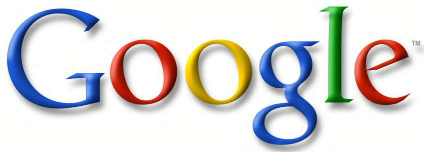



SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
VE RI TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE

LE CORRESPONDANT

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
HISTOIRE — SCIENCES — ÉCONOMIE SOCIALE
VOYAGES — LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

SOIXANTE-SEIZIÈME ANNÉE

TOME DEUX CENT QUATORZIÈME
DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE. — TOME CENT SOIXANTE-DIX-HUITIÈME

PARIS
BUREAUX DU *CORRESPONDANT*
31, RUE SAINT-GUILLAUME, 31

1904

LE

CORRESPONDANT

PARAISSANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

PARIS, DÉPARTEMENTS ET ÉTRANGER

UN AN, 35 FR. — 6 MOIS, 18 FR. — UN NUMÉRO, 2 FR. 50

SOIXANTE-SEIZIÈME ANNÉE

10 JANVIER 1904

PARIS

BUREAUX DU *CORRESPONDANT*

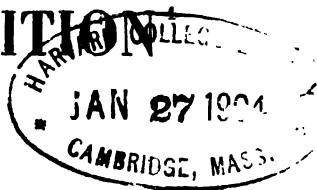
31, RUE SAINT-GUILLAUME, 7e ARRt

1904

LE

CORRESPONDANT

CRITIQUE ET TRADITION[1]



« Le royaume de Dieu est comme une semence qu'un homme jette en terre; qu'il dorme ou qu'il veille, la semence germe et grandit sans qu'il sache comment. La terre produit d'elle-même les tiges. puis l'épi, puis des grains dans l'épi, et quand le froment est mûr on y met la faucille, car la moisson est venue. » (Marc, IV, 26-29).

I

On entend beaucoup parler de crise religieuse à l'heure présente; bien des esprits, et non des moins intelligents, sont inquiets et préoccupés en voyant une partie du monde intellectuel, — le monde de la science, — sur le point de nous échapper. Le mouvement religieux qui paraissait devoir atteindre toute notre jeunesse française s'est ralenti en dépit de brillantes et consolantes exceptions locales; on croirait même, à en juger par certains indices, qu'il recule comme la vague qu'emporte le reflux.

Les chercheurs de causes s'en prennent à l'affaiblissement de la morale, mais les passions n'expliquent pas tout : elles furent violentes aussi aux âges de foi. Il faut en chercher la raison dans l'intelligence autant que dans la volonté, tenir compte de l'état d'esprit de la génération contemporaine qui a besoin de voir, de

[1] Ces pages ne sont qu'une introduction à un travail sur le développement de la révélation. On a pensé qu'elles pourraient avoir quelque utilité à l'heure actuelle.

toucher, de saisir, de comprendre. C'est un réveil inattendu du *nisi videro non credam*. On voudrait transporter dans le domaine de la foi les procédés rigoureux de nos méthodes scientifiques; on demande la preuve, et comme la preuve paraît insuffisante, les meilleurs se réfugient dans un respectueux agnosticisme. Ajoutons que les prodigieuses découvertes de notre temps ont fasciné nombre d'esprits qui entonnent des hymnes en l'honneur de la science libératrice! Par malheur, ces idées ne restent pas sur les sommets où plane l'incrédulité sereine, elles descendent de ces hauteurs, pénètrent dans les masses populaires par les journaux, les discours, les conférences de toute sorte. Il en résulte un formidable malentendu entre les croyants et ces générations nouvelles qui, saturées d'idées fausses, accusent le prêtre de tromper le peuple dans un but égoïste, de l'abêtir avec des contes de nourrice, afin de maintenir par là sa domination séculaire. Ce n'est pas impunément que des âmes simples, fussent-elles les plus chrétiennes du monde, prêtent l'oreille à de pareils sophismes; nous pouvons, hélas! constater les progrès de l'incrédulité jusque dans nos populations les plus religieuses.

Mais y a-t-il, à l'heure présente, chez les catholiques instruits, une crise de la foi?

Que la foi soit en péril, non, en aucune façon; qu'il y ait une réelle inquiétude chez les meilleurs, qu'il y ait un état d'esprit nouveau chez beaucoup de catholiques intelligents, il serait puéril de le nier. Nous sommes à un tournant de l'histoire, à une période de transition d'où résulte un malaise intellectuel très réel dont il ne faut pas exagérer l'importance.

Nos adversaires, qui suivent avec un intérêt passionné le mouvement d'idées qui se produit chez nous, prétendent que le mal aurait des racines encore plus profondes, et exercerait ses ravages jusque dans le corps enseignant, voire même chez les maîtres d'Israël. Ceci serait beaucoup plus grave.

Ce sont là des craintes vaines ou de chimériques espoirs. Ce qui les a fait naître, c'est surtout le réveil, chez les catholiques, après un sommeil de deux siècles, de la question biblique avec les problèmes qu'elle soulève, la méthode que préconisent les nouveaux critiques, et les graves conséquences qu'elle peut entraîner.

Jusqu'à présent, le monde catholique avait échappé au mouvement qui emporte l'Allemagne, la Hollande, une partie de l'Angleterre et de l'Amérique. Depuis plus de deux mille ans les livres qu'on tenait de la Synagogue étaient regardés comme une sorte d'autographe de Dieu, on les conservait avec un respect jaloux comme les prêtres juifs gardaient dans l'Arche les tables de la Lo

nul ne venait troubler cette tranquille possession. A force de la lire à genoux, de n'y puiser que la vie surnaturelle qui la pénètre, on avait fini par n'y plus voir que le côté divin, par la considérer, chez les protestants surtout, comme une sorte d'Ephod sacré rendant des oracles, comme un recueil de définitions dogmatiques où chaque communion chrétienne allait chercher des arguments soi-disant irréfutables contre ses adversaires. Mais la Bible est-elle cela? est-elle un arsenal où l'on puisse se fournir d'armes toujours victorieuses? un manuel précieux où l'on trouve des réponses infaillibles qui diriment toutes les controverses? L'histoire est là pour répondre.

Faut-il le répéter pour la millième fois : la Bible ne saurait être par elle-même une règle de foi suffisante, attendu qu'elle ne s'explique pas toute seule et ne donne le plus souvent que le sens qu'y veulent trouver ses interprètes ou ses simples lecteurs. Sauf d'assez rares exceptions, les textes dogmatiques n'offrent pas un sens complet si on les isole de leur contexte. Or, nul n'a le droit de substituer sa pensée à la pensée de Dieu en détachant un texte de la place qui lui convient, en lui donnant un sens absolu quand il n'a qu'un sens relatif déterminé par les circonstances de temps et de lieu. Cela est l'évidence même; il suffit pour s'en convaincre de constater quelles significations différentes ont été données aux mêmes textes par les diverses communions chrétiennes qui ne jurent que par la Bible. N'est-ce pas là une substitution réelle des pensées de l'homme à la pensée de Dieu?

*
* *

L'origine de la crise actuelle vient précisément de cette nouvelle façon d'apprécier nos livres saints. Les chrétiens conservateurs, — et c'est encore l'immense majorité parmi le clergé et les fidèles, — sont effrayés et scandalisés des affirmations des exégètes rationalistes; les critiques conservateurs, tout en se rendant compte de l'impossibilité de rester sur place, n'osent aller de l'avant et se cantonnent dans leurs anciennes positions; les critiques progressistes, dont le nombre s'accroît tous les jours en dépit des défiances dont ils sont l'objet, tant chez les protestants orthodoxes que chez les catholiques, regardent comme impossible de s'en tenir aux anciennes méthodes, sous peine d'aboutir à une faillite intellectuelle aussi fatale au développement religieux qu'au progrès de la science sacrée.

Sans entrer ici dans plus de détails, nous croyons que, s'il n'y a pas de crise sérieuse à redouter, il convient néanmoins de prendre une orientation nouvelle en prévision des dangers à venir.

La foi serait en péril si par le mot *foi* on entendait l'ensemble de toutes les croyances prétendues traditionnelles, admises sans examen critique; elle serait en péril pour beaucoup d'esprits si, par exemple, il fallait rester fidèle à l'ancienne cosmogonie, à la chronologie commune, à toutes les idées courantes sur l'authenticité, l'intégrité, le mode de composition de nos livres, leur date, le nom de leurs auteurs, leur exactitude rigoureuse en matière scientifique et historique; en un mot, s'il fallait croire que le bloc sacré est tout à fait divin jusque et surtout dans les interprétations arbitraires qui en ont été données.

Elle n'a rien à craindre si l'on entend par « foi chrétienne » la croyance à une révélation primitive qui s'est développée lentement sous l'action continue et réelle de la Providence; révélation qui s'est accrue au cours des âges par des manifestations multiples de l'esprit de Dieu; mais dont le sens vrai, authentique, doit être dégagé des inexactitudes qu'y ont déposées successivement les ignorances et les préjugés du passé, sens qui constitue la pure doctrine de l'Eglise immuable et infaillible.

Depuis une vingtaine d'années, tous ces problèmes étaient agités et étudiés par nos savants catholiques, mais ils l'étaient sans grande publicité, sans l'esprit de suite que les critiques y ont apporté depuis longtemps en Allemagne, en Hollande, et plus récemment en Angleterre. Ces travaux étaient plutôt des articles de revue, des aperçus isolés sans lien d'école, des trouées pratiquées à droite et à gauche dans la haie protectrice de la tradition.

Ces essais partiels paraissaient téméraires, peu en harmonie avec la mentalité générale des fidèles, mais les évêques, Rome elle-même, se bornaient à mettre les esprits en garde contre des tendances inquiétantes sans cependant condamner personne. Plus d'une fois certaines propositions furent signalées à Rome et déférées au Saint-Office, mais aucune sentence ne fut de ce chef portée contre les auteurs. En revanche, l'autorité ecclésiastique de Paris s'émut de plusieurs articles parus sous le pseudonyme de Firmin et interdit à la *Revue du clergé français* d'en publier la suite.

Le calme semblait revenu quand parut, à la fin de 1902, *l'Evangile et l'Eglise*, qui causa une profonde impression dans le monde instruit. Ce petit livre était, en effet, ce qui était sorti de plus audacieux en France, de la plume d'un prêtre catholique, depuis l'apparition de l'*Histoire critique du vieux Testament*, par Richard Simon. L'on devine de quelles attaques violentes et parfois injustes il fut l'objet. Si ceux-là seuls avaient parlé qui avaient mission pour le faire, il n'y aurait eu qu'à s'incliner ou à expliquer les assertions qui prêtaient à critique; par malheur, sauf deux ou trois

exceptions, ceux qui parlèrent n'étaient pas suffisamment préparés, et leur incompétence partielle ajouta encore au trouble général.

Il est hors de doute que certaines idées renfermées dans le petit livre de M. Loisy, détachées de leur cadre, isolées de l'ensemble, prises dans un sens absolu, indépendamment du but très spécial et exclusif de l'auteur, en dehors des éclaircissements qu'elles appellent, étaient de nature à scandaliser, tout au moins à étonner ceux qui parlent de la Bible sans même l'avoir lue, qui n'en connaissent que des fragments d'épîtres et d'évangiles renfermés dans leur paroissien, à attrister aussi et à effrayer des prêtres instruits qui ne voient pas sans crainte appliquer à la Sainte Ecriture les procédés de la haute critique. Il était légitime que des voix autorisées missent en garde leurs fidèles contre des affirmations et des expressions inusitées qui, mal comprises, détonnaient singulièrement avec le langage chrétien communément reçu.

Si l'auteur qui, de propos délibéré, s'est placé à un point de vue exclusif, avait prévu les conséquences que l'on a tirées de son livre, il n'aurait pas manqué d'expliquer plus amplement sa pensée dans sa préface, de montrer que sa réfutation d'Harnach n'est ni un abandon de l'Evangile, ni la trahison d'un chef qui passe à l'ennemi; que l'esquisse qu'il trace de l'Evangile, au point de vue *strictement* historique, en opposition avec l'esquisse antichrétienne du critique allemand, était la seule qui répondît aux objections très spéciales de son adversaire. On peut contester le succès de son entreprise, on ne saurait contester la grande science ni la sincérité de l'auteur.

Toutefois, ne l'oublions pas, cet ouvrage et d'autres moins importants, quoique sensationnels aussi, n'ont pas créé l'état d'esprit qui nous préoccupe, ils l'ont seulement révélé Le malaise actuel résulte d'une conception intellectuelle qui partage en deux camps les meilleurs enfants de l'Eglise : les uns qui regardent le passé et les autres l'avenir; les premiers ne voulant rien sacrifier de tout ce qu'ils ont cru dès l'enfance, et qu'ils tiennent pour un dépôt sacré, les seconds persuadés que Dieu n'a mesuré la révélation qu'à la dose où chaque génération a pu se l'assimiler. Cette double tendance a toujours existé dans l'Eglise, depuis saint Jacques et saint Paul jusqu'à Bossuet et Richard Simon. Si les divergences actuelles sont faites pour nous préoccuper, elles n'ont rien qui doive nous surprendre malgré l'acuité spéciale qui les caractérise à l'heure présente.

Rien de plus digne de respect que l'opposition des critiques conservateurs, rien de plus légitime que les craintes des fidèles

instruits qui ont trouvé leur expression dans divers documents pontificaux, publiés depuis plusieurs années, sur cette grave question. Il ne s'agit plus, en effet, de discuter sur tel miracle de l'Exode, des Nombres ou de Josué, sur le sens précis de tel texte de saint Paul entre catholiques et protestants, mais de savoir si la révélation judaïque a une réalité propre ou s'il faut la mettre au rang des concepts humains sur lesquels s'étayent les religions de l'homme; si Dieu a inspiré la Sainte Ecriture d'une façon tellement rigoureuse qu'elle ne renferme aucune erreur, si légère soit-elle, ou bien à la façon d'une histoire ordinaire, sans se porter garant des faits qu'elle relate, ni de l'exactitude rigoureuse des documents, non inspirés par eux-mêmes, qui sont entrés dans la trame du récit.

La question est grave assurément puisqu'il s'agit de déplacer certaines bases de l'apologétique et l'on comprend que cette perspective cause de réelles angoisses à ceux qui regardent l'Eglise comme une machine admirablement montée par le Christ, mais qui se détraquerait à l'instant si le moindre des innombrables ressorts qui la composent venait à se briser, au lieu d'y voir, — ce qu'elle est en effet, — un organisme vivant s'assimilant ce qui est bon et rejetant tout ce qui en est mauvais durant sa course déjà longue à travers les siècles.

Dans cette mêlée des intelligences, qui n'est pas sans danger pour les âmes dans l'un comme dans l'autre camp, entre les représentants de l'école traditionnelle, qui n'acceptent le présent qu'à la condition qu'il soit tout entier dans le passé, et ceux qui rêveraient je ne sais quelle transformation de nos dogmes, n'y a-t-il rien à dire pour éclairer les âmes sincères ardemment éprises de vérité? La foi serait-elle en péril dans le cas où, en raison de découvertes dûment constatées, il faudrait reconnaître, plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, que l'œuvre de l'homme tient une large place dans l'œuvre de Dieu?

Il serait facile, ce semble, de rassurer les esprits troublés et de résoudre bien des difficultés au moyen de la théorie du développement de la révélation que nous proposons à titre d'hypothèse. Si elle se justifie par l'examen des faits, si elle ramène la paix dans les esprits, il faudra en bénir Dieu. Si elle paraît insuffisante, on ne manquera pas d'en trouver une autre qui s'adapte mieux à nos exigences intellectuelles. Il semble cependant que l'hypothèse d'aujourd'hui doive être la vérité de demain, tant elle cadre avec les faits historiques. « Rien en histoire ne s'explique que par enchaînement, ne se comprend que par comparaison. Tout a sa suite et ses proportions dans les choses humaines comme dans le reste de la

nature[1]. » Encore qu'il ne faille pas la prendre à la lettre dans l'ordre surnaturel, cette pensée doit s'appliquer dans une large mesure à l'histoire même de la révélation. Mais avant d'aller plus loin il ne sera pas inutile de dire quelques mots sur la méthode critico-historique.

II

Nos adversaires nous reprochent d'ignorer la critique, de la regarder comme une ennemie; ils prétendent qu'elle est particulièrement incompatible avec l'enseignement de l'Eglise catholique qui représente avant tout le principe d'autorité et de non-discussion.

Il y aurait incompatibilité absolue entre l'Eglise et la critique biblique si par ce mot on entendait la négation du surnaturel comme point de départ. Il n'y en a aucune si par critique on entend l'examen littéraire de la composition des livres sacrés et l'étude de leur valeur comme documents historiques. La critique a toujours existé dans l'Eglise, elle a même été pratiquée avec une hardiesse qui nous étonne par Origène, Eusèbe de Césarée, saint Jérôme. Les théologiens du seizième et du dix-septième siècle, tant chez les catholiques que chez les protestants ont fait pour leur temps des prodiges d'érudition ; il semblait même, après ces remarquables travaux, que la solution fût définitivement acquise et qu'il n'y eût plus qu'à se reposer en paix.

Les études historiques entreprises depuis un demi-siècle et basées sur des découvertes indéniables ont rouvert la question et nous forcent à reprendre l'examen du problème qu'on croyait résolu; des critiques, même croyants, affirment qu'il y aurait opposition réelle entre la théologie et l'histoire d'Israël, entre la Bible du fidèle et celle du savant, entre la science authentique et la science traditionnelle. Chaque siècle, disent-ils, chaque découverte, amène un échec pour l'Eglise, enlève un lambeau de sa vieille foi; l'Eglise, au lieu de montrer la lumière et de marcher en avant, se guide d'après la lumière de la science, recule d'un pas à chaque découverte et sacrifie l'une après l'autre ses anciennes croyances.

Ces affirmations spécieuses ne sont pas de nature à inquiéter la foi d'un fidèle intelligent. Quelle est, en effet, la base de notre foi? Est-ce uniquement l'Ecriture, non, car l'Ecriture, si admirablement divine au point de vue du souffle religieux qui l'inspire, serait plutôt un obstacle à croire; elle contient un certain nombre de faits, de récits humainement parlant invraisemblables, qui vont

[1] Albert Sorel.

contre l'expérience, contre les lois de la nature et sont plus propres à nous faire douter du contenu du livre qu'à établir sa véracité.

Un serpent qui parle, un arbre qui donne la science du bien et du mal, un autre capable de donner l'immortalité, même malgré Dieu, un déluge universel qui couvre la terre entière et détruit tout ce qui a vie, une mer qui s'ouvre sur l'ordre de Moïse, le soleil qui s'arrête à la parole de Josué, une manne qui tombe six fois par semaine pendant quarante ans en quantité assez grande pour nourrir plus de deux millions d'hommes, ce sont là des faits qui, par eux-mêmes, n'entraînent pas la conviction. Ils suffiraient même à nous faire regarder comme légendaire un livre profane qui les relaterait. Si nous croyons à la Bible, c'est parce que nous avons la foi antécédente; les preuves que l'on tire, pour l'Ancien Testament, de témoins qui n'ont été ni trompés ni trompeurs, ont besoin d'être présentées sous un nouveau jour et fortifiées par d'autres arguments.

Nous croyons à la Bible parce que nous sommes nés en pays chrétien, de parents chrétiens, et surtout parce que l'Eglise nous oblige d'y croire, de regarder les livres saints comme inspirés. Nous ne croyons pas à l'Eglise parce que nous croyons à la Bible, mais nous croyons à la Bible parce que nous croyons à l'Eglise. Saint Augustin ne pensait pas autrement : *Evangelio non crederem nisi me cogeret Ecclesiæ docentis auctoritas*. Si l'Evangile ne se prouve pas par lui-même, à plus forte raison l'Ancien Testament!

Mais, dira-t-on, pourquoi et comment croyez-vous à l'Eglise? Votre foi ne repose-t-elle pas sur un cercle vicieux?

Nous avouons qu'il n'y a pour nous aucune raison nécessitante de croire à la divinité de l'Eglise. N'oublions pas d'abord que la foi est un don, qu'elle est un acte libre. Si la foi résultait fatalement de nos raisonnements comme la conclusion d'un syllogisme sort des prémisses, elle ne serait plus un acte libre dans l'acception ordinaire de ce mot; personne, à moins d'une lacune cérébrale, ne pourrait s'y soustraire pas plus que nous ne pouvons nous soustraire à l'évidence. Elle ne serait plus un don, elle ne serait plus la foi si elle se déduisait de propositions antécédentes à la façon des théorèmes d'Euclide. L'esprit n'hésite jamais à donner son adhésion à une démonstration géométrique tandis qu'il hésite souvent en face d'un acte de foi : ce sont des opérations d'ordre tout différent. Nous croyons à l'Eglise, — en dehors de la grâce de Dieu toujours nécessaire et qui est notre principal moteur, — parce que l'Eglise existe, parce qu'elle est vivante, que nous avons de très fortes raisons de la regarder comme l'œuvre de Dieu; nous y croyons à cause de son dogme et de sa morale, parce qu'elle marche depuis

dix-neuf siècles contre le courant, qu'elle réfrène les passions qui hurlent contre elle, parce qu'elle vit et s'étend en dépit de toutes les causes de destruction qui l'auraient tuée cent fois si elle n'était immortelle. L'Eglise se prouve elle-même, c'est-à-dire que les motifs de crédibilité les plus saisissants se tirent de sa propre existence. Beaucoup de personnes s'imaginent volontiers qu'elle repose directement sur les écrits apostoliques, les synoptiques et surtout le quatrième évangile, rien de plus inexact : elle repose d'abord sur Jésus la véritable et seule pierre angulaire. Certains critiques, passant au crible les textes sacrés tenus pour péremptoires jusqu'à présent, prétendent que ces textes n'ont pas le sens qu'on leur attribuait. Cette appréciation peut être vraie comme elle peut être fausse; nous n'avons pas à le décider ici.

Mais les textes en question n'eussent-ils pas toujours le sens historique que les générations chrétiennes leur ont donné qu'il ne faudrait pas s'en effrayer. L'Eglise existe indépendamment de l'histoire évangélique qui la raconte; elle existait à Jérusalem, en Samarie, en Asie avant la rédaction des synoptiques; elle croyait à la divinité de Notre-Seigneur bien avant le quatrième évangile. Des chrétientés s'étaient formées partout. « Parthes, Mèdes, Elamites, ceux qui habitent la Mésopotamie, la Judée, la Cappadoce, le Pont, l'Asie, la Phrygie, la Pamphylie, l'Egypte, la Libye voisine de Cyrène, les prosélytes de Rome, les Crétois et les Arabes » stupéfaits des merveilles qu'ils avaient entendues à Jérusalem, n'avaient pas manqué de les rapporter dans leurs pays et d'être ainsi les premiers missionnaires de l'Eglise naissante.

Il n'est pas indispensable à notre foi que nous trouvions dans les synoptiques tout ce que nous désirerions si ardemment y voir, car ce n'est ni dans saint Matthieu, ni dans saint Marc, ni dans saint Luc que l'Eglise a pris naissance ni puisé les premiers éléments de sa vie. Sa doctrine n'est pas un écrit, elle est la vérité vivante : *Prior sermo quam liber, prior sensus quam stylus*. Il fallait que les fidèles fussent déjà fort instruits pour comprendre des épîtres comme celles de saint Paul. Il est à croire, en effet, que l'apôtre mettait son enseignement à la portée de ses lecteurs et ne leur proposait pas des énigmes à résoudre. L'existence de l'Eglise, telle que nous la voyons, est le témoignage historique le plus certain qu'on puisse désirer. Aucune histoire ne nous racontera jamais la révélation du Sauveur Jésus comme le fait pratiquement l'Eglise depuis dix-neuf siècles par son action vivante, efficace, visible, perpétuelle et surnaturelle. Elle ne parle pas seulement à notre intelligence et à notre curiosité, elle parle à l'être tout entier. Comme le courant d'un fleuve descend sans interruption depuis la

source jusqu'à l'embouchure, la doctrine chrétienne est essentiellement une tradition, et nous pouvons lui appliquer les paroles de l'apôtre : « Ce qui était au commencement, ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu et contemplé de nos yeux, touché de nos mains concernant la parole de vie..., nous vous l'annonçons afin que vous soyez en communion avec nous et que notre communion soit avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ. » (I Joan., I, 1-3.)

Lorsqu'il s'agit de donner un successeur à l'apôtre infidèle, on le choisira, dit saint Pierre, « parmi ceux qui nous ont accompagnés tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu avec nous, depuis le baptême de Jean jusqu'au jour où il a été enlevé d'au milieu de nous..., afin qu'il nous soit associé comme témoin de sa résurrection » (Act. I, 21-22.) Le berceau de l'Eglise, c'est le cénacle. Là des hommes ont été transformés, pénétrés de la pensée de Dieu; ils ont eu conscience de leur rôle, ils ont senti qu'ils possédaient la vérité vivante et qu'ils avaient mission de la communiquer au monde. L'Evangile allait être proclamé bien avant les évangiles. Au lendemain de la Pentecôte, des chrétientés se formèrent partout, vivant de la vie de Jésus avant la rédaction des synoptiques qui, loin d'avoir créé la religion naissante, n'en sont qu'un écho et un résumé incomplet.

Sans doute, peu d'années après la mort du Sauveur, de nombreux écrits circulèrent aux mains des fidèles. Le contraire eût été fort étrange, car on aime à conserver le souvenir des faits et gestes de ceux qui nous sont chers, mais ces écrits avaient pour but de satisfaire la légitime curiosité des chrétiens, leur profonde piété beaucoup plus que de pourvoir à leur enseignement doctrinal. Plusieurs de ces écrits ne tardèrent pas à s'altérer; sous la plume de chrétiens naïfs ou ignorants, de judéo-chrétiens, ils furent surchargés de légendes, d'anecdotes puériles, de faux miracles indignes du caractère de Jésus; d'autres étaient sincères et fournirent des matériaux aux écrivains sacrés. Sous quelle forme existaient-ils et dans quelle mesure furent-ils utilisés? On l'ignore. Nos synoptiques dérivent-ils d'un évangile primitif? Des *Logia* de saint Matthieu, de petites feuilles volantes contenant des fragments de la vie de Jésus, comme les récits de l'enfance, les cantiques évangéliques? De traditions orales, d'un résumé écrit de la prédication apostolique? Toutes les hypothèses ont été faites sans qu'aucune suffise à résoudre le problème, encore qu'il puisse y avoir un peu de vérité dans chacune d'elles. Ainsi saint Luc s'inspire visiblement de saint Marc, cependant il n'en dépend pas d'une façon exclusive, car il nous donne des récits qu'on ne trouve ni

dans saint Marc ni dans saint Matthieu, sans qu'on sache d'où il les a tirés, comme les paraboles du Samaritain, de l'enfant prodigue, du figuier stérile, du pharisien et du publicain, l'histoire de Zachée, la visite de Jésus à Marthe et Marie, sans parler de la généalogie, des récits de l'enfance, des apparitions de Jésus ressuscité qui se passent toutes à Jérusalem sans la moindre allusion à celles de Galilée.

Comme la plupart des faits de la vie du Sauveur auraient été dénaturés dès la seconde génération, — c'est le sort des récits traditionnels qui ne reposent que sur la mémoire collective et ne sont pas encadrés dans des formules ou des rites précis, — Dieu, en inspirant les auteurs sacrés et les portant à écrire, a voulu bien plus conserver dans leur intégrité des actes, des paroles qui n'auraient pas manqué de se déformer, que nous donner le récit complet de la vie du Sauveur et la théologie de sa mission rédemptrice.

Nos écrits ont servi de base à l'enseignement des premiers fidèles, ils servent aujourd'hui de défense à l'Eglise, de *confirmatur* à beaucoup de ses dogmes; ils ne sont pas le principe même de sa vie. En effet, pendant ce long travail de composition, de choix et d'épuration, d'adaptation et d'élagage, l'Eglise vivait, grandissait, se répandait à l'Orient et à l'Occident; saint Paul fondait ses chrétientés de Chypre, de Pamphilie, de Pisidie, d'Iconium, de Lystres, de Galatie, de Colosses, de Thessalonique, d'Athènes, d'Ephèse, de Corinthe, et peut-être d'Espagne; saint Pierre en fondait à Jérusalem, en Samarie, à Joppé, à Césarée, à Antioche, à Rome; les autres apôtres, dirigés par le Saint-Esprit, s'étaient dispersés pour prêcher partout la bonne nouvelle. L'Eglise existait partout, et nos Evangiles n'étaient encore nulle part. Et quand ils parurent, les uns après les autres, ils ne furent pas tout de suite connus de tous et regardés comme inspirés de Dieu au même titre que les livres de l'Ancien Testament; il fallut un certain temps pour que leur autorité fût acceptée sans conteste par tous les centres chrétiens.

On nous permettra de citer ici un assez long passage du cardinal Manning qu'on ne lira pas sans profit :

« Le royaume est venu quand est venu le Roi lui-même, comme le jour arrive avec le soleil. Pendant que l'on dormait, le Christ naquit, pauvre enfant auquel nul ne fit attention. Personne ne sut rien de sa naissance que sa douce Mère, Joseph et quelques bergers; c'était un enfant comme les autres, comme l'un de ceux qui naissent dans la tristesse et meurent dans le silence de l'oubli. Peuple entier d'Israël, scribes, pharisiens, anciens, prêtres, et tous

ceux qui allaient et venaient nuit et jour pour le service du Temple, nul ne s'en aperçut. Le royaume de Dieu était au-dessus d'eux, autour d'eux, dans eux, il les envahissait, les pénétrait, les enveloppait, et ils ne le connurent pas.

« Il en fut toujours ainsi. Il grandit à Nazareth comme tous les autres enfants, obéissant à ses parents. Sa mère pensait bien des choses sur lui, mais le public ne voyait en lui qu'un enfant agissant comme les autres. Beaucoup le regardaient comme nous regardons un enfant intelligent, sans rien soupçonner de sa nature mystérieuse. De la même façon, il commença l'œuvre de son Père, allant à pied, inconnu et comme un banni, suivi de quelques disciples. Il faisait des miracles, mais les prophètes en avaient fait aussi, et le royaume de Dieu n'était pas venu. De la même façon, il mourut, non comme un roi, mais comme un malfaiteur vulgaire, un de ceux qu'on trouve de temps en temps attachés à une croix, pendus pour leurs méfaits. Il ressuscita à l'aube du jour, peu de gens étaient là et le virent. Pour affaiblir l'efficacité du miracle, ses ennemis firent courir le bruit que ses disciples l'avaient enlevé la nuit, pendant le sommeil des gardes. Il passa quarante jours çà et là, à Jérusalem, en Galilée, sur des montagnes, sur le lac et les bords du lac, ses disciples le virent, mais la masse du public ne le vit pas. Enfin, après les adieux de Béthanie, il fut enlevé au ciel, et un nuage le déroba aux regards.

« Ainsi arriva le royaume qu'Israël attendait, et pour lequel la création entière soupirait.

« Le royaume s'est manifesté au monde d'une manière analogue. Au milieu des désordres du paganisme, une scène spéciale se passait dans la chambre haute. Il y avait là des hommes inconnus du monde, mais qui avaient vu de grands mystères. On ne les avait vus dans aucune école, mais seulement sur les flots de la mer de Galilée; ils avaient vu Dieu marcher sur les eaux et apaiser la tempête. Pour eux, le monde invisible était une réalité visible; le ciel leur avait révélé sa sagesse et l'enfer ses secrets, la mort avouait sa defaite; le tombeau n'avait plus de mystère, il était éclairé par la lumière de la vie. Ils savaient tout cela, car ils avaient vu Dieu, et Dieu le leur avait montré. Ils étaient remplis de la puissance céleste à laquelle aucune force ne résiste. Ils avaient en eux la toute-puissance de la vérité, de Dieu fait chair et crucifié pour la vie du monde.

« A leur tour ils s'en allèrent par le monde, ces douze inconnus remplis d'un souffle assez puissant pour agiter le monde. Ils s'en allaient deux par deux à travers le monde, prononçant de graves paroles sur le passé et l'avenir, versant un peu d'eau sur la tête

de ceux qui les écoutaient, leur donnant du pain et du vin accompagnés de prières et de bénédictions. C'était là le royaume de Dieu! Partout où ils allaient, là le royaume s'établissait silencieusement. Partout ils furent des conquérants, cependant ni rois ni empires ne tombent devant eux. Tout se tient debout et visible comme auparavant, mais l'esprit impur est chassé. Pendant que les rois faisaient la guerre, que les sophistes discutaient, que le monde suivait son cours comme auparavant, le royaume de Dieu vint et s'implanta au milieu comme Jésus vint lui-même la nuit, les portes fermées, subitement et silencieusement, apportant la paix. La venue du royaume ne fit pas de bruit sur les places publiques, il ne fut pas annoncé dans le palais des Césars. Comme la première fois, comme toujours, il vint sans être remarqué; royaume invisible, intérieur, situé surtout dans les cœurs qu'il unit dans une sainte fraternité, les confondant ensemble dans le silence, la puissance et l'éclat de la lumière. Ce que ce royaume était alors il l'est encore aujourd'hui. La nature de ce royaume, n'est pas comprise, même aujourd'hui. Il y en a qui, envisageant son côté extérieur, voudraient s'en servir comme d'un instrument de règne et de civilisation. Ce n'est pas là l'esprit ni le but du royaume. Sous le masque de la religion, nous voyons des luttes, des conflits entre hommes qui portent le nom sacré que nos saints prirent à Antioche : le royaume de Dieu naît dans ce tumulte violent, il y a çà et là des agitations, des manifestations d'un zèle à la Jéhu pour les intérêts du Seigneur; il y a des complots formés entre chrétiens terrestres pour l'Eglise aussi bien que contre elle, c'est le même esprit terrestre humain qui résiste à Dieu pour se mettre parfois du côté de ses intérêts. On peut penser, on pense même souvent qu'il faut répandre le royaume au moyen de l'agitation, de l'excitation populaire, mais ce royaume, pas plus que Dieu lui-même s'entretenant avec Moïse sur la montagne, ne se manifeste à la façon bruyante et fugitive des pouvoirs de la terre; il est dans la douce voix de la foi catholique, dans le silencieux enseignement des sacrements grâce auxquels nous sont découverts les mystères du monde invisible, dans le témoignage fidèle des apôtres du Christ qui, grâce à leur descendance spirituelle, vivent encore au milieu de nous. Les mêmes hommes qui sortirent de la chambre haute pour conquérir le monde sont encore là, ils nous regardent, ils nous parlent. Prophètes, apôtres, martyrs et par dessus tout le Roi des martyrs sont avec nous jusqu'à ce jour. Depuis que le voile du temple a été déchiré en deux le ciel et la terre sont unis; ce que le ciel possède est avec nous; tout ce que la terre a reçu de Dieu est

près de nous; les saints si parfaits, les maîtres divins, les serviteurs de notre Dieu, l'Eglise invisible, le grand courant spirituel qui vivifie ses membres, la présence invisible du Verbe fait chair, la cohabitation du Saint-Esprit, la puissance de l'adorable Trinité, tout cela est au milieu de nous, en nous et constitue le royaume de Dieu dont nous sommes les héritiers et les serviteurs. Spirituel et intérieur, voilà son caractère distinctif. Il a son siège dans le cœur des hommes, dans leurs habitudes morales, leurs pensées, leurs actes, leurs affections, dans la forme et les dispositions de leur nature morale; les formes visibles que nous voyons ne sont que l'ombre de la réalité; le royaume de Dieu consiste dans l'obéissance de l'esprit invisible de l'homme au Seigneur invisible des choses. » (*Caracteristics the invisible Kingdom*, p. 191.)

*
* *

L'Eglise, ne craignons pas de le répéter, est essentiellement traditionnelle dans sa doctrine comme dans sa vie sacramentelle, et saint Paul ne pense pas autrement quand, dans sa lettre à Tite, il dit que l'évêque « doit être attaché à la vraie parole, telle qu'elle a été enseignée, afin d'être capable d'exhorter selon la saine doctrine et de réfuter les contradicteurs » (I, 9).

Ce qui le prouve encore, c'est que l'Eglise a toujours su démêler le vrai du faux, établir sa doctrine à elle au milieu des innombrables erreurs sans cesse renaissantes. Jamais un concile n'aurait divinisé un homme, si cet homme n'avait pas été regardé comme Dieu par les générations antérieures, si ce dogme n'avait été l'essence même du christianisme. D'ailleurs s'il n'avait constitué l'élément vital de la religion, il aurait rapidement disparu sous les coups qu'on lui a portés dès l'origine!

Ce dogme est par lui-même si prodigieux, si invraisemblable, si effrayant, il exige de notre raison un tel acte d'humilité et de soumission à l'incompréhensible, il entraîne de telles conséquences morales, qu'on n'aurait pu l'inventer. Ce n'est pas Arius qui avec sa très fine dialectique lui a livré le premier un combat en règle; depuis longtemps les Ebionites lui avaient déclaré la guerre. L'opposition avait trouvé des adeptes à Colosses où Paul est obligé de mettre en garde les fidèles contre les sophismes de la philosophie, contre de vaines tromperies appuyées sur des traditions humaines, n'ayant rien de commun « avec le Christ dans lequel habite corporellement toute la plénitude de la divinité » (Col., II, 9). Elle en avait trouvé chez les Galates qui revenaient au judaïsme. Cette opposition des judaïsants prouve bien que la divinité de

Jésus constituait l'essence de la prédication de Paul et la base de la doctrine de ses auditeurs chrétiens. Les Juifs ne se seraient pas soulevés avec une pareille fureur contre lui s'il n'avait prêché un Christ-Dieu. Si la vie du grand apôtre fut empoisonnée par les attaques des faux frères, c'est que ces derniers ne pouvaient admettre un Messie supérieur à Moïse, l'inspiré du Sinaï. Dieu seul était le maître de la Loi et c'était, à leurs yeux, un blasphème de dire que quelqu'un, sauf Dieu, pouvait abroger les paroles de Dieu. Voilà le mot de l'énigme, la clé qui nous donne le secret de l'implacable persécution exercée par les Juifs contre le plus actif, le plus en vue des prédicateurs évangéliques. Qu'on fît du Christ un envoyé unique de Dieu, soit, mais à la condition de ne pas l'identifier avec Dieu. A les en croire, rien dans sa vie ni dans sa mort n'impliquait la cessation des rites et cérémonies de la Loi! Lui-même les avait observés jusqu'à la fin; il était venu accomplir la Loi et non la détruire! Ils oubliaient que ces rites n'étaient que des symboles, des ombres de la réalité. N'était-ce pas un outrage fait à Notre-Seigneur, l'unique source de la grâce et du salut, de prétendre que les œuvres de la Loi étaient encore nécessaires à la justification? C'était un recul, une déchéance, une apostasie, et l'on comprend le cri d'indignation de saint Paul à l'adresse des Galates redescendus sur la plate-forme du judaïsme « O Galates insensés ». Cette opposition des judaïsants et des demi-chrétiens que Paul rencontra en Galatie, à Corinthe, ne cessera pas de son vivant, nous la retrouverons dans l'école d'Antioche; elle se répandra dans la chrétienté sous une forme un peu plus humaine qu'on pourrait appeler l'arianisme avant Arius. Ces hérésies sont la preuve la plus évidente de la croyance à la divinité du Christ, car autrement elles n'auraient pas eu de raison d'être et ne se seraient pas produites. En effet, bien avant Nicée, où l'on a précisé le dogme d'une façon savante, les saints, les docteurs, la multitude des illettrés, les femmes, tous les chrétiens en un mot *adorent* le Christ comme Dieu. Le culte qu'ils lui rendent est de telle nature qu'ils eussent été d'affreux idolâtres s'ils ne l'avaient cru Dieu, car ce n'est pas simplement de l'admiration qu'on lui exprime, ce n'est pas un culte d'enthousiasme passionné comme on peut en rendre à un héros, — enthousiasme vite refroidi, — c'est un culte véritable.

Quand Corneille tombe aux pieds de Pierre, celui-ci se hâte de le relever en disant « qu'il n'est qu'un homme comme les autres » (Act., x, 25-26). A Lystres, le peuple enthousiasmé veut offrir un sacrifice à Paul et Barnabé comme à des divinités revêtues d'une apparence humaine; saisis d'horreur les apôtres déchirent leurs vêtements : « Qu'allez-vous faire? Nous sommes des hommes de

même nature que vous » (xiv, 14). Quand Jean tomba aux pieds du guide céleste qui lui avait montré tant de merveilles, l'ange lui dit : « Garde-toi d'agir ainsi, car je suis ton compagnon... Adore Dieu. » (Apoc., xxii, 8.) En a-t-il jamais été ainsi du Christ? Qui a jamais protesté contre les hommages divins qui lui ont été rendus? Si l'ange qui a protesté contre le culte que Jean voulait lui rendre nous conduisait, à notre tour, dans le royaume de l'Agneau, nous le verrions se prosterner « devant le trône de Dieu et de l'Agneau avec les vingt-quatre vieillards, avec les myriades de myriades, les milliers de milliers, avec tout ce qui vit dans le ciel, sur la terre, dans les mers, et s'écrier avec eux : « L'Agneau immolé est digne « de recevoir puissance, richesse, force, honneur, gloire et louange... « A celui qui est assis sur le trône et à l'Agneau, louange, gloire, « honneur, force, durant tous les siècles. » (*Ibid.*, v, 12-13).

C'est que cet Agneau est « l'alpha et l'oméga, le premier et le dernier, le commencement et la fin ». « Son nom est la Parole de Dieu »; c'est qu'il « est le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs » (xxi, 6; xix, 16; xxii, 13).

Au moment de mourir, Étienne s'adresse à Jésus comme on s'adresse à Dieu lui-même : « Seigneur Jésus, recevez mon âme... Seigneur, ne leur imputez pas ce péché! » On ne remet son âme qu'à Dieu, comme le Sauveur remit la sienne à son Père; saint Étienne ne remet la sienne à Jésus que parce qu'il le sait Dieu!

C'est lui encore que prie Ananie; ce n'est pas Jahvé qui domine la scène à Damas, c'est Jésus-Dieu; Jésus que Paul a persécuté à Jérusalem en la personne de ses saints; c'est son nom qu'il faudra faire connaître au monde entier, « nom de Jésus devant lequel tout genou doit fléchir au ciel, sur la terre et dans les enfers ».

L'adoration de Jésus Dieu-homme se trouve dans les plus anciens Pères comme saint Ignace, saint Polycarpe, saint Justin, saint Irénée, Origène, Clément d'Alexandrie; nous passons sous silence leurs témoignages qui seront l'objet d'une étude spéciale.

Mais puisque nous cherchons à saisir la pensée des simples fidèles aussi bien que celle des savants, signalons les chants et les hymnes qu'on récitait en son honneur : « Ces psaumes et ces hymnes de nos frères remontent aux premiers jours du christianisme; ils ont été composés par les fidèles; tous célèbrent le Christ Verbe de Dieu et proclament sa divinité [1]. »

« Nous adressons nos hymnes à Dieu seul et à son Verbe l'unique engendré, qui est Dieu lui-même. » Ces chants étaient sans doute trop orthodoxes, car ils offusquaient Paul de Samosate qui les pros-

[1] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, v, 28.

crivit de son église[1]. Combien touchantes et suggestives sont les invocations des chrétiens, comme celle-ci : « O Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, Fils du Père, qui enlevez les péchés du monde, ayez pitié de nous. » Quoi de plus saisissant que les prières liturgiques du second siècle, comme le Trisagion, comme le *Gloria in excelsis*, et ce cri de triomphe final après la supplication : « Vous êtes le seul Saint, vous êtes le seul Seigneur, vous êtes le seul Très-Haut, ô Christ, avec le Saint-Esprit dans la gloire de Dieu le Père. » Et cette autre non moins touchante qui servait de prière du soir : « Salut, ô Christ Jésus, ravissante lumière, gloire pure du Père immortel, du Père céleste, saint, bienheureux! Nous venons à vous, à l'heure où le soleil se couche, où le crépuscule du soir nous environne! Nous célébrons le Père, le Fils et l'Esprit saint de Dieu. O Christ, vous méritez d'être célébré dans tous les temps par les voix les plus saintes, ô Fils de Dieu qui donnez la vie et dont le monde entier chante les louanges[2]. »

Quelle que soit la date précise, — ce que nous ne cherchons pas ici, — d'une hymne dont saint Basile cite des fragments, n'est-il pas clair que cette prière du soir suppose un état doctrinal aussi avancé que le nôtre dans ces communautés primitives?

Cette doctrine, remarquons-le bien, n'était pas secrète; elle fut vite connue des païens dont elle excitait les sarcasmes. On connaît le rapport officiel adressé à Trajan par Pline le Jeune[3]. D'après l'empereur Adrien, une partie de la population d'Alexandrie adorait Sérapis et l'autre adorait le Christ. Il est inutile de rappeler les moqueries de Lucien, les haineuses et savantes attaques de Celse, l'inscription impie du Palatin[4]. Tous ces blasphèmes ou plutôt ces inepties qui nous blessent au cœur ont, du moins, l'avantage inappréciable de montrer que notre croyance à la divinité de Jésus-Christ faisait partie intégrante de la foi chrétienne, qu'elle en était même l'objet principal.

Ces simples indications, si incomplètes et fragmentaires soient-elles, puisque nous n'avons, à dessein, cité un seul texte des Evangiles, suffisent à montrer qu'il y a toujours eu une doctrine vivante

[1] Eusèbe, *Hist. Eccles.*, VII, 30.

[2] *Ap.* Liddon, *Our Lord's Divinity*, p. 387.

[3] On sait que Pline, répondant à Trajan qui l'interrogeait sur le culte des chrétiens de Bithynie, lui fait savoir entre autres choses qu'ils chantent des hymnes au Christ comme à un Dieu : *Christo tanquam Deo.*

[4] Nous n'avons pas à rappeler qu'un grafitte trouvé dans le pædagogium du palais des Césars et dû au crayon satyrique d'un des jeunes gens qui recevaient leur éducation et attaquait la religion d'un de ses compagnons chrétiens nous représente un âne crucifié (calomnie populaire), avec cette inscription explicative : Ἀλεξάμενος σεβετεε θεόν.

suffisamment précise dans l'Eglise apostolique. Ce que nous disons de la divinité du Sauveur, nous le dirions tout aussi aisément de l'Eucharistie, du baptême, de l'imposition des mains, du principe sacramentel. Nous disons, dût cette affirmation paraître un paradoxe, que l'Eglise aurait pu à la rigueur se passer des Evangiles. La vie véritable de l'Eglise ne se trouve pas complètement dans des écrits, si sacrés soient-ils, qui ne nous donnent qu'une très incomplète esquisse de la vie de son fondateur (Joann., xxi, 25), elle réside dans l'action du Saint-Esprit qui en est l'âme.

L'histoire serait-elle inutile? On voudra bien ne pas nous prêter pareille sottise. Nous voulons dire seulement que l'histoire n'est pas tout, ne saurait être tout. Elle est juxtaposée à l'Eglise, elle n'en donne pas tout le secret.

Il faut éviter de faire dire à l'histoire ce qu'elle ne dit pas, comme aussi de soutenir que rien n'existe en dehors de ce qui est relaté.

III

Comment interpréter l'histoire? Quelle devra être l'attitude de 'historien en face d'un livre plein de faits miraculeux?

D'après des théologiens et des critiques de haute valeur, un texte douteux doit être interprété à la lumière des événements subséquents, surtout en matière dogmatique ou scripturaire. Cette méthode, qui a du bon dans certains cas, pour montrer par exemple l'accomplissement des prophéties et leur plein épanouissement dans le Christ, présente de graves inconvénients dont le moindre est de prêter à d'anciens auteurs des préoccupations modernes auxquelles ils ne songeaient pas; elle risque de fausser radicalement l'histoire en substituant à la mentalité d'un siècle les idées souvent très différentes d'un autre siècle.

Suivant les critiques progressistes, les textes doivent s'entendre uniquement dans leur sens obvie, littéral, d'après les circonstances de temps, de milieu, où ils ont été écrits, non d'après les préoccupations des âges postérieurs.

Cette méthode, assurément la meilleure, n'est pas non plus sans péril si elle devient exclusive; si, sous prétexte de mettre le lecteur en garde contre des témoignages soi-disant suspects et de nature à altérer le vrai sens d'un document, on l'isole de ce qui pourrait l'éclairer et le compléter. Au lieu d'être des historiens, nos critiques deviennent de purs subjectivistes. C'est ce qui est arrivé à Harnack qui prétend que l'essence de l'Evangile consiste uniquement dans la foi au Dieu Père que le Fils a révélé. Ecoutons la réponse d'un témoin peu suspect en ce point.

« On ne peut se défendre d'une certaine inquiétude en voyant un mouvement aussi considérable que le christianisme ramené à une seule idée ou à un seul sentiment. Est-ce bien la définition d'une réalité historique ou une façon systématique de la considérer? Une religion qui a tenu tant de place dans l'histoire et qui a renouvelé la conscience de l'humanité a-t-elle son point de départ et toute sa substance dans une seule pensée? Comment cette grande force peut-elle consister en un seul élément? Se peut-il qu'un tel fait ne soit pas plus complexe? La définition du christianisme, d'après M. Harnack, est-elle d'un historien ou seulement d'un théologien qui prend dans l'histoire ce qui convient à sa théologie? »

Dans une note lue en septembre dernier au congrès ecclésiastique de Bristol, Sanday fait remarquer que les efforts des rationalistes, comme Harnack, Wernlé, Schmiedel, les rédacteurs de l'*Encyclopædia biblica*, tendent à rétrécir de plus en plus le champ doctrinal des Evangiles, à en faire exclusivement consister l'essence dans les paroles mêmes de Notre-Seigneur. Ils éliminent, cela va de soi, les discours du quatrième évangile qu'ils regardent comme le fruit d'un arbre d'une autre espèce. A les entendre, pour rester fidèle à la pensée chrétienne, il faut repousser ce qui est en dehors du champ spécial du Christ, cela vînt-il de Paul ou de Jean. L'évangile de Jésus doit nous servir de règle pratique pour apprécier les additions subséquentes. Cela serait vrai si les évangiles n'avaient un caractère fragmentaire et incomplet, s'ils pouvaient servir de critérium et d'unité de mesure; cela n'est pas vrai parce que les auteurs n'ont pas tout dit, qu'ils n'ont fait ni une théologie ni une histoire des dogmes, que les livres ont besoin d'être complétés par d'autres documents.

« Si l'on veut déterminer historiquement l'essence de l'Evangile, les règles d'une saine critique ne permettent pas qu'on soit résolu d'avance à considérer comme non essentiel ce que l'on est porté maintenant à juger incertain ou inacceptable... Si l'on veut définir l'essence du christianisme primitif, on devra chercher quelle était la préoccupation dominante des premiers chrétiens et ce dont vivait leur religion. En appliquant le même procédé d'analyse à toutes les époques, et en comparant les résultats, on pourra vérifier si le christianisme est resté fidèle à la loi de son origine, si ce qui fait aujourd'hui la base du catholicisme est ce qui soutenait l'Eglise du moyen âge, celle des premiers siècles, et si cette base est substantiellement identique à l'Evangile de Jésus; ou bien si

[1] *L'Evangile et l'Eglise*, Introd., p. IX.

la clarté de l'Evangile s'est bientôt obscurcie pour n'être dégagée de ses ténèbres qu'au seizième siècle ou même de nos jours. Si des traits communs se sont conservés et développés depuis l'origine jusqu'à notre temps dans l'Eglise, ce sont ces traits qui constituent l'essence du christianisme. Du moins, l'historien n'en peut pas connaître d'autres [1]... »

Si l'on veut définir l'essence de l'Evangile, — à supposer qu'on puisse jamais renfermer dans une formule un fait aussi transcendant, — il faut étudier avec une critique impartiale les textes les plus clairs et les plus authentiques, « on irait contre les principes les plus élémentaires de la critique en échafaudant une théorie générale du christianisme sur un petit nombre de textes médiocrement garantis et en négligeant la masse des textes incontestés et leur signification très nette ». La tendance des rationalistes dont nous parlons est de ne donner d'autorité qu'à ce qui cadre avec leurs idées préconçues; c'est ainsi qu'ils n'admettent pas la conception miraculeuse de Jésus, sa naissance d'une vierge, les miracles qui n'ont pas le caractère d'une guérison, les guérisons étant plus faciles à expliquer par une suggestion naturelle; qu'ils regardent la résurrection comme un fait irréel à expliquer au moyen d'une vision quelconque. Dans ces conditions, l'histoire n'est bientôt plus que la philosophie du critique.

Ce n'est donc pas seulement dans les Evangiles qui ne sont ni un exposé de la doctrine de Jésus, ni un résumé complet de sa prédication et de son œuvre, qu'il faut chercher la plénitude de la pensée du Sauveur; comme nous l'avons dit déjà, il faut la chercher aussi là où elle est, dans son œuvre vivante dont il est inséparable. M. Loisy exprime remarquablement cette pensée dans les lignes suivantes :

« Quoi que l'on pense théologiquement de la tradition, que l'on s'y fie ou que l'on s'en défie, on ne connaît le Christ que par la tradition, à travers la tradition, dans la tradition chrétienne primitive. Autant dire que le Christ est inséparable de son œuvre et que l'on tente une entreprise qui n'est qu'à demi réalisable quand on veut définir l'essence du christianisme d'après le pur Evangile de Jésus, en dehors de la tradition, comme si cette seule idée de l'Evangile sans la tradition n'était pas en contradiction flagrante avec l'état du fait qui est soumis à la critique. Cet état de choses, trop naturel, n'a rien de déconcertant pour l'historien, car l'essence du christianisme est dans l'œuvre de Jésus ou elle ne sera nulle part [2]. »

[1] *L'Evangile et l'Eglise*, Introd., p. IX.
[2] *Op. cit.*, XXII.

*
* *

Pour mettre un peu d'ordre et de clarté dans un sujet très complexe et passablement obscur qui exigerait pour être mis en pleine lumière des développements qu'on ne saurait donner ici, il conviendrait de faire la part de la critique, de l'histoire générale et de l'enseignement traditionnel, d'indiquer successivement le rôle du critique qui épure les textes et en donne le sens exact au point de vue littéral; de l'historien du dogme qui groupe ces textes, en montre l'enchaînement, la ressemblance de famille, la similitude des idées; du théologien qui les interprète doctrinalement, montre leur développement logique, leur épanouissement, leur identité substantielle avec les formules de notre symbole de foi.

Le critique fait œuvre d'analyse et l'historien de synthèse, tandis que le théologien demeure surtout le représentant, le commentateur de la tradition. Cette distinction est assurément générale et imprécise, car ce sont des royaumes dont les limites sont assez mal définies, puisqu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la critique et l'histoire, entre l'histoire et la théologie : nous connaissons tous des critiques qui sont d'éminents historiens et des historiens qui sont de remarquables théologiens.

Le rôle du critique consiste principalement à nous préparer un texte authentique, à en donner le sens exact tel qu'on peut le conjecturer d'après les circonstances, le milieu historique où vivait l'auteur, à nous expliquer la formation littéraire du livre, établir son degré d'historicité, mettre le lecteur en garde contre des inadvertances de copistes, des additions injustifiées, des interpolations postérieures. Le critique est pour ainsi dire le pionnier de l'histoire qui nivelle les chemins, enlève les décombres, comble les ornières, répare les avaries, trace au besoin des routes nouvelles, signale les passages dangereux, rectifie les fausses indications : en un mot, prépare au théologien un terrain ferme où celui-ci ne risque pas de glisser sur un sol mouvant, des documents où il signale ce qui est erroné ou douteux.

Cependant, il est loin d'être infaillible; si sa méthode est bonne, l'application qu'il en fait peut être défectueuse; il doit se défier de lui-même, de ses impressions, de ses préventions, de ses préjugés, de son flair d'archéologue; il doit craindre de rejeter comme venant de seconde main des textes parfois très authentiques. Le domaine de la critique indépendante est souvent celui de la conjecture, du subjectivisme, et le rôle de critique est aussi périlleux qu'il est nécessaire.

L'école rationaliste n'échappe pas à ce danger. Sous prétexte de

critique historique, elle ne nous donne qu'une philosophie, puisqu'elle n'admet comme éléments constitutifs du christianisme que les paroles de Jésus, paroles auxquelles les représentants de cette école n'accordent le laissez-passer qu'après les avoir soumises à leur contrôle, c'est-à-dire, en dernière analyse, au critérium de leurs propres théories. N'est-ce pas là l'erreur spéciale d'Harnack, qui élimine une grande partie de l'Evangile pour tout ramener à deux ou trois paroles du Christ?

Nous n'interdisons pas aux critiques d'étudier, par exemple, les synoptiques comme un livre ordinaire, avec la même liberté d'esprit que des tablettes racontant le déluge chaldéen, à la condition toutefois de ne pas les réduire à néant, de ne pas se livrer à un triage que rien ne justifie, mais de tenir compte de tout ce qu'ils disent, de se rappeler aussi qu'ils ne disent pas tout, qu'ils ne sont qu'un écho incomplet et très insuffisant de l'enseignement comme de la pensée du Sauveur.

Mais autre chose est l'examen critique d'un livre, et autre chose l'examen d'une religion. Le critique peut étudier nos livres saints au point de vue littéraire et historique avec la même rigueur que les autres livres, — avec le respect en plus, s'il est chrétien. L'historien, au contraire, élargit son cercle d'informations; pour étudier l'œuvre du Christ, il devra recueillir, d'où qu'ils viennent, tous les renseignements, puiser à toutes les sources, pourvu qu'elles soient pures. Loin de repousser la tradition, comme le font les protestants, pour qui ce mot est presque synonyme de légendes, de récits controuvés, de « superstitions romaines », il la met à la base de notre foi. Le critique des synoptiques peut, à la rigueur, rejeter le témoignage de Paul et de Jean, sous prétexte que la pensée de ces apôtres aurait pu altérer la pensée du Christ et se substituer à elle; l'historien se garde bien d'un pareil exclusivisme, car il comprend qu'une œuvre aussi colossale que celle du Christ ne saurait être renfermée dans deux ou trois formules, et que pour juger un procès avec équité, il faut examiner toutes les pièces du dossier.

Comprendre une pensée du Christ, ce n'est pas seulement en connaître les mots, les désarticuler en phrases incidentes ou principales, c'est la voir vivante et agissante : autant vaudrait dire que pour admirer un chêne majestueux il suffirait d'analyser un gland! Tout se tient, s'enchaîne et s'éclaire dans une œuvre pareille. Pour comprendre le christianisme il ne suffit pas d'étudier à la loupe saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, il faut faire appel à d'autres lumières, s'entourer de tous les renseignements, recourir aux moindres indices qui peuvent nous guider, recueillir toutes les indications. Chacun de ces éléments pourra, à lui seul, être insuf-

fisant, mais réunis ils forment un tel faisceau lumineux qu'il est impossible de ne pas saisir la vérité. Ainsi, à considérer les choses à un point de vue seulement humain, et abstraction faite pour un moment de notre croyance, est-il possible d'admettre que les idées religieuses de saint Paul et de saint Jean, malgré une couleur très spéciale due à leur temps et à leur éducation personnelle, ne sont pas un reflet de la pensée générale, l'écho vivant de la tradition apostolique? Comment les idées de Paul auraient-elles pu devenir celles de l'Eglise quand on sait que l'influence de l'apôtre fut beaucoup moins considérable qu'on ne se l'imagine sur la plupart des communautés chrétiennes, dont le plus grand nombre n'avait pas été fondées par lui, et que son action subit une éclipse qui dura assez longtemps après sa mort?

Ce n'est donc pas seulement avec la critique pure que nous chercherons la vérité; c'est aussi avec la tradition qui, en dernière analyse, doit être la base de notre foi. Remarquons que cette tradition vivante ne se présente pas à nous comme ces traditions profanes que rien ne protège contre les déviations de l'esprit humain. Pour nous elle s'identifie avec la vie de l'Eglise, comme on l'a déjà dit; c'est celle dont le Christ s'est porté garant en disant qu'il serait avec nous jusqu'à la fin des temps, tradition qu'il éclaire, soutient et vivifie par le Saint Esprit qu'il a envoyé sur les apôtres. De même que le Christ nous donne la clef de l'Ancien Testament, l'œuvre vivante du Christ nous donne celle du Nouveau.

*
* *

Malgré les incontestables services qu'elle rend, on regarde la critique, non sans quelque raison, avec certaine défiance; on l'accuse d'amonceler des doutes plutôt que de créer des certitudes. Les divergences flagrantes des critiques, les conclusions contraires auxquelles ils arrivent jettent un discrédit fâcheux, parmi les chrétiens peu instruits, sur une science qu'on traite de conjecturale, et que bien des gens, à tort, sans contredit, considèrent comme un instrument de destruction aux mains de nos ennemis, une sape pratiquée sous nos murs pour les faire crouler. Idée fausse, car la critique est une arme à deux tranchants qui guérit les blessures qu'elle fait, détruit rapidement les uns après les autres les systèmes que l'on abrite sous son nom et qui ne sont souvent que d'ingénieuses hypothèses.

Telle parfois la critique d'Harnack et de ses disciples.

Loin de nous de confondre avec les rationalistes l'auteur de *l'Evangile et de l'Eglise*. Est-ce à dire, cependant, que M. Loisy, qui a si bien montré la faiblesse de leurs systèmes, soit lui-même

sans reproche? Nous ne le prétendons pas. On l'accuse d'avoir remplacé un système par un autre système, d'avoir substitué une philosophie à une autre philosophie, de s'être placé sur un terrain trop étroit et de n'avoir pas complété son esquisse par l'exposé intégral du christianisme[1]. Son but était différent, comme il le déclarait lui-même dès son Introduction; mais, sans doute, ne l'a t-il pas assez montré dans le cours de ses discussions. Ceux qui le connaissent et savent quels grands services il peut rendre à l'Eglise par sa science incontestée, comptent bien, surtout en raison des malentendus dont il serait puéril de dissimuler l'importance, que chez lui le critique ne se séparera ni de l'apologiste, ni du théologien.

M. Loisy n'ignore aucune des sources de la vérité, bien qu'il n'ait puisé qu'à quelques-unes. S'il ne trouve pas dans les synoptiques tout ce qu'on y a mis, il sait que ce qu'on y a mis existe quelque part et possède une réalité objective : c'est l'ensemble des vérités chrétiennes. Il ne les trouve pas où on les place quelquefois : il les retrouve ailleurs, sans qu'il en manque une seule; il sait que si la critique a des droits, — et elle en a beaucoup, — la pensée chrétienne incarnée dans la tradition vivante a aussi les siens.

*
* *

Les synoptiques voient principalement en Jésus de Nazareth le Messie fondateur du royaume de Dieu, et il ne nous en coûte pas de constater qu'ils l'envisagent surtout, comme le faisait d'ailleurs l'entourage du Sauveur, au point de vue de l'accomplissement des prophéties. Saint Luc lui-même, le plus universaliste des synoptiques ne nous a-t-il pas conservé les trois cantiques qui résument le mieux les aspirations du vieil Israël. Toutefois, il ne s'ensuit pas que les évangélistes, hypnotisés dans la contemplation du passé, n'aient pas envisagé l'avenir, qu'ils ne nous disent rien de la nature intime du Messie. La divinité de Jésus n'est pas exprimée chez eux en termes aussi adéquats que dans nos théologies; si on les compare à celles du quatrième évangile, les paroles des synoptiques ne sont que d'admirables germes divins qui éclairent et

[1] Ces pages étaient à la composition quand a paru la notification faite à S. Em. le Cardinal de Paris de la condamnation des ouvrages de M. Loisy. Nous nous en voudrions d'ajouter à la peine de l'auteur, dont nul plus que nous n'apprécie la science et le talent. Nul doute qu'il ne dissipe les nuages amoncelés autour de son nom et ne s'incline avec respect devant les décisions de l'autorité religieuse.

rassurent notre foi sans toutefois satisfaire pleinement la légitime curiosité de notre esprit, mais quels germes!

En voici quelques-uns :

D'abord les synoptiques donnent à l'expression « Fils de Dieu » un sens spécial, élevé, exclusif qui n'a rien de commun avec le même mot appliqué aux saints et aux prophètes de l'Ancien Testament. Ici elle désigne un être à part, en dehors de toute comparaison. Les termes : « Celui-ci est mon fils bien-aimé » et ces autres : « De qui celui-ci est-il le Fils », indiquent une filiation supérieure à celle des autres hommes et d'une autre nature. De quel homme a-t-il jamais été écrit : « Le Saint-Esprit viendra en vous, la puissance du Très-Haut vous couvrira de son ombre et cette sainteté qui naîtra de vous sera appelée le Fils de Dieu. » Le nom d'Emmanuel, dans les circonstances présentes, indique bien aussi quelque chose de supérieur à l'humanité. Que deviennent les affirmations des Ebionites en présence de cette Vierge devenue mère par la puissance du Très-Haut? N'est-ce pas la réalisation des paroles du prologue de Jean : *Non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri sed ex Deo natus est*, suivant la très ancienne variante de saint Irenée, saint Justin, Tertullien? N'est-ce rien que les paroles d'Elisabeth : « D'où me vient le bonheur d'être visitée par la mère de mon Seigneur? » Qu'on relise, avec attention, les cantiques évangéliques et qu'on dise si pareil langage peut s'appliquer à un homme[1].

Quand il se manifeste au monde, Jésus se donne un rôle à part qui serait folie s'il n'était plus qu'un homme. Dieu, le père de tous, notre père qui est dans le ciel, est son Père à lui; il ne l'appelle que « mon Père ». Lui, l'humble par excellence, se fait comme naturellement le centre de tout; il se place nettement au-dessus de Moïse; il se donne le droit de changer la loi, il se fait l'égal de Dieu en pardonnant les péchés (Matth., IX, 2, 6.) Cette action est tellement au-dessus du pouvoir de l'homme, que les maîtres d'Israël en sont scandalisés : « Quel est cet homme qui profère des blasphèmes? Qui peut pardonner les péchés, sinon Dieu seul? » (Luc, V, 20-24) Nulle part Notre-Seigneur ne dit expressément qu'il est Dieu : partout il agit en Dieu.

Il répond à Pierre : « ... Ce n'est ni la chair ni le sang qui te l'ont révélé... » L'intervention spéciale du Père céleste aurait été

[1] Nous savons que les critiques n'acceptent pas, *comme appartenant aux synoptiques*, les récits de l'enfance; mais qu'ils viennent de l'Evangile de l'enfance ou d'ailleurs, nous constatons qu'ils représentent une tradition ancienne, antérieure à la rédaction de saint Luc. Cela confirme notre thèse au lieu de l'ébranler.

superflue si Jésus n'avait été qu'un homme même très supérieur à son entourage : le bon sens de Pierre eût suffi à lui dicter sa réponse.

Quel homme sensé aurait osé dire : « Personne ne connaît le Fils si ce n'est le Père ; personne non plus ne connaît le Père si ce n'est le Fils et celui à qui le Fils veut le révéler. » (Matth., xi, 27.)

Jésus déclare qu'il est plus saint que le Temple, cette chose sainte par excellence ! Toute puissance lui a été donnée au ciel et sur la terre ; il viendra juger le monde entier. Se rend-on compte de ce que renferme d'effrayant cette affirmation : juger le monde ! Un pouvoir comme celui-là suppose une intelligence semblable à celle qui dirige le monde, semblable à celle de Dieu !

Ailleurs il exige de ses disciples des sacrifices qu'on ne fait qu'à Dieu. « Qui aime son père et sa mère plus que moi n'est pas digne de moi », et autres textes similaires qui sont sur toutes les lèvres. Comment un homme peut-il demander, exiger de pareils sacrifices ? Quel droit a-t-il sur nous ? Peut-il demander notre vie s'il n'est le maître de nos vies, nos cœurs s'il n'est le maître de nos cœurs ? Comment pourrait-il demander nos intelligences et nos volontés s'il n'est la vérité et la bonté absolue ? Comment justifier une pareille conduite s'il n'est le principe et la fin de toute existence ? « Ne vous appelez pas maîtres ; il n'y a qu'un Maître : le Christ. » Partout il s'attribue la puissance de Dieu : « Beaucoup me diront : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas, en votre nom, prophétisé, chassé les démons, fait des prodiges sans nombre, je leur dirai : Retirez-vous de moi, je ne vous connais pas. »

C'est en son nom que le baptême sera conféré, et il place ce nom au même rang que celui du Père et du Saint-Esprit. Enfin il meurt pour affirmer sa divinité. Si le grand-prêtre n'avait entendu dans la réponse de Jésus qu'une affirmation de son rôle messianique, il n'aurait pas crié au blasphème. Il comprit que Jésus s'égalait à Dieu, et il aurait pu répéter la parole des Juifs : « Ce n'est pas à cause de tes bonnes œuvres que nous voulons te lapider, mais parce qu'étant homme tu te fais Dieu. » (Jean, x, 33.)

En résumé, nous constatons dans les synoptiques que Jésus est déjà le centre de sa religion, qu'il ramène tout à lui, qu'il est l'objet du culte qu'il fonde. Tout doit converger vers lui, pensées, désirs, affections, ce qui, de la part d'un homme, serait le comble de l'orgueil, de l'égoïsme, de la folie, de la plus monstrueuse tyrannie. Jamais personne n'a parlé en son propre nom de Dieu et des choses de Dieu ; Moïse, Isaïe et les grands génies d'Israël s'abritaient sous l'autorité de Dieu : « Voici les paroles de Jahvé... Voici ce que dit le Seigneur » ; ils n'ont pas d'autre formule. Jésus, au contraire, le plus humble, le plus sincère, le plus désintéressé des

hommes, légifère comme Dieu, pardonne comme Dieu, juge, absout, condamne comme Dieu; il promet le Saint-Esprit parce que le Saint-Esprit est quelque chose de lui, et qu'il peut en disposer; il donne la vie éternelle à qui la veut et la mérite; il ira s'asseoir sur le trône de son Père sans pour cela quitter les siens sur la terre. Que veut-on de plus à moins de réciter le symbole de Nicée ou celui de saint Athanase?

Voilà quelques-uns des germes déposés dans les synoptiques. Si le sens n'en fut pas aussi clair pour les contemporains du Sauveur que pour nous, il faut loyalement reconnaître qu'il s'agit, sans erreur possible, de notre dogme, de notre pensée actuelle, de notre foi en la divinité du Christ, et, s'il n'est pas encore temps d'apporter la faucille pour couper la moisson, il est clair que les épis sont pleins et que les grains ne tarderont pas à être mûrs. La divinité de Notre-Seigneur est aussi réellement et plus clairement contenue dans ces textes que l'infaillibilité du pontife romain ne l'est dans les paroles : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise... Fais paître mes brebis et mes agneaux. J'ai prié pour toi pour que ta foi ne défaille pas, et toi, quand tu seras revenu, affermis tes frères. » (Luc, XXII, 32.) Elle l'est plus visiblement que le dogme de l'Immaculée Conception dans les paroles : « Salut, pleine de grâces. »

Ces deux derniers dogmes n'étaient pas explicitement connus à l'âge apostolique : ils sont cependant aussi certains que le premier. La divinité du Christ serait-elle donc moins certaine à supposer qu'elle fût moins explicite dans les synoptiques que dans le quatrième évangile?

*
* *

Quelle sera l'attitude de la critique pure en face du surnaturel? On peut dire, d'une façon générale, que le critique n'étant directement ni un apologiste ni un théologien, n'a pas à formuler de conclusions doctrinales. Il ressemble à l'historien qui, tout en croyant à la Providence, s'il est chrétien ou simplement déiste, n'a pas à déterminer la nature de l'action divine qui dirige les événements de ce monde. Il n'a ni à faire intervenir ni à écarter Dieu dont il ne saurait être le commentateur attitré, il n'a pas à faire la philosophie des desseins de Dieu qui sont très éloignés de nos pensées et restent souvent inconnus. Il doit étudier les faits, les dégager de tout alliage humain, les mettre en lumière, en saisir l'enchaînement visible et s'en tenir là s'il ne veut pénétrer sur le domaine de l'apologiste et du théologien.

Cette réserve en face de l'extra-humain n'est pas la négation du surnaturel, pas plus que la réserve des tribunaux ecclésiastiques

en face de miracles proposés à leur examen n'est une négation du miracle. Elle n'établit pas une cloison étanche entre l'agnosticisme provisoire du critique et sa foi de chrétien, elle ne redit pas avec certains sophistes que des propositions vraies théologiquement peuvent être fausses philosophiquement; on ne saurait être acculé dans une pareille impasse, car ce qui est vrai l'est partout et toujours. Il y a une issue qui nous permet de sortir de l'impasse prétendue, de concilier notre science et notre foi sans rien sacrifier de l'une ni de l'autre.

Il n'est sans doute pas facile de tracer une ligne de démarcation précise entre le divin et l'humain, de peser dans une balance exacte la part de la foi et celle de la raison, mais cette difficulté n'est pas spéciale au critique ou à l'historien; elle est la même pour le philosophe qui essaie de déterminer les rapports du fini avec l'infini. En somme, c'est là le grand mystère et tout gravite autour de cet insoluble problème. Mis en présence de faits miraculeux, ou tenus pour tels, le critique a-t-il le droit d'en contester *a priori* la véracité? Ira-t-il les passer au crible, les décanter, les mettre sous presse afin d'éliminer ce qu'ils contiennent de surnaturel et ne garder qu'un squelette desséché au lieu d'un corps vivant, l'écorce au lieu du fruit? En aucune façon. Il est chargé non d'expliquer la nature, l'essence des faits, mais d'établir autant qu'il le peut s'ils sont vrais et dans quelle mesure ils le sont. Le reste nous regarde; à nous de les interpréter au moyen d'autres critériums, d'autres motifs de crédibilité, de voir comment ils peuvent cadrer avec nos croyances. La négation du surnaturel n'est pas un postulatum de la critique, car à ce compte il suffirait d'être incrédule pour être critique parfait.

La critique, par exemple, n'explique pas le comment du mystère de la résurrection, mais elle établit avec certitude que les apôtres étaient convaincus d'avoir vu Jésus ressuscité, que toute leur prédication fut basée sur cette assurance : cela nous suffit. Le critique serait embarrassé pour nous dire quelle est la nature physique du corps du Sauveur tel qu'il apparut aux disciples ou à saint Paul sur le chemin de Damas : mais nous ne lui en demandons pas tant. Il nous suffit de savoir que les apôtres n'étaient pas des fous, que le grand fait de l'Eglise repose sur ce dogme. Au nom de quel principe les rationalistes précités rejettent-ils la conception miraculeuse de Jésus, sa naissance d'une Vierge, sa résurrection? Parce que c'est inexplicable? Mais l'inexplicable est la loi du monde, il se dresse partout devant nous à mesure que nous essayons d'en percer le mystère! Sans préjuger la nature intime des faits supra-naturels, le critique, après les avoir fait passer au crible, doit nous les présenter tels qu'ils sont et nous permettre, à

nous croyants, de voir s'ils sont conformes ou contraires à notre foi. « Tels qu'ils sont », et non pas toujours comme il plaît à certains critiques de les voir.

L'Eglise ne veut pas rester stationnaire, comme ses adversaires l'en accusent; elle veut marcher avec la science et le progrès pourvu qu'il s'agisse d'une vraie science et d'un vrai progrès. Quel progrès scientifique ou historique dûment constaté a-t-elle repoussé? Oui, elle est lente, sage, conservatrice, un peu défiante des nouveautés, quitte à les accepter plus tard; elle suit le mouvement scientifique plus qu'elle ne le précède : mais on ne saurait l'en blâmer, car son rôle principal est de garder intact le dépôt qui lui a été confié et non de compter les satellites de Jupiter ou d'établir la chronologie des rois d'Egypte et de Chaldée. Ces choses ont été laissées aux discussions des hommes et la raison suffit à les résoudre. Elle ne se refuse pas à suivre la critique, puisqu'elle laisse ses enfants libres de choisir entre diverses théories sur l'origine du monde. Cependant, tout en reconnaissant les droits de l'historien, en encourageant ses recherches, en acceptant ses découvertes, elle se réserve un droit légitime de contrôle sur ses affirmations. Croyant à la réalité du miracle, elle ne saurait permettre à l'historien d'en nier la possibilité, encore qu'il doive contrôler chaque récit miraculeux. Il y a, j'en conviens, une sorte d'antinomie entre la liberté laissée aux critiques et le droit que l'Eglise se réserve de contrôler cette liberté. Remarquons qu'elle ne conteste pas à l'historien le droit de chercher, de donner ses preuves, de tirer des conclusions. Elle conteste seulement le droit de conclure suivant les idées préconçues de l'auteur et contrairement à sa propre doctrine. Pourrait-elle sans se suicider, souscrire par exemple à cette affirmation de Renan au commencement de son Histoire d'Israël : « Une constante expérience confirmée par la science la plus exacte prouve que cette hypothèse de causes libres, particulières, hors de nous, est tout à fait erronée. Au-dessus de la volonté de l'homme on n'a constaté dans la nature aucun agent intentionnel. La nature est inexorable, ses lois sont aveugles. La prière ne rencontre nulle part aucun être qu'elle puisse fléchir. Aucun vœu n'a guéri une maladie ni fait gagner une bataille. »

L'Eglise croit au miracle sans croire toujours à tel ou tel miracle. Loin de contester au critique un large droit de contrôle, elle exerce elle-même ce droit avec une extrême rigueur, à ce point qu'elle n'en impose presque aucun à notre foi en dehors des miracles évangéliques. L'historien qui étudie les faits avec pleine indépendance n'aurait pas le droit de conclure contre Dieu sous prétexte que son action n'est pas visible; de la même façon un critique n'a

pas le droit de conclure contre le surnaturel, ni surtout de prétendre avec Renan que cette conclusion repose sur la science la plus exacte.

Mais l'antinomie, nous la rencontrons partout! Elle se trouve dans l'opposition entre l'existence d'un Dieu infiniment bon et l'existence du mal; entre le parfait et l'imparfait, entre la science de Dieu et notre liberté; nous la trouvons dans le mystère d'une âme spirituelle, intelligente, libre, et soumise d'autre part à des organes matériels sans lesquels elle est comme morte; dans l'union de la pensée et du langage; entre l'état inconscient de l'âme pendant le sommeil et son état conscient pendant la veille.

L'Eglise en dépit de ces antinomies a le droit de parler, parce qu'elle représente le monde invisible de l'idéal, de la prière, de la pensée, de l'esprit, c'est-à-dire, en réalité, le seul monde vrai, le seul qui dure. L'histoire nous met en contact avec le monde sensible qui disparaît et s'évanouit dans le passé, celui de la terre qui retourne à la terre, de la cendre qui retourne à la cendre. L'historien qui se bornerait à exhumer les faits, à indiquer leur enchaînement satisferait la curiosité du chercheur sans contenter le philosophe ni le chrétien, car il n'en donnerait ni la raison ni le sens. Ainsi entendue, l'histoire n'est guère qu'un musée archéologique, un catalogue bien fait des tombes de l'immense nécropole; elle est incapable de nous dire la raison de ce qui a été et qui n'est plus, de donner le sens de cette énigme indéchiffrable dont nous n'aurons la signification totale que dans le ciel.

Seule l'Eglise, dépositaire de la révélation peut dès ici-bas, dans une large mesure, nous dire le pourquoi de ces agitations, de ces incohérences, de ce flux et reflux d'idées, de ces violences qui font de l'histoire une épreuve pour notre intelligence et notre sens de rectitude morale. La révélation de Jésus soulève un petit coin du rideau, nous laisse entrevoir quelques-uns des desseins de Dieu et nous donne le sens chrétien de l'histoire.

Ces remarques suffiront, nous l'espérons du moins, à rassurer les consciences et les intelligences, à faire comprendre que pour n'être pas tous explicitement enseignés dans les synoptiques, nos dogmes n'en sont pas moins certains, attendu qu'il y a en dehors de ces évangiles assez d'autres éléments historiques indéniables pour que notre foi repose toujours sur des bases inébranlables, et ne soit jamais un sentiment de religiosité vague, une impression d'âme, un je ne sais quoi d'indécis et de flottant qui n'a rien de commun avec la foi catholique.

† E. I. Mignot, *Archevêque d'Albi.*

LA CONQUÊTE POLITIQUE DE L'OUVRIER

SOUS LE SECOND EMPIRE [1]

I

Le second Empire trouva l'ouvrier très désillusionné sur le compte du parti républicain. La dure leçon des journées de juin 1848 avait montré au prolétariat ce qu'il était en droit d'attendre du clan bourgeois pour lequel il avait marché : la désaffection fut profonde. Et il accepta sans émoi et presque comme une revanche les évènements du 2 décembre 1851 : il resta à l'atelier, mais il y était à l'état de menace.

Car la Révolution, en brisant sans la remplacer l'ancienne organisation du travail, avait en fait presque restauré l'esclavage païen : la tourmente passée, prolétaire et capitaliste furent à peu près dans la même position que l'esclave et le maître des sociétés antiques. L'ouvrier n'était plus défendu par ses pairs; l'Etat, non seulement ne voulait le protéger, mais encore lui interdisait de se protéger lui-même; il se trouvait de la sorte livré sans merci, recours ni défense au bon plaisir patronal. Libérée des tempéraments apportés naguère par la solidarité professionnelle, par l'attention des pouvoirs publics et la bienfaisante compassion chrétienne, l'exploitation de l'homme par l'homme pouvait s'exercer sans frein ni contrepoids.

Et cette dépendance avait encore été aggravée par la révolution

[1] Avant tout, il convient d'écrire ici le nom de notre éminent collaborateur, M. Etienne Lamy, pour reconnaitre tout ce que ce travail doit à ses magnifiques études sur *le Second Empire et les ouvriers*. Quelque audacieuse que puisse paraitre une telle prétention, il nous a semblé que, même après lui, il y avait encore à dire, — sinon à ajouter, — sur ce sujet. Pour étudier le mouvement socialiste sous le second Empire, M. Etienne Lamy s'est surtout placé au point de vue de la doctrine; sans méconnaitre l'importance de cette considération, il nous est apparu que le socialisme fut peut-être, pendant cette période, un mouvement plutôt politique, et c'est sous cet angle que nous en avons suivi le développement.

que l'application de la vapeur à l'industrie opéra dans l'économie et dans les méthodes du travail [1]. Le lien pacifiant de la collaboration rompu entre les divers facteurs de la production, au petit patron se substituait le capital collectif, irresponsable, insensible, invisible, presque exclusivement attentionné à faire fructifier ses intérêts; le travailleur cessait d'être cet associé du patron, qu'il était sous le régime de la petite industrie, pour devenir le salarié inconnu et anonyme, envers qui l'on se croit quitte de tout, même de reconnaissance, quand on lui a compté son dû. Et soudain l'ouvrier s'était vu seul, désarmé devant cette puissance, que tout conspirait à renforcer et à exciter contre lui.

N'était-ce point le temps où florissaient ces impitoyables paradoxes économiques, dont le funeste présent nous avait été importé d'Angleterre? Ne divinisait-on point alors cette créatrice de la misère ouvrière, la libre concurrence, directement basée sur le mépris du travail, qui excusait d'avance et légitimait tous les abus en en rejetant la faute sur la fatalité? Le genre n'était-il pas de faire échec à la noblesse et à la dignité du travail en abaissant, selon des vues chères à un peuple de trafiquants et d'intermédiaires, le producteur devant le consommateur, celui qui travaille devant celui qui mange? Ne voyait-on pas un pseudo-libéralisme contester l'autorité de l'Etat et fournir des prétextes et des arguments à l'anarchie en proclamant la malfaisance du « gouvernement ulcère », en considérant l'État comme un mal nécessaire [2]?

Plus pernicieuses que cinquante épidémies, ces conceptions d'idéologues ne tendaient à rien moins qu'à entretenir en France un incessant foyer révolutionnaire, en prohibant toute intervention des pouvoirs publics en faveur du travail, en dispensant le capital-patron de toute condescendance à l'égard du travailleur, dont l'effort était ramené à une simple fonction machinale.

Et dès lors cet ouvrier, dont le travail pendant des siècles avait été défendu et protégé par ses pairs comme par l'Etat, se trouvait sans défense à la merci d'une exploitation effrénée. Besogneux, isolé, détaché chaque jour davantage de ces croyances spiritualistes qui le soutenaient dans l'épreuve, adepte d'un matérialisme brutal qui

[1] Charles Benoist, *le Travail dans l'Etat moderne.*

[2] « L'affaiblissement de l'autorité amène l'abandon du faible, du travailleur. Quand le capital n'a plus d'obstacles à redouter de la part de l'autorité, protectrice providentielle et naturelle du travailleur, le capital spolie sans pitié le travail et le talent de leurs droits, ou bien il les rémunère à son bon plaisir. Ce bon plaisir est devenu la loi des transactions industrielles. » (Toussenel, *les Juifs, rois de l'époque.* 1846, réédit. de 1887, t. I, p. 104.)

exigeait des compensations immédiates, il était à la disposition de qui lui témoignerait quelque condescendance, de qui s'intéresserait à lui ou ferait semblant, de qui se proposerait d'améliorer son sort. Proie tentante pour les faiseurs de la politique en quête d'une clientèle. Dans les conditions que lui faisait cette société encore inorganisée, n'était-ce point le plus merveilleux instrument révolutionnaire ? N'ayant rien à perdre et tout à espérer d'un bouleversement politique, crédule, désintéressé, aisément dirigeable par la frénésie irréligieuse, ardent, prompt à se griser de paroles, combien facile de l'animer d'abord contre la domination capitaliste pour le lancer après à l'assaut du régime qui permettait une telle injustice ?

L'entreprise était d'autant plus engageante que le suffrage universel, en conférant le pouvoir au nombre, avait donné le pas à la classe ouvrière sur la bourgeoisie et l'avait engagée, de gré ou non, dans la politique : c'est le prolétariat qui avait désormais le monopole de la mise en œuvre des révolutions, la bourgeoisie bornant son action à une fronde prudente. Cette souveraineté nominale, se heurtant à sa misère réelle, en accentuait la contradiction et l'iniquité. De grands frissons de révolte par instants secouaient cette foule, mal subjuguée ; et dans les intervalles la fièvre n'en tombait pas, le moindre accident pouvait en déchaîner la menace.

Plus qu'à aucun autre, une politique de réformes ouvrières s'imposait à l'Empire plébiscitaire, dont le suffrage universel était précisément le principe. La prépondérance électorale, que les régimes censitaires avaient conférée à la grande propriété et à l'industrie, le suffrage universel l'avait fait passer du côté des paysans et des ouvriers. Le besoin d'un pouvoir fort avait concilié à l'Empire les intérêts conservateurs alarmés ; il avait pour lui la fidélité des masses rurales ; en amenant à soi la classe ouvrière, il réaliserait presque ce rêve d'union nationale, qui, en assurant au régime la durée, garantirait à la France son ancienne suprématie : par surcroît il détruirait les éléments révolutionnaires en permanence dans le prolétariat.

L'entreprise était intéressante et de celles qui devaient tenter un empereur : le neveu ferait-il pour l'ouvrier ce que l'oncle avait fait pour le paysan ? Le principal effet démocratique de la Révolution avait été de donner au terrien l'intégrale possession de la terre, de libérer le sol de toute servitude féodale, d'assurer au paysan le plein produit de son travail. Pour les ruraux, Napoléon était resté comme le destructeur de l'ancien régime, l'ordonnateur de la Révolution : ils lui en avaient voué un culte réel. Napoléon III

pourrait-il, dans la mesure que comportaient les nouvelles circonstances, prêter à la classe ouvrière, à l'égard de la nouvelle féodalité industrielle, une aide comparable à celle que Napoléon Ier avait prêtée à la démocratie rurale vis-à-vis de la féodalité nobiliaire?

Une telle entreprise, en France, n'était point assurément en dehors des traditions du pouvoir. Au cours de notre histoire, bien souvent l'intérêt du peuple s'était rencontré solidaire de celui de la monarchie, et les petits se trouvaient naturellement enclins à chercher du côté du chef de l'Etat défense et protection contre les aristocraties, les castes, les oligarchies, avec qui ils étaient plus directement en contact et naturellement en conflit[1]. Et à qui un tel rôle d'arbitre pouvait-il mieux revenir qu'à un souverain, fort du consentement populaire?

Pour mener à bien cette entreprise, une condition s'imposait : reconnaître, déterminer, préciser les causes réelles du mal social et oser chercher le remède là seulement où il était.

L'ouvrier souffrait surtout et avant tout de son isolement. De toute sa force, de toutes ses aspirations, la classe ouvrière tendait à l'association professionnelle, dont un sûr instinct, appuyé sur une expérience séculaire, lui révélait l'utilité, l'aide bienfaisante. Tout l'y engageait, tout l'y poussait, et la transformation même du travail industriel reconstituait naturellement, fatalement les organisations corporatives dissoutes.

[1] « Les nations cherchent d'instinct les grands noms pour abri. Les masses admirent et respectent la force, même dans l'individu, parce que la force est presque toujours la compagne de la justice, et que la force dans le pouvoir est la seule garantie contre l'oppression des grands. Le despotisme qui pèse le plus lourdement sur les travailleurs, c'est le despotisme subalterne, le despotisme local, celui du seigneur ou de son intendant. La tyrannie des monarques s'exerce d'habitude dans une sphère où le travailleur n'arrive pas; les traits du pouvoir absolu passent tous au-dessus de sa tête; la verge de Tarquin ne brise que les pavots. » (Toussenel, *Les Juifs, rois de l'époque*, t. I, p. 100.)

De nos jours, un distingué publiciste, M. Georges Thiébaud est revenu sur cette juste considération, qui est peut-être l'une des plus essentielles de notre psychologie politique : « Le peuple a moins peur du maître que du contremaître. Vous retrouverez ce sentiment invincible, irréductible, à la grange, à l'usine, au chantier, à la caserne, où le colonel, juste et fort, est le recours de tous et de chacun contre la tyrannie des brigadiers. Le grand appui constant que le peuple a donné à la constitution d'un pouvoir central n'a pas vraiment d'autre cause que ce besoin d'échapper aux chefs secondaires, d'être défendu contre ceux qui l'oppriment de plus près. C'est par ce séculaire crédit, accordé de plus en plus au pouvoir central, que l'unité nationale s'est faite et que le carcan féodal s'est desserré. (*Parlementaire et plébiscitaire*, p. 29.)

Dans ses pénétrantes et fortes études sur le *Travail dans l'Etat moderne*, M. Charles Benoist a parfaitement observé que le principal effet de l'application de la vapeur à l'industrie fut de concentrer le travail à ses divers degrés, d'abord l'outillage autour de la machine, et conséquemment l'ouvrage et les ouvriers autour de l'usine. Le travail devenu ainsi collectif et le groupement étant la loi de toute collectivité, le besoin d'un lien professionnel se manifesta ; et, comme la faculté leur en était expressément refusée, les ouvriers, malgré tout et presque malgré eux, s'associaient de fait, en marge de la loi, secrètement et dans un sentiment d'hostile méfiance à l'endroit des patrons et de la société.

Réfréner un tel mouvement, autant prétendre faire obstacle à une force naturelle! L'association était le fait des nouvelles conditions de la vie ouvrière, non des personnes. Car la révolution, qui s'était opérée dans les conditions du travail, avait eu également sa répercussion sur le capital. Par les grandes mises de fonds qu'elle nécessitait, la concentration des instruments du travail appelait la concentration des capitaux, et le capital, lui aussi, était devenu collectif et tendait par suite à s'isoler du travail, à l'ignorer, et forcément à l'opprimer. L'union des ouvriers était la réplique nécessaire à l'union des capitaux, et la force des choses imposait l'association professionnelle ouvrière.

Tel était le point essentiel à discerner. Cette conclusion une fois dégagée, la méthode s'imposait d'elle-même, et on pouvait sans illusion escompter le succès de l'entreprise, à cette époque où une politique fermement autoritaire avait si notablement renforcé l'action du pouvoir.

Il eût donc fallu que le souverain prît hardiment l'initiative d'une telle réforme et qu'il organisât corporativement les masses ouvrières. Un tel acte, par sa hardiesse même, était de nature à frapper l'esprit des travailleurs et à lui concilier leurs sympathies hésitantes. Le syndicat, — forme pour ainsi dire obligatoire de l'association ouvrière, — le syndicat, bien compris, exactement défini, prudemment réglementé, pouvait être un excellent instrument de pacification sociale[1], car il n'y avait en dehors de lui

[1] M. Tolain, dans sa déposition, en 1872, devant la *Commission d'enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars*, a très justement formulé cette vérité : « Nous aurions voulu grouper les ouvriers par professions; nous avions ainsi ce double avantage de réunir des hommes ayant tous des intérêts communs, des hommes de métiers, qui ne pouvaient aller trop vivement à la politique, parce que, quand on groupe des ouvriers d'une profession tout entière, on peut avoir, soit au point de vue politique, soit au point de vue social, des opinions différentes, mais on a ce qui réunit, l'intérêt de la profession... Les groupes ainsi formés avaient, en matière

pour les travailleurs que concurrence fratricide et régime arbitraire; il le pouvait être à la condition expresse qu'on le plaçât étroitement sur le seul terrain professionnel et que la politique, impitoyablement écartée, n'en vînt point fausser le jeu pour le mettre au service d'un parti. On devait faire de ce syndicat une institution de droit public, où se seraient trouvés naturellement et nécessairement associés tous ceux qui appartiennent à telle ou telle branche de l'industrie; et, en conférant à ce syndicat, sous certaines garanties, la faculté d'acquérir et de posséder, l'Etat, aux moindres frais, eût pu l'aider à remplir ces fonctions d'assistance et de prévoyance mutuelles, pour l'administration desquelles sa nature même semblait le désigner.

« Une association est un bourgeois », a dit très justement Victor Hugo[1]. Le syndicat obligatoire pouvait rendre alors à notre société moderne le même service que la corporation avait apporté à

économique et sociale, des idées politiques diverses, mais la profession réunissait tout cela. » (P. 846.)

M. Etienne Lamy a parfaitement développé cette même considération : « Dans les assemblées où les ouvriers de tous métiers étaient confondus, les doctrines communistes et révolutionnaires trouvaient un assentiment presque unanime. Ces mêmes ouvriers, quand ils étaient groupés par métiers, en sociétés de secours mutuels, de production et corporations, et qu'ils avaient à faire valoir en commun un intérêt professionnel, étaient d'ordinaire défenseurs énergiques chacun de sa part dans cet intérêt commun et montraient à un haut degré la prudence, l'esprit d'épargne, toutes les passions qui accompagnent la propriété individuelle. En effet, la classe ouvrière, faute de culture, n'est pas apte à discuter et à choisir des théories abstraites, et, dans son embarras en face d'elles, la démagogie devient le lien commun par lequel elle dissimule le vide de sa pensée. C'est son métier qui fait l'éducation, non seulement de ses bras, mais de son intelligence; c'est sur l'expérience professionnelle que la justesse de son jugement se forme, et les idées générales ne lui deviennent intelligibles que par leur application aux événements familiers de la vie. » (*Le Second Empire et les ouvriers*, p. 105.)

[1] Le mot est rapporté dans l'*Histoire d'un crime*; il fut prononcé dans les circonstances suivantes. Le 2 décembre, quelques députés républicains s'étaient donné rendez-vous dans le local de l'Association des ébénistes. En arrivant, ils trouvèrent le local fermé. « Il n'y a personne, dit Madier de Montjau; ces braves gens commencent à avoir un petit capital: ils ont peur de nous et disent : les coups d'Etat ne nous regardent pas, laissons faire. — Cela ne m'étonne pas, répondit Victor Hugo, dans le moment où nous sommes, une association est un bourgeois. »

« La préoccupation de la fortune à acquérir tuera inévitablement, chez les meilleurs des prolétaires, les grandes aspirations politiques et sociales, en les livrant à de petites questions de boutique, en leur donnant un caractère bas, mesquin, en un mot, le caractère bourgeois. » (Déclaration de M. Finance au Congrès ouvrier de Paris, en 1876. De Seilhac, *les Congrès ouvriers en France*, p. 35.)

l'ancien régime. Réorganisé sur ces bases, le monde du travail avait chance d'être soustrait définitivement à l'anarchie, à la misère, à la violence : ainsi, en lui donnant une situation régulière, l'on retirait aux fauteurs de désordre cette masse révolutionnaire en disponibilité, dont le concours était nécessaire à la réalisation de leurs desseins et l'on pouvait espérer d'assurer au pouvoir la stabilité, la continuité, la durée, à la France la paix sociale et le bienfait de l'ordre.

II

L'association ouvrière étant inévitable, prendre les devants eût été le fait d'une politique prévoyante : il eût donc fallu que le pouvoir se mît résolument à la tête du mouvement, et, de son plein gré, qu'il fît lui-même ces associations pour qu'elles ne se forment pas secrètement, en dehors de lui, c'est-à-dire contre lui. Les intérêts bien entendus du capital conseillaient même cette politique; en donnant ce témoignage de sollicitude aux ouvriers, l'Empire se mettait en meilleure posture pour les amener à des concessions justifiées et à considérer comme un juste droit ce qu'on tenait pour une spoliation.

Ce règlement des rapports du capital et du travail était pour le gouvernement impérial le plus redoutable des problèmes : il ne songea pas à en éviter la difficulté et il en aborda l'examen avec plus de bonne volonté que de discernement.

Napoléon III souscrivit, d'ailleurs, à cette politique moins par calcul que par une disposition naturelle de l'esprit et du cœur. Nul n'a contesté qu'il n'aimât vraiment le peuple; prétendant, il avait recherché les causes de la misère humaine[1]; le titre d'empereur socialiste ne lui désagréait point, et un programme de réformes ouvrières n'était pas pour lui déplaire, encore moins pour l'effrayer. Au reste, ce faisant, l'Empire revenait à ses origines comme à son principe démocratique : il en pouvait espérer une force nouvelle.

Le difficile, toutefois, n'était pas tant de faire son devoir que de

[1] Dans sa brochure sur l'*Extinction du paupérisme* (1844), on relève ainsi cette ébauche de politique sociale : « L'industrie appelle tous les jours les hommes dans les villes et les énerve. Il faut rappeler dans les campagnes ceux qui sont de trop dans les villes et retremper en plein air leur esprit et leur corps. La classe ouvrière ne possède rien, il faut la rendre propriétaire. Elle n'a de richesse que ses bras, il faut donner à ces bras un emploi utile pour tous. Il faut lui donner une place dans la société et attacher ses intérêts à ceux du sol. Enfin, elle est sans organisation et sans liens, sans droits et sans avenir, il faut lui donner des droits et un avenir, et la relever à ses propres yeux par l'association, l'éducation et la discipline. »

le connaître, de diagnostiquer le mal et d'en discerner les causes. Ce fut l'écueil, et l'Empire ne l'évita pas. Cette méconnaissance de la situation l'empêcha d'aborder franchement et directement l'obstacle, alors que, pour une telle entreprise, la décision était le gage même du succès. Comment s'en étonner, au surplus? L'opinion n'était pas préparée à une telle politique; on était trop près de la Révolution, la critique historique n'avait pas encore fait son œuvre et mis les choses au point : la légende, les préjugés accrédités contre les corporations tenaient trop les esprits pour qu'on pût croire au bienfait de l'association et qu'on osât y voir le remède à la crise sociale, alors à sa période de début. On reconnaissait bien aux patrons le droit de s'associer professionnellement, mais aux ouvriers? n'était-ce point bénévolement organiser l'émeute, la révolution?

Depuis les journées de juin 1848, pour la plupart des Français, qui disait ouvrier, disait républicain, socialiste, rouge, émeutier, révolutionnaire. L'intervention violente du prolétaire dans la politique avait radicalement détruit, dans la classe possédante, toute velléité de commisération sur le sort des classes laborieuses : c'était même pour s'assurer contre le retour de tels accidents que le capital était allé au prince-président. Le coup d'Etat s'était fait précisément au nom des intérêts conservateurs alarmés, et aussi par crainte du suffrage universel et de la république. Peut-être Napoléon III n'était-il pas tout à fait libre de ce côté. Si la classe ouvrière avait laissé faire le 2 décembre, c'était la terreur qu'elle inspirait qui en avait facilité l'exécution et fait accueillir l'événement par le pays comme la fin d'un cauchemar.

Et cependant le danger était réel, pressant. La classe ouvrière demeurait, en face de l'Empire, à l'état d'énigme inquiétante : les faits en donnaient des preuves manifestes.

En France, les révolutions se sont toujours faites à Paris; elles n'ont pas toujours été l'expression du sentiment national et ne furent presque jamais l'œuvre des vrais citoyens de Paris. Conçues par des ambitieux, poursuivant le pouvoir ou des places, réalisées par une tourbe de déclassés et d'étrangers, elles usurpèrent d'abord l'autorité morale de Paris pour imposer ensuite à la France un nouveau personnel gouvernemental. Depuis le 14 juillet 1789 jusqu'au 4 septembre 1870, toutes les révolutions sans exception furent préparées et exécutées à Paris, sans la participation des Parisiens, par des gens de main, dont le chiffre de la solde appert trop souvent dans les comptes publics. Aussi Paris eut-il toujours, tant au regard du pouvoir que du suffrage universel, une exceptionnelle importance. Avoir Paris avec soi facilite de singulière façon l'exercice du gouvernement, et, s'il n'est pas

vrai qu'on ne puisse pas gouverner contre Paris, l'appui de Paris donne à qui en bénéficie un prestige et une autorité incontestables. Siège des pouvoirs publics et quartier général de la démocratie, c'est de Paris et par Paris que peut venir toute agression effective contre le gouvernement, qui se trouve en fait dans sa dépendance plus ou moins étroite.

Mais la faveur de la Ville femme est plus facile à conquérir qu'à conserver, particulièrement pour le pouvoir. Paris avait acclamé et ratifié le coup d'Etat. En 1851, dans le département de la Seine, le plébiscite compta 196.539 oui contre 96,497 non et 95,636 abstentions. Déjà les élections de 1857 avaient montré un certain fléchissement, où l'Empire pouvait voir un avertissement. En tenant compte de la déformation imposée à la consultation populaire par le fait des candidats interposés, en déduisant les 40.000 inscriptions de moins qu'en 1851, les candidats du gouvernement n'avaient réuni à Paris que 110,526 suffrages contre 96,299 à ceux de l'opposition et 143,170 abstentions : l'opposition restait sur ses positions et le gouvernement perdait environ 50,000 suffrages qui s'étaient cantonnés dans l'abstention. Il fallait reconnaître là en partie des voix ouvrières qui, en 1851, avaient fait crédit au nouveau gouvernement dans l'attente que ce changement leur profiterait et qui maintenant se tenaient sur la réserve.

Le gouvernement et l'opposition se serrant d'aussi près, la minorité ouvrière devenait l'arbitre de la situation; en se portant d'un côté ou de l'autre des partis bourgeois en conflit, elle pouvait lui assurer le suffrage de Paris. Comme le suffrage universel était la base de toutes les institutions, le point d'appui de toutes les organisations politiques, il se produisit une espèce de rivalité, de concurrence entre l'opposition et le pouvoir, chacun cherchant à attirer à soi, à capter cette multitude. Dès lors la politique générale fut impressionnée par cette double compétition : qui réaliserait la conquête de l'ouvrier?

Les élections de 1857 avaient donné courage à l'opposition. A l'Empire, elles avaient montré qu'il fallait faire quelque chose pour la classe ouvrière; mais quoi? Personne n'était en mesure de fournir un programme précis, et les ouvriers encore moins que les autres. On procéda par tâtonnements; on chercha des moyens à côté pour conjurer cette menace, pour détruire cette opposition éventuelle en ruinant sa raison d'être.

Ces velléités, promptement manifestées, ne laissèrent pas que d'éveiller d'abord l'émoi de l'opposition républicaine, incapable par elle-même d'escalader le pouvoir et qui cherchait des épaules pour s'y hisser, et aussi, par delà les frontières, l'inquiétude de ceux

qui avaient intérêt à maintenir en France des éléments d'agitation. Rendre l'ouvrier moins misérable, sinon heureux, n'était-ce point détruire toute espérance, toute possibilité de révolution : c'était là précisément ce qu'on voulait empêcher. L'aveu cynique et formel en fut fait diverses fois à ceux qui travaillaient sincèrement à l'amélioration de la situation des ouvriers; plusieurs en ont rendu témoignage. A Héligon, l'un des initiateurs de l'*Internationale*, les blanquistes de Londres déclaraient sans détour « qu'ils voudraient voir les ouvriers dix fois plus malheureux, que Bonaparte en faisait assez »; ils ajoutaient : « Quand vous aurez donné aux ouvriers tout ce qui leur sera nécessaire, ils ne voudront plus sortir de chez eux[1]. » Avant tout, ils voulaient se conserver cette armée : « Au fond et tout bas le jacobin souhaitait que cette misère durât parce qu'elle tenait le prolétaire prêt à la révolution, comme la maigreur rend les chiens plus aptes à la chasse : les prolétaires étaient sa meute[2]. » Son inquiétude était d'autant plus forte qu'il ne pouvait ouvertement faire échec à cette tentative de socialisme impérialiste sans risquer de s'aliéner à jamais les sympathies de cette clientèle en expectative.

Les fautes du gouvernement lui évitèrent ce préjudice; elles furent multipliées et rarement entreprise fut prise plus à contresens.

Napoléon III et ses conseillers étaient des optimistes : ils préjugèrent la sagesse des ouvriers, sans voir qu'ils avaient affaire à de grands enfants, au cœur généreux, faciles à mener sans doute, mais plus encore à duper. Autrement, ils eussent compris qu'un régime fermement autoritaire s'imposait pour une telle entreprise, qui pouvait donner le meilleur ou le pire, et qui, mal attaquée, risquait de conduire aux catastrophes. Préluder, comme on le fit, par une sorte de réaction libérale à une politique de réformes ouvrières constituait à ce point de vue une réelle aberration : c'était

[1] *Commission d'enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars 1871*. Déposition de Heligon, p. 542. — Fribourg corrobore également ce témoignage dans sa brochure sur l'*Association internationale des travailleurs* (1871, p. 164) : « Un jour, rencontrant des ouvriers blanquistes, Fribourg manifestait son chagrin de voir le travail si peu abondant. « C'est tant mieux, « lui répondirent Meunier et Genton, deux « centurions », plus il y aura « de misère et plus nous serons contents, nous voudrions que l'ouvrier « cessât de trouver à gagner son pain, alors la faim ferait peut-être ce que « n'ont pu faire les raisonnements. Vous autres, coopérateurs, ajoutèrent- « ils, vous vous efforcez de pallier les souffrances du travailleur, et c'est « pour cela que nous vous détestons. Car si, par impossible, vous réus- « sissiez à rendre l'ouvrier heureux, la révolution n'arriverait jamais, et « nous voulons avant tout la révolution. »

[2] Etienne Lamy, *Etudes sur le Second Empire*, p. 87.

bénévolement rendre courage et redonner de la force à une opposition, que le souvenir du 2 Décembre faisait irréconciliable.

L'amnistie de 1859 fut, en ce sens et dans ces circonstances, la plus lourde des méprises. Il est pénible d'apprécier comme il convient des mesures de cette sorte, car, à le faire, on se donne l'apparence d'une dureté de cœur inexplicable. Avant tout, il faut éviter les causes qui rendent nécessaire une amnistie politique collective, car rarement les effets en sont heureux pour celui qui la concède. Assurément, le pardon est le plus noble des sentiments, mais la politique exclut la sentimentalité; elle exige la réciprocité. Pour qu'une telle amnistie pût être une bonne mesure, il faudrait que l'oubli fût aussi dans le cœur de ceux qui sont l'objet de ce pardon. Une générosité sans réplique risque fort d'être une duperie : l'amnistie de 1859 en fut une. Elle refit les cadres du parti républicain en ramenant les déportés dans l'état d'esprit où ils étaient au moment de leur proscription. Loin de calmer leurs rancœurs, le contact du sol français ne fit qu'en remuer l'amertume et exaspéra chez eux le désir de la vengeance par la plus grande facilité de la pouvoir satisfaire.

Ce retour des déportés motiva dans le pays un mouvement qui se manifesta surtout dans la jeunesse des écoles et dans certaines parties de la classe ouvrière. Les cadres de l'opposition se trouvaient ainsi reformés; mais où prendre les troupes? Pouvait-on donner ce nom et offrir cet emploi à ce bataillon de déclassés et de bohêmes, qui s'était mis à la suite? Non ; ces beaux fils étaient plus portés à écrire qu'à agir, à crier qu'à descendre dans la rue, et leur héroïsme était surtout verbal : jeunes bourgeois ou aspirants bourgeois, ils entendaient bien profiter de la révolution escomptée, mais ils avaient le ferme propos de laisser à d'autres le soin de la faire [1]. Il fallait des gens de main à pousser en avant.

Les chercherait-on parmi les professionnels de l'émeute? Clientèle réduite et assez peu sûre [2] : ces mercenaires sont à la disposition de qui les paie et il est toujours facile au pouvoir de placer une surenchère. Les anarchistes peuvent aussi bien défendre le gouvernement que le combattre : leurs brigades suppléent et

[1] *Enquête sur les causes de l'insurrection du* 18 *mars*. Déposition de M. Marseille, t. IX, p. 523.

[2] Voici, d'après la déposition d'un des fonctionnaires de la préfecture de police, M. Nusse, l'évaluation de l'armée du désordre à Paris : « J'évalue le nombre des révolutionnaires dans Paris à 100,000. Il y a, en moyenne, 30,000 individus qui n'ont aucun moyen d'existence et qui sont toujours prêts à prendre les armes, une fois l'affaire engagée, car, comme gens capables de la commencer, il n'y a pas au delà de 2 à 3,000. » (*Enquête sur les causes de l'insurrection du* 18 *mars*, p. 224)

doublent parfois la force publique. La police, qui est en relations forcées avec eux, a souvent tous moyens de prévenir leur hostilité ou d'en retourner l'effet.

Il fallait des dévouements moins incertains et plus désintéressés; on ne pouvait les demander qu'à la classe ouvrière; mais le délicat était d'amener l'ouvrier à ses fins. La brutale leçon de 1848 l'avait mis en défiance; requérir son concours directement et sans préparation, c'était courir au-devant d'une fin de non-recevoir catégorique.

Autre devait être la tactique des jacobins et la politique du pouvoir seconda inconsciemment leurs vues. On pousserait les ouvriers à se grouper d'une façon factice et extra-corporative : la loi allait précisément faciliter l'entreprise en permettant certaines formes d'associations ouvrières, coopératives, sociétés de secours mutuels, etc. Ces groupements une fois formés, les jacobins, par toutes ruses et sous le couvert de tous les masques, s'y insinueraient, s'y terreraient pour en capter insensiblement la direction, en modifier l'esprit, et y agir à la façon d'un ferment révolutionnaire. Cette œuvre, ce travail de termites, Reclus le dévoilait sans détour : « Il faut avoir l'air d'organiser les classes ouvrières au point de vue économique et industriel; ce sera pour nous le moyen de les organiser plus tard au point de vue politique; nous aurons un instrument prêt et une armée constituée [1]. » Les sociétés d'épargne, de crédit mutuel, les chambres syndicales, les coopératives, en un mot, toutes les associations que la loi autorisait sous certaines réserves allaient devenir sous cette influence de réelles associations politiques, et bientôt on devait voir se former sous leur couvert ces groupements irréligieux de libres-penseurs, de solidaires pour les enterrements civils, faits pour détacher de plus en plus l'ouvrier de toute pensée spiritualiste et ne lui laisser d'autre espoir qu'en la révolution [2]. L'infiltration politicienne une fois consommée, la maison bien à eux, les meneurs n'auraient plus qu'à lancer les ouvriers dans la voie de la violence.

[1] *Enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars 1871*. Déposition de M. Marseille, p. 195.

[2] *Ibid. Déposition de M. Marseille* : « Dans la classe ouvrière, le mouvement se produisit surtout par des associations sous forme de crédit mutuel, de sociétés coopératives, de sociétés de consommation. Chacun apportait, par exemple, un petit capital de 20 ou 30 francs. On mettait cette somme en caisse et, si quelqu'un des associés avait besoin d'argent, il tirait sur la caisse, on lui prêtait trois ou quatre fois sa mise. C'était l'apparence, mais la réalité était l'organisation de la classe ouvrière, de telle sorte qu'on en fit une armée à l'aide de laquelle on pût renverser le gouvernement. » — *Déposition de M. Mouton*, p. 229 : « Nous avons toujours pensé, à la préfecture de police, que, dès 1860, les sociétés

III

Les élections de 1863 marquèrent une étape nouvelle et confirmèrent la leçon déjà donnée par celles de 1857. Les candidats du gouvernement n'avaient obtenu dans la Seine que 82,000 suffrages; l'opposition était passée à 153,000, alors que les abstentions tombaient à 90,000. Paris était passé à l'opposition. L'Empire perdait 30,000 voix; l'opposition en gagnait 57,000 : la masse des abstentionnistes avait été un peu entamée, mais elle demeurait encore singulièrement compacte; de quel côté cette masse flottante se porterait-elle?

Il devenait d'autant plus impérieux pour le gouvernement d'empêcher ce ralliement des ouvriers à l'opposition républicaine que déjà bon nombre de catholiques s'étaient mis dans les rangs de cette dernière et que cette coalition avait eu pour résultat d'amener cinquante opposants dans le Parlement. La tactique gouvernementale semble avoir été moins de se rallier la classe ouvrière que de tâcher de l'isoler, de la tenir à l'écart de la politique, de la constituer en un parti de classe, systématiquement rebelle à toute entente avec les clans bourgeois, qui détenaient le pouvoir ou qui y prétendaient. Cette masse ouvrière mécontente et qui ne pouvait être contentée qu'à lente et longue échéance, devait normalement se porter du côté des mécontents, de l'opposition; sa pente était de ce côté : l'établir en parti fermé, en marge de la politique, c'était le seul moyen d'empêcher cette alliance fatale.

La chance voulait que ces vues du pouvoir se rencontrassent avec la doctrine du théoricien le plus autorisé du socialisme français, de Proudhon.

A bien le prendre, Proudhon, sous des dehors violents et passionnés, était plutôt, — par comparaison, — un modéré, un homme de bon sens et pratique. Français et plébéien, il avait conservé intactes les qualités de sa race et de son milieu, au rebours de ces idéologues bourgeois qui s'étaient donné la mission de rédiger au socialisme sa doctrine. Connue et jugée d'après quelques mots à effet prémédité et violent, la langue de Proudhon est peut-être d'un révolutionnaire; ses idées, si on les examine sans parti-pris et de sang-froid, après en avoir laissé tomber cette mousse de colère

existant à Paris avaient un caractère politique... » — *Déposition de M. Nusse*, p. 224 : « Toutes les sociétés de libres-penseurs, de solidaires pour les enterrements civils, qui ont travaillé dans un but politique, se sont cachées sous le masque de sociétés ouvrières pour pouvoir agir avec plus de sécurité et plus efficacement sur les ouvriers. »

et d'exagération qui les recouvrent, ses idées sont parfois avant la lettre les pures doctrines de l'économie sociale contemporaine.

Résolument hostile au communisme et au collectivisme, qu'il jugeait irréalisables et inconcevables dans un pays aussi amoureux de l'inégalité que la France, Proudhon, tout en contestant le principe de la propriété individuelle, n'admettait pas moins sa nécessité et son bienfait : loin de la détruire, il voulait plutôt l'étendre aux travailleurs et, par les voies les plus régulières, faire en sorte « que le capital travaille et que le travail possède ». Il avait eu aussi cette originalité et ce courage de ne point accepter sans contrôle les idées reçues et courantes sur la Révolution : ayant vite reconnu l'utilité de l'association ouvrière, il entrevoyait là la base de la future organisation du travail, et la révision qu'il réclamait de la propriété, il la demandait à la coopération et à la mutualité.

Le collectivisme allemand était nettement l'opposé de cette conception socialiste française. Karl Marx posait en principe l'impuissance des associations ouvrières à amener à composition la féodalité industrielle : c'était la lutte du pot de terre et du pot de fer. Seul l'Etat pouvait établir un ordre de choses meilleur en mettant dans tous les pays le capital à la disposition de tous les travailleurs, en décrétant la propriété collective de tous les instruments de travail et de la terre. Et, pour que ces choses se réalisent, il fallait que les travailleurs conquièrent le pouvoir, que le prolétariat devienne à son tour classe dirigeante dans le monde entier : affaire de quelques siècles! La révolution sociale devait donc avoir pour préliminaire une révolution politique. Le singulier fut qu'au lieu de commencer par appliquer ses doctrines dans son propre pays, Karl Marx ait pris la France comme champ d'expérience : d'autres et lui-même sans doute n'y voyaient qu'un moyen d'agitation extérieure, moins rudimentaire et plus efficace que le communisme de Bakounine, basé sur la reprise directe de la propriété, sur l'expropriation de ceux qui ont par ceux qui n'ont pas, simple forme de l'anarchie, du pillage, de la révolution.

Proudhon, pour réaliser ses idées, s'appuyait sans doute sur l'effort collectif et réfléchi du prolétariat organisé, mais il comptait aussi, dans une certaine mesure, sur une intervention hardie du pouvoir : il attendait, il cherchait un dictateur révolutionnaire, et, pour le rencontrer, son instinct « peuple » lui suggérait qu'il valait mieux se tourner du côté de Napoléon III que des bourgeois mécontents, qui faisaient au prolétariat des avances intéressées [1].

[1] Ce point a été mis en lumière par M. Desjardins dans son livre sur Proudhon. Proudhon était, d'ailleurs, en excellentes relations avec le prince Jérôme Napoléon.

Le respect humain, dont lui, Proudhon, ne se gênait guère, empêchait les ouvriers de s'arrêter à cette pensée et de se mettre avec le pouvoir; leur intérêt bien entendu leur eût pourtant conseillé cette politique : tout au moins fallait-il les mettre en garde contre la tentation de verser dans l'opposition, où il soupçonnait les pires ennemis de la classe ouvrière. Aussi, aux élections de 1863, Proudhon se montra-t-il résolument hostile à l'action politique républicaine : il mena ouvertement campagne contre les cinq et conseilla l'abstention aux ouvriers.

Cette attitude lui valut l'animadversion vigoureuse et parallèle des jacobins français et des doctrinaires socialistes étrangers : il n'était pas homme à s'en embarrasser[1]. Son conseil fit d'autant plus d'impression sur les ouvriers que des faits, qu'un certain nombre d'entre eux avaient pu reconnaître, leur commandaient aussi cette neutralité politique.

En 1862, sur l'entremise d'Armand Lévy et par la protection du prince Jérôme Napoléon[2], une délégation de trois cents ouvriers français avait été envoyée à l'Exposition universelle de Londres, afin d'étudier les institutions ouvrières et sociales des divers pays, dont le groupement pouvait permettre de fécondes et profitables observations : cette mission fut présidée par Chabot; Tolain, ouvrier ciseleur fort intelligent et avisé, y participait. Cette initiative était heureuse; bien conduite, menée avec méthode et circonspection, cette enquête pouvait donner les meilleurs résultats et tracer sa véritable voie à cette politique de réformes ouvrières que l'Empire voulait entreprendre : le secret en résidait dans l'organisation du travail en Angleterre.

Là, en effet, le développement de la grande industrie avait, plus tôt qu'ailleurs, concentré le travail autour des usines et de ces grandes agglomérations ouvrières, suscité le prolétariat industriel. Les ouvriers s'étaient groupés d'instinct; une solidarité assez étroite se forma entre eux, qui se manifesta d'abord par des démonstrations violentes et tumultueuses, par des grèves, qui jetèrent la défaveur sur les travailleurs. Gens pratiques, ceux-ci s'aperçurent bien vite qu'ils faisaient fausse route; ils comprirent sans peine

[1] Dans son histoire de l'Internationale, Fribourg donne cette preuve de la haine de Karl Marx contre Proudhon : « Au bal donné pour la clôture des travaux de la conférence de Londres, en 1865, pendant que Varlin et Limousin faisaient danser les deux jeunes filles de Karl Marx, celui-ci racontait à Tolain et à Fribourg comment il avait voué une haine profonde à Proudhon pour ses opinions anticommunistes. » (p. 45)

[2] *Enquête sur les causes de l'insurrection du* 18 *mars* 1871. Dépositions de MM. Marseille, Heligon, Tolain, etc. — Fribourg, *L'Association internationale des travailleurs,* 1871.

que la grève était une arme à deux tranchants et qu'en atteignant directement les patrons, elle se retournait souvent aussi contre les travailleurs; ils se rendirent compte que la solution de la question sociale n'était pas dans la force, qu'il y avait intérêt à passer au plus vite de la période de guerre à la période diplomatique, à établir des rapports réguliers et conciliants entre le capital et le travail, en un mot à substituer au refus collectif du travail le marché collectif du travail. C'est de ces considérations que sortirent les *trades-unions*. « Les trades-unions anglaises, — a écrit leur historien, M. de Rousiers [1], — ont leur première origine dans les comités constitués par les ouvriers pour l'établissement des accords qui terminent les grèves. Mais un comité éphémère, en outre qu'il présente moins de surface et qu'il s'assure à un moindre degré la confiance des ouvriers et la considération du patron, voit sa mission terminée avec la reprise du travail. Il est totalement incapable de prévenir les conflits ultérieurs. Une représentation permanente des intérêts ouvriers peut seule atteindre ce résultat désirable. C'est la raison d'être des trades-unions. » Encore et toujours on en revenait à l'association ouvrière, raison de la puissance industrielle anglaise et de la situation privilégiée de ses travailleurs.

Mais des Français et des républicains pouvaient-ils faire une telle constatation et formuler des conclusions en conséquence, si près encore de la révolution de 1789, et l'esprit embarrassé des préjugés accrédités contre les corporations. Excités, d'ailleurs, contre le gouvernement par les réfugiés français de Londres, qui n'escomptaient que la révolution et des représailles, toujours inquiets d'être suspectés de complaisances et de compromissions à l'égard du pouvoir, ils n'osèrent pas remonter à la cause essentielle, ils s'arrêtèrent aux effets, et leurs conclusions en furent presque totalement prises à contre-sens.

Ils constatèrent ainsi que l'ouvrier anglais, mieux rétribué que le français bien que travaillant moins d'heures par jour, produisait cependant à meilleur compte et que les entrepreneurs de la Grande-Bretagne porteraient prochainement atteinte à nos débouchés extérieurs. Loin de voir que ce résultat était dû à l'association, aux trades unions qui mettaient les ouvriers anglais à même de traiter de puissance à puissance avec les entrepreneurs et rendaient possible l'établissement de tarifs plus rémunérateurs par suite de l'exercice tranquille et continu du travail, ils se figurèrent, ou peut-être on leur persuada que cette augmentation des salaires était due à la liberté de la grève : ils ne réfléchirent pas que, pour

[1] *Le trade-unionisme en Angleterre*, p. 10.

être efficace, la grève suppose une organisation préalable du travail. Ils observèrent encore que les coopératives réduisaient les dépenses des ouvriers anglais et abaissaient notablement pour eux le coût de la vie, mais ils eussent dû noter également que cette liberté des sociétés coopératives n'était en Angleterre qu'un mode accessoire de la liberté plus grande d'association et qu'elle ne faisait qu'en dériver.

La délégation ouvrière française résuma donc ses conclusions dans la revendication de deux libertés, qui lui semblaient pour lors suffisantes : la liberté de grève, la liberté des sociétés coopératives.

Mais elle fit encore une autre remarque qui, au regard des intentions gouvernementales, valait le voyage. Les ouvriers purent constater que, dans les autres pays, le parti social était séparé, distinct des partis politiques, que partout les ouvriers s'étaient constitués en parti de classe en dehors de tout groupement politique, l'expérience les ayant pleinement convaincus qu'en faisant de la politique, ils faisaient toujours le jeu de la classe possédante, de la bourgeoisie sans améliorer leur propre sort. Et certains des délégués français, — les plus notables, — avaient ainsi compris la vanité de l'action politique pour la classe ouvrière comme la nécessité d'isoler la question sociale des questions politiques et de situer étroitement le programme des revendications ouvrières sur le terrain de défense des intérêts professionnels.

Ces réflexions et cette constatation, à leur retour de Londres, suggérèrent à Tolain et à quelques autres ouvriers l'idée de l'Internationale.

Dans la pensée de ses fondateurs et à son origine, l'Internationale était loin d'être cet épouvantail à bourgeois qu'elle allait devenir par la suite [1] : elle procédait d'un sentiment nettement

[1] Voici, d'après la déposition de Tolain devant la Commission d'enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars, quelle fut l'origine de l'Internationale :

« Lors de l'Exposition universelle de Londres, les ouvriers ont, dans chaque profession et par le suffrage universel, nommé des délégués. Je suis allé à ce titre à Londres avec un groupe d'ouvriers français, parisiens et lyonnais. Les ouvriers anglais qui étaient constitués déjà depuis très longtemps en sociétés ouvrières, nous ont envoyé des délégués pour nous demander si nous voulions accepter d'en faire partie. C'est alors que l'idée d'établir entre les ouvriers des différentes nations des rapports constants a été émise et acceptée généralement. A notre retour en France, les relations étaient très peu solides et peut-être cette tentative d'association n'aurait-elle pas abouti, lorsque l'insurrection polonaise est arrivée. Des comités se sont formés à Paris, parmi les ouvriers, pour réaliser des souscriptions

corporatif et professionnel : c'était « une société ayant pour but l'amélioration du sort des ouvriers, la coopération au crédit et à l'épargne »; groupement antipoliticien, l'affiliation en fut d'abord limitée aux seuls travailleurs manuels et aux salariés de l'industrie ou du commerce, à l'exclusion des vagues « ouvriers de la pensée ». — « Nous étions avertis par les événements passés, — témoigne un de ses premiers adhérents, — que chaque fois que les ouvriers s'étaient mêlés avec les autres classes de la société, ils avaient servi de marchepied aux autres personnes; nous étions las de jouer ce jeu et nous ne voulions plus nous occuper de politique [1]. » Et M. Etienne Lamy a précisé cet état d'esprit des fondateurs français de l'Internationale : « Les luttes politiques, auxquelles la classe ouvrière s'était mêlée au cours du siècle, leur paraissaient de vaines et dangereuses diversions. Aucune des révolutions qu'elle avait faites n'avait amélioré son sort; aucun des partis qu'elle avait portés au pouvoir ne lui avait rien donné... Sans doute, le gouvernement de la classe ouvrière, au jour de l'émancipation, serait démocratique et républicain. Elle ne pouvait donc pas se donner à l'Empire; mais elle ne devait pas davantage s'anéantir dans la république : celle des travailleurs n'était pas celle des bourgeois [2]. »

Les initiateurs de l'Internationale voulurent donc fonder, et, en principe, ils fondèrent une société d'études sociales, un groupement professionnel, s'inspirant surtout des doctrines de Prou-

et les envoyer. Puis, comme un meeting se tenait à Londres, à Saint-James, on décida d'y envoyer des délégués. Nous sommes partis six pour assister à ce meeting et là nous avons rencontré plusieurs ouvriers anglais avec lesquels nous avions déjà fait connaissance au moment de l'Exposition universelle de Londres. Il a été convenu qu'une adresse, faite par les ouvriers anglais, serait envoyée, au moyen de la publicité des journaux, aux ouvriers français. Cela eut lieu. Puis, quelque temps après, un groupe de vingt à vingt-cinq ouvriers s'étant entendus à ce sujet, on décida un voyage à Londres de trois ouvriers français. Ces trois délégués avaient pour mission de se mettre en rapport avec des groupes d'ouvriers anglais et de fonder une société internationale. J'ai été désigné pour cette mission avec deux autres ouvriers, l'un, un ouvrier passementier nommé Limousin, et l'autre, un ouvrier monteur en bronze, nommé Perruchon. Les ouvriers de toutes les nationalités avaient été convoqués. Il fut décidé qu'un conseil provisoire serait nommé. Il le fut en séance générale. Il se constitua immédiatement et, deux ou trois jours après, il y eut des conférences pour bien déterminer les bases sur lesquelles reposerait l'association. Ce conseil provisoire, résidant à Londres, fut chargé de rédiger les statuts de l'Association internationale. »

[1] *Enquête sur les causes de l'insurrection du* 18 *mars*. Déposition de M. Heligon.

[2] *Op. cit.*, p. 32.

dhon, et si peu révolutionnaire que l'opposition alla même jusqu'à suspecter ses affiliés d'être des agents bonapartistes.

L'Internationale primitive était donc dans la tradition de l'esprit national français; elle s'y rattachait par ses défauts mêmes. «L'originalité historique de notre nation, — a très finement observé M. Etienne Lamy, — a toujours été de faire prévaloir sur l'égoïsme de race les idées communes à tous les hommes. » Cette disposition se retrouve ici; elle motiva le titre de l'association. Dans leur enquête à Londres, les ouvriers français n'avaient pas été sans observer, et leurs camarades anglais ne se firent pas faute de leur signaler, que dans tous les pays les travailleurs luttaient contre des faits identiques; sans s'arrêter aux différences de race, de tempérament, de caractère, ils en avaient déduit que les moyens d'y obvier devaient être partout les mêmes et qu'il y aurait dès lors intérêt à fédérer les revendications de tous les travailleurs du monde, au lieu de les isoler par pays. Le désir de venir en aide à l'humanité laborieuse passa chez eux avant celui d'améliorer leur propre condition; ils ne réfléchirent point qu'à vouloir trop embrasser ils n'étreindraient que du vent, et, premières dupes de l'illusion humanitariste, au lieu d'un groupe national pour l'amélioration du sort de l'ouvrier français, ils firent l'Internationale des travailleurs.

Manifestation surtout sentimentale, car ce groupement, imprécis comme l'idée dont il émanait, ne réunit que peu d'adhérents. Il n'en eut pas moins, au point de vue politique, une réelle importance, puisqu'il motiva le livre de Proudhon sur *la Capacité politique des classes ouvrières* et qu'il intervint dans la lutte électorale de 1863 pour provoquer l'abstention de la classe ouvrière. Cette attitude précisait son programme et ses intentions.

Les élections complémentaires de 1864 lui fournirent l'occasion de l'accentuer. Le groupe parisien lança à ce propos le célèbre « Manifeste des soixante », où il était affirmé qu'une Chambre française ne serait complète que quand elle renfermerait des députés ouvriers. Passant de la simple doctrine aux actes, à ces élections Tolain se présenta contre le candidat républicain ; il n'eut que 495 voix, mais, de ce fait, le parti ouvrier était constitué en dehors des partis politiques; les candidatures bourgeoises d'opposition trouvaient devant elles des candidatures ouvrières, et les polémiques électorales ne pouvaient manquer d'accentuer ce divorce.

Les jacobins et le parti révolutionnaire, qui prenait alors l'étiquette d'hébertiste, en conçurent de la rage et du dépit; l'opposition républicaine mesura toute l'étendue du danger quand elle vit l'Empire donner de son côté la réplique à l'Internationale et se

ranger à ses vues. Comme conclusion de leur enquête à Londres, les délégués ouvriers français avaient réclamé une double liberté : la liberté des sociétés de coopération, la liberté de grève. La loi du 23 mai 1863 leur avait donné la première de ces libertés; la loi du 25 mai 1864 allait leur concéder la seconde.

Et ce fut peut-être l'une des plus lourdes fautes de la politique impériale.

Au point de vue de l'ordre social, la grève comporte, en effet, de telles conséquences que l'octroi n'en doit être fait qu'avec la plus extrême prudence : l'objectif d'une sage politique doit être d'en faire disparaître les causes plutôt que d'en faciliter l'explosion. Même débarrassée de toutes violences accessoires, cette lutte entre patrons et ouvriers tend à développer l'antagonisme des classes; elle laisse toujours après elle de mauvais souvenirs. En général tout arrêt volontaire et concerté du travail décèle un manque d'équilibre dans la condition d'une des parties contractantes, qui la met trop étroitement dans la dépendance et à la discrétion de l'autre. Pour l'ouvrier français, on l'a vu, ce désavantage tenait à l'absence de toute organisation corporative : par suite, la coalition était son seul recours contre les exigences du capital, alors qu'un groupement, une association offrent un moyen de défense de nature à en éloigner la manifestation.

L'Empire ne vit pas qu'une loi sur les coalitions ne pouvait et ne devait être que le corollaire d'une loi sur les associations et que c'était une terrible imprudence que d'en faire la préface ou en tenir lieu. Alors que l'association, prudemment réglementée, peut être un excellent instrument de pacification sociale, la grève, toujours et quoi qu'on fasse, se présente comme une institution de combat. Accorder le droit de grève à défaut de celui d'association, c'était bénévolement conférer à toutes les réformes ouvrières subséquentes un caractère agressif et hostile au patronat : c'était inquiéter le capital sans s'être au préalable concilié le travail. Avec les meilleures intentions, on risquait d'organiser purement et simplement la lutte de classes et, par surcroît, on instituait une école préparatoire de guerre civile et de désordre, car, en l'absence de tout groupement professionnel, la grève est forcément décrétée et conduite par quelques meneurs, à la solde des politiciens, quand ce n'est pas de l'étranger.

Napoléon III n'entrevit pas toutes ces conséquences. Il avait pris l'initiative de cette réforme, à l'instigation du duc de Morny, conseillé lui-même par M. Emile Ollivier [1]. Il espérait sans doute

[1] Emile Ollivier, *Le 19 janvier*, p. 210.

détacher de plus en plus les ouvriers de l'opposition en leur accordant plus d'indépendance, peut-être aussi faire rentrer dans le devoir certaines fractions de la bourgeoisie, qui montraient des dispositions contraires, en les désaffectionnant du prolétariat, à qui elles faisaient des avances dangereuses. Le résultat le plus immédiat fut de compromettre momentanément l'opposition parlementaire aux yeux des ouvriers : furieux de voir l'Empire prendre une telle initiative, toute la gauche, — à l'exception de Darimon et d'Emile Ollivier son rapporteur, — vota contre la loi des coalitions, contre la réforme la plus démocratique, la plus démagogique même, que la législation française ait jusque-là consacrée.

IV

L'inquiétude de l'opposition républicaine en France fut également ressentie à l'étranger, non pas seulement par les réfugiés français, qui, groupés à Londres sous la dénomination de « Commune révolutionnaire de Paris », menaient contre l'Empire une politique d'émigrés, francs-maçons pour la plupart[1], rêvant d'un schisme pour lancer cette secte à l'assaut du régime. Ceux-là, certes, ne dissimulaient point leur rage devant cette tentative de neutralisation des seuls agents possibles de cette révolution, qui était leur idée fixe : voyant la direction des ouvriers échapper à la violence, ils voulurent ruiner cette initiative malencontreuse du groupe parisien.

Mais leurs vues concordaient aussi avec celles des gouvernements anglo-saxons. Ceux-ci avaient intérêt, pour les besoins éventuels de leur politique, à maintenir en France des éléments révolutionnaires disponibles, par le moyen desquels il serait possible d'y susciter une agitation intérieure pour concentrer sur soi l'attention d'un pays, trop enclin à se mêler des affaires d'autrui, surtout quand la force retrouvée, la fortune et une politique à allures magnanimes lui faisaient, comme alors, en Europe, une situation de premier plan.

Entre tous, l'Angleterre manifestait ces appréhensions. L'organisation du travail, réalisée chez elle, était en partie cause de sa supériorité économique. La France paraissait avoir reconnu quelques-uns de ses procédés et en passe de découvrir le secret de sa force. Elle semblait désireuse de bénéficier de cette découverte; ainsi elle avait chance de confirmer sa situation extérieure en s'assurant à l'intérieur la tranquillité et l'union, car l'ouvrier français, avant

[1] Fribourg, *op. cit.*, p. 150.

tout sensible aux bons procédés, témoigne sa reconnaissance à qui s'intéresse à lui, et souvent plus à celui qui lui promet des réformes qu'à celui qui les lui obtient. Mais ce bienfait-là, la France n'entendait pas le garder pour elle, voilà qu'elle prétendait le publier, l'étendre à toute l'humanité; avec les dispositions d'esprit de son empereur, il n'était pas impossible que ce pays, un jour ou l'autre, se mît en tête de lancer l'Europe dans la voie des réformes et ne préparât un 1789 ouvrier : redoutable perspective !

Sans compter qu'il fut de tradition constante, dans la politique anglaise, de donner asile aux groupements révolutionnaires cosmopolites. Par la force des choses, toute association internationale est dans la dépendance plus ou moins directe du pays où est situé son siège; par les divers moyens dont dispose une police experte, le gouvernement en peut aisément impressionner à sa guise les déterminations. Et, à cette époque où l'on tendait déjà à substituer, dans la direction générale de la politique européenne, à la prépondérance française et catholique l'hégémonie protestante, il était particulièrement important d'établir en terre protestante un groupement de cette nature par lequel on pourrait à volonté jeter le désordre et mettre la révolution chez le voisin. L'Angleterre y avait, au point de vue économique, un intérêt immédiat, car par les grèves chez autrui elle maintenait l'avance de sa production, et la Prusse songeait sans doute qu'elle aussi pourrait utiliser ce boute-feu révolutionnaire pour le triomphe définitif de sa politique.

Il importait donc de ne pas laisser ce foyer dangereux s'établir en France et faire échec à cette Internationale française naissante, qui montrait d'aussi inopportunes dispositions. Il fallait mettre en nourrice à Londres l'enfant, né dans un faubourg de Paris; autrement, et pour parler sans image, on résolut de constituer, en Angleterre, une société-mère de l'Internationale, dont le groupe parisien deviendrait une filiale, une branche, et lui serait nécessairement subordonné.

Il en fut ainsi fait. Au mois de septembre 1864, des ouvriers de diverses nations européennes, réunis à Londres, y décidaient la formation d'une association internationale ouvrière. Les statuts, rédigés en anglais, portaient que « l'émancipation économique des travailleurs était le grand but auquel tout mouvement politique doit être subordonné comme moyen », — c'était déjà reconnaître la nécessité de l'intervention politique ouvrière; — « comme, d'autre part, cette émancipation du travail, n'étant un problème ni local, ni national, embrassait tous les pays dans lesquels la vie moderne existait et nécessitait pour sa solution leur concours théorique et pratique, l'association internationale des travailleurs était établie

pour procurer un point central de communication et de coopération aux ouvriers des différents pays aspirant au même but : la protection mutuelle, le progrès et le complet affranchissement de la classe ouvrière ». Le comité directeur était, comme de juste, à Londres, et comprenait cinquante-huit membres, parmi lesquels seulement cinq Français. On choisit pour représenter la France, non point le fondateur du groupe parisien, Tolain, mais un communiste réfugié à Londres; le délégué de l'Allemagne était Karl Marx. Ces choix indiquaient clairement les tendances et le but de cette organisation.

Quelques mois après, en janvier 1865, le groupement parisien de l'Internationale se rattachait officiellement et définitivement à la société-mère de Londres. Tolain ne pouvait pas ne pas être l'un de ses directeurs; mais, comme il était vaguement suspecté d'être l'agent du prince Napoléon, le parti républicain eut l'adresse de lui adjoindre un des siens, Fribourg, franc-maçon notable qui s'était activement occupé des élections de Pelletan et de Pagès et qui était en relations avouées avec les groupes des écoles et du faubourg Saint-Antoine. Fribourg devait défendre là les intérêts de son parti; il y pénétra en éclaireur, on en a son aveu formel : « Je n'acceptai de faire partie des Internationaux de Paris qu'à la condition d'en être l'un des correspondants: je voulais voir de très près si réellement cette organisation aux allures républicaines ne cachait pas un piège impérialiste[1]. »

L'un des premiers actes de Fribourg fut d'adoucir la rigueur de l'exclusion, primitivement édictée par Tolain contre « les ouvriers de la pensée » dans le but d'empêcher l'intrusion d'un élément bourgeois et par suite de la politique : on reconnut donc le titre de travailleurs à « ceux-là qui, n'ayant d'autres ressources que leur travail journalier, pouvaient, d'un jour à l'autre, être atteints par la misère, par suite de chômage involontaire ou de maladies imprévues[2]. » La définition était savamment élastique : la porte de l'Internationale de Paris était ainsi entrebâillée aux politiciens. Le groupe parisien, d'ailleurs, au lieu de se placer résolument en dehors de la politique, ne dissimula point ses préférences pour le système républicain, tout en se déclarant résolument hostile à toute entreprise révolutionnaire : « Ils n'entendaient pas, déclare Fribourg, jeter la France dans les hasards d'une combinaison de politique enfantine, destinée fatalement à plonger le pays dans les convulsions d'une guerre civile,

[1] Fribourg, *op. cit.*, p. 22. — Tolain était, lui aussi, franc-maçon; il appartenait à la loge la Prévoyance.
[2] Fribourg, *op. cit.*, p. 42.

dont l'effet le plus clair serait encore d'écrémer Paris de tout élément socialiste et de retarder peut-être d'un siècle l'affranchissement du prolétariat... Si pour eux il était incontestable que certaine forme politique fût nécessaire à l'application de sérieuses réformes sociales, il était également vrai que toute révolution armée, qui n'aurait d'autre but que de changer le nom du despote ou le nombre des maîtres, leur paraîtrait un crime de lèse-humanité[1]. » Au demeurant, leurs théories sociales n'avaient point changé, et les étiquettes de mutualistes et de coopérateurs, qui leur furent données, en précisent suffisamment le caractère : à la politique de révolution violente, préconisée à Londres, ils opposaient une politique d'évolution pacifique et légale. Ce n'étaient encore que des modérés, la marche des événements allait bientôt en faire des réactionnaires.

Ces dispositions du groupe parisien étaient loin d'être agréables aux internationaux de Londres : une lutte sourde et incessante s'établit entre la société-mère et cette filiale, dont l'indépendance gênait. Les premières manifestations s'en produisirent en 1865, à la conférence de Londres, où l'on définit le programme et le champ d'action de l'Internationale. L'assaut commença sur le sens à donner au mot de travailleurs : les Anglais, les Suisses et les Belges prétendaient que l'admission devait être de droit pour quiconque la solliciterait, ce qui revenait à faire de l'association un simple groupe politique. Les délégués français combattirent vivement cette manière de voir, demandant qu'on s'en tînt aux dispositions plus étroites de leurs statuts. Ils eurent à moitié gain de cause ; on décida que chaque section serait laissée libre d'agir à sa guise[2].

Les étrangers varièrent alors l'attaque : leur tactique fut de placer les Parisiens dans l'alternative de se compromettre soit aux yeux du gouvernement, soit des ouvriers. Ils essayèrent d'abord de mettre à la tête de la section parisienne, sous prétexte de « diriger les communications avec la presse française », un révolutionnaire militant, condamné pour association secrète[3] : les

[1] Fribourg, *op. cit.*, p. 28.

[2] *Ibid.*, p. 40 et suiv.

[3] *Enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars* 1871. Déposition de M. Tolain. Ce révolutionnaire était M. Henri Lefort, qui fut depuis préfet de la Haute-Loire. Quand Tolain lui exposa que la section parisienne ne pouvait l'accepter à cause de son passé politique, il répondit « qu'à raison des agissements de l'Empire qui voulait enrégimenter les ouvriers pour son compte, il fallait dans l'association quelqu'un ayant un passé républicain, afin que le parti puisse avoir confiance en lui ». Henri Lefort, malgré l'opposition des internationaux de Paris, refusa de se retirer ; il ne le fit que devant la décision de la conférence de Londres.

Français opposèrent une fin de non-recevoir en règle et la prétention ne fut point maintenue. Ce nouvel incident réglé, on souleva la question polonaise, qui avait été évoquée dans l'opinion comme un embarras pour la politique extérieure de Napoléon III; si l'association en abordait l'examen, elle s'engageait à fond contre l'Empire, dont les sentiments russophiles étaient hautement affirmés. Les délégués français posèrent la question préalable; les Suisses l'appuyèrent, et, en dépit de l'opposition de Karl Marx, des Anglais et des communistes de Londres, le débat en fut écarté.

Ces multiples attaques avaient singulièrement fortifié l'influence et l'autorité de la délégation française : la conférence de Londres était allée contre le but poursuivi par les internationaux étrangers; le désaccord s'aggrava entre le comité directeur et le groupe parisien.

Les directions de la politique ouvrière se réglant dans les congrès, cette prépondérance de l'influence française, qui s'était manifestée à la conférence de Londres et qui risquait de prévaloir dans les congrès subséquents, était une assez sérieuse complication pour l'Internationale de Londres. La tactique du comité central fut donc d'essayer de diviser le groupe parisien pour régner sur lui, et à cette fin de lui adjoindre par surprise un élément révolutionnaire, dont l'action pourrait rompre une unité de vues et de tendances, qui jusqu'alors avait été parfaite.

Dans ce but le comité londonien invita un certain nombre d'étudiants révolutionnaires parisiens à assister en 1866 au congrès de l'Internationale, qui devait se tenir à Genève; Blanqui les y accompagna dans le dessein prémédité de donner à ce congrès le caractère d'une démonstration antibonapartiste. Tolain et les délégués français ne se laissèrent point prendre à ce piège et dénièrent énergiquement à ces intrus le droit de siéger; cette fois encore, ils purent imposer leur manière de voir et les politiciens furent tenus à la porte de ces assises du travail. Ils en conçurent et en montrèrent beaucoup d'humeur et de dépit[1].

Pour poursuivre sa victoire, la délégation parisienne demanda que « la faculté d'être éligible pour la délégation aux congrès fût limitée aux seuls ouvriers dans la crainte que des hommes, appartenant aux professions libérales ou des capitalistes ne pussent faire prévaloir dans le congrès des idées contraires aux intérêts de la classe ouvrière ». Cette proposition fut vivement combattue par les délégués suisses et anglais, qui déclarèrent que « les ouvriers de

[1] *Enquête sur les causes de l'insurrection du* 18 *mars* 1871. Déposition de M. Tolain. — Fribourg, *op. cit.*, p. 109.

l'esprit étaient aussi méritants que les ouvriers manuels ». Les Anglais montrèrent une particulière véhémence, et, à l'appui de la théorie qu'ils défendaient, ils firent valoir cette considération, qui en dit long et en fait penser plus encore sur les accointances de l'Internationale : « Les associations existantes ont reçu plus d'une fois des services immenses d'hommes non ouvriers dans le sens matériel et trop étroit du mot[1]. » Ils affirmèrent, d'ailleurs, que, si cette décision était adoptée, leurs commettants ne s'y soumettraient pas. Cette attitude décidée en imposa. Chaque section fut laissée libre de faire ce qu'elle voudrait : c'était la porte plus grande ouverte aux politiciens, on ne tarda pas à s'en apercevoir.

Les Anglais venaient ainsi de trahir la conception qu'ils se faisaient de l'Internationale et la fonction qu'ils lui assignaient dans leur esprit : à un autre moment, ils montrèrent mieux encore qu'ils n'y voyaient qu'un simple moyen de mettre la grève chez les autres et de troubler la production économique de pays concurrents. Ils laissèrent entendre que c'est ce qui lui avait valu l'adhésion des sociétés ouvrières anglaises et ils demandèrent en conséquence au congrès une déclaration limitative des heures de travail. De tous les ouvriers européens, c'étaient eux, Anglais, qui, en un temps donné, accomplissaient le plus d'ouvrage; ils s'assureraient donc un avantage en obtenant que, chez les autres, le travail fût ramené au temps où il se trouvait déjà réduit chez eux. Aussi réclamèrent-ils la fixation à huit heures de la durée légale de la journée de travail, « suppliant leurs co-associés d'opposer un refus systématique à leurs patrons, lorsque ceux-ci, sous prétexte de commandes pressées, leur demanderaient de faire des heures supplémentaires ou du travail de nuit, encore bien qu'ils offriraient de les payer au-dessus du tarif ordinaire[2] ». Le bout de l'oreille était visible : toutefois l'intervention des délégués français empêcha la mise de cette question à l'ordre des discussions du congrès.

L'influence française prévalait toujours, et elle s'affirma plus solennellement encore dans une déclaration de principes qui, en énonçant la doctrine du groupe parisien, visait à en faire la charte même de l'association : morceau de littérature sociale, où les revendications ouvrières sont présentées avec citations à l'appui de Lucain, de l'Exode, de Benjamin Constant, résumé fidèle des théories de Proudhon, exposé de ce socialisme conservateur, basé sur la

[1] *Congrès ouvrier de l'Association internationale des travailleurs*, tenu à Genève du 3 au 8 septembre 1866, p. 25.
[2] Fribourg, *op. cit.*, p. 87.

coopération et la mutualité, et qui a rencontré aujourd'hui l'adhésion des académies [1].

Ce congrès de Genève, s'il avait, une fois encore, manifesté la suprématie du groupe parisien, n'en avait pas moins été l'occasion d'une coalition contre laquelle ces réformistes raisonnables allaient avoir à lutter : d'une part, dans les congrès, contre l'élément révolutionnaire cosmopolite, séant à Londres; et, de l'autre, à Paris, contre les étudiants jacobins blanquistes, impatients d'un changement politique et le cherchant par les moyens violents. La lutte commençait entre la politique d'évolution et la politique de révolution; le choc de ces deux théories, — ou plutôt de ces deux tactiques, — devait se prolonger indéfiniment, avec des fortunes diverses.

L'attaque fut immédiate et ardente de la part des étudiants parisiens. Ulcérés de leur échec et de l'affront reçu à Genève, ils s'en allèrent dans les milieux ouvriers déclarer que les internationaux de Paris faisaient le jeu de l'Empire, qu'ils étaient des agents bonapartistes. Ils étaient de la police! Eternel et toujours jeune argument des oppositions et des mécontents contre ceux des leurs qui ont trop raison contre eux; soupçon irrésistible, dont il est également impossible de prouver la fausseté ou l'exactitude : les badauds politiques, toujours enclins à croire le mal sur parole, prennent cela pour argent comptant, et la légende s'enracine; sous peu, elle sera indestructible. La crédulité sans bornes des ouvriers était un champ merveilleusement fertile pour une telle propagande; mais encore fallait-il que les faits donnent au moins à ce soupçon une apparence de vraisemblance. Le moyen en fut vite trouvé.

Une certaine effervescence commençait à se manifester dans le prolétariat; les jacobins se mirent en devoir de l'entretenir et de l'exaspérer. Des grèves éclatèrent, qui ne tardèrent pas à prendre le mauvais caractère d'émeutes et de révoltes sociales, l'argent anglais, s'il ne les provoqua, au moins fit ouvertement les frais

[1] On y trouve ainsi cette définition éminemment orthodoxe du capital : « Le capital est la somme de services créés et non consommés, destinés par leur créateur soit à faciliter une production future, soit à prévoir certaines éventualités telles que maladie, vieillesse, diminution ou perte totale de ses forces. Le capital, enfin, c'est du travail accumulé. Travail et capital sont deux termes identiques représentant une seule et même chose, mais à des instants, à des points de vue différents. Leurs relations se trouvent déterminées, définies par l'identité de leur nature : le travail d'aujourd'hui non consommé sera du capital demain; donc, la plus parfaite égalité doit présider à l'échange. » (Fribourg, *op. cit.*, p. 55.)

d'aucunes[1]. Ces grèves fournirent aux révolutionnaires l'occasion de prendre de l'ascendant sur la classe ouvrière et de débaucher leurs troupes aux internationaux. Ceux-ci, comme de raison, étaient hostiles aux grèves; on les accusa de tiédeur, en ayant soin de souligner, par les plus insidieux commentaires, la singularité de cette attitude : « Le succès ou l'insuccès des grèves assuraient aux révolutionnaires un égal gain. Si les ouvriers l'emportaient, la victoire donnait aux meneurs plus d'autorité pour répandre des bonnes doctrines; si les ouvriers étaient vaincus, la misère les livrait plus sûrement aux conseils de la violence[2]. »

En tous cas, l'effet fut de rendre l'Internationale profondément suspecte au prolétariat français. Le groupe parisien voyait ses adhésions ouvrières, loin de progresser, décroître; et cependant, pour conserver son prestige, son autorité, même pour faire figure et exister, il lui fallait des troupes, du monde. Cette disposition facilita l'investissement de l'Internationale par le parti républicain.

Le jacobin a toujours eu pour principe de ne pas aborder de front les difficultés, mais de les tourner par ruse; son impopularité évidente éloigne la clientèle; impuissant à découvert, il ne peut réussir que sous le masque. Trop peu nombreux pour pouvoir se grouper ostensiblement, ce parti introduira subrepticement quelques-uns des siens dans des groupements étrangers, parfois même réfractaires; ils y appelleront et y attireront des frères, ce sera bientôt, si l'on n'y prend garde, un envahissement. Insensiblement les nouveaux venus arriveront à changer l'esprit de l'association, à s'en assurer la direction; une fois en nombre, et si les premiers maîtres s'avisent de réclamer, ils leur feront la réponse de la lice à sa compagne :

Je suis prêt à sortir avec toute ma bande
Si vous pouvez me mettre hors.

Les jacobins procédèrent toujours de la sorte; par cette méthode ils purent mettre la main sur des troupes, qu'autrement ils eussent été incapables de recruter. Ils en usèrent ainsi avec l'Internationale et la franc-maçonnerie.

Fribourg, qui dans le groupe parisien était l'homme du parti républicain, donna la main à cette invasion des politiciens. « Les adhésions individuelles, témoigne-t-il, nous arrivaient assez fréquentes; presque tous les survivants des associations républicaines,

[1] Ainsi, en 1866, de la grève des bronziers à Paris; il est juste de reconnaître qu'après la grève ces ouvriers remboursèrent cet argent. (*Enquête sur les causes de l'insurrection du* 18 *mars*. Déposition de M. Heligon.)
[2] Etienne Lamy, *op. cit.*, p. 73.

dissoutes par l'Empire, venaient se faire inscrire. Des médecins, des publicistes, des industriels, des fonctionnaires de l'armée apportaient leur concours à l'œuvre... Un certain nombre de notabilités politiques ne reculèrent pas devant l'adhésion formelle aux statuts de l'Internationale. Parmi ces artisans de la première heure, nous sommes en droit de citer MM. Jules Simon, Henri Martin, Gustave Chaudey, Corbon, et bien d'autres [1]. »

Et en même temps, et par l'intermédiaire du même Fribourg, l'Internationale pénétrait dans la franc-maçonnerie parisienne, dans laquelle, sous l'influence de la maçonnerie italienne et du protestantisme, les idées anti-impérialistes et républicaines commençaient à devenir prépondérantes [2].

Ainsi l'Internationale de Paris croyait donner des gages à l'opposition et attester son loyalisme républicain : en fait, elle venait d'abdiquer son indépendance; elle ne fut bientôt plus qu'une simple association politique.

On ne tarda pas cependant à s'apercevoir que dans ce groupement fait par les ouvriers et pour eux, il ne manquait qu'une chose : les ouvriers. De gré ou non, il fallait les y attirer, autrement la manœuvre risquait de faire long feu : de gré, c'était assez malaisé avec la réputation policière faite à l'Internationale par les révolutionnaires de Paris et de Londres; on eut recours à la ruse.

Fribourg et Tolain envoyèrent aux ouvriers les plus influents de la ville des convocations individuelles à une prétendue réunion particulière, rue Pierre-Levée; cent cinquante environ s'y rendirent ingénument. Au fur et à mesure de leur arrivée, les politiciens avertis les entouraient et engageaient avec eux les conversations les plus animées afin d'éviter toute demande d'explication. Au début, tout alla bien; mais voyant qu'on dépassait le chiffre de vingt, les invités réfléchirent qu'ils tombaient sous le coup de la loi sur les réunions; ils soupçonnèrent un piège et voulurent s'en aller. Pour éviter une retraite précipitée, Tolain se mit en travers de la porte pendant que Fribourg, pour gagner du temps et permettre aux retardataires d'arriver, leur expliquait qu'ils n'avaient rien à craindre, que lui seul et le propriétaire tombaient sous le coup de la loi : « Le moment, confesse-t-il, fut rude à passer. » Quand la réunion fut au complet, Fribourg donna les explications souhaitées : Les correspondants parisiens de l'Internationale, exposa-t-il, émanation d'un groupe particulier, ne se reconnaissent pas le droit de stipuler pour la classe ouvrière tout

[1] Fribourg, *op. cit.*, p. 29.
[2] *Ibid.*, p. 31.

entière, et, ne voulant usurper aucune influence légitime, ils viennent demander à cette assemblée, formée à dessein de représentants des diverses industries parisiennes, de vouloir bien aviser au moyen de nommer dans chaque groupe professionnel un travailleur, dont la mission sera d'aider à l'administration et à la direction du mouvement parisien. Tactique adroite, on prenait ces ouvriers par leur faible, par la vanité. On leur donnait une direction de façade, sans qu'ils pussent soupçonner qu'ils ne servaient que de couverture. On se disculpa, au surplus, de toute attache gouvernementale, de toute visée politique occulte : « Nous ne voulons que travailler à l'amélioration du sort des classes laborieuses, l'Internationale sera la force de l'avenir ouvrier; vous devez y adhérer, soit pour nous aider dans l'accomplissement de notre œuvre si nous sommes sincères, soit pour nous démasquer, si nous sommes des fourbes ». L'argument parut irrésistible; les ouvriers ébranlés promirent de consulter à leur tour leurs camarades d'atelier sur cette intéressante proposition. La perspective d'un rôle personnel à jouer avait fait de chacun un apôtre; peu de jours après, la commission parisienne de l'Internationale comptait dix-sept membres ouvriers adjoints aux correspondants[1].

On venait de donner une façade ouvrière à un groupement bourgeois, mais le trompe-l'œil était évident. La transposition de l'esprit primitif de l'association n'en était pas moins accomplie : sous l'action des éléments jacobins qui s'y étaient insinués, l'Internationale n'était déjà plus qu'un instrument d'opposition politique; elle n'avait plus qu'une étape à franchir pour devenir une machine de guerre civile et de révolution.

Fernand ENGERAND.

La suite prochainement.

[1] Fribourg, *op. cit.*, p. 31-34, 153.

LA FEMME FRANÇAISE

D'APRÈS LA COMÉDIE CONTEMPORAINE [1]

II. — L'ÉPOUSE ET LA MÈRE.

I

La psychologie de la femme mariée, dans notre théâtre contemporain, a pour base *le droit au bonheur*. Ce bonheur se compose tout à la fois d'amour réciproque, de sécurité morale et matérielle, d'indépendance sans jalousie, et d'orgueil satisfait : le ménage où se trouvent réunies ces conditions est un *bon* ménage. Mais que l'un de ces éléments, physiques ou moraux, vienne à manquer, la femme, *qui a droit au bonheur*, ira le chercher au dehors. Et rien ne semblera ni plus logique aux personnages qui l'entourent, ni, aux spectateurs, plus légitime ou plus ordinaire.

Ne disons donc pas que la comédie actuelle ne nous représente pas l'honnête femme. Mais disons qu'il la représente *heureuse* et non pas *vertueuse*. De toutes les observations qui peuvent démontrer à quel point le niveau de la morale publique s'est abaissé, celle-là est la plus grave. En effet, les dramaturges, les romanciers et les critiques de notre temps, — et à leur suite le public, — semblent se demander, avant de juger la femme, jadis tout simplement déclarée *coupable* : « Etait-elle heureuse? » Et si toutes les conditions du bonheur se trouvent réunies dans son ménage, on la proclame névrosée, folle, impardonnable!... Mais s'il résulte de cette enquête que son mari était jaloux, ou seulement très absorbé par son métier, que sa fortune trop mince ne permettait pas à la femme de changer de chapeaux aussi souvent qu'il le faut pour être heureuse, etc..., alors, rien d'étonnant, n'est-ce pas, que l'épouse ait rompu son ban, et ait fui la galère matrimoniale. En un mot,

[1] Voyez le *Correspondant* du 10 décembre 1903.

c'est l'application, à la *morale*, du principe des circonstances atténuantes, qui déjà triomphe dans la *loi*.

Quant à l'épouse qui fait passer ses devoirs avant ses droits, on la trouvera peut-être, au théâtre, parmi les vieilles femmes qui, pour bien des raisons, ne parlent plus de *bonheur* qu'à titre rétrospectif; mais, parmi les jeunes femmes, non. Celles-ci se croiraient dupes et presque coupables envers la nature dont elles sont le plus bel ornement, si elles ne consacraient leur printemps et leur été au plaisir et au luxe; telle est leur fonction; elles veulent à tout prix la remplir, et nous devons les plaindre quand nous les voyons obligées de recommencer plusieurs fois l'expérience.

C'est ici encore que l'on sent toute la *convention* de l'art dramatique, — et que l'on peut admirer à quel point le théâtre vit de types fictifs et de *clichés*. Dans quelque cinquante ans, lorsqu'apparaîtra de loin la masse des pièces contemporaines, les différences que nous croyons saisir aujourd'hui entre les divers rôles de femmes mariées, s'atténueront jusqu'à s'effacer. Catherine de Septmonts, dans l'*Etrangère*, ce sera la fille de M. Poirier dans un moment de crise, pas autre chose. Les Claire Jadin, les Antoinette Sabrier, les Marianne Darlay, etc., que nous distinguons à cette heure d'après l'actrice qui les incarne, ou encore d'après l'état ou le métier de leur mari, auront toutes, aux yeux de la postérité, un trait commun, par lequel elles iront jusqu'à se confondre. Toutes, elles tendent au *bonheur*, au bonheur complet, à la satisfaction égoïste et inconsciente de leurs instincts; toutes, elles seront *amorales* au même titre que les contemporaines de Juvénal et de Martial; le bonheur aura été leur loi, loi unique et fatale, qui expliquera toute leur conduite, comme la pesanteur régit la chute des corps. Et, comme nous reconnaissons de loin une héroïne cornélienne, une Chimène, une Pauline, une Emilie, à ce que la sensibilité est domptée chez elle par la volonté, — ainsi on classera dans une même catégorie (celle des inconscientes morales en qui la volonté a disparu) *toutes* les femmes, honnêtes ou non, de la comédie française entre 1870 et 1900.

Or, de toutes les formes de la volonté, le sentiment religieux est, je le disais précédemment, celle qui manque le plus. Em. Augier a marqué une *date* dans la psychologie féminine du théâtre, quand il fait dire à son marquis d'Auberive, auquel sa femme coupable et repentante demande par quel moyen elle sortira de sa honte et de son angoisse : « ... Autrefois, Madame, on avait Dieu! » Oui, supposez un instant que ce mot Dieu soit prononcé dans la plupart des situations de nos comédies; supposez que la femme trouve un refuge, un soutien, un conseil, dans sa religion, alors tout change.

Et si tout change, c'est que le sentiment religieux, chez la plupart des femmes, est une passion, — et que seule une passion peut en annihiler ou en atténuer une autre. Et je répète, et je voudrais le faire sentir à chaque ligne, que la suppression systématique de toute pensée religieuse dans le cœur des femmes que nous présente le théâtre actuel, est à la psychologie sociale ce que serait l'omission volontaire d'un chiffre dans un calcul ou d'une quantité dans une analyse. — Et c'est pourquoi, dans toutes ces pièces, vous ne trouvez pas de femme *vertueuse :* quelle apologie inattendue de la morale chrétienne !

II

Voyons un peu, d'abord, ces femmes *heureuses...* Je remonte jusqu'à Dumas fils pour trouver un excellent résumé des réflexions précédentes. Dans l'*Ami des femmes* (qui date de 1864), de Ryons cause avec Mme Leverdet :

Mme Leverdet. — Alors, il n'y a pas d'honnêtes femmes?

De Ryons. — Si, plus qu'on ne le croit; mais pas tant qu'on le dit.

Mme Leverdet. — Que pensez-vous de celles-là?

De Ryons. — Que c'est le plus beau spectacle qu'il soit donné à l'homme de contempler.

Mme Leverdet. — Enfin ! vous en avez donc vu?

De Ryons. — Jamais.

Mme Leverdet. — ... Comment! Vous n'avez jamais vu de femmes qui aiment leur mari, qui aiment leurs enfants, et dont l'honneur est intact?

De Ryons. — Si; mais ce n'est pas de la vertu, ça, c'est du bonheur. Le beau mérite d'être fidèle à un mari qu'on aime ! Pourquoi ne me dites-vous pas : admirez donc M. un tel, qui a 500,000 livres de rente, et qui n'a jamais volé, — depuis qu'il les a...

Mme Leverdet. — Et celles qui n'ont pas trouvé le bonheur dans le mariage, que leurs maris ont trompées, abandonnées, ruinées, et qui, sans enfants pour se consoler, restent irréprochables, qu'en dites-vous?

De Ryons. — Qu'elles doivent être affreusement laides ou horriblement ennuyeuses[1].

Dans *Francillon*, nous voyons une jeune femme qui « tend au bonheur », Francine de Riverolles, — et une autre, Thérèse Smith, qui est heureuse. Mais il faut vous dire que Thérèse a cinq enfants,

[1] A. Dumas fils, *L'Ami des femmes*, act. Ier, sc. I.

dont deux jumeaux, qu'elle les a tous nourris, — et que son mari est un travailleur qui gagne un million pour chacun de ses enfants. Cette Thérèse, en outre, est très intelligente : un vrai philosophe. Ecoutez-la : « Une fois mère, dit-elle à Francine, si tu n'es pas mère avant tout, tu es perdue. Sois avec ton Lucien comme je suis avec mon Alfred... Il me dit qu'il va à son bureau, qu'il va à son cercle, qu'il va voir ses amis, je le crois. Les hommes ont des façons de s'amuser à eux qu'il faut accepter. Ils ont ce qu'ils croient des passions, ce qu'ils appellent des besoins, tout bonnement des habitudes. Ils hésitent assez à devenir des maris, pour que nous les ménagions quand ils s'y décident. Moi, je ne demande jamais au mien où il a été; il me raconte tout ce qu'il veut et je suis convaincue, ou tout au moins j'en ai l'air, qu'il ne me trompe pas. Les hommes, ma chère, c'est comme les cerfs-volants : plus on leur rend de corde, plus on les tient... [1] » Voilà le bon sens français dans toute sa franche beauté, et j'aime fort cette Thérèse Smith ; mais, enfin, elle est heureuse, et elle n'a pas grand mérite à raisonner si juste.

A côté de la femme philosophe, Dumas fils nous a montré la femme indifférente, peu passionnée, dans Mme de Rumières (de *l'Etrangère*). Le docteur Rémonin lui demande si elle a aimé son mari :

Mme DE RUMIÈRES. — Ah bien, non ! c'était un charmant homme, mais il n'y tenait pas du tout.

RÉMONIN. — Et en dehors de votre mari ?

Mme DE RUMIÈRES. — Je ne me rappelle rien. Non, vrai. Quelquefois des imaginations, le soir, à la campagne, pendant qu'on faisait de la musique et que je regardais la lune. Mais c'était plus le désir d'être aimée que le désir d'aimer moi-même; car, je crois que, nous autres femmes, nous n'aimons pas; il y a seulement certains hommes dont nous voudrions être aimées. C'est ce qui fait croire que nous aimons; mais, une fois l'amour inspiré, une fois le triomphe obtenu, il n'est pas rare que nous pensions à autre chose... Bref, je m'en suis tirée à mon honneur, c'est le cas de le dire, et je m'en trouve très bien... Somme toute, je n'ai rien à reprocher à ma vie, et j'assiste à celle des autres en m'y intéressant quelquefois. Je suis comme les abonnés de l'Opéra qui savent par cœur tout le répertoire, mais qui écoutent toujours certains morceaux avec plaisir et qui encouragent les débutants [2] ».

D'ailleurs, si vous consultez le théâtre contemporain, ces femmes

[1] A. Dumas fils, *Francillon*, acte Ier, sc. I.
[2] *L'Etrangère*, act. II, sc. I.

heureuses sont toujours, ou presque toujours, des personnages de convention, destinés à faire ressortir l'héroïne principale ou le héros. On nous les montre calmes, posées, un peu raisonneuses, capables d'amitié pour la détraquée ou la névrosée qu'elles sermonnent. Il me semble, en résumé, que nos auteurs actuels ont sans cesse reproduit le type Thérèse Smith ou Rumières : vous le retrouvez jusque chez M. Paul Hervieu.

Quelques-uns cependant, mais très rares, ont essayé de représenter la vertu survivant au bonheur, — si toutefois le mot vertu peut caractériser la fierté de race ou de cœur, le sentiment profond de la dignité personnelle, la nécessité de « faire front » aux médisances du monde : ne soyons pas trop rigoristes, il y a bien là quelque vertu. Ainsi dans *le Prince d'Aurec*, de M. H. Lavedan, la princesse a vraiment grand air, lorsqu'elle repousse les déclarations du banquier juif, de Horn; dans ses réponses, sans doute, on aperçoit plus de mépris pour la condition de l'homme que pour les propos du galant, mais ceci servirait tout de même de riposte à une déclaration quelconque :

De Horn. — Qu'est-ce que je veux, moi?

La Princesse. — Je m'en doute.

De Horn. — Votre bonheur.

La Princesse. — Voilà un gros mot.

De Horn. — Vous n'allez pas dire que vous êtes heureuse!

La Princesse. — C'est une question que personne ne m'a jamais posée.

De Horn. — Même pas votre mari?

La Princesse. — Ah! laissez là mon mari.

De Horn. — Vous prenez sa défense!

La Princesse. — Mais oui, je la prends!

De Horn. — Comme si vous n'aviez qu'à vous en louer. Le modèle des époux.

La Princesse. — Il ne m'a jamais trompée.

De Horn. — Il ne faudrait plus que ça! Il a fait cent fois pire; il vous a ruinée, il vous a réduite à partager son exil, sa misère et ses humiliations.

La Princesse. — La femme doit suivre son mari. Et puis, qu'est-ce que cela vous fait?

De Horn. — Cela me fait souffrir, parce que je vous aime...

La Princesse. — Eh bien, souffrez, cher Monsieur [1]!

M. Brieux a également écrit, dans *les Trois filles de M. Dupont*, une jolie scène (plus légère, car la situation n'est pas aussi tendue),

[1] H. Lavedan, *Le Prince d'Aurec*, act. III, sc. VII.

où Julie, tout récemment mariée à Antonin Mairaut, repousse ironiquement les avances d'un fat. Ce fat, Lignol, commence par *blaguer* le mari :

LIGNOL. — Je vous dis : Antonin est un bon garçon; mais terre à terre, prosaïque...

JULIE (*riant*). — Eh bien, vous êtes gentil pour vos amis, vous!

LIGNOL. — Ça m'enrage qu'il possède un trésor comme vous et qu'il n'ait pas l'air de s'en douter. Ah! lorsque je me marierai...

JULIE. — Vous vous mariez prochainement?

LIGNOL. — Je ne sais pas. (*Rêveur.*) Si je rencontrais une femme comme vous, avec laquelle je pourrais causer de tout ce qui n'est pas la platitude de l'existence, de tout ce qui nous élève, je ne dis pas...

JULIE. — Cherchez; vous n'aurez pas de mal à trouver mieux, allez!

LIGNOL. — Et jolie, avec ça, jolie comme vous l'êtes... Car vous êtes vraiment jolie, vous savez...

JULIE (*toujours enjouée*). — Est-ce que, par hasard, vous me feriez la cour?

LIGNOL. — Si c'est vous faire la cour que de céder à un entraînement irrésistible, à un amour...

JULIE (*riant*). — Allons, vous n'aurez pas perdu votre temps, vous, pour essayer de remplir tout à fait votre rôle d'ami de la maison... (*Toujours gaie.*) Ne vous fatiguez pas, mon cher Monsieur; vous gaspilleriez un tas de belles paroles que vous pourriez mieux employer ailleurs. J'ai des idées d'un autre temps sur le mariage[1]...

Mais cette Julie est précisément le type de la jeune femme qui doit fatalement *suivre la pente* et qui, du jour où elle sentira son bonheur brisé, tombera dans l'infidélité. Nous voilà en pleine psychologie contemporaine.

III

Nos jeunes auteurs dramatiques se sont imaginé, en effet, que je ne sais quelle timidité morale ou littéraire avait empêché leurs aînés d'aller jusqu'au bout de certaines situations. Là où les Scribe, les Augier, les Dumas fils ne mettaient qu'une tentation, qu'une menace, qu'une méprise, ils ont hardiment et étourdiment placé un *fait*. Ils ont ainsi réussi à renouveler quelques intrigues; mais en même temps, ils sont tombés dans le conventionnel et dans le faux.

[1] E. Brieux, *Les Trois filles de M. Dupont*, act. II, sc. VII.

Il est de toute évidence qu'à en juger par le fait-divers des journaux, par les propos des concierges, par les rapports des femmes de chambre, il y a beaucoup de mauvais ménages. Toutes choses mises en balance, ces mauvais ménages sont le plus souvent des ménages *médiocres*. Et, pour être vrai, le poète dramatique devrait toujours, ou presque toujours, laisser à l'état possible et latent l'infidélité réelle de la femme; la *faute* ne peut se présenter qu'à l'état exceptionnel et tragique, à moins qu'on ne vous avertisse que la scène se passe dans un monde d'à-côté, où il est d'*usage* de raisonner et d'agir ainsi. Mais, dans ces familles honnêtes, bourgeoises, où nos auteurs contemporains placent l'action de leur drame, n'est-il pas de la dernière invraisemblance de vouloir nous faire admettre qu'une femme longtemps fidèle et qui s'est fait une *habitude* de la vertu, aille jusqu'au vice pour se venger de son mari? Certes, le meurtre ou le suicide sont, dans de pareilles conditions, plus admissibles que la faute!

Eh bien, voilà pourtant le type ordinaire d'un très grand nombre de comédies jouées pendant ces vingt ou trente dernières années, au Théâtre Français, au Vaudeville, au Gymnase, à la Renaissance. La pièce commence : ménage très uni; bonheur presque sans nuage. Mais Madame apprend que Monsieur la trompe; ou encore, Madame, dont les yeux aveuglés par l'amour sont charitablement dessillés par un ami, s'aperçoit que son mari est un monsieur pas très chic, pas très lancé, sans grand succès mondains ou politiques; et Madame, simplement, naturellement, pour se venger, pour se consoler, pour se punir elle-même d'avoir si longtemps *gobé* cet imbécile, aime sans réserve et sans remords un autre imbécile... Et ne croyez pas que l'auteur sente la nécessité de *préparer* cette chute, soit par le caractère singulier de son héroïne, soit par une série de circonstances plus fortes que sa volonté. Non, non, vous en êtes aux puérilités de Scribe, aux conventions d'Augier et de Dumas fils, aux ficelles de Sardou! Nous avons changé tout cela, et nous admettons comme la chose du monde la plus inévitable, la plus commune, la plus aisée dans l'exécution, qu'une femme *honnête* et qui ne demandait qu'à le rester, se déshonore elle-même aussitôt qu'elle n'est plus *heureuse*.

1870-50

Le public ne proteste pas. Le public, je l'ai déjà dit, encourage les exagérations dramatiques. Les femmes, en particulier, devant cette universalité du vice, devant l'aisance vraiment distinguée avec laquelle toutes ces héroïnes dégringolent, se sentent un gré infini de leur petite honnêteté personnelle. Mais les critiques, eux, devraient signaler l'abus excessif des situations *amorales*; parce que, enfin, le rôle du critique est de *critiquer*, c'est-à-dire de juger

et d'avertir. La lecture de feuilletons complaisants et flatteurs consacrés à de pareilles pièces, pourra quelque jour faire croire à nos descendants que nous nous sommes parfaitement reconnus dans les personnages du répertoire actuel, et ce serait fâcheux. Qu'il plaise à messieurs les auteurs de nous présenter des femmes qui raisonnent comme des moulins à vent et agissent comme des guenons; qu'il plaise aux spectateurs de s'en amuser pour leur argent... Mais, au nom du ciel, que la critique du moins ose protester ou sourire; qu'elle sourie de notre complaisance de blasés devant ces peintures répugnantes, et qu'elle proteste devant le soi-disant réalisme de ces ouvrages horriblement artificiels. Or je ne connais guère, depuis Sarcey, que M. Jules Lemaître qui ait eu, sur ce point comme sur tant d'autres, le courage de son opinion. Vous verrez ses réflexions sur la *Parisienne* et sur la *Vassale*.

Je parlais tout à l'heure des *Trois filles de M. Dupont*, de Brieux, et je signalais une jolie scène entre Julie et Lignol, le soupirant éconduit. Or, dans l'intervalle, Julie s'est disputée avec son mari; ils se sont dit de ces choses *raides*, plus puériles que fortes, qui font la joie malsaine du public; ils se réconcilient enfin, et Antonin dit ceci : « Pour fêter notre réconciliation, je donnerai un grand dîner. J'inviterai les Ponchelet, les Rambourg, Lignol... — *Julie* (*douloureusement*). C'est cela, Lignol... — *M. Dupont*. Je savais bien, moi, que tout finirait par s'arranger, maintenant que te voilà comme tout le monde. — *Julie*. Oui, comme tout le monde. J'avais rêvé mieux; mais il paraît que c'est impossible [1] ! »

Le mot à retenir ici, c'est : « comme tout le monde ». Car la thèse soutenue par M. Brieux, à savoir que les mariages d'intérêt, où les deux partis cherchent à se tromper, font les mauvais ménages, cette thèse est bonne; il y a dans les griefs de Julie contre son mari des choses justes, d'une vérité frappante; la pauvre jeune femme a raison de se plaindre d'avoir été si *tristement* mariée. Mais conclure de là à la fatalité de la faute, soutenir que cette faute est comme une revanche nécessaire, voilà qui est un peu fort. Les écrivains contemporains méprisent donc bien la femme et la jugent donc bien incapable de vertu, pour la placer sans cesse dans cette alternative : le bonheur en ménage, ou la faute.

Voyez encore cette comédie de M. F. Vandérem, *la Pente douce* [2], dont le titre seul contient la moralité. Geneviève Bresson nous est donnée, d'abord, comme une épouse modèle, et qui résiste à la cour pressante que lui fait je ne sais quel diplomate,

[1] Brieux, *Les Trois filles de M. Dupont*, acte IV, sc. VIII et dernière.
[2] Représentée au Vaudeville, le 20 mars 1900.

Pierre Clarence. Mais la fatalité (comme dans la *Belle Hélène*) la pousse à se détacher de son mari pour aller à ce Pierre Clarence. Pourquoi? pour rien; je vous dis que c'est la fatalité, c'est la *pente douce :* encore une fois, le titre est symbolique, et pourrait servir à bon nombre de pièces.

Dans les *Tenailles* [1], dont je parlerai plus amplement tout à l'heure, même aventure. M. Paul Hervieu nous présente, lui aussi, une femme qui n'a qu'un grief légitime envers son mari : elle n'est pas heureuse. Et sur cette idée, qui devient une obsession, elle s'exalte, et devient épouse coupable par rage et par dépit. Mais nous allons la retrouver dans la catégorie des *révoltées*.

Mieux vaut nous arrêter ici à deux pièces toutes récentes, et vraiment typiques : *l'Adversaire*, de MM. Arène et Capus [2], et *les Sentiers de la vertu* de MM. de Flers et Caillavet [3]. — Dans l'*Adversaire*, Darlay, avocat de mérite, est un nonchalant, un dilettante, le contraire d'un arriviste; sa femme, Marianne, est, pour sa part, très ambitieuse, et rêve de pousser son mari dans la politique. Celui-ci laisse échapper toute occasion de se distinguer; on lui apporte une cause magnifique, il la passe à son ami Langlade, qui la plaide, la gagne, et devient le ministre de demain. Alors, Marianne est conduite peu à peu vers Langlade par une sorte d'admiration troublée (ce qui est fort bien observé d'ailleurs; c'est l'amour fondé sur l'*estime*, l'amour cornélien), et cette admiration se change tout uniment en un sentiment plus tendre contre lequel Marianne ne saurait lutter : là, vous sentez la différence avec l'amour cornélien! Marianne est, comme Geneviève Bresson, sur la pente douce; elle se laisse glisser sans que cela l'étonne. Mais quelqu'un qui est moins optimiste qu'elle, c'est Darlay, son mari. Des soupçons lui sont venus, et il veut les éclaircir lui-même, franchement, en interrogeant sa femme. Alors vient la scène originale de l'ouvrage, fort belle en vérité; Darlay, par ses questions, amène Marianne à un aveu. Il ne tue pas, il ne pardonne pas : il divorce en mettant les torts de son côté, et l'on prévoit que, pour son châtiment, Marianne épousera Langlade. Le rôle de la morale est cependant représenté dans cette pièce par la mère de Marianne, qui fait un beau sermon sur la fidélité conjugale.

Eh bien, il est probable que, il y a trente ou cinquante ans, l'auteur dramatique qui aurait conçu cette belle scène de la confession de la femme par le mari, eût évité de faire la femme coupable. Ou, du moins, il aurait entouré la faute de circonstances

[1] Représentées à la Comédie-Française, le 28 septembre 1895.
[2] Représenté à la Renaissance, le 20 octobre 1903.
[3] Représentés aux Nouveautés, le 15 octobre 1903.

telles que nous aurions désiré le pardon. Ce qui caractérise la morale contemporaine, ce qui fait de Marianne Darlay une femme de notre *nouveau siècle*, c'est son inconscience, c'est l'absence de lutte, de remords, de désespoir; elle est dans l'infidélité comme dans son élément naturel, et Langlade à son tour l'éprouvera. Une pareille psychologie n'est-elle pas toute conventionnelle? et n'appartiendrait-elle pas plutôt au vaudeville, à la farce, qu'à la comédie sérieuse?

C'est ce que MM. de Flers et Caillavet ont pensé, sans doute, en écrivant *les Sentiers de la vertu*. Ici, du moins, nous sommes avertis que les personnages sont fantaisistes, et quand la vertueuse Mme Gerbier finit par écouter les galanteries de l'ancien ministre Chaumette, la situation est assez amusante pour que le rire, le bon rire gaulois, efface toute impression d'immoralité. Tout de même, le sujet pouvait être sérieusement traité; et des auteurs moins intelligents en eussent fait un drame. Ce drame eût été aussi peu moral que possible, puisque l'idée fondamentale de la pièce c'est que les *Sentiers de la vertu* peuvent conduire au vice : autre pente douce. Mais alors, on aurait sauvé la thèse, en démontrant que cette vertu est une vertu d'apparat, faite d'une sorte de vanité mondaine, d'une déviation de la charité; et nous retombions un peu dans le sujet de *Bienfaiteurs* de M. Brieux.

Par ces quelques exemples, auxquels je devrais sans doute en ajouter beaucoup d'autres, il me semble avoir suffisamment démontré que la comédie contemporaine a fait de l'infidélité conjugale tout autre chose qu'un crime de passion; c'est presque une revanche permise, une expérience facile, une distraction obligée, et rien ne me paraît à la fois plus immoral et plus faux qu'une semblable théorie... Dois-je en appeler à toutes les femmes?

IV

Au moins quelques écrivains ont-ils essayé, en psychologues moins simplistes et plus respectueux de la femme, de motiver dans une certaine mesure soit la faute, soit la tentation. Ils nous ont peint des *révoltées*, et non plus de douces et « innocentes » épouses qui suivent la pente. Prenons pour exemple trois pièces importantes : *Révoltée*, de M. Jules Lemaître; *les Tenailles*, de M. Paul Hervieu; *la Vassale*, de M. Jules Case.

Révoltée [1] est la pièce de début de M. Jules Lemaître; on y trouve deux drames juxtaposés ou mêlés, et il en est un dont je ne

[1] Représentée à l'Odéon, le 9 avril 1889.

m'occuperai pas ici. Que Mme de Voves soit ou non la mère d'Hélène, et qu'elle le confesse à son fils André d'abord, puis à Hélène elle-même, voilà qui me paraît tout à fait inutile au développement du principal caractère. Mais l'auteur n'a pas eu tort, cependant, de donner à cette Hélène une naissance mystérieuse et une enfance abandonnée. M. Jules Lemaître était trop intelligent pour nous montrer une *révoltée* dans une jeune femme bourgeoisement élevée, formée par les soins assidus et tendres d'une mère; il n'est pas tombé dans le défaut que je signalais tout à l'heure et il a pensé que seule une nature exceptionnelle, déjà aigrie par les circonstances, pouvait logiquement se porter à des extrémités. Seulement, était-il besoin de faire intervenir dans la pièce même cette mère coupable et repentante?... Laissons donc ce côté de l'intrigue et retenons seulement qu'Hélène, mariée au professeur de mathématiques Pierre Rousseau, est, du fait même de sa naissance et de son éducation, du fait même de la fausse situation sociale où elle se sent, prédisposée à l'inquiétude, au pessimisme, au doute et à la faute.

L'essentiel, dans cette pièce, c'est donc la lutte entre Hélène, femme frivole, qui se croit incomprise et mal mariée, qui souffre de ne pouvoir jouer le rôle de grande mondaine auquel sa beauté et sa jeunesse l'appellent, et son brave homme de mari, Pierre Rousseau. Cette lutte, M. Jules Lemaître l'a savamment préparée, en a marqué la principale péripétie dans une scène maîtresse et l'a dénouée en psychologue habile, ennemi des brutalités [1]. Hélène, en effet, secouée vivement par le résultat du duel entre Brétigny qui la courtisait, et son mari, semble sortie de la *crise* et décidée à rester une honnête femme. — « On m'a dit, écrit M. Jules Lemaître (qui lui-même rendit compte de sa pièce dans le *Journal des Débats*), qu'il fallait laisser Hélène impénitente... Mais, dans ma pensée, Hélène n'est point méchante ni odieuse. Sa « révolte » est justifiée : et, comme elle est intelligente et capable de s'insurger, finalement, non plus contre sa destinée personnelle, mais par-delà, contre le monde mauvais, il s'ensuit que cette révolte, où il y a

[1] Il y a deux dénouements différents pour *Révoltée*. Dans la première version, c'est André, le frère d'Hélène, qui se bat pour elle et pour son ami Pierre Rousseau, contre Brétigny; rapporté sur la scène grièvement blessé, il met la main d'Hélène dans celle de Pierre, et l'on prévoit une réconciliation. Depuis 1889, M. J. Lemaître a écrit un autre dénouement. C'est Rousseau qui se bat; il revient blessé, mais Brétigny en aura pour quatre mois à se rétablir : dès lors, il apparaît comme transformé aux yeux d'Hélène : « Je vous pardonne », lui dit-il. « Et moi, répond sa femme, je vous aime. » C'est le seul dénouement qui termine la pièce imprimée.

du moins un petit genre de philosophie, peut, après certaines épreuves, se tourner en résignation. Bref, Hélène, ayant en somme l'âme fière, est guérissable, guérissable par la vie et sous le heurt de quelque profonde émotion : et elle guérira, soyez-en sûrs, le jour où elle sentira clairement qu'elle fait souffrir autant et plus qu'elle a souffert elle-même. Seulement, il faut pour cela qu'elle soit très fortement secouée, comme projetée hors de son être habituel et subitement élevée, par la pitié d'une douleur pire que la sienne, à une vision neuve et plus générale des choses [1]. »

D'ailleurs, ce caractère est analysé dans ses moindres détails par Mme de Voves, par André de Voves, par Hélène elle-même, et par son mari. Mme de Voves explique l'attitude d'Hélène en rappelant ses origines et son enfance; André la critique et la défend malgré elle. Hélène dit : *Mon secret est celui de tout le monde : je m'ennuie*. Quant à Pierre Rousseau, il confesse que sa femme « est trop jolie et trop élégante pour lui, faite pour vivre d'une autre vie et dans un autre monde ». Par amour pour elle, il lui cherche des excuses, et il en trouve; et c'est sur lui-même qu'il fait retomber la responsabilité de la situation. « Elle avait été élevée, dit-il, dans des conditions qui n'avaient guère développé en elle le sens pratique, mais plutôt des habitudes de rêvasserie et des désirs de liberté. Je suis venu, mon affection l'a touchée, et elle ne s'est point demandé si nous étions bien faits l'un pour l'autre. C'est moi qui aurais dû me le demander... Me voilà le mari de la plus élégante petite femme, de la plus brillante, de la plus singulière! Je n'ai, moi, aucun des dons qui pourraient la séduire, et il n'y a rien de commun dans nos pensées. C'est comme une étrangère que j'ai chez moi. Et cependant, je sens qu'il y a en moi une puissance d'affection, et, si j'ose dire, un tas de bons sentiments qui devraient me faire trouver grâce à ses yeux. Mais je ne sais pas les lui montrer, et elle passe à côté sans les voir [2]. »

Sur les conseils de son ami André, Rousseau tente une explication avec sa femme. Cette scène est, comme on dit, le *clou* de la pièce; elle est d'une *justesse* qui ne se dément pas un seul instant; chacun y parle selon son caractère et ses passions; le contraste entre les fières supplications de Rousseau et la dédaigneuse froideur d'Hélène nous fait sentir à lui seul l'incompatibilité morale et intellectuelle des deux époux. Au milieu de la querelle, une bonne ouvre la porte et annonce au professeur qu'un élève

[1] *Débats*, 15 avril 1889 (*Impressions de théâtre*, IV, 122.)
[2] *Révoltée*, acte II, sc. IV.

l'attend dans son cabinet pour une répétition... « Je vous avais prévenu, mon ami, fait Hélène. — Vous le voyez, dit Rousseau, ce n'est qu'entre deux leçons que je puis vous ouvrir mon cœur, vous parler de ce qui est maintenant pour moi une question de vie ou de mort. Cela en devient comique, n'est-ce pas? Mais si je travaille ainsi, c'est pour vous, pour contenter un peu vos goûts d'élégance, pour vous procurer un peu des plaisirs que vous aimez. Comme cela m'a mal réussi! Ces besognes que je m'impose et qui me prennent tout mon temps, vous rappellent d'autant mieux la médiocrité de notre condition, et les quelques satisfactions de luxe que vous leur devez vous font regretter plus amèrement d'être privée des autres[1]... » Mais rien, pour le moment, ne touche ce cœur froid, pas même la confidence douloureuse de sa mère qui s'attendait à la voir tomber dans ses bras, et qui ne trouve en elle que surprise et rancune. Il faut en arriver au moment où Rousseau déclare qu'il va se substituer à André dans le duel contre Brétigny, pour qu'Hélène se sente émue; il lui semble maintenant qu'elle commence à aimer ce mari qui va se battre pour elle, — et nous sommes ainsi préparés à la réconciliation qui termine la pièce.

M. Paul Hervieu, lui, n'a pas voulu sauver sa *révoltée*. Dans *les Tenailles*[2], Irène Fergan n'a aucun grief *réel* contre son mari; seulement, *elle ne peut pas le souffrir*. Serait-il donc infirme ou idiot? Non, non; c'est un monsieur très intelligent, un homme du monde fort estimé : mais, *elle ne peut pas le souffrir*. « Je m'en veux de ne pas l'aimer », dit-elle à son amie Pauline.

Pauline. — A qui la faute? Tu l'accuses de n'être pas aimé. Il te répondrait peut-être que tu n'es pas aimante.

Irène. — Ah! je sens bien que je saurais chérir quelqu'un, que je le peux, que j'y aspire de toute mon âme! Mais celui-ci, en dix ans de mariage, de vie en commun, il m'a conduite, non pas même à la résignation. C'est au désespoir que j'en suis!

Pauline. — Voyons, vos dissentiments en toute chose, vos brouilles, vos querelles, il y a de quoi le rendre enragé.

Irène. — Tu ne le connais pas!... Les gens de son espèce se sentent toujours tranquilles, dans leur conviction d'avoir raison. En se levant le matin, il est déjà prêt à avoir raison toute la journée. Il a raison avec les domestiques, avec ses chevaux, avec n'importe qui. Dans toutes les histoires qu'il rapporte, il y a toujours quelqu'un qui avait tort, et lui qui avait raison[3]. »

[1] *Révoltée*, acte III, sc. v.
[2] Représentées à la Comédie-Française, le 28 septembre 1895.
[3] Paul Hervieu, *Les Tenailles*, act. Ier, sc. i.

Vous voyez la note. Irène est une femme « à bout de patience », et d'un nervosisme exaspéré. Fergan en a pris son parti, quoiqu'il ne badine ni sur ses droits à lui ni sur les devoirs de sa femme. Aux observations de Pauline, il répond :

— Je l'ai épousée pour lui faire une vie régulière, tranquille, agréable. Je lui demande de me faire une vie possible, ordinaire, comme celle de tout le monde.

PAULINE. — Irène est une personne qui n'est pas comme tout le monde.

FERGAN. — Je le regrette pour elle. Quiconque n'est pas pareil au reste des gens a forcément tort. Ce n'est donc pas moi qui aurais à me changer[1].

On comprend dès lors que cette Irène, nature très passionnée et qui refoule toute cette passion, rêveuse qui ne sait à quoi rêver, trouve d'abord dans la seule présence, puis dans l'amour du jeune Michel Davernier, et le rêve et la passion qu'elle attendait. Bien plus, elle s'était juré à elle-même de rester vertueuse; elle s'enivrait de la plus platonique affection; elle essayait de rompre sa chaîne matrimoniale, de se détacher de Fergan par un divorce de consentement mutuel pour épouser Michel... Le mari refuse et le prend de très haut. Refuser, il le devait; mais ses arguments sont blessants, rudes, brutaux. Dans un dialogue magnifique, d'une progression savante et tragique, Irène se débat, supplie, et c'est dans un état d'affolement et de rage, par conséquent d'irresponsabilité, qu'elle est entraînée vers la faute.

Voilà peut-être, évidemment, un sujet dangereux, et toutes ces protestations contre l'obéissance conjugale peuvent troubler bien des petites cervelles. Du moins, M. Paul Hervieu a-t-il préparé, motivé, expliqué ce qui, dans les pièces d'un grand nombre de ses confrères, arrivait si vite et si inopinément. Ah! ce n'est plus la *pente douce*, certes! Jamais route, jamais sentier menant au crime, n'a été plus rocailleux, plus escarpé; il a retenti de cris de douleur et de sanglots; et les éternels remords sont la sanction d'une minute de folie.

Mais si je rends justice aux intentions de l'auteur, je ne saurais approuver le fond de sa thèse. Francisque Sarcey, qui représentait si bien l'opinion moyenne du public, écrit ceci : « Quelle est l'idée qui traverse la comédie des *Tenailles?*... C'est qu'une femme qui a signé un contrat, — le contrat de mariage, — a parfaitement le droit, si ce contrat vient à ne pas lui plaire, de ne pas le tenir. Elle a beau s'être engagée, elle reste libre. Il y a quelque

[1] Paul Hervieu, *les Tenailles,* act. Ier, sc. II.

chose qui reste au-dessus des engagements pris et signés, c'est la liberté de la créature... Cette idée, mon Dieu! nous la connaissons bien, nous qui sommes assez vieux pour avoir lu, presque à leur apparition, les romans de George Sand. C'est elle qui a inspiré la Valentine et les Lélia de l'illustre romancière; quand elle a été démodée en France, elle s'en est allée en Scandinavie chercher un renouveau de jeunesse, et c'est à Ibsen que M. Paul Hervieu l'a empruntée, à moins qu'il ne s'imagine, ce qui est fort possible, l'avoir découverte lui-même : mais, où que ce soit qu'il l'ait prise, elle n'en est pas moins en contradiction formelle avec l'idée qu'exprime cet humble mot de devoir. Car le devoir consiste, quand on a donné sa parole, à la tenir, même alors qu'on y trouve quelque désagrément[1]. »

Dans *la Vassale*[2], de M. Jules Case, je sens une imitation, inconsciente peut-être, et des *Tenailles*, et de *Francillon*, et de *Maison de poupée*, d'Ibsen. Louise Deschamps est tantôt une Irène, tantôt une Francine, tantôt une Norah, tantôt une femme coquette et perverse, qui joue avec le feu... Je ne comprends pas très bien le mélange de ces diverses psychologies, et j'ai eu beau lire, avec le sincère désir de m'éclairer, la brochure que M. Jules Case lui-même a écrite en réponse aux critiques de M. Jules Lemaître[3], sa Louise me paraît bien artificielle et bien incohérente. Le mari ressemble beaucoup à Fergan : c'est un homme autoritaire et maladroit. Mais Fergan était un oisif, un clubman; Henri Deschamps est un travailleur, sans cesse occupé par ses affaires, et que ces affaires, du reste, n'empêchent pas, comme le Pierre Rousseau de M. J. Lemaître, d'aller dans le monde et de recevoir. Les deux époux ne s'entendent pas, voilà le fait. A qui la faute? A tous les deux sans doute, et il semble bien qu'il soit absolument inutile, à propos de cette incompatibilité morale et physique, d'invoquer les droits de la femme, et de plaider pour l'égalité des sexes. Henri Deschamps, irrité de voir que sa femme est à la fois négligente, incapable de tenir sa maison, froide et dédaigneuse à son égard et coquette avec les autres, est le premier à donner des coups de canif au contrat. Louise, pour lui rendre la pareille, va de propos délibéré et en raisonnant sur son cas, rejoindre un fantoche cynique, Larcenat. Ce qu'il y a de vraiment choquant, c'est que l'auteur nous la montre, au retour de ce rendez-vous, avouant sa chute honteuse, et la proclamant légitime. « ... J'ai

[1] *Le Temps*, 4 novembre 1895 (*Quarante ans de théâtre*, VIII, 13).
[2] Représentée à la Comédie-Française, le 17 juillet 1897.
[3] Jules Case, *A propos de la Vassale*. Lettre à M. Jules Lemaître, Paris, Ollendorf, 1897.

glissé de marche en marche, dit-elle, jusqu'à la dernière, et dans la boue! Et vous ne m'avez pas tendu la main, vous m'y avez poussée! C'est vous qui m'avez faite ce que je suis devenue. Mon ignominie n'est pas à moi seule, partageons! Ce n'est plus vengeance, c'est justice[1]! » Voilà une Francillon à qui « c'est arrivé ». Elle propose le pardon réciproque; le mari refuse. Alors elle déclare qu'elle va partir et gagner sa vie. En vain, on lui objecte les soins qu'elle doit à son enfant. Comme Norah, elle reste inflexible et s'écrie, sur le pas de la porte : « Libre... et seule! »

Je ne m'étonne pas que l'auteur de *la Vassale* en ait voulu à M. Jules Lemaître et lui ait écrit une lettre si *éloquente*; celui-ci, en effet, a jugé la pièce avec une extrême sévérité. « Cette femme m'écœure, simplement, dit-il... Sont-ce les manières, le caractère et l'humeur de son mari qui l'offensent?... Elle s'en accommoderait à la longue, si elle avait bonne volonté et si elle prenait au sérieux la promesse par laquelle ils se sont liés jadis. On vit très bien, et d'une vie très supportable, avec des personnes chez qui bien des choses nous déplaisent, quand on les aime, en somme, et qu'on est aimé d'elles : et l'on nous dit que c'est le cas de Louise et d'Henri. Et puis, qu'elle s'occupe donc de son enfant. Il y a encore là pour elle, si elle veut, des possibilités de bonheur. Quant au « droit au bonheur », c'est une niaiserie, et c'est même une locution qui n'a peut-être aucun sens. En résumé, l'insurrection de cette incomprise est deux fois incompréhensible. Car, d'abord, elle s'insurge contre un mystère : la disconvenance de deux systèmes nerveux... Et elle se révolte ensuite, confusément, et dans un trouble plein de contradictions, contre une loi de nature qu'aucun changement ni du Code, ni des mœurs publiques n'abolira jamais. Elle répète qu'elle veut travailler comme son mari afin de ne plus dépendre de lui : et en attendant elle ne fait rien, elle néglige toutes ses tâches féminines et oublie d'être mère et de tenir le ménage. Cela signifie qu'elle aspire à être, non pas l'égale de son mari, mais sa « pareille », ce qui est absurde[2]. »

Le plus pur bon sens a dicté au critique et au moraliste ces observations.

Pour les bien comprendre, d'ailleurs, il faut avoir lu *la Vassale*. M. Jules Case a un incontestable talent. Pourquoi a-t-il voulu frapper si fort? Pourquoi soutient-il, par des *faits* aussi invraisemblables que répugnants, une si fausse thèse?

[1] *La Vassale*, act. IV sc. II.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1897 (*Impressions de théâtre*, X, 201.)

V

Dans une catégorie spéciale, il faudrait placer la *Loi de l'homme*, de M. Paul Hervieu. On y voit, en effet, une très honnête femme, Laure de Raguais, qui, trompée par son mari, se sépare de lui et ne songe pas un instant à se venger comme Irène Fergan ou Louise Deschamps. Laure se sent victime de la loi faite par les hommes et pour les hommes. Elle est malheureuse; reste à savoir si c'est bien à la loi qu'elle doit s'en prendre, et si cette loi ne lui offre pas des moyens de défense dont elle ne sait pas user. Mais, malgré son infortune, ses revendications, ses cris, elle reste digne et vertueuse : car, enfin, nous avons trouvé la femme vertueuse, si tant est que la vertu soit à ce point raisonneuse et aigre. De cette pièce, j'ai déjà parlé précédemment. Mieux vaut nous arrêter à deux types de femmes plus singulières : la Germaine d'*Amoureuse*, de M. de Porto-Riche, la Clotilde de *la Parisienne*, de H. Becque.

Amoureuse [1] est certainement, comme le dit Sarcey, une pièce dont le dernier acte est à peu près inutile. Cédant au préjugé que je signalais plus haut, l'auteur se serait cru *timide* si Germaine n'avait réellement exécuté sa menace. Et ce *fait* rend toute réconciliation, tout pardon, presque impossible; il reste du moins dans l'esprit du spectateur et du lecteur une impression tellement pénible, que les deux personnages, le mari et la femme, devenus également méprisables, cessent d'intéresser. D'ailleurs, ce qu'il y a d'excellent dans *Amoureuse* subsisterait intégralement. Le second acte pouvait se terminer sur une réconciliation provisoire, comme il y en a eu déjà plusieurs dans ce ménage mal équilibré, et comme il doit y en avoir toujours, aussi longtemps que l'un des adversaires ne sera pas mort. Ou, du moins, pourquoi ne serait-ce pas le mari qui, las de l'indiscret amour de sa femme, s'en détacherait momentanément et reviendrait, chien battu, la retrouver au foyer où elle lui aurait gardé sa place? Je vous assure que cela serait beaucoup plus vraisemblable, beaucoup plus vrai..., mais quoi? on aurait « accusé l'auteur de respect envers la femme » : il est admis qu'un écrivain très fort, aujourd'hui, doit nous représenter la jeune fille perverse et l'épouse avilie.

Qu'est-ce donc que cette Germaine Fériaud? C'est une femme qui aime trop son mari; qui, mariée depuis huit ans, se trouve encore dans la lune de miel; qui le dérange dans son travail, rôde sans cesse autour de lui, l'interroge quand il rentre, — non point par jalousie, par amour. Etienne Fériaud, médecin riche et qui

[1] Représentée à l'Odéon, le 25 août 1891; reprise au Vaudeville en 1896, 1898 et 1899.

n'exerce pas, mais savant et ambitieux, est obsédé par cet amour; un peut fat, il en est encore, par moments, très flatté, mais il constate que cette passion l'absorbe, le dérange, nuit à ses travaux. Et justement, au premier acte de la pièce, nous apprenons qu'Etienne a été désigné pour représenter officiellement la France au congrès de médecine de Florence; il va partir... Germaine, inconsciemment, le décide à rester : ce serait la première fois qu'ils se sépareraient, depuis huit ans! Il reste donc, il le veut, il croit le vouloir : et il sera furieux dans un instant. Je voudrais pouvoir citer en entier la scène vi de l'acte Ier, où l'on voit Etienne céder peu à peu et déclarer qu'il ne partira pas. Elle est admirable, cette scène! Rien n'y sent la convention dramatique; la causerie passionnée y suit son cours naturel, tout y est à sa place et du ton voulu; et surtout, ce qui révèle en M. de Porto-Riche un observateur très perspicace, Germaine qui veut retenir Etienne ne le lui demande pas, elle le lui suggère : c'est lui qui *fait acte d'autorité* en refusant de partir :

ETIENNE. — Est-ce que cette passion durera toujours?

GERMAINE. — J'en ai peur.

ETIENNE. — Alors, jusqu'à la fin de tes jours, ton mari sera ton unique préoccupation?

GERMAINE. — Même vieille, en cheveux blancs, je n'aurai que ce souci-là. Résigne-toi, mon pauvre ami, je t'ai dans le sang.

ETIENNE. — Tiens, je t'adore.

GERMAINE. — Oh! répète-le. Si tu le sais, moi je ne le sais pas.

ETIENNE. — Je t'adore, je t'adore.

GERMAINE. — Plus que la raison, plus que le travail?

ETIENNE. — Plus que la science.

GERMAINE. — Plus que le congrès de Florence?

ETIENNE. — Je m'en moque un peu du congrès, et je n'irai pas!

GERMAINE. — Ah! pas de bêtises, tu partiras, c'est convenu.

ETIENNE. — Je reste avec toi.

GERMAINE. — Je ne veux pas. Va t'apprêter. Puisque tu m'aimes, je n'aurai pas de chagrin. Assez d'enfantillages... Voyons, tu n'es pas sérieux: ton devoir est de t'en aller, tu le sais bien.

ETIENNE. — Mon devoir, voilà qui m'est égal!... Je vais écrire au ministre.

GERMAINE. — Réfléchis, un autre sera désigné à ta place?

ETIENNE. — J'en serai enchanté.

GERMAINE. — Ah! ne sois pas si bon, tu vas me détester dans une heure[1].

[1] De Porto-Riche, *Amoureuse*, act. Ier, sc. vi.

En effet, à l'acte suivant, nous retrouvons Etienne Fériaud très agacé et plus clairvoyant. Il dit très justement à sa femme : « Sans que je m'en aperçoive, malgré moi, tu me fais changer d'idée. Tu me mets dans un état d'esprit contraire aux conseils que tu me donnes, et favorable aux souhaits intimes que tu n'oses jamais formuler... Tu m'enveloppes de câlineries, de gentillesses; tu m'enjôles. Je suis faible, je m'attendris, et alors je prends des résolutions maladroites, nuisibles à mes intérêts... — Au fait, oui, répliqua Germaine, j'aurais dû avoir la volonté que tu n'as pas eue. Punis-moi de ma faiblesse. — J'exagère, je me contredis, j'ai l'air injuste, comme toujours; mais, au fond, tu sais bien que j'ai raison. » Et la discussion se termine par ces deux exclamations : « *Germaine.* Ah! quelle misère d'aimer! — *Etienne.* Ah! quel supplice d'être aimé[1]! »

Quelques instants après, le dialogue reprend, assez gai d'abord; le mari et la femme se mettent à table; on cause de choses en apparence indifférentes, mais qui, toutes, dévient vers la querelle déjà grondante... Elle éclate enfin, avec une violence tragique... « Oui, s'écrie Etienne, je suis las de ta tendresse absorbante, exagérée, de ton despotisme, d'être faible, de tes persécutions sentimentales. J'étouffe moralement et matériellement, je veux être libre... Quand je pense que j'en suis réduit à écrire mes lettres dans un café pour ne pas être questionné; que j'en arrive à descendre dans la rue sans motif, sans but, pour me soustraire à ta tyrannie, par instinct de conservation! Ma vie se passe à vouloir t'échapper, la tienne à vouloir me prendre. Que t'importent mes ambitions et mes rêves, tu n'y comprends rien. Quand puis-je travailler ici? Toutes mes heures sont dévorées par des disputes et des réconciliations... Je t'appartiens; c'est ton droit d'espionner ma vie, de contrôler mes actions, d'épier mes gestes, de fouiller dans mon cerveau comme dans ces tiroirs. Je n'ai qu'à courber la tête, car cette maison est la nôtre, ces meubles sont les tiens, mes livres sont à toi. Ma fortune, mon nom, mes amitiés, mes haines, tout cela est à nous deux ici, je n'ai plus rien à moi seul, rien[2]! » N'est-ce pas qu'à l'entendre cet homme a raison? Qui de nous n'approuve tout ce qu'il dit? En somme, ce qu'il réclame, c'est une tendresse plus intelligente et plus soucieuse de sa légitime ambition... Mais écoutez, à son tour, parler la femme : c'est elle, cette fois, qui a raison! Je ne puis citer toute sa réponse, et je le regrette. Voici, du moins, quelques-uns de ses arguments : « Mon pauvre

[1] *Amoureuse*, act. II, sc. I.
[2] *Ibid.*, act. II, sc. VI.

ami, dit-elle, sache-le bien : si j'avais dû faire un mariage de raison, je ne t'aurais jamais épousé. J'aurais trouvé mieux, et facilement ! Ma fortune, mon nom, mon âge, me permettaient de choisir et d'attendre. J'ai refusé des hommes plus riches, plus chics et plus célèbres que toi. — C'est dommage ! — Tu n'as jamais été un savant pour moi, tu es l'homme que j'aime... Je t'obsède, je t'accapare, je trouble à chaque instant ta pensée, j'en conviens. Je suis tyrannique, jalouse, exaspérante, je le reconnais. Toute mon intelligence est d'accord avec toi ; mais mon cœur proteste, t'accuse, te trouve injuste. La souffrance est plus forte que tous les raisonnements, vois-tu. Puis, qu'est-ce que la gaucherie de mon amour, à côté de la pauvreté du tien ? Ne suis-je pas une amie bonne et fidèle ? Ne t'ai-je pas consolé aux heures de découragement ? Serais-je aussi défiante, aussi importune, si tu ne prenais pas plaisir à entretenir mes inquiétudes par ta coquetterie ou ton indifférence ? Apprends-moi à t'aimer, puisque je ne sais pas... Ne sois pas toujours si absorbé, donne-moi du temps comme aux enfants et tu verras, je serai modérée, intelligente, pratique même. La vie de tous les jours te pèsera moins, je respecterai ton travail et tu seras peut-être heureux... Moi qui croyais que tu l'étais[1] ! »

Cette scène est de la plus grande beauté. Elle a fait justement l'admiration et du public et des critiques. Ceux qui l'ont lue en entier, ou qui l'ont entendue au théâtre, ont eu l'impression du réel et du vécu. *Amoureuse*, en deux actes, est le chef-d'œuvre du théâtre psychologique au dix-neuvième siècle. Ecrite en vers, ce serait une tragédie racinienne. C'est « fait avec rien », je veux dire avec des sentiments et des passions, sans aucun événement extérieur, et cela se passe autour d'une table, entre trois personnages. Oh ! quand donc nos auteurs dramatiques, ne subiront-ils plus la stupide influence du Théâtre rosse ? Quand donc se résoudront-ils à ne pas aller jusqu'à la brutalité ? La modération, la convenance, la décence, sont des signes de force : Racine devait en avertir M. de Porto-Riche qui est bien, je crois, le plus profond de nos psychologues féminins depuis le poète d'*Andromaque* et de *Phèdre*.

Quant à Becque, sa *Parisienne*[2] m'a toujours paru une pièce bien déplaisante. D'abord je proteste, avec Sarcey, sur le titre même : *la Parisienne*. « Pourquoi pas plutôt, disait-il, *Une Parisienne ?* » et il avait raison. Mais le vrai titre serait : *l'Inconsciente*, ou *le Plus heureux des quatre*, etc... Cette Clotilde, en effet, est tout simplement une petite bourgeoise coquette, rusée, qui apporte

[1] *Amoureuse*, act. II, sc. VI.

[2] Représentée à la Renaissance, le 7 février 1885 ; à la Comédie-Française en novembre 1890 ; au Vaudeville en décembre 1893.

dans ses irrégularités de conduite beaucoup de sûreté, de méthode, d'intelligence. Chez elle, ni sensibilité, ni fantaisie, ni caprice : un manège savant, froid, calculé... Ça, une Parisienne! Mais elle n'a rien de ce que nous désignons ordinairement par cette épithète? C'est tout aussi bien une Londonienne ou une Berlinoise, c'est une femme sans cœur, sans conscience, sans remords : la nationalité n'a rien à voir là-dedans!

Il m'est difficile d'analyser la pièce, qui, d'ailleurs, est bien connue. Qu'il me suffise de rappeler que Clotilde, aimée par Lafont, trouve en lui autant de jalousie et de tyrannie que chez le plus autoritaire des maris, — qu'elle en est, par moments, exaspérée, — qu'elle le néglige pendant quelque temps pour se divertir auprès d'un autre, et qu'elle lui revient, comme à une habitude. S'il y a quelque moralité dans ce drame pessimiste et cynique, elle est dans la situation même de Clotilde à l'égard de Lafont. Elle avait cru rencontrer le plaisir et la liberté, elle n'a fait que se forger à elle-même une chaîne plus lourde. « D'où venez-vous? » — « Où allez-vous? » — « Donnez-moi cette lettre! » Tels sont les incessants refrains de Lafont. « La pièce devrait s'appeler *Monsieur Crampon!* s'écriait Sarcey. » Mais cette morale ne ressort pas, si l'on peut ainsi dire. Le spectateur est plutôt troublé par l'absence complète des deux éléments, positif et négatif. Pendant qu'on écoute ces gens-là, on se sent dans une atmosphère singulière, dans un milieu social où les choses ont changé de nature et de nom. Les mots de mariage, d'amour, de fidélité, etc..., n'y éveillent aucune des idées ordinaires... Je ne connais aucune pièce contemporaine qui donne cette sensation. Pour en éprouver une pareille, il faudrait remonter jusqu'à certaines comédies de la Renaissance italienne, ou plutôt encore jusqu'au paganisme. C'est vraiment très curieux. Et l'on ne peut nier que *la Parisienne*, écrite en un style « lapidaire », ne soit une œuvre exceptionnellement originale, en ce sens surtout qu'elle semble avoir été composée par un Grec d'Alexandrie.

J'engage tous ceux qui sont curieux d'étudier le sentiment du public au sujet d'un ouvrage dramatique, à lire les feuilletons de Sarcey sur *la Parisienne* [1]. Ils y verront comment, en passant par trois interprétations successives, dans trois salles différentes, *la Parisienne* a été accueillie et jugée. Je pourrais citer aussi les feuilletons de M. Jules Lemaître [2]; mais je préfère lui emprunter quelques réflexions, écrites à propos d'une autre pièce (*L'Honneur*,

[1] Sarcey (*Quarante ans de théâtre*, VI, de la page 357 à la page 391.)
[2] Voy. surtout *Impressions de théâtre*, III, 220.

de M. Fèvre), réflexions qui seront bien à leur place, après cette rapide enquête sur *l'épouse dans le théâtre contemporain*. M. Jules Lemaître remarque que, au Théâtre Libre (et, depuis, dans tous les théâtres), les femmes sont représentées comme encore plus odieuses et plus abominables que les hommes. « Cette façon de considérer les femmes, ajoute-t-il, vous jugerez qu'il vaut la peine de la signaler, si vous faites attention que la plupart des fournisseurs de M. Antoine sont encore d'assez jeunes gens. Cette idée qu'ils semblent avoir « du sexe à qui ils doivent leur mère », je crois qu'un moraliste ou un politique aurait raison de s'en inquiéter. Il est évidemment mauvais pour la communauté humaine que les jeunes gens aient de tels sentiments sur les femmes et qu'ils n'aient plus, à l'âge de l'amour, aucune des illusions de l'amour. L'inconvénient de ces négations de brasserie et d'atelier, c'est qu'elles sont, en vérité, trop commodes, et que, s'appliquer à voir le monde si laid et si mauvais, cela vous dispense peu à peu d'être bon. On se réjouit, en quelque sorte, du mal de la création, parce qu'on croit que c'est la marque d'une grande force d'esprit d'avoir osé le constater. Puis il semble que le mal universel vous absout d'avance, à vos propres yeux, de tout ce que vous pourrez vous permettre. *Pour être bon, il faut du moins croire un peu au bien* ; *il faut croire non pas précisément que le monde est bon, mais qu'il est fait pour le devenir* [1]. »

Les *types* durent longtemps au théâtre. Pour bien des années encore, nous avons des névrosées, des inconscientes, des *amorales*, des révoltées... Mais déjà, heureusement, « nous ne gobons plus ». Il faut, aujourd'hui, être candidat au baccalauréat pour pratiquer superbement le dédain de la femme. Ce que l'on appelle aujourd'hui le *féminisme*, doctrine qui repose, quoi qu'on en dise parfois, sur le respect de la femme, n'est qu'un retour au christianisme. Espérons que la crise *païenne*, réellement traversée par la société française de 1848 à 1870, est terminée.

VI

Avec de pareilles épouses, quelles *mères* aurons-nous?

D'abord, — et logiquement, — tout un « lot » de mères absolument indifférentes. Pour des femmes qui se font du *bonheur* un idéal aussi bas, qui sont des égoïstes et des orgueilleuses, l'enfant est un obstacle. Ainsi, Louise Deschamps, la *vassale*, ne s'occupe-t-elle pas du sien; elle a bien autre chose en tête! cet enfant ne

[1] *Impressions de théâtre*, VI, 260.

saurait l'empêcher de s'enfuir et d'aller conquérir au dehors l'indépendance et le bonheur. — Clotilde, la *Parisienne*, nous dit à plusieurs reprises, qu'elle a des enfants. Eh bien! tant pis! Au milieu de ses visites et de ses rendez-vous, il doit lui rester fort peu de loisirs et de tendresse pour eux. S'ils sont petits, ils sont entre les mains des domestiques; s'ils sont déjà grands, on a dû les mettre en pension : les internats sont faits pour quelque chose.

Certains auteurs ont eu soin de marquer l'absence de l'enfant, dans le ménage, comme l'excuse de l'ennui, de la révolte ou de l'amour égoïste. Ni la *révoltée* de M. Jules Lemaître, ni l'*amoureuse* de M. de Porto-Riche, ne sont mères. Germaine Fériaud s'en plaint, et elle n'a pas tort; une partie de sa passion serait absorbée par l'enfant. Pour une femme qui n'est pas foncièrement perverse, la maternité est la véritable consolation et le salut. J'approuve donc fort M. Brieux de nous avoir montré sa Julie (*les Trois filles de M. Dupont*) se décidant à un mariage qui d'abord lui déplaît, dans l'espérance de la maternité, et bientôt se révoltant à l'idée que son mari ne désire pas d'enfant. « Quand on est jeune, dit ce cynique imbécile, l'enfant est une charge. Quand on en a un plus tard, on est ridicule. — Tu ne sais donc pas, riposte Julie, ce qui m'a décidée à me marier? Tu ne sais donc pas que c'est cela, surtout cela, cela exclusivement? Etre femme, être mère, c'est le développement naturel de mon existence... Et il me manquera quelque chose; et ma vie ne sera pas complète : et je n'aurai pas vécu, en un mot, si mes bras n'ont pas serré un enfant né de ma chair, si je ne l'ai pas allaité, si je n'ai pas pleuré, si je n'ai pas eu toutes les inquiétudes et toutes les joies maternelles [1]. » Voilà un fort beau couplet, plus éloquent assurément que les déclamations de la nouvelle pièce du même auteur [2].

On se rappelle, d'autre part, que l'amour maternel, ou peut-être seulement l'instinct, sauve la *princesse de Bagdad* d'une chute irréparable. Il suffit que Nourvady, dans sa hâte de fuir avec elle, brutalise son petit garçon qui veut l'empêcher de sortir, pour que Lionnette se retrouve. C'est Nourvady qu'elle chasse : « Partez, partez! Je vous étrangle! je vous tue! Mon enfant! mon enfant!... Ah! j'étais folle, j'étais folle! Mais quand cet homme a porté la main sur mon enfant, c'est effrayant ce qui s'est passé en moi! Je ne sais pas comment je ne l'ai pas tué. Qu'est-ce que c'est qu'un homme en lutte avec une mère? Car je suis une mère, je le suis. » Et le notaire Richard explique au mari de Lionnette, Jean de Hun,

[1] Brieux, *Les Trois filles de M. Dupont*, act. III, sc. XIV.

[2] *Maternité*, représentée au Théâtre Antoine, le 12 décembre 1903.

comment sa femme lui a été conservée et rendue : « Oui. Un cri d'enfant ! cela suffit. Quand tout est bien désespéré, Dieu a de ces moyens-là [1]. »

N'est-ce pas encore le sentiment maternel qui triomphe des rancunes et des serments de Laure dans la *Loi de l'homme* ? Pour que sa fille soit heureuse, elle renoncera à sa légitime colère, elle permettra au comte de Raguais, son mari, de reprendre au foyer la place d'où elle l'avait chassé.

Nous n'accuserons donc pas nos auteurs dramatiques d'avoir faussé le caractère de la mère, comme ils l'ont fait trop souvent pour l'épouse. L'importance de la maternité, les ressources morales qu'on en peut tirer, le fond d'héroïsme ou de résignation qu'elle contient, voilà ce qui les a frappés et ce qu'ils ont souvent exprimé avec une réelle autorité. Et pourquoi ? Peut-être trouvera-t-on l'explication bien naïve, mais je crois cependant devoir la donner telle qu'elle me vient à l'esprit. Combien n'en est-il pas, parmi ces écrivains, qui, ou bien sont restés des célibataires ironiques, ou bien ont contracté, presque par surprise, quelque mariage de hasard, sans aucune garantie d'honorabilité et de bonheur. Ils ont dès lors jugé du mariage et de l'épouse en général, d'après leurs rancunes d'égoïstes incapables d'en accepter franchement le joug et subissant quelque autre chaîne plus lourde, ou d'après leur « ménage d'artiste ». Mais lequel d'entre eux n'a gardé au cœur un peu de cette chaleur qu'y laisse l'amour maternel, et n'a senti s'imposer à lui, quand il voulait peindre la mère, le souvenir déjà lointain, mais toujours distinct, que lui a laissé sa propre enfance ? Par une inconséquence qui ne laisse pas d'être instructive et touchante, ces hommes qui méprisent la femme, ou qui prêchent ses droits à la révolte, ont épargné la mère. C'est dire que l'échafaudage de leurs sophismes s'écroule et s'anéantit devant la théorie, bien ancienne pourtant, du mariage chrétien.

Or le devoir et le droit de la mère sont corrélatifs. Dans cette thèse, nous retrouvons M. Brieux, l'ancien, le vigoureux auteur de la *Robe rouge* et de l'*Engrenage*. Sur les devoirs maternels, il a écrit les *Remplaçantes* [2] ; sur le lien indissoluble que l'enfant crée entre des époux mal assortis, il a donné le *Berceau* [3].

Le titre de *Remplaçantes* est ainsi expliqué par le docteur Richon, le raisonneur de la pièce : « Il faudrait que l'allaitement maternel fût considéré comme le service militaire des femmes. Avant 1870,

[1] Dumas fils, *La Princesse de Bagdad*, act. III, sc. IV et V.
[2] Représentées au Théâtre Antoine, le 15 février 1901.
[3] Représenté à la Comédie-Française, le 19 décembre 1898.

un homme riche avait, en France, le droit de se soustraire à l'impôt du sang, et de s'acheter un homme, comme on disait alors. Il n'y a plus de remplaçants, il faudrait qu'il n'y ait plus de remplaçantes. » Peut-être a-t-on pu soutenir que M. Brieux avait trop simplifié la question; les mères qui confient leur enfant à une nourrice non seulement ne sont pas toutes sans excuses, mais souvent cèdent à une nécessité qui leur est douloureuse dans l'intérêt même de cet enfant. Dans les limites où la thèse est juste, la pièce est courageuse et éloquente, d'autant plus que M. Brieux a très bien su en présenter les deux aspects. La nourrice, en effet, d'une part, se substitue à la mère dans l'accomplissement d'un devoir que la nature impose à celle-ci, — et, d'autre part, elle abandonne son propre enfant à des soins maladroits et son mari à la solitude qui est mauvaise conseillère... Et si elle n'a pas de mari, alors il faut ajouter que le métier de nourrice est une prime à l'inconduite.

Tout cela, M. Brieux l'a mis tantôt en scène et tantôt en discours. Au premier acte des *Remplaçantes*, nous sommes dans un village où il est *de mode* que toutes les femmes soient nourrices à Paris ou prennent chez elles des nourrissons. Ah! il va bien ce village! On voit arriver un « meneur de nourrices », M. François, gros homme au teint rouge et aux cheveux blancs, tiraillé par des paysannes qui lui demandent des « nourritures ». Son manège est à la fois divertissant et odieux. Une seule femme résiste à l'appât du gain, c'est Lazarette Planchot, qui aime son enfant et son mari et qui refuse de les abandonner. Elle cède enfin, sur les instances et sous les reproches de son beau-père. Bon type de paysan, ce père Planchot; il rappelle à Lazarette qu'elle s'est mariée sans un sou, et qu'elle doit gagner de l'argent. « L'argent! réplique-t-elle, vous ne vivez que pour ça, vous ne pensez qu'à ça!... Pour en avoir un peu plus, vous vendriez tout, jusqu'à la santé des petits... Si j'avais su, dit-elle à son mari, que tu ne m'épousais que dans l'espoir que je te rapporterais de l'argent en me louant, en me cédant à d'autres, même si ça expose notre enfant à la mort, je t'aurais laissé où tu étais! T'aimes mieux l'argent que ta femme, t'aimes mieux l'argent que ton gosse... Tout le monde est comme toi, ici... Il n'y a qu'à voir votre cimetière, il est plein de toutes petites croix sur des tombes grandes comme des berceaux! [1] »

Elle part tout de même. On lui a promis de lui donner des nouvelles de son enfant qu'elle laisse aux grands-parents. Il est aisé

Brieux, *Les Remplaçantes*, act. Ier, sc. IX.

de prévoir, à en juger par quelques personnages qui traversent ce premier acte, ce que va devenir Planchot, — un fainéant, attendant chaque mois l'argent de sa femme, et mendiant des secours supplémentaires auprès des *bourgeois* chez qui elle est placée. — Lazarette est donc chez les Denisart, à Paris. On la dorlotte, on la bourre; on évite de lui causer le moindre souci, c'est pourquoi on intercepte une dépêche la rappelant auprès de son enfant malade. Cependant, le vieux médecin du pays, le Dr Richon, vient voir les Denisart; il tombe dans un salon plein de « perruches », et c'est devant cet auditoire qu'il tonne contre l'usage des *remplaçantes*. « Depuis quarante ans, dit-il, j'assiste à la démoralisation des paysans qui vivent à côté de moi, démoralisation causée par la séparation de la femme et du mari... Depuis quarante ans, j'assiste à la mort de pauvres petits innocents qui vivraient si leur mère ne leur avait pas été prise, et qui sont la rançon, — ignorée par vous, — de vos joies et de vos loisirs. La mortalité des enfants de nourrices sur lieu est effroyable : trois fois plus forte que la mortalité ordinaire; ce qui revient à dire qu'en réalité on tue un petit paysan pour que trois Parisiennes puissent se décolleter pendant un hiver! » Et il dit le voyage lamentable de ces femmes qui viennent se placer comme nourrices, et qui, par les nuits d'hiver, par les jours d'été, amènent à Paris leur enfant, que l'on ramène ensuite au pays. En hiver, ces enfants ne peuvent se réchauffer, « bien qu'on les couche sur les bouillottes ». Comme ces dames, enfin émues, s'écrient qu'il devrait y avoir une loi pour empêcher cela, le Dr Richon répond qu'il y en a une, la loi Roussel, qui exige que toute femme se plaçant comme nourrice ait allaité son propre enfant pendant sept mois; mais cette loi, on ne l'applique pas « parce que, dit une circulaire du préfet de police, elle aurait pour conséquence de jeter une perturbation profonde dans les habitudes de la société parisienne! »

Le Dr Richon ajoute que la mère pauvre qui nourrit son enfant, devrait pouvoir ne pas travailler. « L'Etat, dit-il, se charge bien de l'entretien des jeunes gens pendant trois ans pour assurer la défense de la patrie; il pourrait aussi se charger de l'entretien des mères non fortunées pendant l'allaitement pour assurer sa perpétuité : la mère pauvre doit être la nourrice payée de son enfant. » — « Les dépenses seraient énormes? » — « Il en coûterait moins pour améliorer l'art de créer des hommes qu'il n'en coûte pour enseigner l'art d'en tuer »[1]. Au troisième acte, Lazarette est revenue auprès de son enfant qui a failli mourir; elle a retrouvé

[1] *Les Remplaçantes*, act. II, sc. IX.

Planchot vivant dans l'oisiveté et la débauche. Désormais, malgré les plaintes du vieux Planchot, elle restera chez elle.

M. Brieux a donc eu le courage de porter au théâtre une question sociale et morale, et de la traiter à fond. J'admire la partie théorique et oratoire de sa pièce; mais j'aime surtout le tableau de ce village où les femmes ne deviennent mères que pour se louer, où les hommes vivent aux dépens des mères qui s'exilent et des enfants qui meurent. En vain dira-t-on que « tout ça ce n'est pas du théâtre! » et que c'est transformer la scène en une tribune!... Peut-être la chose est-elle nécessaire, depuis que la tribune est devenue un *guignol*.

Le Berceau, lui aussi, a eu l'honneur de déplaire à bon nombre de journalistes. On a jugé que certains détails y étaient d'une singulière trivialité. Et lesquels? direz-vous. — Eh bien! un père et une mère, qui causent d'un enfant malade, parlent de tisane, de rougeole... Et quand l'enfant est sauvé, ils s'embrassent! Est-ce assez *bêta?* — Ce qui est non point *bêta*, mais absurde, c'est la conception du réalisme dramatique que l'on prétend nous imposer. On se pâme, on pousse des cris d'admiration, on crie à la vérité enfin découverte et triomphante quand, sur la scène, évoluent des escarpes et des gourgandines, quand retentissent des gros mots, quand on marche sur des ordures comme jadis on se promenait à travers les fleurs de la rhétorique. Que toutes ces saletés soient dans la nature, et qu'il soit dans la nature de quelques-uns de s'y complaire, je n'en disconviens pas; on cite même des animaux qui en font leur nourriture exclusive. Mais, dans la nature aussi, il y a des choses propres, des sentiments honnêtes, des situations touchantes. J'affirme à ceux qui n'ont appris la vie qu'à la brasserie ou sur le trottoir, qu'on donne de la tisane, « de la mauve », à un enfant malade, et même qu'on met du sucre dedans, — et qu'on a pu voir un père et une mère, après une vive inquiétude, s'embrasser au-dessus d'un berceau.

Peut-être vous imaginez-vous, si vous n'avez pas lu la pièce, qu'il s'agit seulement dans *le Berceau*, d'un enfant, des inquiétudes inspirées par sa maladie, et de la joie qui suit sa guérison. Certes, ce serait un sujet possible et suffisant. Mais M. Brieux fait de ce berceau le *centre* et l'*argument* d'une thèse que voici : Laurence Marsanne, dont le père est un ancien avoué, a été demandée en mariage par M. de Girieu, un fils de magistrat, fort riche, mais de vingt ans plus âgé qu'elle. Ses parents ont beau la pousser à ce mariage, Laurence préfère à M. de Girieu un autre prétendant, un jeune homme qu'elle aime, Raymond Chantrel. M. et Mme Marsanne finissent par consentir à ce mariage. Tout va bien d'abord.

Un enfant est né. Mais un jour Laurence revient chez ses parents; elle a su que son mari la trahissait, elle ne veut plus le revoir. Qu'auraient dû faire les Marsanne? apaiser la colère de leur fille, ramener Raymond à son foyer, leur représenter à tous deux qu'ils devaient se pardonner à cause de l'enfant... Mais non! l'avoué triomphe : il l'avait bien dit! ce mariage ne pouvait bien tourner! et il agit si vite et si habilement qu'un divorce est prononcé, — et qu'à la suite de ce jugement Laurence épouse M. de Girieu. Voilà les faits antérieurs à la pièce. Ajoutons que l'enfant est resté à la garde de la mère, et que le père a le droit de venir l'embrasser une fois par semaine chez M. et Mme Marsanne.

Au début du premier acte (nous sommes chez les Marsanne), l'enfant est malade. On n'a même pas osé le ramener chez sa mère; il est là, dans son berceau, ce berceau qu'on ne verra point, mais dont tous les personnages nous parleront. Raymond est venu; c'est son droit de voir son enfant. Dès lors, quel est le rôle de M. de Girieu, le second mari? Peut-il empêcher le père et la mère de se revoir, de s'entretenir, de s'inquiéter, de se consoler ensemble? Cet enfant est entre eux l'éternel lien, et M. de Girieu, à la fois très galant homme et très jaloux, sent bien qu'il y a là quelque chose de supérieur à sa volonté, de supérieur à la loi. Et jamais aussi nettement, aussi clairement que dans cette pièce, ne nous est apparu ce que j'appellerai l' « impossibilité morale » du divorce. — « Je dis, — c'est le docteur qui parle, — que lorsque, entre un homme et une femme il y a eu des années de bonheur et d'intimité, cette femme ne pourra jamais être complètement, définitivement, séparée de cet homme. Et même lorsqu'elle portera le nom d'un autre, elle appartiendra toujours un peu à celui à qui elle se sera donnée pour la première fois. Cette fois-là, si l'on réfléchit bien, c'est la seule fois qu'elle se donne vraiment. Et c'est pourquoi, malgré le divorce, le premier mariage est en réalité indissoluble. Je suis pour la théorie d'un pour une et d'une pour un. »

Mme Marsanne. — Alors, quand une femme a été trahie..., lorsque...

Le docteur. — Le pardon, toujours le pardon. Nous ne sommes parfaits ni les uns ni les autres. Donc, il nous arrive à tous de faire le mal. Dans tous les cas, je voudrais que le divorce ne fût permis qu'aux ménages stériles.

Mme Marsanne. — Pourquoi?

Le docteur. — Pour sauvegarder le droit de l'enfant, le droit du plus faible. Entre deux époux, l'enfant est un lien que la loi ne devrait pas pouvoir briser, et que, d'ailleurs, elle ne brise pas. Mon opinion, c'est qu'à la rigueur on peut rompre un mariage : on

ne devrait pas pouvoir désunir une famille, laisser aller le père ici, la mère là, et abandonner l'enfant au milieu de ces ruines [1].

La même idée reparaît plus loin, sous une autre forme. Mme Marsanne cause avec la religieuse qui soigne l'enfant et lui dit : « Ma sœur..., il faut que je vous avertisse..., ne dites pas Monsieur et Madame en parlant du père et de la mère du petit Julien. Ma fille est divorcée... M. Chantrel ne lui est plus rien. — Plus rien!... répond la religieuse..., le père!... Oh! Madame, quand on est le père et la mère du même enfant, est-ce qu'on peut jamais n'être plus rien l'un à l'autre?... Je ne comprends pas [2]. »

Laurence elle-même, qui se débat dans cette fausse situation, tire la complète moralité de la pièce : « Pour l'enfant, il fallait empêcher la désunion de son père et de sa mère et ne pas faire de moi cet être incertain, cette veuve au mari vivant qu'est la femme divorcée, et ne pas faire de lui un de ces orphelins sans habits de deuil qu'on ne peut pas adopter... Ah! si mon malheur pouvait au moins être profitable aux autres! Je voudrais crier à toutes celles qui sont aujourd'hui ce que j'étais alors : « Faites ce que vous « voudrez si votre union a été stérile, mais si vous avez un enfant, « vous n'avez pas le droit de détruire la famille fondée sur lui. « Vous serez malheureuses?... Tant pis! L'avenir d'un enfant vaut « bien le bonheur d'une mère! [3] »

Ainsi, dans cette pièce (où tout d'ailleurs n'est pas en discours, il y a en particulier, à la fin du premier acte, une scène où le seul jeu des personnages révèle malgré eux leurs sentiments et qui est admirable), — dans le *Berceau*, donc, la maternité nous apparaît comme créant entre les époux le lien que rien, ni la loi ni les hommes, ne peuvent briser; c'est une des meilleures objections que l'on puisse faire contre le divorce.

VI

Mais ne verrons-nous pas aussi *la mère qui cherche à marier sa fille* et celle qui *intervient* dans les disputes du jeune ménage? éternels personnages de comédie, dont les contemporains ont bien été obligés de se servir, ne fût-ce que pour faire marcher leurs intrigues? J'ai déjà parlé de plusieurs pièces où l'on trouve la mère donnant de bons conseils à sa fille mariée, retenant la jeune femme inquiète ou jalouse, essayant de la maintenir dans son devoir : Mme de

[1] E. Brieux, *Le Berceau*, act. Ier, sc. I.
[2] *Ibid.*, act. II, sc. I.
[3] *Ibid.*, act. III, sc. III.

Voves, dans *Révoltée*, — la mère de Louise Deschamps, dans la *Vassale*, — celle de Marianne Darlay, dans l'*Adversaire*... Inutile de revenir sur ces pièces.

Je voudrais montrer plutôt un admirable type de mère malheureuse et résignée ; c'est la Mme Brissot de *Denise*[1]. Dumas a trouvé, pour exprimer la profondeur et l'infini du dévouement maternel, une de ces formules sublimes comme on en rencontre si souvent dans son théâtre : aux reproches que lui fait son mari, aux dures paroles qu'il prononce sur le passé de sa fille, Mme Brissot répond : « Dieu a eu bien raison de faire le cœur des mères; le cœur des pères n'aurait vraiment pas suffi. » — Et quand elle défend, ou excuse Denise, Brissot s'écrie : « Voilà jusqu'où peut aller une mère pour disculper sa fille! — Vous autres hommes, répond-elle, vous ne comprenez rien au cœur des femmes. Est-ce parce que vous êtes incapables de vous sacrifier entièrement pour elles, que vous leur faites un crime de se perdre pour vous?... Tu souffres; c'est cette souffrance que nous voulions t'épargner, et nous n'en souffrons que davantage, Denise et moi, et depuis quatre ans! Nous croyions cependant avoir épuisé la douleur jusqu'à la dernière amertume. Il paraît que ça n'est pas assez : recommençons. J'y gagne quelque chose, c'est de ne plus étouffer avec ce secret dans la tête et ce fardeau sur le cœur. Il y avait des moments où je ne pouvais plus aller. Tu es le maître, ordonne, commande tout ce que tu voudras; nous ferons tout ce que tu nous diras de faire. Si nous ne le pouvons pas, si c'est au-dessus de nos forces, eh bien, nous mourrons, et cette fois ce sera fini, il faut l'espérer. Quand on voit la vie telle que Dieu la fait, il n'y a vraiment plus qu'à le remercier d'avoir fait la mort[2] ».

Sans doute, cette Mme Brissot est proche parente de Mme Guérin, une des belles créations d'Em. Augier. C'est la même passion contenue, la même résignation douloureuse, le même courage en face du danger; mais la situation est différente, et Mme Brissot est, avec la même simplicité, à la hauteur d'un caractère de tragédie; rien dans son caractère, qui sente le mélodrame ou la comédie sentimentale; chaque mot part du cœur, et y pénètre; ceux qui ont assisté aux représentations de *Denise* savent que le rôle de Mme Brissot faisait couler des pleurs de tous les yeux. Eh bien pourtant, voilà ce Dumas fils, qui a mis au théâtre tant de femmes conventionnelles et déclamatrices, et qui trouve la note absolument juste lorsqu'il fait parler la mère! Cette fois, c'est le vrai dans toute

[1] Représentée à la Comédie-Française, le 19 janvier 1885.
[2] Dumas fils, *Denise*, act. IV, sc. I.

sa beauté. Ce n'est plus l'artiste qui a suivi son imagination, c'est l'homme qui a écouté son cœur.

Les éloges que me paraît mériter sans restriction Mme Brissot, les accorderons-nous à Mme Bernard, dans *les Fourchambault*[1] d'Em. Augier? Non, assurément. Voilà un rôle de l'Ambigu. Peut-être son état civil, ou plutôt celui de son fils, lui cause-t-il quelque gêne, bien qu'il ne l'empêche pas d'être proclamée *une sainte!* Toujours est-il qu'elle se définit elle-même avec un certain pédantisme. « Je me suis fait homme, dit-elle à son fils, le jour où je suis devenu ton père. L'infériorité des femmes vient de l'habitude de vivre en tutelle. On ne développe que les forces dont on a besoin. J'avais besoin de toutes les miennes, n'ayant devant moi que des devoirs : ton existence, ton éducation, ton avenir. Mon rachat devant Dieu était de faire de toi un honnête homme; mon rachat devant toi-même était de faire de toi un des heureux de ce monde qui me rejetait. Tout ce que les autres femmes dépensent de finesse et de volonté dans les luttes intérieures, je l'ai appliqué, moi, aux luttes du dehors. J'ai réussi au delà de mes espérances[2] ». Allons, tant mieux! « Ne vous donnez pas de coups de pied, cela pourrait vous faire mal », comme dit le père Planchot à Lazarette. Le rôle, d'ailleurs, est écrit tout entier sur ce ton. Quelle distance entre Mme Bernard et Mme Brissot!

Je voudrais citer encore d'autres types de mères; ils abondent dans notre théâtre. Mais il est temps de clore cette enquête, où je crois n'avoir rien oublié d'essentiel[3].

VIII

Que conclurons-nous des observations précédentes? — En général, on l'a vu, les jeunes filles, les femmes, ont été représentées de façon plutôt conventionnelle. Plus j'étudie ces pièces, plus je me persuade qu'il sera tout à fait puéril d'y chercher un jour la psychologie féminine de notre temps. Lors même que la situation est vraisemblable, lors même que quelques traits sont

[1] Représentés à la Comédie-Française, le 8 avril 1878.

[2] Em. Augier, *Les Fourchambault*, act. II, sc. I.

[3] J'ajoute un mot seulement, sur l'*Invitée* de M. de Curel. Dans cette pièce, représentée en janvier 1893, on assiste à une sorte d'*oblitération*, puis de *renaissance* de l'amour maternel. La comtesse Anna de Grécourt a, depuis seize ans, vécu loin de son mari et de ses deux filles, toutes petites quand elle est partie. La curiosité la pousse à revenir; elle se présente à ses filles comme une dame étrangère, une *invitée*. De là une situation piquante et pathétique, exploitée avec finesse par M. de Curel.

justes, la nécessité d'attirer le public et de l'amuser, en l'étonnant, oblige nos écrivains dramatiques à fausser les caractères. Ce sont là des « femmes de comédies ».

L'observation n'aurait rien de bien neuf ni de bien utile, tout le monde sachant que le théâtre s'alimente surtout avec de l'*exceptionnel* et du *détraqué*. J'ai voulu cependant y insister. Car, au moment même où l'on se vantait de substituer la *vérité* et le *réalisme* à la *fantaisie* d'autrefois, la femme devenait de plus en plus, dans les comédies contemporaines, un objet de mépris et de scandale.

Il me semble que, dans cette étude, c'est le point à dégager, à discuter, à réfuter. Si j'avais réussi à établir que nos pièces actuelles, réelles, en effet, par les bibelots, les costumes et le jargon, sont, au point de vue de l'observation psychologique, cent fois plus superficielles que leurs aînées, j'aurais prévenu une des plus graves erreurs possibles sur le degré de confiance et d'estime qu'il convient de leur accorder. — Toutes réserves faites, bien entendu, pour quelques ouvrages qui prendront rang parmi les chefs-d'œuvre, — mais où il ne sera pas inutile non plus de *rectifier l'erreur*.

Ch.-M. des Granges.

VICTOIRE D'AME

I

Le docteur Gasselin avait écouté Mme de Montclas de son air impénétrable de médecin.

Ce qu'elle demandait ne lui parut pas compromettant, sans doute, car il retrouva son sourire d'homme du monde, en répondant :

— Certainement, Madame, je ne puis qu'être de votre avis. Soyez donc sûre que je parlerai dans ce sens à Mlle de Santellier, si elle me fait des confidences.

— Mais il faut l'amener à vous en faire, et, alors, vous lui démontrerez l'insanité de ce projet, comme, hélas! de tout autre projet du même genre. Pauvre enfant!

La voix tranchante de Mme de Montclas devint fausse en essayant de s'attendrir, et le sourire un peu plus accentué du docteur prouva qu'il n'était pas dupe de cette manifestation sentimentale. S'il se fût laissé impressionner par les comédies ou les drames dont la profession le rendait journellement témoin, il n'eût pas été, à quarante-cinq ans à peine, un médecin déjà riche et quasi célèbre, le médecin à la mode, que sa clientèle élégante suivait volontiers de Paris à Biarritz.

— Vous trouverez ma nièce un peu fatiguée par cette représentation d'hier soir, continuait Mme de Montclas. Mais cela l'aurait tant privée de rester à la maison! On ne peut tout se refuser! La vie ne vaudrait plus d'être vécue!

Elle eut un haussement d'épaules, un de ces mouvements vulgaires comme les sentiments qu'ils traduisent, propres aux femmes qui font profession de modernisme; et c'était bien un type ultra moderne que celui de cette blonde fanée qui approchait de la cinquantaine, mais qui se défendait, discrètement teinte, légèrement maquillée, ayant conservé, par des moyens héroïques, la sveltesse de sa taille, évoluant rapidement dans un froufrou de soie, ne pouvant se résigner à passer au rang des matrones.

Et elle avait bien son cadre aussi dans ce salon de villa meublée,

déguisé, truqué, paré comme elle de fanfreluches, pour donner l'illusion de l'élégance et de la richesse.

Les fenêtres ouvraient sur un jardinet aride au delà duquel s'étendait la plage de Biarritz, à peu près déserte à cette heure, et la mer grise sous les dernières lueurs du crépuscule de septembre.

Au fond du salon, une large baie servait de communication avec un boudoir, et le bruit d'une porte qu'on ouvrait dans cette seconde pièce interrompit l'entretien confidentiel de Mme de Montclas et du docteur.

Une main impatiente toucha le bouton électrique et le boudoir s'éclaira d'une lumière vive, tandis que le salon demeurait dans une demi-obscurité.

— C'est ma fille qui rentre avec son institutrice, dit Mme de Montclas. Odette! le docteur Gasselin est ici.

Deux silhouettes se dessinèrent dans l'encadrement lumineux, puis Odette s'avança; et, tandis qu'elle échangeait avec le visiteur une poignée de main familière :

— Votre plus mauvaise cliente, docteur, observa complaisamment Mme de Montclas. Elle a beau faire toutes les imprudences, toutes les folies, celle-là, jamais un atout, jamais elle n'est même fatiguée. Ses frères renoncent à lui tenir tête, et elle a presque tué cette pauvre Mme Saulaye qui doit la chaperonner.

Le regard maternel couva orgueilleusement la nouvelle venue.

Grande et forte, le buste développé dans sa blouse de flanelle anglaise, le visage rond et rose sous son petit chapeau canotier, Odette de Montclas était ce qu'on appelle une belle fille, pouvait même être qualifiée de jolie fille par ceux qui aiment les beautés vigoureuses.

Elle répliqua gaiement :

— C'est que je suis à un bon régime. Le plein air et l'exercice, voilà ce que je me prescris à moi-même, docteur, et vous voyez que cela me réussit.

— Excellente ordonnance, concéda-t-il, et ceux qui peuvent se l'appliquer n'ont pas besoin de nous. Il nous reste, malheureusement, assez à faire avec les autres.

Le docteur laissait entendre, délicatement, qu'il n'était pas là rien que pour marivauder, et Mme de Montclas appela :

— Madame Saulaye!

La compagne d'Odette, jusqu'alors restée discrètement à l'écart, s'avança à son tour : une jeune femme vêtue de noir, maigre, au visage pâle et insignifiant.

— Madame Saulaye, ayez l'obligeance d'accompagner M. Gasselin chez ma nièce.

Pour parler à l'institutrice, Mme de Montclas avait pris un autre ton, un ton bref et dur de femme hargneuse qui devait être son ton naturel.

Sans répondre, Mme Saulaye s'inclina et sortit, précédant le docteur. De sa même allure d'automate, raide et silencieuse, elle traversa le vestibule, monta l'escalier, ne tournant même pas la tête vers M. Gasselin qui continuait à la suivre.

Sur le palier du premier étage, il l'arrêta et tout d'un coup.

— Et vous, Madame Saulaye, comment trouvez-vous notre malade?

Un éclair traversa la physionomie morne de l'institutrice. Toujours la dernière dans cette maison, écrasée sous les volontés et les caprices de chacun, elle éprouvait, à se voir traitée en être conscient, une fierté apitoyante de paria, et ce fut ce qui l'anima, sans doute, pour répondre :

— Oh!... de plus en plus mal, Monsieur. Et cette saison de Biarritz l'achève!

— Vous croyez donc que l'air de la mer ne lui convient pas?

— L'air de la mer? Ah bah! Ce qui la tue, ce sont ces soirées, ces promenades, cette volonté obstinée de mener la vie de tout le monde, et maintenant, la nouvelle folie qu'elle paraît s'être mise en tête.

Le docteur s'appuya un instant à la rampe de l'escalier à côté de l'institutrice.

— Mais on ne semble pas disposé à lui laisser faire cette folie, Madame Saulaye?

— Hé! qui donc pourrait l'en empêcher, si elle croit voir là son bonheur? Elle sera majeure dans quelques mois, libre de ses actions... et assez riche pour tout se donner!

Mme Saulaye eut un éclat de rire bas, comprimé, étrange, et le docteur, sans en demander davantage, fit un pas qui le mit à destination.

Mais, avant d'entrer chez Mlle de Santellier, il se retourna encore :

— N'oubliez pas, Madame Saulaye, que vous m'avez promis de venir me voir. Avant de retourner à Paris, je tiens absolument à vous donner quelques conseils pour votre santé qui ne doit pas être négligée non plus!

Elle murmura un remerciement et s'éclipsa, tandis que le docteur, après avoir frappé, pénétrait dans une grande chambre aux tentures claires, à l'aspect confortable, égayée par une lampe à abat-jour rose et par un petit feu pétillant au fond de la cheminée.

Près de cette cheminée, une chaise longue d'où Mlle Jeanne de Santellier se levait vivement à l'apparition du docteur.

— Voulez-vous bien ne pas vous déranger, Mademoiselle, recommanda-t-il amicalement. Je viens seulement vous dire un petit bonsoir au passage. Comme il fait bon chez vous!

— Alors, docteur, vous ne me grondez pas d'avoir allumé du feu, déjà, en septembre et dans le Midi!

Avec ces paroles, une harmonie résonna dans la pièce.

Rien qu'à entendre ce timbre d'or, on aurait pu deviner Mlle de Santellier telle qu'elle était, comme on devine un oiseau à son ramage, et il y avait bien quelque chose d'un oiseau, quelque chose d'ailé, d'aérien, dans cette petite personne aux formes frêles, mais exquises, dont chaque mouvement avait une grâce et une douceur particulières. Elle ne manquait pas pour cela d'animation. Deux grands yeux bleu foncé, frangés de cils noirs, mettaient une vie ardente dans son fin visage au teint d'églantine, presque trop joli et trop délicat, sous la masse des cheveux châtain, et le peignoir de laine des Pyrénées chaude et blanche où elle s'enveloppait parlait seul de maladie, mais de façon à ce que la maladie devînt comme un attrait de plus.

Le docteur Gasselin lui-même fut accessible à ce charme attendrissant.

— Et comment vous gronderait-on? dit-il en s'asseyant sur une chaise basse et en présentant ses mains à la flamme. J'admets d'ailleurs qu'on soit frileux, vous le voyez! Mais il y a bien d'autres libertés que je ne vous donne pas..., et vous ne vous gênez guère pour les prendre. Hier soir, par exemple...

Une vive rougeur inonda le clair visage de Mlle de Santellier, et, comme un enfant pris en faute :

— J'avais trop envie de voir jouer *Carmen*.

— Et *Carmen*, encore! poursuivit le docteur sévère. Une musique impressionnante, de la mélancolie, de la tragédie, du fatalisme. Voilà qui est bien trouvé, pour des nerfs aussi fragiles que les vôtres.

— Eh! mon Dieu, qu'est-ce que je n'ai pas de fragile? s'exclama-t-elle avec une impatience soudaine. Les nerfs, le cœur, l'estomac, la poitrine..., tout enfin...

— Hormis la tête! acheva le docteur, revenu au ton de la plaisanterie, car vraiment, depuis quelques années déjà que j'ai l'honneur de vous connaître, je n'ai jamais vu de tête aussi obstinée que la vôtre. Sous ce petit air de douceur, vous cachez une volonté de fer, volonté sage, volonté généreuse, je ne dis pas, mais que rien ne fait fléchir. Aussi vous conseillerai-je un mari souple et docile, quand le temps sera venu d'en chercher un.

— Et quand ce temps sera-t-il venu, docteur?

— Oh! mais je pense que rien ne vous presse!

— Si, dit-elle avec une franchise sérieuse, qui arrêtait toute réflexion équivoque. On est pressée d'avoir un mari quand on n'a ni père, ni mère, ni frères, ni sœurs. Ceci n'est pas pour me plaindre de ceux avec qui je vis. Je les aime. Pour éloignée que soit la parenté, ils sont ce que j'ai de plus proche au monde. Mais je n'ai pas, moi, le même titre à leur affection. Je ne suis, dans leur famille, qu'une superfétation, parfois une gêne. On ne peut m'empêcher de le sentir, et de rêver d'un intérieur à moi.

— C'est trop naturel. Il doit forcément en être ainsi, concéda le docteur. Mais ce n'est cependant pas une raison pour agir avec une précipitation dangereuse à tous les points de vue, y compris celui de la santé. Je ne m'en dédis pas. Je considère comme très imprudent d'assumer de trop bonne heure toutes les fatigues et tous les soucis de l'existence, à plus forte raison lorsqu'on est délicate. Vous n'avez que vingt ans, Mademoiselle.

— Ma mère s'est mariée à dix-huit..., elle est morte au bout de trois ans, c'est vrai!

Cet exemple ne militait pas en faveur des unions précoces. Le docteur sentit son interlocutrice suffisamment impressionnée; et, après un silence, abordant un autre ordre d'idées :

— Je parlais en médecin. Voulez-vous me permettre de parler en ami, en vieil ami expérimenté?

— Certainement.

— Eh bien! dans l'intérêt de votre bonheur aussi, il importe de ne pas presser votre choix. D'une part, vous avez plus d'un piège à éviter, de l'autre vous ne devez pas craindre de manquer les occasions, car vous en retrouverez toujours. Vous êtes ce qu'on appelait jadis une héritière.

— Et ce qu'on appelle aujourd'hui un sac! Oh! je sais, docteur! Ne craignez pas de m'enlever des illusions flatteuses! On apprend de bonne heure à connaître la vie, quand on est seul à se conduire et à se défendre. Mais il y a pourtant des garanties, même contre les convoitises. Ainsi, par exemple, si quelqu'un se présentait qui fût, je ne dis pas aussi riche que moi, mais enfin très riche, au-dessus de toute visée d'intérêt?

— Les plus riches, Mademoiselle, sont, en général, les plus intéressés. Votre expérience n'est pas encore allée jusqu'à vous apprendre cela.

— C'est possible. L'argent passe avant tout en France.

— Et à l'étranger aussi, soyez-en sûre. L'argent est le dieu universel, qu'on le vénère sous le nom de francs, de shillings ou de roubles...

L'incarnat revint aux joues de Mlle de Santellier.

Elle se leva.

— Docteur, on vous a fait des cancans...

Puis, ce mouvement impétueux aussitôt réprimé :

— ...Mais vous avez eu tort de les écouter, et de me les rapporter surtout, acheva-t-elle avec la dignité tranquille d'une femme faite.

Il n'y avait pas à insister.

Trouvant coupée la voie où il s'aventurait, le docteur revint prudemment sur ses pas.

— Laissons l'avenir et songeons au présent, dit-il avec bonhomie. Vous recommencerez cette semaine les bains salins...

— Encore des bains!

— ... Et surtout, vous allez me promettre de ne pas détruire l'effet de tous les traitements par vos imprudences. Ainsi, ce soir, vous avez un peu de fièvre.

— Je l'ai si souvent.

— N'essayez pas de me donner le change. C'est le beau résultat de votre escapade d'hier, que vous ne renouvellerez plus. Vous me le promettez?

— Je ne vous le promets pas du tout, docteur, car je vous manquerais de parole dès demain.

— Qu'y a-t-il donc encore demain?

— Une soirée de musique.

— Au casino?

— Non. Chez les Obranine!

En prononçant ce nom, Jeanne rougit pour la troisième fois.

Le docteur secoua la tête.

— Je renonce à lutter contre vos fantaisies. Puis-je espérer, au moins, que vous continuerez votre traitement?

— Oh! j'ai tant avalé de drogues que quelques-unes de plus ne sont pas une affaire.

Tandis qu'il rédigeait son ordonnance, la jeune fille paraissait réfléchir, et, lorsqu'il se leva :

— Docteur, fit-elle en désignant le papier resté sur la table, quand donc n'aurai-je plus besoin de tout ceci? Quand serai-je complètement guérie, tout à fait comme les autres?

— Cela dépend de vous!

— Mais en supposant que je sois d'une raison exemplaire, que je ne me refuse à rien, remèdes, traitements, changements de climat?

Son visage se tendait un peu. Ses yeux profonds interrogeaient le docteur.

— Impossible de préciser ainsi, dit-il en haussant les épaules. Il

faut laisser le temps faire son œuvre. A mesure que vous vous fortifierez, ces petites misères s'en iront peu à peu, et d'ici trois ou quatre ans...

— Comment! encore trois ou quatre ans de cette vie-là!

— Nous gagnerons peut-être un peu d'avance. Je compte beaucoup sur les bains. Je reviendrai en voir l'effet, la semaine prochaine.

Le docteur prenait congé. Machinalement, Jeanne lui dit adieu, mais son esprit s'était arrêté aux paroles précédentes.

Restée seule, elle revint vers la cheminée, se laissa tomber sur la chaise basse que le visiteur venait de quitter, et, les yeux sur les braises remplaçant la flambée joyeuse de tout à l'heure :

« Trois ou quatre ans! se redit-elle avec un profond soupir. Est-ce que Michel Obranine m'attendrait trois ou quatre ans? »

II

Le temps est loin où un nom et un titre exotiques excitaient un peu de méfiance et auraient pu servir de déguisement à un aventurier.

Reliés par les steamers et les rapides, Hyde-Park, les Champs-Elysées, la Serguieffskaya et la Fifth avenue font aujourd'hui partie du même quartier aristocratique, où l'on se rencontre presque aussi aisément qu'au faubourg Saint-Germain, où l'on se connaît presque aussi vite.

Un quart d'heure après que le hasard les eut mis pour la première fois en présence, à une *garden-party* de Dinard, les Montclas et les Obranine s'étaient trouvés renseignés les uns sur les autres, renseignés favorablement, puisque M. de Montclas, l'homme correct par excellence, crut devoir se faire présenter à la comtesse Obranine qui, en retour, lui présenta son fils.

Des visites s'échangèrent, et lorsque, au printemps suivant, on se retrouva à Paris, Mme de Montclas fut enchantée de produire dans son cercle ces descendants authentiques de boyards, greffant les luxueuses traditions orientales sur les élégances parisiennes.

Le comte Michel surtout eut du succès, et il était bien fait pour plaire, avec son type régulier et doux de Moscovite blond, ses allures de prince et ses yeux couleur de lin où semblaient s'épanouir les dernières fleurs de la sentimentalité.

Les mères, en peine de caser des filles peu dotées, cherchent avidement ces fleurs-là, et Mme de Montclas se berça un moment des illusions communes.

Mais elle avait trop d'expérience pour s'aveugler longtemps.

La fraîcheur plantureuse et le bel entrain d'Odette n'étaient pour rien dans les assiduités des Obranine. C'était à la beauté frêle de Jeanne de Santellier qu'allaient les sympathies impétueuses de la comtesse, et l'admiration, plus discrète, de son fils Michel.

Subitement leurs actions baissèrent. On leur battit froid. Sans nul regret on les vit remonter dans le Nord-Express, et les Montclas éprouvèrent une surprise fort peu agréable lorsqu'en arrivant à Biarritz ils les retrouvèrent, somptueusement installés, à deux pas de la villa qu'eux-mêmes retenaient chaque automne, depuis que le docteur Gasselin avait jugé le soleil du Midi et l'air de la mer propices à la constitution débile de M[lle] de Santellier.

Elle avait bien des avantages, cette triste santé de Jeanne, avantages que M[me] de Montclas avait évalués du premier coup d'œil, lorsqu'elle s'était décidée à installer à son foyer cette petite cousine de son mari, orpheline de père et de mère, et qui venait d'hériter des sept ou huit millions de son aïeul maternel, le grand fabricant de rubans de Saint-Etienne.

Avantages immédiats et positifs d'abord. Les Montclas appartenaient à cette catégorie de gens qui veulent être du grand monde, qui en sont, par leur naissance, leurs relations, leurs aspirations, mais qui, par leur situation pécuniaire, ne se trouvent pas à la hauteur; d'où une gêne et une inquiétude perpétuelles. Ils avaient une trentaine de mille livres de rente, — de quoi végéter en province, — et M[me] de Montclas prétendait faire figure à Paris, élever et caser brillamment ses trois enfants, Odette et deux grands garçons, Gaëtan et Pierre. Il y avait même encore un autre jeune Montclas, fils d'un premier mariage de M. de Montclas. Mais celui-là avait été expédié au loin. On ne s'occupait pas de lui. Cette fraction supprimée, le problème était déjà bien assez complexe.

Jeanne était venue, juste à propos, le résoudre. Elle apportait une large contribution au budget familial, elle introduisait de plus dans la maison tous les raffinements de confort et de luxe que sa santé exigeait et que permettaient ses millions, mais dont chacun savait s'accommoder. Sa présence était, de plus, un gage d'espérance pour l'avenir, car, en admettant que la pauvre enfant parvînt à l'âge de faire un testament, ceux qui auraient entouré sa jeunesse se trouveraient nantis de tous les droits, les plus proches par l'affection et la reconnaissance comme ils l'étaient par le sang.

Jusqu'à présent, ces calculs se réalisaient. Depuis plusieurs années, on vivait ensemble, dans une intimité pacifique qu'à n'y pas regarder de trop près, on pouvait prendre pour une étroite union de famille, et si M[me] de Montclas n'exerçait pas sur sa pupille l'entier ascendant dont elle s'était flattée, nulle influence,

du moins, ne balançait la sienne, quand l'entrée en scène de Michel Obranine était venue changer la face des choses.

Sa persistance à rejoindre partout Mlle de Santellier ne laissait plus de doutes sur ses intentions. Il ne se bornait pas à une admiration platonique. Il ne passait pas auprès de cette charmante et fragile créature comme tout homme de bon sens, avec une pitié, ou, au plus, un regret. Ses yeux bleu de lin, ses yeux incertains de Slave, étaient-ils donc voilés par le rêve au point de ne pas discerner la réalité, ou bien se laissaient-ils fasciner par cette dot colossale?

« De toutes façons, il serait capable de nous damer le pion », songeait rageusement Mme de Montclas, tandis que, devant sa psyché, elle achevait de s'apprêter pour la soirée des Obranine.

Une vieille habitude de diplomatie l'avait empêchée de rompre avec eux, et M. de Montclas n'eût d'ailleurs pas permis cette rupture. S'il abandonnait volontiers au génie entreprenant de sa femme la conduite des affaires, il surveillait avec un zèle farouche tout ce qui touchait à la vie mondaine. La religion des convenances, à peu près la seule qu'il professât, tournait chez lui au fanatisme, et des scrupules de correction le torturaient parfois, en ce moment, par exemple, où il apparaissait sur le seuil, son chapeau à la main, tordant nerveusement ses gants blancs et répétant avec une sourde angoisse :

— Nous sommes déjà d'une demi-heure en retard.

— Plus on est en retard, plus on est chic, riposta Mme de Montclas, arrangeant, avec une lenteur voulue, les plis de sa robe de velours bleu pastel.

Elle était heureuse de ces minutes qu'elle dérobait au comte Obranine; autant de pris sur l'ennemi. Mais M. de Montclas n'entrait pas dans ces calculs.

— On arrive en retard à un bal, professa-t-il, et on doit être exact pour les soirées de musique. C'est faire une malhonnêteté aux artistes et aux maîtres de maison que de manquer les premiers morceaux. D'ailleurs Pierre joue dans le quatuor.

Cette dernière considération agit sur Mme de Montclas.

— Je vais voir si Odette est prête, dit-elle, passant dans la chambre voisine où Odette trépignait d'impatience entre les mains de Mme Saulaye.

La vue de sa fille, éclatante de fraîcheur dans sa robe rose, excita encore la mauvaise humeur de Mme de Montclas. Fallait-il être aveugle pour donner la préférence à une autre! et, d'un ton acerbe :

— Que fait donc Jeanne?

— M[lle] Jeanne est en bas. Elle a été prête la première, dit M[me] Saulaye avec son étroit sourire, qui fendait sa bouche comme d'un coup de canif.

Bouc émissaire, bête de somme, chargée des besognes dont personne ne voulait, s'épuisant à suivre Odette dans ses courses folles, ou cloîtrée avec Jeanne durant les longues journées de maladie, elle avait bien besoin d'une compensation. Il lui fallait le plaisir d'épier, de surprendre les misères cachées de ces vies en apparence si différentes de la sienne et, ce soir, gardant seule la maison, elle s'amuserait à deviner les luttes et les vexations secrètes réservées à chacune là-bas.

Elle suivit discrètement au salon M[me] de Montclas et Odette que tout le monde attendait.

— Vous avez l'air fatigué, ma tante, remarqua innocemment M[lle] de Santellier, déjà enveloppée d'une longue pelisse claire, sa jolie tête émergeant d'un boa de plume.

M[me] de Montclas eut besoin de faire une première victime.

— C'est bien plutôt vous qui avez une mine de déterrée. Aussi quelle folie de sortir le soir!

— Si nous partions, proposa vivement M. de Montclas, dont la correction s'effarouchait de ces brutalités de langage. Pierre, mon ami, quand tu voudras bien finir tes gammes.

Pierre de Montclas, un grand garçon maigre et imberbe, trop frisé, les traits trop accusés, le cou trop long, se décida à quitter le piano qu'il pétrissait en conscience, et prit d'un air recueilli ses gants et son rouleau de musique.

— Allons! va émerveiller les Anglaises! lança Gaëtan, se levant à son tour du fauteuil où il fumait sa cigarette.

Celui-là, l'aîné des trois enfants de M. de Montclas, ressemblait à son père. Même silhouette mince et raide, même visage régulier, banal, et déjà fatigué.

Seul de toute la famille, il n'était pas en tenue de soirée.

— Tu aimes mieux émerveiller les croupiers du cercle, toi, rétorqua Odette en passant devant lui. Ces messieurs s'ennuient dans le monde. Nous avons beau avoir mauvais genre, ça ne suffit plus à les distraire. Ah! les étrangers sont joliment plus polis que vous...

— Surtout les Cosaques, n'est-ce pas? fit observer Gaëtan, en s'effaçant pour laisser tout le monde sortir.

M[me] de Montclas venait la dernière, et son exaspération contenue fondit soudain sur Gaëtan :

— Tu es idiot, murmura t-elle, désignant du regard Jeanne qui montait en voiture. Idiot, idiot! tu veux donc te laisser couper l'herbe sous le pied?

Gaëtan eut un haut-le-corps.

Pour ressembler à son père, il n'avait pas sa patience, et, avec la vivacité tranchante héritée de l'autre côté :

— Quelle herbe? cette herbe de cimetière, fit-il les yeux fixés, lui aussi, sur la forme blanche disparaissant dans le landau. Ah! mais non. Je n'en suis pas encore à ces marchés-là. Bonsoir, maman.

Il la poussait vers la voiture.

— Amusez-vous bien! dit dans l'ombre la voix de contralto de Mme Saulaye, tandis qu'on fermait la portière.

III

La comtesse Obranine était de ces êtres aimables qui semblent avoir rendu la vie clémente; à moins que ce ne soit la clémence de la vie qui ait conservé intacte leur amabilité.

Elle avait passé son demi-siècle à s'amuser. Oh! de la façon la plus inoffensive! à récolter des succès de salon, à choisir de jolies robes et de jolis chapeaux, à se promener en voiture, à voyager en *sleeping*, entre temps pleurant doucement son mari, et élevant facilement son fils qui lui ressemblait. Prise ainsi, la vie ne lui laissait ni dégoût ni lassitude, et, le soir, dans ce logis de passage, pour ces hôtes de rencontre, elle retrouvait les empressements d'une jeune maîtresse de maison à ses débuts.

— Tout est bien chez nous, n'est-ce pas, Michel? dit-elle joyeuse, en passant auprès de son fils.

Tout était bien, très bien même; et ce n'était pas ici ce luxe banal des Montclas, tirant à l'économie en visant à l'effet, mais le vrai luxe, celui qui procède des instincts de race et du goût personnel. Des étoffes anciennes, des tapis d'Orient, des objets d'art qui avaient suivi leurs propriétaires à travers l'Europe transformaient en un *home* ce gîte provisoire. Puis des fleurs partout, en une folle profusion, fleurs de toute sorte, roses cueillies par brassées dans les jardins voisins, gerbes élancées de fleurs des champs baignant dans des cornets de cristal, et, élégantes, affinées, un peu névrosées, représentant la flore moderne, les orchidées aux formes étranges groupées avec art dans des corbeilles de vannerie enrubannées.

La comtesse aimait toutes les fleurs, mais Michel Obranine marquait pour celles-là une préférence touchant à la passion. Lui-même allait chez le fleuriste les choisir et les assortir; heureux quand il découvrait une variété nouvelle, plus bizarre que les autres, plus sensationnelle en sa fragilité; et, pendant un répit qui

lui laissaient ses devoirs de maître de maison, il se donnait la peine, lui qui n'aimait à prendre aucune peine, de redresser avec précaution les pétales singuliers de cette grande fleur, languissante et éployée comme un papillon mort, aux ailes verdâtres pointillées d'oranger.

Brusquement, il laissa là les orchidées, et se retrouva à son poste.

Les Montclas faisaient leur entrée.

Michel Obranine baisa la main raide de Mme de Montclas; plus volontiers il en eût fait autant pour Mlle de Santellier qui la suivait, et la jeune fille devina sans doute, car elle rougit, comme si les lèvres de Michel Obranine eussent, en réalité, effleuré ses petits doigts.

Un *shake-hands* bon enfant d'Odette, la poignée de main correcte de M. de Montclas, celle du jeune Pierre, à l'italienne, dernière mode, et, tandis que la comtesse Obranine était aux prises avec Mme de Montclas, Michel put enfin se rapprocher des deux jeunes filles, devenues subitement inséparables, ce qui n'était cependant pas dans leurs habitudes.

La femme est l'être de contradiction par excellence. Aussi, ne faudrait-il pas croire que, pour vouloir conquérir les privilèges d'un autre sexe, elle songe à rien abdiquer des siens. Odette, en dépit de ses allures garçonnières, se montrait sensible aux hommages et particulièrement à ceux de Michel Obranine; si sensible, que de gré ou de force elle en prenait sa part; et, comme il s'asseyait à côté de Jeanne, elle s'assit, sans façon, à côté de lui.

Jamais femmes plus différentes que ces deux voisines du comte Michel, et celui-ci ne pouvait manquer d'établir la comparaison, surtout en ce moment où, à propos d'un rien, Odette se mettait à rire.

Elle riait volontiers, d'autant plus que le rire lui allait bien, creusant de jolies fossettes dans son visage frais, et faisant onduler ses belles épaules. Grâce au sport, elle avait déjà acquis son plein développement; et, auprès d'elle, Jeanne, mince, frêle, drapée dans un léger fichu à bordure de cygne, faisait l'effet d'une de ces sveltes figures semi-archaïques, semi-fantastiques, dessinées dans un rêve par les artistes modernes, auprès d'un de ces Rubens, pétris en pleine chair par une main consciente et puissante; d'une des orchidées là-bas, auprès des roses rouges épanouies.

— Qu'est-ce que vous avez donc, ce soir? demanda tout à coup Odette au comte Michel silencieux.

— Mais rien, Mademoiselle... Vous parliez... et je vous écoutais.

Odette eut un petit hochement de tête incrédule.

C'était à tout autre chose qu'à son babillage que Michel songeait de cet air rêveur; et elle ne se soucia pas de le laisser à cet « autre chose ».

— Vous aurez assez à écouter tout à l'heure, dit-elle, faisant légèrement la moue au grand piano à queue déjà ouvert.

— Ce ne sera pas le même genre de musique.

— Oh! je n'ai pas la prétention que ma voix soit une musique! Je n'ai rien de poétique ni d'éthéré, moi! Je ne plane pas dans les nuages comme Jeanne! De trop solides attaches me retiennent à la terre...

— Peut-être est-ce pour n'avoir pas d'aussi fortes racines que je me laisse parfois attirer vers les nuages, remarqua Jeanne avec une gravité qui fit passer un frisson dans le cœur de Michel.

Mais non! Jeanne ne faisait qu'obéir à cette jalousie inconsciente greffée ce soir sur l'antagonisme naturel des deux cousines, et qui les poussait à faire ressortir mutuellement leurs divergences.

Et comme pour constater une fois de plus ces divergences irréductibles, Michel mesurait du coin de l'œil les grands pieds d'Odette, larges et carrés, qui semblaient faits pour de longues traites dans la poussière des routes, puis ces deux mignons bouts de souliers pointant sous la jupe floconneuse de Jeanne, petits souliers de fée, bons pour courir sur les nuages. Odette et Jeanne n'étaient pas faites pour se rencontrer, ni pour s'entendre, et Jeanne devait souffrir de cette vie commune à laquelle il était temps de l'arracher, oh oui... grand temps!

Ces réflexions purent se développer, sans risquer cette fois d'être interrompues. L'audition musicale commençait, par un quatuor de Beethoven, ce fameux quatuor dont, chaque jour, depuis six semaines, la partie de piano avait été ressassée par Pierre de Montclas.

Celui-ci recueillait en ce moment le prix de ses efforts. Perché sur un tabouret trop haut, d'où il dominait les autres exécutants, il offrait à l'admiration d'une rangée d'Anglaises enthousiastes sa petite tête osseuse et imberbe, au-dessus d'un col de huit centimètres.

Mais des yeux plus ardents encore que ceux des misses se rivaient à lui. Soulevée sur sa chaise, Mme de Montclas suivait avec angoisse chaque note du morceau, remuait la tête en mesure, ouvrait les lèvres, avait besoin de se retenir pour ne pas crier « allez donc! » ou « plus bas » à tous ces imbéciles d'exécutants qui n'avaient pas pour unique préoccupation de mettre en relief le talent de son fils favori.

Enfin elle respira. Le dernier accord venait d'être plaqué, sans accroc; et elle se détendit un instant en recevant les félicitations.

Mais, déjà, on se taisait de nouveau. Un violon se mettait à chanter, le violon, l'instrument magique, qui a le don de s'emparer des âmes et de les entraîner jusqu'à ces régions mystérieuses vers lesquelles Jeanne de Santellier aimait à s'enfuir.

— N'est-ce pas, murmura Michel à l'oreille de la jeune fille, que ce violoniste a du talent?

— Il en a trop, dit Jeanne, oppressée, tandis que les grands pieds d'Odette frétillaient d'impatience sous sa chaise.

— Il est de Moscou, poursuivit Michel de cette même voix basse, qui semblait suivre le rhytme de la musique. Un fils de pope, auquel on s'est intéressé, et qui donnait de grandes espérances. Mais son malheureux défaut a tout fait avorter. Ivre, tous les soirs! Un homme de cette valeur! Quelle honte!

— Quelle misère! dit Jeanne avec un tressaillement.

Puis elle oublia le musicien.

Des invitées frileuses avaient fait fermer les fenêtres. Le parfum des fleurs se condensait, dans l'atmosphère étouffée. Jeanne avait un peu de vague à la tête et elle ne savait pas si cette sensation d'étourdissement lui venait des roses, de la musique ou de la voix de Michel qui continuait :

— Ce sont des chansons petites-russiennes qu'il joue. Comme un air, pourtant, réveille les impressions! Il me semble être chez nous... non pas à Moscou..., à la campagne. La campagne russe, seule, fait éprouver le caractère et la poésie de notre pays. Vous verrez...

Jeanne essaya de secouer le rêve qui la gagnait peu à peu :

— Les Françaises ne voyagent guère, et je ne suis pas des plus intrépides.

— Bah! ancien préjugé! Qu'est ce qu'un voyage de quarante-huit heures, dans un bon express.

Une vision surgit encore pour Jeanne : un compartiment éclairé et chaud, filant à travers la nuit, à travers les contrées lointaines, sans que la voyageuse se doutât ni se souciât de rien, enveloppée dans sa pelisse, bercée sur l'épaule d'un tendre compagnon, elle, pauvre petite qui ne se souvenait pas d'avoir été bercée par sa mère.

Avec les dernières notes du violon, la vision s'évanouit.

— Moi, j'irais bien volontiers en Russie, s'exclamait Odette, trop heureuse de reprendre la parole. A condition que ce fût en hiver, pour patiner.

Elle s'était levée. Ses pieds enfin rendus à la liberté esquissèrent une glissade.

— Mais, en attendant qu'on puisse patiner, acheva-t-elle gaiement, est-ce qu'on ne dansera pas, ce soir?

La comtesse Obranine était trop bonne maîtresse de maison pour ne pas avoir prévu cette requête.

Déjà le piano à queue se trouvait repoussé à un angle de la pièce, et les premières mesures d'une valse retentissaient, mettant

en branle Pierre de Montclas et une jeune Anglaise blonde, vêtue de vert, qui tournoyaient tous deux avec l'agilité rigide de ces petits danseurs mécaniques sur les boîtes à musique.

Odette posa la main sur le bras que Michel tardait à lui offrir, et il ne put moins faire que de se laisser entraîner.

Mais, en repassant avec elle dans le tourbillon, c'était Jeanne qu'il cherchait du regard, ce fut vers Jeanne qu'il revint, sitôt sa liberté reconquise.

— Eh bien! dit âprement Mme de Montclas à son mari, je pense que, ce soir, les choses sont assez transparentes!

Depuis qu'elle n'avait plus à se préoccuper de Pierre, elle s'était remise à surveiller jalousement sa nièce et Michel, et soudain ses nerfs prenant le dessus :

— Me voir enlever, là, sous mes yeux, ce qui aurait été le bonheur d'Odette.

Depuis le commencement de la soirée, M. de Montclas appréhendait cette crise et il s'était tenu à portée pour pouvoir l'enrayer.

— Voyons, ma bonne amie, supplia-t-il, ne vous agitez pas. Il n'y a rien de fait encore.

— Mais ce sera fait demain, si nous laissons aller.

Elle se levait, impétueuse, prête à appeler Jeanne, à l'emmener, au risque d'un esclandre, et M. de Montclas eut l'inspiration du désespoir :

— Je ne veux pas plus que vous prêter les mains à une chose que je considérerais comme malheureuse pour tout le monde..., mais, en pareille matière, la violence n'a jamais rien empêché, au contraire...

Mme de Montclas arrêta son mouvement. Pour une fois, son mari se montrait avisé.

— Vous avez raison... Ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre, conclut-elle, faisant volte-face et se laissant pousser doucement vers la porte-fenêtre qui ouvrait sur le jardin.

De sa place, Michel avait suivi ce manège, et, quand Mme de Montclas fut sortie :

— C'est singulier, avoua-t-il candidement à Jeanne, comme cela me fait toujours plaisir, quand votre tante s'en va.

Peut-être Jeanne comprenait-elle ce plaisir. En tous cas, elle ne se formalisa nullement de la remarque et se borna à demander :

— Pourquoi donc n'aimez-vous pas ma tante?

— Est-ce que je sais? Sait-on pourquoi on n'aime pas, ni pourquoi on aime?

Pour prononcer ce dernier mot, il retrouvait la voix basse et pénétrante de tout à l'heure, et Jeanne sentit que le moment appro-

chait, le moment attendu longtemps, toujours, à vrai dire, depuis qu'elle connaissait Michel Obranine.

Elle se troubla un peu, mais sans avoir envie de reculer, douée qu'elle était d'une âme forte sous son enveloppe si frêle, et préparée de longue date à se déterminer et à agir seule.

— Vous devez en avoir assez de regarder s'agiter tout le monde, reprit Michel, désignant le tourbillon bigarré où passait et repassait la robe rose d'Odette. Moi, je suis si paresseux que rien que de voir remuer les autres me fatigue.

— Oh! moi, je ne suis pas paresseuse, mais seulement un peu faible.

Michel lui avait frayé un passage à travers le salon, et quand ils se furent dégagés de la cohue :

— Vous auriez froid dehors; allons faire un tour à la serre, proposa-t-il.

Au travers du vitrage on distinguait, à la lueur des lanternes vénitiennes, de vagues silhouettes errant sous des feuillages plus ou moins exotiques. Pierre de Montclas promenait son insulaire à robe verte qui l'arrêtait devant chaque plante pour lui parler botanique.

— Ceci n'est qu'une réserve pour les plantes d'appartement, expliqua Michel, introduisant Jeanne, mais, quand nous nous installerons tout à fait, ma mère aura son jardin d'hiver comme à Moscou.

— Vous songez à vous installer ici?

— Ici ou sur la Côte d'azur..., cela dépend.

Jeanne comprit. Cela dépendait d'elle. Il viendrait pour elle s'établir en France; elle n'avait qu'à choisir l'endroit où elle voudrait vivre, et, avec un peu de coquetterie :

Mais cette nostalgie du steppe qui vous prenait tout à l'heure?

— Wassiliew ne joue plus. Il est au buffet s'il n'est pas à l'office. Pauvre garçon!

Jeanne éprouva un nouveau choc. Un souffle de joie et d'espérance l'avait emportée et il lui semblait être ramenée brusquement vers les tristesses et les bassesses journalières.

Elle fut un moment avant de reprendre.

— Cela ne vous paraîtrait pas un sacrifice que de vous fixer hors de votre pays?

— Un sacrifice n'en est plus un lorsqu'il a certaines compensations.

Une pause encore, puis Michel continua :

— On nous qualifie toujours, nous autres Slaves, d'impulsifs, et nous sommes des impulsifs, c'est vrai. Nous suivons notre élan, nous obéissons à notre attrait, mais, somme toute, y a-t-il du mal

à cela? Ou ne serait-ce pas, au contraire, un avantage que nous aurions sur les déductifs? A tant réfléchir, à tant tergiverser, le cœur se lasse et ceux qui savent si bien calculer risquent de ne plus savoir être heureux.

Pierre de Montclas continuait son flirt horticole de l'autre côté de la rangée d'arbustes coupant la serre en deux allées étroites. Tout au fond, des messieurs fumaient leur cigare en tournant le dos. Jeanne et Michel pouvaient se croire seuls derrière l'écran de verdure et le ton de leur conversation devenait plus intime; chaque parole échangée entre eux prenait une portée, comme si leurs esprits, attirés vers une même pensée, y fussent revenus par tous les chemins.

— N'est-ce pas véritablement étourdissant, poursuivit Michel, que d'entendre les gens discuter certains sujets..., le mariage par exemple..., chacun apportant ses théories, ses idées, son programme tout fait? Comme s'il était possible de rien raisonner, de rien prévoir en pareille matière! Comme si tout n'appartenait pas à l'imprévu, et aux circonstances plus fortes que toutes les volontés! C'est là que triomphe cette nonchalance fataliste si souvent reprochée à notre race, car vraiment il n'y a qu'à attendre ce qui viendra de soi-même, si cela doit venir : l'amour!

La voix de Michel redevenait pénétrante comme tout à l'heure : sur son visage adouci, les lanternes vénitiennes suspendues aux branches jetaient leurs reflets changeants, et, dans ce décor de verdure et de fleurs, il était bien le prince des contes, le chevalier des légendes qui a été le premier idéal de toutes les jeunes filles.

Il l'était trop. Le rêve qu'il incarnait paraissait invraisemblable, enfantin. Une sensation d'irréel envahit Jeanne, tandis qu'il achevait :

— Et, quand l'amour est venu, il n'y a plus qu'à s'abandonner! Que pourrait-on chercher, ambitionner, considérer même encore, lorsqu'on a ce qui est tout? Pour moi le mariage s'est toujours résumé en une exigence unique : je veux aimer ma femme.

Il disait vrai, Jeanne l'éprouva. Cette nature mobile, assoiffée de tendresse, se tournait vers elle en cet instant. C'était elle que Michel avait choisie.

Mais, à travers l'engourdissement délicieux qui la reprenait, elle ne laissait pas de l'observer. Jamais même elle ne l'avait si bien vu. Rien ne lui échappait, ni le rayonnement de ses yeux bleus, ni ce mouvement des lèvres sous sa moustache blonde, comme s'il allait sourire ou pleurer.

Et à présent, penché vers elle.

— Voulez-vous m'aimer? Je vous en prie, aimez-moi. Je vous aime.

Jeanne entendait pour la première fois le mot magique vibrant jusqu'au fond de son âme. A cette prière confiante d'enfant heureux, elle allait répondre « oui ».

Elle ne le fit pas. Elle eut la notion subite de n'être pas à l'unisson, et, presque malgré elle :

— Ce n'est pas tout que d'aimer. Vous ne savez pas, M. Obranine..., la vie est beaucoup plus compliquée que vous ne le dites. Mon Dieu! il y a tant de difficultés, tant d'obstacles à toute chose! Je vous en supplie, ne parlons de rien, ne songeons à rien avant de savoir ce qui est possible.

— Dites-moi toutes ces difficultés, voyons, dites-les-moi toutes.

L'arrêtant, la tenant sous son regard, il insista :

— Vos parents feront de l'opposition, je le sais... Mais vous ne dépendez que de vous-même au fond! Vous pouvez passer outre, et vous le ferez...

— Oui, dit-elle franchement.

— Alors quel est l'obstacle? La différence de la religion? Vous savez que ma mère est Polonaise, catholique romaine par conséquent. J'ai été, bien souvent, près de franchir le pas qui me sépare d'elle, et s'il me séparait de vous...

— Ce n'est pas seulement cela...

— Mon pays? Ne vous ai-je pas déjà dit que je vivrais en France?

— Non..., laissez..., il y a autre chose.

Cette fois, l'agitation de la jeune fille gagna Michel.

Il n'avait pas prévu d'autres objections que celles qu'il venait de réfuter.

— C'est donc que vous ne pouvez pas m'aimer...

— Laissez tout cela, M. Michel. Vous ne comprenez pas! Vous n'avez pas songé à l'obstacle qui vient de moi-même..., à ma santé.

Dominant l'angoisse inattendue qui, tout à l'heure, l'avait fait défaillir, elle se remettait à marcher, très grave, très ferme, auprès de Michel, pris à son tour à l'improviste :

— Avant tout, je veux avoir été loyale avec vous, aussi loyale qu'on peut l'être. Si plus tard je vous voyais un regret ou même une surprise, j'en mourrais, je crois, et je ne saurais trop attirer votre attention sur ce malheur que j'ai d'avoir une santé si délicate, et sur les inconvénients et les dangers qui peuvent en résulter pour l'avenir.

— N'est-ce que cela! se récria-t-il soulagé.

Pierre de Montclas, qui en avait assez de la botanique, venait de sortir. Le groupe des fumeurs disparaissait dans un nuage. Nulle indiscrétion à craindre. Rien qui troublât ce débat où se jouaient deux destinées.

— Voilà bien un scrupule! un enfantillage! continua Michel doucement railleur. Vous êtes un peu délicate? Est-ce que toutes les femmes ne sont pas délicates? ne doivent pas l'être pour être vraiment femmes! Ne me parlez pas de ces créatures hybrides qui ont la tournure d'un gendarme, la poigne d'un bouvier, l'allure d'un boxeur... Elles me font horreur, elles me font peur, positivement! D'abord, je n'ai jamais vu autour de moi que des femmes délicates, à commencer par ma mère, qui passe la moitié de la journée sur sa chaise longue.

— Oui... Mais votre mère a pu cependant vivre sa vie... et je ne sais pas si je vivrai la mienne, si, même, ma vie se prolongera beaucoup.

— Oh! qu'allez-vous dire!

Les yeux clairs de Michel se voilaient.

Néanmoins, elle eut le courage de poursuivre :

— Je ne suis pas seulement délicate, comme beaucoup d'autres jeunes filles. Je suis malade, je l'ai toujours été, je puis le rester toujours et vous faire une existence désolée d'infirmier. Je puis vous laisser seul, avec une tristesse sur votre avenir tout entier. Ce sont là des responsabilités que je dois envisager, et que je ne prendrai pas à la légère, par égoïsme.

— Et, ce qui est beaucoup plus probable, vous pouvez vous guérir, interrompit Michel. On se fortifie avec l'âge, avec des soins, les soins de quelqu'un qui vous aime, qui ne vit que pour vous, qui ne songe qu'à vous rendre heureuse. Vous n'avez jamais essayé de ce traitement-là.

— Non. J'ai toujours été seule. Je n'ai jamais eu rien à moi, ni personne, et jusqu'ici je n'ai peut être pas tenu assez à la vie pour m'y rattacher.

— Vous voyez bien...

Michel s'emparait de cet aveu, et il ne voulait plus rien entendre :

— ... Comment vos nerfs n'auraient-ils pas souffert pendant tant d'années d'isolement et de contrainte? De là vient tout votre mal. Mais, entre ma mère et moi, vous serez si aimée, si gâtée, que vous ne pourrez faire autrement que de vous guérir. Il ne vous faut qu'un peu de bonheur..., et voilà pourquoi j'ai doublement hâte que vous me permettiez de vous en donner, d'essayer au moins..., avec tout mon cœur! Vous le voulez bien, n'est-ce pas?

Elle voulait bien, elle oubliait tout, elle le laissait prendre sa main, et ce fut Michel qui remarqua que cette pauvre petite main se glaçait dans la sienne, et qui eut soudain une exclamation inquiète :

— Mon Dieu... qu'avez-vous?

Elle était devenue pâle, d'une blancheur livide qu'il ne lui connaissait pas.

— Ce n'est rien, murmura-t-elle, cela m'arrive quelquefois.

Elle se tut. Ses yeux se fermèrent. Michel arriva juste à temps pour la soutenir, la porter presque jusqu'à un siège sur lequel elle s'affaissa, et, pendant une minute, il eut, nette et réelle, cette vision de la mort que, tout à l'heure, elle évoquait devant lui...

. . . .

Déjà Mme de Montclas était là, s'emparant de sa nièce, débouchant un flacon de sels, faisant des effets, tandis qu'Odette rassurait bonnement les personnes secourables qui offraient leurs services.

— Il n'y a pas à s'inquiéter. Ça lui arrive à chaque instant. Et puis ça passe. Nous en avons pris l'habitude.

— Alors, ce n'est rien? demanda la voix anxieuse de Michel.

— Heu! fit Mme de Montclas, quand ces accidents viennent du cœur! Enfin, ce ne sera rien aujourd'hui.

Jeanne rouvrait les yeux. Elle se remit très vite, toute confuse d'avoir ainsi attiré l'attention et affirmant qu'elle ne se ressentait en rien de ce sot accident.

Néanmoins, elle céda à Mme de Montclas qui insistait pour la ramener à la maison.

Pendant qu'on reprenait les manteaux, au vestiaire, Michel put la rejoindre un instant.

— Pardonnez-moi, commença-t-il, j'ai été brusque, maladroit, je suis cause de cette émotion qui vous a fait mal.

— Non! ce n'est pas de votre faute... Mais vous avez vu comme je suis fragile... Je suis aise que vous l'ayez vu.

— Qu'allez-vous chercher là? Pour une chose qui ne signifie rien, qui arrive à tout le monde...

Les grands yeux de Jeanne se fixèrent sur le visage de Michel, un peu altéré.

— Non, pas à tout le monde. Je ne suis pas comme tout le monde!

Il éclata en dénégations. Il se fâcha presque. Les grands yeux de Jeanne le fixaient toujours, comme si elle eût attendu de lui quelque chose, un mot qui ne venait pas.

Et, du fond du landau où Jeanne était montée, les grands yeux interrogatifs regardaient encore le jeune homme, debout sous la vérandah, vivement éclairée.

Non, il n'était plus absolument le même que tout à l'heure. Est-ce que l'élan arrêté se brisait en lui? Est-ce qu'avec sa nature flottante de Slave, le moindre souffle contraire le faisait déjà vaciller?

« Et pourquoi n'a-t-il pas dit, se demanda Jeanne, ce que j'aurais dit à sa place : En tout cas, quel que soit l'avenir, pour vivre ou pour mourir, je vous aime. »

Elle ne put méditer davantage.

La voiture s'ébranlait, Michel disparaissait, et, déjà une autre image s'interposait devant la sienne.

Passant près de l'entrée de service, on apercevait un fiacre, stationné, vers lequel trois ou quatre domestiques poussaient en riant un homme qui se débattait, qui gesticulait avec des exclamations incohérentes.

Un reflet de la lanterne éclaira son visage.

— Wassiliew ! s'exclama Odette penchée avidement à la portière. On m'avait bien dit qu'il levait le coude, mais de le voir comme ça, c'est curieux !

— C'est horrible !

Les émotions successives de Jeanne semblaient se relier et débordaient soudain.

— Oui, horrible ! de voir ainsi un seul vice, une seule misère, briser une vie, tuer un talent, faire un malheureux de celui à qui tous les grands bonheurs paraissaient réservés.

Ce fut la voix acrimonieuse de Mme de Montclas qui répondit :

— Mais les grands malheurs doivent aller de pair avec les grands bonheurs. Sans cela, où serait la justice?

Et Jeanne sut qu'il y avait de par le monde des âmes assez cruelles pour réclamer cette implacable justice, assez viles pour craindre la perfection, pour haïr la félicité, pour se réjouir qu'en regard de la beauté, de la bonté, de la richesse, le sort plaçât la maladie, l'abandon et la mort.

. . . .

Dans le salon de la villa Obranine, après le départ des derniers invités, la mère et le fils se retrouvaient en tête-à-tête, mais leur sourire confiant et satisfait s'était effacé, et Michel ne songeait plus à s'extasier devant les frêles orchidées.

La comtesse parla la première :

— L'accident de cette pauvre petite Jeanne m'a bouleversée. Je ne la croyais pas si fragile...

Puis, toutes ses inquiétudes lui échappant :

— Et sais-tu ce que Mme de Montclas m'a dit de ses parents? Deux poitrinaires, qui se sont connus à Nice et qu'on a fait cette folie de laisser s'aimer, se marier et en mourir !

IV

La pâtisserie Colomès est, par les jours de mauvais temps surtout, un des centres de réunion de Biarritz.

Toute claire à l'intérieur, avec des effets de décoration moderne, des peintures pâles, des ors éteints, des sièges et de petites tables art nouveau, elle attire, quand la plage est inhospitalière et le casino vide, la colonie étrangère toujours en peine d'user son temps. On entre, on se rencontre, on se groupe, pour bavarder ou pour flirter devant une tasse de thé ou de chocolat, et les petites bourgeoises de province, frôlant les robes des grands faiseurs, prêtant l'oreille aux papotages du jour et aux caquetages exotiques, ont l'illusion passagère de la grande vie, goûtent, pour un moment, la béatitude du paradis mondain.

— Nous prendrons le thé chez Colomès en revenant, promit Jeanne à Mme Saulaye, qui, au passage, dardait un coup d'œil furtif à travers la devanture.

L'institutrice n'approuva ni ne désapprouva ; autant que possible, elle s'abstenait d'émettre une opinion.

En descendant vers la plage, pourtant, elle crut devoir remarquer :

— Un vilain temps, Mademoiselle. Ne craignez-vous pas de prendre froid ?

— Non. Mais vous-même ?...

— Oh ! il n'y a pas à s'inquiéter pour moi.

S'humiliait-elle ? Voulait-elle, au contraire, se targuer de son unique supériorité, cette force de vivre qu'elle conservait, en dépit de ses misères, et que tous les soins, tous les luxes, ne rendraient pas à la pauvre petite millionnaire marchant à ses côtés ? Jamais son sourire ambigu ne trahirait sa pensée véritable.

— Cependant, dit Jeanne, le docteur Gasselin veut vous donner une consultation.

Mme Saulaye n'avait pu s'empêcher de se vanter des prévenances du docteur. Elle le regretta, comme elle regrettait toujours un acte de franchise.

— Et, achevait Jeanne, puisque aujourd'hui nous n'avons rien de mieux à faire, pourquoi n'irions-nous pas jusque chez lui ?

— Mais, Mademoiselle, je ne puis vous imposer une pareille corvée.

— C'est une promenade comme une autre. Je pourrai même profiter de l'occasion pour parler au docteur de mon malaise d'hier au soir.

Mme Saulaye devint attentive.

Les occasions de parler au docteur, chez elle, ne manquaient certes pas à Jeanne.

Pourquoi voulait-elle lui parler chez lui, sinon pour être plus libre, complètement affranchie de la surveillance et des questions de Mme de Montclas?

Il y avait quelque chose là-dessous. Jeanne était poussée par un intérêt personnel, un intérêt grave et urgent. Et comment aussi supposer que ce fût pour elle, Mme Saulaye, qu'on se dérangeât, par un jour comme celui-ci, encore, avec cette humidité et ce froid?

Les nuages gris semblaient toucher l'eau verdâtre écumant autour des rochers noirs. C'était toute la tristesse combinée de l'automne et de la mer; l'automne et la mer, également capricieux, qui, demain, peut-être, allieraient leur gaieté la plus sereine.

Le docteur habitait la partie haute de la ville, dominant l'Atalaye. A l'immensité du large, il avait préféré l'encadrement pittoresque des montagnes au delà desquelles se devine l'Espagne, et, aussi, le voisinage des étrangers riches, groupant sur la côte leurs villas d'un goût plus ou moins exotique.

Celle du docteur, achetée à bon compte dans la débâcle d'un grand de Castille, relevait de l'architecture mauresque, avec ses fenêtres en ogives byzantines, sa coupole bleue, ses ornements polychromes d'un effet somptueux; et, approchant avec Jeanne par les allées bordées de plates-bandes irréprochables et creusées de roues de voitures, Mme Saulaye put constater que la clientèle donnait, que le docteur faisait décidément fortune, que celui-là encore était à ranger parmi les heureux de ce monde.

Un domestique, à l'air grave et docte, les introduisit dans le hall, au fond duquel on apercevait un patio garni de fleurs.

C'était justement un jour de consultation, mais Mlle de Santellier ne pouvait attendre dans le salon commun, et on ouvrit aux nouvelles venues le petit boudoir Louis XV réservé aux privilégiées. Quelque autre passe-droit dut encore être fait en leur faveur, car presque aussitôt le docteur parut.

— Comment, c'est vous! et pourquoi avoir pris la peine de venir jusqu'ici?

Jeanne lui rappela le rendez-vous donné à Mme Saulaye.

— C'est juste... Alors vous voulez bien nous donner un moment?

Trop avisé pour marquer moins d'empressement à une cliente qu'à une autre, il invitait du geste Mme Saulaye à le suivre dans son cabinet.

Restée seule, Jeanne poussa un profond soupir. Que d'angoisses surmontées déjà depuis la veille pour se décider à cette démarche! et quelles angoisses nouvelles à subir, là, en silence, tandis que,

machinalement, elle regardait par la fenêtre le jardinier du docteur arrosant avec soin une pelouse aride et chauve!

Il aurait beau faire, l'herbe ne pousserait pas ici, l'herbe qui vient d'elle-même, si verte et si drue, dans des coins abandonnés. Les jardiniers ne peuvent lutter contre la nature..., pas plus que les médecins.

Depuis quelque temps, Jeanne sentait vaciller sa foi dans la médecine.

Elle s'efforça de la raffermir.

Cependant les médecins en savent plus que nous, ne serait-ce que par l'expérience. Ils connaissent les maladies, s'ils ne connaissent pas toujours les remèdes.

La foi lui revint trop vive peut-être. Subitement, le docteur Gasselin prenait maintenant à ses yeux la figure d'un arbitre redoutable qui allait décider de son sort, et elle eut un battement de cœur au bruit de la porte se rouvrant.

Le docteur reconduisait Mme Saulaye. Il avait l'air pressé, craignant évidemment d'abuser de la patience de ses autres clientes, et il fut contrarié, quand Jeanne se leva en disant :

— A mon tour, docteur.

Néanmoins, il l'introduisit dans le sanctuaire.

Avec son tact habituel, M. Gasselin avait heureusement réalisé cette conception difficile : le cabinet d'un médecin moderne.

Plus de poncif, mais de la tenue; du confort et du chic, une teinte d'art, et, dominant tout, la richesse, cette démonstration matérielle de l'argent gagné qui, à notre époque, éblouit et fascine, d'où ressort, pour le client, cette double conclusion, que, pour avoir été payé si cher, il faut être un médecin bien fameux, et qu'un médecin si fameux doit être payé plus cher encore, sans compter l'impression physique, l'effet des meubles coûteux, des objets d'art, des œuvres de maître près desquels on se sent petit et pingre, et de la coupe, valant mille écus, où l'on n'oserait déposer moins d'un billet de cent francs.

Cet étalage ne comptait pas pour Jeanne. Qu'était-ce, auprès de ses millions? et qu'étaient ces millions eux-mêmes, auprès de ce qu'elle venait chercher ici?

Assis à contre-jour, derrière son bureau empire, le docteur attendait les confidences.

Déjà, cette après-midi, il avait dû recevoir de ces confidences de femme élégante, car l'atmosphère de son cabinet, restait imprégnée d'un discret parfum de violette, ne ressemblant en rien à l'odeur d'une clinique de pauvres. Le docteur Gasselin n'était pas un médecin de pauvres.

C'étaient les misères riches qui venaient à lui.

Comme Jeanne se taisait, il demanda :

— Voyons..., il n'y a rien de nouveau depuis avant-hier?

— Si, docteur.

— Vous n'avez pas été plus souffrante?...

— J'ai eu encore hier un petit évanouissement.

— Et vous sortez, au lieu de rester dans votre lit?

— J'avais besoin de causer avec vous.

Il lui avait pris le poignet. Pour tant qu'elle se contînt, elle ne parvenait pas à dissimuler son état fébrile, que le docteur n'attribua pas uniquement à la syncope de la veille.

Sentant la poudre, il essaya de se dérober.

— Vous n'aviez qu'à me faire appeler. Je suis toujours à votre disposition. Pour le moment, le plus pressé est de rentrer chez vous, avant que la brise fraîchisse davantage, et j'irai vous voir dans la soirée.

— Non. Je veux vous parler ici, et tout de suite.

— C'est donc bien important?

Voyant qu'il n'esquiverait pas l'entretien, le docteur chercha à abréger.

Il regarda sa montre.

— Je ne vous retiendrai pas longtemps, reprit Jeanne. Je voudrais terminer seulement la conversation que nous avions l'autre soir..., au sujet de ma santé, et de l'avenir.

— Mais nous avions dit, je crois, Mademoiselle, tout ce qu'il y a à dire là-dessus.

— Non..., ou, du moins, aujourd'hui, faudrait-il préciser davantage.

Elle s'était posée résolument en face de lui et, le regardant :

— L'autre soir, vous parliez dans le vague..., peut-être un peu à la légère... Etait-ce bien vrai, bien sûr, ce que vous disiez? Êtes-vous tout à fait certain que je puisse me guérir?

— Vous m'avez déjà posé cette question, Mademoiselle.

— Non. Jamais je ne vous avais questionné ainsi.

Il n'osa nier. Jamais il ne l'avait entendue s'exprimer de la sorte. Ce n'était plus une enfant ni une jeune fille. Elle avait trente ans en ce moment.

— Depuis hier, reprit-elle, un événement grave est survenu dans ma vie; j'ai de grandes déterminations et de grandes responsabilités à prendre, à prendre seule, puisque je n'ai plus mes parents, et pour cela, j'ai besoin, avant tout, de savoir la vérité sur moi-même... Jusqu'ici vous avez pu vous croire obligé de me ménager, mais, aujourd'hui, il faut me répondre catégoriquement, comme

vous répondriez à ma mère, si elle était là et si elle vous demandait : « Ma fille sera-t-elle jamais comme tout le monde ; peut-elle essayer de l'existence ordinaire? En conscience, sans craindre d'exposer le bonheur d'un autre, puis-je la laisser se marier? »

Attaqué à l'improviste, le docteur avait déjà repris son aplomb.

— A qui que ce soit, Mademoiselle, je ne pourrai que répéter ce qui est l'expression de ma pensée et, je crois, du sens commun : rien ne presse, laissez le temps faire son œuvre, et, dans trois ou quatre ans, nous verrons...

— Il vaut mieux voir tout de suite.

Jeanne rejetait son calme forcé.

— Trois ou quatre ans d'attente, d'incertitude, de faux espoirs, d'efforts stériles..., trois ou quatre ans durant lesquels je torturerais mon cœur et celui d'un autre pour arriver à quoi?... A une déception bien plus cruelle alors qu'elle ne le serait aujourd'hui... Est-ce cela que vous me proposez?... Avez-vous songé à ce que ce serait? Non, je ne veux pas. Je n'aurais pas la force de supporter ces trois ou quatre ans..., il ne l'aurait pas. Je ne peux lui demander cela, sans être sûre de ne pas le leurrer d'une chimère. Il me faut la vérité, je le répète. Je la requiers de vous. Je fais appel à votre loyauté. Si réellement j'ai une certitude, ou du moins une chance sérieuse de guérison, n'importe par quels moyens, au prix de n'importe quelles souffrances, dites-le-moi. J'aurai tout le courage, toute la patience nécessaires. Si tout est inutile... eh bien, dites-le-moi aussi, avant que je ne m'attache davantage à une espérance vaine et que je ne le laisse s'y attacher. Il y a des angoisses qui ne peuvent se prolonger..., dites-le-moi..., je suis prête à tout entendre...

— Mais je ne suis pas, moi, prêt à vous répondre, Mademoiselle. Comme je vous l'ai déjà expliqué, suffisamment je pense, il est impossible de délimiter d'une manière certaine le temps exact.

— Vous me trompez.

Jeanne se redressait et, avec emportement :

— Vous me trompez. A présent, j'en suis sûre, j'en ai la preuve. Quand on peut donner de l'espoir à quelqu'un, on est trop heureux, et on se hâte de parler, on parle clair et net. Lorsqu'on recourt à ces ajournements, à ces échappatoires, c'est qu'on n'ose pas dire ce qu'on pense, et on a parfois raison d'user de ces subterfuges; mais pas dans tous les cas..., pas dans le mien.

— Pardon, Mademoiselle, mais vous n'oubliez qu'une chose, c'est que la médecine n'est pas une science mathématique. En spéculant sur des probabilités, sur des quasi-certitudes, nous devons néanmoins laisser toujours une part à l'inconnu, et, même

convaincus, nous ne pouvons donc jamais nous prononcer d'une façon absolument catégorique...

— Si, vous le pouvez !

Elle le regarda bien en face :

— Vous le pouvez très bien. Vous savez parfaitement quelles sont les maladies que vous ne guérirez jamais, pour lesquelles il n'y a pas de remèdes, et ce que je me borne à demander, c'est si la mienne est de celles-là. Vous craignez de me faire de la peine, et même du mal en me répondant franchement, et je le comprends, mais comprenez donc que vous m'en ferez bien plus en me trompant...

Elle se faisait insinuante, presque suppliante, et fixant toujours ce visage indistinct dans la pénombre, ces lèvres immobiles :

— Vous n'êtes pas tenu de considérer mon bonheur. Vous ne voulez juger qu'en médecin? Eh bien, comme médecin, songez au contre-coup qu'auront sur ma santé de pareilles alternatives d'espoir et de désespoir. Soyez consciencieux. Evitez-moi des souffrances inutiles. Préservez-moi de ce qui me ferait mourir plus vite.

Le docteur renfonça une toute petite émotion :

— Vous êtes très rusée, Mademoiselle. Vous essayez de m'émouvoir pour m'arracher des paroles qu'ensuite vous interpréterez à votre guise. Procédé essentiellement féminin...

Jeanne l'interrompit.

Ce ton léger l'avait froissée au vif et, avec une violence contenue :

— Vous ne voulez pas. C'est bien. Je sais ce qui me reste à faire.

Elle se leva :

— Il y a d'autres médecins. J'irai chez un autre, qui ne sera ni un ami, ni un homme du monde, pour lequel je ne serai, moi, qu'une cliente quelconque, et à qui j'expliquerai que je suis seule, sans personne pour m'éclairer et me diriger, et qu'ainsi j'ai besoin, j'ai le droit de savoir où j'en suis, et celui-là ne refusera pas de me le dire.

Le docteur fut remué.

C'est qu'elle était capable d'exécuter son programme, d'aller chez un autre comme elle était allée chez lui, et que, dans ces conditions, un autre pourrait lui répondre.

Elle s'émancipait de son autorité à lui, comme du patronage de ses tuteurs, et il éprouva pour son propre compte un peu de cette surprise indignée, manifestée par M[me] de Montclas à l'idée que Jeanne et ses millions pourraient se dérober. Il y compatit. Il songea que l'occasion s'offrait, une fois pour toutes, de couper court à ces velléités dangereuses. Ce serait rendre aux Montclas un service dont ils se souviendraient, et à Jeanne un plus grand service encore, le service qu'elle demandait.

— Vous le voulez, dit-il, gravement. Remarquez bien que je fais droit à vos exigences...

Il se dégageait des considérations accessoires. Un seul souci demeurait : son prestige de médecin à sauvegarder.

Jeanne s'arrêta, bouleversée, sûre déjà d'entendre la condamnation de son bonheur.

Puis, avec un dernier effort d'héroïsme :

— Oui... je l'exige! Ne craignez rien. On peut très bien se résigner à renoncer à tout, même à la vie, vous allez voir...

Elle se rassit, droite, impassible.

Le docteur s'accouda, le front dans ses mains. Il s'agissait de raffermir son autorité ébranlée, et, pour cela, d'imposer à cet esprit rebelle.

— Entendons-nous, commença-t-il. Je n'ai aucune qualité pour vous donner des conseils. Tout ce que vous pouvez me demander, c'est de vous dire où vous en êtes, médicalement parlant, et notre devoir professionnel nous contraint, en effet, à répondre, en certaines circonstances, aux malades qui, à leurs risques et périls, nous adressent pareille sommation.

En homme avisé, il s'abritait derrière une loi.

— Oui, dit Jeanne, à mes risques et périls, je veux savoir ce que j'ai.

— Eh bien! vous avez le poumon gauche attaqué.

— Sérieusement?

— Non, pas encore!

— Ah!... et le poumon droit?

— Nous avons pu craindre déjà plusieurs fois de le voir se prendre. Nous sommes pour cela à la merci d'une congestion, d'une bronchite, d'un simple rhume négligé...

— Qui serait tout de suite grave?

— D'autant plus que nous aurions peut-être à redouter une complication du côté du cœur.

— Oui. J'ai quelque chose aussi au cœur?

— Un peu d'hypertrophie.

— C'est dangereux?

— Non.

— Pas encore, acheva-t-elle. Et avec cela?

— Une faiblesse constitutionnelle, aggravée par une grande impressionnabilité nerveuse.

— C'est tout?

— Oui.

Elle récapitula :

— Poitrinaire... et deux ou trois autres maladies, de ces maladies

organiques, incurables, que l'on tient de ses parents et que l'on risquerait de transmettre à son tour?

Le docteur resta muet.

— Et, reprit-elle, avec le même calme inquiétant, il n'y a plus de remèdes à essayer?

— Pas d'autres que ceux employés jusqu'ici, qui produisent déjà leur effet et qui, avec le temps, peuvent amener une notable amélioration. Mais, avant tout, ce qui vous est nécessaire, — et vous me permettrez d'insister sur ce point, — c'est une existence absolument réglée, paisible, sans fatigue ni agitation d'aucune sorte...

— Une existence de malade?

— De malade, soit! il n'y a rien qui dure autant. Toujours l'histoire de Fontenelle qui, pour avoir vécu dans du coton, est allé à cent ans.

— Vivre cent ans ainsi! oh! il ne me manquerait plus que cela!

Jeanne eut un éclat de voix bizarre qui s'éteignit dans le silence.

Le docteur, soudain, restait à court, l'esprit troublé, ayant conscience, lui qui ne prenait guère les choses au sérieux, d'avoir, cette fois, commis un acte grave, dont il calculait mal les conséquences.

Jeanne baissa sa voilette d'un geste machinal et, sans un mot de plus, se dirigea vers la porte.

— Merci. Au revoir, dit-elle seulement au docteur qui la reconduisait.

Il l'observait, tandis que, pour sortir, elle traversait le petit salon, ralliant Mme Saulaye au passage, et, après leur départ, il resta pensif encore un instant.

Puis, à la réflexion :

— J'ai agi dans son intérêt. Elle n'a peut-être pas un an à vivre! conclut-il en rentrant dans son cabinet...

. . . .

Jeanne marchait vite, si vite que Mme Saulaye, à présent, avait peine à la suivre.

Lorsqu'elle fut redescendue sur la plage, seulement, elle ralentit le pas et, demanda à Mme Saulaye :

— Quelle heure est-il donc?

— Pas tout à fait trois heures.

— Nous avons donné rendez-vous à Odette à quatre heures. Encore une heure devant nous.

Elle s'arrêta, l'air fatigué et perplexe, puis, désignant à sa gauche la longue jetée qui s'avance dans la mer et que surmonte le rocher de la Vierge :

— Si nous allions par là-bas?

— Comment, Mademoiselle! Vous qui détestez cet endroit?

— Je l'aime aujourd'hui!

Décidément, sa visite au docteur se reliait à un mystère. Elle n'était pas dans son état normal, et Mme Saulaye l'observa en dessous, avec un redoublement de curiosité.

Arrêtée de nouveau, Jeanne s'appuyait au parapet, et, de ses grands yeux fixes, elle considérait ce qui, jusqu'à ce jour, l'avait éloignée de cette promenade : à demi recouvert par la marée montante, un petit rocher sombre sur lequel se détache une croix blanche, marquant la place où, bien des années passées déjà, périrent les sept marins du sloop *la Surprise*.

Tous les anciens résidents de Biarritz se souviennent de cette catastrophe inouïe, lentement accomplie sous leurs yeux, de cette journée de cauchemar qu'ils vécurent sur la plage, affolés d'impuissance et d'horreur.

Ce fut dès le matin qu'on aperçut le petit vapeur aux prises avec la tempête, désemparé, ballotté, luttant désespérément pour gagner la terre. On essaya vainement de le secourir. La mer était si furieuse que les barques chavirèrent, et le vent si violent que le canon porte-amarre ne put fonctionner.

On vit cependant le sloop se rapprocher. Vers midi, il n'était plus qu'à quelques encâblures; on croyait qu'il allait pouvoir s'échouer sur la plage, quand un coup de vent le rejeta dans une impasse pavée de récifs, près du rocher de la Vierge.

Il était si proche de la jetée que des milliers de spectateurs qui s'y écrasaient purent distinguer les traits des matelots, leur parler, assister à leur agonie, sans qu'on parvînt toutefois à leur jeter une bouée. Un Américain offrit dix mille francs à qui les sauverait, et faillit être écharpé par les pêcheurs basques. Y aurait-il eu besoin d'argent pour les décider à risquer leur vie, si le salut n'eût été humainement impossible?

Vers trois heures, *la Surprise* coula. Voyant approcher la fin, le capitaine était allé revêtir sa grande tenue. Puis, debout sur le pont, les bras croisés, il attendit la mort, tandis que, pour la seconde fois, un prêtre prononçait l'absolution.

Les hommes de l'équipage s'étaient jetés à la nage. L'un d'eux parvint jusqu'au rocher. Il touchait la main d'un matelot de Biarritz, quand une vague l'emporta.

Pas un ne put être sauvé, on ne retrouva même pas leurs corps. Le plus âgé n'avait pas trente ans.

— Ils sont tous morts! pourquoi? se répéta Jeanne, interrogeant de son regard fixe la mer, tranquille et grise, refermée sur ce drame.

Oui, pourquoi cette fin inutile et brutale à ces vies pleines d'espérances? Pourquoi cette tromperie du sort, de vous faire jeune, de vous ouvrir les portes de l'avenir, de vous montrer toutes les joies de l'existence pour vous abattre sur le seuil? Pourquoi être né pour ne pas vivre? être comblé de tout pour que tout vous soit inutile?

— Dix mille francs à qui les sauvera.

Encore l'ironie de l'argent, la dérision de sa puissance. Dix mille, cent mille francs au marin qui vaincra la tempête, au médecin qui chassera le mal, à ces prétendus marchands de vie, tous en faillite devant la mort. La mort! Elle est partout. Elle avait plané, là, tragique, sur ce rocher. Elle se glissait ailleurs, invisible, discrète, procédant à petits coups.

— Mademoiselle, dit Mme Saulaye, vous allez prendre froid.

La mort était peut-être là aussi, dans cette brise automnale dont Jeanne sentit soudain le frisson, et elle se remit en marche, revenant à la plage, puis obliquant vers la ville.

Comme on arrivait chez Colomès, Mme Saulaye annonça :

— On nous attend.

Mme de Montclas et sa fille étaient déjà installées devant une théière et des assiettes de gâteaux qu'Odette vidait avec un bel entrain.

Cette occupation suffisait pour le moment à l'absorber. Quant à Mme de Montclas elle semblait de mauvaise humeur, taciturne, guindée, et ce fut à peine si elle adressa la parole aux nouvelles venues qui s'asseyaient en face d'elle.

Jeanne ne s'en aperçut pas. Après quelques paroles banales échangées, elle aussi se taisait. Pour dominer ses impressions violentes et rentrer dans la fadeur de la vie ordinaire, l'effort avait été trop brusque, la laissant comme étourdie. Et maintenant, dans ce silence, peu à peu l'idée fixe la reprenait.

« Que va dire Michel? Que fera-t-il? »

Elle se le demandait déjà dans le cabinet du docteur, et elle n'était pas encore parvenue à se répondre. Depuis la veille, il lui semblait ne plus connaître Michel. Un côté de sa nature qu'elle n'avait jamais pensé à sonder lui échappait. Jusqu'alors elle ne l'avait vu et ne se l'était représenté qu'heureux. Que serait-il en face d'un malheur?

« C'est donc par moi qu'il apprendra à souffrir. »

Elle eut une révolte.

« Jamais je n'aurai le courage de lui dire la vérité. Si! Pour être loyale, je dois la lui dire, toute entière, tout de suite. Alors, entre nous, c'est fini. »

Malgré elle, un reste d'espoir protestait. Si Michel faisait cette folie de vouloir passer outre?

« Je n'accepterais pas. Mon devoir est de lui rendre sa liberté. »

Cependant, s'il s'obstinait! S'il lui disait, de cette voix basse et tendre de l'autre soir :

« Je n'aimerai jamais que vous, malade ou bien portante, vivante ou morte. Un an de bonheur avec vous plutôt que toute ma vie avec une autre. »

Mais il ne l'avait pas dit, l'autre soir. Le dirait-il maintenant? Le lui laisserait-on dire? Il avait dû réfléchir, depuis la veille! Sa mère avait dû le raisonner. Elle avait tant d'influence sur lui, sa mère! et elle ne voudrait pas qu'il compromît le repos de sa vie. C'était son devoir de mère.

« Je ne lutterai pas. De moi-même, je lui dirai que je renonce. Je le lui dirai la prochaine fois que je le verrai, quand je me serai un peu raffermie. »

Là, dans l'atmosphère chaude de cette pièce close, éclairée, remplie de gens élégants, Jeanne éprouvait un amollissement de tout son être, comme si ses forces s'en allaient.

Puis ce fut son cœur qui lui sembla se fondre.

— Ah! s'exclamait Odette. Voilà M. Obranine!

. . . .

Il venait d'entrer, feignant de ne pas les voir, puis de les découvrir dans leur coin, et maintenant, il venait droit à elles, cédant toujours à ce tempérament d'impulsif qui ne lui avait pas permis de passer cette journée sans rejoindre Jeanne et savoir quelque chose d'elle.

Odette ne donna pas ses motifs, et, en tous cas, ne lui tint pas rigueur.

— Vous allez prendre le thé avec nous, M. Obranine, dit-elle vivement. Tenez, asseyez-vous ici. Mme Saulaye veut bien vous céder sa place. N'est-ce pas, Madame Saulaye, ça vous est égal de vous mettre là-bas?

Déjà l'institutrice s'installait devant une autre table, à l'écart, assez près cependant pour surveiller chaque parole et chaque mouvement de ceux qui venaient de la déloger avec si peu de façon.

Michel avait pris sa place auprès de Jeanne. Il s'efforçait d'être comme à l'ordinaire, évitant même de s'informer des santés, pour ne pas rappeler l'accident de la veille; et cependant, Jeanne fut sûre qu'il y pensait. Elle se sentit glacée sous ce regard de Michel, non plus tendre et extatique, mais conscient, inquiet, qui ne la contemplait pas seulement, qui l'examinait, cherchant sous sa beauté la trace de la souffrance et l'empreinte de la mort.

« C'est fini, se dit-elle, tout de suite désespérée. Il ne savait pas, voilà pourquoi il m'aimait. Il n'en aura plus le courage, quand il saura. »

Elle restait oppressée de ce qu'elle avait à dire, et Michel, de même, trouvait difficilement ses paroles, embarrassé d'être là, après n'avoir pu s'empêcher d'y venir. Mme de Montclas continuait à bouder, et les minutes se traînèrent lentes, pénibles, remplies seulement par le bavardage d'Odette.

— Maman est dans ses idées noires..., remarqua-t-elle, sans qu'on l'écoutât.

Comme on sortait enfin, elle voulut encore raconter.

— Maman a eu un fameux coup. Si vous saviez.

Ni Jeanne ni Michel ne se soucièrent de savoir. Il n'y avait pour eux qu'un problème intéressant en ce monde et qui allait avoir bientôt sa solution.

Dehors, au premier pas fait dans la rue, Mme de Montclas et Odette se heurtaient à une bande d'amis, et tandis qu'on s'accostait, qu'on se mettait à causer, Michel, d'un mouvement instinctif, se rapprocha de Jeanne.

Les amis s'en allaient au Casino. On se remit en branle, toujours en groupe, les escortant, et laissant Mme Saulaye de l'arrière, pour des commissions.

Alors Jeanne se trouva sur le trottoir marchant à côté de Michel. Personne ne les observait; ils se regardèrent. Michel ne cachait plus son angoisse, et elle en eut pitié. Comme chez le docteur, une hâte fébrile lui vint d'en finir avec le doute intolérable, et, surprise elle-même par sa décision brusque :

— M. Obranine... Vous m'avez demandé hier une réponse.

Il se troubla :

— Rien ne presse. Réfléchissez.

Que redoutait-il..., un non... ou un oui?

— J'ai réfléchi et je ne veux pas vous faire attendre davantage, d'autant plus...

Michel comprit. Ses traits se bouleversèrent. Vraiment, il l'aimait un peu.

Elle baissa la tête, pour ne pas le voir, en achevant.

— ... D'autant plus que je ne peux pas vous répondre ce que vous désiriez.

— Pourquoi?

Michel était si ému que les mots ne sortaient pas. Elle, au contraire, parlait fiévreusement.

— Vous devinez bien. Ce que je craignais hier soir, aujourd'hui j'en suis sûre. Je ne peux pas. Je ne pourrai jamais. Il n'y a rien à

espérer. Mon devoir est de vous rendre votre parole, et je vous la rends, je vous supplie de la reprendre... Sans insister davantage..., et à quoi servirait d'insister?... On ne lutte pas contre la force des choses.

Il l'interrompit :

— Ce sont vos scrupules qui vous reviennent; mais je ne les admets pas, je vous l'ai dit, et je ne veux pas que vous vous en préoccupiez, que vous vous laissiez dominer par votre imagination, que vous cédiez aux excitations de ceux qui vous entourent...

— Non. Ce ne sont pas des scrupules, ce ne sont pas des mensonges. C'est vrai. Jamais je ne pourrai être votre femme. Je ne me guérirai jamais. Je ne vivrai probablement pas. A présent, je le sais. Je suis allée le demander au docteur Gasselin.

Il y eut une pause... Oh! bien courte..., le temps, pour Michel, de perdre la dernière illusion, d'admettre cette certitude de la maladie sans remède, de la mort prochaine.

— Je vous soignerai, moi, je vous guérirai, affirma t-il.

Mais son accent avait changé, et l'imperceptible hésitation devinée en lui réveillait soudain l'énergie de Jeanne.

— Non, M. Obranine, la tâche est au-dessus de vos forces. Ne discutez plus, ne vous débattez pas. Cela nous fait mal inutilement à tous les deux. Ne parlons plus jamais de ce que nous avons dit hier soir.

— Vous ne me repousserez pas ainsi. C'est impossible. J'ai tant espéré...

Il avait repris sa physionomie douce et suppliante, et une nouvelle angoisse étreignit la jeune fille. Si elle le revoyait, si elle l'écoutait, tous deux se laisseraient reprendre par la folie de l'espérance, et il y aurait à lutter, à souffrir, à agoniser encore pour arriver au même déchirement.

— Il faut désespérer, vous le savez maintenant.

— Non, jamais. Il n'y a pas que ce docteur Gasselin au monde. J'en trouverai un autre, qui vous guérira.

— Laissez, dit-elle, avec une lassitude soudaine. Par pitié, n'en dites pas plus.

Le groupe devant eux s'arrêtait. On allait se séparer, revenir. Plus que le temps d'échanger un dernier mot.

— Mais je vous reverrai, implora-t-il.

— A quoi bon?

Oui, à quoi bon, puisqu'il ne trouvait pas en ce moment suprême le seul mot qui eût fait tomber tous les obstacles.

— Il vaut mieux ne pas nous revoir, acheva Jeanne avec une exaltation douloureuse, il vaut mieux que vous vous en alliez. Allez-vous-en, je vous en prie.

— Mais pourquoi?...

— Parce que vous...

Elle ne voulut pas formuler sa pensée telle quelle, et, modifiant :

— ... Parce que nous ne nous aimons pas assez.

Michel resta atterré. Sa nature flottante de Slave se laissait désorienter par cette décision inattendue, et peut-être, tout au fond, sentait-il que Jeanne avait raison : qu'il l'aimait assez pour vivre auprès d'elle..., pas assez pour la voir mourir.

D'ailleurs, le temps manqua pour discuter.

— Adieu, dit-elle encore. Adieu, Michel.

Son nom fut prononcé trop bas pour qu'il l'entendît, et Jeanne s'écarta de lui, cédant la place à Mme de Montclas qui revenait avec Odette.

Michel les accompagna encore un moment, puis, au tournant de la rue :

— Excusez-moi, dit-il, ma mère m'attend.

Il s'était incliné devant chacune, sans relever les yeux vers Jeanne. Il s'en allait, il était déjà loin, disparaissant dans la rue enténébrée.

Alors, Jeanne, brusquement, repensa aux noyés du rocher de la Vierge, au pauvre petit matelot touchant la main qui s'était tendue, mais qui n'avait pas su le retenir.

Et il lui sembla qu'elle aussi venait de passer à côté de la dernière chance de salut, de la dernière assistance humaine, qu'elle s'engloutissait à tout jamais dans la nuit et dans la mort.

A peine entendait-elle comme un écho lointain la voix aiguë de Mme de Montclas qui continuait à maugréer, et elle ne chercha même pas à comprendre d'où pouvait venir cet accès d'irritation.

On rentrait. Mme de Montclas poussa violemment la grille du jardin et se dirigea du côté de la maison d'une allure saccadée.

Odette se retourna en riant vers Jeanne, et vers Mme Saulaye qui venait de les rejoindre :

— Il faut cependant que je vous mette au courant, pour éviter les gaffes... Je n'ai pas osé reparler de la chose devant maman, après la scène qu'elle nous a faite tantôt. Une rude tuile, aussi, qui lui tombe sur la tête... Carlo est encore revenu!

G. Saint-Savin.

La suite prochainement.

UNE INSTITUTION MODÈLE

D'HYGIÈNE SOCIALE

L'ŒUVRE DE VILLEPINTE

La défense contre les ravages de la tuberculose provoque des manifestations générales, d'ordres fort différents il est vrai, et soulève des polémiques qui font se diviser en de véritables camps adverses les champions réunis pour la même cause. Aussi y a-t-il un véritable intérêt à étudier les théories actuelles préconisant, les unes les moyens prophylactiques, les autres le traitement curatif, ou les deux réunis, si l'on veut enfin se défendre contre cette peste moderne qui fauche dans ses forces vives la population française.

La tuberculose, tout le monde le sait, est une maladie issue de la misère physiologique et morale ; c'est le tribut payé par les excès, quels qu'ils soient, et comme la rançon d'une civilisation avancée. Il faut donc la combattre par des mesures d'*hygiène sociale.*

Or l'hygiène sociale, avec ses éléments si dissemblables et si divers, constitue bien l'un des problèmes les plus complexes de notre époque, problème auquel philosophes et économistes, savants et législateurs, depuis de longues années déjà, cherchent des solutions sans avoir encore pu en coordonner les termes.

Toutefois, les incessantes découvertes de la science microbienne et leurs conséquences pratiques ont conduit à de si notables progrès pour diagnostiquer la phtisie et en procurer la guérison, que la curabilité par le séjour sanatorial peut à présent hautement s'affirmer.

Les nombreuses statistiques allemandes périodiquement publiées par les offices impériaux de l'hygiène publique et des assurances ouvrières témoignent de son incontestable efficacité. Elle a été

mise en lumière par le congrès de Londres et par la première conférence internationale de Berlin. Et c'est toujours de l'autre côté du Rhin que nos médecins hygiénistes et philanthropes tournent maintenant les yeux chaque fois que l'on envisage la question sanatoriale et l'armement antituberculeux, tels qu'ils désireraient le voir fonctionner en France. Cet armement bien complet répond effectivement aux desiderata des partis les plus divisés par leurs opinions, avec ses maisons ouvrières, restaurants ouvriers, assurances contre la maladie, dispensaires, sanatoria de convalescence, sanatoria pour poitrinaires du premier degré et asiles pour incurables.

Tandis que l'Allemagne organisait un arsenal de défense d'après un plan de campagne nettement déterminé contre cet ennemi commun qui, chez elle comme chez nous, guette ses blessés et ses victimes parmi les plus pauvres, nous nous sommes contentés en France d'essayer contre lui de rares escarmouches, trop souvent demeurées sans suite. Seule, l'œuvre française de Villepinte, véritable avant-garde de l'intelligente charité, avait devancé l'initiative d'outre-Rhin.

Dès 1864, indiquant le chemin à suivre, Villepinte créait successivement : la maison ouvrière avec ses restaurants, le secours mutuel, la maison de convalescence, le sanatorium, l'hôpital pour tous les degrés de la phtisie, ce groupe d'institutions si complètes d'assistance à l'enfant et à la femme ouvrière, bien portants et anémiques, poitrinaires et convalescents.

Si cet ensemble d'œuvres répond pleinement aux données scientifiques d'hygiène sociale et de traitement curatif pour guérir et combattre la phtisie, il ne satisfait pas moins aux besoins matériels et moraux de cette partie intéressante de la population de nos grandes villes.

Les remarquables travaux du comte d'Haussonville, de MM. Charles Benoit, Jules Simon, Georges Picot, sur la misère et le salaire des femmes, la vie de privations et d'usantes luttes de celles qui travaillent, révèlent et font toucher du doigt les plaies qui rongent nos classes laborieuses.

Découvrant avec de réels accents de vérité et de précision les souffrances des ouvrières et des employées, ils nous les montrent logées dans d'obscurs taudis malsains, sans air et surhabités, harcelées par l'heure et l'ouvrage, n'ayant ni moyens, ni loisirs de songer à leur maigre pitance. Détaillant le modique budget qui parfois doit suffire à toute une famille, ils les dépeignent attelées à leur rude labeur, toujours plus pâles, plus anémiées, plus épuisées par les privations et la fatigue, jusqu'à ce que, succombant à la

peine et marquées par la tuberculose, cette maladie du pauvre, toussant et crachant leurs poumons, secouées par des spasmes affreux et manquant de tout, elles râlent sur un triste grabat en attendant le dernier délai où on les portera à l'hôpital. Hélas! ce ne sera pas sans avoir essaimé autour d'elles les microbes nocifs dont l'entourage atteint successivement deviendra bientôt la victime.

Les souffrances morales ne leur cèdent en rien. Et chez combien ne suscitent-elles pas les plus désespérantes idées? Aux instants de découragement, les pauvres abandonnées n'iront-elles pas demander aux plaisirs les plus malsains quelques minutes d'oubli pour glisser fatalement au précipice final? La réponse est dans les tables de la mortalité par tuberculose, où le quantum dû au vice et à l'immoralité démontre ce que j'indique ici.

Cependant, avant cette date de 1864, personne encore ne s'était ému du sort de ces innombrables jeunes filles, exposées à tous les périls de l'isolement dans les circonstances de plus en plus pénibles que crée l'existence moderne. C'est à cette époque que les religieuses de Marie-Auxiliatrice songèrent à leur venir en aide, et la clairvoyante et grande pensée qui, dès le début, anima les instigatrices de l'œuvre fut précisément la protection de l'ouvrière, au moment où elle lui est le plus nécessaire; alors qu'obligée de quitter le foyer paternel pour chercher au loin des moyens de subsistance, l'adolescente se trouve, seule et inexpérimentée, aux prises avec les dangers et les difficultés de la vie. Elles lui offrent en toutes circonstances, en santé ou en maladie, en temps de travail et pendant le chômage, l'appui, le conseil, le secours matériel ou moral qu'elle ne peut attendre de la famille absente.

De leur pensée initiale, de l'étude des différents besoins de la jeune fille ouvrière sont nées, l'une de l'autre, plusieurs institutions dissemblables en apparence, mais cependant unies par un lien très réel, concourant toutes au même but et répondant à un véritable *besoin social*.

Les maisons ouvrières, le secours mutuel, le dispensaire, la maison de convalescence de Champrosay, *œuvres préventives;* le sanatorium d'Alice Fagniez, à Hyères, pour les poitrines légèrement atteintes et le sanatorium-hôpital pour phtisiques à tous les degrés où sont traitées femmes et enfants, *œuvres curatives*, forment ce bel ensemble de Villepinte à opposer à l'armement antituberculeux allemand.

Pour les jeunes enfants comme pour les jeunes filles, Villepinte a, des premières, jugé de l'importance des soins à leur donner. S'étant attachée à les arracher aux milieux malsains et contaminés, à arrêter la maladie, à empêcher son éclosion en fortifiant les

organismes chancelants dès l'âge le plus tendre, à combattre l'anémie, la chlorose et la scrofule qui, si fréquemment, prédisposent à la phtisie dans la période de transition et de croissance, Villepinte leur avait ouvert ses asiles réparateurs bien avant les hôpitaux marins et les institutions similaires.

Il est à peine nécessaire de signaler la portée économique de cette assistance infantile, car nul n'ignore aujourd'hui à quel point notre pays se dépeuple, quelles dégénérescences augmentent le nombre des pensionnaires de nos établissements spéciaux, de quelles tares originelles sont marquées les générations présentes et quelles conséquences, hélas! en ressortiront pour les femmes de l'avenir, gardiennes de la force et de la vigueur nationales. Protéger l'enfant revient à sauvegarder les destinées futures de la France.

Le caractère particulier de l'assistance qui frappe tous ceux qui étudient les questions sociales de nos voisins d'outre-Rhin se retrouve, mais affiné encore et plus touchant, dans les institutions de Villepinte. Là, la connaissance intime de la mentalité, du cœur, de l'âme et des exigences matérielles et physiques de l'ouvrière découvre des blessures et des lésions de toute nature qu'on n'aspire qu'à panser discrètement et que l'on réussit à guérir.

Les sentiments de sincère satisfaction éprouvés par le docteur Gouel, médecin en chef et promoteur des sanatoria de Villepinte, lors de la première conférence internationale de la tuberculose à Berlin, sont compréhensibles quand on songe aux étapes successives de l'œuvre. Ce n'est pas sans un légitime orgueil que devant l'aréopage mondial de médecins, de philanthropes et d'économistes venus de partout, il put exposer l'organisation, le fonctionnement et les bienfaits de ce mécanisme perfectionné de défense et de lutte contre le fléau social moderne, et revendiquer une part de paternité, le droit d'aînesse et la supériorité, en dépit de l'absence d'une législation de prévoyance et d'assistance antituberculeuse, absence qui oblige de demander aux efforts individuels tous les subsides nécessaires à sa marche et à son entretien.

L'histoire de la genèse et du développement de l'œuvre de Villepinte, mieux que tout, montrera les progrès et la valeur sanitaire et sociale des bienfaits qu'elle répand dans une atmosphère de morale et de paix.

Ses maisons ouvrières sont les plus anciennes en date; le programme de leurs visées en montrera le rôle préventif: fournir un toit hygiénique et familial, une nourriture saine et abondante, assurer une vie régulière et donner le contentement moral. Car si le

vieil adage « sain de corps, sain d'esprit » est toujours vrai, l'inverse ne l'est-il pas tout autant? Et ne savons-nous pas que la satisfaction morale constitue l'un des meilleurs adjuvants de l'hygiène générale?

Quel plus probant témoignage pourrait d'ailleurs être invoqué que celui des statistiques établissant que, dans les ateliers où elles sont occupées, ce sont les pensionnaires de ces maisons qui paient à la maladie le tribut le moins considérable.

L'idée générale de préservation qui inspira la création de ces demeures hospitalières, avec leurs restaurants, devait inévitablement conduire à précautionner l'ouvrière contre les coups du sort ou contre les conséquences ordinaires et naturelles de l'usure de la vie, le chômage et les maladies.

Alors que, depuis vingt ans déjà, les lois de prévoyance en vigueur dans toute l'Allemagne y ont diminué le paupérisme et amélioré l'état sanitaire, nous en sommes encore en France à déposer sur les bureaux des Chambres des projets d'assurance sociale qui sommeillent ensuite dans les cartons. A défaut d'assurance devrait-on au moins faire usage du secours mutuel? Diverses méthodes de mutualité encombrent bien les colonnes de nos journaux sans que, pour cela, leur fonctionnement s'en généralise davantage.

Or, il y a déjà vingt-huit ans que les caisses de secours mutuel de l'œuvre, faisant bénéficier leurs membres, ouvrières et employées, de nombreux avantages, ont ici comme en tout le reste, marché à l'avant-garde de la défense contre la maladie.

Leur constitution légale, qui remonte à 1875, montre par la date de son extrait de naissance, que l'œuvre, à son aurore, avait conscience de sa raison d'être et de sa mission toute maternelle.

Ces caisses contre la maladie découvrirent de bonne heure une lacune à combler dont nul encore ne s'était douté : l'assistance aux tuberculeux.

Les statuts de secours mutuel, comme le font ceux de toutes les sociétés analogues, écartant les sujets atteints de maladies chroniquès ou contagieuses, motivèrent tant d'exclusions causées par la phtisie, que les religieuses de Marie-Auxiliatrice s'en émurent. Personne, auparavant, n'avait songé à l'infortune des pauvres poitrinaires, personne n'avait supputé le nombre de ces malheureuses.

Refusées dans les hôpitaux parce qu'elles occupaient des lits d'autres malades guérissables, elles s'en allaient, semant la contagion dans leurs familles et dans tout leur entourage, continuant, non sans un péril certain pour tous, leur vie de souffrance et de misère, jusqu'au jour où finissait enfin leur lente agonie. Il y a vingt-cinq ans, en France, qui s'occupait de mesurer l'étendue de ce péril?

De la même façon qu'en Allemagne, il y a quinze ans environ, les statistiques de l'office impérial des assurances ouvrières contre l'invalidité ont montré le chiffre considérable des tuberculeux qui venaient augmenter les charges des caisses régionales, de même, précédant l'Allemagne de douze ans, l'œuvre de Marie-Auxiliatrice prenait toutes les mesures nécessaires pour assister cette partie si intéressante de la population que ses caisses de secours mutuels avaient dénombrée et sélectionnée.

Ce sélectionnement s'opère, à Paris, au dispensaire, qui fut créé en 1875, en même temps que le Secours Mutuel. Les docteurs Gouel et Cadier en ont été les initiateurs. Complément indispensable de cette assistance généreuse, le dispensaire permet de classer les différents stades de tuberculose pour assigner la salle de l'hôpital ou le sanatorium de l'œuvre qui leur convient et d'offrir aux malades qui ne peuvent y être reçues les consultations et remèdes gratuits. Les consultants se pressant toujours plus nombreux à cette heure, sont plus de 180 par semaine à recevoir ses bienfaits.

Si, à la suite du Congrès international de la tuberculose en 1889, et en présence d'un danger toujours croissant, des organismes importants d'assistance aux tuberculeux ont surgi comme par enchantement sur tous les points du territoire germanique, déjà en 1877 les cris d'angoisse de tant de jeunes ouvrières avaient inspiré en France cette œuvre populaire d'assistance pour les jeunes filles et enfants phtisiques. Comprenant, la nécessité de les soigner dans des hôpitaux spéciaux où l'on put leur faire suivre un traitement hygiénique et médical, elle avait demandé à la médecine ses lumières. C'est donc de cette consultation de la science et de la charité que naquit l'hôpital de Villepinte.

Le premier en date, longtemps il resta en France le seul qui fût destiné exclusivement aux poitrinaires. Il est encore unique en ce sens que, divisé en sanatorium et hôpital, il ouvre ses portes aux trois stades de la maladie, tout en les séparant entièrement dans des bâtiments et services particuliers à chacun d'eux.

Il eut son très modeste commencement à Livry, en Seine-et-Oise, aux portes de la capitale où, dans quelques pavillons en location, on recevait et soignait les jeunes filles poitrinaires que désignait à sa charité le dispensaire de ses maisons ouvrières. Mais la phtisie est si fréquente parmi cette jeune population que Livry fut bientôt reconnu insuffisant.

C'est alors qu'en 1884 l'œuvre s'établit à Villepinte, près Sevran, à 18 kilomètres de Paris, dans l'ancien château du bourg, qu'environne un parc de 11 hectares.

Situé au milieu d'une plaine salubre, à la limite d'un village agricole, loin de toute usine et de toute cause de viciation de l'air, son emplacement remplit toutes les conditions requises pour l'hygiène des sanatoria. Sur une pelouse bien ensoleillée se détachent de grands bosquets et des allées de hauts sapins. Un rideau d'arbres entoure la propriété. Modérant l'action des vents, il prévient les trop fortes variations de température, précieux avantage pour les malades dont le meilleur traitement est encore le séjour en plein air.

Le choix de cette propriété fut particulièrement favorable à l'œuvre et à son rapide accroissement. L'ancien château aménagé pour quarante malades ne tarda pas à être trop étroit. Peu à peu de nouvelles constructions venant remplacer et augmenter les anciennes ont fait de Villepinte l'établissement de France aujourd'hui le plus considérable. Chacune d'elles portant l'empreinte des progrès de l'hygiène du jour, l'ensemble en indique la marche.

A l'aspect de tous ces bâtiments qui n'hospitalisent pas moins de trois cents malades, on se demande comment la charité privée a pu suffire pour assurer les ressources nécessaires à la continuation de cette œuvre si éminemment prophylactique et curative.

A cette heure, il est un fait certain que guérir ne suffit point pour empêcher les ravages toujours plus grands du fléau et pour lutter avec avantage contre lui. Mais, quand au début de l'œuvre, la vue de tant de malades gravement atteintes, hospitalisées à Villepinte fit reprocher aux religieuses d'employer pour les inguérissables les ressources de la charité, on les engagea fortement à en refuser l'admission afin de les consacrer uniquement aux premiers degrés. Ce conseil, heureusement, ne fut pas suivi. Le motif, tant d'années plus tard, M. Brunetière dans ces lignes magistrales en écrivait la raison : « Loin de nous l'intérêt social ou de quelque autre nom qu'on le nomme, si jamais on pouvait nous faire croire qu'il nous dispensât du devoir social et de la charité. Et quand la science ne serait pas venue nous prouver combien elle était intéressée à voir hospitaliser les grandes malades, n'aurait-il pas fallu encore donner un lit pour y mourir doucement, c'est le moins que doive la civilisation à ses victimes, la société à ses incurables, l'humanité à des êtres humains ».

Guérir autant qu'on peut, soulager souvent, consoler toujours, avait été la charitable devise de Villepinte à son berceau.

A ces considérations d'un ordre moral si élevé s'en adjoignent maintenant d'autres, dont la valeur scientifique est plus nouvelle. Et il importe d'hospitaliser les phtisiques à guérison incertaine ou impossible aussi bien que les tuberculeux curables.

La compréhension du péril que font courir les poitrinaires avancés, en toussant, expectorant, voire même en respirant, ne remonte pas très loin dans l'histoire de la tuberculose. Nul n'ignore cependant que les millions de microbes ainsi répandus dans l'air ambiant, s'introduisant ensuite dans les poumons sains des personnes vivant auprès des phtisiques, s'y développent du moment qu'ils trouvent un terrain propice[1]. Mais leur danger n'est prouvé que depuis la découverte du bacille de Koch.

C'est la fréquente constatation de ce redoutable danger de contagion qui a récemment conduit l'Allemagne à décider la création d'asiles pour incurables. L'initiative devait en revenir aux institutions d'assurance contre l'invalidité. Car, dans ce pays où la lutte contre la tuberculose est une question économique bien plus qu'humanitaire, l'assurance a été fatalement amenée à essayer de diminuer le chiffre d'incapacités de travail pour augmenter le rendement social. Depuis un an à peine ces asiles, en nombre fort restreint, isolant de leurs familles les ouvriers phtisiques incurables, indiquent une nouvelle solution pour le problème antituberculeux.

Alors que les sanatoria populaires allemands s'ouvrent seulement aux poitrinaires du premier degré sans les garder plus de trois mois, que les asiles nouveaux de l'invalidité ne peuvent encore s'ouvrir qu'assez rarement aux incurables, aucun système particulier n'existe pour les malades des autres degrés.

Ce sont justement ces remarques — énoncées en avril de l'année dernière par le secrétaire général de l'empire, le comte de Posadowsky-Wehner, lors du congrès annuel du Comité central allemand de lutte contre la tuberculose, — qui sanctionnent la réelle supériorité de l'arsenal complet de défense antituberculeuse de notre œuvre française.

Sa particularité réside effectivement et surtout en ce que, *pour chaque catégorie de phtisiques s'ouvre un asile correspondant*, *et cela pour tout le temps du traitement sans en limiter en quoi que ce soit la durée.*

Bien avant que la science n'ait dicté ses lois, la charité avait déjà deviné le rôle à attribuer à Villepinte. Aidée dans ses aspirations par des médecins distingués, elle sut prévenir l'extension du mal. Tandis que personne ne songeait à formuler la nécessité absolue de la distinction des degrés de la maladie dans des locaux affectés aux poitrinaires, Villepinte les avait séparés. En outre, et à un

[1] « On naît tuberculisable, non pas tuberculeux... Pour la préservation de la terrible maladie, on s'occupera beaucoup plus du terrain tuberculeux que du tubercule lui-même. » (Dr Huchard, de l'Académie de médecine, médecin de l'hôpital Necker.) *Journal des Praticiens*. 21 novembre 1903.

double point de vue, elle éloignait les enfants de dix à seize ans des adolescentes et donnait même aux plus jeunes un pavillon spécial. Un quartier pour l'isolement des affections contagieuses se déclarant au cours du séjour, montre que rien n'a été omis ou négligé.

Se détachant nettement des autres bâtiments, adossée à un rempart d'arbres résineux et en face d'une grande pelouse parsemée de bouquets d'arbres, une cure d'air bien exposée avec ses chaises longues munies de coussins et de couvertures chaudes invitent les malades du premier degré à y humer l'air pur à l'abri, pendant les heures de la journée que le traitement sanatorial réserve au repos. Un lavabo à l'une de ses extrémités, une tisannerie de l'autre, apportent d'heureuses innovations pour la commodité pratique de ce genre de construction dont l'Allemagne a été la patrie et qui depuis peu est introduit chez nous.

Attenant à l'un des services, un grand jardin d'hiver de près de 700 mètres carrés, planté d'arbustes à essences vivifiantes, d'eucalyptus et de robustes palmiers, donne l'illusion du Midi. Là aussi se rendent les tuberculeuses du premier degré seulement, dans cette atmosphère constamment réglée, lorsque au dehors le ciel n'est pas clément.

La cure d'air et le jardin d'hiver permettent de combiner ainsi un traitement rationnel répondant pleinement aux découvertes et aux expériences de la médecine moderne, aujourd'hui qu'on a fait du régime et de l'hygiène toute la base de l'intervention médicale dans la tuberculose.

Quant aux divers pavillons qui se ressemblent à peu près dans leur ensemble, ils ne diffèrent réellement que par l'aménagement nécessaire à celles qu'ils abritent.

La lingerie, l'établissement de bains, de douches, la salle d'inhalations, le laboratoire, la pharmacie, les annexes du service de désinfection, de la cuisine, de la buanderie, sont les compléments indispensables à toute institution de ce genre.

De vastes dortoirs bien ensoleillés s'éclairent par de larges et hautes fenêtres; leurs vasistas percés de tubulures activent la ventilation à laquelle contribuent d'ailleurs les calorifères à eau chaude qui chauffent tous les pavillons. Le chêne ciré des parquets reluit certes autant que les murs soigneusement peints. C'est dès l'année 1883 qu'un vernissage à l'huile ayant remplacé les tapisseries des salles du château l'on commença aussitôt à laver les murailles au sublimé, les machines de désinfection étant encore inconnues à cette époque. Aujourd'hui désinfection et lavages s'emploient suivant les cas. Des lavabos accompagnent chaque dortoir; ceux-ci alternent avec de familiales salles de jour. Ces sortes de vérandahs toutes vitrées installées pour les malades des

derniers degrés, ont comme la cure d'air de bonnes chaises longues incitant à venir douillettement s'y reposer. Ces pièces saines et gaies ne donnant en rien l'impression de l'hôpital influent favorablement sur le moral de leurs habitantes. Des plus simples cependant, c'est une propreté des plus minutieuses dans les moindres détails et une aseptie rigoureuse qui, à vrai dire, là comme partout, sont le grand et seul luxe de l'établissement. Les vêtements des pensionnaires, renfermés dans les vestiaires du sous-sol, s'y désinfectent à leur arrivée ainsi qu'au départ. Quant aux locaux, leur désinfection opérée chaque nuit pour les salles de jour et chaque jour pour les dortoirs, assainit si bien l'air qu'on y respire que, des infirmières de Villepinte, dont une partie pourtant est en fonction depuis sa création, aucune n'a dû payer par la mort un tribut à la phtisie. Même plusieurs d'entre elles entrées comme malades, ensuite guéries, ayant en reconnaissance demandé à dévouer le reste de leur existence aux soins de leurs compagnes, forment de ce chef un corps d'élite d'infirmières qui, d'une manière désintéressée, fidèlement, aident les religieuses dans leur si lourde mission. Si les infirmières sont sous la direction des religieuses, celles-ci, à leur tour, savent seconder leurs médecins.

Depuis vingt-cinq ans déjà, le docteur Lefèvre est attaché à Villepinte. La mention des chiffres élevés et progressifs des guérisons que consignent des rapports annuels doit bien être pour lui la meilleure et la plus encourageante des récompenses.

Comme la phtisie est la conséquence de la misère physiologique et qu'il faut surtout lutter contre l'anémie et la faiblesse acquises pour dominer ce mal amené lentement par des années de travail, de fatigue, d'excès, de pauvreté, on n'a ni le temps, ni le droit d'être parcimonieux sous peine de laisser la misère reprendre sa proie avant que la force de résister ait été rendue. La phtisique mange souvent plus qu'une personne en santé. Il faut la suralimenter. Aussi, à côté de la pharmacie assez coûteuse pour les degrés avancés, les dépenses de la table sont fort lourdes et constituent l'un des chapitres du budget de Villepinte sur lequel on ne peut jamais songer à pratiquer quelques économies.

Les joues redevenant roses et l'augmentation de poids enregistrée par des pesées régulières, témoignent du reste bientôt de l'efficacité de ces soins qu'une minutieuse réglementation de la journée permet d'ordonnancer et de contrôler.

Mais toutes les joues ne se colorent pas et d'avance on sait certes bien, en les admettant, quelles sont celles des malades qui ne trouveront pas la guérison. Est-il cependant un service social plus grand qu'empêcher d'exposer les membres d'une famille, les

habitants de toute une maison à la contagion tuberculeuse par l'admission de poitrinaires condamnées? Est-il pour la charité un devoir plus chrétien que d'assurer un lit, des soins tendres et dévoués à des malheureuses trop souvent destinées à mourir sans secours? C'est bien dans le pavillon des grandes malades, là où s'éteignent celles pour lesquelles le ciel s'entr'ouvrira un jour prochain, que sur leur figure émaciée se devine le baume réparateur qu'on répand dans leur âme. Le calme serein que reflète leur regard prouve la paix qu'elles ont gagnée dans cet asile de la douleur et les horizons consolants qu'elles ont entrevus. Ce calme se retrouve dans l'expression du visage de celles qui, mortes, ont l'air de sourire à la vision de l'au-delà.

Adoucir la souffrance, préparer à la mort, garantir la famille de la contagion, l'affranchir des soucis écrasants que lui occasionneraient les frais de maladie à domicile, la sauver fréquemment de la ruine et de la misère, tels sont les bienfaits de cette hospitalisation des grandes malades.

Pour les malades guérissables, ils ne sont pas moindres. Il y a un traitement moral des maladies physiques. S'il ne convient pas à toutes, il s'adapte merveilleusement à ces longues maladies dont la marche insidieuse et lente ne saurait être déjouée sans quelque effort de la volonté. Et comment l'éducation hygiénique et morale des jeunes filles et des enfants traitées à Villepinte n'aurait-elle pas toujours porté ses fruits de régénération? N'est-ce pas précisément le savant docteur Landouzy qui, lors d'une de ses dernières conférences à la Sorbonne, disait que les principes de religion et de morale constituent l'un des meilleurs moyens de lutte contre la tuberculose? Ils sont évidemment des corollaires importants et joints aux soins physiques et médicaux, ils contribuent à faire l'éducation des jeunes sujets. Petites âmes obscures affranchies de l'ignorance, consolées de n'avoir éprouvé qu'amertume et dureté en un monde qu'elles sont encore incapables de comprendre, guéries et éduquées, mettant après leur retour au logis leurs nouvelles habitudes en pratique et, par leur exemple, initiant leur entourage, elles entrent aussi en lice contre l'ennemi commun, et viennent grossir l'armée des combattants pour la bonne cause.

Soigner, guérir, préserver et prévenir, sont la base fondamentale de l'hospitalisation rationnelle et méthodique de Villepinte, qui indique bien l'esprit médical et social de son œuvre humanitaire. Le traitement devant être une imitation de la marche de la maladie, et comme une contre-marche qui la tienne perpétuellement en échec, on y a toujours obéi aux indications de l'expérience.

Depuis sa fondation, le succès a suivi ses efforts pour arracher des légions de jeunes filles à la mort et pour les rendre à leurs familles, à leur pays et à la société.

Triompher du redoutable fléau revient à apprendre de lui les occasions et les moyens d'en ralentir, d'en suspendre ou d'en arrêter les progrès. Aussi l'observation ayant démontré qu'il restait encore à prévenir ses ravages par un nouvel outil de défense, Villepinte décida, en 1895, la création d'un sanatorium sur la Côte d'azur, qui soit exclusivement réservé aux débutantes dans la tuberculose, et pour lesquelles la guérison est toujours certaine lorsque la cure intervient à ce moment-là. On envoie au sanatorium d'Alice Fagniez des enfants et des jeunes filles rigoureusement sélectionnées, dont la fonte pulmonaire n'est pas commencée, et qui, par conséquent, n'expirent point de bacilles.

Tant pour le climat que pour l'exposition, le sanatorium d'Alice Fagniez se trouve dans les meilleures conditions. Situé dans une riante vallée du territoire d'Hyères, il s'élève au milieu des fleurs et des palmiers. Complètement isolé, soit par des chemins, soit par un ravin, son jardin l'entoure. Des constructions nouvelles, à la suite des anciens bâtiments de la coquette villa, ont été soigneusement ménagées par le docteur Vidal, qui en a tracé les plans et surveillé l'exécution.

Ce sanatorium comprend actuellement toutes les divisions afférentes à ce genre d'établissement, et qu'une galerie de 50 mètres de long sur 5 mètres de profondeur rend encore plus hygiéniques. De larges baies la font communiquer avec les dortoirs, et cette ingénieuse disposition assure à chaque malade pendant son sommeil une provision de 80 mètres cubes d'air pur constamment renouvelé. Les parois de toutes les murailles sont stuquées, les angles parfaitement arrondis, les parquets paraffinés et les drainages munis de doubles siphons. Un petit pavillon d'isolement, inutilisé jusqu'à présent, s'élève à l'écart des autres bâtiments.

Tel qu'il est aujourd'hui, le sanatorium d'Alice Fagniez abrite quarante personnes. Il est ouvert du mois d'octobre au mois de juillet, sous l'habile direction médicale du docteur Vidal. Le traitement est basé sur une excellente nourriture, sur un assainissement quotidien des locaux et surtout sur la vie au grand air. La clémence de la température permettant de laisser les malades travailler ou jouer dans les jardins, la journée s'y passe fort gaiement, coupée par des travaux d'horticulture.

Respirer l'air marin mitigé par les émanations résineuses et jouir de toutes les splendeurs de la nature, ces avantages dont savent profiter les malades fortunés qui prennent le chemin de la Rivière,

sont ainsi offerts aux jeunes filles pauvres qui viennent là trouver la guérison.

Cependant la vie au grand air, la bonne nourriture, un climat chaudement lumineux et quelques médicaments ne suffiraient pas pour l'obtenir si, comme dans le reste de l'œuvre, des soins dévoués ne les accompagnaient.

Guérir le mal en guérissant des conditions qui l'ont engendré, agir pour les malades dont on désespère comme pour les moins atteintes, attaquer la tuberculose à tous les degrés, la poursuivre sous toutes ses formes, la vaincre enfin ou l'anéantir dans son germe, tout cela devait, — l'œuvre restant fidèle à ses visées, — conduire naturellement Villepinte à s'opposer à la naissance du redoutable ennemi. Aussi, pour assainir les terrains favorables à son éclosion, fonda-t-elle un sanatorium de convalescence pour jeunes filles et enfants anémiques. Les sanatoria de convalescence peuvent, à bon droit, être considérés comme l'un des meilleurs moyens pour combattre la tuberculose car ils fortifient les santés ébranlées, par un traitement dont l'air pur et le repos à l'abri de toute préoccupation sont les plus efficaces remèdes.

L'assistance aux convalescents est malheureusement peu répandue en France où, à l'encontre de l'Allemagne, elle ne s'est pas généralisée.

Pourtant bien avant l'Allemagne, dès 1628, sur notre terre aux idées généreuses, fut érigée la plus ancienne des maisons de convalescence du monde entier. Mazarin, un des chauds partisans de ce mode de secours, fit ensuite bâtir l'Hôtel-Dieu, en 1640, destiné aux femmes relevant de maladie, et au dix-huitième siècle les hôpitaux de notre capitale avaient tous leurs salles pour convalescents. Actuellement, il n'en est, hélas! plus de même. On donne aux malades sérieusement atteints, à l'hôpital ou à domicile, les soins d'urgence, mais sans les protéger au delà de la guérison stricte, prise dans le sens étroit du mot. A part les asiles de convalescence de Vincennes et du Vésinet et les asiles municipaux de Paris, il n'existe que les rares établissements fondés par des associations religieuses et charitables impuissantes à répondre aux besoins de l'heure présente.

Ces besoins, Villepinte les a si bien compris que, déjà en 1885, elle établissait une maison de convalescence à Saint-Germain, qu'elle transféra ensuite, en 1894, à Champrosay. Là, un sanatorium de 100 lits est ouvert durant toute l'année pour celles qui, venant s'y faire soigner, sont sûres d'y trouver la force et la santé.

Enserré dans un vaste parc adossé à la forêt de Sénart et

séparé par une large route du ruban d'argent que dessine la Seine au pied du domaine, se dresse, calme et paisible, l'asile de convalescence de Champrosay.

Ses pavillons et ses kiosques sont disséminés au milieu de pelouses vertes, dans la forêt ombreuse, ou à côté des taillis épais que le soleil caresse de ses plus doux rayons. Là, en trois escouades distinctes, s'abritent petits enfants, grandes fillettes et jeunes filles, les jours où le ciel moins généreux les force, par le vent ou la pluie, à y chercher un gîte qui, tout en les protégeant, leur permet pourtant de jouir de la belle nature et de respirer l'air à pleins poumons. De beaux arbres, de séculaires sapins, formant de longues et nombreuses allées, y fortifient par leurs émanations balsamiques les santés chancelantes qui, peu à peu ressaisies par la jeunesse et la vie, se raniment dans cette pure atmosphère comme les plantes sous les yeux des pensionnaires.

Dans de récentes constructions attenantes à l'établissement primitif, de vastes dortoirs, par leurs dispositions nouvelles, montrent, en d'heureuses innovations, l'application rationnelle de tout ce que, de nos jours, la science recommande. Sur les deux côtés et dans la longueur entière, se trouvent disposées deux séries de chambrettes, ayant chacune une grande fenêtre, et que sépare un large couloir central. Ce couloir augmente encore l'aération, d'autant plus aisée que les portes remplacées par de blancs rideaux, tout en donnant aux habitantes l'agrément de se sentir bien chez elles, n'empêchent pas le courant d'air de s'établir au moyen des fenêtres qui s'ouvrent en face les unes des autres.

Avec ses dortoirs spéciaux à chaque âge, ses chambres à un ou trois lits, ses réfectoires, ses spacieuses salles de jour et de récréation, ses larges galeries de cure avec des baies immenses ouvertes sur le parc, son établissement de douches et de bains, et toutes les dépendances pour les divers services, le sanatorium de Champrosay donne aux pauvres enfants ce remède du grand air avec une hospitalisation admirablement comprise à tous les points de vue.

Une nourriture fortifiante aidant, active le traitement dont, comme à Villepinte et à Hyères, la durée n'est subordonnée qu'à l'état de santé des convalescentes placées sous la surveillance du docteur Daucourt chargé du service médical.

Il y a évidemment intérêt général à procurer la guérison complète et complémentaire des malades. Cette conclusion, que la charité française préconise depuis des siècles, n'a été tirée en Allemagne qu'à la suite de l'étude des problèmes sociaux. Là, comme la santé est le capital du travailleur et que sans elle, ruiné, il tombe à la charge du pays, il y a tout avantage à la lui faire recouvrer.

L'Assistance légale aux convalescents, en Allemagne, par la précision de ses obligations, montre que la question économique y a été visée autant et plus que la question humanitaire, elle est certainement une des heureuses conséquences indirectes de ses institutions d'Assurance. Et c'est par l'ample interprétation de ses lois de protection ouvrière que l'Allemagne institua l'Assistance à ses convalescents comme l'assistance à ses malades. Ceux qui paraissent devoir en bénéficier en première ligne sont les anémiés, les chlorotiques, les femmes, les jeunes filles, en un mot les candidats à la tuberculose. C'est bien eux aussi que l'on soigne avec le plus de sollicitude.

Si c'est par « intérêt social » que l'on y prodigue les soins aux phtisiques et aux convalescents, serait-il permis de paraître distinguer ou séparer la charité chrétienne d'avec l'intérêt social, tandis qu'à vrai dire ils ne font qu'un ou, plutôt et mieux encore, on ne voit pas ce qu'il adviendrait de l'intérêt social si la charité chrétienne cessait un jour d'en être le principe, l'inspiratrice et la règle. C'est précisément cet esprit de charité qui anime l'œuvre de Villepinte.

« Mais la charité ne consiste pas uniquement dans le vif et soudain élan du cœur vers la souffrance et la misère humaine. C'est une sollicitation perpétuelle à sortir de nous-mêmes pour aller aux autres; c'est une disposition active et bienfaisante; c'est un besoin de nous donner à nos semblables. La charité, c'est l'hommage de la richesse à la pauvreté, de la science à l'ignorance, de la force à la faiblesse, du plaisir à la douleur, des heureux de ce monde à la souffrance humaine. » Ne nous lassons donc pas de la pratiquer.

Aimons et soutenons notre œuvre française, aimons-la par nos fibres patriotiques et comme un monument de la charité de nos pères. Soutenons-la parce que la science et le dévouement de nos médecins attendent de nous plus que l'admiration passagère. Aimons-la à cause des prodigieux efforts qu'elle a coûtés. Aimons-la surtout parce qu'elle a sauvé bien des existences, adouci bien des douleurs, calmé bien des agonies. Entendons la voix de ces jeunes filles qui, portant déjà les stigmates de leur fin prochaine, nous demandent quelques jours de paix et un lit pour mourir. Ecoutons enfin ces enfants dont le sort est suspendu à notre charité et dont, après Dieu, nous tenons la vie entre nos mains.

L. Fiedler.

DE L'ACTION MORALE DE LA FEMME

SUR LE TRAVAIL DES JEUNES GENS

Une excellente étude parue naguère ici même nous montrait, par l'exemple des Belges, que l'efficace action politique ne consiste point, comme nous le croyons trop facilement en France, en beaux discours, en nobles gestes et en brillantes conférences, mais en un travail lent, menu, perpétuel et souterrain, qu'il comparait spirituellement à celui des termites[1]. Il n'en va pas autrement de la plupart des bonnes choses humaines, lesquelles se composent le plus souvent de détails quotidiens. Le vrai bonheur n'est pas un lingot que l'on trouve, un beau jour, sur son chemin, comme l'on rencontre dans la rue un porte-monnaie perdu, mais un assemblage de paillettes d'or, que l'on voit doucement briller, dans sa vie, que l'on cherche même en fouillant dans les cendres, et que l'on recueille avec soin, une à une. L'action éducative se comporte tout de même. Sans doute les grandes orientations y sont nécessaires, et elle ne saurait se passer de principes. Mais pour les faire passer dans la pratique, il faut une vigilance de tous les instants, une surveillance qui ne se démente jamais, afin que la jeune âme prenne peu à peu ces attitudes et ces directions, qui deviendront un jour pour elle comme des forces naturelles pour le bien. Que chacun de nous autres arrivés à l'âge adulte s'interroge sur les facteurs premiers de sa vie morale, et il trouvera toutes sortes de détails qui ne semblaient point avoir par eux-mêmes la moindre importance, telle habitude qui lui a été donnée, telle parole, en apparence indifférente, qui lui aura été dite dans un moment opportun où elle a pénétré jusqu'au fond même de l'âme, tel spectacle qu'il aura eu sous les yeux à tel jour, tel livre

[1] M. René Lavollée, *Chez nos voisins les Belges*. Cf. la conclusion, p. 251. (N° du 25 juillet 1903.)

qu'il aura lu à tel âge, enfin tous ces éléments imperceptibles et variés qui auront composé l'atmosphère morale dont son âme s'est fortifiée et nourrie. *Les détails* ont donc une importance considérable en éducation, et peuvent, soit en se produisant une fois, soit en se répétant, exercer une action irréparable, — définitivement heureuse, s'ils sont subordonnés à une haute vue d'ensemble. Aussi chacun d'eux prend-il de sa répercussion immédiate sur l'enfant une suprême dignité. De là vient que, une fois les principes posés, la seule manière de faire de la pédagogie pratique est d'entrer dans les détails, et que l'on a l'air en ce cas de parler de très petites choses, alors que l'on parle des plus grandes qui soient, mais avec précision. De là découle en même temps la très grande influence de la femme en fait d'éducation : très portée vers le détail par sa nature et par les conditions mêmes de son existence au foyer (car enfin elles ne sont pas encore toutes avocates ou doctoresses), la femme est maîtresse par là des avenues de l'éducation : ces avenues ont été tracées par l'homme à qui elle a associé sa vie, par le père, ou bien par les maîtres à qui elle a confié son enfant, ou par ses propres principes. Mais c'est elle qui accompagne pas à pas le jeune voyageur sur la route, lui faisant presser ou ralentir la marche, l'arrêtant aux buissons du bord ou l'en faisant partir, lui fournissant un viatique plus ou moins fortifiant, et responsable en définitive, dans une très large mesure, des conditions dans lesquelles il arrive au but. Qu'il soit permis à l'un des simples engagés volontaires de la grande armée de l'éducation, après vingt années passées au milieu de la jeunesse, de faire part modestement et franchement des observations de détail qu'il a rassemblées touchant un point bien précis de cette influence féminine : l'action morale de la femme sur le travail des jeunes gens.

Lorsqu'un jeune homme ne travaille pas, l'on peut presque toujours, hélas! reprendre la formule du célèbre avocat : « Cherchez la femme. » L'on peut toujours la redire en un autre sens, lorsqu'il travaille, et alors la femme, c'est la mère, c'est la sœur, c'est l'une de ces tantes qui sont restées ou qui reviennent au foyer, c'est l'aïeule, cette seconde mère plus âgée et souvent plus douce, moins responsable et moins sévère, dont l'influence pénétrante a coutume de s'insinuer avec une suavité forte dans l'âme des jeunes. Gardiennes du foyer, ces femmes de tout âge ont un triple devoir à accomplir vis-à-vis du travail des jeunes gens : le *protéger*, l'*encourager*, le *reposer*. L'on aura en vue dans ce qui suit, principalement les écoliers, tout en se proposant de finir par quelques observations applicables aux grands collégiens qui sont devenus des étudiants.

*
* *

Le travail de l'enfant a besoin d'être *protégé*, d'abord contre lui-même; les femmes de la maison aideront l'écolier à passer de la récréation à l'étude, en l'assistant contre les entraînements des jeux qui prennent les plus remuants, contre les entraînements de conversation et de lecture, qui emportent les plus réfléchis. Ce passage du repos au labeur se fera à des heures réglées d'avance, qui auront quelque chose de sacré : ainsi se formera dans l'esprit de l'enfant cette habitude grave, qui est une des principales formes de la maîtrise de soi chez les hommes, à savoir la conscience sourde de la terre qui tourne, du temps qui fuit, et la fréquente interrogation posée dans le for intérieur : « Il est telle heure : suis-je bien à faire, à cette heure, ce que je dois? »

Une fois l'enfant remis au travail, il s'agit de protéger celui-ci contre les autres : nous voulons parler de ces multiples causes de dérangement qui, dans une famille, conspirent naturellement contre le travailleur, allées et venues qu'il est si commode de pratiquer par sa chambre, invasions bruyantes de jeunes frères et sœurs qui s'y précipitent étourdiment comme une volée de moineaux, tentations fréquentes que nous éprouvons, nous parents, de nous servir d'une paire de jambes plus jeunes pour une course au bout de l'appartement ou à l'étage supérieur, visites de parents ou d'amis : « Mon mignon, viens donc saluer Mme Une Telle, qui parle de toi et qui voudrait bien te voir. » A combien d'oreilles de collégiens au travail ne résonne pas chaque jour cette terrible formule! Mme Une Telle repassera, elle reviendra à l'une des heures de récréation que, à cause de leur fixité, elle ne tardera pas à connaître. Mais si vous envoyez votre fils au salon, ne fût-ce que cinq minutes, comptez un quart d'heure de dérangement : car une fois revenu à sa chaise, il lui faut du temps pour rattraper et renouer le fil de ses pensées et de ses recherches, sans compter les images étrangères qui reviendront infailliblement repasser dans son cerveau, malgré lui, à la suite de son expédition. Quiconque a été « coupé » de la sorte au milieu d'une version latine ou d'une composition française, sait ce que coûtent ces fameuses « cinq minutes seulement », au nom desquelles on l'a brusquement arraché de sa table.

En montant ainsi la garde autour de la salle de travail, les mères ménageront à leurs fils de bonnes et longues études de une heure, une heure et demie, deux heures, qui permettront à ceux-ci de faire de la besogne utile : tels de bons chevaux de sang, sur une

carrière spacieuse seulement, peuvent exécuter de larges foulées qui laissent fuir sous leurs pieds l'espace.

Et surtout les mères inculqueront ainsi à leurs fils des habitudes graves, ce qui est presque le tout de l'éducation, en faisant du labeur de leurs enfants le vrai centre matériel de la vie domestique.

J'ai entendu opposer une objection à cette théorie : « En subordonnant ainsi toutes choses, dans une famille, au travail des garçons, vous prêtez beaucoup trop d'importance à leur personnalité, qu'ils sont déjà très tentés d'enfler outre mesure, et vous encouragez de la sorte le développement de l'égoïsme inhérent au cœur des hommes. » Je salue et je réponds : « Rassurez-vous, Madame. L'enfant s'apercevra bien vite que ce que l'on respecte en lui, ce n'est pas le caprice, que vous ne vous ferez pas faute de contrecarrer; il verra bien que ses lectures ou ses jeux sont interrompus sans scrupule : ce n'est donc pas lui que l'on respecte, mais son travail, c'est-à-dire la partie la plus sérieuse de son devoir. D'ailleurs, il faut choisir : une maison ne peut avoir pour pivot que le travail ou le plaisir. Quel sérieux vous déposez au fond de l'âme de vos fils en élisant le premier, et quel heureux risque vous courez qu'ils fassent un jour le même choix lorsque l'heure sera venue pour eux de fonder et d'organiser un foyer à leur tour! Il ne faut pas plus, peut-être, que ce point de départ pour décider du sérieux de plusieurs générations. »

Parmi les ennemis du travail des garçons, il est une personne que je signalerai tout particulièrement, c'est la cuisinière avec sa naturelle inexactitude. Il s'agit, comme on le pense bien, du petit déjeuner du matin; que de maisons où l'enfant, abandonné à lui-même à cette heure, s'efforce de finir exactement son lever ou sa première étude, s'il travaille avant de partir au collège, y réussit tant bien que mal, ne trouve pas son déjeuner prêt, crie après la cuisinière, qui crie encore plus fort, et se voit, en fin de compte, à la tête d'un breuvage bouillant qu'il transvase fiévreusement de sa tasse dans une assiette, et de l'assiette dans sa tasse, sans parvenir à lui faire perdre seulement un demi-degré de température! Comment veut-on qu'un pareil départ de la maison, précipité, en retard, inquiet, mécontent, n'ait point une funeste influence sur le travail de la journée?

Quelle différence avec la maison posée, où l'enfant trouve, à l'heure dite, son déjeuner ni trop chaud ni trop froid, grâce à la bonne fée matinale dont je n'ai pas besoin de révéler le nom, puis, après avoir récité sa leçon, part tranquillement, non plus ébouillanté par un chocolat imbuvable, mais doucement réchauffé

d'un baiser maternel, le baiser de l'étrier, qui lui donne une provision de courage pour toute sa sérieuse journée!

Le père peut aisément, en ce léger office, remplacer la mère arrêtée par la fatigue.

Pourquoi la mère ou bien le père, franchissant le seuil, n'accompagneraient-ils pas leur fils au collège, du moins pendant ses premières années? La chose se fait couramment à Paris, l'endroit de France où, en raison de la foule, règne la plus grande liberté d'allure, et, aux approches de huit heures, c'est, dans les abords des collèges et des lycées, un véritable concours de pères et de mères de famille, escortés de leurs enfants et souvent heureux de se rencontrer les uns les autres. Quiconque a été élevé dans la capitale se trouve profondément étonné de constater dans les villes de province que presque personne n'a cette bonne habitude, et l'on assiste alors à cette contradiction frappante d'enfants qui sont l'objet d'une éducation très préservée, trop préservée sans doute à certains égards, et qui traversent une ville, tout seuls, quatre fois par jour, sans la plus petite surveillance, pendant que les parents, bien confortablement clos dans leurs bons hôtels, ont l'air de ne pas se douter pour leur progéniture des dangers de la rue; nous ne songeons pas seulement aux bicyclettes et aux automobiles : il vaudrait mieux souvent pour les écoliers avoir une jambe écrasée ou un bras cassé par ces modernes machines que l'âme souillée et la conscience flétrie par certaines images, certains spectacles, certaines suggestions, trop fréquentes, hélas! en nos rues françaises, certaines conversations de camarades ou certaines lectures.

Il est une conduite qui est peut-être plus utile encore que la conduite du matin, c'est celle du soir, parce que l'enfant, à cette heure, est moins pressé et plus avide de repos et de flânerie; en outre, il ressent alors une joie affectueuse, spontanée et presque physique à retrouver les siens dont il a été sevré, et il est, à ce moment, tout disposé à les mettre, de bonne grâce, au courant de ce qui l'a occupé.

Quoi qu'il en soit, une mère de famille, que nous connaissons, déclare avoir fait l'éducation successive de trois de ses fils, grâce à neuf minutes par jour : elle en comptait d'abord sept, chaque matin, le temps nécessaire pour monter la rue qui menait de chez elle au collège. Quinze ans durant, les mois d'hiver l'ont vue cuirassée, à cette heure, d'une vaste rotonde de fourrure, sous laquelle se dégelaient tour à tour les mains de ses écoliers, dont le cœur, à vrai dire, ne se réchauffait pas moins que les doigts. Elle prenait les deux minutes restantes le soir, lorsqu'elle allait baiser au front

et « border » ses collégiens, à l'heure où, la journée bien finie, le repos dûment gagné, épanoui par la bonne caresse des draps, l'on est si bien disposé à accepter et à comprendre une douce observation maternelle sur quelque incident de la journée.

Jamais les mères ne devraient négliger cet instant unique du jour. Qu'elles songent, si elles en ont parfois la tentation, que c'est l'heure où les pauvres petits, qui sont éloignés de leur mère, pensent à elle dans « le désert du grand dortoir » :

... Pendant que les autres sommeillent,
Faits au coucher de la prison,
Ils pensent au dimanche, ils veillent
Pour se rappeler la maison...

O mères, coupables absentes,
Qu'alors vous leur paraissez loin!
A ces créatures naissantes
Il manque un indicible soin;

On leur a donné les chemises,
Les couvertures qu'il leur faut :
D'autres que vous les leur ont mises,
Elles ne leur tiennent pas chaud.

Mais, tout ingrates que vous êtes,
Ils ne peuvent vous oublier,
Et cachent leurs petites têtes,
En sanglotant, sous l'oreiller.

* * *

Il ne suffit pas de protéger le travail, il faut donc encore l'*encourager*. Ah! sans doute, il y a les encouragements du père, mais ils arrivent rarement et de haut : ceux de la mère, des sœurs, de la grand-mère sont plus de niveau, pour ainsi dire, et de plain-pied. Le père causera quelquefois, pas assez souvent, avec son fils, des matières qui lui sont enseignées. Mais la mère, si elles les sait provoquer, aura les confidences : c'est un camarade qui aura été brutal en gestes ou en paroles, un maître qui, sans y penser, aura humilié l'enfant, une version qu'il aura désespéré de comprendre, une classe d'histoire qui l'aura secrètement enthousiasmé, un cours de langues vivantes où il aura réussi à placer quelques mots, une de ces injustices surtout qui font bondir le cœur de la jeunesse et la rendent incapable de sang-froid et de réflexion. Petits succès, petites joies, petits déboires, tels sont les grands événements de nos écoliers, qui ont besoin le plus souvent de les verser dans un cœur ami : qui donc saura les recevoir avec plus

de patience et de sympathie dans leur détail qu'un cœur de femme, un cœur de mère? Et quelle excellente occasion de former en ces jeunes âmes la conscience, qui, elle non plus, ne se fait pas d'un coup, mais bien plutôt par des touches et retouches légères et répétées à propos des menus incidents de la vie!

Il est des périodes de fatigue ou de chaleur, d'énervement ou de croissance, où les femmes de l'entourage sauront redoubler d'efforts et d'ingéniosité pour se rapprocher de leurs petits travailleurs, pour les envelopper d'un vif réseau d'affection forte et encourageante. Car si l'on nous comprend bien, nous sommes loin d'avoir en vue une tendresse débilitante et affadie. Il ne s'agit pas d'éviter à nos enfants toutes les petites difficultés et de rembourrer devant leurs sensibilités naissantes chacun des angles de la vie. Les « gâter » ainsi serait leur rendre le plus mauvais des services, les préparer à souffrir un jour, plus douloureusement que personne, des frottements de la vraie vie, et compliquer déloyalement la tâche de l'épouse qui devrait assumer plus tard cette écrasante succession. Nous ne devons jamais perdre de vue que le vrai rôle de l'éducateur, quel qu'il soit, est le contraire de river une chaîne chaque jour plus forte entre lui-même et l'éduqué, mais bien de généreusement apprendre à l'éduqué à se passer de lui, tôt ou tard, le plus vite possible, et la suprême vertu éducatrice, à coup sûr, est, aussitôt après l'amour des âmes et la patience, le désintéressement. La tendresse féminine que nous souhaitons autour des jeunes garçons doit donc être par dessus tout un apprentissage éclairé et progressif de la vie, un commentaire perpétuel de la leçon de la souffrance, qui est, selon la forte expression du poète, « le maître de l'homme », afin que « l'apprenti » en bas âge ne se révolte point contre son maître, ne l'injurie pas et comprenne vraiment son enseignement; ce que nous demandons en définitive c'est, si l'on peut dire, une tendresse virile et *initiante à la vie*.

Outre la sympathie morale, pourquoi les mères, les sœurs ne montreraient-elles pas aux grands écoliers quelque sympathie intellectuelle? Il n'est point question de devenir des *bas bleus* : Molière les a rendus très difficiles en notre pays, mais ce n'est certes pas de la mère ni de la sœur que parlait Clitandre dans les fameux vers :

> ... J'aime que souvent aux questions qu'on fait
> Elle sache ignorer les choses qu'elle sait.

N'oublions pas que les adolescents, qui sentent grandir et se meubler leur esprit, s'éprennent un peu étourdiment de la science,

à la manière de nos pères du temps de la Renaissance, et jugent tout le petit monde qui les entoure du haut de leurs jeunes lunettes intellectuelles. Ils sondent la profondeur d'instruction des hommes et aussi des femmes de leur foyer, et sont même exposés, dans leur jugement, à sacrifier trop facilement les qualités du cœur à celles de l'esprit. L'heure est donc bonne pour les mères, pour les grand-mères, pour les sœurs, de nouer avec ces jeunes gens, en toute simplicité, quelque intimité intellectuelle, d'établir quelque échange d'idées sur un sujet connu des deux parts, d'organiser quelque travail ou quelque lecture sérieuse en commun. Quelle belle occasion, pour des sœurs, par exemple, de rafraîchir ou de compléter leurs connaissances, et comme le profit, à la fois intellectuel et moral, est certain chez les deux associés !

J'ai connu un philosophe, je veux dire un élève de philosophie, qui, tous les matins, été comme hiver, arrivait, sur la pointe des pieds, à sept heures moins un quart, dans le salon de ses parents. A la même minute, craquait le plancher d'un autre côté de l'appartement : c'était la sœur qui arrivait, elle aussi, de sa chambre. A qui en voulaient ces deux jeunes conspirateurs ? Tout simplement le collégien répétait à son auditrice la leçon quotidienne de philosophie, ce qui fut de la plus grande utilité pour la jeune fille, et l'on pense si le jeune professeur était ferré, de son côté, lorsqu'à huit heures il était interrogé sur cette leçon qu'il venait d'enseigner.

Quoi que l'on puisse réaliser en ce genre, il y a toujours une manière très simple et à la portée de chacune, d'encourager le jeune travailleur, c'est de venir sans bruit et sans parole, non papillonner ni flâner, ni se chauffer sans rien faire, ni même poursuivre une lecture frivole, dans sa chambre, mais *coudre à côté de lui*. O alors, les bonnes heures, les bonnes veillées en tête-à-tête, les bons silences pleins de charme et pleins de choses, rompus seulement par le gazouillis léger de la plume qui court plus allègre sur le papier et par le chant sec de l'aiguille qui ponctue le temps de piqûres régulières ! O les bonnes heures, où deux êtres, l'un à l'autre chers, s'aiment sans se le dire, ayant la sourde conscience d'être tous deux dans la voie droite et d'accomplir chacun sa destinée en obéissant de façon diverse à la grande loi du labeur ! Heureux les travailleurs qui travaillent ainsi avec l'accompagnement d'une aiguille aimée ! et comme Sully-Prudhomme encore, le poète de toutes les délicatesses, les a bien compris :

... Il leur faut pour témoin dans les heures d'étude
Une âme qu'autour d'eux ils sentent se poser,
Il leur faut une solitude
Où voltige un baiser.

*
* *

En troisième lieu le travail a besoin d'être *détendu et reposé*. Les mères devront exercer un soigneux contrôle sur les lectures, dont nous ne parlons qu'en courant, car ce serait tout un sujet à traiter : bornons-nous seulement à émettre l'idée que, dans un temps de licence excessive comme le nôtre actuellement en France, il importe sans doute aux jeunes gens que leurs lectures soient choisies moins étroitement qu'à des époques plus raisonnables : nous leur éviterons ainsi ces étonnements trop vifs et, à un moment donné, inévitables, qui ne manqueraient pas de leur apporter un trouble dangereux.

Mais faisons attention que ce ne sont point les lectures qui reposent vraiment les travailleurs, c'est *la gaieté*. Je voudrais que la maison bien constituée fût aussi joyeuse par moments qu'à d'autres je l'ai dépeinte sérieuse. Nous devons faire fleurir chez nous la divine qualité de la gaieté, il le faut. Il est indispensable que nous nous y efforçions, et avec ce point qui tout d'abord semble secondaire, il n'y va pas moins que d'une large part de la morale. C'est, en effet, à nous, par notre exemple, à persuader nos enfants que la vertu, l'honnêteté du foyer n'est point nécessairement morose; et nous devons tout faire pour ne pas laisser s'insinuer en eux cette idée subversive que le plaisir défendu, le vice est seul synonyme de joie de vivre et de bonheur. Ainsi ils n'escompteront pas, pour être heureux, les occasions de sortir de chez nous, d'aller chez les autres, de courir les divertissements privés ou publics, ou de faire pis; et l'on ne pourra pas, un jour, les entraîner hors de leurs devoirs par le moyen courant, à savoir les dehors de la gaieté factice : au cri de la joie, ils demeureront insensibles, eux qui en auront connu d'enfance le véritable son, qui doucement retentira pour toujours au plus profond de leur âme.

Ah! je sais qu'il faut, la plupart du temps, beaucoup de vertu aux parents pour entretenir la gaieté à leur foyer! Les natures n'y sont pas toujours portées, les soucis domestiques en ont peu à peu desséché la source, et les préoccupations publiques, hélas! surtout à certaines époques, tendent à la tarir complètement. L'âge amène avec soi de la tristesse, voire même des infirmités, et le rire trop souvent se fait rare dans les meilleures familles.

Que l'on ne nous soupçonne pas, surtout, de vouloir cacher à nos fils ces diverses causes privées ou publiques de chagrin et de prétendre les maintenir artificiellement dans une atmosphère fausse d'opéra-comique. C'est le contraire qui est vrai. Nous pensons qu'un des meilleurs moyens d'éducation est que le père ou la mère,

à certaines heures, associe, de propos délibéré, ses enfants aux choses graves ou tristes, qu'il peut leur dire, de la vie de la famille, des amis ou du pays; qu'il leur apprenne une maladie, une déception, une mort, la perte d'une liberté. C'est encore l'apprentissage de la souffrance et de la vie que nous réclamions plus haut. Mais, cela fait et bien fait, que l'on n'y revienne pas sans cesse. Ce que nous combattons de toutes nos forces, c'est le gémissement dans les familles : il n'en peut procéder que l'ennui et le dégoût du foyer.

Nous ne raisonnons pas assez sur la différence de la sensibilité entre nous et nos enfants. Leur jeune âme est un ressort encore énergique que nous pouvons, que nous devons, à certains moments, ployer sous une tristesse. Mais ne maintenons pas le poids, et laissons le ressort se détendre et rebondir allègrement, comme il en a un absolu besoin pour la conservation, à cet âge, de la santé physique et morale; laissons nos enfants s'égayer, nous égayer; au besoin, égayons-les, sans vouloir qu'une chape de plomb retombe toujours sur leurs jeunes épaules comme nous la sentons si souvent sur les nôtres.

L'on voit des mères de famille expérimentées, au risque de provoquer tout d'abord l'étonnement, savoir sortir les premières d'une profonde et légitime douleur pour donner à leurs enfants le conseil, voire l'exemple de la gaieté. La maison la plus vraiment gaie que nous connaissions, gaie particulièrement pour les enfants et les jeunes gens ou jeunes hommes qui y sont accueillis, est en même temps la plus traversée d'épreuves de toute sorte, non pas que l'on y joue la moindre comédie hypocrite, mais c'est que chacun des membres, connaissant le prix divin de la gaieté, sait que les hommes, quoi que l'on dise, en ont plus besoin encore que les femmes et qu'elle est avant tout semence d'action.

Dans l'organisation de la gaieté domestique, les aïeules, quand elles ne se trouvent pas attristées par les infirmités, ont parfois une supériorité sur les mères, trop souvent fatiguées par leur tâche quotidienne. Les sœurs l'emportent encore sur les aïeules, et pour reposer leurs frères, rien ne vaut leur gaieté jeune et communicative. Qu'elles soient donc toujours à la disposition de ceux-ci, prêtes avec eux à rire un brin quand ils en ont besoin ou envie, à sortir en leur compagnie, même quand elles ne le désirent pas, si le cœur leur en dit, à eux, d'aller croquer un peu d'air frais. Au reste, elles se rappelleront que rien n'est plus fier qu'un garçon qui mène par la main sa petite sœur, sinon celui qui voit trotter à ses côtés (jadis nous nous donnions le bras) sa grande sœur.

Vous me permettrez, Mesdemoiselles, un seul petit conseil pour vos conversations fraternelles. Ces messieurs, vous le savez, croient volontiers se grandir et se donner des moustaches lorsqu'ils raillent les travers, les défauts, même parfois les qualités des personnes respectables qui les entourent, notamment de leurs maîtres, et ils aiment à trouver un stimulant et une complicité dans la rieuse malice des jeunes filles; alors leur insouciante cruauté et leur ingratitude ne connaissent plus de bornes. De grâce, la première fois que cette balle vous est envoyée, ne repaumez point, laissez-la courageusement faire *out*, et vous aurez bien mérité, en même temps que de la charité chrétienne, de l'autorité qui se trouve, en notre siècle, sapée du bas en haut de l'échelle sociale.

J'en aurais fini avec les écoliers si je ne tenais à toucher un mot des examens. Chacun sait que c'est une période de transes, d'angoisses, d'énervement pour les malheureux candidats. Leurs mères ont, bien entendu, à les soutenir plus que jamais à ces moments critiques. Mais l'on ne comprend pas que quelques-unes consentent à envoyer leur fils seul dans les villes de Faculté, ce qui peut être de la dernière gravité. Sous le coup de la fatigue et le plus souvent du découragement, une éducation honnête peut sombrer dans un instant d'égarement plus ou moins inconscient, mais irréparable.

Il est donc indispensable de suivre les enfants jusqu'au feu, quoi qu'il en coûte à tous les points de vue, mais les mères ne doivent pas aller plus loin, c'est-à-dire organiser, avant la bataille, toute une campagne, par mines et contremines, de recommandations. Il m'est arrivé d'aborder ce sujet ailleurs; j'ai commis, il y a deux mois, un *Petit Traité de recommandations pour les examens*[1], et il faut bien croire qu'il répondait à une préoccupation brûlante puisque, à ma grande stupéfaction, cet opuscule a pénétré un peu partout, sur les ailes de la presse, de Bordeaux à Bucarest. J'y adjure, à la fin, les femmes françaises de ne pas se laisser entraîner de ce côté par les excès de leur admirable cœur : car c'est elles, à n'en pas douter, qui font ou qui inspirent le plus de recommandations, et j'en fournis les preuves. J'y cite de grandes ou de charmantes erreurs : cette mère qui me supplia une fois, en tête-à-tête, de changer les notes d'examen données à son fils; cette jeune fille qui, ayant réussi à s'échapper de sa famille, vint un soir me recommander son frère.

Il est des traits que je n'ai point rapportés. Une dame vient me

[1] Poitiers, librairie Clerté, 9, rue Carnot, 14 pages, 2e édition.

demander de recommander son fils, et à peine est-elle sortie que ma servante, nouvellement entrée chez moi et pas encore faite aux manèges des solliciteuses, m'apporte... deux perdrix rouges : c'était la flèche du Parthe..., qui rejoignit vivement la main qui l'avait si habilement décochée. Il y a mieux : il y a la bourriche de recommandation, soit accompagnée d'une carte, soit délicatement anonyme et précédant une lettre. Dans les centres de Faculté, les hôpitaux le savent bien, où invariablement aboutissent lièvres et faisans imprévus, destinés à la corruption universitaire. Tout cela est pitoyable pour la dignité des uns et des autres. Que nos femmes françaises se persuadent donc bien que la recommandation dans les examens ne sert à rien, que ce soit la recommandation par plume ou... par poil, à rien qu'à donner à leurs enfants la double sensation précocement immorale du privilège et de l'injustice.

Vous les avez soutenus, avec la vigilance que nous avons dite, pendant tout le cours de leurs études : vous les accompagnez jusqu'au milieu même du danger, que vous partagez bravement avec eux, et nul n'y trouve à redire, ou, si vous ne pouvez le faire, vous les faites accompagner : alors, vous, de loin, vous êtes sur la montagne, où vous pensez à eux, où le plus souvent vous priez pour eux. En vérité, que voulez-vous de plus? Je vous redis à nouveau : « Promettez-nous donc de ne plus leur donner, pour les réconforter dans la première épreuve de la vie, ce cordial de poison qui est fait d'un mensonge. »

*
* *

Enfin protection, encouragement et détente du travail, ce triple soin donné par la femme du foyer, s'adresse également aux étudiants, mais à eux avec beaucoup plus de discrétion encore. Parvenu à cet âge, le jeune homme a besoin plus que jamais d'une atmosphère féminine, ce sont les années où il voit tout à travers le prisme radieux de la femme, et plus que jamais il est alors ombrageux et jaloux de toute influence qui a l'air de s'exercer sur lui. C'est l'heure où les mères et les sœurs doivent apprendre à l'encourager avec délicatesse, à le fortifier discrètement, en toute occasion à lui faire plaisir, à lui faire honneur, car c'est l'heure entre toutes solennelle et décisive où pour toute l'existence l'homme moral prend son pli.

L'un des points les plus ardus de cette entreprise est ce que j'appellerai *le problème de la soirée*. Après le dîner, l'écolier, en général, ou se couche ou travaille : l'étudiant se repose et se détend. Lorsqu'à vingt ans l'on a étudié courageusement tout l

jour, il est assez naturel que, le soir venu, l'on aspire au repos, à la joie, à la fantaisie, à la vie, dont on sent la surabondance en soi. Aux parents donc à *organiser*, en y pensant et y faisant effort, la soirée de famille, afin que l'ennui, autant que possible, en soit banni, et il semble bien que, dans cette tâche, les sœurs soient particulièrement qualifiées, en introduisant le charme de la littérature et de la musique, en laissant chanter leur jeunesse, pour retenir les jeunes gens au foyer.

S'ils ont dû le quitter pour aller étudier dans une autre ville, il faut leur y trouver, dès le commencement, un ou deux intérieurs sûrs et gais, où ils pourront, presque à toute heure et surtout le soir, être reçus familièrement et fraternellement. L'on est étonné que la solidarité des mères, si ingénieuses et si hardies, quand il s'agit de leurs enfants, n'y ait point encore pourvu, et n'ait pas couvert le pays d'un vaste réseau d'organisation mutuelle, pour recevoir les fils les unes des autres. Il faudra pourtant bien que nous réformions cette partie, plus importante que beaucoup d'autres qui attirent l'attention publique : il faudra qu'un jeune homme, arrivant dans une ville inconnue, trouve tout naturellement et facilement une porte qui s'ouvre de bonne grâce devant lui et qu'il ne soit point, pendant des mois, rejeté durement, pour se distraire, sur la voie publique et dans les cafés, réduit à n'envier qu'au travers des fenêtres ces *homes* bienveillants, propres et chauds qui lui rappellent celui qu'il a quitté. Il sera bon que l'intimité un peu jalouse de notre famille française s'entr'ouvre dans ce sens, et que chaque famille constituée adopte bénévolement un ou deux jeunes clients, qu'elle recevra de temps en temps, sans autre raison qu'ils sont jeunes et bien élevés, sans autre espoir que la pensée qu'un our, au loin, pareil traitement pourra être rendu à ses propres fils. Il faut avoir passé, vers la vingtième année, par cette épreuve de solitude pour savoir ce que promet et ce que réalise de bonheur une modeste carte d'invitation arrivant dans la chambre garnie d'un jeune homme isolé.

Un dernier moyen d'adoucir, ou plutôt de fortifier cette solitude est *la lettre* familiale envoyée régulièrement. A la lettre à jour fixe l'on oppose que, si elle vient à manquer d'un côté ou de l'autre, on s'inquiète. Pauvre objection, au regard des avantages si évidents! On a commencé par convenir que l'on écrira, autant que possible, le jour fixé, sans s'y astreindre fatalement. Et alors, l'on écrit beaucoup plus, de part et d'autre, parce que l'on a pour cela un jour, au lieu de remettre indéfiniment comme l'on fait pour tout ce qui n'est point réglé. Le jeune homme pense d'avance à sa lettre hebdomadaire, qui forme devant lui comme un point lumineux dans

son horizon parfois un peu noir. On s'arrange pour qu'il la reçoive au jour où son travail est plus dur, ou au contraire à son jour de liberté, et vers le soir, s'il est possible. Soyez assurés que, dans le secret de sa vie, la lettre sera par lui plus d'une fois lue et relue, bien qu'il ne veuille jamais en convenir.

Que de fois, en recevant certaines confidences mélancoliques de jeunes gens, pourvus de sœurs qui ne leur écrivaient pas, je me suis permis de maudire celles-ci au fond de moi-même, sans aucune galanterie, je l'avoue! Comment, voilà des jeunes filles qui aiment leurs frères et qui, pour leur écrire, disposent probablement de plus de loisirs que leurs mères, mais qui remettent à le faire pour des raisons... sans aucun doute infiniment graves et fortes? Leur excuse est sans doute qu'elles ne comprennent rien à l'isolement de cœur de ces jeunes gens qui font tout d'ailleurs pour le dissimuler. Mais qu'elles essaient de comprendre un peu, ou qu'elles nous croient sur parole, et qu'elles leur envoient régulièrement beaucoup de ces chers détails faisant revivre le foyer absent, beaucoup de lignes de leur grande écriture modernement décidée, qui emprisonneront à leur insu, pour les destinataires, tant de vaillance et d'énergie et les aideront à se maintenir sur les hauts plateaux du travail et de la conduite, d'où ils ne veulent pas déchoir.

On voit que nous parlons ici de l'élite de la jeunesse. Mais cette élite reste l'élite, pour une bonne part parce que les jeunes gens qui la composent furent doucement et virilement aimés par leurs mères, par leurs aïeules, par leurs sœurs, qui savent encore leur prolonger et leur faire sentir cette tendresse virile.

La plupart de ceux-là s'aident encore de la pensée d'une autre femme, d'une jeune fille, à laquelle ils songent avec ravissement dans le silence et dont ils aspirent, par l'accomplissement de leur devoir, à se rendre de plus en plus dignes. N'en doutons point, c'est cette heureuse conspiration de femmes délicates, pures et élevées, qui formera de plus en plus les citoyens d'idées fines justes et hautes, les caractères à la fois doux et forts, les chefs de famille droits et courageux, dont nous avons, en notre pays, plus que jamais besoin.

Louis Arnould.

LA VIE ÉCONOMIQUE

ET

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — Pourquoi la femme est-elle hostile au socialisme? — Le foyer domestique et l'amour libre. — L'éducation de l'enfant et la déchéance maternelle. — La suppression de l'héritage. — L'idéal collectiviste.

II. — Les lois françaises sur le travail des fabriques sont-elles appliquées? — Enquête des inspecteurs du travail. — La résistance des tribunaux. — Appel au Parlement.

III. — Les luttes économiques en Angleterre. — Les disciples d'Herbert Spencer et les amis de M. Chamberlain. — Les trois écoles. — La question ouvrière aux Etats-Unis et le président Roosevelt. — L'anticléricalisme colonial et les possessions françaises.

I

De quelque nom qu'ils se parent, qu'ils se nomment collectivistes, socialistes, réformistes ou possibilistes, les novateurs modernes, si fiers de leurs conquêtes, n'ont pas su conquérir et s'attacher la femme. Ils veulent bien s'approprier ses revendications, ils lui parlent sans cesse d'affranchissement; ils aiment à bercer de chansons féministes son rêve d'indépendance. Mais c'est en vain. Ni en Allemagne, ni en Angleterre, ni en Italie, ni en France, la femme ne veut lier son sort au parti socialiste. Elle a son système de revendications, — morales, économiques et politiques, — et si, pour le défendre, elle accepte, çà et là, des alliés, elle garde l'autonomie de ses groupements et l'entière liberté de son programme.

Alors que le souvenir de tant de femmes d'élite plane sur l'œuvre des réformateurs, aucun des pionniers du socialisme contemporain ne semble avoir subi l'influence féminine et connu cette collaboration intime et décisive dont les plus fiers génies portent l'empreinte. D'illustres saints n'y ont pas échappé, et lorsque remontant le cours de nos souvenirs, nous revoyons les grandes

figures du christianisme, nous trouvons sainte Paule auprès de saint Jérôme, sainte Claire auprès de saint François d'Assise, sainte Thérèse auprès de saint Jean de la Croix, sainte Jeanne de Chantal auprès de saint François de Sales, et combien d'autres. Les novateurs socialistes ne nous offrent pas de tels exemples. Aussi bien leurs doctrines, imprégnées de matérialisme, d'antagonisme et de haine, ne pouvaient altérer l'âme aimante, dévouée et désintéressée de la femme.

*
* *

Au mariage qui, selon le mot du jurisconsulte romain, doit emporter « communauté indivisible d'existence », nombre de socialistes substituent l'union libre des « adhérents ». Nul mieux que le député allemand Bebel n'a résumé la théorie de l'école à laquelle les publicistes d'avant-garde empruntent chaque jour leurs arguments[1]. Pour lui « l'union sera, comme aux temps primitifs, un contrat privé, sans l'intervention d'aucun fonctionnaire... S'il y a incompatibilité, si les conjoints sont désabusés, s'ils deviennent antipathiques l'un à l'autre, la morale ordonnera de dénouer une situation devenue aussi contraire à la nature qu'aux mœurs[2] ». Cette théorie n'est pas nouvelle, c'est la théorie de « l'amour libre » que les anciens avaient mise en honneur. Adultères, divorces, répudiations, les Romains de la décadence confondaient volontiers, et quand les femmes comptaient leurs années de mariage, « ce n'était point par les noms des consuls, mais par les noms de leurs maris ».

Voici les enfants qui arrivent et l'œuvre de l'éducation commence. Il semblerait que la mère de famille, même dans un foyer instable, devrait avoir des droits et des devoirs précis. Il n'en est rien. « Tout enfant, garçon ou fille, qui vient au monde, est pour la société un accroissement bienvenu, parce qu'elle y voit sa propre perpétuation, son propre développement ultérieur; elle sent par suite qu'il est de son devoir d'intervenir de toutes ses forces en faveur de la jeune créature[3]. » Alors l'auteur trace les devoirs de la collectivité envers la femme pour laquelle il témoigne d'une rare prévoyance. Tel qu'il le comprend et qu'il le désire, l'Etat résoudra toutes les difficultés et aura raison des tâches les plus

[1] *La femme, dans le passé, le présent et l'avenir*, traduction française par Henri Ravé. Paris, Georges Carré, 1891. Voy. en sens contraire l'ouvrage récent d'Anton Menger, *l'Etat socialiste*, traduit de l'allemand par Edgard Milhaud. Paris, société nouvelle de librairie, 1904. Liv. II, chap. XII.

[2] *Op. cit.*, p. 324.

[3] *Op. cit.*, p. 305.

délicates. Logement, vêtement, allaitement, rien n'est oublié. L'auteur prévoit tout. Grâce à lui, c'est la collectivité qui apparaît une mère incomparable, *alma parens*, que jamais les poètes ne rêvèrent si tendre. Il nous montre ensuite l'enfant grandissant, mêlé à des compagnons heureusement choisis, tous alertes, vigoureux, joyeux, sentant monter en eux la sève de la vie, jusqu'à ce qu'ils arrivent au dernier degré de la perfection. Et ils y arriveront grâce « au travail intellectuel et physique, aux marches d'entraînement, à la lutte, aux exercices pour les deux sexes[1] ». Et alors on verra s'épanouir, dans une société reconstituée, une jeunesse vraiment forte, heureuse de vivre, de travailler et d'aimer, non point comme aujourd'hui, d'un amour que les codes réglementent, mais d'un amour libre, indépendant et sans entraves. Quelle ivresse!

Peut-être trouvera-t-on que notre auteur manque de sérieux, voire même qu'il se moque du public. En aucune façon. Disciple de Karl Marx, confident des réformateurs, réformateur lui-même, le député Bebel dédaigne les plaisanteries des pays latins. Ce qu'il veut, c'est la suppression du mariage, de la famille, du foyer domestique tel que les sociétés chrétiennes l'ont gardé. Lorsqu'il réclame pour la femme l'émancipation du foyer, l'indépendance, le droit de rompre, quand elle le veut, le lien conjugal, il pense servir sa cause. Il ne voit pas que la femme sera sacrifiée, délaissée selon les caprices de l'homme et qu'après avoir donné sa jeunesse, elle ne recueillera que l'abandon. Il supprime le rôle de la mère de famille et il impose à l'Etat la garde et l'éducation des enfants. Croit-il que dans chaque cité, les représentants de la collectivité voudront et pourront s'acquitter de ce que nous appelons les « devoirs domestiques »? Et lorsque, ébauchant le programme de la société future, il salue les générations formées d'après son plan d'éducation intellectuelle et physique, il oublie que ces générations, victimes du vice originel, n'ayant pas été corrigées et combattues dans leurs mauvais penchants, reproduiront non pas des types d'une sélection choisie, mais d'une sauvagerie raffinée. Invinciblement l'esprit se reporte à ce J.-J. Rousseau que les modernes novateurs copient sans le citer, tous idéologues, rêveurs, ignorants surtout, à qui pensait M. Sully-Prudhomme dans son dernier sonnet :

L'ignorance n'est pas la nuit, c'est pis encore!
L'aveugle, qui dans l'ombre a pour guide sa main,
S'oriente et se fraye à tâtons son chemin,
Mais l'âme est plus qu'aveugle, hélas! quand elle ignore.

[1] *Op. cit*, p. 306.

*
* *

On comprend que la femme, si réformatrice qu'on la suppose, rejette les théories matrimoniales et pédagogiques des socialistes. A l'égalité des époux, à l'indépendance si vantée, à l'union éphémère, la femme préfère l'unité, la perpétuité et même la hiérarchie. Elle sait que dans toute société il faut un maître et qu'il y a des chefs chez les brigands; comment n'y aurait-il pas un chef dans la société domestique? Elle voit bien sa dépendance actuelle et elle en souffre quelquefois, mais elle se défie de l'avenir qu'on lui promet. Elle se console en pensant avec La Bruyère « qu'elle domine l'homme par tant d'endroits », et elle se répète avec Proudhon « qu'elle obéit pour mieux régner ». Un tel règne comporte de multiples devoirs, — trop souvent ignorés. — Aussi voyons-nous se constituer aujourd'hui en face du féminisme socialiste un autre féminisme, qui cherche surtout à préciser la mission de la femme dans la famille, dans la profession, dans la cité. C'est ce qu'on a appelé l'action sociale de la femme [1]. Nous ne demandons pas, — Dieu nous en garde! — des femmes savantes, mais des femmes instruites dont la première science est la « science ménagère ». Fénelon voulait déjà qu'on apprît aux jeunes filles de son temps « qu'elles auraient une maison à régler, un mari à rendre heureux, des enfants à bien élever ». Et plus tard Mme de Genlis demandait qu'on expliquât aux intéressées « à tenir une maison, à diriger une lessive, à faire elles-mêmes leur cuisine, à connaître le prix des choses, etc. » Si c'est là l'éducation des femmes du monde, combien est-elle encore plus nécessaire pour l'ouvrière. On comprend le succès des écoles ménagères dont Mme la comtesse R. de Diesbach a pris l'initiative à Paris et dont elle nous dit, dans un livre attachant qui paraît ces jours-ci, le programme et les précieux services [2]. Nulle œuvre sociale, intéressant le foyer domestique, n'est plus digne d'intérêt, ni plus immédiatement pratique; aussi ce charmant petit livre est-il sous le

[1] On sait qu'il s'est constitué à Paris, sous le nom d'*action sociale de la femme*, une association de femmes du monde sous le patronage desquelles se donne, chaque hiver, un enseignement aussi solide que brillant. Des comités de dames ont été constitués en province, qui font la même propagande par la conférence, le livre et la presse. Un secrétariat, dont le siège social est à Paris, 7, rue de l'Odéon, donne tous les renseignements relatifs aux questions d'ordre familial, intellectuel et social, qui peuvent intéresser la femme. — Le secrétariat s'est déjà mis en relation avec 164 villes, a répondu à 4,000 demandes et organisé 256 conférences.

[2] *L'enseignement ménager*. Paris, Téqui, 1904.

patronage de MM. François Coppée, abbé Lemire et Rombaut, inspecteur de l'enseignement professionnel et ménager en Belgique.

Sans doute les penseurs socialistes trouvent indigne de leur « science » ces modestes préoccupations du foyer domestique. Le foyer, en effet, nous rend indépendant et libre. Aussi comprend-on que les mêmes hommes qui combattent la famille combattent l'héritage. Ils voient dans le foyer un centre d'énergie et d'initiative et ils attaquent l'héritage parce qu'il permet la continuation de la famille et la transmission normale et régulière des biens acquis. Ces novateurs se révoltent à la pensée que le droit de propriété, exclusif et héréditaire, peut devenir perpétuel. En fait, que de causes morales et matérielles empêchent la perpétuité des familles et des propriétés! Mais il suffit que cette perpétuité soit possible pour que l'école socialiste élève une énergique protestation. Cependant il a été admis, depuis les origines de l'humanité, que le complément naturel du droit de propriété est le droit de disposition. Si l'homme est légitime propriétaire des fruits de son travail, il doit pouvoir les consommer ou en disposer à sa guise, que ce soit par vente, par donation, par testament. S'il n'use pas du testament, pourquoi blâmerait-on la coutume ou la loi de reconnaître et d'organiser la transmission du patrimoine à des héritiers déterminés et selon des règles précises? Les peuples ont pensé avec raison que l'homme doit préférer à tous autres ceux qui sont issus de son sang et ceux qui descendent, comme lui, d'un ancêtre commun. Le patrimoine est devenu le support de la famille et la garantie de sa durée. Les législateurs consacraient ainsi les véritables « droits de l'homme »; ils stimulaient le travail et l'épargne du producteur qui se sent revivre en la personne de l'héritier; ils provoquaient l'essor continu de la richesse domestique, source de la richesse sociale. Les lois ont été la conséquence des idées et des mœurs domestiques, qui, avec les croyances religieuses, ont fait la force des sociétés libres et prospères. Comment l'école socialiste peut-elle s'imaginer que la femme renoncera à une organisation familiale, traditionnelle, fondée sur le mariage, l'éducation de l'enfant et la propriété privée, au profit de cet être impersonnel et irresponsable : la collectivité.

Qu'est-ce que la collectivité? Je me souviens qu'au lendemain de la guerre de 1870, quand j'étudiais l'économie politique à l'université d'Innsbrück, en compagnie de jeunes *irrédentistes* du Tyrol, nous avions un maître distingué qui, après avoir professé en allemand, se plaisait à nous interroger en français, dans des entretiens intimes que nous appelions *colloquia*. Disciple de Hegel, le professeur parlait sans cesse de la « collectivité » et de ses droits. Un jour, un étudiant lui dit : « Qu'est-ce que la collecti-

vité? » Le maître répondit : « C'est le corps social. » L'étudiant reprit : « Comment définir le corps social? » Il reçut alors la réponse suivante : « Le corps social est un agrégat de molécules humaines dont un appareil régulateur dirige le mouvement; cet appareil est le pouvoir central. » Et le professeur, donnant libre cours à sa pensée, essaya de montrer que la vie politique, dans l'Etat moderne, a pour terme nécessaire la centralisation et que la vie économique, pour ne pas demeurer incohérente et anarchique, aboutira, elle aussi, à une organisation centrale. Qui peut savoir, ajouta-t-il, si le système de Karl Marx ne triomphera pas quelque jour? Pourquoi le « collectivisme » ne deviendrait-il pas le régime de nos sociétés futures?

Que les tenants du collectivisme ou simplement du socialisme réformiste augmentent en nombre sinon en autorité, dans la plupart des Etats de l'Europe, cela paraît indiscutable à tout homme qui observe le mouvement social contemporain. Les uns viennent au socialisme pour des causes morales, et nous pensons que tout ce que l'esprit religieux perd en Europe est gagné par l'esprit socialiste; les autres sont attirés par des raisons purement politiques, par ambition vulgaire, par le désir de faire partie des groupes les plus remuants de la démocratie; d'autres enfin — et ceux-là sont dignes de pitié — souffrant des crises économiques ou simplement de la dureté de la vie, attendent des promesses socialistes un avenir meilleur. Mais combien peu mettent leur espoir dans le collectivisme intégral dont Karl Marx a tracé la genèse et prédit le lointain avènement. Qui connaît, dans la foule, l'œuvre de Marx? Qui sait l'histoire mouvementée de l'écrivain allemand dont les livres, disent ses confidents, doivent révolutionner l'humanité? Une de nos lectrices nous écrivait naguère : « Puisque vous citez souvent le nom de Karl Marx, ne voudriez-vous pas résumer, en une page, son système? » Une page! C'est peu pour celui dont Frédéric Engels, son collaborateur et son ami, disait, au cimetière de Londres : « Le plus grand penseur a cessé de penser le 14 mars 1883, vers trois heures du soir. La perte que vient de faire le prolétariat d'Europe et d'Amérique, en même temps que la science historique, est incalculable. »

Lorsqu'en 1867, Karl Marx publia son fameux livre, *le Capital*, ses confidents déclarèrent qu'un nouvel évangile était donné au monde, mais, depuis lors, les disciples se sont divisés et l'œuvre du maître a perdu l'autorité dogmatique du début. Nous croyons qu'on peut résumer en trois propositions la doctrine marxiste telle que *le Capital* l'a formulée :

1° Le travail humain est la source de toute richesse. La valeur

d'un produit résulte de la quantité de travail qui s'y trouve renfermée. Cette valeur fixe le prix des choses et ce prix doit revenir à ceux qui ont fourni le travail, en proportion de leur travail.

2° Actuellement, sous le régime de la libre concurrence, l'ouvrier n'est pas rémunéré en proportion exacte de son labeur. Pour une tâche de 12 heures, dit Karl Marx, l'ouvrier reçoit, en fait, un salaire minime, correspondant à 6 heures de travail. Il fournit donc un « sur-travail » qui ne lui est jamais payé. C'est cette plus-value, prélevée par le capitaliste, qui constitue le bénéfice croissant et illégitime du capital. — L'habileté de l'entrepreneur d'industrie consiste à payer le salaire le plus bas possible pour une journée aussi longue que possible.

3° Il résulte de ces deux « lois » économiques, la loi de la valeur et la loi de la concurrence, qu'il y a opposition absolue entre les intérêts du travail et ceux du capital, que le premier est indéfiniment sacrifié tandis que le second s'accroît sans cesse. Il faut donc substituer à la société capitaliste, — fondée sur la propriété privée, — une société collectiviste qui rentrera en possession des instruments de travail et dans laquelle l'Etat substituera au régime de la libre concurrence l'organisation méthodique de la production. Alors les travailleurs seront rémunérés en proportion de leur travail[1].

A peine *le Capital* eut-il paru, qu'une légion de petits écrivains, sociologues d'occasion, attaquèrent Karl Marx avec la véhémence de pamphlétaires, tandis que celui-ci se plaisait à répéter : « Ils ne m'ont ni lu, ni compris, ni réfuté. » La critique vint cependant, et l'ouvrage, traduit en plusieurs langues, provoqua de savantes controverses. C'est du Collège de France que partit la plus complète réfutation, et l'auteur, M. Paul Leroy-Beaulieu, en publiant, en 1884, son livre sur *le Collectivisme*, disait : « Jusqu'ici, en France, on n'a guère étudié ce nouvel adversaire de la liberté et du progrès. Il compte, cependant, chez nous, un nombre assez considérable d'adeptes, dont quelques-uns ne manquent ni d'intelligence, ni de zèle et d'entrain. J'ai cru, quant à moi, qu'il méritait un examen sérieux et approfondi. » Depuis lors, les adeptes se sont multipliés, les uns collectivistes « intégraux », les autres simplement « réformistes » ou « solidaristes », tous « budgétivores », se moquant des libertés publiques comme des contri-

[1] Parmi les vulgarisateurs de la doctrine de Karl Marx, il faut citer en première ligne, pour la clarté de l'exposition, A.-E. Schæffle, *la Quintessence du socialisme*, dont une nouvelle traduction française vient de paraître. Paris, Société nouvelle de librairie, 1904.

buables, et s'affublant du manteau d'Aristote pour masquer la pauvreté de leur système. Mais le système, tel que Karl Marx l'a édifié, appelait une réfutation scientifique, et M. Paul Leroy-Beaulieu vient de la reproduire dans la quatrième édition de son ouvrage, en consacrant une partie nouvelle à l'évolution socialiste depuis 1895, à la rivalité des chefs, à la divergence des doctrines[1].

Maintes fois, dans cette revue, nous avons signalé les divisions des socialistes. Tous invoquent, cependant, l'autorité de Marx et il importe que nous réfutions brièvement les trois thèses dans lesquelles nous avons essayé, plus haut, de résumer son œuvre.

1° Ce n'est pas le travail de l'homme qui, seul, crée la valeur des choses. Il est un des principaux éléments de la valeur, mais il en existe d'autres qui augmentent le prix des produits; telles l'utilité et la rareté de l'objet. Que de fois un produit, dont l'élaboration aura coûté trois jours de travail à 6 francs, — soit 18 francs, — sera vendu sur les marchés 25 ou 30 francs, si les demandes dépassent sensiblement les offres. Il s'établit ainsi un « juste prix », fixé d'après « l'estimation commune » que nos anciens philosophes avaient très nettement aperçu.

2° Comment admettre que l'ouvrier consente à travailler douze heures pour ne recevoir qu'un salaire de six heures et qu'il y ait un « sur-travail » qui ne lui soit jamais payé? C'est là une affirmation sans preuves, qui tient à l'erreur initiale de Marx. L'ouvrier n'est pas seul à coopérer à l'élaboration du produit; il y a bien d'autres facteurs qui sont en jeu. L'entrepreneur d'industrie fournit souvent les capitaux, les machines et les matières premières; il prépare l'entreprise; il la dirige; il est exposé à des pertes multiples. Voilà autant de causes qui expliquent et légitiment son profit. Les faits contemporains prouvent en outre que si les bénéfices du capital augmentent, les salaires subissent une progression normale dans la plupart des industries. Il faut de plus considérer la situation du petit et du moyen patron qui, en regard de la situation de l'ouvrier, ne témoigne pas d'une supériorité toujours enviable. Si la production capitaliste donne lieu à des abus, — ce qui est indéniable, — il s'en faut que la production collectiviste, telle que la décrit Karl Marx, soit un progrès.

3° Dans la société collectiviste de l'avenir, les moyens de production seront, nous dit-on, la propriété de tous, mais chacun bénéficiera exclusivement des fruits de son travail, sous la haute

[1] *Le Collectivisme, examen critique du nouveau socialisme et l'évolution du socialisme depuis* 1895, par Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 4e édit., un vol. in-8°, Paris, Guillaumin et Cie, 1903.

surveillance de l'Etat. Comme, en outre, l'héritage sera supprimé, l'Etat veillera à une équitable et constante répartition des biens. Ce que veut Karl Marx, c'est la substitution de l'égalité sociale, par un système de contrainte officielle, à l'inégalité des conditions, créée actuellement par le régime de la propriété privée et de la concurrence illimitée. On a souvent réfuté ce système qui, en détruisant la propriété individuelle, découragerait peu à peu le travail libre et établirait une égalité factice dans le malaise et la souffrance. Les peuples africains, où le communisme agraire s'est maintenu, sont le meilleur exemple à opposer à l'optimisme de l'école marxiste. Plus on réfléchit et plus on observe, plus on voit l'impossibilité « de trouver une raison sérieuse qui puisse inviter le genre humain à tenter une aventure que condamnent d'avance et l'histoire et le raisonnement[1] ». Aussi les plus instruits parmi les théoriciens socialistes, abandonnent-ils la thèse du communisme intégral pour s'en tenir à une transformation progressive des sociétés, par étapes successives[2].

Telles sont, rapidement résumées, quelques réponses aux affirmations de Karl Marx. Si le socialisme se recrute facilement dans les centres industriels et miniers, dans les grandes cités, dans les ports, partout où de vastes agglomérations développent plus facilement l'imprévoyance, le vice et la misère, il pénètre beaucoup moins dans les petites bourgades et dans les campagnes. Mais là même où il a ses chefs, ses syndicats, ses associations coopératives, ses assemblées sérieuses et ses fêtes joyeuses ou symboliques, il n'a pas su gagner la confiance de la femme. Si celle-ci admet la dépendance conjugale, — *cum jugo*, — c'est un joug volontaire que compense, au foyer domestique, une réelle influence, sinon une véritable souveraineté. Comment la femme accepterait-elle le joug collectiviste? Ouvrière, elle réclame la libre disposition de son salaire; femme du monde, elle demande, çà et là, le libre emploi de ses biens personnels; et lorsque, dans la vie publique, elle sollicite le droit de vote, c'est pour affirmer sa personnalité et pour faire acte d'indépendance. Tout, dans ses revendications, atteste sa volonté de s'affranchir de tutelles inutiles et de vaines réglementations. La femme moderne est « particulariste » et non « collectiviste ». C'est en vain que le socialisme autoritaire, matérialiste ou athée, la voudrait attirer, même en atténuant un programme où la négation s'ajoute à la chimère. L'illusion collectiviste n'a rien

[1] Paul Leroy-Beaulieu, *op. cit.*, p. 453.

[2] Anton Menger, *op. cit.*, liv. IV. — « En fait, les moyens que j'ai proposés en vue de la réalisation du socialisme, écrit-il (p. 359), ont tous été fréquemment employés au cours des luttes passées. »

qui doive tenter la femme; comment les négations de l'athéisme pourraient-elles la séduire?

II

Les assemblées législatives nous montrent deux classes d'hommes : les « impulsifs » et les « méditatifs ». Les premiers se déterminent, dans leurs paroles et dans leurs votes, par l'instinct, par les appétits, par la passion; les seconds agissent par raison et par conscience. Comme nous demandions à un homme politique avancé en âge, si les « méditatifs » se rencontrent plutôt chez les vieillards, il répondit : « Pas chez les vieillards du Sénat. » Et tandis que nous discourions sur le même sujet avec quelques jeunes députés, un d'entre eux déclara sentencieusement que le « méditatif » n'existe pas en politique. Nous croyons le contraire, mais nous reconnaissons que le milieu parlementaire transforme parfois le plus doux des humains en un « impulsif » fougueux et redoutable. Comment s'étonner si des lois portent la trace de la passion et de la haine! Heureusement toutes les lois ne sont pas politiques; telles, les lois ouvrières sur lesquelles les rapports officiels jettent une vive lumière.

Les jours et les années se ressemblent, et si nous ne pouvons pas avoir encore les statistiques concernant l'année 1903, les inspecteurs du travail nous ont renseignés sur l'an 1902. Les inspecteurs ne sont pas contents, ils le disent, et leurs doléances sont transmises officiellement au président de la République [1]. Nombreuses sont les lois ouvrières qui réclament la surveillance administrative, mais les plus importantes sont encore : la loi du 9 septembre 1848, fixant à 12 heures la journée maxima du travail de l'homme, dans les usines et les manufactures; la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes, dans les établissements industriels; enfin la loi du 30 mars 1900, complétant la loi du 2 novembre 1892 et réglementant le travail des ouvriers adultes, lorsqu'ils sont employés dans les mêmes locaux que les enfants et les femmes. Cette dernière loi, connue sous le nom de loi Millerand-Colliard, réduit la durée du travail par étapes successives, pour arriver à la journée de 10 heures, le 1er avril 1904. Comment ces lois sont-elles observées?

Dans la circonscription de Paris, les inspecteurs se plaignent de ne pouvoir contrôler exactement la durée du travail. Ici, on leur dit que le travail a commencé à une heure tardive; là, qu'une

[1] *Rapport de la Commission supérieure du travail dans l'industrie.* (*Journal officiel* du 26 septembre 1903.) Cette commission centralise les rapports des inspecteurs du travail et les décisions de la jurisprudence.

longue interruption a eu lieu dans la journée. Dans la circonscription de Rouen, on présente à l'inspecteur des horaires différents suivant qu'il s'agit des hommes, des femmes ou des enfants; les industriels interprètent la loi, chacun selon son intérêt, et les ouvriers ne font aucune critique. Comment les inspecteurs pourraient-ils s'y reconnaître? Au sujet du repos hebdomadaire, ils font remarquer que la vieille coutume du repos dominical se maintient, bien que le législateur n'ait pas fixé au dimanche le jour de repos légal. Il y a cependant des exceptions. Certains ateliers de blanchisserie choisissent comme jour de repos, le jour de la livraison du linge. Tel fabricant de biscuits fait reposer une partie de son personnel le dimanche, et l'autre partie le lundi. Plusieurs imprimeries accordent le repos hebdomadaire, tous les jours, par roulement, à quelques ouvrières. « Il arrive encore qu'un industriel, pressé par une commande, change son jour de repos hebdomadaire et en avise l'inspecteur; cette pratique est usitée principalement dans la Haute-Vienne où vingt-deux industriels ont ainsi changé le jour de repos[1]. » Dans l'année 1902, on a relevé 2,175 contraventions pour non-observation du repos hebdomadaire. Combien le service d'inspection serait plus facile, si le jour de repos avait été, comme dans tous les autres Etats, fixé au dimanche. Ne voit-on pas, en outre, le péril de désagrégation qui menace la famille ouvrière si, par la volonté des patrons, le jour de repos est différent pour le père et pour les enfants?

Quant au travail de nuit, — qui s'effectue entre neuf heures du soir et cinq heures du matin, — il est interdit en principe aux enfants et aux femmes. On peut féliciter le législateur français d'avoir ainsi protégé l'ouvrière, pour qui le travail de nuit était une cause de ruine physique et morale. Exceptionnellement, un décret du 15 juillet 1893 permet à cinq industries, qui relèvent de la confection, d'employer pendant soixante jours par an les femmes de plus de dix-huit ans, sans que la durée du travail effectif puisse dépasser douze heures. Ainsi s'est maintenue la pratique des « veillées ». On devine les abus que permettent ces tardives occupations de nuit. « Les rapports d'inspecteurs signalent unanimement les difficultés de la surveillance, après neuf heures du soir, des établissements où s'effectue ce travail : extinction des lumières, refus de laisser pénétrer l'inspecteur, ouvrières cachées dans le logement du patron ou s'enfuyant par l'escalier de service, etc[2]. »

Où la tâche de l'inspecteur devient difficile, c'est lorsqu'il s'agit des petits ateliers. La loi ayant soustrait à l'inspection les « ateliers

[1] *Loc. cit.*, p. 5985.
[2] *Loc. cit.*, p. 5985.

de famille » qui se confondent avec le foyer domestique[1], on devine que les petits patrons peuvent adjoindre aux membres de leur famille un personnel étranger et constituer ainsi des ateliers clandestins. C'est là qu'un travail intense de jour et de nuit peut faire une très rude concurrence aux ateliers dont le travail est réglementé, en même temps qu'il devient une cause de souffrance physique pour le personnel. Peut-on empêcher de tels abus?

L'inspecteur divisionnaire de Dijon qui transmet les plaintes des fabricants au sujet des ateliers de famille, prétend « que la réglementation du travail à laquelle échappent ces ateliers, qui font déjà une concurrence appréciable aux manufactures, préoccupe très vivement les ouvriers et les patrons; les uns parce que la durée excessive de la journée de travail est cause d'une surproduction d'où résultent les chômages et un avilissement des salaires; les autres parce qu'elle entraîne pour eux la difficulté, ou même l'impossibilité, de fabriquer certains articles au même prix de revient[2]. » L'inspecteur de Limoges remarque que les ateliers de famille, non soumis à la loi du 2 novembre 1892, s'étendent de plus en plus « et que ce n'est pas fortuitement, mais à dessein, en vue précisément de se soustraire à la loi ». Les mêmes faits se sont tellement reproduits dans l'Aube, que la commission départementale du travail a, par un vote unanime, demandé des mesures draconiennes : 1° Que le travail à domicile soit réglementé d'une façon rigoureuse et efficace, principalement pour le travail exécuté par des façonniers pour le compte de commerçants ou de fabricants; 2° que l'exception dont jouit l'atelier de famille soit supprimée; 3° que le patron ou commerçant soit responsable, tout au moins civilement, des contraventions commises par le façonnier; 4° qu'il soit bien spécifié que la réglementation du travail s'appliquera non seulement aux membres de la famille, mais même au chef de famille travaillant pour le compte d'un fabricant central; 5° qu'il soit interdit aux patrons de donner aux ouvriers et ouvrières occupés à leur usine dans la journée, du travail à domicile, une fois la journée terminée[3]. Voilà un appel à la réglementation que ne désavoueraient pas les plus farouches socialistes. Sans doute, ils approuveraient aussi cet inspecteur de Rouen qui déplore la multiplication des ateliers de famille. Il dénonce une patronne couturière qui, à la suite de procès-verbaux réitérés, a remplacé le

[1] L'atelier de famille est « celui où ne sont employés que des membres de la famille, sous l'autorité du père, de la mère ou du tuteur. » Loi du 2 novembre 1892.

[2] *Loc. cit.*, p. 5978.

[3] *Ibid.*, p. 5978.

travail à son atelier par le travail à domicile. « Elle évite ainsi la surveillance de l'inspection, supprime les frais d'un local, du chauffage, de l'éclairage, et augmente enfin ses bénéfices en payant à forfait[1]. »

On ne s'étonnera pas que les inspecteurs demandent à étendre leurs attributions et à surveiller les ateliers de famille, mais alors c'est le travail domestique des villes et des campagnes qui sera soumis à une inspection diurne et nocturne; c'est la vie de famille menacée d'une perpétuelle investigation. On dit que la grande industrie se plaint de la concurrence des ateliers de famille; elle prétend que les moteurs domestiques, actionnés par l'eau, le gaz, l'air, l'électricité, permettent une fabrication à bon marché qui devient redoutable. Les plaintes de la grande industrie nous touchent peu en cet ordre de choses. Nous sommes, au contraire, partisan de la constitution des ateliers de famille. Pendant des siècles, la fabrication domestique donnait satisfaction aux divers besoins de l'existence; elle a reculé devant la manufacture, mais aujourd'hui, grâce à la décentralisation de la force motrice, on voit se reformer çà et là les petits ateliers. Déjà ces ateliers, lorsqu'ils emploient un moteur mécanique, sont soumis à la surveillance des inspecteurs au double point de vue de l'hygiène et de la sécurité. Faut-il aller plus loin et les soumettre à toutes les obligations que le législateur impose aux établissements industriels? Nous ne le croyons pas, car les abus qu'on voudrait éviter seraient remplacés par une inquisition qui, en bien des cas, serait intolérable[2].

La Cour de cassation tend du reste à restreindre de plus en plus le pouvoir des inspecteurs du travail, notamment en ce qui concerne le contrôle du travail de nuit. Un arrêt du 12 juillet 1902 décide que les inspecteurs peuvent pénétrer à toute heure du jour et de la nuit dans les établissements où le travail est organisé pendant le jour et pendant la nuit; mais qu'on ne saurait décider que la loi accorde le même droit à ces fonctionnaires lorsqu'il s'agit d'établissements où le travail n'est organisé que pendant le jour. « Ces établissements sont pendant la nuit placés sous la sauvegarde de l'inviolabilité du domicile qui est de droit public. » On ne peut nier que cette jurisprudence va limiter singulièrement le pouvoir des inspecteurs. Quels seront les « indices » qui leur permettront de pénétrer dans une maison? Sans doute le bruit, la lumière, les allées et les venues d'un nombreux personnel. Mais il y a des

[1] *Ibid.*, p. 5979.

[2] Voy. en sens contraire une proposition de loi de M. Millerand, député, concernant le travail de l'homme et la modification de la loi du 9 septembre 1848. (Annexe au procès-verbal de la séance du 14 octobre 1902.)

ateliers où tout est silencieux, comme dans les ateliers de couture ou de broderie, et lorsque les ateliers donnent sur une cour, il est impossible à l'inspecteur de voir la plus petite lumière. D'autres arrêts de la Cour de cassation, notamment ceux du 30 novembre 1901 et du 23 avril 1902, compliquent encore la mission des inspecteurs du travail.

On devine que le parti socialiste réclame du Parlement une législation plus sévère et, pour les fonctionnaires, des instructions ministérielles plus minutieuses. Faudrait-il que l'inspecteur fût continuellement aux aguets et surveillât l'atelier de famille comme la manufacture et l'usine? Oui, répondent les théoriciens socialistes; ou bien l'inspection sera universelle, ou bien elle n'aboutira pas. Tel n'est pas notre avis. Ce que la loi a voulu atteindre, c'est la grande industrie et les ateliers qui s'en rapprochent. Il appartient au ministre de l'industrie et du commerce, après avoir pris l'avis du Conseil supérieur du travail, de donner des instructions précises aux inspecteurs et de leur recommander non moins de tact que de prudence. Il faut se rappeler que dans tous les Etats il y a des abus peu graves que le législateur ne doit pas songer à réprimer, non pas que l'homme ait le droit de les commettre, mais parce que la répression serait un mal social plus grand que l'abus signalé. Le travail au foyer domestique ne peut se prêter aux mêmes investigations diurnes et nocturnes que le travail de la manufacture et de l'usine.

A l'heure actuelle, la mission des inspecteurs est déjà laborieuse. En 1902, les établissements soumis à l'inspection se répartissaient ainsi [1] :

Désignation.	*Nombre.*	*P. 100.*
Etablissements occupant		
De 1 à 5 ouvriers	248,235	77,0
De 6 à 20 —	52,428	16,3
De 21 à 60 —	17,334	5,4
De 101 à 500 —	3,875	1,2
De 500 et plus.	417	0,1
Total.	322,289	100

Les mêmes difficultés que soulève l'inspection du travail se rencontrent en Allemagne, en Autriche, en Suisse, dans tous les Etats industriels. Plus les lois se multiplient, plus la tâche des fonction-

[1] *Loc. cit.*, p. 5976. Il a été dressé, en 1902, 2478 procès-verbaux, suivis de 2248 condamnations.

naires se complique. Le régime du travail, avec les solutions si diverses qu'il nécessite, relève principalement de l'expérience et de l'étude impartiale des faits contemporains. Est-ce à dire que la la raison soit impuissante à éclairer les différents problèmes d'économie sociale? Faut-il rejeter, en ces matières, la méthode logique ou déductive? Nous le voudrions d'autant moins qu'un livre récent et considérable soutient l'affirmative. Il étudie *à priori*, — en 740 pages, — le droit naturel du travail, appelé par l'auteur droit *laborique*[1]. Le mot est original et nouveau, mais ce qu'il désigne est aussi ancien que le monde puisqu'il s'applique au contrat de travail, aux relations de tout ordre qui unissent le maître au serviteur, qu'il s'agisse du domestique, de l'ouvrier ou du travailleur intellectuel. Mais existe-t-il, en ces matières, un droit naturel ou droit *laborique?*

III

La lutte continue toujours en Angleterre. Interrompue à Noël, pour permettre aux hommes de bonne volonté de chanter les cantiques de paix, elle vient de reprendre avec plus d'acuité que jamais. Verrons-nous, pendant de longs mois, l'opinion impatiente attendre fiévreusement l'issue de la bataille? Chaque élection législative sera-t-elle, comme les trois dernières, réservée au grand débat économique qui passionne l'Angleterre? Peut-être. Dès aujourd'hui, il est facile de constater que trois partis, nous devrions dire trois écoles, sont engagés dans la bataille : les libres échangistes absolus, héritiers de Cobden, auxquels les disciples d'Herbert Spencer apportent l'appui désintéressé du savoir; les libres échangistes modérés, hommes de gouvernement qui, avec M. Balfour, invoquent l'autorité de Stuart Mill; enfin, les protectionnistes, les impérialistes à outrance, qui acclament leur chef M. Chamberlain, et qui, grâce au succès des dernières élections de Ludlow, de Lewihasm et de Dulwich, escomptent une victoire générale et définitive. Il est intéressant de suivre les manœuvres de ces trois corps d'armée qui ont, chacun, leur état-major, une armée active, très décidée, dans les villes, et une solide réserve dans les campagnes.

Voici les libres échangistes qui se plaisent à rappeler l'activité et la prospérité de l'Angleterre. Est-ce le fait de la liberté commerciale qu'il faut incriminer si d'autres Etats, comme l'Allemagne et

[1] *Traité de droit naturel, théorique et appliqué*, par Tancrède Rothe, docteur en droit, professeur aux facultés catholiques de Lille. T. IV : *Droit laborique*, Paris, Larose, 1904.

les Etats-Unis, développent sans cesse leur champ d'exportation? L'Angleterre peut-elle avoir la prétention de lutter victorieusement sur tous les marchés contre les nations rivales? En aucune façon. Les libres échangistes agrémentent de nombreuses statistiques les arguments chers à Cobden et à la fameuse ligue dont Bastiat a célébré l'effort. Ils font remarquer que l'Angleterre est dans l'impossibilité de produire une foule de choses qui lui sont nécessaires ou utiles. Jamais les colonies ne pourront les lui fournir aussi parfaites et dans des conditions aussi avantageuses. Pour eux, la concurrence internationale est un perpétuel stimulant et l'Angleterre n'a pas, disent-ils, à redouter ses rivaux. Ils considèrent que les importations se paient par les exportations, qu'il en est des individus comme des nations, que si celles-ci font des échanges, c'est qu'elles y trouvent un avantage. Chaque pays est un débouché normal pour un autre pays, et puisque chacun a son sol, son climat, ses productions spéciales, il est tout naturel qu'il cherche à exporter librement les produits qui lui sont superflus pour obtenir en retour les produits qui lui manquent. On multiplie les communications; on perce les montagnes et les isthmes; on crée sans relâche des voies ferrées et des canaux; et quand toute l'œuvre économique contemporaine est une œuvre d'union et de rapprochement, voilà qu'on propose d'arrêter ces produits par un mur douanier, et on demande à l'Etat des mesures de protection draconienne. Tout cela, disent-ils, est artificiel et ridicule; ce qu'il faut chercher avant tout, c'est le bon marché des produits et on l'obtient par la liberté commerciale.

Les libres échangistes absolus invoquent l'autorité d'Herbert Spencer dont la mort vient de rappeler l'hostilité constante à l'intervention du pouvoir. Défenseur de la libre concurrence, partisan de l'individualisme contre l'inutile action législative, soutenant que le pouvoir civil auquel les sociétés se confient, devient bientôt un parasite qui détruit la sève nationale, Herbert Spencer écrivit contre l'Etat « protecteur » des pages célèbres que rappellent avec joie les défenseurs de la liberté commerciale. A ceux qui le louaient de donner son appui à l'individualisme anarchique, Herbert Spencer répondait spirituellement, en citant ses *Principes d'Ethique* (5ᵉ partie) : « Un gouvernement auquel on a sans cesse recours tourne au communisme et à l'anarchie. On voit naître la théorie suivant laquelle les arrangements sociaux doivent être réformés dans leurs bases, de telle façon que chacun reçoive une part égale des produits du travail et que les différences de traitements, — dues aux différences de mérites, — soient abolies : c'est le communisme. Mais alors, les plus mauvais de

tous, exaspérés de ne pouvoir jouir des choses qu'ils désirent, affirment que chaque homme peut s'emparer de ce qui lui plaît. Ainsi commence l'anarchisme et un retour à la lutte pour l'existence telle qu'elle a lieu parmi les brutes. » Comment les socialistes, si pleins de mépris pour l'individualisme et l'anarchie, ont-ils pu invoquer, à leur tour, l'autorité d'Herbert Spencer, c'est ce qu'il est assez difficile d'expliquer. Mais le fait est certain, puisque, le 12 juin 1895, le philosophe anglais crut devoir écrire à M. Lucio Fiorentini : « J'ai exposé maintes fois ma conviction, que l'avènement du socialisme serait le plus grand désastre que le monde aurait connu et qu'il ne pourrait finir que dans un despotisme militaire. » On devine que les adversaires de l'impérialisme économique, qui unissent dans une même réprobation le protectionnisme et le socialisme, se plaisent à citer Herbert Spencer, notamment lorsqu'il écrivait de M. Chamberlain : « C'est un ambitieux et un despote ; c'est un esprit médiocre qui sait l'art de faire travailler les autres et qui, par son habileté et son audace, s'est poussé au premier rang de la Chambre des communes. »

Entre les adversaires irréconciliables de M. Chamberlain, libres échangistes de conviction et de tradition, et les admirateurs aveugles de l'ancien ministre, se placent les gouvernementaux qui avec M. Balfour acceptent le protectionnisme modéré, comme une nécessité de l'heure présente et une réponse aux taxes douanières de l'Europe. Philosophe, écrivain apprécié des penseurs, inaccessible à la foule, si ce n'est lorsqu'il parle à la tribune, M. Balfour semble vouloir reprendre la thèse que défendit brillamment Stuart Mill. Il se dit libre échangiste, mais il veut que son pays bénéficie de la liberté commerciale et, pour cela, il faut qu'il développe le plus possible les « offres » et diminue les « demandes ». Tandis que les continuateurs de la politique de Cobden soutiennent le libre échange, quel que soit le mal momentané qui puisse advenir à leur propre pays, M. Balfour demande une politique de représailles à l'égard des pays protecteurs. Lorsqu'il compare les exportations et les importations, il formule une distinction subtile. Il considère que les charbons, les machines et les navires vendus à l'étranger fortifient la puissance industrielle des peuples rivaux et il ne les fait pas figurer dans « son » tableau des exportations nationales. Il soutient que ces produits accroissant aujourd'hui le chiffre des exportations britanniques ont pour effet de les diminuer demain, et il ajoute mélancoliquement : « Un même phénomène ne peut être à la fois un indice de prospérité et un indice de déclin. » Il accepte les traités de commerce, mais il demande que l'Angleterre se place sur le terrain de la « réciprocité des avan-

tages ». Il apporte ainsi à M. Chamberlain et à ses amis le précieux appui du gouvernement.

Les protectionnistes, que séduit l'impérialisme économique, dédaignent les précautions oratoires, les distinctions et les vaines subtilités. Ils manient les calculs avec une habileté consommée et, pour eux, la statistique est bien l'art d'accommoder les chiffres. Ils se plaisent à comparer le tableau des exportations et le tableau de l'accroissement de la population et ils en font un tel commentaire que l'on voit la famine à brève échéance, si un nouveau système économique ne vient remplacer le régime décevant de la liberté commerciale. Voici les chiffres d'exportations qu'ils colportent dans toutes les réunions publiques :

1872.	256,257,000	livres st.
1882.	241,467,000	—
1892.	227,216,000	—
1902.	277,552,000	—

Il n'y aurait donc, de 1872 à 1902, qu'un modeste accroissement de 21,295 livres. Or, dans cette même période, la population a passé de 31,900,000 habitants à 41,900,000. Jonglant avec les chiffres, ils prétendent que les exportations ont augmenté de 7 pour 100, tandis que la population s'est accrue de 31 pour 100. Ils se gardent de dire que l'Angleterre a bien d'autres sources de revenus que ses exportations, et ils frappent ainsi les imaginations. Mais ils ont d'autres arguments non moins suggestifs.

Pour M. Chamberlain, tout ce qui abaisse et appauvrit l'étranger sert les intérêts de la Grande-Bretagne. Cette affirmation, démentie par l'histoire économique de l'Europe, ne peut être applaudie que par des électeurs crédules et d'une culture rudimentaire. Le même M. Chamberlain soutient que le tableau des exportations comparées aux importations marque l'enrichissement des Etats. Si un pays vend plus à l'étranger qu'il ne lui achète, il se développe, il progresse, il réussit. Les Anglais reprennent ainsi la vieille doctrine de Colbert, la doctrine du mercantilisme, et on se demande, en lisant les discours de M. Chamberlain, s'il ne rêve pas, comme le ministre de Louis XIV, un système de prohibition pour les produits de l'étranger et un nouveau « pacte colonial » qui asservirait les colonies anglaises à la métropole. Est-il besoin de faire remarquer ici, que lorsque nous exportons pour 100.000 francs de marchandises et qu'en échange nous en importons pour 200.000, notre opération est des plus lucratives et que le tableau de la balance du commerce, — s'il est très utile à consulter, — ne donne en rien la

mesure d'un enrichissement ou d'un appauvrissement. Tel navire anglais porte pour 10 millions de marchandises aux Etats-Unis et fait naufrage. La douane a marqué 10 millions au tableau des exportations et elle est obligée d'inscrire un zéro au tableau des importations. Que direz-vous de cette opération et que signifiera, dans l'espèce, la « balance du commerce » chère à M. Chamberlain? Ce qui, dans les discours de l'orateur britannique, a le plus grand poids, c'est l'argument tiré de la politique protectionniste de l'Europe et des Etats-Unis. « Chaque Etat, dit-il, cherche à se réserver son marché national, pourquoi resterions-nous un débouché ouvert à tous, tandis que nos rivaux nous empêchent d'entrer sur leur territoire? Tâchons, au contraire, de nous suffire et de faire servir notre empire colonial à l'approvisionnement de l'Angleterre. » C'est donc la thèse de l'impérialisme qui revient sans cesse, toujours acclamée et qui séduit, plus que tout autre argument, le corps électoral.

Est-ce l'effet de cette lutte économique prolongée? Est-ce tout autre cause? Il est certain que les Anglo-Saxons deviennent susceptibles, nerveux et passablement excités. L'empereur d'Allemagne dit à Hanovre que Blücher et les Prussiens ont sauvé l'armée anglaise à Waterloo, les journaux anglais sont mécontents. Le ministre de la marine française dit ou laisse dire, dans un dîner intime, que Gibraltar n'est pas une forteresse imprenable, les Anglais sont blessés. Le président Roosevelt, dans son dernier message au Congrès, déclare qu'il faut « augmenter sans trêve l'effectif et la force de la marine américaine », les Anglais prennent ombrage. Le roi d'Espagne, dans sa visite aux Portugais, salue en eux les intrépides navigateurs, dignes héritiers de Vasco de Gama, de Magellan, de Diaz, de Païva, voici que les Anglais ont des regrets rétrospectifs et rappellent aigrement leurs fastes maritimes. Mais ce qui par-dessus tout les indispose, c'est que la presse européenne soutient que depuis trente ans le commerce extérieur de l'Angleterre n'a augmenté que de 21 pour 100, tandis que le commerce allemand augmentait de 53 pour 100. Qu'on perde et qu'on gagne des batailles, soit! mais perdre des débouchés! Hélas! le fait est prouvé, la statistique est indiscutable. Les Anglais perdent une partie de leurs anciens marchés au profit de l'Allemagne et des Etats-Unis.

*
* *

Le président Roosevelt est un homme heureux; on l'applaudit quand il parle; on l'approuve quand il se tait.. Cependant son message du 7 décembre dernier a, pour la première fois, soulevé

des critiques. Il s'agissait de la question de Panama et de la reconnaissance du nouvel Etat indépendant. Mais les idées de M. Roosevelt sur les questions ouvrières ont recueilli une chaude approbation. « Les syndicats, a-t-il dit, rendent de grands services. Le gouvernement tient la balance égale entre les syndicats de patrons et ceux des ouvriers, mais il entend faire respecter la loi sans tenir compte de la position ni de la puissance. Chacun est libre de faire tout ce qu'il entend de sa fortune et de son travail, mais ce droit a pour limite le droit d'autrui. » Il semble bien que le président Roosevelt ait été impressionné par les critiques acerbes dirigées contre de puissants syndicats patronaux. A plusieurs reprises, il avait désapprouvé les coalitions d'intérêts qui, sous le nom de *trusts*, visent à l'accaparement. Allait-il, officiellement, dans son message, s'attaquer à la puissance des financiers dont plusieurs sont les soutiens de son parti? M. Roosevelt, qui a lu Machiavel, a parlé pour le grand public bien plus que pour les hardis financiers, rois du pétrole, des mines et des chemins de fer. Rappelant que le nouveau ministère du commerce et du travail a dans ses attributions la surveillance des *trusts*, il a dit simplement : « Les corporations honnêtes n'ont rien à craindre de la surveillance de l'Etat. Le nouveau département doit seulement fournir d'authentiques informations en vue de l'adoption des mesures législatives qui empêcheront des accaparements préjudiciables. » A cela les journaux financiers ont répondu que les corporations américaines sont honnêtes et que les *trusts* ne prennent aucune mesure préjudiciable. C'était prévu.

Les trusts ont cependant, aux Etats-Unis, de rudes adversaires. Bien différents du *cartell* et du *pool*, qui syndiquent des exploitations pour l'obtention d'un but déterminé, mais leur laissent autonomie et liberté, le *trust* est la fusion des entreprises, c'est l'exploitation unifiée que dirige une seule volonté, souvent la volonté du milliardaire. On voit alors une administration unique se substituer à vingt autorités distinctes; c'est le triomphe de la coalition, et c'est, dans bien des cas, le triomphe du monopole et de l'accaparement. Mais ces victoires sont de courte durée, et l'échec retentissant de plusieurs *trusts*, en l'an 1903, a découragé nombre de financiers. Ce n'est pas le moment de montrer ici que les forces économiques naturelles, telles que la liberté du travail et des échanges internationaux, conspirent sans cesse contre les *trusts*; mais si leur influence industrielle et commerciale est passagère, leur action politique fut souvent corruptrice. Aussi s'explique-t-on les mesures légales, assez artificielles, prises contre eux, les *Anti Trust Laws*, qui n'ont pas abouti. Si, en effet, les lois fédé-

rales d'une part, et les lois du Texas, du Michigan, de New-York et de Washington d'autre part, avaient été rigoureusement observées, elles auraient empêché toute transaction importante et détruit cette liberté du commerce que l'on prétend servir. L'Etat ne peut-il cependant intervenir très utilement dans certains cas? Si fait, et on comprend très bien que les groupements économiques soient soumis, comme les groupements politiques, à un droit public national qui, en accordant la liberté d'association, cherche à en réprimer les abus[1].

Aux Etats-Unis comme en Europe, les syndicats patronaux rencontrent devant eux de puissants syndicats ouvriers. Lorsque le président Roosevelt annonce, dans son Message, qu'il tiendra pour tous une balance égale, il peut déjà rappeler tel ou tel arbitrage heureux qui, grâce à lui, a mis fin à de redoutables conflits. De toutes les associations ouvrières, la plus puissante semble encore aujourd'hui *les Chevaliers du travail*, curieuse chevalerie qui exclut jalousement de son sein le commerçant comme l'avocat, le petit détaillant comme le banquier! Ce qu'ils veulent, c'est se protéger contre la « ploutocratie patronale », c'est combattre « le développement alarmant et le caractère agressif du pouvoir entre les mains des grands capitalistes ». Ils se refusent toute action politique, et jusqu'ici ils sont restés fidèles à leurs statuts. Ils se défendent d'organiser des grèves, mais les statistiques officielles leur ont attribué, à cet égard, une réelle influence. Ce qu'ils peuvent affirmer loyalement, c'est leur respect des convictions de leurs adhérents et leur volonté ferme de n'employer que des moyens légaux dans la défense de leurs intérêts. Parmi leurs revendications, citons l'adoption de la journée de huit heures, l'abrogation des lois qui ne portent pas également sur le capital et sur le travail, l'établissement d'un impôt progressif sur les revenus, le rachat, par le gouvernement, des chemins de fer et d'autres services publics.

*
* *

Parler des colonies françaises, c'est rappeler les conquêtes qui, depuis vingt ans, ont augmenté notre patrimoine national. Tandis qu'au lendemain de 1870, nous n'avions, en dehors de l'Algérie, que la Martinique, la Guyane, la Réunion, la Guadeloupe, les établissements du Sénégal, de la Guinée et du Gabon et enfin la Cochinchine et la Nouvelle-Calédonie, voici que nous occupions la

[1] Voy. sur ce point André Colliez, *Trusts, Cartels, Corners*. Paris, Guillaumin et Cie, 1904.

Tunisie en 1882, le Tonkin en 1883, le Dahomey en 1892, Madagascar en 1895. Nos possessions couvrent aujourd'hui 9 millions de kilomètres carrés, occupés par plus de 30 millions de sujets indigènes. Pour conquérir ces pays, nous n'avions pas d'armée coloniale; pour les administrer, nous n'avions aucun personnel préparé; quant au pouvoir central, mobile et changeant, il n'avait aucune politique arrêtée. Peu à peu, les idées se sont précisées, les administrateurs se sont formés. Nous nous trouvions stimulés par d'autres grands Etats et par des initiatives personnelles ou collectives qui, comme celles de Léopold II au Congo, honorent la civilisation contemporaine. Le livre que vient de publier sur *l'Afrique nouvelle* M. le chevalier Descamps, sénateur de Belgique, met en pleine lumière les services rendus par l'Etat indépendant du Congo et montre quel doit être le rôle des gouvernements européens dans leurs entreprises coloniales [1].

On pouvait espérer que la France, instruite par l'exemple des nations rivales, par ses expériences personnelles, entrerait dans une voie de colonisation méthodique, à laquelle auraient collaboré toutes les forces de la métropole : forces morales, économiques et politiques. La jeunesse entendait parler de carrières coloniales; on lui rappelait les exemples des cadets de famille qui avaient fondé le Canada et un jeune publiciste demandait que nos missionnaires de Madagascar, du Tonkin, de Tunisie, et les prêtres du Canada créassent, pour les jeunes gens de la Métropole, des *Instituts coloniaux* [2]. Là « seraient accueillis les débarquants; ils feraient connaissance avec d'autres jeunes gens comme eux, se destinant à cultiver la même colonie; ils apprendraient la langue du pays, ils s'initieraient aux cultures indigènes; ils s'acclimateraient. Entre temps, ils visiteraient les concessions susceptibles d'être accordées. Une fois établis enfin, ils s'aideraient entre eux [3] ». Ce projet séduisant pouvait réussir et aurait certainement réussi, grâce à la bonne volonté, à l'expérience, à la prudence de nos missionnaires, et en d'autres temps il aurait obtenu les faveurs du pouvoir. Mais voici que, cette année même, le gouvernement français se décide, sans hésitation, pour l'anticléricalisme colonial.

C'est la commission du budget qui, par l'organe de M. Dubief,

[1] *L'Afrique nouvelle. Essai sur l'Etat civilisateur dans les pays neufs et sur la fondation, l'organisation et le gouvernement de l'Etat indépendant du Congo*, par E. Descamps, sénateur, professeur de droit des gens à l'université de Louvain, Paris, Hachette, 1903.

[2] Victor Bettencourt, *Du choix d'une carrière indépendante*, Paris, Poussielgue, 1903.

[3] V. Bettencourt, *op. cit.*, p. 291.

rapporteur du budget spécial des colonies, trace au ministère son plan de conduite. Elle l'approuve de séculariser nos colonies, de supprimer peu à peu l'enseignement catholique. M. Dubief, au nom de ses collègues, parle en ces termes, de l'instruction donnée aux colonies : « Pour une œuvre qui exige des connaissances relativement étendues, du tact et de la souplesse d'esprit, un grand désintéressement, nous choisissions des congréganistes, c'est-à-dire des éducateurs dont les premiers défauts étaient l'*ignorance*, l'*absolutisme*, la *partialité*. De là l'influence à peu près nulle de nos écoles publiques, où l'on enseignait le catéchisme, mais où l'on omettait souvent, de l'aveu même des missionnaires, d'enseigner le français. Le premier devoir qui s'imposait était de procéder à un renouvellement radical du personnel enseignant. Grâce à l'énergie de M. Gaston Doumergue, cette transformation s'accomplit avec une remarquable rapidité [1]. » Voilà les remerciements qu'adressent les représentants du peuple aux humbles missionnaires, aux Frères de la Doctrine chrétienne et aux Sœurs enseignantes des colonies. Le rapporteur continue : « Les témoins sont, d'ailleurs, unanimes à reconnaître que l'œuvre, tant pratique que morale, accomplie par les missions, était réellement défectueuse et n'aboutissait qu'à de mauvais résultats [2]. » Quels sont ces témoins? Sont-ce des indigènes? Sont-ce des colons, des officiers français, des étrangers? Le rapporteur ne le dit pas, mais il ajoute : « La légende du missionnaire, pionnier de la France, gagnant les populations à l'influence moralisatrice du catholicisme, peut être aujourd'hui jugée à sa valeur [3]. » M. Dubief estime que la mentalité asiatique est profondément réfractaire à l'idée chrétienne. Il ne cite aucun témoignage, mais il affirme et tout son rapport est un tissu d'affirmations de ce genre. Il termine ainsi : « Les missionnaires ont profondément nui au prestige de la France en Extrême-Orient; ils éloignent de nous nos sujets annamites, maintenus dans l'ignorance et dans une dépendance servile. La commission du budget compte sur l'énergie du ministère pour substituer partout aux colonies à l'enseignement *déformateur* des congréganistes, l'enseignement dégagé de toute présomption confessionnelle de nos maîtres laïques [4]. »

Nous plaignons la Commission du budget d'avoir nommé un pareil rapporteur et nous sommes étonné que nul député ne soit

[1] *Chambre des députés. Annexe au procès-verbal de la séance du* 4 *juillet* 1903. *Rapport sur le ministère des colonies, par M. Dubief, député,* p. 81.

[2] *Loc. cit.*, p. 83.

[3] *Loc. cit.*, p. 84.

[4] *Loc. cit.*, p. 84.

monté à la tribune pour demander des « preuves ». On nous dit : « Personne ne lit ces longs rapports, et les députés eux-mêmes s'en moquent comme de feuilles mortes. » C'est peut-être vrai, mais ce que nous savons, c'est que les journalistes étrangers colportent ces allégations mensongères; c'est que ces mêmes allégations sont publiées et commentées aux colonies. Il y a là nos journaux officiels, tels que le *Journal officiel* de Madagascar, de l'Indo-Chine, du Sénégal, de la Réunion, de la Martinique, etc., qui reproduisent les nouvelles de la métropole. Celles-ci sont expliquées par les journaux locaux, tels que le *Courrier d'Haïphon*, *l'Indo-Chine républicaine*, *l'Avenir du Tonkin*, *la Patrie créole* (île de la Réunion), *la Calédonie*, *la France australe*, etc. Nous avons sous les yeux le *Journal officiel* de Madagascar et nous pouvons certifier que les dépêches de Paris, transmises par l'*Agence Havas*, n'omettent rien de ce qui touche à la politique anticléricale du gouvernement. Voici, par exemple, le câblogramme de Paris du 11 novembre, 10 h. 20 du matin : « L'*Officiel* publie un décret réorganisant les services de santé coloniaux et un décret laïcisant les services des hôpitaux de la marine. Dans le rapport précédant ce dernier, M. Pelletan expose que les sœurs se sont emparées des services intérieurs des hôpitaux, rendant le contrôle des dépenses impossible et constituant à leur profit, à la faveur du désordre, des approvisionnements illicites[1]. » Que doivent penser les gens de Tananarive et de Tamatave lorsqu'ils voient des sœurs « s'emparer » des services hospitaliers, profiter du « désordre » qu'elles organisent et constituer des approvisionnements « illicites » ?

On ne s'étonnera pas que les laïcisations se multiplient dans toutes nos colonies. Les sectaires peuvent chanter victoire, car depuis l'arrivée de M. Combes au pouvoir, l'anticléricalisme colonial sévit furieusement. Dans nos vieilles colonies, comme la Réunion, la laïcisation est terminée depuis la rentrée d'octobre 1902. « Dans l'Inde, la laïcisation est un fait accompli depuis le mois de septembre dernier, et cela, dit M. Dubief, malgré l'opposition d'un parti clérical encore puissant. Il en est de même à la Guyane, à Mayotte, à Tahiti, en Nouvelle-Calédonie. A Saint-Pierre et Miquelon, la laïcisation est terminée depuis la rentrée d'octobre 1903. Au Sénégal, la laïcisation est à la veille d'aboutir. Dans les autres colonies de l'Afrique occidentale (Guinée, côte d'Ivoire, Dahomey), la même transformation s'opère; elle sera complète au

[1] *Journal officiel* de Madagascar et dépendances, n° du samedi 14 novembre 1903, p. 10,249.

début de l'année 1904. A Madagascar, d'heureux progrès sont aussi à signaler. Dès à présent, les subventions servies aux Missions par le budget local sont supprimées. Les congrégations, mises à peu près dans l'impossibilité de pratiquer leur prosélytisme religieux sous les dehors de l'enseignement, manifestent leur découragement. Ce n'est guère qu'en Indo-Chine que l'œuvre de la laïcisation laisse encore à désirer [1]. » Mais nous pouvons compter sur la vigilance de M. Dubief et de ses amis. Qui disait donc que l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation? Hélas! un peuple n'exporte que ce qu'il produit et les économistes, — favorables à l'extension coloniale, — ne peuvent s'étonner que leurs prédictions se réalisent. Les colonies sont l'image de la métropole et, si celle-ci résiste à l'influence destructive des sectaires, c'est qu'elle a des réserves de vigueur et d'énergie morale. Les nouvelles possessions françaises n'ont pas les mêmes ressources. Qui leur fera aimer la France? Les fonctionnaires? Les militaires? Les colons avides de fortune et qui n'aspirent qu'au retour au pays natal? Ce sera, nous dit-on, l'instituteur; nous mettons en lui nos espérances.

O Dubief, et vous, Lintilhac, dignes émules de Pochon et de Cocula, vous tous, représentants de la pensée libre que Flaubert immortalisa, supprimez, détruisez nos œuvres coloniales, vous n'arriverez pas à tarir la source qui les a fait jaillir. D'autres peuples, — nos rivaux, — se feront accueillants. Auprès d'eux, le missionnaire français, chassé de la métropole et de nos colonies, retrouvera son libre apostolat. Il prêchera le même Evangile, la même foi, sous la garde d'un drapeau étranger, mais, à sa mort, la croix qu'il apporta de France surmontera sa tombe. Vous ne la lui enlèverez pas. De telles vies, ô gouvernants, nous consolent de votre injustice; si elles ne sont pas la rançon de vos fautes, elles sont du moins l'idéale protestation chrétienne.

A. Béchaux.

[1] *Rapport sur le ministère des colonies*, p. 82 et 83 *passim*.

REVUE DES SCIENCES

RADIATIONS

A propos du prix Nobel et de la médaille Davy de la Société royale de Londres. — Découvertes sur découvertes. — Le Radium. — Historique. — Depuis 1898. — L'Uranium. — Rayons singuliers. — Analogie avec les rayons X. — A travers les corps opaques. — Radio-activité. — Dans le minerai d'où l'on retire l'uranium. — Fouilles et fractionnements. — Le Polonium. — Un élément nouveau. — Deux décigrammes de radium dans une tonne de Pechblinde. — Un métal à 150,000 francs le gramme. — Deux grammes dans le monde entier. — Rayons et émanations du radium. — La radio-activité induite. — Choses mystérieuses : générateur d'électricité. — Générateur de lumière et de chaleur. — Source permanente indéfinie de travail. — Le mouvement perpétuel en 1903. — Propriétés physiologiques. — Traitement du lupus et du cancer. — Autre découverte à Nancy. — Les rayons *n*. — Origines. — Flamme et bec Auer. — Dans le soleil. — Singularités. — Seconde découverte à Nancy. — Radiations du corps humain. — Réalités et hypothèses.

Le jour récent où le fameux prix Nobel de physique fut partagé entre M. et Mme Curie et M. H. Becquerel, brusquement le grand public découvrit le radium ?

Psychologie de la foule ! La découverte du radium remonte à 1898. Nous avons ici même suivi pas à pas les recherches entreprises sur le nouveau métal. Et pourtant, semble-t-il, l'opinion ne s'en préoccupait guère. Malgré ses singularités, le radium passa inaperçu pendant des années. Mais comment ignorer un corps nouveau qui est devenu l'objet de récompenses si hautes, un corps que la Société royale de Londres a appelé « la plus grande découverte de la chimie moderne », qu'elle a même désigné sous le nom de « métal révolutionnaire ». Que signifie tout cela et qu'est-ce donc que le radium ?

Il est clair que le public n'avait pas été suffisamment frappé par les notes qui furent publiées sur le radium et qu'il n'avait pas saisi suffisamment l'étrangeté de la découverte.

Nous n'allons pas recommencer ici à retracer l'historique des faits depuis 1899. Mais sans doute n'est-il pas superflu de résumer très brièvement ce que l'on sait sur le radium et de montrer en quelques lignes pourquoi c'est un « métal révolutionnaire ».

Le métal de M. et Mme Curie resterait peut-être encore ignoré

aujourd'hui si M. H. Becquerel n'avait découvert en 1895, l'année des rayons X, que l'uranium, un vieux métal isolé par Peligot en 1842, émettait aussi des rayons très singuliers qui excitaient la phosphorescence des corps phosphorescents, qui traversaient les corps opaques, agissaient sur la plaque sensible, déchargeaient les électromètres, se subdivisaient en radiations distinctes aux propriétés diverses, etc. Ces « rayons Becquerel » étaient presque aussi extraordinaire que les rayons X.

Or l'uranium, son oxyde l'urane, se retirent d'un minerai malheureusement rare et notamment d'un minerai de zinc, la pechblende. M. et Mme Curie se demandèrent si, en fouillant la pechblende de Joachimstal, en Bohême, particulièrement rare, on ne rencontrerait pas d'autres corps susceptibles d'émettre comme l'uranium un rayonnement continu. On venait de trouver que le thorium, métal d'un oxyde rare que l'on emploie aujourd'hui dans la confection des becs Auer, rayonnait comme l'uranium. Mme Curie, par fractionnements successifs du minerai, trouva un résidu aux radiations plus actives que l'uranium. Elle l'appela *polonium*, en souvenir de la Pologne, son pays. Enfin elle mit la main sur le *radium*. M. Debierre trouvait un peu après l'*actinium*.

Mais jusqu'ici le radium peut seul être considéré avec certitude comme un élément nouveau, distinct de tous les corps simples. Et encore n'est-il connu que sous la forme de sels, chlorure et bromure. Pour obtenir deux décigrammes de radium, il a fallu traiter pendant des semaines plus d'une tonne de pechblende. On estime qu'en ce moment, pour extraire *un gramme* de radium, il faut employer 10,000 kilogs de minerai et qu'un gramme de métal pur revient à près de 150,000 francs. Dans le monde entier, il n'existe pas, en ce moment retiré du minerai, plus de 2 grammes de radium.

Les propriétés de ce singulier élément sont bien connues aujourd'hui. Mieux que les rayons X, ses radiations traversent tous les corps : dans l'obscurité, précieusement enfermé dans un petit tube, il est lumineux; il provoque la phosphorescence; il opère des décompositions chimiques. Il est d'une radio-activité deux millions de fois plus grande que l'uranium. Ses radiations sont complexes. Un aimant les sépare en trois rayonnements distincts dont deux chargés d'électricité. Les rayons chargés d'électricité sont assimilables à des projectives animées, d'une vitesse comparable à celle de la lumière : 300,000 kilomètres par seconde!

Si un petit morceau de sel de radium est dissous dans l'eau, ce morceau communique toutes ses propriétés aux corps qui sont enfermés avec lui dans le même récipient. Mme Curie a appelé ce phénomène « radio-activité induite ». Un corps ainsi touché par

les radiations ne revient que lentement à son état primitif et peut même être modifié étrangement. Tous les objets d'un laboratoire où l'on manie le radium deviennent radio-actifs. Tout l'air de la pièce devient conducteur de l'électricité... ce qui joue de mauvais tours aux expérimentateurs. Ces effets secondaires semblent dus à une émanation matérielle particulière qui se diffuse dans les gaz, à la manière d'une vapeur infiniment subtile. On parvient à condenser, à distiller cette émanation et à la faire passer d'un flacon dans un autre.

Le radium est une source d'énergie qui apparaît inusable, puisque depuis cinq ans qu'il est en observation, il reste, physiquement et chimiquement semblable à lui-même. Il ne perd pas en poids tout en émettant sans discontinuité. C'est un générateur constant de lumière, un générateur constant d'électricité; enfin, c'est une source indéfinie de chaleur, puisque 1 gramme de chlorure de baryum renfermant 1/6 de chlorure de radium dégage une quantité de chaleur qui est de l'ordre de 100 petites calories par heure. Un échantillon de radium est toujours à une température de 1°,5 au-dessus de la température ambiante, singularité qui montre encore une fois que c'est bien une source perpétuelle de chaleur, et comme chaleur et travail sont synonymes, c'est bien une source permanente de travail mécanique.

Voilà, comme on l'a dit à la Société royale, qui est révolutionnaire. Un corps qui travaille, qui produit sans cesse sans altération chimique, sans perte de poids! Mais c'est la réalisation du mouvement perpétuel réputé avec raison impossible; c'est le renversement de tout notre édifice scientifique, la faillite du fameux principe de la conservation de l'énergie. Avec rien on ne fait rien. Il est évident ou que le radium révèlera une perte de substance à la longue, car on ne l'étudie que depuis peu, ou il faudra bien modifier nos connaissances acquises en physique et en chimie.

On a présenté diverses hypothèses explicatives, mais toutes sont hypothétiques. On a dit, pour se mettre d'accord avec les lois considérées jusqu'ici comme des vérités éternelles : le radium ne perd rien en donnant parce que ses radiations sont alimentées par des vibrations extérieures qui nous échappent encore. Ou les corps dits radio-actifs comme l'uranium, le polonium, l'actinium, le thorium, sont des corps dont la molécule constitutive se démolit et les atomes libres se désagrègent eux-mêmes; d'où production de chaleur et de lumière pendant un temps énorme qu'un physicien anglais a évalué à des milliards d'années. Ou encore, — et cette dernière solution nous arrive à l'instant de Belgique, — M. Ch. Lagrange, de l'Académie royale des sciences de Bruxelles,

directeur honoraire des services astronomiques de l'observatoire d'Uccle, est conduit par l'analyse mathématique [1] à l'existence réelle d'une machine à mouvement perpétuel; bien loin d'être, comme on le croit, en opposition avec la mécanique rationnelle, elle en serait, au contraire, une déduction rigoureuse; il n'y aurait rien à changer dans les principes admis. Par suite les éléments d'un corps pourraient posséder un état dynamique indéfectible et un foyer inextinguible d'énergie, sous la seule influence de la gravitation newtonienne.

En dehors de ces propriétés physiques et chimiques si étonnantes, le radium possède des propriétés physiologiques qu'il faut encore brièvement rappeler. Le radium n'agit pas directement sur les yeux; mais si on en approche un peu de l'œil, la paupière bien close, il y a impression lumineuse. Les humeurs de l'œil deviennent phosphorescentes et éclairent la rétine. Un sel de radium enfermé dans une ampoule et posé sur la peau ne détermine aucune sensation; mais si le voisinage persiste, l'épiderme s'en ressent; au bout de huit à quinze jours la peau est désorganisée. M. Becquerel ayant placé un petit tube de radium dans la poche de son gilet ne ressentit rien d'abord; mais, après quinze jours, il fut surpris par une douleur assez vive. A travers le tissu du gilet, le radium avait désorganisé la peau; il y avait brûlure qui exigea des semaines pour se guérir.

Les radiations projetées sur le cerveau et le système nerveux d'animaux amènent des accidents; il y a souvent paralysie; il y a chez d'autres arrêt de développement. On n'a pas oublié sans doute que l'on a essayé avec succès de remplacer les rayons X par les radiations radifères dans le traitement des lupus et des cancers. Le mode opératoire serait très simplifié. Les expériences sont trop peu nombreuses pour que l'on puisse formuler une conclusion. Cependant les résultats déjà obtenus sont satisfaisants. Enfin M. d'Arsonval va étudier l'influence sur le corps humain non plus des radiations, mais des émanations du radium.

Telles sont, très résumées, les connaissances acquises sur le radium. Il est clair que l'on n'en restera pas là; il est possible que l'on découvre un corps radio-actif encore plus puissant. Tel quel déjà le nouvel élément agrandit singulièrement le champ des explorations des physiciens et des physiologistes. On n'a pas exagéré en considérant le radium comme le corps le plus étonnant qu'ait découvert la chimie moderne. On est à l'œuvre; attendons l'avenir.

[1] *La machine à mouvement perpétuel et la question du radium.* (*Bulletin de l'Académie royale.* Décembre 1903.)

Tout n'est autour de nous que vibrations, et par suite radiations. Radiations lumineuses, calorifiques, électriques, sonores, etc. Et toutes sont caractérisées comme des notes de musique par leur amplitude et par leur longueur d'onde, par la rapidité du rythme. La vitesse des vibrations qui a été parfaitement déterminée est bien faite pour surprendre les personnes qui ne sont pas au courant de ces phénomènes. Les vibrations qui engendrent chez nous les impressions de chaleur ont déjà une fréquence de 17 trillions par seconde quand la température ne dépasse pas 100°; mais quand il s'agit de hautes températures, elles se répètent 300 trillions de fois à la seconde. Ensuite, si les périodes croissent encore, c'est la sensation de lumière qui survient. La fréquence atteint 600 trillions pour s'élever dans l'ultra violet à plus de 2,000 trillions. On peut établir tout un clavier. A la base, les ondulations à grande amplitude et aux oscillations lentes, puis successivement l'amplitude décroît et les périodes croissent de vitesse de plus en plus. Il est bien certain que dans l'état des choses nous ne connaissons pas toutes les radiations. On les découvrira peu à peu dans la suite des temps.

M. Blondlot, professeur à l'Université de Nancy, correspondant de l'Académie des sciences, vient d'en trouver toute une classe, parfaitement inconnue hier, et ces radiations présentent aussi un haut intérêt. Il étudiait les propriétés des rayons X quand il rencontra des rayons qui émanaient d'une petite flamme et ne ressemblaient nullement aux rayons lumineux. L'œil ne les perçoit pas du tout et pourtant ils existent bien. Ils ont des propriétés caractéristiques; ils traversent directement un grand nombre de corps opaques, beaucoup de métaux, le bois. Ainsi, par exemple, une mince plaque d'aluminium, une lame d'argent, une lame de verre, une plaque de paraffine, une lame de caoutchouc, une planche de hêtre de 1 centimètre d'épaisseur, etc.

Ils traversent difficilement le plomb et pas du tout l'eau; il suffit de placer devant eux une feuille de papier mouillé pour les intercepter. Mais si cette eau contient des sels en solution, les rayons passent sans difficulté.

Les rayons *n*, — ainsi appelés par M. Blondlot pour faciliter le langage, — se reconnaissent à l'une de leurs propriétés fondamentales. Ils ravivent l'éclat d'un corps phosphorescent peu lumineux, d'une flamme peu éclairante, d'une étincelle électrique et du papier blanc peu éclairé. Si, dans une chambre obscure, on les fait tomber sur un tube contenant du sulfure de calcium à phosphorescence faible, on voit brusquement la phosphorescence augmenter. Les rayons *n* sont émis par une source de lumière ordinaire, par une lampe, un bec de gaz, un bec Auer, et, tout en étant différents

des radiations lumineuses et calorifiques, ils se comportent un peu comme les rayons de lumière ; ils se réfléchissent et se diffusent.

Beaucoup de substances soumises préalablement à l'insolation emmagasinent les rayons *n*. L'hyposulfite du soude à l'état solide ou à l'état de solution est un accumulateur puissant des nouveaux rayons. L'eau de la mer, les cailloux, le sable exposé au soleil renvoient ensuite beaucoup de rayons *n*. Puisque l'insolation amène comme conséquence l'émission des rayons, il était logique de se demander si le soleil n'en envoyait pas sur la terre. L'expérience a répondu affirmativement. Les rayons solaires qui pénètrent à travers d'épais volets en chêne et que l'on ne voit pas, bien entendu, renferment des rayons *n* que l'on reconnaît à l'exagération de la phosphorescence du sulfure de calcium. Une brique insolée placée tout à côté d'un faisceau de lumière pâle éclairant légèrement une bande de papier dans une chambre obscure agit sur ce faisceau, exalte cette lumière et donne de l'éclat au papier. Autre particularité. Un corps que l'on comprime émet des rayons *n*. Que l'on comprime à la presse du bois, du verre, du caoutchouc, aussitôt ces corps émettent des rayons *n*. De même les corps qui, dans leur structure intime, supportent des compressions : les larmes bataviques, l'acier trempé, le cuivre écroui. Il suffit d'approcher une lame de couteau d'un corps phosphorescent et celui-ci gagne aussitôt en luminosité ! Et il en est ainsi pour de l'acier trempé depuis des siècles. Les rayons *n* sont émis depuis des temps éloignés par le métal trempé. On peut rapprocher cette émission constante de celle du radium. Cependant ici, il y a une cause de génération continue des rayons. C'est le travail intérieur de la compression qui peut agir pendant des temps indéfinis.

Les découvertes se suivent souvent de près. M. Charpentier, également professeur à l'université de Nancy, en répétant les curieuses expériences de M. Blondlot, s'aperçut que le corps humain émettait des rayons *n*. Il promena sur la peau un petit écran de platino-cyanure de baryum, corps fluorescent. Et il reconnut que la fluorescence augmentait, surtout au voisinage des muscles qui se contractaient et des nerfs. Et ces effets sont perçus même derrière de l'aluminium, du papier, du verre, etc. La chaleur n'y est pour rien, car on peut s'en mettre à l'abri par un écran suffisamment protecteur. On pourrait objecter aussi que le corps humain a emmagasiné dans le jour des rayons *n* qu'il restitue ensuite. Cependant, après neuf heures de séjour dans l'obscurité, le corps rayonne toujours des rayons *n*.

Cette découverte, qui ne restera sans doute pas isolée, comporte

déjà des applications à la clinique. Il devient facile de saisir sur le fait l'activité musculaire et nerveuse, et même de l'apprécier par l'intensité de la phosphorescence. On peut encore, par cette intensité, suivre les contours d'un organe profond, de délimiter le cœur, par exemple, et de remplacer l'auscultation au son par l'auscultation aux rayons *n*. Ces réactions lumineuses sont bien capables de nous renseigner sur l'état de santé général. Mais tout cela date d'hier, de la fin de décembre 1903, et il serait encore imprudent d'en souligner les conséquences.

M. Charpentier a promené sur une grenouille un peu de matière phosphorescente, et partout où les nerfs abondaient, la phosphorescence s'accroissait; il a pu suivre ainsi tout le trajet du nerf sciatique.

Tels sont sommairement les résultats très intéressants qui viennent de clore si bien l'année scientifique. L'imagination s'en mêlant, on va déjà bien au delà des faits acquis : deux corps humains en présence, évidemment, font échange de rayon *n* et c'est celui qui se porte le mieux qui rayonne le plus. Il y a donc avantage à choisir ses voisins. On pressent les conséquences dans la vie. Les magnétiseurs, d'un autre côté, sont dans la joie. On niait notre fluide, disent-ils, eh bien, le voici reconnu et admis par les plus sceptiques. Ce sont les rayons *n*. Et maintenant pourquoi douter de la télépathie, de l'influence à distance de la pensée sur la pensée? On cherchait l'agent de transmission, le voilà! Les rayons qui s'échappent de la cellule nerveuse sont bien capables d'exciter ainsi au loin les vibrations d'autres cellules nerveuses, etc. Et l'extériorisation de la sensibilité? Pourquoi les rayons *n* ne prolongeraient-ils pas hors de la peau l'impression nerveuse? On pince une hypnotisée à quatre centimètres de la peau; et pourtant elle se sent pincée. L'expérience a été faite souvent par M. de Rochas. Rayons *n*!

On pourrait multiplier ces hypothèses sans raison. Ne sortons pas du domaine des faits expérimentaux. Pour le moment, nous sommes un peu moins ignorants qu'hier et c'est déjà beaucoup. Les radiations que nous venons de passer en revue vont agrandir le champ de nos recherches et ouvrir, sans doute, aux physiciens et aux physiologistes, de nouvelles perspectives.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 janvier 1904.

Au milieu de tous les nuages qui la couvrent, l'année 1904 est éclairée à ses débuts par un beau rayon du ciel. Pie X vient de l'inaugurer en promulguant le décret qui atteste que Jeanne d'Arc fut héroïquement vertueuse. La cérémonie avait la grandeur qu'il n'appartient qu'à l'Eglise de donner à ses fêtes où entre toujours une pensée éternelle. Le successeur de Mgr Dupanloup qui avait, il y a plus de trente ans déjà, sollicité la glorieuse instance dont le terme approche, Mgr Touchet, évêque d'Orléans, était présent; et, dans le plus heureux langage, il a félicité et remercié le successeur de Pie IX et de Léon XIII d'avoir hâté le moment où celle qui délivra, avec sa ville épiscopale, la France entière, aura « des autels qui ne connaîtront pas d'athées ».

La simple et pieuse réponse du Souverain Pontife se résume dans ces paroles où l'on sent si bien, avec l'amour affligé du Père pour la Fille aînée de l'Eglise, sa confiance dans le réveil et le triomphe : « Au milieu des tristesses présentes, le culte de la vaillante Lorraine donne aux catholiques une leçon de courage et de sacrifice, et aux amis de sa patrie l'espoir que la France, si grande, se souviendra que ses gloires historiques et son rôle civilisateur tiennent par des nœuds intimes à sa profession de l'Evangile. »

Le plus beau et le plus resplendissant des miracles de Jeanne d'Arc fut la France sauvée; puisse, le jour où elle sera proclamée sainte, cet autre miracle s'être accompli : la France redevenue elle-même, la nation du Christ, la terre chrétienne et libre!

En attendant, on voudrait qu'il fût plus souvent inexact, le vieux dicton : « Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. » Les jours, hélas! se suivent et se ressemblent, pour notre pays, avec une monotonie désolante et aggravante. Depuis combien de temps déjà le gouvernement nous sert-il l'affaire Dreyfus? Cette année encore, il nous offre pour étrenne cette vieillerie déshonorée.

Il est toutefois logique et conséquent avec lui-même; car c'est de l'affaire Dreyfus, comme de la boîte de Pandore, que sont sortis tous les maux, toutes les hontes, toutes les infamies, toutes les angoisses de l'heure actuelle. Rappelez-vous ce qui se passait, il y a neuf ans, en décembre 1894 : à la suite des attentats anarchistes et de l'assassinat de M. Carnot, la République avait paru réfléchir et s'assagir. M. Casimir-Périer avait été nommé chef de

l'Etat; il venait de diriger un ministère dont l'un des membres, un *alter ego* de Gambetta, M. Spuller, avait hautement annoncé et réclamé « un esprit nouveau » dans la politique. Le président du Sénat, M. Challemel-Lacour, autre fidèle de Gambetta, avait, plus nettement encore, parlé le langage de la modération et de la conciliation. Or, en ce mois de décembre 1894, M. Casimir-Périer, Président de la République, reçut (c'est lui-même qui nous l'a appris dans sa très grave déposition devant le conseil de guerre de Rennes), reçut à l'Elysée, dans la même journée, les visites successives de M. Joseph Reinach et de M. Waldeck-Rousseau, qui venaient lui demander un acte étrange et abusif, une démarche inconstitutionnelle auprès d'un conseil de guerre qui était appelé à juger un capitaine accusé d'avoir livré nos secrets militaires à des puissances étrangères. Ils venaient le prier et le presser de s'entremettre auprès de ce conseil de guerre pour obtenir de lui que l'affaire fût jugée, non à huis clos, mais en séance publique. Ce que faisaient là ces deux hommes et ce qu'ils requéraient était énorme; car, si jamais procès exige le secret, c'est celui où il s'agit d'espionnage, c'est-à-dire de relations occultes dont les trames plongent dans les parties les plus intimes des cours, des gouvernements, des états-majors, des armées, des ambassades, et qui ne pourraient être divulguées sans mettre en péril la paix internationale et la sécurité des pays! Demander donc, comme MM. Reinach et Waldeck-Rousseau le demandaient au Président de la République, une sorte de coup d'Etat contre la justice militaire, pour exiger d'elle la publicité des audiences où seraient établis les faits de trahison, c'était exiger l'impunité du traître. Il était évident que, devant le danger de soulever des cas de guerre par des révélations qui descendraient très bas et monteraient très haut, la bouche des magistrats comme des témoins serait close; ce n'était pas la liberté de la défense qui serait entravée, c'était celle de l'accusation.

Mais quel intérêt MM. Reinach et Waldeck-Rousseau avaient-ils à prendre ce rôle? Pour M. Reinach, on pouvait se dire, à la rigueur, que, l'accusé étant Juif, il voulait couvrir à tout prix un de ses coreligionnaires, d'autant plus que, depuis quelques années, bien des Juifs, à commencer par son beau-père, pour finir par Cornélius Hertz, avaient été mêlés à des histoires scandaleusement retentissantes. Pour M. Waldeck-Rousseau, la question était plus obscure : comment pouvait-il se livrer à une démarche aussi incorrecte? Il devait savoir mieux que personne, — lui, juriste consommé, — que ce qu'il sollicitait du Président de la République, était un monstrueux abus de pouvoir. Etait-il convaincu de l'innocence du prévenu qu'on allait juger? Il n'avait qu'à prendre

lui-même sa défense en main, qu'à se présenter à côté de lui à la barre, discutant et réfutant avec son merveilleux talent toutes les présomptions et toutes les preuves apportées par l'accusation, démontrant et démasquant toutes les illégalités qui auraient pu être commises. Rien n'aurait été plus naturel. M. Waldeck-Rousseau aurait défendu Dreyfus comme il avait défendu Eiffel dans l'affaire du Panama. Il aurait été dans l'exercice légitime de sa profession; il ne l'était pas en le patronnant devant le Président de la République. Les moyens irréguliers dont il usait en sa faveur étaient bien plus un doute qu'une affirmation de son innocence. Ce qui, de cet incident, ressortait avec le plus de clarté, c'était qu'une affaire Dreyfus était née ou allait naître, et que les deux agents de cette affaire à laquelle tous les Juifs s'intéresseraient, moralement et matériellement, étaient d'ores et déjà M. Joseph Reinach et M. Waldeck-Rousseau.

Lorsque le premier conseil de guerre eut délibéré, prononcé et condamné, on aurait compris encore que, si, d'accord avec M. Reinach dont le parti pris était explicable, M. Waldeck-Rousseau croyait sincèrement à une erreur judiciaire, il se fût assigné pour mission de la constater et de la réparer. Il s'en fût même honoré. Prétendre que Dreyfus avait été condamné parce qu'il était Juif était une calomnie sotte et outrageante contre de braves officiers, même contre l'armée entière, image de la nation, où cette intolérance impie n'existe pas; la religion de M. Dreyfus avait été si peu une cause de persécution et de suspicion contre lui qu'il avait été admis à un poste de confiance, dans les fonctions les plus délicates de l'état-major, sous des chefs comme le général de Boisdeffre. Mais l'erreur judiciaire étant possible, même avec les juges les plus loyaux, il était permis, même commandé à M. Waldeck-Rousseau, s'il croyait à cette erreur, d'employer toutes les ressources de sa science procédurière et juridique à l'établir. Personne ne s'en fût étonné; et l'immense majorité des honnêtes gens aurait salué le triomphe de la vérité que l'habile avocat aurait fait apparaître aux juges mieux informés. Le malheur fut que l'habile avocat se garda de plaider lui-même une cause que nul autre mieux que lui n'aurait pu gagner; on ne vit agir, d'abord dans l'ombre, bientôt au ministère, qu'un agent d'affaires, louche, prêt à toutes les violences et à toutes les manœuvres du politicien, pour imposer à notre malheureux pays, terrorisé et trompé, une thèse dont il était si peu sûr lui-même, qu'il n'a jamais osé, ni à une tribune, ni à un tribunal, l'exposer en face. Il n'a pas plus été le héros que le héraut de l'affaire Dreyfus; il n'en a été que le courtier marron et le coulissier, avec ou sans honoraires, nous ne savons.

Que M. Waldeck-Rousseau n'ait pas eu, tout d'abord, l'idée de sacrifier à son affaire Dreyfus le repos, la liberté, les institutions les plus respectables et les plus sacrées de la France, nous inclinons à le croire. En ce temps-là, lorsque fut lancée l'affaire, il avait l'air assez dégoûté de la politique; il se confinait presque exclusivement dans ses grosses affaires lucratives du palais où il n'apportait aucun rigorisme de sectaire : un jour, il plaidait pour le Pape en instance d'une succession qu'une catholique généreuse avait léguée au Saint-Siège; un autre jour, à propos d'un procès de la famille Lebaudy, il avait fait à plein cœur l'éloge « de ce grand éducateur qui s'appelle le P. Dulac ». Ne touchant que du bout des doigts à la politique, il n'aurait touché qu'avec des pincettes, et même qu'avec un balai, aux politiciens de la radicaille socialiste ou de la radicaille tout court, pour lesquels, en Athénien qu'il est, il professait un mépris sans bornes. Il fondait des cercles et prononçait des discours conservateurs; aux élections de 1898, il soutenait même les candidats qui avaient été ceux du gouvernement au 16 mai, ou qui passaient pour des ralliés.

Après les élections de 1898, lorsqu'il fut notoire que la réhabilitation de Dreyfus ne se ferait pas par des voies extra-légales avec l'appui des conservateurs de toute nuance qui, sans passion ni haine, entendaient respecter et faire respecter les décisions régulières de la justice, M. Waldeck-Rousseau immola son parti comme son pays à son client. L'agent d'affaires étouffa en lui le politique, le libéral, le patriote; et, comme il ne pouvait compter sur les conservateurs de toute nuance pour emporter, contre la justice elle-même, la réhabilitation de Dreyfus, et qu'à cette œuvre révolutionnaire il fallait l'appui des pires éléments révolutionnaires, il conclut l'alliance d'où sortit son ministère. Le terrain commun de l'alliance se présentait de lui-même. Il ne pouvait être dans la guerre franche et déclarée à la propriété, au capital, à la Bourse, parce que les gros bailleurs de fonds de la campagne dreyfusiste auraient regimbé. Ce fut l'armée, ce fut l'Eglise, ce furent les congrégations religieuses qui furent jetées en pâture à tout ce qui, soit en haut, soit en bas, était le plus vil dans la nation. Dans l'un des plateaux de la balance, on mit Dreyfus réhabilité; et, dans l'autre, l'armée désorganisée et la religion persécutée. C'est de ce marché qu'est sortie la double politique qui se déroule depuis quelques années; elle est en train de s'épanouir dans cette coïncidence très concertée qui nous montre le gouvernement actuel déposant, presque le même jour, un projet de révision du verdict de Rennes et un projet d'interdiction du droit d'enseigner à toutes les congrégations. C'est ainsi que l'affaire Dreyfus a faussé et empoisonné toute notre histoire contemporaine; elle pourrait

prendre pour épigraphe : « Pour le salut d'un Juif légalement déclaré traître, il faut que la France meure! »

Tout ce qui se passe était en germe dans l'acte cyniquement audacieux par lequel M. Waldeck-Rousseau, le copain de M. Joseph Reinach dans l'affaire Dreyfus, faisait entrer dans son ministère le chef du parti socialiste, l'homme qui, la veille encore, avait flétri à la Chambre avec le plus de véhémence la campagne dreyfusiste, ses moyens pécuniaires de propagande et de corruption, son travail de bouleversement militaire. Le 4 décembre 1897, M. Millerand avait mis en demeure le ministère de M. Méline de ne pas s'attarder au procès d'Estherazy, qui n'était qu'un inutile dérivatif, et de frapper au cœur le syndicat qui exploitait l'affaire Dreyfus. Il accusait le gouvernement de complicité avec le syndicat : « Vous nous disiez *tout* à l'heure, clamait-il avec une voix de tribun aux ministres assis devant lui : « Qu'auriez-vous fait à notre place? » Et il répondait frémissant d'indignation : « Nous n'aurions pas d'abord permis qu'on formulât pendant quinze jours, sans les relever, ces attaques contre les chefs de l'armée. » Le *Journal officiel*, après avoir reproduit ces paroles, ajoute : « Applaudissements à l'extrême-gauche. »

M. Millerand reprochait au ministère Méline de n'avoir pas mis énergiquement le pied sur la conspiration : « Vous avez ouvert, disait-il aux ministres, une aventure qui n'est pas près de se terminer, dont vous n'êtes plus les maîtres. » Il adhérait à l'interruption d'un député : « Il y a trop d'argent juif pour que cela se termine vite. » Apercevant sur les bancs de la Chambre M. Reinach qui était alors député, — ce même M. Reinach qui avait fait, de concert à demi avec M. Waldeck-Rousseau, la fameuse démarche pour Dreyfus auprès de M. Casimir-Périer, — il le montrait du doigt, avec une franchise terrible, comme l'homme devant qui le gouvernement tremblait et capitulait, « comme celui, disait-il, qui ici mène cette campagne, alors qu'au lieu d'essayer de réhabiliter un nouveau Calas, il aurait peut-être, dans sa famille, d'autres réhabilitations à poursuivre ». Paroles que le compte-rendu du *Journal officiel* fait suivre encore de ces mots : « Applaudissements vifs et répétés à l'extrême-gauche et sur plusieurs bancs à gauche. » On voit par ces citations s'il est vrai que ce soient les congrégations qui aient inventé la culpabilité de Dreyfus. L'extrême-gauche comme la gauche étaient les plus ardentes à la proclamer lorsqu'elles avaient encore le regard libre ou les mains vides : et il se trouve qu'aujourd'hui, pour motiver les attentats qu'elles commettent contre les congrégations, elles leur reprochent, sans la moindre preuve à l'appui, de s'être mêlées d'une affaire où aucun prêtre régulier ou séculier n'a jamais tenu

un langage comparable à celui de M. Millerand, porte-parole du radicalisme et du socialisme !

Comment ce phénomène s'est-il produit? M. Millerand avait-il été prophète lorsque, dans sa harangue du 4 décembre 1897, il avait accusé ceux qui cédaient ou céderaient aux patrons de Dreyfus, de « céder à des influences de presse, de politique et d'argent ». Notez ces trois mots, le dernier surtout, d'où découlent les deux autres; ils sont la clef de l'énigme, la clef de cette boîte de Pandore dont nous parlions tout à l'heure, et qui est avant tout une caisse.

Moins de deux ans après avoir prononcé ce discours, M. Millerand était au ministère l'associé de M. Waldeck-Rousseau qui, président du Conseil, était plus que jamais l'associé de M. Reinach dans l'affaire Dreyfus. L'affaire était ramenée devant un deuxième conseil de guerre; elle allait être jugée à nouveau. Cette fois, l'audience serait publique; tout ce qui pouvait peser sur l'indépendance des juges était concentré à Rennes : ils savaient que, s'ils ne votaient pas selon les vues du gouvernement, ils risquaient leur avenir et compromettaient leur carrière. Que voulez-vous? La conscience et l'évidence furent les plus fortes. Après avoir été jugé dans des conditions tellement exceptionnelles de publicité, d'impartialité, de recommandation ministérielle, que pas un accusé militaire ou civil en France ne les eût rencontrées, Dreyfus fut pour la seconde fois condamné. L'agence Reinach, Waldeck-Rousseau et Cie avait perdu son affaire. M. Reinach écrivit immédiatement : « Le gouvernement de la République a le devoir absolu de déchirer le verdict de Rennes. » Il est probable, comme nous l'ont appris des révélations récentes, que, si le général de Galliffet qui, au milieu de ses faiblesses politiques, avait gardé l'âme d'un soldat, n'avait pas été ministre de la guerre, les choses eussent été faites comme l'avait ordonné M. Reinach. On louvoya, on transigea; M. Loubet, qui semble avoir pris pour devise : *Video meliora, deteriora sequor*, M. Loubet, qui avait promis solennellement le respect de l'arrêt de la justice, espéra obtenir sa grâce à lui-même en signant celle de Dreyfus. C'était supprimer la peine sans nier la faute. Mais l'Agence ne l'entendait pas ici : le général de Galliffet s'était permis de dire que l'affaire était close, il n'était plus qu'un fâcheux dont il fallait se débarrasser. On le dégoûta; et, après avoir eu le tort d'entrer dans un pareil ministère, il eut le tort d'en sortir. Lorsque M. Waldeck-Rousseau lui donna pour successeur le général André, il visait, n'en doutons pas, l'affaire Dreyfus. Il fallait, pour la faire mûrir à point, un général sans prestige, plus politicien que militaire, qui n'eût de titre ministériel que son souci de plaire et d'obéir. Le ministère du

général André apparut dès le premier jour comme le ministère de la revanche : revanche de la juiverie contre la justice, l'armée et la France.

Il semble que nous touchons au dernier acte. Nous aurions préféré, et l'opinion avec nous, qu'il s'accomplît sans phrases. Pourquoi des simagrées de formalités judiciaires? Cela fait perdre du temps et hausser les épaules à tout le monde. Lorsque la grave accusation du million des Chartreux fut portée à la tribune, M. Combes, dont le fils était en cause, eut une idée géniale, si belle qu'elle fut immédiatement adoptée par M. Pelletan, mis également sur la sellette pour une autre peccadille du même genre : c'est qu'on n'avait pas besoin du jury et des tribunaux pour connaître la vérité; qu'un vote de la Chambre suffisait et satisfaisait à tout. Le ministère Combes aurait mieux fait, sans recourir à des procédures que personne ne prend au sérieux, de faire demander à sa majorité un vote instantané, déclarant que Dreyfus était blanc comme neige. A-t-il douté de sa majorité? Il a eu bien tort; la majorité de la Chambre avait décidé que l'affaire Dreyfus ne serait pas rouverte; dès le lendemain, le général André la rouvrait en faisant venir dans ses bureaux le dossier. La majorité a trouvé tout simple que le ministère traitât ses votes comme nuls et non avenus. Si elle avait bronché pour décréter d'acclamation l'innocence du traître, M. Combes aurait posé la question de confiance; et le bloc se serait dressé, plus compact que jamais, digne piédestal sur lequel il ne serait resté qu'à ériger monumentale la statue de Dreyfus.

Il n'y a pas, à l'heure qu'il est, un Français qui reconnaisse dans la revision entamée des arrêts de Paris et de Rennes une œuvre de justice. Sur le rapport qui a été lu à la Commission, les étiquettes vraies seraient : *Travail commandé au ministre*, et, au-dessous, *travail commandé par le ministre*. Si le général André autorisait un débat contradictoire, devant la Cour de cassation, entre l'un de ses sous-ordres et le capitaine Cuignet, qui a tout bravé et tout souffert pour découvrir et dire, coûte que coûte, la vérité, peut-être un peu de lumière jaillirait-elle pour le public? Mais il paraît que l'innocence de Dreyfus exige le bâillon sur les lèvres du capitaine Cuignet. Le colonel Picquart lui-même, qui serait pour un renvoi de l'affaire devant un troisième conseil de guerre, se croit obligé de signaler et de flétrir, dans un journal suisse, « la campagne entreprise dans les salons, dans les réunions, par lettres, sollicitations et objurgations de tout genre », pour esquiver la justice militaire. Le verdict de Rennes serait arrêté à la Chambre criminelle, comme dans une souricière.

Nous allons assister à une liquidation de compte, non à une

œuvre de justice. Si le gouvernement croyait à l'équité de la réhabilitation qu'il complote, il aurait un devoir à remplir, celui d'accorder à son réhabilité une réparation proportionnée à l'iniquité commise à son égard. M. Loubet devrait immédiatement nommer Dreyfus chef de sa maison militaire; ou, mieux encore, le général André devrait l'installer auprès de lui, à la tête de son cabinet, ou bien à la direction suprême de l'état-major, au centre de tous nos renseignements et secrets de défense nationale. Le gouvernement qui ose tout n'osera pas cela. Il prépare déjà, manipule, tripatouille quelque régiment où, par un dernier abus de la force contre l'armée, il intronisera celui que cinq ministres de la guerre et deux conseils de guerre ont reconnu traître.

Comment notre pays pourrait-il sentir, dans ce dénouement artificiel et forcé d'un drame lugubre, autre chose qu'un escamotage qui n'intéresse pas l'opinion lasse? On semble dire au gouvernement : Faites comme vous voudrez et laissez-nous tranquilles! La justice n'est nulle part dans ses actes. Ses magistrats eux-mêmes le dénoncent en donnant leur démission, comme ce procureur de la République de Senlis disgracié parce qu'il a conclu selon sa conscience contre un ministériel, ou comme ce juge de paix de la Creuse déplacé, parce qu'il confie l'éducation de son fils aux meilleurs éducateurs de la région, les prêtres du collège libre de Felletin. Tandis que religieux et religieuses sont traqués comme les pires malfaiteurs, le gouvernement fait relâcher les individus que, la veille, il avait dû faire arrêter parce qu'ils avaient été pris en flagrant délit d'excitation au pillage. Encouragés par la protection qu'il leur a donnée contre les juges eux-mêmes, les émeutiers d'Hennebont et de Lorient s'attaquent à l'armée et prétendent mettre la main sur les poudrières.

Le jury de la Seine a tenu à témoigner au gouvernement son mépris pour sa justice. Appelé à prononcer sur des brochures incendiaires contre l'armée, il a préféré acquitter, le ministère public ayant soigneusement mis hors de cause les politiciens du Bloc qui avaient rédigé ces brochures et n'ayant proposé pour la condamnation que « le larbin » qui, sans, peut-être même, les avoir lues, les avait signées. Un grand avocat parisien, M. Barboux, qui avait eu des doutes sur la régularité de la procédure de l'affaire Dreyfus devant le premier conseil de guerre, a dit récemment, devant la Fédération républicaine, que le ministère Combes, faussant les textes, méconnaissant les juridictions, supprimant les garanties, inventant des délits et des pénalités, n'était qu'une perpétuelle violation de la justice. Un tel ministère avait, en vérité, bien qualité pour reviser le procès Dreyfus!

Comme pendant de la réhabilitation de Dreyfus, le ministère

Combes nous apporte, en nouvel acompte pour l'exécution du marché conclu avec la démagogie athée, son projet de loi qui interdit à tout membre d'une congrégation autorisée ou non le droit d'enseigner. Le gouvernement spécifiait les enseignements primaire, secondaire et supérieur; pour que l'enseignement professionnel n'échappât pas, la commission de la Chambre a proposé que l'interdiction s'appliquât à toute espèce d'enseignement. L'invraisemblable énormité de ce projet de loi le fera-t-elle, sinon écarter, du moins alléger? Tout est à craindre. M. Waldeck-Rousseau, — qui, dominé par son affaire Dreyfus, s'est donné M. Combes pour successeur, comme il avait donné le général André pour successeur au général de Galliffet, — M. Waldeck-Rousseau doit trouver que son client coûte cher à la France, à l'honneur, à sa propre mémoire. Livrera-t-il un combat suprême pour défaire le mal qu'il a fait? Et, le livrant, le gagnera-t-il? Il s'est fait comme un amalgame de bassesse entre le ministère et la majorité; ils sont, vis-à-vis l'un de l'autre, dans une égalité parfaite. Ils sont du même monde intellectuel et moral. Si, dans quelques jours, la Chambre des députés appelle à sa présidence M. Brisson, elle aura hissé, au-dessus d'elle, dans cet homme patibulaire, la potence où seront accrochées et étranglées les dernières de nos libertés. Du haut de son siège, M. Brisson n'aura pas besoin de prononcer des discours, il n'aura que ses gestes et grimaces maçonniques à faire pour donner le signal de toutes les spoliations et de toutes les proscriptions.

Le caractère de la guerre implacable faite, non seulement à la liberté, mais à l'idée même religieuse, se découvre de plus en plus. C'est une guerre d'extermination. Les évêques de Marseille, d'Orléans, d'Angers, la dénonçaient, ces jours-ci, dans des allocutions ou des lettres bien dignes de réveiller les courages. Jamais le devoir, pour les honnêtes gens de toute nuance, de rester unis, de serrer les rangs, de faire à leur tour le bloc, n'a été plus impérieux; il faut étouffer les divisions, et, au moins, ne pas les envenimer par des récriminations qui deviennent si vite des assauts de griefs également fondés et également intempestifs. Ceux qui poursuivent cette extermination ne dissimulent pas eux-mêmes leur idée fixe. Entre tant de preuves qui nous en arrivent de toutes parts, nous n'aurions qu'à citer le congrès récent de la Libre-Pensée où Charenton et le club des jacobins s'étaient donné rendez-vous.

Tandis que la France est livrée par son gouvernement à des discordes et à des persécutions qui l'épuisent, un monde se prépare où nous serons de plus en plus petits. Nos religieux et nos religieuses qui nous sont enlevés sont moins à plaindre que nous-

mêmes; ils iront servir l'Eglise ailleurs. Les proscrits de la France seront les bienvenus dans le reste de l'univers. Mais la France, à quoi sera-t-elle réduite? On ne sait encore ce qui sortira du mystère dont la Russie et le Japon enveloppent leurs convoitises et leurs ambitions prêtes à se heurter. Nous croyons que, de ces deux nations, celle qui est la plus volumineuse, vraisemblablement la plus forte, est la plus pacifique. La Russie n'a qu'à gagner à laisser le temps travailler pour elle, lui permettre de donner deux voies à son transsibérien, d'établir solidement ses garnisons, d'achever sa prise de possession de la Mandchourie. Il est probable que, pourvu qu'elle tienne les portes du continent asiatique, elle ne fera pas une opposition absolue au Japon qui veut ses coudées franches dans la partie péninsulaire de la Corée. Le Japon se contentera-t-il de cette amorce? On peut croire qu'il veut plus; qu'il aspire à pénétrer et à commander en pleine terre ferme, d'abord pour retirer à la Russie sa toute-puissance sur la Chine, ensuite pour s'adjuger à lui-même cette toute-puissance. Le Japon a fait, dans sa guerre victorieuse, l'expérience de sa supériorité sur la Chine; il peut, en mettant sous son influence ce grand corps inerte, rêver une sorte de pan-mongolisme devant lequel pâliraient le panslavisme et le pangermanisme. Certes, la partie est grosse pour lui; elle le serait plus encore lorsque la Russie se serait rendue inexpugnable; ne voudra-t-il pas profiter de l'occasion et brusquer le choc?

Nous n'avons qu'intérêt au maintien de la paix. Une guerre, même heureuse, de la Russie dans l'Extrême-Orient la détournerait de l'Occident, où, sans elle, les Balkans seraient en feu. Et, d'un autre côté, si son prestige était atteint, l'Angleterre, notre rivale à Siam et dans l'Indo-Chine, triompherait contre nous, sans compter que la victoire de la race jaune serait une défaite pour la civilisation et une menace formidable pour l'avenir. La prudence nous est d'autant plus nécessaire que nous ne savons à quel moment et jusqu'à quel degré notre traité de la Duplice nous engagerait nous-mêmes dans des complications orientales où l'Angleterre et le Japon auront eux-mêmes, en certaines éventualités, partie liée.

Le Directeur : L. LAVEDAN.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES

Via Calais ou Boulogne

CINQ SERVICES RAPIDES QUOTIDIENS DANS CHAQUE SENS

VOIE LA PLUS RAPIDE

SERVICES OFFICIELS DE LA POSTE

(Via Calais)

La gare de Paris-Nord située au centre des affaires est le point de départ de tous les Grands Express Européens pour l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Egypte, les Indes et l'Australie.

Services rapides entre Paris, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Russie, le Danemark, la Suède et la Norvège.

5 express dans chaque sens entre	Paris et Bruxelles.	Trajet en	4 h. 30
3 —	—	Paris et Amsterdam.	—	9 h.
5 —	—	Paris et Cologne.	—	8 h.
4 —	—	Paris et Francfort.	—	12 h.
4 —	—	Paris et Berlin.	—	18 h.
		Par le Nord-Express.	—	16 h.
2 —	—	Paris et Saint-Pétersbourg.	—	51 h.
		Par le Nord-Express, bi-hebdomadaire.	—	46 h.
1 express dans chaque sens entre		Paris et Moscou.	—	62 h.
2 —	—	Paris et Copenhague.	—	28 h.
2 —	—	Paris et Stockholm.	—	43 h.
2 —	—	Paris et Christiania.	—	49 h.

TRAINS DE LUXE

TOUTE L'ANNÉE

Nord-Express. — Tous les jours entre Paris et Berlin avec continuation une fois par semaine de Berlin sur Varsovie et deux fois par semaine de Berlin sur Saint-Pétersbourg.

(A l'aller ce train est en correspondance à Liège avec l'Ostende-Vienne).

Péninsulaire-Express. — Une fois par semaine de Londres et Calais pour Turin, Alexandrie, Bologne, Brindisi.

(En correspondance à Brindisi avec le paquebot de la malle de l'Inde).

Calais-Marseille-Bombay-Express. — Une fois par semaine de Londres et Calais pour Marseille (quai de la Joliette) en correspondance avec les paquebots de la Compagnie Péninsulaire et Orientale à destination de l'Egypte et des Indes.

L'HIVER SEULEMENT

Calais-Méditerranée-Express. — De Londres et Calais pour Nice et Vintimille.

Train rapide quotidien entre **Paris-Nord**, Nice et Vintimille composé de voitures de 1re classe, salon et spleeping-car.

L'ÉTÉ SEULEMENT

Engadine-Express. — De Londres et Calais pour Coire, Lucerne et Interlaken.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Excursion en Italie, Sicile, Tunisie et Algérie.

La Compagnie P.-L.-M. organise, avec le concours de l'Agence Lubin, une excursion en Italie, Sicile, Tunisie et Algérie, du 26 janvier au 14 mars 1904.

Prix (tous frais compris) : 1re classe, 1895 francs; 2e classe, 1720 francs.

S'adresser, pour renseignements et billets, aux Bureaux de l'Agence Lubin, 36, boulevard Haussmann, à Paris.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 15, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LE

CORRESPONDANT

PARAISSANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

PARIS, DÉPARTEMENTS ET ÉTRANGER

UN AN, 35 FR. — 6 MOIS, 18 FR. — UN NUMÉRO, 2 FR. 50



SOIXANTE-SEIZIÈME ANNÉE

25 JANVIER 1904

PARIS

BUREAUX DU *CORRESPONDANT*

31, RUE SAINT-GUILLAUME, 7e ARRt

1904

LES NOUVEAUX PROJETS DE LOI

SUR

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT[1]

Deux voyageurs suivaient ensemble la même route. Longue était l'étape, difficile le chemin et, à plusieurs reprises, des querelles avaient éclaté entre les deux compagnons. Ils avaient cependant fini par se réconcilier, du moins en apparence, quand, tout à coup, arrivé sur le bord d'un précipice, le plus jeune des voyageurs se jeta sur l'autre, le terrassa, le dépouilla, le ligota; puis, le poussant vers l'abîme : « Marche donc! lui cria-t-il, marche donc! Tu « es libre maintenant, et moi aussi ». A ce moment, les gendarmes survinrent et, saisissant le malandrin, lui demandèrent raison de son acte :

« Eh bien! répondit-il avec un beau sang-froid. J'étais las de la société de ce vieillard : quand vous êtes arrivés, j'étais en train de me séparer de lui. »

C'est à peu près ainsi qu'au Parlement on semble entendre la séparation de l'Eglise et de l'Etat; c'est de la sorte que nombre de sénateurs et de députés proposent, en ce moment, de la réaliser. A cette grande, à cette haute question qui depuis si longtemps préoccupe et passionne les plus nobles intelligences, à ce problème délicat entre tous que les pays vraiment libres ont abordé et

[1] Le but que l'auteur se propose dans cette étude est de signaler les graves dangers dont l'Eglise et la France sont menacées par les récents projets soumis aux Chambres sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il n'a nullement la prétention de discuter à fond cette vaste et délicate question, ni de retracer en détail l'histoire du Concordat. Il suffit de renvoyer aux remarquables travaux que le *Correspondant* a déjà publiés sur ce sujet. Nous citerons notamment : *le Concordat de* 1801, par S. Em. le cardinal Mathieu (nos des 25 décembre 1901, 10 février, 25 mai, 10 août, 10 et 25 décembre 1902); — *le Concordat*, par le duc de Broglie (25 novembre et 10 décembre 1892); — *Pourquoi le Concordat?* par M. l'abbé Sicard (10 et 25 juin 1900). Enfin, il convient de signaler un récent et très intéressant volume de M. l'abbé Emile Sevestre, intitulé : *L'histoire, le texte et la destinée du Concordat de* 1801, 1 vol. in-8°. Angers, librairie Siraudeau, 1903.

traité dans un profond esprit de tolérance et de respect pour la conscience humaine, ils entendent donner comme solution, quoi? Un acte de spoliation, un acte de violence, un acte d'oppression. Il ne saurait leur suffire de rompre les liens concordataires : ils prétendent s'en servir comme d'un lacet pour étrangler l'Eglise catholique en France.

C'est là le trait commun de toutes les propositions dont le Parlement est actuellement saisi. Toutes, à des degrés divers, dérivent de cette même idée; toutes sont marquées à cette empreinte. Malheureusement, elles sont trop peu connues, et, grâce à l'ignorance ou à l'indifférence d'une partie du public, elles font tout doucement leur chemin dans les milieux parlementaires sans provoquer dans la nation l'émotion indignée qu'elles mériteraient d'exciter. Il n'en est que plus urgent de les mettre en lumière et de dire tout haut où l'on prétend nous conduire.

I

La séparation de l'Eglise et de l'Etat, — ou, pour parler le langage à la mode, la séparation des « Eglises et de l'Etat », — a toujours figuré en belle place sur le programme des républicains; mais ils ne l'ont pas tous, ni toujours entendu comme on l'entend aujourd'hui dans le camp gouvernemental. Il y eut des républicains modérés, comme Jules Simon; il y eut de vrais libéraux, comme Laboulaye, qui préconisaient le système de la séparation; ces esprits éminents et sincères entendaient par là un régime de liberté réelle n'excluant pas le respect des droits acquis à l'Eglise.

Parmi les catholiques eux-mêmes, il y en eut, et non des moindres, qui, choqués des entraves imposées à l'apostolat catholique par le Concordat et surtout par les articles organiques, réclamèrent hardiment la rupture de ces liens fort peu dorés; ils avaient foi dans la vertu de la liberté et dans la puissante vitalité de l'Eglise pour en assurer le triomphe final; mais ils entendaient que cette liberté fût une liberté réelle, non une simple apparence, une parodie de liberté, ne réservant à l'Eglise que misère et persécution. Ils auraient voulu, en un mot, la séparation comprise comme en Belgique ou aux Etats-Unis, non comme l'entendent nos modernes jacobins.

Ceux-ci avaient, du reste, laissé voir, dès longtemps, le fond de leur pensée. Chaque année, avec une régularité presque mathématique, ils réclament, à l'occasion du vote du budget, la suppression du budget des cultes avec celle de notre ambassade auprès du Saint-Siège, et, chaque année, cette motion, combattue par le gou-

vernement, obtient la majorité parmi les députés appartenant au parti républicain. Chaque année, également, depuis près d'un quart de siècle, voit éclore quelque proposition émanant d'un député plus ou moins obscur et tendant à séparer les Eglises de l'État, c'est-à-dire à mettre l'Eglise catholique hors la loi : mais, jusqu'à présent, ces propositions ne sortaient guère des limbes des commissions parlementaires et n'avaient d'importance qu'aux yeux de leurs auteurs. Les meneurs du parti ne jugeaient pas le moment venu d'aborder la question. Ils ne manquaient pas une occasion de se déclarer partisans résolus de la séparation; mais, toujours aussi, ils avaient soin d'ajouter que cette prétendue réforme devait avoir pour préliminaire obligé, pour préface, une bonne loi sur les associations : nous savons ce qu'ils entendaient par là.

Aujourd'hui, ils ont cette « bonne loi » et nous voyons quel usage ils en font. Les congrégations, ces ouvrages avancés de la citadelle catholique, sont ou détruites, ou menacées d'une destruction prochaine. C'est au corps de place, à l'Eglise elle-même, qu'il s'agit de donner l'assaut. Suivant le mot d'un enfant terrible du parti, nous n'avons jusqu'à présent assisté qu'à un combat d'avant-garde; il est temps que la véritable bataille commence.

De là, la remise à l'ordre du jour de la question de la séparation, qui, depuis quatre ou cinq ans, semblait « en sommeil »; de là, le dépôt de toute une série de propositions tendant à la résoudre; de là, l'activité insolite de la commission parlementaire qui en est saisie; de là, enfin, et tout récemment, les allusions fréquentes des membres du gouvernement à la révision éventuelle de la législation qui régit actuellement en France les relations réciproques de l'Eglise et de l'Etat, c'est-à-dire, en première ligne, à la dénonciation du Concordat de 1801.

II

Qu'est-ce donc que ce Concordat qui, depuis plus d'un siècle, assure le maintien de la paix religieuse dans notre pays et qui a fait couler, dans ces derniers mois, tant de flots d'encre et tant de torrents d'éloquence?

On sait quelles en sont les dispositions essentielles.

Les deux parties contractantes, le Premier consul et le Pape Pie VII, commencent par reconnaître, dans le préambule : l'un, que « la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des citoyens français » ; l'autre, qu'elle « a retiré et attend encore en ce moment le plus grand bien de l'établissement du culte catholique en France, et de la profession particulière qu'en

font les consuls de la République ». Puis ils conviennent des stipulations mêmes du traité. La première et la plus importante est ainsi conçue :

« La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France; son culte sera public, en se conformant aux *règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.* »

A cette clause fondamentale succède une série d'articles qui ont pour objet de la compléter et d'en assurer l'application. Afin de mettre un terme au schisme qui, depuis la constitution civile du clergé, désolait l'Eglise de France, le Pape consentait à remanier les circonscriptions des diocèses de France, à demander et, au besoin, à imposer aux anciens titulaires l'abandon de leurs sièges épiscopaux, puis à procéder à l'institution des nouveaux prélats nommés par le Premier consul, le même mode de nomination et d'institution devant être également suivi dans l'avenir. Enfin, le Souverain Pontife donnait un nouveau gage de son esprit de conciliation et de son amour de la paix en réglant dans le sens des désirs du gouvernement français l'épineuse question des biens ecclésiastiques confisqués par l'Assemblée constituante et devenus biens nationaux :

« Sa Sainteté, — dit l'article 13, — pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni Elle, ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayants cause. »

Mais cette concession a sa contre-partie et sa compensation. Par les deux articles suivants, le gouvernement français s'engage à « assurer un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les cures seront compris dans la circonscription nouvelle »; il promet, en outre, de « prendre des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire, en faveur des églises, des fondations ». Il était, d'ailleurs, stipulé par un article précédent que « toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées nécessaires au culte seraient mises à la disposition des évêques ».

Ajoutez à ces dispositions essentielles quelques clauses accessoires sur la circonscription des paroisses et la nomination des curés, sur la formule du serment ecclésiastique, sur le chant du *Domine, salvam fac Rempublicam*, sur l'institution des chapitres et des séminaires diocésains, et vous avez, à peu près, tout le Concordat.

Il faut noter pourtant encore les deux derniers articles : l'un par lequel le Pape reconnaît au Premier consul « les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près de lui l'ancien gouvernement »; l'autre portant que, « dans le cas où quelqu'un des successeurs du Premier consul ne serait pas catholique, ces droits et prérogatives, ainsi que le mode de nomination aux évêchés, seraient réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention ».

Tel est, exactement résumé, cet acte à l'abri duquel de nombreuses générations de Français et de catholiques ont pu vivre en paix pendant près d'un siècle. Il est vrai qu'il a pour complément et, en quelque sorte, pour appendice un autre texte, que les ennemis de l'Eglise affectent de confondre avec lui, bien qu'il en soit absolument indépendant, distinct et différent : ce sont les « règlements de police » prévus par l'article 1er du Concordat et dont Bonaparte fit les trop fameux articles organiques composant la loi du 18 germinal an X. La bonne foi, non moins que la courtoisie internationale, aurait exigé que ces règlements fussent, au préalable, communiqués au Saint-Siège et arrêtés de concert avec lui. Mais on sait qu'il n'en fut rien : le Premier consul les rédigea seul, les promulgua seul, et il en profita pour y introduire une longue série de dispositions dont la portée dépasse singulièrement le cercle des mesures « jugées nécessaires pour la tranquillité publique ». Sous ce prétexte il y reconstitua tout l'arsenal des vieilles armes légales que le despotisme royal et la prudence jalouse des anciens parlements avaient accumulées depuis le moyen âge, au temps où le catholicisme était religion d'Etat, et où le roi, l' « oint du Seigneur », avait le caractère sacré d' « évêque du dehors ». Interdiction de publier sans autorisation les bulles et autres actes du Saint-Siège, défense aux évêques de sortir de leur diocèse sans la permission de l'autorité civile, prohibition des assemblées ecclésiastiques, appels communs d'abus, obligation d'enseigner dans les séminaires les quatre articles de la Déclaration de 1682 sur les libertés de l'Eglise gallicane, uniformité du catéchisme, rien ne manque à ce petit code, ou plutôt à ce musée de fossiles législatifs, pas même l'obligation imposée aux ecclésiastiques de porter « l'habit à la française ».

La curie romaine, dès qu'elle eut connaissance des articles organiques, ne manqua pas de protester hautement contre leur adjonction subreptice au texte du Concordat; elle ne les a jamais acceptés et ils n'ont jamais eu aucune valeur ni en droit diplomatique, ni au regard de la conscience. La marche du temps, le progrès des mœurs, la liberté de la presse, la facilité croissante des communications, parfois le ridicule ont, d'ailleurs, frappé peu à peu de cadu-

cité la plupart de leurs dispositions, et il n'y a plus guère, pour les prendre au sérieux, que les légistes républicains : on ne les aurait pas supposés disciples si dévots de Louis XIV et de Napoléon.

Quoi qu'il en soit, les difficultés survenues à propos des articles organiques n'ont pas empêché le Concordat de produire son profond et salutaire effet d'apaisement. Sans doute, il n'a pas restauré en France le catholicisme qui n'en avait jamais disparu entièrement, même au plus fort de la Terreur, et qui, dans les dernières années du Directoire, renaissait spontanément de ses ruines. Mais il lui a procuré une existence libre, régulière, assurée, au grand jour; il a supprimé le plus actif et le plus délétère des ferments de discorde dont la Révolution avait comme empoisonné le sol national; il a permis aux consciences et aux âmes de respirer librement; il a été, il reste l'une des institutions les meilleures de la France moderne, un des plus beaux titres de gloire du Premier consul. Sans doute, ce n'était ni le pur zèle religieux, ni le souci de la liberté qui inspirait Bonaparte lorsqu'il négocia et conclut le Concordat. Ce despote de génie avait d'autres arrière-pensées : il ne dédaignait pas le précieux concours moral qu'il espérait d'un clergé placé sous son patronage; mais, avec sa conception si nette des aspirations et des besoins de la France, il se préoccupait surtout, comme il l'a dit, de supprimer une des principales causes de désunion qui divisaient les Français. Il servait ainsi les intérêts essentiels du pays en même temps que les siens propres et il procurait à la France une des sensations les plus intenses de bonheur et de concorde qu'elle ait jamais connues.

Que l'on se reporte par la pensée à cette journée du 18 avril 1802 où le Concordat, enfin ratifié, fut publié par toute la France, à cette inoubliable matinée de Pâques où, pour la première fois depuis plus de douze années, on entendit les cloches de Notre-Dame s'ébranler pour la célébration d'un *Te Deum*. La vieille basilique portait sans doute encore les stigmates de la Révolution, et nul n'avait perdu le souvenir des scènes scandaleuses ou odieuses qui l'avaient naguère déshonorée. Mais chacun sentait qu'une ère nouvelle s'ouvrait. Le Premier consul était là, dans le chœur, froid et dominateur, présidant en maître à l'accomplissement de ce grand acte, que sa volonté seule avait rendu possible; il y était entouré de ses généraux et de ses dignitaires et avec une autre escorte plus éblouissante encore bien qu'invisible, celle de ses victoires. En face de lui siégait un personnage que l'on n'avait plus vu en France depuis les derniers jours de la monarchie et dont la réapparition eût semblé à tous impossible, un cardinal, un envoyé du Pape en grand costume. Puis, sur cet autel qu'avaient

souillé tour à tour toutes les parodies religieuses de la Révolution, sur cet autel où, peu d'années auparavant, la déesse Raison avait trôné sous les traits d'une prostituée, l'office divin était de nouveau célébré publiquement, solennellement.

Encore cette scène d'apparat, qui frappa les imaginations populaires et dont le souvenir a été perpétué par l'histoire, ne donne-t-elle qu'une idée très imparfaite de l'action bienfaisante que le Concordat exerça sur la masse de la nation. C'est en province, au fond des campagnes, dans les bourgades perdues où le schisme révolutionnaire et la persécution entretenaient depuis des années la discorde et la haine, que l'on sentit pleinement tout le prix de la pacification religieuse. Ainsi, grâce au Concordat, on n'allait donc plus être divisé en « intrus » et en « réfractaires », en assermentés et en non-jureurs; on n'allait plus se combattre, se censurer, s'anathématiser; on allait pouvoir vivre en repos, ne plus former qu'une seule Eglise comme autrefois, et, comme autrefois, pratiquer le même culte, sans crainte, sans dissimulation, sans obstacle; on était assuré d'avoir toujours à sa portée un prêtre valablement ordonné pour baptiser les enfants, pour marier les jeunes gens, pour assister et consoler les mourants.

Et ce retour à l'unité, à la paix religieuse, n'était que l'une des merveilles de l'ère nouvelle qui venait de s'ouvrir. La France entière semblait renaître à la voix du Premier consul. Il avait imposé la paix, une paix glorieuse, à toute l'Europe, même à l'Angleterre. La Vendée avait à peu près posé les armes; les bandes de pillards et d'assassins avaient cessé d'infester les campagnes; l'ordre était rétabli dans les finances; l'agiotage et la corruption avaient été chassés de l'administration; la rue était nettoyée de toutes les fanges du Directoire. La liste des émigrés était définitivement close: presque tous les proscrits avaient pu rentrer en France; les liens du sang et de l'amitié se resserraient; la famille se reconstituait, pour ainsi dire, en même temps que la société; la joie était partout et le siècle nouveau voyait s'ouvrir devant lui des perspectives infinies de paix, de grandeur et de prospérité. Moment unique dans notre histoire et dont une comparaison douloureuse nous fait encore mieux comprendre actuellement la sereine grandeur! Années bénies dont le seul souvenir nous ravit encore et efface presque les fautes commises plus tard par Napoléon! Aujourd'hui, sans doute, instruits par l'histoire, nous savons trop quel devait être le réveil de ce beau rêve de gloire, de paix et de bonheur; nous savons à quels funestes entraînements le Premier consul, devenu empereur, allait être entraîné par l'exercice prolongé du pouvoir absolu. Mais, en 1802, ce sombre avenir

était caché à tous les regards. Rien n'avertissait la France ni le Premier consul des dangers qui les menaçaient l'un et l'autre. Tout leur réussissait, tout leur souriait, et il semblait que Bonaparte voulût, chaque jour, justifier par de nouveaux bienfaits, par de nouveaux traits de génie, la toute-puissance que lui conférait la reconnaissance nationale.

Voilà ce que fut le Concordat; voilà sous quels auspices il fut conclu et quel soulagement il apporta à la France.

Voici maintenant ce que nos législateurs voudraient lui substituer.

III

Depuis un an, depuis six mois surtout, on ne compte pas moins de huit propositions présentées à la Chambre ou au Sénat et ayant pour objet soit la dénonciation du Concordat, soit la suppression du budget des cultes, soit la séparation des Eglises et de l'Etat.

La première en date est due à M. Dejeante. Elle peut se résumer en quelques lignes : abrogation du Concordat et des articles organiques; suppression du budget des cultes et de toutes les congrégations; confiscation des biens de mainmorte « déclarés biens nationaux » : telle est, avec quelques dispositions secondaires, la solution imaginée par le député collectiviste et par les autres signataires du projet. C'est la spoliation totale dans le présent, mais c'est peut-être la liberté et le droit commun pour l'avenir.

Une autre proposition, signée de MM. Ernest Roche, Turigny et Edmond Lepelletier et remontant à environ une année, est presque identique à la précédente. Elle tend à décréter la séparation des Eglises et de l'Etat, la dénonciation du Concordat, la suppression du budget des cultes et celle de l'ambassade de France auprès du Vatican. Mais elle ajoute, en un style dont les lecteurs voudront bien excuser la barbarie : « L'exercice de tous les cultes restant libre, les partisans de ces différentes religions pourront, en vertu de la loi du 1er juillet 1901 et conformément aux articles 1er et 5 de cette loi, se grouper en associations et posséder ainsi une capacité juridique qui leur permettra de subvenir à l'entretien de leur culte, d'acquérir et de posséder les immeubles nécessaires à ce but, ou de traiter avec les communes ou l'Etat propriétaires, pour la location des monuments actuellement affectés à cet usage. » Ces principes posés, les auteurs de la proposition renvoient pour les détails d'exécution à une loi spéciale en se bornant à spécifier que les crédits budgétaires rendus disponibles par la suppression du budget des cultes seront affectés à la caisse des retraites pour les invalides du travail.

Beaucoup moins simpliste est là proposition qui porte la signature de M. Francis de Pressensé et celles d'une cinquantaine de députés appartenant, comme lui, au groupe socialiste. C'est, à vrai dire, tout un code des cultes. Au frontispice s'étalent les grands principes de liberté dont les pires révolutionnaires et les pires tyrans ne manquent jamais de se réclamer. La liberté des opinions, la liberté de conscience et de croyance sont déclarées inviolables. La République reconnaît et garantit la libre expression des opinions religieuses « et autres », sous réserve, il est vrai, des exigences de l'ordre public et des dispositions relatives à la police des cultes : on verra plus loin toute la portée ou, pour mieux dire, toute la perfidie de cette restriction. De même, nul ne peut être empêché d'exercer le culte qu'il a choisi, mais à condition que ce soit conformément aux lois. De même encore, nul ne peut être contraint à un acte religieux quelconque, pas même « à contribuer par l'impôt, directement ou indirectement, à l'entretien *d'opinions religieuses* (*sic*) ou d'établissements ecclésiastiques ». Nul ne peut être tenu de faire profession d'une religion quelconque, pas même en se faisant inscrire, dans un recensement, sous une rubrique confessionnelle : moyen facile d'échapper à cette constatation qu'en immense majorité les habitants de la France sont et se disent catholiques.

Enfin, cette déclaration de principes se complète par une formule de spoliation déguisée sous une fausse apparence de neutralité. Il est dit que la République ne protège, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte; elle n'accorde de privilège ou de dispense à aucun culte; elle ne s'immisce par acte d'autorité gouvernementale dans aucun acte de conscience; elle ne fournit, à titre gratuit, aucun local pour l'exercice d'un culte ou le logement de ses ministres.

Telles sont les idées générales dont M. Francis de Pressensé a prétendu s'inspirer pour assurer la liberté réciproque de l'Eglise et de l'Etat. En voici maintenant les applications pratiques.

La première est la dénonciation du Concordat et, comme conséquence, la suppression de tout traitement et de toute allocation ecclésiastique, sur les fonds de l'Etat, des départements et des communes, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la loi. A la même date cessera l'usage gratuit des églises cathédrales ou paroissiales, ainsi que celui des locaux d'habitation, — archevêchés, évêchés et presbytères, — mis à la disposition des ministres du culte catholique par l'Etat, les départements et les communes.

Celles-ci, il est vrai, pourraient être tentées, dans bien des cas, de continuer à loger gratuitement leurs curés en leur allouant des

indemnités de logement. La proposition prévoit et prévient ce danger : elle interdit de voter des allocations de ce genre « à aucun titre, sous une forme directe ou indirecte ». M. de Pressensé et ses collègues tiennent, comme on voit, essentiellement à ce que les ministres du culte soient mis sur le pavé. Tout ce que leur esprit de justice et leur humanité leur suggèrent, c'est d'accorder, sur demande, une pension viagère aux prêtres ayant plus de quarante-cinq ans d'âge et de vingt ans de fonctions au moment de la promulgation de la loi : ces pensions sont uniformément fixées à 600 francs pour les évêques, archevêques, cardinaux comme pour le plus humble desservant.

Enfin, pour compléter l'œuvre de spoliation, les biens mobiliers et immobiliers appartenant aux menses épiscopales ou aux fabriques « feront retour, les premiers à l'Etat, les seconds aux communes ». Il ne serait fait exception à cette règle que pour les biens qui seraient le fruit des libéralités *exclusives* des fidèles, en dehors de toute subvention de l'Etat ou des communes. Or, on sait combien il est rare que des subventions de ce genre n'aient pas aidé, dans une mesure quelconque, à l'acquisition des biens composant le domaine ecclésiastique. La concession, de simple équité, faite par les auteurs du projet est donc illusoire, et, dans la pratique, la règle posée par eux aboutirait à ce résultat révoltant qu'une église, une chapelle ou un presbytère, construit pour les neuf dixièmes avec l'argent des fidèles et pour un dixième seulement au moyen d'une subvention de l'Etat ou d'une commune, n'en serait pas moins attribué tout entier soit à cette commune, soit à l'Etat : nouvelle application du système de spoliation dont tout le projet n'est que le développement.

Après avoir ainsi chassé Dieu de ses temples et les curés de leurs presbytères, M. de Pressensé et ses collègues veulent bien cependant les autoriser à y rentrer à titre de locataires. Leur proposition prévoit la constitution de sociétés civiles à l'effet de subvenir aux frais et à l'entretien du culte, et elle autorise l'Etat et les communes à leur louer soit les églises, soit les évêchés, séminaires ou presbytères qui leur appartiennent. Mais combien incertaine et précaire sera la situation des locataires !

D'abord, ils seront constamment exposés à des procès, ou même à une éviction. Non seulement, en effet, l'Etat et les communes pourront, à tout moment, vendre l'édifice loué, mais encore *tout contribuable du département ou de la commune* pourra réclamer, *par la voie judiciaire*, la résiliation de tout bail qui aurait été conclu « à des conditions manifestement dolosives ou dérisoires », ainsi que l'estimation à dire d'experts de la valeur locative de

l'édifice. Ainsi, quand une société civile aura loué un immeuble religieux, quand elle en aura pris possession et que, peut-être à grands frais, elle l'aura approprié à son usage spécial, elle se trouvera à la merci du premier franc-maçon ou du premier libre-penseur venu, à qui il prendra fantaisie de l'actionner en justice et de la forcer à soutenir un procès toujours onéreux, et le sort de la location, on pourrait presque dire celui de la société elle-même, dépendra du résultat, toujours aléatoire, d'une expertise! Combien y aura-t-il de sociétés civiles qui, dans ces conditions, se risqueront à faire une location?

Mais il y a plus. L'Etat et les communes, en louant une église à une société civile, pourraient se réserver le droit « d'user des édifices loués, soit à des dates fixes, soit tous les dimanches à des heures autres que celles du culte, à l'effet d'y célébrer des fêtes civiques, nationales ou locales ». Ainsi, les catholiques verraient s'organiser dans la maison de Dieu, à l'issue des offices ou entre les offices, des kermesses, des représentations, des fêtes foraines, des bals publics! Le chœur pourrait servir, à tour de rôle, de sanctuaire et de champ de foire; les pitres s'installeraient dans les confessionnaux, les clowns danseraient sur la sainte Table, Paillasse monterait en chaire, et les arrière-petites-filles de la fameuse déesse Raison pourraient reprendre, sur l'autel, la place de leur devancière! On n'a qu'à s'en rapporter, sur ce point, à l'imagination féconde de certains maires socialistes-révolutionnaires. Les précédents, d'ailleurs, ne manquent pas : les choses se passaient de la sorte sous la Révolution, et nous y ramener est l'idéal de M. de Pressensé; mais ce n'est peut-être pas l'idéal de la liberté et de la tolérance.

Ne quittons pas ce chapitre des sociétés civiles sans signaler encore les autres entraves légales qui leur seraient imposées. Loin de bénéficier du régime de liberté accordé par la loi du 1er juillet 1901 aux associations déclarées, elles auraient à subir un régime de suspicion spécialement imaginé contre elles : la déclaration préalable qu'elles auraient à faire devrait faire connaître, contrairement à la règle commune, les noms, professions et domiciles de tous leurs membres. Elles ne pourraient recevoir aucune subvention de l'Etat, des départements, ni des communes. Elles devraient fournir un compte annuel de leurs recettes comprenant, outre les cotisations de leurs membres, le produit des quêtes, de la location des chaises, ainsi que le casuel, et un droit de 10 pour 100 serait prélevé au profit de l'Assistance publique du département ou de la commune. Il ne leur serait pas permis d'augmenter le tarif des cérémonies du culte, ni celui de la location

des chaises. Enfin, si elles étaient reconnues d'utilité publique, elles seraient obligées de placer toutes leurs valeurs en titres de rente nominatifs et elles ne pourraient pas posséder plus que le capital représentant, à 3 pour 100, le montant du loyer de l'église et du presbytère avec le traitement des ministres du culte qui y seraient attachés.

Si elles désiraient avoir un capital suffisant pour assurer les frais du culte, pour servir une pension de retraite aux ecclésiastiques âgés ou infirmes, pour créer une succursale ou une chapelle de secours, si la charité des fidèles leur fournissait les ressources nécessaires pour ces œuvres non seulement utiles, mais souvent indispensables, elles devraient s'abstenir, elles devraient refuser : la loi proposée leur en fait une obligation.

C'est ainsi que, suivant leur formule favorite, les grands réformateurs de l'extrême-gauche entendent rendre à l'Eglise et à l'Etat leur liberté réciproque; c'est ainsi qu'ils entendent ignorer l'Eglise et ne point s'immiscer dans ses affaires.

Enfin, supposons que, malgré toutes les spoliations, toutes les entraves légales, les catholiques d'une paroisse aient réussi à assurer l'exercice du culte. Ils ont loué l'église, le presbytère; ils les ont même construits à leurs frais; à force de sacrifices, ils ont rendu au curé le temple d'où on l'avait chassé, le presbytère d'où on l'avait expulsé, le traitement qu'on lui avait retiré ou, pour mieux dire, volé. Le prêtre est enfin dans son église : va-t-il, du moins, pouvoir y exercer en paix son ministère? va-t-il être maître chez lui?

M. de Pressensé et ses amis y ont pourvu, et voici le sort que leur proposition réserve, sous prétexte de « police des cultes », aux membres du clergé.

Non seulement ceux-ci devront être Français, majeurs, en possession de leurs droits civils et politiques, non seulement ils ne devront pas appartenir à une congrégation religieuse, même autorisée; mais encore, sous peine d'amende et de prison, ni leur diocèse, ni aucune portion de leur diocèse ne devra être rattachée « à la juridiction d'un métropolitain ou d'un évêque ayant son siège en pays étranger ». Qu'est-ce à dire et que signifie cette formule obscure, ambiguë, presque énigmatique? Est-ce que, par hasard, elle cacherait l'arrière-pensée de soustraire le clergé français à la juridiction de l'évêque de Rome? Dans tous les cas, comment justifier cette nouvelle exigence et cette nouvelle inégalité à l'égard des catholiques? D'après la loi du 1er juillet 1901, d'après ce droit commun édicté par la majorité actuelle, les associations ayant leur siège à l'étranger ne sont pas nécessairement et par ce seul fait, interdites en France; elles ne le sont qu'autant que « leurs agis-

sements seraient de nature, soit à fausser les conditions normales du marché des valeurs ou des marchandises, soit à menacer la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat, dans les conditions prévues par les articles 75 à 101 du Code pénal[1] », c'est-à-dire par trahison, attentats, complots, sédition, dévastation ou pillage en bande et à main armée. Fort de ce texte, il n'est pas un ouvrier qui ne puisse s'affilier à l'Internationale, pas un franc-maçon qui ne puisse faire partie d'une loge étrangère; mais aucun diocèse, aucune paroisse ne pourrait dépendre d'un évêque ayant son siège à l'étranger. Il s'agit ici, il est vrai, d'une juridiction exercée sur des Français par une autorité siégeant hors de France; mais on oublie que cette juridiction est d'ordre purement spirituel, qu'elle régit uniquement les âmes, qu'aucune sanction de l'ordre civil ou pénal ne lui est attachée et que l'Etat laïque déclare ne pas vouloir la connaître.

Telle est, du moins, la prétention, telle est la théorie des partisans de la séparation; mais on voit ce qu'elle vaut en fait et à quoi elle aboutit. Ils ignorent l'Eglise quand il y a lieu de la protéger, de respecter ses droits, de la maintenir en jouissance des traitements et des édifices qui sont sa propriété; ils ne l'ignorent plus dès qu'il s'agit de la réglementer, de l'asservir, de l'enchaîner et de l'étouffer.

Cette pensée apparaît bien plus clairement encore dans la suite des articles que M. Francis de Pressensé et ses collègues ont consacrés à la police des cultes.

Ils commencent par assimiler les réunions des fidèles à des réunions publiques; en conséquence, ils les placent sous la surveillance des autorités constituées, « dans l'intérêt de l'ordre public ». Ils entendent, d'ailleurs, les soumettre encore à un autre contrôle, à celui des « apaches ». Le charbonnier, maître chez lui, peut fermer la porte de sa maison à qui bon lui semble; le curé ne pourra pas fermer celle de son église aux perturbateurs dont les mauvais desseins lui seraient connus : « L'entrée des édifices consacrés à l'exercice du culte doit être libre et accessible *à tous* pendant la célébration des cérémonies religieuses »; sinon, amende de 500 à 5,000 francs, emprisonnement de deux mois à un an et, en cas de location de l'église par l'Etat ou la commune, résiliation du bail.

Supposons, cependant, que policiers et « apaches » veuillent bien laisser le curé en paix dans son église et lui permettent de monter à l'autel ou en chaire : va-t-il pouvoir parler librement? Non pas. Il ne pourra ouvrir la bouche sans s'exposer à l'amende ou à la prison. Un emprisonnement de six mois à deux ans l'attend s'il tient un discours, s'il lit un écrit contenant une provocation

directe à la désobéissance aux lois ou aux autres actes légaux de l'autorité publique, si, par exemple, il détourne les parents d'envoyer leurs enfants aux écoles sans Dieu, dont les lois scolaires ordonnent la fréquentation, ou s'il invite ses paroissiens à empêcher les crochetages officiels, les violations de domicile, les attentats à la liberté individuelle ordonnés par ukase ministériel ou préfectoral. S'il a été entendu, si son conseil a été suivi, l'emprisonnement durera de deux à cinq ans ; s'il y a eu guerre civile, sédition ou même simple révolte et que la peine applicable aux auteurs de ces actes dépasse cinq ans d'emprisonnement, le ministre du culte encourra aussi cette même peine « quelle qu'elle soit », fût-ce la peine de mort. L'auteur de l'écrit lu en chaire sera puni de même : si c'est un évêque, il y aura grande joie dans les Loges; mais si c'est le Pape...?

Celui-ci, du reste, est directement visé par M. de Pressensé, et l'une des dispositions du projet a manifestement pour objet de couper les communications entre le Souverain Pontife et les fidèles. Aux termes de l'article 47, « tout ministre du culte qui lirait ou ferait lire en assemblée publique, pendant la célébration ou à l'occasion du culte, un écrit émanant d'une *autorité étrangère* et censurant ou critiquant les lois ou les actes légaux du gouvernement de la République, sera puni d'une amende de 1,000 à 10,000 francs et d'un emprisonnement de deux à cinq ans, ou de l'une de ces deux peines ». S'il y a dans l'écrit incriminé provocation à la désobéissance aux lois, la peine sera « la détention » si cette provocation a été suivie d'effet, bannissement pour cinq ans; s'il y a eu guerre civile, sédition, révolte, la peine la plus grave, « quelle qu'elle soit », applicable aux auteurs de ces actes, le sera également au ministre du culte.

Ainsi, dans une réunion publique, le pire des anarchistes, le dernier des repris de justice pourra, tous les soirs, déverser impunément l'outrage non seulement sur la religion et ses ministres, mais encore sur l'armée, sur le drapeau, sur la patrie; il pourra exciter les citoyens les uns contre les autres, jeter à pleines mains des semences de haine et de discorde, prêcher la guerre de classes, la désertion, la trahison, et ni la police ni le parquet ne fera mine de l'inquiéter. Mais si le Pape s'avise de condamner, par exemple, le divorce ou la laïcisation des écoles, ou la dispersion violente des congrégations; si un pauvre curé a l'audace de lire en chaire cette censure que sa charge et sa conscience lui font un devoir de communiquer aux fidèles, il s'exposera à deux ans de prison, à cinq ans de bannissement, à pis encore, — à tout le moins à une amende de 1,000 francs, le tout sans circonstances atténuantes.

C'est ainsi que l'on entend, dans un certain monde parlementaire, rompre les liens entre l'Etat et l'Eglise, replacer celle-ci sous le régime du droit commun et de l'égalité.

Après cela, est-il besoin d'insister sur les vexations accessoires que le reste du projet inflige au clergé catholique? Les sonneries de cloches seraient réglées par arrêté municipal; les processions ne pourraient sortir de l'église qu'avec l'autorisation expresse du maire, qui devrait la refuser si un dixième des habitants de la commune ou plus de cent de ces habitants déclaraient s'y opposer. Il est fait, bien entendu, table rase des immunités, honneurs, privilèges, exemptions et dispenses que de nombreuses lois, depuis le code pénal et le décret de messidor jusqu'à la dernière loi militaire, avaient accordés, dans l'intérêt du culte, soit à ses ministres, soit aux édifices qui lui sont consacrés. Il est vrai qu'en revanche les membres du clergé seraient relevés de l'inéligibilité dont ils étaient frappés dans certains cas spéciaux : ils recouvreraient, par exemple, l'inappréciable avantage de pouvoir devenir conseiller général de leur canton ou conseiller municipal de leur commune!

Si la proposition de loi de M. de Pressensé est adoptée, il n'y aura plus d'aumôniers nulle part, ni dans l'armée, ni dans la marine, ni dans les hôpitaux militaires et maritimes, ni dans les hospices et hôpitaux civils, ni dans les lycées et collèges, ni dans les prisons. Le serment judiciaire, sous sa forme actuelle qui implique une idée religieuse, ne sera plus obligatoire, il pourra être remplacé par une formule laïque, par une simple affirmation. Nul emblème religieux ne pourra être exposé en quelque lieu public que ce soit, en dehors des édifices consacrés aux cultes.

Enfin, les auteurs du projet n'auraient eu garde d'oublier les cimetières et les pompes funèbres. Ils proposent d'en enlever aux fabriques le monopole pour le transférer aux communes; ils interdisent de bénir ou de consacrer des cimetières entiers, d'y ériger « des emblèmes religieux ayant un caractère symbolique et collectif, » d'assigner des heures spéciales, des modes particuliers d'obsèques pour des motifs philosophiques ou religieux et de réserver des places spéciales d'inhumation aux suicidés, aux non baptisés, etc. [1].

[1] Le titre final du projet traite des cultes non catholiques : il supprime les traitements des clergés protestant, israélite et musulman; il retire aux pasteurs et rabbins l'usage gratuit des temples, synagogues et presbytères; il leur déclare applicables toutes les autres dispositions du projet, mais il garde le silence sur les mosquées et ne soumet pas les muftis à la nouvelle législation sur la police des cultes. La crainte d'une insurrection en Algérie serait-elle le commencement de la sagesse?

IV

M. de Pressensé, M. Ernest Roche, M. Dejeante, s'étaient-ils flattés d'entraîner à leur suite la majorité de la Chambre et de réaliser, tout au moins d'amorcer la séparation de l'Eglise et de l'Etat sur les bases posées dans leurs projets? Toujours est-il que, dans la séance du 20 mai dernier, leurs partisans tentèrent d'enlever un vote de principe en demandant le renvoi de leurs trois projets à une commission spéciale, *avec urgence déclarée*. Ils échouèrent, mais dans quelles conditions! La majorité ne dépassa pas 25 voix (265 voix contre 240), et encore, pour l'obtenir, fallut-il tout un discours de M. Combes, qui se prononça, par des motifs d'opportunité plus que de fond, contre la déclaration d'urgence.

On peut donc dire que la question reste ouverte, et ce qui suffirait à le prouver, c'est la multiplicité des propositions qui, depuis ce vote, sont venues, plus nombreuses que jamais, poser à nouveau le problème devant le Parlement.

M. Gustave-Adolphe Hubbard, qui, en changeant de circonscription, n'a rien abjuré de ses haines anticléricales, redouterait cependant de voir la République s'engager dans une aventure religieuse au bout de laquelle peut se trouver une deuxième constitution civile du clergé, avec toutes les difficultés, tous les dangers et l'échec lamentable auxquels conduisit la première. Aussi, dans son projet du 26 mai, s'abstient-il soigneusement de proposer aucune disposition spéciale sur la police des cultes. Il déclare se contenter de l'application du droit commun à l'Eglise, dont tous les actes extérieurs, toutes les assemblées et les publications seraient régies par les lois générales sur la presse, sur le droit de réunion et sur les associations. Toutefois, M. Hubbard ne serait pas lui-même, c'est-à-dire un adversaire acharné de toute religion, s'il n'avait pas commencé par demander la spoliation des Eglises, la dénonciation du Concordat, la suppression du budget des cultes et l'abrogation de tous les textes de loi qui constituent aujourd'hui le droit spécial des diverses communions religieuses en France. Non seulement il s'oppose à ce qu'aucun culte soit désormais reconnu par l'Etat, non seulement il retire leur traitement aux ministres de toutes les religions, mais encore il interdit aux départements, aux communes, aux colonies mêmes, d'accorder, sur leurs budgets, aux ecclésiastiques aucune subvention ou allocation « cultuelle ». Il veut bien, cependant, par humanité sans doute, consentir à quelques mesures de transition: c'est ainsi que les ministres des différents cultes, qui se trouveraient en fonctions au moment de la

promulgation de la nouvelle loi et qui auraient un revenu annuel inférieur à 600 francs, recevraient, « à titre de secours temporaire », et pendant deux ans, l'allocation nécessaire pour compléter cette somme de 600 francs. C'est ainsi encore que cette même allocation serait continuée, leur vie durant, aux ecclésiastiques âgés de cinquante ans ou infirmes.

M. Hubbard, bien entendu, ne respecte pas plus le domaine que le traitement du clergé. « Les biens meubles ou immeubles des menses épiscopales, — dit-il dans son projet, — *font retour* à l'Etat. Les biens meubles ou immeubles des fabriques font retour à la commune. » Des revendications pourront, il est vrai, être exercées par les donataires, par leurs héritiers légitimes ou par ceux des testateurs sur les biens donnés ou légués aux Eglises depuis moins de cinquante ans ; mais encore faudra-t-il que les objets des donations ou des legs se retrouvent en nature dans la liquidation des menses ou des fabriques : on comprend que, dans ces conditions, les revendications ne pourront pas être fréquentes.

Quant aux édifices actuellement affectés soit aux cultes, soit au logement de leurs ministres, M. Hubbard en dispose d'une façon assez originale. Il commence, bien entendu, par en retirer la jouissance au clergé, puis il en confie l'administration à un organe nouveau, institué dans chaque commune et dans chaque arrondissement urbain, sous le titre bizarre de *conseil communal d'éducation sociale*. Chacun de ces conseils, présidé par le maire, se composerait de six délégués choisis soit par les divers conseils électifs de la circonscription, soit par le préfet, et auxquels seraient adjoints « trois citoyens et trois citoyennes » élus, chaque année, par l'assemblée des pères et mères de famille domiciliés dans la commune. C'est à ces conseils que serait confiée l'administration des anciens édifices religieux. Ils en auraient la gérance « en vue des cérémonies et du fonctionnement des diverses associations d'enseignement et de prédication morale, philosophique ou religieuse ». Ils pourraient « consentir, pour un ou plusieurs jours de chaque semaine, *mais non pour la totalité de la semaine*, et pour une durée de cinq ans au plus, des locations temporaires à titre onéreux, au profit desdites associations ». Mais ils pourraient aussi « réserver l'usage des édifices, à des jours déterminés, pour les réunions et les fêtes des sociétés mutuelles, de bienfaisance, d'enseignement ou de prévoyance ». Encore, pour ces diverses locations, faudrait-il l'approbation du conseil municipal et celle du préfet.

On se figure aisément la sécurité que, dans de telles conditions, les catholiques auront pour l'exercice de leur culte. Non content de leur enlever l'usage exclusif d'églises qui sont à eux, parce qu'ils

les ont construites, pour une large part, de leurs mains ou de leurs deniers, M. Hubbard ne leur permet même pas d'en devenir locataires dans des conditions acceptables. Lui aussi, il les invite à marcher après avoir commencé par les charger d'entraves. Il se montre, en cela, fidèle à lui-même et à son parti.

MM. Boisey d'Anglas et Clémenceau, dans la proposition qu'ils ont soumise au Sénat, ne reproduisent pas la conception bizarre de M. Hubbard au sujet des « conseils communaux d'éducation sociale ». Sauf cette différence, leur projet se rapproche beaucoup du sien; toutefois ils procèdent avec plus de vigueur et de rigueur, en gens qui connaissent le maniement du bistouri parlementaire. C'est ainsi qu'après avoir affirmé d'un ton tranchant que « l'opinion est faite aujourd'hui sur la question des rapports entre les Eglises et l'Etat », ils proposent de réaliser cette séparation en recourant purement et simplement... à quoi? A la législation de la Convention, à la loi du 8 septembre 1794. Ils le disent en propres termes et ils ajoutent que ce n'est point faire la guerre à la religion, « puisqu'il est aujourd'hui établi que, quand le Concordat remplaça cette législation en 1802, un très grand nombre de lieux de culte s'étaient ouverts sur toute la surface du territoire ». C'est vraiment prendre avec l'histoire d'étranges libertés! MM. Boissy d'Anglas et Clémenceau semblent oublier les échafauds, les fusillades, les déportations à Sinnamary; ils semblent ignorer que les prêtres réfractaires, c'est-à-dire les seuls catholiques, restaient sous le coup des lois répressives de la Législative et de la Convention, que, s'ils parvenaient à remplir leur ministère, c'était, encore à la veille même du Consulat, au risque de leur vie, en se déguisant, en se cachant dans les bois, ou tout au moins en partageant l'église avec les prêtres assermentés, c'est-à-dire avec des schismatiques [1].

Est-ce à cette situation qu'ils entendent nous ramener? On est tenté de le croire quand on examine leur projet. Il débute naturellement par une de ces phrases pompeuses, par une de ces belles affirmations de liberté si chères aux proscripteurs révolutionnaires. « Conformément à la Déclaration des droits de l'homme, — dit l'article 1er, — la République assure la liberté de conscience et le libre exercice des cultes sous la protection et le contrôle des lois. »

Or, voici en quoi consisterait cette liberté : suppression du budget des cultes, reprise des édifices consacrés aux cultes ou à l'habi-

[1] Il suffit de renvoyer, pour la démonstration de ces faits, aux ouvrages définitifs de Taine sur les *Origines de la France contemporaine*, et de M. Albert Vandal sur le *Dix-huit brumaire*.

tation de leurs ministres; interdiction des processions et du port du costume religieux en dehors de l' « enceinte choisie pour l'exercice du culte »; défense de sonner les cloches sans entente avec le maire et approbation préalable du préfet; défense de constituer aucune dotation perpétuelle ou viagère, ou d'établir aucune taxe pour les dépenses des cultes; défense aux communes d'acquérir ou de prendre en location aucun local pour l'exercice des cultes. Tout ce que la proposition de loi permet aux communes, c'est de louer les églises ou temples leur appartenant à un ou plusieurs cultes ou sociétés, alternativement, à des jours et heures fixés d'avance, pour cinq ans au plus, sauf ratification par le préfet. Quant aux églises métropolitaines, c'est le préfet, avec approbation du Conseil d'Etat, qui en ferait la location : quelle perspective pour les catholiques!

Enfin, la proposition Boissy d'Anglas soumet à la surveillance des autorités « tout rassemblement de citoyens pour l'exercice d'un culte quelconque »; cette surveillance comportera des mesures de police et de sûreté pour lesquelles on renvoie, du reste, à un règlement ultérieur : en d'autres termes, la police des cultes sera réglée, non plus même par une loi, comme en l'an X, mais par un simple décret. Dès à présent, d'ailleurs, les auteurs du projet tiennent à fermer la bouche au clergé : si l'un de ses membres se permet, dans l'exercice de ses fonctions, par parole ou par écrits, une critique de la politique gouvernementale, il sera puni d'un à six mois de prison, et, en cas de récidive, de six mois à un an, avec résiliation de contrat de location de l'église.

Laissant MM. Boissy d'Anglas et Clémenceau à leurs réminiscences conventionnelles, nous arrivons à d'autres propositions empreintes d'un esprit différent et dont les auteurs ont eu tout au moins l'intention de faire acte de libéralisme, non de persécution.

M. Flourens, qui fut autrefois directeur des cultes et qui est aujourd'hui député, commence par réclamer la dénonciation du Concordat, l'abrogation de toutes les lois qui s'y rattachent, la suppression du budget des cultes, avec interdiction à l'Etat, aux départements et aux communes d'allouer aucun traitement aux ministres des différents cultes, ni aucune subvention pour les églises ou temples d'aucun culte, sauf pour les monuments historiques. - Mais, en revanche, liberté complète est garantie à tous les cultes, non seulement pour l'exercice des cérémonies religieuses à l'intérieur de leurs temples, mais encore « pour l'enseignement de leurs doctrines philosophiques et morales, pour leurs œuvres et fondations pieuses et charitables, à la seule condition de se

soumettre aux principes et règles du droit commun sur la surveillance de la mainmorte et de l'enseignement ». Aucune restriction ne peut être apportée au droit commun, en matière de presse, d'enseignement, de réunion ou d'association, « au détriment des adhérents ou des ministres d'un culte quelconque, *sans excepter ceux qui appartiennent ou qui auraient appartenu à des congrégations ou communautés, et sans rechercher si lesdites congrégations ont été ou n'ont pas été autorisées* ». De même, il n'y a pas de délits spéciaux aux ministres ou aux adhérents d'un culte: nul fonctionnaire ne peut être inquiété pour ses opinions religieuses; nul ne peut être exclu des écoles ou des fonctions publiques à raison de l'enseignement qu'il a reçu. Aucune dérogation ne devra être faite aux règles générales de la compétence dans les procès où sont intéressés des membres des congrégations religieuses.

Enfin, les édifices consacrés soit au culte, soit au logement des ecclésiastiques seront remis par l'Etat et les communes aux associations qui pourront se former entre les adhérents des différents cultes jusqu'à présent reconnus : ces associations, en faisant leurs demandes, devront s'engager à supporter les frais d'entretien et de grosses réparations des édifices, ainsi qu'à les utiliser exclusivement pour le service du culte. En outre, les ecclésiastiques conserveront, à titre transitoire, leurs traitements actuels pendant trois ans. Passé ce terme, il ne sera plus alloué que des pensions de retraite aux ecclésiastiques âgés de soixante ans et comptant au moins trente ans de services rétribués par l'Etat.

MM. Réveillaud, Lhopiteau et plusieurs autres députés ont présenté une proposition éclectique dans laquelle prédominent tour à tour les tendances libérales et l'esprit jacobin. S'ils proclament en termes fort nets le principe de la liberté religieuse, ils rompent, en revanche, par la dénonciation du Concordat, l'alliance de l'Eglise et de l'Etat et dépouillent le clergé par la suppression du budget des cultes; ils laissent seulement à ses membres des pensions viagères payables à partir de trente-cinq ans et dont le taux varierait suivant l'âge des ecclésiastiques.

Tout leur système repose sur la constitution d'associations religieuses, locales ou générales, qui pourront se former librement, suivant les prescriptions de la loi du 1er juillet 1901, et même se grouper à l'état d'unions, pour assurer « la célébration ou l'entretien d'un culte ». Outre les subventions et cotisations qu'elles pourront recevoir comme toutes les associations déclarées, elles auront le droit d'encaisser le produit des quêtes et de prélever des taxes pour la location des chaises, les cérémonies religieuses et le service

des funérailles : toute liberté semble leur être laissée, en cette matière, par le projet. Leurs biens seront soumis, en matière fiscale, au droit commun; ils seront même exempts de la taxe d'abonnement et de l'impôt de 4 pour 100 sur le revenu. Mais toutes leurs valeurs mobilières devront être nominatives et le revenu total de ces valeurs ne pourra dépasser la moyenne des sommes dépensées pendant les cinq dernières années.

C'est à ces associations que seront remis, sur leur demande, les édifices religieux, palais épiscopaux et presbytères qui appartiennent à l'Etat, aux départements ou aux communes; et cela moyennant une redevance annuelle qui ne devra pas dépasser 1 franc par édifice. Ces immeubles ne pourront être désaffectés que par une loi. Ils seront attribués aux diverses associations religieuses par les soins des évêques et des consistoires protestants respectivement. C'est également entre elles que seront répartis les biens appartenant aux menses épiscopales, aux fabriques et aux consistoires.

Toute cette partie du projet est incontestablement conçue dans un esprit fort sage : il n'en est pas de même, malheureusement, des articles qui concernent la police des cultes. Là, au lieu de laisser le clergé sous l'empire du droit commun, M. Réveillaud et ses collègues édictent une sorte de code pénal ecclésiastique, fort analogue à celui imaginé par M. de Pressensé. Sans doute ils placent l'exercice du culte sous la protection et la surveillance de l'autorité publique et ils ont soin d'ajouter que cette surveillance doit « se renfermer dans les missions de police et de sûreté publiques ». Mais ils exigent que les réunions ayant pour objet la célébration du culte soient publiques et précédées de déclarations spéciales faites à la municipalité; ils interdisent tout exercice extérieur du culte, confient aux préfets la réglementation des sonneries de cloches et suppriment toutes les prérogatives, immunités et dispenses accordées jusqu'à présent au clergé. En outre, ils essaient de bâillonner les ministres des cultes par la menace de l'amende et de la prison : amende de 300 à 1,000 francs, emprisonnement de quinze jours à deux ans si, dans l'exercice de ses fonctions et en assemblée publique, le prêtre diffame un simple particulier; amende de 500 à 3,000 francs, emprisonnement d'un mois à un an si la diffamation atteint un membre du gouvernement ou des Chambres, ou une autorité publique; emprisonnement de trois mois à un an si le prêtre prêche la désobéissance aux lois; d'un an à trois ans, si cette prédication a été suivie d'effet; et d'une peine plus forte, « quelle qu'elle soit », s'il y a eu révolte ou sédition.

Ainsi, comme nous l'avons déjà remarqué, le seul fait de lire en

chaire une encyclique condamnant la loi du divorce ou une lettre pastorale défendant d'envoyer les enfants à l'école laïque, exposera le plus inoffensif des curés de campagne ou le plus irréprochable vicaire à aller passer quelques mois en la compagnie des vagabonds, des souteneurs et des voleurs, tandis que les orateurs de réunions publiques continueront à tenir publiquement et impunément école de guerre civile et de révolution sociale. Enoncer un tel résultat, n'est-ce pas juger le projet de loi qui le produirait? Et ses auteurs peuvent-ils vraiment se vanter, comme ils le prétendent, de replacer le clergé sous l'empire du droit commun?

Avec des intentions au moins aussi bonnes et probablement meilleures encore, MM. Grosjean et Berthoulat ont donné à peu près sur le même écueil. La proposition qu'ils ont présentée à la Chambre, au moment même où le Parlement allait prendre ses vacances, repose sur le principe de la liberté de conscience et de croyance et du libre exercice des cultes. Ils écartent toute idée d'un culte reconnu; ils n'entendent pas davantage que les ministres des cultes puissent être considérés comme des fonctionnaires. « Ceux-ci, — disent-ils fort bien, — sont des citoyens à qui est accordée la protection du droit commun, sans aucun privilège, dispense, immunité quelconque et sans que leur profession ecclésiastique entraîne aucune incompatibilité ou inéligibilité. »

Partant de cette idée, ils déclarent dénoncés ou abrogés le Concordat, la loi du 18 germinal an X, et tous les autres textes législatifs qui en dérivent. A la place de l'organisation ecclésiastique actuellement reconnue par l'Etat, ils autorisent la constitution d'associations spéciales en vue de subvenir aux frais et à l'entretien du culte et ils leur reconnaissent presque identiquement les mêmes droits qu'aux associations analogues prévues dans la proposition de M. Réveillaud. Ils entendent que l'Etat, les départements et les communes, sans perdre leur droit de propriété sur les églises et les presbytères, « devront mettre gratuitement à la disposition des associations formées pour la célébration du culte les édifices dont jouissent actuellement les établissements publics du culte ». S'il surgit une difficulté ou un conflit entre plusieurs de ces associations, il sera statué par une commission mixte, dans laquelle siégera, avec le préfet et trois conseillers généraux, l'évêque ou le président du consistoire, ou le rabbin, suivant le culte auquel appartiendront les associations en désaccord. De même, les biens des menses épiscopales et des fabriques seront dévolus aux associations pour l'exercice des cultes.

La dénonciation du Concordat aurait pour conséquence la sup-

pression du budget des cultes, mais en partie par voie d'extinction, car les ministres des cultes, aujourd'hui reconnus, qui comptent au moins dix années de ministère, conserveraient, leur vie durant, la jouissance de leur traitement actuel.

Enfin, en ce qui concerne la police des cultes, MM. Grosjean et Berthoulat proposent à peu près les mêmes solutions que M. Réveillaud et M. Francis de Pressensé : déclaration préalable pour l'exercice des cultes; obligation pour les ministres des cultes d'être majeurs et citoyens français, en y ajoutant l'interdiction d'appartenir à une congrégation non autorisée; réglementation des sonneries de cloches par les préfets; nécessité de l'autorisation de la municipalité pour les processions extérieures; peines d'amende et de prison contre les ministres des cultes qui prêcheraient la désobéissance aux lois ou qui se permettraient, en chaire, de critiquer soit le gouvernement, soit une loi, soit tout autre acte légal de l'autorité publique, ou même qui se borneraient à lire publiquement une bulle ou une encyclique pontificale contenant une censure ou une critique de ce genre.

Est-il besoin de répéter ici ce que l'on a déjà dit de ces dispositions draconiennes? Elles équivalent à la négation de toute liberté religieuse, à la rupture des communications entre les fidèles et le Saint-Siège; elles tendent à placer constamment les prêtres entre leur conscience et la prison, entre la loi humaine et la loi de Dieu. Sans doute, on sait d'avance quel sera leur choix; mais on n'est pas moins autorisé à déclarer attentatoire à la justice et à la liberté toute loi qui crée une telle situation aux membres du clergé. Du moment où les auteurs de la proposition se réclament du droit commun et prétendent faire de celui-ci la règle de toutes les affaires ecclésiastiques, il suffirait de laisser les lois générales sur la presse et sur les réunions publiques s'appliquer aux écrits et aux discours des ecclésiastiques comme à ceux de tout autre citoyen. Mais cette conception, trop simple, trop logique et trop libérale, semble ne pouvoir pénétrer dans l'esprit de nos législateurs. Imbus pour la plupart des idées jacobines, ou tout au moins impériales, sur les relations de l'Etat avec l'Eglise, ils n'arrivent jamais à une application sérieuse et franche du principe de la séparation, et, au moment même où ils prétendent assimiler le prêtre à tous les autres citoyens pour le dépouiller de ses biens et de ses prérogatives, ils continuent à le considérer comme un être à part pour enchaîner la liberté de sa parole.

V

Saisie de ces diverses propositions[1], la commission de la Chambre s'est mise à l'œuvre pendant les vacances. Elle a choisi pour rapporteur M. Briand, député socialiste de la Loire, et celui-ci paraît avoir travaillé avec ardeur, car il serait, dit-on, en mesure de déposer son rapport. Le texte n'en est pas encore publié; mais on connaît du moins celui de la proposition de loi que M. Briand compte soumettre à ses collègues.

Il n'y faut pas chercher, à vrai dire, une conception nouvelle. Le rapporteur semble s'être ingénié à trouver une moyenne entre les opinions dont se sont inspirés les divers projets en présence et à composer le sien à l'aide d'emprunts faits à tous les autres. Il s'est livré à un travail de marqueterie vraiment remarquable et, de tous ces morceaux rapportés, il a fabriqué ce que l'on serait tenté d'appeler, si l'on ne craignait d'être taxé d'irrévérence, un habit d'arlequin parlementaire.

Ses deux principaux collaborateurs ont été M. Réveillaud et surtout M. Francis de Pressensé. C'est à ce dernier que M. Briand emprunte, en les condensant, les principes sur lesquels repose tout son projet :

« La République, — dit-il dans l'article 1er, — assure la liberté de conscience, ainsi que la libre expression des opinions religieuses. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » Et l'article 2 ajoute : « La République ne protège, ne salarie, ni ne subventionne, directement ou indirectement, sous quelque forme ou quelque raison que ce soit, aucun culte. Elle ne reconnaît aucun ministre du culte. Elle ne fournit, à titre gratuit, aucun local pour l'exercice d'un culte ou le logement de ses ministres. »

Ces principes établis, voici les conséquences pratiques que M. Briand en déduit :

Le Concordat est dénoncé, la loi du 18 germinal an X abrogée, ainsi que les autres lois concordataires, l'ambassade de France auprès du Saint-Siège supprimée. A partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la loi, aucune dépense publique ne sera plus faite pour l'exercice ou l'entretien d'un culte; aucun traitement ecclésiastique ne sera plus payé par l'Etat, les départements ou les communes; sauf l'allocation de pensions variant entre 600 et 1,200 francs aux ecclésiastiques qui compteraient au moins quarante-cinq ans d'âge et vingt ans de fonctions rémunérées par

[1] Excepté, bien entendu, celle de MM. Boissy d'Anglas et Clémenceau, sénateurs.

l'Etat. A partir de la même date, cessera l'usage gratuit des édifices religieux et des locaux d'habitation mis par l'Etat à la disposition des ministres du culte.

Mais, d'un autre côté, M. Briand s'est rallié au système proposé par MM. Flourens, Réveillaud, Grosjean, et consistant à autoriser la constitution de « sociétés civiles pour subvenir aux frais et à l'entretien des cultes ». Ces sociétés, dont la composition est laissée absolument libre, se formeraient suivant les prescriptions de la loi du 1er juillet 1901 sur les associations. Elles ne pourraient, sous aucun prétexte, recevoir de subvention de l'Etat, des départements, ni des communes; mais elles auraient le droit d'encaisser, outre les cotisations de leurs membres, le produit des quêtes et de percevoir des taxes pour les cérémonies religieuses, la location des chaises et les services funéraires. Elles seraient tenues de placer leurs valeurs mobilières en titres nominatifs, et leur revenu total ne devrait pas dépasser la moyenne des sommes dépensées par elles pendant les cinq dernières années pour les frais et l'entretien du culte. Elles seraient autorisées à se constituer à l'état d'union. C'est entre elles que seraient répartis les biens des menses épiscopales et des fabriques, du moins ceux provenant exclusivement des libéralités des fidèles.

En ce qui concerne les édifices affectés à l'exercice des cultes, M. Briand propose la combinaison suivante. Ces immeubles seraient la propriété de l'Etat ou des communes, sauf ceux qui ont été construits depuis le Concordat exclusivement avec des fonds provenant de la libéralité des fidèles et qui seraient attribués à la société civile de la circonscription religieuse intéressée. Les édifices appartenant à l'Etat ou aux communes seraient inaliénables; la location n'en pourrait être faite qu'à titre onéreux et au plus pour dix années; les frais d'entretien et de réparations seraient supportés par les locataires, — excepté s'il s'agissait de monuments historiques, — et la résiliation serait de droit si les édifices loués n'étaient pas entretenus en bon état.

Enfin, l'article 14 contient une prescription fort intéressante et incontestablement favorable aux cultes. Il porte que, « pendant une période de dix années à partir de la promulgation de la loi, l'Etat et les communes seront tenus de consentir à la location de ces édifices aux sociétés civiles formées pour assurer l'exercice et l'entretien du culte. Le prix du loyer ne pourra être supérieur à 10 pour 100 du revenu annuel moyen de la circonscription religieuse intéressée ».

Il y a évidemment, dans cet article, une source de difficultés sans cesse renaissantes et une porte largement ouverte à l'arbi-

traire. Il est, d'ailleurs, exorbitant d'expulser le clergé des églises, des évêchés, des presbytères qu'il occupe depuis plus d'un siècle en vertu d'un contrat solennel et souvent d'une possession immémoriale. Ne l'y laisser rentrer ensuite qu'à titre de locataire de sociétés civiles spécialement constituées pour assurer l'exercice du culte, et en rendant cette location essentiellement précaire par sa limitation à dix années, constitue certainement, en soi, une solution des plus imparfaites et presque dérisoire. Néanmoins, les dispositions de la majorité sont telles et la plupart des projets soumis aux Chambres sont à ce point spoliateurs que la combinaison suggérée par M. Briand peut, presque par comparaison, passer pour bienveillante et pour libérale [1].

On n'en saurait dire autant du reste de son projet, dans lequel il s'occupe de la police des cultes, des cimetières et des pompes funèbres. Il n'a fait, à vrai dire, dans cette partie de son travail, que s'approprier la plupart des dispositions haineuses et violentes du projet de M. de Pressensé. Sous prétexte de « police des cultes », il cherche à réduire le prêtre au silence en punissant de peines draconiennes toute critique formulée publiquement par un membre du clergé contre une autorité publique ou un acte quelconque du gouvernement. Si le prêtre s'est borné à lire en chaire un écrit contenant ces censures, l'auteur de l'écrit sera passible des peines de la complicité, ce qui semblerait, dans certains cas, obliger les parquets de France à instrumenter contre le Pape lui-même.

M. Briand s'est abstenu de reproduire l'article insidieux par lequel M. de Pressensé enjoignait de laisser l'Eglise accessible à tous ceux qui voudraient y pénétrer pendant les offices : il a jugé sans doute, avec raison, qu'il n'appartenait pas au législateur d'ouvrir la porte aux anarchistes et aux apaches. Mais il faut reconnaître qu'il se montre bien modéré, on pourrait presque dire timide, dans la répression des atteintes à la liberté des cultes : il ne prévoit, dans ce cas, qu'une amende de 16 à 300 francs ou un emprisonnement de six jours à un mois, alors que le curé qui aurait critiqué le garde-champêtre ou appelé M. Combes renégat encourrait de 500 à 3,000 francs d'amende, d'un mois à un an de prison. Ce simple rapprochement suffit pour donner une idée des

[1] Il faudrait, d'ailleurs, beaucoup de naïveté pour voir dans la présentation de cette proposition conciliante autre chose qu'une habile manœuvre. Elle aiderait à rallier les hésitants et à faire adopter l'ensemble du projet de loi; mais, une fois le principe voté et la séparation prononcée, rien ne serait plus aisé que de faire adopter une loi de détail, une loi de retouche, qui supprimerait, avec l'obligation imposée à l'Etat et aux communes, la dernière garantie laissée à l'Eglise. Ce procédé n'est pas nouveau : il a déjà été largement employé pour la loi sur les associations.

dispositions dans lesquelles les membres de la majorité abordent la solution des problèmes si ardus et si complexes que soulève la séparation des Eglises et de l'Etat.

En veut-on un autre exemple également tiré de la partie du projet de M. Briand relative à la police des cultes? Il a sans doute la sagesse de laisser à l'autorité municipale seule, à l'exclusion du préfet, le soin de régler les sonneries de cloches et les processions extérieures; mais, en revanche, il organise une véritable campagne d'iconoclaste contre les croix et les autres emblèmes religieux.

« Aucun signe, — dit l'article 34 de son projet, — aucun emblème particulier d'un culte ne peut être élevé, érigé, fixé et attaché en quelque lieu public que ce soit, de manière à être exposé aux yeux des citoyens, si ce n'est dans une enceinte destinée aux exercices du culte, dans les cimetières sous les conditions ci-après et dans les musées. Ceux qui existent contrairement à la présente disposition pourront être enlevés par les autorités publiques, sauf dans le cas où il s'y attacherait une valeur ou un intérêt artistique ou historique spécial. »

Enfin, M. Briand, comme M. de Pressensé, enlève le service des pompes funèbres aux fabriques, il déclare libre la formule du serment judiciaire et couronne son œuvre en laïcisant les cimetières.

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que ce projet n'est pas l'œuvre de la commission, mais bien celle de son rapporteur qui a simplement préparé à ses collègues un thème et un cadre de discussion. Déjà beaucoup d'entre eux reprochent à ces propositions d'être entachées de modérantisme et il est possible qu'il sorte sensiblement aggravé de l'examen auquel il sera sans doute bientôt soumis.

VI

Tel est l'ensemble des projets dont les Chambres sont actuellement saisies et qui peuvent, dans un avenir peut-être très prochain, servir de base à la discussion, de point de départ à la refonte de notre législation en matière de cultes. Ces textes sont trop peu connus : ils méritent de l'être, il est nécessaire qu'ils le soient. Lorsque de pareilles énormités voient le jour, on ne doit pas les laisser faire silencieusement leur chemin dans la pénombre parlementaire : c'est un devoir de les dénoncer, de signaler les périls nouveaux qui menacent, avec l'Eglise, la France et la liberté.

La liberté, d'abord! Ce qui frappe le plus, en effet, quand on considère cette longue série de textes destinés, dans la pensée de leurs auteurs, à remplacer le Concordat, c'est l'ignorance complète des traditions de notre histoire, des besoins de notre race et du

caractère de l'Eglise; c'est plus encore l'aisance superbe et, pour ainsi dire, inconsciente avec laquelle on y foule aux pieds la liberté de la pensée, de la parole et de la conscience.

Parmi les propositions que nous venons de passer en revue, il n'en est qu'une seule, en effet, qui ne renferme pas des dispositions pénales destinées à fermer la bouche aux ecclésiastiques. Sous prétexte de police des cultes, on menace d'amende ou de prison tout prêtre assez osé pour censurer un des agents, un des membres du gouvernement ou pour critiquer publiquement un acte quelconque de l'autorité publique, cet acte fût-il directement attentatoire aux droits de l'Eglise ou à ceux de la conscience. Ce que tout citoyen a le droit de faire serait interdit à quiconque est revêtu d'un caractère sacerdotal. Celui-ci se trouverait, de ce fait, mis hors la loi commune. Et, cependant, il n'est plus, dans le système de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qu'un simple citoyen, ne possédant plus aucun privilège et, par conséquent, devant être placé exactement sur le même pied que tous les autres. Que le pouvoir civil prenne des précautions contre les membres du clergé sous le régime concordataire, alors qu'il leur assigne un rang officiel dans l'Etat et leur garantit, sous forme de traitements et de logements, des avantages qui, pour représenter l'acquittement d'une dette, n'en créent pas moins un lien entre lui et le clergé, cela peut se soutenir. Mais qu'après les avoir dépouillés de tout, on prétende encore, par surcroît, leur imposer silence comme à de simples fonctionnaires, c'est véritablement pousser trop loin l'incohérence. On se targue du titre de libéral, on a sans cesse à la bouche les grands mots de liberté et de légalité, on prend à témoin tous les saints du calendrier révolutionnaire que « tous les hommes naissent égaux et libres »; mais on n'admet pas qu'un de ces hommes, un de ces citoyens, parce qu'il porte un certain habit, puisse professer des opinions qui déplaisent aux ministres ou se plaindre d'abus dont il souffre et dise tout haut du mal du gouvernement. C'est cependant un droit que nous apportons tous en naissant et nous le payons assez cher, en vérité, pour qu'il ne nous soit pas contesté.

Mais, dit-on, le prêtre exerce ce droit en chaire : qu'importe, puisque avec la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la chaire n'est plus qu'une simple tribune, une tribune comme une autre? — Mais il parle publiquement devant une nombreuse assemblée : sans doute; seulement cette assemblée n'est qu'une simple réunion publique ou même privée. Mais il a un caractère sacré qui donne à sa parole plus de poids et de puissance : d'accord; seulement ce caractère et cet ascendant du prêtre sont choses d'ordre purement

moral et spirituel, et le spirituel, par son essence même, échappe aux prises de l'Etat, surtout sous le régime de la séparation des deux pouvoirs. — Mais, dit-on encore, il émet, il propage des doctrines fausses, qui choquent la raison et ne supportent pas l'examen scientifique. Qu'en sait-on? Et d'ailleurs, quand il se tromperait, n'en a-t-il pas le droit? Que fait-on donc de la liberté d'errer, si hautement réclamée par tous les partisans de la libre-pensée? Et, sans cette liberté de l'erreur, que devient celle de la conscience? — Mais, reprend-on, il ne se contente pas de se tromper, il trompe les autres par un véritable charlatanisme qui touche à l'escroquerie. En vérité! de quel droit prétend-on juger ainsi, non plus seulement les opinions, mais les intentions et accuser ainsi d'une infamie toute une catégorie de citoyens? Et, à supposer qu'ils trompent leurs auditeurs, s'il plaît à ceux-ci d'être trompés, au nom de quel principe l'Etat pourrait-il intervenir? S'il lui fallait édicter des pénalités contre tous les hommes, même politiques, qui leurrent de fausses espérances un crédule auditoire, cela pourrait le mener bien plus loin qu'il ne pense.

Tout cela peut être vrai, réplique-t-on, mais il est une chose que l'Etat ne doit pas tolérer : c'est l'opposition à la loi, la révolte contre la loi. Le régime sous lequel nous vivons est celui de la souveraineté de la loi; la loi s'impose à tous; il ne saurait être permis à personne d'inciter à sa violation. Ainsi parlent ceux que l'on pourrait appeler les pharisiens de la loi, — et ils ont raison tant qu'il s'agit de choses purement temporelles et dans lesquelles l'âme n'est pas intéressée, — d'impôt, par exemple, ou de service militaire. Mais, s'ils prétendent étendre le despotisme de la loi à tout, même à ce qui relève essentiellement de la foi, du for intérieur et de la conscience, s'ils ne consentent pas à poser comme limite aux caprices de la législation positive les lois supérieures du droit naturel, les lois éternelles et immuables tirées de la constitution de l'homme et de son inviolable liberté morale, ils tombent au niveau des pires despotes; ils ne raisonnent pas autrement que Louis XIV quand il arrachait aux protestants l'éducation de leurs enfants, quand il essayait d'en faire des catholiques par force et les frappait des plus rudes châtiments pour désobéissance aux lois qu'il avait ainsi édictées. A ces fanatiques de la loi qui voudraient transformer le régime légal en instrument de tyrannie, M. le duc de Broglie répondait par avance, lorsqu'il écrivait, ici même, il y a une dizaine d'années :

« Si cette liberté précieuse ne permet pas, — et j'en suis d'avis autant que personne, — que le dogme fasse la loi, il est tout aussi choquant et plus humiliant pour elle que ce soit la loi qui fasse le

dogme. Or, s'il est admis que dès que la loi a parlé, l'Eglise doit se taire, même sur les points où la foi est intéressée, ce n'est plus l'Eglise, c'est l'Etat qui décide de la foi et qui la façonne à son gré. C'est le Président de la République qui est Pape; et les conciles, ce sont le Sénat et la Chambre des députés et, après eux, le Conseil d'Etat. »

Telle est, précisément, l'erreur fondamentale dans laquelle sont tombés à peu près tous les auteurs des propositions de loi soumises au Parlement. Et cette erreur elle-même s'explique par la fausse conception qu'ils se font de l'Eglise, ou plutôt des Eglises. A leurs yeux, les Eglises sont ou doivent être dans l'Etat et sujettes de l'Etat. Or, en réalité, les Eglises ne sont pas dans l'Etat, pas plus que les Etats ne sont dans les Eglises. Les idées, les sentiments, les croyances, que les Eglises représentent, existent et se développent dans une sphère inaccessible à l'Etat et, quand il prétend leur imposer sa loi, les obliger à s'incliner en silence devant sa volonté, il se lance dans une entreprise folle, ruineuse, sans doute, pour les Eglises, mais plus ruineuse encore pour lui-même, et, dans tous les cas, en contradiction flagrante, scandaleuse avec le principe de liberté qui régit les sociétés modernes.

Si les projets dont nous nous occupons violent la liberté de la parole, la liberté de réunion, la liberté même de la conscience et de la pensée, ils ne portent pas une atteinte moins grave aux droits acquis, au principe de la propriété, aux engagements pris par l'Etat, au respect des traités et à la foi jurée.

Tous, en effet, commencent par déclarer le Concordat dénoncé ou abrogé et le budget du culte supprimé.

Or, qu'est-ce que le Concordat? C'est un traité international, une convention solennelle conclue, pour une durée illimitée, entre deux puissances, ou, si l'on aime mieux, entre deux autorités stipulant librement l'une et l'autre et se liant librement par des engagements réciproques. De pareils contrats ne peuvent être rompus par la volonté d'une seule des parties : leur double consentement est indispensable, soit pour y mettre fin purement et simplement, soit pour reviser et remanier l'arrangement primitif. Il en est des concordats comme des traités de paix, auxquels ils ressemblent par beaucoup de points : les uns comme les autres sont perpétuels; on ne les annule point par un acte unilatéral; on ne s'en dégage que par des négociations ou par la guerre, et si l'on déclare la guerre à l'improviste, sans avoir cherché auparavant un terrain d'entente, on se met en dehors du droit des gens. Parce que le Pape n'a pas d'armée, ces règles fondamentales de droit n'en sont pas moins valables à son égard comme vis-à-vis de la

plus puissante des têtes couronnées. En y manquant, le gouvernement de la France, quel qu'il fût, non seulement s'exposerait à une guerre religieuse peut-être plus dangereuse qu'on ne pense, mais encore porterait atteinte à l'antique renom de loyauté dont jouit notre nation.

Et le budget des cultes? Le supprimer serait se rendre coupable d'une véritable faillite, ou plutôt d'une banqueroute. Les traitements ecclésiastiques inscrits à ce budget représentent, en effet, non pas les salaires de fonctionnaires proprement dits, non pas une allocation facultative en faveur d'un service public relevant de l'Etat, mais bien l'acquittement d'une dette sacrée. Ils sont comme la rançon, ou, si l'on aime mieux, comme le prix des biens immenses dont le clergé français fut dépouillé par la Révolution. Ils constituent une véritable dette publique que nul gouvernement respectueux de sa propre dignité, nulle Chambre honnête ne saurait répudier.

Cette dette, d'ailleurs, n'a pas été, comme on le croit quelquefois, créée par le Concordat; elle remonte aux origines mêmes de la Révolution, et c'est la Constituante elle-même qui l'a contractée. Les textes législatifs sont, à ce point de vue, d'une clarté lumineuse. Le 2 novembre 1789, l'Assemblée nationale rend un décret célèbre, dont l'article premier est ainsi conçu :

« Les biens ecclésiastiques sont mis à la disposition de la nation, *à la charge* de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres. » Par l'article 2, le chiffre du traitement des curés est fixé à 1,200 francs au moins, non compris le logement et le jardin dépendant de la cure.

L'engagement est donc formel, et l'opération est, pour ainsi dire, en partie double. L'Assemblée, aux prises avec les plus graves embarras financiers, se procure des ressources en confisquant les biens de l'Eglise; mais, en retour et en échange, elle garantit un traitement et un logement suffisants aux membres du clergé. Aussi Portalis pouvait-il dire avec raison, dans son rapport sur le Concordat : « En déclarant nationaux les biens du clergé catholique, on avait compris qu'il était juste d'assurer la subsistance des ministres à qui ces biens avaient été originairement donnés : on ne fera donc qu'exécuter ce principe de justice en assignant aux ministres catholiques des secours supplémentaires jusqu'à la concurrence de la somme réglée pour le traitement de ses ministres. »

La Convention, il est vrai, crut pouvoir déchirer l'engagement contracté par l'Assemblée constituante : par son décret du deuxième jour complémentaire an II, que confirmèrent la loi du 3 ventôse an III et la constitution de l'an III, elle déclara que « la République

« ne paie plus les frais ni les salaires d'aucun culte ». C'était une application nouvelle du système de la banqueroute que pratiqua largement, comme on sait, la terrible assemblée. Mais ses décisions spoliatrices furent elles-mêmes annulées, à leur tour, par les lois réparatrices du Consulat et de tous les gouvernements subséquents. Il y avait, en effet, outre une raison d'équité, un intérêt politique de premier ordre à remettre le clergé en possession des traitements promis. Ses biens déclarés nationaux, c'est-à-dire confisqués et mis en vente, se trouvaient frappés d'une dépréciation trop aisément explicable; la crainte de revendications ultérieures, d'autant plus à redouter que la compensation stipulée avait été retirée, avilissait les biens nationaux et en rendait la transmission des plus difficiles. C'est en partie pour sortir de cette situation pénible que Bonaparte conclut le Concordat, et l'on a vu plus haut comment, dans cet acte, les deux questions des biens nationaux et du budget des cultes sont réglées parallèlement et pour ainsi dire soudées l'une à l'autre. Le gouvernement consulaire obtient du Pape la déclaration que la propriété des biens ecclésiastiques aliénés sera incommutable entre les mains de leurs acquéreurs; mais, en revanche, il remet à la disposition des évêques toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres, non aliénées et nécessaires au culte; et, de plus, le gouvernement consulaire, reconnaissant et professant la religion catholique comme celle de la grande majorité des Français, garantit aux ministres de cette religion un traitement convenable et suffisant, afin qu'ils puissent exercer leur ministère sans en être distraits par les soucis de la vie matérielle.

Entre ces diverses dispositions, il existe un lien évident et intime; elles sont connexes, et la place même qu'elles occupent dans le Concordat indique clairement que les unes sont la condition et comme la contre-partie des autres. Tous les gouvernements qui se sont succédé en France, depuis cent ans, l'ont compris. Tous ont respecté, confirmé, rempli l'engagement solennel pris, au nom de la France, par le Premier consul : tous, même le gouvernement de Juillet, dont l'avènement fut marqué cependant par un véritable débordement de haines antireligieuses, même la deuxième République qui, dans l'article 7 de la constitution de 1848, proclamait de nouveau la liberté des cultes et le droit des ministres des cultes reconnus par l'Etat à un traitement payable sur les fonds du budget. Est-il besoin d'insister sur la valeur particulière que ce dernier précédent devrait avoir pour les chefs du gouvernement actuel?

Quelques prétextes que l'on cherche et à quelques faux-fuyants que l'on ait recours, on ne peut donc enlever aux traitements

ecclésiastiques leur caractère véritable, celui d'une dette perpétuelle contractée par l'Etat, et l'on ne saurait les retirer soit à des membres isolés du clergé, soit, à plus forte raison, au clergé tout entier, sans forfaire à un engagement solennel, sans protester, en quelque sorte, la signature de la France. Après cette spoliation, il n'y aurait plus de sûreté pour aucun des créanciers de l'Etat; il n'y aurait plus de dette dont l'acquittement fût assuré, plus de rente sur le paiement de laquelle un citoyen quelconque eût le droit de compter, car aucun des emprunts émis par le Trésor n'a de fondement plus solide que la dette perpétuelle et sacrée qu'il a contractée envers l'Eglise catholique.

Si l'on insiste tant sur ce point, c'est qu'à vrai dire il est capital et, plus encore peut-être, au point de vue moral qu'au point de vue matériel. On peut dire que là se trouve le nœud de la question. Si les crédits affectés aux cultes constituaient simplement des subventions bénévoles allouées à ce service comme à toute autre branche de l'administration publique, l'Etat aurait incontestablement le droit de les modifier, de les supprimer ou de les réduire à sa guise; il serait autorisé à considérer les ecclésiastiques comme des fonctionnaires, d'un ordre particulier, il est vrai; et l'on comprendrait, on pourrait tout au moins admettre comme discutables les protestations des libres-penseurs contre le paiement d'une taxe imposée aux non-croyants pour l'entretien d'un culte auquel ils sont étrangers ou hostiles.

Mais il n'en est rien et toutes ces objections pèchent par la base. Du moment, en effet, où il est historiquement établi que les traitements payés au clergé représentent non un salaire, mais bien les intérêts d'une dette, non seulement l'Etat n'est plus libre d'en suspendre le paiement, à moins de rembourser un capital équivalent, mais encore les ecclésiastiques, n'étant pas des fonctionnaires, n'en sauraient avoir les obligations professionnelles à l'égard du gouvernement, et, du même coup, tombe la réclamation des non-croyants dont la liberté de conscience n'est pas plus violée par le fait de leur contribution au budget des cultes que par leur participation au paiement des arrérages de la rente sur l'Etat.

Il y a, il est vrai, une catégorie de protestataires que cet argument n'embarrasse guère : ce sont les socialistes, qui contestent également et la créance du clergé, et la légitimité de la rente publique. Mais, s'ils font partie de la majorité, ils sont loin de la composer à eux seuls, et pourtant il est impossible de voir comment les partis politiques peuvent répudier la dette de l'Etat envers l'Eglise catholique sans tomber dans le socialisme ou, tout au moins, sans donner à sa doctrine une adhésion indirecte et singulièrement compromettante. Dans tous les cas, la masse électorale, beaucoup

plus logique que les politiciens, ne tarderait pas à tirer la conclusion nécessaire de la suppression du budget des cultes et, le jour où la rente due au clergé cesserait d'être payée, les autres rentiers pourraient s'attendre à subir bientôt le même sort.

VII

Il faut bien reconnaître, cependant, que tous ces arguments d'équité, tous ces précédents historiques, si décisifs qu'ils soient pour les esprits réfléchis, ont peu de valeur dans les assemblées politiques et dans les milieux spéciaux où se préparent et se font les élections. Là, c'est un certain nombre de formules creuses, mais retentissantes, de sophismes spécieux et simplistes qui ont cours et emportent les votes. Il faut donc bien les connaître et même les discuter, quoique, au fond, ils ne le méritent guère.

Il n'y a point — disent les uns, — de traités éternels, ni même perpétuels. Le Concordat est plus que centenaire : il ne peut s'imposer indéfiniment à la France; il faut s'en débarrasser. — Cela revient à dire qu'il n'est pas d'engagement permanent et qu'il suffit d'être las d'une promesse donnée pour être autorisé à s'y soustraire. On a déjà dit ce qu'il faut penser de ce système au point de vue du droit international. Ni en bonne justice, ni en bonne morale, il n'est valable : il ne tend à rien moins qu'à substituer le règne de la force à celui du droit et, par cela même, il est jugé. Que l'on entame des négociations pour remanier et rajeunir le Concordat, si l'on estime cette révision nécessaire, rien de plus naturel et de plus juste; mais se contenter de le déchirer et d'en jeter, pour ainsi dire, les morceaux à la figure du Pape, c'est procéder à la façon d'un forban.

On n'a pas le droit, — disent les autres, — de faire contribuer tous les citoyens aux frais d'un service public dont ils ne profitent pas : si les catholiques veulent avoir des curés, qu'ils les paient! On a déjà vu qu'il s'agit ici d'une dette à acquitter, non d'un service public à entretenir. Mais, alors même qu'il n'en serait pas ainsi et que le culte serait réellement un service public comme un autre, ne voit-on pas où mènerait la théorie que nous venons de résumer? Il n'y aurait, pour ainsi dire, pas une seule des dépenses publiques au paiement de laquelle, sous un prétexte ou sous un autre, chaque contribuable ne pourrait se soustraire. Je ne vais jamais aux théâtres : pourquoi serai-je forcé de les subventionner? — Je n'ai pas de bateaux : à quel titre paierai-je les primes de navigation? — Je n'ai aucun intérêt colonial : pourquoi veut-on que je contribue au budget des colonies? — Je n'ai pas d'enfants : que me font les

écoles? — Je ne voyage jamais : il est abusif de me faire payer les routes et les chemins de fer. — Je ne veux de mal à aucune nation, je suis ennemi de la guerre, tous les peuples sont pour moi des frères, le service militaire est contraire à mes principes, tout comme les cultes : je soutiens que l'on ne doit rien me demander pour l'armée ni pour la marine... Et ainsi de suite, jusqu'au refus total de l'impôt ou jusqu'à l'établissement de l'impôt facultatif, ce qui revient au même. La vérité, c'est que, suivant la notion exacte et saine de l'Etat, celui-ci doit, ou, tout au moins, peut légitimement pourvoir ou concourir à tous les services publics d'intérêt général, qui répondent aux besoins de la nation, tels qu'ils découlent de sa constitution, de son histoire et de l'état des mœurs : tantôt il dirige lui-même ces services quand il s'agit de tâches dont l'initiative individuelle ne saurait se charger ou dont elle s'acquitterait moins bien que l'Etat; tantôt il se borne à les encourager et à les subventionner; mais, dans tous les cas, il ne commet aucune usurpation en puisant, pour des œuvres d'intérêt vraiment général, dans la bourse des citoyens, même de ceux qui, au premier abord, ne semblent pas appelés à en profiter personnellement. Or, dans notre France, telle que l'ont faite quinze siècles de christianisme, est-il un service d'intérêt plus général que celui qui assure aux aspirations religieuses de la masse de la nation les satisfactions qu'elle réclame? Est-il une contribution plus légitime et plus nécessaire que celle qui aide à maintenir parmi nous une institution séculaire, chère à des millions d'hommes, de femmes, d'enfants, école incomparable de respect et de morale, source inépuisable de dévouement et de charité, et dont les bienfaits retombent, comme une rosée vivifiante, sur les masses pauvres, laborieuses et souffrantes, par les mille canaux de la charité? Est-il œuvre plus urgente que d'apprendre le devoir à l'enfant, d'assurer la paix et la stabilité du foyer domestique, de consoler, de soulager, de soutenir le désespéré dans le dénuement, le malade dans la souffrance, le vieillard en face de la mort? Et, de l'aveu de tout homme impartial, qui a jamais su faire tout cela, mieux ou même aussi bien que le catholicisme? Et, pour tout cela, que demande l'Etat aux contribuables? Une misère, une véritable obole : à peine un franc par tête et par an, la centième partie du budget!

Ici surgit une autre catégorie d'adversaires. Ils ne contestent pas les services qu'a pu rendre, que rend encore la religion chrétienne; ils s'inclinent surtout devant la sublimité de sa morale et ils reconnaissent hautement la nécessité des croyances qui arrachent l'homme aux misères de la vie quotidienne pour lui parler d'une autre existence et diriger ses regards vers le ciel. Ils admet-

tent donc et l'utilité sociale de la religion, et le principe des concordats. Mais ils accusent l'Eglise catholique d'avoir faussé dans son application celui de 1801 et d'en rendre, par ses continuels empiètements, le maintien impossible. A les entendre, le Concordat serait devenu, par le fait et la faute de l'Eglise, un contrat presque léonin, dont le clergé réclamerait et retirerait tous les avantages, mais dont il contesterait ou éluderait les obligations, tandis que l'Etat continuerait à remplir ses engagements avec une fidélité scrupuleuse. Telle est, en particulier, la thèse soutenue et développée par M. Combes, au cours de cette année, soit devant la Chambre et le Sénat, soit dans ses discours de Saintes, de Marseille et de Clermont-Ferrand. Tout en se défendant de vouloir mettre fin au Concordat, il a été jusqu'à prétendre que l'Eglise manœuvre pour forcer l'Etat à le dénoncer, et il a essayé de rejeter sur elle la responsabilité d'une rupture qu'il envisage désormais comme possible, peut-être comme prochaine.

Il faut, pour tenir un pareil langage, ou une étrange hardiesse, ou une singulière confiance dans la crédulité du public. Jamais, en effet, on n'articula plus audacieuse contre-vérité. Pour la démentir, il suffit de rappeler les incidents publics que chacun connaît, les faits d'hier et d'aujourd'hui.

L'Etat, dit-on, remplit fidèlement les engagements qu'il a contractés envers l'Eglise par le Concordat de 1801. En vérité! Cet acte ne garantit-il pas aux ministres du culte un traitement convenable? Et pourtant, le gouvernement, depuis plus de vingt ans, s'arroge le droit de supprimer le traitement des membres du clergé qui ont le malheur de lui déplaire. Dans quelle clause du Concordat, ou même des articles organiques trouve-t-il la justification de cet acte de spoliation [1]? — Quoi encore? Est-ce que l'article 1er du Concordat ne garantit pas le libre exercice de la religion catholique, sans restriction comme sans distinction? Et pourtant, l'Etat s'arroge aujourd'hui le droit de dissoudre et de proscrire les congrégations religieuses qui font partie intégrante de l'Eglise. Il allègue,

[1] On sait l'argument singulier que le gouvernement actuel a imaginé pour essayer de justifier les suppressions de traitements ecclésiastiques. Par un article du Concordat, le Pape reconnait au Premier consul les mêmes droits et prérogatives qu'aux anciens rois de France. Or, ceux-ci avaient, dans certains cas, la faculté de saisir le temporel ecclésiastique : donc, la suspension des traitements du clergé est légitime. Ce beau raisonnement n'a qu'un défaut : c'est que, par l'article du Concordat que l'on invoque, le Pape reconnait au Premier consul non pas tous les droits et prérogatives de nos anciens rois, mais seulement ceux dont ils jouissaient *près de lui*. Ces trois petits mots, adroitement omis, changent tout et font crouler toute l'argumentation des adversaires du clergé.

il est vrai, que le Concordat n'en parle pas; cela est vrai, mais c'est précisément pour ce motif qu'elles sont licites, car il est de principe, en droit, que tout ce que la loi n'interdit pas expressément est, par là même, permis.

Il y a là de continuels abus de force, des provocations quotidiennes et préméditées qu'aucun sophisme ne saurait justifier, ni même excuser.

Et maintenant, quelles sont donc les violations du Concordat commises par le clergé français? On reste confondu quand on voit à quoi elles se réduisent, de l'aveu même de ses accusateurs. On lui reproche, par exemple, d'avoir ouvert un grand nombre de chapelles particulières sans l'autorisation du gouvernement; on enjoint aux évêques de les faire fermer, on taxe leur refus de rébellion. Où est donc inscrite cette obligation d'obtenir l'agrément de l'Etat pour fonder une chapelle? Non dans le Concordat, que le Saint-Siège a signé, mais dans les articles organiques qu'il n'a jamais admis, contre lesquels il a toujours protesté. Celui de ses articles qui subordonne à l'autorisation du pouvoir civil l'ouverture d'une chapelle a, d'ailleurs, toujours paru si puéril et si inutilement vexatoire qu'aucun gouvernement n'avait, jusqu'à présent, tenu la main à son application. Cette disposition était, de fait, tombée en désuétude, et l'on vivait à cet égard, de part et d'autre, en paix, sur la foi d'une tolérance mutuelle et presque séculaire. Parler, à ce propos, de violation du Concordat, c'est travestir étrangement les faits.

Les évêques, dit-on encore, ne doivent pas quitter leur diocèse sans autorisation; ils ne peuvent ni se réunir, ni prendre de décisions collectives; ni eux, ni les autres membres du clergé ne peuvent publier les actes du Saint-Siège tant que ceux-ci n'ont pas été enregistrés par le Conseil d'Etat; ils ne doivent, sous aucun prétexte, censurer les actes du gouvernement qui les paie. Et pourtant, ils font tout cela, tous les jours; ils ne craignent pas de parler et d'agir contre le régime actuel, alors que leur seul rôle légal consiste à assurer le service du culte et à enseigner l'Evangile.

La réponse à ce réquisitoire est vraiment trop facile, car, de toutes les accusations qu'il renferme à l'adresse du clergé français, il n'en est pas une qui puisse s'appuyer sur le Concordat. Ce n'est pas le Concordat qui a prétendu parquer l'évêque dans son diocèse ou l'isoler des autres prélats; ce n'est pas le Concordat qui a soumis la publication des actes de la cour de Rome au bon plaisir du Conseil d'Etat; ce sont les articles organiques, renouvelant de vieux textes du moyen âge ou de l'ancien régime que la Papauté, co-signataire du Concordat, n'a jamais admis et que les chemins

de fer, le télégraphe, le téléphone, la presse, en un mot, la civilisation des sociétés modernes a, d'ailleurs, depuis longtemps rendus, non pas seulement caducs, mais fossiles et ridicules. Quant à l'interdiction de censurer les actes du gouvernement, où est-elle inscrite, sinon dans le Code pénal de 1810 qui n'a, ce semble, rien de commun avec le Concordat ni avec les articles organiques et auquel apparemment le Saint-Siège n'a jamais adhéré? Sur quoi se fonde-t-on pour assimiler le prêtre à un fonctionnaire public? De quel droit prétend-on lui fermer la bouche parce qu'il reçoit sous forme de traitement, les intérêts d'une dette? A quel titre lui déniera-t-on le droit, reconnu à tout citoyen, d'avoir une opinion sur les affaires de son pays et sur le régime qui lui convient le mieux? Sans doute, à défaut du Concordat qui est muet sur ce point, le caractère sacré du prêtre lui fait une loi de se montrer fort réservé en matière politique et de ne pas se jeter à corps perdu dans la mêlée électorale; mais il est vraiment dérisoire de lui reprocher de protester, même publiquement, contre les persécutions dont la religion est l'objet et de ne pas aimer un régime qui ne cherche qu'à le spolier, à le calomnier, à le traquer et à le détruire.

Enfin, — dernier et suprême argument, — c'est la cour de Rome elle-même qui donne l'exemple de la violation d'une clause formelle du Concordat. Cet acte diplomatique, dans son article 5, porte que « les nominations aux évêchés vacants seront faites par le Premier consul et que l'institution canonique sera donnée par le Saint-Siège ». Et cependant la curie romaine prétend astreindre l'Etat français à une entente préalable pour le choix des évêques; elle adopte une formule d'institution canonique qui tendrait à faire considérer les décrets de nomination rendus par le gouvernement de la République comme une simple présentation de candidats soumis à l'agrément du Saint-Siège, qui, seul, les ferait évêques. C'est la querelle, déjà fameuse, du *nobis nominavit* dont on a fait tant de bruit dans ces derniers temps. Pour se rendre compte de ce que vaut l'accusation ainsi lancée contre Rome, il suffit de savoir que, depuis la signature du Concordat, sous le règne de l'homme de génie signataire de ce traité comme sous la monarchie de Juillet, sous la deuxième République comme sous le deuxième Empire et même pendant la plus grande partie de la République actuelle, c'est-à-dire, en somme, depuis près d'un siècle, la formule *nobis nominavit* a été presque constamment employée dans les bulles d'institution canonique, sans avoir soulevé de difficulté sérieuse ni jamais empêché la nomination d'aucun évêque. Quant à l'entente préalable à établir entre Rome et Paris en vue du choix des évêques, ce n'est pas seulement l'usage qui l'impose,

c'est la nature même des choses et la raison. Il est évident, en effet, que les deux puissances temporelle et spirituelle, investies par le Concordat d'attributions égales et parallèles, seraient perpétuellement exposées à des conflits déplorables pour toutes deux si elles n'avaient la sagesse de se concerter et de s'entendre par avance sur la désignation des candidats à l'épiscopat. Cette entente préalable, d'ailleurs, a toujours eu lieu, à titre officieux, soit par l'entremise des prélats dont relevaient les futurs évêques, soit directement par l'intermédiaire de la nonciature. Il n'y a donc aucun empiètement, aucune prétention nouvelle de la Papauté, aucune violation du Concordat : ce qu'il y a de nouveau, c'est la prétention de l'Etat de faire, à lui seul, des évêques et de réduire les membres du clergé à la condition de fonctionnaires [1].

VIII

Au fond, tous ces prétendus griefs ne sont que des prétextes et l'on aurait tort de s'y arrêter. Ils ont tout juste autant de valeur que les accusations du loup contre l'agneau de la fable. C'est ailleurs qu'il faut chercher les raisons des attaques dirigées contre le clergé catholique, contre le Concordat, les vrais motifs de la campagne entreprise en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. En réalité, ceux que nous avons devant nous ne sont pas, du moins en immense majorité, des réformateurs, mais bien des proscripteurs. Ils ne forment pas une école, mais un parti, une secte, une armée. Ils veulent assurer non la libre manifestation de toutes les croyances et de toutes les idées, mais le triomphe d'une doctrine sur une autre, la substitution d'un *Credo* à un autre.

Ce *Credo*, il est vrai, n'est pas le même pour tous, et l'accord est bien loin de régner entre eux. Les uns se contenteraient d'une sorte de religion d'Etat, faisant bon marché des dogmes, pourvu que le clergé fût dans leurs mains; les autres voudraient déchristianiser la France et substituer aux religions révélées une sorte de religion naturelle ou de décision philosophique; d'autres, enfin, les plus ardents et les plus bruyants, proclament hautement leur intention d'extirper de l'âme humaine toute idée religieuse.

A entendre ceux-ci, tout culte est une mômerie, tout prêtre un imposteur, toute religion un rêve de malade, tout sentiment religieux constitue un cas particulier de maladie mentale. Ils assimilent les prétendues escroqueries des prêtres à celles de Thérèse

[1] Sur toute cette question du *nobis nominavit*, on ne peut que renvoyer à la démonstration péremptoire de M. de Lamarzelle dans son éloquent discours du 21 mars 1903, au Sénat.

Humbert; ils écrivent tranquillement : « Il faut combattre les religions comme on combat l'alcoolisme, la tuberculose ou la peste bubonique[1]. » Matérialistes intransigeants, ils ne nient pas seulement Dieu et le surnaturel; ils nient aussi le libre arbitre et l'immortalité de l'âme. Disciples attardés du dix-huitième siècle, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils sont en contradiction avec les tendances de la majorité du monde pensant en France et dans tous les pays; ils ne sentent pas qu'ils vont à l'encontre du courant qui partout ramène les intelligences cultivées à la notion du surnaturel et de l'infini. Ils en sont restés au paganisme antique dans ce qu'il avait de pire, c'est-à-dire à la glorification des jouissances matérielles, au culte de la force et de l'argent, au déchaînement de toutes les haines, de toutes les convoitises et de tous les instincts brutaux. Ils sont, d'ailleurs, condamnés à s'user dans cette entreprise aussi vaine que malfaisante, car ils se heurtent à un instinct éternel, à un besoin permanent de l'humanité. Un homme assurément peu suspect de cléricalisme, ou même de religiosité, M. René Goblet, le leur déclarait récemment en termes qu'il est intéressant de rappeler :

« ... Le sentiment religieux, écrivait-il, est instinctif chez l'homme. Il l'a été de tout temps, il l'est et il se manifeste sous des formes diverses dans toutes les régions du monde. Jamais on n'ôtera de l'esprit de tous les hommes l'idée que l'univers est dirigé par une force supérieure », la matière, et que l'être raisonnable qui porte en lui cet instinct ne peut mourir tout entier. Et l'on ne peut méconnaître que de l'empire de ce sentiment peut résulter une grande force morale pour les sociétés comme pour les individus. »

D'autres partisans de la séparation, sans aller aussi loin que les précédents, visent cependant à l'anéantissement du christianisme en France. Ils lui reprochent, comme à toute religion révélée, de reposer sur le mystère et le surnaturel, qu'ils déclarent incompatible avec la science : comme si les plus grands savants et les plus modernes ne se heurtaient pas sans cesse, dans la nature même qu'ils scrutent, à l'inconnaissable, à l'absolu, à l'infini, au mystère, et comme si les plus illustres d'entre eux ne s'inclinaient pas devant la sagesse et la puissance suprême qu'ils sentent présente et nécessaire, bien qu'invisible, au delà des limites accessibles à l'esprit humain?

Ces mêmes ennemis du christianisme l'accusent aussi d'être inconciliable avec la civilisation moderne : comme si l'Eglise avait jamais cherché à entraver aucun des progrès matériels dont s'enor-

[1] M. Maurice Allard, dans l'*Action*.

gueillit à juste titre le monde nouveau dans lequel nous vivons; comme si elle n'avait pas, au contraire, toujours encouragé et béni les grandes inventions qui peuvent rapprocher et unir les hommes; comme si elle ne se bornait pas à leur rappeler que ces inventions et ce progrès matériel sont, non pas une fin, mais de simples moyens et qu'ils ne doivent jamais faire perdre de vue à l'homme le progrès moral et l'idéal divin qui demeurent la raison souveraine de sa vie mortelle!

Ils prétendent encore que, par sa nature, par son organisation immuable, par le caractère autoritaire et inflexible de ses enseignements, le catholicisme est essentiellement hostile et contraire aux institutions démocratiques et républicaines et ils en tirent cette conclusion que, pour faire vivre le régime qui leur est cher, il faut détruire, tout au moins en France, la religion catholique. Ils ignorent ou feignent d'ignorer que, si le catholicisme repose, en effet, sur des dogmes immuables, il est, de toutes les doctrines, le moins exclusif en matière contingente et politique. Ils oublient ou feignent d'oublier qu'il accepte toutes les formes de gouvernement, qu'il s'accommode de toutes, pourvu qu'elles respectent ses droits, et que, de nos jours, c'est surtout dans les jeunes et libres démocraties du Nouveau Monde qu'on le voit grandir et prospérer.

Enfin, à côté de ces impatients pour qui la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est, suivant leur expression, qu'une « arme de guerre » évolue le groupe des habiles, des prudents et des temporisateurs. Tout aussi hostiles que les autres à l'Eglise catholique, tout aussi désireux de la détruire, mais instruits par l'expérience des siècles, ils se rendent compte des racines profondes que l'idée religieuse et la foi chrétienne ont jetées dans l'âme humaine, dans l'âme française. Ils redoutent les réactions imprévues que pourrait provoquer une politique trop violente; ils ont peur de l'énergie, de la vitalité, de la puissance conquérante que pourrait avoir une Eglise dégagée de tout lien avec l'Etat. Ceux-là ne favorisent donc pas les tendances violentes des iconoclastes modernes; au paganisme ils préfèrent emprunter ses traditions césariennes. Ils veulent bien conserver un clergé, il leur en faut même un, mais à la condition qu'il soit asservi, bâillonné, domestiqué. Ces continuateurs de Julien l'Apostat ont pour idéal le prêtre fonctionnaire. Ils ne veulent pas de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, car ils entendent que l'Eglise soit dans l'Etat. Ils se prétendent favorables au Concordat; mais ils seraient bien aises de le modifier pour en effacer les clauses favorables à l'Eglise et pour renforcer leurs pouvoirs en matière de police des cultes. Tout au moins ils interprètent et appliquent le Concordat de 1801

à leur façon, cherchant dans ses dispositions tout ce qui peut leur permettre de vexer, d'asservir l'Eglise, de la mettre à la gêne, s'en servant, suivant l'ingénieuse expression de M. le vicomte Melchior de Vogüé comme d'une « sorte de cangue chinoise destinée à étouffer son prisonnier », mais ne s'en prétendant pas moins respectueux de ses droits et l'accusant de vouloir méchammant rompre les liens qui l'unissent à l'Etat. N'en est-il pas ainsi dans certains mauvais ménages où celui des deux époux qui a tous les torts se refuse cependant avec obstination à la rupture du lien conjugal? Il lui en coûterait trop de lâcher sa victime et quelque chose lui manquerait s'il perdait le droit de la torturer sans relâche.

Proscrite et persécutée en cas de séparation, ou asservie par les partisans hypocrites du Concordat : est-ce donc la seule alternative qui reste, en France, à l'Eglise catholique? Non, assurément, si les catholiques, qui sont l'immense majorité, comprennent leur devoir, leur droit et leur force. Mais sur quel terrain doivent-ils, peuvent-ils se défendre? Quel doit être l'objectif de leurs efforts? Dernière et grave question qui domine, à vrai dire, toutes les autres.

On ne saurait avoir ici la prétention de la traiter à fond et sous toutes ses faces. Outre que le temps, l'espace, et surtout la compétence nous manqueraient, on ne doit pas oublier que la solution de ce redoutable problème appartient de droit à l'autorité suprême en matière religieuse et au signataire du Concordat, c'est-à-dire au Pape. Mais on peut, du moins, essayer d'éclairer la voie en tirant, soit du passé, soit des exemples de l'étranger, les enseignements qu'ils renferment.

IX

Il est facile assurément de concevoir par la pensée un état de choses dans lequel l'Eglise et l'Etat, absolument indépendants l'un de l'autre et s'ignorant, pour ainsi dire, mutuellement, agiraient chacun dans sa sphère avec une indépendance véritable, complète et réciproque. Ce serait incontestablement la solution idéale : beaucoup de nobles esprits l'ont préconisée, et ils l'ont résumée dans la phrase fameuse : « L'Eglise libre dans l'Etat libre! » Certes, la formule est belle, mais ce n'est qu'une formule; le rêve est généreux, mais ce n'est qu'un rêve.

Cette Eglise et cet Etat vivant étrangers l'un à l'autre, sans rapports et sans contact, où et quand, dans quel pays et dans quel temps les a-t-on rencontrés? Ce n'est pas en France, certes : toute notre histoire en témoigne. Ce n'est pas davantage à l'étranger. On a prétendu, sans doute, que, dans certains des pays qui nous entourent, l'Eglise et l'Etat étaient complètement indépendants

l'un de l'autre, et beaucoup de nos concitoyens croient à l'exactitude de cette assertion.

Ce n'est pourtant qu'une légende, et un coup d'œil jeté sur les législations étrangères suffit à le démontrer. Si, partout et toujours, l'Eglise a revendiqué la plénitude de sa liberté, partout et toujours aussi, l'Etat s'est occupé de l'Eglise, tantôt pour réglementer et limiter son action, tantôt, et le plus souvent, pour la seconder et la protéger. Sans doute, aux Etats-Unis, il n'y a ni Concordat, ni religion d'Etat, ni religion dominante, ni budget des cultes. La constitution fédérale, comme les législations particulières des divers Etats compris dans l'Union, se borne à proclamer la liberté de conscience et la liberté des cultes sans accorder de préférence à aucune religion, sans imposer aucune entrave à leur libre développement. Il n'en pouvait être autrement dans un pays neuf où, dès l'origine, les sectes religieuses se sont multipliées presque à l'infini sans qu'aucune d'elles acquît une influence prépondérante, sans qu'aucune non plus eût un long passé et pût invoquer des droits ou des privilèges séculaires. On aurait tort de croire, cependant, que la grande république américaine se renferme, à l'égard des croyances religieuses, dans une indifférence absolue et systématique. C'est par une invocation à Dieu que débute sa constitution; elle observe, chaque année, des jours d'expiation et de prière; c'est par la prière que s'ouvrent les séances de son Congrès; c'est l'instruction religieuse qui, dans tous les Etats, est à la base des programmes d'enseignement. Les législations d'Etat laissent, en général, aux diverses Eglises, ainsi qu'aux congrégations, pleine liberté de posséder et d'acquérir toute espèce de biens; et quand, par hasard, elles limitent l'exercice de cette faculté, elles se montrent d'une grande libéralité : c'est ainsi que, dans l'Etat de New-York, toute association religieuse peut acquérir des biens immeubles jusqu'à concurrence d'un capital de 500,000 dollars (2 millions et demi de francs) ou d'un revenu de 50,000 dollars (250,000 francs.) Est-ce ainsi que, en France, les partisans de la séparation entendraient et appliqueraient le principe de la liberté de l'Eglise?

Si nous revenons en Europe, où voyons-nous adopté le principe de la séparation des Eglises et de l'Etat? Est-ce en Angleterre, où le souverain est le chef de l'Eglise établie, où les prélats anglicans sont membres de la Chambre des lords? L'Etat y est, au contraire, le protecteur déclaré de l'une des Eglises; il est vrai que, tout en la protégeant, il lui laisse, pour son fonctionnement, pour la gestion de ses biens et pour le choix de ses ministres, une très grande latitude. Quant aux autres cultes, notamment au culte

catholique, bien que plus ou moins proscrits par de vieilles lois tombées en désuétude ; ils jouissent, en fait, d'une complète liberté. C'est bien à eux que s'applique réellement, en Angleterre, le régime de la séparation dans la liberté ; mais il ne faut jamais oublier qu'ils vivent à côté de l'Eglise la plus privilégiée qui soit au monde.

La liberté complète des Eglises et de l'Etat, est-ce encore en Suisse que nous la retrouverons, dans ce pays partagé entre de nombreuses sectes, ayant en matière de cultes presque autant de législations que de cantons, et fortement engagé, sur plusieurs points, dans la voie de la persécution religieuse ?

On peut laisser de côté la Russie, où la religion est essentiellement une religion d'Etat ; et, la Prusse, où l'Etat, intimement uni à l'Eglise évangélique, sort à peine de la guerre acharnée, que, sous prétexte de *Kulturkampf*, il fit pendant près de dix années au catholicisme. Il reste à examiner la situation des pays qui nous intéressent le plus, c'est-à-dire des pays catholiques d'Europe. Or, il n'y en pas un seul qui soit sous le régime de la séparation ; mais, dans la plupart, les rapports réciproques de l'Etat et de l'Eglise sont réglés, encore aujourd'hui, dans un esprit qui est, beaucoup plus qu'en France, favorable à l'Eglise. La constitution espagnole du 30 juin 1876 déclare la religion catholique, apostolique et romaine, religion d'Etat. La nation s'oblige à entretenir le culte et ses ministres. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions religieuses ni pour l'exercice de son culte, sauf le respect dû à la morale chrétienne.

En Portugal, la charte déclare également que nul ne peut être inquiété à cause de sa religion, pourvu qu'il respecte celle de l'Etat, qui est la religion catholique, et n'offense pas la morale publique.

En Autriche, la loi fondamentale du 21 décembre 1867 a consacré la liberté religieuse pleine et entière. Toute Eglise ou société religieuse légalement reconnue a le droit de pratiquer en commun des exercices religieux ; elle règle et administre en toute indépendance ses affaires intérieures, en restant soumise, comme toute société, aux lois de l'Etat. Les nominations ecclésiastiques n'appartiennent pas à l'Etat, qui se réserve seulement un droit d'opposition dans certains cas déterminés et fixe la capacité exigée pour obtenir les titres et bénéfices dépendant de l'Eglise catholique. Les biens ecclésiastiques, qui sont considérables en Autriche, ont été respectés : l'Etat s'attribue seulement un droit de surveillance et de contrôle sur leur gestion. Enfin, la loi du 19 avril 1885 consacre le droit des prêtres, soit ordinaires, soit auxiliaires, à un traitement convenable. Ces traitements sont fournis, d'abord par les produits du domaine ecclésiastique, ensuite par le « fonds de religion »,

qu'alimentent les titulaires de bénéfices ecclésiastiques et les communautés religieuses, enfin par les subventions de l'Etat. Ils varient de 300 à 1,800 florins, suivant les pays et l'importance des cures; ils sont fixés par l'autorité publique de chaque province, d'accord avec l'évêque diocésain.

En Bavière, la liberté religieuse est à peu près complète; en Wurtemberg, l'Eglise catholique et l'Eglise luthérienne jouissent l'une et l'autre des mêmes droits et prérogatives; elles constituent l'une et l'autre les deux religions de l'Etat.

En Belgique, les articles 14, 15 et 16 de la constitution du 7 février 1831 garantissent la liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute manière, sauf répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés. Ils proclament l'incompétence de l'Etat relativement à l'installation des ministres d'un culte quelconque, et le droit pour ces derniers de publier leurs actes conformément au droit commun.

Le clergé catholique est rétribué par l'Etat; l'art. 117 de la Constitution déclare que les traitements et pensions des ministres des cultes sont à la charge du Trésor public et que les sommes nécessaires pour y faire face sont annuellement portées au budget. Un arrêté royal du 30 mars 1836 a déterminé le mode de paiement de ces traitements, et une loi du 21 juillet 1844 a fixé le taux des pensions ecclésiastiques ainsi que les conditions à remplir pour y avoir droit. Toutefois, en 1849, le taux en a été quelque peu abaissé. Quant aux traitements des évêques, curés, desservants et vicaires, il a été réglé par un arrêté royal du 28 mai 1863 et s'écarte peu des chiffres adoptés alors en France.

Même en Italie, malgré la rupture prolongée de la maison de Savoie avec la Papauté, le catholicisme occupe toujours une position privilégiée. D'après le « Statut » ou constitution du 4 mars 1848, toujours en vigueur, le catholicisme est la seule religion de l'Etat; les autres cultes ne sont que tolérés. La loi du 13 mai 1871, dite loi des garanties, ne se borne pas à déclarer la personne du Souverain Pontife inviolable et sacrée, elle règle aussi sur des bases nouvelles la situation du clergé dans le royaume d'Italie: elle abolit notamment toute restriction spéciale à l'exercice du droit de réunion des membres du clergé catholique. Elle supprime également l'*exequatur* et le *placet royal* ou toute autre forme d'autorisation gouvernementale pour la publication et l'exécution des actes des autorités ecclésiastiques, à moins qu'il ne s'agisse, jusqu'au vote d'une autre loi spéciale annoncée, d'actes ayant pour but de disposer des biens ecclésiastiques; en matière spirituelle et disciplinaire, il n'est admis ni réclamation, ni appel

contre les actes des autorités ecclésiastiques, et il ne leur est reconnu, ni accordé aucune exécution par la force publique. Toutefois, des lois de 1873 et de 1881 ont singulièrement aggravé cette situation en supprimant les congrégations religieuses existant à Rome et en déclarant propriétés nationales les biens immeubles du domaine ecclésiastique.

X

Si rapide qu'il soit, cet examen des diverses législations religieuses des peuples civilisés n'est-il pas singulièrement instructif? Et ne prouve-t-il pas jusqu'à l'évidence que, nulle part, pour ainsi dire, on n'a vu sortir du domaine de la théorie le fameux système de l'indifférence mutuelle de l'Etat pour les Eglises et de leur indépendance absolue? A vrai dire, il n'en peut guère être autrement. L'indifférence de l'Etat n'existe pas plus que la neutralité religieuse en matière d'enseignement. Devant une idée souveraine comme celle de Dieu, l'homme, le législateur pas plus que le maître, ne peut observer sincèrement la neutralité : il affirme ou il nie, et, en pareille matière, le silence est une opinion. De même, quand il s'agit de culte, ce n'est jamais dans un sentiment d'indifférence ou dans des intentions tolérantes que l'on réclame la séparation des Eglises et de l'Etat. Les uns la veulent pour proscrire et détruire l'Eglise; les autres, avec l'arrière-pensée d'assurer la domination de l'Eglise sur l'Etat, ce qui ne serait ni une moindre faute, ni un moindre danger.

Ces deux erreurs, contraires en apparence, sont sœurs en réalité. Pour en démêler le germe, il suffit de rappeler l'origine respective de l'Etat et de l'Eglise et d'en déduire, comme conséquences, leurs missions respectives, leurs devoirs réciproques. L'Etat est fils de l'homme : né de notre instinct de sociabilité, formé à l'image de la famille et de la commune, il est créé pour faciliter à chacun le libre exercice de ses droits naturels, la satisfaction légitime de ses besoins et pour imposer à chaque citoyen, au nom de tous, les règles tutélaires d'où dérivent la paix et la sécurité du corps social. L'Eglise est fille de Dieu : émanée de sa volonté créatrice, mais propagée par des hommes, maintenue en partie par des moyens humains, elle a, comme Dieu lui-même, pour Lui et son nom, l'empire des consciences et des âmes; son royaume est celui du ciel, sa loi est la loi morale; son but est la sanctification de l'humanité.

De là, une double conséquence, un double devoir, un double droit. L'Etat, chargé de pourvoir aux besoins légitimes des hommes qui le composent, ne peut, sans faillir à sa mission, contrarier ou seulement négliger le plus universel, le plus profond, le plus per-

manent, le plus noble de tous, c'est-à-dire le besoin de religion; il doit donc respecter et protéger les cultes, tant qu'ils ne compromettent ni la morale, ni l'ordre public; il a le droit de réprimer les envahissements de ces cultes lorsqu'ils franchissent les limites de leur domaine spirituel et de régler avec une entière indépendance toutes les questions qui n'intéressent directement ni la sincérité des croyances, ni la liberté des consciences, ni celle du culte lui-même.

En face des droits et des devoirs de l'Etat, quels sont les droits et les devoirs de l'Eglise? L'Eglise, nous l'avons dit, est appelée à transformer, à perfectionner autant que possible la nature humaine, sans jamais la mutiler. Il ne lui appartient donc pas de supprimer l'instinct si vivace de la sociabilité, qui a successivement enfanté la tribu, la commune, la cité, l'Etat; elle doit le respecter et en respecter les créations; elle doit faire des croyants et les laisser citoyens; c'est à cette condition seulement qu'elle peut être puissante et honorée. En se montrant soucieuse des prérogatives de l'Etat, elle assure les siennes et elle garde le droit de réclamer avec justice, dès que le pouvoir civil porte atteinte à sa juridiction spirituelle ou à son autorité dogmatique.

Ainsi, respect réciproque dans leurs voies diverses, mais parallèles : telle est, brièvement résumée, la théorie des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Comme l'âme et le corps dans la personne humaine, ils sont, dans les sociétés, réunis et distincts, indépendants et coexistants; et, de même que, chez l'homme, le signe de la mort physique ou de la mort morale est la destruction de l'un des deux principes matériel ou immatériel par l'autre, de même une nation qui laisse absorber l'Etat par l'Eglise ou l'Eglise par l'Etat ne peut manquer de s'éteindre dans l'engourdissement de la théocratie ou dans les convulsions de l'anarchie.

Or, comment maintenir l'union et l'équilibre entre les deux principes vitaux des sociétés? Comment assurer, à tous les instants de leur coexistence, le libre exercice de leurs droits? Et, pour continuer la comparaison, si l'homme, composé d'une âme et d'un corps, peut à peine éviter cet envahissement de l'âme par le corps qui s'appelle le matérialisme, ou cet anéantissement du corps par l'âme qui s'appelle le mysticisme, comment prévenir entre l'Etat et l'Eglise, dans les manifestations extérieures de leur puissance, les dissentiments et les conflits? Suffit-il de proclamer l'Eglise libre dans l'Etat libre? On ne saurait s'y tromper : ce principe, pompeux mais vide, ce n'est pas l'indépendance et la paix, c'est le divorce et la guerre. L'Eglise et l'Etat déclarés libres tous deux, où sera la limite de ces deux libertés rivales? Qui la fixera? Qui la fera respecter? Et si aucune règle n'est tracée, si aucune borne

n'est posée, combien de temps pourra-t-il s'écouler avant qu'une guerre acharnée éclate entre les deux pouvoirs? L'histoire répond à cette question : chaque fois que papes et souverains se sont trouvés en présence les uns des autres, dans la plénitude de leur puissance et de leur liberté, une lutte fatale a ébranlé les Etats et troublé les consciences. Elle a, suivant les vicissitudes des temps et la diversité des caractères, abouti tantôt au vasselage des rois, tantôt à la sujétion des pontifes, toujours au grand scandale des âmes, et la trêve qui suivait ces combats acharnés ne faisait trop souvent que consacrer le triomphe de la force.

Les concordats ont été conclus après des siècles de dissensions et de guerres. Nés de la lassitude des pouvoirs rivaux et des vœux des nations opprimés, ils ont posé la limite à partir de laquelle les deux autorités si longtemps ennemies reconnaissaient leur indépendance réciproque, ils ont substitué au règne de la violence l'empire d'une loi commune et librement discutée. Leur apparition fut saluée comme un bienfait, et leur rétablissement serait accueilli de même, si jamais le système de la séparation absolu était mis à l'épreuve par les peuples modernes.

Vrais en tout temps et en tout pays, ces principes le sont surtout en France et de nos jours. S'il est, en effet, un moment défavorable pour faire l'expérience du système de la séparation, c'est bien l'heure présente. Pour qu'elle puisse être tentée avec quelques chances de réussite, il faut nécessairement le calme, le sang-froid, la réciproque bonne volonté des deux puissances spirituelle et temporelle; il faut qu'elle s'accomplisse dans un esprit de liberté. de tolérance et de mutuel respect. Possédons-nous ces garanties de succès, en ce temps de discordes et de violences, de haine et de persécution? Les projets actuellement soumis au Parlement en vue de réaliser la séparation, — les seuls, du moins, qui pourraient réunir une majorité, — sont, par eux-mêmes, assez significatifs. Ce ne sont pas des instruments de paix, ce sont comme des engins explosifs dirigés contre un adversaire détesté. Pas un seul sentiment de bienveillance, de respect ou d'équité ne s'y fait jour : la haine seule les inspire, la haine seule y éclate. Simplement proposés, ils font naître l'inquiétude et le trouble; adoptés, ils porteraient les fruits les plus funestes.

La rupture du Concordat, la suppression du budget des cultes n'auraient pas, en effet, pour seul résultat fâcheux de compromettre le service des cultes dans une grande partie de la France et peut-être d'amener la fermeture d'un assez grand nombre d'églises; elle aurait aussi l'inconvénient, peut-être plus grave encore, de donner, dans les deux camps, la prépondérance aux exaltés, aux violents;

elle provoquerait ainsi conflit sur conflit ; elle amènerait des luttes violentes, peut-être déchaînerait-elle la guerre civile et la guerre de religion.

Dieu nous garde d'une telle calamité comme catholiques et surtout comme Français ! Le catholicisme en souffrirait sans doute, et peut-être cruellement; mais nous n'avons pas d'inquiétudes sérieuses à concevoir pour l'Eglise. Elle puiserait dans la lutte et dans la persécution mêmes un surcroît *d'énergie* de force et de courage qui lui assurerait indubitablement la victoire finale : le régime assez imprudent pour la provoquer à ce combat à mort n'y résisterait pas; plusieurs de ses chefs le prévoient et le disent, et, si l'on n'écoutait qu'un intérêt de parti, l'on ne devrait, sans hésiter, les pousser à cette extrémité.

D'ailleurs, proscrite en France, l'Eglise aurait devant elle, pour réparer ses pertes, le monde entier où ses progrès sont partout si rapides, si magnifiques. Déjà la proscription de nos congrégations, si dommageable à la France, a eu pour conséquence de disséminer au delà de nos frontières des légions de vaillants ouvriers pour travailler à la moisson évangélique.

La désorganisation de l'Eglise catholique en France serait peut-être, elle aussi, pour la Providence, un moyen de faire pénétrer dans des pays nouveaux les germes féconds de la bonne parole. Mais, pour nous, la perte serait sans compensation, et le mal sans remède. Meurtrie par la guerre, ruinée par des folies financières sans exemple, atteinte dans les sources mêmes de sa force et de sa puissance, démoralisée par une longue suite d'incomparables scandales, notre pauvre patrie n'a pas besoin que l'on vienne ajouter à ses maux les agitations, les ruines matérielles et morales et l'affaiblissement certain qu'engendrerait la dénonciation du Concordat accomplie en haine de l'Eglise.

Elle a besoin, elle a faim et soif de calme, d'apaisement, d'honnêteté. Elle aspire, dans ses masses profondes, après l'apparition de celui qui lui rendra ces biens inappréciables qu'elle a si douloureusement perdus. Qui donc se lèvera et lui dira : « Je viens t'apporter la paix et l'union, la paix au dehors, la paix entre tes enfants, la paix avec toi-même. Comme Henri IV au lendemain de la Ligue, je veux promulguer un nouvel édit de pacification, un autre édit de Nantes, et je ne le révoquerai pas comme Louis XIV. Comme Bonaparte, je veux supprimer toutes les causes de discorde entre les Français et, loin de dénoncer le Concordat de 1801, faire entre eux un concordat qui s'étendra à tous et à toutes choses ! »

René Lavollée.

QUATRE ANS DANS LES GLACES

LE VIEUX FRAM[1]

Au mois de septembre 1896, la Norvège tout entière était en fête. Nansen venait de rentrer, miraculeusement rapatrié par le *Windward*, après la plus merveilleuse épopée que les annales de l'exploration polaire eussent jamais enregistrée; et peu de jours après, son navire le *Fram* revenait au port, sous la conduite du capitaine Sverdrup, ayant, lui aussi, rempli avec honneur tout son programme, qui était de se laisser porter par les glaces, en passant tout près du pôle, depuis les îles de la Nouvelle-Sibérie jusqu'au Groenland. A la fierté des prouesses accomplies s'ajoutait la joie de revoir sains et saufs tous ceux qui avaient pris part à cette mémorable campagne, par laquelle se trouvaient résolus tant de problèmes scientifiques du plus haut intérêt, en même temps qu'une gloire nouvelle rejaillissait sur le pays capable d'enfanter de tels héroïsmes.

Le *Fram*, dont la coque massive avait si bien résisté à la formidable pression des glaces, était mouillé dans la riante baie de Lysaker, ayant pour cadre le magnifique décor du fjord de Christiania. Sverdrup surveillait l'enlèvement des caisses, lorsqu'il voit arriver Nansen :

« Aurais-tu envie, dit à brûle-pourpoint ce dernier, de retourner au milieu des banquises et d'entreprendre un nouveau voyage?
— Assurément, répond le capitaine, pour peu que l'occasion s'en présente. »

Alors, Nansen, en quelques mots, annonce à son compagnon que deux patriotes norvégiens, MM. Axel Heiberg et Ringnes frères,

[1] *Quatre années dans les glaces du pôle*, par Otto Sverdrup, traduit par Ch. Rabot. 1 vol. in-8°, Paris, Ernest Flammarion; avec 110 photographies.

ont résolu d'organiser une expédition arctique et de lui en confier le commandement. Sans hésitation, Sverdrup accepte et, d'accord avec les généreux mécènes, procède au choix de son itinéraire.

On sait que le Groenland est longé, à l'ouest, par la longue baie de Baffin, qui demeure très large, quoique encombrée de glaces, jusqu'au 76e degré de latitude. A cet endroit, elle se transforme en un long couloir, qui porte successivement les noms de détroit de Smith, canal Kennedy et canal Robeson. Ce dernier débouche, par 81 degrés de latitude, dans l'océan glacé, d'où Lockwood, Markham et Peary ont à plusieurs reprises tenté d'atteindre le pôle. Remonter le couloir, hiverner à la pointe septentrionale du Groenland, dont Peary a démontré le caractère insulaire, puis doubler ce cap extrême pour redescendre vers le sud le long de la côte orientale, tel fut le plan arrêté de concert par Sverdrup et Nansen avec MM. Heiberg et Ringnes. D'une tentative vers le pôle, Sverdrup affirme qu'il ne fut pas question. D'ailleurs la plus entière liberté de manœuvres lui était laissée, pour le cas où des circonstances imprévues s'opposeraient à l'exécution du plan primitif De son côté, le gouvernement norvégien s'associait à l'entreprise par le prêt du *Fram*, devenu propriété de la nation, et le parlement votait une subvention de 28,000 francs, pour que le célèbre constructeur Colin Archer, l'auteur de ce bâtiment si bien approprié à sa destination, pût lui faire subir les quelques modifications dont une expérience de plusieurs années avait indiqué l'opportunité.

L'expédition étant prévue comme devant durer deux ou trois ans, Sverdrup eut soin de préparer pour cinq années de provisions. Il apporta au matériel tous les perfectionnements désirables, et fit choix d'un personnel éprouvé, composé de quinze hommes, en s'attachant à réunir, comme il l'a dit lui-même, « un état-major de naturalistes vigoureux et entraînés, capables de travailler et de bien travailler dans n'importe quelles conditions ».

Le 24 juin 1898, juste cinq ans, jour pour jour, après le premier départ du *Fram*, l'expédition quittait Christiania. Elle ne devait y rentrer qu'en septembre 1902, n'ayant pour ainsi dire rien accompli de son premier programme, mais rapportant, peut-être en raison même de cet échec, une ample moisson de découvertes scientifiques de tout ordre. Il y a peu de semaines, grâce à M. Charles Rabot, lui-même bien familier avec les glaces du Nord, et qui, de plus, excelle à interpréter, dans un français alerte et coloré, les productions de la littérature scandinave, une traduction française du récit de ce voyage est venue nous faire connaître les péripéties traversées par les intrépides explorateurs. Il vaut la peine d'en donner ici une brève analyse, car, indépendamment des

remarquables progrès que cette expédition a fait faire à la géographie de l'archipel polaire américain, on peut dire qu'elle ajoute une belle page à l'histoire, déjà si riche, des manifestations dont l'énergie humaine est parfois capable, quand il s'agit de lutter, pour le seul profit de la science, contre les circonstances physiques les plus défavorables.

Nous n'insisterons pas sur les premières semaines du voyage. Précisément parce qu'il a été construit pour affronter le choc des glaces, le *vieux Fram*, comme l'appelle son commandant, n'est pas fait pour naviguer par de gros temps. Il roule horriblement sous l'effort des vagues. Heureusement cette épreuve était terminée le 19 juillet, et le navire, ayant atteint la côte orientale du Groenland, put commencer à se frayer un passage au milieu du convoi de glaces qu'une dérive constante entraîne vers le sud. Le lendemain, il doublait le cap Farvel, pointe méridionale de la contrée, et faisait route au nord, parmi les traînées d'*ice bergs* si nombreux dans le détroit de Davis. Le 6 août, après avoir touché à Upernivik, la ville la plus septentrionale du Groenland, le navire atteignait l'extrémité de la baie de Baffin, carrefour où viennent converger les glaces flottantes envoyées, soit du nord par le détroit de Smith, soit de l'ouest par ceux de Jones et de Lancastre, soit enfin de l'est par les glaciers groenlandais; si bien que nombre de vaisseaux s'y sont trouvés enfermés, pour être les uns brisés impitoyablement, les autres entraînés au sud avec leur prison flottante.

Cette barrière allait-elle s'ouvrir devant les vainqueurs de l'océan arctique? Hélas! non; le tour était venu pour la glace de se venger de l'audacieux navire qui, non content de la défier, l'avait contrainte à le porter docilement, lors de sa première campagne, dans la direction prévue par la science. Peut-être, d'ailleurs, était-ce justice que le plan primitif ne pût pas s'accomplir. D'abord l'idée de faire, en bateau, le tour entier du Groenland, après tout ce que nous ont appris les expéditions précédentes, notamment celles, sans cesse renouvelées, de Peary, paraît à première vue si chimérique, qu'on se demande comment un explorateur tel que Sverdrup a pu la concevoir. Aussi les Américains lui ont-ils soupçonné d'autres visées. Quand le projet du navigateur norvégien leur fut connu, une grande clameur s'éleva contre celui qu'ils accusaient de vouloir marcher sur les brisées de Peary. A les entendre, ce n'était pas le fait d'un gentleman, d'entreprendre de ravir au premier occupant la gloire d'un résultat auquel il avait déjà fait tant de sacrifices.

En effet, on sait de quelles misères ont été accompagnées les diverses tentatives du lieutenant américain. Une jambe brisée, des

membres gelés, et bien d'autres souffrances encore, ont marqué ses efforts successifs. Cependant rien ne l'a découragé, pas plus d'ailleurs que sa vaillante compagne, qui a tenu à venir le rejoindre, si bien qu'un enfant leur est né dans ces latitudes extrêmes, où jamais ne s'était produit aucun accroissement de la famille humaine. Soutenu par la sympathie de ses compatriotes, et notamment par le secours efficace du *Peary Arctic Club*, l'explorateur américain avait le droit de se croire chez lui, et toute incursion étrangère devait justement lui sembler incorrecte.

A la vérité, Sverdrup se défend d'avoir inscrit la marche au pôle sur son programme. Mais la liberté qu'il s'était réservée, en cas d'échec du plan primitif, n'impliquait-elle pas un dédommagement de ce genre? A supposer qu'il eût réussi à franchir sans encombre le canal Robeson, pour venir se heurter à la glace impénétrable que les traîneaux de ses devanciers avaient déjà foulée, peut-on croire qu'il se fût résigné à retourner en arrière avec son *Fram*, sans tenter, pour son compte, une course vers le pôle?

Quoi qu'il en soit, cette tentation devait lui être épargnée. A partir du 17 août, et pour quatre ans, non seulement le *Fram* se voyait interdite l'entrée des canaux conduisant au nord, mais, de la banquise infranchissable où il se trouvait enfermé, il lui devait être donné une fois d'apercevoir, voguant sans encombre dans une mer redevenue libre pour d'autres que lui, le navire qui allait ravitailler Peary. La volonté du destin pouvait-elle être mieux marquée?

Combien d'ailleurs on doit se féliciter de ce résultat! La présence du *Fram*, à l'extrémité du Groenland, n'eût pas changé grand chose aux difficultés qui jusqu'à présent ont entravé le progrès de Peary. Au contraire, une fois résignée à sa captivité, l'expédition Sverdrup allait tourner ses ressources vers des parages moins septentrionaux, mais à peine soupçonnés jusque-là; si bien que ses découvertes ont permis de combler, sur les cartes arctiques, un espace infiniment plus considérable que tous ceux qu'avaient couverts les explorations antérieures. Jamais la carte du globe n'a fait, aussi vite et à aussi peu de frais, de plus grandes acquisitions. Sur près de *trente degrés* en longitude et *cinq degrés* en latitude, un espace absolument blanc sur les anciennes cartes a pu être rempli de contours relevés avec toute la précision désirable par un homme du métier, le capitaine topographe Isachsen. De plus, tout le territoire s'est trouvé d'une richesse particulière au point de vue géologique. Au lieu de la monotonie du Groenland, qui ne laisse guère voir que du basalte et des schistes cristallins, les rivages explorés par Sverdrup et ses compagnons leur ont offert une grande

variété de formations, caractérisées par de nombreux fossiles, attestant à quel point la vie devait être autrefois abondante dans ces parages Ce n'est donc pas seulement la géographie du présent qui a bénéficié de ces trouvailles. Plus que tous autres, ceux qui ont entrepris de reconstituer les états successifs du globe aux diverses époques géologiques doivent bénir l'heureux accident qui a dérivé de ce côté l'activité des explorateurs norvégiens. On peut dire que jamais pareille aubaine n'était échue aux géologues par le fait des campagnes polaires.

Au seul point de vue géographique, voici les résultats dont on doit la connaissance au *Fram*.

La terre qui forme la rive occidentale du détroit de Smith a été désignée par les anciens navigateurs sous le nom de Terre d'Ellesmere. A la sortie du détroit, un élargissement subit donne naissance à la mer ou plutôt au bassin de Kane, qui s'étend jusqu'au 80° degré. Là commence la coupure presque rectiligne qui conduit au nord et dont la rive occidentale a été baptisée du nom de Terre de Grinnell, le long du canal Kennedy, tandis que le bord correspondant du canal Robeson s'appelle la Terre de Grant.

L'exploration Sverdrup a établi que le Hayes Sound, situé à l'entrée de la mer de Kane, n'était qu'une échancrure ramifiée, pénétrant dans la grande terre occidentale dont Ellesmere, Grinnell et Grant ne sont que trois fractions faisant corps ensemble. Le détroit de Jones, qui limite au sud la terre d'Ellesmere, et la sépare de la terre plus méridionale de North Devon, s'ouvre au nord-ouest. De là, on peut suivre, selon le 90° degré de longitude, et jusque par delà le 81° parallèle, le contour occidental très découpé de la terre d'Ellesmere (Sverdrup en a rebaptisé le coin sud-ouest en l'honneur du roi Oscar), tandis qu'en face se poursuit une grande île, la terre Axel Heiberg. Celle-ci est longée à l'ouest par un large bras de mer, dit du prince Gustave, au delà duquel s'étendent en diagonale, du 98° au 109° degré de longitude, au moins deux îles importantes, auxquelles on a donné les noms des deux frères Ringnes. Enfin ces dernières sont séparées, par le détroit du Danemark, d'une terre également nouvelle, l'îlot du roi Christian.

Arrivons maintenant au récit des épisodes de la campagne. Du 7 au 17 août, en fonçant sur les glaçons, grâce à la solidité de son épaisse membrure, le *Fram* avait réussi à se frayer un chemin, à travers le détroit de Smith, jusqu'à la mer de Kane. Mais, devant le canal Kennedy, il vint heurter une barrière qu'aucun effort ne pouvait entamer. Il fallut choisir un lieu de refuge. On le trouva tout près, à l'entrée du fjord d'Hayes, dans une petite baie échan-

crant la terre d'Ellesmere, et qui reçut le nom de havre du *Fram*. Le 22 août, le navire s'y installait pour son premier hivernage.

Immédiatement, dans sa prévoyance, Sverdrup s'occupait de réunir, pour ses attelages de chiens, comme pour l'équipage, la plus grande provision possible de nourriture saine. Les morses et les bœufs musqués en firent les principaux frais; car ces derniers animaux abondent sur la terre glacée, peu exigeants au sujet des pâturages, pourvu que l'homme ne trouble point leurs ébats. Pendant qu'avec cette recherche on combinait l'exploration complète du fjord, un curieux événement se produisit le 5 octobre.

L'escouade conduite par Sverdrup, en ce moment à une soixantaine de kilomètres du navire, était en train de faire sa cuisine au campement, lorsqu'apparut un traîneau filant à toute vitesse sur la glace du fjord, et attelé de huit chiens. Deux hommes, couverts de pèlerines, montaient le véhicule, de modèle eskimo. L'un d'eux descend, s'avance vers le chef et lui demande s'il est bien le capitaine Sverdrup. Sur la réponse affirmative qui lui est donnée, le visiteur se fait connaître. C'est Peary lui-même, dont le camp se trouve à moins de deux heures de distance! On échange des politesses; le célèbre voyageur informe les Norvégiens que le canal Robeson est complètement obstrué par une accumulation de glaces déjà anciennes, et, après dix minutes d'entretien, il prend congé, sans accepter, tant il est pressé, de prendre le café avec ses hôtes du moment.

Rien n'avait transpiré, dans cette courte entrevue, des sentiments que l'annonce de l'expédition norvégienne avait pu autrefois faire naître chez l'explorateur américain. Peut-être, voyant le *Fram* bien bloqué, se sentait-il rassuré contre toute concurrence, ce qui lui permettait de se montrer bon prince. En tout cas, c'est une bien étrange coïncidence que celle qui a mis ainsi, pour quelques instants, Peary et Sverdrup en contact! On dit parfois, en parlant de telles rencontres fortuites, que le monde est bien petit. Il faut que cela soit pour que, dans des parages aussi inhospitaliers, où le moindre accident de terrain, le moindre glaçon, ferment si facilement la vue, les routes suivies par ces deux hommes aient pu se croiser un instant!

Le 16 octobre, le soleil a disparu de l'horizon. C'est une nuit de quatre mois qui commence, mais contre laquelle le *Fram* est bien armé par son excellente installation depuis longtemps éprouvée, comme par les abondantes provisions déjà réunies. D'ailleurs, la besogne ne chôme pas un instant, chacun doit confectionner sa part des outils de la prochaine campagne, et le chef excelle à procurer à l'équipage les distractions les plus variées, de façon à le

tenir constamment en haleine. La publication régulière d'un journal humoristique fait partie des moyens employés dans ce but.

Au milieu de février, les premiers rayons du soleil rasent le sommet des montagnes. La nuit polaire est passée. Les prisonniers ont hâte de respirer le plein air. Mais le froid tombe à 50 degrés au-dessous de zéro. De continuelles rafales compliquent la situation. Cependant, le 19 mars, le lieutenant Baumann, avec l'assentiment de Sverdrup, part en traîneau pour visiter les quartiers d'hiver de Peary, qu'on sait être dans le voisinage, d'après le dire d'un Eskimo qui vient d'arriver au campement, et se trouve avantageusement connu de tous pour avoir, à plus d'une reprise, apporté à l'explorateur américain un concours aussi utile que courageux.

Guidé par cet indigène, Baumann atteint en deux jours le lieu où stationne, enfermé dans la glace, le célèbre *Windward*, c'est-à-dire le même navire qui, après avoir ravitaillé, en 1895, l'expédition Jackson à la Terre François-Joseph, avait ramené en Europe Nansen, depuis un an séparé de Sverdrup. Baumann reçoit de l'état-major l'accueil le plus cordial. Peary est encore au lit, ayant dû subir l'amputation de sept orteils, à la suite d'un froid de 55 degrés, coïncidant, jour pour jour, avec la forte chute de température que Sverdrup enregistrait de son côté. Par une heureuse inspiration, on convient de s'entendre pour délimiter les domaines d'exploration respectifs, de manière à éviter tout empiètement, même involontaire. Voilà donc la paix définitivement cimentée, et Baumann repart, emportant, comme signe de l'accord conclu, une boîte de cigares que Peary tient à offrir à l'équipage du *Fram*.

Le 2 juin 1899, on reprend l'exploration du fjord d'Hayes. Mais cette tentative est attristée par la mort du médecin de l'expédition, qui a trop présumé de ses forces, en insistant pour prendre part à une excursion exceptionnellement fatigante. Seul de tous les membres de l'état-major, il n'avait pas subi, au départ de Norvège, l'examen médical destiné à constater que sa santé pouvait affronter une aussi rude épreuve! Si douloureuse que soit cette perte, et quelques menaces qu'elle laisse peser sur l'avenir de la campagne, alors qu'il n'est plus permis de compter sur l'un des hommes les plus nécessaires du personnel, le courage des survivants n'en est pas abattu, et ils continuent leurs reconnaissances jusqu'au jour où la débâcle délivrera le navire.

Voici un exemple de la façon dont s'accomplissent ces excursions. Le 23 mai, Isachsen et Braskerud quittent le bord pour explorer les glaciers d'Ellesmere. Ils emportent pour trente jours de vivres, parmi lesquels domine le biscuit, accompagné de café, pemmican, légumes conservés, sucre, beurre et tablettes de jus de

citron. Avec la subsistance des chiens, les effets de campement, le réchaud à pétrole, la provision afférente à ce réchaud, une carabine et les instruments d'observation (y compris l'appareil photographique), cela fait 395 kilogrammes, chargés sur deux traîneaux, tirés chacun par six chiens. Pour la nourriture de ceux-ci, à raison de 500 grammes par jour et par tête, on emporte 180 kilogrammes d'un mélange de graisse de bœuf et de poisson sec pulvérisé. Trois lièvres seulement ont pu être ajoutés en cours de route à cette provision, qu'il a fallu faire durer *trente-sept* jours au lieu de trente. Encore le retour eût-il été fort compromis sans l'arrivée d'une escouade de secours, qui a pu rejoindre le 30 juin les explorateurs mis en danger par la persistance du mauvais temps. Du moins ont-ils reconnu, sur toute la côte ouest, de nombreuses pelouses de plantes florifères, de mousses et de lichens. Ils en rapportent cinquante-deux spécimens, dont trente-cinq de plantes phanérogames, parmi lesquelles beaucoup de saxifrages ainsi que le saule arctique.

Pendant que s'accomplissait cette périlleuse tournée, Sverdrup, avec un compagnon, explorait les ruines, découvertes dans le voisinage, d'anciens campements eskimos. Ces ruines comprenaient d'abord des tombeaux, établis dans de petites grottes dominant le rivage, et malheureusement visités par les ours, en dépit des pierres amoncelées par devant, ensuite des enceintes de pierres où abondaient, parmi les rejets de cuisine, les os de baleines, de morses, de phoques et de rennes. Ce dernier animal est aujourd'hui introuvable en ce point, d'où il est probable que les loups l'ont chassé.

La débâcle attendue arrive enfin le 24 juillet. Malheureusement elle est accompagnée par de tels convois de glace, dévalant du nord avec une force invincible, que le *Fram*, au lieu de s'avancer dans cette direction, est obligé de fuir au sud. Le 5 août, une cruelle déconvenue lui est infligée. Un navire est en vue, qui vient de quitter une baie de la côte groenlandaise et se dirige au nord-est vers Peary. Ce vaisseau fait signe qu'il est porteur de lettres d'Europe pour l'expédition. Mais 7 à 8 kilomètres d'une glace impénétrable séparent les deux bateaux; malgré tous leurs efforts, ils doivent renoncer à se rejoindre. Huit jours plus tard, le *Fram* fait une nouvelle tentative pour aller chercher son courrier au point où il sait qu'on l'a déposé. Encore une fois les glaces en dérive lui barrent le passage. C'en est fait, il faut abandonner non seulement l'espoir de lire l'écriture des êtres aimés, mais aussi celui de faire route vers le nord. A supposer qu'on y parvînt, on n'aurait plus alors les provisions nécessaires à la nourriture des

chiens, tant le gibier est rare sur le pays environnant, et la campagne serait perdue. Une prompte décision s'impose.

Sverdrup réfléchit que, depuis cinquante ans, personne n'a sérieusement visité la terre d'Ellesmere, dont le bord oriental est seul connu. L'entreprise doit réserver une ample moisson de découvertes. Il se décide à s'y consacrer et, le 22 août, se dirige vers le détroit de Jones. La rive nord se montre, en certains points, garnie d'une épaisse végétation de graminées et de mousses, qui donne à prévoir que le gibier sera abondant. Un fjord étroit s'ouvrant dans cette côte offre, à l'abri des glaces en dérive, un excellent mouillage d'hiver, dans une baie où s'ébattent de nombreux phoques. Toutes les conditions d'un bon hivernage sont donc réunies. Le *Fram* s'installe et, en attendant la nuit polaire, on exécute des reconnaissances, au cours desquelles, malheureusement, un second membre du personnel succombe aux atteintes du froid. Les voilà réduits à treize !

Mais il ne s'agit pas de s'attendrir sur ce nouveau deuil, ni de se laisser aller à une superstition indigne de tels hommes. Il faut préparer la nourriture de l'hiver. Comme pour mieux affirmer l'indépendance vis-à-vis de tout préjugé, le commandant choisit le *vendredi* 13 octobre pour faire partir l'escouade de ravitaillement. Celle-ci, après avoir tué deux ours, finit, au bout de dix jours, par trouver une piste de bœufs musqués qui la conduit au troupeau, attaqué de suite par les chiens. En peu de temps, vingt-six des ruminants sont mis à mort et dépecés, tandis que les déchets, livrés en pâture aux chiens, donnent lieu, paraît-il, à une scène de gloutonnerie inénarrable. Du reste, ces chiens groenlandais sont de vraies bêtes sauvages. Des batailles éclataient continuellement parmi eux, au cours desquelles ils ne se gênaient pas pour manger un camarade. D'autre part, Sverdrup avait amené quinze chiens norvégiens, spécialement destinés à la chasse du renne, qu'il avait cru devoir être plus abondant. Sept de ces malheureux étaient destinés à être dévorés, pendant le second hivernage, par leurs congénères groenlandais, et il fallut tuer les huit autres, devenus inutiles.

Il est vrai que la férocité native de ces animaux polaires était grandement compensée par leur ardeur à la besogne, quand on savait, comme Sverdrup excellait à le faire, leur ménager une nourriture suffisante. Ainsi, dès le 17 novembre, toute la provision de bœufs musqués avait pu être transportée et emmagasinée au havre d'hivernage. Chaque attelage de six chiens avait traîné, en moyenne, 337 kilogrammes, dans des étapes journalières de 37 kilomètres, accomplies en huit heures. Le garde-manger

contenait dès lors 1,800 kilogrammes de viande de bœuf, cent lièvres et une grande quantité d'oiseaux.

Le second hivernage se passe sans encombre, et bien que les santés laissent paraître quelques signes de dépression, la Noël est célébrée assez gaiement. Le 12 février 1900, le soleil reparaît à midi et la température monte à 2 degrés au-dessus de zéro. Mais ce n'est, hélas! qu'une éclaircie passagère. Rapidement, on retombe à 40 degrés de froid. Il faut pourtant aller établir un dépôt de provisions à l'endroit où, l'été précédent, on avait déjà constitué une première réserve de vivres. Malheureusement, quand on atteint cette réserve, c'est pour constater que les ours l'ont outrageusement pillée. Désormais, il faudra y établir une garde permanente pendant la saison des courses.

Le zoologiste de l'expédition, Bay, s'offre pour cet office. On lui édifie au pied d'une côte une bonne tente en peaux d'ours, bien garnie de neige sur les bords, qu'on baptise du nom pompeux de *Bjœrneborg*, c'est-à-dire « château des ours », et le « commandant de place » est solennellement installé dans cet ermitage, où il va rester trois mois, ne recevant de ses compagnons que de rares visites, dont les intervalles l'exposent à demeurer jusqu'à trois semaines sans apercevoir un être humain. L'installation faite, on retourne au *Fram*, pour n'en repartir que le 20 mars en vue de la grande tournée dans le Nord.

Les chiens, bien nourris, marchent avec tant d'entrain, qu'on couvre 59 kilomètres le premier jour, 63 le second. Aussi, dès le troisième, a-t-on rejoint Bjœrneborg, d'où les explorateurs repartent le 24 mars. Un froid terrible les accompagne. Au bout d'une semaine, Sverdrup juge à propos de renvoyer une escouade en arrière et, pour fêter ce départ, ordonne d'ouvrir la bouteille de cognac réservée pour les grandes occasions. Hélas! rien ne coule! Le thermomètre marque 42 degrés sous zéro, et c'est à coups de couteau qu'on parvient à détacher le précieux liquide réduit en glaçons.

De ces épreuves, Sverdrup se sent bientôt dédommagé en découvrant, à l'ouest de la Terre d'Ellesmere, la grande île qu'il dédie à M. Axel Heiberg. Il l'explore à fond, à travers mille péripéties, la tourmente ne lui laissant pour ainsi dire pas de répit pendant quarante-cinq jours, et il ne bat en retraite que le 5 mai, quand il a touché le 81° degré de latitude. Le retour, toujours accidenté de tempêtes et de brume, s'effectue à raison de 18 kilomètres par jour, sur une glace qui expose les traîneaux à des chutes fréquentes, et, le 1er juin, la caravane retrouve Bay dans son ermitage.

Le zoologiste philosophe ne s'y est pas ennuyé. Il avait des livres, et était tenu en haleine par ses fréquents démêlés avec les ours, avides de goûter au dépôt de provisions; si bien qu'après deux semaines de solitude absolue, le passage d'une escouade l'ayant mis en possession de deux chiens, dont la présence suffit à écarter les hôtes importuns, Bay écrit dans son journal : « A partir de cette date, ma vie devient très monotone. Plus d'ours! Je regrette leurs visites; c'était une distraction. »

Pour donner une idée de l'état d'esprit de ce vaillant, nous nous contenterons de reproduire la traduction, faite par M. Rabot, du passage où Bay raconte comment il a célébré la fête nationale de la Norvège :

« Je fête le 17 mai avec toute la pompe que comportent les circonstances et suivant le cérémonial traditionnel. Le pavillon norvégien est hissé sur le *château* et, à une heure de l'après-midi, le cortège, composé de mon chien et de moi, s'achemine avec le drapeau vers le poste d'observation. De ce point qui découvre un vaste horizon, je harangue le peuple et lui vante les bienfaits de la liberté. Je suis évidemment un piètre orateur, car au milieu d'une période je m'aperçois que mon unique auditeur s'est profondément endormi.

« Dans la soirée, excitée par la fête, la populace (comprenez le chien) se livre à des désordres et ne craint pas de s'attaquer aux propriétés publiques, je veux dire au dépôt de vivres. La répression est énergique : après un copieux usage du bâton de police, le commandant de la place réussit à mettre en état d'arrestation le délinquant et à le conduire au poste. »

Le 3 juin 1900, Sverdrup rentrait au *Fram* pour apprendre que, sept jours auparavant, son navire avait failli brûler. Les neuf hommes restés à bord avaient dû faire des prodiges pour sauver des atteintes du feu, d'abord la provision de poudre, ensuite celle d'alcool. Il s'en était fallu d'un rien que tout ne sautât, et cela pour une étincelle qui, de la cheminée, avait jailli sur des toiles enduites de pétrole. Le *vieux Fram* venait de l'échapper belle! Décidément invulnérable aux glaces, il ne se montrait pas moins résistant au feu.

La période du 8 avril au 2 juin avait été employée par le géologue Schei et le lieutenant Hendriksen à l'exploration des terres situées à l'ouest, terres abondantes en ours, en bœufs musqués et même en rennes. Pendant ce temps, Isachsen et Hassel découvraient les îles Ringnes; mais, bientôt à court de provisions, n'ayant plus de pétrole dès le 18 mai, et ne pouvant plus alors manger de viande cuite ni se procurer d'eau liquide par la fonte de la glace, ils en

étaient réduits à vivre pendant quinze jours du seul produit de leur chasse. Heureusement, dans cet intervalle, la rencontre d'un ours leur avait procuré un peu de graisse, et partant, de combustible, ce qui leur permit d'interrompre le régime de la viande crue! Ils rentraient sains et saufs le 13 juin.

Le 8 août, la banquise se rompait enfin; mais l'impitoyable dérive des glaces continuait à emprisonner le navire dans son havre jusqu'au 15 septembre. Impossible à ce moment de songer à une nouvelle navigation. Il fallait de suite se mettre en quête d'une troisième station d'hivernage. On la choisit cette fois tout près de l'extrémité occidentale du détroit de Jones. Un véritable massacre d'ours, de lièvres et de bœufs musqués fournit les provisions nécessaires. Mais, tandis qu'on les ramenait au *Fram*, un des explorateurs se démet le bras. Non seulement il reste encore de longues heures de marche, pendant lesquelles le patient souffrira cruellement, mais on sait qu'il n'y a plus de médecin à bord. On a bien, dans la bibliothèque, un traité de chirurgie, qu'on se hâte de consulter; mais personne n'ose manier le chloroforme, faute d'en connaître la dose. Dans cette conjoncture, on a l'idée de proposer au blessé quelques verres d'eau-de-vie, soi-disant pour le réconforter. Il se soumet si bien à ce régime qu'il perd bientôt toute connaissance, ce dont ses camarades profitent pour tenter, sans qu'il s'en aperçoive, un effort vigoureux, qui remet le membre en place! Aussi ont-ils le droit d'écrire : « Au cours de notre exploration polaire, nous avons ainsi inventé une nouvelle méthode anesthésique, dont les chirurgiens pourraient faire leur profit. »

La température d'hiver se montre extrêmement basse. Constamment le thermomètre enregistre des froids de 40 à 50 degrés, avec un vent terrible, dont la vitesse est trop souvent de 16 à 17 mètres par seconde. Avec cela, les loups apparaissent, et il faut plus d'une fois leur livrer bataille dans la nuit. Du moins, avec un piège, réussit-on à en prendre deux, qui seront conduits en Norvège, et qui, d'ailleurs, font bon ménage sur le bateau avec les chiens du Groenland, auxquels ils ressemblent beaucoup, ainsi qu'avec les renards arctiques, dont quelques spécimens sont également capturés. Le 12 mars 1901, on croit le moment venu de tenter quelque reconnaissance. Mais le froid s'abaisse jusqu'à 52 degrés sous zéro, et fait endurer de grandes souffrances aux explorateurs, pendant une absence de treize jours, où la moyenne de la température a été de 45 degrés; ce qui ne les a pas empêchés d'établir un dépôt de provisions en vue des longues courses.

Un nouveau départ a lieu le 8 avril. Cette fois encore, c'est par un froid de 49 degrés que s'inaugure le prétendu printemps!

Heureusement on rencontre une belle quantité de bœufs musqués et, dans une vallée encombrée de roches, les lièvres sont si nombreux que, selon Sverdrup, on peut dire qu'il y en a un derrière chaque pierre ! La faim n'est donc pas à craindre. Après avoir exploré jusqu'au 12 mai la côte occidentale d'Ellesmere, et reconnu le débouché d'un fjord, dont la tête avait été explorée l'année précédente (fjord qui reçoit le nom de Greely, l'un des héros de l'exploration arctique), la caravane bat en retraite, trop souvent attaquée par les loups ou gênée par les aspérités de la glace. Elle rentre au navire le 18 juin, après avoir reconnu au passage un important gisement de couches de charbon, avec végétaux fossiles d'âge tertiaire.

Juste pendant cette campagne, Peary avait pu s'avancer jusqu'au delà du 84° degré de latitude au nord de la terre de Grant, dépassant ainsi tous ses devanciers dans cette direction.

Du 12 août au 5 septembre, l'équipage du *Fram* fait des efforts surhumains pour briser la glace qui ferme le fjord. C'est en vain ! Un quatrième hivernage s'impose; mais, cette fois, on a soin de préparer la future sortie en répandant sur la glace, le long de la piste qu'on se propose de suivre, du sable destiné à en accélérer la fusion. Au mois d'avril 1902, la disette se fait sentir, les ours ayant cessé de se montrer, et les chiens laissent voir des signes d'épuisement. Cependant, grâce à un certain nombre de lièvres, on leur rend la force voulue pour une nouvelle reconnaissance, qui part le 18 avril et atteint, le 7 mai, par 81°40′ de latitude nord, l'extrémité nord-ouest de la terre de Grant, point le plus septentrional de toute la campagne. La retraite commence le 9; huit jours après, la rencontre d'un troupeau de bœufs musqués sauve la troupe de la famine, et, le 15 juin, après soixante-dix-sept jours de marche, ayant parcouru, tant à l'aller qu'au retour, au moins un millier de kilomètres, on se retrouve au *Fram*.

Là, on constate avec satisfaction que le sable répandu a produit l'effet qu'on en attendait. Le 15 juillet, le dernier bloc de glace compacte a disparu, et le 6 août, après quelques alternatives d'espoir et de découragement, toujours causées par la dérive, le vieux *Fram* quitte sa prison. Sorti le 10 du détroit de Jones, Sverdrup touche, le 17, à Godhavn, où il se sépare des chiens qui l'ont si bien servi en les donnant aux habitants de la localité. Le 21 a lieu le départ pour la Norvège, et, le 18 septembre, au milieu des acclamations, le navire aborde au port de Stavanger, pour faire huit jours après, son entrée solennelle à Christiania.

Nous n'avons pu donner ici que le canevas de cette expédition unique en son genre. Il faut en lire le récit tout entier dans le

livre traduit par M. Rabot : car l'auteur et le traducteur ont su donner au style une allure qui efface complètement ce qu'il pourrait y avoir de monotone dans la fréquente répétition d'épisodes semblables. Et plus de cent photographies permettent d'assister, en quelque sorte, à toutes les scènes racontées, dont plusieurs sont d'une rare originalité.

Nous disons que cette expédition est unique en son genre. Elle l'est, d'abord, par sa durée; elle l'est surtout par cette circonstance remarquable que, pas une fois, durant ces quatre années, elle n'a eu besoin d'être ravitaillée du dehors. Ce résultat, presque incroyable, est dû au choix, fait par Sverdrup, d'un quartier d'exploration où les ressources naturelles en phoques, bœufs musqués, ours et lièvres, devaient offrir un appoint considérable; appoint sur lequel ne peuvent malheureusement compter les expéditions plus septentrionales, encore moins celles qui ont pour objet la région antarctique, presque entièrement privée de toute vie. Mais quelle prévoyance et quelle habileté d'organisation n'a-t-il pas fallu déployer pour tenir toujours les provisions à la hauteur des besoins? Avec quelle sûreté avait-on dû calculer, avec quelle sage économie a-t-on dû employer celles des provisions, charbon, huile, alcool, etc., qui n'étaient pas susceptibles de renouvellement? Quelle vigilance s'imposait au commandant pour assurer, pendant quatre hivers consécutifs, la stricte observation des règles d'hygiène indispensables à la santé de l'équipage comme au bon état des attelages de chiens! Une fois de plus se sont révélées, dans tout leur éclat, les qualités qui avaient déjà brillé lors de la grande expédition de Sverdrup avec Nansen, c'est-à-dire l'alliance d'une audace extraordinaire, mais toujours maîtresse d'elle-même, avec un esprit de calcul qui ne laisse rien au hasard.

En racontant dans son livre le désastre de l'expédition Greely, survenu précisément sur la Terre d'Ellesmere, et où, de vingt-sept explorateurs partis en 1881, sept seulement furent retrouvés en 1884, dans un état pitoyable et après des souffrances sans nom, Sverdrup n'a pas hésité à dire : « Aujourd'hui, de pareilles catastrophes ne sont plus à craindre, grâce aux progrès réalisés dans l'organisation et l'équipement des expéditions. Le froid, le scorbut, la faim, ne doivent plus, de nos jours, décimer les explorateurs polaires. Oui, je le dis franchement, et après avoir pesé la valeur des termes que j'emploie, si de pareils accidents se produisent, la faute en incombe au chef de la mission. » Le chef impeccable qu'a été Sverdrup avait le droit de tenir un pareil langage, sans s'exposer à se condamner lui-même. Et ce qui rehausse encore son mérite, c'est la modicité des ressources dont il s'est

contenté; car cette expédition, si glorieuse pour la Norvège, a coûté en tout 300,000 francs, soit 75,000 francs par an et à peine plus de 5,000 francs par homme et par année!

On peut aussi compter que l'expédition sera féconde en résultats scientifiques. La météorologie, le magnétisme terrestre, la botanique, la zoologie, même l'archéologie, ont été, de la part des membres de l'expédition, l'objet d'observations constantes qui, jointes à celles de Peary, fourniront, sur les conditions physiques du pôle, les plus précieuses données. Déjà, nous avons dit combien la récolte géologique avait été fructueuse. M. Schei en a publié un court aperçu dans le *Geographical Journal* de Londres. Nous n'en détacherons que deux constatations pleines d'intérêt.

Dans l'ouest de la Terre d'Ellesmere, au sein d'un ensemble de schistes et de grès, on a recueilli des empreintes végétales absolument identiques avec celles qui, à Kiltorkan, en Irlande, comme dans le Condroz, en Belgique, signalent l'approche du terrain carboniférien. Ce sont des fougères tout à fait caractéristiques, et qui prouvent qu'à cette époque lointaine, le climat certainement tropical de nos contrées s'étendait au delà du 76e parallèle. Mais l'enseignement qui ressort des couches de charbon reconnues au fjord Baumann est encore plus significatif. La formation d'un tel gisement suppose, de toute nécessité, un estuaire, où se déposent les résidus, plus ou moins décomposés, d'une abondante végétation terrestre. Les empreintes recueillies, auxquelles sont associées de vraies tiges d'arbres, montrent qu'il s'agit de l'ère tertiaire et s'accordent, d'ailleurs, avec le témoignage déjà fourni par les gisements analogues du Groenland, pour démontrer qu'au milieu des temps tertiaires, c'est-à-dire, en somme, assez près de l'époque actuelle, un climat tempéré régnait sur ces contrées aujourd'hui glacées.

Mais attendons la publication complète des résultats scientifiques de cette expédition, et, pour le moment, contentons-nous de saluer l'héroïsme déployé par les hommes du Nord, sans nous défendre de jeter un œil d'envie sur les heureux pays où l'opinion publique, au lieu de se consumer en luttes ruineuses, sait si bien encourager des entreprises destinées à faire honneur à l'humanité.

A. DE LAPPARENT.

LA CONQUÊTE POLITIQUE DE L'OUVRIER

SOUS LE SECOND EMPIRE [1]

V

Pour juger convenablement la politique intérieure d'un pays et surtout d'un pays comme la France, il est indispensable de l'étudier parallèlement avec celle des autres pays concurrents et de chercher là des points de comparaison. La politique intérieure française ne fut pas toujours indépendante : trop souvent impressionnée par des influences étrangères, les accidents et tumultes divers qui s'y élevèrent ne furent parfois que des effets dont les causes doivent être cherchées hors frontières, et qui coïncidèrent exactement avec le développement d'un programme chez une nation rivale.

Les oppositions sont naturellement les agents, d'ordinaire involontaires et inconscients, de ces menées étrangères : les détestables suggestions de l'esprit de parti peuvent les amener à un rôle qui, de sang-froid, les épouvanterait. Il est si délicat, en effet, de faire le départ entre l'intérêt de la patrie et celui du gouvernement, que l'on risque souvent d'atteindre celle-là en poursuivant obstinément celui-ci. Dans les affaires intérieures, on distingue encore cette connexité possible et l'esprit de parti ne ferme pas toujours les yeux à l'évidence; mais cette évidence est plus brouillée pour les affaires extérieures, et l'ignorance foncière des Français pour tout ce qui se passe au delà de leurs frontières rend aux oppositions ce danger encore plus grave.

Quand il ne gouverne pas trop visiblement contre la nation; quand, dans les directions de sa politique extérieure, il ne fait point passer ses préjugés et ses intérêts de secte avant l'intérêt national, le gouvernement devrait alors n'être envisagé toujours et par tous que comme le représentant de la patrie au regard de l'étranger. On doit souvent lui faire confiance sur sa politique étrangère, car, à être découverte, elle risquerait d'être impuissante. En faisant dans ce domaine une politique de parti-pris, en contrariant même par un désordre intérieur l'action de la politique extérieure, une

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 janvier 1904.

opposition risque de faire et fait presque toujours, sans le savoir et sans le vouloir, le jeu de l'étranger. Aussi, quand le devoir patriotique apparaît incertain et obscur, est-il indispensable de savoir ce qu'on pense hors frontière; une politique, louée en pays ennemi, ne doit pas être bonne; le critérium presque infaillible en l'espèce ne fut-il point formulé par le général Foy : « Quand l'étranger est d'un parti, il faut être de l'autre. »

Ce sentiment si simple et si naturel ne guida malheureusement pas l'opposition républicaine : systématiquement elle fut contre l'Empire. Ses attaques directes coïncidèrent avec les menées de la Prusse, et elle ne vit point qu'en même temps que Napoléon III, elle atteignait la France.

Agent de l'étranger! grand mot et gros mot, que les partis se jettent volontiers à la face; injure facile dont ils se souflettent mutuellement et à l'appui de laquelle ils peuvent, hélas! en France, invoquer trop de précédents historiques incontestables. Combien incompréhensible cette néfaste habitude de mêler l'étranger à nos discordes, si ces discordes n'étaient le plus souvent le fait de l'étranger lui-même. Dans les années qui précédèrent 1870, le parti républicain et la Prusse, pour des buts différents, avaient un même objectif : le renversement de l'Empire. Cette communauté de vues et d'espérances qui, à ses tenants, eût dû pourtant paraître suspecte, créa entre l'un et l'autre, par une sorte de contrat tacite, une politique qui se répondait, qui se servait, qui se portait aide mutuelle. Dire que le parti républicain fit sciemment le jeu de la Prusse, l'inculper d'avoir été l'agent de l'étranger, serait un outrage gratuit et peut-être immérité; mais l'histoire dira que, si ces opposants-là eussent été les agents de l'étranger, ils n'auraient pas agi autrement, ils n'auraient pas fait une autre politique que celle qu'ils firent.

Leur haine contre le régime les aveugla, et la grande faute de l'Empire fut d'avoir donné ces prétextes et ces motifs de haine. Ils ne virent point que, pendant qu'ils poursuivaient Napoléon III, la France était la cible des convoitises, des jalousies, de l'animosité de l'Europe; ils ne voulurent pas comprendre que la Prusse, elle, ne séparait pas l'Empire de la France, qu'elle ne visait l'un que pour atteindre l'autre, et sur les ruines de l'influence française et catholique, installer en Europe la suprématie de la politique germanique et protestante. Le parti républicain servit trop exactement les vues et les plans de la Prusse; l'agitation socialiste vint trop à propos, en France, au secours de l'œuvre bismarckienne d'unification de l'Allemagne pour qu'on puisse, dans cet examen, séparer l'une de l'autre; il importe de préciser ces coïncidences, de

scruter comment et par quels moyens elles purent se produire.

Le parti républicain, à quelques exceptions près, eut cet effroyable malheur d'avoir été à l'intérieur le fourrier involontaire de l'invasion prussienne. Le constater n'est point, dans notre dessein, faire outrage à son patriotisme surpris et égaré, mais, par ce douloureux exemple, montrer à quelles aberrations, à quels abîmes l'esprit de parti mène parfois. Que l'histoire d'hier soit la leçon d'aujourd'hui.

*
* *

Cette politique des nationalités, dont on a fait un si vif grief à Napoléon III, marquait, après tout, un généreux dessein; elle était dans la logique même de la Révolution française et elle avait grande allure [1]. Elle modifia la face de l'Europe, elle changea les conditions de son équilibre : ce fut malheureusement aux dépens de la nation qui en avait pris l'initiative; mais il est permis de se demander si ce n'est pas, en partie, ce nouvel état de choses, ces concentrations de nationalités éparses, qui ont rendu possible le bienfait d'une paix durable et assuré à l'Europe un équilibre plus stable et moins changeant que sous le régime des petits États, morcelés et divisés à l'infini?

La guerre de Crimée et le traité de Paris avaient donné pour alliées à la France l'Angleterre et la Russie et lui avaient assigné la première place en Europe; la guerre d'Italie, dans son objet initial, devait aboutir à une confédération d'Etats sous l'autorité morale du Pape et le protectorat effectif de la France : c'était la consécration de la prépondérance française et catholique. Les nations protestantes, et particulièrement la Prusse, en conçurent de vives alarmes : un mouvement belliqueux se manifesta en Prusse au cours de la campagne d'Italie; à chaque victoire française répondait la mobilisation d'un corps d'armée prussien. Cette intervention empêcha l'unité italienne de s'accomplir selon les vues de Napoléon III. La Prusse en transposa complètement l'effet par la constitution d'un vaste royaume de Savoie, qui prétendit sur Rome et sur la Vénétie; elle eut, de plus, l'adresse de profiter du différend pour s'attacher l'alliance de l'Autriche, et, de concert, en 1864, elles enlevaient au Danemark les duchés de Schleswig et de Holstein.

[1] Cette politique des nationalités n'était, au vrai, que la réalisation du programme humanitariste du parti républicain à toutes les époques. Dans son discours du trône du 14 février 1867, Napoléon III la formulait ainsi : « Les transformations, qui ont eu lieu en Italie et en Allemagne, préparent la réalisation de ce vaste programme des Etats de l'Europe dans une vaste confédération. » Ce fut le rêve de Victor Hugo, de la franc-maçonnerie; c'est toujours celui de MM. d'Estournelles, Jaurès et Hubbard.

Insensiblement la tendance de la politique prussienne se précisait : unifier l'Allemagne pour opposer ensuite et au besoin imposer, dans les directions de la politique européenne, l'influence germanique et protestante à l'influence française et catholique. Deux occasions s'offrirent à Napoléon III de rompre ce plan : en 1864, lors de la question des duchés, où une intervention de la France, sollicitée par l'Angleterre et appuyée par l'Italie, arrêtait net l'essor de la politique prussienne; — en 1865, lors de la guerre entre l'Autriche et la Prusse. Les desseins étaient alors clairement manifestés : Sadowa était le premier acte de l'unification de l'Allemagne par la Prusse. Napoléon III pouvait, avec des avantages divers, se porter d'un côté ou de l'autre; il préféra garder la neutralité dans le conflit pour n'intervenir que comme médiateur. Imprudente tactique, qui, en empêchant la Prusse d'achever sa victoire, souleva contre la France le sentiment patriotique prussien, et qui, par le fait de la médiation, en assignant à la conquête prussienne la ligne du Mein, créait à la France une sorte de protectorat moral sur les petits Etats de l'Allemagne du Sud et nécessitait son intervention armée pour le jour certain où la Prusse entreprendrait sur eux pour achever l'unification de l'Allemagne.

La guerre entre la France et la Prusse était dès lors inéluctable. Ce fut désormais l'incessante préoccupation et l'unique objectif de la politique prussienne. L'aveu en a été fait, dans les termes les plus explicites, par le prince de Bismarck; il est essentiel de le rappeler :

« J'admettais comme absolument certaine dans la voie de notre développement national à venir, tant au point de vue de l'extérieur qu'à celui de l'extension au delà du Mein, la nécessité de faire la guerre contre la France. Dans tout ce qui allait être fait à l'intérieur comme à l'extérieur, il ne fallait pas perdre de vue cette éventualité... L'unification de l'Allemagne n'était plus, selon moi, qu'une question de temps. Pour la résoudre, la confédération de l'Allemagne du Nord était la première étape, mais il ne fallait pas provoquer trop tôt l'hostilité de la France et peut-être de la Russie, ne pas donner prise à la soif de revanche de l'Autriche, ni au particularisme prussien dynastique du roi. Je ne doutais pas qu'il ne fallût faire une guerre franco-allemande avant que l'organisation générale de l'Allemagne eût pu être réalisée. Ma pensée dominante était alors de retarder cette guerre jusqu'au moment où nos effectifs seraient au complet, grâce à l'application de la loi militaire prussienne... Chaque année de délai pour la guerre renforçait notre armée de plus de 100,000 soldats instruits. Mais, durant ma querelle avec le roi sur le bill d'indemnité, et dans mon conflit avec

le Parlement sur la constitution, il me fallut cacher à l'étranger tout ce qui eût pu lui révéler les embarras présents ou futurs, qui résultaient de notre situation intérieure : il ne fallait lui faire voir que nos sentiments d'union nationale [1]. »

Donner à l'étranger, avec cette impression factice d'union et de concorde, le sentiment de la force et de la décision, telle fut la tendance de la politique intérieure prussienne :

« Tout ce que je faisais à l'intérieur, — poursuit le prince de Bismarck, — fut réglé d'après le principe suivant : il ne faut pas que l'impression qu'on a de notre force soit diminuée, il faut qu'elle soit accrue. Je raisonnais ainsi : le but essentiel et le plus immédiat est la sécurité au dehors et l'indépendance. Pour atteindre ce but, il faut éviter non seulement toute divergence effective, mais jusqu'à l'apparence d'un désaccord à l'intérieur... Nous pouvons ajourner toutes les questions intérieures jusqu'à ce que notre but national soit atteint sûrement au dehors... D'ici là, j'étais disposé à payer le *black-mail* (impôt payé aux brigands pour qu'ils ne pillent pas) à l'opposition suivant les besoins pour pouvoir d'abord jeter dans la balance toute notre force, et, vis-à-vis de l'étranger, au moins une apparence d'union et de force. *Je voulais même m'assurer le moyen de provoquer, en cas de besoin, dans certains pays ennemis, un soulèvement révolutionnaire* [2]. »

Ces déclarations dévoilent la double action de la politique bismarckienne : assurer l'ordre chez soi et mettre le désordre chez les autres. Cette ingérence prussienne dans la politique française, — dont une police circonspecte eût dû découvrir et signaler les menées, — fut, à une autre reprise, formellement confessée par le prince de Bismarck, quand il déclara, au sujet du procès d'Arnim, que « certaines sommes étaient destinées à faire défendre la politique allemande dans la presse française et s'élevaient à 6 ou 7,000 thalers [3]. » Par ce qui se passait après 1870, on peut soupçonner ce qui devait se pratiquer, alors que l'unification de l'Allemagne était en voie de réalisation et que la politique prussienne était en perpétuel arrêt sur la France.

[1] Mémoires authentiques du prince de Bismarck, *Pensées et souvenirs*, édition française, t. II, p. 61-63.

[2] Bismarck, *op. cit.*, t. II, p. 66. — Plus loin, p. 123, le prince de Bismarck ajoute : « En 1866, à la suite de l'immixtion de la France, je n'avais pas hésité à appuyer l'insurrection hongroise. J'aurais de même jugé acceptable l'appui des républicains italiens, s'il se fût agi d'empêcher notre défaite et de défendre notre indépendance nationale. »

[3] Bismarck, *op. cit.*, t. II, p. 195.

*
* *

Il était d'autant plus nécessaire à la politique prussienne de se ménager une action sur la politique intérieure de la France que Sadowa avait subitement manifesté à l'opinion publique et assurément aussi à l'empereur la fatalité d'une guerre avec la Prusse. Or, la France est le pays des décisions soudaines : il se pouvait que, le danger signalé, d'un grand élan elle se mît en état d'y faire face et qu'elle concentrât tout son effort sur cette entreprise. Le gouvernement impérial semblait, d'ailleurs, donner à ces idées un un acquiescement formel en préparant une réorganisation militaire, et par des initiatives libérales, en conviant tous les Français à cette œuvre de défense nationale.

Le prince de Bismarck se mit en travers de ces projets ; grâce à l'agitation entretenue en France, il put, à chaque coup, mettre une chance de plus dans son jeu pour le moment du conflit fatal.

Il chercha d'abord à faire le vide autour de la France, à l'isoler en Europe, à détacher petit à petit d'elle les diverses puissances, dont l'appui ou l'alliance eussent pu faire échec à la fortune de ses armes. Le grand danger pour la Prusse était dans la coopération, escomptée par Napoléon III, des petits Etats de la Confédération de l'Allemagne du Sud, naturellement sympathiques à la France et rebelles à toute idée d'annexion prussienne. La France s'était concilié ces amitiés par la générosité et le désintéressement de sa politique : pour avoir raison de ce sentimentalisme, il fallait par des faits ruiner la créance de ces peuples au désintéressement de la France. Le prince de Bismarck avait laissé miroiter aux yeux de l'empereur, en retour de sa neutralité dans le conflit austro-prussien, l'espoir d'une compensation territoriale du côté du Rhin, et, par la suite, dans des échanges de vues diplomatiques, ces espérances s'étaient fixées sur la Bavière rhénane, le Luxembourg et la Belgique. Par un procédé indélicat et déloyal, Bismarck publia ces arrangements tout intimes ; il n'en fallut pas plus pour nous aliéner les petits Etats du Sud et les lier à la Prusse par une convention militaire.

Ce ne fut pas tout : ces prétentions, manifestées en dehors d'elles, indisposèrent contre nous et la Russie, mécontente de voir la France opérer sans préavis un remaniement territorial subreptice, et l'Angleterre, dont l'amitié, malgré les apparences, était assez peu sûre [1] et qui, de tout temps, par la protection de la Belgique,

[1] Malgré des apparences plus ou moins contraires, l'Angleterre et la Prusse eurent toujours une politique concordante, basée sur le plus solide des liens, le lien religieux. Dans le *Gaulois* du 13 février 1897, M. Georges

s'était assuré un pied à terre sur le continent. Pour fermer le cercle hostile, il ne restait plus qu'à détacher l'Italie, tâche facile : ce sera par la question romaine. A l'instigation de la Prusse, les révolutionnaires italiens marcheront sur Rome et forceront la France à tourner ses armes contre la nation que ces mêmes armes avaient faite.

Et cette désaffection insensible de l'Europe s'opère sous le couvert de l'affection la plus démonstrative : certes, jamais on ne nous avait autant aimés dans le monde! L'Exposition de 1867 avait fait de Paris l'amuseuse cosmopolite; ses hôtes ne lui gardèrent même pas la reconnaissance du plaisir. En réalité, la France était jalousée, enviée, et son abaissement souhaité : par notre place au premier rang, ne tenions-nous pas tous les autres pays sous les armes et dans l'inquiétude de conflits qu'on nous croyait toujours disposés à provoquer? Napoléon III se laissa prendre à cette comédie de l'amitié. Sincère et loyal, il croyait à la sincérité et à la loyauté des autres, sans remarquer qu'ailleurs la mauvaise foi était

Thiébaud rappelait que le prince de Bismarck, interpellé en 1889 au Reichstag sur certaines tendances de politique extérieure, avait répondu : « L'Angleterre et l'Allemagne marchent depuis cent trente-quatre ans la main dans la main, et il n'y a aucune raison pour que l'ancien pacte puisse être rompu. » Ce pacte, auquel il est fait allusion, est celui du 15 janvier 1756, conclu à Westminster entre les plénipotentiaires anglais et prussiens. « A cette époque, écrit M. Georges Thiébaud, l'Autriche autrement puissante que les plus jeunes de nous ne l'ont connue, tenait le rôle de balancier, échu aujourd'hui à la Russie. Suivant qu'elle obéissait à l'impulsion ethnique et religieuse qui la rattachait d'une part au monde germanique, ou à l'impulsion également ethnique et religieuse qui la rattachait d'autre part au monde latin, le poids de son épée et de ses mariages entraînait des ruptures de l'équilibre, toujours précaire, des groupements européens. Et voici comment les plénipotentiaires anglais et prussiens Holdeneff, Michell, duc de Newcastle, comte Hardwick, de Grandville et Henri Fox définissaient le danger et prétendaient le conjurer :

« S. M. le roi de Prusse et S. M. Britannique, ayant fait de sérieuses « réflexions sur l'alliance peu naturelle contractée le 1er mai 1756 entre la « France et la maison d'Autriche, et voyant que plusieurs puissances ont « accédé à cette alliance formée à dessein de renverser les constitutions de « l'Empire germanique et de détruire la religion protestante, ont cru qu'il « était à propos, pour contrebalancer cette grande ligue, de renouer par un « nouveau traité les engagements qui subsistaient déjà entre les cours de « Berlin et de Londres. C'est pourquoi les susdites Majestés sont convenues « de faire les plus grands efforts pour maintenir les libertés de l'Europe et « pour soutenir la religion protestante... — Art. 2. Promet et s'engage « S. M. Britannique de payer chaque année un million de livres sterling « pour agir efficacement contre l'ennemi et le mettre à la raison... — Art. 4. « D'inquiéter la France sur ses côtes afin de faire une puissante diversion « en faveur de S. M. Prussienne... — Art. 5. Promet et s'engage S. M. Prussienne de faire les plus grands efforts pour forcer la cour de Vienne à « faire la paix afin d'agir avec toutes ses forces contre la France. »

l'âme de la politique. Grâce à cette disposition d'esprit du souverain, l'étranger s'insinua à la cour et prit une influence surprenante dans les conseils du gouvernement : cet internationalisme mondain permettait et dissimulait l'espionnage le plus perfectionné et le plus perfide.

Malgré tout, le peuple, en qui résident souvent le bon sens et un instinct sûr, gardait ses méfiances. Il avait pris l'habitude de la gloire et la considérait un peu comme un monopole; voyant un autre en récolter autant que lui, le désir le tenait de le dépasser pour ne point se laisser égaler. Le service militaire personnel et obligatoire n'avait pas affaibli chez lui le goût des actions guerrières; le perfectionnement des engins de mort n'avait pas diminué cette « joie du fer », qui porta si haut la valeur française. Et Sadowa avait causé dans le pays une surprise irritée et réveillé l'ardeur guerrière : des mots, qui circulaient et faisaient fortune, attestaient la supériorité de l'armement prussien et donnaient à entendre que l'arme désormais tiendrait en échec le courage. L'opinion réclamait une prompte réorganisation de nos forces militaires, et ce désir cadrait trop bien avec les vues du pouvoir, pour que celui-ci ne le secondât point. Là était le danger pour la Prusse : elle ne pouvait espérer de triompher de la France, qu'autant que celle-ci resterait dans une sécurité trompeuse et avec un organisme militaire vieilli.

La Ligue de la paix et de la liberté, qui apparut vers 1866, et la campagne humanitariste, que l'opposition et la franc-maçonnerie instaurèrent alors, servirent précieusement cette politique bismarckienne. La Ligue de la paix et de la liberté se fit à l'instigation de quelques francs-maçons et protestants. Sous prétexte de défendre la paix, — plus menacée par la Prusse que par la France, — et de faire la guerre à la guerre, elle visait à ériger la peur en vertu nationale : au demeurant simple organisation politique où des rêveurs, des benêts et en sous-main des perfides préparaient patiemment mais sûrement la défaite en émasculant le courage, en attaquant les armées permanentes, en ruinant l'esprit militaire et en essayant d'ameuter le peuple contre les prétoriens.

On vit alors l'opposition républicaine accepter cette tactique et se ranger à ces doctrines; on y préconisa l'armée de milices en remplacement des armées de métier : « Lorsque les hommes de l'opposition comparaient les deux systèmes, a très finement observé M. Georges Goyau [1], ce n'est point à des considérations militaires qu'ils avaient égard, mais bien à des considérations poli-

[1] Georges Goyau, *l'Idée de patrie et l'humanitarisme*, p. 27.

tiques ; et ce n'est point sur les frontières nationales, mais bien sur les grilles du Palais-Bourbon qu'ils attardaient leurs regards, chargés de deuil. Or ils savaient, de par l'histoire, que lorsque les armées permanentes violaient ces grilles, c'était toujours pour le mauvais motif, brumaire ou décembre, et qu'au contraire, lorsque le peuple armé les franchissait, c'était pour le bon motif, puisque toujours, sous l'égide des piques, coiffées de bonnets phrygiens, on finissait par fraterniser. » Et l'on entendit un déchaînement d'apostrophes contre l'institution militaire, et Jules Simon déclarait tranquillement : « C'est pour qu'il n'y ait pas en France d'esprit militaire que nous voulons avoir une armée de citoyens qui soit invincible chez elle et hors d'état de porter la guerre au dehors... S'il n'y a pas d'armée sans esprit militaire, je demande que nous ayons une armée qui n'en soit pas une. » « Pas d'armée prétorienne ! » interrompait M. Eugène Pelletan. Lorsque le maréchal Niel proposa son projet fameux de réforme militaire, l'histoire ne peut oublier de quelles clameurs le salua l'opposition. « Les conditions de la guerre sont changées, avait dit Napoléon III dans son message du 14 février 1867 ; elles exigent l'augmentation de nos forces défensives et nous devons nous organiser de manière à être invulnérables : l'influence d'une nation dépend du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes. » Jules Simon s'écria que le gouvernement voulait faire de la France une caserne : « Prenez garde d'en faire un cimetière », lui répliqua le maréchal Niel ; et ce jour-là le soldat fut plus perspicace que l'intellectuel.

Une crise d'humanitarisme sévit en France : elle correspondait à une exaspération du nationalisme en Prusse. On contestait chez nous l'idée de patrie, on réclamait l'abolition des frontières ; les pontifes et les rhéteurs célébraient la fraternité des peuples, pronostiquaient les Etats-Unis d'Europe, annonçaient la fin des guerres, prêchaient le désarmement... Et ces détestables illusions engourdissaient la nation ; les croisés de la peur faisaient des adeptes.

Mais cette propagande pacifique était sans contre-partie, et les progrès de l'armement prussien devenaient manifestes ; cette évidence pouvait faire réfléchir et porter ombrage. Il ne fallait pas laisser à la France la faculté ni le temps de la réflexion ; il fallait l'empêcher de regarder au delà de ses frontières ; il fallait concentrer sur elle-même son attention, la tenir dans l'engourdissement, et pour cela le plus sûr était de jeter à l'intérieur le trouble et la révolution. L'Internationale allait remplir cette partie du programme.

VI

Aussitôt après Sadowa, la propagande révolutionnaire prit en France une vivacité singulière. En même temps que les étudiants blanquistes poussaient aux grèves, provoquaient des troubles et s'efforçaient de détourner le prolétariat de l'Internationale, dont les tendances modérées gênaient leurs desseins, on put voir tous les révolutionnaires cosmopolites s'abattre sur la France, et Mazzini, Garibaldi, Kossuth, Bakounine, Victor Hugo, Quinet, Louis Blanc unir leurs efforts contre l'Empire par le moyen de cette campagne humanitariste, qui allait bientôt n'être qu'un prétexte d'agitation intérieure. Visiblement on voulait mettre une main définitive sur les ouvriers français pour les lancer à l'assaut du gouvernement; on n'avait pu conquérir encore la section parisienne de l'Internationale : un nouvel assaut et une nouvelle tactique furent décidés.

Depuis quelque temps, dans la franc-maçonnerie, presque conquise par l'opposition républicaine, les idées de pacification universelle, de fraternité des peuples, d'Etats-Unis d'Europe étaient accueillies et professées avec une faveur marquée. De la doctrine on passa aux faits, en 1867, quand la question du Luxembourg obscurcit l'horizon politique et fit circuler des bruits de guerre. En février 1867, un maçon notable d'une loge du Havre, Bielefeld, israélite et Allemand, lança le premier l'idée d'une *Union de la Paix*[1]. Quelques semaines après, Jean Macé groupait à Kehl 25 francs-maçons français et 25 francs-maçons allemands pour répudier publiquement « toute idée d'empiètement d'un peuple sur l'autre et toute prédication de haine et de guerre entre eux, de quelque côté qu'elle vînt »; l'idée eut plus de succès en France qu'en Allemagne d'où il fut répondu : « Les Français sensés ont bien raison de dire qu'ils ne veulent pas la guerre puisqu'en France on songe encore aux frontières naturelles; mais, pour les Allemands, c'est bien différent; nous ferons la guerre et même avec enthousiasme, quand on essaiera de se mêler dans nos affaires intérieures ou quand on voudra empêcher le développement de nos institutions, que nous croyons utile[2]. »

Presque en même temps, en avril 1867, des ouvriers prussiens adressaient au groupe parisien de l'Internationale un appel en faveur du maintien de la paix. Les commissaires du groupe, Fribourg, Tolain et Varlin, répondirent à leurs camarades de Berlin qu'ils partageaient ces mêmes sentiments, et, à l'instigation d'un

[1] Goyau, *op. cit.*, p. 67.
[2] Goyau, *op. cit.*, p. 55.

négociant allemand et israélite domicilié à Paris, Hugo Rothschild, la section parisienne fonda immédiatement une *Ligue internationale du désarmement*. Ses adeptes déclaraient « réprouver énergiquement le système actuel d'armement qui, faisant de la guerre un métier, rend la guerre inévitable; protester contre les armées permanentes et réclamer, comme moyen transitoire, l'organisation des milices nationales, moyen le plus efficace de détruire à tout jamais la prépondérance de la force brutale sur la puissance intellectuelle et morale des peuples [1] ».

Cette ligue ouvrière du désarmement était à peine fondée qu'en juillet 1867 la bourgeoisie créait à Genève la *Ligue de la paix et de la liberté* sous le patronage des grands exilés et avec un but politique non déguisé; avec la franc-maçonnerie, ce fut bientôt le terrain de rencontre de tous les révolutionnaires du monde, et en France la salle des Pas-Perdus de l'opposition républicaine. Grâce à ce parallélisme, le contact se trouvait établi entre la bourgeoisie et l'Internationale parisienne; un voisinage de congrès, et la jonction entre les personnes se faisait entraînant celle des cœurs et des idées :

Les cœurs sont bien près de s'entendre
Quand les voix ont fraternisé!

Le congrès de l'Internationale se tenait à Lausanne dans les premiers jours de septembre 1867; celui des Ligues de la paix fut fixé au 9 du même mois et son siège à Genève. Ce dernier devait réunir les révolutionnaires les plus fameux sous la présidence de Garibaldi. Comme celui-ci passait par Lausanne pour se rendre à Genève, des délégués italiens au congrès de l'Internationale demandèrent qu'on envoyât près de lui une députation pour l'inviter à assister aux séances. Cette proposition venait trop tôt et manquait de tact; elle fut repoussée. A ce congrès de Lausanne, où cependant les Allemands étaient venus en nombre, l'influence française prévalut encore faiblement; mais, si la doctrine sociale fut maintenue, de graves concessions furent faites d'autre part.

[1] Fribourg, *op. cit.*, p. 105. — Voici en quels termes les ouvriers français répondirent à l'invitation de leurs camarades prussiens : « La guerre entre peuples ne peut être considérée que comme une guerre civile, un recul de la civilisation. Ouvriers d'Allemagne et de France, nous n'avons pas trop de toutes nos forces et de toutes nos énergies pour nous organiser en vue du travail et de l'échange. Nous voulons la paix et la liberté! Frères de Berlin, frères d'Allemagne, c'est au nom de la solidarité universelle, invoquée par l'Association internationale, que nous échangeons avec vous le salut pacifique, qui cimentera à nouveau l'alliance indissoluble des travailleurs. » Cette pièce, déclare un peu naïvement Fribourg, fut traduite en toutes les langues et reproduite par presque tous les journaux étrangers.

C'est ainsi que le congrès déclara que « l'émancipation sociale du travailleur était inséparable de son émancipation politique et et que l'établissement des libertés politiques était une mesure première d'une absolue nécessité ». Le mouvement social déviait donc vers la politique, et, par la force des choses, il devait fatalement s'y subordonner.

Le congrès de Lausanne, d'ailleurs, ne consacra pas que cette grave faute de doctrine; il permit à la bourgeoisie de mettre plus effectivement la main sur l'Internationale. Au cours de sa tenue, le congrès de la paix à Genève demanda à l'Internationale de se faire représenter à ses séances : la manœuvre était adroite. L'Internationale ayant pris l'initiative d'une ligue du désarmement ne pouvait logiquement refuser de participer aux travaux d'un congrès de la paix; à le faire, toutefois, elle risquait de manifester trop clairement la capitulation de son indépendance en attestant son loyalisme républicain[1]. Elle ne fit que la moitié du chemin, voulant que les concessions ne fussent pas, en apparence, toutes de son côté. Pour répondre à cette avance du congrès de la paix, elle subordonna son acceptation à celle d'une sorte de contrat synallagmatique, dont la teneur fut : « Le congrès adhère pleinement et sincèrement à la Ligue de la paix, la soutiendra énergiquement en ce qu'elle pourrait entreprendre pour réaliser l'abolition des armées permanentes et le maintien de la paix, dans le but d'arriver le plus promptement possible à l'émancipation de la classe ouvrière et à son affranchissement du pouvoir et de l'influence du capital, ainsi qu'à la formation d'une confédération d'Etats libres dans toute l'Europe; mais, considérant que la guerre a pour cause première et principale le paupérisme et le manque d'équilibre économique; que, pour arriver à supprimer la guerre, il ne suffit pas de licencier les armées, mais, bien de modifier l'organisation sociale dans le sens d'une répartition toujours plus équitable de la production, le congrès subordonne son adhésion au congrès de la paix à l'acceptation, par ce dernier, de la déclaration ci-dessus énoncée. »

La condition était naïve. Pour avoir un tel concours, les promesses devaient peu coûter à la bourgeoisie républicaine : les congressistes de la paix ne se firent pas prier et ils acceptèrent avec empressement cette proposition, qui réalisait l'accord depuis si longtemps cherché. Les délégués de l'Internationale assistèrent donc au congrès; ils y furent naturellement reçus comme des triomphateurs et traités avec tous les égards imaginables. Les débats furent passionnés, et ces ouvriers purent se convaincre que la modé-

[1] Fribourg, *op. cit.*, p. 115.

ration était de leur côté. C'est ainsi qu'ils purent entendre Gustave Chaudey déclarer que « dans un conflit entre la Prusse et la France, le devoir des démocraties était de rester en dehors du conflit et qu'au point de vue de la justice et de l'humanité, de l'intérêt général bien compris, il n'y avait pas de vœux à exprimer dans cette lutte de deux ambitions et de deux rivalités gouvernementales[1] » : après cette stupéfiante déclaration, le même Chaudey proposa qu'il fût solennellement convenu « que les travailleurs aideraient les bourgeois à reconquérir les libertés politiques et qu'en retour la bourgeoisie coopérerait à l'affranchissement économique du prolétariat. »

La convention fut acceptée, et l'accord scellé sur ces bases entre les deux ligues. Les ouvriers faisaient un vrai marché de dupes; un peu de réflexion le leur eût prouvé jusqu'à l'évidence. Ils devaient les premiers apporter leur mise, faire arriver leurs co-contractants bourgeois au pouvoir; après quoi, ceux-ci verraient à récompenser leurs collaborateurs. Il était clair que la seconde clause ne serait pas tenue; elle ne pouvait l'être, puisqu'elle équivalait à un suicide pour ceux qu'elle obligeait : or il est dans les habitudes de la bourgeoisie de profiter des nuits du 4 août, mais point de les faire.

*
* *

Le plus clair résultat de cette convention de Genève fut d'entraîner la section parisienne de l'Internationale dans une voie révolutionnaire, de lui faire tourner le dos à son point de départ et de l'associer aux diverses manifestations politiques, dont la rue allait être le théâtre : le 2 novembre 1867, elle prenait part à la manifestation au tombeau de Manin; le 4, elle protestait contre l'occupation de Rome par les troupes françaises, et il allait en être ainsi par la suite. Ses fondateurs soupçonnèrent toute l'étendue de la faute qu'on leur faisait commettre; ils étaient retenus par le respect humain : « Nous étions dénoncés comme bonapartistes, témoigne Héligon; nous étions en état de suspicion vis-à-vis de nos camarades d'atelier; nous n'étions pas amateurs du cabaret, et on

[1] Goyau, *op. cit.*, p. 77. — Cet état d'esprit devait être par la suite contagieux, et les jacobins en arrivèrent vite à souhaiter la défaite de nos armées comme plus sûr moyen d'abattre l'Empire : « Au moment où les malheurs de la France sont arrivés, les affiliés des sociétés secrètes demandaient tous que nous fussions vaincus. Je n'ai jamais reçu de rapport sur les réunions des comités socialistes où il ne fût constaté qu'on y demandait que la France fût battue à plate couture. C'était leur désir le plus ardent; ils disaient : « Si la France est battue, la révolution est inévitable et nous triompherons. » (*Enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars*. Déposition de M. Lagrange, p. 214.)

disait que c'était la police qui payait nos paletots; nous cherchions à éviter les émeutes et on disait que nous étions soudoyés par le gouvernement, que nous voulions faire du socialisme césarien. Pour faire voir qu'il n'en était rien, nous acceptâmes la proposition qui nous était faite de descendre sur le boulevard... En entendant voter cette proposition, nous nous sommes dit : On tue l'Internationale en nous faisant descendre dans la rue[1]. »

Cette attitude eut pour première conséquence de créer un antagonisme entre la gauche parlementaire et l'Internationale. Les députés de Paris, et surtout Jules Favre, tout en protestant contre l'Empire, se laissaient insensiblement gagner par les molles douceurs du régime parlementaire. Hommes de paroles pour la plupart, ils avaient ce qu'ils souhaitaient le plus : la tribune aux harangues, et la politique moins tendue de l'empereur ouvrait peu à peu à leurs ambitions les avenues mêmes du pouvoir. Les coquetteries de Napoléon III et de ses plus avisés conseillers avec l'opposition n'étaient, certes, point perdues : mieux servie par les ministres qui avaient à l'appliquer, cette politique eut pu retirer à l'opposition ses éléments agissants et sa principale direction. En attendant, l'opposition ne manquait pas de charmes pour ses protagonistes; elle leur prêtait une attitude frondeuse, semi-héroïque, alors qu'ils étaient au premier échelon du pouvoir; ils avaient l'oreille du public et la faculté de prononcer à discrétion de grandiloquentes palabres. La voie brutale de la révolution, pour rapide qu'elle fût, leur paraissait trop remplie d'aléas, d'imprévu, de chances contraires; ils voyaient mieux ce qu'ils pouvaient perdre que ce qu'ils avaient à gagner. Eux étaient à moitié arrivés et par là plus enclins à l'optimisme ; mais ils traînaient derrière eux une clientèle aux dents longues, qui attendait son tour sans patience et trouvait le temps long. Celle-ci escomptait un recours plus rapide.

La tactique de l'Empire fut dès lors d'accentuer cet antagonisme, de creuser le fossé entre les modérés et les révolutionnaires, et, ne pouvant diriger selon ses vues l'Internationale, d'émanciper les éléments communistes qu'elle avait dans son sein. On multiplia contre elle les perquisitions, les procès, les emprisonnements; ainsi la direction en alla aux révolutionnaires. Les modérés se retirèrent; ils furent suivis par une partie de la bourgeoisie républicaine, qui commençait à avoir quelques vives appréhensions. Les dissentiments entre la blouse et le paletot prirent vite un tour assez aigre.

Des premiers, les députés républicains de Paris s'étaient énergi-

[1] *Enquête sur les causes de l'insurrection du* 18 *mars*. Déposition de M. Heligon.

quement refusés à participer aux manifestations dans la rue, et marquaient ainsi leur désapprobation du nouveau mode de propagande des internationaux parisiens. Ceux-ci, mécontents, sommèrent alors ces députés d'avoir à donner leur démission afin de mettre les électeurs parisiens à même de se prononcer contre la question romaine. La fin de non-recevoir fut générale; Jules Favre se montra particulièrement rebelle à ce procédé et il motiva vivement son refus. Après avoir attendu pendant quatre heures à la porte de son hôtel, les délégués ouvriers, envoyés vers lui, lui demandèrent si le prolétariat pourrait espérer être guidé par la bourgeoisie libérale le jour où il se lèverait en armes pour la république : « Messieurs les ouvriers, leur répondit Jules Favre, c'est vous seuls qui avez fait l'Empire, à vous de le renverser seuls ! » Cette impertinence courrouça les révolutionnaires : aux élections de 1869, Jules Favre fut mis en ballottage et il ne passa que grâce à l'appoint des voix gouvernementales [1].

Il devenait facile à l'Empire de mettre à profit ces divisions pour se concilier un assez bon nombre d'opposants : c'était le moment psychologique de les saisir et de les ramener. Pour y réussir, on résolut de mettre à exécution les dispositions libérales, énoncées dans la déclaration impériale du 19 janvier 1867. Malheureusemen la politique gouvernementale manifesta des hésitations et des contradictions, qui provoquèrent des défiances et arrêtèrent le ralliement : la politique réactionnaire de Rouher, répondant aux promesses libérales de l'empereur, trahissait une divergence de vues qui finit par mécontenter tout le monde. On fit des lois imprudentes, téméraires, qu'on appliqua contrairement à leur esprit : on avait l'air de reprendre d'une main ce qu'on donnait de l'autre.

La propagande antibonapartiste en reçut un élan singulier et l'autorité des révolutionnaires sur la classe ouvrière s'accrut avec leur audace. La loi du 11 mai 1868 sur la presse permit à l'opposition de déconsidérer à souhait le pouvoir, d'attaquer tout et tous, de ne respecter rien. Celle du 10 juin 1868 sur les réunions fut encore plus désastreuse : c'était la faute suprême. A une époque où l'on entendait de doux philosophes comme Jules Simon [2] déclarer tranquillement « qu'il n'y aurait de liberté pour le peuple que quand chaque citoyen aurait un fusil pour se défendre, comme il a un bulletin de vote pour affirmer son droit » ; dans l'état où se

[1] Fribourg, *op. cit.*, p. 118, et *Enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars*. Déposition de Fribourg, p. 568.

[2] *Enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars*. Déposition de M. Monton, p. 33.

trouvait l'opinion ouvrière et en présence des sollicitations violentes qui l'assaillaient, même entourée de toutes les garanties, la liberté de réunion constituait pour l'ordre social et la sécurité publique le plus grave des périls. Les réunions publiques devinrent soudain le plus puissant instrument de propagande révolutionnaire; les assistants répétaient le lendemain à l'atelier ce qu'ils avaient entendu, et les commentaires, dont ils l'amplifiaient, en renforçaient singulièrement l'effet et la prise sur une clientèle, toute disposée à déférer aux invitations violentes. Les esprits furent chauffés à blanc par cette propagande révolutionnaire, et il n'y eut bientôt plus qu'une étape à franchir : l'insurrection, l'émeute [1].

Ces lois sur la presse et sur les réunions firent le jeu des révolutionnaires et leur fournirent le moyen d'achever de déposséder à jamais les internationaux mutuellistes de la direction de la classe ouvrière : « Le parti révolutionnaire, a très judicieusement observé M. Etienne Lamy, ne considérait les idées sociales que comme moyen de précipiter la crise politique. Les théories mutuellistes, en enseignant que chaque ouvrier, par une patiente association de travail avec ses pairs, serait l'artisan de sa délivrance, rendaient la classe ouvrière incrédule à la vertu des bouleversements subits et, par suite, détruisaient en elle l'énergie révolutionnaire. Au contraire, persuader les prolétaires que tous leurs efforts de travail personnel seraient stériles, et que seul un législateur souverain pouvait, par un changement complet de l'ordre établi, améliorer leur sort, c'était concentrer tout leur espoir dans la révolution politique. Voilà pourquoi les journaux soutinrent le socialisme d'Etat, empruntant à l'Allemagne et à la Russie et répandant en France les passions collectivistes. Par contre, ils furent systématiquement fermés aux mutuellistes comme à des endormeurs politiques [2]. »

Les révolutionnaires, par le moyen des réunions, vinrent à bout des Internationaux mutuellistes. Pour ressaisir l'influence qui leur échappait, ceux-ci s'adressèrent aux divers groupes des ouvriers

[1] *Enquête sur les causes de l'insurrection du* 18 *mars*. Déposition de M. Monton, p. 127 : « Le but du gouvernement, en présentant la loi sur les réunions, avait été de favoriser les ouvriers en leur procurant le moyen de s'assembler pour discuter des intérêts collectifs. On ne tarda pas à s'apercevoir que les précautions qui avaient été prises étaient loin d'être suffisantes. C'était M. Horn, rédacteur au *Temps*, qui avait pris l'initiative de ces réunions. On déposa des programmes indiquant des questions historiques, législatives, dont il était facile de s'écarter pour toucher à la religion et à la politique... La liberté de réunion a eu pour résultat de grouper l'armée révolutionnaire parisienne. »

[2] *Op. cit.*

professionnels : ils se rendaient compte, — et le gouvernement avec eux, — de la fausse méthode suivie ; l'expérience leur avait démontré que l'association ouvrière aurait dû être le but de leurs efforts et de leur propagande. Mais il était trop tard et la place prise ; ils se trouvaient à la merci de la surenchère, et leurs adversaires n'étaient pas hommes à reculer devant les plus audacieuses.

Le congrès de Bruxelles de 1868 consomma leur défaite. Les communistes y eurent la majorité et l'influence de Blanqui prédomina : on vota, à de fortes majorités, le principe de la propriété collective, la nationalisation des mines ; on déclara que « l'évolution économique ferait de l'entrée du sol arable à la propriété collective une nécessité politique ». Les révolutionnaires entendirent rompre tout lien avec l'élément bourgeois et se réserver la seule direction du prolétariat ; la Ligue de la paix, dont le congrès se tenait à Berne, ayant cette fois encore convié les Internationaux à prendre séance, ceux-ci répondirent à cette politesse par ce refus dédaigneux : « Les délégués de l'Internationale croient que la Ligue de la paix n'a pas de raison d'être en présence de l'œuvre de l'Internationale et invitent cette société à se dissoudre et ses membres à se faire recevoir dans l'une ou l'autre section de l'Internationale. »

Les révolutionnaires, qui étaient en nombre dans la Ligue de la paix, accentuèrent cette tactique de leurs camarades internationaux ; grâce à eux, les débats du congrès de Berne furent des plus mouvementés. Les Allemands, sous l'influence de Karl Marx, y montrèrent des prétentions et une turbulence extrêmes : ils proposèrent aux congressistes de décider « d'intervenir contre une guerre par tous les moyens », préconisant même à cette fin la grève générale [1], et l'on décida par un vote de ne participer à aucune guerre. Les nihilistes poussèrent les choses plus loin, et demandèrent, appuyés par les Allemands, de voter l'égalisation des classes et des individus : « Il faut en finir avec toute la bourgeoisie sans exception, déclara leur orateur, et ce n'est que sur ses ruines fumantes que s'asseoira la république définitive [2]. » Effarés, les bourgeois républicains se cabrèrent et protestèrent : la proposition communiste fut repoussée par 80 voix contre 30.

Ces trente dissidents donnèrent alors leur démission collective pour fonder l'*Alliance internationale de la démocratie socialiste*, qui devint promptement la seule Internationale, l'Internationale à réputation sinistre, qui fournit ses cadres et ses doctrines à la Commune. Le bureau central en fut établi à Genève ; elle eut comme

[1] Goyau, *op. cit.*, p. 80.
[2] Fribourg, *op. cit.*, p. 130.

initiateurs Bakounine et un Allemand Philippe Becker : parmi les 85 adhérents, composant le bureau primitif, on ne distingue que quatre ou cinq Français; l'influence prussienne y était dominante. Ses statuts résument toutes les violences, toutes les spoliations, tous les blasphèmes, la pure doctrine de l'anarchie[1]. Les journaux français et étrangers exaltèrent à l'envi l'importance de cette nouvelle Internationale et aidèrent, consciemment ou non, par cette réclame la concentration du peuple ouvrier autour d'elle : elle devint, dès lors, l'instigatrice et la directrice des grèves qui allaient marquer la fin de l'Empire.

*
* *

Cette nouvelle Internationale n'avait point cessé d'être une organisation politique à la disposition des opposants jacobins irréductibles. Aux élections de 1869, pas un ouvrier ne posa de candidature; à quelques exceptions près, les 200,000 adhérents de l'Internationale votèrent pour les bourgeois républicains.

[1] Voici le texte de ses statuts; il n'est pas inopportun de le reproduire :

1° L'Alliance se déclare athée; elle veut l'abolition des cultes, la substitution de la science à la foi et de la justice humaine à la justice divine.

2° Elle veut avant tout l'égalisation politique, économique et sociale des classes et des individus des deux sexes, en commençant par l'abolition du droit d'héritage, afin qu'à l'avenir la jouissance soit égale à la production de chacun et que la terre, les instruments de travail, comme tout autre capital, devenant la propriété collective de la société tout entière, ne puissent être utilisés que par les travailleurs, c'est-à-dire par les associations agricoles et industrielles.

3° Elle veut pour tous les enfants des deux sexes, dès leur naissance à la vie, l'égalité des moyens de développement, c'est-à-dire d'entretien, d'éducation et d'instruction à tous les degrés de la science, de l'industrie et des arts, convaincue que cette égalité, d'abord seulement économique et sociale, aura pour résultats d'amener de plus en plus une plus grande égalité naturelle des individus, faisant disparaître toutes les inégalités factices, produits historiques d'une organisation sociale aussi fausse qu'inique.

4° Ennemie de tout despotisme, ne reconnaissant d'autre forme politique que la forme républicaine, et rejetant absolument toute alliance réactionnaire, elle repousse aussi toute action politique qui n'aurait point pour but immédiat et direct le triomphe de la cause des travailleurs contre le capital.

5° Elle reconnaît que tous les Etats politiques actuellement existants, se réduisant de plus en plus aux simples fonctions administratives des services publics dans leurs pays respectifs, devront disparaître dans l'union universelle des libres associations, tant agricoles qu'industrielles.

6° La question sociale ne pouvant trouver sa solution définitive et réelle que sur la base de la solidarité internationale ou universelle des travailleurs de tous les pays, l'Alliance repousse toute politique fondée sur le soi-disant patriotisme et sur la rivalité des nations.

7° Elle veut l'association universelle de toutes les associations locales par la liberté.

Ces élections eurent, d'ailleurs, ce résultat de montrer à l'opposition l'impossibilité de conquérir le pouvoir par les voies légales. Le suffrage universel est, de nature, conservateur; le pays était inquiet de cette agitation révolutionnaire, l'idée républicaine en éprouva un énorme préjudice; dans les campagnes, notamment, république voulait dire liberté de mal faire, opposition au patron et au curé. Aussi l'Empire conserva-t-il une imposante majorité : 116 députés libéraux, — et beaucoup n'étaient pas ennemis irréconciliables de l'Empire, — entrèrent au Corps législatif. Ceux-là, la politique libérale, inaugurée par Napoléon III, servie et défendue par Emile Ollivier, pouvait en partie les rallier, et ce ralliement était d'autant plus aisé que le gouvernement faisait la moitié du chemin, que les avances, venues de son côté, que les concessions par lui faites ménageaient toutes les délicatesses [1].

Ces dispositions du pouvoir neutralisaient l'opposition; par cette politique hardie, l'Empire pouvait espérer déjouer toutes les trames ourdies contre lui et grouper autour de lui le parti de la conservation sociale en opposition à celui de la révolution. Le congrès de Bâle, en 1869, précisa la situation et accentua encore la domination du nihilisme russo-allemand sur l'Internationale : la nationalisation du sol y fut votée [2]. Malgré ces violences, une

[1] *Enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars* 1871. Déposition de M. Jules Ferry, p. 382 : Après les élections de 1869, nous eûmes, il faut bien qu'on le sache, et nous devons le dire pour l'histoire de notre temps, maille à partir à chaque instant avec le parti que nous appelions d'un nom très doux, le parti des impatients, qui devint plus tard le parti des exaltés et enfin le parti anarchique, dont on a eu tant de peine à triompher dans ces derniers temps. Dès le jour où nous avons été nommés, nous avons trouvé ce parti sur notre chemin comme un ennemi. A chaque instant on nous convoquait à des réunions, et dans ces réunions on nous mettait en accusation. A chaque instant on imaginait des manifestations impossibles... Nous avons été dans la situation d'hommes qui n'avaient pas le gouvernement, mais qui étaient obligés de résister à la guerre de leur parti, absolument comme s'ils l'avaient eu. Une portion de ceux qui nous avaient élus ne comprenant absolument rien à la situation, à la politique, obéissant uniquement à leurs passions et aux excitations des journaux et des réunions, ne rêvaient que manifestations copiées sur les manifestations de la première révolution et c'était pour nous un sujet de perpétuels tourments. »

[2] Voici le texte de la résolution adoptée (Fribourg *op. cit.*, p. 137) :

« La propriété foncière est abolie, le sol appartient à la collectivité, il est inaliénable. Les cultivateurs fermiers paieront à l'Etat la rente qu'ils payaient aux propriétaires.

« Comme mesure transitoire, il est convenu que les petits propriétaires qui exploitent leurs terres par leur travail personnel pourront rester leur vie durant possesseurs de cette terre sans payer de fermage; à leur décès, l'impôt foncier de leurs terres sera majoré au prorata de la rente des autres terres de même valeur et sera par conséquent transformé en rente fon-

réconciliation se fit avec la Ligue de la Paix, dont le congrès était à Lausanne. Les bourgeois avaient réfléchi qu'il valait mieux hurler avec les loups que d'être dévorés par eux, ils mirent donc leur langage au diapason des internationaux; ce fut là qu'on entendit ces invectives fameuses de M. Ferdinand Buisson contre le militarisme et l'uniforme, dont les Allemands s'empressèrent de réclamer l'impression.

La seule voie qui restait libre aux jacobins et aux révolutionnaires, c'était l'émeute. Ils s'y préparèrent.

A Paris, l'Internationale se groupa par quartiers, et ses sections se fédérèrent avec les sociétés ouvrières, que les mutuellistes avaient essayé de constituer après leur séparation d'avec l'Internationale : une fois de plus, ceux-ci avaient travaillé pour la révolution. On mena la plus ardente propagande; Varlin, qui avait pris la direction du mouvement, poussait à l'émeute. Deux tentatives dans la rue furent faites, lors des funérailles de Victor Noir et de l'arrestation d'Henri Rochefort. Ces manifestations se brisèrent devant la décision de la troupe et de la police. Cette voie encore était fermée : pour changer le gouvernement, il n'y avait pas plus à compter sur l'émeute que sur le suffrage universel.

On en vint à la propagande par le fait, à l'attentat, au crime. Félix Pyat exaltait « la petite balle » qui tuerait le souverain et ne composait qu'une ode en son honneur; d'autres composaient des bombes et étudiaient la chimie; on prépara des attentats... Il ne manquait que l'homme résolu pour frapper. A ces provocations, Napoléon III répondit par le plébiscite. Revenu à son principe, l'Empire semblait avoir conclu un nouveau bail avec la fortune; il avait traversé les desseins de ses adversaires et victorieusement fait face à tous les assauts.

Mais la faute irréparable avait été commise. Le gouvernement avait eu la faiblesse de se laisser détourner par les criailleries de l'opposition de son projet de réorganisation militaire.

La Prusse avait sur nous une avance trop marquée pour ne pas

cière. Dès lors, l'impôt foncier sera aboli pour ces terres, comme il l'est déjà pour celles qui paient la rente.

« Les baux seront à vie pour les cultivateurs individuels... Ils seront néanmoins résiliables pour des causes déterminées, d'utilité particulière.

« Le sol est évalué au commencement et à la fin de chaque bail. Si à la fin du bail, il y a plus-value, la société la rembourse; s'il y a moins-value, la société peut se rembourser sur les objets meubles que l'occupant aurait laissés.

« Afin de simplifier la question du domaine foncier, l'administration en sera confiée dans chaque commune au conseil communal nommé par tous les habitants majeurs de la commune. »

brusquer les événements : son armée était prête et forte; le commandement avait la confiance de la nation. La France était restée avec un organisme militaire vieilli et un état-major inférieur; la valeur du soldat était sans doute un coefficient appréciable, mais qui risquait d'être annihilé par le nombre. Et d'ailleurs les socialistes avaient étendu à l'armée leur propagande démoralisatrice; les révolutionnaires prêchaient aux troupes l'insubordination; la presse jacobine leur faisait écho et, de la tribune elle-même, partirent des appels à l'indiscipline [1].

Les troubles qui avaient signalé ces dernières années, en concentrant à l'intérieur l'attention du pays et du gouvernement, avaient permis à la Prusse de poursuivre son œuvre insidieuse. Le prestige de Napoléon III, en dépit du plébiscite, était atteint au regard de l'Europe. La révolution n'est pas impunément jetée dans un pays; ses effets subsistent quand la cause est abolie. L'agitation ouvrière en France avait puissamment secondé les visées de la Prusse; les élections de 1869 et même le plébiscite lui montrèrent que Paris et les grandes villes appartenaient à la révolution [2]. Ces foyers révolutionnaires étaient une cause de faiblesse pour la défense nationale : en cas de guerre, ils immobilisaient une partie de la troupe pour parer aux éventualités de soulèvement; autrement, Paris et les grands centres eussent été livrés à la révolution, car l'armement de la garde nationale équivalait en fait à l'armement de l'émeute. Autant de complications intérieures pour la défense, autant de complicités inconscientes pour l'agresseur.

L'Empire semblait pourtant consacré et assuré par le consentement populaire : ce que ses ennemis de l'intérieur n'avaient pu faire, ses ennemis de l'extérieur allaient l'accomplir.

Fernand Engerand.

[1] *Enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars* 1871. Déposition de M. Lagrange, p. 214 : « Les socialistes faisaient de la propagande surtout parmi les soldats de la caserne du Prince-Eugène. Ils embauchaient, autant qu'ils pouvaient, les soldats, les amenaient dans les cabarets où ils leur faisaient de la politique, et autant que possible les conduisaient aux clubs. On défendait bien aux soldats d'aller dans les clubs, mais ils enfreignaient toujours la défense ». — Cf. déposition de M. Marseille, p. 200.

[2] Le plébiscite du 8 mai 1870 donne 7,350,142 oui, contre 1,538,225 non. Le gouvernement eut la majorité dans tous les départements, sauf dans la Seine (138,406 oui, contre 184,345 non), les Bouches-du-Rhône (39,534 oui, 52,982 non), les provinces d'Oran et de Constantine.

VICTOIRE D'AME[1]

V

Si M. Charles de Montclas, bel homme, bien né, et pourvu d'une fortune suffisante, s'était décidé jadis à épouser Mme de Montclas, peu jolie, peu sympathique et peu dotée, il y avait une raison à cela, comme à la plupart des choses en ce monde.

Cette raison était qu'il ne pouvait guère prétendre à mieux.

Lui-même avait gâché son avenir, s'était déprécié, disqualifié, et cela dans la plus sotte des aventures : un roman d'étudiant, terminé par un mariage, et auquel un prompt veuvage était d'ailleurs venu, fort à propos, servir d'épilogue. Quelle en avait été l'héroïne? On ne le savait plus exactement, et, l'aberration inexplicable qui lui avait fait consacrer officiellement le passage dans sa vie de cette inconnue, si tôt une disparue, on aurait pu l'oublier, sans la présence d'un irrécusable témoin.

De cette union, un enfant restait, un garçon pour comble de malheur, qui portait le nom que l'on ne pouvait exclure de la famille, que l'on ne voulait pas y admettre, un de ces êtres malencontreux que les Anglais appellent du nom si expressif de « nuisance », venus au monde pour ne pas y avoir de place et pour gêner les autres.

Le désastre que constituait l'existence de Carlo, nul n'en fut plus pénétré que M. de Montclas. Aussitôt sa situation mondaine irréparablement compromise, il en avait senti tout le prix ; et, comme ces anciens pécheurs jetés, par le repentir, dans les voies de la perfection, il s'était voué à expier désormais sa faute contre les convenances.

De là dataient ces scrupules de correction, cette minutieuse observance des usages, cet effarouchement au moindre rappel de son escapade, devenu sa torture journalière.

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 janvier 1904.

Il ne se trouva pas de force à se défendre seul. Il chercha quelqu'un qui l'aidât à traîner son boulet, et Mme de Montclas, énergique et entreprenante, se fit agréer comme compagne de chaîne. Carlo fut l'artisan inconscient de ce mariage, pis aller pour l'un, mais chance inespérée pour l'autre. Carlo empêcha Mme de Montclas de coiffer Sainte-Catherine, et à ce moment elle eut conscience de l'utilité de Carlo. Elle fut la première et la seule à s'occuper de lui, à parler de lui, à le mettre en avant.

Ceci dura tant qu'on négocia le mariage.

Elle oublia, pour toujours, ce qu'elle devait à Carlo, sitôt les « oui » échangés. Carlo ne fut plus dès ce moment qu'un embarras dans la vie de M. de Montclas dont elle s'emparait. La naissance de Carlo lui devint une offense personnelle, et les côtés faibles de la situation lui apparurent lamentables aussitôt qu'elle cessa de les exploiter.

Pendant le voyage de noces, les scènes commencèrent pour ne plus discontinuer, redoublant à chaque espérance de maternité, qui rendait l'existence de Carlo plus encombrante et plus odieuse.

On le mit au collège en Angleterre, puis en Allemagne, mais les vacances furent pour M. de Montclas un martyre périodique, abrégé seulement lorsque Carlo atteignit enfin ses dix-huit ans et qu'on put l'engager dans un régiment d'Afrique. Il était robuste, remuant, indiscipliné et avait raté ses examens, — un mauvais sujet, enfin, — et on n'aurait pas admis, du reste, qu'il fût autre chose.

Lorsqu'il en eut assez de l'Algérie, on l'expédia vers les régions lointaines, où les parents, soucieux de leur repos, entrevoient un magnifique avenir pour les enfants aventureux. Carlo travailla dans un comptoir de Bombay, et dirigea une plantation dans l'Amérique du Sud. Il acheta des fourrures aux Canadiens, des plumes d'autruche aux Touaregs, roula enfin par « moult lieux », mais sans savoir rencontrer ou saisir ni l'une ni l'autre des deux chances qu'il aurait eues de se faire pardonner ses méfaits : revenir millionnaire ou ne pas revenir. Après chacune de ses expériences, plus ou moins malheureuses, il se fit un malin plaisir de s'accorder un répit au foyer paternel, et, tous les trois ou quatre ans, les Montclas durent se résigner à le voir reparaître, toujours au moment où sa présence était particulièrement importune. Peut-être, à la vérité, l'était-elle à tout moment.

C'est ainsi que, cette après-midi, M. de Montclas, goûtant un des rares loisirs de son existence, renversé, le cigare aux lèvres, dans le grand fauteuil du fumoir, s'était redressé ému, en apercevant un fiacre chargé de malles qui s'arrêtait devant chez lui.

Du fiacre descendait un grand garçon, bien découplé dans des habits de forme étrange, portant crânement un vieux sombrero.

Plus de doute, c'était bien lui, l'éternel revenant!

M. de Montclas retomba, comme anéanti sous le poids de sa vieille infortune.

Puis, debout, arrangeant par habitude, devant la glace, sa moustache et sa cravate, et se contemplant, fripé, vanné, déplumé en dépit de ses efforts pour porter beau :

« Est-ce que je vais tenir aux scènes, aux histoires, aux demandes d'argent, à la vie infernale qui va recommencer? soupira-t-il avec un tremblement intérieur. Miséricorde! est-ce que j'ai encore assez de nerf pour résister! »

. . . .

L'abordage avait été terrible, et, lorsque Jeanne rentra, chacun, retiré chez soi, réparait ses avaries et tâchait de reprendre ses moyens pour la grande épreuve du dîner.

Le sombrero exotique, accroché à la patère du vestibule, trahissait seul la présence de Carlo et sa prise de possession. Mme Saulaye, dont les yeux fureteurs ne laissaient rien échapper, eut, devant cet insigne, un de ses sourires triomphants. Chapeau de pauvre, chapeau d'aventurier. Celui qui le coiffait serait un peu un frère et, pour sûr, un vengeur.

. . . .

Jeanne ne remarqua rien. Sa pensée était restée là-bas, dans le cabinet du docteur Gasselin, et à ce tournant de rue où elle avait échangé avec Michel Obranine ces paroles brèves et décisives, où elle lui avait dit adieu. Cet après-midi équivalait à des années de douleur et, dans sa chambre, elle eut un moment de vertige.

A peine se reconnaissait-elle pour celle qui était sortie d'ici tantôt.

« C'est singulier, murmura-t-elle, fixant tour à tour les choses familières, singulier! »

Oui, singulier de se rappeler tant de journées passées dans ce lit, sur cette chaise longue, en gardant l'espérance folle de se relever de là pour vivre comme les autres, comme toutes celles qui vont, viennent, s'amusent, travaillent, en s'obstinant à cette illusion d'être une vivante, une femme et non une malade, non une infirme, déjà touchée par la mort. D'où donc avoir pu attendre ce miracle de la guérison? Comment avoir fermé les yeux à la réalité, les oreilles aux insinuations charitables, si bien que pour faire pénétrer la vérité en elle, il eût fallu la parole brutale d'un homme pitoyable à sa démence.

— Oh! je le déteste, ce docteur! se dit-elle avec une colère qui la fit frissonner tout entière.

C'était lui..., lui qui venait de la condamner! S'il lui avait parlé autrement, elle serait rentrée ce soir heureuse! fiancée à Michel. A l'idée de ce bonheur perdu, de ce bonheur qu'on venait de lui arracher, une émotion trop forte l'abattit.

Elle se laissa aller sur les coussins et sanglota éperdument, avec un abandon volontaire, un espoir âpre que cette violence de douleur achèverait de la briser.

« Puisque je suis si malade, que j'en aie au moins le bénéfice! Que je meure! »

Ce fut comme une dernière pensée; après quoi elle demeura inerte, à bout de forces, se plaignant tout bas, ainsi qu'un enfant, un enfant plus faible, plus incapable qu'un autre, puisque ses parents lui manquaient.

Jamais elle n'avait senti leur perte aussi irréparable qu'en ce moment où elle n'espérait plus d'autre tendresse que la leur. Elle voyait toujours Michel s'en aller, avec le visage changé, effrayé qu'il avait pris depuis qu'il savait la vérité.

Il ne reviendrait pas. Elle-même le lui avait défendu, et, reviendrait-il, que cela ne servirait plus de rien.

« Il ne m'aime pas! il ne m'a jamais aimée! »

Jamais! Il avait aimé la beauté, la vie, le bonheur, ce qu'il croyait voir en elle et ce qui n'y était pas; jamais il n'avait aimé ce qui était elle-même et serait elle-même jusqu'à son dernier souffle, ce pauvre cœur si vivant, si ardent, prêt à tout donner, capable de si grandes choses, maintenant désemparé et en détresse.

Michel n'y avait même pas songé, il l'avait ignoré. S'il l'avait connu il ne l'aurait pas brisé. Il n'aurait pu y renoncer. Michel Obranine n'était cependant pas un méchant homme.

Qu'était-il donc? Un homme comme les autres. Il avait fait ce que les autres auraient fait à sa place.

Une seconde fois, le vent amer de la déception passa sur la pauvre petite âme printanière de Jeanne.

Michel n'était qu'un homme comme un autre. Elle aussi, n'avait peut-être aimé en lui que ce qu'elle croyait voir et ce qui n'y était pas, ce qui n'était nulle part.

Ses larmes jaillirent de nouveau. Et ce ne fut plus seulement Michel qu'elle pleura, mais l'espoir, mais l'amour à jamais enfui de son existence.

. . . .

Elle se ressaisit pourtant. Il fallait être prête à descendre pour dîner.

Les convenances et les habitudes sont les dernières choses qui cèdent. On les retrouve encore devant soi quand sa vie est effondrée. On ne peut s'en dégager.

Jeanne avait bien toujours à son service l'excuse d'une indisposition; mais, alors, on viendrait prendre de ses nouvelles, Odette la première.

La voix sonore, les manières brusques, la gaieté un peu vulgaire d'Odette, qui ne lui étaient jamais très agréables, lui seraient impossibles à supporter. Odette, tout d'un coup, lui parut personnifier, non seulement ce qui lui était opposé, mais ce qui lui manquait. Pour la première fois, la comparaison suscita en elle une amertume voisine de la jalousie; et elle aima mieux affronter toute la famille réunie que de se trouver seule en face d'Odette.

On était déjà à la salle à manger, l'attendant pour se mettre à table, car on lui témoignait toujours les égards dus à un hôte considérable. Elle n'était rien de plus; aussi n'avait-elle pas à craindre qu'on devinât ses pensées de ce soir. Personne ne l'aimait assez pour cela; et, gagnée par cet égoïsme des autres, elle oubliait de son côté leurs préoccupations.

Elle s'en ressouvint brusquement lorsque ses yeux rencontrèrent une figure nouvelle se détachant en vigueur sur l'entourage familier, une figure assez frappante pour ne passer nulle part inaperçue.

Celui qui se tenait là ne ressemblait en rien à Pierre ni à Gaëtan, et il était fait pour effaroucher des gens comme eux, car il sortait de toutes les conventions : un grand garçon mal habillé, point joli, peut-être beau, à coup sûr singulier, superbe de carrure, le profil accentué noyé dans les cheveux châtains et la barbe aux reflets roux, un de ces exubérants devenus si rares, pour lesquels la société moderne est trop étroite et qui cherchent l'espace où ils le trouvent, un homme primitif greffé d'exotisme, moitié Gaulois et moitié Boër.

Le nouveau venu avait observé tranquillement l'effet qu'il produisait, et, maintenant :

— Tu ne me reconnais pas?

— Si, Carlo, je te reconnais très bien.

Lors de ses deux dernières visites, Jeanne était absente et il lui avait fallu remonter à sept ans de là, aux souvenirs d'enfance, pour y retrouver l'adolescent tapageur, querelleur, à qui l'on défendait de l'approcher sous prétexte qu'il la casserait.

Il ne l'avait toutefois pas cassée. Il lui avait laissé plutôt une bonne impression, et ce fut sans se contraindre qu'elle ajouta :

— Et je suis très contente de te revoir.

— Ça c'est plus fort! Tu n'es pas comme tout le monde...

La physionomie de Carlo revêtait une expression voulue d'étonnement railleur; d'un geste angoissé, M. de Montclas obtenait qu'on se mît à table.

Mais Carlo, assis en face de Jeanne, continuait à s'adresser à elle :

— Toi, je ne te trouve guère changée; probablement parce que tu n'as pas beaucoup grandi.

Lui, l'intrus, prenait des libertés que ne s'octroyaient ni Gaëtan ni Pierre : il tutoyait Jeanne. Le dernier de la maison, il affectait de traiter cavalièrement celle qui était ici la première et Mme de Montclas eut un frisson de révolte.

— Tu n'as pas fait comme Odette, continuait agréablement Carlo, qui est devenue une sorte de mastodonte.

— Ce n'est pas à vous de parler de mastodonte! interrompit Mme de Montclas qui ne se contenait plus.

Il prit l'air bonasse.

— Eh bien, oui... Odette me ressemble beaucoup..., ce qui est d'une bonne sœur.

Mme de Montclas froissait nerveusement sa serviette. Que ce forban se prétendît le frère de ses enfants, c'était la suprême insolence.

Et pourtant!...

— On ne peut juger des ressemblances dans sa propre famille, poursuivit Carlo, ravi de pouvoir aborder un sujet brûlant, voyons, Madame, vous qui êtes impartiale, est-ce qu'Odette et moi nous ne tenons pas visiblement du même côté?

Cette fois il interpellait Mme Saulaye, en qui il semblait déjà deviner une alliée; et les prunelles sombres de l'institutrice reflétèrent un peu de la joie maligne allumée dans les yeux gris de Carlo, tandis qu'elle répondait :

— Je ne sais..., je ne m'y connais guère!

M. de Montclas s'épuisait en tentatives désespérées pour ramener la conversation sur le Japon, d'où Carlo arrivait; mais celui-ci restait obstinément muet sur la nouvelle organisation parlementaire de ce pays, l'influence anglaise, les ambitions russes et le péril jaune.

Il ne consentit à s'animer qu'en parlant des madame Chrysanthème, et s'anima même assez pour que Mme de Montclas eût la satisfaction de lui dire d'un ton sec :

— Vous oubliez qu'il y a ici des jeunes filles...

— Mais non! Je les intéresse beaucoup. Voyez plutôt Odette...

Odette ne se donnait pas la peine de dissimuler, et cet aventureux, qui avait fait le tour du monde, tout vu, tout connu, qui répétait tout à l'étourdie, lui plaisait assez, lui paraissait même un frère acceptable, beaucoup plus amusant, en tout cas, que Pierre et Gaëtan. Ce n'était

pas lui qui se laisserait essouffler par une heure de bicyclette!

En outre, la fureur ou la consternation de son entourage n'allait pas sans la divertir.

Mme de Montclas brusqua le dessert et se leva, repoussant sa chaise avec une violence qui inspira tout de suite à Carlo l'idée d'arrondir moelleusement son bras pour le lui offrir.

— Non, merci, dit-elle oppressée.

— C'est vrai, on ne fait pas de cérémonie en famille..., remarqua Carlo de cet air innocent qui portait au comble l'exaspération de sa belle-mère.

Elle passa devant lui, raidie et serrant les coudes, comme qui frôle un animal venimeux, et le malaise s'accentua hors de la présence des domestiques, quand on se retrouva au salon.

Carlo en usait à son aise. Il ouvrait les fenêtres que Mme de Montclas se hâtait de refermer, il examinait sur la table les livres, les objets qu'elle était tentée de lui arracher des mains. En voyant Gaëtan et Pierre allumer leurs cigarettes, il tira de son porte-cigares un énorme havane.

— Mon ami, hasarda M. de Montclas, je crains que ces dames...

— Mais non, elles sont habituées aux fumeurs, constata Carlo, en plaçant le cigare entre ses lèvres.

Au jeu de physionomie de sa femme, M. de Montclas vit que la scène en préparation allait éclater, et, tentant une diversion suprême :

— C'est Jeanne .., l'odeur du cigare sera trop forte pour Jeanne ..

Carlo laissa tomber sur la forme frêle et le visage pâle de la jeune fille un regard où, pour la première fois, la raillerie s'éteignit, et, tandis qu'il remettait le cigare dans son étui, Jeanne songea vaguement qu'il n'était peut-être pas tout à fait le rustre qu'elle avait cru d'abord rencontrer.

La pluie battait les vitres et dégorgeait avec un bruit sourd dans les gouttières. Impossible d'envoyer dehors ce trappeur, habitué à la vie en plein air, qui allait et venait à travers la pièce, trop étroite pour son envergure.

M. de Montclas eut une inspiration :

— Pierre, mon ami, si tu nous faisais un peu de musique?

Les arpèges avaient le don de plonger Mme de Montclas dans une béatitude recueillie, et Pierre voulut bien déployer ses plus beaux effets. Un concerto entier y passa.

Quand ce fut fini, Mme de Montclas fixa Carlo d'un air provocateur :

— Hé bien?

Même de lui, elle aurait accepté un compliment.

— Ah! pour de la musique embêtante..., soupira Carlo, celle-là

a le bouton jaune! Et, profitant de la stupeur générale, il prenait la place restée libre devant le piano.

— Voici des chansons espagnoles! annonça-t-il.

Jeanne tressaillit.

La veille, à la même heure, dans le salon des Obranine, elle écoutait chanter le violon de Wasiliew.

Un autre instrument, ce soir, lui disait d'autres chants. Mais, dans ces vieilles mélodies nationales, c'était toujours une âme étrangère et lointaine qui vibrait; non plus l'âme slave, languissante, indéfinissable et charmeuse; une âme antique, robuste, dont l'ardeur et l'originalité étonnaient la névropathie moderne.

— Cette musique dérive en droite ligne de la musique arabe, ne trouvez-vous pas? fit remarquer Carlo.

Sous ses doigts retentirent des notes étranges, des sonorités bizarres, une de ces mélopées primitives, évocatrices des nuits étoilées, de l'infini du désert, et qui, pour lui, rappelaient en outre des souvenirs de jeunesse.

— J'ai beaucoup aimé l'Algérie!... soupira-t-il en refermant le piano.

— Que n'y êtes-vous resté! s'exclama Mme de Montclas avec un regret impétueux. Pour peu que vous vous fussiez bien conduit, vous seriez devenu officier.

— Pardon! C'est que je n'avais nulle envie de devenir officier. J'aurais voulu vivre là-bas en indigène.

— Quelle folie!

— Pourquoi une folie?

Enfin ils avaient trouvé matière à une discussion, et arrêtés, face à face, ils n'entendaient même pas M. de Montclas exhorter faiblement le voyageur à aller se reposer.

— Voyons, reprit Mme de Montclas avec une condescendance hypocrite, vous ne prétendrez pas qu'un homme appartenant à notre civilisation, pour peu raffiné qu'il soit par lui-même, puisse retourner à l'état sauvage?

— Reste à savoir si ce que vous dénommez « l'état sauvage » n'est pas simplement une civilisation différente de la nôtre, et, en certains points, supérieure...

— Supérieurs à nous?... ces pouilleux, qui vivent sous la tente!

— La saleté n'a jamais nui à la grandeur, déclama Carlo, à la façon de M. Prud'homme. Témoin vos bons ancêtres bretons... qui ne connaissaient pas les ablutions.

Mme de Montclas bondit. Ses ancêtres bretons avaient été le plus clair de sa dot; et, cherchant au hasard n'importe quelle arme pour les venger :

— J'ai beau faire, je ne vois pas trop ce qui peut vous charmer dans les mœurs du gourbi !... A moins que ce ne soit les lois de Mahomet... les houris...

— Oh ! fit Carlo, se tournant vers les jeunes filles comme l'avait fait tout à l'heure sa belle-mère et rééditant si bien son geste pudibond, qu'Odette éclata de rire.

Lancé, il poursuivait son avantage :

— Mais les lois de Mahomet, — puisque vous m'invitez, Madame, à traiter ce chapitre, — sont très familiales ! à les étudier de près, essentiellement protectrices de la paix domestique ! L'époux règne et gouverne, tranquillement. Pas de scènes de ménage pour le troubler, pas d'influences qui l'annihilent. Si les enfants sont un peu négligés, du moins n'ont-ils pas à redouter l'injustice..., ce qu'il y a de pire. Enfin, une preuve suffit à démontrer la supériorité de cette organisation intérieure. Vous savez qu'on juge d'un peuple par son dictionnaire. Eh bien, les Arabes n'ont pas ce mot, chez nous indispensable, de « marâtre ».

Carlo parlait d'un ton si mordant, que l'attention engourdie de Jeanne se réveilla.

— Le Coran..., haleta M. de Montclas éperdu, le Coran est très poétique... et d'une haute philosophie. Dernièrement je lisais un travail là-dessus. On citait des proverbes, des préceptes..., entre autres sur les arbres. Que je me rappelle donc...

Le pauvre homme cherchait dans sa mémoire en détresse, et Carlo eut encore une de ses pitiés dédaigneuses.

Il se prêta à la diversion :

— Vous parlez de l'obligation faite à tout croyant d'avoir, avant de mourir, planté au moins un arbre ?

— C'est cela ! Une allégorie..., une parabole orientale, n'est-ce pas ?

— Evidemment !

La pluie cessait de tomber ; des étoiles s'allumaient.

Debout dans la fenêtre ouverte, Carlo se tourna vers la mer dont le bruit redevenait perceptible grâce à cette accalmie, et l'influence apaisante de la nature parut agir sur son organisation primitive :

— Une belle parabole ! répéta-t-il rêveur. Avoir planté un arbre, c'est-à-dire avoir fait dans sa vie quelque chose qu'on laisse après soi, quelque chose d'utile aux autres, qui prolonge notre action, notre souvenir, et, par conséquent, un peu de nous-même.

Gaëtan venait de s'éclipser, allant au cercle, et M. de Montclas tenait la porte entre-bâillée, pour inviter les autres à se retirer aussi.

Carlo quitta sa fenêtre, et au milieu du salon, en pleine lumière, redevenu soudain sceptique et gouailleur.

— Resterait à choisir l'arbre qu'on devrait planter, en souvenir et en image de soi. Bien peu auraient droit à un arbre fruitier, et beaucoup devraient se contenter de planter des épines, acheva-t-il en s'inclinant galamment, pour prendre congé de Mme de Montclas.

. . . .

Remontée chez elle, Jeanne ouvrit sa fenêtre. Elle n'avait plus peur de prendre froid. Qu'importait, à présent!... et, comme Carlo, elle écouta le bruit de la mer.

Puis, une phrase prononcée tout à l'heure lui revenant, elle eut une protestation révoltée :

« Quand tout va finir pour soi, comment s'inquiéter de ce qui survivra? et que peut-il donc fonder de durable, celui qui est si près de disparaître? »

VI

Le lendemain, de bonne heure, Mme Saulaye frappa à la porte de Mme de Montclas.

Dans la nuit, Jeanne avait été prise d'un terrible accès de fièvre.

— Jamais je ne l'ai vue aussi souffrante. Pourvu que ce ne soit pas le début d'une maladie, déclara l'institutrice d'un air mélancolique.

Ses grands yeux baissés observaient en dessous Mme de Montclas, qui, après avoir commencé par s'agiter, par incriminer tout le monde, fléchissait subitement :

— Une maladie grave! ne me dites pas cela, madame Saulaye! Jeanne n'a jamais passé par une semblable épreuve! et quand on voit les proportions que prennent chez elle les moindres indispositions, on se demande comment elle s'en tirerait.

Le teint ocré de Mme de Montclas prenait des reflets de cendre; ses mains tremblaient, tandis qu'elle acceptait l'aide de Mme Saulaye pour passer son peignoir; elle oubliait les paroles acrimonieuses et les mouvements énervés qui lui étaient habituels, et en traversant le corridor, elle ne s'arrêta pas pour écouter la voix forte de Carlo et la voix cassée de son père à travers la cloison du cabinet de M. de Montclas.

Tout au plus, eut-elle le temps de songer, crispée :

— Je parie que ce gueux lui soutire encore de l'argent!

Il y avait plus pressant même que de réprimer les méfaits de Carlo. Mme Saulaye n'avait pas exagéré : Jeanne paraissait dans un état tout à fait anormal.

Ce qui inquiétait surtout, c'était son abattement. Elle ne se plai-

gnait pas, ne demandait rien, et ce fut seulement quand on parla du docteur Gasselin qu'elle manifesta un peu de vivacité.

— Oh! non, ne le faites pas venir!

— Pourquoi? Il vient pour bien moins! Quelle idée avez-vous?...

Tandis que sa tante posait avidement les questions, Jeanne vit luire les yeux de Mme Saulaye.

La crainte lui vint d'être devinée, et, tout de suite.

— Comme vous voudrez...

Mme de Montclas envoya chercher le docteur, et, en attendant la parole de l'augure, son esprit tumultueux envisagea toutes les hypothèses.

« Elle se demande si je vais mourir », se dit Jeanne en la voyant songeuse.

« Qu'est-ce que cela ferait, pour elle, si je mourais? »

Le docteur vint interrompre ces réflexions diverses. Il avait repris sa mine officielle, l'air impénétrable et le sourire de commande avec lequel les médecins répètent aux malades :

— Ce ne sera rien.

Il allait à présent dans la pièce voisine communiquer son diagnostic à Mme de Montclas.

« Est-ce qu'il lui dit que je suis très mal? » se demanda encore Jeanne.

Elle éprouvait deux sentiments bien singuliers : une bizarre indifférence pour la mort, envisagée à son propre point de vue, et un non moins bizarre intérêt pour l'effet que sa disparition produirait dans son entourage. Jusqu'alors, tout à l'inverse, le seul amour de la vie l'avait possédée, sans que jamais elle se préoccupât de ce qui se passerait après elle; une crainte superstitieuse l'eût même détournée d'y penser.

Mais depuis la veille, elle ne craignait plus rien, comme si tout ce qui pouvait la menacer eût été consommé déjà.

Mme de Montclas reparut, ni plus ni moins agitée, car le docteur avait soigneusement évité de se prononcer.

Toutes les surprises étaient possibles, avec l'organisation particulière de Jeanne, et celle-ci ressentait sur son propre compte, la même incertitude. Ce qu'elle éprouvait d'anormal, c'était surtout ce manque d'énergie, cette prostration atteignant jusqu'à sa volonté.

Vers midi, Odette entra en coup de vent. Partie de grand matin pour pédaler avec Pierre sur la route d'Espagne, elle ne savait rien, et, en voyant sa mère et Mme Saulaye auprès du lit de Jeanne :

— Encore pincée?... s'exclama-t-elle avec un grand geste consterné. Ah! ce n'est vraiment pas de chance! Aussi tu n'aurais pas dû sortir hier. Là! quand on ne peut pas!

Elle ôta son chapeau, et, campée devant la glace :

— Je suis décoiffée, mais c'est permis, après quatre heures de bicyclette, avec ce vent! Nous avons bien fait trente-cinq kilomètres. Pierre est fourbu.

Tout en vantant ses exploits, par habitude, elle ne semblait pas rapporter de sa promenade sa belle humeur habituelle, ne contemplait pas non plus avec la même satisfaction son visage rosé par la course et relevait, d'une main impatiente et maladroite, les épais cheveux noirs retombés sur son front un peu bas.

— A propos de la soirée des Obranine, continua-t-elle, vous ne savez pas, la drôle de chose?... En passant devant chez eux, nous avons vu tout fermé. Cela nous a surpris, Pierre a voulu s'arrêter et le concierge lui a dit qu'ils avaient reçu une dépêche hier soir, et qu'ils étaient partis deux heures après.

— Partis! s'écria Mme de Montclas; mais pour où? pour combien de temps?

— Pour tout à fait. On doit leur envoyer à Montreux les bagages qu'ils n'ont pas eu le temps de prendre. Ainsi ils ne reviendront pas..., on ne les reverra peut-être jamais. Si ça n'est pas toqué tous ces étrangers!

Odette sortit, plus brusquement qu'il n'eût convenu d'une chambre de malade, et sa mère ne tarda pas à la suivre.

Les yeux fermés, faisant semblant de s'endormir pour qu'on la laissât en repos, Jeanne songeait.

Michel s'était conformé à ses désirs avec une soumission et une promptitude inattendues. Il était parti; non, il s'était enfui! Il avait eu peur pour sa gaieté, pour sa joie, pour la tranquillité de sa vie, pour ce qu'il aimait réellement.

Et, à cette même impitoyable lumière qui éclairait l'amour de Michel Obranine, elle croyait voir le sien pâlir et chanceler aussi. Elle ne retrouvait plus le Michel que son estime avait élevé si haut. Il était descendu; il se perdait dans la foule des hommes ordinaires. Odette disait vrai : elle ne le reverrait plus.

Mais qu'importait tout cela à Odette? Pourquoi, à propos du départ de Michel, cette vexation violente qu'Odette n'avait pas été assez fine pour cacher?

Le voile d'ombre se soulevait de plus en plus.

Jusqu'alors, elle était trop convaincue que Michel lui appartenait pour croire une rivalité possible, pour rien voir, ni rien soupçonner.

Mais les autres savaient bien, eux, que Michel ne l'épouserait pas, et ils ne la comptaient pas pour un obstacle sérieux à leurs projets.

Odette désirait se marier, d'autant plus âprement que son manque de fortune lui créait de sérieuses difficultés; sérieuses, non pas insurmontables. Les seules difficultés insurmontables sont celles que l'on porte en soi. On arrive à se faire épouser sans dot, on peut très bien y arriver avec un homme du caractère de Michel.

Et puis, Odette n'aurait-elle pas une dot... si l'héritage de Jeanne enrichissait les Montclas?

— N'avez-vous pas un peu de fièvre? demanda doucement Mme Saulaye.

Elle était restée à son poste de garde-malade pendant que les autres allaient déjeuner, et il sembla à Jeanne que ce regard voilé l'épiait, que ces longs doigts minces, palpant sa main brûlante, en serrant son poignet menu, cherchaient en elle la cause secrète de sa souffrance.

Celle-ci, pourtant, ne pouvait être guidée que par une curiosité platonique. La mort de Jeanne ne devait pas l'enrichir, et il n'en fallut pas plus pour déterminer de la part de la jeune fille une sorte de confiance :

— Madame Saulaye, dit-elle au bout d'un moment, voulez-vous me rendre un petit service? C'est un livre que je voudrais.

— Est-ce que la lecture ne vous fatiguera pas?

— Je ne veux pas lire, mais seulement chercher un renseignement.

Et comme Mme Saulaye se dirigeait vers une petite bibliothèque à l'angle de la pièce :

— Non..., ce livre n'est pas ici..., et je ne sais trop où le trouver. Cependant, il doit y en avoir un à la maison..., un Code.

— Oui, certainement, chez M. Gaëtan. Je vais aller le chercher tout de suite.

Mme Saulaye se glissa dehors avec une vivacité inaccoutumée. Ni un bruit de pas, ni un grincement de serrure, et, en deux minutes elle fut de retour, apportant à Jeanne un petit volume épais :

— M. Gaëtan ne s'apercevra de rien. Il va aux courses d'automobiles et ne travaillera pas d'aujourd'hui, ni probablement de demain, remarqua-t-elle avec un de ses sourires énigmatiques.

Gaëtan était censé faire son droit, mais, en réalité, n'approfondissait guère que les lois du baccara et du poker. Mais ce n'était pas qu'à ses dépens peut-être que Mme Saulaye s'égayait.

Jeanne avait glissé le volume sous son oreiller, et elle ne l'ouvrit que plus tard, quand elle se trouva seule un instant, pour le refermer précipitamment comme on introduisait un nouveau visiteur.

C'était M. de Montclas. L'état de Jeanne lui avait paru assez sérieux pour que, tout pesé dans les balances de sa correction, son devoir de chef de famille dût lui imposer cette démarche.

Il s'assit, très droit, dans son fauteuil, au milieu de la pièce où le jour baissait, et entama une de ces conversations lentes et pénibles de gens obligés de parler sans avoir rien à dire.

En bas, Pierre recommençait ses gammes, le poids terrible de l'indifférence générale s'appesantit de nouveau sur Jeanne. Pour un peu, elle eût crié tout haut sa plainte indignée à celui qui, seul ici, lui tenait de près, qui aurait dû lui servir de père.

Ce visage correct et inexpressif en face d'elle l'arrêta.

Cependant, M. de Montclas devait souffrir lui aussi des rigueurs de la vie. Avec cette faculté d'observation nouvellement acquise, elle remarquait les rides creusées aux tempes, et ce battement des paupières, symptôme d'énervement continu, qui s'accusait aujourd'hui.

— Que faites-vous de Carlo? demanda-t-elle.

— Nous nous sommes occupés cet après-midi des emplettes indispensables quand on revient des pays lointains. Ce soir, je le mène danser au casino. Puis nous irons faire une tournée dans la montagne, pour le distraire un peu.

Il était aisé de deviner l'embarras cruel du pauvre homme pris entre les exigences de Carlo et les scènes de Mme de Montclas, n'ayant pas même la ressource d'embarquer son fils pour quelque nouvelle expédition qui eût nécessité une mise de fonds.

Non sans peine, et seulement grâce à l'appoint fourni par Jeanne, il soutenait son train de maison, et les choses se compliquaient depuis que Gaëtan entrait en scène avec des différences au cercle et des billets protestés. Que Carlo et Pierre vinssent s'y mettre et il n'aurait qu'à abandonner la partie.

Pour celui-là encore, l'héritage serait le salut, et, aux heures critiques, sûrement, il y pensait.

« Mais je peux leur ôter ma fortune... »

Quand il fut sorti, Jeanne rouvrit le Code.

Puis, immobile et muette, elle songea, laissant, avec le crépuscule qui tombait, la nuit envahir son âme.

« A partir de dix-huit ans, on peut faire son testament, et je ferai le mien. Comme ils seront déçus! »

Elle savoura leur déception à chacun :

Mme de Montclas trompée dans ses calculs, Odette sans dot, Gaëtan rejeté hors de la grande ville, Pierre obligé de travailler, d'aller à un bureau, de subir les réprimandes d'un chef, les brimades de ses collègues, au lieu de pétrir vaniteusement cet insup-

portable piano sur lequel roulaient encore les éternelles gammes.

Pour Carlo seul, rien ne serait changé. On ne l'eût certes pas laissé bénéficier de l'héritage, et, sans surprise, il continuerait sa vie de misère.

« Alors que ferai-je de tout cet argent? se demanda-t-elle, et à quoi m'aura-t-il servi, sinon à m'enlever même l'amitié! même la pitié! ce que l'on accorde aux plus pauvres? »

Et un souvenir lui revint, du temps où elle était toute petite.

Son grand-père maternel, chez qui elle vivait alors, l'avait menée à Saint-Etienne visiter sa fabrique de rubans, et elle se rappelait, comme d'hier, cet ensemble de choses si différent de ce qu'elle avait vu jusque-là, les vastes galeries meublées de machines et de métiers, les courroies, les poulies qui grinçaient, le halètement de la vapeur, l'atmosphère particulière, les odeurs condensées, le jour cru tombant à travers les vitrages sur ces gens mal vêtus, poussiéreux, aux figures de lassitude et de misère. Puis, après une longue promenade d'atelier en atelier, elle avait vu, enfin, le résultat du vaste et mystérieux travail : des pièces et des pièces de rubans, s'enroulant, d'un mouvement vertigineux autour des bobines.

Rouges, bleus, verts, de toutes couleurs, ils passaient, tournaient, serpentaient sans relâche, indéfiniment, et l'on pouvait concevoir la fantasmagorie d'un de ces trésors inépuisables des légendes et se demander si ces lanières multicolores n'allaient pas se dévider ainsi toujours, tant que tournerait le monde.

Peu de temps avant sa mort, le grand-père avait vendu la fabrique, mais en y conservant des intérêts, aujourd'hui ceux de Jeanne. Pour elle encore, pour la rendre plus riche, les machines continuaient à marcher, les métiers à tisser, les rubans à s'enrouler.

Et il lui sembla que dans ces liens son âme et sa vie fussent prises. Les rubans, dévidés à l'infini, la garrotaient, l'étouffaient doucement. Sous leur amoncellement soyeux, elle restait ensevelie.

Les pauvres, là-bas, qui travaillaient à la rendre plus riche, étaient vengés par cette richesse même. Ses millions l'avaient amoindrie, annihilée. Auprès de tant d'argent, que pouvaient compter son affection, son dévouement, son existence?

Qui donc la regretterait, en héritant d'elle?

VII

L'archiduc Paul présidait un assaut au cercle de l'Escrime, et M. de Montclas ne se fût pas plus dispensé d'assister, en famille,

à cette solennité mondaine, qu'un marguillier de se rendre à la grand-messe de sa paroisse.

Gaëtan lui-même, ordinairement réfractaire au snobisme, n'avait pu manquer l'occasion de lorgner et de blaguer une Altesse Impériale, et Jeanne profitait de cette désertion en masse pour faire sa première promenade au jardin.

Du fort accès de fièvre qui l'avait terrassée pendant quelques jours, il ne lui restait qu'une grande faiblesse et, après cette fausse alerte, chacun revenait à sa vie et à ses soucis ordinaires.

Elle seule n'avait pas de soucis, pas d'existence à reprendre.

Comme une religieuse qui vient de faire ses vœux et se retrouve vêtue de bure et la tête rase derrière la grille désormais infranchissable, elle sentait le passé clos et l'avenir anéanti, et ne songeait plus qu'à défendre cette quiétude morne où elle s'était réfugiée.

Aussi longtemps que possible, elle avait prolongé sa réclusion. Elle appréhendait le premier contact avec les autres, un mot qu'ils prononceraient, le nom de Michel peut-être...

Ce lui fut donc une surprise désagréable, dans le jardin où elle se croyait seule, que d'entendre un pas derrière elle.

Heureusement, ce n'était que Carlo.

Carlo n'avait pas connu Michel. Il n'entrait pour rien dans les préoccupations et les plans de famille. Bien plus volontiers, il les eût contrecarrés, et elle put lui sourire, tandis que, sans attendre d'y être invité, il la rejoignait.

— Eh bien, tu te décides à reparaître? dit-il sur un même ton d'indifférence familière, ne se croyant pas tenu à affecter pour elle une sollicitude et des égards particuliers.

— C'est la première fois que je me sens de force à descendre.

— Et puis, tu n'étais peut-être pas pressée de rentrer dans le cercle de famille? Je te comprends...

Jeanne le laissait aller, trop lasse pour contredire.

— Les orages intérieurs s'accumulent. Bientôt la vie sera intenable, développa-t-il avec une évidente satisfaction.

Elle essaya de changer de sujet.

— Je te croyais aussi là-bas...

— Me conduire dans le monde, moi! me montrer à un archiduc! Mme de Montclas en crèverait de rage et, pour mon père, ce serait le dernier coup. Pauvre homme! ce qu'il aurait aimé à me perdre, là-bas dans la montagne! Drôle de personnage, que je joue, pourtant dans la famille! Un mélange du Petit Poucet et du Masque de fer.

Il affectait cette bonhomie railleuse qui prend gaiement les affronts, y trouve même une saveur philosophique :

— Et puis, tu sais, j'en ai assez de l'escrime. Je m'exerce suffisamment à la maison, et je boutonne mon adversaire à tout coup. Elle manque de calme, cette bonne Mme de Montclas ! Pendant si longtemps elle a eu l'habitude d'avoir affaire à un enfant, à un innocent, que ça la stupéfie de n'avoir plus le dessus.

Il prenait sa revanche d'opprimé, et riait dans sa barbe fauve.

Puis, sans transition, revenant à son ton brutal :

— Veux-tu que je te dise? à la longue tout ça m'embête ! et il faudra que ça finisse... bien ou mal.

Il s'en alla sur ce dernier mot, le chapeau de feutre gris qui remplaçait le sombrero rabattu sur son front, la mine farouche ; et Jeanne eut une appréhension.

« Cela finira mal, pour les autres et pour lui, se dit-elle, si on continue à abuser ainsi de son malheur et à se jouer de sa violence. »

Elle était montée sur le petit tertre, d'où, caché soi-même par une muraille de lauriers, on pouvait apercevoir de loin les promeneurs sur la plage.

Souvent elle était venue là, dans l'espoir inavoué de voir passer Michel Obranine.

« Avec Odette, se rappela-t-elle. Et Odette le reconnaissait toujours de loin. »

Etait-ce le déclin de cette journée automnale qui enveloppait tout de sa paix radieuse, mais les choses ne lui apparurent plus aussi révoltantes et amères que là-haut dans sa chambre de malade et, au lieu de fuir le souvenir pénible, elle resta là, un moment encore, suivant au loin la silhouette de Carlo, qui s'en allait vers la mer.

Puis elle redescendit, mais, pour le premier jour qu'elle rompait sa clôture, les autres envahissaient déjà son existence et sa pensée.

En sortant du couvert des lauriers, elle se trouva en face de Mme Saulaye.

Celle-ci s'apprêtait évidemment à monter au poste d'observation. La vue de Jeanne la fit rétrograder, toujours par cette vieille habitude de chercher à donner le change sur les choses même les plus insignifiantes.

Jeanne put cependant deviner ce qu'elle venait guetter.

Le facteur entrait, et Mme Saulaye devenait très rouge, en recevant une lettre, qu'elle mettait vivement dans sa poche.

Il en avait donné une à Jeanne aussi, une enveloppe bordée de noir. La jeune fille l'ouvrit, puis eut une exclamation triste.

— Oh ! Madame Saulaye, ce pauvre Leverdier qui est mort !

Leverdier était un ancien contremaître, devenu ensuite l'homme de confiance du grand-père de Jeanne, qui lui avait laissé une

pension. Le brave homme était, en outre, chargé de gérer Santellier, la terre patrimoniale de Jeanne.

Chaque été, on passait quelques semaines à Santellier, et le vieux bonhomme faisait fête à sa petite châtelaine. Il escomptait l'avenir :

— Vous reviendrez demeurer ici, Mademoiselle Jeanne, quand vous serez mariée!

Il lui parlait de ses parents qu'il avait connus. Enfin, il l'aimait; et, auprès de lui, à Santellier, elle s'était sentie chez elle, là seulement. Avec lui, quelque chose s'en allait encore de sa vie déjà si réduite.

Elle répéta, les larmes aux yeux :

— Pauvre Leverdier! pauvre brave homme! J'aurais voulu le revoir. Comme je le regrette...

— C'est une grande perte! acquiesça vivement Mme Saulaye, qui, après avoir parcouru rapidement sa lettre, la faisait disparaître de nouveau.

Mais elle ne put éteindre assez vite le rayonnement inusité de sa physionomie et Jeanne remarqua :

— Vous, au moins, vous avez reçu de bonnes nouvelles. De votre petit garçon, peut-être?

— Oui..., il est mieux.

— Il a donc été malade?

— On a redouté une fièvre typhoïde..., mais le voilà hors d'affaire.

— Et pourquoi ne pas nous avoir parlé de vos inquiétudes?

Jeanne songea à leurs longs tête-à-tête pendant les journées et les nuits de veille. Comment celle qui pouvait dire sa peine ne l'avait-elle pas avouée?

— Oh! je n'aime pas à importuner les autres. Je suis si peu de chose pour eux!

Cette modestie même était agressive. Jeanne sentit sa compassion repoussée d'avance, et, comme l'institutrice s'esquivait, probablement pour aller relire sa lettre, elle fit encore une fois le tour du jardin en pensant à Mme Saulaye, une malheureuse, une femme abandonnée de son mari, que les Montclas avaient prise, parce que sa position fausse et la nécessité de gagner le pain de son enfant la rendaient moins exigeante qu'une autre.

« Que de misères partout, soupira-t-elle, dès qu'on regarde de près! »

Ces réflexions l'occupaient encore quand son oncle, sa tante et Odette rentrèrent une heure plus tôt qu'on ne les attendait.

Quelque incident désagréable avait motivé ce changement de

programme, car Odette était très rouge, Mme de Montclas très défaite, M. de Montclas rigide et contracté.

Et, comme Jeanne s'informait :

— Vous avez passé une bonne après-midi?

— Bonne! s'exclama ironiquement Odette. Ah! je t'en souhaite!...

On se retrouvait dans le salon, où, trois semaines auparavant, Mme de Montclas confiait ses inquiétudes au docteur Gasselin, et si le péril, alors redouté, s'était dissipé, d'autres nuages avaient surgi.

Brusquement, la tempête creva.

Odette se mit à larmoyer, en une de ces défaillances inattendues, propre aux femmes peu sensibles, lorsque, à défaut de leur cœur, leur fantaisie ou leur vanité se trouve atteinte.

— Vous voyez l'état où vous la mettez! cria Mme de Montclas, irritée, à son mari.

Celui-ci se laissait gagner par l'énervement général :

— Et dans quel état m'a-t-elle mis, moi? dans quelle posture? J'ai honte pour vous deux, ma parole! Je rougis des allures que vous laissez prendre à votre fille.

Une sainte colère l'emportait hors de sa réserve habituelle. On avait attenté à quelque chose de sacré, pour la première fois, car c'était la première fois qu'il s'insurgeait ainsi, et, à cette révolte inattendue, la mère et la fille bondirent :

— Ah! ça, qu'est-ce que j'ai fait? clama Odette.

— Qu'est-ce qu'elle a fait? répéta Mme de Montclas. Ne vous en allez pas, Jeanne. Je tiens maintenant à ce qu'on achève de s'expliquer devant vous!

— Il n'y a pas lieu à un drame de famille, reprit M. de Montclas, essayant de se calmer. Mais je ne puis tolérer certaines imprudences. Je ne veux pas que ma fille se compromette. Et avec qui, grands dieux? Avec un paltoquet, un petit sauteur de dernier ordre...

Son courroux se rallumait :

— ... Le fils d'un marchand de cognac frelaté, autant dire d'un empoisonneur public! Voilà le flirt d'Odette! Et quelle manière de flirter! en public! toute honte bue! Elle laisse ce petit monsieur s'asseoir à côté d'elle, s'éventer avec son éventail, chuchoter, se livrer à des appréciations... Je les ai entendues ses appréciations! et j'ai fait ce que j'avais à faire : j'ai levé la séance.

— Je vous demande un peu! protesta Odette. Une algarade pareille! à mon âge! Et à propos de quoi? je n'en sais encore rien! Je n'ai fait que ce qui se fait partout! et personne n'y trouve rien à reprendre. Il n'y a que papa pour pousser toujours les hauts cris! Ah bien! s'il entendait ce qu'on raconte aux autres!

— Les autres ne sont pas ma fille!

— Voilà une belle parole, interrompit la voix coupante de Mme de Montclas, mais, pour se montrer si intransigeant, mon cher, il faut n'avoir pas à compter avec les nécessités de la vie. Donnez cinq cent mille francs de dot à votre fille, et elle n'aura qu'à attendre et à choisir, tandis que dans sa situation elle doit se débrouiller ou rester pour compte, pas d'autre alternative, trop heureuse d'attraper un mari lui apportant de quoi vivre. Et pourquoi donc pas celui-là si nous ne trouvons pas mieux?...

Le visage figé de M. de Montclas reflétait une consternation grandissante.

Impitoyable, sa femme acheva :

— On est bien obligé de voir les choses comme elles sont!...

— Elles sont horribles, présentées ainsi. Les principes émis par vous, et appliqués par votre fille... Et Gaëtan de l'autre côté...

— Ah! vous vous en prenez toujours à ce pauvre Gaëtan!

Gaëtan devait avoir fait des siennes, soutenu par sa mère, et une nouvelle colère secoua Mme de Montclas.

Jeanne profita de ce qu'on ne l'observait plus pour s'échapper de cet enfer familial où elle s'était fourvoyée, mais, d'en haut, elle entendit encore le grondement des voix furieuses.

Après un éclat de voix aigu, une porte claqua, le silence se fit. M. de Montclas quittait la place, sans doute sur quelque insolence plus forte, reçue en face.

« A propos de Carlo..., » pensa Jeanne, continuant de loin à suivre la scène.

Une demi-heure s'écoula. Puis un pas hésitant monta l'escalier :

— Peut-on entrer? demanda M. de Montclas à la porte.

Il ne faisait pas, ce soir-là, une visite de cérémonie. Sa belle contenance fléchissait, et il s'enroua en commençant :

— J'ai à m'excuser de la petite scène dont vous avez été témoin. Cela tombait mal pour une convalescente!

— Mais je ne l'ai pas prise au sérieux, assura Jeanne vivement. On ne peut manquer de discuter quelquefois, même dans les familles les plus unies.

— Oui..., nous nous trouvions tous sous le coup d'une préoccupation commune..., mal disposés par une petite surprise assez désagréable.

Derrière son lorgnon, son regard anxieux implorait une question.

— Quoi donc? fit Jeanne.

— Une simple anicroche... Cela vient seulement dans un mauvais moment. Gaëtan vient de nous avouer que, demain, tombait

une échéance à laquelle il ne se trouvait pas en mesure de faire face, et moi-même, ainsi pris à l'improviste...

— Mais j'ai reçu mon trimestre hier...

M. de Montclas avait bien compté là-dessus.

Outre la forte pension payée pour l'entretien de Jeanne, le conseil de famille allouait à la jeune fille une somme de plus en plus considérable, à mesure que sa majorité approchait. Mme de Montclas trouvait encore moyen de s'en attribuer une partie, sous couleur de frais accessoires, de cadeaux à Odette, de fantaisies suggérées à sa nièce qui se prêtait avec condescendance à ces petits trafics; mais tout ceci se passait à l'insu de M. de Montclas. Lui, au contraire, se montrait d'une correction scrupuleuse, et une nécessité bien pressante avait seule pu le déterminer à abaisser ainsi, pour la première fois, sa dignité de chef de famille.

Jeanne eut la notion de ce qu'il souffrait en recevant de ses mains la grande enveloppe encore cachetée qu'elle était allée prendre dans son secrétaire :

— Voyez... Je ne songeais pas à y toucher. Je n'en avais nul besoin.

Et coupant court à la phrase qu'il balbutiait :

— Je n'ai pas encore eu le temps de vous communiquer une nouvelle que j'ai reçue tout à l'heure, une triste nouvelle : la mort de mon vieil ami Leverdier...

— Comment... Ce pauvre Leverdier!... je suis désolé, vraiment.

M. de Montclas saisissait avec empressement la diversion :

— Je l'avais trouvé bien affaibli cet été. Il devait avoir au moins quatre-vingts ans. C'est triste de voir disparaître les vieux..., surtout en se disant que ceux d'aujourd'hui ne les remplaceront pas. Je regrette beaucoup cet excellent homme.

Ce fut tout. Il ne songea pas à ce qui rendait cette perte sensible à sa nièce, il ne trouva pas pour elle un mot de réconfort.

L'enveloppe glissée dans sa poche, il s'en allait, pressé d'en avoir fini avec sa corvée, et de pouvoir calmer sa femme.

Jeanne, cependant, oublia de lui en vouloir :

« La souffrance rend égoïste, et il souffre bien. Tous souffrent ici! »

Seule, devant le foyer où elle ne rêvait plus, elle récapitula :

« Un ménage où l'on ne s'est jamais aimé et où l'on ne sait pas s'entendre, une famille où l'on n'a que des ambitions et des prétentions impossibles à soutenir. Gaëtan sans principes, Odette sans délicatesse, Pierre, un égoïste... Et ce pauvre Carlo, et cette malheureuse Mme Saulaye? »

Jamais elle n'avait approfondi ainsi ce qui l'entourait. Depuis

que la nuit s'était faite sur sa propre vie, une lumière semblait se lever sur la vie des autres et en révéler les misères cachées. Après avoir passé par la révolte, la colère, le désespoir pour en arriver à cette résignation morne, équivalente à l'anesthésie du cœur, Jeanne, avec effroi, constatait en elle un phénomène nouveau.

Sa sensibilité s'extériorisait. Condamnée à ne plus aimer, espérer, ni même souffrir davantage pour son propre compte, elle ressentait soudain les luttes et les douleurs des autres, de ces autres, si peu pitoyables pour elle, et qui avaient achevé de ruiner son idéal.

Elle tenta de réagir. Ses dégoûts lui revinrent, mais pas ses rancunes, moins encore ses velléités de vengeance, et, tremblante devant l'avenir :

« Oh ! mon Dieu ! se dit-elle, en serait-on donc réduit quand on n'a ni attaches ni devoirs en ce monde, à aimer ceux mêmes qui ne vous aimeront jamais, et à se dévouer pour eux ! »

VIII

La marée basse laissait la plage à découvert ; et, aussitôt, les larges parapluies, les tentes à rayures grises et rouges s'étaient déployés, tels de gigantesques champignons poussés sur le sable humide, abritant du soleil et du vent des groupes bavards, des solitaires recueillis, le monsieur lisant son journal, la dame travaillant à l'aiguille, le rêveur qui regarde la mer, l'observateur qui dévisage les passants.

Les passantes surtout attiraient l'attention. C'était l'heure où, souvent, après son déjeuner, l'archiduc Paul venait faire un tour de plage, ne dédaignant pas de reconnaître et de saluer une jolie femme. Aussi Parisiennes, Américaines, Russes, déployaient-elles à l'envi leurs élégances diverses, et, sans mauvaise honte, ces messieurs du cercle et de la société des chasses braconnaient sur les terres du prince. On les voyait tous rôder de ce côté, en complet à la dernière mode, la boutonnière fleurie, et, à leur chapeau de paille, un ruban aux couleurs d'Autriche, courtisanerie inventée par un chapelier qui avait de l'à-propos.

— C'est celui-ci que M. Gaëtan appelle le petit Trois-Six, dit Mme Saulaye, assise à côté de Jeanne sous une tente.

Un chapeau, bordé d'un ruban noir et jaune deux fois plus large que les autres passait, sur la tête d'un petit jeune homme chétif, pâle, les yeux bordés de rouge, qui arborait à la boutonnière d'un veston de flanelle blanche une véritable touffe de fleurs.

Jeanne ne le connaissait encore que de réputation, M. de Mont-

clas s'étant opposé à ce qu'on l'engageât aux five o'clock hebdomadaires, non sans qu'il y eût à ce sujet de longs et pénibles débats. Gaëtan et Pierre eux-mêmes se rangeaient, pour une fois, du côté des principes, et le petit Trois-Six faisait actuellement les frais des incessantes taquineries dont, de tout temps, ils s'étaient plu à cribler leur sœur.

— Et voici Mlle Odette qui revient déjà du tennis, reprit Mme Saulaye, au bout de quelques minutes, comme si cette remarque se fût liée à ce qu'elle avait dit précédemment.

Mais le ton modeste de l'institutrice était exclusif de toute arrière-pensée, et la rencontre eût-elle été préméditée, d'ailleurs, que personne n'aurait pu y trouver à redire, car Mme de Montclas accompagnait, et même avait l'air de conduire sa fille.

Toutes deux, en débouchant sur la plage, venaient de scruter les groupes de promeneurs, et, n'y découvrant ni père, ni frères, personne de gênant, elles prenaient à présent une allure aisée et triomphante. En passant, elles firent un signe à Jeanne, ne s'inquiétant guère de sa surveillance, car elles ralentirent le pas pour attendre le petit Trois-Six qui, du plus loin qu'il les avait aperçues, fonçait sur elles.

Jeanne put le considérer de près et à loisir.

Il avait une de ces laideurs rachitiques d'enfant de la rue qui perdent même le bénéfice des autres laideurs, qui cessent d'être apitoyantes tant le vice y transparaît; et cette figure blême, aux expressions hardies et vulgaires, ne confirmait que trop certains sous-entendus de Gaëtan.

Le petit Trois-Six s'était remis en marche, encadré de la mère et de la fille, et l'on eût dit qu'Odette, ainsi accompagnée, prenait plaisir à repasser devant sa cousine, à lui laisser surprendre l'écho de sa conversation très animée et de son rire trop éclatant.

Se ressouvenait-elle d'avoir vu Jeanne s'en aller jadis, tout occupée de celui qui marchait à ses côtés, alors qu'elle, Odette, restait à l'écart?

Jeanne, en tout cas, s'en souvint. Michel, si aristocratique, si charmant, se représenta à ses yeux. Etait-ce lui qu'on essayait de ravaler en lui donnant un pareil remplaçant, ou elle que l'on prétendait rendre jalouse à son tour?

— Ce petit bonhomme, mais c'est le dernier des derniers! dit une voix calme et ironique à côté d'elle.

Carlo venait de s'arrêter près de la tente, et, avec son sans-façon habituel, s'asseyait sur un pliant resté libre.

— De qui parles-tu en ces termes flatteurs? questionna Jeanne pour la forme.

Carlo montra du bout de sa canne le veston blanc qui se détachait de loin, et avec une évidente satisfaction :

— Un flirt sérieux, décidément, prononça-t-il. Pristi! les jeunes filles enragées de mariage ne sont pas difficiles! Faut-il tout de même qu'un imbécile pareil soit riche pour se faire supporter! Et si ce n'était qu'un imbécile! Mais c'est l'être le plus répugnant, le plus abject!... Il arrive à scandaliser Gaëtan. C'est tout dire.

Cette brutalité de langage de Carlo était toujours, pour Jeanne, une épreuve, redoublée en ce moment par la présence de Mme Saulaye qui semblait boire chacune de ces paroles, et doucement :

— Voyons, Carlo, ne fais pas ainsi intervenir ta famille.

— Ma famille! Est-ce que j'en suis, de cette famille? Est-ce que j'en ai jamais été? N'est-ce pas là que j'ai appris ce que valent « les liens sacrés de la nature » et « les éternels principes »? Et comment ne serais-je pas bien aise de la voir enfin se révéler au public telle que je la connais, et descendue à ce que moi, mécréant, j'ai le droit de mépriser!

Il s'en alla, son pli sarcastique aux lèvres, et le visage de Mme Saulaye, qui se baissait sur sa broderie, parut refléter cette même ironie gouailleuse.

L'inquiétude de Jeanne s'accrut au point qu'elle eut besoin de risquer une tentative.

— Madame Saulaye, dit-elle, vous êtes souvent avec Odette, et elle a grande confiance en vous?

— Mlle Odette a confiance en tout le monde...

Odette se répandait, il est vrai, en effusions faciles, mais dont Mme Saulaye savait tirer meilleur parti que personne.

— Vous devriez user de votre influence, acheva Jeanne, pour lui faire comprendre qu'elle a tort d'agir ainsi.

— Vous avez bien plus d'influence que moi, Mademoiselle, et ce serait à vous à lui parler.

Cet effort sembla impossible à Jeanne.

Mais, après tout, quelle nécessité y avait-il donc d'intervenir?

Pourquoi ne pas laisser Odette à son sort, aux conseils de sa mère et à la vulgarité de ses propres penchants?

Le trio repassa encore.

Et, soudain, avec cette faculté nouvellement éveillée en elle et qu'il ne lui appartenait plus d'anéantir, Jeanne vit clairement la folie d'Odette et l'horreur du sort qui l'attendait.

Une marchande de fleurs venait d'accoster les jeunes gens, et, tandis que le petit Trois-Six marchandait avec la bonne femme, Odette se pencha sur l'éventaire pour faire son choix.

Les lignes de son corps se dessinaient, souples et jeunes dans

leur robustesse. Son visage rose s'affinait sous l'auréole d'un large chapeau clair. Vue ainsi, en plein soleil, c'était vraiment une splendide créature, et l'idée qu'elle pût être liée à cet être chétif et repoussant, à côté d'elle, révoltait la nature. Il n'y avait plus même à invoquer les considérations morales ou sociales. Si peu intéressante qu'Odette fût, on ne pouvait la livrer, la vendre pour un semblable esclavage.

Un mouvement discret se fit parmi les promeneurs.

Descendant du grand-hôtel, l'archiduc paraissait, flanqué de son aide de camp.

Bien qu'il dépassât la quarantaine, il gardait un air de jeunesse : grand, svelte, blond, le type slave, dans ses traits et dans son allure rappelant un peu Michel.

Odette s'était redressée, et, le petit Trois-Six lui offrant ses fleurs, elle les prit d'un geste brusque, puis elle s'éloigna de lui avec une sorte de répulsion soudaine, comme si une comparaison s'imposait qui lui fit enfin ouvrir les yeux.

Le jeune homme n'eut pas le temps de se formaliser, car Mme de Montclas le congédiait hâtivement, en découvrant à l'horizon la silhouette d'échassier de Pierre, parfait snob, qui filait l'archiduc.

Par excès de prudence, la mère et la fille crurent devoir se rapprocher de Jeanne.

— Rentrons ensemble, n'est-ce pas?

Pour rentrer, on passait devant la villa close des Obranine.

Jusqu'alors, Jeanne n'avait pu se défendre de jeter un coup d'œil furtif du côté de la terre, sur le vitrage où s'écrasaient les feuilles dentelées des fougères, les palmes des phœnix, les larges éventails des chamérops, indistincts, inaccessibles, bientôt flétris. Telle l'illusion d'amour qu'ils avaient abritée.

Elle n'en eut pas le loisir, cette fois. Elle observait Odette, Odette silencieuse par exception, Odette de qui le visage épanoui se fermait, comme s'il y eût pour elle aussi, des souvenirs et des pensées à ne pas laisser surprendre.

. . . .

Toute la journée, chez les Montclas, on sentit de l'orage dans l'air.

Pendant le dîner, qui est toujours la période critique, les allusions aigres commencèrent à pleuvoir. Mme de Montclas s'efforçait de détourner l'attention soupçonneuse de son mari sur Carlo, les affaires de Carlo, les difficultés de Carlo, les décisions qu'il devait prendre, prendre d'urgence.

Selon sa tactique, le jeune homme laissa sa belle-mère s'engager à fond, puis, très calme :

— Mais, fit-il, si, au lieu de m'élancer dans les entreprises lointaines, j'exerçais sur place les aptitudes commerciales que vous voulez bien me prêter...

— Le commerce et l'industrie ne donnent plus rien en France!

— Bah! voyez plutôt le petit Trois-Six!

Mme de Montclas lui jeta un regard fulgurant qui l'incita à continuer.

— Moi, naturellement, n'étant qu'un sauvage, je m'applique à étudier les bons exemples que vous voulez bien offrir à mon admiration. Eh bien, là, sérieusement, je le reconnais, il est très fort, ce jeune homme; il a ce qu'on appelle de l'estomac, au moral, s'entend! Je l'ai vu ce matin marchander un bouquet sous le nez de la charmante personne à laquelle il comptait l'offrir, et il a tenu ferme, il s'est fait baisser quatre sous; il était sublime d'héroïsme commercial. Qu'en dis-tu, Odette?

Odette se troublait, d'autant plus que Gaëtan et Pierre, s'emparant de ce thème nouveau, recommençaient leurs insupportables taquineries.

Mme de Montclas se tourna, exaspérée, vers son beau-fils :

— On est naturellement porté à critiquer et à jalouser ceux qui gagnent de l'argent, quand on n'a jamais su, soi, qu'en dépenser.

— Dame! c'est une science plus facile.

— Vous êtes passé maître dans cette science-là.

— Non, je cède le pas à Gaëtan.

On était sorti de table. Dans l'intimité familiale, la discussion tournait à la scène et Mme de Montclas qui ruminait sa vengeance, crut le moment propice.

— Tenez, mon pauvre Carlo, laissez-moi vous donner un bon conseil. Puisque vous n'avez pas le courage de repartir et que vous êtes incapable de gagner votre pain en France...

— Mais il y a du pain, ici, Madame, et qui n'est jamais amer, grâce à vous.

— N'ayez pas de fausse honte. Faites voir à quoi vous êtes bon.

— Comment..., d'après vous, je serais bon à quelque chose?

— Vous connaissez un peu l'agriculture; vous seriez capable de gérer une propriété. Demandez à Jeanne, qui cherche un remplaçant pour le père Leverdier, de vous donner la préférence, et je suis persuadée qu'elle sera heureuse de vous tirer d'affaire ainsi.

— J'en serais très malheureuse, interrompit Jeanne vivement, et jamais je ne ferais une pareille proposition, inacceptable pour mon cousin.

Elle cherchait à arrêter cette colère qu'elle voyait monter en un

flot pourpre à la face de Carlo, allumer ses prunelles, rendre à ses traits caractéristiques la sauvagerie des anciens âges.

Avec une inconsciente témérité, Mme de Montclas le harcela encore :

— Carlo n'est pas si orgueilleux, ma chère. Il sait bien que, pour plus d'une raison, sa position est difficile.

— Pour quelle raison ? Parce que je suis le fils de ma mère ?

Une de ces paroles était lancée, qu'on ne reprend plus, par lesquelles on s'entraîne soi-même. D'un coup de poing, Carlo ébranla la table, fit crouler les objets fragiles et pousser à Mme de Montclas un cri qu'il couvrit de sa voix tonnante :

— Me reprocher d'être le fils de ma mère ! C'est une infamie, d'abord, et, ensuite, une injustice. Ma mère avait droit à plus de respect que ceux et celles qui la dédaignent. Ma mère n'aurait pas fait ce que font certaines femmes du monde, qui ne cherchent qu'à vendre leurs filles à des drôles et qui se réjouissent d'avoir affaire à ces drôles parce que chacune de leurs tares les rendra plus coulants, et qui ont si bien dressé lesdites filles que celles-ci sont pourvues d'une égale expérience et se livrent aux mêmes calculs.

Un hurlement aigu fit écho. Mme de Montclas se tordait en une crise de nerfs. Puis deux portes claquèrent violemment. Carlo sortait d'un côté, Odette s'enfuyait de l'autre.

Jeanne eut un instant d'hésitation.

Et ce fut à la suite d'Odette qu'elle s'élança.

La chambre d'Odette, avec les raquettes de tennis suspendues au mur, les livres et les journaux traînant sur les meubles, ne donnait pas l'impression d'une chambre de jeune fille, et Odette entendait que ce fut ainsi. Elle affectait de dédaigner tout ce qui était recherche féminine. Elle ne voulait pas être femme.

C'étaient bien, cependant, des larmes de femme qu'elle versait en ce moment dans l'ombre.

Jeanne s'approcha de la forme indistincte, écroulée sur un fauteuil.

— Voyons, Odette, qu'est-ce que tu as?

— J'ai... tout !

Loin de craindre cette intervention, Odette ne demandait qu'à s'épancher, et c'était Jeanne qui tremblait un peu en écoutant.

— Tout est sur moi, tout est contre moi : maman qui me pousse et papa qui fait des scènes ! Et cet affreux Carlo ! Et Gaëtan, et Pierre, qui sont pires encore ; et ce garçon, qui me déplaît autant qu'à vous tous. Oh ! je ne m'illusionne pas, va, je sais ce que sera la vie, et je sais aussi ce qui m'attend si je laisse passer cette occasion. Et puis, celui-là ou un autre, qu'est-ce que cela me fait, maintenant ?

— Maintenant ?...

Les sanglots d'Odette remplissaient la pièce; on n'aurait pas entendu Jeanne, qui haletait tout bas.

Elle reprit :

— Tu n'aurais donc pas fait cette folie auparavant? Qu'est-ce qui te retenait alors? Qu'est-ce qui t'a manqué depuis?

Odette tourna la question.

— C'est trop malheureux, aussi, d'être femme, de ne pouvoir rien par soi-même, de n'avoir, quand on est sans fortune, d'autre ressource que de se marier, et quand on ne trouve qu'un mauvais mariage, de se l'entendre reprocher! Comme si on ne souffrait pas déjà assez!... Comme si on n'avait pas besoin de tout son courage et d'un peu de folie pour sauter le pas! Je ne nie aucunement, tu le vois, que ce ne soit une folie de faire cela. Ce que je regrette, c'est de ne pas être folle tout à fait, pour n'avoir plus conscience de rien.

Jeanne les connaissait ces folies de désespoir qui mènent à tous les excès de lâcheté... ou d'héroïsme.

— Tu avais compté sur quelque chose qui ne s'est pas réalisé, dit-elle. Tu avais espéré en quelqu'un qui ne s'est pas déclaré..., qui ne se déclarera plus..., qui est parti?...

Cette fois, Odette pleurait en silence. Sur leurs lèvres à toutes deux, un nom trembla, le même nom qu'aucune n'osa prononcer.

Elles restèrent, sans un mot de plus, immobiles dans l'ombre, voilant leurs traits. Et leurs âmes si différentes se dérobaient encore davantage l'une à l'autre.

— Qui sait? dit enfin Jeanne avec effort. Tu te décourages peut-être trop vite. Du moment qu'il n'y a pas d'obstacle entre vous.

Elle attendit un élan d'Odette, le refus noble ou l'aveu sincère qui lui eussent également facilité un acte généreux.

Rien ne vint. Odette ne pouvait comprendre cette générosité. Elle croyait à un piège et reculait, méfiante.

Jeanne la laissa là.

Cependant, hors de la chambre, domptant cette impression de dégoût qui, une fois de plus, l'avait assaillie, elle se répéta ce qu'elle venait de dire à Odette :

— Il n'y a plus d'obstacles, puisque je ne suis plus entre eux, puisque Michel ne m'a jamais aimée, que je ne veux plus l'aimer, moi...

Elle regarda jusqu'au fond d'elle-même et, victorieuse :

— Que je ne l'aime plus!

G. Saint-Savin.

La fin prochainement.

LE DERNIER CARDINAL DE ROHAN

D'APRÈS UNE PROCHAINE PUBLICATION

Un prélat d'ancien régime au dix-neuvième siècle : le cardinal de Rohan-Chabot, archevêque de Besançon (1788-1833), par Charles Baille. — Paris, Perrin, sous presse, 489 pages in-12.

Le nom de cardinal de Rohan évoque à l'ordinaire le souvenir de ces prélats de cour, se transmettant en ligne collatérale le siège épiscopal de Strasbourg, exerçant au palais de Saverne une somptueuse et galante hospitalité, défrayant la chronique du dix-huitième siècle par le luxe princier de leur train et l'allure plus que mondaine de leur vie. A ce compte, le dernier cardinal de Rohan, ce serait le héros de l'*Affaire* (celle de la fin de l'ancien régime), piètre diplomate, triste prêtre, courtisan effronté et importun, qui eut son heure de popularité pour s'être laissé berner par une bande d'escrocs : la passion politique a de ces accès de logique...

Nos grands-pères ont connu pourtant un autre cardinal de Rohan, dont la destinée, infiniment plus édifiante, ne laisse point elle aussi d'avoir son côté romanesque et dramatique. Par son élégance un peu altière, par la recherche de sa mise, par l'éclat de ses réceptions et le luxe de ses équipages, il faisait déjà à ses contemporains, malgré sa jeunesse, l'effet d'un prélat d'autrefois transplanté dans la France d'après la Révolution. C'est ce personnage que M. Charles Baille va faire revivre dans un livre intéressant, soigneusement documenté, et auquel il ne manque en vérité qu'un peu plus de sérénité dans quelques jugements, un peu plus d'aménité dans certaines polémiques.

Par les événements auxquels il a été mêlé, par les hommes qu'il a approchés, par les péripéties de sa trop courte carrière, par les anachronismes dont il fut l'incarnation tour à tour attrayante et décevante, le cardinal-duc de Rohan a droit sans doute à quelques instants de notre curieuse attention. Il a des titres aussi à notre particulière gratitude, pour la bienveillance avec laquelle il patronna les débuts de tel illustre ami du *Correspondant*.

*
* *

Auguste de Rohan-Chabot naquit en 1788. Il appartenait par son père à la très ancienne famille de Chabot, qui, sous Louis XIV,

avait recueilli par un mariage sentimental la fortune et le duché-pairie des Rohan de la branche aînée. Le père d'Auguste s'appelait prince de Léon, titre traditionnel des héritiers présomptifs du duché de Rohan. Sa mère était une Montmorency, et son arrière-grand-mère, cette duchesse d'Enville qui s'était fait remarquer (même au dix-huitième siècle!) par son engouement pour les doctrines et la société des philosophes.

A la différence de ses parents La Rochefoucauld, dont plusieurs se signalèrent dans les débuts de la Révolution à la tête de la noblesse libérale, le prince de Léon, attaché de longue date au comte d'Artois, émigra des premiers, en prenant la précaution d'emporter des capitaux considérables. L'exil fut donc affranchi pour lui de cette détresse matérielle avec laquelle tant d'émigrés furent aux prises. Mais c'était l'exil néanmoins, et dès les premiers temps du Consulat, l'ancien prince de Léon, devenu purement et simplement le *citoyen Chabot-Rohan*, rentra en France à la dérobée. Cette précipitation lui valut deux mois et demi de détention au Temple; amnistié deux ans plus tard, et placé aux termes de la loi sous la surveillance officielle de la police, il était de plus secrètement espionné par un de ses domestiques, qui se piquait de culture littéraire et avait le front d'écrire au grand-juge Regnier : « Servir le gouvernement d'une manière, ou le servir de l'autre, c'est toujours le servir... Vous remarquerez, j'en suis sûr, que j'ai assez, mais pas trop de machiavélisme pour occuper une place politique. »

L'enfant enlevé à son berceau en juillet 1789 revenait presque un adolescent. Son instruction, ébauchée à bâtons rompus dans les étapes de l'émigration, puis bâclée en trois ou quatre ans sous la direction d'un précepteur, demeura toujours assez superficielle. Son éducation mondaine au contraire, grâce au milieu raffiné dans lequel il avait grandi, grâce aussi à ses dispositions innées, atteignit sans effort la perfection, et c'était, pour employer le langage du temps, un « cavalier accompli » qui débutait vers 1806 dans les salons du faubourg Saint-Germain. « Pâle, élégant, fat », avait écrit en 1800 un limier de Fouché à propos du prince de Léon; du père, ce signalement eût pu être transporté au fils. Le visage du jeune homme, aux lignes charmantes, d'un ton mat assez rare chez les Français du Nord, s'encadrait d'une chevelure soyeuse, artistement parée; la sveltesse de sa taille était rehaussée par l'élégance de sa mise; son exquise politesse avait une nuance marquée, sinon de fatuité, du moins de hauteur nonchalante et d'afféterie. Il excellait avec cela dans les menus talents de société qui à toutes les époques sont fort prisés des salons; selon le malicieux témoignage d'un écrivain de génie, « fort joli, il roucoulait la romance,

lavait de petites aquarelles, et se distinguait par une étude coquette de toilette ». Ajoutons immédiatement, en guise de contre-partie, que si le cardinal de Rohan n'a pas laissé de *Mémoires d'Outre-Tombe*, c'était de son côté le plus fin des conteurs ; parfois, dans les causeries du château de la Roche-Guyon ou de l'archevêché de Besançon, il se laissait aller à décrire le René du temps de l'Empire, tel qu'il l'avait vu chez M[me] de Duras, entouré d'un cercle d'adoratrices, se renfermant dans un silence boudeur d'enfant gâté, et répondant aux plus gracieuses avances en mordillant rageusement son foulard. Ce sont peut-être ces indiscrétions qui ont valu à Auguste de Rohan-Chabot la tardive rancune de Chateaubriand.

Mais à la malice près, Chateaubriand est ici d'accord avec tous les contemporains. En relisant leurs récits dans le livre de M. Baille, en les rapprochant des méchantes lithographies, si expressives pourtant, qui représentent Rohan en costume italien de prélat et qui traînent parfois encore à l'étalage des brocanteurs parisiens, un rapprochement tout physique s'impose à l'esprit, dont je demande pardon à la mémoire du saint cardinal. Il me semble impossible de me figurer autrement, soit en « habit cavalier », soit sous la robe de coadjuteur et d'archevêque, Fabrice del Dongo, le gracieux et mal édifiant héros de la *Chartreuse de Parme*.

Au moral, Auguste de Chabot, même laïque, même adolescent, était tout l'opposé d'un personnage de Stendhal : il était resté réfractaire à la contagion de ce monde frivole, sceptique et élégamment libertin qui avait conservé dans l'exil et rapporté dans le Paris impérial les idées et les mœurs du Versailles de l'ancien régime. Il fut bientôt acquis que ni les railleries, ni les tentations n'auraient raison de sa piété ni de sa vertu, et que la coquetterie de son extérieur déguisait une sévère rigidité de principes. Deux influences avaient été décisives sur sa formation morale : celle d'abord de Mathieu de Montmorency, son parent et son aîné, que la Révolution avait non seulement désillusionné, mais converti, et qui se vouait alors exclusivement aux œuvres de piété et de charité (il eût mieux fait peut-être d'y demeurer cantonné jusqu'à la fin de sa vie). L'autre influence prédominante fut celle de l'abbé Teysseyre, jeune homme de haute valeur qui, au sortir de l'Ecole polytechnique, s'était fait prêtre et sulpicien, et qui, malgré sa mort prématurée, contribua puissamment au mouvement de renaissance catholique du début du dix-neuvième siècle [1]. Auguste, devenu son pénitent, entra, sur ses conseils, en 1806 dans la fameuse *Congrégation*, qui n'était alors qu'une association de piété.

[1] La carrière de M. Teysseyre a été retracée naguère par un autre apôtre de la jeunesse, épuisé lui aussi en pleine maturité par la générosité de son zèle, l'abbé Paguelle de Follenay.

Sous l'Empire, les mariages précoces étaient en faveur dans la vieille aristocratie, soit qu'on y vît un moyen plus sûr d'échapper à la conscription, soit que les devoirs de la famille parussent un emploi tout indiqué des loisirs imposés aux jeunes gens par la fidélité politique de leurs familles[1]. A vingt ans, Auguste de Chabot épousa une enfant de dix-sept ans, fille d'un ami de son père, appartenant à la très noble famille, aujourd'hui éteinte, de Sérent. Sans être jolie, la jeune mariée, par le charme de sa personne physique et la grâce de sa conversation, n'était point indigne d'un époux aussi exceptionnellement séduisant.

*
* *

Auguste avait un frère cadet, Fernand, aimable et gai, mais de caractère et de goûts sensiblement moins éthérés. Vers cette époque, il porta dans un bal travesti le costume d'Henri IV avec tant d'entrain et une si gaillarde bonne grâce, que l'assistance entière l'acclama et qu'il en résulta une sorte de manifestation royaliste. Fouché en fut naturellement averti, le fit venir dès le lendemain et lui proposa de prendre du service : comme il alléguait l'opposition de ses parents, l'empereur, mécontent, le plaça d'autorité à l'école de cavalerie de Saint-Germain, ce qui était le traiter en enfant. Prenant son parti, Fernand de Chabot recourut aux bons offices de la reine Hortense, qui le fit nommer d'emblée sous-lieutenant de cuirassiers. Sur le Danube, en Russie, en Allemagne, il se comporta avec une bravoure héroïque; ce gentilhomme grandi dans l'émigration, ce soldat malgré lui, se fit en quelques mois une âme de grognard. Sur le champ de bataille de Brienne, il répondit à Napoléon qui l'interrogeait sur la popularité des Bourbons parmi ses camarades : « Sire, dans l'armée on ne soupçonne pas leur existence. » La duchesse de Gontaut a raconté comment, en 1814, malgré la révolution qui replaçait sa famille et lui-même au comble des honneurs, Fernand de Chabot ne put maîtriser un mouvement d'instinctive répulsion quand le hasard d'une fête le mit en présence de l'état-major anglais.

Il semblait que, par cette incorporation forcée, la famille de Rohan-Chabot eût payé sa dette au régime impérial : pourtant, un décret de décembre 1809, de l'époque où Napoléon, décidé au divorce, voulait préparer à une impératrice de vieille souche un entourage d'ancienne noblesse, ce décret donc conféra à Auguste la charge

[1] Je ne parle point du désir de prévenir les mariages imposés par le gouvernement, parce que ce paraît être une pure légende de parti : Napoléon indiqua et facilita pécuniairement bien des mariages, il n'en décréta point. Le comte Molé s'était déjà exprimé à ce sujet en termes catégoriques, dans sa réponse académique à Alfred de Vigny.

de chambellan. L'année suivante, il fut créé comte de l'Empire : la mort de son grand-père l'avait déjà fait prince de Léon, mais c'était là un titre proscrit, qu'on ne se risquait à donner qu'en petit comité, entre amis très sûrs, et qui était banni, non seulement des actes officiels de l'état-civil, mais des cartes de visites et des billets de faire-part.

En écrivant sa diatribe célèbre, et fondée jusqu'à un certain point, contre le servile empressement des nobles d'autrefois à peupler les antichambres de Napoléon, Chateaubriand a eu le grand tort de la rattacher à la présence du nom de Rohan-Chabot sur les listes de chambellans. Des documents d'archives, il résulte que cette nomination ne fut à aucun degré sollicitée : quant à la décliner, c'eût été exposer soi et les siens à l'exil ou à l'emprisonnement. Auguste de Chabot figura donc à la cour des Tuileries dans cet uniforme écarlate qui fit dire plus tard aux beaux esprits (après qu'il eut successivement endossé la casaque de chevau-léger et la soutane de cardinal), que ses parents ou sa nourrice l'avaient dû vouer au rouge. Mais il semble, d'après les livres de comptes du grand chambellan, n'avoir jamais fait de service effectif auprès de l'empereur.

Ceci est la réfutation matérielle d'une légende qu'on a souvent reproduite dans une pensée d'édification, et qui m'avait toujours paru aussi invraisemblable que déplaisante : à certaine représentation de *Britannicus*, Napoléon, transporté d'émotion par le jeu de Talma, se serait retourné brusquement vers le chambellan Chabot, et l'aurait surpris au fond de la loge impériale égrenant son chapelet... La piété d'Auguste était trop simple assurément et trop sincère pour faire fi d'une pratique de dévotion qui ne semble puérile qu'aux esprits étroits et qu'affectionnait particulièrement, pour ne citer qu'un exemple récent, la grande intelligence de Léon XIII : mais il avait d'autre part un trop exquis sentiment des convenances, tant mondaines que religieuses, il connaissait trop bien les préventions de la société qui l'entourait pour s'exposer à les irriter par des manifestations aussi déplacées. Exact probablement à réciter son chapelet dans son oratoire, peut-être même dans son appartement ou dans sa voiture, il savait qu'à la cour comme à la ville ou au théâtre, la meilleure prédication consistait, non pas à marmotter des *Ave*, mais à donner l'exemple de la décence des manières et des propos.

Ce n'est point à dire qu'il dissimulât en aucune sorte sa façon de penser et de croire. Vers la fin de l'Empire, entreprenant avec sa femme un long voyage en Italie, il rencontra à Rome Mme Récamier, qui le signalait dans sa correspondance comme « un jeune homme aimable et bon, passant sa vie dans les églises. » A Naples, où il se

rendit sans Mme de Chabot, et où sa situation officielle l'obligeait à fréquenter la cour, Caroline Murat, visiblement charmée de sa mine et de sa distinction, lui fit un accueil qui fut remarqué et qui eût été de nature à encourager toutes les audaces, « si », selon la remarque de Lamartine, « le futur cardinal avait vu dans les plus belles femmes autre chose que la délectation du regard ».

*
* *

La Restauration, qui le surprit récemment rentré à Paris, changea radicalement sa situation. Tandis que son père, officiellement redevenu duc de Rohan, était premier gentilhomme de la chambre du roi, le prince de Léon figurait dans la maison militaire comme sous-lieutenant de chevau-légers, ce qui lui donnait le grade de lieutenant-colonel; l'année suivante, il fut nommé colonel d'infanterie. Si l'on peut trouver quelque excuse aux promotions dont bénéficiaient les vieux combattants de l'émigration, c'était jeter un vrai défi à l'armée impériale, décimée par les mises à la demi-solde, que d'improviser officier supérieur un jeune homme de vingt-six ans, qui n'avait d'autres titres que son nom et qui sous Napoléon n'avait porté en fait d'uniforme que celui de chambellan. C'est en multipliant les maladresses et les anachronismes de cette sorte que la première Restauration s'aliéna le sentiment public, qui s'était si généralement prononcé en sa faveur lors de la conclusion de la paix.

Ceux qui approchaient personnellement le prince de Léon étaient conquis par la séduction de sa courtoisie, par cette aisance à la fois simple et fière qui d'emblée se mettait de niveau avec toutes les situations. Il fut d'ailleurs, vers cette époque, frappé par une catastrophe qui acheva de lui concilier les sympathies. Dans la soirée du 9 janvier 1815, la princesse, qui venait de terminer sa toilette pour aller dîner chez la duchesse d'Orléans, s'approcha imprudemment d'une cheminée. Le feu prit à sa robe de gaze; après une nuit de souffrances atroces, elle expira dans d'admirables sentiments de résignation, s'efforçant jusqu'au bout de sourire à son mari.

Quelques semaines après, celui-ci fut arraché à son deuil par le débarquement du golfe Jouan et la marche de Napoléon sur Paris. Caroline Murat, dont les impressions étaient demeurées aussi vives après quinze mois de séparation, lui faisait offrir un asile à Naples pour lui et les siens. Il lui parut que le devoir de sa nouvelle charge lui commandait plutôt de seconder les tentatives du duc de Bourbon en Vendée, puis celles de la duchesse d'Angoulême à Bordeaux; il attendit ensuite en Espagne le dénouement de la crise.

Au début de 1816, la mort de son père le fit duc de Rohan et pair de France. En transmettant au chancelier les pièces officielles nécessaires à sa réception, il protestait ne point renoncer par là aux « droits et privilèges » de sa pairie d'ancien régime, protestation fort peu constitutionnelle, qui prouve à quel point on méconnaissait dans son milieu l'état présent des choses et des esprits. Solennellement admis à la chambre des pairs, il en suivit peu les délibérations. Ses préférences étaient pour les réunions intimes, soit qu'il chantât des romances chez la vicomtesse de Gontaut en contrefaisant l'accent anglais des jeunes filles dont l'une allait devenir sa belle-sœur, soit qu'il causât littérature ou poésie avec quelques amis de choix. Il encouragea ainsi les débuts de Lamartine, qui s'en est fait honneur à plusieurs reprises, et obtint de Louis XVIII une pension pour Victor Hugo adolescent, qui a soigneusement travesti dans la suite ce souvenir embarrassant.

Jeune, élégant, riche, chef d'une des plus illustres familles de la vieille France, la chronique ne se faisait point faute de le remarier aux nobles héritières du faubourg Saint-Germain. On sut pourtant que le duc avait respectueusement décliné les ouvertures de Louis XVIII, qui songeait à lui faire épouser une princesse de la maison royale de Saxe; aussi la société parisienne ne fut-elle que médiocrement surprise, au printemps de 1819, en apprenant son entrée au séminaire de Saint-Sulpice.

*
* *

Respectable et méritoire sans doute, cette résolution n'avait point le caractère de sacrifice héroïque qu'ont célébré certains panégyristes : elle ne saurait être rapprochée, par exemple, du renoncement d'un Xavier de Ravignan ou d'un Maurice d'Hulst. L'*abbé-duc* de Rohan, comme on l'appela désormais, n'abdiquait ni son titre, ni son opulent patrimoine, ni même son siège au Luxembourg, et quant aux charges ou dignités de cour, il était évident pour tous qu'il ne tarderait point à en retrouver l'équivalent. Après trois ans de séminaire, pendant lesquels il avait été appelé au chevet du duc de Berry mourant, et au lendemain même de son ordination sacerdotale, M. de Quélen le nomma vicaire général honoraire de Paris : c'était revenir à une tradition de l'ancienne Eglise gallicane, où les jeunes prêtres de haute naissance étaient ainsi attachés à l'administration d'un diocèse, avant de manier la crosse pour leur propre compte.

Pendant son passage au séminaire, le duc de Rohan accusa une disposition qui alla en se développant jusqu'à la fin de sa vie, et qui demeurera sans doute son principal mérite devant la postérité : dénué pour son compte de talents hors ligne, il avait le goût des

hommes supérieurs; bien loin de craindre leur voisinage (ce qui est le sûr indice de la médiocrité d'esprit), il les recherchait, il aimait à leur fournir l'occasion de se révéler. Passablement novice en fait non seulement de théologie, mais de philosophie et même de latin, il prit pour répétiteur et pour ami l'un de ses condisciples, l'abbé Mathieu, qui, archevêque de Besançon et cardinal après lui, devait être une des figures remarquables de l'épiscopat français sous la monarchie de Juillet et le Second Empire. Il se lia aussi avec deux autres futurs évêques d'élite, qui furent ordonnés le même jour que lui, MM. de Salinis et Dupont des Loges.

Averti par son tact raffiné et par sa connaissance du monde, l'abbé de Rohan se garda soigneusement, quoi qu'en ait dit Chateaubriand, d'exercer son ministère de prédication et de confession dans le monde aristocratique auquel le rattachaient ses alliances et ses relations : quelques avances qui lui fussent faites, il refusa toujours de devenir le directeur des belles dames auxquelles il avait chanté des romances. Ses sermons étaient réservés aux enfants des patronages ou des collèges : l'un de ces très jeunes auditeurs, parvenu lui-même au seuil de la vieillesse, évoquait naguère le souvenir « de cette physionomie toute particulière, pâle, grave et douce, un peu affectée, de cette voix un peu sourde et de cette parole pleine d'onction[1] ».

Pendant ses séjours à Paris, où il continuait à demeurer chez sa belle-mère, la comtesse de Sérent, il faisait des apparitions intermittentes au conseil de l'archevêché, plus rares à la Chambre des pairs. Une bonne partie de son temps était donnée à la Congrégation, dont il faisait partie depuis 1806 et dont les séances se tinrent quelque temps chez lui après l'éloignement du P. Ronsin.

Odieusement calomniée par les polémistes et les historiens antireligieux, un peu trop systématiquement exaltée peut-être par d'éloquents et érudits apologistes, cette association, destinée tout d'abord à entretenir les jeunes gens dans la pratique des vertus chrétiennes, avait insensiblement glissé vers l'action ou l'influence politique. Il en fut d'elle comme au dix-septième siècle de cette *Compagnie du Saint-Sacrement*, dont nous commençons seulement à soupçonner le rôle, et qui, après avoir participé aux miracles de charité de saint Vincent de Paul, finit par stimuler et dénoncer les intendants trop tièdes à organiser la chasse aux huguenots. Si les intentions demeurèrent presque toujours droites, le résultat, comme toutes les fois qu'on mêle en France la religion

[1] J'emprunte cette citation à l'intéressante monographie que M. Emile Rousse (le frère de l'académicien) a consacrée à *La Roche-Guyon*.

aux luttes des partis, fut un effroyable déchaînement d'impiété. Les plus judicieux des contemporains en sont convenus; lorsque par la suite les deux anciens congréganistes Bailly et Gossin furent successivement appelés par la confiance d'Ozanam et de ses amis à la présidence de la Société de Saint-Vincent de Paul, dociles aux leçons de l'expérience, ils se montrèrent plus jaloux que personne de maintenir une séparation absolue, complète, infranchissable, entre la charité chrétienne et une action politique quelconque.

Le duc de Rohan possédait patrimonialement le château de Josselin, alors fort délabré : il en ébaucha la restauration pour complaire à la duchesse de Berry, revenue émerveillée d'un voyage en Bretagne, mais il n'y résida jamais. Ses préférences étaient pour la Roche-Guyon, manoir des La Rochefoucauld perché sur les bords de la Seine un peu au-dessous de Mantes, et où la duchesse d'Enville avait longtemps tenu sa cour d'encyclopédistes. Le duc expurgea la bibliothèque[1], fit célébrer de somptueux offices dans la vieille chapelle creusée dans le roc à flanc de coteau, et pratiqua à la Roche-Guyon la plus accueillante, la plus intelligente hospitalité. A côté de ses parents et de ses amis du faubourg Saint-Germain, de ses collègues de la Chambre des pairs, sa prédilection pour la jeunesse y attirait les adolescents qui lui étaient signalés comme donnant des promesses d'avenir, laïques ou ecclésiastiques, nobles ou plébéiens. Lamartine composa à la Roche-Guyon une de ses *Méditations;* il y donna lecture de sa tragédie de *Saül*, et sur les discrètes critiques du comte Molé, fit le beau geste de jeter le manuscrit au feu, sauf à en replacer une partie dans une œuvre ultérieure. Berryer rencontrait au château Charles de Montalembert presque enfant encore.

Un certain nombre de séminaristes étaient invités chaque année. Quelques-uns se laissaient décontenancer par la haute mine de l'amphitryon et par le train princier de la maison. Le sous-diacre Jacquemet (le futur évêque de Nantes) écrivait en confidence à sa mère au sortir de la Roche-Guyon : « Toute l'étiquette ancienne s'y retrouve sous toutes ses formes, et je ne crains pas de dire qu'il y règne, sous certains rapports, plus de gravité solennelle qu'aux Tuileries... Je ne crois pas avoir ri une seule fois pendant les deux jours et demi que j'y ai passés; aussi ai-je franchi, avec la joie d'un captif délivré, ces formidables portes. »

D'autres au contraire étaient conquis de prime abord, renouvelaient leurs visites, et devenaient insensiblement les familiers de la

[1] M. Baille lui en fait grief : mais si l'autodafé se pratiqua peut-être avec un peu trop d'ostentation, certaines productions du dix-huitième siècle pouvaient-elles décemment figurer dans la bibliothèque d'un prêtre?

maison. Certain jour, dans la cour de Saint-Nicolas, M. Teysseyre avait présenté au duc un enfant originaire de la Savoie : le grand seigneur s'était rapidement pris de tendresse pour le petit séminariste sans aïeux, presque sans famille; il lui fit l'honneur inouï de l'assister dans la célébration de sa première messe. A la Roche-Guyon, l'abbé Dupanloup s'initia à la fréquentation de cette haute société parisienne, que les catéchismes de Saint-Hyacinthe devaient achever de lui faire connaître : le tact de sa courtoisie, l'agrément de sa conversation, la dignité de ses vertus sacerdotales lui valurent l'estime ou l'affection de tous les hôtes du château.

De son côté, il garda l'impérissable et radieux souvenir des cérémonies, des lectures, des causeries de la Roche-Guyon. Vingt-cinq ans plus tard, l'évêque d'Orléans frappait inopinément à la porte du manoir muet et solitaire; avant de s'éloigner, il écrivait à la sœur du duc de Rohan : « Je viens de passer un soir et un matin, seul, errant et priant, dans ce grand château désert et cependant rempli encore pour moi de pensées ineffaçables et de visages si chers. J'y ai chanté seul d'une voix émue, sous les voûtes silencieuses, les cantiques qu'aimait à chanter là celui dont l'absence se faisait si profondément sentir à mon cœur, quoique je crusse le voir et le rencontrer partout en ce triste et doux pèlerinage. » — En 1870 enfin, dans une lettre à Montalembert mourant, c'était encore leur première rencontre à la Roche-Guyon qu'évoquait le vieil évêque, pour récapituler en termes poignants ce que tous deux avaient semé et récolté au cours de ces quarante années.

A la suite de son ordination sacerdotale, l'abbé-duc de Rohan fit à Rome un long séjour, un long pèlerinage plutôt. Il assista au couronnement de Léon XII dans la tribune des ambassadeurs, multiplia dans les églises ces pieuses stations que Mme Récamier avait notées dix ans auparavant. Celle qui avait été la belle Juliette se trouvait de nouveau elle aussi à Rome, assez délaissée; comme Mme Swetchine l'écrivait malignement (il faudrait peut-être même dire méchamment), « sa beauté et sa célébrité étant sur le déclin, les débris ne font guère de sensation dans un pays de ruines ». Le duc, avec la délicatesse d'un grand seigneur et la charité d'un chrétien, prodigua les prévenances à celle que le monde négligeait : attentif à exercer partout sa mission de prêtre, il convertit et assista à son lit de mort la femme de chambre protestante de Mme Récamier. — Il y avait alors à Rome d'autres reines déchues, qui se faisaient appeler la duchesse de Saint-Leu et la comtesse de Lipona; le duc et pair, l'ardent légitimiste, bien loin de rougir du passé, n'hésita point à aller porter ses hommages à celles que jadis le chambellan avait vues environnées d'un cortège de courtisans et d'adorateurs; il eut même cette attention, de

donner constamment à Hortense et à Caroline le titre de Majestés. La reine de Naples en fut d'autant plus touchée, qu'elle n'avait point oublié ses inutiles coquetteries de 1813; forcée de quitter Rome, elle écrivait à Mme Récamier : « S'il ne se fait pas de scrupule de ma pensée, dites-lui que je me recommande à ses prières. »

*
* *

Chateaubriand, alors ministre des affaires étrangères, aurait voulu faire immédiatement donner la pourpre à Rohan, sans attendre sa nomination à un évêché : il en écrivit avec instances à notre ambassadeur. Interrompues par une grave maladie du pape Léon XII, les négociations furent brusquement abandonnées lorsque Chateaubriand eut été renvoyé du ministère. Une intrigue de cour, à laquelle Mme du Cayla ne fut point étrangère, fit substituer à la candidature du duc de Rohan celle du prince de Croÿ, archevêque de Rouen et grand-aumônier.

Quatre ans plus tard, le ministère Martignac nommait l'abbé de Rohan à l'archevêché d'Auch. Malgré les glorieux souvenirs attachés à la vieille métropole de la Novempopulanie, le siège d'Auch lui parut-il un de ces *évêchés crottés* de Gascogne et de Provence auxquels les abbés de cour tâchaient de se dérober avant la Révolution? Toujours est-il qu'avant même d'avoir été installé, il fut transféré à l'archevêché de Besançon [1].

Il venait d'atteindre quarante ans, c'est-à-dire l'âge normal de la maturité : mais sans parler de la persistante juvénilité de sa physionomie, qui devait lui valoir de la part des Romains le surnom de *il Bambino*, c'était un prêtre encore bien récemment ordonné, sinon un prêtre très jeune. Non seulement dans l'opposition libérale, mais même dans les milieux se rattachant au centre droit, sa promotion parut un anachronisme, un souvenir du régime où un grand seigneur ne pouvait porter la soutane que violette ou rouge. Le chancelier Pasquier s'en explique dans ses Mémoires avec une sévérité qui montre la vivacité de l'impression produite : « C'était trop clairement un choix de cour; même dans l'intérêt de la religion, le temps de ces choix était décidément passé. »

Le nouveau prélat fut sacré par l'archevêque de Paris au mois de janvier 1829, en présence de trois cardinaux, d'une douzaine d'évêques et des enfants de France, pour lesquels fut sa première bénédiction. Afin de bien marquer qu'il entendait pratiquer à la

[1] Il invoqua sa situation d'archevêque non installé pour ne pas adhérer à la protestation de la plupart de ses collègues contre les ordonnances de 1828, relatives aux petits séminaires et à l'enseignement congréganiste. Le plus curieux, c'est qu'il agit ici sur les conseils du fameux P. Ronsin, l'ancien directeur de la Congrégation.

lettre le devoir de la résidence, il vendit son cher La Roche-Guyon à son cousin le duc de la Rochefoucauld. Mais, ce sacrifice fait ses obligations de conscience, il n'hésita point à transporter en Franche-Comté les habitudes princières qui avaient été jusque-là les siennes. A son entrée solennelle, les bonnes gens de Besançon purent contempler, en dehors de l'escorte militaire qui était alors de rigueur, les valets de pied juchés derrière le carrosse de gala, avec la livrée rouge des Rohan, et en tête du cortège un écuyer à cheval, portant l'épée et le jabot de dentelle. A peine installé, l'archevêque se mit en devoir de donner des réceptions où étaient conviés, non seulement les notables de la ville et des environs, mais, comme le notait avec surprise un chanoine, « leurs dames et leurs demoiselles ».

La première impression fut d'ébahissement chez les bourgeois, d'effarement dans le clergé. Les prêtres franc-comtois, très respectables et très attachés à l'esprit de leur état, avaient conservé à cette époque une rudesse de montagnards, et confondaient volontiers les convenances ecclésiastiques avec la sauvagerie : c'était à leurs yeux un inquiétant signe de relâchement que de cirer ses souliers au lieu de les graisser. « On ne comprenait pas », dit expressément et naïvement l'un d'entre eux, « qu'on pût être vraiment bon prêtre, ayant conservé tant d'usage et de savoir-vivre qu'en avait l'archevêque. »

Il y avait autre chose encore. Depuis le début de la Restauration, plusieurs prélats vieillis ou malades s'étaient succédé sur le siège de Besançon, sans avoir le temps ni la force d'exercer une action durable. L'influence persistait, de l'archevêque qui avait régi le diocèse d'une main autoritaire pendant la période napoléonienne ; Claude Le Coz, ancien évêque constitutionnel de Rennes, rallié au Concordat qui l'avait fait archevêque, mais rebelle à toute rétractation positive, vertueux, laborieux et obstiné comme un Breton, pratiquant la simplicité apostolique et poussant à l'extrême les théories gallicanes, avait forcément marqué de son empreinte toute une génération de prêtres [1]. Loin de songer à ménager cet état d'esprit, M. de Rohan annonça d'emblée une série de réformes d'extérieur et de fond. A l'antique barrette de chœur en forme d'éteignoir, il substitua le bonnet carré romain, celui qui est partout en usage aujourd'hui. Dans l'enseignement du séminaire, la morale rigoriste, qui multipliait les délais d'absolution et les refus de sacrements

---

[1] La correspondance de Le Coz, tant comme évêque constitutionnel que comme archevêque concordataire, a été récemment publiée, pour la Société d'Histoire contemporaine, par le P. Roussel, de l'Oratoire (Paris, Picard, 2 vol. in-8°). C'est un document du plus haut prix pour l'histoire religieuse de 1790 à 1815.

pour des peccadilles, dut faire place à la théologie de saint Liguori. Enfin, la tradition bisontine réservait tous les postes importants aux hommes blanchis dans le sanctuaire : fidèle à sa confiance dans la jeunesse, le nouvel archevêque appela à un poste de vicaire général et à la principale cure de la ville deux ecclésiastiques qui n'avaient point dépassé la trentaine.

C'était une vraie révolution, qui devait infailliblement soulever des oppositions. Les protestataires eurent l'habileté de concentrer leur résistance sur la réforme de la discipline et de l'enseignement du séminaire : ils soumirent au prélat des remontrances écrites, suffisamment respectueuses de ton, où les objections étaient vigoureusement présentées; le rédacteur était un professeur de théologie, jeune encore, de mine énergique, presque rébarbative, et de profond savoir, qu'on appelait l'abbé Gousset. Rohan le manda, et appréciant la distinction d'une nature si différente de la sienne, lui déclara qu'il le faisait vicaire général. Une fois de plus, ce prélat de cour s'était révélé grand connaisseur d'hommes : évêque de Périgueux, archevêque de Reims, surtout docteur écouté en matière de théologie morale, le cardinal Gousset devait contribuer plus que personne à faire prévaloir dans l'Eglise de France des doctrines non point relâchées, mais larges, sur la direction des consciences et l'administration des sacrements.

Duc et pair de France, l'archevêque fut reconnu sans conteste comme le premier personnage du département : il avait le pas sur tous dans les cérémonies, présidait la distribution des prix du collège, couronnant et embrassant un lauréat de philosophie qui avait nom Proudhon... Par ses soins, les appartements d'honneur du palais archiépiscopal, abandonnés depuis le règne de Louis XVI, furent à la hâte remis en état, et virent défiler toute la société franc-comtoise. A côté des représentants des anciennes familles du pays, comme les marquis de Grammont et de Moustier, il y venait des magistrats comme le premier président Chifflet, le procureur général Courvoisier, le jeune avocat général de Bonnechose (celui qui, cardinal archevêque de Rouen, devait apporter dans la prélature presque autant de majesté que Rohan, avec une moindre dose de candeur). — L'armée était représentée par le maréchal Moncey et par le général Marulaz, vieux grognard qui, pour témoigner de la pureté de ses principes, disait à l'archevêque en parlant des anciens constitutionnels refusant la rétractation : « A votre place, Monseigneur, comme je leur casserais la g....le! »

Le prélat considérait comme un devoir de sa charge de contribuer à l'*embellissement* de sa cathédrale. C'était l'époque où commençait à sévir, avec le culte plus fervent qu'éclairé du moyen âge, la manie de la *restitution* architecturale. Les événements entravèrent heu-

reusement l'exécution d'un plan qui, sous prétexte d'unification, comportait la démolition d'un chef-d'œuvre du dix-huitième siècle et son remplacement par une façade néo-gothique.

A Besançon comme à Rome, comme à Paris, plus encore peut-être, le grand seigneur n'écoutait que son cœur de prêtre quand il y avait une souffrance à consoler, une âme à gagner ou à réconforter. Pour obtenir la rétractation d'un chanoine nonagénaire, ancien secrétaire de Le Coz, il eut vainement la patience d'aller pendant plusieurs semaines faire régulièrement la partie du vieillard. Averti que Charles de Montalembert, conduisant sa sœur en Italie, était forcé par l'état de la malade de s'arrêter à Besançon, il alla immédiatement administrer à celle-ci les derniers sacrements, revint passer la nuit à son chevet d'agonie, puis, le sacrifice consommé, installa la pauvre mère à l'archevêché et ne la laissa s'éloigner que quand elle eut repris un peu de force physique et de courage.

*
* *

L'avènement du cabinet Polignac ravit d'enthousiasme l'archevêque de Besançon : sans parler des sympathies politiques qui le portaient vers les ultras, le prince Jules de Polignac, ministre dirigeant et bientôt président du Conseil, était pour lui un ami d'enfance. Cette intimité avait même permis à Rohan de travailler indirectement à la formation du ministère, en faisant confier les sceaux au franc-comtois Courvoisier; c'était d'ailleurs un excellent choix, et Courvoisier, scrupuleusement attaché au respect de la Charte, donna sa démission dès qu'il vit qu'on s'acheminait aux coups d'Etat.

Ministre des affaires étrangères, Polignac s'employa, avec plus d'ardeur encore que naguère Chateaubriand, à faire de son ami un cardinal. Aux premières ouvertures, Pie VIII laissa discrètement entendre que les titres ecclésiastiques du candidat étaient de bien fraîche date, et qu'il se serait plutôt attendu à voir le gouvernement royal demander le chapeau pour un docteur comme M. Frayssinous ou un confesseur de l'unité catholique comme M. d'Astros. Le ministre redoubla d'insistance : comme s'il avait eu le pressentiment que les jours de sa fortune étaient comptés, il protesta même contre l'ajournement au consistoire de septembre 1830. Pour lui complaire, le pape proclama le duc de Rohan le 5 juillet.

Le nouveau cardinal se rendit à Paris pour recevoir la barrette. Le roi, décidé à donner à cette cérémonie une grande solennité, lui fixa audience pour le 27 juillet, afin d'en régler les détails. Sur ces entrefaites, les ordonnances furent publiées dans le *Moniteur*

du 26 : Charles X non seulement ne décommanda pas l'audience, mais défendit de recevoir à Saint-Cloud, ce jour-là, toute autre personne que le cardinal, avec qui il ne s'entretint que de la cérémonie projetée. Quand Rohan revint à l'hôtel de sa belle-mère, rue de l'Université, l'agitation commençait à gagner le paisible quartier Saint-Germain; les allées et venues du carrosse aux livrées rouges avaient fait jaser, et l'on murmurait (quelle amère dérision!) que le prélat, grand instigateur des ordonnances, était allé conseiller au roi de réprimer l'insurrection sans merci. Le lendemain, la révolution se déchaînait, et le surlendemain, elle était triomphante. Mme de Sérent, affolée des bruits qui se colportaient, donna à entendre à son gendre qu'il était un hôte bien compromettant. En parfait gentilhomme, le cardinal demanda ses chevaux sur l'heure; sans autre précaution que de supprimer la fameuse livrée rouge, la voiture de gala s'ébranla dans la direction de Vaugirard, pour tâcher de rejoindre la famille royale à Rambouillet. A la barrière, le prélat se nomma sans hésitation : il fut aussitôt arraché de son carrosse et roué de coups, pendant qu'on mettait au pillage ses bagages et ses vases sacrés. Après une nuit de détention à la mairie de Vaugirard, une âme compatissante le fit évader sous un déguisement de boucher; malgré le désaccord de leurs opinions, le savant chimiste Payen lui donna ensuite asile pendant une semaine et l'aida à gagner la Belgique, d'où il se rendit à Fribourg.

C'est ici la page la moins flatteuse de la vie du cardinal : bouleversé par les scènes auxquelles il avait assisté, frappé dans ses convictions politiques, persuadé d'ailleurs que les mauvais jours de son enfance allaient recommencer, il resta près de deux ans sans reparaître dans son diocèse, ni même sur le territoire français.

Il faut dire à son excuse que les nouvelles qui lui parvenaient de Besançon n'avaient rien d'encourageant. On oublie facilement aujourd'hui, et pour plus d'un motif, que les débuts du régime de 1830 furent marqués, même de la part de certains hauts fonctionnaires, par une explosion de passion antireligieuse.

Dans le Doubs, administrateurs et magistrats rivalisaient de procédés cassants et de paroles dures à l'égard du clergé, tout en lui prêchant « l'esprit d'obéissance et d'affection pour le gouvernement ».

Quand ce gouvernement invitait impérieusement le cardinal de Rohan à reprendre la direction de son diocèse, quand il suspendait le paiement de son traitement pour toute la durée de son absence [1], on conçoit que le prélat fût médiocrement tenté de se

[1] Il est à peine besoin de faire remarquer que cette mesure, toute contestable qu'elle fût, ne saurait se comparer aux suppressions arbitraires de

rendre à des sommations ainsi libellées et appuyées. Mais d'autres conseils lui parvenaient dans le même sens, plus autorisés et plus désintéressés. L'abbé Dupanloup, qui de protégé du cardinal devenait insensiblement son confident et presque son Mentor, opposé d'abord à une rentrée immédiate, était bientôt d'avis que le devoir pastoral primait toutes les considérations de prudence ou de convenance. Le chevaleresque comte de la Ferronnays, demeuré à Rome pour gérer l'ambassade en attendant l'arrivée de son successeur, glissait dans une lettre admirable, vrai testament politique, des remontrances quelque peu sévères : « Mon cher duc, je sais que le moment est cruel; je sais que votre retour au poste qui vous a été confié peut être accompagné de quelques dangers; mais je sais aussi que c'est une raison de plus pour vous y rappeler; je l'ai fait dire au Saint-Père, qui, je vous le répète, est profondément attristé de l'empressement avec lequel, au moment du danger, les pasteurs se sont éloignés de leurs brebis. »

*
* *

La mort de Pie VIII vint tirer momentanément Rohan de cette situation fausse, en l'appelant au conclave. Il eut le bon esprit fort méritoire d'écrire à Paris pour demander des instructions, et, malgré une réponse passablement rogue du ministre des affaires étrangères Sébastiani [1], de s'inspirer dans ses démarches et déterminations de l'unique intérêt de la France. Il contribua de son vote, et surtout de son influence, à assurer l'élection du cardinal Capellari (Grégoire XVI), désirée par le cabinet de Paris. Il fit davantage : à l'arrivée du comte de Sainte-Aulaire, le premier ambassadeur en titre de Louis-Philippe auprès du Saint-Siège, Rohan prit soin de lui faciliter ses débuts en faisant son éloge au nouveau pape en termes particulièrement chaleureux [2].

Dans une autre circonstance encore, il seconda, plus qu'on ne l'avait cru jusqu'ici, les vues du gouvernement français. C'est vers

traitements dont nous sommes aujourd'hui témoins. On ne prétendait pas frapper le cardinal d'une peine disciplinaire, mais suspendre le salaire d'un service qui n'était point acquitté.

[1] « Notre politique est simple. Nous désirons qu'il soit donné au monde chrétien un Souverain Pontife qui comprenne les temps actuels; qui ait, dans sa piété, toute la tolérance que la religion prescrit; qui gouverne ses peuples avec sagesse... »

[2] La fine et attachante physionomie du comte de Sainte-Aulaire a déjà été esquissée ici, parmi les correspondants de Prosper de Barante. Une indication, qui me parvient au moment où je corrige ces épreuves, me donne à espérer que nos lecteurs seront prochainement mis à même de pleinement apprécier la distinction de l'homme et le charme de l'écrivain.

cette époque que La Mennais, escorté de Montalembert et de Lacordaire, vint solliciter avec des instances presque impérieuses une décision du Saint-Siège sur les doctrines de l'*Avenir*. Du moment où la question se posait officiellement, une condamnation, une réprobation tout au moins, était avidement désirée par les hommes de tradition, dont l'abbé Dupanloup fut en cette circonstance le plus pressant et le plus actif interprète : « Ce n'est pas une affaire à négliger », écrivait-il au cardinal ; « tout le jeune clergé est perdu en France, si M. de La Mennais peut se dire approuvé à Rome ». Cette attitude du futur évêque d'Orléans est de notoriété historique : mais ce que nous ignorions avant la publication de M. Baille, c'est que pour des motifs très différents et avec une ardeur au moins égale, le gouvernement de Louis-Philippe avait poussé à la condamnation de La Mennais. Usurpant sur les attributions du ministre des affaires étrangères (Sébastiani se souciait médiocrement de théologie), Casimir Périer en écrivit directement et véhémentement à l'ambassadeur, lui dénonçant ce « bizarre mélange de l'ultramontanisme le plus exagéré et d'un ardent républicanisme », lui enjoignant « de ne pas se désintéresser de cette affaire », lui déclarant à la fois, par une singulière contradiction, que La Mennais n'avait avec lui que « quelques jeunes prêtres sans expérience », et que la moindre apparence d'approbation « compliquerait de la manière la plus déplorable les embarras » du gouvernement[1].

Le cardinal de Rohan, sans cacher aux pèlerins son éloignement pour leurs idées, les accueillit avec son affabilité coutumière et se chargea même de leur servir d'interprète auprès de Grégoire XVI, à qui la langue française était peu familière. Cette audience fut pour La Mennais une première déception : il avait compté, à peine en présence du pape, enlever de haute main une approbation ; le pontife, sans laisser la conversation toucher aux questions de doctrine, s'en tint aux généralités édifiantes, loua l'esprit de soumission des trois Français, et les renvoya les mains pleines d'objets de piété. Le lendemain, le secrétaire du cardinal, allant leur rendre visite en son nom, trouva La Mennais exaspéré, Montalembert frémissant, Lacorcordaire calme et résigné : les nuances se marquaient déjà des résolutions que chacun d'eux devait prendre au sortir de cette crise. On sait que l'encyclique, qui condamnait les théories de La Mennais en combiant sa personne de ménagements, ne fut publiée que cinq ans plus tard ; Rohan avait alors quitté Rome, mais il ne fut point étranger à la décision de principe.

[1] Dans sa réponse, Sainte-Aulaire calmait avec un sourire narquois les anxiétés du président du Conseil : « La doctrine de l'abbé de La Mennais est parfaitement impopulaire à Rome ; elle choque également les dispositions bonnes et mauvaises qui prévalent en cette cour. »

Pendant ce séjour, il fréquenta tout naturellement la noblesse romaine; il retrouva la reine Hortense chez leur cousine commune, la princesse Borghèse, née la Rochefoucauld[1] (c'est elle qui, en mémoire sans doute du cardinal de Rohan, demeura pendant tant d'années pour Mgr Dupanloup la plus attentive et la plus fidèle des amies). Les égards qu'il avait toujours librement témoignés aux princesses de la famille de Napoléon firent croire au prélat qu'il pouvait avec la même indépendance offrir ses hommages à la duchesse de Berry, quand elle vint résider à Rome : mais, sur ce point, le gouvernement de Juillet était singulièrement susceptible, et le cardinal particulièrement suspect; la timidité, l'attendrissement en face d'une auguste infortune, l'empêchèrent de s'opposer, comme il en avait la velléité, aux aventureuses fantaisies de la princesse, qui méditait déjà son entreprise de l'année suivante; pour lui complaire, il se prêta à des démonstrations qui inquiétèrent le gouvernement pontifical et mécontentèrent le cabinet de Paris, sans faire avancer d'un pas la cause de la légitimité[2].

* * *

Cet incident, puis un autre plus mesquin encore (une altercation entre le prince de Léon et le jeune duc d'Orléans, dans le salon *neutre* des Rothschild), en aigrissant le monde gouvernemental contre le cardinal, contribuèrent à prolonger son séjour hors de France. Mais au printemps de 1832, l'épidémie de choléra qui menaçait la Franche-Comté le détermina à revenir au milieu de ses ouailles, comme l'abbé Dupanloup l'en pressait. Après avoir rendu au gouvernement un dernier service, en atténuant les protestations du Saint-Siège contre la cavalière occupation d'Ancône, il prit à petites journées le chemin de Besançon, se faisant précéder d'un mandement qui exhortait ses prêtres à se tenir à l'écart de toute agitation ou discussion politique.

Prévenu par Sainte-Aulaire, Sébastiani engagea ses collègues de

[1] Sa mère, la comtesse de la Rochefoucauld, dame d'honneur de Joséphine, était parente des Beauharnais.

[2] Une légende de famille, recueillie par M. Thirria, veut que le cardinal ait, le 14 décembre 1831, célébré la messe de mariage de la duchesse et du comte Lucchesi-Palli (le mariage même, dont on a l'acte, fut consacré secrètement par le P. Rosaven). A défaut d'un témoignage irrécusable, cette légende semble extrêmement suspecte. Une messe multipliait les chances d'indiscrétion. Le cardinal connaissait trop les préséances pour accepter ainsi le second rôle, après un simple religieux. Enfin, il était trop grand seigneur, trop pénétré du culte des Bourbons pour prêter sans nécessité absolue son ministère à une mésalliance qui devait sûrement froisser et chagriner Charles X.

l'intérieur et des cultes à prendre des mesures pour éviter que le retour du cardinal ne donnât lieu à des troubles. Faiblesse ou négligence, on laissa sans ordres les autorités locales, qui hésitèrent à protéger un personnage si mal en cour. Le journal démagogique de Besançon organisa devant l'archevêché des charivaris, mêlés de couplets infâmes, non seulement contre le prélat, mais contre la mémoire de sa mère. Enhardis par l'impunité, les manifestants brisèrent les vitres et parlèrent de mettre le palais au pillage. Le général baron Chabert prit enfin sur lui de renverser une des échelles déjà dressées contre la façade; le jet d'une pierre lui ensanglanta la figure, et les soldats, violant spontanément la consigne déshonorante qui leur avait été donnée, tombèrent à coups de crosses sur les émeutiers; le calme se fit dès lors comme par enchantement. Le préfet (ce n'était plus celui de 1830), tout en rendant justice à l'irréprochable attitude du cardinal, proclamait néanmoins qu'il demeurait « sous le poids de l'animadversion publique, je veux dire de celle de tous les hommes nationaux ». Le jargon politique a de ces variations : *national* était alors synonyme de mangeur de prêtres.

Autant la conduite du duc de Rohan avait pu jusque-là prêter à la critique, autant, dans une épreuve si cruelle à sa fierté, il fut admirable de sérénité chrétienne. A l'heure même où l'on tentait de saccager son palais, il était en chaire dans sa cathédrale, prêchant l'oubli d'un passé dans lequel il confessait sa part de responsabilité, et demandant que son nom fût associé à celui des émeutiers dans les prières des fidèles. Aux députations des hommes de cœur de tous les partis, qui se succédèrent à l'archevêché pour protester contre les ignominies des jours précédents, il répondit avec tant de mesure, de douceur, de sacerdotale émotion, qu'il en résulta pour lui une vraie auréole de popularité.

Durant l'été et l'automne qui suivirent, la correction, je dis mal, la noble beauté de son attitude ne se démentit pas un instant. Si la folle équipée et l'arrestation de la duchesse de Berry émurent son cœur de royaliste, il renferma en lui-même ses impressions, et ne fut en Franche-Comté que prêtre et évêque, parcourant son vaste diocèse, prêchant, confirmant, s'attardant à visiter les plus pauvres et les plus délaissés.

Sa santé, toujours frêle, avait subi le contre-coup des événements de 1830; le climat de Besançon convenait mal à son tempérament de rhumatisant. A l'entrée de l'hiver, loin de vouloir prendre aucune précaution, il multiplia les actes de zèle pastoral, comme pour réparer une trop longue abstention. Le jour de Noël, contre l'avis du médecin, il dit à la cathédrale la messe de minuit et célébra tous les offices de la journée. La semaine suivante, par

un dégel pénétrant, il visita longuement la prison militaire, disant un mot de consolation à chaque détenu, s'attardant dans tous les cachots. Au retour de cette tournée, il se mit au lit frissonnant, pour ne plus se relever : son mal s'aggrava, se compliqua de fièvre typhoïde, et l'état devint désespéré dans les premiers jours de février 1833. Pleinement maître de ses facultés, il voulut recevoir les derniers sacrements en présence du chapitre et du séminaire, des mains de son vieil ami le P. Ronsin, accouru à la nouvelle du danger. Le mourant répondit à toutes les prières, puis répéta à plusieurs reprises, avec une sorte d'obstination : « Je ne suis rien, rien, moins que rien ! » L'humilité chrétienne trouve seule de ces inspirations : c'était comme un sublime et surnaturel désaveu de l'altière devise héréditaire où le duc et pair avait pris naguère quelque complaisance : « Rohan suis ! »

Sa mort eut raison des dernières préventions. Le journal qui avait organisé le charivari daigna louer sa piété, et déclarer qu'il ne lui avait manqué que de se réconcilier avec la révolution de Juillet. Une autre feuille, organe du centre gauche, ouvrit une souscription pour lui élever un monument, dont le gouvernement de Louis-Philippe donna le marbre !

L'histoire doit s'associer à ces réparations des contemporains. Sans doute, les qualités du cardinal-duc de Rohan, l'affabilité, la distinction, sont de celles dont le souvenir se transmet le plus imparfaitement à travers les générations ; sans doute encore, il lui manqua la supériorité de l'intelligence et de l'instruction. Mais il a su dominer les tentations de la jalousie après celles du plaisir. Jeune et élégant grand seigneur, il a donné à une société dissipée l'exemple de la régularité des mœurs ; prélat très en vue, il s'est attaché à mettre en lumière les talents de son entourage, au lieu de s'en montrer offusqué. Brusquement terminée à quarante-cinq ans, sa carrière a pu n'être point exempte d'erreurs : elle abonde en vertus.

L. de Lanzac de Laborie.

LE MAL DU SIÈCLE

NERVOSISME — NEURASTHÉNIE

En pathologie, comme en histoire, chaque siècle a son caractère indépendant et précis ou tend à le revêtir. Celui qui vient de finir paraît, plus que tout autre, s'être donné le tort ou le mérite de continuer activement la tradition. Poursuivant avec une inlassable énergie sa marche en avant sur la voie du progrès universel, son heureuse étoile lui a permis de brûler les étapes et de jalonner ostensiblement les approches du but. Nul de ses devanciers n'a bouleversé par suite, au même degré que lui, les idées, les mœurs et les coutumes que les générations se transmettaient avec un pieux souci, mais faussé par la conception erronée d'une intangible stabilité.

Les effets naturels de cette réaction excessive contre la torpeur du passé devaient inévitablement se traduire par la rupture de l'équilibre normal, sans lequel l'intime collaboration du moral et du physique aboutit fatalement au surmenage de l'un ou de l'autre, et, le plus souvent, de ces deux indissolubles facteurs du bien-être social ou individuel. — Nous allons nous efforcer dans cette étude de déterminer quelles ont été, au point de vue strict de l'observation scientifique, les conséquences physiologiques et pathologiques de cet entraînement général et irrésistible vers la « toujours plus grande civilisation ».

I

Sommes-nous plus « nerveux » que nos pères?... Il semble difficile d'en douter. On regretterait même jusqu'à un certain point qu'il n'en fût pas ainsi. C'est un effet obligé de l'évolution intellectuelle et morale de l'humanité à travers les siècles. Nos pères ont été, eux aussi et de toute nécessité, plus « nerveux » que les leurs. Le tout est de savoir si nous ne les avons pas abusivement distancés.

Ce n'est guère qu'à partir de 1850, soit vers le milieu du dix-neuvième siècle, que la crise dont le terme est dans le secret de Dieu et du temps est devenue soudainement intense et menaçante. Malgré le terrifiant cataclysme de la Révolution, prolongé en quelque sorte par la sanglante et féerique épopée de l'Empire, la vie sociale s'était d'une façon générale conservée sensiblement pareille à celle du siècle précédent. Pénétrer, sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet, dans une de ces familles bourgeoises, si profondément honnêtes et dignes, où l'aisance fertilisée par l'économie maintenait au degré compatible, avec la légitimité des aspirations, un bien-être sans raffinement, mais sain et confortable; — c'était à peu de chose près voir la vivante reproduction d'une scène familiale de l' « ancien régime ». Le costume seul s'était modifié, mais dans de sages limites qui, chez les gens âgés, rappelaient encore un vague souvenir des lointaines élégances du grand siècle. Pour tout le reste, *statu quo* presque absolu. Mêmes habitudes domestiques; mêmes patriarcales relations entre maîtres et serviteurs. Ni la poste ni la diligence ne soupçonnaient encore qu'il pût jamais être question de se disputer le « record » de la vitesse. La parfaite impossibilité apparente d'une transmission plus accélérée sauvegardait l'esprit des préoccupations prématurées et laissait bien souvent au temps la plénitude et l'opportunité de ses moyens correcteurs. Les routes carrossables n'avaient pas notablement progressé. On continuait à s'accommoder, dans les relations de voisinage, de l'allure calme et mollement rythmée de montures éprouvées, au jarret toutefois plus sûr que le caractère. L'inutilité de l'agitation servait de frein naturel aux entraînements irréfléchis. « Aller doucement; ménager sa monture », c'était en France autant qu'en Italie la condition *sine qua non* d'une entreprise bien conduite.

Comme nous voilà loin de cet état d'âme et de corps!... Et que l'on a du mal à se convaincre que moins d'un demi-siècle nous sépare de ce temps fabuleux!... Au point que la physionomie typique de l'adulte contemporain de la classe aisée diffère plus catégoriquement de celle de son prédécesseur immédiat que celui-ci n'était opposé d'aspect et de mœurs à son devancier du seizième siècle. Froid, guindé, d'une correction méticuleuse, hypnotisé par l'objectif fascinateur du « chic », n'appréciant par suite que les moyens matériels de l'atteindre et même de le dépasser; détourné par la force des choses des grands enthousiasmes d'autrefois; ne pouvant à aucun titre soupçonner ce que ce nom, aujourd'hui banal, de « Français » a longtemps inspiré d'orgueil patriotique et de prestige mondial; spectateur blasé de nos troubles politiques;

absorbé par les exigences de la lutte pour la vie; se livrant au plaisir par « snobisme » et cérébralité plutôt que par entraînement physique; ne voyant plus dans le mariage que l'occasion de réaliser son obsédante soif du luxe et du faste mondain et, comme conséquence logique, la nécessité d'en restreindre les charges naturelles : d'où la stérilité d'abord conditionnelle et voulue des unions, puis fatalement irrémédiable du fait de la suppression abusive de la fonction; tel est sans exagération aucune l' « instantané » moral et physique du jeune candidat au concours obligé de l' « arrivisme ».

La transformation féminine n'est pas moins appréciable. On peut dire tout d'abord qu'il s'est fait de ce côté une sorte de déplacement du « dynamisme sexuel » qu'on avait si longtemps et à tort considéré comme irréductible. Un trait de mœurs bien suggestif en prodigue à toute heure, sur nos promenades à la mode, la convaincante démonstration. Jeune ou prétendant le paraître, c'est aujourd'hui la femme qui, en public et avec la secrète préméditation que « nul n'en ignore », offre le bras à l'homme et lui sert d'appui. Et qu'on ne se trompe pas sur la signification de ce détail dont le « snobisme », autre forme de l'affaiblissement progressif du vouloir individuel, a certainement précipité le succès. Inconsciemment ou de parti-pris, mais « féministe » résolue, la jeune fille moderne a définitivement rompu avec les aimables traditions de modeste passivité qui rendaient jadis si facile à l'homme l'exercice de sa suprématie conventionnelle. Aussi, plus encore que ne le répète aux échos de nos carrefours l'entraînante ritournelle de *Froufrou*, la « culotte » tend-elle à devenir, au propre comme au figuré, partie prépondérante du costume féminin. Arboré avec quelque apparence de raison par nos intrépides « pédaleuses », cet emblème disgracieux mais caractéristique s'est successivement augmenté des accessoires obligés de la toilette masculine qui en complètent le sens moral et la portée sociale. Cette extériorisation habilement graduée des prérogatives masculines est en bonne voie d'aboutir à la parfaite équivalence des droits généraux des deux sexes, en attendant le règne absolu de l'autocratisme féminin qu'il ne convient plus de traiter avec l'ironique dédain de jadis.

Ainsi, plus forte en apparence, plus instruite et plus « intellectuelle », la femme d'aujourd'hui devrait être *a priori* moins banalement « nerveuse » que son aînée, dont la futile oisiveté laissait si facilement prise aux énervants écarts de l'imagination. De même le « positivisme » communicatif et le « sportisme » rituel de nos jeunes « suffisants » semblerait-il à première vue les garantir sans réserve des humiliations d'une certaine impressionnabilité. La réa-

lité est tout autre. En dépit du succès toujours croissant de la gymnastique et de l'hygiène, malgré les impérieuses obligations mondaines des villégiatures qui compensent dans la mesure du possible les anémiants effets de la vie urbaine; quels que soient les efforts et les progrès de la lutte de la raison contre le sentiment, on est bien obligé de convenir que la vigueur objective de notre jeunesse des deux sexes n'est, au double point de vue physique et moral, qu'une simple illusion d'optique, lamentablement dissipée au moindre heurt des contrariétés journalières de l'existence. C'est exclusivement la « surface » qu'on tient à sauvegarder maintenant. Et l'on doit reconnaître sans hésitation qu'elle ne laisse généralement rien à désirer. Avoir l'air d'être fort autant que paraître riche, voilà ce qui importe. On ne vous en demande pas davantage. Aussi n'est-il pas un seul détail de la vie extérieure des familles et des individus de toute catégorie sociale qui ne soit inspiré par cette tyrannique préoccupation. D'où la vogue extraordinaire des pratiques sportives, — si peu répandues il y a trente ans, — mais dont on ne subit la pénible initiation qu'en vue des exhibitions publiques qu'elles occasionnent, sans en attendre d'autre bien que la fugitive satisfaction de s'être montré en état d'irréprochable « performance ». De là ces excès parfois tragiques d'entraînement poussé jusqu'au surmenage le plus insensé; excès auxquels on se garderait bien d'exposer les animaux même de peu de valeur, tant on serait certain de les voir succomber avant la fin de leur « record ».

Inutile d'insister sur les troubles organiques hâtivement développés par un pareil genre de vie. Condamné au « travail forcé » d'un moteur idéalement actionné par une force toujours renaissante et garantie du moindre aléa mécanique, le cœur, qui ne bénéficie en aucune façon d'aussi invraisemblables prérogatives, paraît d'abord faire bonne contenance, grâce à ses réserves naturelles d'influx nerveux et de tonicité musculaire. Se raidissant contre l'obstacle, il parvient quelque temps à réfréner l'affolement de l'irrigation pulmonaire et à la refouler vers la périphérie. Mais ce n'est là qu'une suractivité d'ordre psychique, et par suite forcément éphémère. Trop délicate pour supporter sans répit et sans réconfort une tension exagérée, la fibre cardiaque ne tarde pas à se relâcher. Les parois s'amollissent et se distendent et l'on apprend soudain qu'au cours d'une promenade à bicyclette ou d'une partie de tennis un peu mouvementée, M. X..., Mlle Z... ont brusquement succombé à la rupture d'un anévrisme, lisez éclatement du cœur, sous l'aveugle poussée d'un contenu qui cherche à se dégager à tout prix.

Trop rares encore pour déterminer autre chose qu'une émotion fugitive, ces dramatiques événements paraissent bien imputables au genre de la vie actuelle. La jeunesse d'autrefois n'en soupçonnait même pas l'éventualité. Non moins, pour ne pas dire plus turbulente que celle de nos jours, mais fidèle aux distractions traditionnelles qui calmaient, sans l'épuiser avant l'heure, son ardeur innée pour le bruit et le mouvement : la danse, l'escrime, la déambulation plus ou moins carnavalesque suffisaient à la garantir des abus de sa double et contradictoire évolution physique et intellectuelle. Et, comme d'autre part, les études scientifiques étaient infiniment moins chargées, les carrières libérales et les fonctions rétribuées moins courues et par suite beaucoup plus abordables, on s'explique aisément pourquoi la jeunesse d'autrefois restait si opiniâtrément insouciante et gaie. Heureux temps que nous ne reverrons plus!... Les sévères préoccupations de celle d'aujourd'hui ne sont, hélas! que trop justifiées, et nous sommes encore bien loin du terme de la progression effroyablement rapide du *struggle for life*.

Voilà comment, par une déroutante antithèse, l'énervement général, loin d'être modéré par la vogue toujours croissante de l'entraînement physique, semble au contraire en suivre parallèlement l'allure. Jamais moyens plus scientifiques en théorie n'ont été opposés aux amollissants effets d'une civilisation débordante : jamais on n'a certainement mieux formulé les règles élémentaires de la santé corporelle, si justement considérée comme le substratum obligé de celle de l'esprit; jamais on ne s'est vu, dans la pratique expérimentale, plus près que nous de la fatale déclaration d'une irrémédiable « faillite ».

C'est que les nécessités par trop complexes de la vie moderne viennent à chaque instant annihiler les séduisantes promesses qu'on ne peut s'empêcher d'attendre des merveilleuses conquêtes de nos laboratoires. A voir les choses de près on s'aperçoit bien vite que tout est contradictoire dans notre mécanisme social. Rien de plus sage et de plus judicieux que la réglementation des exercices physiques en vue du développement de la souplesse et de l'endurance du corps; rien de plus dangereux que les excès parallèlement imposés par l'obligation de faire étalage de qualités sportives hors de proportion avec les aptitudes naturelles. — Surmenage à répétition, anxiété morale, tension nerveuse entrecoupée de détentes excessives, éphémère griserie des succès, dépression bien autrement prolongée des revers; — tel est l'inévitable aboutissant de ce régime antiphysiologique.

En somme, dépense organique exagérée et « réparation illu-

soire » quand elle n'est pas totalement insuffisante. Car, par un comble de malechance accidentelle mais générale, à peu près toutes les conditions et toutes les habitudes de l'existence moderne tendent visiblement au même but : la déchéance physique de la race. On connaît beaucoup mieux sans doute qu'autrefois les moyens de préservation collective et individuelle contre les causes sans nombre de destruction prématurée. Le « mystère microbien » s'est enfin révélé au grand jour des projections de nos microscopes perfectionnés. Mais, en définitive, si nous savons presque à coup sûr comment nous sommes exposés à périr nous n'évitons encore que très imparfaitement les incessantes occasions de chute. D'autant que ce que nous avons gagné en savoir est fort loin de compenser ce que nous avons perdu en résistance native. Et cela en grande partie du fait du déplorable régime alimentaire dont nous sommes redevables aux progrès déréglés de l'industrie et à la multiplicité démesurée des besoins factices de ce qu'on est convenu d'appeler le « confort moderne ». Rien en réalité de moins réconfortant que ce prétendu confort. Et ne dirait-on pas qu'en toute chose un vent de folie nous pousse à nous dépouiller nous-mêmes jusqu'aux derniers vestiges du solide et vrai « bien-être » de nos pères. Aussi cette longue succession de robustesse ethnique qu'ils se sont si fidèlement transmise ne se montre-t-elle plus aujourd'hui que sous la forme incertaine d'un « atavisme » en voie de rapide disparition.

Déjà considérablement déchus de leur pouvoir nutritif naturel par les fraudes de toute sorte que ni lois ni expertises ne parviennent à réprimer, nos aliments de première nécessité subissent un supplément de spoliation diététique du fait des nouveaux procédés culinaires à peu près uniformément adoptés par l'ensemble des villes et des campagnes. L'invasion presque achevée des fourneaux « économiques » a partout, en effet, substitué à la recherche traditionnelle de la « saveur » celle du maximum de rapidité et de simultanéité des préparations — soit la négation absolue de l'objectif fondamental de la bonne cuisine. Nos « chefs » en renom ne paraissent plus avoir d'autre préoccupation que celle de se poser en émules des « chauffeurs » brevetés dont il serait vraiment superflu de leur imposer l'examen probatoire. Ils font à leur façon et très exactement du « 60 » à l'heure, en attendant mieux, ce qui ne saurait tarder. Pénétrez intentionnellement ou par hasard dans un de ces laboratoires « fin de siècle » tout reluisants des chauds reflets du cuivre, du nickel et des émaux aux teintes et aux formes variées, rien ne vous indiquera d'emblée, si l'heure est matinale ou si l'après-midi n'est pas sur le point de finir, que c'est de là que vont sortir, en moins de soixante minutes, les ragoûts et les rôtis

aux multiples combinaisons, aux dénominations pompeuses dont un menu décoratif vous donnera en vous asseyant à la « table d'hôte » l'illusionnant avant-goût. Et c'est pire encore avec les appareils à gaz. Leur combustion presque irréfrénable porte à peu près d'emblée les aliments au maximum de coction exigée pour les plus endurcis. Ici la momification est immédiate et les « boucaniers » des pampas ne pourraient qu'envier l'ingénieuse prestesse avec laquelle nos cuisiniers « modern-styl » nous servent les grillades carbonisées qui semblent défier toutes les agressions[1].

Banquets et dîners de gala ne sont plus aujourd'hui que des motifs de manifestations politiques ou mondaines, des occasions d'exhibitions fastueuses où le luxe de la toilette rivalise follement avec celui du service. On y mange du bout des dents des plats peu nutritifs, mais artistement décorés et façonnés en vrais tableaux de genre. Le plaisir de la bonne chère, si goûté de nos aïeux, est totalement absent de ces agapes théâtrales où l'on se contentera peut-être un jour, comme sur nos grandes scènes, de l'économique illusion du « carton-pâte ».

Quels changements aussi dans nos repas de famille!... mais dans un sens diamétralement opposé. L'absence du souci de « paraître » et d'être taxé d'après l'effet visible donne ici « carte blanche » à la réduction, voire à la suppression radicale des frais que le *snobisme* impose dans ce but. C'est autant de disponible pour le « superflu » qui, lui, ne se prête pas si aisément aux transactions. On mange de la sorte « vite et mal » une préparation quelconque, toujours simplifiée, faute de temps et de main-d'œuvre; et l'estomac, asservi à ce régime expéditif, finit par perdre le goût et le besoin des mets savoureux et réconfortants. D'où la nécessité finale de demander à des moyens artificiels le complément de stimulation dont l'insuffisance de notre alimentation augmente chaque jour le coefficient.

II

Tout contribue donc, dans l'état actuel de la vie sociale, à précipiter l'usure et à ralentir la réparation organique. L'ébranlement excessif de la machine humaine se traduit inévitablement par un

[1] Parmi les nombreux méfaits de ce machinisme culinaire, le plus sensible est à mon avis la disparition irrévocable du « rôti à la broche », vrai chef-d'œuvre de cuisson graduée et savoureuse qui justifiait si bien le dicton assez prétentieux au premier abord : « On naît poète, mais on devient rôtisseur », tout comme pour les orateurs de marque.

surcroît d'impressionnabilité aux divers agents excitateurs. Comme une corde trop tendue, notre système nerveux vibre au plus léger contact. Ayant à peu près totalement perdu, sous l'influence des appels répétés qu'il reçoit, le pouvoir de mesurer à chacun d'eux le degré de réaction qui devrait normalement lui convenir, il s'épuise à soutenir ce rôle d'auto-accumulateur toujours chargé. Ne recevant d'un sang mal entretenu que des secours illusoires, il est prématurément réduit à l'existence aventureuse des « viveurs » ruinés qui ne soutiennent plus que par de précaires expédients un décorum conventionnel. Constamment en éveil quand il n'est pas en fonction, il est fatalement condamné à la déchéance progressive, en franchissant plus ou moins vite, selon les résistances individuelles, les deux grandes étapes de l'irritabilité et de l'atonie. C'est affaire de temps ou de réaction psychique.

On est en droit de donner à ce premier degré de dérèglement fonctionnel le nom suffisamment expressif de « nervosisme ». Ce terme qui fait image s'applique indistinctement à l'ensemble des physionomies contemporaines de toute catégorie. Paysans et gentilshommes, ruraux et citadins, ouvriers et bourgeois, artistes et industriels en portent collectivement l'empreinte. Les anciennes barrières sociales se sont fissurées : la pénétration est aujourd'hui universelle. Mais si le déluge grandit, on ne voit poindre à l'horizon la moindre silhouette d'arche libératrice.

Le signe extérieur le plus général de cette modification ethnique, c'est incontestablement la diminution progressive des « tempéraments sanguins » exclusifs. Les faces rubicondes et rabelaisiennes, qui fourmillent et s'agitent si joyeusement dans tous nos vieux tableaux, se font de plus en plus rares, même à la campagne, ce milieu réputé classique des figures enluminées et épanouies. Les traits s'affinent, la peau se lave, les joues s'affaissent, les cheveux tombent prématurément, les physionomies allégées deviennent naturellement plus mobiles. De même le corps, moins massif, moins chargé de graisse, se façonne avec une remarquable souplesse aux impatientes manifestations du désir de « vitesse » en toute chose qui obsède maintenant la presque totalité des cerveaux. Mais la promptitude de réaction du ressort musculaire étant incompatible avec la continuité de l'effort, l'aptitude au travail soutenu diminue de plus en plus, et les bruyantes revendications de journées écourtées pourraient bien, sous peu, bénéficier officiellement d'une justification physiologique inattendue[1]. Se fatiguant plus

[1] Nous nous bornons à signaler, — sans insister, — à l'attention du lecteur, cette considération personnelle et inédite qu'il serait tout aussi imprudent,

vite qu'autrefois, surtout à la ville où la réparation nutritive se réduit à son minimum, l'ouvrier est logiquement incité à demander une réduction proportionnelle de ses heures de travail. Rien de « révolutionnaire » dans l'expression de ce sentiment encore mal défini, et dont les « agitateurs » seuls semblent avoir entrevu la réalité. Mais on ne saurait en dire autant de la prétention abusive de rompre les rapports normaux du salaire et de la production. Avec un travail restreint conviendrait-il, pour le moins, de ne pas exiger une rémunération inversement proportionnelle.

« Aller au plus vite » est une autre conséquence de cette diminution d'aptitude à l'effort matériel. C'est encore un moyen assuré de réduire la fatigue physique. D'où le caractère superficiel et éphémère des œuvres contemporaines. Du petit au grand, depuis l'humble labeur de ménage jusqu'aux superbes projections de ces immenses treillis métalliques qui remplacent aujourd'hui les lourdes et lentes superpositions de la maçonnerie, c'est la recherche pour ainsi dire passionnée de « l'instantanéité » qui fait surgir comme par enchantement les plus ingénieux moyens d'exécution. Mais ces chefs-d'œuvre d'édification hâtive opposeront-ils aux injures du temps la stoïque invulnérabilité des anciens monuments?... Seront-ils encore debout au siècle qui va suivre?... Il est grandement permis d'en douter : d'autant que ce n'est plus l'idée de « durée » qui suggestionne nos fébriles ingénieurs. Satisfaire immédiatement aux besoins du jour, sans le moindre souci de ce qu'il en adviendra par la suite, tel est le mot d'ordre. Le déluge n'est pas imminent, qu'avons-nous à nous en préoccuper?... L'*ære perennius* n'est qu'une vieillerie démodée, mais surtout par insurmontable aversion du labeur prolongé.

« L'impatience de la réalisation », telle est donc la dominante psychologique de l'époque. Conception et exécution n'apparaissent plus que comme deux termes indépendants et paradoxalement isochrones. Et le cercle vicieux ne fait que se rétrécir. Le « nervosisme » augmente la fièvre de la pensée : celle-ci exaspère à son tour l'impressionnabilité, au point qu'il devient presque impossible de noter la valeur individuelle de ces deux facteurs.

Cette suractivité des cellules cérébrales ne pouvait manquer de déterminer, dans l'ordre moral, une égale mobilité de réaction. L'émotivité à l'égard de certains sujets est devenue si peu mesurée que les simples contrariétés de la vie, les insignifiantes déceptions, les inévitables froissements d'amour-propre, prennent habituelle-

dans l'état actuel de la question, de traiter en quantité négligeable que d'exposer avec trop de sollicitude.

ment la proportion de peines insoutenables. Un examen manqué, un reproche inattendu, une affection dédaignée ébranlent si violemment le cerveau de nos adolescents que certains préfèrent renoncer d'emblée à la lutte et se précipitent tête baissée dans le stérile refuge du suicide. C'est chose vraiment désolante de voir des enfants de dix ans à peine devenir la proie de ce stupéfiant pessimisme.

Telle est aussi la raison psycho-physiologique de cette précoce et déconcertante criminalité dont les colonnes journalières des faits divers publient avec un dangereux empressement les révoltants détails. Les cambrioleurs et les assassins de profession n'attendent plus aujourd'hui l'âge de la virilité pour accomplir, avec l'habileté que l'on sait, leurs sinistres exploits. Bien mieux encore que les héros du *Cid*, ils s'appliquent à devancer le temps de la renommée et à se signaler par des traits d'audace que les Mandrin et les Cartouche de jadis leur eussent maintes fois enviés. Il en résulte que, sans augmentation bien appréciable de nombre, les crimes contemporains se sont massivement déplacés sous le rapport de la catégorie sociale de leurs auteurs. Ce n'est plus de nos jours le groupe traditionnel des illettrés ou des hommes faits qui défraie les chroniques judiciaires. Les bandes du vol et du meurtre qui terrorisent à leur aise la banlieue parisienne ont pour chefs des capitaines de vingt ans et pour soldats non moins disciplinés qu'intrépides, des recrues de quinze à dix-huit ans, tous suffisamment instruits, assez souvent même échappés du collège, également animés d'une passion effrénée de jouir sans travailler. Si bien que, par une ironique inconséquence de la mentalité actuelle, la vie humaine n'aura jamais été, à aucune époque de barbarie, aussi froidement traitée en chose de peu de valeur. Une simple contradiction, le plus léger aiguillon de jalousie, l'insignifiant appât d'une humble pièce de monnaie suffisent à causer la mort, parfois atroce, des malheureux qui ont inconsciemment provoqué cette monstrueuse suggestion. Ajoutons que, par une réciprocité d'aberration non moins déplorable, le même individu n'hésitera pas à se faire, avec aussi peu de raison, son propre meurtrier. Il faut, en effet, remonter la longue série des siècles qui nous séparent des Romains de la décadence pour retrouver une époque où la mort volontaire et précoce, sous toutes ses formes, soit à ce point tombée dans le domaine des « faits courants ». L'excès d'impressionnabilité à la douleur physique ou morale ne reconnaît plus à l'existence d'autre raison d'être que le succès facile ou le plaisir sans fin.

III

Sérieuses et diverses sont les conséquences pathologiques de cette exaltation nerveuse, passée à l'état de *modus vivendi* normal.

Si nous pouvons encore considérer comme exceptionnels les cas extrêmes, à dénouement tragique ou prématuré, nous n'avons que trop le droit de dénoncer dans la plupart des manifestations morbides habituelles l'empreinte, souvent brutale, d'une immixtion qui ne peut jamais être indifférente. En chirurgie comme en médecine, la première préoccupation du praticien est, aujourd'hui, de chiffrer d'un coup d'œil exercé l'étiage nerveux d'un nouveau « sujet ». On se fût autrefois non moins rationnellement appliqué à évaluer sa richesse sanguine. L'agitation, le délire, le méningisme vrai ou faux sont devenus partie intégrante de toute explosion fébrile. L'impatience du blessé et sa frayeur de la moindre douleur opératoire donnent maintenant plus de soucis au chirurgien que jadis la terrible éventualité de l' « infection purulente ». Il est absolument certain que, sans le complaisant mais parfois dangereux artifice de la sidération anesthésique, les grandes interventions seraient, de nos jours, impraticables.

Nous n'insisterons pas ici sur le rôle, de plus en plus actif, qu'une pareille modalité physiologique exerce dans la progression désespérante des maladies « mentales ». Comment, en effet, un cerveau, si habituellement et si facilement ébranlé, pourrait-il résister au choc ininterrompu de la lutte pour la vie, dont la sauvage âpreté ne le cède en rien à celle des âges préhistoriques. Perpétuelle démonstration de la latente réalité de notre tare originelle.

Mais l'aboutissant ordinaire — en quelque sorte obligé — du mal dont nous souffrons presque tous plus ou moins, c'est cet état hybride et complexe, aux insidieuses allures, à l'insaisissable curabilité qui, sous le nom de « neurasthénie », a reçu, vers la fin du dernier siècle, l'honneur du rang individuel dans le cadre nosologique Si le terme est neuf, la chose ne l'est cependant pas au même point. La faiblesse irritable, — l'épuisement nerveux, — qui soulevaient déjà les doléances des générations précédentes, remontent assez haut pour qu'Hippocrate, notre grand et lointain aïeul, leur ait donné l'hospitalité de quelques lignes dans ses immortels Traités. Ce qui est incontestablement nouveau — et bien de notre époque, — c'est la multiplicité des atteintes de ce genre. Il en est exactement de même de l' « appendicite », cette autre production typique

en apparence des conditions sociales contemporaines. Connue de tout temps sous l'étiquette moins suggestionnante de « typhlite », mais discrète et habituellement bénigne, elle n'est réellement nouvelle que par l'expansion et la gravité que lui ont imprimées les écarts de notre régime alimentaire. N'oublions pas aussi que la maladie fait, au même titre que la mort, partie intégrante du vice natif de l'humanité ; et que si, sous ce rapport, nous avons le droit et le devoir de nous défendre énergiquement contre les maux qui nous assaillent, il serait absolument chimérique d'espérer en une libération sanitaire complète. Nos prétentions doivent sagement se borner aux bénéfices plus ou moins appréciables d'une dérivation pathologique. C'est ainsi que nos pères, tout particulièrement assujettis à la néfaste tyrannie de la « variole » et des « fièvres telluriques », moins délicats et moins citadins, ne donnèrent que fort peu de prise à la diffusion infectieuse et névropathique qui sévit lourdement aujourd'hui sur nos villes trop peuplées. « Un clou chasse l'autre », dit trivialement un vieux proverbe. On peut en dire autant en pathologie. Le tout est de tâcher d'être moins durement « cloué ».

C'est à l'Américain Beard que nous sommes redevables, depuis environ vingt ans, de cette élégante appellation de « neurasthénie » dont la suggestive imprécision a rapidement captivé notre incommensurable snobisme. Quelle plus belle preuve de distinction personnelle que d'offrir manifestement les signes d'une maladie aussi bien « portée » !... La presque totalité de nos gloires artistiques n'appartient-elle pas, de droit et de fait, à cette éminente catégorie morbide ?... Le titre si envié d' « intellectuel » n'est-il pas d'ailleurs la consécration officielle d'une impressionnabilité cérébro-nerveuse toujours prête à franchir les étroites limites du fonctionnement normal ?... Et l'on s'engage d'un pas léger, presque joyeux, sur la voie semée de fleurs trompeuses qui mène tout droit et très vite à ce but trop peu redouté.

Malgré son exotique baptême, l'état civil de la « neurasthénie » n'a été parachevé qu'en France par Charcot. Nul n'aurait pu, au même degré que cet incomparable neurologiste, démêler, classer et identifier les symptômes assez diffus qui jusqu'à présent avaient masqué la réelle personnalité de ce mal insinuant et capricieux. Les ténèbres qui l'enveloppaient depuis tant de siècles étaient surtout entretenus par la multiplicité de ses facteurs. Rien de variable et de contradictoire, à première vue, comme ses origines : hérédité nerveuse, surmenage, sexualité, infections, intoxications, artério-sclérose, maladies de l'estomac, traumatisme, éducation et milieu social, etc., tel est le champ illimité où germent et se dévelop-

pent sans bruit les manifestations plus ou moins précoces dont les premiers signes passent généralement inaperçus.

Avec une pareille profusion de causes déterminantes on a grandement le droit de s'étonner que la « neurasthénie » ne soit pas encore beaucoup plus répandue. Elle devrait être en quelque sorte le reliquat constant de toute agression morbide un peu sérieuse et compter normalement autant de sujets que d'individus. Tel sera peut-être un jour l'état régulier de l'humanité. Il est de toute justice de reconnaître que nous ne négligeons aucune des conditions favorables à l'achèvement de cette uniformisation pathologique.

Nous pouvons cependant encore, — tout au moins provisoirement, — affirmer qu'en dépit de la multitude des occasions compromettantes, les prédisposés seuls deviennent sûrement « neurasthéniques ». Et par « prédisposés » nous entendons tous les héritiers sans exception des nombreuses tares nerveuses, dont les plus graves ne sont pas nécessairement celles qui s'exposent le mieux au grand jour. L'éclosion d'emblée de la névrose chez un sujet indemne d'antécédents suspects n'est sans doute pas impossible; mais ce n'est là, comme pour la plupart des règles fondamentales, qu'une exception confirmative. N'oublions pas toutefois que la prédisposition ne confère rien de plus que l' « aptitude ». Elle ne crée pas la maladie de toute pièce, et le fils de parents neurasthéniques n'en continue pas immédiatement la succession. Il parviendrait même, sans trop de peine, à secouer le joug de la fatalité originelle, s'il pouvait se soustraire efficacement aux influences qui ont fait le malheur de sa famille. Mais le cercle qui l'étreint ne lui laisse que de vagues espérances de rédemption, vu l'entière similitude des facteurs initiaux de ses tares natives et des influences occasionnelles qui, par la suite, s'empresseront de les développer.

Parmi ces influences, une des plus actives est certainement, de nos jours, ce qu'on est convenu d'appeler le « surmenage intellectuel ». Par ces temps d'égalitarisme outrancier, chacun se tenant pour aussi et même plus intelligent que son voisin, nul ne doute de la souplesse et de la vigueur de son effort cérébral. Le but convoité étant identique, comment la possibilité de l'atteindre serait-elle l'apanage abusif de quelques privilégiés? Et l'on se lance aveuglément à la poursuite d'une instruction indigeste et à la conquête de diplômes improductifs. Relativement heureux encore ceux qui parviennent à goûter ces illusoires succès : ils ne donnent à la « neurasthénie » qu'un apport assez modeste. Le clan des « ratés », au contraire, surtout de ceux qui n'ont pas su ou voulu se convaincre de l'inopportunité de leurs prétentions, grossira

démesurément les rangs des « névrosés ». Car c'est bien plus à la dépression cérébrale, résultant de l'insuccès, qu'à la fatigue réelle, causée par le travail intellectuel, qu'il convient d'imputer l'extension de ce malencontreux surmenage. A égalité d'efforts et de résistance nerveuse, le candidat triomphant paraîtra habituellement aussi sain et dispos que son rival éconduit malade et harassé. « La véritable cause de l'épuisement nerveux, disent Proust et Ballet, c'est l'inquiétude et l'anxiété au milieu de laquelle ce labeur a été accompli; ce sont les préoccupations morales qui l'ont précédé, accompagné ou suivi. » On ne saurait mieux dire. Malheureusement les conditions précisées par ce précieux correctif tendent surtout à faire ressortir combien il doit être difficile aujourd'hui de ne justifier, à aucun degré, la banale qualification de « surmené ».

La troublante évolution de la « sexualité » vient en outre, fort mal à propos, chez les jeunes gens renforcer l'ébranlement cérébral auquel les condamne l'agitation inévitable de la « vie scolaire ». Nous ne nous arrêterons pas sur les effets trop certains de cette inévitable influence. Les aberrations ou les excès qui peuvent en résulter seraient plus que suffisants à créer de toute pièce une incurable « neurasthénie », s'il ne s'agissait là, fort heureusement, que d'un état transitoire dont les nécessités ultérieures de la vie ont assez habituellement raison.

Bien autrement redoutable, — parce que permanente, — est la coalition des agents morbides aigus ou chroniques, diathésiques ou infectieux, qui nous assiègent journellement. A signaler surtout comme d'actualité contemporaine, les « maladies spéciales de la femme » et celles de « l'estomac », dont les capricieuses manifestations défient avec le même succès l'ingéniosité curative des praticiens. — De plus en plus détournée de ses devoirs naturels et de ses fonctions physiologiques, la femme moderne tend à devenir trop souvent un être anormal, aspirant à s'affranchir de l'impôt sexuel, avec autant d'ardeur que les matrones bibliques s'honoraient de l'acquitter libéralement. Ce triste idéal de « stérilité », dont un trop grand nombre de nos élégantes subissent la démoralisante obsession, a déjà causé tant de désastres qu'on ne saurait trop le dénoncer. Demandez aux cinquante ou soixante mille jeunes femmes de Paris, asexuées par la criminelle complaisance d'une chirurgie éhontée, le bénéfice qu'elles ont retiré d'un sacrifice aussi absolu. L'immense majorité de ces malheureuses n'aura d'autre réponse à vous faire que la démonstrative exhibition d'une lamentable « neurasthénie ».

Malgré ce peu encourageant cortège de misères physiques ou

morales, l' « infécondité » n'en est pas moins le dernier cri du féminisme intempérant. Il est devenu si « select » de ne plus subir les sujétions de la maternité que l'on dissimule soigneusement jusqu'aux signes extérieurs de l'aptitude à cette fonction démodée. Fi de ces courbes harmonieuses qui dessinaient avec grâce la taille d'une femme, au temps préhistorique de la « Vénus de Milo ». L'esthétique du jour, c'est le heurt saccadé des angles et des lignes droites, et par suite la réhabilitation fort inattendue de la « platitude ». L'élégance de la taille se mesure exclusivement à l'exiguïté de son contour, sans que l'on ose ou que l'on sache être choqué de la brusquerie des ressauts et de l'horizontalité des raccords...

Aussi effectives et non moins communes que les maladies propres de la femme, celles de l' « estomac » constituent le plus solide appoint de la « neurasthénie ». On peut même affirmer qu'elles en sont inséparables. C'est, en quelque sorte, le sceau officiel dont la névrose marque sa prise de possession d'un organisme en opportunité morbide. Leur union est à la fois si intime et souvent si immédiate qu'on tenterait vainement de déterminer leur ordre d'apparition. Tout au plus peut-on déclarer que s'il n'est pas de neurasthénie sans trouble gastrique, le contraire n'est pas aussi rigoureusement vrai. Gastralgique ou dyspeptique de fraîche date, on n'est point encore fatalement menacé, mais on est gravement exposé. — Quoi qu'il en soit, ces complications stomacales ne se distinguent en rien de leurs formes indépendantes. Il paraît cependant acquis que les neurasthéniques primitifs sont plus particulièrement atteints d' « hyperacidité »; d'où leur penchant bien connu pour les salades et les fruits aigres. Ils sont aussi à peu près sûrement voués aux tribulations multiples de l' « entéroptose ». Autre invention terminologique, dont s'est trop aisément enrichi le langage approprié à la complexité morbide de notre récente fin de siècle. On a lu ou entendu dire, mais à coup sûr il serait difficile de deviner que ce mot sonore et peu rassurant désigne, de par l'autorité sans conteste de Frantz Glénard, un ensemble symptômatique représentant une association de lésions gastro-intestinales constantes et de troubles fonctionnels mobiles et divers comme les réactions individuelles. Le point de départ est d'une immuable précision. Débilité musculaire de la paroi abdominale; relâchement des fibres ligamenteuses qui maintiennent la fixité topographique des organes délicats et peu protégés, entre lesquels se répartit avec une admirable notion de leurs aptitudes, le mystérieux travail de la digestion. La parfaite stabilité de ces laboratoires partiels leur est aussi nécessaire qu'aux rouages actifs d'un mouvement d'horlogerie :

et la moindre infraction à cette loi d'équilibre physiologique peut se traduire par des désordres manifestement disproportionnés avec l'importance de l'agent perturbateur. Le tiraillement des viscères, leur abaissement ou leur déplacement dans la cavité abdominale, la pression qu'ils exercent ainsi sur les organes voisins, les troubles circulatoires et nerveux qu'ils subissent et provoquent par suite; tel est, dans ses grandes lignes, le tableau descriptif de cet état pathologique incontestablement « moderne » et dont la « dilatation de l'estomac » constitue le symptôme le plus visible et le plus connu.

Presque au même degré de l'échelle étiologique, nous trouvons ensuite le groupe compact et toujours actif des « infections » et des « intoxications ». Très impressionnable aux poisons, la cellule nerveuse est la proie facile de tous les « virus » auxquels elle ne peut opposer le privilège exceptionnel de l' « immunisation » ou de l'état « réfractaire ». C'est dire avec quelle exemplaire régularité elle subit les effets nocifs des élaborations microbiennes, aussi foudroyantes parfois que la strychnine, le curare, l'acide prussique et autres redoutables alcaloïdes. Rapide ou lente, partielle ou générale, cette sidération nerveuse qui fait, en somme, tout le danger des atteintes infectieuses, ne manque dans aucune circonstance. Et dans les cas particulièrement graves, elle survit aux germes qui l'ont déterminée, ne cédant que peu à peu aux efforts combinés de la nature et de la thérapeutique. Elle n'en représente pas moins la forme la plus habituellement curable de la « neurasthénie aiguë ».

Une cause assez étrange, essentiellement contemporaine, parce qu'elle est la conséquence directe de l'audacieuse captation des éléments que l'industrie actuelle asservit à ses insatiables besoins; c'est le « choc traumatique » porté à son maximum de pouvoir vulnérant et considéré dans son action générale sur l'organisme, avec ou sans lésions locales appréciables. Tels les accidents de chemins de fer, d'automobiles, les violentes explosions de mines ou de machines, qui déterminent sur l'axe cérébrospinal et sur les plexus viscéraux d'incalculables ébranlements. Et comme les effets de ce retentissement intime ne sont pas nécessairement immédiats, que souvent même ils mettent très longtemps à se produire, et qu'ils affectent une préférence marquée pour les cas sans lésions objectives, on ne pouvait se défendre tout d'abord à leur égard d'une excusable suspicion. D'autant que les questions préjudiciables qu'ils soulèvent inévitablement mettent en conflit suraigu les intérêts les plus contradictoires. Mais les faits d'observation de ce genre se sont tellement multipliés, dans ces derniers

temps, qu'il n'est plus possible de les récuser. Les parties « en cause » ne peuvent aujourd'hui raisonnablement contester que leurs exagérations mutuelles. Ajoutons que ce mode neurasthénique est malheureusement aussi difficile à guérir qu'à légitimer.

Les facteurs d' « ordre physique » que nous venons de passer en revue n'auraient, malgré tout, qu'une sûreté d'action très relative, s'ils ne trouvaient dans l' « état moral » de leur victime une complicité toujours disposée à les seconder. Jamais époque n'a si orgueilleusement prétendu réaliser le maximum du développement moral de l'individu; théories et leçons de choses s'empressent à l'envi de dénoncer le joug dégradant de la « superstition » et des préjugés surannés : « Devoirs facultatifs », — « Droits intransigeants », voilà désormais le seul idéal compatible avec la dignité humaine. Pour Dieu la raison; le bien-être pour culte; l'égalité pour code. Des principes aussi radicaux devaient nécessairement entraîner dans le « monde moral » une révolution égale à celle que les conquêtes de la civilisation ont imposée au « monde physique ». Et déjà l'on est à même de relever les conséquences directes de ces aspirations immodérées. Relâchement progressif du respect de l'autorité chez les inférieurs et de son exercice chez les supérieurs. N'osant ni ne voulant plus ni commander ni défendre, les chefs et, ce qui n'est pas moins grave, les pères de famille, n'ont plus d'action directrice sur leurs subordonnés ou sur leurs enfants. Ceux-ci, habitués à contenter tous leurs caprices, par l'aveugle indulgence de leur entourage, arrivent bientôt à ne souffrir ni contradictions ni déceptions : par suite, à ne comprendre qu'une existence facile et à considérer comme inutile ou dépassant leurs forces de lutter pour surmonter les moindres obstacles ou les plus vulgaires mécomptes. Le succès sans effort privant la « volonté » de son stimulant naturel, celle-ci s'effondre, et le cerveau n'est plus qu'un réceptacle inerte dont le premier « choc » venu, physique ou moral, ouvrira grandement l'accès à la « neurasthénie ».

IV

Nous ne donnerons pas ici la description symptomatique de la « névrose » qui fait l'objet de ce travail. Ce n'est point œuvre didactique, mais prophylactique que nous poursuivons avant tout. Qui ne sait d'ailleurs, aujourd'hui, démasquer les signes caractéristiques de cette physionomie morbide qu'il ne sera peut-être bientôt plus paradoxal de considérer comme normale? L'expression anxieuse ou tout au moins préoccupée du visage, — la douleur

en « casque », — la faiblesse musculaire, l'horreur du travail manuel ou de l'effort, l'insomnie habituelle, l'exacerbation matinale, le bien-être relatif du soir, avec leurs combinaisons infinies de troubles psychiques, névralgiques ou gastro-intestinaux; ce sont là autant de « stigmates » révélateurs et fondamentaux. L'observateur le moins exercé ne peut s'y tromper que volontairement.

Du pronostic et du traitement nous ne dirons pas davantage et pour la même raison. Quels que soient sa « forme » et son « degré », la « neurasthénie » ne compromet pas nécessairement par elle seule l'existence du patient; elle se borne à la troubler. Bien loin de là : son empreinte aurait plutôt la valeur d'un brevet de « longue vie », si l'on n'éprouvait quelque scrupule à formuler une assertion aussi peu vraisemblable au premier abord. Et cependant la réalité des faits ne permet guère de la mettre en doute, en l'appuyant au besoin d'une explication assez plausible. Obligé de s'observer minutieusement et d'éviter avec la plus vigilante attention les occasions, — combien nombreuses! — qui pourraient lui nuire, refroidissement, fatigues, écarts de régime, etc., le « neurasthénique » échappe par là même aux causes ordinaires de maladies et de mort prématurée que le « robuste » brave avec un si présomptueux dédain. Mais combien plus sûrement celui-ci parviendrait-il à cet inappréciable résultat, s'il imitait, de ce « chétif » dont il se raille, la prudente réserve et la sage méfiance.

Toutefois, si à ce point de vue exclusif et fort discutable, la déchéance nerveuse a cela de commun avec la plupart des « maux » de n'être pas absolument dépourvue d'utilité, qui oserait soutenir que ses méfaits ne constituent pas aujourd'hui, pour l'humanité, un lourd et menaçant fléau? Au train vertigineux de notre civilisation, qui pourrait entrevoir sans effroi la progression ininterrompue de cette impressionnabilité dont nous souffrons déjà si vivement? L'ère des « concordats » ne semble-t-elle pas aussi virtuellement close, même en physiologie? Et n'allons-nous pas assister à la rupture définitive des rapports diplomatiques qui limitaient, — assez péniblement, il faut bien en convenir, — les velléités d'indépendance mutuelle de ces deux collaborateurs inséparables mais rivaux, le sang et les nerfs?

Il n'est pas, pour l'avenir de notre race, de plus inquiétante éventualité. Les conditions actuelles de sa vie sociale exposent en effet tout particulièrement la nation française à ces redoutables aléas biologiques. Prédestinés par une mystérieuse aptitude native à devancer tous les peuples dans la voie des évolutions rapides, nous sommes incontestablement, à l'heure qu'il est, les mieux pré-

parés à subir ou à compléter cette révolution ethnique dont on ne peut calculer les suites. Mais comment la retenir ou la retarder, ou, plus sagement peut-être, l'aiguiller sur une voie moins périlleuse? Avec l'énorme quantité de mouvement qui nous entraîne, pour ainsi dire malgré nous, chaque jour plus avant, est-il à présent possible de faire machine en arrière, ou même d'enrayer la marche? Quel frein assez puissant pourrions-nous mettre en jeu?

Issue d'un concours de circonstances diverses et tendant fatalement au même but, la question ne peut se résoudre que par une association soutenue d'efforts appropriés. Ne pas perdre de vue surtout la donnée fondamentale du problème qui n'est autre que la recherche de la « pondération » en toute chose. Cette conciliante formule a cela d'encourageant qu'elle n'est, *a priori*, exclusive d'aucune des obligations plus ou moins définitives du *modus vivendi* actuel. Telle quelle, pour relative et restreinte qu'elle apparaisse, elle mérite d'arrêter l'attention des « éducateurs » et des « arbitres du monde »; de tous ceux, en un mot, qui par leur naissance, leur fortune, leurs fonctions ou leurs connaissances, imposent à la société l'autorité de leurs actes et la suggestion de leurs exemples.

Ce n'est point à l'arsenal des lois répressives, plus que jamais surabondamment pourvu, que nous demanderons les moyens correcteurs d'une déviation psycho-pathologique arrivée, ou peu s'en faut, au dernier degré de tension. Les amendes et la prison, avec ou sans « sursis », même partout ailleurs qu'à l'attrayante villégiature de « Fresnes », auraient bientôt perdu, par excès de banalité, leur précaire valeur de sanction préventive. Pas n'est besoin davantage d'organiser à grand bruit des « ligues » et des « manifestations ». Elles ne sauraient trop où siéger. Œuvre de persuasion documentée et de démonstration *ad hominem*, c'est en « payant d'exemple », en prêchant avec conviction la bonne cause dans les conférences et dans la presse, que les « volontaires » de la vraie « défense humanitaire » pourront engager le combat avec quelque chance de succès.

Est-il réellement besoin d'entrer dans les détails du thème de l'action et d'en préciser les phases successives?... L'urgence et la nature des opérations ne peuvent guère s'accommoder d'une réglementation trop méthodique. Levée en masse avec initiative individuelle, tel doit être le mot d'ordre de cette salutaire croisade. Dénoncer en toute occasion les dangers immédiats et les pernicieuses conséquences des innovations témérairement adoptées avant épreuves suffisantes; — crier en tous les idiomes « casse-cou » aux affolés de vitesse; — prendre à parti les procédés

culinaires soi-disant perfectionnés qui n'ont d'autre résultat que de priver les mets de leur saveur naturelle et de leurs qualités réparatrices; — veiller à la scrupuleuse conservation de l'intégrité des matières premières de la nutrition; — proscrire ou réglementer par tous les moyens la vente et la fabrication des produits impropres ou nuisibles : comme l'alcool, le beurre artificiel, le lait improvisé ou additionné, les vins frelatés, les farines amidonnées, etc., qui constituent de nos jours la base de l'alimentation de la quasi totalité des populations urbaines; — répandre à profusion la notion de l'incomparable supériorité hygiénique des campagnes qui, seules, peuvent libéralement assurer l'air, le logement et la nourriture aux déshérités de la fortune, ce dont les villes, en dépit de la majoration des salaires, ne leur offrent jamais qu'un insaisissable mirage; — opposer aux diatribes des sectaires ou des utopistes la saine doctrine de la nécessité physiologique du travail manuel, si éloquemment confirmée par les exemples multipliés du surmenage précoce auquel sont inexorablement voués la plupart des « fruits secs » des études supérieures.

Tout vrai progrès social doit venir à son heure et respecter la limite d'adaptation des facultés organiques. C'est surtout en pareille matière qu'il convient de rappeler que la nature ne supporte pas d'être brusquée. Si Messieurs les politiciens voulaient bien aussi, de temps à autre, user eux-mêmes du « droit de grève » qu'ils octroient sans restriction à leurs dociles clients, les vannes accélératrices du courant ne seraient pas si imprudemment levées, et des améliorations durables, — parce que opportunes, — se substitueraient aux chimériques tentatives qui ne font qu'aggraver le malaise et redoubler, avec le trouble des esprits, les dérèglements de la vie matérielle.

Louis Delmas.

ÉTUDES LITTÉRAIRES

LE RÈGNE DE L'ENFANT[1]

I

Victor Hugo, dans ses *Choses vues*, raconte sur le prince de Joinville enfant une anecdote qui nous montre la famille du roi Louis-Philippe sous un jour de simplicité et de bonhomie : « Il avait, dit-il, imaginé une *scie* qui exaspérait la reine. C'était un vieil orgue de Barbarie qu'il s'était procuré. Il arrivait chez la reine jouant de cet orgue en chantant des chansons enrouées. La reine commençait par rire. Puis cela durait un quart d'heure, une demi-heure. « Joinville, finis! » La chose continuait : « Joinville, va-« t'en! » Le prince chassé par une porte rentrait par l'autre avec son orgue, ses chansons et son enrouement. La reine finissait par s'enfuir chez le roi. »

Ainsi l'enfant devenait maître de la maison royale. Il l'est partout aujourd'hui. Il règne dans les maisons ouvrières et bourgeoises. Il n'est plus relégué au second plan, dans les « nurseries » ou l'office. Il envahit jusqu'au salon. Il ne se contente pas d'être supporté; il veut encore être loué. Il a ses apologistes. Des auteurs dramatiques, comme M. Eugène Brieux, dans *les Remplaçantes*, proscrivent en son nom le lait étranger et engagent les mères à ne

[1] *Les portraits de l'enfant*, par Ch. Moreau-Vauthier, avec gravures (Hachette, édit.). — *Mon petit Trott*, par André Lichtenberger (Plon, édit.). — *La petite sœur de Trott*, par le même (*id.*). — *Poum*, par Paul et Victor Margueritte (Plon, édit.). — *Zette*, par les mêmes (*id.*). — *Poil de Carotte*, par Jules Renard (Flammarion, édit.). — *Les Bucoliques*, par le même (Ollendorf, édit.). — *Miquette*, par Gyp (Calmann-Lévy, édit.). — *Chéris*, par la même (Juven, édit.). — *Les amitiés françaises*, par Maurice Barrès (Juven, édit.).

point laisser à d'autres femmes un fardeau aussi précieux. Il a, dans l'art contemporain, ses peintres et ses historiens. On lui consacre des toiles et des livres tout entiers. Il n'y apparaît plus accompagné d'autres figures, comme il avait accoutumé d'être représenté dans les tableaux de la Renaissance, mais seul et souriant, la chair rose, les yeux limpides et l'air satisfait.

Cependant il ne s'est pas contenté de cette entrée triomphale dans l'art et dans la littérature : le voici qui se plie aux exigences de la vie moderne et occupe les journaux et les industries. Un journal parisien n'a-t-il pas eu l'idée cocasse, l'an dernier, d'ouvrir un concours de mots d'enfants ! On voyait tous ces nouveaux-nés s'exercer prématurément à des mots de la fin. Et l'on inaugure périodiquement à Paris des concours de jouets. Il faut admirer ces jouets : il en est de si compliqués, de si savants, qu'il a fallu s'adresser pour leur confection à de prodigieux machinistes. A la vérité, ils paraissent plutôt destinés à amuser des personnes âgées ; mais nos enfants sont si précoces qu'ils ne tarderont pas à nous en expliquer eux-mêmes le mécanisme.

Si l'on en croit les nouvelles qui viennent d'Amérique, ils sont aussi devenus une spéculation, et des plus fructueuses. On raconte qu'une société s'est fondée en Californie qui a acheté un lot de deux cents enfants sains et agréables. Elle les loue comme on loue des pianos, au mois, à la semaine, au jour, à l'heure, aux ménages sans enfants qui ont envie de se distraire. Le tarif très modique n'est que de six francs par mois. Ce régime changeant apprend aux enfants à ne pas trop s'attacher à des parents éphémères, et, en outre, il les pourvoit d'une précoce expérience des milieux, des caractères et des conditions sociales, ce qui leur constituera de bonne heure une connaissance de l'homme toujours utile dans toute profession.

Enfin, la politique même s'occupe d'eux. On leur reconnaît des droits si l'on supprime ceux des parents. Les parents qui prétendent diriger leur éducation ne font autre chose qu'abuser de la confiance de ces petits êtres incapables de se défendre : heureusement, l'État veille sur eux afin d'empêcher les empiètements d'une autorité trop longtemps reconnue ! Le droit de l'enfant, sophisme nouvellement découvert, n'est autre chose qu'une étape de plus dans ce développement systématique de l'État qui nous achemine au socialisme.

M. Ch. Moreau-Vauthier a eu l'heureuse idée de grouper en un volume élégant les plus beaux modèles d'enfants que nous offrent la peinture et la sculpture à travers les âges et les diverses nations. On y peut admirer l'école antique, et les bambins de France,

d'Italie, des Flandres, d'Allemagne, d'Espagne et d'Angleterre. Je ne sais si ces derniers ne sont pas les plus beaux. L'*enfant bleu* et l'*enfant rose* de Gainsborough ont tant de fierté dans la pose, tant de santé sur les joues, tant de clarté dans les yeux et tant de précoce dignité sur le visage!

Aujourd'hui l'on peut admirer les portraits de Jacques Blanche qui passe sans transition, avec une heureuse intelligence, de l'observation raffinée des élégances mondaines à celle, souple et aisée, des figures paysannes, — et encore les enfants ensoleillés et rieurs de Besnard, ceux de Carrière, doux, tristes, gris et touchants, ceux de Flameng, de Carolus Duran, de Chaplin, fins et apprêtés.

Les caricaturistes n'ont pas oublié l'enfance. Rappellerai-je la fameuse série que Gavarni consacra aux enfants terribles, cette série qui inspirait à Théophile Gautier ces amères réflexions : « Les enfants terribles! le plus éloquent plaidoyer que l'on ait jamais fait en faveur du célibat. En feuilletant ces tableaux d'une vérité si grande, on se sent des envies de laisser finir le monde, car ils n'épargent rien, ces monstres, avec leur candeur sournoise et leur naïveté mélancolique... Leur cruauté tenace s'en prend à tout. Les secrets du boudoir, du cabinet de toilette et de la cuisine, rien n'est sacré pour eux. Et le mal qu'ils font, ils en ont la conscience, quoi qu'on en dise; leur air bête n'est qu'un masque. Les enfants sont féroces par caractère : ils se plaisent à faire le mal, à plumer les oiseaux vifs; à causer des scènes et des querelles; car jamais ils ne rapportent une chose indifférente, c'est toujours la phrase dangereuse qu'ils vont redire, tout en se balançant sur les genoux de la victime. » A vrai dire, les réflexions sont plus noires et plus désolées que ne le méritent les caricatures de Gavarni. En veut-on la preuve? Voici un gamin qui, à la table paternelle, un jour de réception, demande si le poulet qu'on apporte est bien le « crevé de ce matin » qu'on a dit être assez bon pour l'invité! Il faut voir le dessin : on n'aperçoit que le dos de l'enfant, mais les yeux furibonds de la mère et l'air niais du monsieur sont suffisamment éloquents. C'est assurément plus drôle que méchant. Daumier dessine mal les enfants, et c'est dommage, car ses légendes sont moins âpres, plus familières, plus naturelles. Il nous montre dans un de ses dessins un brave homme surpris, un dimanche, par une pluie d'orage, tandis qu'il promène sa marmaille. Le pauvre papa enjambant un ruisseau dans une pose de colosse de Rhodes, transporte ses petits d'une rive à l'autre en soupirant . « C'est bête d'avoir, en hiver, des enfants si beaux que ça! »

Ce que M. Moreau-Vauthier a fait pour l'art, — une sorte de revue

de l'enfance, — je ne saurai l'entreprendre pour la littérature en quelques pages. Je me contenterai donc de choisir, parmi les romans les plus récents, quelques ouvrages qui ont été plus spécialement voués à l'observation de l'enfance. M. André Lichtenberger, MM. Paul et Victor Margueritte, M. Jules Renard, Mme Gyp, — je les cite pêle-mêle, et sans souci de leurs notoriétés diverses, — n'ont pas craint de se pencher sur les tout petits pour retenir leurs faits et gestes. Nous trouverons à les feuilleter au hasard un doux plaisir, et nous cueillerons dans leurs ouvrages une jolie moisson d'anecdotes. Enfin M. Maurice Barrès, avec *les Amitiés françaises*, retiendra plus longuement notre attention, par la théorie d'éducation qu'il éclaire de toute la magie de son style.

La force des impressions d'enfance est si grande qu'elle détermine souvent notre vie entière. Naître et grandir dans la joie et l'amour laisse un reflet de bonheur qui éclairera les jours tristes. Deviner, trop jeune, la misère et la souffrance apporte au cœur une bonté plus large, ou, plus souvent, une amertume durable. Les petites passions des enfants éclairent les grandes passions des hommes. Elles sont l'image d'une même nature, et une image plus sincère et plus simple. Et c'est pourquoi nous prenons du plaisir à analyser des âmes d'enfants.

II

M. André Lichtenberger est l'auteur de *Mon petit Trott* et de *la Petite sœur de Trott*. Je sais de jeunes mères, — et de jeunes pères aussi, bien qu'ils fassent des façons pour convenir de l'intérêt qu'ils prennent à ces historiettes, — qui raffolent véritablement de ces deux livres. Trott et sa petite sœur Lucette sont pour eux des manières de héros. Encore ne sont-ils rien auprès de leurs propres enfants. Leur imagination agrémente aimablement les aventures de ces bébés auxquels il ne manque, selon eux, qu'un historien. Il y a ainsi tout un merveilleux enfantin comparable au merveilleux mythologique et qui, par une vertu divine, transforme en actions d'éclat des actes qui, au premier abord, paraissaient vulgaires. L'amour est dieu, surtout l'amour maternel. Après avoir créé réellement, il ne cesse point de créer en esprit et d'orner ces jeunes vies qui, dans le rire et les larmes, manifestent une puissance inconnue aux hommes mûrs.

Mlle Lucette, par exemple, n'a pas attendu longtemps pour captiver l'attention et mériter un biographe. M. Lichtenberger nous en assure avec une certaine gravité : « C'est presque tout de suite après sa naissance que Mlle Lucette a commencé à étonner le monde.

Elle n'était pas depuis trois jours au monde qu'elle distinguait déjà parfaitement le jour de la nuit, la lumière du soir. Elle a ri vers l'âge de trois semaines. Elle a ri positivement. Son papa a prétendu qu'elle faisait tout simplement une grimace; si l'on veut, mais c'était une grimace de bonne humeur. Alors on peut bien appeler cela rire. Et rire si jeune, c'est très remarquable. Bientôt elle a reconnu sa maman, et nounou, et Trott et papa. Elle avait des petits signes tout à fait intelligents. C'est extraordinaire. Puis elle a commencé à être méchante exprès. C'est adorable. Et à faire de petites mines. C'est trop délicieux. Il est survenu encore une innombrable quantité d'autres choses étonnantes. On aurait dit qu'on vivait au temps des miracles...[1]. »

Ainsi les jeunes mères brodent à n'en plus finir sur les débuts dans la vie de leur nouveau-né. Leur nouveau-né, c'est pour elles l'univers, un mystère qu'il faut constamment éclaircir. La première dent, le sevrage, les premiers mots — cette suggestive littérature, impérieuse et ténébreuse comme du Mallarmé, — les premiers pas, autant d'événements et d'émotions.

L'art de *Mon petit Trott* est d'avoir mêlé cet enfant à tout un petit drame intime. Trott est le fils chéri d'un ménage de marins. Le père, lieutenant de vaisseau, navigue sur les mers lointaines. La mère est demeurée seule, avec l'enfant délicat, sur la Côte d'azur. Elle est jeune, jolie, avide de plaisir, un brin coquette et légère. Elle aime le monde, et on lui fait la cour. Mais Trott conçoit pour ses flirts des haines terribles. Il leur joue des tours de singe, si l'on peut ainsi parler. Sans le savoir, il protège sa trop charmante maman. Quand le père revient, son jargon imprudent livre à celui-ci la vie un peu mondaine de la jeune femme. C'est la brouille, une vie pénible et douloureuse. Mais Trott, devenu très malheureux, finit par réconcilier ses parents.

M. Lichtenberger est un romancier très habile. Trott est placé en pleine lumière dans son livre, et les personnages secondaires sont habilement groupés et présentés. Il écrit en petites phrases limpides, jolies, frétillantes comme des poissons qu'on sort de l'eau. Il ménage ses effets et amenuise la réalité. Il est avec celle-ci en coquetterie réglée. Il lui donne de beaux atours, la pare, l'attife, la pomponne afin qu'elle soit pimpante et aguichante; je lui en ferai une légère querelle. Il est proprement l'Octave Feuillet de l'enfance L'auteur de *Monsieur de Camors*, fort expert en psychologie élégante et écrivain d'une puissance réelle en même temps que d'une distinction rare, habillait avec un luxe raffiné et conventionnel

[1] *La petite sœur de Trott*, p. 132.

les passions de ses personnages. Son style donnait un aspect clinquant aux plus misérables. Il arrangeait les matériaux qu'une observation large et aisée lui apportait. Il aurait craint de les présenter tels quels, dans une nudité sans pudeur. De même, M. André Lichtenberger polit avec grâce les mots des petits enfants. On dirait que leur mère a passé par là. L'artifice est si aimable qu'on ne songe pas à s'en plaindre. Après, on se demande bien un peu si cette nature n'est pas truquée, mais on aime autant ne pas s'en assurer. Cela ne servirait de rien. La visite de Trott au tombeau de Suzanne, l'histoire du croissant donné au pauvre, cela se déguste comme de la pâtisserie. On ne songe au pâtissier qu'après avoir digéré les petits gâteaux. Sans doute, il vaudrait mieux l'oublier tout à fait. J'aime mieux la scène palpitante où Trott essaie de réconcilier son chien et son chat, Jip et Jup, parce qu'on lui a appris dans l'histoire sainte que Dieu réconcilia Esaü et Jacob.

M. Lichtenberger mêle avec dextérité le naturel et le factice. On ne distingue pas bien la soudure. Dans *la Petite sœur de Trott*, le naturel domine évidemment; néanmoins, le premier Trott avait un charme ailé plus séduisant. Une sœur est née à Trott. Quand on la lui montre, il manque tout à fait d'enthousiasme, la déclare horrible à voir et demande :

— « Est-ce que vous ne croyez pas qu'en la renvoyant tout de suite, le bon Dieu voudrait la changer pour une autre moins laide? »

Il est honteux de cette petite sœur qui a des mœurs bruyantes et dégoûtantes. Cependant, comme on lui a dit qu'elle venait du paradis et qu'elle pleurait parce qu'elle regrettait les anges, il fait cette belle promesse :

— « Je tâcherai d'être bien gentil avec ma petite sœur pour qu'elle ne regrette pas trop les anges. »

C'est trop beau, et je préfère le mot précédent.

M. Lichtenberger a perfectionné les manœuvres de son petit monde. C'est un stratège fertile en ressources. Il sait aussi que la nature est précieuse et féconde. Il n'oublie pas de la bien observer. Ainsi il analyse admirablement les alternatives rapides d'obscurité et de lumière dans l'esprit des enfants. Il cueillera bien des fleurs encore dans le jardin qu'il cultive. Que de choses diverses à noter, et ces jalousies des personnes qui soignent le même bébé, et l'exclusivisme des mères ou des tantes qui ne veulent jamais admettre les torts de ces chérubins, et les passions frénétiques des chers petits qui naissent avec la foi au régime de leur autorité...

III

M. Jules Renard est un excellent écrivain. Il orne d'une littérature savoureuse le langage des paysans et des enfants. Quelquefois il raconte des riens. Mais des riens, on en rencontre beaucoup dans les romans élégants. Seulement, ils sont d'une autre nature. Et l'on n'y trouve pas, en revanche, tant de ces mots profonds, d'une belle ampleur rustique. M. Jules Renard se laisse amoureusement guider par la nature. Elle lui a communiqué son grand secret pacifique. Il y joint un brin de malice paysanne; des paysages, de lignes simples, gracieuses et intimes, sont dessinés d'un crayon lent et sûr. Ses observations de mœurs, courtes et incisives, semblent des nouvelles à la main perfectionnées. J'en voudrais écarter parfois quelque vulgarité inutile. Enfin, M. Jules Renard se connaît parfaitement et sait borner ses prétentions. Bien peu de ses confrères sont capables d'en faire autant. Il boit dans son verre qui est petit, mais si finement taillé et d'un cristal si limpide qu'on voit au travers des toits de ferme, un abreuvoir, des bœufs et même un tas de fumier.

Ce poète réaliste nous a donné une *Histoire naturelle* et des *Bucoliques* où les plaisirs rustiques et la vie aux champs sont traités sous une forme classique dont les apprêts sont dissimulés et se devinent néanmoins. Dans *les Bucoliques*, je relève quelques tableaux de campagne, une chasse aux perdrix, deux ou trois portraits de paysans, presque parfaits. Mais je m'écarte de mon sujet qui est l'âme des enfants.

M. Jules Renard note leurs traits d'esprit d'une logique amusante et d'un tour spontané. Je les crois pour la plupart authentiques; du moins l'arrangement ne se sent point. Lisez plutôt ces petits dialogues qui mettent en scène le jeune Pierre, sa maman et sa petite sœur.

I

La maman. — As-tu bien dormi cette nuit?

Pierre. — J'ai dormi à chaque instant.

La maman. — As-tu fait de jolis rêves?

Pierre. — J'ai rêvé que j'avais une tête grosse comme une bille et que je glissais sur le parquet avec des pattes de poulets.

Berthe (*se réveille et se dresse sur son lit à elle*). — Pierre, veux-tu que j'aille dans ton lit à toi?

Pierre. — Non, Berthe, on s'embrouillerait.

II

Pierre. — Tu vois ce joujou?

Berthe (*tend les mains*). — Oui.

Pierre. — Je te le donne, il est à toi.

Berthe (*prend le joujou*). — Merci.

Pierre (*reprend le joujou*). — Redonne-le-moi, que je te montre comme je te le donne. Tiens, regarde, je te le donne pour de vrai. Ce n'est plus mon joujou. C'est ton joujou. Je ne te le prête pas, tu comprends, je te le donne, je te le donne.

Berthe. — Oui.

Pierre. — D'ailleurs, écoute, tu n'en as pas besoin, et je te donnerai, un autre matin, quelque chose de bien plus beau.

III

Berthe. — Est-ce qu'une tante vaut mieux qu'une maman?

La maman. — Aucune tante ne vaut une maman.

Berthe (*elle s'éloigne, réfléchit et revient*). — Mais, mille tantes, est-ce que ça vaut une maman?

La maman. — Ni mille, ni cent mille. Personne, rien ne vaut une maman.

Berthe. — Fichtre, Madame[1] !

Cela vous a un petit air de vérité tout à fait agréable. Sans doute, tous les propos de Mlle Berthe ne valent pas la peine d'être répétés, et M. Jules Renard a mis quelque complaisance à les recueillir. Mais il en est de délicieux. Par une belle nuit d'été, elle dit de la lune :

— « Oh! la lune!... comme elle sait bien se tenir en l'air! »

Un jour, comme elle écosse des petits pois et en laisse tomber la moitié par terre, sur une observation de sa mère, elle répond :

— « Ce n'est pas de ma faute. Quand j'ouvre leur petite cabine, ils sautent de joie. »

M. Jules Renard sait en outre accentuer par des comparaisons saisissantes les faits et gestes de ses petits personnages. Ainsi, d'un enfant exposé à de vastes pensées, il dira : « Il sent bouger trois ou quatre idées dans sa tête comme des petits chats. Puis, les chats dorment. »

[1] *Les Bucoliques.*

L'auteur des *Bucoliques* a raconté aussi l'histoire d'une enfance malheureuse. Dans *Poil de Carotte*, il nous montre les méchancetés sournoises d'une mère sans entrailles pour son dernier enfant dont les cheveux roux et la peau tachée ont peu d'attraits. Le pauvre Poil de carotte grandit sans affection, torturé d'un immense désir de tendresse, d'une jalousie féroce contre les privilégiés qui sont aimés. Avec un art raffiné et cruel, l'auteur nous montre comment le malheur supporté trop jeune rend maúvais et pitoyable. Poil de carotte prononce, un jour, cette parole effrayante qui contient toute la douleur de sa jeune vie :

« — Tout le monde ne peut pas être orphelin. »

Mot terrible, le plus terrible peut-être qu'un enfant non privé de mère ait prononcé.

IV

MM. Paul et Victor Margueritte, quand ils sont las d'agiter la question du divorce ou de coordonner les souvenirs de la guerre de 1870, se reposent et reposent leurs lecteurs en faisant le portrait d'un petit garçon et d'une petite fille. Ils ont déposé une grâce légère dans les propos puérils de leur *Poum* et de leur *Zette*. Poum n'a rien d'extraordinaire : il n'est ni précoce ni élégant. C'est le type de ces enfants bruyants, spontanés, peureux, confiants, adorables de candeur ingénue et de logique enfantine. Zette est plus avancée, elle ressemble déjà à une petite femme.

Poum et *Zette* ne sont pas à proprement parler des romans. Ce sont des chroniques où sont enregistrées au fur et à mesure les aventures d'un petit garçon et d'une petite fille. On y voit l'ébahissement de Poum devant son frère nouveau-né, « ce petit tas vivant et mystérieux », la torture de son esprit devant cette phrase qu'il a entendue : « On a pris une hypothèque sur la maison de M. Gaud », ses peurs terribles et qu'il aime cependant, durant ses promenades avec son grand cousin Step enclin à lui jouer de mauvaises farces, ses manèges d'amoureux jaloux auprès de Mlle Zette, sa compagne de jeux. Zette est une petite fille jolie et déjà inconsciemment coquette, pour qui les garçons font la roue et se battent. Poum rosse d'importance le jeune du Traport qui s'est permis de le supplanter. La fillette regarde ce pugilat sans s'étonner. Après la réconciliation, elle leur passe des ficelles au bras, brandit un fouet sur eux, « et rit comme une petite folle, d'un rire argentin, plein de joie enfantine et d'inconsciente cruauté ».

On observe ces passionnettes aux bals d'enfants. C'est le monde

en miniature : gourmand et jaloux. Seuls varient les sujets de gourmandise et de jalousie. Dans ses souvenirs d'enfance et de jeunesse, le comte de Tolstoï a analysé avec une vérité précieuse ces premiers pas tremblants des petits hommes qui s'aventurent dans le chemin des passions.

Dans *Poum* et dans *Zette*, MM. Paul et Victor Margueritte ont employé le temps présent. M. Jules Renard, M. André Lichtenberger, — le lecteur a pu s'en rendre compte par nos quelques citations, — ont eu recours à la même méthode. Il semble que le temps présent, avec sa vivacité d'allure et son petit air conquérant, soit le seul apte à fixer les minutes fugitives de l'enfance, pour qui le passé existe encore si peu.

V

Gyp a créé deux types, Bob et Paulette, dont elle s'est beaucoup servie depuis, en les rajeunissant ou les vieillissant selon les circonstances. Le jeune garçon, franc de collier, philosophe gouailleur et dressé sur son argot comme un coq sur ses ergots, et la jeune fille hardie et effrontée, plus naïve souvent qu'il n'y paraît, sautent tout armés de *Petit Bob* et d'*Autour du mariage* et promènent leurs airs effrontés dans la littérature maternelle.

Miquette, venue au monde il y a un an ou deux, — les livres de Gyp sont si nombreux qu'on s'y perd un peu, — Miquette parle comme Bob. A son grand-père qui condescend à jouer et à causer avec cette fillette dégourdie, elle assure qu'elle comprend très bien qu'il *s'embête* (*sic*) avec elle.

— Non... j'sais bien que j'suis pas les grandes personnes... Ainsi, vous détestez d'vous baisser..., ben, pour jouer avec moi, faut vous baisser tout l'temps..., pour parler avec moi, c'est la même chose.

Les frères de Miquette sont tous pareils. Il y en a un assez amusant, qui est très gourmand et aime les vins fins qu'on sert aux grands dîners; il lui semble alors que Dieu descend dans son gosier en culotte de velours.

— En culotte de velours! fait Miquette émerveillée.

Sous ce titre *les Chéris*, Gyp vient de donner une suite à ses Bob et à ses Miquette. Les chéris, ce ne sont pas des enfants, mais on continue à les appeller ainsi. Les chéris, ce sont des jeunes gens de vingt ans et des jeunes filles de seize ou dix-sept, fruits d'une éducation maladroite et faible qui les a gâtés, corrompus, viciés. Génération mal élevée, grossière, égoïste, sans gêne, dépourvue non seulement d'idéal, mais d'idées, ne pensant qu'à des buts

immédiats et pratiques, souvent naïve encore avec ses airs de tout savoir, et surtout absolument différente de la génération précédente. Gyp accentue ce contraste, en opposant aux enfants des parents tout à fait antiques, vieux jeu, collet monté, bourrés de préjugés, tandis que les chéris ne croient à rien qu'à leurs appétits, et parlent un jargon dernier cri qui rend leur âme plus obscure encore à ceux qui les ont engendrés.

Les chéris ignorent le respect, et traitent les vieillards avec désinvolture. Ecoutez la jeune Léonie dialoguant avec sa grand-mère :

Léonie. — Je m'appelle Lionette depuis que j'juge un peu les choses..., pac'que Léonie, c'est vraiment pas un nom qu'on peut porter...

Bonne maman. — Il y a pourtant soixante-quinze ans que je le porte...

Léonie. — Si ça t'amuse, j't'en empêche pas !

Avec son père, elle n'est pas plus engageante. Prenant le parti de son frère qui a bousculé un sergent de ville, elle crie à son père qui défend l'autorité : « L'autorité !... l'uniforme !... et cætera pantoufle !... (Méprisante). Toi, d'abord, si on t'laissait faire, tu saluerais les gardiens de square ! »

Ainsi les chéris sont insupportables. C'est un trait de leur caractère. En outre, ils sont incompris. Bonne maman découragée murmure en toute vérité : « Je ne comprends pas la moitié de ce que ces enfants disent !... » Certainement non, elle n'en comprend pas la moitié. Les vivants vont plus vite que les morts. Ces chéris, d'autant plus gâtés qu'ils sont plus rares, n'ont plus aucun rapport avec leurs parents. La chaîne est rompue. Il y a plus de différences entre eux qu'entre les chemins de fer et les diligences. Dans ses caricatures, Gyp dépose quelque vérité.

VI

Tandis qu'il était comme exilé en Russie au service d'un roi sans royaume, Joseph de Maistre entretenait une correspondance assidue avec sa fille Constance. La jeune fille montrait des velléités d'indépendance. Elle se plaignait de l'instruction insuffisante des femmes, qui ne leur laisse que « le mérite un peu vulgaire de faire des enfants ». Son père, dans une lettre qui est célèbre, et souvent citée à l'occasion du féminisme, avertit la jeune révoltée que la mission de la femme n'est pas celle de l'homme, mais l'égale en grandeur, et il répond à sa boutade : « Quant à faire des enfants, ce

n'est que de la peine; mais le grand honneur est de faire des hommes, et c'est ce que les femmes font mieux que nous. »

Faire des hommes et des femmes, et non point seulement des enfants, c'est le grand honneur et c'est la grande tâche des pères et des mères. L'être qu'ils ont appelé à la lumière naît sans regard et sans parole. Son destin est devant lui, et il pleure. Il leur faudra donc par des soins journaliers cultiver cette vie fragile qui représente tant de possibilités physiques et morales. Chaque jour ils devront sauvegarder leur création, la compléter, l'embellir. L'enfant qui porte en lui-même une petite âme de clarté, est le reflet mystérieux et inconscient encore des visages qui se penchent sur lui et des paysages qui l'entourent, reflet d'une eau qui coule et va plus loin, et qui, dans son cours, altérera la ressemblance, mais qu'il importe de ne point troubler, ni détourner de sa pente naturelle.

Le problème de l'éducation ne s'est point posé tant que les hommes ont vécu en commun à l'abri de quelques sentiments essentiels qu'ils ne discutaient pas. Puisque le fils continuait le père, comme celui-ci avait continué les aïeux, il suffisait de lui transmettre la tradition, de lui confier le flambeau qu'il passerait à son tour à ses successeurs. Il pouvait apporter, par suite du changement des temps et des circonstances, un anneau de métal plus fin ou plus grossier dans la chaîne des générations, selon ses facultés personnelles et selon que la paix ou la guerre, le goût des arts ou le salut du pays avaient réclamé son effort. Il prenait sa place dans la longue série des ancêtres dont il assurait après lui la durée et il ne songeait point à dédaigner ou dilapider le patrimoine qu'il avait reçu. Ainsi les peintres de jadis se mettaient modestement à l'école d'un maître, et trouvaient leur orgueil à le continuer; et parfois le disciple se nommait Léonard ou Raphaël. Le génie même acceptait de se former par une discipline.

Par là même qu'elle admettait le dogme sacré de la famille, l'ancienne France avait résolu le problème de l'éducation. Dans la forêt, les jeunes pousses naissent au bord des vieux troncs, et plus elles sont vigoureuses, plus elles s'élancent droit vers le soleil. Les oiseaux n'inventent pas de nouvelles façons de bâtir leurs nids. Mais la tradition des animaux et des plantes se transmet en même temps que la vie. Les enfants des hommes qui demandent tant d'années pour se suffire physiquement ne naissent pas davantage moralement formés. Par quelle culture les fortifier, sinon par celle qui est conforme à leur nature et dont les parents possèdent seuls le secret? Qu'est l'éducation, sinon l'art de *révéler* à l'être humain le sens intime qui doit gouverner ses actes, requérir

l'emploi de ses énergies et lui communiquer le goût et la force de vivre pleinement? L'éducation n'apporte point des trésors dans une maison vide; elle se contente d'éclairer un palais obscur, mais déjà rempli. Ceux-là qui aiment et connaissent la maison sauront seuls disposer heureusement les lampes.

L'ancienne famille française a écrit sa propre histoire. On la trouve dans les *livres de raison*. Ces livres de raison étaient d'humbles livres de compte où l'on prit bientôt l'habitude de noter, à côté de l'administration du patrimoine, les faits importants de la vie privée, tels que mariages, décès, naissances : bientôt on y ajouta quelques réflexions, et les événements de la localité et même de l'Etat. Nous avons un grand nombre de ces livres de raison. Le passé de nos pères s'y évoque et nous parle avec la majesté d'un testament. C'est l'évangile des sages. Il annonce la foi dans la vie, pour qui s'inspire de ses pères et se contente d'être leur digne descendant.

Je n'ai pas trouvé dans ces livres de raison une objection contre la bonté de la vie. Ces artisans, ces agriculteurs, ces marchands saluent d'un cri de joie l'apparition d'un nouveau-né. Ils tiennent pour rien leurs sacrifices et leurs peines si leur lignée les continue. Ces formules de baptême ne se lisent pas sans émotion. « Je demande à Dieu, écrit un négociant, de me conserver cet enfant, si c'est pour sa gloire et pour notre salut. Nous ferons, sa mère et moi, tout notre possible pour l'élever chrétiennement, et tâcherons de lui donner toute l'éducation qui sera en notre pouvoir pour en faire un bon chrétien et un parfait honnête homme. » La venue d'un neuvième enfant est ainsi célébrée par Pagès, marchand d'Amiens : « La divine bonté, continuant de verser ses saintes bénédictions sur notre mariage, nous favorise par la naissance d'un fils. Je prie Dieu de tout mon cœur que, par le mérite de son très précieux sang, il lui plaise faire grâce au père, à la mère et à nos neuf enfants tous vivants, de le servir si fidèlement sur la terre que nous puissions le posséder éternellement dans le ciel. » Un artisan répète à la naissance de sa fille le mot de Blanche de Castille : « Si elle doit offenser Dieu, que Dieu lui fasse la grâce de la retirer de ce monde, avant qu'elle ait l'usage de la raison. »

Servir Dieu et honorer la famille, c'est là tout le vœu d'éducation.

Joseph de Sudre, d'Avignon, se marie jeune et a dix-huit enfants de 1662 à 1688. Son journal domestique est l'histoire de ses efforts, de ses privations, de ses économies, afin de parvenir à élever cette nombreuse lignée. Malgré les destins contraires et les mau-

vaises récoltes, il ne néglige rien dans ce but. La vieille langue française ne se servait que d'un mot pour exprimer l'allaitement maternel et l'éducation morale de l'enfant, et c'était le verbe *nourrir* que nous avons matérialisé. Cependant notre Joseph de Sudre perd son fils Jean-Joseph, capitaine au service du roi, qui donnait les plus hautes espérances. Après sa brève et pathétique oraison funèbre, il ajoute : « Je m'appauvrissais pour lui avec plaisir. » Pour ces pères de famille, l'honneur était le premier patrimoine, non les biens. Un gentilhomme rural fait sa généalogie et ne peut remonter bien haut; il s'arrête fièrement dans ses recherches et écrit : « Il doit nous suffire que tous nos ancêtres aient été de très honnêtes gens... Une bonne réputation vaut mieux que 10,000 livres de revenus de plus. J'ai le plaisir d'entendre louer tous les jours la vertu, la probité, et l'intégrité de mon père. On le pleura dans chaque famille comme s'il en eût été le chef. Tous mes ancêtres l'avaient été de même, parce qu'ils marchaient tous dans la voie de la vertu... » Au même temps, le maréchal de Boucicaut, une de nos plus pures gloires françaises, montre un pareil dédain des richesses et un même souci de l'honneur. Il avait été élevé, comme on l'était alors, avec une ferme tendresse, et avait accoutumé de *souffrir longuement travail.* Comme ses parents et amis le blâmaient de ne pas utiliser les faveurs du roi au profit de ses enfants, il leur répondit : « Je n'ai rien vendu, ni pensé vendre de l'héritage que mon père me laissa. Je n'en ai point acquis aussi ni veux acquérir. Si mes enfants sont prud-hommes et vaillants, ils auront assez, et si rien ne valent, dommage sera de ce que tant leur demeurera. »

C'est assez demander de preuves aux livres de raison et mémoires historiques. Le problème de l'éducation ne tourmente point alors les pères. Qui les eût assurés de son existence en élevant un doute sur leur bon droit les eût fort étonnés et divertis. — Mon fils est mien et me continue : — telles sont leur certitude et leur espérance. Le souhait dont ils saluent une naissance se trouve déjà dans le plus ancien des poètes. Lorsqu'il rencontre Andromaque à la porte de Scée et la console, lui qui connaît que son heure est marquée, Hector veut prendre son fils Astyanax dans ses bras, et l'enfant que le casque effraie se rejette sur le sein de sa nourrice. Hector sourit, pose son casque à terre et, soulevant en l'air l'enfant, image de sa race future, dont la vue lui rend dans l'avenir la confiance perdue, il adresse aux dieux cette prière : « Jupiter, et vous tous, dieux immortels, faites que cet enfant soit honoré par les Troyens comme je le suis aujourd'hui, et qu'il soit brave dans les combats et puissant sur son peuple; faites qu'en le voyant

revenir du combat, couvert de dépouilles sanglantes, après avoir tué quelque illustre ennemi, la foule se dise : « Il est plus brave « encore que son père. » Et cette voix de la foule réjouira le cœur de sa mère. » *Il est plus brave encore que son père :* c'est le cri de la race, et son espoir devant un berceau.

Est-ce là simplement un instinct héréditaire? C'est l'enseignement même de la vie. La nature ne crée pas un homme libre. L'homme naît d'un père et d'une mère, dans tel village, dans telle région, dans telle patrie, dans telles conditions matérielles et morales. Il y trouve son appui et sa dépendance. La famille et la communauté sociale qui le reçoivent et orientent son destin attendent aussi de lui, l'une sa prolongation, et l'autre sa solidité. C'était le postulat de l'ancienne société française.

Jean-Jacques arrive de Genève et proclame dans *le Contrat social :* « L'homme est né libre, et partout il est dans les fers... La plus ancienne des sociétés et la seule naturelle est celle de la famille; encore les enfants ne restent-ils liés au père qu'aussi longtemps qu'ils ont besoin de lui pour se conserver. Sitôt que ce besoin cesse, le lien naturel se dissout. Les enfants, exempts de l'obéissance qu'ils devaient au père, le père, exempt des soins qu'il devait aux enfants, rentrent tous également dans l'indépendance. » Ainsi la famille cesse d'être un lien moral pour réduire son rôle à des besognes matérielles. Autant dire qu'elle cesse d'exister : car, dans ces besognes matérielles, on la peut suppléer encore, mais non point dans l'éducation.

L'Etat, selon Jean-Jacques, recueillera les charges de la famille. Il sera éducateur. Rejetant l'expérience sociale, le philosophe substitue à ces réalités vivantes, la famille, la vie locale, la vie régionale, ces abstractions : l'individu, l'Etat. Et la Révolution, qui tente d'appliquer les chimères de Rousseau, s'acharne sur la famille qu'elle s'efforce de démolir par le moyen du divorce et du partage égal et forcé.

L'influence de Jean-Jacques fut prodigieuse et continue de s'exercer. Méconnaissant la qualité de l'amour et de l'honneur français, il inspira en littérature un individualisme sans vergogne. Méconnaissant la famille dont il refusa les nobles charges en se débarrassant de ses propres enfants, — ce qu'il importe de rappeler à un éducateur, — il inspire encore toutes les théories actuelles sur les droits de l'Etat ou, ce qui revient au même, sur les droits de l'enfant. On peut dire qu'il a empoisonné l'esprit public en France.

Voici un livre très directement opposé aux théories de Rousseau sur l'éducation. Il s'appelle *les Amitiés françaises*, et il est

de M. Maurice Barrès. Il est profond et il est charmant. Rousseau réclamait l'égalité. M. Barrès nous dit avec un beau geste dédaigneux : « Je ne suis pas l'homme des souhaits impossibles..., je laisse aux intelligences rudimentaires leurs grandes rêveries d'optimisme béat... Je n'attends donc pas d'un éducateur qu'il tende à rétablir l'égalité parmi des individus qui furent soumis, dans leur préparation séculaire, aux influences les plus diverses. D'étape en étape, j'ai vérifié cette grave parole faiseuse de paix, qu'on ne donne à un homme que ce qu'il possède déjà. L'amour et la douleur, les plus beaux livres et les plus beaux paysages, toutes les magnifiques secousses de la vie ne font qu'éveiller nos parties les plus profondes, nos territoires encore mornes. Je demande simplement à l'instruction primaire qu'elle facilite pour chaque individu la pleine jouissance des forces accumulées par sa série héréditaire. »

L'éducation consistera donc à faire éclore dans l'esprit de l'enfant ces germes de sentiments qui y furent déposés lors de sa naissance, comme un précieux héritage, — héritage compromis, si l'existence ne lui en est pas révélée, héritage infiniment riche puisqu'il représente la réserve des aïeux. L'enfant naît prédestiné : on lui indique sa prédestination; à lui, plus tard, de l'accomplir. Et dès lors, tombe cette objection qu'on n'a pas manqué de formuler : — Vous privez cet enfant d'une vie personnelle. Vous l'accablez du poids des morts, au lieu de l'en libérer. Vous exaspérez l'influence du passé, au lieu de la diminuer. — C'est exactement comme si l'on disait : Privez cet enfant de son patrimoine, afin qu'il puisse mieux jouir de la vie. Je lui donne le moyen de se réaliser complètement, et vous prétendez que je lui impose une gêne. Car il ne se réalisera complètement que s'il prend sa vraie place, et toute sa place, dans sa famille et dans son pays. Ressemble-t-il à des étrangers, ou bien à son père et à sa mère? Cette ressemblance n'est-elle qu'un hasard physique, ou l'empreinte héréditaire? Et sa volonté est-elle avilie parce qu'il voit instinctivement d'où il vient et où il va? Quels sont les grands hommes que l'histoire honore, sinon ceux qui furent l'expression vivante d'une patrie et d'une race, et qui donnent ainsi de la diversité et de la couleur à l'humanité? Les seuls grands rois ne sont-ils pas ceux qui confondirent leur gloire et leur intérêt avec la gloire et l'intérêt de leur peuple? Dans chaque famille, le grand homme est celui dont la personnalité s'étendit dans le sens héréditaire et augmenta, avec sa propre vie, le patrimoine commun. A côté des héros qui appartiennent à tous, il y a ces héros de chaque foyer qu'un culte particulier doit servir, parce qu'ils fondèrent ou consolidèrent la famille, et donnèrent à leurs descendants, avec

l'honneur, l'occasion d'une vie plus large, parce que mieux étayée et soutenue. Un destin individuel peut rarement composer une belle vie. Il faut à l'homme un but qui dépasse son éphémère durée.

Comment éveiller chez l'enfant ces sentiments qui, par leur douceur et leur force, devront l'enchanter comme une musique et le protéger, plus tard, comme une armure, contre le découragement et le doute? Le philosophe Ravaisson nous enseigne que, chez l'enfant, l'imagination précède la raison, et empruntant une expression à l'hymne de saint Thomas pour la Fête-Dieu, il dit que l'enfance et la jeunesse devraient être nourries dans le culte de la plus haute beauté, *in hymnis et canticis.* « En passant par des âmes que rien n'encombre, ajoute Barrès, les images de l'univers reprennent toute jeunesse. » Cette heureuse disposition à l'enthousiasme indique le genre d'éducation que réclame l'enfant. Montrez-lui de belles images, suscitez en lui le goût de la beauté, de la générosité, de l'honneur, favorisez en lui les influences familiales, régionales, historiques. « Un petit enfant chez qui l'on désigne et vénère les émotions héréditaires, que l'on meuble d'images nationales et familiales, tout au cours de sa vie, dans son fond possédera une solidité plus forte que toutes les dialectiques, un terrain pour résister à toutes les infections, une croyance, c'est-à-dire une santé morale. » Il marchera dans la vie, escorté d'*amitiés* fidèles qui lui tiendront la main pour le conduire. Même s'il s'écarte d'elles, il n'oubliera ni leurs sourires, ni leurs larmes. Elles seront présentes à sa mémoire, sinon à ses yeux. Elles le relieront au sol natal, à la maison de famille. Leur pensée pénétrera son cœur. A chaque soupir profond que lui arrachera la destinée, il les respirera. Ainsi orienté vers sa vérité, il sera porté à « se comprendre comme un moment dans un développement, comme un instant d'une chose immortelle ». Il sera peut-être plus brave, peut-être moins brave, que son père; du moins il ne passera pas dans le camp ennemi.

Comme on le voit, il n'était pas inutile de donner pour préface au livre de M. Barrès le souvenir de l'ancienne famille française et de la déviation introduite par Jean-Jacques dans notre sens national. Ce que l'hérédité avait d'expérimental et d'instinctif ensemble dans la famille d'autrefois, — une expérience qui n'est plus contrôlée devient une sorte d'instinct, — M. Barrès le dégage et en donne la raison philosophique. Il possède cet art incomparable d'enclore des théories en des formules frémissantes. Et précisément n'allez pas croire que *les Amitiés françaises* soient un traité. Il n'est guère de livres plus éloquents, si l'on attribue à l'éloquence la dureté de l'acier et non point seulement son éclat. Pour susciter

en l'imagination de son fils de belles réalités, dignes de retenir et d'influencer sa jeune vie, M. Barrès le conduit aux plus beaux endroits de l'histoire de Lorraine; il dispose « devant les regards sérieux de son aurore les fruits éternels du pays ». Qui donc a prétendu qu'il se limitait à une petite région, et communiquait à cette petite âme une éducation étriquée? Le pèlerinage de Domrémy n'est-il pas le plus susceptible d'élargir un cœur et de lui communiquer le goût de la patrie? Celui de Lourdes n'ouvre-t-il pas à l'enfant, avec la vue de ces passants agenouillés dans une pieuse exaltation, le sens des mystères où l'homme est plongé, et de la souffrance humaine et de la charité? Rien, d'ailleurs, n'est systématique dans cette éducation. Elle se contente de promener l'enfant dans la vie comme dans un jardin, et lui montre les fleurs qui croîtront pour lui aux différentes saisons. Tôt ou tard il les viendra cueillir. Education qui donne le goût d'être père, tandis que *l'Emile* en inspire l'aversion. Quand un livre augmente ainsi notre faculté de sentir, ou la provoque et l'aiguillonne, c'est qu'il possède une force secrète d'autant plus impérieuse qu'elle est conforme à notre nature, et nous la dévoile dans son intégrité.

Les Amitiés françaises se terminent par un hymne à la vie. Il faut à M. Barrès un effort pour le chanter, car la forme sensible de la vie, c'est à ses yeux la douleur. « Pour moi, dit-il, je connais les heures du jour et les saisons par l'angoisse, la beauté par un délire qui dure autant qu'elle m'enchante, l'histoire par mon désabusement et mes forces par mon usure. » Néanmoins, la vie ne peut qu'être bonne, puisque nous la donnons. Les vieux rédacteurs des *livres de raison* ne le mettaient pas en doute, mais nous avons appris à tout renverser. A cette vie que la douleur attend, trois déesses, selon M. Barrès, donnent un sens et apportent de la joie. C'est l'amour dont la pure flamme éclaire notre jeunesse et nous conduit jusqu'au fond de notre âme encore inconnu de nous-mêmes avant que sa voix divine ne nous ait appelés. C'est l'honneur, tel que l'ont façonné dans un cœur français nos siècles d'histoire : « Nulle mauvaise circonstance ne nous enlèvera le noble entêtement, l'honneur de vouloir. En vain nous paraissons avoir tout perdu : il y a le vœu de notre sang, il y a notre imagination forte, hardie, qui place, instruite par Corneille, la gloire en dehors du succès. » C'est, enfin, la nature en France, nos paysages où nos pères ont vécu, où notre patrie, à certains lieux choisis, sait encore nous parler et nous rappeler le passé : « Il est des lyres sur tous les sommets de la France », mais il faut gravir ces sommets pour les entendre qui frémissent aux souffles du vent, comme celles que suspendaient les Hébreux aux saules de l'Euphrate. « Sur le sol de

notre patrie, dit M. Barrès, on respire partout de la noblesse », et confiant dans ces forces éparses sur la terre de France pour triompher du découragement et donner une importance aux jours qui passent, il conclut : « L'honneur, comme dans Corneille; l'amour, comme dans Racine; la contemplation, telle que les campagnes françaises la proposent, voilà, selon mon jugement, la noble et la seule féconde discipline qu'il nous faut hardiment élire. »

Telles sont les amitiés que M. Maurice Barrès a choisies pour son enfant. Suffisent-elles? Je ne sais. Mais leur grâce qui paraît délicate est pleine d'une force cachée.

Je me souviens d'avoir assisté quelquefois aux réunions publiques que donnait M. Barrès lorsqu'il sollicitait les suffrages du peuple de Paris. Dès qu'il entrait en séance, une fanfare préludait à la marche lorraine. C'était comme le *leitmotiv* dans les drames wagnériens. Longtemps il préféra d'autres musiques plus compliquées à ces rythmes de guerre. Un jour, il y entendit la voie de sa terre et de ses morts, et dans cette marche qui l'invitait à agir au nom du sol natal et des aïeux couchés au tombeau, il résolut d'enclore ses rêves. On crut qu'il imposait à son art d'étroites limites et qu'il le chargeait de chaînes. En réalité, il renonçait à se disperser, à se perdre dans le brouillard de l'analyse. Il se cherchait lui-même à travers le vaste monde, et voici qu'il se retrouvait au foyer de famille. Là, seulement, il voyait clair dans sa destinée, et découvrait un sens à la vie. Ses paroles nouvelles, de ce changement, revêtirent une ampleur, une force, une précision et une limpidité inaccoutumées. Quel chemin depuis la dissection un peu dégoûtée et subtile d'*Un homme libre!* Maintenant une étape de plus est franchie. Il semble que la paternité a répandu une rosée bienfaisante sur cette âme brûlée de trop de désirs, agitée de trop de fièvres, et qui s'apaise et consent à revivre la vie d'un enfant, en chassant le désabusement et toutes les décevantes ardeurs du pessimisme.

VII

Des enfants courageux, capables d'enthousiasme et d'initiative, et portant en offrande à l'avenir la pure tradition française, voilà ce que les pères et les mères nous doivent donner.

Je connais peu d'épisodes de l'histoire aussi émouvants que celui de la croisade des enfants. Elle ne servit de rien, mais la beauté, de quoi sert-elle? Plusieurs milliers d'enfants ayant entendu parler de ce tombeau du Christ qui était aux mains des infidèles et dont

leurs pères n'avaient pu garder la conquête, entreprirent de le délivrer. Agités de foi et d'espérance, ils se mirent en route. Quand ils voyaient un château à l'horizon, ils s'exaltaient et demandaient :

— N'est-ce pas là Jérusalem?

Les jours passaient, et ce n'était jamais Jérusalem. Ils n'y parvinrent point. Ils jonchèrent les chemins de leurs jeunes corps, comme ces fleurs fragiles qui ne vivent point hors du jardin natal. Mais ils furent à leur manière des héros, si l'héroïsme consiste à la fois dans l'élévation du but et la volonté de l'atteindre, et non point dans le succès.

Ceux-là retrouvèrent directement l'idéal de la race que leurs pères avaient compromis. Pures victimes, ils s'offrirent en holocauste pour expier les faiblesses de plusieurs générations précédentes.

Dans leur impatience, ils n'attendirent point d'être préparés. A cette préparation, les parents ne doivent pas faillir. Elle consistera à tremper le caractère, à fortifier le courage, à donner de bonne heure un sentiment d'honneur et de dignité. Que nos enfants apprennent à connaître la beauté de la terre natale et les hauts faits de leurs ancêtres français. Les paysages de nos premières années nous révèlent la nature et notre cœur. Les biographies des hommes d'action mettent du sang aux joues de ceux qui les lisent, lorsqu'ils ont en germe des qualités d'énergie. Enclins à tout rapporter à nous-mêmes, nous calculons ce qu'ils avaient déjà fait à notre âge et nous rougissons de notre inertie. Sachons ainsi proposer aux enfants des images efficaces.

Henry Bordeaux.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE DU MONDE

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉATRE

Mort de la princesse Mathilde. — Son entourage d'écrivains et d'artistes. — Coup d'œil rétrospectif. — La chute de *Gaëtana,* d'Emond About, à l'Odéon. — Les frères de Goncourt et la princesse. — Le grabuge de *Henriette Maréchal* à la Comédie-Française. — Sainte-Beuve et la maison de la rue du Montparnasse. — Le refroidissement et la brouille. — Lamartine et Nadaud. — La Légende d'un couplet. — Les scrutins pour le bureau de la Chambre. — Le succès de M. Gerville-Réache et la couleur de sa peau. — MM. Clémenceau et Gérault-Richard rient jaune. — M. Henri Brisson demi-président. — La mort de Gérôme. — Ses protestations inutiles contre les fêtes foraines. — Une élection à la Société des femmes peintres. — MMmes la duchesse d'Uzès, Demont-Breton et Esther Huillard. — Chez les Artistes Français et chez les peintres-décorateurs. — Les victimes du banquier Mary-Reynaud. — La *Vienne* introuvable. — Avertissements du commandant Barbier méconnus. — Le théâtre à Paris : quelques mots sur la *Sorcière,* de Sardou; le *Dédale,* de Paul Hervieu; *Frère Jacques,* de Henri Bernstein et Pierre Weber; le *Droit des Vierges,* de Paul Hyacinthe-Loyson. — Cent colonnes de palmes académiques. — Une distinction méritée : le curé de Loigny camérier d'honneur.

La princesse Mathilde, depuis longtemps malade, a succombé récemment. On peut dire qu'elle était condamnée, depuis la chute qui troubla si sérieusement son organisme; et les médecins qui l'entouraient se préoccupaient seulement de prolonger, autant que le leur permettait la science, une existence expirante. Elle s'est éteinte, presque sans souffrance, on peut le dire, dans l'extrême vieillesse, entourée de ses fidèles, et après avoir joui d'une considération particulière, surtout dans le monde des lettres et des arts. C'est là qu'elle laissera le meilleur souvenir, car elle se montra toujours accueillante pour les poètes, les littérateurs et les artistes.

Elle fut une des figures en vue du second Empire, indépendante de caractère et vivant un peu en marge du monde officiel. L'histoire de son salon et celle de son entourage seraient assurément curieuses à écrire. Dès les premières années qui suivirent le coup d'Etat, aussitôt qu'il fut possible de réunir quelques célébrités, la princesse Mathilde y fit tous ses efforts et s'y employa d'une façon à peu près éclectique. Mais le jeune public d'alors, en majeure

partie, surtout celui des écoles, se montra tout à fait récalcitrant et fut hostile à quiconque fréquentait chez elle.

Ceux-là sont peut-être rares aujourd'hui qui assistèrent à l'enterrement bruyant de *Gaëtana*, d'Edmond About, au théâtre de l'Odéon. La pièce ne valait assurément pas grand chose, mais on en avait laissé passer de bien plus mauvaises, sans protestations aussi visiblement préconçues. About, auteur dramatique, n'était pas particulièrement visé, mais le familier des réceptions de la cousine d'Auguste, comme la qualifiait Lamartine, dans un couplet, d'ailleurs apocryphe.

Pareille chose se produisit, un peu plus tard, lors de la représentation, au théâtre Français, de la fameuse pièce des frères de Goncourt, *Henriette Maréchal*. Sous couleur de protester contre une pièce qui paraissait alors ultra-réaliste, — on a fait du chemin depuis! — le public, si contenu et si réservé d'habitude de la Comédie-Française, manifesta d'une façon tapageuse, bien plutôt contre les personnes des deux frères que contre leur œuvre. Il pensa que la représentation d'*Henriette Maréchal*, sur la première scène de Paris, était due à la toute-puissante intervention de la princesse Mathilde, et se révolta. Il y avait alors, plus qu'aujourd'hui, de la générosité et de la conviction parmi la jeunesse.

Dans la liste de ses familiers, on ne saurait oublier Sainte-Beuve. Le célèbre critique, un peu solitaire de sa nature, ne prenait pas part aux réunions de la princesse. C'est elle qui se dérangeait et qui gagnait la maison légendaire de la rue du Montparnasse, où il est mort, — honteuse, semblait-il, de voir végéter, dans la médiocrité, un écrivain de cette valeur. Il n'est même pas défendu de croire que l'influence de la princesse ne fut pas étrangère à la nomination de Sainte-Beuve au Sénat. Mais survint la fameuse séance où le nouveau père conscrit fit, assez bruyamment, profession de foi anticléricale, et ce fut le début d'une rupture à peu près définitive de relations intellectuelles qui préoccupaient alors l'opinion publique. Quelque rancune, sans doute, avait succédé à beaucoup de familiarité protectrice. Sainte-Beuve ne se sentant point enchaîné par sa dotation sénatoriale, cela paraissait étrange! C'est une habitude, dans certaines situations, de spéculer sur la vénalité des hommes, et là, la princesse fit tout à fait fausse route et se trompa impérialement.

Tout récemment, et à propos même de sa mort, la presse exhuma de vieux souvenirs sans grand intérêt, entre autres celui du différend survenu entre Lamartine et le chansonnier Gustave Nadaud. Une invitation du grand poète, déclinée par celui-ci, en était la cause. C'était, cependant, bien simple. Lorsque l'invitation parvint à Nadaud, il s'était engagé précédemment, vis-

à-vis de la princesse, et s'excusa, près de Lamartine, dans les meilleurs termes. C'est alors que, sous le coup de la déception, Lamartine aurait écrit, sur l'air des *Deux Gendarmes*, le fameux couplet où il appelait *cousine d'Auguste* celle dont l'invitation avait précédé la sienne.

La mort de la princesse Mathilde était prétexte naturel à réédition, et la presse n'y a pas manqué. Elle n'a tenu aucun compte de la protestation, fort éloquente, du chansonnier, qui encadrait, d'ailleurs, une admirable lettre de Lamartine à son adresse, lettre où le poète réduisait à néant toutes les insinuations répandues. Rien n'y a fait. La légende persiste et persistera. C'est ainsi qu'on écrit l'histoire, et que l'on se plaît à répandre, dans le public, les faussetés les plus désobligeantes. Cela n'entache en rien la mémoire de la femme remarquable qui vient de s'éteindre, et à laquelle il sera beaucoup pardonné, parce qu'elle aima beaucoup les lettres et les arts. En pourrait-on dire autant des dames patronnesses de la République de M. Combes, même de celle de M. Chaumié?

Celle-ci, beaucoup moins démocratique qu'elle n'en a l'air, même dans ses milieux les plus rubiconds, n'est pas toujours conséquente avec ses principes, loin de là, et il lui suffit d'un léger accroc pour manifester sa mauvaise humeur, et d'une façon assez extraordinaire. C'est ce qui vient de se passer, à l'occasion du scrutin pour les vice-présidents de la Chambre. M. Jaurès, vice-président sortant, demeurait candidat, et voilà que M. Gerville-Réache, se présentant concurremment, a décroché la timbale, en un tour de main. Quelle levée de boucliers blocards! Personne n'en revenait, dans le clan. M. Gérault-Richard n'en décolérait pas, et M. Georges Clémenceau en perdait son sang-froid habituel. Jaurès battu par Gerville-Réache, quelle infamie! C'était à n'y pas croire. Mais il fallait bien se rendre à l'évidence du scrutin.

Jusqu'à ce moment de cruelle déception, il faut croire qu'ils ne s'étaient pas rendu compte de la couleur de la peau de M. Gerville-Réache, ou que cette couleur leur importait peu. Mais la défaite irréparable de M. Jaurès les met hors d'eux-mêmes, et, dans des articles qui voudraient être spirituels, tous les compagnons s'aperçoivent que le vainqueur de l'aigle du Tarn est un homme de couleur. Et les voilà partis, sur ce thème, avec aussi peu d'esprit que de sincérité. Un mulâtre l'emporter sur le ténor qui, naguère, chantait la *Carmagnole*, à la fin d'un banquet, est-ce admissible? Voilà, du coup, M. Gerville-Réache disqualifié!

Ce député des Antilles n'est point de nos amis, loin de là; mais enfin, il ne répudie pas le drapeau tricolore et n'a jamais fait de concession aux internationalistes. Alors c'est pour cela seulement

qu'il est mis à l'index et violemment houspillé ! Le vieux Schœlcher, qui croyait jadis que « c'était arrivé », se demanderait, s'il revenait au monde, ce que tout cela signifie, et ce qu'il devrait penser de l'émancipation des nègres, quand M. Gérault-Richard qualifie de *Jaune* le vainqueur de Jaurès, et que M. Clémenceau ne se gêne pas pour dire, ou pour écrire, que M. Gerville-Réache est ethniquement inférieur. Telles sont les conséquences d'un désagréable scrutin. N'ayant point de moyens de l'infirmer, on dit des sottises, tant qu'on peut, et même au delà de toute permission.

Ces gens-là ne sont évidemment pas contents et n'ont pas l'amour-propre de cacher leur dépit. Seul, M. Brisson est satisfait, bien qu'il ne soit pas même président de la moitié de la Chambre. C'est assez facile à comprendre, cet homme qui n'était plus rien, étant subitement redevenu quelque chose. Répudié par Paris, aux dernières élections législatives, dans le dixième arrondissement où il se croyait inattaquable, il arriva que M. Vallé, ancien avocat de Cattaüi, aujourd'hui garde des sceaux, s'avisa de cette trouvaille : qu'un Parlement sans un Henri Brisson n'était pas complet, et il écrivit à l'illustre blackboulé qu'il y avait peut-être moyen de réparer une erreur du suffrage universel parisien.

Celui-ci jugea de même et se laissa piloter jusqu'à Marseille qui l'élut, on ne saurait dire pourquoi; sans doute par compassion d'une pareille et si anormale mendicité électorale. De sorte que ce farouche anti-clérical, franc-maçon naguère célèbre par l'inoubliable geste de détresse, dreyfusien à tous crins et blocard intransigeant, a retrouvé, il n'est pas permis de dire reconquis, un fauteuil qu'il n'illustra jamais que par sa morgue jacobine et son attitude compassée. Comme un individu qui, pour une cause ou pour une autre, sollicite la charité publique, il accepte la souscription, sans s'inquiéter du nombre et de la qualité des souscripteurs. Il a ce qu'il désirait et n'en demande pas davantage.

Eloignons-nous de ces insanités dangereuses, mais à l'endroit desquelles la France est momentanément impuissante, pour en revenir aux questions quelque peu délaissées, dans ce vilain travail politique, de littérature et d'art. Il nous faut, hélas ! commencer par un deuil : Gérôme, le peintre célèbre, et aussi célèbre sculpteur, est mort presque subitement, à l'âge de quatre-vingts ans. Il était permis de discuter sa peinture et de ne point admirer quand même ses procédés, mais il est incontestable qu'il a su interpréter merveilleusement quelques pages d'histoire, surtout des histoires grecque et romaine. Bon nombre de ses toiles ont été reproduites par la gravure, qui leur assure une renommée durable; et quelques-unes étaient vraiment saisissantes, surtout celles qui représentaient des scènes du cirque romain, à l'heure des combats de gladiateurs

et des persécutions chrétiennes, lorsque les victimes étaient exposées dans l'arène à la voracité, aiguisée d'ailleurs, des bêtes fauves affamées.

Il évoquait surtout la réalité des époques lointaines où, d'une autre manière, et avec des moyens différents, les Césars en usaient comme aujourd'hui M. Combes, mais avec peut-être moins de passion et surtout d'hypocrisie; et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, beaucoup plus de grandeur. Il y a là l'impression très vive de la foule attirée par un spectacle sanglant, et qui, blasée et jamais assouvie, réclame autre chose encore. En ce temps-là, notre Nicolet n'était pas connu, mais les boulimiques de choses sanguinaires le prévoyaient : il leur fallait toujours du plus fort en plus fort.

Gérôme, qui étudia si bien, dans les livres d'histoire, les mœurs de l'Empire romain déclinant, n'aimait pas beaucoup les bêtes fauves à Paris, dans les ménageries qui, à date fixe, venaient s'installer sous ses fenêtres du boulevard de Clichy, et il se mit à la tête d'une ligue antiforaine qui lui valut plus de désagréments que de succès. Il eut beau invoquer toutes les bonnes raisons, à commencer par la raison hygiénique, gravement menacée par ces longs stationnements d'une foule entassée, et surtout par les déjections pestilentielles des bêtes de toute sorte, rien n'y fit. Le grand artiste est mort et les spectacles forains durent toujours, ce qui prouve que les préoccupations salutaires de l'hygiène ne hantent pas beaucoup l'esprit de ceux qui ont charge de la salubrité publique à Paris.

A propos de peinture, il s'est produit, tout récemment, une petite révolution dans *la Société des femmes artistes*, où la politique a tenté de pénétrer. Des élections ayant eu lieu, pour le renouvellement du bureau, Mme Demont-Breton, dont le talent est hors de cause, fut élue à une assez forte majorité. Mais, en même temps, Mme la duchesse d'Uzès, qui ne se présentait plus, était élue présidente d'honneur. C'était un témoignage de reconnaissance et de gratitude à l'égard d'une femme qui avait rendu de grands services à la Société, et qui se retirait, à son gré, après une excellente besogne.

Cet hommage, tout naturel, indisposa Mme Demont-Breton qui, par lettre adressée à Mme Esther Huillard, vice-présidente, déclara ne pas accepter la présidence dans de telles conditions, sous prétexte de couleur politique. Dans une réponse très digne et très pondérée, Mme Esther Huillard fit remarquer, non sans malice, peut-être, que la politique apparaissait pour la première fois dans la Société, grâce à Mme Demont-Breton qui l'en voulait soi-disant bannir, ou qui, du moins, l'affirmait, tant et si bien que la démission de celle-ci fut irrévocable et qu'il fallut procéder à un second scrutin qui donna à Mme Huillard une majorité écrasante. De sorte

qu'après une assez chaude alerte, voilà les choses rentrées dans l'ordre. Il n'est pas probable que la nouvelle élue, dont le talent est si connu et si apprécié, eût accepté l'honneur de la présidence dans les conditions où l'intègre Brisson s'est installé au fauteuil du Palais-Bourbon. Les artistes, dignes de ce nom, ont moins de morgue et plus d'amour-propre. On ne peut que les en féliciter, et Mme Huillard ne se fût assurément pas contentée de n'être qu'une demi-présidente.

A peu près à la même heure, les *artistes français* se réunissaient pour élire leur comité. En tête des élus vient le patriarche Bouguereau, presque aussi âgé que Gérôme, mais non moins vert dans son extrême vieillesse. Président sortant, il a été remplacé, dans la première réunion du comité, par M. Tony-Robert-Fleury, également peintre, après refus du sculpteur Frémiet. Ces artistes sont vraiment étonnants : à l'âge où tant d'autres sont satisfaits de prendre leur retraite, pour cause de fatigue et par réel besoin de repos, nombre d'entre eux restent sur la brèche et gardent une sûreté de main extraordinaire. Voyez cet ancêtre qui s'appelle Harpignies et qui est bien réellement le maître du paysage contemporain : qui dirait que l'artiste qui peint ces admirables toiles est plus qu'octogénaire? Il faut bien qu'elles soient composées d'après des études prises en plein air, quand l'artiste est exposé à toutes les variations du temps et des saisons, souvent aux intempéries traîtresses. Aussi sont-ils parfois goutteux, mais plus souvent rhumatisants; l'humidité hivernale les abat, mais le soleil a bientôt fait de les guérir, et ils travaillent jusqu'à la dernière limite, tant qu'ils peuvent, pour la joie de nos yeux, et sans faire de mal à personne. On dira peut-être qu'ils deviennent quelque peu encombrants et qu'ils nous forcent de toujours prendre garde à la peinture. Qu'importe! La peinture et la sculpture, comme le théâtre, sont devenus un invincible besoin. Elles sont aujourd'hui, c'est le cas de le dire, en permanence ici et là. Il y a, maintenant, un salon pour toutes les saisons et tant de petits salons accessoires que les amateurs ne savent plus auquel donner la préférence.

En voici encore un de plus, celui des peintres décorateurs, qui vient de s'ouvrir au Petit-Palais, et qui est fort intéressant. Il ne s'agit point des artistes renommés qui brossent les décors des théâtres, mais d'un ensemble de choses faites pour embellir et égayer la maison. Les peintres décorateurs, depuis quelques années, ont donné l'essor à des progrès considérables. Ils sont les initiateurs véritables de cette industrie des papiers peints, si largement développée. Les compositions banales en ont tout à fait disparu, et le papier peint ressemble fréquemment à la plus belle tenture; et c'est aux peintres décorateurs que nous devons cela. Aussi cette

exposition spéciale est-elle des plus appréciées et sera-t-elle très courue pendant son mois de durée. Les plus aisés et les moins riches y puiseront des idées pour décorer leur intérieur et y trouveront des révélations précieuses. Partout, mais particulièrement dans l'art utile, le progrès marche à pas de géant.

Il se produit également dans la finance, mais d'une manière moins avantageuse. Il y a eu de tout temps évidemment ce que l'on appelle des gobeurs, c'est-à-dire des pigeons toujours disposés à se laisser plumer, par vocation, et qui courent après la déconfiture, la misère et la ruine, avec une sorte d'acharnement. C'est une disposition d'esprit qui ne saurait échapper aux aigrefins, et que ceux-ci exploitent le plus souvent avec succès. Le moment psychologique arrivé, ils s'empressent de passer de l'autre côté de la frontière, et quand la justice vient se rendre compte de l'état de leur caisse, il lui arrive de trouver, comme dans le fameux coffre-fort des Humbert, un ou deux boutons et quelques toiles d'araignée en formation.

La Bourse était, ces jours-ci, en émoi, à propos de la fuite d'un de ces industriels sans vergogne, — celui-ci d'ailleurs récidiviste, — qui laisserait un passif de 6 à 7 millions, à lui confiés, sans la moindre réticence, par ces spéculateurs naïfs qui s'empressent de croire à toutes les bourdes, pourvu qu'elles soient de dimensions démesurées. Celles que leur présentait le banquier en fuite Mary-Reynaud pouvaient défier toute concurrence. Avec une audace sans pareille, il attirait l'argent à lui, en promettant des intérêts miraculeux. Ainsi les peu intéressantes dupes qui emplissaient ses bureaux lui apportaient chacune 1,000 francs, je suppose, sous la promesse de toucher de formidables revenus, des revenus tels qu'ils dépassaient, et de beaucoup, toutes les bornes mêmes de l'invraisemblance. Ne serait-ce pas une sorte de complicité?

La plupart de ces gens-là n'ignorent cependant pas ce que c'est qu'un taux usuraire et se prennent pour les prêteurs les plus innocents et les plus délicats du monde quand ils empochent, pas longtemps, c'est vrai, mais plusieurs années de suite, les monstrueux intérêts de leur petit capital, sans se douter que le faiseur prend à même pour les leur servir. Aussi ne sont-ils pas très dignes de pitié quand vient le jour certain de la débâcle.

Tandis que des tristesses plus justifiées appellent notre sympathie! Il est plus que probable que nous avons, d'ores et déjà, à insérer une page noire de plus dans les annales des naufrages célèbres: voilà près de six semaines que l'on est sans nouvelles du transport de l'Etat la *Vienne*, parti de Rochefort pour Toulon avec un chargement de matériel de guerre. Ce sont choses auxquelles il faut s'attendre et dont l'histoire de la marine est pleine. Mais il paraîtrait, — et cela se répète avec insistance dans les milieux

maritimes, — que le commandant du transport, le lieutenant de vaisseau Barbier, aurait signalé des réparations urgentes à faire sans retard, avant de prendre la mer. Ce fut peine inutile, et sur un ordre strict du ministère, il fallut partir quand même, et cela dans une saison mauvaise où tout était à craindre...

Dans quelques jours, non loin de la plage de Royan où se dresse la statue de bronze de son père, — à moins que ce ne soit un fait accompli, à cette heure, — M. Camille Pelletan va présider un banquet qui lui est offert par des inscrits maritimes, et où, dans la chaleur communicative qu'il connaît si bien, il consentira sans doute à prononcer quelques paroles de regret et d'adieu en l'honneur de tout un équipage disparu, englouti corps et biens dans la mer, et qui sait? non loin peut-être de l'endroit où l'on ne manquera pas d'entonner l'*Internationale* qu'il affectionne, pour lui être agréable. Il n'y a rien d'impossible à cela, puisqu'un des plus rapides marcheurs de la flotte a reçu l'ordre de rechercher les traces du navire jusqu'aux abords de l'Irlande, et qu'il le retrouvera peut-être, espérons-le, à moins que la mer jalouse ne garde à jamais son secret et sa proie.

Le théâtre est en pleine activité et grand est le nombre des pièces jouées depuis la rentrée. Qu'en restera-t-il? Pas grand chose. Il n'y a plus ni Augier, ni Dumas, ni Feuillet pour honorer le grand art dramatique, et quand on ne peut avoir ce que l'on désire, il faut se contenter de ce que l'on a, les repas fussent-ils très maigres.

En fait d'œuvres nouvelles, ou à peu près, nous n'avons guère à signaler que la *Sorcière*, de M. Victorien Sardou. Ce drame, assez sombre, appartient à la famille de *Haine* et de *Patrie*. C'est de la même habileté scénique et de la même adresse professionnelle. Sans doute, il n'était pas extrêmement nécessaire de rappeler ces temps de l'Inquisition; mais c'était prétexte à fournir un rôle ultra-dramatique à la « grande Sarah », qui, d'ailleurs, s'y est montrée remarquable. Après tout, M. Victorien Sardou, qui est un malin, a-t-il eu la préoccupation de faire à peu près œuvre d'actualité. L'Inquisition, en effet, est absolument contemporaine; elle est d'aujourd'hui, sous une autre forme, peut-être moins violente dans les moyens, mais tout aussi impitoyable. Si nous n'avons plus le mot, nous avons la chose, et le petit et mesquin défroqué qui répond au nom de Combes, joue les Ximénès, autant que le lui permettent sa petite taille et sa nature étroite et rancunière.

Certes, il ne brûle personne, et ses moyens de persécution sont de toute autre nature; mais, quand on saura le nombre des familles réduites à la misère, par cet inquisiteur d'un nouveau

genre, peut-être se demandera-t-on comment ce généreux pays de France a pu subir une pareille et si odieuse tyrannie. Plus de bûchers ni de tortures, c'est exact ; mais l'espionnage et la délation constante élevées à la hauteur d'un procédé de gouvernement, voilà l'inquisition d'aujourd'hui ! Au bout de quoi, la réconciliation de tous les Français entre eux, c'est-à-dire, si on laisse faire, la disparition d'une bonne moitié de la France, au bénéfice de l'autre moitié. On sera mieux renseigné là-dessus, lorsqu'un Sardou de demain pourra mettre à la scène quelques-uns des irréparables drames poussés jusqu'au dénouement sinistre par ce petit homme néfaste qui, non content de ruiner et de proscrire, a poussé l'ingratitude jusqu'à donner la jaunisse à son inventeur Waldeck-Rousseau.

Presque en même temps, la Comédie-Française nous offrait le *Dédale*, pièce attendue de M. Paul Hervieu. Toutes les pièces de M. Paul Hervieu sont attendues, et quand elles tardent à se produire, la France ne respire plus normalement. C'est une comédie, du moins d'après le titre, mais qui finit en mélodrame assez vulgaire. Sujet? Le divorce, parbleu ! La matière est inépuisable, et il ne faudrait pas croire qu'elle soit près d'être épuisée : signe de l'incurable pauvreté des temps ! Il n'est pas possible, cependant, de ne pas signaler, dans cette œuvre nouvelle d'un jeune « maître », une situation tout au moins déplacée. Il s'agit d'une femme divorcée dont l'enfant a été confié à la garde du père. Mais cet enfant devient gravement malade, et la mère court s'installer à son chevet. La voix maternelle résonne toujours, la plus haute, dans le cœur des femmes. Mais il paraît que l'on n'est pas impunément garde-malade, sous le toit d'un mari qui, autrefois, fut aimé, et c'est là que l'ancienne passion se réveille, dans une commune inquiétude, et que le jugement du tribunal devient lettre morte. La chose a beau être traitée avec habileté, elle n'en semble pas moins inacceptable et n'apparaît pas surtout comme un argument impérieux, dans une telle question. La pièce est soutenue, grâce au talent des interprètes, et particulièrement de Mme Bartet.

Au Vaudeville, *Frère Jacques*, pièce sentimentale et mignarde, où l'on constate une certaine recherche de simplicité, mais surtout une course effrénée après l'esprit que les auteurs, MM. Henry Bernstein et Pierre Weber, ne rejoignent pas toujours !

Et là-bas, dans les régions lointaines du boulevard Rochechouart, un jeune homme, portant un nom qui fit du bruit naguère, M. Paul Hyacinthe-Loyson, s'est essayé péniblement au genre Brieux, dans une pièce en trois actes, ayant pour titre : *le Droit des Vierges*. On s'est d'abord demandé ce que cela voulait dire,

puis on a fini par sourire, même assez bruyamment, paraît-il, de sorte que c'est un assez mauvais début. Il ne faut jamais être trop sérieux pour son âge, et M. Brieux, qui n'est plus tout jeune, subit lui-même l'inconvénient de ces sortes de prédications en dialogues, qui n'ont rien de précisément commun avec l'art dramatique. C'est un obstacle que, surtout au début d'une carrière, on a tout intérêt à éviter. Il n'est pas à croire que le droit des vierges, tel que l'entend l'auteur, y trouve de sérieux encouragements. Après tout, on a bien le droit de prendre son bien où on le trouve, c'est-à-dire de choisir son sujet; mais n'est-il pas de l'intérêt d'un débutant de passer à côté de thèses où de vieux routiers du théâtre ont échoué ou à peu près?

Entre nos politiciens qui jouent la comédie, et nos comédiens qui font parfois de la politique, il existe un trait d'union : c'est le ruban violet. Au moins une fois l'an, les premiers l'octroient libéralement aux seconds! On découvrirait difficilement, de la duègne à la soubrette et à l'ingénue, une comédienne qui n'en soit pas *ornée!*

Cette année, c'est un vrai déluge de rosettes et de palmes, qui a fait la joie de tant de candidats altérés et le bonheur plus relatif des spécialistes du Palais-Royal qui tiennent l'article décorations. Autrefois, ce bout de ruban académique, distribué avec plus de réserve et de parcimonie, était destiné aux revers des redingotes, des jaquettes et des vestons. Aujourd'hui, l'on en coud aux corsages plus qu'on n'en fixe aux boutonnières, et il est follement recherché par le beau sexe de tout âge et de toute profession. On a dit que ces distributions comprenaient environ quatre-vingt-dix colonnes du *Journal officiel*. Avec la seconde promotion, dite de repêchage, cela ne fait pas loin de cent!

Combien nous préférons les quelques lignes de nos journaux annonçant que l'abbé Theuré, curé de Loigny, vient d'être promu au rang de camérier d'honneur de S. S. Pie X! Nos lecteurs ont suivi, en leur temps, les efforts de ce vaillant qui réunit, avec la piété d'un courtisan de la mort, les restes de tant de soldats couchés par le vent des batailles dans les plaines de Beauce. Ils se sont associés à la souscription qui lui permit de construire l'ossuaire, de relever l'église, et d'y ajouter le clocher qui la complète. L'Académie française lui a décerné sa plus belle couronne, et voici que le Pape l'introduit dans sa *famille* la plus proche. Nous avons trop peu de sujets de satisfaction pour ne pas signaler celui-ci avec un cordial empressement.

INTERIM.

CHRONIQUE POLITIQUE

« Les temps sont troublés et l'avenir inquiétant » : le discours adressé au Sénat par son président d'âge, M. Wallon, pour inaugurer les séances de l'année, commençait par cette déclaration mélancolique. Ce ne sont pas des mots empruntés à la phraséologie du journaliste ou à la rhétorique du parlementaire. Ils expriment la vérité pure et simple, telle qu'elle se présente à l'esprit de quiconque sait observer les événements et connaît l'histoire. La Chambre a entendu de M. Rauline la même plainte, bien qu'il l'ait plutôt énoncée sous la forme d'un vœu. Il a fait « un appel à la paix des consciences ». M. Wallon avait dit énergiquement : « C'est la guerre, la guerre la plus déplorable, la guerre religieuse qui règne en ce moment dans le pays, et c'est le gouvernement qui en a donné le signal... La loi des suspects, redevenue loi existante; la masse des citoyens français tenus pour des rebelles; un gouvernement qui se dit gouvernement de défense républicaine, mettant plus des trois quarts de la nation en dehors de la République, hors la loi. » Paroles bien graves sur les lèvres d'un homme qui n'a pas seulement étudié savamment les constitutions républicaines, mais décrit le régime de la Terreur. Et, du côté d'où Dieu, à certains jours, élève la voix lui-même, ce sont aussi des cris d'alarme. C'est celui du cardinal Perraud, dans une de ses plus pathétiques allocutions : « Hélas! il n'est que trop vrai! La France qui veut rester fidèle à Jésus-Christ traverse des jours « de tribulations et d'angoisses, de calamités et de misères, de ténèbres et de tempêtes. » C'est également celui de l'évêque de Nice, Mgr Chapon, qui, en signalant le péril, exhorte à l'union tous les bons citoyens, tous les bons Français, parce qu'ils ont en commun « la cause de la justice et de la liberté », et parce que, « dans leur clairvoyance, ils se sentent menacés en ceux qui sont frappés ». Nul doute que M. Combes ne méprise les avertissements de M. Wallon et de M. Rauline autant que ceux du cardinal et de l'évêque. Faudra-t-il donc que les leçons retentissent dans le fracas d'une catastrophe? Faudra-t-il que les prophéties flamboient sur les murs, dans les salles des banquets où M. Combes pérore, ivre d'optimisme jusqu'au délire?

M. Combes n'est pas plus un orateur qu'un politique. Mais il a des adulateurs et peut-être se croit-il éloquent, depuis qu'on a

recueilli toutes ses harangues dans un volume auquel un écrivain de Bas-Empire, M. Anatole France, a mis une préface si prétentieusement laudative. Ce qui est sûr, c'est que le discours que M. Combes a proféré, à la table du Comité républicain du commerce et de l'industrie, a fait un grand bruit ou plutôt un grand tapage. Ce discours, sans principes, sans doctrine, n'aura été qu'une apologie personnelle, débitée avec une jactance toute familière. M. Combes n'a pas entrepris de justifier son gouvernement; il l'a vanté. Quelle outrecuidance et quel aveuglement! Il se proclame le gardien de la tranquillité publique, le garant même de la paix internationale. Il assure que les contribuables lui rendent grâces des bienfaits de sa gestion financière. Il promet une guerre de plus en plus implacable à la « réaction cléricale » : tout ce qui reste de l'enseignement congréganiste, il annonce qu'il va le détruire. Il traite avec une pitié dédaigneuse les républicains libéraux; il ne veut plus les considérer que comme les fantômes d'un parti. Il n'en réclame pas moins de ses adversaires le respect, alors que, non content de les spolier de leurs droits et de leurs biens, il les bafoue avec la verve grossière d'un commis-voyageur en goguette. Car, ces religieux et ces religieuses qu'il expulse de leurs monastères, qu'il chasse de leurs écoles, il insulte gaîment à leur honneur, en se targuant de les induire dans toutes les tentations d'un monde dont la concupiscence éprouvera leur pudeur ignorante et curieuse. Les Jacobins les guillotinaient sans ce cynisme. Et M. Combes oublie, lui renégat, qu'il est un « défroqué » et que ce libertinage d'esprit lui sied moins qu'à tout autre! Ce discours a donné la mesure de l'homme. On s'est trop plu à voir en lui un sectaire rude et âpre, violent dans le langage, furieux dans l'action. Il y a aussi chez M. Combes de la bassesse et de la populacerie. Il est, à l'occasion, goguenard et louche, hypocrite et cupide, humble et insolent. Il a, comme a si bien dit M. Ribot, « des habiletés misérables ». Quant à son orgueilleuse confiance, il ne faut, pour l'abattre, qu'une velléité d'un des groupes qui forment sa discordante majorité. Repu de son despotisme, parvenu docilement à un pouvoir presque absolu, il est content et il dispose de l'avenir. Soit! La France a déjà connu des gouvernements qui, ne voulant consulter que les compliments de leurs fonctionnaires, les louanges de leurs journaux, ou compter que les votes de leur Parlement, se jugeaient éternels : trois mois plus tard, ils n'étaient plus.

M. Combes a pu croire qu'il venait de dîner au Capitole, tant les convives du Comité l'ont applaudi. Mais il n'est pas difficile de constater que son gouvernement ne se sent déjà plus le maître de lui-même et que les coups dont il frappe à outrance ses ennemis

sont ceux d'une force fiévreuse, aussi inquiète qu'irritée de ses vains excès. Et le pays? Sa patience lui ôte-t-elle donc toute clairvoyance? Ne tressaille-t-il pas, çà et là, au spectacle des faits scandaleux ou sinistres dont il est le témoin? L'anarchie est partout. Dans l'administration : pour établir la prépotence du député favori, il n'y a plus une loi que les préfets ne violent, plus une institution qu'ils laissent intacte. Dans la justice : les magistrats, comme ceux de Senlis et de Bellegarde, se démettent ou sont révoqués, parce que leurs réquisitoires ou leurs arrêts refusent au député ministériel les services demandés. Dans l'armée : on dénonce les officiers pour leurs croyances, et bientôt ils sont disgraciés; les sergents chantent l'*Internationale;* les soldats forcent les portes des casernes, vont se saoûler et vagabondent à travers les villes et les campagnes. Dans la marine : les matelots, les ouvriers des arsenaux ont toute licence; sinon, ils se révoltent. Les désordres, les bagarres se multiplient; une émeute, à Ajaccio; le pillage, à Hennebont, avec le même brigandage qu'à Armentières; la dévastation des boutiques, à Paris, pendant la grève des boulangers. Il y a pire encore : une grève agricole terrorise la région de Béziers; devant les maires et les gendarmes impuissants, les grévistes interdisent la circulation et le travail dans les villages; ils arborent le drapeau rouge au clocher des églises, où ils prohibent le culte; ils envahissent les domaines, au son du clairon, en criant : « A bas les riches! Saccageons! Le pétrole! » C'est presque la Jacquerie. Mais quoi! Pour couronner ces essais et ces facilités de guerre sociale, M. Loubet sanctionne une délibération du Conseil municipal d'Ivry qui donne à trois de ses rues les noms de quelques-uns des héros les plus insensés et les plus sanguinaires de la Commune. M. Loubet! Il ne préserve rien; il tolère ou livre tout. Il a sa part constitutionnelle dans le mal dont la République est atteinte et dont la France souffre : il a formé, avec une indifférence suprême, le ministère Combes, après le ministère Waldeck-Rousseau. Président rééligible, il n'est pas irresponsable; il n'échappe ni à la discussion devant l'opinion publique, ni à l'opposition dans le Parlement : l'exemple de M. Grévy l'a prouvé. Oui, vraiment, on a trop laissé M. Loubet en paix, dans la jouissance élyséenne de sa prébende; on l'a trop ménagé dans sa souveraineté de parade. Les honnêtes gens et les patriotes qu'il désespère n'ont plus qu'à porter l'attaque de son côté. Ils pourront se faire une devise avec le mot tragique cité par Tacite dans le récit d'une mort fameuse : *Feri ventrem!...*

Les premiers actes de la Chambre ont dû bien troubler la présomption de M. Combes, quelle qu'elle fût. M. Bourgeois a voulu,

définitivement, quitter son fauteuil présidentiel. Il a, on le sait, une élégance indolente. C'est, par tempérament, un sybarite; né pour régner sur une république de la Grande-Grèce; amoureux du repos, mais aussi de l'apparat; sophiste, par goût et par métier; joueur de flûte, à ses heures. Il n'aspire plus qu'à occuper majestueusement la place de M. Loubet, si ce n'est, placidement, celle de M. Delcassé; il se retire dans un coin de la Chambre, pour y neutraliser son ambition. M. Brisson lui a succédé : un spectre, celui-là, avec son fanatisme suranné, son verbe lugubre, ses phrases creuses, ses gestes fatidiques; et qui a le génie de joindre l'ennuyeux à l'odieux. Il pouvait sembler que la politique de M. Combes bénéficiât de cette bonne fortune de M. Brisson. Par malheur, M. Brisson n'a été élu qu'à deux voix de majorité. Il a ramassé 257 suffrages seulement, alors que le premier des vice-présidents nommés, M. Etienne, en obtenait 405. Le vote qui élevait M. Brisson le discréditait. Près de lui, M. Jaurès subissait une véritable humiliation : il n'était pas réélu vice-président. Si ce n'était pas le sycophante éloquent, le déclamateur socialiste, que cet ostracisme punissait, c'était, sûrement, le « sans-patrie » qui exhorte la France à « oublier » l'Alsace, si vivante encore dans son déchirement, et à servir cette « humanité » qui n'existe pas ou qui existe devant le Rhin d'abord, sous l'aspect de l'Allemagne conquérante. Cet échec de M. Jaurès, le « Bloc » en a été comme ébranlé. Le parti socialiste venait d'excommunier M. Millerand. Le parti radical-socialiste, à son tour, a eu son schisme, dans les jalousies et les dissensions qu'a suscitées l'élection des vice-présidents : il est maintenant divisé en deux groupes. Est-ce même tout, pour M. Combes, dans la série des présages fâcheux? Interpellé par M. Sembat, sur l'assaut que le préfet de police avait si vigoureusement donné naguère à la Bourse du Travail, M. Combes, trop peu loyal pour approuver M. Lépine et trop peu courageux pour le désavouer, s'est vu infliger un blâme : la Chambre a voté, contre lui, l'ordre du jour proposé par M. Ferrette, et si, malgré tous les usages parlementaires, le débat ainsi clos ne s'était rouvert, avec la complicité de M. Brisson, pour procurer à M. Combes un vote de demi-confiance, conçu par M. Maujan, c'en était fait, régulièrement, de ce néfaste ministère. Bravache, à la tribune ; équivoquant ou muet, sur son banc ; traitant et capitulant, dans les couloirs, M. Combes s'est, en cette circonstance, déconsidéré plus que jamais. Et, la moralité de l'incident, M. Ribot l'a définie avec une énergique précision : « Il y a encore des ministres en France, il n'y a plus de gouvernement. »

Mais, par une faute réellement monstrueuse de M. Combes,

voici la question ministérielle devenue une sorte de question nationale. Le 7 janvier, le préfet de Nancy, M. Humbert, faisait expulser de Lunéville, la nuit, un Alsacien, un député de l'Alsace, M. l'abbé Delsor; et c'était en vertu de cet arrêté incroyable : « Considérant que M. Delsor, sujet allemand, s'est rendu à Lunéville pour y prendre part à une réunion politique ; considérant que la présence de l'étranger sus-désigné sur le territoire français est de nature à compromettre la sécurité publique. Arrête : Article premier. — Il est enjoint à M. l'abbé Delsor de sortir du territoire français sans délai. Article 2. — M. le Sous-Préfet de Lunéville est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté. » Ainsi ces Alsaciens, qui sont, pour nous, des frères séparés par la victoire seulement et qui perpétuent derrière les Vosges le sang de la France, son nom, sa langue, son souvenir, son espérance, un préfet français, né lui-même à Metz, les traite de « sujets allemands », comme si notre tendresse patriotique ne possédait pas de mots plus doux; comme si la qualification de « député alsacien » avait encore quelque chose de trop honorable et de trop noble; comme si le préfet d'un département lorrain avait à consacrer par un acte libre et volontaire de son administration le traité de Francfort signé par la France, l'épée de M. de Moltke sur la gorge! Et M. Combes aura décrété que, désormais, un Alsacien n'est pas plus de notre race que de notre pays! Et il aura appris à l'Alsace que ceux de ses fils qu'elle charge de ses revendications devant l'empire allemand sont ramenés à la frontière comme des chemineaux ou des ennemis! Et l'Alsace aura vu la République française d'autant plus inexorable pour les Alsaciens qu'ils sont catholiques, qu'ils sont des prêtres, qu'ils gardent les autels du pays conquis, qu'ils veillent sur ses foyers, qu'ils lui parlent du Dieu qui change quand il veut les destins des nations malheureuses, et qu'un abbé Delsor, dans son sacerdoce même, fortifie la fidélité de l'Alsace par la foi éternelle de sa religion! Et M. Combes aura voulu que l'oubli prêché par M. Jaurès fût signifié à l'Alsace par ses propres préfets, violemment, cruellement, dans un interdit, comme un statthalter de la Lorraine aurait pu en formuler un, pour le cas où un député français serait venu, dans un Lunéville allemand, respirer l'air de la vieille patrie, de la province natale! Et l'Alsace a eu la stupeur, la douleur et la honte de lire dans les journaux allemands que la naïveté de son attachement était bien punie par cette France légère qui ne voulait plus d'elle, qui renonçait à elle!

L'indignation était vive, à la Chambre, jusque sur les bancs des ministériels, quand on a dû fixer la date à laquelle M. Combes

serait interpellé sur cette expulsion, qui est bien, par sa brutalité spéciale, un forfait de lèse-nationalité. Malgré la sommation si vibrante de M. Ribot, M. Combes n'a pas accepté la discussion immédiate : il a réclamé un délai de huit jours, pendant lesquels, sans doute, il devait discipliner certains réfractaires de son groupement, et on a pu, par le prélude de ses fausses raisons, de ses pervers et puérils arguments, préjuger son prochain plaidoyer. Comme si les considérants de l'arrêté n'étaient pas valables, sa police cherche, à Strasbourg, même à Berlin, des renseignements calomnieux, pour déshonorer le patriotisme de M. Delsor. Vainement. M. Delsor est de ce parti alsacien, le « Landespertei », qui, ne voulant pas que l'Allemagne absorbe l'Alsace et constatant avec affliction que la France se détache moralement d'elle, s'est constitué pour revendiquer l'autonomie, en attendant l'indépendance. Elu en 1898, réélu en 1903, M. Delsor a la confiance de l'Alsace; de quel droit donc la France lui témoignerait-elle sa défiance? Enfermé trois mois dans une forteresse allemande, pour avoir prétendument outragé la majorité protestante de l'empire, il est un persécuté : il mérite, à ce titre, sinon les égards de M. Combes, du moins la sympathie des libéraux et des catholiques français. M. Combes incriminera-t-il les votes émis par M. Delsor, au Reichstag? Ils ont tous été ceux d'un loyal Alsacien; c'est mensongèrement, ridiculement, que les journaux salariés par M. Combes l'accusent d'avoir accordé tous les crédits militaires qui devaient accroître la puissance de l'Allemagne, en l' « armant » mieux contre la France. Quant à la conférence que M. Delsor venait faire, dans une réunion privée de ses amis alsaciens, à Lunéville, il avait choisi deux sujets, pour adopter l'un ou l'autre vers la dernière heure : « La fête de Noël et ses symboles sociaux et religieux. — La législation ouvrière en Alsace. » Ce ne sont pas là des discours qui pussent menacer la dignité de M. Combes ou la paix de la France. Il faut, d'ailleurs, que la dialectique de M. Combes y prenne garde : s'il a expulsé M. Delsor, parce que cet Alsacien ne serait pas, en toute sincérité, un « protestataire », il risque d'offenser l'Allemagne; s'il a expulsé M. Delsor, uniquement parce qu'il est un « sujet allemand », la Chancellerie allemande peut s'en formaliser aussi; dans le premier cas, il aurait à présenter des excuses; dans le second, à fournir des explications. Hélas! personne, à Strasbourg, ne doute que, si M. Delsor eût été réellement, authentiquement, un Prussien, M. Combes ne l'eût respecté. Et, en foule, les Alsaciens qui conservaient dans la sujétion d'aujourd'hui le patriotisme d'autrefois, se demandent par quel mystère du cœur français M. Combes ne

sait plus que la frontière de l'Alsace n'est pas, pour la France, une frontière comme les autres...

Les Allemands nous avaient pris la terre. Nous gardions l'âme. M. Combes ne veut plus de l'âme; ni M. Jaurès et M. de Pressensé, de la terre. La France a combattu pour délivrer les Etats-Unis, la Grèce, la Belgique, l'Italie; la République n'ose plus même penser, jusque dans le sentiment de son insécurité nationale, à la délivrance de l'Alsace. La France a « pleuré sur Varsovie »; la République n'a plus même une larme pour Strasbourg et pour Metz. Mais comment la France s'est-elle laissé persuader ou a-t-elle laissé croire qu'elle pouvait se désintéresser de l'Alsace? Comment le parti républicain, si éperdument chevaleresque, en 1848, dans son amour des nationalités souffrantes, a-t-il pu devenir indifférent ou même insensible au sort de l'Alsace? Il y en a des raisons graves et tristes; plusieurs aussi qui sont étranges. Certes, nous sommes un peuple aussi enclin au pardon qu'à l'oubli. Mais voilà vingt ans et plus que la politique de nos gouvernants oriente l'esprit des nouvelles générations vers tous les horizons du monde, sauf vers la frontière, vers la brèche des Vosges. Elles ont cessé de penser à l'Alsace, à la Lorraine, en ne pensant, hier, qu'à la Tunisie, qu'au Tonkin, qu'à Madagascar, et, pour demain, au Maroc; comme si, là-bas, l'impuissance de l'effort dût être éternelle et, qu'ici, les facilités de la fortune dussent capter, amuser, retenir les forces renaissantes de la France. Et puis, quel a été l'enseignement de cette jeunesse qui n'avait pas vu la guerre de 1870 et qui, dans la Sorbonne même, aux heures des examens, semblait quelquefois en ignorer les plus tragiques événements, les exploits les plus héroïques, les plus lamentables sacrifices? Tandis que, pour l'Allemagne, l'histoire est le manuel du patriotisme, la France a des professeurs d'histoire qui renient traîtreusement les gloires de son passé, pour ne célébrer en elle que la patrie de la Révolution; ceux de nos ancêtres qui conquirent nos provinces aujourd'hui perdues et qui, avant même 1789, avaient créé l'unité française, on ne veut plus les connaître. Et, de plus, quel est l'idéal offert aux fils des soldats de 1870 par les Jaurès de nos lycées? « L'humanitarisme », le culte de la patrie universelle. « Les devoirs, envers la patrie, disent-ils, se confondent avec les devoirs envers l'humanité. » Fichte, lui aussi, avait confondu la patrie avec l'humanité. Il écrivait, en 1804 : « La patrie d'un Européen civilisé c'est, d'une façon générale, l'Europe; en particulier, c'est l'Etat qui se trouve à la tête de la civilisation. Avec ce sens cosmopolite, nous pouvons assister, tranquilles, aux vicissitudes et aux catastrophes de l'histoire. » En 1806, la bataille d'Iéna réveille

son cœur endormi dans cette chimère. En 1807, revenu à Berlin avec l'affreuse vision du désastre, il publie ses *Discours à la nation allemande*, pendant que l'armée française occupe la ville et Potsdam. Dieu préserve de l'expérience de Fichte nos philosophes et nos maîtres d'aujourd'hui !...

La France a le défaut de s'intéresser peu à sa politique extérieure, comme si elle pouvait toujours compter sur le ministère de la Providence. Par surcroît, il arrive souvent qu'une commotion gouvernementale, une lutte intestine, l'aide à se distraire de cette occupation. Il faut regretter l'affaire Humbert, l'affaire Dreyfus, l'affaire Delsor, alors que, notamment, il est tant question, à Londres, d'une convention qui règlerait les principaux différends de la France et de l'Angleterre, en compensant les choses de l'Egypte par les choses du Maroc, celles de Terre-Neuve par celles de Siam, et ainsi de suite. On voit comme la balance serait égale : l'Angleterre nous ferait légitimer des droits usurpés, pour des biens dont elle est nantie, et, en échange, elle nous livrerait des biens qu'il nous faudrait acquérir à nos risques et périls, des biens hypothétiques (nous allions dire hypothéqués). Heureuse Angleterre, toutefois, dans ce libre déploiement de ses ambitions et de ses desseins ! Heureuse de pouvoir et de savoir vaquer, en tout temps, à ses affaires étrangères, avec la même sollicitude, avec la même ardeur, que si sa politique intérieure ne lui causait aucun souci ! La campagne menée, dans un tel tumulte, par M. Chamberlain, pour « l'impérialisme protectionniste », n'empêche pas le peuple anglais d'observer d'un œil attentif cette querelle du Japon et de la Russie où sa diplomatie, plus ou moins secrètement, joue son jeu. Elle profite des difficultés qui enchaînent, dans la Mandchourie et la Macédoine, l'action de la Russie : elle pousse vers Lassa, à travers les plateaux déserts du Thibet, l'expédition Younghusband. Avoir Lassa et convertir le Dalaï-Lama en vassal, ce serait dominer le monde bouddhique, du haut de sa capitale sacrée. Et, vraiment, pourquoi, tôt ou tard, l'Angleterre ne couvrirait-elle pas aussi de son pavillon, de son protectorat, les sanctuaires du monde musulman, Médine et La Mecque ?...

La France a, manifestement, abdiqué, dans les affaires d'Orient, sa puissance traditionnelle. Du moins y laisse-t-elle aujourd'hui, à la Russie et à l'Autriche, le premier rang, avec le premier rôle. Nul ne sait, cependant, si elle pourra persister dans cet effacement, en se réservant pour d'autres soins. Là, comme ailleurs ou même plus qu'ailleurs, les événements peuvent avoir bien des surprises, bien des trahisons. Si on continue solennellement, à Constantinople, les pourparlers sur le contrôle des réformes ; si, par un hasard

heureux, on a trouvé, pour le commandement de la gendarmerie internationale en Macédoine, un général italien qu'on croit énergique et qui parle le turc, les bandes des insurgés ont reparu ; elles ont recommencé leurs mouvements, leurs meurtres, leurs coups de dynamite, leurs combats. Qui pourrait dire quel sera le printemps de la Macédoine? Rien de certain non plus, dans l'Extrême-Orient. Il en vient, chaque jour, un tourbillon de dépêches, celles-là belliqueuses, celles-ci rassurantes, ou qui nous analysent toutes sortes de notes, les unes japonaises, les autres russes, ou qui nous rapportent les confidences que les nouvellistes croient avoir recueillies chez un grand personnage, à Tokio ou à Saint-Pétersbourg. Dans cette incertitude où le fabuleux et le charlatanesque se mêlent à plus d'un calcul diplomatique, à plus d'une spéculation financière, il nous suffira de constater que, si le Japon menace, la Russie affecte de rester placide et que toutes deux temporisent. Le jour de l'an russe, en recevant l'ambassadeur du Japon et ceux de toutes les nations, le tsar a dit bien haut : « Je désire faire tout ce qui est en mon pouvoir et tout ce qui est possible pour maintenir la paix en Extrême-Orient. » Espérons que cette parole du tsar, rien, ni la mauvaise volonté de personne, ni le hasard lui-même, ne la démentira. Car nous ignorons si la convention signée, le 19 mars 1902, par M. Delcassé et le prince Ouroussof, nous oblige à intervenir dans le conflit russo-japonais, en telle ou telle conjoncture. Ce mystère a bien de quoi inquiéter la France !

ABBÉ H. LESÊTRE : *Histoire Sainte*. — Paris, Lethielleux, XII-248 p., in-18.

La nécessité se faisait sentir depuis plusieurs années déjà, d'une *Histoire Sainte* qui, tout en respectant les données essentielles du récit biblique et en se conformant aux enseignements de l'Eglise, tînt compte aussi des objections du rationalisme contemporain pour les réfuter, des récentes découvertes de la critique et de l'érudition pour élaguer ou rectifier certaines traditions de caractère purement légendaire et adventice.

Cette tâche infiniment délicate vient d'être accomplie avec un plein succès par M. l'abbé Lesêtre, curé de la paroisse Saint-Etienne du Mont, à Paris. Le nom seul de l'auteur, familier avec les études bibliques, garantit la solidité et l'orthodoxie de l'ouvrage, qui est d'ailleurs revêtu de l'*Imprimatur* de l'archevêché de Paris.

Ce petit livre se recommande, non seulement à ceux qui s'occupent de l'instruction élémentaire des enfants, mais à quiconque désire pour son propre compte préciser les notions sommaires et quelque peu confuses reçues jadis sur une matière si importante.

L. DE L. DE L.

Le Directeur : **L. LAVEDAN.**

L'un des gérants : JULES GERVAIS

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LE CORRESPONDANT

PARAISSANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

PARIS, DÉPARTEMENTS ET ÉTRANGER

UN AN, 35 FR. — 6 MOIS, 18 FR. — UN NUMÉRO, 2 FR. 50

SOIXANTE-SEIZIÈME ANNÉE

10 FÉVRIER 1904

Pages.

PARIS

BUREAUX DU *CORRESPONDANT*

31, RUE SAINT-GUILLAUME, 7e ARRt

1904



Le 27 janvier dernier, *le Correspondant* avait la grande douleur de perdre l'homme éminent qui, depuis plus de vingt-cinq ans, le dirigeait, M. Léon Lavedan. Ses obsèques ont eu lieu le 29, à l'église Saint-Thomas d'Aquin, en présence d'une assistance nombreuse et émue. M. le marquis de Vogüé, président du conseil de la Revue, y a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

En prenant la parole à l'issue de cette triste cérémonie, je n'ai pas l'intention de retracer la longue et honorable carrière de Léon Lavedan. Je cède à un besoin de mon cœur en venant dire un dernier adieu, rendre un suprême hommage à l'ami disparu, au nom de ses collaborateurs, au nom de ses amis, au nom de tous ceux que le *Correspondant* groupait autour de lui.

Hommage d'affection surtout : nous l'aimions profondément; non seulement nous admirions ses brillantes qualités d'écrivain, sa verve de chroniqueur, son habileté de polémiste, les charmes de son esprit, mais nous aimions ses solides qualités, la chaleur de son cœur, la fidélité de ses affections, la grâce qu'il savait mettre dans l'expression de son amitié.

Cette amitié n'avait rien de banal : elle n'allait pas sans l'estime, sans la communauté des sentiments et la conformité des idées. Pour ceux dont le séparaient ses opinions ou dont il combattait la politique, il était un adversaire résolu : il avait l'indignation généreuse, la revendication tenace, l'attaque d'autant plus redoutable qu'elle était plus contenue dans la forme, plus courtoise dans l'expression.

Il avait le goût de la lutte : toute sa vie il a combattu ; non dans un intérêt personnel, mais pour les nobles causes auxquelles il avait voué sa laborieuse activité.

Sa seule arme fut sa plume, une plume alerte, incisive, féconde, qu'aidait une mémoire prodigieuse, un sens vif de l'actualité, une rare aptitude à discerner le moment, le point d'attaque, le fait saillant, l'argument décisif, dans de brillantes improvisations qui avaient la portée d'études longuement méditées.

On a dit de lui qu'il était journaliste accompli : j'accepte le mot, si on le prend dans son acception la plus haute et la plus honorable : dans les temps troublés où nous vivons, dans notre société divisée, inquiète, menacée, il n'est pas de profession plus noble, plus utile, si elle est inspirée par le dévouement, si elle

met un caractère et un talent au service de la vérité, du droit, de la liberté, des grands intérêts moraux et matériels de la patrie. Ainsi pratiquée, elle devient une fonction sociale et commande le respect.

C'est ainsi que Lavedan la comprenait, c'est ainsi qu'il s'efforça de la pratiquer pendant le cours d'une longue vie, d'une rare unité. Il avait été formé à l'école de ces grands chrétiens, de ces grands patriotes, de ces monarchistes éprouvés qui s'appelaient Dupanloup, Montalembert, Berryer, Falloux, Broglie... Il avait appris d'eux à placer avant tout le devoir, le respect de sa plume, la fidélité à ses convictions. Il s'attacha à cette règle avec une fermeté soutenue, sachant subir l'épreuve de la défaite, de la persécution, de la pauvreté même, résistant aux séductions du vainqueur, immuable dans la poursuite du même idéal, dans la défense des mêmes causes.

Ces causes, il n'eut pas la satisfaction de les voir triompher : sauf pendant la courte période du passage au pouvoir de ses amis, il n'assista qu'à des défaites; et, dans les dernières années de sa vie, ces défaites, en s'accentuant avec une cruelle intensité, attristaient son âme généreuse. Il n'en luttait pas moins, sans rien attendre que la satisfaction de sa conscience et l'estime de ses amis. Cette estime est la seule chose dont puissent disposer des vaincus; mais elle a sa valeur : nous la réservons tout entière pour ces vaillants et ces fidèles qui, comme Léon Lavedan, ont donné jusqu'au bout le noble exemple de leur vaillance et de leur fidélité. Honorons-les, Messieurs, par l'hommage public de notre estime, par la fidélité de notre souvenir !

Lavedan comptait aussi sur une plus haute récompense. Il était de ceux qui croient et qui espèrent, que leurs croyances et leurs espérances guident pendant la vie et soutiennent en présence de la mort. Ceux d'entre nous qui l'ont approché pendant ces derniers jours ont assisté à un admirable spectacle. Ils ont vu, dans cette pensée épurée, s'effacer peu à peu le brillant écrivain, le politique ardent, il ne restait que le chrétien, souriant à la mort comme il souriait à la compagne dévouée qui depuis près de soixante ans était l'honneur et le charme de son foyer : prodiguant à ses enfants, à ses amis, les dernières caresses de son cœur, leur donnant rendez-vous dans cette éternité dont son regard de mourant croyait déjà percer le mystère : s'éteignant enfin sans souffrances physiques et sans angoisses morales, dans la sérénité, la confiance et la paix.

Grand exemple, Messieurs, dont nous conserverons pieusement le souvenir comme un encouragement, une consolation, une espérance.

LÉON LAVEDAN

Avec nos regrets les plus profonds, nous devons à l'ami qui n'est plus un hommage tout particulier de reconnaissance et de justice pour les immenses services qu'il a rendus au *Correspondant* et à toutes les causes dont la défense est la raison d'être de notre Recueil.

Fils d'un vétéran du premier Empire, qui avait fait les rudes guerres de l'armée d'Espagne, Léon Lavedan fut un soldat, à son tour, dans nos luttes civiles, — soldat ardent, intrépide et brillant, — avec un rayon de bonne grâce aimable, qu'il tenait, sans doute, de sa mère dont l'ineffaçable souvenir l'émouvait et l'enchantait encore sur son lit de mort. Né à Tours, la Providence l'amena, vers sa vingtième année, à Orléans, presque au moment où commençait l'épiscopat de Mgr Dupanloup. L'influence du grand évêque sur le jeune homme fut décisive : elle orienta sa vie; elle fixa ses impressions; elle plongea et replongea dans son âme pour y allumer un idéal supérieur de beauté morale, qui ne s'éteignit jamais; elle épanouit pour toujours tout ce qui se remuait confusément de nobles instincts dans cette imagination à peine éveillée au spectacle d'un monde qu'elle ignorait.

En ces années-là, lorsque la France était tout ébranlée par sa révolution de Février, et qu'elle appréhendait de périr, quelques notables d'Orléans, attachés au vieux droit, avaient fondé un journal, le *Moniteur du Loiret*, qui, sans s'attarder aux récriminations du passé, ferait l'union des honnêtes gens. Le jeune Lavedan s'y essaya et s'y distingua; il se révéla écrivain de combat. Ses débuts, où le bon sens s'armait et se parait tout ensemble de verve, de malice, d'à-propos et de courage, furent tels que la rédaction de la nouvelle feuille lui fut bien vite confiée. La politique qu'il avait embrassée, et où son patriotisme s'était reconnu du premier coup, était cette politique de tolérance large, d'oubli réciproque des prétentions et des préventions, de respect mutuel dans des libertés communes, de réconciliation magnanime sous une autorité sécu-

laire, nationale et inviolable, que représentait alors avec une attrayante splendeur le plus illustre des diocésains de Mgr Dupanloup, M. Berryer, et qui, triomphante, nous eût sauvés tous.

Le succès du *Moniteur du Loiret* amena sa perte. Il était devenu une puissance locale d'opinion, avec laquelle il fallait compter, et que le suffrage universel écoutait. Sorti, presque sans effort, de la République, l'Empire, qui n'aimait pas la contradiction, finit par le supprimer. Tandis que les institutions changeaient, les convictions de Léon Lavedan n'avaient pas changé; il resta fidèle à lui-même. Il était jeune, il n'avait pas de fortune; un gouvernement puissant, que dorait la gloire, et qui avait l'avenir devant lui, s'était élevé. Des offres séduisantes furent faites au journaliste dépossédé, elles lui montraient une vie facile, sans le tourment de la lutte à recommencer toujours, sans l'âpre souci du lendemain; elles lui furent renouvelées à plusieurs reprises, souvent dans des heures difficiles, voisines de l'angoisse. La réponse fut invariablement la même; aussi avant que sa foi, Léon Lavedan avait mis dans son âme l'honneur.

On se rappelle les vers du poète héroïque, notre Corneille, dans *Sertorius :*

Lorsque des factions divisent un empire,
Chacun suit au hasard la meilleure ou la pire;
Mais, quand le choix est fait, on ne s'en dédit plus!

Léon Lavedan s'en dédit d'autant moins qu'il avait fait son choix, non au hasard, mais par réflexion. Les malheurs ultérieurs de la France prouvèrent, hélas! à sa vieillesse qu'il avait encore eu plus raison que ne l'avait entrevu sa jeunesse.

Le naufragé du *Moniteur du Loiret* trouva un refuge dans un vaillant journal de Blois, la *France centrale*, auquel il imprima le même éclat dangereux. Il voulait plus d'espace, pensant que sa plume y serait plus libre. Il s'établit à Paris en 1859, appelé par la transformation d'un ancien journal, l'*Ami de la religion*, qui ambitionnait d'être dans la presse quotidienne ce que, dans la presse périodique, était le *Correspondant*. Leur programme était semblable : toujours le beau rêve de réaliser un mariage d'inclination, ou, tout au moins, un mariage de raison entre les plus tutélaires traditions de l'ancienne France et les aspirations les plus généreuses de la France moderne! Rêve qui, sans cesse trompé, renaît sans cesse de l'amour même de la patrie et de son dernier espoir. Sous l'égide des plus éminents collaborateurs du *Corres-*

pondant, dont les noms sont sur toutes les lèvres, quelques jeunes gens écrivaient dans ce journal que, dans l'ordre religieux, les plus graves prélats, Guibert, Dupanloup, Jaquemet, couvraient de leur patronage, et que, dans l'ordre politique, les personnages les plus considérables, Guizot, Berryer, Thiers, encourageaient de leurs félicitations et aidaient même de leurs communications. Léon Lavedan y rédigeait le bulletin du jour avec une finesse, une ironie et une sûreté qui, plus d'une fois, firent penser à Prévost-Paradol dans son bulletin des *Débats*.

La guerre d'Italie avait éclaté, entr'ouvrant tous les abîmes, soulevant pêle-mêle les questions politiques et les questions religieuses, n'annonçant au dedans et au dehors, pour nos croyances comme pour nos intérêts, que périls et désastres. Jamais les devoirs de prévoyance et de résistance, jamais les chances de salut ne furent plus clairement indiqués : présenter, à l'Eglise et à l'Etat, à l'Eglise et à la société, que des excitations insensées divisaient, la liberté comme le terrain d'entente où chacun vivrait en paix dans son droit; y amener l'Empire lui-même qui, se perdant avec le pays, offrait le phénomène suranné d'une grande nation se laissant passivement précipiter par la rêverie solitaire d'un souverain, bien intentionné, mais mal inspiré, dans de ténébreuses aventures où elle pourrait rester ensevelie avec ses foyers et ses autels. Dans ce duel inégal, l'*Ami de la religion* ne manqua pas à sa tâche, il y succomba.

Le journal disparaissait, la revue demeurait. Dans les dernières années de l'Empire, Léon Lavedan fut chargé de faire la chronique politique du *Correspondant :* travail délicat, dont le tissu souple et léger trompe sur l'intensité de l'effort, et qui, avec un fonds solide de connaissances acquises sur les sujets les plus variés de l'histoire passée et présente, avec un don d'exposition précise, pressante, familière, intermédiaire entre le discours et la causerie, avec un art subtil de tirer du chaos des événements et des opinions la note juste et la leçon utile, exige souverainement la qualité, aussi nécessaire que rare, le tact. Avant de livrer ses pages à l'impression, le nouveau chroniqueur les lisait à un comité de rédaction, bienveillant et imposant, où siégeaient, parmi ses membres, Montalembert, Falloux, Albert de Broglie, Augustin Cochin, Buffet, parfois Carné et Champagny. Ses juges étaient le plus souvent ses chauds approbateurs; à peu près tous furent ses amis : de M. de Falloux, notamment, il devint l'un des confidents les plus intimes. Si jamais les lettres qu'ils échangeaient presque tous les jours sont publiées, ce sera un trésor historique et litté-

raire; car, très informés l'un et l'autre, ils étaient des maîtres dans le genre, fait de grâce sérieuse, où Mme de Sévigné fut reine.

Il est des pages rapides de ces chroniques qui mériteraient d'être conservées. Relues à distance, elles ont la lueur sinistre de prophéties, celle, par exemple, où, s'étonnant que Napoléon III, après avoir préparé l'unité italienne, travaillât à la flanquer de l'unité allemande, Léon Lavedan rappelait l'apostrophe de Chateaubriand à des ministres imprudents de son temps : « On a quelquefois vu des hommes se casser la tête contre un mur, on n'en avait pas vu se bâtissant un mur pour s'y casser la tête. » Dans une autre chronique politique, l'écrivain, pressentant l'invasion et la révolution qui allaient venir, avertissait la France que, du pas où on la menait, elle marchait « à un 1814 et à un 1848 aggravés ». Dans une autre chronique encore, montrant le port après la tempête, il prenait occasion d'intrigues dynastiques nouées en Espagne, pour conjurer les princes des branches aînée et cadette de serrer leurs rangs, de ne pas abandonner leur réconciliation au hasard du lendemain. Il disait à tous les intéressés qu'il n'y a plus assez de foi monarchique dans le monde pour se permettre, dans le même pays, le luxe de deux ou trois partis monarchiques.

Les catastrophes consommées, M. Thiers qui, de longue date, avait remarqué et apprécié Léon Lavedan, le nomma préfet de Poitiers. En ce poste d'affaires, l'homme de lettres réussit : son intelligence suppléa et compléta l'expérience; son administration mit en pratique la politique d'union entre les bons citoyens qu'avaient prêchée ses écrits. Mgr Pie goûta le charme de l'ami passionné de Mgr Dupanloup. Après un court passage à la préfecture de la Loire-Inférieure et dans d'autres fonctions élevées, lorsque l'éclaircie de paix qui avait lui sur nos ruines eut fait place aux nuages avant-coureurs des temps sombres où nous sommes, Léon Lavedan revint au *Correspondant*, comme au logis de famille. Il en reçut la direction laissée vacante par la démission de Léopold de Gaillard, autre ami bien cher, de loyale et chevaleresque mémoire.

Ce fut alors que, selon une formule du dix-septième siècle, il remplit tout son mérite. L'homme du monde, le causeur étincelant, le conteur aux fantaisies charmantes, le polémiste aux saillies spirituelles et vengeresses, avaient fait leurs preuves. Dans sa direction d'une Revue, il se déploya tout entier. Organisateur et administrateur, il le fut à un degré incomparable, ayant l'œil à tout, attentif aux moindres détails comme aux lignes générales, inventif, ingénieux, fertile en combinaisons et en démarches; très hardi et

très calculateur; se faisant de sa charge une idée fixe; perpétuellement à l'affût des talents à découvrir, des curiosités de l'opinion à satisfaire, des ignorances du public à renseigner, des réformes et des nouveautés à oser; plein de caresse pour attirer et aussi pour éconduire; toujours sincère, toujours décidé par le besoin du service, même lorsqu'il se trompait dans ses accueils ou dans ses refus. Enfant d'un siècle pressé, il avait l'ambition excessive qu'en toute matière le *Correspondant* arrivât le premier; dans les dernières pages qu'il ait écrites, le 25 décembre dernier, il constatait avec fierté que, « par la plume aussi lumineuse que savante de M. de Lapparent », notre Recueil avait, avant tous les autres, dès le 25 mars 1902, révélé aux foules cette merveille du Radium, admiration et, plus encore, étonnement des académies.

Entre les mains de ce vigilant directeur, la vieille Revue contemporaine du ministère Martignac se rajeunit, un peu à l'instar de ces majestueux hôtels d'autrefois qui, debout sur leurs vastes et profondes assises, s'ouvrent, sans se dénaturer ni s'affaiblir, à ce que l'on appelle les perfectionnements modernes. L'actualité, malgré son nom barbare, y entra avec des airs plus conquérants. Disons tout de suite qu'elle y fut tenue à sa place : ce qui passe n'empiéta pas sur ce qui ne passe pas; les systèmes et les modes qui changent, sur les idées qui restent. Pas une plainte de la justice et du droit, de la France et de l'Eglise ne cessa d'avoir ses échos les plus retentissants dans la maison où vibre toujours la grande voix de Montalembert. Là où le P. Lacordaire, Mgr Dupanloup, le P. Gratry, l'abbé Perreyve avaient écrit, le cardinal Meignan, Mgr d'Hulst, l'abbé de Broglie (pour ne citer que des morts) ont continué l'apostolat de la science et de la vérité. Le succès, — un succès qui dépassait toutes les attentes, — est venu au *Correspondant*. Ce nous était même un contraste consolant et poignant de voir la prospérité de notre Revue croître toujours, pendant que toujours croissait l'infortune de toutes nos causes saintes, liberté, religion, patrie.

Il y a trois ans, un double anniversaire se présenta pour Léon Lavedan : le cinquantième de son mariage avec la chère et dévouée compagne de sa vie laborieuse; le vingt-cinquième de son avènement à la direction du recueil. Noces d'or et noces d'argent furent célébrées ensemble. Le *Correspondant* offrit, à celui qui l'avait si bien servi, un souvenir commémoratif de sa gestion habile et féconde : la Jeanne d'Arc à cheval, de Dubois. Jeanne d'Arc! La libératrice de sa ville d'Orléans qui était sa petite patrie dans la grande; l'héroïne préférée de son grand évêque

qui, toute rayonnante de son éloquence, avait voulu la faire monter sur les autels; la bonne fille de France qui, après avoir levé l'épée pour vaincre, avait baisé la croix pour souffrir et mourir..., rien n'allait mieux au cœur de M. Lavedan. Il en fut touché. Le matin de cette belle journée, un des persécutés qu'il avait défendus, le P. du Lac, avait dit une messe où l'époux et l'épouse avaient communié; il avait appelé sur leur vieux ménage, parfois traversé et toujours resserré par l'épreuve commune, les bénédictions du Dieu qui console et récompense.

Léon Lavedan pouvait se promettre encore quelques bons jours sur la terre. Il jouissait légitimement de l'importance de l'Œuvre qu'il avait faite sienne. Les marques de la considération et de l'estime lui arrivaient sous toutes les formes. Léon XIII avait conféré des distinctions particulières au directeur du *Correspondant*. Lorsque l'Académie française appela Henri Lavedan dans son sein, beaucoup de ses membres se disaient heureux, en couronnant l'esprit du fils, de saluer la longue carrière paternelle de talent et d'honneur.

Mais les années s'étaient accumulées sans que le monde s'en aperçût, tant Léon Lavedan semblait peu un vieillard! Tant il était jeune d'allures, de projets, d'entrain, d'enthousiasme! A la suite d'un léger refroidissement, la mort vint qui le saisit en pleine vie. Il accueillit la redoutable visiteuse avec une aisance tranquille et une sérénité sublime. Il fut doux envers elle, selon le mot de ce Bossuet, dont il avait provoqué, et dont il comptait bientôt inaugurer un magnifique monument dans la cathédrale de Meaux. S'il est vrai que la mort mette à nu tout ce qu'il y a au fond d'une vie, elle ne découvrit en Léon Lavedan que bonté, résignation, adoration, foi.

Dans son âme attendrie et ferme régnait, avec la tristesse de quitter ses affections d'ici-bas, une joie tremblante de rejoindre là-haut ses êtres chéris : « Ma mère! disait-il et redisait-il sans cesse. Ma fille! Mon évêque! » Il prononçait ces mots avec une lenteur solennelle, comme s'il voulait rappeler à lui tout ce que, pendant sa vie, il y avait trouvé de douceur, puis de douleur, et tout ce qu'à cet instant du déchirement suprême, ils lui apportaient d'ineffable et délicieuse espérance. Il avait demandé qu'une messe pour ces trois âmes bien-aimées fût dite au maître-autel de la cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, le jour même où, à Paris, sur son lit d'agonie, il recevrait le pain des forts. Le crucifix entre ses mains défaillantes, il mourut avec grandeur.

Aux funérailles, par la plus pieuse et délicate des attentions, le

successeur de Mgr Dupanloup, Mgr Touchet, voulut faire la levée du corps, et le successeur de Bossuet, Mgr de Briey, donner l'absoute. Il y avait là aussi, dans l'immense assistance, un autre évêque, Mgr Le Roy, supérieur des PP. du Saint-Esprit, représentant de tous ces lointains ouvriers du Christ, de tous ces messagers de l'Eglise et de la France auprès de l'humanité souffrante, dont le *Correspondant* a fait ses clients.

Avant que la dépouille terrestre de Léon Lavedan partît pour le cimetière d'Orléans, où il reposera auprès de sa fille, le Président du conseil du *Correspondant*, M. le marquis de Vogüé, a exprimé notre deuil en des paroles qui ont fait couler des larmes. Digne héritier d'une Œuvre dont son noble père fut l'un des généreux fondateurs, il a dit les remerciements de tous, morts et vivants, générations d'hier et générations d'aujourd'hui, au Directeur qui, dans notre vieille Revue, remplie de noms célèbres et de pages éloquentes, aura laissé une trace ineffaçable.

H. DE LACOMBE.

L'ARMÉE FRANÇAISE

AU COMMENCEMENT DE 1904

L'OEUVRE DU GÉNÉRAL ANDRÉ

L'armée est plus qu'un rouage dans l'organisme compliqué de l'Etat. Elle constitue la force publique destinée à sauvegarder l'indépendance nationale contre les ennemis du dehors, mission glorieuse, toute de privilège. Par exception, elle sert d'auxiliaire à la force publique intérieure, rôle délicat, insuffisamment précisé par les lois et les décrets en vigueur, et dont elle devrait être déchargée pour son plus grand bien.

Sous le prétexte que les armées se désagrègent, dès qu'elles cessent de s'adapter à l'état social ambiant, on vise, aujourd'hui, à bouleverser la nôtre de fond en comble. L'état social nouveau, avec lequel on voudrait harmoniser nos institutions militaires, est caractérisé par une tendance prononcée à l'égalité, propre aux régimes d'essence démocratique, et que résume merveilleusement, en ce qui regarde l'armée, la formule suivante : « Le soldat est le dernier des généraux, et le général le premier des soldats. »

Cette tendance égalitaire s'accusera bientôt, à la base même de l'organisation militaire, par l'adoption de la loi du service de deux ans. Nos réformateurs n'ont pas attendu la réalisation de leurs vœux sous ce rapport, pour donner un sens et une portée politiques à ce qu'ils appellent avec emphase « le devoir social de l'officier », c'est-à-dire pour transformer l'éducation morale du soldat en une sorte d'éducation civique où la glorification du régime politique du moment est appelée à tenir une place de plus en plus grande à côté et au détriment du devoir professionnel. Les efforts tentés dans ce but sont d'accord avec les mesures par lesquelles les politiciens cherchent, d'autre part, à rapprocher le plus possible le soldat et le citoyen ; en y associant les officiers, sous couleur de devoir social à remplir vis-à-vis du soldat, ils masquent leur

véritable dessein, qui est de désarmer le pouvoir militaire en l'énervant.

La crise que l'armée traverse sous l'action de ce travail d'émiettement de nos forces vives peut se prolonger encore, mais les ruines déjà consommées, les changements annoncés de toutes parts et les intentions bien connues des hommes qui président aux réformes, permettent de se rendre compte, dès à présent, de *l'état militaire* qui se prépare.

Notre armée n'est plus ce qu'elle était hier; elle n'est pas encore ce qu'elle sera demain, si les dernières digues opposées au flot montant des idées nouvelles par quelques hommes de cœur sont définitivement rompues. Sur la pente où on la précipite avec une criminelle préméditation, nous essayerons de la saisir, en quelque sorte, à mi-chemin, pour en fixer les traits d'ensemble dans un tableau sommaire où apparaîtra clairement ce qui survit des institutions militaires du passé, ce qui en a disparu, ce qui menace d'en disparaître et aussi, pour montrer, dans ce qu'il a de perfide, l'esprit auquel obéissent, comme à un mot d'ordre, les artisans de ce bouleversement général.

I

Le dernier travail sérieux de reconstitution de l'armée remonte au lendemain de la guerre franco-allemande; il fut entamé et poursuivi dans l'union de tous les partis et dans un admirable concert de toutes les volontés. L'organisation militaire n'a subi que plus tard la répercussion de nos misérables dissidences politiques; elle était encore à peu près intacte, malgré de nombreuses solutions de continuité dans l'action ministérielle, par suite d'incessants changements de personnes, et malgré d'aventureuses réformes, lorsqu'elle reçut de l'alliance avec la Russie un incontestable surcroît de force morale.

La revue de Châlons, en 1896, marque l'apogée de cette ère de relèvement d'un quart de siècle, pendant laquelle les efforts de désorganisation tentés contre l'armée, tout d'abord d'une manière confuse et mal assurée, mais, bientôt, ouvertement et avec des objectifs précis, se sont heurtés à une sérieuse résistance patriotique et ont été plus ou moins contenus par les pouvoirs publics.

D'avril 1896 à mai 1900, l'armée a eu successivement à sa tête sept ministres, soit, en moyenne, un peu moins de deux par an. Après avoir souffert gravement dans cette période de l'agitation produite par le premier procès Dreyfus (décembre 1894), par la

campagne révisioniste qui s'ouvrit à la fin de 1897, et enfin par le deuxième procès Dreyfus (septembre 1898), l'activité ministérielle s'est réveillée avec le général André (29 mai 1900).

De tous les chefs de l'armée qui se sont succédé depuis 1871, le général André est, après M. de Freycinet, celui qui, contre toutes les prévisions, a occupé le plus longtemps le ministère. Certains votes de nature à provoquer sa retraite n'ont pas déterminé ce résultat et des circonstances qui auraient dû précipiter sa chute sont restées sans effet. Par sa docilité aux volontés des parlementaires, il est devenu, pour ainsi dire, l'instrument indispensable de la démocratisation de l'armée. Malheureusement pour lui, l'œuvre à laquelle il s'est dévoué coïncide avec un redoublement d'attaques et d'injures contre l'armée, et c'est peut-être ce qui, plus tard, la caractérisera le mieux, quand nous serons rentrés dans les véritables traditions militaires.

Sans parler des projets de loi et des décrets qui se sont multipliés depuis le mois de juin 1900, l'activité ministérielle s'est traduite, dans la même période, par un nombre considérable e tout à fait insolite de règlements, d'instructions, de circulaires et de décisions, dont les dispositions nouvelles, trop souvent mal digérées, grossissent presque ridiculement le *Bulletin officiel* du ministère.

Il ne faudrait pas en conclure que les prédécesseurs du général André montraient moins de sollicitude que lui pour l'armée, en connaissaient moins les besoins, ou se rendaient moins bien compte des perfectionnements dont elle est susceptible. Avec les nombreux organes consultatifs du ministère de la guerre, comités techniques d'armes (infanterie, cavalerie, etc.), et de services (intendance, etc.), sections techniques attachées aux comités, commissions et comités spéciaux permanents (chemins de fer, écoles, télégraphie, hygiène hippique, etc.), bureaux de l'état-major de l'armée, Conseil supérieur de la guerre, toutes les questions militaires sont préparées et étudiées, et peuvent aboutir promptement à des projets en règle auxquels il ne manque que la signature du chef de l'armée pour passer à l'état de règlements et d'instructions. En outre, il n'est pas de directions et de comités où ne dorment, dans les cartons, des travaux plus ou moins anciens, que quelques retouches dans le sens des idées du moment ne permettent de rajeunir.

Les ministres peuvent donc, assez facilement, de leur propre mouvement, même sans être tenus d'y mettre beaucoup du leur, réglementer toutes les matières. Il en est qui se montrent réservés dans l'exercice de ce privilège; la connaissance qu'ils ont de nos

institutions, jointe à un sentiment très vif de la responsabilité qu'ils assument en les modifiant ou en les remplaçant par d'autres, leur inspire une prudence excessive. Tel, entre autres, le général Logerot qui, après les ministères Boulanger et Ferron, sur le compte qui lui fut rendu de la situation où se trouvait l'état-major de l'armée, lui interdit pendant quelques mois la présentation d'un projet de changements quelconque, afin de lui laisser le temps de tout remettre au point et de tout terminer. En revanche, d'autres ministres, comme le général André, ne craignent pas d'abuser des facilités qu'ils trouvent autour d'eux pour révolutionner les règlements.

Le mal est surtout que, d'une main, le ministre sape souvent par la base ce qu'il édifie de l'autre. Ce jeu coupable désoriente ceux qui sont peu familiarisés avec les questions militaires, et serait, pour ainsi dire inexplicable, si l'on ne savait qu'il correspond aux deux hommes entre lesquels se partage, — inégalement, du reste, — le général André : l'un, le soldat, à peu près maître de ses actes, attaché, malgré tout, aux traditions anciennes de l'armée, et ne méconnaissant ni ses intérêts, ni ses besoins; l'autre, le politicien, l'homme-lige des réformateurs acharnés à poursuivre la démocratisation de nos institutions militaires. Appartenant, d'ailleurs, par tempérament, à la race des sectaires, le général n'a aucun effort à faire pour subordonner ses goûts de politicien à ses instincts de soldat. Il y a beau temps qu'il aurait rejoint ses vingt-trois prédécesseurs dans la retraite s'il avait tenté de dépouiller tant soit peu le second homme au profit du premier.

Quelques amis du ministre, ou, du moins, certains officiers qui l'approchent et disent le connaître, prétendent que dans les projets de réforme, il obéit à un idéal. Dès qu'ils s'expliquent à cet égard, on démêle aisément qu'il s'agit moins d'un idéal, moins d'un rêve d'utopiste, que d'une manie dangereuse. L'idée fixe qui obsède le général André dériverait d'un sentiment égalitaire très prononcé qui le porterait à remédier aux inégalités existantes. Louable en soi, une telle disposition d'esprit, quand elle vient à se traduire dans la pratique en matière d'organisation militaire, ne peut avoir que de funestes conséquences. De quelque façon qu'on l'entende, qu'on la veuille entière ou qu'on aspire à en avoir seulement une part, si faible qu'elle soit, l'égalité est en contradiction absolue avec les principes sur lesquels repose l'armée. Elle a pour effet d'élever au même niveau des hommes de mérite différent, et d'opposer le subordonné à son chef. Ce n'est pas tout : la justice n'a vraiment sa place qu'entre des hommes inégaux. En un mot,

on n'arrivera jamais à « égaliser » qu'au détriment du droit, de la justice et des véritables intérêts de l'armée.

Les changements apportés à notre organisation ne sont pas tous, à beaucoup près, l'œuvre propre du ministre. On aurait tort de croire que les théories exposées par les rapporteurs du budget de la guerre ne tirent pas à conséquence. Nombreuses sont leurs propositions passées dans la pratique sans avoir été suffisamment mûries. La politique y a généralement part. Reprises par le ministre, elles trouvent ensuite, dans le Parlement, des majorités complaisantes. C'est ainsi que le rapport de M. Berteaux à la Chambre des députés sur le budget de 1902, contient en germe la plupart des réformes entamées ou accomplies depuis, et peut-être quelques-unes de celles qui verront le jour prochainement.

En fait d'innovations, celles que proposent les membres du Parlement sont loin de nous inspirer toute confiance. Hormis quelques anciens officiers et de rares députés et sénateurs qui n'ont jamais appartenu à l'armée et se sont consacrés à l'étude des questions militaires, la plupart des parlementaires, mal éclairés sur nos institutions et peu soucieux de se former une opinion, adoptent aveuglément l'avis de leur groupe. Préoccupés des intérêts de leurs commettants, qui sont en même temps les leurs, ils ne tiennent généralement aucun compte des avis désintéressés des professionnels militaires. Ce serait à croire que l'expérience et le savoir tendent de plus en plus à passer à leurs yeux pour de funestes conseillers. Les appels les plus émus au patriotisme sont presque toujours sans écho. D'incessantes interpellations rendent les délibérations confuses ou les font dévier. Il arrive que les amendements à une proposition pullulent au point d'en dénaturer le caractère. Un grand nombre de questions militaires ne sont qu'effleurées, malgré leur importance. Il suffit parfois que la Chambre ait adopté une mesure pour que le Sénat la désapprouve et *vice-versa*. Certains votes sont contradictoires et déconcertent les prévisions les plus justifiées. Il est juste de reconnaître que les commissions de l'armée sont laborieuses, mais leurs avis ne prévalent guère contre les opinions de parti pris, qui sont devenues la règle à peu près générale.

Les réformes militaires émanant de l'initiative individuelle des membres du Parlement, jointes à celles dont le ministre est l'auteur, et enfin à celles qui résultent des motions dont débordent, depuis trois à quatre ans, les rapports sur le budget de la guerre, font de l'armée française une matière à expériences à jet continu, terriblement dangereuses pour sa cohésion et son unité. A ce régime-là, aucune institution au monde ne tiendrait longtemps debout. A

force d'innover dans ces conditions, on sèmera la confusion dans les lois et dans les règlements, on désorganisera l'instruction, on abêtira les hommes et on découragera les officiers; en un mot, on affaiblira si profondément la défense nationale, qu'on finira par désarmer la France en face de l'Europe armée jusqu'aux dents.

*
* *

L'histoire élucidera sans doute, un jour, les véritables motifs de l'explosion d'attaques contre l'armée et ses chefs, qui signala, en 1897, la campagne entamée pour la révision du procès Dreyfus; elle fera peut-être aussi la lumière sur le concours que certains hommes politiques et autres prêtèrent alors aux ennemis de nos institutions militaires. Le courant de haine sectaire, né de la reprise de l'affaire Dreyfus, s'accentua encore lors de l'arrêt prononcé, en septembre 1898, par le conseil de guerre de Rennes. Depuis, il ne s'est pour ainsi dire pas ralenti, et, au moment où nous écrivons ces lignes, il menace de déborder de nouveau sur notre malheureux pays.

Socialistes, internationalistes et anarchistes se sont rencontrés dans cette guerre impie à tout ce qui, de près ou de loin, touche à l'armée : pensée qui dirige et matière mise en œuvre, hommes et choses; les uns, — les pires, — dissimulent leur jeu criminel sous des théories humanitaires propres à faire illusion aux ignorants et aux naïfs, les autres jetant franchement le masque, et distribuant à la volée, comme s'ils étaient certains de l'impunité, l'outrage ramassé dans la boue et dans l'ordure.

Une telle propagande n'a pas tardé à amener d'odieuses agressions sur la voie publique, de soldats, de sous-officiers et d'officiers isolés. D'autres forcenés ont tenté de se glisser, à la faveur de la nuit, dans des poudrières pour les faire sauter. La contagion a gagné l'armée elle-même. Au départ pour les manœuvres d'automne, des réservistes n'ont pas craint d'entonner sous les yeux, aux oreilles de leurs chefs, la *Carmagnole* et l'*Internationale*. On a signalé des soldats ayant proféré sous les armes des cris séditieux. Des conscrits, — en très petit nombre, il est vrai, — ont refusé le service militaire sous le prétexte que leurs principes leur défendaient de porter un fusil. Sur plusieurs points du territoire, à l'occasion des opérations du tirage au sort, des conscrits ont insulté l'armée et mis en lambeaux des drapeaux tricolores; des gendarmes ont été frappés, on a dit que des loques rouges avaient été promenées dans les rues. Des rixes sanglantes se sont produites entre les conscrits de communes voisines dont les uns

voulaient chanter, malgré les autres, des refrains antimilitaristes. Ailleurs, les professionnels de l'antimilitarisme ont réussi à provoquer des désertions dans la garnison. Enfin, dans deux ou trois localités, nous avons vu des soldats se concerter en assez grand nombre pour refuser l'obéissance à leurs chefs. Ces faits, dont quelques-uns datent d'hier, sont isolés, sans doute, mais aucune semence, on le sait, ne germe plus facilement que celle des réfractaires et des mutins.

On aurait tort de rendre le général André complètement responsable de toutes les scènes de désordre auxquelles nous assistons depuis son arrivée au ministère, mais il n'est que trop vrai qu'il a contribué, dans une large mesure, à prolonger et à aggraver cette situation funeste. Non seulement, il a beaucoup trop mêlé la politique à nos affaires militaires, mais il n'a pas toujours agi avec le zèle et l'à-propos désirables pour enrayer les progrès de la propagande antimilitariste. Son peu d'empressement à profiter des occasions qui s'offraient à lui de prendre la parole pour condamner énergiquement les doctrines subversives de la discipline nous a donné à penser qu'il a grand intérêt à ménager un parti politique dont ces doctrines secondent les desseins. Lors des débats où M. Ribot, répondant à M. Jaurès, a signalé le *Manuel du soldat* édité par la Fédération des Bourses de travail, le ministre, tout en s'exprimant en excellents termes sur la discipline militaire, s'est dispensé de caractériser ce pamphlet; il a simplement déclaré que le gouvernement ne l'approuvait pas, et que le ministre de la justice était saisi. C'est dans la même séance qu'il nous a été donné de l'entendre citer un passage de Bossuet qui lui a fourni un terrain d'accommodement avec un député socialiste dont les accusations calomnieuses dirigées contre l'armée, quelques jours auparavant, n'avaient pas soulevé immédiatement sa protestation indignée!

Le ministre de la guerre n'ignore pas, cependant, que le plus précieux et le plus efficace réconfort que l'armée puisse trouver, quand on épuise sur elle des attaques injustes, est celui qui lui vient de son chef. Il aurait dû suivre l'exemple de M. Leygues, ministre de l'instruction publique du précédent cabinet, dans sa patriotique attitude à la tribune contre les *sans-patrie* universitaires qui avaient défendu ou approuvé les misérables théories antimilitaristes professées par le *Pioupiou de l'Yonne*. Il est vrai que le gouvernement de cette époque n'en a pas moins continué à user de longanimité, d'une façon inquiétante, à l'égard des internationalistes; son inertie était manifestement liée aux exigences de sa politique. Nos voisins, les Suisses, gens de bon sens, patriotes

perspicaces, très préoccupés de la conservation de leur armée, ont une toute autre manière de voir et d'agir; l'année dernière, en présence d'excitations à l'indiscipline des soldats, propagées par la presse et suivies d'effet, ils n'ont pas balancé à ajouter à leur Code pénal des articles spéciaux édictant des peines sévères contre ceux qui s'en rendraient coupables.

Ce ne sont pas, dans tous les cas, des circulaires ministérielles, comme celle du 1er janvier 1900, qui feraient reculer le flot grossissant de l'odieuse propagande des sans-patrie. Le ministre y interdit l'introduction dans les cercles d'officiers et de sous-officiers et dans les bâtiments militaires, des journaux, revues, etc., qui attaquent de parti pris les institutions nationales, le Président de la République et le gouvernement. « Parmi ces publications, — y est-il dit, — les unes excitent les soldats à l'indiscipline et au mépris de leurs chefs, les autres excitent les chefs à la révolte et au mépris des pouvoirs établis. Les unes et les autres sont comprises dans la même mesure d'exclusion. »

Malgré le traitement commun qui leur est appliqué, les publications antimilitaristes diffèrent sensiblement de celles qui sont hostiles au gouvernement. Tandis que les premières tendent directement à la ruine de nos institutions militaires, en incitant les soldats à se mettre en état de rébellion contre leurs chefs, les secondes n'ont pas l'armée comme objectif spécial, bien qu'elles ne cessent de protester contre les injures que les premières lui prodiguent; leur but est de combattre le gouvernement dans ses actes divers. Les représenter comme excitant les chefs à la révolte, les transformer en dangereuses conseillères des officiers, c'est interpréter d'une manière vicieuse leur rôle d'opposition. Loin d'être les inspiratrices des chefs militaires, elles ne visent le plus souvent qu'à traduire leurs pensées et leurs sentiments; telle est la vraie raison ou une des raisons essentielles de l'ostracisme que le ministre leur fait partager avec les feuilles antimilitaristes.

Si les attaques dirigées contre l'armée n'ont pas complètement ébranlé la discipline dans ses fondements, si l'autorité des chefs de corps et de services est encore à peu près respectée, nous le devons à l'excellent esprit des officiers qui a empêché souvent les causes de désorganisation de produire tous leurs effets. Cet esprit a eu ses premières racines dans celui de l'ancienne armée dont certains politiciens, nés d'hier et se croyant novateurs, disent le le plus de mal possible sans l'avoir connue. Nos désastres de 1870 et de 1871 ont donné, en quelque sorte, à l'esprit des officiers un essor nouveau qui s'est manifesté par une extraordinaire activité dans toutes les branches de la science militaire. Ce qui est resté

de ses efforts communs d'ordre, de dévouement et de travail, a sérieusement aidé à maintenir l'union des officiers.

*
* *

Le délicat scrupule que certains hommes doivent à leur esprit de modération et de tolérance et qui les porte à ménager les convictions d'autrui, ne paraît pas être le propre du général André. En toute circonstance, il revient, avec insistance, auprès des officiers, sur l'obligation qui s'impose à eux de professer des sentiments républicains; d'autre part, ses actes tendent à prouver qu'il réserve l'avancement et les faveurs à ceux qui se conforment à ce devoir.

C'est bien mal comprendre l'état d'esprit d'un grand nombre d'officiers qui, pour des raisons parfaitement honorables, ayant quelquefois leur source au plus profond de leur cœur, ne se croient pas tenus de fournir publiquement le témoignage de leur amour pour le gouvernement de la République. En dehors des officiers que des traditions de famille ne prédisposent pas à cette abdication de leurs convictions intimes, il en existe un assez grand nombre d'autres, d'esprit indépendant, que la mise en demeure du général André, à chaque instant renouvelée, de se rallier à sa propre opinion, a le don d'embarrasser quand elle ne les blesse pas. Combien, parmi ces derniers, se sentent pris de méfiance en voyant le ministre donner des gages à un parti politique dont le rôle ordinaire est de discréditer l'armée et ses chefs! Tous, ou presque tous, d'ailleurs, sont d'avis que les représentants d'un gouvernement véritablement fort ont plutôt à perdre qu'à gagner à cette sorte de propagande où la menace se devine derrière l'appel intéressé.

A l'exemple du ministre, quelques chefs militaires, non des moindres, dans leur reconnaissance pour un régime dont ils sont la plus pure émanation, ne craignent pas d'intimer à leurs subordonnés l'ordre de penser comme eux et d'agir en conséquence sous peine d'être traités en parias. Ces procédés de Robespierre au petit-pied n'ont jamais engendré que les apparences de la soumission; ils ne peuvent convenir qu'à des âmes d'ilotes, mais, dans des cœurs de soldat, ils font naître et entretiennent cette flamme de révolte intime qui est le gage secret de la délivrance et du retour à une ère de liberté.

Tout autre est le devoir du gouvernement et de ceux qui le servent dans les grades élevés de la hiérarchie : il consiste à demander aux officiers, ou, plutôt, à exiger d'eux un *loyalisme* absolu. La plus belle définition de ce mot, qui peut s'en passer, ce

sont les officiers eux-mêmes qui l'ont donnée par la manière dont ils ont pratiqué, en tout temps, à leur plus grand honneur, cette vertu spéciale. Le général André se rend-il compte du tort qu'il cause à la fois à la république et à l'armée, en s'obstinant à vouloir républicaniser quand même des officiers qui sont convaincus qu'on peut servir dignement son pays et le gouvernement qu'il s'est choisi, sans avoir besoin de faire montre d'un républicanisme conforme à celui du ministre?

En principe, le ministre doit ignorer les opinions politiques des officiers. Si impartial qu'il puisse être par caractère et par devoir, il s'expose à se laisser influencer par la connaissance qu'il en acquiert, et, par conséquent, à ne plus être juste, car, pour être juste, il faut avant tout être impartial. On conçoit que si un officier affiche d'ordinaire, ou chaque fois que l'occasion s'en présente, des opinions antigouvernementales, il soit fait justice de ce manquement systématique à son devoir de loyalisme. Mais, voit-on, à tout instant, des officiers qui, pour la satisfaction d'opposer leurs convictions politiques à celles du jour, courent le risque de compromettre leur avenir militaire? Non, assurément. Il ne s'agit que de cas isolés et très rares. La grande majorité des officiers, sinon tous les officiers pour lesquels la république ne représente pas absolument l'idéal rêvé, évitent, au contraire, de braver l'autorité quant à leur manière de voir : ce sont de véritables loyalistes.

Il est à peu près avéré, aujourd'hui, que les préfets ont mission officielle de s'enquérir régulièrement des opinions politiques et religieuses des officiers, et d'en faire rapport. Dans l'impossibilité d'opérer eux-mêmes, ne sont-ils pas amenés, par la force des choses, à confier cette besogne à des fonctionnaires subalternes dont les informations, dépourvues de garanties, servent à régler l'avancement des officiers, et inspirent toutes les mesures à prendre contre un certain nombre d'entre eux? Cet humiliant espionnage répand parmi les officiers un malaise général, alarme les consciences, énerve le zèle, rend les chefs timorés, favorise la dénonciation de la part des subalternes animés d'un mauvais esprit, et suscite, à tous les échelons hiérarchiques, des ambitions malsaines. Nous en voyons les désastreux effets se produire au grand jour.

Pour qu'un gouvernement ose recourir à de telles pratiques, il faut qu'il sache qu'il aura contre lui, dans ses agissements, l'opinion d'un grand nombre d'officiers, et se croie menacé de voir ce nombre grossir encore. Il décèle ainsi sa faiblesse et son impopularité. Personne ne voudrait nier qu'à son début, le second Empire n'ait traité, en adversaires politiques, avec un mépris souverain

du droit et de la liberté, quelques personnalités militaires dont il redoutait l'influence pour l'accomplissement de ses desseins; il est non moins certain que les vexations n'ont pas été ménagées alors à certains officiers qui se posaient ouvertement en partisans de l'opposition irréconciliable, mais, à aucun autre moment, la masse des officiers n'a eu à souffrir, quant à ses opinions politiques et religieuses, de la délation organisée, et d'une persécution comme celle qui sévit actuellement.

La carrière des officiers est à la merci non seulement des dénonciateurs anonymes qui pullulent sous tous les régimes tyranniques, mais encore des membres de ces sociétés plus ou moins politiques qui ont la triste mission d'épier leurs actes, et auxquelles, cependant, le général André, de son propre aveu, ne craint pas de faire appel.. Par là encore s'introduit, dans nos rangs, la délation, hideuse pratique qui était restée, jusqu'à présent, aussi éloignée que possible de nos mœurs militaires, et grâce à laquelle les hommes dépourvus de sens moral édifient leur fortune sur celle des hommes de cœur.

Dans ces conditions, l'exercice du commandement devient particulièrement périlleux. Depuis le chef de corps jusqu'au commandant de corps d'armée, tous ceux auxquels incombe une sérieuse responsabilité sont menacés de perdre quelque chose de la sérénité et du sang-froid nécessaires pour répondre aux exigences de leurs multiples fonctions; leur autorité elle-même ne peut plus inspirer, au même degré, la respectueuse confiance de leurs subordonnés qui les savent non moins exposés qu'eux aux dénis de justice et aux disgrâces.

Le fait, pour un officier, de s'acquitter, en raison de ses convictions religieuses, de certaines obligations d'un culte reconnu, ne trouve pas grâce, non plus, devant l'intolérance du ministre. Il n'est pas jusqu'à la liberté individuelle des officiers qui n'ait été atteinte. On n'a pas oublié les incidents qui se sont produits peu de mois après son arrivée au ministère, à l'Ecole d'application de Fontainebleau et dans la garnison de Melun, et ont amené de nombreuses exécutions. La recherche des causes qui leur ont donné lieu et de celles qui en ont aggravé les effets, serait peut-être très suggestive, mais nous entraînerait à traiter des questions de personnes contre la résolution que nous avons prise de les éviter. Nous nous contenterons de faire observer que l'intervention ministérielle ne s'était pas exercée jusque-là, à propos d'affaires de cette nature, dans de telles proportions, et qu'il ne nous a jamais été donné de voir des dissentiments entre officiers prendre, en se prolongeant, une tournure aussi grave.

On ne saurait dire jusqu'à quel point est désastreuse pour la discipline l'impression que reçoit le soldat du spectacle des disgrâces qui atteignent, à chaque instant, sans qu'il puisse en comprendre les motifs, des chefs respectés et aimés dans lesquels il plaçait toute sa confiance. L'exemple donné par le ministre a, d'ailleurs, été suivi et même dépassé : dans une décision communiquée par la voie de l'ordre à un corps d'armée, nous avons vu associer la levée d'une punition dont un homme de troupe avait été l'objet, et les arrêts infligés au chef de corps qui l'avait prononcée. Quelques-uns s'imaginent qu'il suffit, pour justifier cette mesure, de proclamer qu'elle est inspirée par le sentiment de l'égalité dans la justice. Ce que nous constatons, nous, c'est qu'elle est un sujet de satisfaction pour les mauvais soldats et ne peut causer aux autres qu'une pénible surprise.

Nous reconnaissons volontiers que le ministre ne néglige aucune occasion de montrer sa sollicitude pour le soldat; il l'a affirmée par un certain nombre de mesures qui le concernent directement. Notre crainte est qu'elle ne se manifeste pas, en toute circonstance, d'une manière éclairée... Il nous semble trop porté, par exemple, à opposer le soldat à l'officier. Les paroles qu'on lui a prêtées dans sa visite à Lunéville, lors de l'inauguration de la statue d'Erckmann, sont tout à fait significatives à cet égard. Il aurait déclaré, à l'issue d'un banquet, qu'il donnerait tous ses soins à l'amélioration du sort « de l'humble soldat qu'ont glorifié Erckmann et Chatrian, de ceux qui ne rêvent pas des hautes visions des chefs et qui ne sont soutenus que par l'amour de leur pays et la résolution de faire leur devoir, de ceux que l'histoire n'inscrit pas dans ses pages illustres et qui souffrent et tombent anonymement ». Ce sont là des paroles imprudentes qui ne correspondent que trop bien aux idées démocratiques des deux romanciers; elles ne peuvent faire de bien à personne, ni au soldat ni aux chefs; au lieu de les réunir à leurs yeux, elles les séparent et, surtout, elles tendent à représenter le soldat comme fatalement sacrifié à la réalisation des « hautes visions » des chefs, alors qu'il y est associé.

Si aux causes de désorientation et de malaise que nous venons d'indiquer, on ajoute certaines mesures prises par le ministre, et, en particulier, celles qui se rapportent à l'établissement des tableaux d'avancement, il est difficile d'envisager l'avenir sans inquiétude. Nous avions espéré, un instant, qu'il renoncerait à poursuivre l'application du funeste principe d'après lequel toutes les classes de la société doivent se retrouver dans la même proportion aux divers degrés de la hiérarchie, mais il a persévéré dans cette voie sans se laisser arrêter par aucun obstacle. L'unité morale des

officiers qui existait encore à peu près intacte, il y a dix-huit mois à deux ans, est désormais entamée. Les semences de division ont fait plus que germer; elles ont commencé à porter des fruits. Les démissions se multiplient. En dépit de l'optimisme de quelques intéressés, la désunion menace de s'accentuer de plus en plus entre les officiers qui n'ont pas regardé à s'engager dans le courant de la politique du jour, et ceux qui s'en détournent sans cesser d'être de loyaux serviteurs du gouvernement de la république.

En s'efforçant de faire concorder ses actes avec les tendances générales de la politique actuelle, le général André a fourni sujet à de graves préoccupations au dedans comme en dehors de l'armée. Dominé par l'idée qu'il est le premier, le seul ministre de la guerre en droit de se présenter aux officiers comme républicain (c'est ce qu'il a dit à la Chambre en réponse aux reproches qu'on lui a adressés d'exagérer ses visites en province), il se croit obligé d'en faire la preuve en innovant en toute matière, sans avoir égard aux traditions et aux principes respectés par ses prédécesseurs, en recourant à des mesures de circonstance injustifiées, en se laissant aller, enfin, à de regrettables concessions vis-à-vis des politiciens avancés qui jouissent de sa confiance. Après cela, rien d'étonnant à ce que des esprits indépendants, sincèrement attachés à nos institutions militaires, se soient émus du danger qu'il leur faisait courir en disposant ainsi des choses et des personnes, tantôt selon son bon plaisir, tantôt sous la pression d'un parti; rien d'étonnant à ce qu'ils se soient demandé pourquoi les chefs militaires investis de hauts commandements, ne cherchaient pas à faire parvenir respectueusement et discrètement jusqu'au chef de l'Etat leurs impressions sur la situation. Nous ignorons si ceux dont on voudrait ou dont on attend cette démarche y ont songé, mais si telle avait été leur intention, ils auraient renoncé à la mettre à exécution pour plusieurs raisons bonnes à connaître.

Les *pronunciamientos* sont aussi éloignés que possible de nos mœurs militaires actuelles. C'est un fait que nous constatons : on en conclura ce qu'on voudra. En dehors d'un vif sentiment de discipline, qui est l'honneur de l'armée, la crainte de passer pour des conspirateurs n'est pas sans contribuer à retenir les chefs militaires dans le devoir. Aussi, ne pouvons-nous nous empêcher de sourire, en voyant la terreur qui s'empare de nos parlementaires à la seule pensée qu'un général entreprenant serait capable de bouleverser le régime qu'ils exploitent. C'est bien inutilement qu'ils prennent la peine de sonder tous les replis des lois qu'on leur propose, dans la crainte d'y découvrir quelque disposition favorable à une trahison et à un coup de force; inutilement, que par

tous les moyens imaginables ils s'ingénient à amoindrir le pouvoir militaire, inutilement encore qu'ils flattent le soldat et cherchent à représenter ses supérieurs comme des tyrans, de peur qu'il ne devienne l'instrument de criminels desseins.

Qu'ils cessent donc d'avoir ou de feindre des appréhensions de ce côté... Aucun sabre n'est suspendu sur leur tête. Le péril qui menace nos institutions militaires vient d'eux, d'eux seuls. Et voilà comment l'armée continuera demain, fatalement, à être entraînée par le courant qui l'achemine à une désorganisation difficilement réparable, à moins que, par miracle, le bien ne sorte enfin de l'excès même du mal.

II

L'œuvre militaire proprement dite du général politicien dont nous venons de caractériser la coopération consciente aux actes des parlementaires, est nécessairement entachée de l'esprit sectaire qui les anime. Toutefois, elle n'en porte pas la marque dans toutes ses parties, et il n'est que juste de relever, dans l'examen que nous allons faire des lois votées ou en projet, des principaux règlements révisés et des solutions données à quelques-unes des questions militaires les plus importantes, la part qui revient aux réformes utiles à l'armée.

Il n'y a rien d'exagéré à dire que le sort de l'armée française dépend, en grande partie, du vote des quatre projets de loi ayant pour objet : le service militaire de deux ans, l'avancement des officiers, l'état des officiers et la justice militaire.

L'effort le plus considérable tenté de nos jours pour la transformation de l'armée française est représenté par la loi sur le service de deux ans, dont l'enfantement a duré plus de quatre années. Les difficultés qu'a rencontrées son élaboration correspondent à une sérieuse part d'inconnu dans les résultats qu'on s'en promet. Tout d'abord, rappelons brièvement les principales phases de sa laborieuse préparation.

L'initiative de la proposition de loi remonte à la fin de 1898 et appartient à M. Rolland, sénateur de Tarn-et-Garonne. Néanmoins, des propositions analogues s'étaient produites dès 1893. La Commission sénatoriale de l'armée, sous la présidence de M. Magnin en 1899, et sous celle de M. de Freycinet en 1900 et 1901, examina la proposition Rolland, et, le ministre de la guerre entendu, approuva la réforme en principe. Les modifications qu'elle introduisit dans le texte primitif donnèrent lieu à une proposition de loi rectifiée. En décembre 1901, le général André soumit à la Commission un certain nombre de changements qui

amenèrent un nouveau remaniement. En février 1902, la Chambre, désireuse de prendre position dans la question avant l'expiration de ses pouvoirs, adopta à son tour le principe du service de deux ans avec la suppression des dispenses; en outre, elle reconnut la nécessité de recourir, pour rendre la loi viable, à des engagements et à des rengagements.

Au mois de juin suivant, le Sénat aborda la discussion de la proposition rapportée par M. Rolland au nom de la commission de l'armée. En même temps, furent mis en délibération des contre-projets émanant de l'initiative de deux sénateurs : l'un du comte de Tréveneuc tendant à diminuer progressivement le temps de service jusqu'à un an; l'autre, du vicomte de Montfort, dont le but était la réduction progressive de trois à deux ans du temps de service actif par la libération des hommes de la troisième année, au fur et à mesure que le vide serait comblé par des rengagements. Après le vote des articles 1 et 2, le Sénat reconnut la nécessité de remanier une fois de plus le texte de la proposition pour mettre définitivement d'accord la Commission de l'armée et le ministre.

Les observations présentées au cours des débats, soit par les adversaires de la réforme, soit par ceux qui, l'acceptant en principe, demandaient que l'on prît certaines mesures pour assurer l'application de la loi de manière à concilier les nombreux intérêts en cause, ne furent pas sans éclairer le général André sur certains points essentiels. En octobre 1902, il fit connaître à M. de Freycinet de nombreux et importants changements au texte de la proposition. De la collaboration du ministre et de la Commission résulta une nouvelle rédaction dont la discussion fut entamée le 20 janvier 1903. Le 27 février suivant, après le vote du passage à une deuxième délibération, un projet de résolution tendant à inviter le gouvernement à demander son avis au Conseil supérieur de la guerre fut soumis au Sénat. Le général André fit valoir pour le repousser qu'il n'était pas admissible que le Sénat responsable entrât en conflit avec le Conseil supérieur de la guerre, et que si la motion était votée le ministre serait « supprimé ».

Entre les deux délibérations, M. Rolland déposa un rapport comportant de nouvelles modifications. Dès la première séance (26 mai) de la deuxième délibération, le vicomte de Montfort adjura le gouvernement de faire connaître l'avis du Conseil supérieur de la guerre. Le général André répondit qu'il avait recueilli les opinions séparées de ses membres, qu'il s'en était inspiré, mais qu'il ne communiquerait la consultation que s'il en recevait l'ordre du Sénat.

A la séance finale du 12 juin, avant le scrutin définitif, un séna-

teur, après avoir annoncé son intention d'émettre un avis favorable au projet, fit la déclaration suivante : « Toutefois, il est un point qui m'inquiète au point de vue de la solidité de l'armée et de la sécurité du pays : nous n'avons point trouvé chez M. le ministre de la guerre cette décision, cette conviction, qui inspirent une confiance absolue; nous l'avons vu flottant, hésitant, combattant ce qu'il avait tout d'abord proposé, et adoptant les mesures qu'il avait primitivement repoussées ou déconseillées. » On ne saurait caractériser, sous une forme plus modérée, l'attitude extraordinaire du général André au cours des débats. Pressé par le même sénateur de déclarer simplement s'il était ou non d'accord avec les membres du Conseil supérieur de la guerre, le ministre ne répondit pas... La proposition fut alors votée par 241 voix contre 41 ; dans la minorité se trouvaient tous les officiers généraux à l'exception du général Grévy qui s'abstint.

Le service de deux ans a rencontré au Sénat des opposants déterminés, dont les arguments les plus fondés et les plus concluants se sont constamment heurtés à un parti-pris écœurant. Non seulement des propositions d'une impeccable logique, appuyées de considérations de haute valeur, n'ont pas trouvé grâce devant la majorité, mais les appels les plus éloquents, les plus vibrants à son patriotisme sont restés sans écho.

En vain, les membres du Sénat, anciens officiers et non des moindres, bien qualifiés pour éclairer leurs collègues, ont fait toucher du doigt les inconvénients de la réduction du service à deux ans pour la solidité de l'armée; en vain, les plus modérés parmi les adversaires de la loi ont tenté d'obtenir des garanties propres à la rendre moins dangereuse, la Haute assemblée est restée sourde à toutes les instances.

De son côté, le général André, loin d'apporter la lumière dans ces débats, s'est réfugié tantôt dans des explications embarrassées, louches, parfois contradictoires, tantôt dans le silence. En se refusant obstinément à faire connaître l'opinion du Conseil supérieur de la guerre, et en se retranchant derrière de misérables arguments pour justifier son mutisme, il a suffisamment laissé entendre qu'il était en désaccord avec cette assemblée consultative. En d'autres temps, le ministre de la guerre et nos représentants, plus avisés, eussent reculé devant la responsabilité terrible d'une décision en opposition avec celle des généraux qui commandent les armées en temps de guerre [1].

[1] En 1895, le Conseil supérieur de la guerre, consulté par le général Zurlinden, se prononça à l'unanimité contre le service de deux ans. Sous le ministère du général Billot, les membres du Conseil (le général Saussier

Réduite à ses seules forces, l'intervention ministérielle n'aurait servi que médiocrement la cause du service réduit; il a fallu une autre influence prédominante pour la faire triompher; il a fallu l'influence du président de la Commission sénatoriale de l'armée, de M. de Freycinet. Sans l'autorité de cet homme d'Etat, sans le secours de sa parole claire, brève, pleine d'assurance, et de sa logique pénétrante, la proposition de loi, entraînée par quelque dangereux remous, comme ceux où s'abîment, à chaque instant, les projets parlementaires, aurait sombré avant de toucher au port. Il est évident que cet habile pilote connaissait les moindres écueils de sa route.

Le moment venu, M. de Freycinet a résumé pour ses collègues, avec sa précision habituelle et un calme hypnotisant, les arguments produits au cours des débats. Mûrement étudiée et longuement délibérée, la loi lui apparaît comme possédant toutes sortes de vertus. Elle apaisera l'agitation provoquée, depuis quelques années, par les lois de recrutement, créera l'égalité de la lourde charge du service militaire, et rendra l'armée homogène. Comment pourrait-elle affaiblir notre puissance militaire? N'est-il pas prouvé que deux ans suffisent pour l'instruction des hommes, et qu'avec les rengagements *prévus*, on sera en mesure de fournir les cadres nécessaires? Pourquoi aurait-elle comme conséquence d'appauvrir les effectifs? N'est-on pas assuré, grâce aux précautions prises, de trouver 25 à 28,000 rengagés? En compensation de tous les avantages qu'elle promet, qu'est-ce qu'un sacrifice de 25 à 30 millions?... A l'objection que le service de deux ans nous achemine vers les milices, M. de Freycinet répond que, loin de là, il fera l'office de « cran d'arrêt ». Et tout est dit; le Sénat sanctionne par son vote l'œuvre de l'artisan de la loi.

Mais voilà que, sans attendre la décision de la Chambre, quelques-uns proclament déjà comme un fait certain « que M. de Freycinet devra bientôt mettre sa grande autorité à la disposition d'une volonté nationale nouvelle : celle qui exigera une nouvelle réduction des charges militaires ». Telle est l'opinion qu'exprimait récemment l'avant-dernier ministre de la marine; il ajoutait que M. de Freycinet ne pourra « rester insensible aux sollicitations des partisans de cette réforme, car il sait que les lois et les mœurs ont leurs destins comme les livres », et que, d'ici à la promulgation de la loi, « les électeurs auront le temps d'exiger une nouvelle

en faisait partie) émirent un avis défavorable; cependant le général Mercier et le général Pierron admettaient que si l'opinion publique et le Parlement réclamaient cette réforme, il fallait tenter de l'appliquer sans péril pour le pays.

réforme qui pourrait diminuer encore leurs charges sans affaiblir l'armée ».

A ce langage, dont l'audace égale l'inconscience, on peut mesurer, dès à présent, l'efficacité du fameux « cran d'arrêt »! Nous bornerons là nos observations sur cette loi déplorable, qui a été analysée récemment dans cette Revue [1], d'une manière approfondie et décisive, par un de nos officiers généraux les plus qualifiés pour la juger.

* * *

Après la loi de recrutement, il n'en est pas qui soit plus intimement liée à l'existence et à la solidité de l'armée que la loi sur l'avancement des officiers. L'influence heureuse exercée par la loi de 1832 et son corollaire de 1838 s'est fait sentir jusqu'à nos jours.

De 1872 à 1900, la question de l'avancement a pris une importance due en grande partie au développement donné à notre organisation militaire et à l'accroissement du nombre des officiers. Dans cette période, elle a reçu des solutions variées plus ou moins compliquées, et s'éloignant parfois sensiblement des errements anciens.

Lorsque le général de Galliffet arriva au ministère, les commissions d'armes, la commission supérieure de classement et le Conseil supérieur de la guerre coopéraient à l'établissement définitif des listes de classement des officiers appelés à figurer sur le tableau d'avancement dans le grade et la Légion d'honneur; le ministre de la guerre n'intervenait pas dans le choix des candidats et se contentait de publier les tableaux. Le tempérament autoritaire du général de Galliffet ne s'accommoda pas de ce rôle que M. de Freycinet, et avant lui les ministres ayant appartenu à l'armée, n'avaient pas hésité à faire consacrer.

Le général André s'empressa d'élargir la brèche que le général de Galliffet avait ouverte en cessant d'appliquer le principe de l'établissement des tableaux d'avancement par des commissions d'officiers généraux. A ses yeux, le droit du ministre resterait illusoire, si les propositions qui lui étaient soumises par ces commissions continuaient à répondre exactement aux besoins de l'armée; pour lui permettre d'exercer son action « sans s'astreindre à suivre l'ordre du tableau », elles devaient être notablement majorées. Un décret d'octobre 1900 lui donna satisfaction sous ce rapport; les officiers classés et non promus dans l'année seraient de nouveau discutés l'année suivante. Il ne s'arrêta pas dans cette

[1] *La loi du service de deux ans*, par M. le général Kessler. (Voy. le *Correspondant* du 10 novembre 1903.)

voie : un décret de décembre 1900 ne laissa subsister aucune restriction au droit du ministre de fixer, en dernier ressort, les inscriptions au tableau d'avancement. En février 1901, il supprima les inspections générales annuelles. Cette mesure fut le prélude du décret du 15 mars 1901 qui régit encore l'avancement. Le système adopté est des plus simples : les chefs de corps proposent les officiers sous leurs ordres; les généraux de division et de corps d'armée en font autant pour leurs subordonnés proposables; les listes, fusionnées par arme et par grade, sont centralisées par le ministre et lui servent à établir les tableaux d'avancement.

Invité à s'expliquer à la tribune de la Chambre, en janvier 1902, sur cette audacieuse mainmise sur l'avancement, le général André répondit qu'aux commissions irresponsables, il avait substitué le ministre responsable; puis, complétant sa pensée, il déclara, en forme de conclusion, que l'avancement était actuellement « entre les mains du Parlement ». Il disait vrai, mais sans se désarmer lui-même autant qu'on pourrait le croire. L'avancement restait sa chose, lui seul étant en mesure de le manipuler dans ses détails. Plus que jamais, il devait tenir compte des origines sociales des officiers, ainsi que de leurs opinions politiques et religieuses présumées ou connues, et de celles de leurs familles.

Il est permis de supposer qu'avec de telles pratiques les commandants de corps d'armée éprouvent parfois quelque embarras dans l'attribution des numéros de préférence aux candidats à l'avancement. Les privilégiés, — nous voulons dire ceux qui ont l'oreille du ministre, — redoutent probablement de se compromettre, en signalant d'excellents officiers qui pourraient lui déplaire; quant aux autres, ils sont réduits, sans doute, à déplorer leur impuissance à faire prévaloir certains choix qu'ils proposent. C'en est fait de ces réunions plénières où, pour le plus grand bien de chacun et de tous, les commandants de corps d'armée pouvaient échanger leurs vues et faire acte de justice distributive.

Trois années de ce régime arbitraire, inauguré par le général André, ont été funestes à la composition du corps d'officiers, ont brisé ou compromis l'avenir d'un assez grand nombre d'entre eux, et fait germer bien des mécontentements. Les promotions de 1901, 1902 et 1903 auront, malheureusement, d'irréparables conséquences.

Une loi militaire qui est, en même temps, une arme politique, est nécessairement détestable. Il faut éviter, à tout prix, que la prochaine loi ait ce caractère. Le projet de loi déposé sur l'avancement par le général André à la fin de 1902 est loin de répondre à ce *desideratum*.

D'après ce projet, l'avancement jusqu'au grade de lieutenant-colonel inclus a lieu à l'ancienneté; les autres grades sont conférés au choix par le Président de la République sur la proposition du ministre. Pour remédier aux inconvénients de l'avancement exclusif à l'ancienneté, le projet recourt à des majorations d'ancienneté se décomptant par mois à partir d'un mois, et destinées à assurer à ceux qui en sont l'objet l'avantage d'un certain nombre de rangs d'avance. Ces majorations sont attribuées à des taux fixes et variables, et dans des conditions diverses, aux officiers se trouvant dans des situations déterminées; l'aptitude au commandement et la manière de servir donnent droit également à des majorations, accordées les unes par les commandants de corps d'armée, *sauf approbation du ministre*, et les autres par le ministre lui-même. Du jeu même de la loi dépend le temps passé dans les grades jusqu'à celui de commandant inclus. Le minimum de deux ans de grade pour être promu colonel est maintenu; celui de trois ans, qui est nécessaire actuellement pour être promu général de brigade et général de division, est abaissé à deux ans.

Au premier coup d'œil jeté sur le rapport précédant le projet ministériel, on ne peut se défendre d'un mouvement de surprise. Il y est dit de la loi de 1832, œuvre du maréchal Soult, destinée à disparaître, que « par ses résultats » et « par la solidité des cadres dont elle a donné la charpente, elle a subi victorieusement les épreuves les plus diverses », qu'elle « a ménagé, par de sages dispositions, l'accès des grades élevés », qu'elle a « obtenu pour ceux qui y parviennent le respect et l'obéissance de leurs inférieurs, en même temps que ceux-ci trouvaient dans les garanties légales offertes à leurs justes ambitions une sécurité très appréciée », enfin, que « la hiérarchie ainsi constituée s'est montrée la plus résistante de nos institutions militaires ».

Et pourquoi sacrifie-t-on cette œuvre législative si féconde? Pour y apporter « des modifications résultant des conditions nouvelles insoupçonnées des législateurs en 1832, et, en particulier, de la longue durée des périodes de paix. De 1827 à 1870, la guerre a été, pour ainsi dire, l'état permanent de l'armée française. Presque tous les officiers gagnaient alors leurs grades à la pointe de leur épée. La loi de 1832 se prêtait excellemment à la sélection résultant de cet état de choses. Depuis trente-deux ans, ce critérium a cessé d'être suffisant ».

Ces quelques lignes renferment des erreurs de fait. La campagne de Morée, en 1828, n'utilisa que 15,000 hommes. En 1831, on déplaça 70,000 hommes qui furent envoyés en Belgique, mais le siège d'Anvers, seule opération effective en 1832, ne dura que

quelques semaines. Ces deux expéditions peuvent, d'ailleurs, être considérées comme appartenant à une période antérieure à l'application de la loi de 1832. En 1838, au Mexique et à Ancône, de 1837 à 1853 à Madagascar; en 1845 à La Plata; en 1854 au Sénégal, les opérations ont été conduites à peu près exclusivement par la marine. Le corps d'occupation de Rome, en 1849, se montait à 15,000 hommes. Si la guerre d'Afrique, de 1830 à 1870, suffit pour que l'on considère la guerre comme étant l'état permanent de l'armée pendant cette période, on peut en dire autant des trente-deux années écoulées depuis la guerre allemande, qui ont vu d'assez nombreuses expéditions partielles (Tonkin, Tunisie, Dahomey, Algérie, Madagascar, Chine). En outre, il s'en faut de beaucoup que « presque tous les officiers » aient conquis leurs grades à la pointe de leur épée de 1854 à 1870. L'effectif de l'armée de Crimée n'a jamais dépassé 120,000, celui de l'expédition d'Italie 108,000 et celui de Chine 8,000 combattants. L'épreuve à laquelle a été soumise la loi de 1832 est donc décisive en sa faveur, sans restriction. Si elle n'appelait que « des modifications », il suffisait de l'amender, et il semble au moins imprudent de la remplacer par une autre qui en diffère totalement.

Un examen détaillé du projet ministériel sortirait du cadre de cette étude. Nous nous bornerons à quelques observations générales. Dans un passage de son rapport, le général André semble convaincu que son projet aura pour effet de surexciter l'émulation des officiers. Nous souhaitons vivement ce résultat, tout en craignant que la chasse aux majorations ne passionne qu'un certain nombre d'officiers, toujours les mêmes, et n'en décourage beaucoup d'autres auxquels les postes de choix paraîtront inaccessibles, et qui se croiront impuissants à engager et à soutenir la lutte contre des camarades entraînés.

En admettant que le système des majorations garantisse aux officiers, dans des conditions aussi satisfaisantes que possible, la récompense due à leur mérite et à leurs services, un article du projet lui enlève, à cet égard, toute sa valeur : c'est celui qui permet au ministre de faire rendre un décret ajournant, pour une durée indéterminée, la nomination d'un officier au grade supérieur. Puisqu'on prévoit des cas particuliers où l'on aura à recourir à une mesure exceptionnelle, serait-ce donc que ce système est quelquefois en défaut? C'est une excellente raison pour ne pas nous laisser ignorer la nature de ces cas particuliers. Ce côté mystérieux du projet est peu rassurant.

Enfin, rien ne nous permet de savoir si la résultante des majorations appliquées à l'ensemble des officiers de chaque grade

imprimera à l'avancement un mouvement continu ou régulier, ou aura pour effet d'amener des à-coups, c'est-à-dire soit de précipiter, soit de ralentir à l'extrême l'avancement d'un certain nombre d'officiers.

L'omnipotence ministérielle consacrée par le projet du général André ne pouvait manquer d'attirer l'attention des spécialistes militaires du Parlement. L'un d'eux, M. Raiberti, ancien rapporteur du budget de la guerre, a déposé à la Chambre, en mars 1903, une proposition de loi sur l'avancement des officiers, basée, comme le projet du général André, sur l'ancienneté majorée, mais dont les dispositions retirent au ministre, pour en investir les commissions régionales de corps d'armée, le droit de fixer annuellement les majorations à accorder à un certain nombre de grades, et de classer les officiers jusqu'au grade de lieutenant-colonel inclus. La majoration maxima est fixée à six mois. Le choix des officiers généraux est laissé à la disposition du gouvernement. Des limites d'âge, excluant de l'avancement les officiers qui les dépassent, sont fixées pour les différents grades. Enfin, le ministre ne peut ni déroger à l'ordre du tableau d'avancement résultant du travail des commissions régionales, ni faire des inscriptions d'office.

La proposition de M. Raiberti est plus simple et mieux pondérée que le projet du général André, et entoure l'avancement de garanties plus sérieuses, mais il ne nous est pas démontré que sa mise en pratique permettra d'obtenir, dans une mesure convenable, le rajeunissement de l'armée, devenu un des objectifs essentiels de la loi sur l'avancement : nous ne sommes pas bien certain non plus qu'une majoration de six mois au maximum assure aux officiers particulièrement distingués et méritants, l'avancement rapide dont ils sont dignes et que réclame l'intérêt bien entendu de l'armée.

*
* *

Personne ne conteste la nécessité de modifier la loi de 1892 sur l'avancement des officiers. Les avis ne sont pas moins unanimes pour le maintien de la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers ; tout au plus, devrait-on y apporter quelques retouches de détail.

Cette loi garantit à l'officier la propriété de son grade ; elle le met à l'abri du contact de ceux qui se sont rendus indignes d'appartenir à l'armée, soit par leur inconduite, soit pour fautes graves dans le service ou contre la discipline, soit encore pour fautes contre l'honneur ; enfin, elle fait de ses pairs l'arbitre de son sort.

D'après un projet déposé à la Chambre par le général André, le 16 janvier 1903, la loi de 1834 serait modifiée sur le point

suivant : tout officier réformé par mesure disciplinaire pourrait être rappelé à l'activité par décret spécial rendu en Conseil des ministres; le décret fixerait le grade dans lequel l'officier serait réintégré ainsi que l'ancienneté à lui attribuer dans ce grade. Dans l'exposé des motifs du projet, le ministre s'appuie sur ce que dans l'ordre judiciaire, comme dans l'ordre disciplinaire, « aucune peine n'est, en principe, irrévocable » ; il propose donc de faire disparaître la seule exception existant dans notre législation, à savoir que ni l'amnistie ni la grâce prononcée par le chef de l'Etat ne peuvent annuler les effets de la réforme prononcée contre un officier par application de la loi de 1834. Mais, ainsi que l'a fait observer fort justement M. Charles Malo, l'amnistie et la grâce sont des mesures d'oubli et d'effacement, et non de réparation, de réhabilitation, comme celle qui résulterait de l'adoption du projet.

Dans de telles conditions, la position de réforme n'aurait ni signification ni portée; successivement, les victimes d'un régime seraient replacées par le régime suivant. Il y a plus : la loi en projet est une loi de circonstance; aux yeux d'un grand nombre, elle vise certaines individualités connues.

La Commission de l'armée à la Chambre a trouvé par trop audacieuse la tentative du général André. Elle a jugé fort sainement qu'une décision prise par le Conseil des ministres pouvait être « entachée, en certains cas, de passion politique », que « même sans cela », elle pouvait « revêtir, pour des esprits prévenus, le caractère d'une faveur politique », enfin qu'il était « nécessaire de fonder la réintégration sur autre chose que l'arbitraire plus ou moins légitime d'un conseil politique qui passe, apportant au pouvoir les passions les plus diverses ». En conséquence, elle a adopté, il y a un an, des dispositions d'après lesquelles un décret rendu en Conseil des ministres pourrait déférer au Conseil d'Etat la décision qui a placé un officier en réforme (ou en retraite d'office), après quoi le Conseil d'Etat procéderait à une enquête, et, dans le cas où son avis serait favorable à l'officier, un nouveau décret prononcerait la réintégration.

Il est évident que cette solution est moins mauvaise que celle du ministre. En laissant subsister le principe de la loi, elle porte atteinte à la charte de 1834, essentiellement préservatrice de l'état des officiers; du moins, limite-t-elle le pouvoir ministériel, mais, en même temps, elle consacre l'ingérence civile dans la procédure militaire de la réforme et, par là, laisse encore la porte ouverte aux influences politiques [1].

[1] Des décrets récents (8 novembre 1903), ont commencé à modifier « l'état

Nous avons déjà fait connaître notre opinion sur l'institution de la justice militaire et sur les dangers qui la menacent[1]. Nous nous contenterons d'ajouter à notre étude antérieure quelques observations sur le projet de loi portant réforme du code militaire, présenté par le général André, et sur certaines modifications récentes dont ce code a été l'objet sous son ministère[2].

Entre tous les points sur lesquels porte la réforme projetée, il en est un que nous avons précédemment accusé avec force : il s'agit de savoir si la justice du temps de paix, rendue par les tribunaux militaires, restera une justice *spéciale*, c'est-à-dire si l'armée conservera sa justice à elle, « conséquence de son existence, de son organisation, de ses besoins et de sa mission ».

Le gouvernement ne vise pas à substituer complètement la juridiction civile à la juridiction militaire; il se borne à demander l'attribution aux tribunaux ordinaires des crimes et délits de droit commun commis par les militaires, sauf ceux qui sont commis dans l'exécution du service, et ceux qui concernent les voies de fait, les outrages et les menaces entre militaires présents sous les drapeaux. C'est, avons-nous dit, la méconnaissance de ce principe que la compétence résulte de la qualité de la personne. Puisse une telle brèche ne pas être ouverte dans une de nos institutions fondamentales! Le jour où le juge d'instruction viendrait instrumenter dans les chambrées et où le pantalon rouge ferait son apparition sur les bancs des assises et de la correctionnelle, nous aurions fait un pas décisif vers la démilitarisation.

L'unité de la justice militaire une fois rompue, le retour au droit commun pour les crimes et les délits non militaires, l'attribution à la Cour de cassation du jugement des pourvois formés par les militaires serait fatale. Nous en avons montré les inconvénients dont les principaux seraient d'amener la multiplicité des pourvois et de retarder l'exécution des jugements.

Plusieurs changements non sans importance ont été déjà apportés à notre Code de justice militaire sous le ministère du général André. Une loi du 2 avril 1901 a stipulé que la détention

des officiers », en édictant de nouvelles dispostions relativement à la compétence et à la procédure des Conseils d'enquête.

[1] Voy. les numéros des 10 et 25 mai 1899 du *Correspondant*.

[2] Un membre de la Commission chargée d'examiner les propositions relatives à la justice militaire a mis en avant un autre projet dont les dispositions ne diffèrent pas sensiblement de celles du projet ministériel. Un projet récent de M. Clémenceau, sénateur, resserre encore les limites de la compétence des conseils de guerre, remanie complètement les pénalités du code militaire et va jusqu'à effacer toute distinction, au point de vue de ces pénalités, entre l'officier et le soldat.

préventive serait déduite intégralement de celle des peines prononcées par les conseils de guerre, à moins que les juges n'en ordonnent autrement. Aux termes de la loi du 19 juillet 1901, les circonstances atténuantes sont applicables à tous les crimes et délits commis par des militaires, et pour lesquels le Code militaire ne les a pas prévues. Jusqu'à présent, elles n'existaient pas pour les crimes et délits portant atteinte à la constitution de l'armée, et pouvant mettre en péril la discipline. Notre avis a toujours été, — et nous en avons donné les raisons, — de tempérer certaines sévérités de la justice militaire en graduant les peines plus complètement et avec plus de soin, mais non d'appliquer le principe des circonstances atténuantes dans toute sa rigueur.

Mentionnons, enfin, une circulaire de 1903, interprétative de la loi du 15 juin 1899, qui interdit à l'officier de police judiciaire de procéder à des interrogatoires ou à des confrontations, et lui prescrit de se borner à recevoir les déclarations des inculpés après les avoir avertis qu'ils sont libres de ne pas en faire.

Les idées d'humanité et de clémence qui, depuis quelques années, se font jour de plus en plus dans notre législation pénale, sans qu'on puisse dire encore avec certitude si l'action de la justice s'en trouvera fortifiée ou émoussée, ont inspiré les quatre décrets du 2 novembre 1902, relatifs à l'organisation des compagnies de discipline, des bataillons d'infanterie légère d'Afrique et des établissements pénitentiaires. Non seulement chaque corps disciplinaire, comme chaque établissement, a un régime en rapport avec sa destination, mais disciplinaires et détenus sont répartis en catégories soumises à des traitements distincts. Le principe que le relèvement de tous est le principal but à poursuivre sert de base à cette organisation dont l'épreuve reste à faire.

Général BOURELLY.

La fin prochainement.

LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS

On a fait quelque bruit, dans ces derniers temps, au sujet d'un propos attribué à l'auteur du présent article, et relatif aux vicissitudes du climat européen.

Ce propos, parvenu, on ne sait comment, à la connaissance d'un journaliste, et reproduit, suivant la coutume, avec de notables altérations, a rapidement fait le tour de la presse. Celui qui en était rendu responsable a dû faire face à de nombreuses *interviews*, dont le récit hâtif n'a pas toujours été d'une absolue fidélité. Si, d'un côté, il a eu la bonne fortune inattendue de s'entendre parfois qualifier d' « éminent météorologiste », et cela pour avoir été le simple écho d'une information puisée à bonne source, par contre il lui a fallu subir les remontrances de ceux qu'indignait cette usurpation prétendue d'un géologue sur un terrain dont l'accès aurait dû lui être interdit. A cela se joignaient les imprécations unanimes des bonnes gens qui ne veulent absolument pas qu'on leur laisse entrevoir des perspectives de vaches maigres; et comme, pendant ce temps-là, le ciel ne désarmait pas, l'écrivain du *Correspondant*, réduit à ne plus compter ici-bas que sur la sympathie des marchands de parapluies, devenait, pour tout le reste de ses concitoyens, le fâcheux monsieur qui annonce « une suite de dix-sept années humides », le bouc émissaire sur qui l'on se venge, en le maudissant, de ce que les prévisions dont il s'est fait l'éditeur paraissent trop bien justifiées.

Dans ces conditions, on pardonnera à l'inculpé de réclamer l'hospitalité de cette Revue pour remettre les choses au point, établir les responsabilités, et expliquer de quelle manière son nom s'est trouvé mêlé à un débat qu'il ne semblait pas avoir qualité pour soulever.

Il y a un peu plus de dix ans, le signataire de cet article achevait de préparer une nouvelle édition de son *Traité de Géologie*. C'est une science infiniment vaste que celle qui a pour objet l'histoire de l'écorce terrestre. Il lui faut raconter comment, à

maintes reprises, la surface du globe a été remaniée par les eaux courantes ou secouée par les puissances intérieures, chaque combinaison de forces engendrant un état géographique constamment variable, et déterminant d'incessantes modifications dans la population animale et végétale de notre planète. Aussi est-ce un devoir, pour un géologue consciencieux, de se tenir au courant de ce qui concerne la physique terrestre, afin de demander au présent tous les enseignements susceptibles de servir à l'explication du passé.

Parmi les phénomènes qui s'accomplissent quotidiennement sous nos yeux, il n'en est pas dont l'importance dépasse celle de l'action des eaux courantes; car chaque filet d'eau qui ruisselle emporte avec lui une parcelle du sol sur lequel et par lequel nous vivons; et si les résidus ainsi charriés vont former, sur le fond de la mer, des terrains destinés à s'adjoindre quelque jour au domaine de la terre ferme et à supporter de nouvelles générations d'hommes, le bénéfice qui en résultera ne sera ni pour nous ni pour nos arrière-petits-enfants, aussi loin que puissent s'étendre nos prévisions raisonnables. Pour le moment, c'est notre « plancher des vaches » qui s'en va, pièce à pièce, emporté par les eaux courantes; et cela d'un train variable en chaque point avec l'intensité de la pluie, où s'alimente le ruissellement.

Voilà pourquoi l'obligation s'imposait à l'auteur du *Traité de Géologie* de se « documenter », comme on dit aujourd'hui, de la façon la plus sérieuse, sur l'important sujet de la répartition des pluies. En consultant, à cet égard, les ouvrages spéciaux, il eut connaissance d'un travail étendu que M. le professeur Edouard Brückner, de Berne, venait de faire paraître à Vienne, dans un recueil publié sous les auspices du savant professeur Penck, et intitulé *Geographische Abhandlungen*. Ce travail, daté de 1890, avait pour titre : *Die Klimaschwankungen seit* 1700, c'est-à-dire *les Oscillations du climat depuis l'an* 1700. Par une très intéressante discussion d'une foule de documents, M. Brückner établissait que le climat de notre Europe était sujet à des alternatives qui ramenaient à peu près les mêmes circonstances tous les trente ou trente-cinq ans. En outre, ce cycle se partageait en deux périodes égales, chacune de quinze à dix-sept ans, l'une pendant laquelle les notes caractéristiques étaient la sécheresse et la chaleur, l'autre où dominaient en moyenne le froid et l'humidité.

Il nous parut que cette remarquable conclusion méritait d'être recueillie dans notre *Traité*, et nous y joignîmes un petit tableau, emprunté à M. Brückner, pour bien mettre en lumière les circonstances qui, depuis 1820, n'avaient cessé de justifier la formule énoncée.

Pourquoi, pendant dix ans, cette indication est-elle restée enfouie, sans émouvoir personne, dans l'ouvrage didactique qui lui avait donné asile? Cela ne s'explique que trop aisément par le caractère tout particulier de la clientèle géologique, qui forme un petit troupeau dont l'opinion publique n'a pas coutume de s'inquiéter. En revanche, comment se fait-il que, tout d'un coup, ce que l'auteur du *Traité* exposait volontiers à ses amis, depuis dix ans, sans jamais omettre de citer le nom de M. Brückner, soit devenu nouvelle « sensationnelle », et que tous les échos de la presse, y compris même les journaux satiriques, s'en soient emparés pour lui faire faire en un clin d'œil le tour de la France?

Il y a là, en vérité, un phénomène d'éclosion spontanée, qu'il n'est pas en notre pouvoir d'éclaircir. C'est de cette façon, sans doute, qu'après de fortes pluies, on voit le gravier des allées d'un jardin se garnir instantanément de myriades de conferves et autres organismes rudimentaires, qu'on dirait tombés du ciel et dont les germes dormaient sur le sol, attendant pour se manifester une influence propice.

Contentons-nous de supposer que, suivant la formule, le « moment psychologique » était venu, et empressons-nous de saisir l'occasion qui nous est offerte de rendre à qui de droit la responsabilité de la conclusion formulée, notre part à nous étant exclusivement d'avoir su chercher, dans la littérature scientifique de langue allemande, un genre d'informations que trop souvent on se borne à attendre de son journal quotidien.

*
* *

Le grand mérite du travail de M. Brückner est d'avoir été entrepris sans aucune préoccupation théorique. L'auteur n'a pas bâti d'avance un système, destiné à expliquer les vicissitudes des climats, système auquel il se serait ensuite efforcé de plier les faits, quitte à les violenter quelque peu. C'est en statisticien pur qu'il a réuni ses documents, sans savoir quelle conclusion pourrait en ressortir, et il a demandé les éléments de sa statistique, non à des indications plus ou moins vagues, mais à des mesures effectuées avec toute la précision désirable.

Tout d'abord, de quelle manière convenait-il de définir les climats? Il fallait évidemment, pour une première recherche de ce genre, demeurer dans des termes d'une grande généralité, se bornant en quelque sorte à traduire le jugement que chacun de nous pourrait porter sur une année qui vient de s'écouler. Cette période d'une année s'imposait d'ailleurs, parce que, ramenant à

des intervalles égaux des circonstances astronomiques presque identiques, elle fait mieux ressortir le contraste qui peut exister entre l'invariabilité de ces circonstances et l'inégalité parfois considérable des conditions physiques réalisées au retour des mêmes dates.

Or le souvenir que peut laisser une année se résume d'ordinaire dans l'une ou l'autre des formules suivantes : l'année a été *sèche* ou *humide;* elle a été *chaude* ou *froide*. D'ailleurs, cette sentence ne doit pas se borner à traduire l'impression physiologique plus ou moins vague, produite sur notre organisme, d'une sensibilité si inégale suivant les individus. L'agriculture, qui nous fait vivre, a mieux que nous qualité pour apprécier ces conditions primordiales de chaleur et d'humidité, d'où dépend par-dessus tout le sort des récoltes.

Cependant, si l'on craignait que son témoignage ne fût pas assez impartial, vu la tendance bien connue des cultivateurs à faire entendre plus de doléances que d'actions de grâces, il existe des moyens précis d'évaluer en chiffres, sans aucun arbitraire, aussi bien le degré de chaud ou de froid que la proportion d'humidité ou de sécheresse. C'est l'affaire des appareils modernes des observatoires, qui fonctionnent sans discontinuer, notant eux-mêmes, par des moyens mécaniques, leurs propres indications. Le thermomètre enregistreur, installé, comme il convient, à l'abri de toutes les causes perturbatrices, et le pluviomètre, répondent à ce double but. Partout où ce genre d'observations est organisé, comme par exemple à Saint-Maur, près de Paris, on connaît pour chaque lieu ce qu'on peut appeler la température normale et la quantité de pluie normale pour une époque quelconque[1].

[1] Il convient d'introduire ici une restriction, pour ceux qui seraient trop tentés de céder à ce qu'on peut appeler le mirage des chiffres. Rien n'est plus difficile que d'établir une station météorologique à l'abri de toute cause accidentelle de perturbation. Les hommes du métier savent que la température peut être influencée dans une forte proportion par le voisinage des constructions d'une grande ville. Ils savent aussi que, suivant que le pluviomètre est installé au bord d'une terrasse, droit sous le vent dominant, ou en arrière du bâtiment, la quantité de pluie recueillie peut varier de 10 pour 100. Pour ces raisons, tous les chiffres résultant des observations anciennes ne doivent être acceptés qu'avec grande réserve; et même, pour le présent, leur valeur est très inégale selon le soin qui a présidé aux installations de l'observatoire. Par là s'explique la grande défiance que les météorologistes de métier témoignent généralement vis-à-vis des statistiques fondées sur le dépouillement des registres de nombreuses stations. Ils savent trop bien à quel point ces chiffres sont sujets à caution, et que les différences ne peuvent être acceptées comme réelles que quand elles dépassent sensiblement la mesure des erreurs d'observation.

Par exemple, les observations poursuivies à Paris ont montré que, pour toute la période comprise entre 1851 et 1900, la *température moyenne* était de 10 degrés centigrades [1]. Cela veut dire que la quantité de chaleur, versée par le soleil sur la région durant ces cinquante ans, quantité variable à chaque heure du jour et à chaque moment de l'année, était la même, au total, que si le thermomètre s'était tenu tout le temps à cette hauteur de 10 degrés.

Quant à la moyenne de la pluie pour le même intervalle, elle se règle à 575 millimètres par an; c'est-à-dire que l'eau (ou la neige transformée en eau) qui tombe à Paris au cours d'une année, formerait, si elle pouvait demeurer sur le sol sans s'évaporer ni s'infiltrer, une couche d'un peu plus d'un demi-mètre d'épaisseur.

Bien entendu, les chiffres précédents sont exclusivement propres à Paris et plus spécialement à l'observatoire du parc Saint-Maur. Au Havre, on trouverait de 800 à 805 millimètres d'eau. Sur le Morvan, il en tombe plus d'un mètre. Chaque lieu a ses moyennes, dont la valeur spéciale est déterminée par une foule de circonstances, qu'il serait hors de propos d'examiner ici.

A côté des *moyennes annuelles*, qui caractérisent le genre de climat d'une contrée, il est intéressant de dresser des *moyennes mensuelles*; car, d'une part, elles mettent en évidence l'inégalité, tantôt plus, tantôt moins accentuée, des saisons, et d'autre part, en permettant de comparer entre eux les mois correspondants de diverses périodes, elles fournissent des éléments très nets pour l'appréciation des vicissitudes climatériques. Voici comment, à Paris, se répartissent depuis cinquante ans la température et l'humidité [2].

	Température moyenne.	Quantité moyenne de pluie.
Janvier. . . .	+ 2°,3	39 millimètres.
Février. . . .	+ 3°,6	31 —
Mars.. . . .	+ 5°,9	41 —

[1] Il s'agit de la température *réduite au niveau de la mer*. La température vraie, à l'altitude de Paris, est un peu moindre et égale à 9°,7. On donnait autrefois un chiffre plus fort; et les observations faites à la fin du dix-huitième siècle avaient paru établir la moyenne de 12°; mais les appareils étaient alors installés dans des conditions défectueuses. La discussion approfondie de tous les documents donne à penser que la moyenne thermométrique vraie n'a pas dû varier, en France ni ailleurs en Europe, depuis quatorze ou quinze siècles (Angot, *Traité de météorologie*).

[2] Nous devons la connaissance de ces chiffres et de ceux qui vont suivre à une obligeante communication de M. Angot, le savant chef des observations météorologiques à Paris.

	Température moyenne.	Quantité moyenne de pluie.	
Avril.	+ 9°,9	42	—
Mai.	+13°	53	—
Juin. . . .	+16°,5	59	—
Juillet. . . .	+18°,3	56	—
Août. . . .	+17°,7	55	—
Septembre. . .	+14°,7	50	—
Octobre. . .	+10°,1	59	—
Novembre. . .	+ 5°,8	46	—
Décembre. . .	+ 2°,7	44	—

L'inspection de ce tableau révèle de suite ce qui fait la caractéristique du climat de la capitale : c'est que la pluie est beaucoup moins abondante dans la saison froide que dans la saison chaude. En effet, les six mois de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre ne donnent que 243 millimètres d'eau, quand les six autres mois en fournissent 332. Si la pluie était également répartie, chaque mois en verrait tomber environ 48 centimètres. A ce point de vue, on peut dire que le mois d'avril est celui qui répond le mieux à la moyenne du climat, car il reçoit 42 millimètres d'eau et sa température, de 9°,9, n'est inférieure que d'un dixième de degré à la moyenne générale annuelle (10 degrés).

En tout cas, il faut que les Parisiens en prennent leur parti. Pour eux la pluie sera toujours gênante; car au lieu de se distribuer généreusement dans ces mois d'hiver, pendant lesquels il est convenu que les citadins n'attendent du ciel rien de bon, elle se plaît à réserver ses forces pour les mois d'été, c'est-à-dire ceux où l'on réclame impérieusement le droit au beau temps en vue des promenades et des exercices physiques de tout genre.

Les moyennes climatériques étant ainsi établies par des observations qui embrassent une très longue période, dira-t-on qu'à Paris une année doit être regardée comme humide si la chute de pluie dépasse tant soit peu 575 millimètres, et comme froide si la température moyenne s'abaisse au-dessous de 10 degrés?

Ce serait vraiment excessif; car il ne faut pas oublier que toutes les observations comportent des erreurs inévitables. Par exemple, même pour un appareil d'une installation irréprochable, la réverbération d'un nuage peut, à un certain moment, fausser les indications du thermomètre; comme aussi un coup de vent peut diriger sur le pluviomètre une quantité d'eau excessive. Il faut donc accorder une certaine marge de variation aux chiffres, avant de déclarer qu'une année s'écarte de la moyenne. Pour la pluie,

cette marge est de 6 à 7 pour 100. Pour la température, elle est d'environ 4 à 5 dixièmes de degré. Une année ne pourra donc être déclarée humide que si la quantité de pluie tombée dépasse sensiblement 600 millimètres, et sèche que si cette quantité descend au-dessous de 535. De même, l'épithète de froide ne conviendra que si la moyenne annuelle descend à 9°,55, et celle de chaude s'appliquera si l'on dépasse 10°,46.

Depuis cinquante ans, les plus grands écarts de température se sont produits en 1879, où la moyenne annuelle n'a été que de 8°,1, et en 1868, où cette moyenne s'est élevée à 11°,1, fait qui s'est renouvelé en 1900. La marge totale de l'oscillation atteindrait ainsi 3 degrés centigrades.

Il est plus difficile d'indiquer la marge des variations de la pluie, parce que les observations du parc Saint-Maur, les seules qui présentent toute garantie, ne sont installées que depuis 1873. Dans cet intervalle, il y a eu un minimum de 418 millimètres en 1899, et un maximum de 753 millimètres en 1878. D'après M. Angot, on peut dire que, dans la région de Paris, le rapport entre le minimum et le maximum absolus s'approche de 2, sans l'atteindre tout à fait; autrement dit, dans l'année la plus humide, il tombe à peu près deux fois plus d'eau que dans l'année la plus sèche. Le déficit ou l'excès s'élèvent alors à peu près au tiers de la valeur moyenne.

Ces chiffres, bien entendu, sont spéciaux à la région parisienne. Plus on va vers le Midi, et plus la différence entre le maximum et le minimum absolus de pluie tend à augmenter; ainsi se prépare le régime des contrées exceptionnelles, telles que ces parties de l'Inde où la pluie peut faire absolument défaut pendant une ou deux années, d'où résultent des famines calamiteuses. Mais nous n'avons pas à nous occuper ici de ce qui se passe en Inde ou dans le Sahara. C'est bien assez si nous réussissons à définir avec quelque précision les circonstances climatologiques de l'Europe, et nous nous en tiendrons là.

Les indications qui viennent d'être données pour Paris sont recueillies, avec la même précision, dans une foule d'observatoires, en France comme à l'étranger. On comprend sans peine le parti qu'il est possible de tirer d'un intelligent dépouillement de registres météorologiques ainsi tenus. Toutefois, la méthode n'est rigoureusement applicable que depuis le début du dix-neuvième siècle : car c'est alors seulement que les observations systématiques ont été régulièrement installées à peu près partout. C'est pourquoi la partie rigoureusement scientifique de l'enquête de M. Brückner est celle qui concerne les temps inaugurés en 1800.

En discutant tous les chiffres relatifs à cette période (qui, au moment de la publication du travail, imprimé en 1890, comprenait déjà plus de quatre-vingts ans), l'auteur reconnut qu'il s'était produit une succession de trois phases froides. La première a duré de 1806 à 1820; la seconde, de 1836 à 1850; enfin, la troisième, caractérisée par un moindre déficit moyen, mais comportant des froids exceptionnels depuis longtemps inconnus, s'est étendue de 1871 à 1885.

Dans l'intervalle, deux périodes chaudes ont été remarquées : l'une, qui a duré de 1821 à 1835; l'autre, de 1851 à 1870. A part cette dernière, qui a embrassé vingt années, toutes les autres périodes, chaudes ou froides, ont duré exactement quinze ans.

La distribution des pluies a subi, de son côté, des oscillations qui concordent, sinon absolument, du moins d'une façon remarquable, avec celles de la température. En effet, trois périodes humides, de 1806 à 1825, de 1841 à 1855, de 1871 à 1885, avec des excès de 4 à 10 pour 100 sur la moyenne, répondent en gros aux phases froides, tandis que deux périodes sèches, de 1826 à 1840, et de 1851 à 1870, avec un déficit de pluie atteignant 10 pour 100, viennent faire, l'une à peu de chose près, l'autre tout à fait rigoureusement, pendant aux phases chaudes. Ici les durées des cycles ont varié de trente à trente-cinq ans.

Cet important résultat une fois établi, et cela, nous le répétons, à l'aide d'observations vraiment scientifiques, poursuivies pendant près d'un siècle, on comprend que M. Brückner se soit préoccupé de rechercher si on ne pourrait pas l'étendre à une plus longue période, en faisant intervenir des données assurément moins exactes, mais pourtant susceptibles d'une définition indiscutable.

C'est alors qu'il lui est venu l'idée, assez naturelle de la part d'un savant suisse, de recourir à l'histoire des variations du niveau des lacs.

Quand une nappe d'eau est privée de tout écoulement, comme c'est le cas de la mer Caspienne ou du lac d'Aral, elle constitue un pluviomètre naturel, où l'évaporation seule intervient pour empêcher le gonflement indéfini de la nappe. Dans les années pluvieuses, celle-ci reçoit un plus fort tribut des fleuves qui l'alimentent; et comme il n'y a aucune raison pour que, du même coup, l'évaporation devienne plus active, le niveau du lac doit nécessairement monter.

Il n'en est plus tout à fait de même quand le lac, pareil à ceux de la Suisse, trouve à s'écouler par un émissaire fluvial. Néanmoins, la vitesse d'écoulement, dans un canal de section limitée, ne peut pas croître instantanément. Le lac fait donc fonction d'un

réservoir, qui répartit le surcroît d'écoulement sur une plus longue durée, mais à la condition de grossir lui-même, c'est-à-dire d'élever son niveau pendant tout le temps nécessaire à la sortie de l'excédent. Inversement, il devra baisser dans les années de sécheresse. On peut donc dire qu'un lac enregistre exactement les variations du régime des pluies.

La chose était aisée à vérifier avec précision pour le dix-neuvième siècle, à cause des nombreuses opérations de nivellement qui en ont marqué le cours. M. Brückner a ainsi constaté que la plus grande crue des lacs de l'Europe s'était manifestée dans les années 1820, 1850 et 1880, c'est-à-dire à des intervalles rigoureusement égaux à trente ans, alors que les niveaux les plus déprimés avaient été observés en 1835 et 1865, soit juste au milieu des intervalles correspondants. De plus, les crues de 1820 et de 1830 coïncidaient juste avec la fin des deux premières périodes froides, celle de 1880 précédant de cinq ans la fin de la troisième; différence qui ne doit pas surprendre, car la fin d'un cycle humide ou froid ne coïncide pas nécessairement avec le *maximum* de l'humidité ou du froid; or c'est ce maximum que les lacs ont chance d'enregistrer. Le même rapport s'observait dans la distribution des bas niveaux. Ainsi, d'une part, les variations des lacs accusaient une périodicité tout à fait comparable à celle des éléments du climat; d'autre part, il y avait, entre les divers ordres de cycles, une coïncidence très satisfaisante.

Or c'est le privilège des oscillations lacustres de n'avoir pas besoin d'être constatées par des mesures de précision. Ce n'est pas chose indifférente pour les populations d'alentour que le niveau d'un lac, comme celui de Neuchâtel, dont les bords sont peu élevés, vienne à monter ou à descendre. Tout de suite de grandes étendues de terre sont ou inondées ou mises à sec. Ces variations apportent un grand trouble dans les intérêts des riverains. Ou bien la commune est amenée à prendre des mesures spéciales, ou des contestations s'engagent, qui se traduisent par des procès, et de tout cela les archives locales sont forcées de garder la trace. Et voilà comment le dépouillement des annales municipales a permis à M. Brückner, à défaut d'observations pluviométriques, d'étendre son enquête sur les oscillations de l'humidité, au moins jusqu'à l'année 1700, c'est-à-dire en embrassant un siècle de plus.

Il a constaté de cette façon que la plus grande hauteur d'eau des lacs s'était produite aux dates de 1700, 1740, 1780, 1820, autrement dit à des intervalles de quarante années, tandis que les documents de la même époque, relatifs à l'intensité des pluies, paraissaient accuser des périodes humides de 1691 à 1715, de

1736 à 1755, de 1771 à 1780. Les plus basses eaux s'étaient montrées en 1720, 1760 et 1800, les périodes sèches ayant duré de 1716 à 1735, de 1756 à 1770, de 1781 à 1805. D'autre part, les plus grands froids s'étaient fait sentir de 1731 à 1745 et de 1756 à 1790.

De plus en plus se dégageait de toutes ces données une périodicité d'oscillations comprise entre trente et quarante ans, et cela pour une durée de deux siècles. M. Brückner conçut l'ambition de remonter encore plus loin, si c'était possible. Pour cela, il ne fallait plus compter, ni sur des mesures exactes, ni même sur des traditions bien certaines relativement au niveau des lacs. Mais, pour l'intervalle compris entre le dix-huitième et le quatorzième siècle, on pouvait consulter d'assez nombreux documents, relatifs à la date et à la qualité, soit de la moisson des céréales ou des fourrages, soit de la vendange. Même il n'était pas défendu de vouloir remonter jusqu'au onzième siècle, les chroniqueurs du temps ayant souvent mentionné, tantôt une succession exceptionnelle d'hivers rigoureux, tantôt d'autres phénomènes extraordinaires de l'ordre météorologique.

En compulsant ces diverses sources d'informations, M. Brückner a été amené aux constatations suivantes : De l'an 1020 à 1390, on peut compter vingt récurrences des mêmes circonstances exceptionnelles, et ces récurrences sont séparées par des intervalles qui varient de vingt-cinq à cinquante ans, la moyenne étant de trente-quatre ans et demi. De 1391 à 1590, la considération des vendanges et des grands hivers fait ressortir 12 récurrences, avec intervalle moyen de trente-trois ans et demi. Enfin, de 1591 à 1690, l'histoire combinée des lacs et des circonstances agricoles fournit, pour l'intervalle des récurrences, les chiffres successifs de vingt, vingt, trente-cinq, trente-cinq, trente et quarante ans, soit une moyenne de trente ans.

Que les chiffres ainsi obtenus donnent parfois, pour la durée d'une oscillation climatérique, une différence du simple au double, comme celle de vingt-cinq à cinquante, observée entre le onzième et le quatorzième siècle, la chose n'a rien de surprenant, vu le caractère assez précaire des documents sur lesquels on est obligé de se baser pour les temps antérieurs à 1700. Mais ces différences s'atténuent grandement si, avec M. Brückner, on groupe les oscillations par série de cinq consécutives. On trouve alors que les séries successives se répartissent de la manière suivante :

1° de 1020 à 1190, avec intervalle moyen de 34 ans.
2° de 1190 à 1370 — — 36 —

3° de 1370 à 1545	—	—	35 ans.
4° de 1545 à 1715	—	—	34 —
5° de 1715 à 1890	—	—	35 —

Ici l'accord devient tout à fait remarquable, et la moyenne de neuf siècles s'établit d'une façon décidée aux environs de trente-cinq ans, c'est-à-dire très près du chiffre mis en évidence par les observations scientifiques du dix-huitième et du dix-neuvième siècles.

De là cette conclusion : depuis un temps immémorial, le climat de notre Europe paraît éprouver des oscillations d'une durée moyenne de trente à trente-cinq ans, se partageant en deux moitiés, l'une plus particulièrement humide et froide, l'autre plutôt sèche et chaude.

Telle est la loi *empirique* énoncée par M. Brückner. Insistons sur ce mot « empirique », car il s'agit ici d'un pur résultat d'expérience, obtenu, comme nous l'avons dit, en dehors de toute préoccupation théorique.

Il est vrai qu'on se résigne difficilement, un tel résultat une fois acquis, à n'en pas chercher la cause. M. Brückner n'a pas complètement échappé à cette tentation, bien qu'il y ait cédé avec mesure. A en croire la presse, nous lui aurions fait cortège; car on nous a accusé d'avoir indiqué les variations des taches solaires comme pouvant fournir le principe des oscillations climatériques. Rien n'était plus éloigné de notre pensée et nous tenons à l'établir ici.

Ce n'est pas qu'il soit déraisonnable *a priori* d'admettre une relation entre la température terrestre et l'état de la surface solaire. Toute chaleur nous arrive de l'astre autour duquel gravite notre planète. Si un accident quelconque vient à affaiblir son éclat, nous devons nécessairement nous en ressentir. Cet accident se produit périodiquement, sous la forme des taches qu'observent les astronomes, et qui nous apportent la révélation des réactions chimiques extraordinaires dont ce prodigieux laboratoire est le siège. Quelle que soit la nature, encore mystérieuse, de ces taches, il est évident que, quand elles se montrent, la radiation solaire en doit être affectée.

Il est vrai que la vérification de cette influence est fort difficile à obtenir; car, en général, les conditions locales l'emportent de beaucoup dans la détermination du climat d'un lieu donné. C'est seulement dans les régions tropicales, où les conditions physiques se distinguent par une régularité presque astronomique, qu'on peut espérer de mettre en évidence une action propre aux taches

du soleil. Ce travail a été récemment entrepris par M. Nordmann[1], et l'a conduit à ce résultat intéressant que, de 1870 à 1900, l'excès de la température réelle sur la moyenne correspondante s'était trouvé, à chaque instant, en proportion inverse du développement des taches. Pour lui, une année de maximum de taches devrait se traduire, sur la moyenne annuelle du globe entier, par une diminution de 0°44.

Mais ce résultat fût-il admis sans conteste qu'il demeurerait inapplicable à la loi de M. Brückner. En effet, si les taches solaires sont bien, comme cela est aujourd'hui prouvé, un phénomène périodique, leur période est de *onze ans et deux mois*, par conséquent sans rapport avec celle des oscillations du climat. En vain prétendrait-on que trois périodes de taches font près de trente-quatre ans, soit à peu près la durée moyenne d'une oscillation complète. Cette pure coïncidence de chiffres laisse subsister une difficulté qui suffit pour écarter tout rapprochement; à savoir le partage en *deux moitiés*, égales et de caractère opposé, d'une oscillation répartie sur *trois* périodes de taches.

En résumé, nous croyons que les taches du soleil n'ont absolument rien à voir avec les variations du climat de l'Europe. Nous sommes en présence d'un fait matériel, qu'il faut accepter s'il est prouvé, mais dont il nous est, à l'heure présente, impossible de fournir l'explication. Tout au plus est-il permis de soupçonner la direction dans laquelle il pourrait convenir de chercher la cause du phénomène. Puisqu'il est expérimentalement démontré que le froid marche de pair avec l'humidité, tandis que la chaleur accompagne la sécheresse, il ne serait pas déraisonnable d'attribuer les variations du climat à une influence périodique capable d'agir sur les courants d'air qui nous apportent la vapeur d'eau destinée à se résoudre en pluie. Mais est-ce l'évaporation qui augmente ou diminue par intervalles? Est-ce seulement la zone des vents pluvieux qui voyage du nord au sud et du sud au nord? L'avenir seul éclaircira ces questions, et il serait prématuré de faire autre chose que de les poser.

Du reste, rien ne nous garantit que la loi Brückner soit applicable à d'autres contrées que l'Europe occidentale. En ce qui concerne la France, cette loi paraît se recommander par de nombreuses et frappantes coïncidences. Tous ont encore présents à l'esprit, et la sécheresse de l'été de 1870, et celle de l'année 1899; ou bien encore les rigueurs de l'hiver de 1879-1880, qui fit tant de ravages et causa tant de misères, et la détestable saison d'été de 1883. Qui

[1] *Revue générale des sciences*, 15 août 1903.

ne se rappelle aussi l'extraordinaire sécheresse de 1893, cette année où la chaleur fut si forte en septembre que la température moyenne y dépassa de 2 degrés celle du mois d'août? Enfin, comment nier que, depuis trois ans au moins, nous sommes entrés dans une période de moindre chaleur et de plus grande humidité, période dont la formule de M. Brückner annonçait l'ouverture pour les environs de 1901.

A Vienne, la vérification est peut-être moins frappante. Cependant l'éminent directeur du service météorologique d'Autriche, le docteur Hann, reconnaît que si l'on groupe par séries de trente-cinq ans les chiffres donnant l'écart annuel, relativement à la moyenne, de la température et de la pluie, on remarque, vers le milieu de la série, un changement caractérisé du signe de ces écarts, tendant à faire admettre une division du cycle en deux moitiés de sens opposés.

Plus près de nous, dans le triangle qui comprend les villes de Padoue, Milan et Klagenfurt, la vérification serait beaucoup plus frappante, si frappante même qu'on serait tenté de se demander si quelque complaisance n'a pas présidé à l'examen. Les maxima d'humidité s'y seraient exactement succédé à des intervalles de trente-cinq ans, savoir en 1738, 1773, 1808, 1843, 1878 (le prochain devrait tomber en 1913). Les maxima de sécheresse seraient survenus en 1753, 1788, 1823, 1859, 1893 (le prochain étant prévu pour 1928). Ajoutons en passant que, dans le dix-neuvième siècle tout entier, pour ce district, le plus fort déficit annuel de pluie aurait atteint 62 pour 100 de la moyenne générale, tandis que le plus grand excès de pluie aurait dépassé cette même moyenne de 50 pour 100.

Peut-être pourrait-on conclure de là que la loi des trente-cinq ans devient d'autant plus exacte qu'on se rapproche davantage de l'ouest. On s'expliquerait ainsi qu'elle puisse n'avoir plus de valeur pour l'Asie si, comme l'affirme M. Voeikof, les variations du lac d'Aral n'ont aucun rapport avec le cycle de M. Brückner. Il semblerait que, de ce côté, la période, s'il y en a une, fût plutôt de cinquante-cinq ans. De plus, pour le sud-ouest de la Sibérie, le maximum du cycle humide se serait produit en 1893, soit juste au moment où avait lieu chez nous l'apogée de la période sèche.

Ainsi, non seulement nous n'attribuons à la loi de M. Brückner qu'une valeur purement empirique; mais nous sommes tout disposés à en restreindre l'application, s'il le faut, aux régions de l'Europe occidentale et centrale, encore à la condition de ne pas atteindre le bord atlantique des Iles Britanniques, où la formule ne se vérifie qu'au voisinage de la mer du Nord. Même avec cette

restriction, la loi n'en garde pas moins pour nous une réelle importance pratique et se recommande à l'attention de tous ceux qui croient que les enseignements du passé doivent servir de base à toutes nos prévisions.

Toutefois, il ne faut pas faire dire à cette loi ce qu'elle ne dit pas et se garder de changer arbitrairement le genre de qualification qu'elle permet d'appliquer aux années successives. Année froide, en effet, ne signifie pas nécessairement année mauvaise; comme aussi il n'existe aucune synonymie obligatoire entre année bonne et année sèche. D'une façon générale, la chaleur étant, dans nos régions tempérées, le facteur essentiel de l'activité physiologique, nous devons souhaiter plutôt un excès qu'un défaut de température. Mais une dose déterminée d'humidité n'importe pas moins, et celle qui nous est départie en moyenne, à nous Français, n'est pas tellement considérable qu'il y ait avantage à la voir diminuer[1]. C'est d'un heureux équilibre entre les deux facteurs, chaleur et pluie, que dépend le succès des récoltes. Encore faut-il, dans un pays comme le nôtre, qu'il s'opère un juste balancement entre les intérêts, parfois quelque peu contradictoires, des céréales, des herbages et de la vigne; c'est-à-dire que la moyenne générale de la chaleur et de la pluie importe moins que sa répartition suivant les saisons.

Une année où l'excès de chaleur résultera d'un hiver tellement doux que la moyenne annuelle se trouve dépassée en dépit d'une insuffisance de la température estivale, sera mauvaise à tous points de vue. Une autre, où le froid de l'hiver aura été très intense, pourra, sans que la moyenne cesse d'être en déficit, laisser à la bonne saison une quantité de chaleur suffisante pour les biens de la terre, que les rigueurs hivernales n'auront pas touchés, soit parce que la neige les protégeait, soit parce que la sève n'était pas encore en mouvement. L'année sera donc excellente.

Enfin, si la loi de M. Brückner établit une oscillation de trente à trente-cinq ans, partagée en deux périodes dont chacune affectera un caractère *général* déterminé, elle n'affirme nullement qu'une année sèche ne viendra pas s'intercaler par exception au cours d'un cycle humide, ou qu'une année froide ne se montrera jamais au milieu d'une phase moyennement chaude.

Ce n'est pas tout. Nous avons déjà fait observer qu'une considération de grande importance était la répartition de la chaleur et de la pluie suivant les différents mois d'une même année. Or

[1] La moyenne générale, pour l'ensemble des continents, étant de 844 millimètres d'eau, Paris n'en reçoit que 575.

c'est là un point que M. Brückner n'a nullement la prétention de toucher. Il considère les années par groupes, et s'il se défend d'affirmer que toutes celles d'un même groupe auront exactement le même caractère, il se garde plus encore de rien avancer quant à la distribution des excédents ou des déficits dans le cours de douze mois.

Remarquons à ce propos qu'une année peut, d'après les chiffres moyens, être classée comme sèche et n'en être pas moins maudite par l'opinion publique, parce que des averses, sans importance agricole, auront trop souvent gêné les allées et venues des citadins, dont les journaux s'empresseront de reproduire les doléances, ou parce que, survenant en août et en septembre, ces averses auront gâté le plaisir que les Parisiens s'étaient promis d'un séjour aux bains de mer ou d'un voyage dans les montagnes.

A ce point de vue, rien n'est plus instructif que ce qui vient de se passer pour la défunte année 1903. On serait mal venu, après le tapage récemment mené par la presse, si l'on se refusait à l'appeler néfaste, ou si l'on voulait soutenir qu'il ait fait suffisamment chaud et que la pluie n'ait pas été excessive, au moins dans le nord de la France. Eh bien! qu'on demande au service météorologique les chiffres de la température et de la pluie en 1903! On y verra que la première a été *en excès de trois dixièmes de degré* sur la moyenne (10°,3 au lieu de 10°), et que la seconde, au contraire, s'est trouvée *en déficit de* 39 *millimètres* (536 au lieu de 575).

Si donc, au regard de l'inflexible statistique, il fallait classer par ses moyennes l'année 1903, et si l'on ne considérait pas que les différences réalisées sont à peu près de l'ordre des erreurs d'observation, on serait tenté de dire que cette année rentre plutôt dans la catégorie sèche et chaude! De la sorte, loin de vérifier la loi de M. Brückner, elle pourrait plutôt apparaître comme une exception au cours du cycle humide déjà commencé. Pour le moins, devrait-on reconnaître qu'elle est à peu près normale et n'accentue aucunement le caractère du cycle.

Devant cette conclusion, les Parisiens vont s'insurger, et prétendre qu'on a truqué les appareils ou manipulé les chiffres. Point du tout. Seulement, ce qui a rendu l'année si maussade, c'est que la répartition suivant les saisons s'est faite au rebours de ce qui était souhaitable. Puisqu'à Paris les pluies de la saison chaude sont les plus abondantes, lorsqu'un excès d'humidité se produit, il est à désirer qu'il ait lieu pendant les mois d'hiver. C'est le contraire qui est arrivé. Ainsi, en février, mars et avril réunis, la moyenne des cinquante dernières années nous donnait droit à

114 millimètres d'eau. Il n'en est tombé que 71. En mai et juin, nouveau déficit de 38. Mais alors la pluie s'est rattrapée sur l'été et l'automne, c'est-à-dire sur les mois qui, normalement, sont le plus chargés. Encore si cette chute s'était produite sous forme de bourrasques, laissant entre elles de longs intervalles de beau temps; mais c'est en détail, par nombreuses petites ondées, que la pluie s'est manifestée; et ce régime a continué jusque dans les derniers mois. De plus, les insuffisances de la température, compensées par une douceur exceptionnelle des trois premiers mois, se sont produites en avril, juin, juillet et août. De cette façon, les Parisiens, fréquemment arrosés plutôt que trempés dans leurs promenades d'été ou leurs chasses, arrosés aussi aux bains de mer ou dans leurs villégiatures, et mal séchés par un soleil trop rare, sont rentrés dans la capitale pour y patauger de nouveau dans la boue et ouvrir à tout instant leurs parapluies. De là, le concert de malédictions dont 1903 a été l'objet; ce qui fait qu'on s'expose à soulever l'indignation publique en se hasardant à dire qu'on pourrait bien revoir encore une série d'années comme celle-là.

Faut-il rappeler d'ailleurs qu'au moment où la région parisienne se plaignait de pluies trop fréquentes, le midi de la France faisait entendre des doléances contraires? Là on affirmait que les puits étaient à sec, l'eau tombée depuis deux ou trois ans n'ayant pas réussi à combler les insuffisances causées par une longue période de sécheresse. Mais qu'importe ce qui se passe dans le reste du monde? Si Paris, la Ville-Lumière, reçoit trop de pluie, l'univers entier doit faire chorus avec elle (ou plutôt avec ses journaux), et montrer le poing au soleil, coupable d'un manque d'égards envers la planète!

*
* *

Il était nécessaire de présenter ces observations, afin de montrer à quel point le problème est complexe, et combien il importe de se défier des affirmations hâtives, comme de la nervosité de certaines impressions. Mais notre but n'était pas de diminuer la valeur générale des conclusions de M. Brückner, et nous les croyons très bonnes à retenir, comme fournissant la seule règle expérimentale sur laquelle on puisse raisonnablement se baser, en attendant que les savants, par une lente accumulation de faits bien observés, arrivent à découvrir la cause des vicissitudes dont la véritable loi nous échappe encore complètement.

D'une façon générale, et à la condition de ne pas lui attribuer une rigueur mathématique, la règle empirique des cycles de trente

à trente-cinq ans se vérifie depuis plusieurs siècles pour notre Europe; et loin que la période la plus voisine de nous, en même temps la plus riche en observations précises, celle du dix-neuvième siècle, en affaiblisse la valeur, c'est elle, au contraire, qui semble l'établir avec le plus de netteté. De plus, si, à l'époque où cette règle était formulée, c'est-à-dire en 1890, elle ne pouvait invoquer en sa faveur que des faits passés, depuis lors il s'est écoulé quatorze années, pendant lesquelles on a eu l'occasion de la mettre à l'épreuve comme règle de prévision. Or de cette épreuve elle est jusqu'à présent sortie victorieuse; car la phase sèche, commencée en 1885, a bien atteint son maximum en 1893, pour se terminer vers 1900, au bout de quinze ou seize ans; et on ne peut nier que, depuis lors, nous ne soyons entrés dans un cycle d'années trop libéralement arrosées et peu favorisées par la température.

La formule continue donc à se vérifier et les oscillations du climat se conforment à la même loi qu'auparavant. Quelle que puisse être la raison inconnue du phénomène, une telle constance implique des causes profondes, qui ne sauraient se modifier du jour au lendemain. Les générations présentes peuvent donc s'attendre à voir le régime se poursuivre encore, et, à nos yeux, ce sera faire acte de simple prudence d'en tenir compte dans les calculs à venir.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de se servir de cette formule pour fabriquer des almanachs, et annoncer imperturbablement ce que sera telle ou telle année du vingtième siècle. C'est un exercice qu'il faut laisser aux Mathieu de la Drôme et à tous ceux qui se sont lancés dans cette fructueuse exploitation de la curiosité humaine. La règle de M. Brückner ne peut indiquer que le caractère général d'une période, et nullement les variations accidentelles dont la compensation engendrera le caractère en question. Mais, dans ces termes, elle peut encore rendre des services signalés. En effet, il est d'assez nombreuses circonstances où on a le devoir de prendre des résolutions, dont l'issue finale est fatalement subordonnée aux conditions climatériques sous l'empire desquelles se poursuivra l'exécution des entreprises décidées. Sur quoi basera-t-on sa décision? N'est-il pas sage, en pareil cas, de faire intervenir ce qui peut s'appeler le fruit d'une très longue expérience? En y recourant, n'a-t-on pas plus de chances de réussir que si l'on se confiait absolument au hasard? Donnons-en quelques exemples.

Un propriétaire est conduit, en raison des conditions économiques du moment, à entreprendre la transformation en herbages de terres qui, jusqu'alors, avaient été labourées, et dont la nature se

prête à ce changement. Il serait évidemment fâcheux que le nouvel ordre de choses dût être inauguré avec le début d'une période de sécheresse; car les prairies ainsi créées auraient grandement à en souffrir. En se guidant d'après la formule de M. Brückner, on peut espérer éviter un insuccès, si l'on choisit les approches d'un cycle humide. Inversement, un travail d'assainissement, par fossés et rigoles, devrait, pour porter tout son fruit et ne pas rencontrer de gêne dans l'exécution, être entrepris vers la fin d'une période sèche. De la même façon, s'il s'agit d'ouvrir des chemins ou de rectifier des routes en tranchant une côte argileuse, il sera souverainement imprudent de commencer cette opération au cours d'une phase humide, sous peine de s'exposer à voir les parois s'ébouler et les remblais s'étaler en fléchissant.

Si l'on médite une plantation d'arbres, ou de vignobles, à laquelle une suite d'années froides pourrait faire grand tort, il sera bon d'attendre qu'on soit sorti du cycle où paraît devoir se produire le déficit de la température.

S'agit-il de mettre en valeur par d'importantes constructions une plage balnéaire de création nouvelle? Il y aura tout avantage à ne commencer qu'à l'approche immédiate d'une période chaude; autrement les capitaux employés risqueraient de demeurer longtemps sans rémunération. Le négociant qui doit préparer de longs marchés pour une fourniture de combustibles; celui qui doit faire en temps opportun de grands approvisionnements de fourrages ou de denrées d'alimentation; l'amateur de voyages qui cherche le moment le plus propice pour une suite de tournées, le citadin en quête d'une villégiature d'été dont il ne doit user que pendant quelques années, de sorte que le choix du site et de la région devrait dépendre du climat à prévoir durant cette période; tels sont, parmi bien d'autres, ceux qui, plutôt que de se décider à l'aveugle, ont intérêt à faire entrer en ligne de compte une règle empirique plus sûre ou, si l'on veut, moins incertaine que toute autre.

Sans doute cette règle n'est pas infaillible, et plus d'une fois peut-être il arrivera qu'on se prenne à regretter d'y avoir eu confiance; comme celui qui, sortant après une ondée, et ayant eu la chance de n'en pas recevoir une seconde, regrette de s'être embarrassé d'un parapluie; ou qui, n'ayant pas osé s'aventurer par un temps manifestement incertain, constate avec ennui que, s'il avait été plus audacieux, il aurait réussi à passer entre deux averses. Il n'en est pas moins vrai qu'en moyenne, on devra s'applaudir le plus souvent de s'être conformé à ce qu'on peut appeler une expérience séculaire, et d'avoir cru qu'il y avait de nombreuses chances

pour la continuation d'un régime depuis si longtemps établi.

Dans ces conditions, tous ceux à qui s'imposent des prévisions à longue échéance agiront sagement s'ils s'orientent, d'ici à 1915, en vue d'une moyenne climatérique offrant un certain déficit de chaleur et un excès correspondant d'humidité, et s'ils ajournent après cette date tout ce qui pourrait réclamer une plus grande continuité de la chaleur et de la sécheresse.

Nous avons dit que la publication du mémoire de M. Brückner datait de 1890. A son apparition, les météorologistes de métier ne lui ont pas marchandé l'attention que méritait une aussi savante étude, tout en conservant, à l'égard de son efficacité, le fond de scepticisme que de trop fréquentes déconvenues ont rendu traditionnel chez les spécialistes, trop sérieux pour s'exposer au soupçon de vouloir affecter des allures de prophètes. Pour tout le reste du monde, au moins en France, le travail avait passé inaperçu. Au bout de treize ans, le voilà qui passionne un moment l'opinion publique. Espérons que cette faveur sera durable, et que le désir de soumettre la formule à une vérification consciencieuse provoquera de divers côtés de sérieux contrôles, qui feront avancer la science. Le signataire de cet article se féliciterait alors d'avoir, l'un des premiers en France, soupçonné le mérite de la statistique du savant Bernois, et il regretterait moins les indiscrétions de presse qui, en lui attribuant à lui-même un rôle aussi ingrat qu'exagéré dans la circonstance, ont du moins posé avec un certain éclat une question vraiment digne d'exciter un intérêt universel.

A. DE LAPPARENT.

LA CORÉE

I

LE PAYS

L'empire de Corée, qui, en 1882, était plus fermé à la civilisation étrangère que le Congo et le Soudan, se décida tout à coup, sous la pression de son puissant voisin l'empire chinois, à ouvrir ses ports au commerce du monde civilisé. Depuis cette époque, la nation que l'on qualifiait du nom de royaume des ermites « The Hermit Kingdow », a fait des progrès tels qu'elle attire désormais l'attention du monde entier. De plus, en ce moment, la Corée est un objet de belliqueuse rivalité entre la Russie et le Japon; et peut-être sera-t-elle, dans un avenir plus ou moins prochain, un champ de bataille entre ses puissants voisins, y compris la Chine, qui se flattent de l'absorber au moyen d'un protectorat plus ou moins déguisé.

Il ne sera sans doute pas inopportun de donner ici quelques détails sur cette contrée du Calme matin, *Tchio-sen*, comme l'appellent ses habitants. Car, avec l'américain W. E. Griffis, auquel on doit le meilleur ouvrage qui ait paru sur ce pays, en langue anglaise [1], nous estimons que « la Corée est le pivot de l'histoire future en Asie orientale ». Cette conviction était partagée, dès 1884, par le lieutenant de vaisseau Bauclens qui, étudiant le livre de Griffis [2], disait : « On saura sans doute bientôt si le Dragon et l'homme du Nord (le Russe) doivent vider leurs querelles dans les vallées de la Corée. »

Mais pour bien comprendre la situation et se rendre un compte exact des événements qui depuis peu ont sollicité l'attention des nations étrangères en ce pays, il importe de donner un court aperçu de son histoire et du caractère de ses habitants. Ceci est d'autant plus nécessaire qu'on connaît tout cela infiniment moins que l'histoire et les mœurs des trois puissances voisines, la Russie,

[1] *Corea, the Hermit nation,* by William Elliot Griffis, 1882.

[2] *Revue maritime et coloniale.* Juillet 1884, la Corée.

la Chine et le Japon, qui, à tour de rôle, ont prétendu conquérir ou protéger ce petit royaume.

La Corée forme une longue péninsule qui, par sa position sur les côtes nord-est du continent asiatique, rappelle vaguement la presqu'île de Floride, sur la côte orientale de l'Amérique du Nord ou mieux encore l'Italie, avec la Sicile correspondant à l'île de Quelpaert. Bien que connue des navigateurs arabes sous le nom de Sila ou Shin-ra qui désignait au neuvième siècle un des trois royaumes de la péninsule coréenne, elle passa pour être une île de l'océan Pacifique et figure comme telle sur la carte accompagnant le livre des voyages du Flamand Guillaume de Roubrouck, l'envoyé de saint Louis à la cour du grand Kaan de Tartarie en 1248. Ce ne fut qu'en 1707 que les Jésuites, missionnaires à la cour de Hang-hri, l'indiquèrent, sur leur grande carte de l'empire chinois, comme une péninsule à laquelle ils donnent le nom de Corée, d'après celui d'un royaume indigène Koryé situé dans la partie septentrionale du pays, au nord du fleuve Ya-lou et que firent connaître les navigateurs portugais qui, les premiers de l'Europe, montrèrent leur pavillon sur ces côtes, au seizième siècle. Dès 1590, le P. Luis Fxoës, missionnaire portugais au Japon, appela l'attention sur l'expédition de conquête faite par les lieutenants de Taïko-sama ou Hideyoshi dans le pays de *Corai*, *altrimente detta Coria* [1]. C'est sur cette lettre et sur celles de 1591, 1592 et 1593 que sont fondées les descriptions de ce pays données au commencement du dix-septième siècle dans les publications de Hakluyt, Gusman et du Jarric. Le journal de Robert Cocks, en 1617, mentionne pour la première fois la forme moderne anglaise *Corea* [2].

Le premier Européen qui mit les pieds sur le sol coréen fut le P. Gregorio da Cespedes, lorsqu'en 1594 il servait d'aumônier aux princes et soldats japonais chrétiens de l'armée de Hideyoshi. Malheureusement, ce Jésuite portugais ne vit presque rien du pays. Nous devons attendre jusqu'en 1668 pour en trouver une description, d'ailleurs très succincte, dans un livre publié à Rotterdam, sous le titre de *Journael Van de Ongeluckige Voyagie vant Jacht de Sperwer* ou le « Malheureux voyage du navire l'Epervier ». L'auteur, le Hollandais Hendrick Hamel, y raconte comment ce navire, sur lequel il se trouvait avec soixante-quatre compagnons, partit du Texel le 10 janvier 1653 et vint se briser dans une tempête sur la côte sud de l'île de Quelpaert, le 15 août de cette même année. Les Coréens, suivant l'habitude qu'ils avaient de ne plus laisser sortir de chez eux les malheureux naufragés sur leurs côtes,

[1] *Lettre annuelle au général de la Société de Jésus à Rome*, 1590.
[2] *Hakluyt Society's publications*, n° LXVI. Diary of Robert Cocks, 1617.

firent prisonniers les 36 survivants. Et ce ne fut qu'en 1666 que l'auteur de la relation réussit à s'échapper sur une barque avec sept de ses compagnons de captivité. Ils parvinrent à atteindre Nagasaki où ils trouvèrent cinq vaisseaux hollandais qui les rapatrièrent en 1668.

Parmi les naufragés du *Sperwer*, nous trouvons un Norvégien, Jacob Jans, et un certain Alexandre Bosquet dont le nom fait soupçonner l'origine française, bien qu'il soit qualifié d'Ecossais par Hendrick Hamel. Celui-ci nous raconte qu'il trouva en Corée un de ses compatriotes, Jans Wettrevée. Parti de Hollande, en 1626, sur la frégate *Ouderkeres* qui se rendait à la factorerie batave de Décima, au Japon, il fut fait prisonnier, en 1627, sur la côte de Corée où il était allé en embarcation avec deux autres hommes de l'équipage pour prendre de l'eau douce. Ses deux compagnons, Thierry Gérard et Jean Pietero, étaient morts, il y avait dix-sept à dix-huit ans, dans un combat contre les Tartares.

De 1668 à 1709, on n'entendit plus parler de la Corée qui retomba dans son isolement absolu. En 1709, les pères jésuites français Régis, Jartoux et Friedel, attachés au tribunal des mathématiques de Pékin, furent envoyés par l'empereur Kang-hsi lever la carte de la Mandchourie. Ils poussèrent leurs explorations jusqu'au fleuve Tou-mène qui servait de frontière nord-occidentale à la Corée et fixèrent les positions de quelques villes dans ces parages [1]. Mais, suivant les ordres formels du souverain chinois, ils évitèrent de lui créer des difficultés et ne pénétrèrent pas sur le sol du royaume tributaire. Tout étranger traversant la frontière était invariablement mis à mort. La carte du pays, que les Jésuites de la cour de Pékin ajoutèrent à celle de la Chine, ne fut tracée que d'après une carte coréenne apportée de Séoul à Kang-hsi par les ambassadeurs coréens. Elle montre pour la première fois que la Corée est une péninsule. L'hydrographie des côtes n'ayant encore jamais été faite, le contour est inexact, mais la position des villes principales est indiquée avec une précision relative étant donnés les procédés forcément rudimentaires employés pour la détermination des longitudes et des latitudes. L'erreur par rapport au méridien est la plus forte et à peu près constante.

En 1787, La Pérouse passa en vue de Quelpaert et remonta la côte orientale au large de laquelle il découvrit deux îles. Il appela l'une Dagelet du nom de son astronome et nomma l'autre Boussole d'après sa frégate. Dix ans plus tard, le navigateur anglais Brou-

[1] Des hauteurs voisines, ils purent fixer la position des villes coréennes au sud du Tou-mène : Kion-wen, On-son, et probablement Kion-fun et Chou-son.

ghton examinait avec soin les côtes méridionales et orientales, laissant son nom à une baie magnifique, celle dans laquelle se trouve le port ouvert de Gen-san et le port Lazareff, ainsi nommé par le navigateur russe de la frégate *Pallas* en 1852.

En 1818, les capitaines anglais Maxwell et Baril-Hall examinèrent l'archipel de la côte ouest et, suivant l'usage, laissèrent leurs noms à ces îles et à une baie. Puis vint K. Gutzlaff, missionnaire allemand, qui, en juillet 1832, descendit dans quelques îles et sur la côte de la province de Chulla. Il s'y mit en rapport avec les indigènes, y planta des pommes de terre, mais ne put convertir personne et retourna en Chine après un mois d'efforts infructueux [1]. L'hydrographie fut complétée par Belcher en 1845, Oppert en 1866-1868, par les expéditions françaises et américaines : de l'amiral Cécile en 1848 et de l'amiral Roze en 1866, de l'amiral Rowan en 1867, de l'amiral Rodgées en 1871. La première y perdit deux navires, *la Gloire* et *la Victorieuse* par échouage. Saint-John examina aussi les côtes en 1878 et la frégate russe *Pallas* en 1852, sema des noms moscovites dans les baies et sur les caps de la côte orientale [2]. N'oublions pas non plus notre frégate *la Virginie*, qui releva une partie des côtes orientales, achevant le travail de la *Pallas*. Les Anglais envoyèrent aussi le Flying-fish faire de l'hydrographie sur les côtes. Grâce à tous ces travaux, auxquels il faut ajouter les levers faits par les officiers de la marine de guerre japonaise depuis 1882, les côtes de Corée sont aujourd'hui aussi bien connues que celles de la Chine et du Japon. L'intérieur a été très suffisamment étudié par les militaires et les ingénieurs Nippons et le bureau de l'état-major japonais a publié, depuis 1892, des cartes en caractères chinois et latins qui feraient honneur à nos meilleurs établissements géographiques européens.

Sans vouloir faire ici un cours de topographie coréenne, nous indiquerons seulement les grandes lignes pour décrire rapidement le cadre dans lequel se développera ensuite l'histoire de ce pays. La péninsule coréenne proprement dite s'étend de l'embouchure du fleuve Ya-lou, son point d'attache avec le continent, à la pointe extrême de la province de Tjien-la-to, la plus méridionale. Au nord du Ya-lou, sur le continent asiatique, les domaines de l'empereur de Tchio-sen s'avancent jusqu'au cours du Tou-mène, qui lui sert de frontière extrême-nord, de 34°,10 à 44° de latitude septentrionale, cela fait une distance totale de 245 lieues entre les deux

[1] Il était venu sur le navire anglais *Lord Amherst*, de la Compagnie des Indes orientales, en mission commerciale en Extrême-Orient.

[2] Personne de la *Pallas* ne descendit à terre. On suivit la côte à une distance de 2 à 5 milles pour éviter les bancs et les récifs.

extrémités du pays. La largeur moyenne est de 43 lieues et le méridien de 125 degrés de latitude de Paris, passe dans la partie centrale de la péninsule. Bien qu'ainsi placée à la même hauteur au-dessus de l'équateur que la Grèce, l'Algérie et la moitié sud de l'Espagne, le climat est loin d'être aussi tempéré que celui de ces pays privilégiés. Grâce aux eaux qui l'entourent presque entièrement et aux courants chauds du Kuro-sino qui longent ses côtes en montant au nord, la Corée jouit d'un climat se rapprochant plus de celui du Japon que de celui de la province chinoise du Chan-toung, bien que sous les mêmes latitudes. La chaleur moyenne en été est de 22 degrés centigrades et l'isotherme de 0 degré centigrade passe au centre de la presqu'île en hiver. Mais les extrêmes de chaud et de froid atteignent 34 degrés au-dessus et 16 degrés au-dessous de zéro en juillet d'une part et en février de l'autre. En général il fait sec en hiver, les pluies tombent le plus fréquemment en juin et juillet.

La nature du sol tient à la fois de celle du Japon et de la Chine du nord. A vol d'oiseau, le pays semble une mer fortement agitée tant les montagnes y sont répandues sur toute la surface. On distingue une chaîne principale divisant la péninsule en deux versants dans le sens de sa longueur. Mais elle est beaucoup plus rapprochée de la côte orientale que du centre. Il s'ensuit que cette côte est formée de falaises abruptes avec de rares baies et quelques rivières de peu de longueur. On n'y voit que fort peu d'îles. Le versant occidental forme, au contraire, de longues vallées à pente douce, parcourues par de nombreux cours d'eau, dont plusieurs ont des estuaires navigables débouchant sur une côte profondément découpée par des caps et des golfes importants, au large desquels on observe des milliers d'îles et d'îlots rocheux et pittoresquement escarpés. La mer y est semée de bancs de sable et de roches sous-marines, et comme les marées y atteignent, dans la baie de Kanghoa, une différence de niveau de 11 mètres, on juge combien la navigation y est dangereuse[1]. C'est l'une de ces marées extraordinaires qui laissa à sec sur les bancs de l'île Kokoune nos deux frégates *la Gloire* et *la Victorieuse*, et causa leur destruction totale le 10 août 1848. Elles s'enfoncèrent dans le sable à mer basse.

Il est plus que probable que la Corée fut réunie à la province chinoise du Chan-toung aux temps préhistoriques. Les légendes, les traditions s'accordent en cela avec les résultats des observations

[1] On ne connaît de plus grandes marées qu'en deux autres points du globe, savoir : la baie du Mont-Saint-Michel et celle de Fundy, sur les côtes du Labrador, où elles atteignent respectivement 14 et 30 mètres de hauteur.

géologiques. Les sondages dans le détroit qui sépare les deux pays ont fait partout reconnaître le fond sous une épaisseur d'eau si peu considérable qu'une élévation de quelques dizaines de brasses suffirait pour joindre à nouveau les deux côtes. Entre le Japon et la Corée, d'autre part, la plus grande profondeur, nous dit W.-E. Griffis n'atteint que 83 pieds anglais. Par contre, les sommets neigeux de la chaîne de partage des eaux s'élèvent graduellement en montant vers le nord, où le massif du *Païk-tou-chane*, ou Montagne à la tête blanche de la chaîne du *Tchang-paï-chane* (Monts toujours blancs), qui sépare les sources du Ya-lou-kiang et celle du Tou-mène sur la frontière septentrionale, atteint l'élévation d'au moins 3,000 mètres.

Les assises géologiques du sol appartiennent comme au Chantoung aux terrains primitifs : schistes cristallisés et micacés, granits et grès calcaires, au milieu desquels on observe de vastes épanchements de laves basaltiques d'origine éruptive ou volcanique. S'il n'existe plus en Corée de volcans actifs, on peut y en trouver d'éteints et le sommet du Païk-tou-chane porte un lac profond qui occupe tout l'ancien cratère. On trouve de la houille médiocre, de l'anthracite excellent, de l'or, de l'argent. On exploite le fer et un peu le cuivre. L'exportation de l'or, qui était de 4,500,000 dollars en 1898, diminue chaque année.

*
* *

Avec un climat sibérien en hiver et semi-tropical en été, on comprend que la faune et la flore du pays présentent des particularités remarquables. Le roi des animaux sauvages est le tigre qui y atteint des dimensions extraordinaires : Griffis cite des peaux de 12 pieds de longueur, de la tête à la naissance de la queue. Il y est très abondant, surtout dans les solitudes boisées des montagnes du nord, où les forêts respectées par la main de l'homme lui servent de refuge, tandis qu'il a disparu dans les provinces voisines de la Chine, par suite du déboisement complet de cette région. Fait aussi nouveau que remarquable, le tigre de Corée s'est acclimaté au froid et la nature l'a pourvu à cet effet d'une chaude toison laineuse aussi épaisse que longue. Nous en avons vu dont les poils ou plutôt la laine mesurait jusqu'à 10 centimètres de longueur en certains endroits. On comprend qu'ainsi vêtu le tigre coréen puisse vivre dans les neiges glacées du Tchang-paï-chane. Il n'hésite pas à attaquer les habitants qui, chaque année, fournissent une liste considérable de victimes. Quand les vivres lui font défaut, il descend même jusque dans les villes, et des Européens résidant à Gensan en ont vu, la nuit, dans les rues de ce

port de mer. On trouve encore dans le pays une sorte de léopard, des ours et des chats sauvages. Les daims et les cerfs, ainsi que les sangliers, sont communs. On fait aux cerfs une chasse acharnée au moment où les nouveaux bois poussent sur leurs fronts. Ces jeunes cornes, recouvertes de leur duvet soyeux, sont un article de commerce très important. On les vend aux Chinois qui en font une médecine payée au poids de l'or. Dans le sud, les singes sont communs au grand dommage des cultivateurs dont ils dévastent les plantations. L'alligator, qui a disparu et qu'on ne trouve plus que rarement en Chine, était abondant, paraît-il, au temps de Hamel, dans certaines rivières où l'on trouve encore, dit-on, la salamandre monstre du Japon. Des poissons d'eau douce, qu'on ne trouve que rarement dans les eaux fangeuses des provinces maritimes du Céleste Empire, habitent les ondes claires des torrents à cascades du Tchio-Sen. C'est ainsi qu'on y pêche la truite et le saumon, de même qu'on y trouve une espèce d'écrevisse spéciale au pays et dont notre ami, M. Collin de Plancy, a rapporté au Muséum de Paris les premiers spécimens. On ne nous dit pas si on y observe, comme en Chine, des crabes et des crevettes d'eau douce. Les eaux marines sont d'une richesse extraordinaire en poissons comestibles. Les harengs y abondent tellement qu'on ne peut consommer tous ceux que rapportent au port les flottes de pêche coréennes. On les vend aux Japonais pour en faire de l'engrais. La morue est aussi commune que le hareng, et nous n'en finirions pas si nous voulions citer ici la liste interminable des poissons comestibles de ces mers.

Les baleines de diverses espèces fréquentent les côtes, et feu Mgr Ridel nous a raconté à Tchéfou en 1876 qu'il avait observé plusieurs fois dans ses traversées de Corée au Chan-toung de nombreux troupeaux de ces mammifères marins, au grand effroi de ses pauvres bateliers. Des baleiniers anglais et américains ont, à diverses reprises, fait la chasse aux cétacés, mais il paraît qu'ils sont beaucoup moins gras que ceux des latitudes plus froides. Nous avons eu nous-même l'occasion de voir dans ces parages plusieurs espèces de phoques. Les chasseurs japonais nous ont assuré qu'on y trouvait encore quelques rares individus de la loutre de mer (*Euhydra marina*) dont une peau entière et parfaite nous a été offerte pour la somme de 2,500 francs. C'est, en effet, avec la martre zibeline et le renard bleu, une des plus belles fourrures que l'on connaisse.

Parmi les produits de la mer, plusieurs auteurs, se copiant sans doute les uns les autres, ont mentionné la nacre et les perles qui seraient, paraît-il, abondantes. On a parlé aussi de l'existence d'éponges de plusieurs espèces dont les Coréens ne feraient d'ailleurs

aucun usage. Or, pendant nos excursions sur les côtes du cap Chan-toung, situé à 80 milles seulement à l'ouest de la Corée, nous n'avons constaté l'existence d'aucune pintadine mère-perles, coquille qui, comme l'on sait, produit la nacre et les perles. Le capitaine de frégate H. Jouan, qui a séjourné plus d'un mois sur la côte ouest de Corée, en 1866, comme chef d'état-major de l'escadre de Chine et du Japon, et y a fait des recherches scientifiques, n'a vu que quelques bivalves du genre Vénus et d'excellentes petites huîtres, les mêmes que nous avons bien souvent mangées à Tchéfou. Les plages sont trop vaseuses pour que les mollusques à coquille y soient abondants. Nous pensons donc que s'il y a des perles en Corée elles y sont fournies, comme en Chine d'ailleurs, par les moules perlières d'eau douce. Nous doutons aussi très fort de l'existence des éponges, dont ne parle, d'ailleurs, aucun naturaliste sérieux, étant donné qu'il n'en existe pas sur la côte voisine du Chan-toung. Il en est de même des bancs de coraux que Griffis dit exister sur les côtes de la province méridionale de Chul-la et dont il décrit, avec un poétique enthousiasme, les teintes splendides de toutes les couleurs du prisme. « Dans ces parterres sous-marins, au milieu des formes protéennes des branches de corail, de monstrueux madrépores ayant la forme de cervelles, de plats, de champignons gigantesques, se dressent des éponges du rouge le plus foncé et se promènent des étoiles de mer du bleu le plus éclatant..., les plages sont, à certains moments, complètement bleuies par des milliers de crabes. » Telle est cette description plus pittoresque qu'exacte, croyons-nous, des côtes sud de la Corée.

Notre auteur n'est pas moins enthousiaste quand il parle de la richesse du règne végétal. Les montagnes sont couvertes de bois de plusieurs espèces, parmi lesquelles on peut citer le pin de Corée, les chênes variés, l'orme, le vernis; les camélias y sont à l'état sauvage et atteignent de fortes dimensions. Au printemps et en été, les collines sont émaillées de fleurs nombreuses; on y remarque les azalées, les muguets, les lys rouges et jaunes, quantité de labiées odorantes. Les montagnes du nord fournissent au commerce la racine du ginseng, sorte de panacée universelle estimée au poids de l'or dans toute la Chine et qui formait autrefois la partie la plus importante du tribut apporté chaque année à la cour de Pékin par les ambassades coréennes.

Les plantes de grande culture, qu'on y exploite, sont, au nord, les céréales : orge, froment, sarrasin ou blé noir; le maïs et les haricots, qui donnent une riche moisson, exportée en grande partie au Japon. Dans le centre et les provinces méridionales, on cultive le riz, qui y forme le fond de l'alimentation des habitants.

Ils en tirent aussi par la fermentation et la distillation une boisson enivrante. Les plantes textiles y sont représentées par le chanvre, dont une espèce atteint les dimensions d'un arbuste; par le coton herbacé, malheureusement à courte soie et, par suite, de qualité inférieure. L'ortie de Chine fournit la matière dont sont tissés la plupart des vêtements du peuple. Les riches s'habillent de soie sauvage dont les vers vivent surtout sur les chênes, car les mûriers sont rares. Le mûrier à papier donne des fibres employées pour la confection d'un papier très solide exporté dans toute la Chine.

Dans les jardins potagers, on cultive en abondance des choux, des navets, des oignons et de nombreuses variétés de melons, pastèques, citrouilles, gourdes, etc. Les arbres à fruits les plus communs sont une sorte de néflier, des châtaigniers, le kaki aux fruits d'or. Les poires sont petites et dures, les pommes cotonneuses, les raisins sont aigres et peu communs. Les pommes de terre ont été introduites par Gutzlaff, en 1832, mais la culture en est, dit-on, défendue par le gouvernement; on ne sait trop pourquoi. Les Japonais ont apporté le tabac à la fin du seizième siècle.

Les Coréens possèdent comme animaux domestiques des petits bœufs dont la viande est excellente. Les moutons et les chèvres ne réussissent pas mieux en Corée qu'au Japon. On les importe de Chine pour les sacrifices. Les chevaux sont communs, petits, à grosse tête et fort laids; quant aux ânes et aux mulets, ils sont peu nombreux. Les chiens sont légion, de toutes les vilaines races; ils servent d'animaux de boucherie autant que de compagnons de l'homme, et les oies les remplacent, paraît-il, pour la garde. Les oiseaux de basse-cour sont représentés surtout par les gallinacés; coqs et poules ressemblent aux nôtres. Les oiseaux sauvages les plus abondants sont ceux des espèces aquatiques. On voit partout voler le milan à oreilles noires qu'il est défendu de tuer; l'aigle, la grue, la cigogne, le héron, les pigeons et faisans sont aussi communs en Corée qu'en Chine et au Japon. Les pies et les moineaux pullulent et sont très familiers.

Il y a, dit le commandant Jouan, beaucoup de serpents; quelques espèces, entre autres la vipère, sont, dit-on, redoutables. Les tortues d'eau comptent plusieurs variétés, mais la tortue de terre semble inconnue, bien qu'on la trouve souvent représentée dans les monuments officiels. Dans ce cas, sur le dos d'une immense tortue d'aspect plus héraldique que réel, s'élève une stèle portant un édit impérial ou une inscription funéraire.

La classe des insectes est presque inconnue, peu de naturalistes ayant encore collectionné dans ce pays. Nous avons déjà parlé des vers à soie sauvages du chêne, nous possédons aussi des cocons

d'un ver à soie du mûrier, qui paraît une variété spéciale à la Corée et qui a été importée au Chan-toung par les pêcheurs de cette province de Chine. L'apiculture doit être en honneur si l'on en juge par les beaux gâteaux de cire d'abeille et le bon miel qu'a trouvés l'expédition française de 1866 [1].

II

CARACTÈRE DES HABITANTS

Maintenant que nous connaissons la nature du pays, ses productions dans les trois règnes de la nature, il convient d'étudier un peu le caractère de ses habitants.

Le sang des aborigènes s'est tellement mélangé avec celui des Huns, Kitans, Mongols, Tartares, Japonais, qu'il est extrêmement difficile de se faire une idée exacte du type primitif. Les explorateurs constatent que les Coréens du nord rappellent les Toungouses. Au centre, ils ressemblent aux habitants des Liou-tchou, c'est-à-dire aux Malais ou Indonériens qui formèrent sans doute la population primitive connue dans le sud du Japon. Dans les provinces du sud, le type japonais domine. En général, ils appartiennent à la famille des sous-brachycéphales. Comme leurs voisins chinois et japonais, ils ont les cheveux, la barbe et les yeux noirs. On en trouve cependant quelquefois avec des cheveux châtain, même châtain clair, et des yeux bleus. On n'a pas, que nous sachions, expliqué cette anomalie. Pour nous, ce sont les descendants des Hollandais du *Holandia* et du *Sperwer* qui ont fait souche pendant leur longue captivité dans le pays. Les Coréens ont le teint cuivré, le nez court et épaté, les pommettes saillantes, la tête et la figure arrondies, les sourcils élevés. Ils ressemblent plus aux Japonais qu'aux Chinois, mais ils sont plus grands et plus vigoureux que les Nippons. Les hommes ont la barbe rare et composée de poils raides; comme chez les Chinois, elle ne pousse que tardivement. Les femmes sont plus chétives et laides. Chez les deux sexes, les extrémités sont fines ainsi que leurs attaches et l'on met son orgueil dans le développement de la chevelure. Les hommes la portent nouée en un chignon ovoïde sur le sommet du crâne. Les femmes relèvent leurs cheveux en bandeaux plats formant plusieurs coques se dressant au-dessus du front ou retombant sur les épaules. Les jeunes garçons les portent tressés en nattes comme les filles avec lesquelles on les confond facilement. Le chignon ne

[1] *Aperçu sur l'histoire naturelle de la Corée*, par M. H. Jouan dans *Mémoires de la Société impériale des sciences naturelles (et mathématiques) de Cherbourg*, t. XIII.

se porte qu'après le mariage qui se contracte de bonne heure, de huit à dix ans, suivant H. Hamel. Les femmes se rasent alors les sourcils en une ligne étroite, décrivant un arc parfaitement net.

Le costume remonte à l'époque des Mings. Pour les hommes, il comporte un large pantalon bouffant, serré à la cheville, une longue redingote forme cloche ou un veston court; le tout en toile d'ortie ou en coton, de couleur blanche. Ces vêtements sont à peine cousus, le plus souvent ils ne sont que faufilés ou même collés. On les défait entièrement pour les blanchir, puis on les bat pendant six à huit heures sur une pierre de granit avec des bâtons ce qui leur donne une surface brillante comme le ferait le repassage ou le calandrage. Les femmes passent leurs journées et souvent une partie de leurs nuits à cette opération aussi longue que bruyante. Les femmes portent un caleçon de dessous collant, un pantalon assez large descendant jusque sur le pied; un jupon attaché sous les seins que laisse entrevoir une petite camisole fort courte. Celles de la société mettent par-dessus, pour sortir, une vaste mante de soie verte; comme coiffure, elles portent une sorte de petit bonnet de police en soie noire. Les mandarins possèdent aussi des vêtements de soie de couleur. Le noir n'est jamais porté en vêtements. Les chaussures consistent en larges chaussettes ouatées, par-dessus lesquelles on met des souliers chinois en bois, cuir, feutre ou papier. Une foule coréenne ressemble de loin à une bande de grands échassiers blancs. Quant aux enfants, ils vont nus la plupart du temps.

La Corée est le pays de chapeaux étrangés; leurs formes varient suivant la classe. Celui de l'homme du peuple ressemble à un pot de fleurs renversé muni d'un large bord plat. Celui des mandarins n'a pas de bord, mais il possède souvent deux ailes latérales, comme la coiffure des anciens chinois. Ce qui rend ces couvre-chefs tout à fait singuliers, c'est qu'ils sont formés par un tissu léger en fibres de bambou, de palmier ou en crin, à trame si ouverte qu'on voit le jour au travers. Ils ne protègent donc ni de la pluie ni du soleil et pendant les grandes ondées d'été on les recouvre d'un large cône en papier huilé qui remplace le parapluie et abrite la tête et les épaules. Ces chapeaux sont invariablement vernis en noir. On place au-dessous un serre-tête en coton et une sorte de bonnet ogival que l'on garde dans l'intérieur et qui est destiné à protéger le chignon. Comme en Chine on ne doit jamais se découvrir la tête complètement, ces chapeaux atteignent souvent des prix fort élevés, de 12 à 30 dollars; ils sont donc la partie la plus dispendieuse du costume coréen. Le chapeau de deuil est un cône de paille tressée, non à jour, qui descend jusqu'au des-

sous du menton et cache complètement la figure devant laquelle on porte par surcroît de précaution un petit écran tenu à la main. Il a longtemps servi à nos missionnaires pour passer inaperçus, alors qu'il y avait pour eux danger de mort à pénétrer en Corée.

*
* *

Le Coréen est aimable et hospitalier, sa maison est toujours ouverte au voyageur et s'il a fermé son pays aux étrangers jusqu'à ces derniers temps, c'est qu'ayant cruellement souffert des invasions chinoises et japonaises, il avait pris parti contre le monde entier dont il se défiait et pour cause. Etant d'ailleurs profondément orgueilleux, il méprise les étrangers, mais il ne laisse jamais paraître ce sentiment, grâce à sa bonne éducation et quand les circonstances le forcent à recevoir des Européens, il se montre toujours poli à leur égard. Aussi n'entend-on jamais en Corée les épithètes grossières et les insultes graves que ne cessent de lancer aux étrangers les habitants de la Chine. Ce qui n'empêche qu'au fond de leur cœur, les Coréens nous vouent volontiers à la mort et aux gémonies. Voleurs acharnés, ils sont aussi menteurs que débauchés. Ils dépassent de beaucoup en fourberie et immoralité les Chinois et les Japonais eux-mêmes, ce qui n'est pas peu dire. Ce sont les plus grands ivrognes de l'Extrême-Orient. Nous promenant un jour à cheval, dans la rue des Légations à Pékin, nous vîmes deux individus vêtus de blanc, maculés de boue, se précipiter au-devant de notre monture pour nous barrer la route. C'étaient deux membres de l'ambassade coréenne, saouls comme des grives. Jamais nous n'avons vu un Chinois ivre dans la rue. Très paresseux, ils passent leur temps à se promener, à boire et à fumer de petites pipes en métal emmanchées d'un tuyau de bambou de plus d'un mètre de long. Riches et pauvres ne peuvent s'en passer, et quand ils ne s'en servent pas, les travailleurs et les porteurs de fardeaux les fichent dans le collet de leur vêtement. Les fonctionnaires vivent sur le peuple qu'ils pressurent sans miséricorde, aussi le paysan ne cultive-t-il que juste ce qu'il lui faut pour vivre. Comme chez toutes les nations musulmanes et païennes, la femme n'est qu'une bête de somme. Aucun homme ne songe à travailler, quand il peut faire besogner sa femme à sa place. La polygamie est autorisée et on prend autant d'épouses qu'on en peut nourrir. En conséquence, la femme est absolument méprisée, au point qu'une fois mariée, elle n'a même plus de nom. Après son mariage, qui en somme n'est qu'un achat, elle doit vivre séquestrée dans le gynécée et ne plus recevoir que ses parentes les plus proches; quant aux hommes, ils ne peuvent, sauf le mari, pénétrer sous

aucun prétexte dans l'appartement des femmes. Il jouit par suite du droit d'asile et il faut employer mille subterfuges pour arrêter un mari réfugié dans la chambre de son épouse.

Les Coréens sont si jaloux de leurs femmes qu'on a vu des maris les tuer parce qu'un étranger les avait touchées du bout du doigt. D'autres ont tué leurs filles et des femmes se sont suicidées pour la même raison. Une veuve ne peut se remarier, elle se déshonorerait par le fait, et ses enfants du second lit seraient considérés comme illégitimes. Cette modestie exagérée conduit souvent aux désordres qu'elle cherche à éviter et les jeunes veuves deviennent la plupart du temps les concubines de ceux qui veulent bien les entretenir. Dans le bas peuple, où l'on ne peut se payer de domestiques, les seconds mariages ne sont pas défendus par la loi ou la coutume et les jeunes veuves ne se suicident pas comme cela arrive dans les familles nobles.

Le Coréen est dur à la misère et à la fatigue. Le soldat est courageux jusqu'à l'héroïsme quand il combat derrière un rempart, Par contre, il lâche pied facilement en pays découvert. Chez les Coréens du Nord, on trouve une classe de chasseurs particulièrement braves, qui, armés d'un mauvais fusil à pierre ou d'armes blanches, s'attaquent aux tigres énormes qui dévastent le pays. Ce sont eux que l'on opposa aux expéditions françaises et américaines en 1866 et 1871.

La religion des Coréens est un mélange de bouddhisme et de shamanisme, ou même de fétichisme. Le peuple est surtout matérialiste, aussi dit-il que seuls les nobles ont une âme. Les lettrés prétendent suivre la doctrine de Confucius. Tous sont extrêmement superstitieux et croient à l'influence des démons. On raconte qu'au palais l'empereur actuel ne peut s'endormir que quand toutes les pièces sont éclairées à la lumière électrique, parce qu'elle met en fuite les génies malfaisants. Aussi l'électricien est-il l'employé le plus régulièrement payé, car quand ses honoraires sont en retard, la machine se détraque aussitôt et ne peut être remise en marche que lorsqu'il a reçu le montant exact de sa solde.

*
* *

La langue coréenne est une langue nationale différant du chinois, du mandchou et du japonais. Cependant, partout en Corée, l'on étudie et l'on écrit la langue et l'écriture chinoises. Chacun l'apprend avec le coréen, au moyen de livres spéciaux portant un double texte, comme nos traductions interlinéaires des auteurs grecs. Cette comparaison est d'autant plus exacte que les caractères chinois différent complètement des lettres coréennes. L'époque

de l'introduction du chinois en Corée est indécise, les missionnaires catholiques auxquels nous empruntons ces données estiment qu'elle date probablement de 1122 avant Jésus-Christ alors que Kwei Ize, prince fondateur du royaume, occupa le pays[1]. Il civilisa les sauvages habitants, leur enseignant les rites et la musique. Sa capitale était Hpyeng-yang. Les livres coréens antérieurs sont oubliés ou ont presque tous disparu. Aujourd'hui, on n'écrit et imprime en coréen qu'un peu de poésie et des histoires pour les femmes et les enfants.

La langue savante est le chinois. Il sert à rédiger les annales du royaume, les actes administratifs et diplomatiques, les édits royaux, les proclamations des mandarins, les livres de science et les inscriptions sur les monuments. Pour les proclamations au peuple, on y ajoute le texte coréen. Les examens roulent sur le chinois qui, seul, est étudié dans les huit grandes écoles du gouvernement. Même pour les relations ordinaires de la vie, les savants, les nobles ou les lettrés emploient de préférence les idéogrammes chinois. Ils poussent même l'affectation jusqu'à ne pas savoir lire les livres en caractères coréens, qu'ils laissent, disent-ils, aux femmes et aux enfants. C'est ainsi que nous avons connu des Russes qui savaient toutes les langues de l'Europe et prétendaient ignorer celle de leur pays.

Tous les livres imprimés en Corée par les missionnaires catholiques, étant destinés au plus grand nombre, sont naturellement en coréen, que les femmes et les enfants apprennent très rapidement. Voilà pour la langue écrite. Pour ce qui est de la langue parlée, personne, sauf les interprètes du gouvernement, ne parle le chinois. Il faut donc, en Corée, connaître deux langues : le chinois pour lire et écrire, le coréen pour parler. Mais beaucoup de mots chinois sont entrés dans la langue du Tchio-sen avec une légère modification dans leur prononciation. Les lettrés s'en servent fréquemment, et le peuple lui-même les emploie souvent. Il en résulte que le pur coréen primitif n'est parlé en aucun lieu. Le style des livres en langue coréènne diffère du langage ordinaire en ce qu'il est plus châtié et qu'il fait usage de nombreuses terminaisons et tournures qui ne sont plus usitées en parlant.

Le style épistolaire diffère aussi du style des livres et du langage ordinaire par certaines formules ou expressions usitées seulement dans les lettres.

Nos missionnaires estiment que le coréen appartient à la famille des langues tartares. La grammaire coréenne ressemble à celle des langues du sud de l'Inde, dites dravidiennes. Dans beaucoup de

[1] *Grammaire coréenne* et *Dictionnaire coréen-français*, par les missionnaires de Corée de la Société des Missions étrangères de Paris, Yokohama, 1881.

cas, les règles sont identiques et les mots coréens eux-mêmes rappellent les mots dravidiens. L'alphabet coréen, dit Nido, est d'une remarquable simplicité. On a même dit qu'il était le plus parfait et le plus simple de tous les alphabets connus, et s'il faut en croire Griffis, « de nombreux linguistes prétendent que les Indiens Choctaws et les Coréens ont les deux seuls alphabets du monde qu'on puisse considérer comme parfaits[1] ». Il fut inventé, en 1443, par Syei-Tjong, un souverain du royaume coréen de Shinra qui semble s'être inspiré des caractères sanscrits et aussi des traits élémentaires des idéogrammes chinois[2]. « La classification des lettres, nous dit M. Maurice Courant, le savant auteur de la *Bibliographie coréenne*[3], se rapproche de celle des caractères sanscrits autant du moins que la nature de la langue le permet. L'alphabet coréen vient donc du sanscrit, ou directement, ou en passant par le *tsen mon* chinois. » Il se compose de vingt-cinq lettres, à savoir : onze voyelles très simples dérivant de la ligne verticale et de l'horizontale, et d'un point circulaire ou quelquefois triangulaire; quatorze consonnes composées avec les deux lignes ci-dessus et deux obliques, ce qui leur donne une certaine ressemblance avec quelques-uns des caractères chinois les plus simples ou des caractères japonais.

Comme le chinois et le japonais, le coréen s'écrit au pinceau, en lignes verticales se succédant de droite à gauche. Il en est de même des pages d'un livre qu'on commence ainsi par la dernière. Les syllabes se suivent d'abord, une ou deux sur l'horizontale, puis sur la verticale. Les mots ne sont jamais séparés et la ponctuation n'est établie que par des terminaisons spéciales des mots, qui indiquent aussi les formes des temps. Pas plus qu'en chinois ou en japonais il n'existe de capitales. Les alinéas s'indiquent en relevant les caractères au-dessus de la colonne ou en laissant des blancs. Il y a, comme dans les langues des pays voisins, une écriture cursive, liant les mots entre eux, ce qui en rend la lecture extrêmement difficile pour les non-initiés.

C'est à nos missionnaires français qu'on doit la première connaissance de la langue coréenne. Une étude parut en 1864, dans le *Journal asiatique*, sous la signature de Léon de Rosny, d'après des données fournies par Mgr Ridel. Les premiers textes en coréen parurent en une étude plus complète, dix ans plus tard,

[1] *Corea, the Hermit nation*, p. 47.
[2] *Bibliographie coréenne*. Introduction, p. c.
[3] D'après Griffis, son invention daterait du commencement du huitième siècle, et serait par suite antérieure à celle de l'alphabet japonais Kata-kana qui date du neuvième siècle, celui-ci serait alors dérivé du coréen.

dans l'introduction de l'*Histoire de l'Eglise de Corée* de l'abbé Ch. Dallet. Un savant anglais, E. Satow, affirme, d'après des livres coréens en sa possession, que l'imprimerie en caractères mobiles faits de terre cuite, remonte en Corée à l'année 1317. Notre non moins savant interprète, M. Courant, critique cette date et établit sur documents qu'il possède et sur des livres existant à la Bibliothèque nationale de Paris, qu'ils furent imprimés un peu plus tard. Il cite un décret royal ordonnant la fonte de 100,000 caractères mobiles en cuivre, daté de 1403. Si l'on commande une pareille fonte à cette époque, c'est, croyons-nous, que l'on connaissait déjà depuis longtemps l'impression en caractères mobiles, qu'ils fussent en bois, en terre cuite ou en cuivre, peu importe. Ce qu'il faut remarquer, c'est que les Coréens imprimèrent en caractères mobiles près d'un siècle avant Gutenberg, et qu'ils dépassèrent de bonne heure la Chine elle-même, où l'on avait inventé sous les Soung, 420-478, l'impression par planches gravées sur bois, dite xylographie.

III

ARTS ET MANUFACTURES

Enfermés dans un isolement absolu jusqu'à ces dernières années, les Coréens, loin de faire des progrès dans les arts et les manufactures, ont, tout au contraire, rétrogradé. Nous sommes bien loin de l'époque où ils introduisaient au Japon le bouddhisme et sa littérature. En 1592 les premiers potiers coréens furent amenés au Nippon par les lieutenants de Taïko-sama; ils y découvrirent des gisements de kaolin et enseignèrent aux habitants de Satsuma l'art de fabriquer ces fameuses porcelaines dont le secret a été perdu depuis. A partir de cette même époque, les Coréens cessèrent d'enterrer des vases funéraires avec leurs morts et l'art de la poterie disparut peu à peu. Ils ne produisent plus aujourd'hui que des poteries communes et les échantillons de porcelaines coréennes sont devenus si rares que la magnifique collection de céramique orientale de M. E. Grandier, au Louvre, n'en possède à notre connaissance qu'un ou deux échantillons.

Nous avons vu quelques coffrets de fer niellé d'argent qui sont réputés pour être d'anciens chefs-d'œuvre coréens. Aujourd'hui cette industrie n'existe plus dans le pays. Les meubles en laque incrustés de nacre que l'on y produit actuellement sont grossiers en comparaison des meubles anciens. On peut dire que l'art coréen n'existe plus au sens esthétique du mot [1]. La Corée n'offre au

[1] L'art coréen n'existe plus, il n'a jamais existé de fait. Venu en Corée avec le bouddhisme, c'est l'art indien, et il a disparu avec le bouddhisme à

collectionneur moderne que des éventails et écrans en papier ou soie et bambou, recouverts d'un vernis jaune doré qui sont assez prisés en Chine. Les chapeaux en délicates fibres de bambou verni sont un autre objet de curiosité. Quant aux paravents et aux tableaux coréens exécutés sur papier, ils dénotent plus d'originalité que de talent. Les artistes anciens avaient de la valeur.

On dit que les Japonais doivent encore aux Coréens l'art de la musique. Or la musique coréenne moderne est, pour les oreilles japonaises, un véritable supplice; que serait-ce pour les nôtres? Elle est pourtant assez souvent mélodieuse, mais on la gâte par l'accompagnement tapageur de cymbales et de tambourins. On trouve en Corée une grande variété d'instruments de musique, d'ailleurs plus curieux à voir qu'agréables à entendre jouer.

L'industrie coréenne par excellence est celle du papier. Comme au Japon, on s'en sert pour une quantité d'usages inconnus en Europe. La matière première diffère selon les qualités. On emploie le chanvre, le coton, les tiges du haricot traçant. Le meilleur est fourni par le liber du mûrier à papier; certaines maisons de curiosités japonaises l'ont mis à la mode, il y a quelques années, comme papier à lettre. Il a la qualité, très appréciée en Corée, d'être indéchirable, ce qui permettait difficilement de détruire les manuscrits autrement que par le feu. Autrefois les soldats coréens portaient des armures faites de dix à quinze épaisseurs de ce papier. On prétend qu'elles résistaient aux balles des fusils de l'époque. Actuellement, il sert aussi en guise d'étoffe pour la confection des vêtements; on le rend imperméable en l'enduisant d'huile ou de vernis. Dans cet état, il remplace les vitres des fenêtres et on en couvre les murs et les planchers des maisons.

L'architecture n'existe pas à proprement parler. Les murailles des villes, quelques rares temples et palais sont inspirés par l'architecture chinoise. La plupart des maisons sont des huttes en terre couvertes en chaume. Les Coréens ont pourtant une manière à eux de construire les murs solides quand ils veulent s'en donner la peine : les pierres à peine taillées sont maintenues entre elles par les mailles d'un filet de cordes qui, sertissant les moellons, donnent aux murailles un aspect tout particulier qu'on ne trouve qu'en Corée. Leurs meubles sont réduits à la plus simple expres-

la fin du quatorzième siècle. Telle est l'opinion du colonel américain Chaïlli Long Bey, ancien ministre des Etats-Unis à Séoul. Pour sir Rutherford Alcock, ancien ambassadeur de la cour de Saint-James à Pékin, sur toute l'étendue de l'Asie et parmi les races mogole, tartare et turcomane un sentiment d'art dans n'importe quelle forme faisait absolument défaut. *La Corée ou Tchosen par le colonel Chaïlli Long Bey. Annales du musée Guimet*, t. XXVI, 1re partie.

sion; chez les pauvres on ne trouve, en guise de lit, qu'une bûche de bois posée à terre et servant d'oreiller; l'on se couche tout habillé sur le sol en terre battu ou en briques. Le pays étant très froid, l'hiver on établit le plancher sur une sorte de calorifère rappelant les hypocaustes des thermes romains. Le combustible est introduit à une extrémité et la fumée sort de l'autre par un trou au ras du sol. Il n'y a pas de cheminée, ce qui rend les rues fort pénibles à traverser quand tous ces calorifères primitifs fonctionnent, ce qui arrive pendant presque toute l'année; les Coréens étant extrêmement frileux dorment sur le sol chauffé même pendant l'été.

Les gens riches possèdent un lit fort bas en bois peint ou laqué et de forme chinoise, quelques fauteuils et de petites tables basses à la mode japonaise. Chez les pauvres, il n'y a que la petite table et l'on s'asseoit par terre.

Nous allions oublier, ce qui eût été vraiment dommage, de mentionner le meuble le plus utile et le plus indispensable même des intérieurs coréens. C'est, réduit à sa plus simple expression, le vase sacrificatoire de l'autel de *Cloacina*, pour tout dire en un mot de cette langue à laquelle toutes les allusions et même les mots propres sont permis sans offenser l'honnêteté. Les gens de marque ne voyagent jamais sans emporter avec eux la partie principale de ce trône intime!

Un voyageur français en Corée, M. Varat, voyant la suite de tous les nobles coréens porter, dans un filet, un vase de cuivre poli en forme de sphère surbaissée soigneusement fermé par un large couvercle bombé, le prit tout d'abord pour un de ces vastes drageoirs, que l'on voit en Chine dans toutes les processions accompagnant les jeunes fiancées à la demeure de leur futur époux, et qui contient les douceurs de la confiserie indigène. Informations prises auprès du commissaire du gouvernement français à Séoul, voici l'humoristique explication qui lui fut donnée.

Ce vase si brillant n'est pas ce que vous croyez; il est bien plus utile. « Le mandarin lui-même dans toute la pompe de ses voyages officiels, le traitant presque à l'égal de ses propres sceaux, l'emploie comme contrepoids sur le cheval qui le porte. Mais quel est donc son usage? Il sert de jour et de nuit, dans la solitude et en pleine réunion, enfin, chaque fois que la nécessité s'en fait sentir. Voici comment : sur un signe, le préposé vous le remet en main propre, et on le glisse doucement sous sa longue redingote. Sa fonction remplie, remettant prudemment le couvercle, on le sort de l'asile où il a été un instant caché pour le rendre au serviteur attentif; celui-ci sait ce qu'il lui reste à faire pendant qu'on continue tranquillement la conversation comme si rien ne s'était passé. De plus, ce meuble tient lieu de crachoir et remplace au

besoin un bougeoir lorsque son propriétaire en a fait disposer le couvercle à cet effet. Enfin, précieuse cassette! il sert souvent d'oreiller aux déshérités de ce monde. Aussi vu son quintuple usage, ajouta M. Collin de Plancy, je vous conseille lorsque vous en parlerez de l'appeler le vase national[1]. »

IV

GOUVERNEMENT

Le gouvernement du pays est une copie exacte du système administratif chinois. Le roi a un pouvoir à peu près absolu sur ses sujets, bien qu'il soit comme l'empereur de Chine soumis aux remontrances des censeurs. Toutes les places sont données à l'examen, c'est-à-dire achetées à prix d'argent, le concours n'étant qu'une comédie. L'impôt se paye en nature et en argent dans les mains des mandarins qui en gardent la meilleure partie. La concussion et l'arbitraire règnent partout et le peuple est taillable et corvéable à merci. Il en résulte que tout est pourri dans cet empire qui attend une réforme. L'armée est formée de mercenaires rarement payés et qui profitent de toutes les occasions possibles pour piller les habitants. Leurs armes sont encore celles d'il y a plusieurs siècles et l'on trouve, dans les forts de la côte, de vieux types de canons se chargeant par la culasse, sans doute copiés sur d'antiques modèles chinois. La justice n'existe pas, ce n'est qu'une question d'argent, aussi le vol et l'oppression règnent en maîtres dans ce malheureux pays et y sont poussés jusqu'à leurs dernières limites. La torture est journellement appliquée dans les tribunaux avec une cruauté digne des Peaux-Rouges. Les intrigues publiques et privées empêchent toute amélioration de l'état social de l'immense masse de la population.

L'argent destiné à la réfection des routes est volé par les mandarins, aussi les grands chemins de Corée sont rares et impraticables, surtout en hiver et pendant la saison des pluies qui les transforment en fondrières.

Si la marine existait, elle permettrait, grâce à la grande étendue des côtes, de communiquer plus facilement d'une extrémité à l'autre du pays. Mais en dehors des steamers étrangers, il n'y a que de mauvaises barques dans la construction desquelles il n'entre pas un morceau de fer, étant entièrement chevillées en bois ou cousues avec des cordes. Quant aux mâts, ils sont formés par des troncs d'arbres dans leur état naturel. Aussi les pêcheurs et les marins coréens ne naviguent-ils qu'en vue des côtes et par beau

[1] *Le Tour du monde. Voyage en Corée de M. Varat*, t. LXIII, p. 310.

temps. Leurs frêles embarcations sont à chaque tempête détruites en grand nombre quand elles sont surprises au large.

La Corée est donc restée absolument stationnaire depuis des siècles. Grâce à sa mauvaise administration, à son isolement voulu, elle a plutôt rétrogradé qu'avancé dans la civilisation puisqu'elle a même perdu ses qualités d'autrefois. Dans ces conditions, elle se trouve aujourd'hui à la merci de ses puissants voisins.

V

LE CATHOLICISME EN CORÉE

Ainsi que nous l'avons vu, la Corée gardant aux étrangers une haine violente des souffrances qu'ils lui avaient causées, s'était condamnée à un isolement absolu au milieu des nations de l'Extrême-Orient. Tout naufragé sur ses côtes était condamné anciennement à un esclavage perpétuel, ainsi que les Hollandais du *Holanchia* et du *Sperwer* en firent la cruelle expérience. Plus tard, craignant que les nations d'Europe ou d'Amérique ne suivissent l'exemple des japonais, en exigeant des concessions de terrain dans ses ports, elle se contenta de les faire reconduire au delà de la frontière sans les maltraiter. Tel fut le cas de quelques Américains naufragés sur la côte de Houanghaï (?) le 24 juin 1866 et reconduits en Mandchourie, d'où ils gagnèrent le port ouvert de Niéon-tchouang [1].

Afin d'éviter même le contact avec la Chine, elle avait détruit villes et villages dans une zone de 20 lieues de largeur sur toute sa frontière du nord. Il avait été convenu que personne ne pourrait habiter ce pays condamné à rester désert. Des postes douaniers furent établis tout le long des fleuves Ya-lou et Tou-mène, afin d'empêcher les étrangers qui auraient traversé la zone neutre de pénétrer en Corée.

Une fois par an et seulement pendant quelques heures, les commerçants chinois pouvaient venir échanger leurs marchandises avec les marchands coréens dans les deux villes frontières de Oui-tjion et à l'embouchure du Ya-lou et de Houne-tchoune, près de l'estuaire du Tou-mène. Tout individu étranger trouvé dans ces villes après l'heure de fermeture du marché, était invariablement massacré. Pour éviter que des Chinois ne profitassent du retour à Séoul de la caravane annuelle accompagnant à Pékin les ambassadeurs du roi de Tchio-sen pour y pénétrer sous un déguisement, on dressait un état civil exact de chacune des personnes composant la suite des ambassadeurs. Ces détails montrent avec quel soin

[1] Captain Mc Carlin et l'équipage du schooner *Surprise* (*Corea the Hermit nation*, p. 391).

jaloux les Coréens se gardaient contre l'entrée des étrangers dans leur pays et quelles furent les ruses auxquelles durent avoir recours les premiers missionnaires qui risquèrent leur vie pour porter la religion chrétienne aux habitants de la nation hermite. Les aumôniers portugais des troupes japonaises de Taïko-sama n'ayant sans doute pu entrer en relation avec les Coréens, l'histoire de l'introduction du christianisme dans le royaume coréen ne date que de 1784. A cette époque un lettré coréen, Senghuni, attaché à l'ambassade, fut baptisé à Pékin par Mgr Alexandre de Govea. Il retourna évangéliser son pays et y prépara l'entrée d'un prêtre chinois, Jacques Triou, qui y pénétra le 23 décembre 1794, fut reconnu et décapité le 31 mai 1801, après avoir converti un certain nombre de personnes. La persécution avait commencé contre les chrétiens dès 1784, date du premier édit lancé contre le christianisme par le précepteur du roi. On comptait, malgré la persécution, 4000 chrétiens en 1794. En 1791, un prêtre portugais de Macao, J. dos Remedios, essaya en vain de franchir le Ya-lou. Nouvel édit contre les chrétiens en 1802, puis ils jouissent de la paix jusqu'en 1815.

En 1832, le Révérend Karl Gutzlaff, missionnaire protestant prussien [1], passa un mois sur la côte de la province de Chulla et envoya au roi des présents, une Bible et des livres de religion en caractères chinois. Il en donna aux gens du pays qui risquèrent leur tête en acceptant ces traductions chinoises de travaux sur la géographie et les mathématiques, et il dut se retirer sans avoir pu convertir personne au protestantisme.

Cette même année, M. Barthélemy Brugière, missionnaire catholique français à Bangkok, s'offrit pour pénétrer en Corée et fut sacré vicaire apostolique de ce pays. Mais il mourut le 20 octobre 1835, à Shingking (Moukden), en Mandchourie, sans avoir pu entrer dans son vicariat. Son hôte, Pierre-P. Maubant, réussit à traverser la frontière par la ville d'Aï-tchiou, en passant de nuit par les égouts, déguisé en Coréen en deuil. Il fut le premier Français qui mit le pied sur le sol de la Corée. Il y fut rejoint de la même façon par son confrère des Missions Etrangères de Paris, M. J.-H. Chartang, le 31 janvier 1837. Une année plus tard, Mgr Laurent-Marie-Joseph Imbert réussit, comme les deux prêtres, à traverser le désert de la zone neutre et la glace du Ya-lou. La douane et les chiens des gardiens de la frontière furent successivement évités, et il parvint, après mille difficultés, jusqu'à Séoul où il se logea à l'ombre même des murs du palais royal. De 6000 qu'ils étaient à la fin de 1837, les chrétiens s'étaient rapidement multi-

[1] Envoyé par la Société des Missions néerlandaises.

pliés et on en comptait 9000 en 1838. Le 16 janvier 1839, ils étaient 10,000; les autorités en furent tellement effrayées que, le 7 juillet, on affichait le troisième édit royal condamnant à mort les sectateurs de la religion nouvelle. Pour sauver son troupeau, l'évêque crut devoir se livrer et ordonna à ses deux prêtres Maubant et Chartang d'en faire autant. Ils obéirent et, tous trois, après avoir reçu soixante-six coups de bâton, furent décapités le 21 septembre. L'église catholique coréenne fut sans prêtres ni pasteur pendant six années. André Kim, chrétien indigène, essaya en vain de rentrer dans son pays en 1842.

Le 31 décembre 1843, Jean-Joseph Ferréol était sacré évêque de Corée où il essaya de pénétrer en 1844. N'ayant pu y réussir, il envoya A. Kim et celui-ci, après plusieurs essais infructueux, arriva à Séoul le 8 janvier 1845. Le 24 avril de la même année il gagnait Chang-haï sur une mauvaise barque coréenne non pontée. Il se mit en rapport avec les missionnaires français de ce port où il fut rejoint par Mgr Ferréol qui l'ordonna prêtre. Le 1er septembre le « sabot », comme il appelait sa pauvre barque chevillée de bois, reprenait la direction de la Corée ayant à son bord Mgr Ferréol, M. A.-N. Daveluy, prêtre français, et le fidèle Kim. Sous le déguisement de nobles Coréens en deuil, ils réussirent à débarquer en un point solitaire de la côte le 12 octobre et gagnèrent Séoul où il leur était plus facile de se cacher que partout ailleurs. M. Maistre, conduit par un chrétien nommé Thomas Tsoï, pénétra dans le pays par la Mandchourie orientale et la ville frontière de Hounetchoune, mais reconnus ils furent renvoyés à Moukden après de sévères réprimandes. André Kim, prétendant faire le commerce du poisson, dressait péniblement la première carte de la côte coréenne occidentale qu'étudiait à ce même moment (1842) l'amiral Cécile avec ses frégates *l'Erigone* et *la Favorite*. Il fut surpris, emprisonné, comme il essayait d'expédier ses travaux en Chine sur une jonque de ce pays qui pêchait aux environs.

Le 16 septembre il payait de sa tête « le crime d'avoir communiqué avec les sauvages occidentaux ». Le gouvernement était fort effrayé par la présence des deux navires français près de l'entrée de la rivière de Séoul où le contre-amiral Cécile cherchait (le 1er juin) à entrer pour demander au roi réparation au sujet du massacre de Mgr Imbert et de ces deux prêtres, Maubant et Chartang. On avait aussi aperçu du 25 juin à la fin de juillet 1845 le navire anglais *Samarang*, capitaine Edward Belcher, qui relevait les côtes des îles Quelpaert, Beaufort, Port-Hamilton et de Mont-Auckland et l'on craignait une invasion de la Corée par les étrangers d'Europe.

En août 1847, le commandant Pierre avec les frégates *la Gloire* et *le Victorieux*, ayant à son bord Thomas Tsoï et M. Maistre comme guides, cherchait à pénétrer dans la rivière de Séoul pour obtenir du roi une réponse à la lettre de l'amiral Cécile. Il se trouvait le 10 août dans le groupe des îles situées au large de la côte de Chullu par 35° 45′ de latitude et 124° 8′ de longitude (O. de Greenwich) quand les deux navires s'échouèrent en un endroit où les cartes anglaises indiquaient douze brasses de profondeur. A mer basse les deux frégates s'enlisèrent si profondément comme nous l'avons déjà dit, qu'il fallut renoncer à tout espoir de les sauver. On fit camper les équipages sur l'île Kokoune et l'on expédia l'une des chaloupes chercher des secours à Shanghaï d'où elle ramena le consul de France, M. de Montigny, avec un navire de guerre anglais qui rapatria les naufragés en Chine. Quant à la réponse du roi de Corée à la lettre de demande d'explications de l'amiral Cécile, elle lui fut expédiée de Macao par la voie de Pékin. Elle expliquait comment on traitait avec égards des naufragés français, mais qu'on décapitait ceux qui pénétraient secrètement dans le pays, à la faveur d'un déguisement. Quand l'amiral arriva à Paris en 1848 la révolution venait d'y éclater et il ne fut donné aucune suite aux affaires de Corée. On oublia même d'envoyer un navire reprendre sur l'île Kokoune le matériel et l'artillerie débarqués des deux frégates naufragées. Telle est l'histoire des premières relations officielles de la France avec la Corée.

Mgr Ferréol mourait de paralysie le 3 février 1853; une fièvre cérébrale emportait le 18 juin 1854 son remplaçant, l'abbé Jamson, entré seulement en mars de la même année.

De nouveaux apôtres leur succédèrent; ce furent Mgr Siméon, Mgr François Berneux avec les abbés M. A. Petitnicholas et C. A. Pourthié qui débarquèrent ensemble sur la côte de Houang-haï-do avec une jonque chinoise. L'abbé Féron, grâce à une jonque coréenne, les rejoignait le 31 mars 1857 à Séoul. M. Daveluy fut sacré évêque par Mgr Berneux [1] et M. Maistre mourait peu après. Le nombre des chrétiens était monté à 16,500. Effrayés par la défaite de la Chine aux mains des alliés en 1860, les Coréens fortifièrent leurs frontières et leurs côtes dans l'attente d'une invasion. Ils cessèrent de persécuter les chrétiens qui purent se montrer ouvertement partout, portant en évidence les signes extérieurs de leur religion, croix et chapelets Beaucoup de Coréens se firent même chrétiens dans l'espoir de trouver grâce auprès des

[1] Ce fut lui qui envoya les documents réunis par Daveluy et qui servirent en France à l'abbé Dallet pour écrire la première partie de son magnifique ouvrage : *l'Histoire de l'Eglise de Corée.*

soldats étrangers s'ils pénétraient dans le pays. Mais il se produisit une réaction de rage et de colère, quand on apprit que le général russe Ignatieff avait profité de la défaite de la Chine pour lui arracher par traité la cession de la province entière de l'Oussouri arrosée par l'Amour et la Soungari. La conséquence immédiate fut qu'en moins de dix ans des milliers de Coréens s'enfuirent de leur pays pour coloniser les nouveaux villages créés par la Russie.

En octobre 1861, quatre nouveaux missionnaires français, MM. Landre, Joanno, Ridel et Calais débarquaient dans l'île de Merin-to et venaient aider les chrétiens dont le chiffre était de 18,000. Puis on vit arriver M. Aumaitre en mars 1863. Le roi Chul-chong, le dernier de la dynastie des Ni fondée en 1392, mourait sans héritier, le 13 janvier 1864. La reine Tcho, l'aînée des trois veuves de rois qui avaient régné depuis 1831, se saisit du pouvoir. Ecartant du trône son neveu Cho-sung, elle y fit monter Ni-kung, un prince royal âgé de douze ans. Le père de celui-ci, prenant le titre de Taï-wen-koune (seigneur de la grande cour), s'empara du sceau et des emblèmes royaux et devint régent effectif. Ce maire du palais coréen régna pendant les neuf années qui suivirent. Conservateur endurci, ennemi acharné des chrétiens, des étrangers et de tout progrès, il avait, disent les Coréens, un cœur de pierre et des entrailles de bronze. Aussi sous sa régence despotique, la persécution contre les chrétiens fut-elle des plus acharnées et des plus cruelles.

En janvier 1866, un navire de guerre russe vint à Ouène-Sane dans la baie de Broughton, sur la côte nord-est et demanda pour les marchands russes le droit de s'établir en Corée. Le régent fit une réponse évasive, disant qu'il en référerait à son suzerain l'empereur de Chine. Les chrétiens s'émurent et s'efforcèrent d'obtenir la liberté de leur religion au moyen d'une alliance de la France avec l'Angleterre. Ils prétendaient assez naïvement opposer ces deux nations à la Russie et sauver ainsi leur pays de l'envahissement par le potentat du Nord. Ils présentèrent ce plan aux régents par l'entremise des trois nobles chrétiens. Ce fut le signal d'une reprise violente de la persécution, le cri général fut : « Mort aux chrétiens, mort aux étrangers. » Le navire russe ayant disparu, on se rua de toutes parts sur les chrétiens, Mgr Berneux fut emprisonné le 23 février, puis on se saisit de MM. de Bretennières, Beaulieu et Dorie. Ils furent suppliciés puis décapités tous quatre le 8 mars.

Le 11 mars, ce fut le tour de MM. Pourthié, Petitnicholas et d'Alexandre-Ou et, le vendredi saint 30 mars 1866, on mit à mort Mgr Daveluy avec MM. Aumaitre et Huin. Trois prêtres français,

MM. Ridel, Calais et Féron purent seuls s'échapper sur des barques de pêche. Ils abordèrent à Tché-fou d'où M. Ridel informa l'amiral Roze de ce qui se passait. Pour la seconde fois, l'église coréenne se trouvait privée de pasteurs.

L'ambassadeur de France à Péking, M. de Bellonet envoya l'escadre française des mers de Chine, sous les ordres de l'amiral Roze, demander réparation au régent. Pilotée par M. Ridel, qui servait aussi d'interprète, elle pénétra le 21 septembre 1866, dans la rivière de Séoul et, le 23, les navires remontèrent jusqu'auprès de la capitale où la panique fut telle que 7,000 maisons furent abandonnées par leurs habitants[1]. On essuya sans dommage le feu de quelques forts qui furent vite réduits au silence. On resta quelques jours à la hauteur de Séoul, mais on ne put rien obtenir des habitants et de la cour. Le Taï-ven-keune fit faire d'immenses préparatifs de guerre et demanda aide et protection aux Japonais. Mais le Taïkoon venait de mourir, la guerre civile régnait au Japon et on oublia complètement la Corée et ses demandes de secours. La flotte française tout entière dut se rendre au Japon.

Le 13 octobre, l'amiral revint en Corée et attaqua les forts de Kanghoa qui furent pris, puis la ville fut livrée aux flammes le 16. On y saisit le trésor royal, d'une valeur d'environ 38,000 dollars, et on emporta comme trophée une grande quantité de drapeaux et d'armes fort curieuses. C'est ainsi que certains canons se chargeaient par la culasse, d'autres avaient une série de lumières auxquelles on mettait le feu successivement, de façon à accélérer la combustion de la mauvaise poudre coréenne. Le 26 octobre, on tomba dans une embuscade où l'on perdit 25 hommes. On bombarda ensuite l'armée coréenne. Le 27, on subit un léger échec à la suite duquel on eut 32 blessés sur 80 combattants. Le lendemain, on abandonna la partie et l'on reprit la route de Chine, où l'on apprit que le gouvernement impérial français blâmait l'expédition et l'ambassadeur, M. de Bellonet, qui avait agi de sa propre initiative.

Peu après, le roi de Corée, âgé de quatorze ans, se mariait à une fille noble de la famille Min, et l'empereur de Chine envoyait son ambassadeur Koeling donner l'investiture à la jeune reine et porter ses félicitations au roi. La paix revenait dans la chrétienté de nouveau sans pasteur.

Mgr Félix Ridel fut sacré évêque à Rome en 1874, et essaya en vain de rentrer en Corée en 1875. En 1876, deux missionnaires réussirent à pénétrer dans le pays : ce furent MM. Deguette et Liouville, bientôt arrêtés à leur tour.

[1] M. Ridel arriva le premier à Tché-fou le 7 juillet, il y fut rejoint un peu après par deux autres missionnaires MM. Féron et Calais.

Les Japonais obtiennent, le 26 février 1876, l'ouverture de trois ports en Corée. Le premier, Fousan, est ouvert immédiatement; les deux autres doivent l'être, l'un dans quinze mois, l'autre dans vingt mois. Ils sont autorisés à faire de l'hydrographie sur les côtes, et ils font, six mois plus tard, un traité de commerce. Une légation coréenne est envoyée à Yedo, et le Japon établit une représentation diplomatique à Koufa.

Au commencement de 1878, Mgr Ridel réussit enfin à rentrer en Corée, mais il est fait prisonnier le 28 janvier. Le ministre de France à Pékin fait demander sa mise en liberté et l'envoie chercher par la canonnière la *Surprise*. Le roi, craignant la guerre avec la France, met l'évêque en liberté. Il est ramené à Tché-fou par la *Surprise* le 5 juillet 1878.

Le gouvernement chinois, effrayé de voir la Russie intervenir en Corée et occuper le pays, envoie deux courriers au roi, l'un par terre, l'autre par mer, pour lui conseiller de conclure un traité avec les nations européennes, et d'ouvrir ses ports au commerce international, comme les étrangers le désirent depuis quelque temps. Cela se passait en 1880. L'année 1882 voit enfin finir la persécution contre les chrétiens. Les missionnaires rentrent dans le pays à la faveur des nouveaux traités conclus, d'abord en 1882 avec les Etats-Unis, puis en 1883 avec l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Russie et l'Italie. Le roi refuse encore, cependant, de laisser prêcher la religion à l'intérieur, bien qu'il ait donné l'ordre d'enlever toutes les bornes routières sur lesquelles était affiché ou gravé un édit défendant aux étrangers de passer outre. Mgr Blanc est sacré le 14 juillet à Nagasaki évêque de Corée. Le 26 décembre 1883, il y avait huit missionnaires dans le pays et 12,000 catholiques. Mgr Ridel, rentré malade en France depuis 1882, meurt à Vannes le 20 juin 1884. En 1886, la France signe à son tour un traité avec la Corée, ratifié en 1887, mais malgré tous les efforts de M. le consul Dillon, envoyé à Séoul par M. Bourée, notre ministre à Pékin, on ne peut obtenir une reconnaissance officielle de la religion catholique. La difficulté est tournée comme suit : M. Cogordan obtient qu'on laissera aux Français résidant dans le pays la liberté de professer leur religion. Ils pourront parcourir le pays librement avec un passeport, professer ou étudier la langue écrite ou parlée, les sciences, les arts, les lettres. Aucun autre traité n'avait obtenu cela. Un commissaire spécial du gouvernement français pourra s'installer à la capitale. L'année 1888 voit les sœurs de Saint-Paul de Chartres s'établir à Séoul, et en 1890, Mgr Mutel est sacré en remplacement de Mgr Blanc, décédé. On ouvre un petit séminaire à Séoul. En 1891, Mgr Mutel

arrive à la capitale où s'installe aussi M. Collin de Plancy comme commissaire du gouvernement français. La tolérance du culte, sinon sa liberté complète, permet d'y commencer une cathédrale. On compte alors 1,500 chrétiens à Séoul et 20,000 dans les provinces.

La guerre éclate, en juillet 1894, entre la Chine et le Japon. Les troupes japonaises envahissent la Corée; les Chinois s'enfuient après avoir été battus à Asan et à Ping-yang. En se retirant, ils massacrent, le 29 juillet 1894, un missionnaire catholique, l'abbé Jozeau, sur les bords du fleuve Kong-tyon. Le *Forfait* avait été envoyé à Tchemulpo, par le gouvernement, pour y protéger nos missionnaires dès le 9 juin. Cela était d'autant plus nécessaire, que la Corée était en ce moment même en proie à une révolution intérieure de la part des Tong-haks, secte religieuse et parti politique ultra-conservateur. Ils voulaient revenir aux anciens errements d'isolement absolu et renverser le gouvernement qu'ils accusaient de pactiser avec les étrangers. Ils s'attaquent aux chrétiens, dévastent leurs villages et cherchent à s'emparer des missionnaires pour les massacrer. Ceux-ci se rendent à la côte et sont recueillis à la baie Basil (Ma-Ryang) par *l'Inconstant*, qu'y avait dépêché l'amiral Dupuis. D'autres sont embarqués à Ouen-san. Les chrétiens se réfugient en masse à Séoul. La paix est conclue entre le Japon et la Chine le 17 avril 1895 et la persécution s'apaise. On reprend la construction de la cathédrale, qu'on avait dû arrêter pendant toute la guerre, les maçons chinois qui y étaient employés ayant dû s'enfuir lors de l'entrée des troupes japonaises.

L'ennemi acharné des chrétiens, le père du roi et régent, le trop fameux Taï-wen-koum, est mis à l'écart sur le conseil du ministre japonais à Séoul, le comte Inouyé. A partir de ce moment, le *Journal des Missions catholiques* ne donne plus rien d'intéressant sur la Corée, où le catholicisme se développe librement. On y constate seulement, le 31 mai 1898, l'inauguration officielle de la cathédrale (enfin achevée), en présence de tous les étrangers présents à Séoul avec leurs représentants officiels.

Dédiée à saint Joseph, elle s'élève sur la colline de Chong-hyen (ou de la cloche) dans la partie sud de la capitale. Comme ce site est proche du temple de Yung-hui, où l'on garde les portraits des rois guerriers de la dynastie actuelle, aucun Coréen ne pouvait y construire, de crainte de troubler les *poong-su* (influence géomantique) du dit temple. Le terrain était resté vide jusqu'au moment où la mission catholique l'acheta, non sans de grandes difficultés [1].

L'Atlas des Missions de la Société des Missions étrangères, publié

[1] London and China Telegraph, 2 août 1898.

par Adrien Launay, en 1890, nous montre qu'à cette époque nos missionnaires de la rue du Bac auxquels est confiée l'évangélisation de la Corée y possédaient : 1 résidence épiscopale à Séoul; 8 résidences de missionnaires, soit une par province et 186 chrétientés. Le compte-rendu des travaux de cette société, paru en 1898, donne les chiffres statistiques suivants au 31 décembre 1897 :

1 évêque; 27 missionnaires français; 3 prêtres indigènes dirigeant 32,217 catholiques coréens, avec l'aide de 6 catéchistes. La mission possède 27 églises ou chapelles; 1 séminaire avec 20 élèves; 31 écoles et 2 orphelinats avec 333 élèves et 362 orphelins. La population totale du royaume y est évaluée à 10 millions, et on admet que les protestants sont au nombre de 777. L'évêque se félicite des progrès accomplis dans l'année, où l'on a augmenté de 3495 le nombre des chrétiens. On a créé des résidences et écoles dans les ports ouverts de Ouene-san et Fousan. Une jolie église a été construite à Tchemulpo, le port de Séoul, aux frais des sœurs de Saint-Paul de Chartres, qui y ont un orphelinat avec 2 sœurs, 14 garçons et 26 filles et un dispensaire. Dans celui de Séoul, dirigé par 6 Sœurs, elles ont 117 garçons et 205 filles[1]. Mais ces nombres varient constamment à cause des décès qui y sont fréquents, « les Coréens ne se défaisant, le plus souvent de leurs enfants, que quand ils sont mourants ou si épuisés par les privations endurées, que la moindre maladie les emporte. Vu le peu de ressources, on est malheureusement obligé de refuser au moins autant d'enfants qu'on en admet[2] ».

La mission catholique possède encore un asile de vieillards (15 personnes), 1 ouvroir avec 50 élèves; un atelier avec 30 apprentis, une imprimerie en caractères latins et coréens qui avait déjà produit 35 volumes de religion en 1895.

C'est ainsi que, suivant une tradition, dont les preuves abondent partout où ils ont porté leurs pas et versé leur sang, nos missionnaires qui ont pénétré dans ce pays pour l'ouvrir à l'influence civilisatrice de la croix, y ont assuré en même temps, sans indiscrétion comme sans faiblesse, le respect et l'influence du pavillon français.

A.-A. Fauvel,
Ancien officier des douanes chinoises.

[1] Les sœurs de Saint-Paul de Chartres ont aussi dans leurs deux établissements 10 novices, 14 postulantes et 6 aspirantes indigènes.

Le gouvernement français possède aussi à Séoul une école dirigée par M. E. Martel.

[2] *Société des Missions étrangères.* Compte-rendu des travaux de 1897. Paris, 1898.

VICTOIRE D'AME[1]

IX

Après le séjour à Biarritz, Jeanne n'avait pas voulu émigrer vers la Côte d'Azur. Ce printemps éternel, qu'on poursuivait partout, finissait, disait-elle, par l'anémier, et elle se retremperait dans un hiver froid de son vieux Paris.

En réalité, elle avait craint l'illusion qui habite sous les cieux toujours bleus, à l'ombre éternelle des palmiers et des orangers, l'illusion qui avait jadis leurré ses parents et à laquelle elle devait d'être née. Et voilà peut-être pourquoi elle n'était guère qu'une illusion elle-même, un fantôme de jeunesse et de beauté, passant rapidement à travers la vie, et qu'un rêveur comme Michel Obranine seul avait pu songer à arrêter.

A Paris, aussi, elle se sentait plus loin de Michel que dans ces villes cosmopolites où, à chaque tournant de rue, une silhouette d'étranger, quelque Slave blond aux yeux de lin, réveillait son souvenir; et puis, il lui semblait que Paris vaudrait mieux pour les autres, à qui elle ne pouvait plus s'empêcher de penser.

Maintenant, réinstallés dans l'appartement de l'avenue Hoche, tous reprenaient une existence plus normale. Gaëtan allait quelquefois à l'Ecole de droit, Pierre se remettait à travailler vaguement un examen problématique, et les préparatifs pour l'hiver : maison à remonter, robes à commander, courses à faire, donnaient un aliment à l'activité de Mme de Montclas et d'Odette.

Jeanne elle-même trouva plaisir à cette reprise de possession de Paris, dans la saison courte et charmante qu'est la fin de l'automne, période de repos entre les rigueurs de l'été et le recommencement du travail et des affaires, quand les rues sont encore calmes, les squares fleuris, que les objets aux étalages paraissent frais, qu'on circule à l'aise dans les magasins et qu'on se promène au Bois, pour se promener, sans avoir toujours quelqu'un à reconnaître et à saluer.

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 janvier 1904.

Jeanne sortait assez souvent avec Mme Saulaye, mais celle-ci ne semblait plus apprécier, comme l'année dernière, le plaisir luxueux de se prélasser dans un coupé bien attelé. Autant que l'on parvenait à démêler ses préférences, elle eût mieux aimé rester à la maison. Elle ne demandait plus de congés, comme autrefois, où, toute la semaine durant, elle s'ingéniait à gagner sa liberté du dimanche, pour aller embrasser son fils, alors en pension à Versailles. L'enfant, trop jeune et trop délicat, n'avait pu rester dans cette pension. Après sa dernière maladie, le médecin lui avait prescrit l'air de la campagne, comme une condition absolue d'existence, et la tante de son père, une vieille fille normande, s'était offerte à le recevoir, mais à condition que sa mère ne vînt pas le visiter. Mme Saulaye avait consenti à cet abandon; par quelles raisons et dans quels sentiments? On ne le saurait pas, du moins par elle.

De plus en plus renfermée, elle restait des heures durant à travailler en silence dans le coin où on lui donnait asile; car, bien que l'appartement fût vaste, on s'y trouvait à l'étroit depuis que Pierre était revenu du collège et Gaëtan du régiment, et Mme Saulaye, naturellement, avait été sacrifiée. Elle couchait dans une sorte de réduit presque obscur, à côté de la cuisine. Quant à Carlo, invité très nettement par Mme de Montclas à monter au sixième, il n'avait rien répondu, mais il s'était empressé de faire installer son lit dans le cabinet de travail de son père, la plus belle pièce de l'appartement, et M. de Montclas n'avait pas eu le pouvoir de l'expulser.

Pour Carlo, le retour à Paris n'apportait aucune détente. Quelquefois il sortait de bonne heure et rentrait tard, semblant avoir battu le pavé tout le jour; et il passait aussi des matinées et des après-midi entières enfoncé dans un fauteuil, à lire un journal, avec des coups d'œil farouches aux allants et venants. Jeanne le devinait en quête d'une situation, s'activant démesurément au moindre espoir entrevu, et absorbé dans une rage impuissante après chaque échec. Ce rôle de parasite qu'il exagérait n'était que pour masquer les affres de sa fierté à la torture. Il n'y avait que Jeanne qui s'en aperçût et peut-être aussi M. de Montclas, mais ce dernier se hâtait de fermer les yeux. Il lui en eût coûté trop cher de les ouvrir.

« Pas de sang dans les veines! pas même la bouche assez fine pour sentir le mors! » se récriait Mme de Montclas de sa voix aigre, quand Carlo se bornait à un persiflage alors qu'elle avait espéré une scène.

Ce caractère étrange de Carlo ne laissait pas d'exciter l'intérêt. Il n'était pas un de ces pantins mondains dont Jeanne avait si vite

appris à connaître les ficelles, et il advint à la jeune fille de songer, devant ce visage impassible, à la comparaison que Carlo avait faite un jour de lui-même avec le Masque de fer.

Deux fois elle crut voir le masque se soulever.

Un matin, elle aperçut dans le vestibule Carlo reconduisant un visiteur à mine de pauvre diable, et Carlo parlait à celui-ci d'un ton, avec une physionomie qu'il n'avait pas en famille, qui changèrent brusquement quand, la porte à peine refermée, Mme de Montclas surgit pour demander :

— Qu'est-ce encore que ce râpé-là?

— Un ami d'Amérique qui veut m'intéresser au trust du diamant, répliqua-t-il moqueur.

Un autre jour, en l'absence de Carlo, on entendit Mme de Montclas pousser des exclamations indignées.

— Mon Dieu, que vous arrive-t-il?

— Ce qu'il y a, dit-elle, montrant avec fureur à son mari une magnifique gerbe de fleurs portant l'étiquette d'un grand magasin du boulevard, c'est qu'on vient d'apporter ceci pour votre fils. Voilà à quoi il emploie l'argent qu'il vous extorque. Ah! ce sont des libéralités bien placées!...

La scène durait toujours, quand Carlo rentra, et il eut un froncement de sourcil devant la gerbe accusatrice :

— En effet, dit-il, c'est pour moi, et je ne sais pourquoi on vous a remis ces fleurs.

— Oh! je n'ai pas cru un instant qu'elles me fussent destinées.

— Eh bien, je vais vous demander la permission de les porter à leur adresse.

— Est-ce donc si pressé?

— Elles sont attendues depuis longtemps.

Il prit les fleurs et s'en fut de son air de bravade.

— Et vous souffrez une pareille impudence? Là, devant moi, devant sa cousine, devant sa sœur! clamait Mme de Montclas, tandis que son mari paraissait horriblement gêné.

Le lendemain était le jour des morts. L'été de la Saint-Martin avait pris un peu d'avance, et Jeanne, sans en rien dire à personne, pour éviter les observations, se fit conduire au Père-Lachaise où reposaient ses parents.

On avait construit pour eux une petite chapelle, soigneusement entretenue, se dressant, blanche et dorée, auprès du vieux caveau de famille, jugé trop humide et trop pauvre, et qu'on abandonnait aux anciens morts, parents éloignés que personne ne visitait plus. On n'avait rouvert ce caveau qu'une fois depuis plus d'un demi-siècle, peut être par économie, pour y introduire celle qui n'avait

jamais eu de place en ce monde, et qui serait ici moins remarquée, plus vite oubliée qu'ailleurs.

Elle n'avait cependant pas été oubliée, cette année-ci, et, sur la dalle noire où s'effaçait un nom obscur, Jeanne reconnut la gerbe de fleurs de la veille, les fleurs que Carlo, à la dérobée, apportait à celle qui les avait longtemps attendues en effet, à sa mère.

. . . .

On fit encore allusion aux prodigalités impudentes de Carlo. Il laissa dire, il s'amusa à prêter le flanc, et Jeanne aurait eu scrupule à le disculper. Même à lui, elle n'aurait osé avouer qu'elle avait surpris quelque chose des sentiments qu'il ne voulait pas livrer au vulgaire.

Elle essaya d'ailleurs inutilement de lui en arracher une autre manifestation. Il avait remis son masque de fer et se montrait même plus que jamais hostile et provocant.

De nouvelles déceptions lui étaient sans doute venues de l'extérieur, et la situation intérieure se tendait de plus en plus. La faute en était à lui autant qu'aux autres. Il s'exaspérait à tout propos, comme si un levain nouveau eût agité ses rancunes et ses colères anciennes. Les terribles boutades du jeune homme atteignirent jusqu'à Jeanne. Contre elle aussi il parut avoir des griefs inexpliqués.

De fait, Mme Saulaye était, à présent, la seule qu'il épargnât, et l'institutrice, de son côté, devenait charitable dès qu'il s'agissait d'excuser ou de dissimuler les incartades de Carlo. Une entente secrète semblait exister entre eux, s'affirmant par une rapide expression de physionomie, un imperceptible sourire que personne ne remarquait, mais qui ne pouvaient échapper à la claire vue de Jeanne, à sa seconde vue pour mieux dire.

« Pourquoi cela ? » se demandait-elle.

L'hiver vint, tout d'un coup, et, en quelques jours le décor de Paris eut changé : fleurs mortes, arbres noirs, maisons grises, passants emmitouflés, chevaux glissant dans la boue. Autour des fontaines gelées, les statues encapuchonnées de glace formant des monuments étranges dans le brouillard; le brouillard partout, maître de la ville, s'amusant aux effets les plus fantastiques, faisant du soleil une lampe dans un globe de verre dépoli, dessinant de petits tableaux dans le genre de Carrière, figures vagues, groupes indistincts, coins de rue embués où se détachent les braises rouges d'un fourneau de marchand de marrons ou la lanterne d'une petite voiture sur l'or de « la belle valence ».

Jeanne toussait beaucoup, et vivait de plus en plus retirée. Le docteur Gasselin n'avait pas à lui renouveler ses prescriptions à cet égard. Que serait elle allée chercher au dehors? la pitié publique ou le souvenir de sa folie passée?

Odette aussi, au début de la saison, avait boudé le monde. Alors, elle s'énervait encore lorsqu'on la taquinait sur le petit Trois-Six dont le sort ne devait pas être définitivement réglé entre elle et sa mère.

Puis, un jour, elle était revenue d'une tournée de visites très animée, le verbe haut, et, d'elle-même, elle avait remis le petit Trois-Six sur le tapis, racontant sur lui des anecdotes inédites et prouvant, avec toute son habileté, n'avoir jamais eu d'autre intention que de se « payer sa tête ».

— Mlle Odette est allée aujourd'hui chez la princesse Vrascow, remarqua Mme Saulaye, de son air de n'y pas toucher.

La princesse Vrascow était une amie des Obranine. Elle avait dû parler d'eux, peut-être annoncer leur retour? Peut-être étaient-ils revenus?

Odette ce soir-là évita sa cousine, pour laquelle Mme de Montclas eut, au contraire, des élans inaccoutumés, et Jeanne releva encore ce mot de Carlo : le mot de la situation.

Comme Odette se remettait à dauber sur son adorateur de Biarritz.

— Ah çà, dit-il, pour lâcher ton pis-aller, tu as donc en vue quelque chose de plus avantageux?

En rentrant chez elle, Jeanne eut la fièvre, mais cette vie plus intense dans ses artères lui sembla une sorte de résurrection. Elle se crut dégagée de cette terrible charge des autres que, sans savoir comment, elle avait assumée.

« C'est trop! Vouloir encore prendre Michel par intrigue et par ruse quand je le lui abandonnais! Jamais de franchise! Jamais de grandeur! Aller de préférence au plus bas et par les voies détournées! Et Michel, qui a cru m'aimer, pourrait m'oublier pour Odette? »

Une dernière révolte la souleva :

« Je vais être majeure, et, dès maintenant, je suis libre d'aller à Santellier. Oui, être seule, loin d'eux tous, à Santellier. Mourir en paix à Santellier. »

Sa mort, au moins, devait lui appartenir, la mort qui viendrait peut-être bientôt et qu'elle redoutait de moins en moins, tant elle se lassait cruellement de ce reste d'existence.

Elle sentit monter sa fièvre. Au lieu de se coucher pour ne pas dormir, elle prit un livre qu'elle feuilleta.

Mais, entre chaque page, cette idée lui revenait :

« Ce qu'aime Michel, c'est la vie. L'âme ne compte guère. Puisqu'il a pu se retirer de moi, il pourra aller à Odette. Et moi je ne suis plus qu'une âme. Voilà pourquoi personne ne me comprend, pourquoi je ne peux rien pour personne. »

Dehors, le roulement des voitures ne formait qu'une sourde rumeur autour de l'appartement silencieux. Pour les autres, la journée s'achevait. Elle restait seule, comme toujours, seule à penser, à souffrir.

Et ce fut trop. L'angoisse de l'immobilité et des ténèbres lui prit les nerfs. Elle eut le besoin physique d'une parole, d'une présence, d'une assistance quelconque.

C'était Mme Saulaye qui la soignait dans ses crises, et, pour qu'elle pût l'appeler en cas de besoin, une sonnette, dont elle n'usait jamais, reliait sa chambre à celle de l'institutrice.

Cette fois elle sonna. Depuis si peu de temps qu'on s'était séparé, Mme Saulaye ne pouvait être encore couchée. Cela ne la dérangerait pas de venir.

Cependant elle ne venait pas. Jeanne sonna encore.

Elle ne vint pas davantage.

Alors Jeanne, prise d'impatience, voulut aller la chercher.

Sa chambre ouvrait sur un large corridor faisant suite au vestibule et au fond duquel une bifurcation menait chez Mme Saulaye.

De ce côté, tout était noir, mais dans l'antichambre, Jeanne vit une raie de lumière sous la porte du petit salon.

Cela ne l'étonna pas. Carlo, privé de feu chez lui, sous prétexte que sa cheminée fumait, se prolongeait malignement le soir, auprès de la cheminée du salon, où il entassait bûche sur bûche.

Ce qui surprit Jeanne davantage, ce fut d'entendre un murmure de voix.

Elle ne réfléchit pas. Une impulsion la poussa en avant. Serrant autour d'elle son long peignoir floconneux, elle entra.

Devant la table du salon, Mme Saulaye, debout, étalait des papiers qu'elle venait de tirer d'un petit sac à main et que Carlo, en face d'elle, considérait d'un air plutôt ennuyé.

Au moment où la porte s'ouvrit :

— Mais, enfin, Madame, disait-il, qu'est-ce que j'y peux, moi, à votre divorce?

. . . .

En apercevant Jeanne, Mme Saulaye, d'un geste âpre, ramassa ses papiers.

Carlo, lui, resta d'abord un peu penaud. Puis, reprenant son aplomb, cette façon qu'il avait de narguer les autres quand lui-même se trouvait mal à son aise :

— Eh mais! c'est une bonne surprise que de te revoir ce soir, quand on te croyait endormie depuis longtemps du sommeil de l'innocence!

Carlo avait dans sa barbe fauve un sourire que Jeanne ne connaissait pas. Il la regardait comme jamais on ne l'avait regardée, et elle eut soudain conscience de jouer un rôle singulier, sur lequel on aurait pu se méprendre.

— Non, dit-elle, je ne dormais pas. Je vous ai entendus, et, plutôt que de rester seule à m'agiter, je suis venue vous rejoindre.

— Vraiment! ce n'est que cela qui t'amène? Le plaisir de nous voir? Trop aimable intention...

Une idée qui avait parfois traversé l'esprit de Jeanne et qu'elle avait chassée, lui revint. Il n'en fallut pas plus pour rappeler ce terrible souci des autres dont elle se croyait affranchie, et, devant le visage irrité de Carlo, le sourire étrange de Mme Saulaye :

— Ce n'est pas cela seulement. Je suis bien aise de trouver l'occasion de causer avec vous.

Un petit étourdissement lui vint, comme à qui met le pied sur un sol inconnu et mouvant.

Puis un éclat de voix rauque la fit tressaillir.

— Et de quoi donc voulez-vous que nous causions, Mademoiselle?

Mme Saulaye s'était décidée à sortir de la pénombre où son mouvement instinctif l'avait d'abord rejetée, et, sous le reflet cru de l'électricité tombant des appliques, elle apparaissait transformée, singulière, la tête haute, les yeux ouverts, redressée par une audace subite. Elle se mettait à parler, oubliant tout, rompant avec toutes les prudences, échappée d'elle-même, comme un prisonnier de son cachot, et ne sachant plus se guider ni s'arrêter.

— Qu'avons-nous à nous dire? Vous avez déjà pris votre part des confidences. Vous en supposez même peut-être plus qu'il n'y en a. C'est pourtant assez naturel que, dans ma situation, j'aie besoin du conseil et de l'appui de quelqu'un, et il n'y a pas de ma faute si j'en suis réduite ici à demander assistance où, et quand je peux, et s'il faut se cacher pour me rendre service...

Sous ce ton agressif, Jeanne devinait l'inquiétude secrète, cette crainte d'être soupçonnée qui harcèle certaines femmes malheureuses, et elle eut pitié.

— Ne prenez donc pas toujours tout en mauvaise part, Madame Saulaye. Ne voyez pas l'hostilité où elle n'est pas.

— Et où donc n'est-elle pas?

— Chez moi!

— Vous..., Mademoiselle! Oh!... vous êtes comme les autres.

Dans ce seul mot, une haine contenue vibra.

Jeanne fixa sur Mme Saulaye son regard profond.

— Etes-vous donc si sûre que cela que je sois comme les autres?

Elle avait dompté sa première surprise devant l'attaque imprévue.

Elle se sentait calme, pleine de patience et d'indulgence en face de cette femme dont la vraie nature éclatait soudain, et qui, ne pouvant plus se contenir, épanchait au hasard les rancunes et les invectives.

— Oui..., assurément! Vous êtes comme les autres, comme ceux qui sont riches, heureux, et qui ne voient rien en dehors de leur bonheur et de leur bien-être! qui trouvent que le monde va bien comme il va, que les lois sont bien faites pour eux et qui s'indignent de la moindre infraction, qui se scandalisent d'une révolte. Vous êtes de ceux dont je ne suis pas, vous êtes l'adversaire naturelle de ceux dont je suis. Il faut avoir souffert de la même façon pour s'entendre et pouvoir s'entr'aider!

Elle se tournait à demi vers Carlo, que cet appel muet ne laissa pas insensible.

— Tout cela ne te regarde pas, Jeanne, dit-il rudement. Laisse-nous.

Jeanne fit un pas pour s'éloigner, puis revint, ramenée par cette force irrésistible qui s'était déjà emparée de sa faiblesse et l'avait jetée entre eux.

— Vous voulez rester? reprit impétueusement Mme Saulaye. Vous tenez à écouter ce que nous avons à dire? Vous avez entendu déjà? Vous savez de quoi nous parlions tout à l'heure?

— Oui.

— De mon divorce. Eh bien, alors! continuons à en parler, quoique ce soit un singulier sujet à traiter devant une jeune fille.

Mme Saulaye eut encore un de ces éclats de rire bas, comprimé, étrange; et, reprise de sa griserie :

— Enfin, vous l'aurez voulu! Ah! il faut sortir des conventions à votre usage et entrer dans la réalité de la vie, de la vie de ceux qui n'ont pas eu une situation et une fortune pour sauvegarde, qui ont dû lutter corps à corps avec toutes les misères, et être vaincus parfois. Vaincue, je le suis, moi, à présent! Peut-être pour avoir combattu trop longtemps.

Elle passa la main sur son front, d'un geste d'infinie lassitude :

— ... Depuis que je suis au monde, je ne me rappelle pas avoir fait autre chose que de combattre. D'abord avec mes parents, avec mon pauvre père, qui n'avait pas de chance. Toujours des places perdues, des affaires qui ne marchaient pas. Nous avons même été au Venezuela chercher fortune, et nous y avons fait faillite. Il a fallu nous rapatrier. Alors il n'y a plus eu de ressource pour moi que de me marier, à dix-sept ans, avec le premier venu qui a voulu de moi, une espèce de brute, de fou... et tout ce que j'avais souffert auparavant n'était que pain bénit auprès de ce qui a commencé. J'ai supporté plus que mes forces pendant six ans. Six ans! Est-ce que

vous vous rendez compte de ce que c'est? Et puis il m'a plantée là, avec le petit, à me débrouiller comme je pourrais. J'ai vingt-huit ans, j'attends encore mon premier jour, je ne dirai pas de bonheur, mais de tranquillité. Alors, je pense que j'ai le droit d'essayer de refaire ma vie, d'une autre façon. Quand même on me blâmerait, que m'importe! Je n'ai rien à perdre! Je ne serai jamais plus abandonnée, plus maltraitée que je ne le suis.

La lueur singulière qui brillait dans ses yeux se refléta dans les prunelles grises de Carlo.

— On ne peut pas souffrir toujours, dit-il. On a besoin de liberté, de bonheur, on y a droit. Quand personne ne vous donne ce qui vous est dû, il est permis de se faire sa part soi-même.

— Cependant, dit lentement Jeanne, il y a des choses auxquelles il faut bien qu'on se résigne...

— Lesquelles? Pourquoi? Pourquoi, par exemple, moi, me résignerais-je, lui, se résignerait-il?

Mme Saulaye se tournait encore vers Carlo :

— Le mariage, le devoir, direz-vous? Qu'est-ce que cela signifie pour moi? Je n'ai plus de mari, ni de devoir. C'est comme si on lui répétait à lui : la famille! Qu'est-ce que cela voudrait dire pour lui? Qu'est-ce que ça ferait vibrer, sinon la révolte?

C'était ainsi qu'elle parlait à Carlo. Par ces rapprochements, elle s'efforçait de l'attirer à elle, et elle avait réussi.

— Oui, dit-il, la voix troublée, il y a plaisir à rompre avec toutes ces hypocrisies qui vous entourent, et à aider les autres à s'affranchir. Confiez-moi vos pièces, Madame Saulaye, et j'irai voir les hommes d'affaires, je ferai toutes les démarches qui pourront vous être utiles.

Mme Saulaye rayonna de triomphe. Jamais encore elle n'en avait obtenu autant.

Alors Jeanne comprit. Autrefois, lorsqu'elle vivait sa propre vie, pure et naïve, certains soupçons ne lui fussent jamais venus. Mais elle avait appris à vivre la vie tourmentée des autres et à en deviner les périls. Mme Saulaye ne songeait pas seulement à divorcer. Elle avait peut-être rêvé, en sa folie, de profiter du malheur et de l'exaspération de Carlo. Il était de ceux qui peuvent se laisser entraîner.

Jeanne eut l'intuition de leur perte à tous deux.

— Ne mêlez pas Carlo à cette affaire, dit-elle, ne vous en occupez pas vous-même...

— Et qu'est-ce qui m'en empêcherait?

— Votre enfant!

Jeanne n'avait jamais vu Mme Saulaye accessible qu'au seul sentiment maternel.

Mais le mot, toutefois, n'eut d'autre effet que de ramener sur les lèvres minces le sourire haineux.

— Mon enfant! Vous ne savez donc pas que je n'ai plus d'enfant? Je ne suis pas assez riche pour avoir un enfant!

Un flot d'amertume nouvelle débordait :

— Ah! j'ai bien fait tout ce que j'ai pu pour lui. J'ai travaillé, j'ai supporté, je me suis pliée à tout pour l'élever... Je n'y suis pas parvenue. J'ai soixante-quinze francs par mois ici. Ne vous l'a-t-on pas dit, Mademoiselle? Comme la cuisinière, avec l'anse du panier en moins. On n'élève pas, avec cela, un enfant, et un enfant si délicat. Il souffrait, je ne pouvais pas le laisser souffrir, et quand on lui a offert de quoi vivre, avec un héritage pour l'avenir, je n'ai pas eu le droit de refuser. Je l'ai laissé partir, je l'ai donné. Mais à présent, je crois que je ne dois plus rien à personne, que le monde a été assez méchant et m'a rendue assez malheureuse pour que je ne songe plus qu'à être heureuse, n'importe comment, n'importe à à quel prix, et surtout à prendre ma revanche.

— Vous songez à tout cela... C'est donc que vous n'êtes pas aussi malheureuse que vous le croyez. Vous sentiriez autrement si vous étiez malheureuse tout à fait, malheureuse comme moi!

Jeanne s'était levée, et toujours douce, mais avec un peu d'exaltation :

— Je ne parle jamais de moi, mais je vous en parlerai à vous, ce soir, pour vous montrer qu'on peut souffrir plus que vous, et en sachant se résigner, ce qui est encore la meilleure façon de souffrir. Vous reprochez aux autres d'être égoïstes, de ne pas s'apercevoir de votre malheur. Avez-vous jamais pensé au mien?

Carlo restait debout, raidi, les sourcils froncés, la lèvre dure. Mme Saulaye, la première explosion passée, revenait à son naturel, muette, le regard fuyant.

— Vous vous plaignez, continua Jeanne, et certes vous êtes à plaindre; mais, enfin, vous avez eu quelque chose dans votre vie, vous, Madame Saulaye, votre enfant. Toi, Carlo, tu as encore l'avenir. Il vous reste même des jouissances dont vous ne vous apercevez pas, ne serait-ce que de pouvoir aller, venir, agir, travailler, respirer le bon air à l'aise. Cela ne vous semble rien... Si vous saviez ce que c'est que d'en être privé! Et puis vous l'avez, cette vie que l'on aime pour tant qu'on la maudisse. Moi, je ne l'ai plus.

— Mais, Mademoiselle...

Mme Saulaye protestait par habitude.

— Vous le savez mieux que personne, vous qui me soignez, Madame Saulaye. Vous savez bien que je ne peux pas vivre!

La voix au timbre d'or eut une résonnance douloureuse qui s'éteignit dans le silence.

— Et je le sais aussi, reprit Jeanne, je le sais, depuis longtemps. Chaque jour je vois la vie qui se retire de moi, je me dis qu'elle ne m'a rien apporté, que je n'ai plus rien à attendre d'elle. Vous parliez de ma fortune? Que m'a-t-elle valu? — de fausses affections, je m'en étais aperçue, et des haines, vous venez de me l'apprendre.

Je n'ai trouvé qu'une compensation, c'est d'avoir pu accepter mon malheur et l'utiliser pour les autres. A force de souffrir, j'ai appris à connaître leur souffrance, à ne plus voir que cela en eux, à ne plus penser qu'à les soulager. Vous me reprochiez, tout à l'heure, de m'occuper de ce qui ne concerne pas les jeunes filles. Mais je ne suis plus une jeune fille, ni une femme, ni une vivante. Tout ce qu'il y a de personnel est déjà mort en moi...

— Jeanne!... dit Carlo.

Il considérait la petite forme blanche, toute droite devant lui. En ce moment ils devenaient l'un pour l'autre un mystère, lui, derrière ce brouillard de passion, remonté des profondeurs troublées de son âme, elle, dans cette lueur mystique venant l'envelopper.

— C'est pour cela, acheva-t-elle plus bas, que je vois ce qu'il faut aux autres, et parfois mieux qu'ils ne le voient eux-mêmes, et je sais ce qu'il vous faut : du bonheur, mais pas celui que vous croyez...

Mme Saulaye s'était reculée un peu, assise sur le canapé au coin de la cheminée, le visage caché dans sa main.

Jeanne vint s'asseoir à côté d'elle.

— ... C'est votre enfant qui vous manque! c'est depuis qu'il est parti...

Mme Saulaye s'écartait, brusquement.

Mais Jeanne persista :

— Non seulement être séparée de lui, mais penser qu'il appartiendrait à d'autres, que d'autres l'élèveraient, sans l'aimer, ou bien, alors, en l'aimant à vos dépens, en le détournant de vous, que lorsqu'il serait grand, il vous considérerait presque comme une étrangère, que c'était fini de ses tendresses d'enfant, de l'avoir dans vos bras, de le sentir à vous..., une mère ne peut pas supporter cela. Ce sont des arrachements trop affreux. On a besoin de se griser, de se chloroformer, de perdre conscience des choses. Si vous saviez comme je vous comprends!

— Mon pauvre petit!

Mme Saulaye n'eut que ce gémissement sourd. C'était assez. C'était son orgueil qui se brisait.

— Il faut aller le chercher. Vous irez, vous irez demain. Nous

trouverons bien à l'installer à Passy, ou à Auteuil, dans un endroit où il sera au bon air, bien soigné et où vous pourrez le voir tant que vous voudrez, et vous me laisserez vous accompagner quelquefois. Il y a si longtemps que j'avais envie de m'occuper de lui! cela me faisait de la peine que vous ne voulussiez pas. Vous voulez bien, maintenant, c'est intéressant, un enfant qui commence à vivre, quand, soi, on est près de finir!

Elle se pencha vers Mme Saulaye, de plus en plus courbée, le front presque sur les genoux, et celle-ci n'eut plus à son contact de ces reculs farouches de bête hargneuse.

Et tout d'un coup, Jeanne la vit se redresser comme par un ressort. Elle sentit autour d'elle l'étreinte de deux bras, une étreinte de détresse et de confiance. Puis l'étreinte se relâcha. La place sur le canapé à côté de Jeanne se trouva vide.

Mais elle n'eut pas à s'inquiéter. L'œuvre était accomplie. Elle venait d'apaiser une révoltée, peut-être de sauver une femme.

... A présent, elle restait en pleine nuit dans la pièce déserte en tête-à-tête avec Carlo, le forban, le trappeur, dont Mme de Montclas, à demi-mot et le regard en coulisse, dramatisait les aventures.

Aucune appréhension toutefois ne l'effleura. Lui aussi était en péril, pour lui aussi il fallait trouver une parole de bonté et d'espoir, et, levant vers le visage massif et dur du jeune homme son petit visage où les deux grands yeux bleus cernés prenaient une place et un éclat insolite :

— Et à toi, ce qu'il faut, je vais te le dire aussi, c'est une famille. Tu en as déjà une..., car tu vois bien que j'agis avec toi comme si j'étais ta sœur. Tu ne te croiras plus seul au monde tant que je serai là.

Brusquement, la contenance de Carlo s'effondra. Il eut, pour saisir la petite main tendue, un geste aussitôt arrêté.

Avant que Jeanne pût s'y opposer, en une exaltation subite, il fléchit le genoux, porta à ses lèvres le bas de la robe blanche de la jeune fille, et d'un accent que Jeanne ne lui connaissait pas :

— Tu m'as rendu le plus grand service que tu pouvais me rendre. Tu m'as empêché de faire une vilaine chose. Je me serais laissé entraîner... et je n'aimais pas cette pauvre femme..., je ne l'aurais jamais aimée.

. . . .

Mme de Montclas apparut le lendemain, apaisée, presque aimable, presque fraîche, et laissa son mari déjeuner en paix, chose rare depuis trois mois.

En sortant de table, elle se hâta de prendre Jeanne à part pour lui annoncer la bonne nouvelle.

— Rien de tel que les camouflets pour vous remettre à la raison! Carlo aura encore raté une place, et le voilà qui brûle d'accepter la succession du père Leverdier. Ça vous est bien égal, lui ou un autre? D'autant mieux qu'il ne s'entend pas mal à la chose. Et puis il n'aura pas les exigences du père Leverdier. Deux cents francs par mois, c'est bien assez pour lui!

— Je parlerai à mon oncle... Je parlerai à Carlo.

Jeanne trouva M. de Montclas surpris, mais infiniment soulagé par la décision inattendue de son fils. Une façon d'échapper aux petites difficultés de l'existence commune, un *modus vivendi* provisoire, dit-il, pour sauvegarder son amour-propre.

Carlo accepta devant lui cette interprétation. Il était redevenu le même qu'à l'ordinaire. Rien ne devait jamais rappeler entre eux ce qui s'était passé cette nuit.

Cependant, comme elle s'efforçait de le dissuader encore de son étrange désir :

— Non, vraiment, je t'en prie, dit-il, laisse-moi faire. J'ai même envie de partir ce soir. J'ai besoin de me remettre à courir les champs et les bois. Il me faut disparaître un peu, pour moi comme pour les autres.

Jeanne songea à Mme Saulaye et son insistance faiblit.

— C'est convenu, acheva-t-il. Je m'en vais à Santellier. Chez toi. Il ne m'en coûte pas.

Elle retrouva sur ses traits la même expression que l'autre soir, lorsqu'il avait baisé le bas de sa robe. Il renouvelait son hommage. Il voulait se faire un peu son serviteur.

X

Jeanne n'eut pas de nouvelles crises pendant l'hiver, mais elle déclinait visiblement. Elle eût été incapable de ses tentatives de jadis pour donner le change. On avait brisé sa dernière force : l'illusion.

Elle ne sortait que rarement, toujours en voiture fermée. Sa vie devenait immobile, solitaire, remplie seulement de pensées qui, souvent, lui pesaient.

Débarrassés de Carlo, les Montclas se lançaient de plus en plus ; et, de voir s'élargir chaque jour la voie d'eau ouverte par Gaëtan dans la barque familiale, loin de les ralentir, stimulait leur ardeur, les excitait à mettre toutes voiles dehors, à atterrir coûte que coûte, dans ce havre de salut que représente, pour beaucoup de gens embarrassés, un mariage riche.

C'était sur Odette que l'on fondait des espérances, car c'était

Odette qu'on pilotait partout, avec un acharnement auquel suffisaient à peine l'activité tenace de la mère et l'exubérance vigoureuse de l'intéressée.

Il ne s'agissait plus du petit Trois-Six, car on avait cessé de prôner les grandeurs de l'industrie, et rien ne trahissait les visées nouvelles.

On parlait seulement beaucoup d'automobiles. On allait en automobile à Versailles, à Compiègne, à Fontainebleau. On faisait des parcours invraisemblables, on avait des pannes, on discutait toutes les marques nouvelles, la voiturette de la princesse Vrascow, le breack des Potter, et le landau des la Fresnoye.

Lequel de ces véhicules portait la fortune d'Odette? Grâce à quel chauffeur maladroit avait-elle cette éraflure à la tête qu'elle endura bravement et garda avec une certaine satisfaction huit jours durant, comme un souvenir sentimental?

Là était le mystère dont Jeanne ne chercha pas la clé. Depuis le soir où elle avait parlé à Odette, aucun rapprochement ne s'était produit entre elles. Au contraire, il y avait, de la part d'Odette, une réticence de plus. Odette avait une nature assez impulsive pour s'abandonner un moment; pas assez loyale pour se confier.

D'ailleurs, leurs chemins se séparaient de plus en plus, et Jeanne n'essayait pas de suivre Odette qui s'en allait vers la vie. Elle ne se renseigna pas auprès de Mme Saulaye, toujours au courant de toutes choses. Le fait seul que Mme Saulaye ne parlât pas d'elle-même, lui servit d'indice.

« Elle craint de me faire de la peine. Ce serait donc de Michel qu'il s'agirait? »

Au sujet de Michel, complet silence. On ne paraissait pas songer à lui plus que s'il eût été au fond de la Russie.

Cependant, un jour, dans le compte-rendu d'un mariage auquel les Montclas avaient assisté, Jeanne vit figurer la comtesse et le comte Obranine.

Ils étaient à Paris. Les Montclas les voyaient et s'entendaient avec eux pour cacher ces relations, puisqu'ils n'avaient pas paru avenue Hoche. C'était à cause de Jeanne qu'on les éloignait, et qu'ils s'abstenaient de venir. Tous connaissaient donc l'ancienne inclination de Michel, et peut-être ce qui s'était passé entre lui et Jeanne et, assurément, la cause de la rupture. Tous avaient discuté là-dessus, Gaëtan disant son mot cynique et Pierre son avis niais. Michel avait pu permettre qu'il en fût ainsi, et elle songea :

« Il aurait donc manqué même de délicatesse? »

Ce petit martyre d'incertitude se prolongea, puis un dimanche, comme elle revenait de la messe, le coupé obliqua avec brusquerie,

se garant d'un tramway qui démarrait et du virage d'une automobile. Jeanne vit l'automobile blanche et rouge filer dans l'atmosphère gris-clair du matin de mars, et elle distingua les occupants : sur le devant, un jeune homme dont la casquette ne masquait pas entièrement le profil blond et fin d'étranger et, à côté de lui, une jeune fille brune et rose, une de ces beautés vigoureuses, trop rares à Paris pour n'être pas aisées à reconnaître.

« C'est peut-être justement cette vigueur, dont il faisait un reproche à Odette, qu'il apprécie maintenant. Il n'a pas à redouter avec elle les mêmes déceptions qu'avec moi », se dit Jeanne avec une dernière amertume.

Ce lui fut moins pénible à supporter qu'elle ne l'avait cru. Elle avait achevé de se détacher de Michel en se détachant des idées et des rêves de cette période de sa vie à laquelle Michel appartenait.

L'orientation de son âme avait changé.

Elle pensa même à faciliter les choses en laissant le champ libre à Odette, et comme M. de Montclas, après avoir passé la nuit à regarder danser Odette et la matinée à courir pour les affaires de Gaëtan, déclarait qu'il n'était plus de force à mener cette vie-là, qu'il demandait un répit n'importe où.

— Eh bien, à Santellier? voulez-vous? proposa Jeanne. Je rêve toujours de Santellier; et puisque nous devons y passer cet été, vous et moi, nous pourrions bien partir d'avance. Les autres nous rejoindront après Pâques.

Mme de Montclas et Odette poussèrent vivement à la roue. Quelques semaines de pleine liberté, sans le voisinage incommode de Jeanne, ni la surveillance timorée de M. de Montclas, ce pouvait être le succès avec Michel.

On se fit donner un coup d'épaule par le docteur Gasselin qui préconisa un changement d'air au commencement du printemps.

Quand Jeanne alla avec son oncle s'embarquer à la gare du quai d'Orsay, il faisait beau, les Champs-Elysées et les Tuileries commençaient à verdir, les toits du Louvre bleuissaient sur le ciel clair.

Alors elle eut l'impression très nette et très calme qu'elle ne reverrait plus ce décor familier, tandis que dans le grouillement de la vie hâtive autour d'elle lui apparaissait encore une fois l'insignifiance de sa propre vie, grain de poussière qui serait balayé, sans que personne s'en aperçût; et elle éprouva pour tout ce qu'elle quittait cette même indifférence que gens et choses avaient pour elle.

Cette sensation s'accrut, en wagon, devant la fuite indéfinie des prés verts, des coteaux de la Loire, de cette beauté impassible de la

nature se donnant à tous, sans garder nul souvenir des yeux éteints ni des cœurs morts qui l'ont aimée, et elle pensa de même, encore, en face de son oncle, souriant et prévenant.

Il garderait ce sourire officiel quand elle ne serait plus là. Sa mort ne le troublerait pas dans son rôle d'homme du monde, lui apporterait au contraire de nouvelles facilités.

En approchant de Santellier, seulement, au crépuscule, l'impression se dissipa. Ici, elle ferait un vide. Elle était la dernière de sa famille. Des héritiers ne la remplaceraient pas.

La nuit était tombée tout à fait quand elle arriva. De l'avenue, elle vit des lumières courir sur le perron, et elle fut sûre que quelqu'un au moins l'attendait avec impatience : la bonne vieille veuve du père Leverdier, qui l'avait aimée et soignée toute petite, et qui, à chaque séjour, reprenait avec joie les anciennes habitudes.

Toute courbée et racornie dans ses vêtements de veuve, la mère Leverdier était là pour la recevoir à la portière. Jeanne monta le perron, la main sèche et tremblante de la vieille accrochée à la sienne.

Les lanternes de la voiture et les bougies des flambeaux vacillant au vent éclairaient par ci, par là une marche, une balustre, un pan de mur, une physionomie connue, la lourde silhouette et la queue frétillante du gros chien de garde, autant de rappels de ce passé qui déjà saisissait Jeanne au cœur.

En haut, près de la porte, la forme massive de Carlo se dessina. Son ancienne sauvagerie ou la gêne d'une situation un peu fausse, l'avait retenu et, brièvement, les bonjours s'échangèrent dans l'ombre.

Dans le grand salon, à la lueur des lampes et de la cheminée ardente, elle regarda, sur les boiseries grisâtres, les plaques sombres que faisaient les portraits de famille.

Ses parents n'avaient rien changé à Santellier; ils n'en avaient pas eu le temps. Tout datait de la génération précédente, et le mobilier Louis-Philippe gardait sa disposition symétrique, les vases de Sèvres et les candélabres restaient en ligne avec la pendule, les coupes chinoises au milieu des consoles, personne, en l'absence des maîtres, n'ayant qualité pour changer l'ordre établi.

Jeanne s'amusait à chercher et à retrouver chaque chose à sa place, tandis que M[me] Leverdier discourait sans fin, de sa voix traînante de petite vieille.

Puis il y eut une interruption.

Les mots se fondirent en une plainte inarticulée et, sous le bonnet de crêpe, on ne vit plus que la tache blanche du mouchoir tamponnant les yeux.

La pauvre femme songeait à son mari et Jeanne parla de lui, après quoi, cherchant une diversion :

— Vous n'avez pas trouvé trop pénible de le voir remplacé? Nous avons cherché à ce que cela vous fût le moins dur possible.

— Oh! Mademoiselle, tout au contraire. M. Carlo a été si bon pour moi!

Comme les vieillards qui s'engouent, elle entamait un éloge sans réserve de Carlo, de ses mérites, de son caractère, de son intelligence, et Jeanne, songeant aux appréciations de Mme de Montclas, fut heureuse de penser que Carlo avait su se faire juger si différemment par quelqu'un.

Pour elle, il resta silencieux, fermé, comprimé, peut-être, par la présence de son père ou par un souvenir gênant. Il ne lui apparut cependant pas le même qu'à Paris ou qu'à Biarritz. Cette vieille maison, vaste et simple, était-elle un cadre mieux approprié à son type? Ici, à la campagne, le négligé de son costume et de ses allures se trouvait-il mieux en situation? Mais quelque chose de noble se révélait en lui.

Le soir, accoudé à la cheminée, des reflets de feu dans sa barbe fauve, il eut à un moment une attitude si archaïque, une expression de visage si grave et si profonde, que Jeanne se prit à penser aux chevaliers du moyen âge, à ces êtres frustes, comme Carlo, passionnés et violents comme lui, mais qu'il suffisait parfois d'un sentiment pour grandir, et même pour affiner.

Elle aimait les évocations, elle se tournait d'instinct vers le passé. L'époque actuelle était pour elle trop pratique et trop rude. Il lui fallait retrouver un peu de ce mysticisme où s'oubliaient naguère les âmes douloureuses, et c'était ce qu'elle était venue chercher à Santellier.

Il en restait encore ici. Ici, il ferait bon mourir.

Cette pensée de la mort lui laissa cependant quelque trêve.

Elle eut, le lendemain matin, un réveil doux et gai, dans sa grande chambre inondée de soleil, avec Mme Leverdier debout devant son lit, apportant elle-même le plateau du déjeuner, et recommençant déjà à bavarder comme la veille.

Mais, cette fois, le bavardage ne se prolongea pas.

Jeanne s'était assise sur son lit et Mme Leverdier la considérait au grand jour. Ses petits yeux fureteurs détaillèrent le cou et les poignets menus, suivirent les lignes grêles des épaules et du buste, puis se détournèrent. La bonne femme fit une sortie brusque, et, lorsqu'elle revint habiller Jeanne, la mélancolie de son deuil l'abattait de nouveau.

Elle se déroba à la hâte, sans offrir sa compagnie pour la première promenade au jardin, en conseillant :

— Allez donc du côté des tilleuls, vous trouverez M. Carlo.

Plus encore que la maison, le jardin attirait Jeanne.

Chacun a ainsi gardé dans sa mémoire un jardin qui, plus ou moins longtemps, fut pour lui le paradis terrestre, où il connut la liberté, où la nature se révéla à lui, où naquit son rêve.

Pour Jeanne, c'était le jardin de Santellier, et, dès ses premiers pas, l'enchantement de son enfance revécut.

Le perron, obscur et mystérieux la veille, découpait nettement au soleil ses balustres blanches, enguirlandées de floraisons printanières. Le sable étincelait, l'herbe était de velours, les masses vertes des arbres semblaient onduler à l'infini, striées d'aubépines roses, de cytises jaunes, de tulipiers mauves, de marronniers blancs et rouges.

Les fleurs avaient tout envahi, épanouies sur les plus hautes cimes, laissant neiger leurs pétales sur les allées, s'accrochant aux buissons, descendant jusqu'au fossé, proclamant partout la victoire du printemps, et un peu de cette joie d'avril pénétra Jeanne.

Ici, il aurait aussi fait bon vivre, et elle se demanda si elle ne revivait pas un peu.

Il lui sembla qu'elle marchait et qu'elle respirait plus à l'aise, que sa robe claire mettait une note gaie dans le tableau, que ses vingt ans étaient comme ceux des autres et, au lieu de méditer seule toujours les mêmes choses tristes, elle eut envie de parler à quelqu'un.

En entrant sous le couvert des tilleuls, elle chercha Carlo.

Il était bien là, sur le banc à moitié de l'allée, fumant un de ses gros cigares espagnols, et, de loin, elle lui fit signe, gaiement, avec son ombrelle.

Aussitôt, il se leva et vint à sa rencontre.

Dès le premier abord, elle eut une petite déception.

Carlo restait contraint comme la veille. Elle avait beau faire, elle ne parvenait pas à le dérider et, tandis qu'ils se remettaient à marcher ensemble :

— J'ai peur que tu ne te sois ennuyé ici, dit-elle, cherchant la cause de cet état singulier où elle le retrouvait.

— Non, pas du tout. Je ne me suis même jamais plu nulle part autant qu'à Santellier.

— Comme tu me fais plaisir en me disant cela ! Personne n'a encore voulu partager mon attachement pour Santellier. Tu vas m'en faire les honneurs, car je veux tout revoir. Mais, d'abord, reposons-nous un peu.

Elle se laissa tomber sur le banc.

Voilà que ses forces qu'elle croyait si bien revenues la trahissaient encore, et elle essuya une petite sueur d'angoisse mouillant son front.

— Est-ce stupide de se fatiguer si vite! Mais cela va passer. En attendant, raconte-moi un peu ce qu'il y a de nouveau par ici.

Carlo ne répondait rien. Elle leva la tête et le vit qui la regardait avec deux grosses larmes dans les yeux.

Alors, elle comprit.

Elle s'expliqua du même coup pourquoi Mme Leverdier aussi pleurait en la regardant.

La griserie de cette matinée de printemps se dissipa.

— Oui, n'est-ce pas, tu me trouves très changée? Je suis beaucoup plus mal. Il fallait bien s'y attendre, mon pauvre Carlo.

— Non, au contraire, je te trouve mieux.

Les larmes qu'il ne pouvait plus refouler roulèrent sur ses joues. Comme Mme Leverdier, il se détourna brusquement et fit un mouvement pour s'éloigner.

Jeanne le retint :

— Tu me regretteras donc, toi, Carlo? Tu m'aimes donc vraiment un peu?

Elle aussi parlait presque malgré elle, dans la surprise où il la jetait, sans attacher aux mots d'autre sens que celui qu'elle leur donnait.

— Si je t'aime!...

A ce cri de Carlo, elle tressaillit.

Avec une sorte d'épouvante, elle le vit glisser à ses genoux, comme cette nuit, dont l'émotion revivait, mais une émotion autrement intense et inattendue.

— ... Mais je t'aime tant que je ne peux pas m'empêcher de te le dire. Pardonne-moi. Si tu savais toutes les résolutions que j'ai prises... Et puis, tu n'es pas sitôt là, que je n'ai plus de volonté. Tu me questionnes et je te réponds. Je ne sais ni te résister ni te mentir. Eh bien oui, je t'aime, je t'aime de tout mon cœur, comme personne ne t'a jamais aimée, et comme je n'aurais jamais cru pouvoir aimer personne.

C'était vrai. Elle le sut. Des grands yeux gris de Carlo qu'elle voyait pour la première fois larges ouverts levés vers les siens, une ardeur troublante rayonnait qu'elle voulut fuir.

— Non, Carlo, pas ainsi. Je t'en prie! Assieds-toi.

Obéissant, il reprit sa place à côté d'elle, le bras allongé sur le dossier du banc, et elle sentit que, par ce geste, il trompait l'instinct qu'il aurait eu de l'enserrer elle-même, de l'attirer près de lui.

Elle sentit en lui, dominant son impétuosité de nature, une délicatesse tendre dont le frein ne se briserait jamais, et l'effroi s'en alla, ne lui laissant plus qu'une curiosité émue qui la retenait à cette place.

Usant sur Carlo de ce pouvoir qu'il lui reconnaissait tout à l'heure, elle l'interrogea :

— Mon Dieu ! comment cela se fait-il ? Je n'aurais jamais deviné que ce fût possible.

— Ni moi... Et cela est venu pourtant. Cela s'est emparé de moi tout d'un coup, si fort que je n'ai pas même songé à me défendre. Je n'aurais pas voulu me défendre, d'ailleurs. C'est mon honneur, c'est ma joie de t'aimer.

— Mon Dieu !

Les mots vacillaient confusément sur ses lèvres comme ses pensées dans son esprit.

Le vent de printemps remuait les feuilles. A côté d'elle, un grand pommier double ruisselait de fleurs roses. Etait-ce bien elle qui se retrouvait là, reprenant part à cette intensité de vie printanière, entendant des paroles d'amour. Et de qui ? de Carlo. Etait-ce bien Carlo ? ou quelqu'un qui s'était caché sous ses traits et qui venait de se révéler, qu'elle voyait pour la première fois.

— Tu ne sais pas comme je peux aimer, continua-t-il. C'est pourtant toi qui me l'a appris, et je ne me suis connu que grâce à toi. Avant toi, je me sentais un paria, et quand on se sent un paria on ne songe même plus à devenir autre chose. Puis, de voir les gens si mauvais pour soi, cela donne de l'orgueil. On se dit : « Je vaux toujours mieux que ceux-là. Je suis moins hypocrite, moins lâche ou moins perverti. » Je me l'étais dit depuis mon enfance. Je n'avais jamais connu que cette famille, dont j'ai tant souffert, ou bien alors de ces pauvres diables roulant par le monde, des êtres incertains, avec des lueurs de bonté et des obscurités de vice et de folie. En te revoyant, je n'ai pas cru même en toi, d'abord. Je te jugeais d'après les autres. Et puis, ce soir où tu es venue..., tu sais... Alors j'ai vu en toi ce que je n'avais jamais vu, ce que je croyais ne pas exister. Tu étais vraie, tu étais bonne, tu te donnais à ceux qui souffrent, et moi aussi je me suis donné à toi.

Il était à elle, il l'aimait. Elle cessait d'être toute seule, sans défense, perdue dans la solitude de ce monde ; et elle pouvait être fière d'être aimée de lui tel qu'elle le connaissait à présent. Cet orgueilleux, ce farouche aurait été capable, pour elle, de tendresses infinies ; cependant il fallait répondre à lui comme à Michel, retrouver les mots qui chassent le rêve, qui appellent l'abandon et la mort.

— Carlo, mon pauvre ami, tu as donc oublié ce que je suis, une malade, une condamnée à brève échéance peut-être, qu'aucun lien n'attachera jamais à personne, de qui tu n'as rien à espérer?...

— C'est bien pour cela aussi que je t'aime.

Il ne s'aperçut pas de la cruelle vérité qu'il avouait, il n'essaya pas de la reprendre.

— Je t'aime pour ce que tu souffres, pour ce qui te manque, pour ceux qui te négligent. Je t'aime pour tout ce qui empêcherait un autre de t'aimer. Je t'aime d'autant plus fortement qu'un sentiment seul m'attache à toi, et je te le dis justement parce que je n'ai rien à espérer. Tu ne me soupçonneras pas d'avoir fait ce rêve fou d'être heureux par toi. Mais en te voyant si abandonnée, si faible, il me semble qu'il vaut mieux que tu me connaisses, que tu me saches à toi, que tu puisses faire de moi ce que tu voudras.

Ces paroles de Carlo n'étaient plus l'écho d'autres paroles jadis entendues. Les autres, au contraire, n'avaient été que le prélude de celles-ci, de l'hymne d'amour que Michel n'avait pas su achever.

A présent, il éclatait dans sa plénitude. Jeanne l'aurait entendu avant de mourir, et, à l'écouter, elle oubliait même la mort.

Dans l'air doux, sous les branches, il lui sembla que le printemps entrait en elle. Maintenant, elle reconnaissait Carlo. C'était celui qu'elle avait attendu autrefois, qui n'était pas venu, qui arrivait enfin.

Quelque chose de solennel venait de s'accomplir. Son âme avait été prise par une autre âme, sans qu'elle pût même résister à cette attirance.

— Tu seras tout, dit-elle, puisque je n'ai rien!

Carlo l'appelait d'un geste. Elle laissa ses deux mains tomber dans la sienne, puis son front se pencher. Un moment, il la tint appuyée sur son épaule, et, levant vers lui ses yeux qui refleurissaient.

— Comme je regrette, maintenant!... soupira-t-elle.

Elle s'interrompit :

— Non. Je ne veux rien regretter. Si j'étais comme les autres, tu n'aurais pas pu m'aimer de cet amour-là.

— Aie confiance.

Elle avait confiance. Les lèvres de Carlo effleurèrent ses cheveux, puis son front. Tous deux restèrent ainsi un instant silencieux, oppressés de cette tendresse trop forte pour s'exprimer, ne sachant plus comment ni depuis quand ils s'aimaient, sûrs seulement que c'était pour toujours.

Puis, la première, elle songea à l'avenir.

— Mais, Carlo, qu'est-ce que tu feras après..., quand je n'y serai plus.

— Laisse, tais-toi. Pour moi, il n'y aura pas d'après.

— Je prends ta vie, dit-elle, et la mienne est si courte à te donner en échange.

— Laisse, laisse, répéta-t-il avec une sorte de colère. Est-ce que je pouvais espérer, tel que je suis, connaître et ressentir ce que j'éprouve en ce moment.

Elle n'insista pas davantage. Un scrupule toutefois lui revint.

— Tu m'aimes parce que je souffre et que je meurs. Comment te rendrai-je l'équivalent?

— Ne m'as-tu pas donné déjà plus que je ne te donnerai jamais?

— Non. Tout est venu de toi d'abord. Je veux te dire ce que tu ne sais pas.

Elle parlait librement, gaiement, ayant déjà donné toute cette confiance qu'il lui demandait :

— Tu te souviens de ce premier soir, à Biarritz, après ton retour. J'étais bien malheureuse, ce soir-là. Je venais seulement de me rendre compte de mon sort, et je m'en effrayais. Je ne voyais plus rien dans la vie, pour qui ne peut plus vivre pour soi. C'est alors que tu nous as parlé des vieux proverbes arabes : de cet arbre que chacun doit planter avant de mourir. Et, en cherchant quel arbre je pourrais bien planter, avec mes mains si faibles, j'ai songé à semer un peu d'amour pour les autres qui m'oubliaient. Seulement, je ne me doutais guère que cet arbre d'amour prendrait racine dans ton cœur, et que ce serait moi, un jour, qu'il abriterait.

Elle s'appuya encore contre l'épaule de Carlo. Elle savait ce qu'il avait souffert de la méfiance et de la haine, ce qu'il fallait pour faire de lui un autre homme.

— Tu n'as pas douté de moi, dit-il. Promets-moi de ne jamais douter.

— Tu verras, si je doute!

Elle se leva.

. . . .

Ils rentraient ensemble, et, dans le grand salon inondé de soleil et fleuri de lilas, en face de M. de Montclas, en complet du matin irréprochable, lisant le journal à travers son binocle, et de la mère Leverdier, tricotant modestement dans un coin.

— J'ai quelque chose à vous dire, commença Jeanne. Vous n'allez peut-être pas bien comprendre. Carlo est mon fiancé...

Elle avait choisi pour lui ce titre d'honneur, ce nom d'amour, sachant qu'elle ne pourrait jamais lui en donner un autre, et il l'acceptait, impassible devant les surprises ou les protestations.

— Carlo est mon fiancé ! répéta Jeanne de son ton paisible, avec ce même sourire vague et irréel qui la transfigurait depuis tout à l'heure. Nous ne sommes pas heureux comme tout le monde, mais cela ne fait rien... Nous sommes heureux.

XI

Ce fut une existence étrange qui commença alors, une existence de légende et de rêve, dans la solitude fleurie de la vieille demeure.

Le temps s'était arrêté, l'avenir n'existait plus. Ils étaient tous deux hors de la réalité et du monde, au-dessus de la vie, perdus dans cet amour comme dans un rayon de soleil qui pouvait se retirer d'un instant à l'autre, mais qui suffisait à les éblouir.

Il n'y avait pas eu une observation à faire ou un raisonnement à hasarder. Eux-mêmes, volontairement, rompaient avec la raison. C'était le seul moyen d'être heureux, et ils se hâtaient de l'être, ils ne voulaient pas perdre un instant de ce bonheur sans lendemain.

Carlo avait continué à habiter chez Mme Leverdier, mais, chaque matin, il arrivait au château, et, tout le jour, aux yeux de qui la voulait suivre, l'idylle blanche se déroulait, paisible, entre les vieux arbres, le long des pelouses odorantes qu'on venait de faucher.

La saison s'avançait. Peu à peu, l'espace que Jeanne pouvait parcourir se rétrécit. Pendant des après-midi entières, elle dut rester étendue à l'ombre, sur sa chaise-longue, Carlo toujours près d'elle, causant avec elle ou lui faisant la lecture.

C'étaient des riens qu'ils se disaient, ils lisaient dans les vieux livres de la bibliothèque. Cela leur suffisait. Un peu de leur âme rayonnait sur toutes choses. Ils vivaient ces jours inoubliables que les privilégiés comptent dans leur vie, et ils les vivaient comme on doit les vivre, avec la douceur des enfantillages et le frisson des émotions puissantes. Un autre Carlo se révélait, un inconnu tendre et grave, et on entendait résonner parfois le rire de Jeanne, comme lorsqu'elle était petite.

« Ils sont fous ! » se disait M. de Montclas quand il les observait, méditatif.

Mais il ne parvenait pas encore à définir leur folie. Ce fils, pour qui il avait si peu été un père, cette enfant qu'il avait vue grandir, mais qu'il n'avait pas élevée, lui échappaient.

Un moment, il se demanda si Carlo, plus avisé qu'eux tous, ne

jouait pas un rôle en vue de la dot ou de l'héritage. Puis le soupçon s'évanouit de lui-même; et, convaincu de l'inutilité de toute opposition, il dut se résoudre à laisser faire; il en vint à s'engourdir aussi, par instants, dans cet oubli des réalités, avec des sursauts intérieurs quand il pensait à Mme de Montclas.

Elle n'était encore au courant de rien. Il avait reculé devant la lettre à lui écrire, se donnant pour prétexte que mieux valait s'expliquer de vive voix, puisqu'elle allait arriver.

Maintenant, il se félicitait de voir cette arrivée remise de semaine en semaine; et quand la perspective s'imposait de cette échéance, fatale et imminente, le vieil homme se retrouvait en lui. Il se murmurait tout bas ce que Mme de Montclas énoncerait tout haut, la seule considération qui atténuerait sa surprise indignée :

« Après tout, ces fiançailles ne sont qu'un simulacre. Cela ne mènera à rien..., cela ne durera pas longtemps. »

... Pour les autres, aussi, le rêve avait de ces interruptions, comme des déchirures à travers lesquelles les vérités cruelles reparaissaient.

Parfois, le soir, quand Carlo voyait Jeanne, fatiguée de la journée, haletante, abattue ou fiévreuse, avec ces grands cercles noirs sous les paupières, l'angoisse de sa fragilité le reprenait. Il l'aimait tant que rien que son cher regard, son cher sourire pouvaient indéfiniment tromper cette soif d'amour de son cœur.

Mais combien de temps lui resterait-elle ainsi?

Souvent, elle surprenait chez lui cette agonie d'incertitude. Alors, d'un joli geste enfantin, elle lui mettait sa main sur les yeux :

— Ne regarde pas l'avenir, Carlo. Ne songeons qu'au présent.

Ou bien, c'était pire encore..., c'était la tentation folle d'espérer, une de ces chimères dont on se laisse envahir, où l'on vit tout entier pour un moment.

Un jour où elle paraissait mieux, il fut complètement fou. Il fit des projets.

Elle l'interrompit avec plus d'effroi qu'à l'ordinaire.

— Non, non. Laisse l'avenir.

Alors il la conjura de voir d'autres médecins, d'essayer d'autres traitements. Il passa ses nuits à lire des livres de médecine. Il eut des idées insensées, qu'il ne chassait pas cependant.

Est-ce qu'il n'y a pas encore des guérisseurs qui savent des secrets, des savants ou des saints qui font des miracles?

Elle l'écouta délirer avec sa même physionomie d'incrédulité attendrie et, d'un mot, le ramena à la raison.

— Rien ne peut changer ce qui est. Ce serait du temps et de la souffrance perdus que d'essayer.

Ils se rejetèrent dans l'inconscience voulue, comme qui s'endort avec du chloroforme jusqu'à ce que le réveil s'impose.

Vers la fin de juin, une série de pluies amena un refroidissement de température, et Jeanne fut assez malade pour devoir s'aliter, et même pour inspirer des craintes sérieuses.

Pendant ce temps, Carlo errait, silencieux, à travers la maison, guettant le moindre bruit, à l'affût de la moindre nouvelle, étouffant de sa peine muette, et M. de Montclas lui représentant qu'il devait bien s'attendre à pareille épreuve :

— C'est peut-être pire quand on s'y est attendu, dit-il rudement.

M. de Montclas ne sentait pas ainsi.

Cette possibilité de la mort de Jeanne, qui se représentait, faisait revivre ses anciennes préoccupations.

Il écrivit à sa femme de revenir et d'amener le docteur Gasselin, et ce lui fut un véritable ébahissement que de ne pas la voir débarquer par le train suivant, de ne pas même recevoir d'elle un mot de réponse.

Au bout de deux jours seulement, elle s'annonça par un télégramme, et arriva dans la soirée avec Odette et Pierre.

— J'ai été retenue, se borna-t-elle à dire pour expliquer son singulier retard.

En s'informant de Jeanne, elle ne mit pas à ses questions l'âpreté ordinaire. Elle oublia d'adresser une parole désagréable à Carlo. Quelque chose qui n'était plus la pensée de l'héritage absorbait son esprit, et dès qu'elle fut seule avec son mari, la conduisant chez Jeanne :

— Un mot d'abord, commença-t-elle précipitamment, Je n'ai pas voulu vous associer de loin à nos agitations. Mais, vous savez, pour Odette, ça marche, avec les Obranine.

Elle n'avait pas encore ôté son chapeau de voyage et, à travers la voilette, son regard luisait sous ses paupières fatiguées. Dans la vieille maison calme, fraîche entre ses murs épais, elle introduisait l'agitation incessante de la vie mondaine, elle secouait la poussière de Paris.

— Il n'y a plus qu'un coup de collier à donner, poursuivit-elle, emballée déjà, comme s'emballent parfois les vieux chevaux fatigués. Et il faudrait aussi un peu d'argent... Oh! pas une dot sérieuse... Seulement de quoi n'avoir pas l'air trop panné. Une centaine de mille francs... Si Jeanne pouvait avoir un bon mouvement... pour fêter sa majorité? Elle va se remettre encore, n'est-ce pas?

Les circonstances permettaient que l'on se contentât du cadeau, et Mme de Montclas était généreusement disposée à attendre l'héritage.

Cependant, lorsqu'elle vit Jeanne qui ne se levait pas encore, et qui, dans le vaste lit à bateau, sous le lourd baldaquin de la chambre empire, s'effilait, s'atténuait, disparaissait presque, ses grands sentiments furent ébranlés.

— Mais, dit-elle en sortant, je la trouve affreusement changée. La moindre rechute serait inquiétante. Qui sait s'il faut ajourner ainsi..., s'il ne serait pas plus prudent de lui dire tout de suite un mot d'Odette? Le difficile, c'est qu'il s'agit de Michel, et après ce qu'il y a eu entre eux, la jalousie va s'en mêler. Quelle déveine, pourtant!

M. de Montclas crut le moment propice à la communication qu'il ne pouvait différer davantage.

En pareille occurrence, il aimait à se trouver au large, de préférence en plein air, avec toutes facilités pour s'esquiver. Ce fut seulement lorsqu'il eut entraîné Mme de Montclas sur le perron, qu'il s'aventura à répondre.

— Vous vous tourmentez inutilement, ma chère amie. Jeanne ne songe plus du tout à Michel Obranine, si tant est qu'elle ait jamais réellement songé à lui.

— Qu'est-ce qui vous le fait croire?

Un doux crépuscule d'été humide tombait sur la masse verte des arbres, sur la mosaïque du parterre, sur les balustres blanches du perron, enguirlandées de rosiers grimpants.

Mais dans cette ombre parfumée, la voix de Mme de Montclas résonnait aussi âpre qu'à l'ordinaire. Pour celle-ci, la lutte de la vie se continuait partout, implacable et sans trêve.

— Jeanne n'a rien fait pour se rapprocher de Michel, allégua M. de Montclas, au contraire.

— Elle se sait perdue. Elle n'est pas assez folle pour rêver d'avenir. Cela n'empêche pas un regret et une jalousie. C'est naturel. Je m'y attends.

— Ne vous y attendez pas.

— Pourquoi?...

— Jeanne n'a jamais considéré les choses au même point de vue que les gens ordinaires. Cela tient à l'élévation de son caractère, et, aussi, aux conditions d'existence particulières qui lui sont faites... Pauvre petite! Il n'y aurait donc pas à s'étonner si, justement, parce qu'elle n'est sujette ni aux petitesses ni aux vulgarités, elle se laissait entraîner vers le mysticisme..., si elle s'exaltait même pour des choses qui nous semblent absurdes, et il faut nous rappeler qu'après tout elle est libre de ses sentiments et de ses actes...

— Allons..., qu'y a-t-il encore? Quelle bêtise lui avez-vous donc laissé faire?

M. de Montclas était redevenu conscient de la situation incorrecte où il s'était mise.

Ne se trouvant pas d'excuse, il se chercha un appui, et voyant Carlo apparaître à une des portes-fenêtres :

— Je n'ai rien fait, déclara-t-il, mais je n'ai rien pu empêcher. Jeanne a eu une fantaisie, peut-être la dernière, et à laquelle nous avons d'autant moins le droit de nous opposer qu'il n'y a guère à en appréhender les suites. Elle est fiancée.

— A qui?... Avouez tout! Qui s'est prêté à cette comédie? Qui a joué ce jeu?

— Moi, dit froidement Carlo, que Mme de Montclas avait regardé s'approcher, et vers qui elle lançait cette apostrophe.

. . . .

L'hostilité qui avait toujours dirigé leurs deux vies l'une contre l'autre atteignait son apogée, et peut-être était-ce en prévision de ce choc terrible où ils se heurteraient que la destinée les avait créés ennemis.

Mais ce ne fut pas à Carlo impassible que Mme de Montclas s'attaqua d'abord.

Elle commença par M. de Montclas, qu'elle sentait trembler à ses côtés.

— Il a fait cela..., et vous l'avez laissé faire! Vous l'avez peut-être poussé! Vous avez prêté la main à cette infamie! Voici l'effet de cette préférence. Oh! ne niez pas! Votre instinct vous a toujours porté de son côté, l'instinct des hommes, aimant à revenir vers ce qu'il y a d'irrégulier et de louche dans leur passé, vers ce dont ils devraient rougir et dont ils tirent au contraire une sorte de vanité, en vieillissant surtout. Cela les rajeunit de songer à leur bon temps.

— Ma chère..., implora M. de Montclas.

Depuis trente ans il avait vécu dans une perpétuelle appréhension. Il avait frémi au moindre rappel de ces choses qu'il éloignait de sa propre pensée, qu'il s'habituait à considérer comme devenues étrangères.

Et, avec la soudaineté d'une catastrophe, elles revenaient l'accabler. Son passé s'éboulait sur lui.

Il resta écrasé sous l'avalanche.

— C'est parce que celui-là aurait dû rester en dehors de la famille que vous lui avez donné le pas sur mes enfants. Vous l'avez casé, vous l'avez pourvu à leurs dépens. Vous avez ruiné toute votre famille pour faire un sort à cet aventurier.

Elle s'arrêta, à bout de colères, mais l'attitude indifférente de Carlo provoqua chez elle une nouvelle excitation.

N'arriverait-elle donc pas à une scène, à un éclat, puisqu'il n'y

avait plus le temps d'intriguer, qu'il fallait user de violence, si l'on ne voulait pas laisser aller les choses...

Carlo avait subi sans broncher les allusions à sa naissance qui, jadis, ne restaient jamais sans effet. Si peu susceptible qu'il se montrât aujourd'hui, on trouverait bien tout de même le défaut de la cuirasse, le moyen de toucher à son point d'honneur, de l'atteindre dans sa fierté.

— Mais quel sort!... reprit-elle. Qui aurait pu l'accepter! Il faut avoir toute honte bue, ne pas reculer même devant le ridicule... Un garçon de son âge, avec sa nature et son passé..., filer ainsi le parfait amour! Allons donc... C'est effronté, c'est cynique. Vous le vendez, il se laisse vendre... Un bon prix, c'est vrai. Des millions! à lui!

— Pardon, interrompit froidement Carlo, pour me prêter de pareils calculs, vous n'oubliez qu'une chose : vous oubliez que je ne suis pas votre fils.

Elle bondit sous la piqûre de la vérité, mais avant qu'elle pût trouver une injure en réponse :

— Je ne chercherai pas à me faire comprendre, poursuivit-il. Vous ne pouvez pas me comprendre. Je suis trop loin de vous et des vôtres. Peut-être est-ce pour cela que j'ai pu me rapprocher d'elle.

Oui, peut-être était-ce pour cela, parce qu'il n'était pas un homme du monde moderne, qu'il avait pu aimer ainsi? Son âme fruste gardait encore de ces profondeurs ignorées où jaillissent les sources, de ces terrains vierges où s'épanouissent les fleurs les plus pures.

— ... Et peut-être est-ce ce que vous m'avez fait souffrir qui m'a valu d'être aimé d'elle. Aussi je ne vous en veux plus. Je fais comme elle. Dites ce que vous voudrez, rien ne peut m'atteindre. Arrangez-vous seulement pour que rien ne l'atteigne.

Il avait repris son ton de menace. L'homme primitif reparaissait encore, mais cette fois dans ce qu'il avait de farouche.

— ... Si vous vous attaquiez à elle, si vous troubliez d'un mot le peu de bonheur qu'il me reste à lui donner, cela, ce serait trop, et, je vous en préviens, je ne répondrais plus de moi!

. . . .

Il s'en allait, laissant Mme de Montclas sous l'impression du seul sentiment qui mate les femmes nerveuses : la peur. M. de Montclas venait de s'éclipser. Elle fut réduite à se calmer toute seule, ne trouvant pas d'écho à l'indignation vertueuse que provoquaient chez elle ces étranges fiançailles.

— C'est ça qui va pousser Michel, remarqua Odette en fille

pratique, et aussi en femme jalouse, contente de voir disparaître a dernière ombre d'une rivalité.

Il n'y avait rien à attendre de Pierre, trop moderne pour s'émouvoir.

Jusqu'à la mine attentive et fermée de la mère Leverdier qui mposait la réserve, et Mme de Montclas dut attendre, pour s'épancher, le docteur Gasselin.

Il vint, entre deux trains, donner la consultation demandée.

Depuis longtemps il avait oublié l'attendrissement intempestif provoqué par Jeanne; il ne voyait plus en elle qu'une cliente de peu de durée, justifiant trop bien son diagnostic, mais assez riche pour qu'il lui accordât encore de bonnes paroles et des soins inutiles. A la famille, il devait, à présent, la vérité, plus ou moins mitigée, selon le degré de sensibilité de chacun.

Pour Mme de Montclas, il ne se crut pas astreint à des ménagements; et sitôt qu'il fut reparti :

— Eh bien, annonça-t-elle à M. de Montclas, Gasselin trouve Jeanne beaucoup plus mal, et il ne voit pas grand chose à faire. C'est un affaiblissement progressif, la marche normale de la maladie, ce qui devait arriver!

XII

Jeanne eut cependant encore une résurrection. Elle put descendre, passer des heures étendue sous l'ombre fraîche des arbres, ou, le soir, dans la douce chaleur qui se dégageait des vieilles pierres du perron. Elle se reprenait d'une tendresse nouvelle pour la maison natale, pour tout ce qui en faisait partie. Il lui fallait à côté d'elle un bouquet de ses roses, et à ses pieds le gros terreneuve qui la regardait de ses yeux bons.

— Il me semble que tout m'aime ici, depuis que tu m'aimes, disait-elle à Carlo.

Lui ne la quittait plus, et la présence même de Mme de Montclas ne pouvait les troubler.

D'ailleurs, elle ne s'imposait pas, trouvant, disait-elle, le spectacle trop triste. Quant à Pierre, il ne s'intéressait guère à ce qui était en dehors des choses mondaines, et il avait assez à faire d'exercer, sur le clavier faux du vieux Pleyel, ses doigts, précieux instruments de salon, qui auraient pu se rouiller à la campagne.

Odette, par contre, se sentait vaguement impressionnée par cette tendresse étrange, si différente de tout ce que, pour son propre compte, elle avait rêvé, et quelque chose s'émouvait en elle auprès de ces amoureux.

Tous deux causaient, longuement, doucement, le plus souvent

de choses lointaines qu'ils avaient faites ou pensées, et qu'ils recherchaient dans leur mémoire avec une sorte de scrupule, comme s'ils avaient craint de ne pas tout se dire.

Carlo livrait le secret amer de ses longues années d'abandon. Un jour, comme il dépeignait sa déception de collégien attendant son père qui devait l'emmener en vacances, et apprenant par un télégramme que personne ne viendrait le chercher, Jeanne eut soudain de grosses larmes sur ses joues amincies.

Il s'interrompit :

— Continue, dit-elle ardemment. Je t'aime tant lorsque je pense à ce que tu as souffert.

Autour d'eux juin flamboyait, et Jeanne qui ne respirait plus dans les alentours de la maison, avait voulu se traîner jusqu'au banc sous les tilleuls. Odette venait de les quitter pour aller faire un tour au gros soleil, user, contre la chaleur torride, un peu de sa force inactive.

Ils se retrouvaient seuls, à cette même place où leur amour avait si vite et si singulièrement éclos.

Mais ce n'était déjà plus le printemps. Le grand pommier double, depuis longtemps défleuri, se réduisait à une verdure maigre, perdue dans les autres verdures. L'herbe échevelée et jaunissante avait englouti les petites fleurs d'avril. La splendeur brutale de l'été faisait ses victimes parmi les faibles, et la main de Jeanne chercha celle de Carlo, comme qui a besoin de protection.

— Je t'aime tant, répéta-t-elle, et n'est-ce pas, qu'en t'aimant je t'aurai fait un peu de bien?

— Tu as fait plus. Tu as fait mon cœur. Tu es ma vie tout entière.

Elle s'arrêta pour mieux éprouver la douceur de son aveu, la joie de se sentir, elle, si frêle, la vie morale de cet être robuste.

Mais elle avait quelque chose de plus à demander, et, un peu intimidée, se mettant à jouer avec un brin d'herbe entre ses doigts :

— Au commencement, je craignais d'abuser de ton dévouement. Mais, puisque tu veux rester avec moi jusqu'à la fin, et qu'assurément tu ne m'oublieras jamais, alors, mon ami, pourquoi ne pas faire ce qui nous rendrait encore plus facile et plus doux de ne pas nous quitter?

Elle avait repris un peu de son animation et elle eut son sourire de jeune fille, timide et fin, pour achever :

— ... Tu comprends ce à quoi je pense... Tu y as peut-être pensé aussi?

— Oui. J'ai pensé que nous pourrions nous marier.

Elle leva vers lui ses grands yeux bleus souriants, mais l'air bouleversé de Carlo la fit aussitôt changer de physionomie.

— Tu ne veux pas?

Faible comme elle l'était, elle ne put soutenir la déception.

— Si, ma bien-aimée, je veux, je voudrais de toutes mes forces. Mais il faut attendre encore un peu. Plus tard..., bientôt.

— Pourquoi dis-tu cela? Tu sais bien qu'il n'y aura pas de plus tard. C'est tout de suite, ou ce ne sera jamais. Veux-tu tout de suite?

— Je voudrais, répéta-t-il, affolé de regret, en baisant les petites mains retombées dans une sorte de découragement suprême, mais je ne peux pas, tu sais bien que je ne peux pas.

— C'est vrai...

Elle regardait s'écrouler son pauvre dernier rêve, ce rêve de voile blanc, de fleurs d'orangers, de poésie et de tendresse sur sa vie finissante.

— Tu ne peux pas, à cause de mon héritage!

Là-bas, dans le grand bâtiment jaune du faubourg de Saint-Etienne, les machines continuaient à marcher, les métiers à tisser, les rubans se dévidaient encore, se dévideraient toujours.

Et dans les liens de soie, toujours elle restait prise, prise jusqu'à la fin. Les convoitises, les calculs, les soupçons misérables ne cessaient pas de serpenter autour d'elle.

Elle ne s'en affranchirait jamais, elle n'en affranchirait jamais son ami.

Tous deux devraient se contenter de ce que la haine des autres leur laisserait d'amour.

XIII

Une dernière rechute l'avait terrassée, et maintenant elle ne quittait plus sa chambre. Ce n'était que par la large ouverture des fenêtres que pénétraient jusqu'à elle l'éclat bleu ou la douceur grise des ciels d'été, qu'elle suivait l'ondulation verte des arbres, les spirales de fumée, les vols d'ailes blanches ou noires coupant l'espace. Ce monde extérieur, qu'elle ne voyait plus que d'en haut, changeait déjà d'aspect pour elle et des rêveries lointaines venaient par instant l'envahir.

Cependant elle n'oubliait rien de ce qui la concernait encore. Une préoccupation surtout la hantait :

— Je vais être majeure dans un mois, dans quinze jours, dans huit jours...

Se trouvait-elle suggestionnée par les autres qui, depuis si longtemps, escomptaient l'événement? Par Mme de Montclas qui chaque nuit avait des cauchemars, et, chaque matin au réveil, se disait involontairement :

— Si pourtant une crise survenait et l'emportait avant qu'elle fût en possession de sa fortune et songeât à en disposer.

Pour toute la maison, cette date marquait une échéance. Chaque fois qu'on y faisait allusion, la mère Leverdier répétait de sa voix plaintive :

— Pauvre petite! pourvu que ça ne lui porte pas malheur!

Et M. de Montclas se mettait l'esprit à la torture pour combiner délicatement la solennité de ce jour avec la tristesse des circonstances.

Jeanne elle-même régla la question.

Elle parla à Carlo, qui avait accès chez elle comme les autres, maintenant que les conventions mondaines achevaient de s'effacer, qu'elle n'était qu'une petite ombre blanche, dans le grand lit à baldaquin d'où elle ne sortirait plus.

— Carlo, je t'ai fait de la peine un jour, en te demandant une chose qui n'était pas possible. Je vais réparer en t'en demandant une autre, à laquelle tu ne verras pas d'obstacle. J'aimerais à ce que ce jour de ma majorité fût celui de nos fiançailles.

— Il y a longtemps que nous sommes fiancés...

— Oui..., mais on peut se lier davantage encore l'un à l'autre en se fiançant devant un prêtre; et alors l'engagement est si sacré que l'Eglise le reconnaît, qu'on ne pourrait plus le rompre sans son intervention. C'est comme une cérémonie préliminaire du mariage, ce qu'est à la prêtrise un ordre mineur. Tu ne le savais pas?

Dans les beaux yeux agrandis de Jeanne une lueur passait, l'ardente volonté de se rapprocher du bien-aimé, de lui donner tout ce qui était en son pouvoir.

— Pourquoi ne m'en avais-tu pas parlé et n'est-ce pas fait déjà? dit vivement Carlo.

— Parce que je voulais attendre le jour de mes vingt et un ans, pour cela, comme pour la bague que tu veux me donner. Et voilà qu'il est temps de la choisir. Je vais te dire ce que je préfère. Une perle, rien qu'une perle.

— Non. Moi, j'aime mieux autre chose!

— A cause du préjugé..., parce qu'une perle représente une larme? C'est cela qui me la fait choisir, justement. Il y a des larmes si chères, dont on aime à se souvenir!

Ses traits redevinrent sérieux, puis s'éclairèrent de nouveau :

— Et j'ai encore une autre fantaisie. Je voudrais avoir ce jour-là tout le monde autour de moi.

— Hé bien..., si Gaëtan n'arrive pas, j'irai le chercher.

Elle sut ce que cette promesse coûtait à Carlo, avec quelle peine il supportait ce frère qu'il sentait son inférieur au moral comme au

physique, avec une affectation de supériorité : plus perverti, plus irrégulier, même, sous ses apparences de correction que lui ne l'avait jamais été ; en qui il retrouvait la raideur extérieure de son père, avec le laisser-aller des instincts maternels.

Mais Jeanne n'était pas entièrement satisfaite.

— Je voudrais tout le monde, répéta-t-elle, tous ceux avec qui j'ai vécu.

Cette fois, Carlo comprit.

— Mme Saulaye..., c'est juste. Elle doit être là.

Rien ne le troublait. Il était si loin de son ancienne existence, de son ancien lui-même, qu'à peine se rappelait-il sa folie passagère, sinon comme l'origine de sa vie nouvelle et Jeanne n'avait pas douté qu'il en serait ainsi.

Elle calcula :

— Mme Saulaye est en vacances avec son fils près d'Orléans, et pourra venir pour la journée.

. . . .

Au grand étonnement de M. de Montclas, aucune objection ne fut élevée lorsqu'il parla de rendre ses comptes de tutelle, et Jeanne admit très bien que la formalité eut lieu dès le jour de la majorité et que, pour plus de régularité, on convoquât le notaire.

— Cela sonne mal, déclara Mme de Montclas. Il fallait bien nous attendre à une surprise.

Naturellement, ses soupçons visaient Carlo, mais sans avoir la liberté de se manifester.

Une autre autorité que la sienne régnait dans cette maison, une invisible puissance de paix et de douceur, et elle ne trouva, dans son cerveau agité, aucun moyen de révolte, lorsqu'à l'aube de ce 19 juillet, le jour décisif, elle songea :

« Ce soir peut-être nous serons dépouillés. »

Il y avait eu de l'orage la nuit, et des rafales passaient encore sous le ciel nuageux, mais peu importait tout ce qui était extérieur, ce qui s'arrêtait aux murs de la grande chambre Empire où, avec Jeanne, la vie entière de la maison semblait ce jour-là concentrée.

M. de Montclas, piqué d'honneur, vint dans la matinée, avec le notaire, donner des chiffres, et il rapporta à sa femme :

— Elle a écouté avec beaucoup d'attention ; elle a eu l'air de retenir, de réfléchir, et elle a dit au notaire de ne pas s'en aller, qu'elle aurait à lui parler encore ce soir.

— Elle va prendre des décisions, pronostiqua Mme de Montclas, qui se troublait.

Gaëtan était là depuis la veille au soir. Mme Saulaye venait d'arriver et de monter chez Jeanne, qui s'occupait de ses préparatifs.

Elle avait demandé des fleurs pour orner sa chambre, des roses, rien que des roses, et Carlo avait fait moissonner tout ce qui restait encore sur les rosiers desséchés par la canicule et secoués par la dernière tempête. On apportait, couchées dans leur verdure, de grandes fleurs pâlies, languissantes, dont quelques-unes s'effeuillaient.

— Elles sont malades comme moi, mais je les reconnais tout de même. Ce sont mes chères roses de Santellier. Voulez-vous les mettre dans l'eau? dit-elle à Mme Saulaye qui lui tenait compagnie pendant que les autres déjeunaient.

Ce fut aussi Mme Saulaye qui arrangea ses cheveux, trop lourds maintenant à relever et pendant en grosses boucles sur l'oreiller, puis qui l'habilla d'un flot de dentelle et de linon rose.

— Cela va-t-il? Est-ce vrai que je suis encore un peu jolie? demanda-t-elle anxieuse.

Sans pouvoir répondre, Mme Saulaye lui tendit une glace, et en se regardant elle eut un petit sourire.

— Voilà qu'il est deux heures. Nous sommes prêtes. On peut venir.

Les Montclas entrèrent, leur bouquet de fête à la main. Le lit de Jeanne fut jonché de fleurs.

— Que c'est ravissant! dit-elle. Comme je vous remercie.

Mme Saulaye s'en était allée vers la fenêtre. Elle ne pouvait regarder ces fleurs sans songer à d'autres fleurs que, bientôt peut-être, on devrait apporter.

En se retournant, elle vit Carlo et lut la même pensée dans ses yeux.

Ce fut leur seule impression commune en se retrouvant.

A présent, Jeanne considérait les Montclas tour à tour, étudiant le masque que chacun avait cru devoir arborer, les parents souriants, Odette excitée, Gaëtan gêné, Pierre abruti, et elle eut un petit soupir.

Chez aucun, elle n'avait pu réveiller une pitié ni une tendresse.

Il ne lui restait plus, pour arriver à leur cœur, qu'un moyen. Elle allait l'essayer.

— Nous ne nous retrouverons peut-être pas ensemble de longtemps, commença-t-elle, et je voudrais profiter de notre réunion d'aujourd'hui pour parler de l'avenir.

M. de Montclas se raidit. Sa femme devint terreuse.

Leur sort allait se décider.

— Ce n'est pas de mon avenir à moi qu'il s'agit, accentua Jeanne.

Odette soufflait tout bas. Pierre cessa de tambouriner sur la

table que, d'après une habitude devenue machinale, il transformait en un clavier muet à son usage.

Gaëtan même ne put garder son air de belle indifférence.

— Je n'ai jamais compris, poursuivit Jeanne rêveusement, qu'on attendît, pour faire ce que l'on doit faire, jusqu'à la dernière limite, qu'on ne dît pas ce que l'on doit dire aussi tôt que possible, de manière à mettre à néant ces incertitudes, ces convoitises, ces calculs qu'on sent s'agiter autour de soi, et qui rendent si lourde, si triste, le peu de vie qu'on a encore à vivre...

— Comment! qu'entendez-vous par là? s'exclama Mme de Montclas avec le ton et le geste de l'indignation douloureuse.

— Depuis longtemps, je désirais que la situation fût nette entre nous, continua Jeanne, sans même s'arrêter à cette interruption. Mais, jusqu'ici, je ne pouvais rien. Aujourd'hui, je suis majeure, je suis libre. Je n'attendrai pas davantage pour agir...

Mme de Montclas éprouva ce que doit éprouver l'accusé d'assises quand le président rentre dans la salle et commence à lire les réponses du jury.

— Pour disposer de cette fortune qui m'a été si inutile, de la majeure partie, au moins. Quant au reste...

Elle eut un hochement de tête qui signifiait :

« Vous n'aurez pas longtemps à patienter. »

— Mais, ma chère enfant..., voulut commencer M. de Montclas à qui sa femme serra le bras pour le faire taire.

Il n'était plus temps de rien essayer.

Il n'y avait qu'à voir ce qui allait se passer. N'était-ce pas affreux de prolonger ainsi ce supplice?

Dans le silence, les mots décisifs tombèrent :

— Vous avez bien pensé que tout ce qui m'appartenait serait, ou, pour mieux dire, était déjà à Carlo?

Carlo se retourna avec une exclamation sourde, et Jeanne ne put supporter l'expression qu'elle vit sur ses traits.

D'ailleurs, pour les autres aussi, l'angoisse avait assez duré.

— ... Aussi ferai-je de cette fortune l'usage que désire Carlo, et puisqu'il n'en veut pas pour lui, puisqu'il a, comme moi, trop souffert par l'argent, pour en désirer, pour en vouloir, nous laissons, il laisse cet argent à qui l'aime et à qui en a besoin.

Pour elle-même, elle avait tout pardonné, mais cette longue iniquité commise envers Carlo devait être punie et venait de l'être. Le paria devenait le bienfaiteur.

Cela suffisait pour la justice.

Et maintenant Jeanne voulait que le bienfait portât ses fruits :

— Viens ici, ma petite Odette. Tu sais comme nous nous

sommes inquiétés tous deux de ton avenir. Il faut que tu sois heureuse, et pour cela qu'aucune considération matérielle ne t'influence quand tu décideras de ta vie. C'est la première chance de bonheur, et, celle-là, nous pouvons te l'assurer. Ta dot te permettra de choisir!

Depuis bien des jours, un travail s'accomplissait chez Odette. Dans cet amour de Jeanne et de Carlo, quelque chose d'inconnu et de lointain, qui ressemblait à un idéal, lui était confusément apparu et cette bonté tendre, rayonnant directement sur elle, pénétra tout à coup son cœur primitif.

Un sanglot lui échappa tandis qu'elle se penchait vers Jeanne.

— Et, ajouta tout bas celle-ci, je serai contente si tu choisis Michel Obranine.

Odette n'était plus qu'un flot de larmes.

Sa mère la poussait de côté, de peur que cet incident ne rompît chez Jeanne le fil des idées généreuses.

Mais Odette, pour la première fois de sa vie, avait une inspiration délicate, et, se jetant au cou de Carlo :

— Je serai toujours vraiment sa sœur, Jeanne; c'est tout ce que je peux faire pour toi.

Jeanne regarda M. de Montclas, qui comprit. Il devrait être vraiment le père de Carlo, et Mme de Montclas elle-même eut la notion d'un retour nécessaire pour tant d'avantages obtenus, du seul retour possible.

— Carlo n'est-il pas notre fils aîné? commença-t-elle.

Cette fois, ce fut son mari qui l'arrêta.

Il avait conservé l'oreille juste, malgré tout, et saisissait les fausses notes.

Mais Jeanne ne s'attardait pas à de vaines remarques.

Ce bonheur, à elle interdit et que, par un singulier destin, elle tenait entre ses mains pour le donner aux autres, il lui fallait achever de le distribuer.

— Vous, mon oncle, vous n'aurez plus de soucis d'affaires, et ma tante peut être tranquille sur l'avenir de Pierre comme sur celui d'Odette. Vous, Madame Saulaye, vous ne serez plus obligée de vous séparer de votre fils. Et vous, Gaëtan...

Vivant sous le même toit, elle et Gaëtan avaient pu se demeurer presque étrangers, lui, dédaigneux de cette enfant malade, elle, repoussée par sa gouaillerie froide, et elle pensa qu'il fallait plus qu'un don d'argent pour fondre la glace entre eux.

— ... Venez plus près. Laissez-moi vous parler une fois comme à un frère. C'est souvent faute d'une occasion de recommencer sa vie, n'est-ce pas, qu'on achève de la gâcher? Vous aurez cette

occasion, et quand vous serez débarrassé de ces malheureuses dettes qui font obstacle, je suis sûre que vous saurez trouver votre chemin. Il ne faut qu'un élan, qu'un sentiment pour éclairer toute l'existence. Voyez Carlo...

Elle faisait passer sur lui un peu de cette tendresse miséricordieuse qui avait purifié l'âme de Carlo, et, soudain, le masque ironique de Gaëtan se fondit, comme le visage impassible de son père.

— Carlo a eu sa part de bonheur, dit-il la voix étouffée.

Seuls, Mme de Montclas conservait sa grimace et Pierre son air ahuri. Ceux-là ne comprenaient pas. Mais qu'importait!

Jeanne, à présent, se tourait vers Carlo.

— J'ai fait ce que tu as voulu. Je ne t'ai pas contraint à accepter ce que tu repoussais...

Carlo rayonnait, allégé de sa dernière inquiétude.

Ainsi, jusqu'à la fin, elle n'aurait jamais douté de lui.

— ... Tu me promettras seulement de garder ma tombe et mes chers souvenirs.

Il promit.

Mais, cette fois, lui non plus ne comprenait pas. Il ne se dit pas que cette tombe serait Santellier, que dans cet héritage de souvenirs rentrerait le patrimoine des ancêtres communs; non pas ces millions vite gagnés et déjà dispersés aujourd'hui du fabricant de Saint-Etienne, mais la fortune noblement acquise et noblement dispersée par des générations de châtelains chrétiens et charitables dont l'œuvre séculaire devait subsister.

. . . .

A présent, les fiançailles.

Le curé du village venait d'être introduit, et revêtait son surplis et son étole.

Puisqu'elle tenait tant à cette cérémonie, parfaitement liturgique d'ailleurs, pourquoi ne l'eût-on pas satisfaite, la pauvre enfant.

Jeanne s'était redressée. Avec une attention ardente, elle suivit les mots latins sur les lèvres du prêtre, puis son geste tandis qu'il bénissait la bague. Carlo la lui mit ensuite au doigt, puis se pencha vers elle, et tous deux échangèrent leur baiser de fiançailles.

Au dehors, la bourrasque recommençait. Avant qu'on eût le temps de fermer les fenêtres, le vent avait jeté à travers la chambre des gouttes de pluie et quelques feuilles mortes; mais Jeanne ne s'en aperçut pas.

Elle ne remarqua pas qu'auprès d'elle les roses blanches achevaient de s'effeuiller et ne vit pas là un présage. Elle ne compta ni ceux qui sortaient, ni ceux qui étaient restés.

Enfin, le monde extérieur pouvait disparaître.

Les derniers devoirs étaient accomplis. Le cercle de sa vie se rétrécissait, et l'amour seul y était demeuré. Elle ne verrait plus que Carlo, n'aurait plus qu'à l'écouter, qu'à penser à lui jusqu'à la fin.

— Je suis tout à fait ta fiancée, maintenant!

— Et pour toujours.

Elle sentit la vérité de sa parole. Toujours elle resterait l'amour pur, l'idéal saint qui avaient pris possession de Carlo et que rien n'effacerait.

Sa vie n'eût-elle servi qu'à cela, que ce serait assez.

Et elle comprit le mystère de tant d'autres vies si courtes, inutiles, stériles, en apparence, le secret des pauvres petits matelots ensevelis sous les vagues bleues de Biarritz, le destin de tous ces êtres jeunes ne passant parmi nous que pour se faire aimer et pleurer, pour réveiller les cœurs par la souffrance ou la pitié, pour laisser après eux un souvenir qu'on gardera.

Elle laisserait davantage; et, rêvant tout haut devant son ami :

— Quel bonheur que j'aie connu la vérité assez à temps pour pouvoir me résigner, me reprendre, travailler pour les autres, planter mon arbre, comme tu le disais. Et cet arbre d'amour et de miséricorde, tu le feras croître après moi. Tu auras là de quoi occuper la longue vie qui te reste à vivre sans moi. Non, mon ami, ne pleure pas, je suis heureuse ainsi. J'ai eu, par toi, plus que je n'avais le droit d'espérer en ce monde.

Sur son doigt menu, elle regarda la perle blanche, la perle emblématique, figurant une larme, le trésor qu'elle emporterait.

Là-bas, les machines pouvaient marcher, les métiers travailler, les rubans se dérouler à l'infini. Les liens qui la retenaient étaient rompus, les liens de soie, les liens d'or. Son âme s'était affranchie.

Sur tous les obstacles matériels, sur les défaillances physiques, sur les révoltes de la nature, son âme avait remporté la victoire.

Son âme avait dompté les convoitises, les jalousies, les haines qui l'entouraient. Son âme avait racheté des âmes et en avait conquis une.

Elle avait été aimée, comme si elle eût été pauvre; aimée, comme elle aimait les autres, aimée pour son abandon, son dénuement et sa souffrance. Nul regret ne devait lui rester de sa vie, non pas perdue, mais échangée, et contre quelque chose de meilleur.

Elle avait eu l'amour. Mieux encore. Ce qu'il y a de plus pur et de plus idéal dans l'amour.

G. Saint-Savin.

AU PAYS DE « LA VIE INTENSE »

I

SUR *la Lorraine* ET A NEW-YORK

Compagnons de traversée : les femmes qu'on exile; colons canadiens. — New-York vu d'un monastère. — La religion aux Etats-Unis en 1903. — Chinois, Italiens, Juifs. — Un pays où tous se supportent.

. . . .

Est-ce à cause du cher nom de *Lorraine*, qui était celui de notre paquebot? Est-ce la hantise de l'humiliation et de la douleur que nous venons de subir en voyant un représentant de l'Alsace chassé de France à titre d'étranger? Est-ce l'inévitable effet des préoccupations qui depuis trop longtemps alarment, en notre pays, les amis de la religion et de la liberté? Je ne sais, mais l'un des premiers souvenirs qui me reviennent du récent voyage aux Etats-Unis est celui de quarante-deux exilés, — vingt-six religieux et seize religieuses, — qui, le 23 août dernier, quittaient avec nous le Havre pour chercher au delà des mers une terre où il fût permis de s'unir dans la prière et dans le service du prochain.

Pour être ainsi chassés de leurs demeures, spoliés de leurs biens, empêchés de gagner leur vie, moralement contraints de s'expatrier, qu'ont fait ces criminels? Je n'ai pas à le leur demander; mais je m'informe du lieu où ils cherchent asile, et j'apprends qu'ils vont, — ceux qui le savent d'avance ! — les uns au Canada, les autres dans le Texas, province de l'ancienne Louisiane, c'est-à-dire tous en des pays qui furent jadis nôtres et qui ne le sont plus. Où finit le nom français commence maintenant la liberté. Nos pays même de protectorat ne les recevraient point : un mois avant notre départ, le gouvernement de Paris, ne pouvant agir lui-même, a fait signer au bey musulman de Tunis la fermeture des écoles catholiques françaises dans toute la Régence. Les religieux, du reste, et les religieuses ne sont pas obligés de fuir jusqu'à nos anciennes colonies de l'Amérique du Nord l'ombre inhospitalière du drapeau français, ils peuvent, s'il leur convient, et quelques-uns l'ont fait, se réfugier plus près de nous : en Alsace-Lorraine.

La cruauté de ce dernier trait m'est imposée, comme de force, par le spectacle, que j'ai sous les yeux, de quatre religieuses de Sainte-

Chrétienne de Metz expiant aujourd'hui l'erreur d'avoir naguère opté pour la France. La maison-mère était dans le chef-lieu de la Moselle. En 1871, la congrégation se partagea en deux; la plupart des sœurs vinrent s'établir, pour rester Françaises, à Longuyon, de ce côté de la frontière; d'autres gardèrent le couvent et les œuvres de Metz. Les deux groupes se sont développés, depuis lors. Maintenant celles qui ont opté pour l'Allemagne jouissent de la paix et de la tolérance; quant aux imprudentes qui se sont fiées à nous, elles sont, l'une après l'autre, chassées de leurs demeures, sans qu'on leur laisse seulement le droit de gagner leur vie en donnant l'éducation, seul métier qu'elles possèdent. Et elles ne savent où aller. Les quatre dont je parle sont envoyées en Amérique à peu près au hasard, chargées de trouver où elles pourront des asiles et du travail; leurs sœurs de France, au nombre de cinq cents, exposées chaque jour à être mises dehors, — car cela se fait arbitrairement, et quand il plaît à nos fonctionnaires, — attendent avec anxiété le succès de cette mission. Quelques-unes sont déjà au Havre, d'autres en des ports anglais, campées là pour un temps qu'elles ignorent. Six mois se sont écoulés au moment où paraissent ces lignes, et c'est à peine si nous commençons à entrevoir le succès de nos démarches; une seule maison nous est ouverte, à Salem, dans le Massachusets. J'en parle de ce ton personnel, car je me suis attaché à ces exilées, j'ai cherché avec elles, j'ai assisté à leurs angoisses et, avant de toucher, comme maintenant, à la fin probable des misères, j'ai fait pour elles et avec elles des centaines d'infructueuses démarches. Je les ai suivies et les suis encore par correspondance; une fois je les ai retrouvées qui avaient couru sans succès les longues routes des Etats-Unis, échouées à Montréal pour quelques semaines dans le couvent généreux des Sœurs Grises. J'aurais voulu que pour un moment leurs proscripteurs fussent là, devant ces femmes exténuées et en larmes : ceux qui les persécutent sans savoir ce qu'ils font, et ceux qui, le sachant, se figurent que l'histoire oubliera leur lâcheté.

Les pauvres femmes! Elles me demandaient pourquoi M. Combes leur voulait du mal, et quand est-ce qu'on les rappellerait. Comme si elles n'étaient victimes que de l'aveuglement passager d'un homme, et tant elles sont bien informées de cette politique au nom de laquelle on les pourchasse!

Trois étaient Françaises; on leur avait adjoint, à cause de la langue, la seule Anglaise qui fût au couvent. Et non moins que les autres, celle-là souffrait de quitter notre pays, la patrie de son âme et de son cœur, où, toute jeune, Mgr Dupont des Loges l'avait

reçue catholique, et où, dans la personne de quelques élèves, de quelques sœurs, elle laissait tout son trésor d'affections. « Il faut bien accepter, me disait-elle, ce que Dieu permet. Mais c'est dur, quand même, de les perdre toutes. Et puis, voyez-vous, mon Père, quand on est catholique. on n'est bien qu'en France! »

Les religieux, qui oserait le leur reprocher? n'avaient pas tous la résignation si douce. La plupart y arrivaient cependant; mais longtemps j'aurai l'âme troublée de ce cri, trop naturel, hélas! par lequel me repoussa un homme réputé maître en éducation, qui avait, au prix de longs efforts, créé un collège superbe de six cents élèves, et qui, à quarante-cinq ans, s'en voyait mis dehors : « Voilà plus de deux ans, Monsieur, que je suis aux prises avec la justice de votre pays, comme un malfaiteur, et, pour finir, ils m'ont expulsé de chez moi : ne me parlez plus de la France! » Je le laissai, en me mordant les lèvres; jamais je n'ai mieux compris le mal qu'avait pu nous faire la révocation de l'Edit de Nantes, ni la folie invraisemblable des gens qui recommencent aujourd'hui de telles brutalités. Sans doute le nombre est infiniment petit des nouveaux exilés qui emportent au cœur une pareille amertume, et celui-là même chez qui je l'ai constatée a dû trouver depuis, en disant sa messe, la force du pardon. Mais la diminution du prestige de la France, la désapprobation croissante du monde civilisé, l'étonnement, la colère, le mépris des catholiques de toute région, jusqu'à présent nos meilleurs amis, la fin de notre influence partout où elle reposait sur nos missionnaires, voilà, pour ne parler que des conséquences du dehors et sans rien dire des haines allumées au dedans pour une longue période, voilà des conséquences à peu près assurées maintenant et qui devraient, pour un temps, suffire à cette étrange folie de destruction nationale.

Sur notre paquebot se trouvent deux membres d'une des rares congrégations qu'on n'a pas encore supprimées. Ils vont à Montréal, l'un comme vicaire de Notre-Dame, l'autre comme professeur au petit séminaire. Ils appartiennent à cette société de Saint-Sulpice qui a tant fait, au Canada, pour l'établissement du catholicisme et le maintien de l'influence française. C'était assurer la perpétuité de notre langue, en un pays si religieux, que de la sauvegarder, ainsi qu'ils l'ont fait depuis le commencement, dans les prédications, les catéchismes et les séminaires. Sans les Sulpiciens et le clergé de leur formation, nos gentilshommes et nos fonctionnaires, quittant le Canada devenu anglais, en auraient emporté toute action dirigeante d'origine française, et le peuple abandonné à lui-même se serait sans peine assimilé aux conqué-

rants. On ne verrait pas de nos jours un beau surgeon de race française grandir au nord de l'Amérique [1].

Sur deux cent trente-trois passagers de première, il y avait *un* Français qui s'en allait coloniser. Quel pouvait être cet audacieux? J'eus à le savoir d'autant moins de peine, que lui-même vint à moi comme naturellement. C'était un jeune homme de dix-neuf ans, au corps solide, à l'esprit net, vaillant de caractère et toute l'âme dans ses yeux. Il avait un oncle officier de marine. Ce fut mon plus assidu compagnon de bord. De voir que je prenais des notes pour écrire un récit de voyage piqua vivement son intérêt; mais je ne saurai jamais ce qui l'emportait, de son désir d'y trouver place, ou de la crainte qu'on l'y reconnût; en tout cas il m'a fait promettre de le lui envoyer. Voyons, ami, si je dis que vous alliez à Notre-Dame de..., près de l'importante ville de..., dans le Manitoba; que vous êtes maintenant dans une grande propriété, fondée et dirigée par un Français plein d'initiative, lequel s'associe, reçoit dans sa famille, forme au travail les jeunes gens qui lui offrent des garanties matérielles et morales; que l'été, dans votre ferme, on fait de la culture maraîchère, du beurre, du lait concentré, et que, l'hiver, on y fabrique des conserves de gibier avec les produits de la chasse aux faisans, aux canards sauvages, aux cerfs, aux élans, à des lièvres énormes, à des lapins blancs que leur nez noir trahit seul sur les champs de neige; si j'ajoute que cette vie active, saine, aux perspectives très larges, vous plaît, vous épanouit, vous remplit de compassion pour les camarades laissés dans les grandes écoles ou déjà fixés devant des cartons verts; et si, enfin, j'exprime l'avis que vous avez pris la meilleure part, est-ce que j'aurai trahi votre chère confiance? est-ce que vous jetterez de colère cette revue dans le grand lac... Trois-Etoiles, ou dans cette jolie rivière au doux nom parisien, sur les bords de laquelle vous lisez tout haut, dans les heures de loisir, votre Alfred de Musset aux oiseaux canadiens?

La province de Manitoba vient après celles d'Ontario et de Québec; mais plus loin que le Manitoba, il y a la Saskatchewan, et plus loin que la Saskatchewan se trouve l'Alberta. Cette fois l'on atteint les Montagnes Rocheuses, et au delà, vers le Pacifique, il ne reste que la Colombie anglaise. Nous avons à bord un colon de l'Alberta, un homme de soixante ans qui en avait quarante lorsqu'il laissa la France, à la suite d'insuccès. Il était avocat, il s'est fait agriculteur; et le second métier lui a réussi le

[1] M. Ribot, dans son courageux discours du 22 janvier, n'a pas omis de rappeler que nous devons au clergé catholique ce qui nous reste d'influence au Canada. — Cf. *Yankees et Canadiens*, par Mgr Lacroix, p. 10

mieux. Aujourd'hui qu'il a des terres au soleil, et que ses six enfants, dont trois déjà mariés, sont bien lancés dans l'existence, il tourne les yeux sans amertume vers ses rudes débuts de pionnier, vers le temps où il devait défricher le sol vierge et se construire lui-même une maison de bois. Mais il est d'avis qu'on doit commencer plus jeune.

Je lui demande des conseils qui puissent profiter à d'autres. Un jeune homme, dit-il, qui arriverait seul dans l'Alberta, trouverait du travail bien rétribué à partir du mois de mai. Au mois de janvier, le battage fini, s'il partait travailler le bois dans la Colombie anglaise, il gagnerait, logé et nourri, 200 francs par mois. Il aurait donc bientôt de quoi s'établir en ménage; 1000 francs peuvent suffire, la première année, pour une famille industrieuse, et la terre rapporte dès la seconde année. Le mieux est de partir là-bas tout de suite après le mariage, ou lorsqu'on a des enfants déjà en âge de travailler. Moyennant un droit d'inscription de 50 francs, l'Etat donne des concessions de 60 hectares, à tout habitant adulte, c'est-à-dire âgé de dix-huit ans. Si l'on a résidé six mois chacune des trois premières années, et si l'on s'est bâti une maisonnette, on devient propriétaire définitif de son lot, avec les droits afférents à ce titre, y compris celui de vente. Les concessions sont toutes d'un accès facile et sur le bord de grands chemins de fer; le *Pacific Canadian* traverse de très bonnes terres, et il semble que la nouvelle ligne du *Northern Pacific* soit encore plus favorisée. On peut prendre à Paris son billet pour n'importe quelle station du Canada [1], mais il vaut peut-être mieux ne le demander que pour Montréal, où la société de colonisation en donnera un autre pour le but dernier. Le meilleur temps pour les départs est le milieu d'avril; on trouve, en arrivant, la neige fondue, le printemps dans son éclat, le travail recommencé et plus d'offres qu'il n'y a de demandes.

. . . .

A la nuit tombante, six jours et demi après le départ, un des bateaux-pilotes qui fouillent l'horizon, en quête de navires à mener dans le port de New-York, nous aperçoit de loin et met le cap sur nous. La *Lorraine* s'arrête, jette l'ancre, et, à l'effroi d'un certain nombre de passagers, perd un instant son bel équilibre pour tanguer et rouler suivant le caprice des flots. La mer était plus mauvaise que nous ne le pensions, et on le voit bien main-

[1] La voie la plus économique est celle de Liverpool, que l'on atteint par Dieppe et Newhaven. S'adresser à M. Fabre, commissaire du Canada, 10, rue de Rome, Paris, ou à *la Canadienne* (salle d'Hulst, 81, boulevard Montparnasse), société qui se propose de faire connaître le Canada en France et que préside notre confrère, M. Jean Lionnet.

tenant, aux fantastiques soubresauts du navire qui essaie de nous rejoindre. Tout s'arrange cependant, et bientôt, sur notre bord moins agité, grimpe le pilote joyeux de sa fortune. Pour nous conduire dans les passes difficiles de la rade, il recevra ses 1,500 francs. De même, pour l'entrée au Havre. Le commandant fût-il, comme il arrive, parfaitement capable de se passer de ces coûteux services, il y recourrait cependant, sous peine, en cas de malheur, de ne toucher aucune assurance.

Le brouillard et la pluie aggravant le crépuscule et les vagues n'y mettant aucun bon vouloir, il est décidé que nous n'entrerons au port que demain matin. La dernière soirée est un peu nerveuse. Les adieux aux amis d'une semaine, dont tel ou tel, qui sait? restera l'ami de toute une vie; l'effort pour se représenter d'avance les hommes et les choses d'un monde inconnu; la brume qui voile l'horizon et qui ne se perce, au loin, de rares et falotes lumières que pour surexciter en vain les désirs curieux : c'est plus qu'il n'en faut pour tenir en éveil malgré eux le plus grand nombre des voyageurs; et tout le monde se trouve prêt, le lendemain bien avant l'heure, pourtant matinale, du débarquement.

*
* *

On vante beaucoup l'entrée dans le port de New-York et dans l'estuaire majestueux de l'Hudson. Il est assez difficile d'en jouir lorsque nous y arrivons, tant la pluie fine et froide s'applique à nous défendre le pont du navire. Je n'aperçois même pas, ô douleur! la statue de la Liberté. Mais voici, tout près de nous, la ville même, et nous y pénétrons aussi facilement qu'un bateau-mouche le long du Louvre. Sur le quai, dans la buée, se détachent d'étranges constructions : des entrepôts, de hautes maisons à huit ou dix étages, puis des tours innombrables, des clochers aux silhouettes géantes et perdues dans le nuage. Quels sont ces temples et quelle est cette ville sainte? C'est le quartier des affaires, ce sont les bureaux entassés qui s'élèvent à vingt et à trente étages. Beauté? laideur? la question serait mal posée. On est déconcerté, voilà l'impression première. Et peut-être il n'est point mauvais que, pour entrer dans un nouveau monde, on soit tout d'abord jeté hors des impressions usuelles.

Lorsqu'en septembre 1609, le Hollandais Hudson entra pour la première fois dans le fleuve qui devait recevoir son nom, il est rapporté que les indigènes accourus en foule s'empressèrent d'échanger leur tabac contre les couteaux et les verroteries d'Europe. Les sauvages ne me demandent aujourd'hui ni mon canif ni mon binocle, mais quelques-uns d'entre eux visitent avec

curiosité le contenu de ma valise, et d'autres m'offrent de me conduire en car pour l'échange d'un peu d'or. La présence d'un ami venu au-devant de nous, et qui sait leurs coutumes pour avoir vécu chez eux depuis un an, nous facilite les opérations.

Après un dernier regard aux plus chers compagnons de traversée, nous montons dans un large landau et partons pour l'hospitalière demeure des Paulistes, 415 Ouest, 59e rue. Aperçues par un temps de pluie, en voiture fermée, toutes les villes se ressemblent. Ce qu'à travers les carreaux humides j'entrevois de la 9e avenue pourrait aussi bien être de Londres que de New-York. Mais ce que l'on constate sans peine, c'est que les chevaux sont très lents et les distances très grandes, deux faits qui ne se compensent pas. Presque au bout d'une heure, — car tout arrive, même un landau américain, — la voiture s'arrête et deux garçons d'une douzaine d'années accourent prendre notre bagage. Allègrement ils le déposent au parloir et l'un d'eux s'échappe sans nous laisser le temps de lui dire merci, tandis que l'autre, sur ma demande, va annoncer notre arrivée. A son retour, j'essaie de lui glisser une pièce; il refuse en riant, et me dit non sans fierté qu'il est enfant de chœur, choriste de la grande maîtrise de Saint-Paul. J'apprends qu'il est né à New-York, et je lui dis qu'il est ma première relation d'Amérique. En deux minutes, nous voilà amis.

Mais la porte s'ouvre et je vois entrer un vieillard très grand, très fort, très doux, qui se nomme, demande mon nom, et m'ouvre ses deux bras. C'est le P. Elliott, fils spirituel et biographe d'Isaac Thomas Hecker... Mon compagnon présenté et accueilli d'un gracieux compliment sur ses travaux d'histoire, qui sont appréciés jusqu'en Amérique, nous sommes conduits à nos chambres. Ce sont celles de deux missionnaires absents. Un bureau des plus simples, deux chaises, un petit lit de fer, une toilette de bois blanc en composent tout le mobilier; mais en s'aidant des valises comme d'armoires, on peut tout de même s'installer. Le seul ennui sera que les souris m'éveilleront à une heure du matin en renouvelant dans mon petit bagage la visite de la douane. Ce n'était pas sous cet aspect austère que l'Amérique, j'en conviens, m'était apparue en songe.

C'est un monastère sérieux que celui de la 59e rue, et les hôtes eux-mêmes y sont traités en religieux, tout fraternellement. Vite familiarisé avec le P. Elliott, je ne tarde pas à lui reprocher son luxe; mais lui me répond gravement qu'il est moine : *I am a monk, you know.* Il l'est en effet, par beaucoup de vénérables qualités; et ce à quoi il ressemble le moins, c'est à un homme de révolution. Ce vieux soldat à l'air très bon, ce missionnaire à longue barbe blanche, ce prêtre austère, pieux et zélé, ce cœur passionné

de tradition, cette belle âme de grand enfant et de généreux fils de l'Eglise m'apparaît, certes, bien aussi digne d'estime que je l'espérais, mais à quelle distance de l'idée qu'en a dû laisser, dans plusieurs esprits, une certaine polémique! La bonne et douce journée que je passe en sa compagnie! Il me montre l'église des Paulistes, fort belle et pieuse en vérité, et l'une des plus vastes de toute l'Amérique. Il me conduit à la tombe d'Hecker, enseveli près du portail, et où nous prions ensemble. Puis il m'emmène, au commencement de l'après-midi, visiter New-York.

Sortis du monastère, nous prenons le chemin de fer aérien, passant du silence et du calme au bruit et à l'agitation. Je m'en aperçois à peine, tant nous sommes absorbés dans nos entretiens. Nous les continuons même une fois descendus, et jusqu'en face du *City-Hall* et du *Court House*. Mon guide m'ayant fait remarquer que ce dernier monument « remonte » jusqu'à 1867, je prends conscience du lieu où je me trouve, et je quitte, pour un moment, le domaine sans frontière des idées. On peut parler de religion partout; mais c'est ici seulement qu'on peut regarder autour de soi des maisons hautes de 110 mètres et de 30 étages; c'est ici seulement qu'on peut, à travers une circulation effroyable, rejoindre un pont de 2 kilomètres, aménagé pour plusieurs tramways et des foules de piétons, surmonté d'un chemin de fer, et, sous son arche géante, livrant passage à des flottes de transatlantiques. L'Amérique, heureusement pour elle, se montre ailleurs plus charmante; au pont de Brooklyn et devant ces maisons qui escaladent les cieux, — c'est le sens du mot *sky scrapers*, — elle vous impose le sentiment de sa force et de son audace.

Je n'ai guère envie de reproduire une fois de plus la description cent fois donnée de ces spectacles extraordinaires. Le jour, du reste, n'y est pas favorable : au dehors, il pleut; au dedans, je pense à autre chose.

Ayant, comme il convenait, pris des ascenseurs express qui franchissent vingt étages d'un coup, ayant, jusqu'à la fatigue, suivi des rues étroites que bordent des édifices terminés dans les nuages, nous revenons, la conscience tranquille, à l'*elevated railroad* qui nous met à Saint-Paul en un petit quart d'heure. Les portes du monastère se referment sur nous; et nous rentrons dans nos cellules. Pas même le prochain vacarme des chemins de fer et des tramways ne peut nous y troubler; comme le bruit du vent et celui de la mer, il est si constant que l'on cesse très vite de le discerner. Il y a même assez longtemps que je n'ai joui d'une tranquillité semblable. Je m'abandonne aux réflexions, et, par un contraste plein de douceur, ce premier jour d'Amérique s'achève en un recueillement de Thébaïde.



Le lendemain est un dimanche, et la joie n'en est que plus vive, après huit jours d'interruption, de pouvoir célébrer la messe. Nous prenons, à Saint-Paul, une première idée de la vie catholique aux États-Unis. Libres un peu avant neuf heures, nous descendons dans la crypte des catéchismes, aussi vaste que l'église elle-même et toute remplie d'enfants dont les plus âgés semblent avoir une quinzaine d'années. Ils ne sont rangés ni par âge ni par sexe, et ostensiblement, quoique à voix basse, presque tous bavardent. Cette liberté d'allures nous aurait choqués, si nous ne les avions vus, un moment après, lorsque le célébrant s'avança vers l'autel, entrer, pour n'en plus sortir, dans un recueillement convaincu et profond. D'ailleurs, ils sont venus spontanément, sans être conduits par personne, et les vacances n'en font pas manquer un seul au devoir religieux. Il n'y a d'absents, nous assure-t-on, que le petit nombre de ceux qui ont quitté New-York pour la saison chaude.

L'assiduité n'est pas moindre chez les grandes personnes, ainsi que nous pouvons le constater aux différents offices du jour. A chaque messe, l'église est pleine, d'un nombre à peu près égal d'hommes et de femmes : à chaque messe, dis-je, même à la grande, qui est chantée, suivant le mode grégorien, par une excellente maîtrise de soixante-quinze voix. Les mauvais esprits qu'ennuierait le sermon n'auraient, du reste, pas le moyen d'y échapper ; aux messes basses elles-mêmes, on fait les annonces essentielles et l'on prêche cinq minutes, si bien que personne n'est laissé dans l'ignorance de la vie de l'Eglise. Un calendrier mensuel, qui est distribué à tous, donne, de plus, avec un résumé succinct des principaux événements religieux, les informations nécessaires sur les fêtes liturgiques et sur les œuvres de la paroisse. Sauf en juillet et en août, des vêpres sont chantées à quatre heures. Le soir, à huit heures, une dernière cérémonie a lieu, où nous voyons encore l'église presque pleine, et qui se compose de cantiques en anglais, d'une instruction pratique et d'un salut du Saint-Sacrement. Il ne nous reste, après cela, qu'à visiter un florissant cercle de jeunesse, du genre de ceux qui réussissent aujourd'hui si bien dans un grand nombre de nos paroisses urbaines.

Tel nous apparaît, dès l'abord, et suivant de grandes lignes que la suite précisera, un groupement catholique dans l'Eglise des Etats-Unis. Saint-Paul compte environ 14,000 âmes, et c'est presque le maximum que puissent atteindre les paroisses ; au-delà, et souvent même bien au-dessous de ce chiffre, on les subdivise. Impossible, sans cela, d'en assurer le service. Autant d'inscrits, en effet,

autant de pratiquants, autant de fidèles individuellement connus du clergé, groupés dans quelque association, assistant à la messe chaque dimanche, se confessant et communiant à toutes les grandes fêtes quand ce n'est point chaque mois ou même chaque semaine. On ne se représente pas ce que serait, dans ces conditions, le service d'une paroisse de 70,000 ou 80,000 âmes, comme il en est plusieurs à Paris, mais où un dixième à peine méritent vraiment le nom de chrétiens.

Malgré le temps pluvieux et presque froid (c'est la fin d'août, époque où la chaleur, d'habitude, rend New-York intenable, à ce qu'on dit), nous sortons toute l'après-midi avec le P. Doyle. « Que voulez-vous voir? » me demande-t-il. « Des choses qui, entourées de vos explications, m'ouvrent quelques perspectives sur la vie religieuse et morale des Etats-Unis. — Soit. Laissez-moi faire. Ce n'est pas la matière qui manque. » Et nous montons, à notre porte, dans le car électrique.

Nous nous arrêtons d'abord à la cathédrale catholique, vouée, comme on peut s'y attendre, à saint Patrick, l'apôtre irlandais. C'est, paraît-il, le plus important édifice religieux de l'Amérique. Il a été achevé en 1879 et n'a pas coûté moins de 20 millions. Les catholiques en sont très fiers et c'est, en effet, une belle copie de nos églises gothiques. Elle fait noble figure même parmi les richesses de la cinquième Avenue, qui est le quartier le plus aristocratique de la ville. Mais, pour bien l'admirer, il ne faudrait pas connaître nos cathédrales d'Europe et elle me laisse assez froid; je ne suis pas venu à New-York pour y voir Sainte-Clotilde. Comme, du reste, les vêpres ne commenceront que dans une heure, nous n'y restons pas.

Après avoir passé devant toutes sortes d'opulentes demeures, qui appartiennent ou appartinrent à George W. Vanderbilt, à W. K. Vanderbilt, à Cornélius Vanderbilt, à W. B. Sloane, gendre de feu W. H. Vanderbilt, — je dois en oublier, — je demande à entrer dans quelque temple protestant. Il y en a un *lot*, comme on dit en anglais, près de deux ou trois par « bloc », c'est-à-dire dans l'intervalle d'une rue à l'autre. Mais la plupart sont hermétiquement clos : « Ce n'est pas l'heure des offices? » demandé-je au P. Doyle. « Vous n'y êtes point, me répond-il en riant; ces églises-là n'ouvrent pas le dimanche, *not open on sunday*. » Et, devant mon air intrigué, il consent à donner la clé de sa plaisanterie. Fréquentés presque exclusivement par une clientèle très riche, la plupart des temples ferment réellement pendant la belle saison; et tous les pasteurs s'en vont, aussi bien que la majorité de leurs ouailles, passer l'été dans les montagnes ou au bord de la mer.

Voici, pourtant, une église presbytérienne où le bon Dieu n'est

pas en vacances. Nous y entrons à la suite de quelques personnes très élégantes, et nous payons au luxe de l'aménagement l'admiration qui lui revient. Depuis l'estrade qui porte les orgues et la tribune de l'orateur, jusqu'aux stalles sculptées où chacun trouve des livres de prières à superbe reliure, tout, dans cette salle de conférences, est d'un confortable et d'un goût parfaits. Les milliardaires du voisinage doivent s'y trouver comme chez eux; mais je ne me représente pas un ouvrier, même endimanché, osant franchir le seuil d'une pareille enceinte, bien qu'en Amérique la différence extérieure des classes soit encore moins marquée que chez nous. La prière, du reste, le chant et la lecture s'y accomplissent fort décemment, et je suis loin de prétendre que ce culte, trop aristocratique, manque pour cela de sincérité ou de profondeur.

Discrètement restés près de la porte, malgré une invitation aimable à nous avancer dans l'amphithéâtre, nous sortons pendant la seconde hymne, avant que le sermon ne commence; et, tout en nous dirigeant vers des quartiers plus pauvres pour y prendre une idée de l'immigration, nous revenons aux entretiens que nous avions commencés déjà sur l'état présent de la religion aux Etats-Unis. Ce que j'en ai noté le soir même a été complété, tout naturellement, par la suite du voyage; rien n'en est venu contredire un seul point. — N'était-ce pas une bonne fortune d'entrer en contact, dès le principe, avec quelqu'un de si bien informé? Dans une société de missionnaires qui ne compte que des hommes de zèle, le P. Doyle est des plus zélés. Prédicateur et écrivain, homme d'œuvres et homme de pensée, il se meut, infatigable, à travers tous les champs de l'activité apostolique. Depuis San-Francisco, où il naquit voilà peut-être quarante-cinq ans, jusqu'à New-York, où il dirige aujourd'hui, de son bureau d'éditeur et de son imprimerie, quantité de publications de propagande, il sait son Amérique, son Amérique religieuse surtout, comme pas un de ses compatriotes. Ne pas l'exploiter eût été un crime, d'autant qu'il s'y prêtait de la meilleure grâce. Il n'aurait pu, du reste, m'opposer, une après-midi de dimanche, le malin avertissement que chaque jour de semaine les visiteurs trouvent à l'entrée de son bureau : *This is my busy day.* « C'est aujourd'hui mon jour pressé. »

*
* *

De mon entretien avec le P. Doyle, commede ceux que j'ai eus, dans la suite, avec le cardinal Gibbons, Mgr Spalding, Mgr Ireland, les archevêques de Saint-Louis et de Philadelphie, l'évêque de Rochester et celui de Wichita, nombre de prêtres et de religieux, sans compter les hommes du monde catholiques ou non, j'ai gardé

l'impression que, s'il l'on voulait s'en tenir aux grandes lignes, il faudrait voir dans l'Amérique un pays où la moitié des habitants n'appartiendraient à aucune confession religieuse, tandis que le reste se diviserait en deux groupes à peu près égaux, l'un catholique, l'autre composé de protestants de toutes sortes et principalement de méthodistes, de presbytériens, d'épiscopaliens et de baptistes. Le président Roosevelt, dans son livre *New-York*, daté de novembre 1890, constate[1] que les « méthodistes et les baptistes forment les deux classes religieuses qui dominent dans les districts ruraux, tandis que le catholicisme s'est fait la première place dans les villes ». Cette répartition est encore aujourd'hui exacte; peut-être aurait-on le droit de la compléter en disant que les Eglises épiscopale et presbytérienne comptent, elles aussi, le plus grand nombre de leurs fidèles dans les villes; mais, à la différence du catholicisme, presque uniquement parmi les classes très riches. Les nègres sont protestants en grande majorité, et, la plupart, baptistes.

Ce qui frappe surtout, dans ces premières indications, c'est que les Etats-Unis soient pour la moitié (quelques-uns disent même davantage) *unsectarians*, c'est-à-dire étrangers à toute dénomination religieuse.

On en sera, il est vrai, moins surpris si l'on considère qu'en Amérique nul n'est censé faire partie d'une Eglise à moins d'y être réellement inscrit, d'en suivre le culte, d'en supporter avec une certaine régularité les obligations d'ordre spirituel et matériel. N'est-il pas vrai qu'à ce compte nos pays d'Europe, et surtout la France, auraient peut-être de la peine à offrir une meilleure statistique? Ajoutons que cette multitude ne laisse pas de garder au fond du cœur quelques sentiments religieux. Les Américains « non confessionnels » croient en Dieu et à l'immortalité de l'âme; ils prennent sincèrement part aux hommages que la nation rend au Très Haut dans les circonstances solennelles; bien plus, ils aiment l'Evangile, et c'est toujours sous la forme chrétienne que se manifeste, dans les phases importantes de leur vie, ce qu'on peut bien appeler leur religion naturelle. Un bon nombre même ont coutume de prier, et il est probable que fort peu ignorent ou omettent de réciter le *Pater*. L'incrédule proprement dit, et qui s'affiche comme tel, ne se rencontre guère aux Etats-Unis; quant à l'espèce anticléricale, autant dire qu'elle y est inconnue. J'ai parcouru une partie notable du pays et acheté au hasard les journaux les plus différents, sans jamais entendre ou lire une seule ligne contre la religion, bien qu'il en fût souvent

[1] Trad. fr., chez Juven, p. 122.

parlé, soit à propos d'événements ecclésiastiques, soit à propos de certains problèmes, comme celui des écoles.

Mais enfin, le fait existe, brutal et inquiétant, d'un grand pays où la moitié des citoyens se passent complètement de religion positive. Moins souvent que chez nous, ils en sont venus là pour avoir abandonné une foi et des pratiques d'enfance; d'ordinaire, ils sont nés et ils ont été élevés dans cette condition fâcheuse. Et, à certains égards, c'est une infériorité sur nos incrédules, dans l'âme desquels la piété rentre quelquefois par des sentiers mal effacés; mais, à tout prendre, leur cas est préférable : devant la foi, qu'ils n'ont jamais connue, ils n'ont ni préjugés ni parti pris, et, s'il arrive qu'elle leur soit présentée dans sa beauté réelle, comme elle devrait toujours l'être, elle s'adapte sans obstacle au besoin inné de Dieu qui reste intact au fond de leurs âmes neuves. Autant qu'on en peut juger de l'extérieur, leur situation n'est le fait que des circonstances; leurs parents, semble-t-il, n'eussent point cessé de croire s'ils n'étaient arrivés en un temps et en des pays où, catholiques, ils ne trouvaient aucune organisation de leur culte; protestants, ils voyaient leur Eglise, privée des appuis séculiers d'Europe et manquant tout à fait de direction spirituelle, s'émietter en groupes disparates, fantaisistes et contradictoires.

Cet état de choses persévérera-t-il, ou même ira-t-il s'aggravant? Il est difficile de répondre maintenant à une telle question; mais on ne saurait douter de l'importance qu'elle présente pour l'avenir moral des États-Unis. Jusqu'à présent l'on a vécu et quelque temps encore on pourra continuer de vivre sur les restes de l'ancienne religion, sur les habitudes héritées des ancêtres chrétiens par l'éducation, les livres, les coutumes, les institutions. Mais suivant l'image fameuse de Renan, si nous savons nous satisfaire tant bien que mal de l'ombre d'une réalité, qu'adviendra-t-il de ceux qui, après nous, ne posséderont que l'ombre d'une ombre? Sans la crainte ni l'amour de Dieu, privée du frein qui arrête les penchants mauvais et de l'aiguillon qui encourage les passions généreuses, que deviendra l'humanité de demain, avec les tentations d'orgueil qui ne sauraient manquer de lui venir des succès de la science, avec les étonnants pouvoirs de jouir et de nuire que le progrès matériel agrandit sans cesse?

Le problème, sans nul doute, est des plus graves qui se posent; et ainsi le comprennent bien, aux Etats-Unis, tous ceux qui se sentent en quelque manière responsables du sort de la nation. Au-dessus de la richesse, du bien-être, de la force, maintenir à tout prix l'idéal religieux, « l'étendard » chrétien de la destinée, tel est le sujet que, sous toutes les formes, en présence de tous les publics,

développent en chacun de leurs discours les plus puissants *leaders* du peuple américain, les âmes les plus clairvoyantes et les plus élevées, un évêque comme Spalding, un président comme Théodore Roosevelt.

Contre ce danger de l'irréligion, ce n'est pas trop de l'effort de toutes les communions chrétiennes; et il est consolant de voir que, sans sacrifier leurs croyances propres, elles se respectent les unes les autres, elles se tolèrent, ou même, quand leurs principes particuliers ne sont pas en jeu, comme dans la campagne antialcoolique, multiplient leurs efforts en les unissant. Aussi ne nous en coûte-t-il point de reconnaître le bien que font, chacune dans leur sphère, les sectes protestantes, et volontiers nous y insisterions si, par le fait de circonstances assez naturelles, nous n'avions été surtout en rapports avec nos coreligionnaires. Mais il n'est douteux pour personne, aux Etats-Unis, qu'elles sont loin d'exercer sur la vie morale du pays une influence égale à celle du catholicisme. Sans compter qu'il est, à lui seul, aussi nombreux qu'elles toutes réunies, il agit bien plus intimement sur les cœurs et les volontés. Par ses sacrements et surtout par la confession, il combat l'intempérance, la cupidité et les autres vices avec une efficacité que les plus beaux discours des pasteurs ne sauraient atteindre. Par ses écoles, incomparablement supérieures en nombre, par les patronages, les asiles, les orphelinats, les hospices, les refuges, les œuvres de toute sorte dont l'abondance des vocations religieuses lui facilite l'entretien et la fondation, il redresse, il maintient, il élève le niveau moral des classes ouvrières qui composent encore la plus grande partie de son troupeau. Mais le principal, peut-être, de ses services civiques et celui dont les gens qui voient loin lui savent le plus de gré, c'est ce qu'il fait pour les immigrants. Presque un million d'Européens ont débarqué depuis un an aux Etats Unis, et la moitié sont catholiques; rien que du sud de l'Italie, il en est venu deux cent mille, tous parmi les plus pauvres, n'ayant que les dix dollars strictement exigés. Si l'Eglise n'était là pour les accueillir, pour veiller sur eux, pour leur offrir une sorte d'abri moral, pour enseigner à leurs enfants la religion en même temps que la langue anglaise et les coutumes américaines, on n'imagine pas sans effroi ce qui se développerait de misère et de crime dans cette masse ignorante et abandonnée [1].

[1] C'est ce que fait très bien ressortir le *Sun* de New-York, dans son numéro du 28 octobre 1903 : « Evidently, therefore, these Italians, poor, ignorant and utter strangers to our language, would become a dangerous element in the community except for the « fostering care » of the Roman Catholic Church and the moral and religious influences it throws about

Le sentiment qu'on a de cette utilité morale et nationale de l'Eglise catholique est pour beaucoup dans la considération très particulière dont elle jouit aux Etats-Unis et qui la place, incontestablement, au-dessus des autres dans l'opinion publique. De ce fait, qui ne laisse pas de surprendre les voyageurs même les mieux disposés, on pourrait aussi donner d'autres causes, et, par exemple, l'attribuer soit à sa constitution même, à sa discipline, à son enseignement plus net et plus logique; soit au prestige que se sont acquis plusieurs de ses représentants, dans un pays fanatique de valeur personnelle et enthousiaste de ses grands hommes. Mais ces considérations entraîneraient trop de développements, et tout ce que nous voulons dire, c'est que l'Amérique, bien loin de nous apparaître, suivant notre attente, comme un pays protestant où le catholicisme était respecté, s'est, au contraire, montrée à nous comme un pays moitié théiste et moitié chrétien, où le catholicisme est, de beaucoup, la religion qui compte le plus.

*
* *

Ici se présenterait bien la question de son accroissement, et peut-être, sans la traiter à fond, est-il opportun d'en dire quelques mots, puisque, du reste, nous sommes à New-York, la ville d'Amérique, et même, si l'on excepte Paris, la ville du monde qui compte le plus de catholiques[1]. Des deux diocèses entre lesquels elle est divisée et dont elle forme la plus grande partie, l'un, celui de New-York même, compte 1,200,000 fidèles, 820 prêtres, 72,668 enfants élevés dans nos écoles; et l'autre, celui de Brooklyn, atteint environ la moitié de ces chiffres. Pour le dire en passant, Chicago, avec son million de catholiques, égale presque New-York.

Des chiffres divers que nous avons entendu citer et d'un certain nombre de statistiques plus précises, mais dont aucune n'atteint l'ensemble, s'il nous fallait dégager une sorte de moyenne, nous n'hésiterions pas à dire que, sans compter les nouvelles colonies, on ne peut pas attribuer aux Etats-Unis moins de 12 millions de catholiques, et l'on a beaucoup plus de chances d'être dans le vrai en parlant de 15[2]. Il faut ajouter que ce

them. It is therefore performing a public function in looking after their spiritual welfare which receives the higher commendation from Protestant and even from religious infidels. » — On trouvera des déclarations presque équivalentes dans le livre de Roosevelt sur *New-York*, ch. XIII.

[1] S'il ne s'agit que des catholiques pratiquants, il est probable que New-York l'emporte sur Paris, et conséquemment, sur toutes les autres villes.

[2] Il y a 6,600,000 catholiques aux Philippines, 1 million à Porto-Rico, 33,000 aux îles Hawaï, 3,000 dans la portion de Samoa qui appartient à

nombre s'accroît depuis quelque temps avec une grande rapidité. L'année dernière a amené au moins trois et peut-être quatre cent mille émigrants d'origine catholique. Or, l'Eglise, qui perdait jadis un grand nombre des nouveaux arrivés, faute de paroisses et de prêtres pour les accueillir, suffit maintenant presque partout, excepté en de rares pays nouvellement ouverts, à l'essentiel du service religieux. Non seulement elle ne perd presque plus aucun des émigrants bons catholiques, mais il arrive qu'elle en convertisse de mauvais, et surtout elle fait de la plupart de leurs enfants des chrétiens supérieurs à ce qu'ils eussent été dans la vieille Europe. Les Canadiens français ne s'assimilent guère aux Etats-Unis, mais conservent bien leur foi. Les Irlandais s'américanisent vite et gardent leur religion; ce sont eux, dans le fond, qui donnent au catholicisme son caractère de grande ferveur et de générosité. Les Allemands qui appartiennent à l'Eglise lui demeurent, en général, fidèles et prennent peu à peu, non sans maugréer, les habitudes de leur pays d'adoption, auquel ils apportent un incontestable élément de gravité et de sérieux moral. Les Italiens, surtout du Sud, ne sont pas les plus faciles à maintenir dans une religion qui ne semble avoir pénétré, souvent, que la superficie de leurs âmes; mais leurs enfants, quand ils sont bien élevés, ajoutant la finesse latine à l'énergie saxonne, donnent un produit que beaucoup de prêtres ont hautement célébré devant moi. Par leur formation sociale ou héréditaire et par la difficulté de leurs langues, les Slaves de diverse origine, qui deviennent de plus en plus nombreux, sont peut-être, de tous, les moins accessibles et les moins faciles à retenir dans la foi de leurs ancêtres; avec un zèle plus dévoué on y arrive pourtant en quelque mesure, même dès la première génération, et la seconde, quand on a pu réussir auprès des parents, se trouve par là même gagnée. Les Polonais, toutefois, étant fort nombreux et possédant des prêtres de leur race, se conservent sans trop de peine.

Mais ce n'est pas à l'immigration seulement qu'il faut attribuer les progrès numériques du catholicisme, un changement qui l'a élevé jusqu'où l'on sait, tandis que la première année du dix-neuvième siècle, il ne comptait que 40 prêtres, 25 églises et 100,000 fidèles[1]. L'accroissement, pour une très grande part, lui est venu des naissances, toujours, et à son grand honneur, plus

l'Amérique et 9,000 dans l'île de Guam. Nous ne disons rien de Cuba, puisqu'en principe elle jouit de son indépendance; mais, en fait, la religion, comme le reste, y est sous l'influence des Etats-Unis.

[1] Les lecteurs consulteront toujours avec fruit les renseignements, demeurés exacts, des belles études de M. le vicomte de Meaux sur l'*Eglise catholique et la liberté des Etats-Unis*. Ces pages, qui ont paru d'abord dans

nombreuses chez ses fidèles que parmi les autres citoyens; aujourd'hui encore, même dans l'Est, atteint sous ce rapport du mal qui nous affaiblit, les familles catholiques comptent moins de décès que de naissances.

Dans le développement de notre Eglise, quel état faut-il faire des conversions qu'elle opère chez les protestants ou dans le monde incrédule? C'est ce qu'il est extrêmement difficile de déterminer. Nous ne croyons pas qu'il y ait là un élément de croissance comparable en rien aux deux que nous venons de citer, mais non plus il ne serait pas juste de n'en tenir aucun compte. Roosevelt, dans son *New-York*[1], dit que dans la première moitié du dix-neuvième siècle « le catholicisme s'accrut en nombre par des conversions d'Américains natifs dont beaucoup occupaient une haute situation sociale »; il ajoute, du reste, que « probablement ces gains furent plus que compensés par la perte des immigrants catholiques qui glissaient vers le protestantisme ». Aujourd'hui les pertes sont plus rares, et le gain n'est sûrement pas moindre. Des curés de ville m'ont dit qu'une de leurs fonctions les plus laborieuses consiste dans l'instruction individuelle des adultes qui se font catholiques; et pour citer un chiffre que j'ai noté, c'est à une centaine par an que les évaluait, dans sa seule paroisse, un prêtre de Washington.

Mais le principal effort dans ce sens est celui qu'accomplissent les Pères Paulistes dans leurs « Missions aux non-catholiques ». Cette œuvre très fructueuse, où ils sont restés maîtres et dont Léon XIII les a vivement loués[2], commence aujourd'hui à beaucoup se répandre, et, sans parler des autres religieux qui se mettent à l'adopter[3], nous trouverons à Washington une maison tout nouvellement fondée par le P. Doyle et le P. Elliott, où les évêques envoient les prêtres séculiers se former à ce genre spécial

le *Correspondant* et ensuite en volume (chez Lecoffre) peuvent être complétées; elles n'appellent jamais de rectification.

[1] Page 257.

[2] En 1895 le Pape, dans une lettre à Mgr Satolli, délégué apostolique à Washington, commençait par désapprouver l'idée des Congrès de religions, puis il ajoutait : « En même temps que nous avons voulu remplir un devoir de notre charge apostolique en vous faisant cette communication, il nous a plu de vous recommander la pratique suivie par les prêtres Paulistes. Ceux-ci ont pour sage méthode de faire des conférences publiques pour nos Frères dissidents, et d'expliquer ainsi les dogmes catholiques ou de réfuter les objections qu'on oppose à ces dogmes. Si chaque évêque encourageait la pratique et la fréquentation de ces conférences, nous verrions avec joie cela s'accomplir, car nous sommes assurés qu'il en résulterait de grands avantages spirituels pour les âmes. »

[3] Au commencement, les Passionnistes seuls en comprirent l'avantage.

d'apostolat. Il est rare, aujourd'hui, qu'il se prêche des stations, des missions ou des retraites pour les catholiques, sans qu'une série de sermons soit en même temps donnée aux hérétiques ou aux incroyants. L'église, en ces circontances, est tellement fréquentée, qu'on est obligé de l'interdire aux fidèles et que ceux-ci n'y peuvent entrer qu'en amenant un non-catholique. On y rappelle principalement les dogmes de l'existence de Dieu et de la vie future, la divine institution de l'Eglise, et qu'elle est bien la continuatrice de l'œuvre de Jésus-Christ. Des *tracts* substantiels et courts sont répandus à profusion; les assistants font par écrit leurs objections, et il y est répondu en toute loyauté. Il n'y a pas d'exemple que ces missions n'aient décidé à se faire instruire un nombre plus ou moins grand de catéchumènes, quelquefois une centaine, et la plupart vont jusqu'au baptême. C'est assurément le plus efficace des modernes moyens de propagande. Peut-être (ce n'est pas prouvé, et le succès des missionnaires diocésains de Paris, en des tentatives analogues, indiquerait plutôt le contraire), peut-être échouerait-il en des pays moins soucieux des questions religieuses; en Amérique il fait le plus grand bien.

*
* *

Nous devisions encore de progrès catholique, et déjà, sans que je m'en doutasse, nous étions arrivés chez les disciples de Bouddha et de Confucius. Dans la rue boueuse, des hommes se promenaient en robes de soie jaune, bleue ou verte, avec la longue natte sur le dos; les boutiques portaient des enseignes idéographiques; aux fenêtres d'un premier étage, misérablement transformé en pagode et moins propre à donner l'idée d'un temple que celle d'un café de banlieue, pendaient des banderoles couvertes d'inscriptions et de signes sacrés. Nous étions en Chine. New-York fut dès le début et jamais elle n'a cessé d'être l'une des villes du monde les plus composites, les plus bariolées, les plus extravagantes; toutes les races de la terre y abordent, ainsi que dans une sorte de colonie commune, et il est admirable qu'elles s'y juxtaposent sans conflit, qu'instinctivement elles se soumettent à la formation, à la direction des premiers arrivés fondus en une sorte de race spéciale, où dominent les éléments anglais et irlandais, voire même, si l'on remonte un peu haut, l'élément hollandais. Les habitants nés à Paris sont toujours inférieurs en nombre à ceux qui y arrivent des provinces françaises; les habitants nés à New-York disparaissent sous la multitude de ceux qui sont nés, je ne dis pas aux Etats-Unis ni même en Amérique, mais en Italie, en Allemagne, en Bohême, en Norvège, en Russie, en Asie-Mineure, n'importe où.

Pour en revenir aux Chinois, ils ne sont guère nombreux. Comme on ne pouvait les assimiler, qu'ils retournaient tous chez eux après fortune faite, et que, d'autre part, ingénieux et sobres au delà du possible, ils devenaient une sorte de danger pour le travail national, le congrès a interdit d'une façon absolue leur immigration. Aucun Chinois ne peut plus, légalement, entrer aux Etats-Unis, et le nombre est infime de ceux qui y pénètrent en fraude par les moyens les moins vraisemblables, sous forme de colis (sans jeu de mots) ou cachés dans de grosses marchandises. La loi n'a pas eu d'effet rétroactif, et ceux qui se trouvaient dans le pays avant qu'elle ne fût promulguée, peuvent continuer d'y vivre; même il leur est permis d'y rentrer après une absence provisoire, à condition, toutefois, de prouver leur identité. Comme ils ont amené très peu de femmes, et que les blanches ne veulent point d'eux, ils ne créent pas de famille et l'on peut prévoir leur disparition. En nous entretenant avec un groupe de gamins, nous découvrons cependant un gentil garçonnet qui est né d'un Chinois et d'une Irlandaise régulièrement mariés.

C'est par le même procédé d'enquête que le P. Doyle vérifie et illustre ses explications dans le quartier italien. Il ne manque pas d'enfants à interroger; on en voit presque autant sous ce ciel gris et brumeux que sous le clair soleil de Naples. Les adultes, aussi, ont gardé de leur pays l'habitude de vivre au dehors. Sur la chaussée, sur les trottoirs, par les portes entr'ouvertes, on aperçoit des groupes animés, on entend des gosiers sonores qui crient de l'anglais et de l'italien, on assiste à des rixes nationales. Presque toutes les enseignes sont en italien, et il ne se vend que des journaux publiés dans cette langue. Prêtres catholiques, nous sommes bien accueillis des groupes, surtout des plus jeunes, et cela nous permet d'assister sur place au travail d'assimilation. Parmi les adultes, tous immigrés, beaucoup déjà parlent anglais et la plupart l'entendent; c'est au point que plusieurs disputes se font dans la langue de Shakespeare. Quant aux enfants, nous n'en trouvons pas, il est vrai, qui ne nous comprennent en italien; mais c'est l'anglais qu'ils parlent entre eux, c'est en anglais qu'ils préfèrent nous parler. Et, comme en dix groupes différents, je demande laquelle ils aiment mieux, de l'Italie ou de l'Amérique, huit fois j'obtiens sur un ton très fier le mot : *America!* deux fois seulement l'on me donne cette réponse indirecte et du reste, bien juste, surtout par le temps qu'il fait : « L'Italie est plus belle! »

On sent que de tout ce petit monde, si enfermé qu'il paraisse être dans le milieu d'origine, il ne sortira que des Américains.

Tout ce que nous apprenons par la suite nous montre que le même phénomène se produit chez les Allemands, les Slaves, les très rares Français, plus aisément encore chez les Scandinaves, presque de plain-pied chez les Irlandais, qui n'ont pas à changer de langue : « Nous n'avons point mauvais estomac, me disait un jour le P. Elliott, avec un grand rire ; nous avalons tout ce qui se présente et nous le convertissons en notre chair, en notre sang. » Cela est vrai, évidemment vrai ; et, malgré les groupements provisoires qui maintiennent çà et là, surtout dans les campagnes et dans les mines, quelque particularisme, ceux qui redoutent pour les Etats-Unis des conflits de race (exception faite pour le problème nègre, dont nous parlerons) prennent leur crainte, ou leur désir, pour la réalité.

D'où vient à l'Amérique ce pouvoir étrange d'assimilation ? Il me semble, sans prétendre épuiser la liste des causes, que les trois suivantes sont bien efficaces : la religion, l'école, le progrès des conditions de vie. Lien avec Dieu, la religion est aussi un lien entre les hommes ; par la communauté de moyens spirituels et matériels qu'elle établit entre les Américains et les nouveaux venus, doucement et insensiblement elle fond ceux-ci dans la masse de ceux-là. Sauf d'infimes exceptions, l'enfant trouve à l'école des maîtres et une majorité de camarades qui sont Américains ; dès les premières leçons et pour toute la suite des études on n'use avec lui que de l'anglais ; toutes ses idées prennent une autre forme, une autre tournure, une autre expression que celle du pays de ses ancêtres. Enfin, et je me rappelle combien je fus frappé de cette explication si simple, quand elle me fut donnée par un homme d'affaires de Pittsburgh, plein d'expérience et à l'esprit très net, il faut admettre, d'une part, que ceux qui viennent en Amérique se sentent, pour une raison ou pour une autre, plus fortement attirés vers elle qu'attachés à leur propre nation ; il faut se dire, d'autre part, que le plus grand nombre se trouvent bien du changement, à cause des grandes ressources du pays, et que ceux qui s'en trouvent mal ont l'habitude de n'y point rester. Qu'on ajoute à ces diverses causes le bonheur de se sentir plus libres et la fierté d'appartenir à un pays qui se croit le plus avancé de tous, on comprendra sans peine que, même venus tard d'Europe, et à plus forte raison nés en Amérique, les citoyens des Etats-Unis soient tous prêts à mourir pour le drapeau étoilé. Nous qui aimons tant la France, malgré ce qu'aujourd'hui l'on y souffre, que serait-ce donc si elle était bonne à tous ses enfants ?

Le quartier italien est dix fois plus petit que le quartier juif, où nous allons finir notre après-midi.

Le nombre des Juifs atteint à New-York des proportions que j'oserais à peine citer, de peur de n'être pas cru, si je ne les avais entendu donner par les gens les plus sûrs et de toute opinion. Il y en a 600,000, sept fois plus que dans toute la France! Je me hâte d'ajouter que c'est peut-être la moitié de ce qu'en contient l'ensemble des Etats-Unis. Ce chiffre formidable s'explique, à la réflexion, si l'on pense à la multitude de ceux qui depuis quelques années sont obligés de fuir la Russie ou la Roumanie [1], et si l'on tient compte de l'antipathie qui, moralement, leur interdit d'entrer en groupes compacts dans la plupart des pays d'Europe. L'antisémitisme n'existe pas aux Etats-Unis, du moins sous la forme politique : au pays de George Washington, l'idée ne viendrait pas plus de proposer des lois d'exception contre les Hébreux que contre les Jésuites. Mais ce qui commence à se manifester, chez les New-Yorkais, c'est, dans la foule, un sentiment de surprise, qui confine au malaise, devant une augmentation si rapide du nombre des Israélites; c'est, dans le monde commerçant, qui voit passer entre leurs mains une portion toujours plus notable des affaires, une jalousie de leur succès; c'est, enfin, dans ce qu'on appelle la société, le refus intransigeant de leur ouvrir les premiers salons.

Nous parcourons un peu rapidement leur immense quartier, depuis les parties les plus misérables, qui, du reste, ne rappellent en rien l'aspect lépreux du ghetto classique, jusqu'aux confins où ils atteignent la ville commune, jusqu'à la pointe envahissante qu'ils poussent de plus en plus loin dans la rue principale de New-York, Broadway. A cette limite on ne devine leur présence qu'aux noms inscrits sur les maisons de commerce; mais, à mesure qu'on s'avance dans l'autre direction, on se sent pénétrer dans un monde étrange, où l'exotisme devient de plus en plus criant, et s'affirme presque avec autant de force dans la physionomie très spéciale des gens que dans l'aspect mystérieux des annonces, des enseignes, des journaux. J'achète un « papier » de huit pages : une seule est en anglais; les sept autres sont imprimées en lettres hébraïques, et l'on me dit que la langue en est un mélange d'hébreu, d'allemand, de polonais et de plusieurs autres dialectes. Je m'essaie, en ravivant quelques souvenirs du cours de M. Vigouroux, à déchiffrer le titre de la feuille, et je trouve, au bout de plusieurs minutes, qu'il signifie « le monde juif » ; ce travail achevé, j'aperçois, au-dessus, en toutes petites lettres, les mêmes mots en anglais, *the Jewish World*. Ce n'était pas la peine de me donner tant de mal.

[1] Notre seul paquebot en amenait 70 de la Roumanie.

L'expérience me profite, toutefois, et je laisse le long grimoire pour lire l'unique page d'anglais. Elle se compose d'un poème contre les massacres de Kishineff, d'une étude sur l'Afrique orientale anglaise que M. Chamberlain venait d'inviter les juifs à coloniser, d'un télégramme du congrès sioniste de Bâle et de diverses nouvelles, convocations et souscriptions, se rapportant toutes aux intérêts de la race. On y mentionne une décision de notre conseil municipal donnant à une rue de Paris le nom d'Eugène Manuel, « le fameux poète et pédagogue qui fut l'un des fondateurs de l'Alliance israélite. » Il me semble que l'*éditorial*, au ton moitié sémite moitié américain, mérite d'être cité :

Nous ne savons pas quels rêveurs nous sommes. Nous réclamons en pleurant un *home*, un port, un lieu de refuge contre la persécution. Tout ce qu'il nous faut, c'est un coin du monde où nos frères opprimés trouveront la sécurité et le droit à l'existence. Quand on demande où sera Sion, le fervent nationaliste s'écrie : « Palestine, ou Canada, nous voulons un *home*. »

Mais quand le chemin s'ouvre vers un lieu de sécurité et que le nom en est Afrique orientale au lieu d'être Sion, le fervent nationaliste, qui réclamait en pleurant un *home*, hésite, s'arrête, et, si même il a essayé de faire un pas, le voilà qui se retourne et qui a des regards pleins de regrets vers Sion, tandis qu'une larme coule au long de sa joue.

Nous ne savons pas quels rêveurs nous sommes, ni sur quelles réalités s'établissent nos rêves.

La Grande-Bretagne d'une main nous ouvre l'Afrique et de l'autre nous ferme l'Angleterre. Mais devant nous il y a la noire mer du doute et derrière nous il y a le Czar, avec son armée de ténèbres, et des deux côtés il y a les sauvages menaces de la barbarie, de la cruauté et de la haine.

Si le doute persiste sur la place du repos, l'effort pour la découvrir est un fait certain et plein d'espoir. Où il y a vie, il y a espoir, et Israël est revenu à la vie.

La maison de notre peuple est encore divisée, mais elle n'est plus divisée contre elle-même.

Par le chemin de fer aérien, je retourne à la 59e rue en lisant mon journal hébreu et cette sorte de psaume où l'Israël du vingtième siècle, assis sur les bords de l'Hudson, comme ses ancêtres aux rives de l'Euphrate, se rappelle et pleure Jérusalem... On se laisserait, pour beaucoup moins, aller au fil des idées. Les miennes, une fois de plus, m'emportent vers la France lointaine; et, venant de voir de si contraires nationalités vivre en paix dans un pays libre, je me demande pourquoi mes compatriotes, qui ont même origine et tant de siècles d'épreuves ou de gloires communes, sont incapables de se supporter. « Nous ne savons pas quels rêveurs nous sommes ! »

Félix KLEIN.

La suite prochainement.

L'ÉVOLUTION D'UNE AME

Il est étrange et triste de constater combien les hommes restent entre eux des inconnus. Nous nous rencontrons dans la vie, quelquefois même de très près; il arrive souvent aussi qu'une intimité apparente rapproche les esprits et les cœurs; on croit se connaître, s'être deviné, pénétré, et, au fond, tout s'est borné à un effleurement d'âmes qui nous laisse étrangers les uns aux autres.

Même quand un lien puissant d'amour lie fortement deux êtres, si une tempête ou une giboulée passagère renverse l'échafaudage qui les abritait et leur semblait un temple aux assises de pierre, les créatures humaines, si unies la veille, se regardent tout à coup avec stupeur, presque avec épouvante, comme si elles voyaient devant leurs yeux un inconnu. C'est que, pour la première fois, peut-être, elles ont aperçu leur véritable visage!

Or, s'il est malaisé de se bien connaître en amitié et en amour, combien plus l'erreur est-elle facile lorsqu'il s'agit de ces rapports superficiels du monde où chacun, — les plus sincères compris, — n'apportent, par timidité, réserve ou pudeur d'âme, que de froides et incolores apparences!

Jamais je n'ai mieux senti l'insuffisance et la légèreté de nos jugements et de nos impressions qu'à la lecture des lettres intimes que l'affection d'un frère vient de livrer à la publicité et qui ont été pour moi une révélation inattendue[1].

J'avais connu autrefois la comtesse Blanche de Saint-Martial, jeune fille, jeune mariée... Puis, des années s'étaient écoulées; j'avais appris son veuvage, sa conversion au catholicisme, son entrée en religion. Mais jamais, tout en rendant justice à sa culture, à son intelligence, au sérieux de son caractère, je n'aurais supposé, dans cette nature de femme, pareille richesse de sentiment, de force passionnée et d'ardeur spirituelle.

[1] *En haut!* Lettres de la comtesse de Saint-Martial (sœur Blanche, fille de la charité) avec deux portraits et une notice biographique (Plon, Paris, 1901).

I

En lisant la biographie de la comtesse de Saint-Martial et les lettres à sa famille et à ses amis, où elle se raconte elle-même, dans la simplicité d'une correspondance intime, la pensée retourne à un livre qui fut jadis dans toutes les mains et qui, admiré ou discuté, est resté le modèle du genre. J'entends parler du *Récit d'une sœur*, de Mme Craven. Il y a, en effet, entre les deux ouvrages plus d'une analogie de pensées. Alexandrine de la Ferronnays et Blanche de Saint-Martial sont sœurs sur bien des points. Toutes les deux firent mariage d'amour, toutes les deux furent frappées en plein bonheur; la douleur les jeta toutes les deux dans le catholicisme, la religion du mari qu'elles avaient perdu! Mais entre l'orthodoxe grecque et la protestante, la différence des religions où elles furent élevées se fait nettement sentir; la différence de races et d'époques aussi. Mme de Saint-Martial est plus moderne, plus humaine et plus originale.

Elle ne reste pas à mi-chemin, sa nature forte la fait aller jusqu'au bout du renoncement et du sacrifice. Elle ne se contente pas, comme la veuve d'Albert de la Ferronnays, d'abandonner toutes les recherches de la toilette, de tomber dans une négligence d'habillement et de tenue; non, elle reste correcte, élégante, raffinée jusqu'au jour de son entrée au couvent (la veille même, elle va avec un ami au théâtre et cause librement avec lui de toutes choses). Les demi-mesures ne satisfont point ce tempérament passionné et entier. Il lui faut ou la vie intense du monde, ou les murs d'un hôpital. Elle portera la cornette des filles de la charité, jamais les chapeaux démodés de la pauvre Alexandrine.

Mais j'anticipe; avant d'arriver aux jours d'épreuve et à « l'Établissement de Sainte-Geneviève » à L'Haÿ, arrêtons-nous un instant aux années heureuses et au roman d'amour dont M. Léopold de Fischer, l'éditeur d'*En haut*, raconte les péripéties dans la courte notice biographique qui précède les lettres de sa sœur.

Blanche de Fischer naquit à Berne, en 1856, d'une famille patricienne, dont l'un des membres, mort en 1268, fut commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Les Fisher prirent une part importante au gouvernement de l'aristocratique république et leur maison est comptée parmi les plus anciennes de la Suisse. Des lois somptuaires, sévères, réglaient jadis les habitudes bernoises, et elles sont restées longtemps d'une simplicité austère. Dans ces demeures paisibles qui ne pouvaient avoir sur la rue que d'étroites façades, le plus grand luxe consistait en tableaux de famille, rappe-

lant les gloires ancestrales. Mais il ne faudrait pas s'y tromper. Sous cette absence de faste se cache un sentiment aristocratique très puissant, qui imprimait au caractère bernois une sorte de raideur, bien différente cependant de la rigidité calviniste des anciens Génevois. Le réformateur Zwingle avait moins d'étroitesse que Calvin; ses règles de vie étaient plus douces. Le protestantisme des Bernois n'a donc rien de farouche; et lorsque Blanche de Fischer s'éprit du comte de Saint-Martial, ce fut la nationalité étrangère, beaucoup plus que la qualité de catholique, qui fit hésiter les parents de la jeune fille.

Leur opposition, du reste, ne dura pas longtemps, car ils connaissaient le caractère de leur fille; ils comprirent qu'elle ne renoncerait pas. « En elle, rien de banal et de superficiel, écrit son frère; c'est une nature à part, n'ayant que de rares moments d'expansion, sachant se maîtriser et ne se plaignant jamais... Dès l'enfance, elle aima l'étude, les poupées n'eurent pas ses sourires, les bals d'enfants lui apparaissaient comme des corvées pénibles... On la voit à douze ans apprendre en secret l'italien et éprouver une vraie joie le jour où il lui fut permis de prendre des leçons de grec... Mais elle était autoritaire et essayait de dominer ses jeunes frères. Plus tard, ce fut elle-même qui exerça sur sa propre nature cette salutaire répression. »

C'est à un bal, donné par ses parents pour son entrée dans le monde, que Blanche de Fischer avait rencontré pour la première fois celui qu'elle allait aimer de toutes ses forces et de tout son être. Intelligence vive, esprit cultivé, caractère doux et gai, Albert de Saint-Martial parla immédiatement au cœur et à l'imagination de la jeune Bernoise. Lui-même fut séduit. Deux ans et demi plus tard, on les mariait. Elle écrivait quelques jours après : « Je suis certainement la plus heureuse personne du monde et je ne voudrais pas changer mon sort contre un empire. » Et plus loin : « Albert m'entoure de soins, il est toujours prêt à sacrifier ses propres désirs quand ceux-ci l'éloignent des miens. Nous sommes très gais et rions de tout comme des enfants. »

Le comte de Saint-Martial avait emmené sa jeune femme en France pour la présenter à sa famille. Mais bientôt ils rentrèrent à Berne où le rappelaient ses fonctions de secrétaire du Bureau international des télégraphes. La nouvelle mariée s'occupa de l'installation de son « home ». « Elle mettait à toutes choses un soin, une persévérance qui donnaient à ce qu'elle faisait quelque chose d'achevé. » Dans sa maison élégante et parfaitement tenue, tout respirait l'ordre et la paix. Pensant qu'il était de son devoir de s'occuper du salut des siens, Blanche voulut s'instruire dans la

religion catholique et ainsi, peu à peu, ramena son mari à la ferveur perdue de sa jeunesse. Elle avait coutume de dire :

« Soyez bons catholiques ou bons protestants, mais soyez quelque chose. » M. de Saint-Martial accompagnait et allait chercher sa femme au temple; elle lui rendait le même service pour la messe.

Tous deux fréquentaient le monde; ils recevaient la société bernoise et diplomatique, jouaient la comédie... « Sans être belle, écrit son frère, la comtesse a une jolie taille bien prise, des cheveux châtains, des yeux bruns très beaux. Son regard est vif, un peu dominateur, mais caressant et doux. » L'hiver de 1885, qui allait lui enlever sa raison de vivre, fut la période la plus mondaine de la vie de Blanche de Fischer; elle se jeta dans le plaisir avec une fougue inusitée, comme si un pressentiment l'avertissait que, pour elle, les heures joyeuses étaient comptées.

Le malheur devait s'abattre violemment sur ces êtres qui vivaient cœur à cœur. Au printemps, Albert de Saint-Martial fut subitement terrassé par une embolie. La famille du malade accourut à Berne, et, avant tous, son frère, l'abbé de Saint-Martial, auquel le liait une forte amitié fraternelle. C'est à lui que la veuve désolée adressa ces mots inattendus au moment même où son mari venait d'expirer :

— Je veux que vous soyez le premier à savoir la grande résolution que j'ai prise tout à l'heure, — j'aurais peut-être dû l'exécuter plus tôt, — celle de me faire catholique. Albert le désirait, je viens de le lui promettre.

Dans son désespoir, la jeune femme répétait sans cesse à son beau-frère :

— Oh! je vous en prie, dites-le-moi, est-ce qu'un jour nous pourrons nous retrouver là-haut?

Aller le retrouver! Ce sera désormais le seul but de sa vie. Elle n'a point d'enfant et elle n'a que vingt-neuf ans! Mais les sources du bonheur sont irrémédiablement taries en cette âme passionnée.

Une année plus tard, elle accomplissait la promesse faite au lit de mort d'Albert. Ce ne fut pas sans luttes intimes. Elle abjura à Paris. Déjà le mysticisme consolait son âme : « Jésus inséparable, inaltérable au milieu des changements de ce monde, je vous adore!... Vous êtes fidèle, je veux vous aimer comme vous m'aimez... Seigneur, je vous désire, je vous dois plus que les autres... »

Depuis son veuvage, la comtesse de Saint-Martial éprouvait un continuel besoin de changement. Elle allait et venait de Suisse en France, de France en Italie. Elle songea même un instant à un voyage en Perse. « L'incertitude étreint dans les moindres replis cette riche nature. » Elle écrit : « Ma pauvre chère maman, que

la vie est dure à accepter; j'ai un but cependant qui est *d'obtenir son salut.* » Et elle revient fréquemment sur cette idée : « Quelle consolation ne trouvons-nous pas dans cette douce prière pour les morts qui nous permet de nous réunir à ceux que nous aimons par delà la tombe. Nous y trouvons la chère assurance de les soulager dans leurs peines; si, au contraire, ils n'ont plus besoin de nos prières, ils y voient le gage de notre affection... »

Cette pensée éminemment catholique de pouvoir travailler au bonheur de son mari mort, devient peu à peu le *leit-motiv* de ses pensées, de ses aspirations et de ses actes.

Mais sa nature énergique, son intensité de vie morale et intellectuelle ne pouvaient lui permettre les longs écrasements. « L'apaisement se fait peu à peu, écrit-elle, extérieurement d'abord, puis le cœur aussi finit par saisir un rayon de cette douce lumière. La vie, après tout, n'est pas longue, les années passent et ne vaut-il pas mieux dire à Notre-Seigneur : Le bonheur que vous m'avez pris, gardez-le-moi pour l'éternité... Tout cela, sans doute, ne va pas sans de rudes combats et de sourds gémissements, mais qu'importe! » Elle ajoute plus loin : « Et la vie dans les conditions où je me trouve est faite de difficultés de tout genre; n'ai-je pas dans ce temps qui m'a paru si long, mais qui est relativement court, essuyé déjà deux propositions de mariage? Malgré ma volonté très arrêtée, ce sont là des heures troublantes quand on a trente ans... » Ailleurs elle dit : « A mon âge, la position de veuve est très délicate. On a besoin de se dépenser d'une façon quelconque et une vie active seule peut vous sauver. »

II

Cette affirmation que l'activité est nécessaire pour donner à la vie son équilibre, nous allons la retrouver désormais dans toutes les lettres de la jeune femme. Non seulement ses sentiments et ses pensées ont dépassé l'étape du premier effondrement, mais une résolution est en train de mûrir dans cet esprit net et profond. Non que l'idée de renoncer au monde lui fût nouvelle. « Au-dessus de la couche de son Albert, écrit son frère, elle a comme entrevu l'image de la vocation religieuse. Mais, ajoute-t-il, avant d'atteindre les hauteurs célestes il faut marcher parmi les ronces et les pierres des longs chemins. »

Un travail lent et douloureux s'élabore, en effet, dans l'âme de Blanche de Saint-Martial. Ses élans vers la vie religieuse rencontrent de renaissants obstacles hors d'elle-même et en elle-même.

En premier lieu, la crainte d'affliger ses parents, sa mère surtout pour qui elle éprouve une tendresse particulière, la bouleverse; puis l'essence même de sa nature se rebelle d'instinct contre le renoncement à toute volonté propre. « Maîtresse de ses facultés, elle régnait vraiment sur les puissances de son âme que, selon l'expression de l'Ecriture, elle semblait tenir en ses mains. » Blanche de Fisher sentait donc fortement sa personnalité; elle sentait aussi bouillonner sourdement au dedans d'elle-même, — on le lit surtout entre les lignes de sa correspondance, — des aspirations, des désirs d'épanouissement, peut-être même d'ambition et de bonheur.

Ses goûts littéraires, sa culture, — elle parlait couramment l'allemand, le français, l'anglais, l'italien et lisait la Bible en latin, — conspiraient aussi à rendre très dur pour Mme de Saint-Martial le sacrifice exigé par la vocation monastique. « Mais enfin l'amour de Notre-Seigneur, dont elle entendra l'appel, lui disant de se consacrer à ce précepte : charité », finira par balayer de son âme tout ce qui n'est pas Dieu et le salut de l'ami perdu qu'elle veut revoir!

Toujours, quoique à des degrés différents, Blanche de Saint-Martial avait été grave et pieuse, mais on peut affirmer que c'est l'amour de la créature qui la jeta dans l'amour divin. Sa vocation n'a pas été instinctive, elle a été voulue, et c'est ce qui en fait l'originalité et la saveur. Elle l'a voulue, comme elle avait voulu son mariage et, pour l'accomplir, elle a été prête à tous les crucifiements. Et, plus la soumission lui a été difficile, plus elle se l'est imposée, trouvant une sorte de volupté profonde à se courber sous la main de Dieu, à lui immoler les révoltes de son être.

Elle écrit à sa mère, deux ans après son malheur : « Pourtant, il faudra que vous arriviez à comprendre qu'au-dessus des devoirs envers les parents, il y a le devoir envers Dieu et que rien ne doit compter comme souffrance si son appel se fait entendre. Quelque séduction que puisse avoir la vie du monde, quelque attachement qu'on éprouve pour une existence d'agréments et de conforts, rien n'égale la douleur de quitter les affections qui vous restent. Là est l'intime du sacrifice..., mais aussi la source du mérite. Du reste, ne vous tourmentez pas, nous causerons de tout cela dans un mois environ; à chaque jour suffit sa peine. Seulement, rappelons-nous que c'est en vain que nous lutterions contre la volonté de Dieu... » A peu près à la même époque, après avoir fait la connaissance d'une supérieure des Sœurs de charité, elle écrit à son beau-frère, l'abbé de Saint-Martial, qu'elle voyait de plus en plus que c'est là la vie qui lui convient, malgré les ombres qui ne man-

quent pas... Sans doute, dit-elle, les épreuves ne sont pas rares, mais tout cela ne fait rien... Qu'importe que le cœur soit broyé, la nature foulée aux pieds et que l'âme se sente parfois comme éperdue, anéantie au milieu de ces orages! « Qu'importe, si la volonté de correspondre au plan de Dieu subsiste! Priez pour moi, cher ami... »

Déjà Mme de Saint-Martial avait fait des démarches pour entrer comme postulante parmi les Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Elle rencontrait des difficultés; sa situation de femme du monde et de convertie mettait en défiance sur le sérieux de sa vocation; on exigeait qu'elle prît encore une année de réflexion. L'intervention de Mgr Mermillod devait tout arranger. « Vous voyez de quelle manière vraiment surnaturelle tout s'aplanit. » Elle est surtout préoccupée de la façon dont ses parents prendront cette communication qu'elle tremble de leur faire. Dans ses lettres à sa mère, elle lance de petits mots d'essai. « Pauvre mère, elle se désole... Ce qui m'encourage, c'est que je m'imagine qu'Albert me voit et qu'il est content. »

Deux mois plus tard, elle annonce enfin à Mme de Fischer sa décision. « J'aurais voulu l'épargner encore, mais c'était arrangé ainsi dans le plan providentiel... Maman a été superbe, point de grand désespoir, point d'affolement, point de tragédie... » Malheureusement, plus tard, et c'était naturel, les luttes recommencent; la mère essaie de tracer à sa fille le tableau séducteur de la vie qu'elle pourrait encore mener dans le monde, lui parle d'un second mariage... Mais la jeune femme résiste. Sa principale préoccupation est de cacher à sa mère sa propre souffrance. « Tu comprends, écrit-elle à une cousine, il faut que maman croie que la certitude de suivre ma voie me met au-dessus des mille tortures du dépouillement. »

De plus en plus, elle éprouve une âpre douceur à se courber sous la main divine qui l'a écrasée, elle avoue qu'elle glissait inconsciemment sur une pente dangereuse quand le coup de tonnerre a éclaté sur sa tête; qui sait si son salut et celui d'Albert n'étaient pas gravement compromis? « C'est à la fois horrible et magnifique, déchirant et plein de consolation, de voir les moyens de cette Providence qui ne veut que notre bien. »

Ce fut en novembre 1887 que la comtesse de Saint-Martial commença son premier mois d'essai à Turin, à l'hôpital de Saint-Jean. Le moment où elle quitta Berne fut déchirant pour elle. Elle se sentait prête à être anéantie par toutes les défaillances. Heureusement elle avait la conviction que les anges de Dieu la soutenaient. Ses premières impressions de la vie d'hôpital sont amusantes. On

lui a donné comme directrice la sœur M., d'une grande famille milanaise; elle en éprouve de la douceur. Cette compagne a passé par les mêmes changements d'habitudes; elle aussi a regretté le confort de son existence antérieure; elle avoue à sœur Blanche qu'au début elle ne pouvait s'empêcher de comparer les repas de l'hôpital à ses dîners à la cour... Mme de Saint-Martial termine sa première lettre à sa mère par ces mots gais : « Voyez-vous, je suis parfois si contente que je me mets à rire d'un rien. »

Parfois la pensée de la jeune femme s'élève à une grande hauteur. Ainsi parlant des sacrifices qu'on peut faire à Dieu, elle les énumère tous. Mais sont-ce des sacrifices réels, puisque ces biens nous ont été donnés par Dieu et qu'il est le maître de nous les enlever d'un instant à l'autre? Il n'y a rien de particulièrement beau à donner ce que nous sommes exposés à perdre. Un seul bien nous appartient en propre : notre liberté! Si nous offrons ce bien suprême, nous avons tout donné et c'est le sacrifice complet.

Pour consoler sa mère, elle ne cesse de lui dire combien la route du monde aurait été épineuse pour elle : « J'ai fait mes expériences, je sais comme on peut se laisser emballer et, tout d'un coup, être entraînée qui sait à quoi. » Enfin, au bout d'un mois d'épreuves, Blanche de Saint-Martial quitte l'hôpital de Saint-Jean, elle rentre dans le monde, elle voyage. Elle va à Rome, à Naples, à Malte, de là à Tunis, à Biskra. Pour faire de la couleur locale, elle et sa compagne arborent en chemin de fer des fez à glands d'or en fumant des cigarettes... La jeune femme avait été entraînée jusqu'à Biskra par le désir de voir le cardinal Lavgerie; les missions la tentaient. Mais le résultat de cet entretien fut négatif; le cardinal la découragea. Comme elle l'écrit elle-même, c'est aux Filles de la charité que le Seigneur la voulait. Elle obéira, elle y est résolue, mais auparavant elle retournera passer quelque temps à Berne chez ses parents.

On y donne des dîners en son honneur; elle est très entourée, on la félicite de sa liberté, de ses voyages, de son esprit d'initiative... Tout le monde ignore ses projets. Elle se montre calme, paisible sans tristesse, gaie sans agitation. Lorsque la vérité sera connue on ne doit pas supposer qu'elle a agi par exaltation ou par désespoir. Un soir, dans une conversation de salon sur le goût et le dégoût de vivre, on interroge Mme de Saint-Martial, on lui demande ce qu'elle voudrait. Blanche répond qu'elle a *besoin de vivre*. Chacun se méprend sur le sens de ses paroles; elle s'en amuse et s'en attriste, mais reste impénétrable. Son amour, qui a survécu à la mort est un sentiment sacré qu'elle garde pour elle seule; dans le sanctuaire intime de son cœur, nul n'a le droit de pénétrer.

III

Si la comtesse de Saint-Martial s'était figurée qu'après son postulat elle en avait fini avec les difficultés et les obstacles, la réalité la détrompa. Lorsque le moment fut venu de faire son noviciat dans l'ordre de Saint-Vincent de Paul, en elle et hors d'elle, les luttes se firent plus acharnées. Père, mère, frères, amis, jouaient leurs dernières cartes pour la retenir. La bataille fut longue et cruelle. Sœur Blanche en sortit victorieuse et meurtrie. Mais elle fut tentée de céder. Elle écrit dans une lettre à sa cousine : « Je ne sais comment il s'est fait que je n'aie pas rebroussé chemin, lorsque nous avons descendu l'escalier avant-hier chez toi. » Elle souffrit l'impossible. « Je suis fatiguée à ne pas avoir une seule idée. » L'abdication de toute son indépendance était le grand sacrifice. Non qu'elle crût à la nécessité de l'anéantissement absolu de toute individualité : « Accepter la formation de l'esprit de la famille religieuse qu'on a choisie est un point d'honneur, mais il faut savoir conserver sa personnalité morale, son type propre, afin d'échapper à la banalité par l'exploitation sage des dons individuels. »

Enfin, le 25 mai 1883, trois ans après la mort de son mari, sœur Blanche entrait au séminaire des Filles de la charité, à Paris. La veille encore, elle a des révoltes physiques. Les lits durs et grossiers lui causent un frisson de répugnance : « Quel moment que celui où il faudra enlever son linge parfumé et ses bas de soie pour se mettre sous le harnais grossier de la pauvreté ! » Mais son amour pour Dieu et sa ferme volonté l'aident à dompter sa chair. Elle se lève à quatre heures du matin. Ses lettres à sa mère sont remplies des détails de son existence journalière et de fréquents retours vers le passé. Elle s'aperçoit, dans une fenêtre, vêtue du costume informe des Sœurs de charité; et, par la loi du contraste, elle se revoit tout à coup en soubrette Louis XV ! D'autres souvenirs plus tendres lui reviennent : « Quand, le soir, je me glisse sous mes couvertures, je pense à vous qui vous mettez à table à cette heure-là; vous regardez nos chers glaciers, de votre place, ma chère petite maman, à l'heure où le soleil couchant les inonde de pourpre et d'or !... »

Mais l'âme de sœur Blanche était une âme en marche; chaque année, le ton de sa correspondance s'élève et se simplifie. Ses lettres sont toujours remplies de réflexions originales, de petits détails familiers, racontés de façon amusante. Elle était trop intelligente pour tomber jamais dans le ton confit de la dévotion langoureuse. Ses réminiscences classiques lui reviennent sous la cor-

nette. Elle cite les vers d'Homère et compare à Nausicaa les Sœurs blanchisseuses, bien qu'avec « leurs démarches d'oies », elles ne ressemblent guère à des nymphes grecques!

La philosophie de sœur Blanche est simple : jouir des joies que Dieu envoie; et s'il envoie des peines, les porter courageusement, en souriant. « Foin des esprits moroses et tièdes qui ne savent ni souffrir ni jouir. » Bientôt Mme de Saint-Martial est appelée à prendre l'habit. Elle croyait que son temps de noviciat serait plus long. Grand honneur et grand bonheur! Mais elle n'en prévient pas sa mère, ne le lui communique qu'après coup, pour que l'impression du définitif n'écrase pas ce cœur mal résigné encore et toujours en rivalité avec Dieu. La nouvelle fille de la charité se sent empruntée sous ses vêtements de religieuse, elle fripe sa pauvre cornette à toutes les portes et se moque drôlement d'elle-même.

C'est à Turin, où elle a été postulante, qu'on l'envoie faire ses premières armes. Voici la vie dure qui commence; elle absorbe toutes les forces et les facultés intellectuelles de l'être. Les énergies et les capacités de sœur Blanche vont avoir l'occasion de s'affirmer; elle prendra bientôt dans l'ordre de Saint-Vincent de Paul une place importante, y rendra des services éminents... Les dévouements et les fatigues matérielles n'éteignent point le mérite de cet esprit qui devient toujours plus ferme, plus droit, plus conscient des réalités!

Sœur Blanche ne se paye point de phrases de roman; elle se rend compte avec une netteté singulière des sacrifices qu'elle accomplit, des besognes ingrates dont ses journées sont remplies... Mais plus il y en a, plus elle est contente. Tous ne sont pas appelés à ces renoncements; elle veut faire quelque chose de spécial pour ce Seigneur qu'elle aime, des choses que les autres ne font pas! « Elle s'immole parce qu'elle l'a voulu! » comme le disait Isaïe parlant du Christ.

Les lettres de sœur Blanche sont remplies de pensées originales et ardentes que je voudrais citer. Son mysticisme n'est point l'élan inconsidéré d'une âme qui se donne impétueusement, il est raisonneur et logique. Elle sait pourquoi elle se sacrifie, s'humilie, se donne... Pas de sensibilité excessive dans sa compassion pour les souffrances humaines. « Je serais ravie si je pouvais aller aux ambulances pendant une guerre, car les membres coupés sont ma passion. Je ne manque jamais de les examiner attentivement et de me faire raconter toutes les sensations par l'amputé. » L'apprentissage si pénible pour certains tempéraments qui ne peuvent dominer leur émotion devant le sang qui coule et les gémissements des malades, fut donc épargné à Mme de Saint-Martial.

De Turin elle passa au grand hôpital d'Angers où elle prit la scarlatine, ce qui ébranla sa santé déjà délicate. Ayant abusé de ses forces, au delà des limites raisonnables, elle eut de la peine à se remettre. Les médecins ayant ordonné un repos complet, la religieuse surmenée fut envoyée à L'Haÿ, où les sœurs de Saint-Vincent de Paul possédaient des établissements considérables. « Venue à L'Haÿ pour se reposer, écrit M. Léopold de Fischer, elle y resta comme économe, bras droit de la supérieure, transformant tout dans cette maison dont chaque pierre porte l'empreinte de sa belle intelligence, de sa magnifique énergie et de son inaltérable fidélité. »

D'un vieil établissement négligé, sœur Blanche fit, en peu d'années, une maison florissante et prospère. Son commandement était à la fois doux et ferme; nul n'aurait songé à lui désobéir; sa parole claire, précise, brève, imposait le respect. Elle savait aussi se faire aimer. « S'il y a un conseil à donner, une tristesse à soulager, une blessure à panser, vite l'on demande sœur Blanche! »

Cette prodigalité de forces l'usait peu à peu; une fatigue extrême l'avait envahie. « Un jour, c'était le 15 octobre 1899, un bruit sinistre court dans la maison : sœur Blanche est morte! » Il y a quelques instants, elle était pleine de vie, et maintenant, elle est inanimée, étendue sur le sol...

Si l'on avait demandé à Mme de Saint-Martial comment elle voudrait mourir, elle aurait répondu sans doute : les armes à la main! Le Dieu qu'elle avait servi avec tant de passion a voulu lui accorder le privilège de disparaître tout entière d'un seul coup, sans l'horrible souffrance de se sentir diminuée, de se voir mourir lentement, par morceaux... La maladie qui dégrade les corps et abat les esprits ne l'a pas touchée, elle est morte en pleine énergie, en pleine puissance de son âme... Dans cet au-delà, où elle avait soif de parvenir, ceux qui l'attendaient l'auront vu arriver, non comme une meurtrie de la vie, mais comme une victorieuse.

Dora Melegari.

UN VOYAGE ROMANTIQUE

CHARLES NODIER ET VICTOR HUGO

A REIMS

Ce ne fut pas un voyage de gens de lettres, montés en voiture avec un parti-pris d'agrément ou de désagrément assaisonné d'esprit, un voyage comme il s'en rima tant après Chapelle et Bachaumont, selon une poétique arrêtée. Une expédition de ce genre, Victor Hugo et Charles Nodier allaient bientôt en combiner une et s'associer un dessinateur pour en illustrer le récit. Entreprise littéraire et artistique, conçue par l'éditeur Urbain Canel. Tout autre nous apparaît ce voyage à Reims, dont le sacre de Charles X fut l'occasion.

Nodier, chargé d'écrire le discours préliminaire à la relation des fêtes, était, tout naturellement, convié à la cérémonie. Victor Hugo, que le nouveau roi venait de décorer, avait reçu une invitation en même temps que son brevet de chevalier de la Légion d'honneur. Allant à Reims de Blois, où il avait laissé sa femme chez son père, il traversait Paris, quand un mot de Nodier l'appela à l'Arsenal. Il y trouva son ami à table avec M. de Cailleux, secrétaire général des musées, et Alaux, le peintre, dit le Romain à cause de son prix de Rome. Eux aussi avaient des cartes pour la solennité. Ils discutaient, avec leur hôte, les moyens de s'y rendre.

Les Messageries royales avaient, quelques jours auparavant, avisé le public qu'elles organiseraient par jour quatre départs : le premier, par la route directe; le deuxième, par celle de Laon; le troisième, par Epernay; le quatrième, par Châlons. Mais, si multipliés que fussent les services, il ne fallait plus, à cette heure, espérer une place en diligence. Nodier parla d'un voiturier qu'il prenait d'ordinaire et qui lui offrait, pour 100 francs par jour, une manière de fiacre à quatre places. Hugo y aurait donc la sienne. On marcherait au pas que l'on voudrait, on réglerait à sa fantaisie les étapes, coupant le trajet par des nuits dans des lits [1]. Ainsi fut-il convenu.

Le bibliothécaire de l'Arsenal et ses compagnons voyagèrent donc à petites journées, mais sans le moins du monde songer à faire de leurs impressions matière littéraire. Victor Hugo nota, dans ses *Choses vues*, les magnificences de Reims. Il y consigna aussi quel-

[1] Voy. *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie.*

ques traits de ses conversations avec l'ami qui, pendant ce séjour dans la cité de saint Rémi, lui révéla Shakespeare. Du trajet, pas un mot. Ce que nous en savons, c'est du « témoin de sa vie »[1] que nous le tenons. Ce témoin admiratif, et qui jamais n'aperçut le grand homme qu'en belle attitude, nous le montre causant sur l'esthétique du paysage avec le Romain, et discutant. Il défendait la liberté de l'accident pittoresque contre ce classique, « épris du style noble et rassis », qui « accusait les moulins à vent de déranger les lignes avec leurs mouvements de bras ». Pendant ce temps-là, Nodier, qui avait disposé entre ses jambes son chapeau retourné, en guise de table à jeu, faisait avec Cailleux des parties d'écarté. Quand on lui demandait « son sentiment sur les moulins, il répondait qu'il aimait beaucoup le roi d'atout[2] ».

Ce n'est pas lui qui l'a raconté. De ce voyage, égayé d'incidents et dont les embarras comiques eussent fourni à la muse d'un Chapelle, il n'a rien écrit, du moins pour le public. Et sa fille, Mme Marie Mennessier-Nodier n'y a consacré que des lignes piquantes, il est vrai, mais courtes. Par bonheur, ses lettres à sa femme sont restées; trois lettres griffonnées au milieu du brouhaha des fêtes, sur une table de café ou dans sa chambre, une chambre pour quatre, qu'envahissaient, à tout moment, des amis. Griffonnées, disons-nous, bien que très lisibles. Sa fine écriture l'est toujours, mais on y sent, cette fois, de la hâte. Et le jet précipité de son style en témoigne; aisé quand même, est-il besoin de le dire, d'une aisance gracieuse en dépit de la presse, et spirituel autant que prompt. Ces lettres, encore inédites, et dont, par une précieuse faveur, nous avons eu communication[3], nous allons les transcrire. Mieux qu'un récit travaillé, elles peignent le mouvement d'une ville où le Paris officiel avait, pour une semaine, « vidé » ses palais et ses hôtels et où c'était « comme un privilège de marcher dans la rue[4] ». Elles font tourbillonner aux yeux une multitude chamarrée. Et peut-être y goûtera-t-on d'autant plus la saveur de quelques détails intimes sur les petits ennuis, les encombres plus ou moins plaisants qui accidentèrent ce pèlerinage d'un homme de lettres au pays de la sainte ampoule.

Voici la première, du 27 mai 1825 :

« Il faut que je sois bien malheureux, chère Désirée, pour être obligé de commencer ma lettre par des reproches. Tu sais de quelles inquiétudes je me tourmente quand je ne suis pas près de

[1] Qui, à la vérité, écrivit sous sa dictée.

[2] *Ibid.*

[3] C'est à l'aimable bienveillance de Mme Emmanuel Mennessier-Nodier que nous devons cette communication.

[4] *Charles Nodier*, par Mme Marie Mennessier-Nodier.

vous; tu me donnes ta parole d'honneur de m'écrire le lendemain de mon départ; je devrais avoir déjà deux de tes lettres à Rheims, et je reste abandonné à toutes mes malheureuses imaginations! Dieu sait quelles journées il me reste encore à passer, car tu n'auras pas plus de pitié de moi demain qu'aujourd'hui. Comment veux-tu que je pense que vous m'aimez encore?

« C'est aujourd'hui le 27. Je suis depuis hier matin à Rheims, c'est-à-dire dans une très belle ville où Paris est transporté par colonies. Il n'y manque que vous, mais c'est ce qu'il faudrait que j'y trouvasse pour me dédommager de l'ennui de cette cohue dorée et décorée. Imagine-toi tous les salons de Paris, vidés dans les rues d'une ville qui n'est pas grande en tout comme la chaussée d'Antin. Indépendamment de toutes les personnes que tu sais ou que tu devines, tu n'as sans doute pas plus pensé que moi à cette foule de préfets, de maires, de procureurs généraux, de généraux, de gardes du corps, parmi lesquels j'ai une pépinière d'innombrables amis; il n'y a pas moyen de faire quatre pas sans avoir quelqu'un à embrasser. J'ai retrouvé toute la Picardie, toute la Franche-Comté, toute l'Illyrie, avec tout Paris. Désaugiers est dans ma chambre. Emonin va venir me chercher. On parle si fort et si vite et de tant de choses à la fois autour de ma chaise, que je ne sais plus ce que je t'écris.

« Nous avons fait un assez bon voyage, mais nos malles ont été moins heureuses, sauf celle de Cailleux qui arrive plus pleine et mieux arrangée qu'elle n'est partie. Quant à la caisse que tu avais fait faire, — et où diable êtes-vous allé chercher l'idée de cette caisse? — elle est restée en route; il n'en est pas arrivé une latte; les effets se sont miraculeusement soutenus, je ne sais comment, et, sauf la fraîcheur et la propreté, on les a retrouvés à peu près tels quels sur la queue de la voiture. Il n'y avait que les cols de décidément perdus. J'ai acheté une malle, et j'espère reporter à Paris ce que j'ai eu le bonheur d'amener à Rheims. M. Solomé nous a reçus avec une parfaite hospitalité, quoiqu'il soit impossible d'être plus à charge et plus importuns que nous ne devons l'être pour lui. Nous contractons envers lui des obligations dont je ne conçois pas la possibilité de nous acquitter.

« Le général Dorsay nous a appris hier l'heureuse promotion de Taylor. On nous assure que la même faveur a été accordée à Guiraud, à Chazel, et à quelques autres. Quant à moi, je n'aurai *absolument rien*, parce qu'il fallait faire une demande de six semaines à l'avance, mais on m'a consolé en me disant que, si je l'avais faite, cela n'aurait pas souffert la moindre difficulté. Je m'en retournerai donc Gros-Jean comme devant, et c'est le dernier de mes soucis. Je me trouverais trop heureux si tu ne m'en laissais

pas de si cruel sur votre santé et sur vos sentiments! Cependant, Dieu sait si je vous aime, et si je mérite votre oubli. Mille baisers, ma Désirée et ma Marie. Mille tendresses à Elise, à Francine, à Tourtelle. Mille amitiés *aux autres*.

« Votre papa, CHARLES. »

Nous savions déjà par *Victor Hugo raconté* quelque chose des épreuves subies par le bagage du poète. Sur cette route de Reims, sablée et ratissée en l'honneur du roi, il avait, par un trou de sa valise, semé des écus et sa croix d'honneur. L'histoire en est joliment narrée :

Les voyageurs mettaient pied à terre aux côtes pour épargner les chevaux. A une de ces montées, M. Nodier vit à terre une pièce de 5 fr. :

— Tiens, dit-il, le premier pauvre que nous rencontrerons va être joliment content.

— Et le deuxième donc! dit M. Victor Hugo qui aperçut une deuxième pièce.

— Et le troisième! reprit M. Alaux après un moment.

Ce fut bientôt le tour de M. de Cailleux.

D'instant en instant, les trouvailles devenaient plus abondantes.

— Ah çà! dit l'un, quel est le fou qui s'amuse ainsi à semer ses trésors?

— Ce n'est pas un fou, dit M. Victor Hugo; c'est plutôt un millionnaire généreux qui ajoute à la magnificence de la fête en tenant bourse ouverte.

— Moi, repartit M. Nodier, je crois que c'est une idée du roi qui aura voulu qu'aux approches de Reims le chemin fût caillouté d'argent.

— Nous entrons dans un conte de fées! s'écria le chœur. Surtout ne remontons jamais dans notre carrosse; ceci est pour les piétons: ce soir, notre fortune sera faite.

Malheureusement, avec les pièces de 5 francs, on ramassa une croix d'honneur, et la pluie de monnaie s'expliqua. La valise de M. Victor Hugo avait un trou, et, à chaque secousse, se vidait[1].

Moins heureux que son compagnon, Nodier ne fut point averti de la fuite de ses faux-cols, et ils jonchèrent la belle route, pareille à une allée de parc.

Pour leur gîte à Reims, les quatre amis avaient été d'une imprévoyance d'étourneaux ou d'artistes. Une correspondance du 20 mai, publiée par la *Gazette de France*, les avait-elle trompés? On assurait que la place ne manquait pas. On faisait savoir que les logements marqués à la craie, c'est-à-dire à la disposition du monde

[1] *Victor Hugo raconté.*

officiel, s'élevaient au nombre de 1,600, tandis qu'au sacre de 1775, il n'y en avait eu que 400. On ajoutait que les chambres offertes aux particuliers se louaient à des prix très modérés. On allait jusqu'à parler de « désintéressement » et de « généreuse hospitalité ». Pourtant la même *Gazette de France* avait reproduit, quinze jours auparavant, une lettre du maire de Reims au duc de Doudeauville, qui indiquait comme moyenne probable le prix de 200 à 300 francs par chambre garnie. Il fallait donc rabattre du « désintéressement » des Rémois. Et n'était-il pas naturel de prévoir qu'ils considéreraient le sacre comme une aubaine et que ce « flot de foule opulente » à travers leur ville serait pour eux une inondation du Nil, selon le mot d'Hugo [1]. Mais, question d'argent à part, nos voyageurs ne trouvaient pas où coucher, n'essuyant partout que rebuffades, et ils allaient se résoudre à passer la nuit dans leur voiture quand ils rencontrèrent Solomé.

Solomé était directeur du théâtre de Reims. Ami de Nodier ou ami d'un de ses amis, il lui demanda : « Où logez-vous? » Nodier répondit : « Dans la rue. » Solomé ne voulut pas l'y laisser.

Mais voici un point sur lequel nos textes divergent, et des exégètes pourraient s'y exercer. Suivant une version, l'impresario, après s'être étonné que des gens sensés fussent venus au sacre sans un abri assuré d'avance, se mit en devoir de leur en trouver un, mais ne put offrir sa propre maison déjà pleine. Il alla frapper à la porte d'une de ses pensionnaires, Mlle Florville, qui avait réussi à se réserver deux pièces : une chambre à coucher et un salon. Elle consentit, en faveur des distingués voyageurs qu'on lui nomma, à faire le sacrifice de son salon, dont le parquet se couvrit de matelas et qui devint un dortoir. Tel est le récit du « témoin » qui écrivit sous l'inspiration de Victor Hugo. Mme Marie Mennessier-Nodier, d'après ce qu'elle en apprit de son père, rapporte les choses différemment. C'est chez lui que Solomé reçut les errants, et il n'est question de Mlle Florville ni de son salon. Observons que la lettre de Nodier à sa femme, témoignage immédiat, ne dit mot de cette actrice et loue seulement l'obligeance de son directeur. La critique rigoureuse d'un Edmond Biré s'attacherait volontiers, sans doute, à ces discordances, ne fût-ce que pour se donner le plaisir de montrer encore en défaut celui qu'elle y a surpris tant de fois.

Reste certaine la couchée à quatre dans une même chambre. Mais, avant, on soupa. En quelle compagnie? Nodier n'en parle point dans sa lettre. Il se réservait apparemment de raconter en famille ce repas avec comédiens et comédiennes. Il avait

[1] Il a raconté, dans *Choses vues*, l'aventure de lord Northumberland, locataire d'une maison, moyennant 30,000 francs pour trois jours, c'est-à-dire à raison de 400 francs l'heure.

accepté pour lui-même et ses amis, l'invitation, non sans une résistance comique de la part de Victor Hugo. Mme Mennessier-Nodier l'a relaté gaîment :

« Comme il était pour le moins aussi difficile de s'asseoir à une table que de coucher dans un lit, mon père accueillit au nom de tous la proposition qui lui fut faite de souper après le spectacle chez leur hôte, — assez satisfait, je le suppose, de montrer à ses pensionnaires habituels l'élite d'une scène qui n'était pas la leur.

« Victor Hugo avait vingt-deux ans, il était nouvellement marié, et bien qu'il eût toutes les raisons du monde d'être prémuni d'une manière imperturbable et adorable contre les séductions, l'idée d'entrer pour la première fois dans l'atmosphère irrégulière des Circés de la troupe rémoise le trouva remarquablement hostile.

« Il finit pourtant par s'y résigner; mais avec quelle répugnance! Il s'en souvient, peut-être.

« Votre avenir m'inquiète, mon pauvre Victor, lui disait en riant Charles Nodier; vous êtes terriblement jeune et j'ai peur que vous ne soyez terriblement vertueux. »

Ce scrupule du poète paraît plus touchant que risible, quand on sait quelle peine il avait eue à quitter sa jeune femme. Il écrivait, le 27 avril, de Blois, à Augustin Soulié, lui annonçant son prochain départ pour Reims : « Je vais donc vous revoir, cher ami, et il me faut cette espérance pour apporter quelque adoucissement au chagrin de quitter mon Adèle pour la première fois[1]. » Ajoutons que Nodier était, au fond, plus que tout autre, capable de comprendre cette délicatesse de son compagnon, lui qui emportait partout le souvenir de sa « chère Désirée », et qui lui adressait de tendres gronderies pour le moindre retard de correspondance.

Nous l'avons vu la gourmander affectueusement parce que, malgré une « parole d'honneur », le courrier ne lui avait rien apporté d'elle. Le voici maintenant qui lui fait des excuses :

« Vendredi 28, à trois heures après-midi.

« Pardon de mes fâcheries, ma chère Désirée. J'ai reçu toutes vos lettres, je vois que vous m'aimez toujours, et je ne vous gronderai plus, et puis, jeudi, je vous embrasserai.

« Nous avons eu mauvais temps jusqu'à midi d'aujourd'hui; à une heure le ciel était superbe. Le roi est entré à une heure cinq minutes. Quelle pompe! quelle magnificence! Où étiez-vous pour voir cela? Quant à moi, je vis si peu, loin de vous, que les plus vives impressions des autres ne me sont guère que de l'ennui. Ma curiosité était tout entière dans mon royalisme. Il ne faut rien moins qu'une passion pour m'émouvoir. Il y a d'ailleurs ici quelque

[1] Lettre citée par M. Edmond Biré, *Victor Hugo avant 1830*, p. 373.

chose d'étourdissant qui ressemble plus à un rêve qu'à une réalité; cette confusion d'hommes et de choses; cette cohue de ministres, d'ambassadeurs, de poètes, de pairs de France, de préfets, de musiciens, de députés, de comédiens, de prélats, de journalistes, vivant tous sur le pied d'une égalité forcée, et mangeant presque à la même table, dans la même taverne; cette multitude de rencontres inattendues qui reproduisent à tout moment tous les souvenirs de la vie; ce frottement d'ambitions, de cupidités, d'espérances, de rêveries, de politesses, de mensonges, c'est le cauchemar d'un solliciteur à la suite de tous les pouvoirs, qui revoit pendant le sommeil ce qu'il a imaginé pendant le jour. Il me tarde bien d'être à trente-huit lieues de tout cela, à notre bonne petite table, et de n'en plus sortir.

« Jordan, préfet du Haut-Rhin, Desclaux, procureur général de Colmar, Emonin, notre bon député que je ne quitte point, tous nos amis que je quitte peu, me chargent de vous témoigner leur amitié. Moi, je vous chéris et vous embrasse.

« Ne crains point pour les accidents. J'ai failli être étouffé ce matin, mais je ne m'y trouverai plus.

« Bonjour, chères amies, et toi, Elise, et toi, Francine, et tous. Je n'ai que le temps de signer ma lettre avant de me rendre chez M. de la Rochefoucauld où je suis mandé.

« A vous pour la vie.

« CHARLES. »

« Ma curiosité était tout entière dans mon royalisme... » Ce serait matière à un curieux chapitre que le royalisme de Charles Nodier; foi politique sujette à vacillations et à demi-éclipses, comme une flamme de bougie dans un courant d'air. Excluons les influences de l'intérêt personnel, qui n'eurent jamais prise sur ce rêveur généreux, si peu « pratique ». Faute d'une démarche opportune, que d'autres n'ont eu garde de négliger, il s'en reviendra de Reims *gros Jean comme devant*, et c'est, il dit vrai, le dernier de ses soucis. Tel il se montra toute sa vie, détaché. Il variait à d'autres souffles que celui de l'ambition. Son tempérament de poète exposait ses opinions à des fantaisies et à des aventures. Il y resta toujours une part de sentiment et d'accident.

Des rencontres et des leçons diverses avaient, dès son enfance, préparé la confusion de ses idées politiques. Orienté vers la Révolution tout d'abord, et dans un âge tendre, puisque, à onze ou douze ans, il prononçait des discours au club de Besançon; envoyé même en mission par ce club auprès de Pichegru, qui le prit sur ses genoux, il avait, à peu de temps de là, imploré son père[1], avec

[1] Magistrat à Besançon.

menace de suicide immediat, pour la nièce de l'abbé d'Olivet, poursuivie comme émigrée. Vers la même époque, il était allé à Strasbourg apprendre le grec d'Euloge Schneider, ex-capucin et terroriste. Il devait bientôt, par bonheur, trouver en M. Girod de Chantrans, ancien officier du génie, ci-devant noble et quasi-proscrit, qui lui enseigna l'histoire naturelle, un précepteur d'autre qualité. Ainsi se faisaient en lui des disparates; opinions et affections se juxtaposaient en une mosaïque vivement contrastée. Il ne faudra pas s'étonner un jour si, de la même plume dont il écrit à sa sœur un éloge enthousiaste de Bonaparte, il rime *la Napoléone* [1]. Dans une lettre à un ami, datée du 29 prairial an V, il maudit avec une ardeur juvénile « ces monstres à bonnets rouges et à cadenettes que sont les jacobins, et il souhaite de les voir effacés du globe... pour la paix de quelques honnêtes gens qui l'habitent encore par-ci par-là [2] ». Cependant il ne craindra pas, peu après, de se commettre avec des républicains de vive couleur en des « conspirations » qu'à vrai dire son imagination amplifiera. Des royalistes, d'ailleurs, s'y mêleront [3]. Bien des années plus tard, il écrira cette phrase où s'avoue l'éclectisme de ses sympathies : « Sous la Révolution, le jacobinisme et la Vendée se partageaient tout ce qu'il y avait alors en France d'élévation morale. » Ce fut ainsi en lui, selon le mot d'Emile Montégut, un « *pot pourri* de sentiments et de passions ». Un monarchisme foncier lui demeura, mais traversé, mélangé, adultéré : « royaliste et complaisant aux idées républicaines, conservateur et indulgent aux sociétés secrètes [4] ». Mais il s'embarrassait peu de discordances que, vraisemblablement, il ne soupçonnait pas. Tout s'harmonisait dans sa conscience très loyale. S'il gardait à la joue l'impression du baiser de Pichegru, et s'il lui arrivait de répéter encore avec plaisir : « Pichegru [5] m'a aimé », il retenait les leçons de M. de Chantrans qui, avec la botanique et l'entomologie, lui avait enseigné la politique; et, de bonne foi, il pouvait, le 28 mai 1825, se dire royaliste.

Nul doute, au surplus, que sa sensibilité d'artiste n'ait été quelque peu émue par le grand spectacle d'une entrée royale et que sa fibre monarchiste n'en ait vibré plus fort. « Quelle pompe! Quelle magnificence!... » Il la décrit à merveille, bien qu'il s'en

[1] Voy., dans le *Correspondant* du 25 octobre 1896, *Charles Nodier conspirateur*, par Pierre de Vaissière.

[2] Lettre à Charles Pertusier, publiée par le *Bulletin du Bibliophile*, année 1860, p. 946-948.

[3] Voy. l'article déjà cité de M. Pierre de Vaissière.

[4] Voy. *Nos morts contemporains*, d'Emile Montégut, qui a très bien analysé la psychologie politique de Charles Nodier.

[5] Celui d'avant la conspiration.

dise « étourdi », et le mouvement même de son style peint le tournoiement de la splendide « cohue » qui emplit la ville.

La cérémonie du lendemain fut digne de la belle « montre », pour parler comme Froissart, qui en avait été la préface, et Nodier lui-même, en « costume de marquis [1] », eut sa place parmi la multitude dorée :

« Deux heures après le sacre, le 29.

« Mes bien-aimées amies, vous me consolez un peu de ne pas vous voir en m'écrivant souvent. Combien je vous aime davantage de savoir que vous devinez toutes mes inquiétudes, tous mes chagrins, et que vous craignez de me laisser dans la peine! Je regrette maintenant de vous en avoir trop donné en vous parlant de mes petits accidents de voyage. Il n'y a réellement de perdu que des chiffons, et j'étais, ce matin, *superbe!* oh! que n'avez-vous vu cette cérémonie, et comment pourrais-je vous la décrire? Qu'il vous suffise de savoir qu'elle a passé toutes les idées que les amateurs des *Mille et une nuits* peuvent se faire du merveilleux, que personne n'était mieux placé que moi pour la voir et qu'au milieu de ce concours immense d'hommes, dans un local éclairé de douze mille flambeaux, il n'est pas arrivé le plus petit accident! Je vous dis cela parce qu'on ne manque jamais de charger le récit de ces cérémonies des détails les plus alarmants. Par exemple, je lis dans un journal que le duc de Reggio s'est tué en tombant de cheval, et on va broder bien d'autres contes sur l'événement assez fâcheux qui est arrivé hier aux voitures du roi. Il est vrai qu'il aurait pu être grave, et que le roi même a couru quelques dangers, mais voici à quoi cela se réduit en résultat. A l'instant où le roi est arrivé au premier arc de triomphe de l'arrondissement de Rheims, le bruit des canons a épouvanté les chevaux, qui se sont emportés, et qui ont entraîné la voiture royale pendant plus de six minutes. Elle n'a été sauvée que par la présence d'esprit du cocher. Le roi était si peu troublé qu'il a abaissé les glaces pour éviter l'accident qui pouvait résulter de leur rupture, si la voiture avait versé. Celle de MM. de Cossé, d'Aumont, Curial et Damas, a été renversée. M. le duc d'Aumont n'a point de mal. Le général Curial et M. de Damas ont beaucoup souffert, mais n'inspirent plus d'inquiétudes. M. de Cossé était au sacre.

« La cérémonie de demain est encore fort importante, quoique fort simple. Elle n'attirera pas une aussi grande foule, et je n'irai que pour faire acte de présence. Ainsi, vous pouvez être sans inquiétude. Je vous embrasserai jeudi soir! Le beau jour que jeudi! Je dirais bien comme La Vallière : Ah! mon Dieu, l'ennuyeux lundi, l'ennuyeux mardi et l'ennuyeux mercredi!

[1] *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie.*

« J'ai vu ici beaucoup de monde, et j'y ai reçu beaucoup de témoignages d'amitié et d'intérêt, mais de personne autant que de M. de la Rochefoucauld. Pour mes autres rapports, ils se sont établis d'eux-mêmes dans une ville qui est, par l'affluence de tout ce qu'elle réunit de grand, la capitale de l'indépendance et de l'égalité. Il y a trop de grandeurs à Rheims pour qu'on regarde à quelques nuances. C'est une pairie d'une semaine dont tout le monde a sa part.

« Je vous écris sur la table d'un café, à côté de la table où dinent Fauche et Percy qui se porte fort bien au *vin de champagne*. Je vais dîner avec Emonin, les deux Allaux, Victor et Cailleux, qui vous embrassent. Mille tendresses à Elise, à Tourtelle, à Mamselle Saussine, à M. le baron, à Souliers, à Caïc et à *tutti quanti*. Mes compliments à Mme Viard, à qui je répondrai... à l'Arsenal. Si vous voyez Mme Rossigneux, vous pouvez la tranquilliser sur la santé de son mari. Il se porte comme la cathédrale de Rheims.

« Bonjour, chères amies. Aimez-moi comme je vous aime.

« CHARLES. »

Il se flatte d'avoir été « superbe ». Il néglige de dire à qui il le doit. Car il n'aurait pas fait tout seul sa toilette, lui habitué à se laisser cravater par sa fille. C'est d'elle que nous apprenons qui la suppléa en ce jour solennel : « Quand il s'agit de revêtir le costume officiel, l'habit à la françoise, l'épée en verrouil, le jabot de dentelles, les manchettes et le reste, mon père, incapable de sortir à lui tout seul des mille détails de cette œuvre compliquée, appela le grand poète à son aide [1]. » Ainsi, Victor Hugo lui servit de camériste.

Nodier renonce à décrire la cérémonie. Les douze mille flambeaux de la cathédrale l'ont ébloui. C'est pour cela, sans doute, que sa délicatesse d'artiste ne fut point choquée, — il n'y paraît pas, du moins, — de l'offense faite à la beauté de l'édifice par la construction postiche érigée dans sa nef comme pour en masquer l'imposante grandeur. N'avait-on pas cru aussi devoir « parer » sa façade? La *Gazette* du 24 mai avait célébré d'avance le « porche factice dans le style gothique » qu'on y avait apposé. Victor Hugo s'est indigné de cet outrage à « sa majesté la cathédrale », et, non sans inconvenance, il a découvert, — après coup, il est vrai, — une ressemblance entre ces cartonnages provisoires et la monarchie qu'il louangeait alors avec lyrisme et dont il acceptait des récompenses.

Dirons-nous que Nodier nous semble avoir été un peu distrait

[1] *Charles Nodier*, par Marie Mennessier-Nodier.

pendant la solennité? Au sortir de l'église, son compagnon critiquait, sur un point, le rituel. Il lui avait déplu de voir, à un moment, le roi se coucher de son long aux pieds de l'archevêque : « Que dites-vous donc là? interrompit Nodier. Où diable avez-vous aperçu rien de pareil? » Ils disputèrent, l'un ayant vu, l'autre n'ayant pas vu. Il fallut, pour convaincre Nodier, le témoignage de Chateaubriand, qui prêta, du reste, au poète, pour le montrer à son ami, le formulaire du cérémonial où ce prosternement était prescrit en toutes lettres.

— Eh bien? dit Victor Hugo à Nodier, en lui faisant lire le passage.

— Ma foi, répondit Nodier, j'avais pourtant bien regardé, et mes yeux ne sont pas plus mauvais que d'autres. Voilà comme on voit les choses qu'on a sous les yeux en plein jour. J'aurais été en justice que j'aurais juré de la meilleure foi du monde le contraire de la vérité.

Son attention avait-elle été détournée par les oiseaux lâchés dans la basilique pour symboliser, sans doute, l'allégresse générale, et qui volaient effarés sous la voûte? Non, mais à l'instant où s'était accompli le rite figuratif de la subordination du pouvoir royal à Dieu, un député, celui même que Nodier appelle « notre député » et qu'il nomme dans chacune de ses lettres, M. Emonin, son proche voisin à la cérémonie, s'était penché de son côté et lui avait mis quelque chose dans la main.

« Ce quelque chose, raconte Hugo, était un livre. Nodier prit le livre et l'entrouvrit :

— Qu'est-ce? lui demandai-je tout bas.

— Rien de bien précieux, me dit-il. Un volume dépareillé du Shakespeare, édition de Glascow.

« Une des tapisseries du trésor de l'église, accrochée précisément en face de nous, représentait une entrevue peu historique de Jean sans Terre et de Philippe-Auguste. Nodier feuilleta le livre quelques minutes, puis me montra la tapisserie.

— Vous voyez bien cette tapisserie?

— Oui.

— Savez-vous ce qu'elle représente?

— Non.

— Jean sans Terre.

— Eh bien?

— Jean sans Terre est aussi dans ce livre.

Le volume, en effet, relié en basane usée aux coins, contenait le *Roi Jean* [1]. »

M. Emonin avait payé ce livre-là six sous. De peur sans doute

[1] *Choses vues.*

que Nodier ne s'exagérât son cadeau, il le lui dit. Nodier avait fait lui-même, l'avant-veille, pour un peu plus d'argent, une acquisition qui l'avait rempli de joie.

Nos quatre voyageurs, venant à Reims par la route de Laon, s'étaient arrêtés à Soissons. Pendant cette halte, poussé par son démon, « le diable Elzévir [1] », Nodier, furetant chez un chiffonnier bouquiniste, avait découvert un gros volume espagnol, dévêtu de sa reliure et mangé des vers, qui s'intitulait le *Romancero*. Edition rare, dont il ne reste que trois exemplaires [2]. Le brocanteur en avait demandé 5 francs, que le bibliophile s'était empressé de donner. Or, comme ils ne savaient que faire, son ami et lui, le soir du sacre, ayant négligé de se rendre, tous deux mauvais danseurs, au bal de l'ambassadeur d'Angleterre, ils dirent : « Lisons ça. »

Ça, c'était le *Roi Jean*; c'était aussi le *Romancero*. Quand Victor Hugo remerciait Nodier de l'avoir initié à Shakespeare, il songeait à ce soir-là. Nodier qui savait l'anglais et qui, notons-le, dans sa toute première jeunesse avait publié des extraits de Shakespeare, traduisait à haute voix tout en lisant. Quand il s'accordait du relâche, Hugo improvisait de même une version du *Romancero*. Ainsi alternant, ils comparaient deux genres et deux races. Ils confrontaient le drame avec l'épopée; ils opposaient le génie britannique au castillan; et ils discutaient. Chacun, en effet, préférait celui qui lui était familier : « Nodier tenait pour Shakespeare qu'il pouvait lire en anglais, et moi je tenais pour le *Romancero* que je pouvais lire en espagnol. Nous mettions en présence, lui, le bâtard Falconbridge, moi, le bâtard Mudarra. Et peu à peu, en nous contredisant, nous nous convainquions, et l'enthousiasme du *Romancero* gagnait Nodier et l'admiration de Shakespeare me gagnait. »

Ils ne furent pas seuls jusqu'au bout. D'autres avaient, comme eux, préféré aux quadrilles du duc de Northumberland une soirée de causerie. Avec le donateur du Shakespeare de six sous, des amis, amateurs ou professionnels de littérature, faisaient cercle autour d'eux. Roger de l'Académie, Eckstein, Marcellus, le vieux marquis d'Herbouville... Ils donnèrent leur avis, et la conversation devint discussion.

Il ne semble pas que les survenants se soient arrêtés beaucoup au *Romancero*, qu'apparemment ils dédaignèrent.

Le *Roi Jean* et son auteur furent maltraités. On dépeça le

[1] « Nous nous étions, raconte Hugo, donné à chacun un diable. Il me disait : « Vous avez au corps le démon Ogive. — Et vous, lui disais-je, le diable Elzévir. » (*Choses vues.*)

[2] C'est du moins l'assertion de Victor Hugo. (*Ibid.*)

drame, situations, scènes, caractères. Sous la dent de Roger, il n'en resta miette. Cet académicien eut pour lui les rieurs, et l'on fut bien près de convenir que le volume ne valait pas les six sous de M. Emonin.

Hugo et Nodier se sentaient battus. Ils se l'avouèrent l'un à l'autre, leurs visiteurs partis. Hugo cependant gardait de « cette révélation de Shakespeare » une émotion, et s'obstinait à « trouver cela grand ». Nodier ne renonçait pas à admirer le *Romancero*. Hugo raconte : « Nous restâmes seuls, Nodier et moi, et pensifs, songeant aux grandes œuvres méconnues et stupéfaits que l'éducation intellectuelle des peuples civilisés, et la nôtre même, à lui et à moi, en fût là. Enfin Nodier rompit le silence. Je me souviens de son sourire. Il me dit : « On ignore le *Romancero!* » Je lui répondis : « Et l'on se moque de Shakespeare... »

Là-dessus, ils allèrent se coucher.

La cérémonie « fort importante, quoique fort simple », dont Charles Nodier parle pour le lendemain, fut la réception des chevaliers du Saint-Esprit. Si « simple » qu'elle fût, Charles X y présida, couronne en tête, les princes du sang siégeant sur les marches du trône. Moins grandiose pourtant que celle de l'avant-veille, cette solennité empruntait un intérêt piquant à ce qu'elle allait mettre côte à côte deux ennemis : Villèle et Chateaubriand, celui-ci chassé du pouvoir par celui-là, et celui-là se vengeant de celui-ci la plume à la main, avec son art de polémique méprisante, sa manière d'insulte « poignante et polie[1] ». Ces derniers venus de la promotion devaient s'agenouiller ensemble devant le roi. On se promettait du plaisir à les observer. Chateaubriand avait à Reims l'attitude d'un mécontent. Il a qualifié « parade » les pompes officielles. Pendant que la « tourbe » des courtisans chantait le *Te Deum* du sacre, et que retentissait « la jubilation des cloches », il était allé, il s'en félicite dans ses Mémoires, visiter une ruine romaine et rêver seul dans un bois d'ormeaux appelé le *Bois d'amour*. Il lui plaisait de se dire « oublié au milieu du bruit » et d'affecter les airs d'un « proscrit ». Il s'est comparé à un petit Savoyard rencontré par lui au retour de sa promenade morose sous les ormes : « Et qu'es-tu venu faire ici? lui ai-je dit. — Je suis venu au sacre, Monsieur. — Avec ta marmotte? — Oui, Monsieur, *avecque mi*, *avecque mi*, *avecque ma marmotte*, m'a-t-il répondu en dansant et en tournant. — Eh bien, c'est comme moi, mon garçon. »

A lire son récit de la cérémonie du 30, le voisinage obligatoire de Villèle ne le gêna point : « J'échangeai deux ou trois mots de politesse avec mon compagnon de chevalerie, à propos de quelque

[1] Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. Ier, p. 267.

plume détachée de mon chapeau. Nous quittâmes les genoux du prince et tout fut fini. » Il ne s'en tira pas tout à fait avec cette aisance, si nous en croyons Victor Hugo. Il parut maussade et impatient, et Villèle eut les honneurs de la journée. Villèle, moins soucieux que lui d'être bien en scène, moins préoccupé de sa personne et de sa gloire[1]. Son orgueil à lui, déchu, son orgueil « oisif », comme le qualifiait Guizot, d'autant plus disposé à devenir inquiet et maladroit, le servait mal dans le duel que fut cette rencontre sous le regard de tant de témoins, et l'on peut voir dans la plume tombée de son chapeau le symbole léger et voltigeant de sa défaite.

Victor Hugo, dont les sympathies allaient à Chateaubriand, reconnaît la victoire de son antagoniste. Nous ignorons le sentiment de Nodier. Sa dernière lettre en notre possession se date du 29. Le 29 mai 1825, c'était un dimanche. Il se promettait, nous le savons, de retrouver les siens le jeudi. Il dut donc remonter en voiture le mercredi et porter lui-même à l'Arsenal ses impressions. Il n'exagérait pas quand il écrivait à sa femme sa hâte de se rasseoir à la table de famille, « notre bonne petite table ». Point si petite, puisque si hospitalière. On sait combien d'amis y avaient leur place « de fondation ».

Imaginons-le au milieu de ses convives, décrivant de sa parole fine et pittoresque, détaillant du geste de sa longue main les magnificences dont ses lettres avaient dit son premier et confus émerveillement. A distance, l'éclat s'étant amorti, les impressions ordonnées, il distingua des figures parmi ce que Chateaubriand rageur nommait une « tourbe » et ce que lui-même avait appelé une « cohue ». Et ce furent des portraits dessinés, des anecdotes narrées avec son art de causeur et sa lenteur malicieuse de Franc-Comtois. Cette huitaine vécue de plain-pied avec les plus hauts personnages, dans une égalité faite de l'affluence de trop de grandeur, « à la même table, dans la même taverne », autorisait quelques libertés.

Ainsi le bibliothécaire de l'Arsenal dut se reposer de la représentation, qu'il abhorrait, et de sa « pairie d'une semaine », comme il disait avec une philosophie spirituelle.

Michel SALOMON.

[1] Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. Ier, p. 261.

UN VIEIL AMI DU *CORRESPONDANT*

ARMAND DE PONTMARTIN

A PROPOS D'UNE PROCHAINE PUBLICATION

Armand de Pontmartin, par Edmond Biré. Paris, Garnier, sous presse, 528 pages in-8°.

Il n'y a que les très jeunes lecteurs du *Correspondant* pour ignorer le nom du comte Armand de Pontmartin, dont le premier article datait de 1830, et qui, de 1856 à 1890, fut un des plus fidèles comme des plus aimés collaborateurs de ce recueil. Jeunes ou vieux, tous connaissent et goûtent l'impeccable érudition et le talent particulièrement évocateur de M. Edmond Biré. Ce sera pour eux une bonne fortune, une source de vif intérêt et de délicate émotion, que de lire le volume où le justicier de tant de réputations usurpées s'est fait le panégyriste, pieux autant que sincère, du maître qui avait conquis ses premières admirations et encouragé ses premiers essais.

Si la place ne nous faisait défaut, nous aimerions analyser à loisir cette biographie, dont quelques chapitres, parus ici même, ont pu faire pressentir la captivante variété. Nous essaierions de tracer une esquisse du provincial très Parisien que fut Pontmartin, fêté dans les salons, choyé dans les bureaux de rédaction, passionné de musique et de théâtre, mais dominé malgré tout par la nostalgie de ses marronniers. Sur les confins du Languedoc et du Comtat, en face du merveilleux panorama qui s'étend des remparts d'Avignon au dôme isolé du Ventoux, au pied des collines et au bord du Rhône, Pontmartin possédait une demeure ombragée et ensoleillée à la fois, à laquelle chaque saison nouvelle l'attachait davantage, où s'écoulèrent presque entièrement les douze dernières années de sa vie. C'était une vraie passion qu'il nourrissait pour son cher domaine des Angles, passion tyrannique et jalouse, puisqu'il alla jusqu'à lui sacrifier même ses ambitions académiques.

Mais nous autres qui n'avions pas le bonheur d'être de son intimité, plus encore que le campagnard, le maire de village et

l'ami, ce qui nous attire en Armand de Pontmartin, c'est l'écrivain, le critique surtout : car pour n'être point dépourvues d'ingéniosité ni de grâce, ses œuvres d'imagination sont éclipsées par les volumes où il a recueilli une partie seulement de ses comptes-rendus, de ses chroniques, de ses causeries. Peu de plumes ont été aussi alertes, aussi fécondes que la sienne. Se souvient-on que ces recueils incomplets remplissent 42 volumes, et qu'à la seule *Gazette de France*, ses collaborateurs fêtèrent, trois ans avant sa mort, la publication de son *millième* article ! Ces chiffres assurément ne prouvent pas par eux-mêmes l'excellence de l'œuvre : ils témoignent du moins de la facilité et de l'application de l'ouvrier.

Des adversaires trop avisés et des admirateurs malavisés ont souvent accablé Pontmartin sous un rapprochement devenu presque classique : « Jamais, au grand jamais », lui écrivait Joseph Autran, « Sainte-Beuve n'a eu cette ampleur de vue et cette maëstria de style qui vous appartiennent. » Pour s'exprimer ainsi, Autran avait la triple excuse de l'amitié, de la poésie et du voisinage de la Cannebière... En vérité, si Pontmartin et Sainte-Beuve ont entretenu d'abord des rapports à peu près cordiaux, puis échangé de ces traits barbelés qui se fixent pour la vie dans un amour-propre d'écrivain, s'ils ont à la même époque, et sous la même forme de feuilletons hebdomadaires, traité souvent les mêmes sujets, l'analogie me semble factice entre leurs genres d'esprit et leurs talents. Si soigneux qu'il fût d'éviter le pédantisme, Sainte-Beuve, dominé par ses habitudes d'érudition et par ses connaissances encyclopédiques, épuisait presque chaque question : les *Lundis* forment une véritable *Somme*, dont les conclusions peuvent souvent froisser nos convictions ou choquer nos inclinations, mais dont l'étude attentive s'impose dès que nous voulons approfondir un sujet [1]. Pontmartin, pourvu d'une excellente instruction classique, d'une verve intarissable, d'une mémoire sans défaillance et d'une vive curiosité d'esprit, ne visait point à renouveler les matières dont il traitait : sa très légitime ambition se bornait à renseigner, à divertir, à émouvoir les gens du monde, les gens de *son* monde. Bien mieux que les *Lundis* de Sainte-Beuve, qui sont de petits traités ou, comme on dit à présent, des monographies quasi complètes, ses *Samedis* méritent par excellence le nom de *Causeries*. Dès 1854, Louis Veuillot formulait cette très exacte définition de son talent : « Nous avons là mieux qu'un docteur qui

[1] Cf. la substantielle étude que M. Victor Giraud, professeur à l'Université catholique de Fribourg, vient de publier en tête de sa très utile *Table alphabétique des Premiers Lundis, Nouveaux lundis et Portraits contemporains* (Calmann-Lévy, in-18).

donne des consultations, et bien mieux qu'un homme de lettres qui fait des grâces; nous avons un homme d'esprit fort au courant de tout. »

Aussi bien, en lisant les bonnes feuilles du livre de M. Biré, c'est un autre rapprochement qui m'est venu ou plutôt revenu à l'esprit, car j'en avais été frappé naguère : malgré tant de dissemblances de caractère, de forme et de doctrine, je me suis demandé si comme journaliste, comme critique, comme chroniqueur, Armand de Pontmartin n'était point plutôt de la famille intellectuelle de Francisque Sarcey. L'un sans doute est gentilhomme et croyant autant que l'autre est bourgeois et voltairien : mais n'y a-t-il pas bien des analogies dans la continuité et la diversité de leur inspiration, dans leur sens de l'actualité, dans leur souci d'entretenir le public de l'objet précis qui défraye les conversations du moment, livre, pièce de théâtre, tableau, réception académique? N'ont-ils pas tous deux constamment travaillé, avec un égal succès, non seulement à élucider toutes les questions à force d'esprit et de clarté, mais à les présenter sous le jour spécial qui convenait à leurs publics respectifs? N'est-ce point de part et d'autre la même production intense, multiple, prolongée, avec ici tant d'aristocratique aisance et là tant de narquoise robustesse, que l'idée d'un surmenage possible n'effleure même point la pensée du lecteur? Politique, littérature, théâtre, chronique sociale et mondaine, tous deux, à des points de vue différents et la plupart du temps opposés, sont prêts sur tout, font face à tout, fournissent à leur clientèle, sinon des idées très neuves ou une documentation très complète dont le plus souvent elle n'aurait que faire, du moins un stock suffisant de notions nettes, d'anecdotes curieuses ou plaisantes, d'arguments conformes à ses idées de prédilection.

Toujours courtois dans ses polémiques, Pontmartin a naturellement, j'allais dire nécessairement, manqué souvent d'impartialité. Comme la spontanéité était une de ses qualités dominantes, il a très vivement traduit ses passions de l'heure présente : n'est-ce point ici même qu'il faisait noblement plus tard son *meâ culpâ* de ses attaques contre la personne et l'entourage de Louis-Philippe? Il eut aussi ses antipathies littéraires ou artistiques, peut-être plus tenaces : je ne serai point si sot que de lui reprocher d'avoir exalté Meyerbeer et méconnu Wagner, en quoi il était tout simplement de son temps : mais quand il sacrifiait Balzac à Alexandre Dumas père, quand aux vivantes reconstitutions de la société de l'Empire et de la Restauration, il préférait la fausse couleur locale des *Trois Mousquetaires* ou le merveilleux de *Monte-Cristo*, il était peut-être moins excusable.

Il convient d'ajouter que comme tous les rédacteurs de journaux ou de revues, Pontmartin avait à tenir compte des respectables exigences et des plus respectables scrupules de son public. Sans qu'il eût un tempérament de novateur, la curiosité d'esprit que nous avons signalée en lui l'eût souvent porté à étudier sans parti-pris des formes d'art, des genres littéraires, des idées même s'écartant de son cercle ordinaire d'admirations ou de préoccupation; il lui fallait s'en abstenir, de peur de dépayser ou mécontenter ses lecteurs. Ceux-ci, recrutés dans l'élite de ce qu'on nommait alors les « classes dirigeantes », n'en étaient point encore arrivés à cet éclectisme de jugement, à cette tolérance littéraire et intellectuelle dont nous constatons tous les jours les progrès chez les plus convaincus d'entre leurs enfants. Pour leur complaire, pour ne pas leur déplaire surtout, force était à Pontmartin d'accentuer ses critiques à l'adresse de tel adversaire, de prodiguer par contre l'encens là où l'idéale justice se fût satisfaite d'un simple encouragement. Il s'en accusait et s'en expliquait avec un soupir, avec un sourire plutôt, auprès de ses confidents : dans les familières réminiscences qui nous rendaient si cher à tous le logis de la rue Saint-Guillaume, que de fois M. Léon Lavedan, pour me faire toucher du doigt la différence des temps, ne m'a-t-il point rapporté les amusantes doléances de Pontmartin! Celui-ci d'ailleurs ne se faisait pas faute de s'épancher aussi dans sa correspondance intime, dont M. Biré cite de précieux fragments, et dont il nous fait souhaiter l'entière publication : plus libre encore d'allure que les articles, plus hardie de pensée, aussi charmante de forme, elle compléterait à ravir l'œuvre si variée et si une au fond d'Armand de Pontmartin.

Cette unité tient, plus encore qu'à la distinction du style, à la délicatesse des sentiments, à la droiture de la vie, à la fixité des croyances religieuses et des convictions politiques. Les amis intransigeants de Pontmartin, Veuillot par exemple, lui reprochaient parfois ses concessions apparentes et ses politesses pour les personnes : c'était pure habitude de courtoisie extérieure, pure coquetterie de bienséance chez le gentilhomme dont les aïeux avaient fait la *guerre en dentelles*. Il avait horreur des violences de langage, qui lui semblaient sentir le cuistre. Mais avec ces manières gracieuses, c'est le bon combat qu'il a combattu sans relâche. Par la plume et par l'exemple, par ses livres et par ses actes, il a mérité de laisser une mémoire honorée parmi le public lettré, bénie dans le pays d'Avignon.

L. DE LANZAC DE LABORIE.

REVUE DES SCIENCES

Physique biologique : Le radium en thérapeutique. — Concurrence aux rayons X. — Radiothérapie. — Traitement au radium des lupus et cancers de la peau. — Nouvelle application médicale de la radio-activité. — Le radium dans l'eau. — Propriétés par procuration. — Potion phosphorescente. — Thérapeutique nouvelle. — Action des solutions fluorescentes dans le corps humain. — Contre les microbes de l'économie. — Pourquoi les sels de quinine sont-ils des spécifiques contre les fièvres paludéennes. — Phosphorescence de la quinine. — Le traitement à l'eosine. —Les granules dosimétriques au sulfure de calcium. — Eclairage bactériologique. — Premières applications. — Physiologie : Régime végétarien et régime carnivore. — A propos de poules. — Influence de l'alimentation sur la ponte et le nombre des œufs. — A la quatrième génération. — Auto-intoxication par hérédité. — Les Parisiens de Paris. — Variétés : En Italie. — Une cuirassé invulnérable. — A l'abri des armes à feu et des armes blanches. — Expériences. — Un secret à vendre. — L'Etat et l'industrie. — Allumettes, tabac, téléphones. — Les mines en Allemagne.

Si l'on continue à s'occuper du radium en France, en Angleterre et en Allemagne, on poursuit avec la même ardeur les recherches aux Etats-Unis, au point de vue physique comme au point de vue thérapeutique. Tout est au radium !

Les malades surtout auxquels on a dit que les rayons pénétrants du radium avaient les mêmes propriétés que les rayons X et pou vaient guérir les lupus, les sarcômes et même le cancer, réclament des médecins le traitement au radium beaucoup plus simple, puisqu'il n'exige plus l'attirail encombrant et délicat à manier des rayons X, et plus rapide aussi, affirme-t-on. Les malades sont toujours impatients et peut-être ont-ils tort de vouloir remplacer les rayons X par les rayons radifères. Au fond, on ne sait rien encore de bien net sur l'action du radium, puisque c'est tout au plus si l'on commence à être fixé sur l'action réelle de la radiographie et du traitement aux radiations Rœntgen.

On pense assez généralement que les rayons exercent une action élective sur la cellule épithéliale et que le processus aboutit à une

disparition complète des éléments caractéristiques du cancer. Virchow a écrit : « Le carcinome n'est pas une tumeur durable. Ses cellules ont plutôt des caractères caducs, fragiles, ce qui fait que leur vitalité a une durée limitée et que de bonne heure elles subissent une série de métamorphoses régressives. Si l'on pouvait arriver à étendre d'emblée ces métamorphoses à toutes les parties du cancer et à empêcher la formation des nodules accessoires, on serait sûr d'obtenir la guérison définitive du cancer. » Aussi quelques physiologistes, et notamment M. Bruns, pensent que les effets curatifs des rayons X dans le carcinome sont dus simplement à ce fait qu'ils favorisent et activent la tendance spontanée à la dégénérescence qui existe normalement dans la cellule cancéreuse. En réalité, encore une fois, nous ne savons rien d'absolument certain et il y a lieu de poursuivre les recherches méthodiques.

Ce qui est d'autant plus aisé que les malades, non seulement ne redoutent pas qu'on multiplie sur eux les expériences, mais ils s'offrent, au contraire, en grand nombre aux expérimentateurs. On trouve autant de sujets qu'on le désire pour les soumettre à l'action des rayons X et surtout des radiations du radium.

Une découverte nouvelle va peut-être favoriser les études dans ce sens; elle nous vient d'Amérique et elle peut conduire à des résultats considérables; nous la signalons sous réserve, parce qu'elle est trop neuve pour que l'on soit en état d'en juger la portée. En tout cas elle est curieuse et mérite d'appeler l'attention [1].

M. Tracy possédant quelques grains de sel de radium eut l'idée très ingénieuse de profiter de la propriété que possède le radium de communiquer ses vertus radio-actives à certains corps avec lesquels on le laisse en contact pour rendre l'eau radio-active. On peut faire ainsi une sorte de solution de radium et faciliter largement son emploi aux malades. Nouveau genre de potion. En procédant par tâtonnement, M. Tracy est arrivé à constater que lorsqu'on laisse séjourner pendant quarante-huit heures dans une solution de sel de cuisine un tube renfermant une parcelle de sel de radium, l'eau devient radio-active et acquiert pour quelque temps les propriétés du radium. Cette eau arrête les fermentations et tue les bactéries; elle est fluorescente et rend phosphorescents les corps qui se trouvent dans son voisinage; les rayons qui en émanent traversent les corps opaques et vont impressionner la plaque photographique.

Une fois en possession de cette eau radio-active, de ce « radium liquide », M. Tracy a essayé ses effets dans un certain nombre

[1] *New-York medical Journal.*

d'affections avec certain succès. Il se réserve de revenir sur ce point quand ses recherches seront plus avancées. En tout cas, l'emploi de cette potion nouvelle pourrait rendre de grands services dans la fièvre typhoïde et la gastro-entérite, dans la tuberculose et dans la malaria. Sous forme de gargarisme, de vaporisation, d'inhalation, elle pourrait être administrée aux malades atteints d'angines et de laryngites, bronchites et autres affections des voies respiratoires. Enfin, sans parler de son emploi comme topique dans les dermatoses, M. Tracy estime que les compresses imbibées d'eau radio-active favoriseraient l'évolution des plaies chirurgicales. Tout cela est possible et semble rationnel. Mais il faut prudemment attendre les résultats des expériences.

Cette application des propriétés radio-actives énergiques du radium a sa portée. Un corps radio-actif, c'est du radium par procuration, et le radium étant, à l'heure actuelle, excessivement rare, on pourrait ainsi à bon compte se procurer un médicament radifère. En outre, il semble bien que l'introduction dans le sang d'une matière phosphorescente ait une action surprenante sur les microbes. On a fait l'expérience sur les bactéries et les hématozoaires. La phosphorescence tue ces organismes. On a été jusqu'à proposer une explication, par l'action de la phosphorescence, des effets du sulfate de quinine dans la malaria. Les sels de quinine sont des spécifiques contre la fièvre paludéenne. Mais pourquoi? On répond aujourd'hui : parce que les sels de quinine sont phosphorescents et que, par cela même, ils tuent les parasites de la malaria. L'hypothèse est séduisante. Mais c'est mieux qu'une hypothèse, car M. Tappeiner, partant de cette notion, due à M. King, que toute fluorescence tue les petits organismes, a essayé de traiter les lupus et les cancers de la peau avec des compresses d'éosine à 5 pour 100; l'éosine est fluorescente après exposition à la lumière. Il y a eu amélioration et même cautérisation rapide d'un lupus après soixante jours.

On peut rapprocher du mode d'action de la quinine que nous signalons un autre fait qui n'a pas été relevé encore. Dans la médecine dosimétrique, on utilise beaucoup les granules de sulfure de calcium. On s'en sert dans les fièvres, dans les affections respiratoires, etc. Nous connaissons un vieux médecin militaire d'Algérie qui ne sort jamais sans un petit tube de granules de sulfure de calcium pour se mettre à l'abri des fièvres. Il en distribue à tous ceux qu'il affectionne. « Huit granules du matin au soir par deux à la fois et vous serez, dit-il, à l'abri de la fièvre et des rhumes. » Et il paraît que cela réussit sous notre climat. Si le major a raison, ce que nous n'avons pas contrôlé, pourquoi

ces traces de sulfure de calcium agiraient-elles? C'est que le sulfure de calcium est phosphorescent!

N'insistons pas davantage. L'eau radifère est peut-être tout de même une trouvaille pour la thérapeutique. Elle est phosphorescente, elle possède momentanément les principales vertus du radium. On peut en fabriquer aisément et à bon marché. Il sera donc très facile de la mettre à l'épreuve. Et nous ne pouvons que souhaiter que les résultats soient conformes aux espérances.

Végétariens et carnivores bataillent toujours. Vous mangez trop de viande, disent les uns; vous ne vous nourrissez pas, répliquent les autres. Et le débat dure et durera sans doute toujours, car il y a du vrai de part et d'autre. On mange trop en général et trop de viande en particulier. C'est là un fait hors de doute et, dès l'âge de trente ans, on en ressent les conséquences. Les toxines abondent et surchargent l'économie, et la maladie vient trop souvent : arthritisme, goutte, rhumatismes, arterio-sclérose, etc. D'autre part, le régime végétarien pur est insuffisant pour soutenir nos forces, surtout avec la vie intensive que nous menons. Le végétarisme mixte, c'est-à-dire légumes associés au beurre, au lait, aux œufs est le plus souvent suffisant, surtout pour ceux qui sont menacés des maladies par abondance de bonne chair. C'est là un sujet grave qui méritera d'être traité à part. Nous voudrions seulement apporter en quelques lignes une contribution à cette question si discutée des régimes alimentaires.

M. Frédéric Houssay poursuit depuis longtemps des études sur la ponte des poules et sur l'influence du régime. Les résultats observés ne sont pas sans jeter une certaine lumière sur les conséquences de l'alimentation carnée. M. Houssay a élevé des poules à la viande concurremment avec des poules alimentées de graines. Voici ce qu'il a obtenu pour une première année :

	Nombre d'œufs.	Poids.	Poids moyen de l'œuf.
Poules granivores. .	97	5 k. 360	55 grammes.
Poules carnivores. .	148	8 k. 674	58 —
Poules carnivores. .	167	10 k. 270	61 —
Poules carnivores. .	145	8 k. 426	58 —

Le régime carné apparaît donc comme donnant un avantage considérable au point de vue de la ponte pendant plusieurs mois. Mais cet avantage ne se poursuit pas indéfiniment, surtout chez les mêmes sujets de seconde année et sur les sujets de la génération suivante. La conséquence pratique est que l'on peut augmenter momentanément le rendement des poules en ajoutant à leur ali-

mentation ordinaire une forte proportion de déchets de viande fraîche. Mais il faut alors prendre chaque année de nouvelles poules pondeuses et ne pas mettre en incubation les œufs des animaux ainsi suralimentés.

M. Houssay a poursuivi des recherches jusqu'à la quatrième génération, sur les poules au régime à peu près exclusif de la viande. Alors tout se modifie. Le nombre des œufs à la quatrième génération n'a plus été que de 12 en mai, 12 en juin, 16 et 15 en juillet. L'éclosion a été en diminuant très sensiblement et la plupart des animaux sont morts.

Le régime a donc, pendant la suite des générations, retenti sur chaque individu; il y a eu manifestement hérédité des intoxications alimentaires. Il y a eu rapport entre l'auto-intoxication et la fécondité, et rapport entre l'arrêt de développement et la mort précoce des produits. Il y a même rapport avec la sexualité. On peut donc conclure de ces essais que le régime carnivore exclusif, au début avantageux, devient néfaste dans les générations suivantes par auto-intoxications lentes.

Cela donne évidemment à réfléchir en ce qui concerne l'espèce humaine. Trop de viande, un régime azoté trop riche, et l'homme en subira les conséquences. Dès la troisième génération, celui qui provient de parents venus de province et qui a vécu à Paris, subit gravement les atteintes de l'excès d'alimentation et, naturellement du milieu parisien. On ne saurait trop se décider de bonne heure à combattre, dans les grandes villes surtout, les effets de l'hérédité, et le meilleur moyen c'est d'adopter un régime alimentaire convenable et rationnel; sinon, on paiera largement les excès dès le milieu de l'existence.

Il nous faut bien pourtant dire ici quelques mots de la fameuse cuirasse Benedetti, invulnérable aux coups de couteau et aux balles de fusil et de revolver. Elle est italienne cette cuirasse et inventée par un restaurateur de Rome. On l'a soumise à de nombreuses commissions militaires et on a constaté l'impossible en apparence. On a tiré sur elle à bout portant, à quelque distance, avec des fusils et des revolvers d'ordonnance. La balle aplatie est retombée inerte; quelquefois elle s'est engagée à la surface du tissu et on la détachait délicatement. On a armé un cheval du tissu protecteur et l'on a tiré en pleine poitrine et la balle repoussée fut, chaque fois, ramassée à peu près intacte. On a disposé la cuirasse sur une chaise et par dessus un verre d'eau; on a fait partir le coup. Le projectile fut repoussé et pas une goutte d'eau ne sortit du verre. Il n'y a pas de choc sensible.

On ne sent pas la commotion du coup; on ne sent pas la pointe du poignard, ni le coup tranchant du sabre. C'est une cuirasse magique! Et c'est si simple d'aspect, cette étoffe protectrice. A la main, le tissu est souple, presque moelleux, épais de 12 à 22 millimètres selon les applications. La forme change aussi. En général c'est un plastron avec col analogue à un gilet de chasse; et moyennant ce vêtement on peut protéger complètement le haut du corps et de même les jambes avec un pantalon du même tissu.

C'est incroyable, et pourtant cela est. L'inventeur a proposé de vendre son secret au gouvernement italien qui, évidemment, s'est dit avec raison qu'il n'y avait pas lieu à achat. On achèterait le secret pour se servir, naturellement, de l'invention, et dès lors elle serait connue, et tout le monde, sans débourser un centime, s'en servirait. Marché de dupe. Je crois que l'auteur finira par saisir la difficulté et se contentera de tirer profit de la cuirasse en s'assurant le monopole de la fabrication, et encore s'il y a lieu à brevet.

En attendant, les suppositions font leur chemin et chacun croit avoir trouvé le secret Benedetti. Deux ou trois étoffes superposées sont déjà très résistantes à l'arme blanche ou à la balle moderne. On nous a envoyé quelques types avec des tissus de laine, de minces plaques d'aluminium, du papier, des fibres de coco. C'est déjà bien, mais inférieur à la cuirasse Benedetti! Elle est vieille, l'idée; au quinzième siècle, pendant la conquête du Mexique, Fernand Cortez, pour mettre ses hommes à l'abri des flèches et des coups de lance, avait imaginé de les emmailloter dans un tissu épais en laine, enfermé dans de la toile. Les flèches, qui traversaient la cuirasse métallique de ses soldats, restaient sans effet sur la cuirasse en étoffe. Les Philippins actuels se servent de cuirasses analogues en fibres de coco. Les corps mous et élastiques forment d'excellents écrans, des freins puissants qui éteignent la force vive des projectiles.

Essayez de tirer sur un de ces almanachs à nombreuses feuilles du commerce. La balle ne traversera que les premiers feuillets, et plus les feuillets seront minces, et plus le bloc de papier sera résistant. Les couches d'air superposées et élastiques doivent aussi jouer leur rôle dans tout ceci. Les couches superposées qui nous garantissent contre le froid semblent nous défendre aussi contre les chocs les plus violents des projectiles.

En profitant de ces remarques et en cherchant bien, on doit pouvoir réaliser des vêtements protecteurs plus ou moins analogues à la cuirasse Benedetti. En attendant, la sienne semble parfaitement efficace; aucun truc, aucun tour de main. Ces faits sont réels

et peuvent, d'ailleurs, s'expliquer en gros. Quand on aura trouvé le secret, ou quand il aura été révélé au public, forcément un jour ou l'autre, il sera juste de se rappeler que si vraiment l'homme, par l'intermédiaire de ce revêtement défensif, est désormais à l'abri du poignard et des coups de revolver des assassins, tout l'honneur en reviendra à Benedetti, l'inventeur de Rome.

L'Etat exploitant une entreprise industrielle quelconque, voilà une conception qui fait sourire les ingénieurs et les praticiens. Chaque fois que l'Etat décrit un monopole, c'est bien fini des jours de prospérité. Et la règle est générale et vraie un peu partout dans le monde. En France, l'Etat a eu la prétention d'enlever à l'industrie la fabrication des allumettes. Elles ont un joli renom les allumettes françaises. Cela casse comme verre et s'allume au petit bonheur. J'ai beaucoup étudié les allumettes; j'en ai fait une collection; on n'en trouve nulle part d'aussi mauvaises que dans notre pays. Et le tabac? Il a aussi une réputation européenne. La régie vendait depuis des années des cigarettes du Levant bien faites par exception et qui se fumaient. Cela ne pouvait durer. On a supprimé dans chaque tube de papier 25 pour 100 de tabac. Et ces cigarettes sont chères. Maintenant molles et mal faites, elles se fument difficilement. J'ai demandé la raison, et pourquoi aussi chères et aussi peu de tabac? Réponse : « C'est la faute des ouvrières! — Mais, est-ce que ce sont les ouvrières qui commandent? — Parfaitement. — Et l'ingénieur? il est muet. — Oui, il est muet, parce que devant le ministre c'est toujours l'ingénieur qui a tort et l'ouvrière qui a raison ». Ainsi va le monde en ce moment. Et les cigares? Tolérables ou mauvais selon le bon plaisir de l'ouvrière. Je n'oublie pas les téléphones.

Quand il y avait une société d'exploitation, le service était à peu près satisfaisant et les plaintes se comptaient. L'Etat a repris l'exploitation en 1891 *manu militari*. C'est devenu inénarrable! Vous ne demandez rien on vous sonne et ainsi plusieurs fois par jour. Vous demandez quelqu'un, on ne vous répond pas. Vous sonnez derechef, « le numéro réclamé est en communication ». Vous vérifiez, il était libre. Vous sonnez pour obtenir communication avec M. X. On vous met en relation avec M. Y. Les erreurs sont tellement multiples dans certains bureaux que l'on hésite à se servir de son téléphone. C'est une perte de temps telle pour certains abonnés qu'ils préfèrent recourir au télégraphe. Mais à quoi bon insister? Les abonnés savent tous à quoi s'en tenir. Tel est le service de l'Etat. Et on voudrait lui confier nos chemins de fer. Douce ironie!

La règle est générale encore une fois et s'applique à toutes les industries. Dernièrement, en prenant place au fauteuil de la présidence de la Société du jugement civil, un spécialiste, M. Couriot, professeur à l'Ecole Centrale, a prononcé selon l'usage un discours applaudi sur les progrès de l'industrie minière. Nous relevons dans ce discours les lignes suivantes qui concernent l'Allemagne. « L'Etat, dit M. Couriot, est là aussi un bien mauvais exploitant. Pour s'en convaincre, il est curieux d'examiner la situation faite à l'ouvrier mineur allemand, selon que celui-ci est occupé dans les mines domaniales de l'Etat à Sarrebruck ou selon qu'il est rémunéré par l'industrie privée dans la Ruhr. Cet examen porte en lui un enseignement qui mérite d'être médité par les partisans de la nationalisation des mines. Alors que de 1888 à 1902 le bassin westphalien prenait un essor prodigieux et accusait un surcroît de production de 25 millions de tonnes avec 74,8 pour 100, pendant la même période de quatorze ans, les extractions du bassin de la Sarre n'augmentaient que de 3 millions 1/2 de tonnes. Le nombre des ouvriers embauchés s'est accru d'un côté de 134,348 et de l'autre de 17,634. Enfin l'ouvrier mineur produit 19 tonnes de moins par an dans la Sarre qu'en Westphalie et il reçoit annuellement près de 100 francs de moins. Et cependant l'administration de l'Etat a vendu le charbon en moyenne 12,65 marks alors que les houillères de la Ruhr pratiquaient le prix de 8,77 marks pour des charbons plutôt supérieurs.

« En résumé, l'exploitation par l'Etat paye moins bien l'ouvrier, coûte plus cher au consommateur, sans procurer d'avantages au pays, par suite du moindre rendement de l'ouvrier fonctionnaire. »

L'exemple cité par M. Couriot méritait d'être signalé, mais on en pourrait citer bien d'autres. L'Etat a toujours été et restera un mauvais exploitant pour des raisons complexes qui ne rentrent pas dans la compétence de la revue scientifique.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 février 1904.

La dernière chronique s'imprimait, tandis que se discutait, à la Chambre, l'incident de Lunéville; il nous faut donc consigner aujourd'hui le souvenir de cette douloureuse séance. L'impression qu'elle a produite ne s'est point effacée depuis quinze jours. Jamais Chambre et gouvernement n'avaient fait à leur pays un pareil affront; jamais ils n'avaient émis avec plus d'insouciance un vote plus honteux. La Chambre, approuvant l'acte d'un préfet que couvrait son ministre, a déclaré qu'un fils de l'Alsace était sujet allemand; qu'à ce titre, il avait mérité d'être expulsé du territoire français comme un vil malfaiteur, et qu'en un mot, le traité de Francfort, consacrant l'annexion de nos provinces à l'Allemagne, était bien la loi définitive et officielle dont nous devrions nous-mêmes nous faire les exécuteurs.

A cette déclaration ignominieuse, le pays, notons-le tout de suite, a répondu par une manifestation significative. Une élection avait lieu deux jours après dans les Vosges; la lutte était incertaine entre deux candidats que soutenaient des influences diverses et également puissantes. Mais à la nouvelle de la séance du 22 janvier, en apprenant qu'une Chambre française avait osé traiter en sujet allemand un enfant de nos provinces, les populations de l'Est se sont soulevées; elles ont vu qu'un des deux candidats était résolument hostile au gouvernement, que l'autre hésitait à le désavouer; elles ont immédiatement choisi le premier et repoussé celui que le ministère semblait soutenir.

Ce sentiment sera, nous n'en doutons pas, celui de la France entière, et les élections municipales en donneront la preuve; mais l'acte du gouvernement n'en a pas moins, pour l'honneur et la sécurité du pays, des conséquences sur lesquelles il importe de ne pas se faire illusion. M. Combes est, par lui-même, si dénué d'autorité, son langage est si incohérent, si passionné, si grossier, qu'on est toujours tenté de ne pas prendre au sérieux les paroles qui tombent de cette bouche; cependant, on ne peut l'oublier, puisque

M. Loubet l'a voulu ainsi, cet homme est chef du gouvernement; ce qu'il dit prend fatalement, aux yeux des puissances, le caractère d'une déclaration officielle. Qu'a-t-il donc prétendu? Après des explications confuses et perfides sur l'expulsion de M. l'abbé Delsor, il a dit que M. Delsor n'était ni un Alsacien, ni un Allemand, mais un « Romain ». C'est le prêtre qu'il a voulu frapper en lui; mais il n'y a pas à s'y tromper, ce n'est pas seulement le prêtre, c'est le simple catholique, et, par là, l'imputation s'adresse à tous les catholiques d'Alsace et de Lorraine, à tous ceux qui, dans ces provinces, partagent nos croyances, les soutiennent, et trouvent dans leur fidélité à leur culte un nouveau moyen d'entretenir leur fidélité à l'ancienne patrie; — elle s'adresse à cette vaillante cohorte de prêtres qui, depuis trente ans, ont soutenu le bon combat avec une persévérance indomptable et au milieu de cruelles épreuves, pour garder, sous la législation que la conquête leur imposait, les traditions et les coutumes qui leur apprenaient à trouver, dans la mémoire du passé, les espérances de l'avenir. A tous ceux-là, à tous ces catholiques, M. Combes dit : « Vous êtes Romains, je ne vous connais pas. » Il l'aurait dit au grand patriote dont le nom reste la gloire des enfants de la Lorraine et de l'Alsace demeurées fidèles à la France, à Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz.

Cette politique avec laquelle, sans sourciller, il travaille à s'aliéner le cœur de nos provinces, M. Combes n'entend pas seulement l'appliquer contre elles, il est fatalement amené à l'appliquer partout. N'a-t-il pas fait, en répondant à M. Ribot, cet étrange aveu : « Je n'ai pris le pouvoir que pour détruire les congrégations. » On sait ce qu'il entend par le mot « congrégations », c'est tout ce qui est romain, par conséquent tout ce qui est catholique. Mais alors, ce langage qu'il tient aux catholiques d'Alsace et que l'empereur Guillaume aura soin de ne pas leur laisser oublier, ce langage, il va donc l'adresser, au nom de la France, à tout ce qui dans le monde tient à la religion catholique. C'est une vieille tradition dans les pays d'Orient que le nom de Francs et de chrétiens soient confondus, comme sont unis le drapeau tricolore et la croix. M. Combes détruit tout cela; à tous ceux : missionnaires, industriels, marins, tribus de toutes races, qui se réunissent pour invoquer au nom de la foi catholique la protection française, il répond : « Vous êtes Romains, la France ne vous connaît pas. » Et pendant qu'il poursuit cette imbécile et criminelle politique, il ne voit pas les puissances rivales qui sont là, guettant le moment où notre patrie laissera tomber cet héritage pour le saisir et se l'approprier. N'était-ce pas un ministre italien, M. Luzzati, qui disait il y a quelques jours que l'arrivée de nos congrégations

avait été une source de prospérité pour son pays et qu'il leur garantissait sur le sol italien une sécurité absolue?

Trois princes de l'Eglise, le cardinal Langénieux, le cardinal Richard, le cardinal Coullié, ont fait parvenir au président de la République une protestation solennelle contre les actes qui se commettent et les lois qui se préparent.

Nous comprenons que les vénérables prélats aient dédaigné de s'adresser à M. Combes; seront-ils plus heureux avec M. Loubet? Ils semblent eux-mêmes en douter : « Nous ne voulons pas, écrivent-ils, Monsieur le Président, nous souvenir de l'inutilité des démarches que nous avons faites depuis plusieurs années auprès des pouvoirs publics pour augurer du sort réservé à cette lettre. »

Du moins, comme ils le disent, ils auront rempli leur devoir et donné au pays et aux fidèles un grand enseignement et un grand exemple. Qui peut nier, en effet, la vérité des avertissements qu'ils font entendre? Qui peut nier les applications frauduleuses qui ont été faites de la loi de 1901? Qui peut nier les conséquences meurtrières que la fermeture des écoles libres et la suppression des congrégations doivent avoir pour nos finances, à l'intérieur, et pour notre influence au dehors? Qui ne comprend, enfin, qui ne partage les alarmes qu'avec une éloquence attristée les prélats expriment sur l'avenir que réserve à notre pays la détestable politique dont il est victime? L'épiscopat en masse a adhéré au langage des cardinaux, et les bons citoyens les remercient d'un acte qu'inspire l'amour de la patrie autant que l'amour de l'Eglise.

Sur la pente où il est engagé, il n'est pas d'institutions que ce gouvernement ne soit amené à détruire ou à avilir, pas de lois ni de droits qu'il ne soit condamné à fouler aux pieds. Le voilà déjà qui présente un projet de loi contre les évêques; c'est la réponse de M. Loubet à la lettre des cardinaux. La séance du 29 janvier a montré ce que devenait sous ce régime la magistrature.

Aux Sables d'Olonne, un juge qui trouve ses collègues trop favorables aux congrégations interpelle violemment le président et déclare qu'il s'en va, parce que les lois ne sont pas appliquées comme il l'entend; si ce magistrat avait fait cette esclandre en faveur des religieux la répression n'eût pas tardé, mais contre eux, il est couvert par l'indulgence du garde des sceaux.

A Château-Thierry, il y a un président, M. Magnaud, qui s'est rendu fameux par l'excentricité de ses jugements; il fait ou défait les lois à sa guise, et ne rend pas une décision qui ne soit infirmée par la Cour d'Amiens. Pour les radicaux, ce magistrat est le président modèle, « le bon président »; ils s'étonnent qu'on ne lui ait pas donné de l'avancement. Bien loin de protester, le garde

des sceaux s'en excuse; il couvre, lui aussi, de ses éloges le président Magnaud, et il déclare qu'il lui a proposé plusieurs fois d'autres postes, mais que M. Magnaud ne les a pas trouvés dignes de lui.

A Chambéry, c'est une autre affaire. Le croupier d'une maison de jeu est pris en flagrant délit de vol; mais il a de puissants protecteurs parmi les députés, et le juge d'instruction, qui ne sait comment se débattre au milieu de ces influences redoutables, écrit au garde des sceaux pour lui demander ce qu'il doit faire. Le garde des sceaux lui répond en l'engageant à rendre une ordonnance de non-lieu, et quand on s'étonne qu'il intervienne ainsi, lui chef de la justice, en faveur d'un voleur, il répond que le juge d'instruction était parfaitement libre de ne pas suivre son avis. Ah! les juges sont libres de ne pas suivre l'avis du garde des sceaux! Eh bien! c'est le garde des sceaux lui-même qui, dans la même séance, va démentir sa propre parole. Libres peut-être quand il s'agit d'escrocs ou d'émeutiers, mais non pas libres quand il s'agit de religieux et de religieuses. Il se trouve qu'un grand nombre de tribunaux et de cours ont acquitté des congréganistes abusivement poursuivis par des parquets. Contre ceux-là les gens du Bloc réclament les rigueurs du gouvernement et M. Vallé s'empresse de les leur promettre; il fait entendre qu'à ces tribunaux réfractaires le procureur général à la Cour de cassation, M. Baudouin, a déjà donné des avertissements, et que si l'on persiste à n'en pas tenir compte, des mesures seront prises contre les juges récalcitrants. C'est dire que l'indépendance du magistrat n'existe plus, c'est faire de la peur et des instincts du plus bas égoïsme l'inspiration des décisions judiciaires. Nous voulons croire que l'avocat de Cattaui, aujourd'hui garde des sceaux, en sera pour ses menaces, et qu'il trouvera dans nos prétoires des consciences pour lui résister.

Encore si ce gouvernement, qui prétend soumettre à son joug les citoyens et les lois, avait un corps de doctrines, s'il avait une pensée politique sur laquelle tous ses membres fussent d'accord! Mais non, il n'en est rien; le moindre jour ouvert sur leurs délibérations les montre en pleine lutte. Leur prétendu gouvernement, c'est l'anarchie pure. On en a eu une nouvelle preuve dans la discussion sur le rachat des chemins de fer. Ce rachat était naguère un dogme républicain, et l'exclusion frappait quiconque ne l'admettait pas. Le rachat est donc venu à la Chambre, et après plusieurs séances, quand le cabinet a été appelé à s'expliquer, le ministre des travaux publics, M. Maruéjouls, n'osant dire ni oui ni non, a proposé, à titre de transaction, un projet de rachat partiel. La Chambre était indécise lorsque surgit le ministre des finances,

M. Rouvier. Il ne se perd pas dans les subtilités, il va droit au fait; il combat tout rachat, il fait l'éloge sans réserve des conventions passées en 1883 entre les Compagnies et l'Etat, il flétrit ceux qui ont osé les appeler des « conventions scélérates » et il n'est pas sans savoir que le plus ardent à porter cette imputation est son collègue de la marine, M. Pelletan.

Absent de la séance, M. Pelletan, dès qu'il en connaît les détails, se fait interviewer, et déclare que s'il eût été présent, il aurait immédiatement donné sa démission. Sur ce point, soyons bien tranquilles, M. Pelletan parlera souvent de sa démission, mais il ne la donnera jamais; il ne sortira du ministère que contraint et forcé.

Cependant, il est impossible de ne pas relever le scandale de ces contradictions, et un député de Seine-et-Oise, M. Rudelle, en demande compte au gouvernement. C'est M. Combes qui répond; il a commencé par obtenir des deux champions de son cabinet qu'ils ne paraîtraient pas à la séance et, sûr de leur obéissance, il vient, avec une désinvolture sans pareille, déclarer que les membres du gouvernement n'ont jamais prétendu être d'accord, que tout le monde savait le différend de M. Pelletan et de M. Rouvier sur cette question du rachat, et que c'était précisément pour s'éviter l'embarras d'avoir une opinion ferme que le gouvernement avait chargé M. Maruéjouls de déposer sa proposition intermédiaire. M. Maruéjouls, seul et non M. Rouvier, représentait la pensée du gouvernement; or M. Maruéjouls a été battu, et par qui? Par son collègue des finances, M. Rouvier. Et voilà l'homogénéité de ce ministère!

On reconnaît, parmi les plus acharnés contre l'abbé Delsor, tous ceux qui depuis quelques années ont mené la campagne contre l'armée; il n'est pas d'injures qu'ils n'aient débitées contre les officiers, pas de tentatives qu'ils n'aient faites pour les abaisser devant l'étranger. De même aujourd'hui, ils ont entrepris de flétrir en Allemagne ou devant l'Allemagne, non seulement l'abbé Delsor, mais tous les patriotes alsaciens qui ont suivi sa ligne de conduite; ils en sont venus à lui reprocher d'avoir promis obéissance aux lois du pays, — comme si, par cet engagement que lui imposaient les circonstances, il avait trahi sa patrie d'origine, et M. Clémenceau, qui marche à la tête de ces soi-disants justiciers, ne craint pas de l'appeler un second Esthérazy. Que pense donc M. Clémenceau du député français qui, en 1871, alors que la France était saignante des blessures de l'Alsace et de la Lorraine, jugeait bon de porter à la tribune une proposition pour qu'on la dépouillât encore de la Corse? Il alléguera, il est vrai, qu'il n'était pas l'auteur de

la proposition et qu'il ne faisait que la déposer. Mais que dirait-il si l'abbé Delsor avait déposé sur le bureau du parlement de Berlin une proposition tendant à ce qu'on enlevât Belfort à la France et que, pour toute excuse, il répondît qu'il ne l'avait pas inventée et se contentait de la transmettre. La vérité est que M. Clémenceau était bien d'avis alors de la proposition qu'il émettait, parce qu'elle répondait à ses haines, lesquelles sont la loi de tout jacobin. La Corse avait donné le jour à Napoléon, cela suffisait pour qu'on l'arrachât à la France, dût l'Italie s'en faire contre elle un poste de combat. Quelle figure de notre histoire, quel héros de notre époque contemporaine a trouvé grâce devant ces sectaires, du moment qu'ils ont contrarié leurs vues? de quels outrages n'ont-il pas abreuvé la mémoire de Jeanne d'Arc, « cette cabotine », et croit-on qu'on les verra jamais consentir à honorer dans les fêtes de la patrie, celle que l'église a placée sur ses autels? Et de nos jours Miribel était sans conteste le premier officier de notre état-major; Gambetta lui-même dut le reconnaître; mais il était chrétien; ce fut assez pour qu'il n'obtînt jamais la grâce de M. Clémenceau. Il y a quelques années à peine, une brochure allemande paraît dans laquelle M. Clémenceau croit trouver une insinuation contre Mgr Dupanloup. Accuser de trahison le grand patriote, le grand évêque, quelle aubaine! M. Clémenceau n'y manque pas; mais la haine l'avait fait tomber dans le piège, et le *Correspondant* lui-même s'est chargé de faire justice de ces allégations [1].

Voilà donc quels hommes prétendent intervenir dans nos affaires et nous imposer leurs jugements. Ennemis de l'armée, ennemis de la patrie, ennemis de la religion, prêchant le désarmement contre les envahisseurs, tandis qu'en France ils entretiennent la guerre civile, ils parlent comme s'ils étaient le gouvernement, et le gouvernement se tait devant eux comme s'il était, en effet, leur esclave. La partie est trop liée entre ces complices pour que nous espérions qu'elle se rompe; nous voudrions du moins trouver, dans les conservateurs et les modérés, si souvent sévères les uns pour les autres, moins de complaisance et de déférence envers quelques-uns des coryphées de cette bande. Qu'ils laissent donc aux thuriféraires de M. Jaurès le soin de parler de ses magnifiques harangues, mais surtout qu'ils prennent garde, avant de s'extasier, comme ils l'ont fait quelquefois, devant les déclarations libérales de M. Clémenceau. L'année dernière, M. Clémenceau ne s'était-il pas avisé de se donner comme défenseur de la liberté d'enseigne-

[1] *Mgr Dupanloup et le comte de Frankenberg en* 1870, *Correspondant* du 25 avril 1896.

ment? Il invoquait le droit des pères de famille et raillait, tout en se réservant de voter avec lui, les théories absolutistes de M. Combes; aussitôt, beaucoup de braves gens de se récrier et d'admirer, en le proposant comme un exemple aux membres de son parti, l'évolution survenue dans les idées de M. Clémenceau. L'évolution n'était qu'un mythe; M. Clémenceau reconnaissait le droit des parents à choisir les instituteurs de leurs enfants, mais il commençait par leur interdire celui de les prendre parmi les congréganistes; et en tout il en sera de même; qu'on examine jusqu'où vont les libertés concédées par M. Clémenceau et ses pareils, et l'on verra qu'elles s'arrêtent où commence son bon plaisir.

Quelques ravages qu'exerce leur politique dans l'armée, il faut reconnaître que MM. Combes et André n'ont pas encore trouvé beaucoup d'officiers généraux pour en arborer la défense. Le général Pédoya ayant disparu dans le corps de réserve, il n'y a plus guère en vue que M. Passérieu et M. Peigné; M. Passérieu, qui paraissait depuis quelque temps se mettre à l'ombre, vient d'en sortir pour fermer le cercle militaire de Rennes; mais M. Peigné le dépasse; il prend ses grands airs et entreprend une terrible campagne contre les prêtres et les enfants de chœur; il ne lui suffit pas de fermer les cercles militaires, laissant bien entendu toute liberté aux cercles protestants et maçonniques et aux estaminets de diverses sortes, il frappe d'interdit la demeure particulière des abbés qui lui déplaisent. Nombre de soldats à Poitiers viennent d'être punis de vingt jours de consigne pour avoir osé rendre visite à un de leurs anciens aumôniers; le général de la division qui venait de passer la revue de la garnison avait levé comme il est d'usage toutes les punitions; mais il ne put toucher à celles qu'avaient encourues les visiteurs de l'aumônier, le général Peigné les avait infligées lui-même et il n'entendait pas que pour un pareil crime on fît grâce. Il vient de lancer un nouvel ordre du jour pour interdire aux soldats, non pas d'aller individuellement à l'église, mais d'y paraître en rassemblements trop nombreux et d'y faire les enfants de chœur.

Il faut bien se rendre compte de ce qui se trame sous ces mesures incessantes contre la religion catholique. On sait que la loi de 1889, que les radicaux du temps ont votée au cri de : « Curés, sac au dos », a eu surtout pour but d'enrôler dans l'armée les séminaristes et les religieux de divers ordres. On s'était persuadé que leurs vocations chancelantes ne résisteraient pas à l'atmosphère qui les environnerait et qu'on les verrait bientôt oublier les graves enseignements qu'ils avaient reçus pour les séductions de la caserne et

de ses alentours. C'est le contraire qui est arrivé; l'influence des séminaristes et des frères, soucieux de garder leur foi et de donner l'exemple du devoir militaire, a frappé leurs compagnons, et ce sont eux qui les ont amenés à leurs idées, bien loin de se laisser entraîner à leurs exemples. La chose était si vraie que l'année dernière les feuilles ministérielles s'en plaignirent et demandèrent que, pour éviter ce dangereux contact, on les reléguât dans les ambulances. Il arrivait ceci : sous la bienveillante tolérance des chefs, dans la plupart des garnisons où se trouvait soit un séminaire, soit un établissement religieux, les soldats qui se destinaient au sacerdoce ou aux congrégations, obtenaient la permission d'y aller, comme dans une famille, passer quelques heures le dimanche; l'ordre et la moralité n'y perdaient rien, mais c'est là ce que des hommes comme M. Peigné ne veulent pas supporter, et comme il est arrivé que, se trouvant de bonne heure auprès de leurs anciens dans la prêtrise, quelques jeunes soldats aient pu leur servir la messe, M. Peigné a bien vite écrit cet ordre du jour, qui lui vaudra sans doute une nouvelle lettre de félicitations des radicaux d'Angers, pour leur interdire de faire les enfants de chœur.

Mais, en dehors des félicitations de cette sorte, auxquelles un soldat devrait être peu sensible, on se demande quel but, quel intérêt peut poursuivre un chef de corps par de pareilles manifestations. Qu'il regarde ses camarades, il n'en est pas un seul qui suive ses exemples; tous, occupés de leurs troupes et de la patrie dont elles doivent assurer la défense, gardent le silence et la dignité qui conviennent à leur mission et à leur honneur; lui seul s'agite, lui seul pérore, pense-t-il avoir ainsi grandi dans l'estime de l'armée? A qui veut-il plaire? sinon aux pires des politiciens, à ceux qui, à l'égal de la religion, détestent le drapeau. On dit qu'on veut soustraire l'armée à la politique, il est bien certain que des démonstrations de ce genre sont le meilleur moyen de l'y engager. On fait mine de repousser les coups d'Etat; s'il y a des généraux de coup d'Etat, c'est dans les rangs de ceux qui se livrent à ces complaisances pour le désordre qu'ils se trouvent. Coup d'Etat pour qui ou contre qui? peu leur importe, ils sont prêts à agir dans n'importe quel sens, pourvu qu'ils y voient leur intérêt, comme ces généraux de la première république, qui étaient indifféremment, suivant les chances de succès, pour le Directoire ou pour Bonaparte. M. André a commencé sa carrière en criant : « Vive l'empereur! » il crie aujourd'hui : « Vive la république! » Qui sait quel cri il pousserait, si les vents venaient à changer?

L'élection de Remiremont a été, nous l'avons dit, une réponse vengeresse à la séance du 22 janvier; elle nous inspirerait une

satisfaction sans réserve, si elle n'avait mis en lutte des personnalités et des groupes que le péril commun devrait réunir. Nous savons qu'on reproche aux nationalistes d'avoir suscité naguère dans les Vosges des concurrents à des candidats qui, suivant l'exemple de M. Méline, avaient combattu la politique du bloc. Nous ne prétendons pas excuser les fautes qui ont pu être commises ; il faut dire seulement qu'elles se reproduisent dans tous les partis, et que tous, au lieu de se les reprocher les uns aux autres, devraient mettre leur émulation à les éviter.

M. Flayelle, l'élu du dernier scrutin, est un homme parfaitement honorable; on lui reproche ses opinions plébiscitaires, il n'est pas probable qu'il ait de longtemps à les faire valoir, tandis qu'adversaire déclaré de la politique ministérielle, il prêtera son concours immédiat à ceux qui veulent la renverser. Son concurrent, au contraire, M. Desbloumortiers, se prévalait du patronage de M. Méline et c'était sa force devant les modérés. Mais M. Méline ne pouvait véritablement pas se faire illusion sur ce point, toutes les tendances de son candidat le rattachant au parti de M. Combes. Dans ces conditions, comment songer à voter pour lui, et comment s'étonner que l'indigne attitude de M. Combes à l'égard de l'abbé Delsor ait achevé de décider les électeurs en faveur de M. Flayelle? Nous voudrions que les libéraux de toute opinion, sans revenir sur le passé, considérassent ce scrutin comme une victoire commune et en fissent le point de départ, non pas de représailles mesquines et coupables, mais d'accords patriotiques pour les élections prochaines. M. Méline doit, dit-on, prononcer un grand discours le 21 février à Soissons; il serait digne de lui de s'inspirer de cet esprit. On ne saurait trop le répéter à tous les partis : nationalistes, conservateurs, libéraux, républicains progressistes, vous ne triompherez que si vous êtes unis, et la moindre division entre vous suffirait pour vous perdre. Il n'y a donc pas à dire, comme le font certains groupes de l'opposition en s'adressant à d'autres : « Nous accepterons vos voix, mais nous ne vous donnerons jamais les nôtres. » Ces prétentions-là ne sont pas permises devant l'assaut qui nous presse.

On a eu, il y a quelque temps à Lille, un frappant et touchant exemple de ce que peuvent l'union et le désintéressement. Trois candidats étaient en lutte pour un siège de sénateur; un radical dont le nom importe peu, un progressiste, M. Chateleyn; un libéral, M. Scrive. Au second tour, le progressiste a moins de voix que le libéral; la conséquence toute naturelle, suivant la loi des scrutins, c'est que M. Chateleyn doit se retirer devant M. Scrive. Que s'est-il passé au contraire? M. Chateleyn refusait de se retirer; désireux

avant tout d'assurer la défaite du gouvernement, M. Scrive sacrifie sa candidature et décide ses amis à voter pour le progressiste qui, grâce à lui, est nommé. C'est ainsi que les partis triomphent de leurs ennemis. Puisse lors des élections générales, l'exemple de Lille être présent à la mémoire de tous!

Le 2 février, quelques jours après l'ouverture du Parlement italien, le roi d'Angleterre ouvrait, en personne, la session du Parlement britannique. On pense qu'elle sera agitée et finira peut-être par la dissolution; mais, à la différence d'autres pays, l'absence des Chambres n'éteint pas la vie publique dans le Royaume-Uni. M. Chamberlain suffirait, à lui seul, pour l'entretenir; avec une ardeur sur laquelle les années n'ont pas de prise, il a poursuivi sa campagne pour établir contre l'invasion des produits étrangers, l'Union douanière de la Métropole et des colonies de l'empire. Il poussait dernièrement son effort jusqu'au siège de la Cité, jusque dans Guildhall où il était reçu avec un tel enthousiasme, qu'on renonçait, chose inouïe en Angleterre, à faire entendre le *God save the King*. Pourtant les informations varient, apparemment suivant l'opinion de ceux qui les donnent, sur l'accueil qui lui a été fait; applaudi avec transport suivant les uns, interrompu et blâmé suivant les autres, d'autant plus qu'à ces gros personnages de la Cité, il n'aurait pas craint de reprocher la présomption superbe qui les portait à croire que, dussent l'Angleterre et ses colonies souffrir toutes de l'application des tarifs étrangers, la ville de Londres, seule, n'en serait pas atteinte.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous apprenons que, sur l'initiative du Japon, les relations diplomatiques ont été rompues entre le gouvernement de Tokio et celui de Saint-Pétersbourg. Quelles seront les conséquences de cette rupture? Le Japon semble décidé à la guerre, et l'on se demande s'il n'y est pas encouragé par des suggestions étrangères, quand on voit le *Times* lui promettre d'ores et déjà l'appui de l'Angleterre. Mais si l'Angleterre intervient en faveur du Japon, la Russie ne réclamera-t-elle pas le secours de la France? Nous en sommes à ce degré d'ignorance des affaires de notre pays, que nous ne savons rien des obligations qu'il a pu contracter envers son alliée. Lorsqu'on songe à l'état de désorganisation dans lequel deux ministres prévaricateurs ont mis l'armée et la marine, on tremble devant les éventualités qu'un avenir, prochain peut-être, réserve à notre patrie.

L'un des gérants : JULES GERVAIS

PARIS. — L DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS SAINT JACQUES.

VINS DE BOURGOGNE

Anciennement GEORGES MARTIN

SUCCESSEUR

RAYMOND BARBIER, *à BEAUNE (Côte-d'Or)*

Propriétaire de Vignobles à MONTHELIE, MEURSAULT et VOLNAY

MÉDAILLES D'OR :
- **Exposition Universelle de Paris 1900**
- **Exposition Internationale de Lille 1902**
- **Exposition Internationale d'Hanoï 1902**

Acquéreur d'Eaux-de-vie et de Vins fins aux HOSPICES de BEAUNE

Vins de table choisis et spéciaux aux Abonnés du *CORRESPONDANT*

BEAUNE bon ord^{re}	1902, rouge :	**110** fr. la pièce.		**MEURSAULT** bon ord^{re}	1902, blanc :	**130** fr.
» »	1900, »	**120** fr.	»	» »	1900, »	**140** fr.
» »	1899, »	**130** fr.	»	» »	1899, »	**150** fr.
» g^{ds} ord^{res}	1902, »	**150** fr.	»	**MEURSAULT FIN**	1900, »	**180** fr.
BEAUNE passe-tout-grain	1902, »	**200** fr.	»	» »	1899, »	**220** fr.

(Bouchons fournis à titre gracieux pour les vins de 180 fr. la pièce et au-dessus.)

VIN BLANC SPÉCIAL DE MESSE, récolte 1902, à **130** fr. la pièce.

NOTA. — Les prix indiqués sont établis pour vins logés et pris à Beaune, les frais de transport, régie, octroi ou douane restant à la charge du destinataire.

Réserves importantes de vins vieux en bouteilles depuis 1 fr. 50 jusqu'à 12 fr. la bouteille suivant âges et qualités.

Envoi franco du tarif et d'échantillons sur demande.

Remise de 5 $^o/_o$ offerte aux abonnés du Correspondant. Joindre la bande à la première demande

Étrennes — Cadeaux de Mariage



Les mieux faites **Les moins chères**

PERFECTIONNÉES

BIBLIOTHÈQUES TOURNANTES

Avec **TABLETTES MOBILES** sans tasseaux

J. DERU & CIE

FABRICANTS BREVETÉS S. G. D. G.

24, place des Vosges, PARIS

Série spéciale à **tablettes fixes**, *fabrication extra-soignée :*

	2 Rayons	3 Rayons	4 Rayons	5 Rayons	6 Rayons
HAUTEURS.	0^{m}91	1^{m}23	1^{m}50	1^{m}76	2^{m}05
PRIX. . . .	65 et 75 fr.	95 fr.	130 fr.	150 fr.	175 fr.

Envoi franco de l'Album-Catalogue illustré

Le franco de port en gare est accordé aux abonnés du CORRESPONDANT

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LE

CORRESPONDANT

PARAISSANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

PARIS, DÉPARTEMENTS ET ÉTRANGER
UN AN, 35 FR. — 6 MOIS, 18 FR. — UN NUMÉRO, 2 FR. 50

SOIXANTE-SEIZIÈME ANNÉE

25 FÉVRIER 1904

PARIS
BUREAUX DU *CORRESPONDANT*
31, RUE SAINT-GUILLAUME, 7e ARRt

1904

POURQUOI LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

N'A POINT ENCORE DÉNONCÉ LE CONCORDAT

La séparation de l'Eglise et de l'Etat a toujours été considérée par les républicains comme un article fondamental de leur *credo*. Ils la promettaient au pays dans leur fameux programme de 1869 et à cette époque les plus modérés comme les plus radicaux se proclamaient décidés, dès leur arrivée au pouvoir, à dénoncer le Concordat.

Leur attitude fut la même immédiatement après leur victoire du 16 mai. Tous alors parurent bien décidés à passer de la théorie à la pratique, et, à ce moment, on vit reparaître dans leurs journaux, dans leurs revues, dans leurs professions de foi, dans les exposés de motifs de projets de loi déposés à la Chambre des députés, les mêmes arguments en faveur du divorce à prononcer entre Rome et le gouvernement français.

Arguments de principe d'abord. La religion, prétendaient-ils, est chose purement individuelle, « elle ne peut donc être, comme le disait Mirabeau, un rapport social, elle est un rapport de l'homme privé avec l'Etre infini ». Si la religion ne doit pas créer des rapports sociaux, il ne faut pas qu'elle soit chose d'Etat : les concordats ne sont aujourd'hui que des vestiges de l'ancien ordre de choses, des conséquences du principe autrefois admis de la religion d'Etat, en désaccord absolu, en contradiction formelle avec les principes de la Révolution française et qui, par conséquent, doivent disparaître. Quoi de plus contraire à l'égalité que de voir certains cultes salariés par l'Etat, quand d'autres sont déclarés ne pouvoir l'être; pourquoi des privilèges pour les uns et rien pour les autres? Un culte d'Etat se comprend; mais un Etat professant à la fois trois cultes, cela ne peut ni s'expliquer ni se défendre.

Ne commet-on pas aussi une flagrante injustice en contraignant des citoyens français à contribuer aux frais du culte d'une religion

à laquelle ils ne croient pas, dont ils ne sont pas, et même qu'ils entendent combattre de toutes leurs forces. De quel droit les forcer ainsi à payer les armes de leurs adversaires?

Après les arguments théoriques, l'argument politique. Pour la très grande majorité, la presque unanimité du parti républicain, l'Eglise catholique a toujours été et est encore l'ennemi. Cette Eglise il faut tout faire pour l'abattre, pour la détruire. Le moyen le plus puissant de destruction, n'est-ce pas la séparation, la dénonciation du Concordat. Les croyances disparaissent de plus en plus : ce n'est plus la foi des fidèles qui fait la force de l'Eglise catholique. Sa force, elle la tient seulement du caractère officiel, gouvernemental que lui donne le Concordat. Que ses ministres cessent d'être fonctionnaires, et ils ne seront plus rien : que l'Etat leur enlève leur traitement, que l'Etat leur reprenne leurs demeures particulières, les édifices où ils célèbrent le culte et vous verrez disparaître tout ce qui leur reste d'influence; vous désorganiserez, vous désemparerez l'Eglise de France, et le dernier coup sera ainsi porté par le parti républicain à son ennemie héréditaire que, par une étrange contradiction, on voudrait qu'il subventionnât avec les deniers de l'État maintenant représenté par lui.

L'argument politique prenait plus de force encore au lendemain des événements du 16 mai. De tous côtés, le parti républicain vainqueur accusait à ce moment les prêtres catholiques de s'être jetés dans la lutte électorale, d'avoir eux-mêmes mené contre lui la bataille perdue pour eux, cette fois, mais qu'ils espéraient bien devoir remporter dans l'avenir; on pouvait s'en convaincre à la façon dont ils s'appliquaient déjà à préparer leur revanche autour d'eux dans toutes les paroisses de France. Est-il possible de tolérer une pareille attitude de la part de fonctionnaires salariés? Est-il admissible qu'on laisse ainsi ces fonctionnaires salariés attaquer ouvertement le gouvernement qui les paie?

Qu'on ne vienne pas prétendre que c'est justement le Concordat et les lois ecclésiastiques en vigueur qui, par leur application, peuvent faire cesser un semblable état de choses? Les peines dont le gouvernement a le droit, en vertu de ces lois, de frapper le clergé catholique sont, les unes ridicules, les autres absolument inutiles. L'appel comme d'abus? Peine uniquement morale, inventée pour discréditer le coupable et qui n'arrive qu'à l'honorer vis-à-vis de ceux à l'estime desquels il tient. Les suppressions de traitement? Elles n'atteignent, dans le clergé, que les petits. Les grands, ceux dont l'influence est réelle, voient aussitôt les fidèles quintupler leur indemnité dès que le gouvernement cesse de la leur attribuer : récompense, par conséquent, au lieu de châtiment.

La thèse du Concordat arme pour maintenir les prêtres dans l'obéissance, dans la soumission au pouvoir, est donc à tout jamais définitivement condamnée par l'expérience. L'exemple de l'auteur du Concordat, de Napoléon lui-même, le prouve. Malgré toute sa puissance, malgré son pouvoir absolu, Napoléon a échoué dans son œuvre de domination du catholicisme en France par les lois concordataires, et on a pu le voir, dans les dernières années de son règne, acculé, malgré sa volonté, à une rupture avec Rome.

*
* *

Telle était, brièvement résumée, la thèse de la très grande majorité des républicains, au lendemain du 16 mai; et alors tout le monde devait croire qu'arrivés désormais au pouvoir, ils allaient mettre à l'étude la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat et se hâter de la résoudre dans le sens de la séparation. Ils mirent la question tout de suite à l'étude, en effet. De nombreux projets de loi furent déposés sur le bureau de la Chambre des députés et soumis ensuite à des commissions, mais qui jamais n'ont même pu venir en discussion publique.

Le rapport de Paul Bert sur tous ces projets est déposé le 31 mai 1883. Le 22 novembre de la même année, un membre de la gauche demande au gouvernement sa mise à l'ordre du jour à bref délai. Jules Ferry, alors président du conseil, répond qu'il ne s'y oppose pas, mais qu'à son avis ce débat n'amènera aucun résultat tangible, n'aura « qu'un caractère purement académique ». Il propose néanmoins à la Chambre d'en fixer la date en janvier 1884.

On voit alors déjà, par le seul langage de Jules Ferry et par la lecture de tout le compte-rendu de cette séance, à quel point l'enthousiasme a baissé.

Janvier 1884 se passe, la session législative se termine et le rapport Paul Bert n'est pas discuté.

Viennent les élections de 1885 qui envoient encore à la Chambre une majorité républicaine. Dès la rentrée, un nouveau projet de loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, dû à l'initiative parlementaire, est déposé sur le bureau de la nouvelle Chambre. La prise en considération est votée le 1er juin 1886. Les députés de la droite font remarquer que ce vote constitue une manisfestation purement platonique, stérile; que la Chambre suivra forcément l'exemple de sa devancière, et que, comme elle, elle se trouvera dans l'impossibilité d'aboutir. On peut lire à la suite de ces déclarations de l'opposition dans le compte-rendu de cette séance ces mots : *Vives protestations à gauche et au centre.* Malgré ces vives

protestations à gauche et *au centre*, l'événement a donné raison à la droite. Il ne fut plus question jamais de cette nouvelle proposition prise en considération cependant par une majorité considérable, le 1er juin 1886. Cette proposition alla dormir avec les autres dans les cartons du Palais-Bourbon, où personne dans cette session ni dans les suivantes ne vint troubler son sommeil.

Et depuis, jusqu'à ces derniers temps au moins, rien! Car il faut compter pour rien cette comédie ridicule qui se joue à la Chambre lors de chaque discussion du budget des cultes. Chaque année, régulièrement, à point nommé, à ce moment, les radicaux exigent la dénonciation du Concordat à grand renfort de déclarations de principe et de déclamations contre l'Eglise; mais que les ministères soient modérés, de concentration ou radicaux, tous s'opposent énergiquement à cette proposition, et en obtiennent facilement le rejet, d'une majorité toujours docile. On voit même se produire ce fait topique que, lorsqu'un radical devient ministre, il s'empresse de voter le maintien de ce même budget des cultes, que, simple député, il combattait jadis avec tant d'acharnement.

Comment expliquer cette politique du parti républicain, une fois parvenu au pouvoir, si contraire à ses principes, si en opposition avec ses écrits, avec ses déclarations, avec ses projets de loi tels que nous les avons vus précédemment si nettement et si clairement indiqués par lui aussitôt après sa victoire du 16 mai?

La réponse à cette question nous a paru intéressante à rechercher, à ce moment où l'on parle de nouveau de la dénonciation du Concordat; intéressante à un double point de vue. D'abord on pourra facilement voir, à la suite de cette étude, si les raisons qui ont décidé le parti républicain, depuis plus de vingt-cinq ans, à ajourner la dénonciation du Concordat subsistent toujours. En second lieu, les documents et surtout le document principal dont nous allons nous servir montrera quelles sont les différentes situations qui peuvent être faites à l'Eglise une fois le Concordat dénoncé. Ce document principal, c'est le rapport qu'écrivit Paul Bert au nom de la commission de la Chambre des députés chargée d'étudier les différents projets déposés après la victoire du 16 mai sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat. C'est Paul Bert qui va nous dire lui-même pourquoi, à son avis, la troisième république ne devait pas dénoncer le Concordat. Nous verrons ensuite comment le parti républicain n'a cessé de suivre dans la question religieuse, pas à pas, la politique dite concordataire que Paul Bert lui avait indiquée en 1881, et dans quel but.

Dans ce rapport, Paul Bert démontre d'abord quelle erreur commettent le plus grand nombre de ses amis, quand ils s'imaginent

que la question peut être résolue en ces deux traits de plume : le Concordat est dénoncé, le budget des cultes n'existe plus. Que le Concordat soit dénoncé, que les ministres de l'Eglise ne reçoivent plus d'indemnité de l'Etat, cela n'empêchera pas, en effet, les catholiques, le clergé, l'Eglise, d'exister en France; et, l'Eglise existant, il faudra bien que l'Etat ait des rapports avec elle. L'Eglise a autour d'elle des millions de fidèles qui, en matière religieuse, obéissent au Pape et à toute la hiérarchie ecclésiastique qui lui est soumise. Il y a donc là, à côté de l'Etat, une force immense, d'autant plus immense qu'elle est une force morale; comment alors l'Etat pourrait-il s'en désintéresser et ignorer pour ainsi dire son existence?

L'Etat veut commander, l'Etat veut être obéi et il voit à côté de lui une autre puissance, une puissance rivale à laquelle des millions de ses sujets sont soumis. Comment en vérité pourrait-il feindre d'ignorer ce pouvoir rival, s'en désintéresser? A première vue, rien que par ce seul fait, il est facile de se convaincre de l'inanité du principe révolutionnaire, à savoir que la religion est chose purement individuelle.

Donc le Concordat dénoncé, la séparation votée, la question n'est pas résolue : l'Eglise de France existe toujours et par conséquent des rapports entre elle et l'Etat ne peuvent pas ne pas exister. Le règlement de ces rapports ne sera plus un traité de paix, d'union avec le Pape. Soit : mais quel sera-t-il? C'est ce que Paul Bert se demande. Il examine les différentes situations qui pourraient être faites à l'Eglise après la séparation. Il démontre ensuite qu'aucune ne serait favorable à son parti et conclut en fin de compte au maintien du *statu quo*.

*
* *

Après la séparation, nous déclare Paul Bert, il faudra choisir entre plusieurs solutions. Il en est une première, la constitution civile du clergé. C'est la solution des ancêtres révolutionnaires. Paul Bert la condamne sans rémission :

« Ce système, dit-il, qui consiste à n'accorder certains avantages (traitement, logement, usage des édifices religieux, etc.), au clergé catholique que s'il consent à accepter diverses conditions à lui imposées par le pouvoir civil agissant tout seul (serment civique, mode de nomination, discipline extérieure), mérite à peine d'être compté parmi les rapports réguliers de l'Eglise et de l'Etat.

« En effet, le chef de la catholicité ayant toujours refusé aux pouvoirs civils le droit de légiférer seuls en matière de discipline religieuse, il en résulte que les ecclésiastiques qui se soumettent

aux exigences de ces pouvoirs peuvent être aussitôt retranchés du sein de l'Eglise catholique. Si bien que la constitution civile n'est en réalité qu'un mode de séparation de l'Eglise catholique et de l'Etat, avec constitution d'un schisme particulier, schisme reconnu, encouragé par l'Etat, et dont les prêtres et les fidèles continuent à porter, au grand scandale de ceux qui sont restés soumis au Pape, le nom de catholiques[1]. »

Et Paul Bert n'hésite pas à flétrir les mesures révolutionnaires qui ont été la conséquence de la loi du 24 août 1790 organisant la constitution civile du clergé, système faussement qualifié par certains républicains de liberté religieuse.

« Est-ce bien, déclare Paul Bert (p. 63), liberté qu'il faut dire? Est-il permis d'honorer de ce nom un système qui commence par le bannissement hors de France des prêtres non assermentés, qui continue par leur déportation pour envelopper bientôt dans une réprobation commune tous les membres des cultes, un système qui favorise officiellement depuis la religion catholique en tant que soumise à la constitution civile, jusqu'au culte de la raison et à celui des théophilanthropes. »

Et il cite cette phrase de M. de Pressensé dans son livre *l'Eglise et la Révolution :*

« La liberté des cultes n'a pas vraiment existé un seul jour dans le cours de la Révolution. » Mais la liberté que n'a pas concédé à l'Eglise la constitution civile du clergé, que ce système ne peut jamais lui donner, faut-il d'une autre façon l'accorder à l'Eglise après la dénonciation du Concordat et réaliser la fameuse formule « l'Eglise dans l'Etat libre ».

« Et tout d'abord, écrit Paul Bert[2], qu'entend-on par liberté?

[1] « Cependant, ajoute Paul Bert, la tentative faite en France par la loi du 24 mars 1790 n'a pas été sans grandeur et sans résultats. Au moment où fut signé le Concordat, les églises des catholiques assermentées et celles des Églises reconnues par le Pape se partageaient à peu près par moitié les fidèles. »

Cette statistique est inexacte et absolument contredite par bon nombre d'ouvrages récents très sérieusement documentés.

La question d'ailleurs n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt purement historique. Les fidèles de l'Église « civile » d'autrefois, c'étaient les gallicans. Or il n'y a plus aujourd'hui de gallicans. Paul Bert n'hésite pas à l'avouer :

« Où trouverait-on aujourd'hui, dit-il (p. 63), les éléments de ce grave concile national de 1797 auquel assistaient une centaine de prélats et qui déclara « que l'Église gallicane n'admettait au rang de ses pasteurs que « ceux qui auraient manifesté leur fidélité à la République et qui auraient « donné les garanties exigées par la loi. »

[2] Rapport de Paul Bert sur le Concordat et la séparation des Eglises et de l'Etat, p. 48.

Est-ce la liberté totale, le droit commun? Les fidèles de l'Eglise catholique auront-ils le droit de se réunir comme bon leur semblera, leurs ministres le droit d'enseigner et de prêcher sans autres restrictions que celles qui sont imposées à tous les autres citoyens? L'association catholique pourra-t-elle recevoir, posséder dans les mêmes conditions que les associations laïques, soit pour les besoins directs du culte et les salaires de ses prêtres, soit pour toutes les autres œuvres par l'intermédiaire de congrégations à l'existence desquelles aucune opposition ne sera formée? »

Cette solution, Paul Bert l'appelle la solution « logique ». C'est la séparation loyale, la seule conforme à l'idée libérale et aux principes fondamentaux du parti républicain.

Mais de cette séparation Paul Bert ne veut pas, à cause des conséquences que, d'après lui, elle entraînerait certainement à sa suite :

« La conséquence, s'écrie-t-il, nous n'hésitons pas à le dire [1], ce serait avant trente ans la mainmise sur la France par l'Eglise catholique, à moins que quelque réaction violente ne vienne soulever ce pays.

« Oui, l'Eglise rayée du budget de l'Etat, chassée de ses presbytères et de ses temples, mais laissée absolument libre, retrouverait bientôt une richesse personnelle qui lui fait aujourd'hui absolument défaut, une influence politique qui, chaque jour, s'en va diminuant, et reconquerrait tous ces édifices dont on l'aurait chassée, toutes ces situations dont on l'aurait violemment dépouillée. »

Cette possibilité d'une reconstitution d'un patrimoine pour l'Eglise après la séparation prononcée, c'est là surtout ce qui paraît préoccuper Paul Bert. Pour l'éviter, il faudrait donc, d'après lui, violer les principes, voter des lois d'exception, mettre les catholiques en dehors du droit commun et de la liberté, mentir à tout le passé du parti républicain. Ces lois d'ailleurs produiraient-elles l'effet désiré? Paul Bert ne le croit pas :

« On a proposé, dit-il [2], des mesures propres à diminuer les dangers de l'importance redoutable que ne manquerait pas de prendre l'Eglise après la séparation. Or nous pensons que dans l'état actuel de la société française et des esprits, ces mesures seraient absolument inefficaces et ne pourraient empêcher l'Eglise de retrouver rapidement une situation pécuniaire au moins équivalente à celle que lui concède aujourd'hui le budget des cultes...

Qu'on se le persuade bien, le jour où l'Eglise, réduite à ses propres ressources, devra aller réclamer à ses fidèles l'argent néces-

[1] P. 49.
[2] P. 49.

saire pour faire vivre ses prêtres et pourvoir aux besoins de son culte, aucune force humaine, aucune loi ne pourra empêcher les uns de donner, les autres de recevoir...

Quelle force n'aura pas celui qui prêchera et quêtera pour que dans chaque village les fidèles puissent assister aux offices et recevoir chaque jour, s'ils le désirent, les exhortations de leur guide religieux? Certes les plus pauvres trouveront bien à donner à l'Eglise les vingt-cinq sous par tête que représente annuellement pour chaque catholique le budget de l'Etat; et que feront les riches! »

Et ce ne sont pas seulement ceux que l'on regarde aujourd'hui comme « les catholiques » qui donneront à l'Eglise. Paul Bert ajoute, en effet :

« Sans doute, la libre-pensée fait en ce temps des progrès considérables; mais n'en exagère-t-on pas l'importance? Sans doute, une fraction importante de ceux que le hasard de leur naissance a faits catholiques négligent pendant leur vie l'accomplissement des devoirs religieux et vont même jusqu'à les railler. Mais sans parler des derniers jours où tant de ceux qui se sont montrés incrédules reviennent à la foi et aux pratiques de leur enfance, combien, je dis, des plus affirmatifs et des plus sincères poussent à bout la logique de leurs croyances nouvelles? Combien refusent de faire bénir leur mariage par le prêtre, de faire baptiser leur enfant à l'église, de le laisser subir la longue et pénible préparation à la première communion? Et parmi ceux qui auraient l'énergie de se mettre ainsi et de mettre leurs enfants en dehors de la règle commune, combien en sont empêchés par leurs femmes qui, au nom de la liberté personnelle, veulent suivre les exercices du culte et font intervenir leur autorité respectable quand il s'agit de leurs enfants?

« Combien donc oseraient et pourraient refuser au prêtre ce que celui-ci aura le droit de venir réclamer, non seulement pour la rémunération de ses services personnels, mais pour que ces services puissent être partout et toujours à la disposition des autres fidèles? Et celui qui le ferait, au prix de quelles querelles domestiques pourrait-il triompher de la résistance d'une femme placée entre ses devoirs contradictoires d'épouse et de catholique. » [1]

L'Eglise retrouverait donc facilement un budget plus considérable même que celui mis aujourd'hui à sa disposition par l'Etat.

Mais au moins le régime d'exception que l'on forgerait contre elle pourrait-il la forcer de vivre au jour le jour en l'empêchant de se créer un patrimoine stable s'augmentant d'année en année et deve-

[1] P, 52.

nant, au bout d'un certain temps, une mainmorte considérable capable de lui donner une énorme puissance?

Paul Bert n'en croit rien et donne les raisons suivantes de son opinion sur ce point capital :

« On pourra limiter ou même interdire pour l'Eglise, en tant que corporation, la possession de biens fonciers. Mais, sans parler des dissimulations possibles, qui ne comprend que cette interdiction de la propriété territoriale est loin d'avoir la même importance que jadis, en présence du développement immense des valeurs mobilières? Ces valeurs anonymes au porteur qui échappent à tout contrôle sont souvent déjà et deviendraient bien plus fréquemment encore représentatives par voie d'hypothèques ou de mises en actions, de la propriété foncière. »

C'est en vain qu'on essaierait d'appliquer à l'Eglise les lois coercitives des autres associations. Car l'Eglise n'est point une association comme une autre :

« Quant à essayer, continue en effet Paul Bert, de limiter par une réglementation qui ferait sortir du droit commun non seulement l'Eglise catholique, mais toutes les associations suspectes de s'être formées pour lui venir en aide, a-t-on donc oublié que l'Eglise n'a pas besoin pour exister, en fait sinon en droit, de la reconnaissance légale, qu'elle est une société hiérarchisée dont chaque membre obéit aveuglément à son supérieur, et que les mesures restrictives auraient pour principal effet de concentrer en un temps donné, entre les mains du chef suprême, toutes les ressources qu'auraient pu recueillir les agents inférieurs? A-t-on réfléchi aux conséquences économiques de cette réunion d'une effroyable puissance financière, par valeurs mobilières, accumulée entre les mains d'un chef infaillible qui n'est pas Français et qui réside à l'étranger? Ne voit-on pas que plus on s'efforcerait de prendre des mesures restrictives, fatalement impuissantes, plus on donnerait d'importance à son apparente persécution et, par suite, au profit que l'Eglise ne manquerait pas d'en tirer. »

Et Paul Bert appuie son argumentation sur l'exemple des congrégations religieuses :

« Les congrégations, dit-il, dont le dévouement n'intéresse guère que les fidèles les plus zélés, ont pu rassembler d'immenses richesses égales, pour le moins, au produit capitalisé du budget du culte catholique. Et cela pour soutenir des œuvres dont très peu sont réellement de nature à toucher la population.

« Que serait-ce s'il s'agissait non plus de moines ou de nonnes mais de prêtres séculiers nécessaires à l'exercice du culte; s'il s'agissait, non plus d'œuvres inconnues, de missions lointaines,

de fondations pieuses, de couvents à faire vivre, mais de la messe à dire en France, des sacrements à conférer à des coreligionnaires qui sont des compatriotes?

« Quelle puissance sur l'esprit du mourant que de pouvoir lui présenter sa libéralité non plus seulement comme utile à quelque œuvre pieuse, secondaire, mais comme nécessaire à la liberté même de la religion dont l'intervention va tout à l'heure lui donner le salut éternel. »

Paul Bert fait ensuite cette judicieuse remarque que c'est le Concordat qui seul a empêché, depuis les confiscations révolutionnaires, le patrimoine de l'Eglise de se reconstituer.

« Il est, dit-il (p. 55), une conséquence du Concordat qu'on n'a pas suffisamment mise en lumière.

« L'article 15 dit : « Le gouvernement prendra des mesures pour « que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en « faveur de l'Eglise des fondations. »

« Par application de cet article, les fabriques et quelques autres établissements religieux ont reçu dans les conditions déterminées par des lois subséquentes des dons et des legs. Mais ces générosités sont en somme, depuis quatre-vingts ans, fort médiocres comme importance, et notamment il n'existe qu'un bien petit nombre de paroisses où le prêtre ait reçu un traitement spécial qui puisse lui permettre de dédaigner le traitement de l'Etat.

« C'est que le bon sens public a fait qu'on n'a pas donné pour assurer un service dont l'Etat avait assumé l'obligation. Les prêtres n'auraient pas pu, alors même qu'ils l'auraient voulu, agir efficacement sur l'esprit de leurs ouailles, même au lit de mort, pour obtenir des largesses en faveur d'une Eglise inscrite au budget de l'Etat pour une quarantaine de millions, dont les ministres sont logés, et dont les services ont la libre et gratuite disposition des édifices publics. Ainsi en y regardant de près, on voit que c'est le budget des cultes qui a garanti l'Etat contre le rétablissement des richesses de l'Eglise. »

Les lois d'exception n'empêcheraient donc pas, — tout au contraire, — la reconstitution du patrimoine de l'Eglise. Mais des lois d'exception produiraient d'autres résultats plus désastreux encore pour le parti républicain.

« Les mesures prises contre les congrégations, — Paul Bert écrit après 1880, — n'ont pas ému l'opinion publique, c'est vrai : mais il en serait tout autrement d'une persécution dirigée contre le clergé séculier.

« L'argument de la persécution n'a pas, jusqu'ici, réussi à l'Eglise. Cela est vrai, mais c'est que l'apparente persécution

ne portait que sur des services accessoires de l'Eglise auxquelles les populations n'attachaient aucun intérêt. Les couvents, surtout ceux d'hommes, n'ont jamais été populaires en France, et la dissolution des congrégations non autorisées n'a étonné que peu de personnes en dehors du monde des dévots : le suffrage universel y a assisté avec une véritable indifférence. »

Mais la persécution dirigée contre les prêtres séculiers, contre l'Eglise elle-même, n'atteindrait pas que les « dévots », elle atteindrait tous les « fidèles ».

« Or, continue Paul Bert, ces fidèles comprennent non seulement ceux qui ont conservé intacte la foi catholique et se soumettent à toutes ses exigences, mais ceux bien nombreux, nul ne le niera, pour qui les pratiques religieuses sont des habitudes plus ou moins irrégulièrement suivies. »

Ces derniers, si nombreux, Paul Bert nous les montre ensuite, la plupart, votant pour les candidats républicains, attaquant le curé, uniquement parce qu'il sort de son église, parce qu'il descend dans l'arène politique, mais continuant toujours à se servir de ce même curé pour se marier, pour baptiser leurs enfants, pour faire faire à ceux-ci la première communion, pour enterrer les êtres aimés qui les quittent, pour se confesser et recevoir, au moment de la mort, les derniers sacrements.

Vont-ils tous ceux-là, parce que le Concordat sera dénoncé, renoncer à ces « habitudes »? Non assurément. Et alors que va-t-il se passer? Paul Bert nous le décrit :

« Que la séparation soit prononcée[1] demain et le budget des cultes supprimé, M. le curé naturellement va demander en chaire qu'on lui permette de vivre et de rester; si cela est nécessaire il viendra même à la maison. Alors à chaque foyer domestique naît la querelle religieuse et sous sa forme la plus aiguë. Faut-il donner et combien? Le lendemain le village est divisé en deux catégories : ceux qui donnent au curé et ceux qui ne donnent pas. Je ne veux pas insister sur la partie pittoresque de l'argumentation, mais je déclare que, dans mon sentiment, c'en est fait de la paix publique, et les discussions politiques qui sont la condition de la vie d'un peuple vont perdre le caractère laïque qu'elles ont enfin acquis pour revêtir comme aux plus mauvais temps de l'histoire, le caractère religieux.

« Et[2], qu'on le remarque bien, le curé va y jouer, et légitimement cette fois, un rôle dominateur. Oui, cette fois il va être entièrement libre. Il ne doit plus rien à l'Etat; il se retourne vers la

[1] P. 58.
[2] P. 58.

commune et s'efforce d'obtenir de la majorité des habitants les avantages que lui concédait le Concordat. Il réclame l'église et le presbytère. Quelles querelles! Mais, dites-vous, nous interdirons à la commune de lui donner ces bâtiments. Soit, mais lui interdirez-vous de les louer? Ou sinon quel prix fixerez-vous? Ou voulez-vous faire démolir église et presbytère? et après?

« Mais laissons ce point de côté. Voici le curé libre vis-à-vis de l'Etat et, si l'on veut, vis-à-vis de la commune. Il ne doit rien qu'à ses fidèles. Mais alors, sans doute, lui ayant enlevé les privilèges dont il jouissait, vous allez lui laisser au moins en paroles les droits de chaque citoyen? Les redoutables articles 201 à 208 du code pénal vont disparaître, ainsi que toutes les aggravations de peines édictées en raison de son caractère de prêtre d'une religion reconnue. Dans cette église qui lui appartient, dont il pourra fermer la porte, en présence de ces fidèles qui sont ses amis, il pourra dire ce qu'il voudra, car il est bien chez lui. Il pourra mettre impunément le caractère sacré qui lui donne une autorité à nulle autre comparable, au service de ses passions religieuses ou politiques...

« Entre ces deux classes[1] créées dans le village, la haine religieuse, la plus terrible de toutes, va creuser sans cesse l'abîme. Les enfants de ceux qui contribuent aux frais du culte seront, dès le premier âge, élevés dans le mépris haineux de leurs camarades fils d'incrédules qu'aucun sacrement n'aura touchés. Et ceux-ci seront en minorité, on peut l'affirmer, et bien faible, car la classification nouvelle aura entraîné dans le nouveau parti du prêtre bien des citoyens, libres naguère, mais qui ne peuvent se résoudre à laisser leurs enfants sans baptême, voire même sans première communion, et qui ont commencé à payer malgré eux. C'est à bref délai, presque partout, la commune livrée aux mains du curé. »

Aux républicains qui pensent que cette lutte mettrait la désunion dans l'Eglise et par conséquent contribuerait à l'affaiblir, Paul Bert répond :

« Mais, dit-on, de ces difficultés va naître un grand bien : la grande, la redoutable unité catholique se morcellera. Les querelles locales donneront naissance et crédit à des sectes multiples dont les luttes et la concurrence diminueront les biens de l'Eglise et éloigneront tout danger de l'Etat. Nous ne le croyons pas. Le sentiment religieux n'est plus assez vif dans les âmes pour que l'esprit schismatique puisse y trouver les conditions de son développement. Les habitudes séculaires bien plus encore que la foi retiendront dans le giron de l'Eglise celles de nos populations

[1] P. 59.

catholiques qui ne rompent pas complètement avec toute pratique religieuse. La guerre ne se fera pas de secte à secte, comme nous le disions il y a quelques instants, elle se fera dans chaque village pour ou contre le curé. »

Quelle sera l'issue de cette lutte? Ce qu'en pense Paul Bert mérite d'être médité :

« Et quand cette guerre et ses résultats, continue-t-il, se seront généralisés, que deviendra la République? Ah! depuis longtemps, sans doute, déjà, le déplacement de quelques millions[1] de voix l'aura fait sombrer et avec elle, au moins pour un temps, les principes de la Révolution française. »

Paul Bert s'attache ensuite à réfuter l'objection qu'il regarde comme la principale contre le maintien du Concordat.

« Si tels devaient être, nous dit-on, les résultats de la séparation, l'Eglise catholique ne s'y opposerait pas avec tant d'énergie[2]. Elle la repousse, donc elle a à y perdre non à y gagner.

« L'objection est spécieuse et, à mon sens, la plus forte de toutes. Ceux qui l'emploient considèrent volontiers l'Eglise comme une ennemie et, dans la lutte qu'ils veulent entreprendre pour l'abattre, ils croient que le meilleur terrain à choisir est celui même qu'elle paraît redouter.

« Mais tout d'abord il convient de faire observer que tous les catholiques ne considèrent pas comme fâcheuse la position que leur ferait la séparation. C'est dans l'école dite libérale que cette idée a pris son développement; de Lamennais au P. Curci, nous voyons des catholiques éminents et clairvoyants soutenir que la séparation seule peut rendre à la religion son autorité morale chaque jour décroissante, et aux fidèles leur antique ferveur.

« Sans doute la cour de Rome n'a jamais admis cette doctrine et le dernier Pape l'a formellement condamnée. Mais n'est-ce pas trop demander aux représentants officiels d'une Eglise qui a rêvé et presque atteint, pendant des siècles, la domination universelle, qui, théoriquement, n'a renoncé à aucune de ses prétentions vis-à-vis des pouvoirs civils, d'abandonner tout à coup une situation en somme privilégiée et alors qu'elle était hier encore, Eglise d'Etat, de cesser d'être même Eglise reconnue? Si elle faisait spontanément cette concession, si elle reconnaissait ainsi spontanément l'indépendance absolue du temporel, sur quoi motiver alors les immixtions sur le terrain laïque et notamment dans le domaine de l'Etat qu'elle considère comme faisant partie de ses droits et de ses devoirs.

[1] Des amis de Paul Bert croient qu'il a voulu dire *milliers*. C'est « millions » qui est au texte du rapport.

[2] P. 60.

« Sans doute il y a bien des chances pour que l'événement définitif soit favorable et que l'Eglise sorte de la lutte plus forte moralement, plus puissante légalement. Mais au prix de quels combats, de quels sacrifices momentanés! Car l'histoire montre dans le gouvernement de l'Eglise un esprit de prudence qui ne se dément pas ici. Mieux vaut avoir une partie qu'espérer le tout. Aussi bien puisqu'une acceptation compromettrait la légitimité des revendications consécutives, n'est-il pas de bonne tactique de se laisser imposer par l'adversaire une mesure dans laquelle il a confiance et qui cependant lui nuira! La position de persécutée est trop belle pour que l'Eglise y renonce et elle perdrait, en acceptant la séparation, l'une de ses grandes forces, l'un des éléments les plus sûrs de la revanche prochaine [1]. »

*
* *

Si Paul Bert veut le maintien du Concordat, c'est, — tous les passages de son rapport que nous venons de citer le démontrent, — dans un intérêt politique. Il ne cherche pas d'ailleurs à le nier.

« Cette question, dit-il, nous la posons en envisageant non plus seulement les difficultés théoriques, mais les conditions pratiques du problème. Nous faisons ici de la politique et pas de la philosophie. Et nous disons : la paix publique, les libertés politiques, l'état social, issu de la Révolution française, ont-ils à gagner ou à perdre à la suppression immédiate du budget des cultes, à la séparation des Eglises et de l'Etat? Et c'est la considération de ces intérêts suprêmes de la société civile qui nous déterminent à nous séparer, dans le temps présent, de collègues dont nous partageons les sentiments et qui nous forcent à ajourner, à une époque que nous ne pouvons nettement préciser, l'accord de ses espérances et des nôtres sur le terrain de la réalité. »

Paul Bert dit encore ailleurs :

« Il s'agit de savoir maintenant s'il est préférable, dans l'intérêt de l'Etat, de conserver avec les avantages pécuniaires qui y sont attachés le pacte qui oblige l'Eglise, ou de l'en délier en lui supprimant l'argent et lui rendant la liberté. »

Comme les adversaires de l'Eglise catholique lui reprochent constamment les « privilèges » à elle concédés par le pacte de 1801, il est très important de démontrer que, si le Concordat est maintenu, il l'est non dans l'intérêt de l'Eglise, mais dans l'intérêt uniquement de la société civile, et cela de l'aveu même des

[1] P. 61.

hommes dont le parti est au pouvoir depuis vingt-cinq ans.

D'ailleurs, ce n'est pas non plus dans l'intérêt de l'Eglise que le Concordat a été conclu. Napoléon était peu suspect à cette époque de tendresse envers le catholicisme. Il était déiste. On se rappelle sa conversation fameuse avec Volney à qui il disait : « Je ne crois pas aux religions, l'idée de Dieu me suffit. » On cite encore ce mot de Napoléon : « Je regrette qu'on ne puisse trancher le différend comme Henri VIII. » Et s'il avait vu le milieu français, l'esprit religieux des Français d'alors, susceptible de devenir schismatique ou protestant, il aurait tranché la question comme Henri VIII. C'est d'après l'état de l'esprit français essentiellement catholique qu'il s'est décidé à traiter avec Rome. Ce n'est donc pas dans l'intérêt de l'Eglise qu'il a conclu le Concordat. Il a conclu ce traité parce que ce traité s'imposait dans l'intérêt de l'Etat, par suite de la situation religieuse en présence de laquelle le gouvernement français se trouvait alors. Cette situation, on la connaît aujourd'hui telle qu'elle nous a été révélée, notamment par des publications récentes fortement documentées, dues à des hommes appartenant à tous les partis, à tous les camps.

Malgré l'assaut terrible qu'avait donné au catholicisme le dix-huitième siècle, malgré la constitution civile du clergé, malgré l'exil et la prison, malgré les massacres et les échafauds de la Terreur, la religion catholique était plus vivante que jamais.

Les églises étaient fermées, les prêtres non schismatiques traqués, exposés à la prison, à la proscription, à la mort, lorsqu'ils rentraient en France. Mais les catholiques priaient quand même autour d'eux; on se réunissait dans les greniers, dans les hangars, en plein champ. A peine un peu de paix religieuse existait-elle au début du Consulat, que déjà 34,000 paroisses étaient reconstituées. Que pouvait faire le gouvernement en présence de cette situation? Comme tout gouvernement qui a en face de lui des catholiques, il avait à choisir entre trois partis :

Un premier parti, la persécution qui peut revêtir deux formes : un schisme, c'est-à-dire des prêtres et des évêques choisis sans intervention du Pape, imposés aux fidèles, introduits de force dans les églises, et les autres prêtres, pour les catholiques les seuls prêtres, enlevés à leurs ouailles, traqués, emprisonnés, exilés; ou l'Eglise séparée de l'Etat, mais en vertu d'une loi dite de police des cultes, multipliant les entraves de toutes sortes à l'exercice de la religion, empêchant les catholiques de fonder des institutions permettant à leur clergé et à leurs œuvres de se constituer et de vivre, organisant dans le pays, pour l'Eglise, tout un appareil de tyrannie et de compression.

Cette première solution, la persécution sous l'une ou l'autre de ces deux formes, Bonaparte était trop homme d'État pour s'y arrêter, ne fût-ce qu'un instant. Il savait trop quelle source de division et, par conséquent, de faiblesse, est pour un pays la guerre religieuse.

L'expérience, d'ailleurs, venait de montrer que la persécution ne résout rien jamais.

Le deuxième parti à prendre c'était la séparation, mais la séparation loyale, les pasteurs choisis par les fidèles, le clergé, le Pape; la faculté pour les catholiques de se réunir autour d'eux librement, de fonder des associations avec constitution de patrimoine pour subvenir aux frais du culte, à la fondation et au développement de toutes les œuvres religieuses.

Ce second parti, le Premier consul le rejetait également. Dans l'intérêt de l'Eglise? Non, certes; avant Paul Bert, il s'était dit : Un système semblable, c'est-à-dire la seule liberté, la seule indépendance accordée à l'Eglise, c'est l'Eglise au bout d'un certain temps envahissant tout, c'est l'Eglise trop forte, trop puissante, et c'est dans l'intérêt surtout de l'Etat que Napoléon se décida en faveur du troisième parti, le Concordat, c'est-à-dire le traité de paix, le traité d'union avec l'Eglise. Le gouvernement qui a conclu le Concordat, l'a donc conclu dans l'intérêt de l'Etat, dans un intérêt politique et non religieux.

Mais Napoléon n'entendait pas, par le Concordat, atteindre le but poursuivi depuis vingt-cinq ans par le parti républicain. Napoléon, par le Concordat, voulait faire du catholicisme en France un instrument de règne, mais non le combattre ni chercher à le détruire. Paul Bert et tous ceux qui ont adopté la ligne politique qu'il leur a tracée, ont voulu se servir du Concordat pour affaiblir, énerver le catholicisme, et arriver ainsi peu à peu, progressivement, à son anéantissement dans notre pays. Telle est la raison pour laquelle, infidèles à leurs principes, ils n'ont pas dénoncé le pacte avec Rome. Il nous sera très facile d'en fournir les preuves.

*
* *

Nous avons vu précédemment Paul Bert se prononcer énergiquement pour le maintien du Concordat. Est-ce à dire pour cela qu'il renonce à tout jamais, dans l'avenir, à la séparation de l'Eglise et de l'Etat? Nullement.

« Nous pensons, écrit-il, avec nos honorables collègues, que la logique conduit les sociétés à l'établissement d'une indépendance complète du domaine civil et du domaine religieux... Constitutions

civiles et Concordats disparaîtront un jour... Le mouvement naturel des civilisations modernes pousse les sociétés vers la distinction absolue du temporel et du spirituel... Nous croyons que de ce côté est la véritable solution et que l'avenir donnera raison à ceux qui, aujourd'hui, soutiennent la thèse de la séparation. »

Mais aujourd'hui « la question n'est pas mûre » pour les pays où la religion catholique est en minorité importante et surtout en majorité...

« Spécialement pour la France, continue Paul Bert, nous ne la croyons pas mûre et nous considérerions comme dangereux de renoncer à la transaction acceptée en 1801 par les deux puissances... Aujourd'hui la séparation est pleine de dangers... »

Mais il ne faut pas, parce que nous maintiendrons actuellement le Concordat, insinue Paul Bert à ses amis, il ne faut pas renoncer à la séparation ; non, *il faut la préparer*. La préparer comment? En s'efforçant de faire disparaître les causes qui, aujourd'hui, font que la séparation constitue un péril pour la politique républicaine.

« Nous pensons, écrit, en effet, Paul Bert [1], que l'état social vers lequel aspirent nos collègues est préférable et désirable, et qu'il convient de travailler à en préparer l'établissement...

« Comme nous croyons que ce sont les conditions actuelles de milieu qui, seules, s'opposent à la mise en œuvre législative d'un principe logique, notre souci doit être *d'essayer de modifier ces conditions de milieu et de préparer le triomphe futur de la thèse que nous combattons aujourd'hui* [2]. »

Ainsi donc la pensée de Paul Bert ressort bien claire et bien nette de ces passages de son rapport comme de tous ceux que nous avons précédemment cités. Il ne faut pas renoncer à la séparation, il faut seulement l'ajourner. Elle est dangereuse aujourd'hui parce qu'elle aurait pour conséquence une guerre religieuse qui ne ferait qu'augmenter la puissance de l'Eglise et dont l'issue pourrait être fatale pour la République. Oui, mais pourquoi ces résultats se produiraient-ils? Parce que le milieu social en France est encore chrétien, parce que la foi catholique anime encore ce pays. C'est donc ce milieu social qu'il faut d'abord modifier, c'est d'abord la foi catholique qu'il faut détruire avant de toucher au Concordat; l'œuvre préalable si nécessaire avant la séparation, et qui doit rendre la séparation inoffensive, c'est la déchristianisation de la France : une fois cette œuvre accomplie, l'heure de la séparation aura sonné et on pourra la prononcer sans péril. Il faut en un mot détruire la force, la vie de l'Église en France avant de la séparer de

[1] P. 44.
[2] P. 66.

l'Etat. Cette politique préalable de déchristianisation indiquée discrètement par Paul Bert, déjà commencée avant son rapport, a été suivie sans discontinuer, pas à pas, sans une heure de répit, sous l'impulsion des loges maçonniques, consciemment ou inconsciemment par tous les hommes politiques qui depuis lors se sont succédé au pouvoir. Nous allons montrer comment.

*
* *

Pour détruire la foi catholique en France, il fallait tout d'abord s'attaquer à l'enseignement chrétien; et le meilleur moyen de l'abattre, c'était de détruire les congrégations qui, surtout, le donnaient à toutes les classes de la société française.

On n'avait pas réussi à faire voter l'article 7. Les décrets du 29 mars 1880 ne produisirent pas non plus les résultats qu'on avait espérés.

On sait ce qui se passa pour les couvents d'hommes. Les décrets devaient aussi, dans le plan de Jules Ferry et de ceux qui l'inspiraient, faire disparaître les ordres de femmes. On peut lire, en effet, dans le rapport de Paul Bert, que ce sont surtout les femmes qu'il faut, en France, arracher au joug de l'Eglise : on voulait donc supprimer leurs éducatrices religieuses. Cette exécution ne put se faire. Nous avons raconté ici[1] comment les chefs militaires avaient averti le gouvernement que, si les expulsions de femmes devaient avoir lieu par la force, ils ne pourraient, après l'expérience déjà acquise lors de la « prise » des couvents d'hommes, répondre de l'obéissance de leurs officiers ni même de leurs hommes. Or le gouvernement sut, à n'en pouvoir douter, que tous les couvents de femmes étaient décidés à ne céder qu'à la force : il recula. Et les catholiques ne sauraient à l'heure présente assez se souvenir que c'est leur résistance de 1880, quelque faible qu'elle pût paraître alors, qui causa cet échec décisif de la politique d'un gouvernement qui avait cependant dans les chambres une puissante majorité favorable à l'exécution des décrets.

Ne pouvant détruire les congrégations par la violence, on essaya d'un autre moyen, on tenta de les tuer par l'impôt.

On inventa, on perfectionna ensuite tout un système fiscal destiné à frapper les congrégations, — aussi bien les autorisées que les non-autorisées, — de charges tellement énormes que l'on se crut sûr qu'il leur serait absolument impossible de les acquitter : elles seraient, se disait-on, dans la nécessité, au bout d'un certain temps, de quitter leurs maisons et de les laisser vendre au profit

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 novembre 1903. *De Jules Ferry à M. Combes.*

du fisc. Double résultat atteint : on se débarrassait de ceux qu'on voulait frapper et on s'emparait de leur patrimoine sans prononcer le mot de confiscation toujours odieux aux oreilles françaises.

Ce procédé de persécution ne serait pas impopulaire. Car ce système de fiscalité savante organisée contre les ordres religieux était à tel point compliqué qu'il serait impossible d'en faire saisir aux masses le mécanisme. On leur dirait seulement : « Vous, vous payez vos impôts : les congréganistes refusent de s'acquitter des leurs. Il est juste qu'ils soient frappés. » On se mettait en apparence sur le terrain de l'égalité : et devant le suffrage universel, c'est peine perdue, se disait-on, que de lutter contre une mesure qui revêt une apparence d'égalité.

C'est aussi sur le terrain de l'égalité que l'on se plaça ensuite pour porter un coup que l'on pensait bien devoir être mortel aux congrégations enseignantes d'hommes. On imposa aux professeurs et instituteurs congréganistes trois années de service militaire. On se croyait sûr de tarir par là la source du recrutement de l'enseignement chrétien des garçons. On disait, en effet, couramment alors : Pourquoi tant d'hommes en France s'engagent-ils dans les ordres et dans la prêtrise? C'est pour jouir de l'exemption du service. Quand l'obligation militaire sera la même pour les clercs et pour les laïques, le nombre des clercs diminuera dans d'énormes proportions. Et puis que de jeunes gens entreront à la caserne décidés à se faire prêtres ou religieux et sortiront après trois ans, avec des idées toutes contraires, de ce milieu si défavorable à l'entretien d'une vocation religieuse!

Et puis, enfin, l'on parvint à faire voter par les Chambres la loi de laïcisation de l'enseignement primaire public des garçons et des filles. Cette législation devait aboutir à chasser de toutes les écoles communales les religieux et les religieuses, que les conseils municipaux le voulussent ou ne le voulussent pas. La loi, il est vrai, permettait aux pères de famille de fonder à côté de l'école communale une école de leur choix. Le parti républicain n'avait pas cru alors pouvoir se mettre en contradiction par trop flagrante avec les principes qu'il avait toujours défendus et qui, dans ce pays, avaient toujours été considérés comme sa raison d'être. Il avait donc accordé la liberté. Mais il était convaincu que de cette liberté les catholiques n'useraient pas. Les sacrifices pécuniaires à consentir par eux dans ce but étaient par trop considérables. Il est vrai qu'on avait sous les yeux l'exemple de ce qu'ils avaient réalisé dans l'enseignement secondaire, tous les millions dépensés par eux pour bâtir et entretenir cette multitude de collèges qui couvraient le sol de la France. Mais la situation ne serait plus pour

eux la même : dans l'enseignement secondaire, il s'agissait pour les catholiques, capables de s'imposer des sacrifices pécuniaires, de l'éducation de leurs propres enfants, et non pas des enfants des autres, des enfants du peuple. De plus, les capitaux consacrés à la fondation et à l'entretien des établissements d'enseignement secondaire se trouvaient, la plupart du temps, en partie du moins, rémunérés, le plus grand nombre des élèves devant payer une rétribution scolaire. Dans l'enseignement primaire, il ne pourrait en être ainsi. L'école primaire communale étant gratuite, l'école catholique, sa rivale, devrait forcément l'être si elle voulait entrer en concurrence sérieuse avec elle. Donc l'école catholique, une fois la loi de laïcisation produisant son plein effet, ne serait plus qu'une exception, une exception si rare qu'il ne faudrait plus en tenir compte. Tous les enfants du peuple seraient donc désormais livrés à l'école laïque d'où le crucifix, d'où le catéchisme seraient bannis, où l'on ne leur parlerait plus de Dieu.

Pour ne pas effrayer l'opinion, on proclamait que l'enseignement serait neutre en matière religieuse. Mais sous le couvert de la neutralité on dressait les instituteurs à attaquer indirectement la foi de leurs élèves ; les fameux manuels scolaires qu'on leur remit alors entre les mains suffisent seuls, à défaut d'autres preuves, que l'on a maintes fois données, à la démonstration de ce fait indéniable.

Ce qui prouve encore le caractère antireligieux de toutes ces lois, c'est qu'elles étaient pour ainsi dire dictées au Parlement par les loges maçonniques, avant d'être adoptées par lui. Les travaux si remarquables publiés dans cette Revue par M. Paul Nourrisson en font foi.

Pendant que ces lois étaient votées et appliquées, l'assaut était donné dans tout le pays, partout ailleurs encore, au catholicisme. La législation qui le protégeait contre les violences de la presse était abolie. Journaux, brochures l'attaquaient furieusement, sans trêve ni merci, et cela sous le patronage officiel. Officielle aussi était la fameuse Ligue de l'enseignement fondée et fonctionnant, — elle ne cherche pas à le nier, — pour opérer la déchristianisation du pays.

Faut-il rappeler aussi la pression exercée sur les fonctionnaires, sur les petits particulièrement, sur tous les citoyens dépendant de près ou de loin du gouvernement, pour les contraindre à faire élever leurs enfants dans les écoles de l'Etat? Tous suspects, tous sous la menace de se voir privés de fonctions ou de faveurs, s'ils continuaient à rester catholiques, même dans leur vie privée[1] !

[1] Il y a une vingtaine d'années, un substitut de nos amis nous a raconté

*
* *

Il fallait, pour suivre la politique indiquée par Paul Bert, pour « préparer » la séparation, pour la rendre possible et non périlleuse au parti républicain, détruire la foi en France. Mais cette campagne contre la foi, il importait aussi au plus haut point qu'elle ne parût pas dirigée contre la foi. Sans cela non seulement elle manquait son but, mais encore elle atteignait un but tout opposé. S'attaquer directement à la foi et l'avouer ouvertement, ce serait aviver la foi au lieu de la détruire. Aussi se garda-t-on bien d'agir de cette sorte, et c'est alors que l'on inventa la fameuse distinction entre le catholicisme et le cléricalisme. Les républicains disaient aux populations : « Ce que nous entendons combattre, c'est uniquement l'intrusion de la religion dans la lutte des partis, intrusion qui conduirait la France au « gouvernement des curés », que vous détestez autant que nous. Quant à vos croyances, nous professons pour elles le respect le plus profond. Et en vérité comment peut-on nous accuser de combattre le catholicisme, quand nous sommes liés avec le chef même du catholicisme par un traité solennel dont ni lui ni nous ne demandons la rupture.

Nous n'en voulons pas aux prêtres, en tant que prêtres, en tant que ministres du culte se confinant dans leur ministère sacré. Comment pourrait-on en douter en voyant l'Etat républicain rétribuer les ministres du culte catholique, la Chambre et le Sénat, comme sous les régimes précédents, continuer à voter le budget des cultes? »

Voilà ce que les candidats du gouvernement et leurs agents ne cessaient de répéter partout à chaque élection nouvelle. Voilà encore quelle fut, pour les républicains, l'utilité du maintien du Concordat. Le Concordat leur servit à dénaturer près de l'opinion publique le caractère de la guerre anticatholique qu'ils avaient entreprise et dont le résultat poursuivi par eux devait être dans l'avenir la possibilité de la dénonciation même du Concordat.

Mais le Concordat maintenu, malgré leurs principes, devait encore, dans leur pensée, leur être utile à autre chose.

Les catholiques français, cela va de soi, ne pouvaient résister efficacement aux lois et aux mesures de déchristianisation qui devaient précéder et préparer la séparation, qu'en étant sérieusement organisés. De plus, une fois le Concordat dénoncé, une orga-

qu'étant parvenu, au Ministère de la justice, à prendre communication de son dossier, avait pu lire dans ses notes la mention suivante : *Va à la messe avec un livre.*

nisation forte, hiérarchisée, leur était également indispensable pour faire produire à la séparation les résultats favorables à l'Eglise prévus par Paul Bert. Or le maintien du Concordat, dans la pensée des chefs du parti républicain, devait rendre impossible aux catholiques français toute organisation dans leur résistance avant comme après la séparation. Voici comment.

Une organisation de résistance catholique n'est possible qu'à la condition que le clergé en soit l'âme. On ne peut évidemment concevoir des catholiques luttant pour leur foi menacée, et leurs prêtres, à côté d'eux, ne s'occupant que de calmer leur ardeur combative, ou même restant simples spectateurs de la bataille, se contentant, dans leurs prières, d'en demander à Dieu l'issue heureuse. Partout où luttent des catholiques pour leur liberté religieuse violée, on peut dire que leur résistance vaut ce que vaut l'énergie du clergé qui l'anime et qui la dirige. Ceci est vrai de tous les temps, tout aussi vrai aujourd'hui qu'autrefois. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les si intéressants articles publiés dans cette Revue par M. René Lavollée sur les catholiques allemands et sur les catholiques belges.

Dans la pensée des républicains, inspirés par les loges, le Concordat devait servir à mettre le clergé français dans l'impossibilité de prendre une part active à la campagne de résistance contre leur entreprise de déchristianisation du pays.

En effet, contre qui cette campagne de résistance serait-elle dirigée? Contre l'Etat lui-même, puisqu'il s'agissait de rendre vains les effets de lois et de mesures d'Etat. Or, de par le Concordat lui-même, le clergé fait partie intégrante de l'Etat. De par le Concordat, d'après la thèse républicaine, les ministres du culte catholique sont des agents du gouvernement, des fonctionnaires à la solde du gouvernement. Que ceux-ci l'admettent ou ne l'admettent pas, peu importe, mais leur situation de salariés donne au pouvoir le droit et la possibilité de les punir efficacement s'ils sortent d'une stricte et correcte neutralité dans la lutte engagée entre le catholicisme et l'Etat républicain.

Paul Bert, dans son rapport, n'avait pas manqué d'appuyer sur ce point : « Si ce traité, disait-il [1], enjoint à l'Etat de donner aux curés et aux évêques un traitement convenable, il n'a jamais pu lui imposer l'obligation de garantir ce traitement à ceux-là mêmes qui attaquent le pouvoir civil, le gouvernement établi, les lois légitimement édictées, dénoncent en quelque sorte le traité et n'accomplissent pas les obligations concordataires.

[1] Rapport cité p. 54.

« Si le bon sens ne suffisait pas pour le démontrer, on pourrait rappeler et l'obéissance aux règlements de police indiquée par l'article 1er, et les termes du serment prêté par les évêques et par les curés en exécution de l'article 6. Ces textes interdisent bien évidemment aux prêtres toute ingérence dans le domaine politique. Si donc, ils y contreviennent, l'Etat sera parfaitement autorisé, en présence de la violation du pacte concordataire, à retirer les avantages concordataires.

« Il n'y a même plus l'ombre d'une difficulté quand on pense aux desservants et aux vicaires qui forment les neuf dixièmes du clergé séculier. Le Concordat n'en parle pas, et les articles organiques eux-mêmes, tout en réglant leur position, ne leur donnent que le presbytère; ils ont dû leurs allocations budgétaires à des lois postérieures. La suppression des avantages accordés à titre gracieux ne présente donc, si l'Etat juge qu'elle est méritée, aucune difficulté.

« En réalité donc, l'Etat est le maître du budget des cultes, et l'on pourrait prévoir en poussant la logique jusqu'à l'impossible et même l'absurde, une situation où, en présence même du Concordat, le budget n'existerait plus qu'en droit et aurait disparu en fait. »

Ainsi donc le Concordat permettait de contraindre le clergé, par une menace de famine, qui pouvait devenir générale, à rsster neutre dans toute lutte religieuse.

On se disait encore que le Concordat mettait Rome dans la nécessité d'empêcher les prêtres français de s'opposer à la déchristianisation légalement organisée de la France. Le Concordat est un traité de paix, un traité d'alliance entre Rome et l'Etat français. Tant que le traité subsiste, est-il admissible qu'un des alliés inspire et dirige la guerre contre l'autre?

Le droit public des Etats, les convenances diplomatiques[1] condamneraient donc Rome à conseiller au clergé la soumission, où, du moins, à garder le silence et à observer une attitude passive dans la lutte religieuse engagée.

[1] Il convient ici, à ce sujet, de rappeler un incident qui s'est produit l'année dernière. Le premier jour de l'an, le Nonce avait reçu les membres du conseil d'administration d'une association s'occupant uniquement de défendre et de subventionner les écoles libres catholiques. Le lendemain toute la presse officielle protestait, déclarant qu'il était d'une inconvenance inouïe que le représentant d'un gouvernement étranger reçut les chefs d'une œuvre faisant ouvertement de l'opposition au gouvernement d'un pays auprès duquel il était officiellement accrédité.

*
* *

Mais là ne se bornaient point encore les ressources que, d'après eux, pourrait offrir aux républicains le Concordat dans leur guerre contre la foi chrétienne.

Le Concordat, se disaient-ils, leur donnait le droit de participer au choix, — au besoin même d'imposer ce choix, — des chefs mêmes de ces catholiques qu'ils entendaient combattre de toutes leurs forces. On ne pouvait évidemment espérer faire admettre, comme évêques ou comme curés doyens, de mauvais prêtres qui ne seraient jamais acceptés par l'autorité ecclésiastique. Mais on se flattait d'écarter de l'épiscopat et des cures importantes tous les hommes d'une intelligence et d'une volonté supérieures, tous les hommes de lutte, de fermeté, d'énergie. On finirait ainsi, avec le temps, par ne plus avoir, en France, que ce qu'on a si bien nommé « des évêques de préfecture », qui ne choisiraient eux-mêmes, pour les mettre à la tête des paroisses de leur diocèse, que des hommes taillés sur le même modèle. Sous une telle hiérarchie instituée par leurs adversaires eux-mêmes, que pourrait être la résistance des catholiques français aux lois antichrétiennes destinées à préparer la dénonciation du Concordat? Que serait-elle, cette résistance, après la séparation prononcée? Pourrait-elle être efficace, dirigée par des chefs à tempérament de fonctionnaires, sans initiative individuelle, accoutumés à la tutelle perpétuelle de l'administration, tout désemparés parce qu'ils seraient obligés de se conduire seuls en dehors de la tutelle administrative, craignant les responsabilités, reculant toujours devant « l'acte », incapables de compter sur eux-mêmes, attendant tout de la Providence d'en haut, le jour où ils seraient dépourvus de la providence d'en bas, l'Etat; incapables, par conséquent, de l'effort personnel réalisé par leurs frères d'Allemagne et de Belgique, effort que l'expérience montre pouvoir être assez puissant pour imposer un changement de régime ou bien pour contraindre le régime établi au respect des droits et des libertés de la conscience catholique.

On a prêté à l'un des chefs républicains une comparaison qui fait bien ressortir les avantages que le parti entendait retirer du maintien du Concordat à ce point de vue. « La séparation, aurait-il dit, ce sera la guerre ouverte aux catholiques français. Le Concordat nous permet de les mettre, au moment où cette guerre sera officiellement déclarée, dans une situation identique à celle où serait l'armée française, si le jour où elle devait entrer en campagne contre la Prusse, elle avait à sa tête des généraux et des officiers triés sur le volet par l'empereur d'Allemagne. »

Le plan conçu par les hommes de la troisième République après leur détermination prise de ne pas dénoncer le pacte de 1801, ressort donc bien clair et bien net : ne pas renoncer pour l'avenir à la séparation, mais la préparer en créant un « milieu social » nouveau qui devait la rendre inoffensive; pour cela, déchristianiser le « milieu social » français; de plus, mettre les catholiques français dans l'impossibilité de s'organiser, et pour atteindre ce but, se servir du Concordat et du budget des cultes.

Telle fut la politique religieuse dite concordataire. Cette politique, nous l'avons déjà remarqué, a été celle de tous les cabinets qui se sont succédé au pouvoir depuis vingt ans. N'a-t-on pas vu un président du conseil, soutenu par la droite, le plus modéré de tous, venir, pour se défendre, proclamer du haut de la tribune de la Chambre, que jamais, sous aucun ministère, on n'avait laïcisé un plus grand nombre d'écoles que sous le sien!

M. Waldeck-Rousseau n'a pas fait, lui non plus, autre chose que de s'engager dans la voie tracée par Paul Bert pour atteindre le but indiqué. Il a voulu seulement marcher plus vite que ses prédécesseurs vers la déchristianisation du pays. Il a employé, en somme, les mêmes procédés. En proposant et en faisant voter la loi de 1901, dont il supportera devant l'histoire toute la responsabilité, il a agi avec la même prudence opportuniste que tous les autres. Il déclarait, on se le rappelle, ne vouloir attaquer en rien le catholicisme, respecter profondément les croyances et le culte de tous. La plupart même des congrégations, affirmait-il, toutes celles au moins qui rendaient de réels services, obtiendraient l'autorisation : la loi n'était faite, au fond, que pour seulement régulariser la situation de celles-ci pour les mettre à même d'entrer dans la légalité.

Ceux dans les esprits de qui les paroles de M. Waldeck-Rousseau pouvaient faire naître des illusions doivent aujourd'hui les avoir perdues, surtout s'ils ont lu avec attention le dernier discours que l'ancien président du conseil a prononcé au Sénat lors de la discussion du projet d'abrogation de la loi Falloux. Ce discours a-t-il été la condamnation, en principe, des actes de M. Combes? Nullement! Qu'on le relise et l'on verra qu'il peut se résumer, en somme, en ceci : Vous voulez interdire par un texte formel à toutes les congrégations le droit d'enseigner, tuer, par conséquent, d'un seul coup toutes les congrégations enseignantes. Vous allez trop vite; c'est très dangereux, vous risquez d'émouvoir l'opinion, de susciter des difficultés nouvelles dans nos finances déjà si obérées, d'aggraver tous les embarras existants. — Qu'avez-vous besoin d'agir de la sorte? Le résultat que vous désirez, que

je désire, en somme, autant que vous, vous pouvez l'obtenir plus lentement, c'est vrai, mais beaucoup plus sûrement et sans courir tous les périls que je vous signale, et qu'il suffit d'avoir des yeux pour apercevoir. Ma loi, la loi de 1901, vous en donne le moyen. Avec elle vous pouvez sans bruit, sans consulter les Chambres, supprimer par des retraits successifs d'autorisation des établissements congréganistes et des congrégations, peu à peu, dans la mesure de vos besoins et de vos possibilités, par petits paquets, sans à coup dans l'opinion publique ni dans la caisse du Trésor. Je vous ai mis en mains une arme merveilleuse : mon âme d'artiste vous prend en pitié en vous voyant vous en servir d'une façon aussi brutale que maladroite !

Et quant à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, M. Waldeck-Rousseau, dans ce même discours, l'a-t-il condamnée en principe? Nullement. Il a fait seulement comprendre que le « milieu social français » était trop chrétien encore pour que la République pût la prononcer sans danger, qu'il fallait d'abord, avant de songer à dénoncer le Concordat, modifier ce milieu, et c'est toujours sur ce point la ligne de conduite indiquée par Paul Bert qui transparait dans les paroles de M. Waldeck-Rousseau.

*
* *

Cette politique « concordataire » est-elle celle de M. Combes? Elle l'était au début de son ministère, cela n'est pas douteux. Lorsqu'à l'étonnement général, on apprit que M. Combes allait prendre la succession de M. Waldeck-Rousseau, il apparut à tous qu'il venait là seulement comme un commis chargé d'accomplir une besogne que le maître jugeait répugnante à la délicatesse de ses mains.

On se souvient avec quelle netteté et quelle énergie M. Combes se prononça, l'année dernière encore, lors de la discussion du budget à la Chambre des députés, pour le maintien du budget des cultes et du Concordat. Dans cette mémorable séance, il importe aujourd'hui de s'en souvenir, il prononça des paroles que jamais chef d'un ministère modéré n'avait encore osé laisser tomber de sa bouche; il déclara qu'en France la religion restait encore, à l'heure présente, l'unique support de la morale :

« Un peuple n'a pas été nourri, s'écriait alors M. Combes, pendant une longue série de siècles, d'idées religieuses, pour qu'on puisse se flatter de pouvoir y substituer en un jour, par un vote de majorité, d'autres idées contraires à celles-là. Vous n'effacerez pas d'un trait de plume les quatorze siècles écoulés. (*Très bien! Très bien à droite. Exclamations à gauche.*)

M. Combes. — Avant même de les effacer, il est de votre devoir de vous demander à l'avance par quoi vous les remplacerez. (*Nouvelles exclamations à gauche.*)

« Je respecte sincèrement les convictions de l'honorable préopinant, mais je ne crois pas que la majorité, que dis-je? la presque unanimité des Français puisse se contenter comme lui de simples idées morales telles que... »

Ici la phrase de M. Combes est coupée. On lit dans le compte-rendu officiel. (*Exclamations à gauche et vifs applaudissements à droite et au centre.*) Et M. Combes se plaint :

« C'est, dit-il, une déplorable habitude qui s'est introduite dans cette assemblée d'interrompre les orateurs au milieu de leurs phrases alors qu'on risque de dénaturer ainsi absolument ce qui est au fond de leur pensée. Je reprends ma phrase, je disais que notre société ne peut pas se contenter de simples idées morales telles qu'on les donne actuellement dans l'enseignement superficiel et borné de nos écoles primaires.

« ... Quand nous avons pris le pouvoir, bien que plusieurs d'entre nous fussent partisans théoriquement de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, nous avons déclaré que nous nous tiendrions sur le terrain du Concordat. Pourquoi? Parce que nous considérions les idées morales telles que les Eglises les donnent, — et elles sont les seules à les donner en dehors des écoles primaires, — comme des idées nécessaires. » (*Vives réclamations à gauche, applaudissements au centre et à droite. Mouvement prolongé*, dit le compte-rendu.)

M. Sembat se fait alors l'interprète des sentiments de toute la gauche radicale et accuse M. Combes de devenir le défenseur d'idées tout opposées à celles de sa majorité. Se tournant vers la droite, il s'écrie : « Vous avez manifesté, Messieurs, une satisfaction très compréhensible et très légitime en voyant M. le président du Conseil se faire contre l'esprit de la majorité l'interprète de votre esprit à vous. Comment! monsieur le président du Conseil, vous affirmez au nom du parti républicain qu'il existe encore en France à l'heure actuelle une dose de religion tellement forte, que le prêtre vous y apparaît comme un indispensable professeur de morale... Il est évident que depuis de longs mois, un malentendu nous sépare. »

M. Combes réplique ensuite. Va-t-il s'excuser du langage qu'il a tenu, va-t-il prétendre qu'on l'a mal compris. Non, près de ses amis, il aggrave encore, au contraire, son cas :

« Je ne sais pas si la majorité a pris le change sur mes sentiments. J'ai dit à la tribune du Sénat, il y a deux ans, en défendant l'art. 14 de la loi des associations, que j'étais un philosophe spiri-

tualiste et que je regardais l'idée religieuse, — je l'ai répété aujourd'hui, — comme une des forces les plus puissantes de l'humanité. (*Applaudissements à droite et au centre, interruptions à l'extrême-gauche*).

Et il ajoute très amèrement :

« La majorité savait très bien qui j'étais quand elle m'a accepté comme président du Conseil : si elle trouve que je ne suis pas à ma place, elle n'a qu'à le dire. » (*Vifs applaudissements au centre et sur divers bancs*).

Et M. Sembat de s'écrier pour en finir :

« Il est évident alors que depuis de longs mois un malentendu nous sépare. »

C'est vraiment à se demander si les sténographes de la Chambre n'ont pas commis un faux, quand on relit ces paroles de M. Combes et qu'on les compare à toutes celles qu'il a prononcées depuis lors comme président du Conseil.

A quinze jours de là, d'ailleurs, M. Combes, à la même tribune, se donnait à lui-même le plus éclatant des démentis. Il disait notamment :

« Quant à la morale de l'école laïque et aux principes essentiels qui la constituent, ai-je besoin de le dire, jamais je n'ai pensé ni dit qu'elle ne se suffisait pas à elle-même ».

Et nous avons rappelé tout à l'heure l'affirmation suivante relevée dans son précédent discours :

« Je reprends ma phrase : je disais que notre société ne peut pas se contenter des simples idées morales telles qu'on les donne actuellement dans l'enseignement superficiel et borné de ses écoles primaires ».

Et quelque temps après, au Sénat, le même M. Combes annonçait comme prochaines la dénonciation du Concordat et la suppression du budget des cultes.

Comment expliquer chez ce président du Conseil un tel cynisme dans la contradiction qui, dans tout autre temps, eût perdu n'importe quel homme d'Etat et l'aurait mis désormais dans l'impossibilité de jamais se faire prendre au sérieux par une assemblée politique?

D'une façon bien simple. Après cette mémorable séance, les amis de M. Combes lui ont rappelé cette vérité d'évidence, — disparue de sa mémoire dans un accès de sincérité, — que le « bloc » pouvait seulement se maintenir par la continuation ininterrompue de la guerre religieuse. Sur ce seul point, en effet, l'union existe entre les divers groupes qui le composent. Sur tous les autres, ils sont divisés. La frasque de M. Pelletan, après le discours de son collègue, M. Rouvier, sur le rachat des chemins

de fer, dans la *Dépêche de Toulouse*, a donné la mesure de l'homogénéité du cabinet en matière financière et économique. Même dissidence sur les questions sociales : l'accord d'ailleurs existerait-il sur ce point dans le « bloc » que là encore il serait condamné à l'inaction. Il ne connaît, en effet, qu'une seule solution pour les problèmes sociaux, le socialisme d'Etat, dont l'application pratique entraînerait d'énormes dépenses. Or, à l'heure présente, où trouver des ressources, quand tous les financiers du régime avouent eux-mêmes que des économies sérieuses sont impossibles et que les Français, écrasés déjà d'impôts, sont arrivés à l'extrême limite de leurs forces contributives.

Pour vivre, il importe donc que le « bloc » persécute et persécute toujours. Il doit faire cela ou mourir. Et pour sa subsistance quotidienne, il lui faut chaque jour un aliment nouveau de persécution. Nous avons vu successivement : les fermetures d'écoles, les refus d'autorisation, l'abrogation de la loi Falloux, le retrait du droit d'enseigner aux congréganistes même autorisés; demain, nous verrons ce même droit d'enseigner retiré aux prêtres séculiers [1].

Mais tout cela sera bientôt terminé. Et que faire alors, que faire ensuite pour assurer au bloc une raison d'être pour l'avenir? Une seule ressource restait : lui montrer en perspective la séparation de l'Eglise et de l'Etat. M. Combes ne pouvait trouver que là le moyen, suivant l'expression populaire, de mettre à son « bloc » du « pain sur la planche ». De là l'explication de son changement subit de politique au sujet du Concordat.

*
* *

Faut-il croire pour cela que nous soyons à la veille de la séparation de l'Eglise et de l'Etat? Beaucoup le pensent et ont, cela est évident, de sérieuses raisons de le croire. C'est M. Clémenceau qui inspire, qui dirige, qui domine le cabinet, et l'on connaît ses idées sur ce qu'il nomme « la sécularisation totale de l'Etat ».

[1] On se rappelle qu'au moment où l'amendement Girard interdisant aussi aux prêtres séculiers le droit d'enseigner fut présenté au Sénat au mois de novembre dernier, M. Combes, sans s'y opposer formellement, ajourna cette discussion au moment ou viendrait devant les Chambres la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Depuis cette date nous avons fait du chemin : devant la commission chargée d'examiner son projet sur la suppression totale de l'enseignement congréganiste, M. Combes a déclaré que l'on examinerait si le droit d'enseigner doit être retiré aux prêtres séculiers quand serait discuté à la Chambre le projet voté par le Sénat sur l'enseignement secondaire, c'est-à-dire avant la fin de cette session.

Nous n'avons pas à dire aux lecteurs de cette Revue où en est à l'heure présente la question. Ils le savent déjà par l'article si complet et si documenté de M. René Lavollée qu'a publié le *Correspondant* du 25 janvier dernier. Ils ont pu se rendre compte par la lecture de cette si intéressante étude, que la séparation qu'on nous promet, — ou plutôt dont on nous menace, — n'est pas la séparation loyale, la séparation avec, pour l'Eglise, le droit commun et la liberté. Cette séparation, ce serait la persécution ouverte, dirigée non plus seulement contre les congrégations mais contre les prêtres séculiers et contre tous les fidèles.

Faut-il, malgré cela, nous rappelant les prédictions de Paul Bert, désirer quand même cette séparation et au besoin y pousser. Ils sont nombreux, les catholiques qui le pensent et qui croient que tout vaut mieux que la situation fausse dans laquelle nous nous débattons : situation résultant de ce fait qu'un traité de paix et d'union lie l'Eglise à un gouvernement qui a entamé contre l'Eglise la guerre aujourd'hui la plus ouverte et la plus acharnée.

Nous comprenons parfaitement cet état d'esprit de beaucoup d'entre nous. Mais cependant nous pensons qu'il est de notre devoir de ne rien faire qui puisse hâter la dénonciation du Concordat. Cette question est de celles qui regardent d'abord le Saint-Siège, et il n'appartient qu'à lui de rompre le pacte conclu avec lui. Et il est facile de saisir pourquoi, malgré les avantages qui finalement doivent, en France, résulter pour l'Eglise d'un régime persécuteur de séparation, — et cela de l'aveu même de ses adversaires les plus éclairés, — Rome ne dénonce pas elle-même le traité. Rome n'ignore pas que la séparation aurait pour effet immédiat chez nous la guerre religieuse : elle tient, aux yeux du monde, à en laisser retomber toute la responsabilité sur ceux qui veulent la déchaîner dans notre pays. On comprend donc que, pour atteindre ce but, elle fasse toutes les concessions compatibles avec la doctrine catholique et la dignité du Saint-Siège.

Nous-mêmes, si nous n'écoutions que nos intérêts de parti, nous verrions avec joie s'ouvrir dans chaque village de France cette lutte acharnée si bien décrite par Paul Bert. Mais nous ne voulons considérer que l'intérêt supérieur de notre pays qui deviendrait alors plus divisé et par conséquent plus affaibli encore qu'il ne l'est aujourd'hui.

Ni comme catholiques ni comme Français nous ne devons donc, dans les circonstances actuelles, désirer la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Mais si nous ne devons pas la désirer, nous devons encore moins la craindre.

La situation religieuse de la France, telle que la dépeignait Paul

Bert et telle qu'il la voyait si dangereuse pour son parti au cas où le Concordat serait dénoncé, est restée ce qu'elle était au moment où il écrivait son rapport.

La religion catholique est toujours comme il le disait « non pas une religion de minorité, mais une religion qui inscrit au registre de ses baptêmes les 97 centièmes des enfants de ce pays, qui surveille et dirige par ses diverses pratiques la plupart d'entre eux et dont les prêtres sont appelés au lit de mort de presque tous ceux qu'elle a baptisés ! »[1]

Les faits que nous avons entendu Paul Bert citer à l'appui de son opinion, se renouvellent chaque jour, continuellement, sous nos yeux.

Nous voyons assurément beaucoup de gens qui se proclament incroyants. Mais l'immense majorité de ceux-ci, lorsqu'ils se marient ou marient leurs fils ou leurs filles nous convient à la bénédiction nuptiale que, parfois même, ils annoncent, non sans orgueil, devoir être donnée par un évêque que pour ce jour-là au moins on consent à ne pas appeler « monsieur ».

Lorsqu'ils ont des enfants en âge de faire leur première communion, ils les envoient au catéchisme et sont heureux d'apprendre qu'on les y a comblés d'honneurs.

Cela se voit chez les plus farouches radicaux comme chez les modérés. Certains grands chefs socialistes eux-mêmes font appel, pour leur famille au moins, au ministère du prêtre catholique.

Et nous qui faisons partie du parlement, nous recevons après la mort de presque tous ceux de nos collègues qui se sont montrés, dans leurs discours et dans leurs votes, les ennemis les plus déclarés du catholicisme, des lettres de faire part nous annonçant qu'ils s'en sont allés dans l'autre monde munis des sacrements de cette Eglise qu'ils ont combattue toute leur vie. Le billet nous dit de prier pour eux. Nous le faisons de grand cœur.

De tous ces faits et de bien d'autres du même ordre que l'on pourrait citer, il résulte qu'une multitude de gens qui paraissent indifférents à l'égard de l'Eglise ou même qui luttent contre elle uniquement parce qu'on leur a fait craindre le « gouvernement des curés », la soutiendront de toutes leurs forces, le jour où ils s'apercevront qu'elle est vraiment persécutée et que le but où tendent les hommes de ce régime est de les priver de ces secours religieux que, dans ce pays, une si énorme majorité réclame.

L'Eglise catholique a donc conservé en France une immense force morale. Pour s'en convaincre, il suffirait de lire les écrits, les discours de ses propres adversaires, notamment les exposés de

[1] Rapport de Paul Bert sur la séparation des Eglises et de l'Etat, p. 45.

motifs de ces divers projets de loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat que M. René Lavollée a analysés ici même. Tous affirment encore ce qu'affirmait Paul Bert. Ils disent que s'ils laissent à l'Eglise la liberté, rien que la liberté, s'ils se contentent de la soumettre aux lois générales applicables à tous les citoyens, à toutes les associations, elle envahira tout, dominera tout, se rendra maîtresse de l'Etat lui-même et finira par l'annihiler; qu'il leur faut donc, pour éviter cette issue fatale pour eux d'une lutte loyale sur le terrain de la liberté et du droit commun, fouler aux pieds tous leurs principes, mentir à tous leurs programmes, à toutes leurs promesses d'autrefois, dénier leur raison d'être au pouvoir, en soumettant les catholiques, des millions de leurs concitoyens, à un régime de lois d'exception. Quel plus éclatant aveu pourraient-ils faire de la puissance de l'Eglise dans notre pays!

Et leur langage comme leurs actes ne démontrent-ils pas aussi que cette guerre louche qui consistait à attaquer la foi, tout en paraissant la respecter, à déchristianiser la France sans qu'elle s'en aperçut, a échoué.

Elle a échoué, en effet, et piteusement.

Ils n'ont pu réussir à détruire indirectement les congrégations en les ruinant par l'impôt. La charité catholique a déjoué cette manœuvre.

La liberté de l'enseignement primaire dont ils croyaient que nous serions incapables d'user à cause de l'énormité des sacrifices à réaliser, nous avons su en profiter. Les catholiques ont trouvé les millions nécessaires : ils ont couvert la France d'écoles et ont pu faire ainsi donner l'éducation chrétienne à des milliers et des milliers d'enfants.

Pas plus pour le clergé séculier que pour le régulier, l'obligation du service militaire n'a atteint le but désiré. Le recrutement est resté ce qu'il était. Il a même augmenté dans certaines régions. Les vocations, au lieu de disparaître dans le milieu militaire, s'y sont plutôt fortifiées, trempées pour ainsi dire.

A la caserne, ce sont bien plutôt les soldats qui subissent l'influence des séminaristes et des novices que ces derniers ne subissent celle de leurs compagnons. Et l'opinion actuelle de presque tous ceux qui naguère avaient adopté pour mot d'ordre « les curés sac au dos », peut se résumer en ces mots : « Nous avons fait fausse route; décidément ces gens-là, il vaut mieux les avoir dehors que dedans, et c'est une grosse erreur que de leur avoir fourni un moyen de plus de se mêler intimement aux enfants du peuple. »

La campagne qui, par le Concordat, tendait à fonctionnariser,

à domestiquer les prêtres de France, n'a pas eu plus de succès. La masse du clergé chez nous est prête à la résistance si le Concordat vient à être dénoncé; et, parmi ses chefs, ceux qui sont aujourd'hui les plus suspects de mollesse se mettraient avec d'autant plus de vaillance peut-être à la tête de leurs troupes, le jour où le lien qui les rattache à l'Etat serait définitivement rompu. Si, d'ailleurs, à ce moment, il en était parmi eux qui fussent capables de rester en dehors de la mêlée, ils deviendraient bien vite des pasteurs sans troupeau.

Ah! certes le cœur se serre au spectacle de la destruction aussi brutale qu'odieuse de tant d'œuvres admirables qui représentent une somme si considérable de travail, de dévouement, de sacrifice, dépensée par tous ceux qui les ont fondées, entretenues, fait prospérer, et qui, autour d'elles, répandaient tant de bien. Mais nous aurions à déplorer bien plus encore le succès de l'autre guerre, de celle qui a précédé la guerre ouverte. Si, en effet, elle avait réussi elle eût abouti à la mort progressive de l'Eglise de France, à la mort lente, mais à la mort certaine et déshonorée. Son échec, la conséquence de cet échec qui est de forcer l'adversaire à jeter bas son masque et à recourir à la violence pour atteindre le but qu'il a manqué par la ruse, nous démontre la puissante vitalité du catholicisme français. Aux catholiques français, il ne manquait qu'une seule chose, la combativité. Cette combativité, ils vont l'acquérir par les luttes d'aujourd'hui et par celles de demain : c'est pour cela qu'il nous faut sans crainte les regarder en face, avec la ferme espérance que la victoire certaine est au bout.

G. DE LAMARZELLE.

L'ÉDUCATION SOCIALE DE LA FEMME

Dans notre France d'aujourd'hui, ce ne sont ni les bonnes volontés, ni les énergies, ni les ressources de toute nature qui nous manquent : c'est le cerveau qui est malade, c'est l'organe directeur et régulateur de toute notre activité. La philosophie du dix-huitième siècle a si profondément troublé les esprits, détraqué notre mentalité nationale que beaucoup de ceux qui se croient les plus conservateurs au point de vue politique et social, sont aussi parmi ceux qui se réclament avec le plus de conviction des grands principes issus de cette philosophie individualiste. Réintroduire, par l'éducation, l'idée sociale dans les cerveaux contemporains, ce serait opérer une révolution morale si profonde que toutes les autres s'en suivraient naturellement. Or cette révolution n'est-elle pas aujourd'hui la seule possible et même la seule souhaitable, parce qu'elle serait la seule durable? Déjà elle s'est opérée insensiblement dans l'esprit de beaucoup de nos contemporains; il dépend de nous de la propager et de la faire définitivement triompher en l'introduisant peu à peu dans l'éducation des femmes. C'est à elles, en effet, qu'il appartient de faire pénétrer l'idée sociale, et pour ainsi dire de l'installer, dans les cerveaux des générations qu'elles seront appelées à élever : il s'agit de modifier leur optique, de changer le point de vue d'où elles envisageront la vie, et, si l'on osait employer pareille comparaison, de poser sur leurs yeux des lunettes sociales.

L'activité sociale n'est pas un hors-d'œuvre dans la vie; on ne fait pas à l'action sociale sa part; elle ne doit pas nous apparaître comme une nécessité passagère que notre temps réclame, mais que ne connaissaient pas les âges précédents et que les temps futurs ignoreront. La société détermine les conditions de notre activité; on peut dire d'elle ce que saint Paul disait de la divinité : « Nous nous mouvons en elle, nous vivons en elle, nous sommes en elle. » L'éducation sociale n'est donc pas un hors-d'œuvre dans l'éducation, mais elle doit l'inspirer tout entière; la femme qui aura reçu une éducation dirigée par la volonté de développer le « sens social » fera plus tard des « œuvres sociales », de « l'action sociale » naturellement, sans s'en douter, comme M. Jourdain faisait de la prose, ou plutôt comme les abeilles font du miel.

Mais où trouver, dira-t-on, ces précieuses lunettes? A quel

opticien s'adresser? Que l'on se rassure. Nous ne donnerons l'adresse d'aucun spécialiste. L'alouette française ne se laisse prendre que trop aisément au vain miroir des systèmes. Nous ne demanderons donc pas d'ajouter au programme, déjà beaucoup trop chargé, de l'instruction des jeunes filles toute une étude de la sociologie et de l'économie politique; nous ne demanderons ni de leur faire lire Karl Marx, ni de les initier aux différentes doctrines socialistes, pas même de leur faire étudier la question des retraites ouvrières ou celle de l'assurance obligatoire. Il s'agit de quelque chose de bien plus simple, et de bien plus difficile en même temps. Il s'agit d'ouvrir les yeux sur le spectacle de la vie, de chercher à suivre à la piste les répercussions de nos actes en apparence les plus indifférents, de nous rendre compte, par l'étendue de nos responsabilités, de l'étendue de nos devoirs. Le sens social ne s'enseigne pas, il s'acquiert par l'expérience de la vie, il se développe par l'effort de notre propre observation; l'instruction n'intervient ici que comme un complément de l'expérience.

I

Les savants nous disent que, lorsque nous jetons une pierre dans l'eau, ou lorsque nous émettons un son dans l'atmosphère, nous provoquons un mouvement, une vibration théoriquement indéfinis. Il en est de même des actes humains : si imperceptibles qu'ils soient, ils se répercutent indéfiniment dans l'immensité de la durée, si bien que nous n'en pouvons ni mesurer toutes les conséquences ni apercevoir tous les résultats.

Les plus frivoles objets peuvent parfois servir de véhicule aux pensées les plus élevées. J'ai trouvé celle-ci, signée d'un écrivain contemporain [1], sur le vélin délicat d'un éventail; et elle m'a paru si fortement exprimée que j'ai obtenu la permission d'en prendre copie.

« Il suffit d'une volonté constante de *bien faire* pour que, constamment, par d'indirectes influences que prolonge une répercussion mystérieuse, on *fasse du bien* près et loin de soi; l'efficacité de nos intentions, la fécondité de nos efforts, sont multipliées par les conditions mêmes de la vie sociale, où nul n'est comparse, où les infiniment petits ont leur action. J'imagine que les élus auront de grandes surprises : Dieu leur permettra d'apercevoir comment s'est déroulé ce fil que, sur la trame de l'histoire, chaque être humain commence de tisser; il leur fera discerner les lointains contre-coups de leur bonne volonté; il leur comptera, comme œuvres de prix, tantôt des actes dont le mérite leur avait

[1] M. Georges Goyau.

échappé, tantôt des résultats dont ils ignoraient être les initiateurs. »

On ne saurait mieux exprimer, non seulement la résonnance lointaine de nos actes dans le milieu social où nous vivons, mais encore cette croyance, qui est l'un des fondements du christianisme, à une circulation universelle de charité et d'amour qui, par delà cette vie, prolonge jusque dans l'autre les conséquences de nos bonnes et de nos mauvaises actions et associe, dans une universelle communion, les générations actuellement vivantes avec celles qui les ont précédées.

Sans nous élever jusqu'à ces hauteurs et en nous en tenant au domaine terrestre, nous constatons que notre volonté y détermine, même à notre insu, une infinité de conséquences dont nous portons la responsabilité. Dans le milieu social où nous sommes plongés, dans la société des hommes où nous vivons sans pouvoir nous en abstraire, il n'est pas un de nos actes qui soit socialement indifférent; la méditation solitaire du penseur, la prière extasiée de la religieuse, ont, même sur la terre, leurs résultats et leurs conséquences, comme l'effort du terrassier ou celui du maçon. C'est dans ce sens que Newman a pu dire, dans une très belle formule : « Une seule âme qui s'élève, soulève le monde ». J'aime à écrire cette pensée; elle exprime à la fois l'interdépendance des hommes vis-à-vis les uns des autres et l'efficacité souveraine de l'action.

Ainsi chacun de nous est, en quelque mesure, responsable de la société tout entière dans laquelle s'exerce son activité; mais, comme je le disais tout à l'heure du son ou de la petite vague qui ride la surface de l'eau, à mesure que les conséquences de l'acte s'éloignent du point où il s'est produit, sa répercussion va s'atténuant de plus en plus jusqu'à devenir imperceptible et pratiquement nulle. C'est pourquoi, pratiquement, nos devoirs sociaux vont en s'atténuant à mesure que diminue notre part de responsabilité; nous nous sentons bien moins d'obligations envers « les petits Chinois » qui sont pour nous, si l'on ose allier ces deux mots, un prochain fort lointain, qu'envers nos parents, nos voisins, nos concitoyens. Le prochain, c'est, par définition, celui qui est proche de nous; c'est envers celui-là que doit s'exercer d'abord notre charité fraternelle. On parle volontiers aujourd'hui de notre devoir envers l'humanité; devoir tout abstrait, dont il est assez aisé, en vérité, de supporter le poids, puisqu'il s'adresse à une entité vague, dont personne n'est chargé de représenter les droits et dont nous ne sommes pas exposés à subir les réclamations; beaucoup plus difficiles et plus lourdes sont les obligations concrètes qui résultent pour nous de nos rapports avec le

prochain, parce que le prochain, lui, existe en chair et en os; c'est notre parent, c'est notre ami, c'est l'homme que nous croisons dans la rue, c'est celui qui fabrique notre pain ou qui coud nos vêtements, c'est notre camarade quand nous sommes soldats, notre collègue dans notre profession, notre coreligionnaire dans notre foi.

Partant des plus simples et des plus obligatoires, nos devoirs sociaux vont s'élargissant; et en même temps que le cercle de nos responsabilités s'étend, notre personnalité est pour ainsi dire dilatée; elle prend de mieux en mieux conscience d'elle-même à mesure qu'elle se projette au dehors, à mesure qu'elle agit en percevant des conséquences de plus en plus lointaines de ses actes. Dans un livre exquis, M. Edouard Rod a montré comment naît et se développe *le sens de la vie*, à mesure que naît et que se développe le sentiment de la responsabilité. L'épanouissement de ce sentiment, qu'il a si finement analysé sans sortir du cadre étroit de la famille, le mari, la femme et l'enfant, on pourrait le suivre, à mesure que nous découvrons, au delà de la famille, la société tout entière dans laquelle nous vivons. Le sens social, dont il est question, n'est qu'un autre nom du sens de la vie. Il n'est pas, sans lui, d'action sociale féconde, de même qu'avec lui, il n'est pas d'action qui ne soit sociale.

II

Ce sentiment des répercussions lointaines de notre action dans la société qui nous entoure, ce sens social, comment donc l'acquerrons-nous pour nous-mêmes ou le communiquerons-nous aux autres? Ce sera par l'éducation. Il importe de bien distinguer ici l'éducation d'avec l'instruction; nous parlons de l'éducation au sens le plus large, et nous entendons aussi bien l'éducation que l'expérience donne chaque jour à chacun de nous, que celle que l'on donne aux enfants.

Dans une de ses plus jolies « Nouvelles génevoises », Töpffer explique tout ce que l'on apprend à se mettre à sa fenêtre pour regarder daus la rue. Mais ce n'est pas seulement dans la rue que passe la vie et que nous pouvons l'observer : c'est partout, c'est autour de nous, dans la famille, dans la maison, en voyage, à la promenade; ouvrir les yeux sur le spectacle de la vie, nous accoutumer à en pénétrer les ressorts, à discerner les mobiles des actions des autres et à suivre, jusque dans leurs plus lointains résultats, les conséquences des nôtres, c'est le moyen le plus sûr de développer en nous le sens social. Et nous ne voulons pas seulement parler de pénétrer dans le domaine de la vie sentimentale

et passionnelle pour en analyser les complexités, mais tout simplement de la vie de tous les jours, de la vie du pain quotidien et du commun labeur. Que l'on ne croie pas d'ailleurs que ce soit là une étude aisée; il faut, pour y réussir, nous débarrasser de bien des préjugés, de bien des opinions toutes faites, pour nous placer résolument en face des problèmes si souvent cruels que pose la vie quotidienne.

Les habitants des grandes villes surtout s'agitent au milieu d'un monde qu'ils ne connaissent pas ou, ce qui est pire, qu'ils méconnaissent. Ne nous est-il jamais arrivé, nous trouvant en omnibus, en chemin de fer, d'observer les compagnons que le hasard nous avait donnés; pour un moment, une étroite solidarité vous unit à eux; nous sommes emportés avec eux par le même véhicule ou la même machine; s'il survenait un accident, nous partagerions le même sort; notre vie est, comme la leur, entre les mains du mécanicien, et cependant nous ignorons tout de leur existence, de même que nous ignorons tout de celle de cet homme qui, la main sur le régulateur de sa machine, dispose de notre vie et de notre mort. Nous sommes-nous quelquefois demandé d'où venaient, sur le visage de cette femme, assise vis-à-vis de nous, les stigmates de l'angoisse ou de la souffrance profondément incrustés dans ses traits, ou, chez cette autre, son agitation joyeuse? Et pourtant ce sont des êtres humains comme nous, sujets aux mêmes douleurs et aux mêmes joies; ils sont à côté de nous, jusqu'à nous toucher; ils sont vraiment, au sens propre du mot, nos prochains; instinctivement, nous les regardons au visage et parfois nous nous arrêtons à les contempler; et cependant, entre eux et nous, nulle communication ne peut s'établir, moins qu'entre deux bateaux qui se croisent sur l'Océan, emportés vers des pays divers, et qui, du moins, échangent en passant un signal d'amitié, un souhait de bon voyage. Nous restons, en vérité, d'éternels isolés les uns à l'endroit des autres, nous qui, pourtant, sommes faits à la même image. Comptons nos parents, nos amis, nos relations, et mettons ce total d'êtres aimés en regard de l'infinie multitude des humains qui se meuvent autour de nous, et nous verrons bien que nous sommes autant de mondes ignorés les uns des autres, et soumis à la mystérieuse loi de la gravitation de la vie.

Même parmi ceux qui nous touchent de très près, parmi ceux dont la vie est liée à la nôtre, par l'un de ces mille liens dont l'enchevêtrement forme en définitive la société, combien n'en est-il pas dont nous ne connaissons ni les pensées intimes ni les aspirations profondes! Personne n'ignore ce que, dans le monde du palais, on appelle, en style de divorce, l'incompatibilité d'humeur? Eh bien,

qui n'a observé beaucoup de cas où cette prétendue incompatibilité n'était faite que d'une réciproque incompréhension, que de l'ignorance absolue où restaient, l'un à l'égard de l'autre, ces deux êtres qu'unissait cependant le plus puissant des liens? Que de maris, et que de femmes, même dans les ménages relativement heureux, qui ont vécu toute une vie côte à côte sans rien comprendre à l'âme de celui ou de celle à qui la destinée les avait associés! Et de même, qui ne se souvient d'avoir rencontré des mères pour qui le cœur de leurs enfants est toujours resté une énigme, et qui n'ont jamais su entr'ouvrir cette fleur craintive et prompte à replier ses pétales, qu'est l'âme d'une jeune fille?

Mais sans pénétrer dans le domaine d'une délicate psychologie, et pour nous en tenir à la vie quotidienne, la plupart des hommes et la plupart des femmes ne restent-ils pas étrangers à la vie de ceux qui les entourent, et cela alors que leur responsabilité est directement engagée? Prenons quelques exemples. Choisissons-les parmi les actes les plus fréquents, les plus indispensables de la vie. Prenons le fait d'acheter; nous choisissons celui-là parce qu'il s'est fondé à Paris, l'année dernière, une *Ligue sociale d'acheteurs* dont nous voudrions, à titre d'exemple, expliquer le but et les méthodes d'action. Ce sera le meilleur moyen de montrer une application concrète des idées que nous venons d'essayer de développer.

Tous les jours nous achetons; les objets que nous achetons sont fabriqués par des ouvrières ou des ouvriers, dans des ateliers ou à domicile; ils sont vendus par des employés. Il s'établit donc entre nous et ces ouvriers ou employés un rapport nécessaire. C'est le fait que nous achetons et les conditions dans lesquelles nous achetons qui déterminent, pour la plus forte part, les conditions de la production et de la vente. A titre d'acheteurs, nous sommes donc en très grande partie responsables des conditions morales et matérielles qui sont faites par le patron à ses employés; nous avons donc le droit et le devoir de nous préoccuper du sort de tous ces êtres humains avec qui le fait d'acheter nous met en rapports constants : c'est la tâche que la *Ligue sociale d'acheteurs* s'est donnée pour mission de nous faciliter.

La *Ligue sociale d'acheteurs*, fondée et dirigée par Mme Klobb, Mme la baronne Brincard et Mme Brunhes, a pour but de transformer une fonction purement économique, le fait d'acheter, en une fonction sociale; c'est-à-dire de grouper les acheteurs pour leur permettre d'user de leur influence afin d'obtenir des patrons qu'ils accordent à leurs ouvriers et employés des conditions de salaire, d'hygiène et de moralité qui sont indispensables à la vie indivi-

duelle et à la vie familiale. La Ligue publie des listes blanches sur lesquelles sont inscrits les noms des maisons où les employés sont assurés de trouver ces conditions équitables. Les adhérents de la Ligue s'engagent surtout à ne jamais faire une commande dans des conditions qui pourraient entraîner soit le travail de la veillée, soit le travail du dimanche, soit un surcroît de fatigue exténuant pour les ouvriers ou employés. Ils s'engagent, en outre, à s'enquérir, chaque fois qu'ils le pourront, du sort des employés et salariés dans les maisons où ils font leurs achats, à veiller à ce que les lois de protection soient appliquées, par exemple cette « loi des sièges », qu'il y a plus de dix ans une pétition, organisée par Mme la marquise de la Tour du Pin et Mme Henri Lorin, réclamait des pouvoirs publics et qui a été finalement votée en 1900.

Nous ne voulons pas chercher aujourd'hui quelle pourra être l'efficacité de la Ligue pour l'amélioration des conditions du travail, — nous sommes convaincus qu'elle sera très grande; — nous nous plaçons seulement au point de vue de l'éducation sociale. Nous demandons à celles d'entre nos lectrices qui ont pris part aux enquêtes organisées par la Ligue si leur nouvelle expérience ne leur a pas révélé tout un monde de misères qu'elles ignoraient, et auxquelles elles peuvent remédier. Plus sûrement que la lecture des meilleurs livres, — comme *Misères et salaires de femmes*, de M. le comte d'Haussonville, — le contact des réalités n'a-t-il pas ouvert dans leur esprit un champ nouveau de réflexions? Se rendaient-elles bien compte, avant que la lecture des *tracts* publiés par la Ligue y attirât leur attention, du supplément de fatigue et de misère que la commande trop tardive d'une de leurs robes peut entraîner pour les yeux et pour les doigts d'une ouvrière de vingt ans? Qui d'entre nous avait songé, avant d'avoir lu le rapport si précis et si touchant de Mme la baronne Brincard, à toute la somme de misères physiques et morales qui peut se cacher sous la toque blanche d'un petit marmiton?

Et si l'on voulait prendre encore un autre exemple, on pourrait invoquer celui de la *Ligue du sixième étage*, qui s'est donné pour mission d'assainir matériellement et moralement les conditions où vivent, dans nos maisons, au-dessus de nos têtes, tant d'enfants de nos campagnes qu'y a attirés l'appât des gages de la grande ville, et qui n'y trouvent pas les conditions d'hygiène physique et morale dont ils auraient besoin. C'est la faute des architectes, dit-on; d'accord, mais n'est-ce pas aussi celle des maîtres qui ne savent que trop rarement découvrir, comme M. René Bazin dans son beau roman, l'âme de Donatienne sous les rubans de la nourrice.

Nous parlons volontiers des ouvriers et de leur vie, surtout

quand ils nous gênent en se mettant en grève. Celui-ci déclare sentencieusement qu'ils ne sont pas à plaindre parce qu'ils boivent tout ce qu'ils gagnent et ne savent pas économiser; cet autre se demande pourquoi ils sont volontiers révolutionnaires alors que « l'on fait tant pour eux », c'est l'expression consacrée. Beaucoup portent des secours aux malades, aux infirmes, aux veuves dans les quartiers ouvriers; ils font l'aumône, et ils ont raison. Mais combien leur action généreuse serait encore plus féconde s'ils prenaient la peine d'étudier dans son détail la vie ouvrière, de s'enquérir auprès du propriétaire, du boulanger, de l'épicier, du charbonnier, du prix de revient de la vie d'un ménage, de s'informer des temps de chômage et du taux des salaires. Une action charitable se transformerait ainsi peu à peu en une action sociale; ils se rendraient compte que les conditions du travail varient avec les pays et avec les métiers, et que, parmi les revendications ouvrières, il en est beaucoup qui ne sont que la stricte expression de la justice sociale. La vie d'aujourd'hui est ainsi organisée que nous ne pouvons, si nous ne sortons pas de chez nous ou de notre quartier, nous rendre compte des conditions générales de la vie économique ou de la vie ouvrière. Jadis, dans chaque quartier, il y avait des riches et des pauvres, des artisans et des millionnaires; aujourd'hui, en même temps qu'un régime politique démocratique, nous avons un régime économique qui favorise l'isolement des différentes catégories sociales; elles ne se connaissent pas, faut-il s'étonner qu'elles se haïssent?

Dans cet océan inconnu qui nous entoure et qui est la société de nos semblables, jetons des coups de sonde, pratiquons des explorations. Il n'est rien au monde de plus éducatif qu'une vérité qu'on a soi-même découverte. Entrons en relations avec les groupements existants, groupements professionnels, groupements syndicaux, groupements charitables. Le sens social, comme il est naturel, se développe surtout par la pratique de l'association. Formons nous-mêmes de petits groupements élémentaires : nous y gagnerons d'acquérir la discipline de l'association, nous nous accoutumerons peu à peu aux mille petits sacrifices quotidiens de l'amour-propre et du sens individuel qu'en exige la pratique. Au point de vue social, c'est la plus utile des méthodes de formation parce qu'elle fait toucher du doigt l'universelle interdépendance des hommes, le besoin qu'ils ont les uns des autres, et la force qu'ils acquièrent par la cohésion.

Enfin, il est une dernière forme d'expérience sociale que nous oserions recommander. Sans doute, il est très difficile à une femme, à plus forte raison à une jeune fille, de se mêler à une

foule. Et cependant, il est impossible de comprendre certains faits de l'histoire ou de la vie, si, une fois au moins, l'on n'a eu l'occasion de vibrer à l'unisson d'une foule. C'est alors seulement que l'on peut mesurer quelle formidable puissance bouillonne dans une masse d'hommes qu'une même pensée inspire ou qui sont sous le coup d'une commune émotion. Cette force de l'association spontanée, que crée la communauté de l'émotion, dans une réunion d'êtres humains qui ne se connaissent pas, mais qu'inspirent les mêmes instincts ataviques ou les mêmes sentiments nationaux, il faut l'avoir sentie pour comprendre ce que c'est qu'une puissance irrésistible. La foule ainsi déchaînée n'est ni bonne, ni méchante; elle est capable de passer en un moment d'un sentiment à son contraire, de se montrer presque en même temps féroce et généreuse, héroïque et lâche. Tout dépend de la main qui la conduit, car cette bête indomptable, quand elle a trouvé son maître, devient douce et apprivoisée. Ce dompteur, l'histoire nous montre que souvent il a été une femme. La foule n'obéit point au raisonnement, mais au sentiment qui la fait vibrer, et c'est pourquoi la femme a prise sur elle et sait parfois la déchaîner d'un mot ou la calmer d'un geste. Il suffit, si l'on a besoin de s'en convaincre, de relire l'histoire de notre Jeanne d'Arc. En ce temps de suffrage universel et de gouvernement parlementaire, il n'est pas sans utilité de comprendre par quels mobiles une foule se détermine dans ses haines ou dans ses enthousiasmes.

Enfin l'enseignement proprement dit, l'enseignement par un maître ou par les livres, peut, lorsqu'il est bien orienté, venir en aide, dans une certaine mesure, à l'expérience personnelle et contribuer au développement du sens social. Mais les programmes tels qu'ils sont conçus actuellement, pour l'enseignement secondaire des jeunes filles, produisent un résultat absolument inverse; ils encombrent la mémoire d'un fatras de formules, d'équations et de théorèmes, ils la bourrent de faits, de dates et de noms propres, ils lui imposent des jugements tout faits sur les œuvres et sur les hommes; mais ils ne font rien ou à peu près rien pour les préparer à la vie. C'est la manie d'aujourd'hui, conséquence naturelle du fétichisme de la Science, de croire qu'en accumulant ainsi les connaissances sur les connaissances, on aura fait œuvre d'éducation; jamais on n'a tant parlé de pédagogie, jamais on n'a moins su ce qu'était la pédagogie! L'éducation, pour les jeunes gens comme pour les jeunes filles, est trop intellectuelle; elle oublie trop que si les sciences sont utiles à tout, elles ne suffisent pas à diriger la vie, et que le raisonnement, même éclairé par la science, ne remplacera jamais la volonté guidée par le sentiment.

L'enseignement des jeunes filles a cette heureuse fortune de n'être pas uniquement conçu en vue d'examens et de concours; il serait donc facile d'y introduire de l'air et de la lumière et de le diriger en vue, non d'encombrer leurs cerveaux d'une foule de détails qu'elles s'empresseront d'oublier dès que des devoirs plus sérieux s'offriront à elles, mais de leur donner un sentiment intense de la vie et du mouvement, avec ce qu'il faut de notions précises pour éclairer ce bon sens de l'esprit, qui est inné chez les femmes, et que l'on appelle le bon goût. Il conviendrait que l'on insistât surtout sur les parties vivantes de l'enseignement. La philosophie, par exemple, ne devient un enseignement vivifiant que si l'on montre, par delà l'aridité des systèmes, le mouvement de la pensée humaine toujours inquiète, toujours ramenée vers les mêmes problèmes qu'elle s'épuise en vain à résoudre. Il est nécessaire de replacer les philosophes et leurs doctrines dans le cadre historique où leur action s'est exercée, de rapprocher les uns des autres les penseurs de même famille, car, depuis qu'il y a une philosophie, les hommes n'ont jamais cessé d'échafauder des systèmes qu'ils détruisent ensuite pour les refaire, sous d'autres formes et avec d'autres noms, mais toujours avec les mêmes matériaux.

L'histoire est l'enseignement vivant par excellence, et c'est aussi l'enseignement social. Aux jeunes filles, il serait bon que l'on apprît surtout comment a été constituée la famille chez les divers peuples et dans les divers âges, quelle a été la condition de la femme, comment on a conçu l'éducation des enfants, le rôle et les droits de l'État, comment le travail et la propriété ont été organisés. Est-ce que, par exemple, la lecture de certaines pages charmantes de l'*Économique* de Xénophon ne conviendrait pas à l'enseignement supérieur des jeunes filles et ne leur révélerait pas, mieux que les plus savantes leçons, ce qu'a été la vie chez les Grecs? Il ne nous déplairait pas, non plus, que de l'enseignement de l'histoire sortît un certain scepticisme, dans les domaines où le scepticisme est une bonne précaution; qu'il en sortît, par exemple, l'idée de la variabilité des formes de l'organisation sociale et des conditions du travail. Ce scepticisme de bon aloi nous aiderait peut-être à ne pas nous lamenter outre mesure en face du spectacle de nos contemporains; à ne pas lever les bras au ciel, en pleurant sur « le malheur des temps », au lieu de nous demander en quoi nous sommes peut-être nous-mêmes, en quelque mesure, responsables de nos propres malheurs.

Nous pourrions poursuivre cette analyse de ce que devrait être l'enseignement féminin : résumons-nous en disant qu'on devrait l'organiser de façon à y réduire la part de l'enseignement pure-

ment intellectuel, et, en tout cas, à contrebalancer ses effets par une éducation pratique, par une éducation sociale qui préparerait avant tout la jeune fille à devenir, dans toute l'acception de ces mots, une femme, une épouse, une mère.

Il serait curieux de se demander pourquoi certaines femmes, lorsqu'elles sont très savantes ou s'imaginent l'être, vont volontiers non pas jusqu'au socialisme révolutionnaire, mais à l'anarchie pure, à l'individualisme forcené, et parfois aussi, comment dire? jusqu'à l'anarchie morale? Serait-ce parce que la femme a l'horreur de toute autorité? Retrouverions-nous là, pour emprunter une expression au roman de M. de Vogüé, *le Maître de la mer*, retrouverions-nous là « ce levain de révolte contre la règle où se trahit l'odeur de la femme »? Ne serait-ce pas plutôt Bossuet qui, dans son panégyrique de sainte Catherine, aurait trouvé une explication plus juste quand il dit :

« Les dames modestes et chrétiennes voudront bien entendre en ce lieu les vérités de leur sexe. Leur plus grand malheur, chrétiens, c'est qu'ordinairement le désir de plaire est leur passion dominante; et comme, pour le malheur des hommes, elles n'y réussissent que trop facilement, il ne faut pas s'étonner si leur vanité est souvent extrême, étant nourrie et fortifiée par une complaisance presque universelle. Qui ne voit avec quelle pompe elles étalent cette beauté qui ne fait que colorer la superficie? Que si elles se sentent dans l'esprit quelques avantages plus considérables, combien les voit-on empressées à les faire éclater dans leurs entretiens? Et quel paraît être leur triomphe lorsqu'elles s'imaginent charmer tout le monde? C'est la raison principale pour laquelle, si je ne me trompe, on les exclut des sciences, parce que, quand elles pourraient les acquérir, elles auraient trop de peine à les porter : de sorte que si on leur défend cette application, ce n'est pas tant, à mon avis, dans la crainte d'engager leur esprit à une entreprise trop haute, que dans celle d'exposer leur humilité à une épreuve trop dangereuse[1]. »

C'est l'éducation intellectuelle et scientifique, lorsqu'elle n'est pas contrebalancée par une forte éducation sociale, qui entraîne le cerveau trop logique de certaines féministes à des revendications qui déconsidèrent leur cause. Prenons donc garde que l'éducation des jeunes filles développe cette vaine science, qui peut découvrir les astres, mais qui passe aveugle et insoucieuse devant la misère humaine, et qui, pour avoir appris à lire dans les étoiles, a souvent désappris le plus admirable des arts, celui qui consiste à lire dans le cœur humain, et oublié le plus précieux des secrets,

[1] *Panégyrique de sainte Catherine.* Ed. Lachat, t. XII, p. 418.

celui qu'on pourrait appeler d'un mot, en le prenant dans son sens le plus large, le secret d'aimer.

III

Quelle est donc, entre l'éducation sociale et l'éducation intellectuelle, ou plutôt l'éducation individualiste, la différence fondamentale? Ou, si l'on préfère cette seconde formule, quelle est la différence entre la conception sociale de la vie et la conception individualiste? C'est ce qu'il nous reste à indiquer.

Dans la conception individualiste, l'homme, même sans égoïsme naturel au sens grossier du mot, arrive à faire de soi le terme et la fin de toute la vie; ses actes ont alors leur fin, leur raison d'être en lui-même. Tout est rapporté à la jouissance personnelle, fût-ce la plus élevée, comme la jouissance que donnent les arts ou le plaisir, si aigu mais si dangereux, de penser pour penser, sans diriger notre pensée vers un but extérieur et supérieur à nous. Nous connaissons ce péché de l'esprit et nous savons ses conséquences. Les formules qui en dérivent ne sont pas nouvelles : « l'émancipation totale », « l'instruction intégrale », « le libre développement du moi », phrases creuses dont on berne certains cerveaux d'illuminées et qui cachent trop souvent l'émancipation de tout devoir et l'affranchissement de toute règle!

Nous connaissons ces formules : dans l'ordre intellectuel, elles conduisent à la conception qui fut, par exemple, celle de Renan, qui rêvait d'une société où la masse travaillerait, pour permettre à quelques savants, à quelques artistes, à quelques *dilettanti* de jouir librement de la vie, de la beauté et des arts. L'aboutissement de cette philosophie aristocratique, c'est la fameuse théorie du surhomme de Nietzsche : la société, enfin débarrassée des entraves et des superstitions, finira par produire quelques exemplaires d'un être plus parfait, plus affranchi des mille contraintes de la nature humaine, pour qui n'existera plus ni le bien ni le mal et qui régnera sur le vil troupeau de l'humanité inférieure. Ces doctrines sont beaucoup moins neuves qu'elles ne le paraissent au premier abord, et le monde n'a pas attendu, pour les connaître, les révélations de Frédéric Nietzsche parlant par la bouche de Zarathoustra. Au fond de toute cette philosophie individualiste, ce qui se cache en réalité, c'est toujours un retour vers le paganisme, une réaction contre l'idée de la fraternité et de l'égalité apportée dans le monde par le christianisme.

Dans l'ordre privé, cette conception individualiste, ce libéralisme anarchique a engendré le mauvais féminisme qui, au lieu de con-

sidérer la femme dans la famille et dans la société, l'isole de tous ses rapports sociaux et réclame pour elle l'affranchissement de tout ce qui est la sauvegarde de sa dignité et de sa liberté. Dans le ménage, ce mauvais féminisme pose la femme en antagoniste du mari ; ses théoriciens réclament aujourd'hui le divorce par consentement mutuel, ils demandent le relâchement de tous les liens de la famille, l'éducation des enfants par l'État, la suppression du foyer par l'installation des ménages dans de grands hôtels, et enfin l'union libre. Mieux encore ! Dans l'un des derniers congrès féministes, l'une des plus connues parmi les apôtres de l'émancipation des femmes n'a-t-elle pas poussé l'impudeur de la logique jusqu'à réclamer, au nom des grands principes de la liberté commerciale, « la liberté pour la femme de vendre son corps »[1] ? Et elles vont plus loin, toujours au nom de la même logique : « Les jours sont venus, déclare Mlle Elisa Farnham, où les hommes, race grossière et brutale d'usurpateurs, doivent céder aux femmes cette domination qu'ils ont exercée jusqu'ici pour le plus grand mal de l'humanité. Les femmes sont plus parfaites que les hommes, leur temps est plus délicate et plus sensible : la femme est à l'homme ce que l'homme est au gorille ! » On le voit, le surhomme de Nietzsche, il n'est pas besoin de le chercher ; il est né : c'est la femme.

Tout cela n'est que ridicule. Mais regardons-y de près : ces idées ont fait plus de chemin qu'on ne le croit. Ne les trouve-t-on pas, presque toutes, par exemple, habilement présentées, dans le roman des frères Margueritte : *Les Deux vies?* Il serait superflu de refaire ici, après M. Henri Bordeaux[2], une critique de toute cette littérature qui prétend se donner pour but l'émancipation des femmes ; mais, à ceux qui ont lu quelques-uns de ces livres, nous demandons si, la plupart du temps, les héroïnes ne sont pas tout simplement de jolis petits animaux, pour qui le bien et le mal n'existent plus, et dont la vie n'est dirigée que par leurs instincts et par leurs caprices ? Cette littérature trouve parfois quelque indulgence parmi les femmes de notre époque, et cependant elle n'en mérite aucune : par delà vingt siècles de christianisme, elle nous ramène tout droit au paganisme, et, par delà le paganisme, à l'animalité !

Ainsi la conception individualiste de la vie, en méconnaissant le caractère social de l'être humain, engendre une mensongère notion de la liberté qui fausse tous les rapports sociaux, détruit la famille et aboutirait à créer pour la femme, au nom de la logique et des immortels principes, le pire des esclavages, celui des passions.

[1] Mme Pognon, présidente de la *Ligue pour le droit des femmes*, le 19 juin 1900, au *Congrès international de la condition et des droits de la femme*.
[2] Voy. le *Correspondant* du 25 novembre 1902.

« Toute femme qui rêve d'émancipation, a écrit Proudhon, a perdu, *ipso facto*, la santé de l'âme, la lucidité de l'esprit et la virginité du cœur[1]. » Proudhon a raison de le dire, il y a finalement, par l'individualisme, rétrécissement de l'esprit et dépérissement du cœur; en rompant tous ses liens sociaux, l'être humain se replie sur lui-même, comme l'escargot qui rentre dans sa coquille dès qu'un contact extérieur vient l'impressionner. L'individualisme, c'est un enroulement du moi.

Au contraire, dans la vie sociale, nous donnons à nos actes une fin extérieure et supérieure à nous-mêmes; il y a, par suite, déroulement du moi, projection au dehors de notre personnalité. Notre moi se réfléchit sur les hommes et les choses qui nous entourent; notre vie en est comme multipliée et comme sublimisée. En sorte que nous ne sommes réellement nous-mêmes que quand nous sortons de nous-mêmes pour nous dépasser, pour nous projeter au dehors par l'action.

Il ne nous reste, avant de conclure, qu'à montrer comment la conception sociale transforme la vie quotidienne, la vie de l'esprit et la vie de l'âme.

Voyons d'abord ses répercussions dans la vie ordinaire. On pourrait comparer les êtres humains, isolés par l'égoïsme et confinés chacun dans leur tour d'ivoire, à des instruments perfectionnés, faits pour vibrer à l'unisson, mais qu'on aurait oublié de charger de l'électricité qui peut seule les mettre en action. Le sens social est cette électricité; il établit entre les autres hommes et nous-mêmes un courant de sympathie et de charité; du sentiment de l'interdépendance naît tout naturellement le sentiment de la fraternité. — Et c'est ainsi que l'un des premiers effets de l'éducation sociale serait d'inaugurer le règne de la tolérance. Nous employons ce mot parce qu'il n'y en a pas d'autre; mais nous ne l'aimons pas et nous ne lui donnons pas le sens qu'on lui attribue d'ordinaire. Nous ne faisons pas allusion ici, en effet, à la tolérance des stoïciens qui ne s'abstiennent du mal que parce qu'il est dégradant pour eux-mêmes; cette tolérance-là, faite d'indifférence pour les idées et de hautain mépris pour les personnes, nous ne l'acceptons pas pour nous, pas plus que nous ne la pratiquons vis-à-vis des autres. Nous parlons de la vraie tolérance, qui naît d'une connaissance profonde des hommes et de leurs misères.

Dans le mariage, la conception sociale n'aperçoit pas deux individus férus d'indépendance et d'égalitarisme et voués à un antagonisme presque fatal; elle voit, dans le couple familial, la

[1] Proudhon, *La pornocratie ou les femmes dans les temps modernes*, p. 69. Paris, Lacroix, 1875, in-16.

cellule initiale sur laquelle s'appuie tout l'édifice social, et, dans le mariage, une association pour la vie et pour la transmission de la vie, où le progrès, pour la femme, ne consiste pas à obtenir nous ne savons quelle impossible identité de droits et de fonctions, à laquelle la nature s'oppose, mais bien une égalité de dignité et de considération.

On sera peut-être étonné de l'autorité que nous allons invoquer à la défense de la sainteté et de l'indissolubilité du mariage : c'est celle d'un homme en qui l'on reconnaît volontiers l'un des grands penseurs du dix-neuvième siècle, mais dont le nom évoque parfois l'idée d'un révolutionnaire, presque d'un anarchiste, c'est Proudhon. Vers 1848, il y avait déjà des féministes révolutionnaires et qui rêvaient d'émancipation et qui parlaient du « droit à la vie », du « droit à l'amour », de la « liberté intégrale ». Proudhon les combat dans ce livre étrange mais puissant qui s'appelle *la Pornocratie ou les femmes dans les temps modernes*. Ennemi du libéralisme économique, de la doctrine du « laisser faire », il en combat les effets partout où ils se manifestent. Que l'on juge par ces quelques lignes s'il n'est pas impossible de mieux définir le rôle social du mariage. Nous sommes malheureusement obligés de les tronquer à cause de la brutalité des expressions que Proudhon emploie dans l'ardeur de sa polémique : « Le mariage, dans la pureté de son idée, est un pacte de dévouement absolu; le plaisir n'y figure qu'en second ordre... C'est ainsi que le mariage devient, pour les époux, un culte de la conscience et, pour la société, l'organe même de la justice. » — « Nous allons observer, continue-t-il, l'influence du mariage sur le développement de la justice. Chef de la communauté, le nouvel époux sent croître en lui la personnalité, l'ambition, l'esprit d'entreprise, la fierté du caractère, l'indépendance de l'esprit. Son énergie s'augmente à la fois et du secours que lui apporte sa femme, et de l'effacement même de celle-ci, ou, si l'on aime mieux, de la discrétion avec laquelle elle se produit. Puis la fougue amoureuse se calme, la volupté est subalternisée par le travail, par la présence des enfants et les perspectives d'avenir; au règne éphémère de l'amour a succédé pour le reste de la vie le règne plus sérieux de la conscience [1]. »

Voilà, n'est-il pas vrai, le tableau d'un ménage idéal, que peut-être l'on ne s'attendait pas à trouver sous la plume de Proudhon. Le mariage est la fondation d'un organisme social nouveau, l'individu n'y apparaît plus; ou, du moins, il n'y apparaît plus, comme

[1] Ouv. cité, p. 9 et 57.

on dit en langage mathématique, qu'en fonction de l'association.

Il faut bien reconnaître qu'en pratique, il n'en est pas toujours ainsi. Quel est celui qui, au cours de sa vie, n'a pas rencontré quelques-uns de ces hommes, riches des dons de l'esprit, du cœur ou de la fortune et dont le mariage a tué l'initiative et paralysé les énergies? Devant leur nom, une femme a posé le signe négatif, le fatal signe *moins*, qui a condamné tous leurs efforts à la stérilité. Ils ont gaspillé leur talent; et, gaspiller son talent, c'est une faute plus fréquente, plus impardonnable et socialement plus nuisible que de gaspiller sa fortune. Faisons des vœux pour que la forte éducation sociale des femmes multiplie toujours, au lieu de les annihiler parfois, les énergies dont notre pays a tant besoin.

De l'éducation sociale, on peut attendre encore un autre bienfait : celui de mettre dans l'esprit des femmes de notre temps un réalisme de bon aloi et de renverser ces autels secrets sur lesquels les romanesques brûlent l'encens de leur imagination. Les enfants et les faibles sont romanesques. Le monde qu'ils ignorent, avec lequel ils n'osent pas établir de communication, ils l'évoquent en dedans d'eux-mêmes, ils le forgent de nouveau au gré de leur fantaisie; le réel les blesse et les offusque parce qu'ils vivent dans le faux et dans le convenu; leur moi se replie sur lui-même et se complaît dans des fictions qui sont une projection de lui-même, non plus sur autrui, mais dans le vide. Avec toute la générosité de son âme, avec ses élans et ses velléités, don Quichotte n'est au fond qu'un égoïste ou, si l'on veut, qu'un individualiste. La vie réelle, la vie sociale lui échappent; il s'agite dans le vide ou bien il charge les troupeaux de moutons; il vit dans son rêve et se repaît de chimères. Il traverse la vie comme le chevalier d'Albert Dürer, cuirassé d'un triple airain, pensif et mélancolique, sans voir les monstres qui tourbillonnent autour de sa tête ou qui rampent sous les pieds de son cheval. Le temps n'est pas aujourd'hui d'être romanesque. La vie, il ne s'agit pas de la créer par l'imagination, mais de la vivre telle qu'elle est et de l'embellir par le cœur. Il y a dans la vie une place, une large place pour le cœur, il n'y en a pas pour le roman.

Il nous resterait encore à montrer comment, jusque dans le domaine de la vie esthétique et de la vie religieuse, nous ne saurions comprendre ni toute la portée de l'art, ni toute la force de vie qu'il y a dans la religion si nous ne les envisagions au point de vue social. Nous ne ferons qu'indiquer ces deux points.

Nous pardonnera-t-on d'invoquer encore à notre aide Proudhon? « Vous subordonnez le droit à l'idéal, écrit-il, en quoi vous êtes tout à fait d'accord avec la moderne bohême dont la maxime est,

comme vous le savez, l'art pour l'art; or le principe de l'art pour l'art conduit à des corollaires de toute sorte : le pouvoir pour le pouvoir, la guerre pour la guerre, l'argent pour l'argent, l'amour pour l'amour, la jouissance pour la jouissance [1]. » On le voit, Proudhon a combattu vigoureusement le dilettantisme, il en a montré le caractère antisocial; il a fort bien vu que l'art n'est vraiment digne de son nom, qu'il n'atteint toute sa puissance que s'il est conçu en vue d'une fin extérieure et supérieure à lui-même. « Toute œuvre d'art, a écrit quelque part Ruskin, est l'énoncé d'une idée morale », c'est sur cet axiome qu'il fonde toute sa critique esthétique et tout ce qu'il a écrit sur l'esthétique a précisément pour but de prouver que l'art est inséparable de la morale. Et c'est pourquoi nos vieilles églises gothiques ont réalisé la plus haute et la plus complète conception d'art que le génie humain ait jamais imaginée. Rien n'y est laissé à la fantaisie de l'artiste; tout y est subordonné au plan général; la peinture et la sculpture s'y font les servantes de l'architecture et concourent à l'effet d'ensemble, à l'impression religieuse et morale que l'immense nef doit produire sur les fidèles assemblés sous ses voûtes. Ici tout est social; tous ont une place dans les vastes flancs de la cathédrale; ils y trouvent inscrits sur la pierre, peints sur les murailles ou sur les verrières, tout leur idéal religieux, toute leur vie morale. Comme l'a écrit M. Emile Mâle, dans son beau livre sur *l'Art religieux en France au treizième siècle*, la cathédrale était « la conscience même de la cité ».

Et si maintenant nous envisageons la religion au point de vue social, ne voit-on pas comment elle change d'aspect sans d'ailleurs changer de nature? Elle n'est plus seulement alors le refuge des âmes délicates et blessées, elle n'est plus seulement un moyen de sanctification personnelle, ni plus seulement « la vieille chanson qui berce la misère humaine »; elle n'apparaît plus seulement comme la religion du moine inconnu, qui versa un jour, comme en autant d'urnes, dans les quatre livres de l'*Imitation*, tout ce que l'âme des hommes peut éprouver, au contact de la vie, de pieux désenchantement. Cette religion individuelle qui, comme un foyer intérieur, alimente notre vie morale, devient, si on la considère par le côté social, un foyer de lumière à la clarté duquel se détache en plein relief tout le réseau compliqué des liens qui attachent les hommes les uns aux autres, depuis leurs origines jusqu'à leur fin dernière, et qui substitue, à une vague solidarité facultative, une fraternité réelle, obligatoire, d'où découlent, comme

[1] *Ibid.*, p. 113. — Cf. Tolstoï, *Qu'est-ce que l'art?* et surtout, de M. Brunetière : *l'Art et la morale* dans ses *Discours de combat*. (Perrin, 1900, in-12.)

conséquences inéluctables, nos devoirs de charité et de justice. Sous cet aspect, la religion apparaît comme un grand miroir où vient se refléter la vie sous ses multiples formes, comme un réservoir des forces qui actionnent toute l'activité humaine, ou, pour employer une expression philosophique, elle est l'adéquation à la vie même.

Ainsi, lorsque nous parlons d'éducation sociale ou d'action sociale, il ne s'agit pas seulement, comme on se le figure trop souvent, de nous initier à certaines questions concernant le régime du travail ou l'économie politique. C'est l'intérêt total de la vie qui est en jeu; c'est l'orientation même que nous donnerons à notre existence. Si nous voulons donner aux femmes et aux jeunes filles une éducation sociale, il conviendra donc de leur apprendre d'abord que nous sommes faits pour vivre en société, que nous avons des rapports nécessaires avec nos semblables, dans le mariage, d'abord, qui forme la cellule primordiale de toute vie organisée, puis dans la société, dans l'État, dans la patrie, et ensuite dans l'humanité. Et nous nous apercevrons un jour qu'en suivant cette méthode, en nous engageant résolument dans ce chemin, nous aurons trouvé la formule du véritable féminisme, le seul qui ne soit point une folie.

La femme a son rôle bien défini et sa place bien marquée dans la famille et dans la société. Ce qu'elle a le droit de demander, ce n'est pas, comme les féministes révolutionnaires, une émancipation qui la dispenserait de ses devoirs et qui la délivrerait de ses charges; c'est au contraire l'extension du domaine où s'exerce son activité et où s'étend sa responsabilité. A l'inverse des féministes anarchistes, nous voulons que la femme soit responsable, non seulement d'elle-même, mais encore de tout ce qui, à des degrés divers, peut dépendre d'elle, responsable de son enfant, responsable de son mari, responsable de sa patrie, responsable de sa religion. Et c'est seulement ainsi, en agrandissant indéfiniment le champ de ses devoirs, qu'elle s'assurera une vie plus haute, une vie plus libre et plus pleinement participante à la vie universelle. Car il ne saurait y avoir, en dehors de la règle, ni liberté, ni progrès; et le jour où les femmes, trompées par les mauvais bergers, parviendraient à s'émanciper de la loi du devoir, ce serait pour retomber plus rudement sous la loi de l'homme et sous la tyrannie des passions.

René Pinon.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU GRAND-ORIENT DE FRANCE EN 1903

« Mes Frères, s'écrie, dans la séance du 23 septembre du convent de 1903, le F.·. Rabier, président de l'assemblée, mes Frères, nous ne sommes pas chargés de faire les lois, ce sont des indications que nous donnons. » Ces « indications » paraissent cependant de plus en plus avoir la valeur d'injonctions adressées aux pouvoirs publics, et les événements qui se succèdent avec une terrifiante rapidité démontrent que ces injonctions ne sont jamais formulées en vain. C'est là ce qui donne un si triste intérêt aux délibérations du parlement maçonnique.

Le convent de 1903 a été particulièrement verbeux ; son compte-rendu forme un volume de plus de 400 pages. On a bien essayé de réduire le nombre des vœux, d'étouffer les discussions trop encombrantes, d'imposer silence aux orateurs trop prolixes, on n'a pu se soustraire à l'obligation d'entendre et d'imprimer des rapports et des discussions d'une désespérante longueur. Ce qui n'empêche pas qu'en général, quand il n'est pas question de politique ou d'anticléricalisme, on sent l'indifférence profonde de l'auditoire pour des sujets que les rapporteurs avouent avoir étudié dans les quelques heures qui leur sont données pour résumer les vœux des loges, et sans avoir eux-mêmes, la plupart du temps, ils le reconnaissent, aucune compétence. Nous serons donc contraints, pour donner une idée aussi exacte que possible de ce qu'on est convenu d'appeler « les travaux » du convent, de grouper sous certains chefs principaux les discussions qui ont eu lieu du 21 au 26 septembre.

Les travaux sont ouverts au 3ᵉ degré par le F.·. Delpech, président du conseil de l'ordre. L'appel est fait des délégués des loges dont la liste est remise à tous les membres de l'assemblée avec cette mention que « cette liste absolument personnelle peut être

redemandée à la fin du convent ». Sur cette liste sont indiquées les professions qu'exercent les délégués dans le monde profane, non cependant sans quelques réticences : un officier est qualifié de « propriétaire », et un secrétaire de mairie « homme de lettres ». Les fonctionnaires et membres de l'enseignement y figurent en nombre assez respectable. Le F.·. Delpech inflige une semonce sévère aux retardataires et donne la parole au F.·. Bégnicourt. Celui-ci propose une motion qu'il faut reproduire, ne fût-ce que comme échantillon du style jacobin :

« Considérant l'attitude énergique, le langage de progrès incessant, les votes de haute protestation en faveur de toutes les libertés, de notre très cher frère président, sénateur Delpech, qui ne cesse de semer la bonne parole, de mettre d'accord, avec persévérance, ses sentiments maçonniques et ses actes qui sont l'apanage et le monopole des grands citoyens ;

« Considérant qu'avec un tel défenseur de la lumière et de la vérité, la mission de la franc-maçonnerie française du Grand-Orient de France et de toutes les loges de l'obédience en particulier ne peut qu'être facilitée ;

« Le convent est heureux d'adresser ses chaudes félicitations et ses remerciements au président vénéré du conseil de l'ordre. »

Une triple batterie d'allégresse est tirée, et celui qui a « le monopole des actes des grands citoyens » déclare qu'il trouve le plus haut prix dans le témoignage d'estime et de confiance « d'une assemblée d'hommes libres qui ne se laissent pas émouvoir par des intérêts vulgaires ».

Immédiatement une nouvelle motion est proposée qui a pour objet d'adresser « de chaudes félicitations et de chauds encouragements au F.·. Combes, président du conseil des ministres de la République, afin qu'il sache bien que tous, d'un même cœur, nous le soutiendrons jusqu'au bout dans la lutte qu'il a entreprise pour abattre enfin en France la réaction cléricale et la congrégation ». Mais à un vote d'enthousiasme s'oppose le F.·. Hubbard : il faut, dit-il, accompagner cet encouragement au président du conseil « d'une indication très nette et plus complète sur la politique que *nous voulons* suivre et le but que *nous voulons* atteindre ». Le F.·. Hubbard veut qu'on n'oublie pas « la direction dominante » et qu'on invite le gouvernement « à présenter au plus tôt un projet de séparation des Eglises et de l'Etat ». Il faut « assurer le chef du gouvernement qu'il a notre sympathie », mais « lui indiquer en « même temps que nous n'abandonnons rien de *notre politique* « anticoncordataire et libératrice ». Dans la séance suivante, le F.·. Hubbard développe sa pensée non sans ampleur et avec une

violence qui provoque des protestations dont le compte-rendu porte de nombreuses traces. Nous ne saurions le suivre dans ses développements tumultueux, il faut se borner à citer quelques aphorismes : « Nous avons le bonheur d'être une assemblée qui accompagne la politique, mais qui, heureusement, ne fait pas de politique immédiate... La clef de la marche en avant au point de vue social, c'est la déroute de la calotte... Nous sommes en face d'une situation inespérée, nous sommes en face de la congrégation et nous commençons à nous mettre en face de l'Eglise. » Notons surtout cette phrase précieuse à recueillir à l'heure actuelle : « Je demande qu'on indique nettement que nous voulons la laïcisation de tous les services publics et *qu'on vise expressément les Frères de la Doctrine chrétienne*. » Cette injonction est accueillie par des applaudissements qui se changent en un « violent tumulte » quand l'orateur fait allusion à la déclaration célèbre de M. Combes sur la morale à l'école laïque. C'en est trop : « Le F.·. Delpech lui-même monte à la tribune : « Vous direz, s'écrie-t-il, s'il convient d'apporter une modification et une restriction quelconque à l'adresse proposée pour ce vaillant homme qu'est le président du conseil... Dans les conditions les plus difficiles qu'ait jamais trouvées un président du conseil, alors que, dans son ministère même, il a à se défendre contre des éléments hostiles, alors que, en dehors du ministère, dans d'autres sphères, pareille hostilité se manifeste contre sa politique, un homme, chargé pour la première fois, à l'âge de soixante-huit ans, de cette lourde responsabilité que comporte la présidence du conseil, a entrepris, malgré tout, avec une majorité hésitante, et réalisé dans la mesure actuellement possible, l'œuvre de laïcisation et de libération nationale; il poursuit l'application de la loi de 1901 et lui fait produire un résultat qui dépasse de beaucoup les limites que M. Waldeck-Rousseau, l'auteur du projet primitif, aurait voulu lui donner. Il va droit à son but, autant qu'il le peut, affirmant nettement ses projets soit à Marseille, soit à Tréguier, dans un milieu et dans des conditions où tout autre président du conseil aurait peut-être jugé prudent de s'abstenir; la politique que nous préconisons dans ce projet d'adresse n'est autre que la sienne; il est partisan de la laïcisation de l'enseignement et de la séparation des Eglises d'avec l'Etat...; et c'est dans ces conditions qu'une assemblée maçonnique marchanderait à cet honnête homme l'expression de sa reconnaissance et de son admiration? »

Non, certes, le convent ne marchandera pas l'expression de sa reconnaissance, et, à l'unanimité, car le F.·. Hubbard retire sa proposition, le convent vote une motion qui sera communiquée à

la presse, après avoir été portée au président du conseil par le président de l'assemblée et par le président du conseil de l'ordre :

« Au début de ses travaux, le convent de 1903 adresse ses vives félicitations à M. Combes, président du conseil.

« Il le remercie des services éminents qu'il a rendus à la cause républicaine et nationale.

« Il l'encourage à poursuivre la réalisation des mesures politiques et sociales qui sont la conséquence nécessaire et logique de nos principes démocratiques.

« Il sera soutenu dans cette noble entreprise par tous les républicains sincères qui admirent sa loyauté, son énergie persévérante et son courage. »

Le F.·. Combes répond par une dépêche dont il est donné connaissance dans la séance du 24 septembre : « Je reçois avec bonheur la nouvelle du vote émis par le convent; ce qui me touche particulièrement dans l'adresse de félicitations que vous m'avez transmise, c'est l'expression de confiance absolue qu'elle me témoigne ; j'ai besoin de cette confiance pour triompher des attaques de tout genre comme aussi des intrigues qui sont dirigées contre moi. Dites bien aux républicains éprouvés et convaincus qui composent le convent que je ferai jusqu'au bout mon devoir, tout mon devoir de président du conseil républicain. Remerciez-les, je vous prie, en mon nom, de se fier à ma loyauté. J'ai pris le pouvoir sans peur, je le quitterai sans reproches.

« Emile Combes,
« *Président du Conseil.* »

« L'assemblée profondément émue, dit le compte-rendu analytique, écoute debout le télégramme. » Le compte-rendu *in extenso* passe cette particularité sous silence, mais il ajoute qu'une longue salve d'applaudissements accueille cette communication dont on décide l'envoi à la presse.

Sur les questions d'ordre intérieur, nous résumerons le plus possible les travaux du convent. On fait connaître à l'assemblée les noms des officiers nommés par le grand collège des rites, on nomme les membres de la Chambre de cassation et de la commission d'assistance maçonnique, commission dont deux membres viennent de donner leur démission. On élit les « officiers », et surtout le président de l'assemblée. Celui-ci est le F.·. Rabier, qui est nommé par 294 voix sur 302 votants. Le F.·. Delpech, en lui remettant le maillet, accentue la signification de ce vote : « La part considérable prise par vous dans la lutte actuellement engagée contre les congrégations... vous avait tout d'abord désigné

aux suffrages de l'assemblée maçonnique. » Le F.·. Rabier confirme cette interprétation de son élection : « En m'appelant à cette présidence, vous avez voulu récompenser l'œuvre énergique, sincère, de la commission des congrégations de la Chambre des députés; vous avez voulu nommer le rapporteur des lois sur les congrégations. Cela est évident, surtout lorsque, dans cette élection, on associe le nom de mon ami Massé qui, tout à l'heure, occupera le poste d'orateur. Vous avez voulu, au début de vos travaux, faire une manifestation politique qui ait sa répercussion en dehors de cette enceinte..., vous avez voulu désigner deux députés qui, dans ces temps derniers, ont été parmi les amis les plus sûrs et les plus dévoués du ministère et en particulier du ministre de l'intérieur que vous venez d'applaudir et de féliciter. »

Non moins significative est l'élection, à l'unanimité, comme président du conseil de l'ordre, du F.·. Lafferre. Le F.·. Lafferre, après avoir payé un juste tribut d'éloges au F.·. Delpech qui « pendant toute sa vie républicaine et maçonnique, a aimé et encouragé les bons, raffermi le courage des timides, démasqué et fait trembler les perfides », le F.·. Lafferre déclare qu'il sera « l'homme de toutes les traditions maçonniques trop souvent oubliées ». Il n'admettra pas que « la Maçonnerie devienne je ne sais quelle annexe d'un parti politique quel qu'il soit ». Mais il veut que les maçons « sachent maintenir unies toutes les fractions, je ne dirai pas du bloc républicain, mais du bloc libre-penseur, du bloc libéral, du bloc qui a pour principe la tolérance, mais qui est engagé aussi dans l'éternel combat contre les oppresseurs de la liberté ». Il veut « laisser la Maçonnerie à la tête de la République ». — La Maçonnerie, du reste, continuera à suivre sa tactique ordinaire qui consiste à se découvrir le moins possible.

En effet, dans la séance du 24 septembre où le F.·. Lafferre vient de prononcer ce discours, le F.·. Delpech fait connaître qu'on a conseillé aux loges de ne pas adhérer à un congrès politique quelconque « en leur qualité de loges », mais de se constituer en groupes politiques « à côté de l'atelier » et d'adhérer « à ce titre nouveau ».

Les élections au conseil de l'ordre ont été au convent de 1903 particulièrement laborieuses : sur onze membres nouveaux à élire deux seulement appartiennent aux loges parisiennes. Les délégués des loges de province ont été effrayés, paraît-il, des tendances socialistes des ateliers parisiens.

Notons encore l'adoption d'un vœu tendant à simplifier « le ritualisme maçonnique », et deux discussions qui sont renouvelées de l'année précédente et qui indiquent chez certains maçons un

esprit d'indépendance vis-à-vis des « traditions maçonniques ». La première a pour objet la proposition qui avait été renvoyée à l'étude des loges et qui tendait à retirer aux membres du conseil de l'ordre le droit de vote au convent en leur laissant simplement voix consultative. Un nombre assez important de loges et le congrès des loges de la région parisienne avaient émis un avis favorable, cent soixante-quatorze loges étaient d'un avis opposé. Le convent rejette toute modification à la constitution sur ce point, mais le F.·. Lemarchand déclare, au nom de sa loge, qu'il reprendra la proposition jusqu'à ce qu'elle soit adoptée.

Une autre proposition renouvelée du convent de 1902 est celle qui a été adoptée par le congrès des loges de la région parisienne et qui consiste à demander que « les membres du grand collège des rites ne puissent cumuler leurs fonctions avec celles de membres du conseil de l'ordre ». Elle est discutée dans la dernière séance du convent; le F.·. Mille s'en indigne et déclare que « l'ordre du jour n'est pas une solution »; il demande le renvoi à l'étude des loges. Le F.·. Blatin, regrettant sans doute d'en avoir trop dit l'année précédente sur cette question du grand collège des rites qui paraît exciter la méfiance, le F.·. Blatin déclare que la proposition est inconstitutionnelle et qu'il n'aurait pas le temps d'expliquer pourquoi. Le F.·. Bouley répond à l'accusation de cumul que « le cumul des membres du grand collège des rites élus membres du conseil de l'ordre, c'est le cumul du travail, c'est le cumul du dévouement et des sacrifices ». L'ordre du jour pur et simple est adopté, et le compte-rendu le fait suivre d'une ligne de points représentant sans doute ce qu'on appelle en style parlementaire « les paroles qui ne parviennent pas jusqu'au bureau de l'assemblée ».

C'est également une ligne de points qui tient lieu du rapport de la commission de propagande présenté par le F.·. Marcel Bernard. Il paraît que ce rapport contient des choses qu'on n'ose pas imprimer. Le F.·. Morin présente le rapport de la commission de contrôle de la caisse centrale de solidarité. Il constate que l'actif de cette caisse est de 151,000 francs et que les cotisations versées ont été de 39,000 francs, ce qui donne, avec un impôt de 2 francs, un chiffre d'environ 20,000 adhérents pour le Grand-Orient. La commission constate qu'on tente souvent « d'exploiter les sentiments de solidarité : la majorité des secours est demandée au profit de très jeunes maçons », ce qui indique que « des profanes viennent à nous dans le but secret de se faire assister »; d'autre part, « il est d'anciens maçons qui se rappellent à notre bon souvenir après vingt ans d'inactivité maçonnique ». On mettra bon

ordre à ces abus en s'inspirant « de la durée de la vie maçonnique des postulants ».

Le F.·. Bordet présente un rapport sur la reconnaissance d'utilité maçonnique de l'orphelinat, ce qui consisterait à obliger chaque loge à payer un impôt spécial pour son entretien. La majorité des loges s'est prononcée contre ce projet ; il est vrai, affirme le rapporteur, « qu'elle n'est pas au courant de la question ». La commission demande une étude nouvelle qui est votée. Les conclusions sont appuyées par le F.·. Lemarchand, que la liste des délégués porte comme employé de préfecture, et qui se déclare « représentant une loge ouvrière, ouvrier lui-même ». Elles sont combattues par le F.·. Berthaux qui déclare que « la Maçonnerie n'est pas exclusivement une société de secours mutuels », mais que « le maçon est un soldat qui livre bataille pour faire triompher son drapeau ». Il faut citer l'argument développé par le F.·. Milhaud : « Il est très joli de dire que le grand ministère Waldeck-Rousseau a fait une loi sur les associations au point de vue spécial de la charité et des établissements hospitaliers ; il est très bien de dire qu'en vertu de cette loi, nombre de liquidateurs judiciaires courent après le milliard révélé ; mais ma petite expérience me permet de vous affirmer, et je suis convaincu que les éminents collaborateurs de cette loi auxquels je rends hommage ne me contrediront pas, que ce milliard sera plus invisible que les cent millions de Thérèse Humbert. Mais il se retrouvera, au moment où nous aurons à soutenir des luttes, il sera victorieux peut-être une fois de plus contre nous ! C'est pourquoi, au point de vue de la création d'institutions laïques, le devoir de la Franc-Maçonnerie est d'être toujours la première. »

Il importe aussi de reproduire intégralement le vœu sur le secret maçonnique, lequel, sur le rapport du F.·. Grescent, est renvoyé au conseil de l'ordre :

« Considérant que des indiscrétions sont commises qui sont désavantageuses pour les maçons, nuisibles à la Maçonnerie ;

« Que des loges, pour communiquer avec des loges sœurs, envoient leurs documents sous bandes à 0 fr. 05 ou sous enveloppes ouvertes ;

« Que le Grand-Orient envoie des diplômes, le compte-rendu confidentiel sous rouleaux, lesquels peuvent être ouverts ;

« Que des imprimés de la région parisienne et de la région lyonnaise, contenant des indications de jours de tenue, de demandes d'initiation, de sujets d'études tombent entre les mains des profanes ;

« Attendu que des journaux de Paris et de province publient des extraits de documents avant même que les loges les connaissent ;

« Qu'ainsi la *Patrie*, l'*Eclair* de Montpellier, ont publié une information rendant compte des travaux des loges de Clermont-Ferrand touchant des questions militaires;

« Que l'*Eclair* de Montpellier, l'*Express du Midi*, ont publié, le 31 juillet 1903, des extraits des rituels des 18e et 30e degrés;

« Que la *Croix du Languedoc* a publié des détails concernant la maison de secours;

« Que la *Chronique de la bonne Presse* a publié, le 21 mai 1903, un extrait du rapport de la commission de propagande fait au convent de 1901, par le F.·. Huart, reproduit par la *Croix de Marseille* et la *Franc-Maçonnerie démasquée;*

« Que l'*Appel au peuple* de Marseille a publié, le 23 août 1903, d'après le document déposé en dépôt légal, la liste des membres de la chambre de cassation;

« Attendu que la question financière ne pourrait entrer en ligne de compte, quand il s'agit de mettre la Maçonnerie à l'abri des indiscrétions et que le conseil trouvera les ressources nécessaires;

« Le convent décide :

« Que les communications du Grand-Orient devront toujours être envoyées sous pli fermé complètement :

« Que les loges seront tenues de se dispenser de communiquer entre elles par plis non fermés sous enveloppes;

« Que les loges qui reçoivent des documents non fermés devront en aviser le conseil de l'ordre, qui fera appliquer les sanctions nécessaires pour la violation du secret maçonnique. »

Que de divulgations! On le voit, c'est horrible! et l'on comprend que des gens qui ont reçu la lumière ne trouvent aucune dépense trop considérable, aucune précaution trop minutieuse, pour s'en assurer soigneusement le monopole.

Voici maintenant le convent qui va « légiférer ». La série des questions relatives à l'armée s'ouvre par la discussion de la question des ordonnances des officiers. En quoi concerne-t-elle la Franc-Maçonnerie? C'est ce que nous ne saurions expliquer. Le rapport est présenté par le F.·. Guillard, ancien inspecteur des colonies, qui déclare que si cette question se prolongeait « elle pourrait devenir irritante dans certains milieux ». Le F.·. Guillard « ayant écrit dans un journal de province un article à ce sujet, l'a quelque peu étudié. » Il ne méconnaît pas qu'une solution radicale aurait de graves conséquences au point de vue financier, car M. Maujan estime qu'il faudrait accorder à chaque officier, pour lui tenir compte de l'enlèvement de son ordonnance, une indemnité annuelle de 500 francs; aussi la commission propose-t-elle de maintenir les ordonnances pour les officiers subalternes. Le F.·. Ferdinand

Imbert estime, en effet, que les officiers supérieurs ont de quoi « vivre largement », tandis que les officiers subalternes sont « les prolétaires de l'armée ». « La république démocratique et sociale a besoin d'argent pour les écoles, pour une foule de réformes sociales devant lesquelles on recule. Il est donc superflu de payer des domestiques à des gens qui ont de quoi vivre largement. » Les officiers présents au convent paraissent goûter fort peu ce raisonnement, et l'un d'eux, qui dit « commander un fort de l'Est », s'écrie : « J'ai trente-huit ans, je sors du rang et n'ai pas de fortune, j'ai un cheval, est-ce moi qui dois le nettoyer? Quand je rentre de l'exercice, j'ai à m'occuper de mes hommes, car je ne suis pas de ces beaux fils qui ne s'occupent ni de la nourriture, ni du logement de leurs hommes ». Le F.·. Milhaud considère qu'il ne faut pas, « au point de vue de l'armée française qu'il nous faut conquérir, qu'un journal puisse dire : le convent maçonnique a décidé que, sous forme d'expropriation, on supprimerait les ordonnances auxquels les officiers ont droit ». Le convent finit par adopter un vœu tendant « à la suppression complète des emplois de soldats ordonnances d'officiers et d'aumôniers, des garçons de cantines, cercles, mess d'officiers, etc. », il repousse l'allocation d'une indemnité aux officiers subalternes, et vote un article additionnel ainsi conçu : « Aucun fonctionnaire de l'Etat ne sera autorisé à employer à son service personnel un fonctionnaire subalterne. »

Relevons le vœu tendant à ce qu'on cesse de porter sur les livrets militaires la qualité d'enfant naturel et le vœu ayant pour objet, « lorsque les nécessités sociales exigeront qu'il soit fait appel à la main-d'œuvre militaire », de décider que les ouvriers militaires soient payés au taux « revendiqué par les grévistes ». Le convent, éclairé sur tous les sujets, décide la suppression des compagnies hors rang afin de protéger le commerce local par analogie avec les « indications manifestées au sujet des couvents, Bons-Pasteurs et autres. » Il renvoie à l'étude des loges le vœu relatif au maintien des musiques militaires, celui qui a pour objet l'institution de cours complémentaires pour les illettrés. Il adopte le vœu des *Amis des Hautes-Alpes*, de Gap : « Que le port des armes soit interdit aux militaires en dehors du service commandé ». Adopté aussi le vœu de la *Nature et philanthropie* de Lorient relatif « à l'affichage dans les casernes de la Déclaration des droits de l'homme et à sa reproduction sur les livrets militaires ». Le F.·. Morin ajoute « que les soldats devront en faire un bon usage »; à propos d'un vœu relatif au tableau de concours de la Légion d'honneur pour certains officiers, le F.·. Guillard nous apprend que « les Frères qui s'estiment lésés ont des représentants autorisés

qui pourraient se faire l'organe de leurs doléances auprès du ministre de la guerre actuel, dont nous connaissons tous les intentions ». A propos d'un autre vœu relatif aux officiers d'administration de l'artillerie et du génie, le F.·. Deslinières fait une déclaration qui semble résumer la discussion sur les questions militaires : « Je me demande si le convent a qualité et compétence pour trancher des questions absolument spéciales. Il me semble que nous sommes ici pour débattre des questions d'un caractère politique, d'un caractère philosophique et non pas pour nous immiscer dans des détails matériels d'administration. Si nous entrons dans cette voie, nous nous éterniserons et nous nous couvrirons de ridicule. » Aussi l'ordre du jour est-il voté sur un certain nombre de vœux relatifs à « l'avancement arbitraire des armuriers dans la marine », à « la démocratisation de l'armée », à la « démocratisation du corps des officiers ».

Un ordre d'idées dans lequel personne ne conteste la compétence du convent c'est celui qui se réfère aux questions religieuses. Quand il s'agit d'anticléricalisme, tout le monde est d'accord. N'est-ce pas le journal l'*Action* qui, dans son numéro du 27 septembre, se félicitait, à propos du convent, de « l'entente entre les Trois-Points et la Défroque? » Dans la séance du 22 septembre sont adoptés les vœux relatifs à la séparation des Eglises et de l'Etat, à la dénonciation du concordat, à la suppression de l'ambassade auprès du Vatican, à la création d'infirmiers et d'infirmières laïques. Sur ce dernier point la loge d'Aubenas demande qu'on emploie comme infirmiers les enfants assistés, mais « sans contrainte, ni pression administrative »; plusieurs orateurs insistent pour qu'on poursuive la laïcisation des hôpitaux. On renouvelle le vœu tendant à la suppression du serment judiciaire et des emblèmes religieux dans les prétoires.

Le F.·. Noël, qui paraît animé d'un esprit d'acharnement particulier contre la congrégation des Sœurs d'Evron, apporte de nouveau le vœu qu'il a déjà présenté au convent de 1902, mais cette fois « avec tous les documents officiels » qu'il lit à la tribune. Il réclame qu'un décret soit rendu pour ordonner l'évacuation de l'établissement d'Evron qui « nous appartient ». « La congrégation, étant autorisée, ne mourra malheureusement pas, mais elle sera considérablement réduite. » Le vœu est adopté et le F.·. Noël prie « notre très cher frère Delpech, sénateur, de faire des démarches auprès du président du conseil, notre F.·. Combes, pour qu'il reçoive la sanction demandée. » On fait du reste observer, dans la séance du 23 septembre, que les convents antérieurs ont déjà demandé « la suppression de toutes les congrégations ».

Dans la séance du 26 septembre on adopte, sur les conclusions de la commission, le vœu de la loge l'*Homme libre* : « La loge l'*Homme libre* propose à toutes les loges de France de vouloir bien se joindre à elle pour :

« Observer aux Frères, membres du Parlement, qu'ils violent la constitution maçonnique en votant le budget des cultes et pour les inviter, à l'avenir, à conformer leurs votes à leurs engagements maçonniques ;

« Les inviter, en outre, à proposer le rétablissement des lois de la République de l'an III et de l'an IV concernant la séparation de l'Église et de l'État et la suppression du budget des cultes ou à faire triompher soit la proposition du F.·. Hubbard, soit celle de M. de Pressensé. » — On décide seulement de supprimer la mention de ces deux projets, le F.·. Massé, orateur, estimant que la Chambre sera appelée à se prononcer sur le projet de la commission.

Au cours de cette discussion, il est intéressant de voir le F.·. Grégoire, délégué de la loge de Foix, prendre à partie un ministre qui s'oppose toujours à la séparation des Églises et de l'État, bien qu'il fasse partie du ministère Combes. Le F.·. Delcassé, « lorsqu'il reçoit les convocations que nous avons l'habitude d'envoyer à la loge la *Fraternité latine*, Orient de Foix, à tous les membres de cet atelier, le F.·. Delcassé declare à qui veut l'entendre qu'il n'est pas un maçon ». De plus, « le F.·. Delcassé, fait dans l'Ariège une propagande acharnée contre notre F.·. Delpech ». Aussi le F.·. Grégoire propose « afin de donner une leçon au F.·. Delcassé, que nous avons en vain essayé de chasser de chez nous », de déclarer que « les maçons, membres du Parlement, alors même qu'ils seraient ministres, ont forfait à l'honneur de la Franc-Maçonnerie en votant contre la séparation des Églises et de l'État ». Le F.·. Rabier, président, demande au F.·. Grégoire « de ne pas insister », et le F.·. Grégoire, déférent, n'insiste pas.

La question de l'enseignement n'est pas oubliée.

Les votes antérieurs sur l'attribution à l'État du monopole de l'enseignement sont rappelés sur la proposition des *Enfants de Mars*, de Philippeville, et de la *Triple union et amitié* de Voiron. Un nombre important de vœux qui se rattachent à l'enseignement sont rapportés dans la séance du 26 septembre. Le rapporteur, considérant que ces vœux se rattachent à des questions « sur lesquelles il n'y a pas de discussion possible », propose de les renvoyer tous au conseil de l'ordre qui verra quels sont ceux qu'il est utile de soumettre à l'étude des loges. De ce nombre sont les vœux en faveur « d'un projet de loi dans le sens le plus absolu

de la suprématie laïque », en faveur de « la neutralité scolaire », en faveur d'un projet de loi « interdisant l'enseignement à tout congréganiste avant un délai de cinq ans depuis sa rentrée dans la vie civile ». Un vœu important est celui relatif « au relèvement sérieux et rationnel du traitement des instituteurs ». La parcimonie avec laquelle on traite les instituteurs est, d'après le rapporteur, la cause de la pénurie des candidats aux écoles normales primaires. Il faudrait ajouter aussi, pour être complet, la situation qui leur est faite par la tyrannie des politiciens au pouvoir. Nous serions alors d'accord avec le rapporteur qui constate qu'on « couvre de fleurs » les instituteurs et que cependant beaucoup se révoltent : « Presque tous, *entendez-le bien*, recommandent à leurs enfants, à leurs élèves, de ne pas entrer dans une carrière où l'on demande tout, où l'on donne si peu. Voilà pourquoi, mes Frères, le nombre des candidats aux écoles normales diminue d'année en année..., prenez-y garde, voilà un *grand danger*, *un très grand* danger qu'il faut conjurer à tout prix. »

Au convent de 1902, on avait renvoyé aux loges une proposition tendant à déclarer délit maçonnique au premier degré, le fait « pour un maçon, directeur d'école laïque, d'obliger ou de tolérer que ses adjoints conduisent les enfants aux offices de quelque culte que ce soit ». La majorité a été contraire, et la commission demande seulement que le conseil de l'ordre fasse des démarches auprès du gouvernement pour faire exécuter les lois et règlements à cet égard, « particulièrement la dernière circulaire Chaumié », interdisant aux instituteurs publics de conduire leurs élèves aux exercices du culte.

Cette question en amène une autre renouvelée des précédents convents. Il s'agit de la proposition de modification à l'article 275 de la constitution : on considérerait « comme délit maçonnique le fait d'envoyer ses enfants ou pupilles dans une école congréganiste ». Le rapporteur juge « que la délictuosité ainsi créée serait en opposition avec le principe de la liberté absolue de conscience » ; on peut seulement souhaiter que « chaque maçon se libère de tout dogme d'une religion révélée », et d'ailleurs « la disparition de l'enseignement congréganiste » fera disparaître aussi la question. Le F.·. Moussard répond qu'il peut y avoir des circonstances particulières qui s'imposent; le F.·. Dyvrande veut qu'on en laisse l'appréciation à chaque loge. Le F.·. Mille fait cette observation bien significative : « On nous propose toujours de maintenir l'article 1er de la constitution ; puisqu'on a tant de respect pour cet article, pourquoi en a-t-on moins pour l'article 15, qui dit : « Les « franc-maçons s'interdisent tous débats sur les actes de l'auto-

« rité civile et toute intervention maçonnique dans les luttes des « partis politiques. » *Nous violons cet article constamment*, je ne vois pas pourquoi nous avons tant d'attentions pour l'article 1er. » Sur l'observation du F.·. Rabier on s'en réfère au vote de 1899 qui déclare que, « dans certaines circonstances », l'intention délictueuse peut ne pas exister.

. Cette irritante question est reprise sous une nouvelle forme à propos du vœu du congrès des loges de la région parisienne : « Tout maçon convaincu de se livrer à des pratiques cultuelles, soit lui-même, soit pour ses enfants mineurs, ne pourra être officier de sa loge, ni la représenter dans aucune manifestation maçonnique. » Le rapporteur pense que ce vœu serait encore une violation de l'article 1er et que toute loge est libre d'imposer cette obligation par son règlement ; c'est ce que fait la loge *Union de Belleville*. Il y a lieu de rappeler simplement aux maçons d'avoir à conformer leur conduite privée et publique à leurs opinions philosophiques et politiques. Le F.·. Mille proteste contre le mauvais exemple que donnent aux profanes les élus des loges en faisant élever leurs enfants dans un établissement congréganiste. Le F.·. Thiébaud demande qu'on exige de tout profane admis aux épreuves de l'initiation l'engagement formel « de ne se livrer ni pour lui-même, ni pour aucun des siens à des pratiques cultuelles », sous peine d'avoir à donner sa démission. Le F.·. Souchet constate que « pour la facilité du recrutement, on laisse, dans certaines régions, la latitude à certains maçons de se livrer à des pratiques cultuelles qui sont l'expression de leurs opinions philosophiques ». Notre loi est trop élastique, dit-il, et il ajoute que « des maçons qui occupent de hautes situations dans la Maçonnerie se livrent à des pratiques cultuelles, soit par eux-mêmes, soit par des personnes qui les touchent de très près, et qu'ils sont encouragés par ceux qui auraient le devoir de les en détourner ». On renvoie pour une nouvelle rédaction à la commission qui persiste à rejeter tout vœu qui porterait atteinte à l'article 1er de la constitution et à l'autonomie des loges.

Le débat se rouvre et la discussion s'envenime. Qu'est-ce donc que cet article 1er ? dit le F.·. Mayoux. Il est ainsi conçu : « La Franc-Maçonnerie a pour principes la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue de conscience. » Or, il n'est pas question de culte. « Nous disons qu'un franc-maçon peut être matérialiste, oui ; qu'il peut être positiviste, oui ; qu'il peut être déiste, spiritualiste, oui ; mais qu'il soit catholique, protestant ou juif, jamais, jamais, jamais. (*Applaudissements.*) Je sais bien que, dans les siècles passés, il y a eu des curés qui faisaient partie

de la Eranc-Maçonnerie, je sais bien qu'encore aujourd'hui la Franc-Maçonnerie élève à ses plus hautes fonctions des dignitaires des églises protestantes et juives, mais cela, mes frères, c'est le passé. » Et le F.·. Mayoux, qui semble avoir pour lui la logique, veut qu'on donne « à l'institution maçonnique une orientation nettement hostile aux dogmes des religions révélées ». Le F.·. Bédarride s'élève contre la réglementation à outrance : « Les Frères qui, par purisme et par intransigeance, veulent faire ces réglementations, ne réfléchissent pas que souvent, dans les petits orients, le recrutement serait complètement entravé. » Faut-il donc, s'écrie un autre orateur, qu'il y ait de nos Frères « qui veuillent détruire un peu plus, chaque jour, l'esprit de liberté, qui veuillent cadenasser les consciences? » Avant d'obliger les autres à laïciser leur famille, il serait bon qu'on se laïcisât soi-même. A ce Frère, « venu du catholicisme pur », il a fallu quatorze années pour arriver à la libération de son esprit et pour arriver, par la persuasion, à ce que sa femme ne fît point baptiser son enfant. Il est un « défroqué, non d'habit, mais d'intelligence », et il veut instruire ceux qui viennent à la Maçonnerie, non les contraindre. Le F.·. Bédarride a raison : « Dans les petites loges, il y a des circonstances de lieu, de famille, *de commerce*, qu'il ne faut pas oublier. » — « Comment, réplique le F.·. Emile Chauvin, nous dirions qu'on peut être à la fois franc-maçon et clérical pratiquant! » On ne peut concevoir la Maçonnerie que comme « l'affirmation puissante de la souveraineté de la raison humaine et la négation de l'absurdité des dogmes. » La discussion menace de s'éterniser; deux Frères facétieux ont même déposé une motion déclarant que tous ceux qui auront été baptisés, qui auront fait leur première communion, ou se seront mariés religieusement, ne pourront être ou devenir francs-maçons », ce qui permet au F.·. Rabier de dire : « Si nous votons cette proposition, il ne restera plus personne ici. » C'est alors que le F.·. Delpech, président du conseil de l'ordre, demande la parole.

Il constate que la question a une importance capitale et que l'existence de la Franc-Maçonnerie dépend du rejet de la proposition. Le principe de la Franc-Maçonnerie est en effet la liberté de pensée et de conscience. « Lorsqu'un profane se présente à l'initiation, il vous appartient d'examiner ce qu'il vaut au point de vue intellectuel et moral et quelle valeur il vous apporte. A-t-il un culte religieux? S'il vous répond qu'il pratique la religion catholique, vous n'avez pas à aller plus loin, vous êtes fixés; le dogme catholique étant d'ordre étroit, exclusif, opposé par définition à toute tolérance et à l'esprit d'examen, votre homme est jugé, il n'a rien à faire chez nous... Si le profane déclare appartenir à la religion

protestante, israélite, musulmane ou bouddhiste, vous lui demandez s'il est pratiquant. Il en est qui répondent affirmativement. Il vous reste une troisième question à lui poser. Comment entend-il la tolérance, ou plutôt la liberté de penser? Se croit-il en possession de la vérité absolue? Si ses réponses vous permettent de croire qu'il est étroitement inféodé à un dogme religieux, vous n'hésitez pas à repousser sa candidature. » La Franc-Maçonnerie proclame ainsi le droit de penser librement et c'est pour cela « qu'il lui appartient de jouer un grand rôle moral à l'heure où s'annonce la débâcle des religions dogmatiques. Les dieux se meurent : les populations, enfin désabusées, sont contraintes de reconnaître, à la lumière des faits certains, que les dieux, pas plus le Christ que Bouddha ou Mahomet, n'ont tenu les promesses faites aux humanités par leurs prêtres. » Et, après ces blasphèmes réédités de son discours du convent de 1902, le F.·. Delpech se demande qui va offrir à l'humanité les nouveaux guides dont elle a besoin? « C'est aux hommes tels que nous, aux hommes libérés, que revient cette mission, et, après avoir contribué à abattre les temples où s'opérait l'œuvre de compression, nous devons faire métier d'éducateurs en apprenant l'usage de la liberté et le respect des droits sacrés aux individus qui l'ignorent. » Nous devons donc pratiquer « le respect scrupuleux de ce droit ». — « Allez-vous donc, continue-t-il, élaborer un dogme maçonnique? Allez-vous interdire l'accès de nos temples aux protestants restés fidèles au culte de leurs ancêtres..., aux descendants de ceux-là mêmes qui ont fondé l'association maçonnique pour nous donner la liberté de penser? » Et, prenant exemple de ce qui s'est passé dans l'intimité de sa vie de famille, le F.·. Delpech proclame que « des nécessités domestiques » peuvent imposer « de pénibles concessions ». — « Demain vous discuterez les nuances politiques; vous aurez la prétention d'imposer au profane un programme étroit dont la formule aura été donnée par un aréopage de prophètes... Selon que vous aurez voté pour ou contre la proposition qui fait l'objet de ce débat, vous aurez fortifié l'édifice maçonnique ou préparé sa ruine. »

C'est en vain que le F.·. Emile Chauvin apporte l'expression « de sa protestation et de sa consternation »; c'est en vain que le F.·. Mille rappelle que le convent exige, depuis quelques années, que les membres du conseil de l'ordre prennent l'engagement de se faire enterrer civilement, le convent, par 137 voix contre 95, adopte l'ordre du jour, repoussant ainsi toutes les propositions, y compris celle du F.·. Girod qui demande l'interdiction pour tous les maçons de participer à des cérémonies religieuses ou cultuelles.

Le convent tient aussi à faire une large place aux questions

sociales, au moins en apparence, car le rapporteur de la commission des études politiques et sociales constate que ses membres ont plus de bonne volonté que de connaissance des sujets : « Nous sommes chargés, par exemple, de résoudre la question sociale entre le lundi après-midi et le mercredi matin; nous y éprouvons quelque difficulté. »

Cela n'empêche pas la commission de présenter des rapports sur les sujets les plus variés, rapports qui aboutissent à des discussions fort confuses. C'est ainsi que pour lutter « contre des adversaires fortement organisés », on vote le principe de la création d'un office du travail maçonnique dont le projet sera élaboré par le conseil de l'ordre; qu'on émet des vœux en faveur de la réglementation du travail des femmes et des enfants. On étudie « l'examen des moyens susceptibles d'assurer l'exploitation des monopoles par les travailleurs eux-mêmes ». On préconise à ce propos les mesures prises par « des hommes dont la maçonnerie peut s'enorgueillir », les F.·. Millerand et Pelletan; le F.·. Ferdinand Imbert déclare à ce sujet qu'il faut faire « l'économie du sang des bourgeois » et décider l'expropriation de la propriété avec indemnité. On adopte des conclusions tendant à confier aux associations ouvrières de production l'exploitation des monopoles de l'Etat, des départements, des communes. La question des logements insalubres est renvoyée à l'étude des loges, celle de la participation des ouvriers aux bénéfices aboutit à une série de vœux plus ou moins vagues. La question de l'élévation des salaires des ouvriers fera l'objet d'une entente internationale. On décide enfin de renvoyer à la commission de propagande la proposition d'impression du code du travail par le F.·. Groussier. La question des rapports entre le capital et le travail est renvoyée de nouveau à l'étude des loges.

La compétence du convent est universelle. Dans la séance du 23 septembre il renvoie à l'étude du conseil de l'ordre, avec « des avis extrêmement bienveillants » de sa commission, une série de vœux tendant à la démocratisation du jury, à la suppression du serment judiciaire, à la suppression du monopole des avocats. Dans la dernière séance, le F.·. Souchet réclame la justice gratuite et se plaint du nouveau tarif des frais : « comme réforme on avouera que c'est raté ».

Les questions algériennes sont renvoyées au prochain convent malgré la protestation des délégués algériens qui ont voté ce renvoi pour la quatrième fois « la mort dans l'âme ». La question de la réorganisation des colonies a été l'objet d'une consultation des loges dont le rapporteur déclare les résultats insignifiants; aussi se borne-t-il à dépouiller les avis parvenus sur chaque point et les

vœux émis paraissent laisser l'assemblée fort indifférente. Les seuls discours prononcés se réfèrent naturellement à la question anticléricale. Un Frère, qui a été dix-sept ans dans l'Indo-Chine comme fonctionnaire et qui « a peiné et souffert pour la cause maçonnique », nous raconte des histoires « qu'il pourrait appeler histoires de brigands, car il s'agit des missionnaires ». L'adversaire de la Maçonnerie en Extrême-Orient « c'est la mission », car « nos colonies sont devenues le dépotoir des déjections cléricales », et « c'est le missionnaire qui est le maître ». On dira : « Mais vous avez eu là-bas des maçons, vous avez eu le F.·. Lanessan, membre du conseil de l'ordre, vous avez eu le F.·. Doumer, vous avez eu le F.·. Beau, vous avez eu le F.·. Deloncle, député nouvellement élu. » Mais « ces Frères haut placés sont parfois esclaves de leurs bureaux, tout aussi bien que certains ministres en France. Il faudrait que le conseil qui nous dirige puisse, à un moment donné, leur faire des remontrances comme il en fait aux loges et aux simples maçons. Ces Frères devraient d'abord, lorsqu'ils viennent là-bas, nous faire visite. Le F.·. Doumer est venu et a donné pour le congrès international une somme très forte..., mais le F.·. Beau n'a pas cru devoir faire visite à notre loge ». Cette loge cependant mérite des égards, car elle a fourni « un travail considérable au F.·. Lafferre sur la situation des biens des missions ». — On voit de quelle source émanent les attaques contre les missionnaires. — Le F.·. tonkinois ajoute qu'il a été frappé pour des « articles de combat qui ont été reproduits par la *Raison* et par l'*Action*. » Le F.·. Brousmiche, pharmacien dans le monde profane, confirme les dires du précédent orateur au sujet de l'influence pernicieuse des missions, mais il défend le F.·. Beau qui est venu à sa loge et « nous a assurés qu'il nous suivrait dans toute espèce de circonstances ». Le F.·. Girod se plaint aussi de « la mainmise du clergé sur tout notre empire colonial ». Il faut se débarrasser de toute influence cléricale et quant à lui, s'il était ministre, il n'hésiterait pas à relever de ses fonctions tout gouverneur qui reconnaîtrait aller à la messe. Le mal vient de ce qu'il y a au ministère des colonies « de très vieux ferments de cléricalisme ». Toutes les expéditions coloniales sont faites « à cause de l'influence catholique ». — « Il faut en finir ». Aussi le convent émet des vœux tendant à « la suprématie absolue du pouvoir civil aux colonies », et à ce que toutes les dispositions relatives aux congrégations soient applicables aux colonies, toutes les congrégations enseignantes devant disparaître. Quant aux Frères frappés par les cléricaux, le F.·. Cordier déclare qu'on a voulu faire une démarche en faveur de l'un d'eux, mais, à l'époque du convent, les chefs de service des ministères sont absents; ne

pourrait-on constituer une commission permanente pour défendre les Frères menacés? Cette commission existe au Grand-Orient, répond sévèrement le F.·. président, c'est le bureau du conseil de l'ordre « qui est chargé de recevoir toutes les réclamations ».

Il faut signaler encore le rapport concernant « l'élaboration d'un code de la paix ». Ce code serait peut-être « hypothétique », dit le rapporteur, mais la commission propose un vœu. N'est-ce pas la Maçonnerie qui a répandu les idées de paix et d'arbitrage par l'intermédiaire de Massol, d'Henri Brisson et de Jean Macé? Il faut avouer que la Maçonnerie a été mal récompensée. Qu'a fait l'Allemagne, qu'a fait l'Italie, « malgré ses efforts pour constituer l'unité italienne? » « Nos adversaires agitent cette question », et on peut lire « dans la bien pensante *Revue des Deux Mondes*, par exemple, des articles, d'ailleurs instructifs et documentés, écrits par des réactionnaires pour rappeler cette histoire, on peut constater qu'il n'y a pas assez de sarcasmes et de railleries pour rabaisser l'œuvre pacifique de la Maçonnerie et qu'on se fait contre nous une arme singulièrement terrible de l'inanité de nos efforts ». Il n'importe : « la suppression de la guerre est une nécessité », le « mouvement socialiste international » aidera à résoudre la question posée par la Conférence de la Haye qui a déjà produit d'excellents résultats. Il faut aider à ce mouvement pacificateur. Il faut de plus apprendre à la jeunesse à considérer « les agissements militaristes de notre histoire pour ce qu'ils valent » et montrer aux enfants à devenir des hommes en devenant meilleurs et non « en assassinant et en égorgeant ». Le F.·. Emile Chauvin propose la formule adoptée par le congrès de la paix de Rouen et d'après laquelle, dans chaque pays, le Parlement doit inviter le gouvernement à s'entendre avec les autres gouvernements pour réduire les armements et pour rédiger un projet de codification du droit international. De plus, les vœux de la commission tendent à propager les idées d'arbitrage, invitent le gouvernement à conclure des traités d'arbitrage international et à faire dans l'enseignement une propagande « en faveur de la paix contre le césarisme historique ». On devra « substituer aux anciens manuels d'histoire militariste de nouveaux textes animés de l'esprit démocratique et humanitaire ».

Ces idées sont hautement approuvées par le F.·. Hubbard, qui a vu le congrès de Rouen rendre hommage « à l'attitude des francs-maçons dans cette question ». A ce congrès les délégués allemands sont venus « avec une très grande bonne foi et une grande loyauté », et dans la question de l'Alsace-Lorraine on a procédé avec prudence et « pacifisme ». On s'est borné à prendre acte avec « intérêt, bienveillance et satisfaction », de la création

à Munich d'une ligue franco-allemande « ayant pour objet d'étudier le rapprochement des deux peuples ». « Nous, Français, nous n'avons qu'à attendre à cet égard l'effort de nos amis de l'extérieur », et à nous servir « de l'autorité morale que nous avons conquise sur le gouvernement de ce pays ». Du reste, le congrès de la paix aura lieu l'année suivante, à Saint-Louis, où « le mouvement très vif qui aura lieu et la visite possible du Président de la République (encore un voyage)! nous donneront peut-être l'occasion de voir les Américains se départir de cette austérité déiste qu'ils ont prise sur la question du grand architecte de l'univers ».

Enfin nous ne devons pas omettre la délibération relative à la question renvoyée en 1902 à l'étude des loges : « Etude des moyens pratiques et des formes par lesquels la femme pourra désormais devenir effectivement la collaboratrice des travaux de la Maçonnerie. » Le F.·. Crescent, délégué de l'*Asile du sage*, constate dans son rapport que toutes les loges sont d'accord pour reconnaître qu'il faut opposer à la femme « nourrie d'idées fausses et de superstitions ridicules », une femme « éclairée par nos doctrines et éloignée à jamais de l'Eglise ». Il nie que ce soient les loges parisiennes qui « s'acharnent » à faire aboutir cette question. L'ensemble des loges s'est prononcé contre l'admission de la femme et même contre les relations officielles avec le *Droit humain*. Mais ce n'est pas à cause des scandales qu'on a fait prévoir, ni parce que les femmes seraient « incapables d'observer la loi du silence », c'est parce que « l'état mental de la femme ne permet pas encore de lui ouvrir toutes grandes les portes de notre institution ». Seulement « il faut en tirer le meilleur parti possible », pour la propagation de nos idées, les lui inculquer peu à peu, et « la reprendre à l'Eglise ». Il faut laisser la généreuse initiative du *Droit humain* se développer et permettre aux maçons d'assister à ses tenues.

Telles sont les conclusions de la commission, et la discussion qui suit ne fait que reproduire les arguments déjà développés au convent de 1902. Une nouvelle proposition est seulement faite qui consisterait à laisser à chacun des ateliers la faculté d'admettre les femmes à l'initiation. On constate du reste que, malgré les circulaires du Grand-Orient, beaucoup de maçons vont déjà dans les loges du *Droit humain* : laissera-t-on *le Droit humain* accaparer les femmes? La discussion, fort longue et très animée, se termine par l'adoption, par 183 voix contre 104, des conclusions de la commission. Les femmes ne pourront donc être admises « pour l'instant » dans les loges du Grand-Orient. Mais rapportera-t-on la circulaire qui interdit la fréquentation des loges mixtes? Le

F.·. Lafferre, au nom du conseil de l'ordre, essaye d'esquiver une solution catégorique et de lui réserver un droit de *veto*, mais le convent, « à une grande majorité », décide formellement que les Frères du Grand-Orient « auront le droit d'aller visiter les loges mixtes ». C'était le résultat que beaucoup désiraient avant tout obtenir. On voit, en effet, dans la séance du 25 septembre, que le F.·. Colin prévoit qu'un certain nombre de délégués vont profiter de leur présence à Paris pour aller visiter les loges mixtes; il demande qu'on les prévienne d'avoir à éviter de donner « le mot de semestre » que ces loges doivent ignorer. Voilà déjà les inconvénients d'une première victoire féministe qui se font sentir.

L'heure est venue des discours. Le F.·. Massé, orateur de l'assemblée, prononce le discours de clôture qui, cette année, a paru dans les journaux profanes. Nous ne l'analyserons donc pas en détail. Le F.·. Massé rappelle qu'au convent de 1898, comme rapporteur de la commission de propagande, il a affirmé que « la Maçonnerie avait pour devoir impérieux de se mêler chaque jour davantage aux luttes politiques et profanes ». « Dans le succès remporté, il revient une large part à la Franc-Maçonnerie », car c'est « son esprit, son programme, sa méthode qui ont triomphé ». L'orateur rappelle la lutte pour la « justice et la vérité », dont le convent de 1898 a, pour les maçons, été le signal. Il rappelle la lutte contre le cléricalisme. Si le bloc a pu se constituer, c'est grâce à la Maçonnerie et à la discipline apprise dans les loges. Il nie que la Maçonnerie soit un parti politique, mais elle a un programme, « l'affranchissement complet de la pensée ». Une partie seulement de ce programme vient d'être appliquée : il faut maintenant soustraire à la domination de l'Eglise « les jeunes intelligences ». La séparation de l'Eglise et de l'Etat, une loi sur l'enseignement, telles sont les mesures qu'il faut réclamer : « Ayons foi dans la parole de notre F.·. Combes. » Et le F.·. Massé, rappelant que c'est la Maçonnerie qui « a mis sous le maillet, dans ses loges », toutes les propositions qui, devenues des lois, sont « l'honneur de notre troisième République », le F.·. Massé réédite un mot fameux et souhaite que la République soit véritablement la Franc-Maçonnerie à découvert, de même que « depuis longtemps » la Franc-Maçonnerie « n'est autre chose que la République à couvert ».

Le banquet est aussi, comme le veut la tradition, l'occasion d'importants discours. Le F.·. Rabier, président de l'assemblée, porte la santé de M. Loubet. Il y a droit comme premier magistrat de la République, il y a droit aussi comme citoyen, « et je tiens, dit le F.·. Rabier, à le dire bien haut à l'heure où M. Loubet est

peut-être plus attaqué qu'il ne convient. Nous ne saurions oublier qu'il est l'élu des représentants de la démocratie républicaine et que le diminuer, c'est diminuer la valeur de notre choix. Et si parfois son attitude a pu lui valoir les félicitations intéressées de nos adversaires, nous n'avons pas le droit de lui en faire grief, nous ne pouvons et nous ne devons que nous souvenir de sa fermeté dans les circonstances graves. Nous l'aurons toujours avec nous dans la lutte pour la République ». Le F.·. Rabier dit aussi « l'affection profonde qu'il porte au citoyen si simple, si affable et si bon qu'est notre F.·. Combes, qui n'a accepté le pouvoir que pour accomplir sa tâche de bon républicain et de bon maçon. Ce que le F.·. Combes fait dans les conseils du gouvernement.., notre F.·. Delpech l'accomplirait de même, l'accomplira, dirai-je, le jour où on fera appel à son dévouement ». Le F.·. Rabier termine en constatant que « les Frères affluent de plus en plus nombreux dans nos temples, quelque difficile qu'en puisse être l'accès ».

Le F.·. Morin félicite le président du convent d'avoir été élu « président d'une des plus grandes assemblées philosophiques, morales et politiques qui soient au monde », et il confond dans le même éloge le F.·. Massé qui s'est illustré, lui aussi, par « son énergique intervention dans le débat relatif aux congrégations ».

Mais ce qu'il faut surtout signaler, c'est le discours du F.·. Lafferre, président du conseil de l'ordre, parce qu'il porte l'empreinte de cette conviction que la Maçonnerie constitue désormais le pouvoir suprême du pays : « Il est certainement très doux, s'écrie-t-il, de regarder autour de soi, de s'applaudir des résultats obtenus avec le concours de la Maçonnerie, d'applaudir la République triomphante, d'envoyer des ordres du jour au ministère, et de recevoir de lui des télégrammes qui indiquent quelle grande place nous occupons aujourd'hui dans la République. » Mais il faut que les maçons aient le sentiment de la responsabilité qui leur incombe; il faut se grouper et préparer « par la République à couvert la République à découvert, telle qu'elle nous apparaît dans la formation du bloc maçonnique et du bloc républicain qui soutient en ce moment le ministère d'action républicaine ».

La fin du discours est à citer : « Non, mes Frères, nous ne sommes pas un syndicat d'intérêts, nous sommes une grande force morale, nous sommes la conscience du pays se reflétant ici, dans le convent; nous sommes chaque année la cloche qui sonne ou le glas de mort pour un ministère qui n'a pas fait son devoir et qui a trahi la République, ou le réconfort dont il a besoin, et vient lui dire à une heure solennelle : « Je viens t'apporter la parole du pays, je viens t'apporter son appréciation, je viens te dire ce que

le pays pense de toi, je viens te donner le satisfecit dont tu as besoin, ou t'infliger le blâme qui sera suivi demain de ta chute. »

« Nous avons donné au ministère Combes le réconfort, gardons-le-lui, mes frères, restons unis; tâchons de rester des maçons jusqu'au bout. Nous avons besoin de vigilance; nous avons besoin surtout de cette confiance mutuelle dont sont faits les rapports entre maçons; elle nous est indispensable si nous voulons mener à bien l'œuvre qui n'est pas encore achevée.

« Cette œuvre, vous la connaissez... La lutte anticléricale continue : il faut que, d'une main vigoureuse, d'un balai vigoureux, permettez-moi cette expression énergique, la République se débarrasse des congrégations, qui sont la puissance d'oppression de la liberté individuelle. Il ne faut pas que les cléricaux aient crié pour rien; il ne faut pas qu'ils étalent leurs colères et leurs rancunes parce qu'on leur a supprimé un dixième de leur effectif; il ne faut pas qu'après les scènes qui se sont passées en Bretagne et les injures dont a été couvert le président du conseil, une association puissante comme les Frères de la Doctrine chrétienne, avec ses dix mille écoles, ses deux cent mille élèves, puisse encore braver la démocratie et bénéficier de l'honneur, qu'elle ne mérite pas, d'être incorporée depuis 1806 dans l'Université; il ne faut pas que les cléricaux se plaignent pour rien : vous avez l'obligation stricte de légitimer leurs plaintes.

« Rappelez-vous-le bien, le système des petits paquets est toujours funeste, dans les affaires politiques comme dans les affaires militaires; il faut en finir d'un seul coup, car ceux que nous frappons se plaignent d'une façon aussi horrible quand on les pique de la pointe d'une épingle que quand on manie le bistouri. Il faut donc en finir; c'est à cette œuvre que nous nous attacherons, mes Frères, avec le concours de tous les maçons du Parlement. »

C'est le cri de la haine, c'est le chant de triomphe des jacobins que nous venons d'entendre. Ils sont au pouvoir et ils s'en vantent : le devoir est tout tracé pour ceux qui ne peuvent se résigner à la ruine de la liberté et bientôt de la patrie elle-même.

Paul Nourrisson.

LE JAPON INDUSTRIEL

Les épisodes sanglants de la guerre sino-japonaise et les rencontres récentes de la flotte et de l'armée nippones avec celles du tsar ont révélé la valeur, l'endurance et la froide discipline sous le feu des petits soldats au visage jaune. Mais nous sommes moins renseignés sur la science et sur l'industrie japonaises.

Un peuple menu et très poli de gens drôles échappés à des paravents de laque, c'était, il y a peu de temps encore, l'opinion de bien des Français.

Loti en avait décrit, — avec toute l'exactitude dont un poète est capable, — le côté anecdotique et pittoresque; quelques relations de voyages, souvent ironiques, avaient montré l'assemblage déconcertant et parfois burlesque de civilisation européenne et de tradition autochtone séculaire que présentent souvent les réunions mondaines et celles de la cour du Mikado. On vivait sur ces données.

Les événements actuels, depuis l'affaire de Port-Arthur, cette agression brutale qu'aucune déclaration de guerre n'avait précédée, ont modifié du tout au tout l'opinion courante. Tel, chez qui la pensée de l'Empire du Soleil-Levant était liée indissolublement au souvenir du samouraï de José-Maria de Hérédia :

> D'un doigt distrait frôlant la sonore biva....,

en vient à se représenter le Japon comme la Belgique ou comme l'Angleterre de l'Extrême-Orient, un pays couvert d'usines et d'établissements industriels prospères, sillonné de voies ferrées, hérissé de hautes cheminées de briques vomissant des torrents de fumée noire et gardé en même temps par une armée formidable, rompue à toutes les minuties des savantes tactiques et prête à tous les triomphes. Tout le monde a pu lire dans des journaux graves que le Japon, nécessairement vainqueur par la force de ses armes, étendrait dans un avenir prochain sa suprématie industrielle sur la vieille Europe en même temps que sur la jeune Amérique.

Entre ces deux opinions, aussi erronées l'une que l'autre, il y a place pour une troisième, plus modérée et plus juste.

A côté du Japon poétique et un peu lunaire que les littérateurs se sont complu à nous représenter, il est un Japon moderne et vivant, résolument ouvert aux idées et à la science de l'Occident, qui compte des usines importantes, des fabriques en pleine activité, des laboratoires dont les travaux commencent à être appréciés en Europe. Mais le vieux Japon existe toujours, très différent et très éloigné de nos mœurs, et la superposition des deux peuples ne donne pas le moins du monde l'impression d'une nation une et compacte. Tout spécialement, les incontestables progrès du jeune Japon sont arrêtés et parfois paralysés par le vieux Japon rétrograde et résolument conservateur. Le parti des novateurs est fort et puissant : il n'est pas encore triomphant et l'on n'a pas le droit de considérer le pays nippon comme semblable de tous points aux pays du vieux monde.

*
* *

Depuis une trentaine d'années, le Japon s'est développé d'une façon extraordinaire au point de vue industriel et économique. Mais, en bien des points, l'évolution tendant à remplacer la petite par la grande industrie a vu son essor entravé par l'habitude invétérée du peuple ouvrier de se réunir en petits ateliers et de se montrer plein de défiance et d'hostilité pour le travail en manufacture. (La main-d'œuvre japonaise est, d'ailleurs, détestable, et sa mauvaise qualité n'a guère d'égale que son bas prix.) A Kyoto, par exemple, mille ouvriers environ sont occupés à fabriquer les porcelaines Awata. Que l'on ne se figure pas, cependant, une ruche bourdonnante d'activité, des machines puissantes, des transmissions, des broyeurs, des mélangeurs, des fours à récupération où l'économie de combustible est aussi complète que possible, des tours mécaniques, des cuves à émailler aux dimensions considérables, et tout ce qui existerait chez nous dans une usine similaire occupant ce grand nombre de travailleurs. Les ouvriers sont dispersés entre une trentaine d'entreprises; la principale consiste dans une série de bicoques assez malpropres où l'on voit des hommes mélangeant et tamisant la terre à la main, des fours petits, en mauvais état dont les crevasses nombreuses sont lutées grossièrement à l'argile et qui sont uniquement chauffés au bois de pin matsou. Pas le moindre moteur mécanique : les trois tours sont mus d'une façon extrêmement primitive par un gamin tournant une roue.

La puissante maison Mitsoui dont tout le monde connaît les

soieries de luxe répartit sa fabrication entre plus de quatre mille ateliers distincts occupant environ 25,000 ouvriers dans le faubourg Nichidjine de Kyoto. Les métiers n'y ont rien de moderne : des cadres de bambou assemblés par des cordelettes, des ficelles tendues par des baguettes agissant sur les fils du tissu, des navettes mues à la main, pas le moindre effort pour introduire le machinisme dans cette antique industrie du tissage.

Evidemment, il ne s'agit là, en somme, que d'industries d'art où la tradition séculaire s'est perpétuée, et la grande industrie s'est modernisée, au moins partiellement.

Il ne faut pas manquer de faire cette restriction, car, en bien des cas, le demi-progrès est la règle au Japon. Il n'est pas rare de rencontrer dans des exploitations minières, même très importantes comme sont, par exemple, les mines de cuivre d'Achio entre Nikko et le lac Tchouzendji, des rails Decauville sur lesquels circulent lentement de nombreux wagonnets traînés par des buffles, alors que la moindre locomotive permettrait de doubler le trafic en diminuant le temps employé et la main-d'œuvre nécessaire. De même, si les verriers japonais ont une habileté incomparable pour fabriquer des vases et des coupes délicatement ornées, recuites au feu et embellies d'émaux dont la finesse est admirable, on ne trouve pas au Japon une seule fabrique de verre à vitres ou de glaces : tout le verre plan est importé.

Ces réserves nécessaires une fois faites, il faut constater que le développement industriel est, pour l'avenir du pays, une impérieuse nécessité économique. La densité de la population est considérable et est en progression constante. Elle atteint aujourd'hui 115 habitants par kilomètre carré, et, dans les régions riches, 300 habitants au kilomètre carré. L'expatriation et le mouvement très accentué d'expansion coloniale (Formose, Hikkaïdo) ne suffisent pas à servir de régulateur à cette véritable surproduction d'hommes. L'agriculture, d'autre part, pour si prospère et si développée qu'elle soit, n'assure pas des moyens d'existence réguliers à toute la population : les chiffres des statistiques démographiques sont, à cet égard, tout à fait significatifs : 33 millions d'habitants en 1874; 45 millions en 1900.

Il semble que le Japon ait bien compris cette obligation de son existence future, car, délibérément, il est entré, depuis un tiers de siècle, dans la voie qui s'ouvrait devant lui. Tout n'est pas parfait dans son organisation industrielle, bien au contraire; ce peuple qui s'est rallié si vite à la civilisation occidentale semble l'avoir mal assimilée, et il ne serait pas juste de dire qu'il *est* un peuple industriel, au sens exact du terme : il est plus exact d'affirmer qu'il le *sera*.

L'ère de l'évolution n'est pas close pour lui.

Actuellement, la grande industrie, telle que la conçoivent nos cerveaux européens, est à peu près localisée à Osaka et dans ses environs immédiats. La métropole industrielle et commerciale de l'empire nippon est une ville très vieille, très japonaise en certaines de ses parties, et qui présente aux yeux du voyageur un contraste saisissant entre les maisons pressées aux toits plats, le grand temple et le château de la vieille ville et les 2,000 cheminées d'usine de la ville nouvelle autour desquelles se groupent les maisons du faubourg ouvrier. Près de 30,000 chevaux-vapeur y sont produits qui donnent la vie à des machines nombreuses et diverses. La filature Boseki y met en œuvre, avec un outillage très perfectionné, des cotons indigènes, et surtout des cotons importés de l'Inde et des Etats-Unis; 4,000 ouvriers y trouvent une occupation journalière. Les tissages de laine et les manufactures de drap d'Osaka commencent à prendre une importance très grande : ils occupent près de 2,000 ouvriers. Les ateliers métallurgiques et les chantiers de construction navale sont en grande partie, il est vrai, des dépôts de produits importés, mais les aciéries impériales de Kiouchiou fournissent à leur activité 60,000 tonnes d'acier par an. Les ateliers Hiraoka, où l'on construit des locomotives, des machines diverses, des wagons et même des Pullmann-Car, occupent 1,100 ouvriers : l'Osaka-Seisui-Kaïcha, la principale manufacture d'allumettes de la ville, emploie un personnel de 13,000 travailleurs des deux sexes. Le développement industriel d'Osaka ne peut manquer d'aller croissant; sa position géographique à proximité de la mer, les canaux qui la traversent, et, surtout, l'énorme force motrice à peine utilisée du lac Biwa, que l'on pourra aisément transporter à Osaka, assurent à la ville un avenir économique brillant.

A Kyoto, ville nouvelle bâtie à la façon américaine, aux rues se coupant à angle droit et désignées par des numéros d'ordre, mais étroites, à peine pavées, bordées de maisons basses presque entièrement construites en bambou, où les temples de Guion et de Chion-in recèlent les inestimables trésors d'un art délicat et somptueux, où 3,000 édifices religieux sont peuplés d'un monde de statues précieuses, 4,000 ouvriers travaillent, avec l'aide de machines perfectionnées, à la fabrique de cigarettes Mouraï dont le fonds annuel de roulement est de 5 millions de yèn, près de 16 millions de francs. Les tissages, les filatures, les fabriques de papier et les ateliers où l'on peint des Kakémonos pour l'exportation occupent, elles aussi, un personnel nombreux; mais si les usines de la ville, alimentées en énergie par les barrages du canal, utilisent

2,000 chevaux, la note d'industrialisme aigu n'est pas aussi nette qu'à Osaka. A part les usines Mouraï, on n'y rencontre pas de véritables manufactures à la mode occidentale, mais des ateliers distincts et séparés, des groupements ouvriers nombreux et peu importants.

Tokyo, la capitale de l'empire, agglomération de près de 2 millions d'habitants, qui s'étend sur plus de 250 kilomètres carrés, comprend, à côté de la vieille ville et de la ville impériale, une ville à demi européanisée où l'industrie est très active. La rivière Soumida est sillonnée de jonques que traînent des remorqueurs et par des sampans express : le flux et le reflux s'y font sentir et viennent battre le granit des quais. Tout autour de la baie, des cheminées noires se dressent, rayant l'horizon clair et salissant de leurs panaches de fumée l'admirable transparence du ciel. La filature de coton Kanégafoudgi est aussi importante que la Bosekí d'Osaka; ses 50,000 broches occupent 4,000 ouvriers : deux moteurs, l'un de 600, l'autre de 1,200 chevaux, animent ses machines, les chalands remontent la Soumida pour venir à quai de l'usine. Les grands ateliers de construction de Tokyo fabriquent des dynamos et des machines : les papeteries d'Odji, l'imprimerie Soueïcha sont admirablement outillées.

Les mines de fer des districts du Nord et du Hokkaïdo sont pauvres et ne produisent guère plus de 30,000 tonnes par an. La métallurgie japonaise est donc, et sera probablement toujours, tributaire pour le minerai de fer des pays importateurs, de la Chine notamment. Le cuivre, par contre, est abondant. L'exploitation de la houille est en croissance continue : près de 10 millions de tonnes sont annuellement extraites des charbonnages du Hokkaïdo et de Kiouchiou; la seule mine de Miiké, près de Nagasaki, occupe 6,000 ouvriers et produit 2,500 tonnes par jour d'un combustible excellent.

Les chantiers de construction navale de Mitsoubichi, à Nagasaki, ceux d'Osaka, et les chantiers militaires de Yokosuka, dont le développement ne date pourtant que de quelques années, ont déjà été en mesure de produire un sixième environ du tonnage des vapeurs inscrits au cours de l'année dernière pour naviguer sous le pavillon mikadonal.

En somme, ce rapide exposé montre quels progrès certains le Japon a accomplis au point de vue industriel. Sa situation insulaire et les découpures nombreuses et profondes dont ses côtes sont déchiquetées, le prédisposent à tourner vers les choses de la mer son activité et ses efforts. Aussi sa marine est-elle en progrès constant. 855 bateaux à voiles en 1890, 4,020 en 1901; 585 navires

à vapeur en 1890, 1,395 en 1901. La jauge de sa marine marchande à vapeur a quadruplé, et celle de sa marine à voiles a sextuplé en l'espace de onze années. Il y a treize années, le réseau des chemins de fer japonais ne dépassait pas 2,250 kilomètres; en 1903, il atteignait 6,820 kilomètres. Le développement du commerce extérieur donne des chiffres analogues : en 1890, les exportations se montaient à 142 millions de francs; en 1902, à 646 millions. En 1890, les importations ne dépassaient pas un total de 205 millions de francs; en 1902, elles étaient de 680 millions. Le total des importations et des exportations réunies donne 347 millions pour 1890, et 1,326 millions pour 1902; c'est dire que, en l'espace de douze années, le commerce extérieur du Japon a quadruplé.

A ne considérer que l'éloquence brutale des chiffres, l'empire nippon est en voie de devenir une nation puissante au point de vue industriel, et l'on est tenté de croire que, son développement suivant toujours une marche régulièrement ascendante, l'amènera, dans un bref délai, à triompher sur le marché mondial. Cette opinion excessive est fausse : les chiffres ne signifient pas tout ce qu'ils disent, et le tableau a des ombres qu'il faut signaler. Depuis 1868, le Japon a marché à pas de géants dans la voie du progrès : c'est là un fait indéniable, mais il n'a pas encore acquis ce qu'il lui faudrait d'organisation et surtout d'éducation économique pour continuer dans des proportions régulièrement croissantes.

Les industries ont besoin, pour acquérir toute leur amplitude, de s'affranchir des routines, et elles ne paraissent pas disposées à le faire au Japon. L'utilisation des sous-produits, par exemple, y est chose parfaitement inconnue; la conduite des machines exige des mécaniciens experts : les Japonais, adroits, minutieux et patients, sont souvent de merveilleux mécaniciens; mais elle nécessite aussi des ingénieurs habiles et, malheureusement, les ingénieurs japonais ne sont pas toujours à la hauteur de leur tâche. Le grand principe moderne : *Time is money* est absolument lettre morte au Japon : la main-d'œuvre y est à si bas prix qu'il n'est pas compréhensible de lui faire rendre le maximum d'effet utile. Surtout, si l'esprit d'innovation est souvent très répandu en haut, il est parfaitement ignoré en bas. Il n'est pas rare de voir des ouvriers dédaigner les nouvelles méthodes qui leur sont enseignées pour garder jalousement les vieilles pratiques traditionnelles. Il en résulte souvent d'amusants contrastes. A côté du wattman se tient, sur la plateforme avant des cars électriques de Kyoto, un employé qui, de temps en temps, aux tournants, aux croisements de rues et dans les passages encombrés, descend et court devant la voiture en avertissant les passants d'avoir à se ranger et à

faire place. Cependant, le wattman a sous la main une corne de cuivre, resplendissante et inutile, qui suffirait à signaler son approche, mais les Kouroumaya qui traînent les pousse-pousses destinés aux courses urbaines ont l'habitude de crier, et la corne des tramways n'est pas dans les mœurs. C'est, du moins, l'explication que, très gravement, donnait récemment de cette anomalie un Japonais très parisien à qui, peut-être, il eût été piquant de demander si les tramways électriques « sont dans les mœurs ».

Cet attachement des Japonais aux vieilles coutumes, cette difficulté qu'ils éprouvent tous, même les plus intelligents, les plus avancés, les plus avertis des choses et des idées de l'Occident, à se déjaponiser totalement, tiennent à des causes multiples et assez obscures. D'abord, à la naïveté prétentieuse qui est le fond de l'âme nippone. Ceci n'est pas une critique : c'est une constatation. Qu'un industriel commande une machine en Europe ou en Amérique, il exige une modification parfois très inutile, parfois même dommageable, mais il est persuadé qu'il a fait acte d'homme supérieur en imposant un changement. Qu'un commerçant achète des produits bruts pour les manufacturer, il s'en tiendra longtemps à la première qualité qu'il aura commandée, sans vouloir tenir compte des avis du vendeur conseillant une qualité plus avantageuse. Ceci est d'autant plus singulier et d'autant plus paradoxal en apparence que les Nippons sont, en même temps, des trafiquants experts et habiles. Mais, avant tout, ils sont traditionnalistes, même dans leur amour des nouveautés industrielles.

L'extraordinaire avilissement des prix de la main-d'œuvre, son abondance, la facilité de son recrutement, nuisent aussi au développement intégral des machines et du travail mécanique. A quoi bon un transporteur pour amener le minerai au gueulard d'un haut fourneau quand il est si peu coûteux, si simple et si conforme aux traditions de le faire porter à dos par des hommes ?

Dans ce pays de vieille féodalité où la révolution de 1868 a pu briser les castes politiques sans les niveler complètement, ce n'est que depuis trente ans que le commerce et l'industrie ont cessé d'être tenus pour des occupations inférieures, indignes d'un homme bien né. Les mœurs ne changent pas avec cette rapidité; il reste toujours un peu de dédain pour les marchands dans l'âme des descendants de l'antique noblesse, et ceux qui, cadets de vieilles familles ou fils de samouraï, ambitieux d'argent, se décident à embrasser la carrière du négoce, gardent dans l'âme une parcelle de leur morgue aristocratique. Les écoles professionnelles supérieures n'ont que des élèves prétentieux et indisciplinés, et comme, trop souvent, les professeurs se sont hâtivement improvisé

une compétence scientifique, il est facile de concevoir que les fruits de l'étude sont peu nombreux et de faible qualité.

Pourtant, il ne serait pas juste de critiquer d'une façon absolue l'enseignement industriel du Japon; au moins en certaines de ses parties, il est excellent. Si les ingénieurs, mécaniciens et constructeurs ne peuvent pas être mis en parallèle avec leurs confrères d'Europe et d'Amérique, il est pourtant une branche de la science industrielle qui, depuis quelques années, a fait des progrès étonnants : la chimie, et spécialement la chimie appliquée. Trop souvent, on ne cite au Japon que les usines métallurgiques, les tissages, les papeteries, les horlogeries, les fabriques de cigarettes, et le voyageur n'accorde qu'une attention distraite aux chimistes japonais; c'est une erreur d'appréciation. Les chimistes sont, bien certainement, les plus remarquables parmi les savants nippons, et il n'est pas exagéré de croire que le Japon est appelé à tenir bientôt, au point de vue de la fabrication et de la vente des produits chimiques, comme au point de vue de la chimie pure, une place très honorable dans le monde. Toute une école de savants de la plus haute valeur s'est formée à Tokyo-Komba et constitue le personnel enseignant de la nouvelle université. Oscar Lœw, Asô, Michito, Miejachi, Tsukamato, Nakamoura, Schimada, Kitaô, Shiraï, Ishikawa, Houda, Toyonaga, Tanaka, Ayama, Hanaï, Ishizecka, se sont fait un nom respecté. Les beaux travaux de MM. Katsuyama et Saïto en chimie physiologique et en chimie médicale, leurs recherches sur l'action paralysante des toxines sur la cellule vivante, sur les glycosuries alimentaires, sur l'analyse du sang, vérifient et complètent les recherches récentes de nos compatriotes. Les revues spéciales de France, d'Allemagne et d'Angleterre enregistrent avec éloges les controverses brillantes dont la société chimique de Tokyo-Komba est le siège. L'industrie des pétroles est redevable à M. Shinichi Takano d'études théoriques importantes; grâce à lui, les huiles minérales des territoires d'Amaze, Hirei et Mijagawa sont exactement connues dans leur composition élémentaire et les exportateurs ont apprécié leur importance commerciale. Le raffinage électrolytique du cuivre doit à M. Askahaï des perfectionnements d'une très grande portée. Mais c'est surtout dans l'étude de la biologie et de la chimie agricole que les Japonais se distinguent. Il semble que les habitudes d'observation patiente et de précision méthodique qui ont fait le triomphe des artistes nippons et la gloire des peintres de Kakémonos ont passé dans le sang même de la race et en sont devenues comme une caractéristique permanente. Les recherches minutieuses sont leur triomphe. Les élèves d'Oscar Lœw ont poussé

très loin la connaissance de la vie des ferments. A la suite des études de Lœw sur la catalase, Asô publie ses découvertes sur la laccase, Kriashaï sur les zymases et leur développement. Les travaux de MM. Lœw, Kosaï et Asô sur les ferments réducteurs, les réductases et les diastases oxydantes, ont appris aux producteurs de thé à modifier ce qu'avait de défectueux les vieilles manières empiriques de préparer les feuilles du précieux arbuste. Grâce aux efforts de Mialkahaï, la fabrication de la bière est devenue une grande industrie nationale. La seule brasserie Asachi, à Soulta-Osaka, produit 50,000 hectolitres par an, et elle refuse des commandes. Le développement de la brasserie est lié à une découverte décisive : la substitution du riz indigène à l'orge, produit importé. La bière est devenue même un article important d'exportation.

Les chimistes japonais savent s'élever des faits observés aux lois générales qui les régissent. Il suffit de lire les ouvrages publiés en collaboration avec notre compatriote Pozzi-Escot par MM. Asô et Lœw pour voir que les chimistes d'Extrême-Orient sont plus et mieux que des analystes, et qu'ils parviennent à la véritable science. Dans l'*Introduction à la chimie végétale* (1 vol. chez de Rudeval, Paris, 1903), Asô pose les bases d'un travail de synthèse qui sera une œuvre au sens le plus complet du mot. L'*Energie chimique primaire de la matière vivante*, du professeur Lœw (1 vol. chez Rousset, Paris, 1903), est un livre d'une haute portée philosophique en même temps que d'une réelle valeur scientifique.

Dans leurs laboratoires merveilleusement outillés, les Japonais, riches des leçons reçues de la vieille Europe, mettent journellement en pratique la devise de Faraday : *to work*, *finish*, *publish*, « Travailler, terminer, publier ».

La chimie appliquée peut servir de modèle aux Nippons pour les autres branches de leur science industrielle : par elle ils se révèlent vraiment hors de pair. Il leur manque encore de savoir, en mécanique, en construction, en électricité, en métallurgie, être de patients élèves, il leur faudrait refaire leur instruction hâtive avant de prétendre à la maîtrise.

Comme le peuple de l'empire du Soleil-Levant est industrieux, intelligent et doué d'une volonté tenace, il y parviendra sans doute. Mais il a paru bon de montrer par des faits et des exemples qu'il n'y est pas encore parvenu, et qu'il a beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre le but qu'il se propose : être, en Orient, une nation vraiment « occidentale ».

Francis Marre.

EXPIATRICE

I

— Vernon. Cinq minutes d'arrêt.

Les portières s'ouvrirent pour laisser descendre les arrivants et monter les partants. Mais, en fait d'arrivants, on en compta un seul : un gros homme aux cheveux grisonnants, à la face rougeaude, encadrée de favoris épais et prétentieux, éclairée par des yeux percés en trous de vrille dont les lunettes d'or dissimulaient tant bien que mal l'expression hypocrite et rusée. Tout de noir vêtu, coiffé d'un chapeau claque haut de forme, sa redingote croisée sur un ventre bedonnant, un large portefeuille sous le bras, il donnait l'impression d'un personnage dépourvu d'élégance et dédaigneux de la mode, ou condamné par sa profession à une tenue sévère, même en voyage, médecin, notaire ou homme de loi.

En le voyant descendre d'un wagon de première classe, le chef de gare s'était avancé vers lui et le salua :

— Ah ! Monsieur Simonnet, voilà longtemps qu'on ne vous avait vu.

— Oui, j'ai dû m'absenter quelques jours.

— Pendant lesquels vous ne vous êtes guère reposé, j'en suis bien sûr.

— Moi, mon brave ami, quand je me reposerai, c'est que je serai mort. Les affaires dont je m'occupe, c'est comme un engrenage. Lorsqu'on y a mis le doigt, on n'en sort plus. Mais, je ne me plains pas.

— D'autant qu'il paraît qu'elles rapportent gros, ajouta le chef de gare d'un air entendu.

— Oh ! il y a bien du déchet, objecta Simonnet.

Il suivait, tout en parlant, l'homme d'équipe qui s'était chargé de sa valise. A la sortie, il remit son billet au chef de gare, lui serra la main et se dirigea vers une victoria de louage qui l'attendait pour le conduire chez lui, à l'extrémité de la commune.

— Ma fille n'est donc pas là ? demanda-t-il au cocher, d'un ton de désappointement.

— Non, Monsieur. M[lle] Gilberte n'a pas voulu quitter sa grand-mère qui était indisposée. Mais, ce n'est pas grave, elle m'a bien

recommandé de vous le dire. Elle est restée par prudence, uniquement par prudence, affirma le cocher.

— Et je l'approuve, reprit Simonnet en s'installant dans la victoria. A l'âge de ma belle-mère, quatre-vingts ans le mois prochain, on a droit à toute la sollicitude des siens, surtout quand on est aveugle.

Un coup de fouet couvrit la fin de sa phrase. La voiture se mettait en route. Pendant environ dix minutes, elle roula sur le grand chemin; puis, tournant à gauche, elle s'enfonça dans un sentier encaissé entre de hautes bordures formées de haies vives et coupées çà et là par une double rangée de peupliers. La brise qui venait de se lever agitait les cimes poudreuses de ces arbres d'un mouvement moelleux comme un salut de femme. Le sentier qu'ils ombrageaient s'élargissait en avançant vers son extrémité. Après l'avoir parcouru, la voiture déboucha dans une vallée étroite, dominée au fond par une colline boisée et à travers laquelle sont répandues quelques maisons, enfouies pour la plupart sous des bouquets de chênes dont leur toiture crève les feuillages.

L'une de ces maisons, adossée à la colline et de si près que celle-ci semble prolonger son jardin, présente une physionomie plus imposante que ses voisines. Composée d'un seul corps de logis, tout en longueur et n'ayant qu'un étage, elle attire l'attention par le développement de sa façade et la forme ogivale de ses croisées. Un clocheton couronne son faîte, ce qui achève de lui donner un air de monastère. Le bâtiment, tel qu'il apparaît encore aujourd'hui, est d'ailleurs ce qui reste d'une abbaye qui existait en cet endroit avant la Révolution. A cette époque, un certain Simonnet en devint propriétaire. Natif de Vernon, il faisait le commerce des biens nationaux. Il paya son achat en assignats, autant dire qu'il l'eut presque pour rien, circonstance qui le décida à y fixer sa résidence. C'est là qu'habitait maintenant son petit-fils, Luc Simonnet, et que vint s'arrêter la voiture qui était allée le chercher à la gare.

Au bruit des roues sur le gravier de l'allée qui, sous une voûte de tilleuls, conduit de la barrière à l'habitation, une silhouette de femme se dressa dans l'encadrement de la porte. C'était Mlle Gilberte Simonnet. Elle venait à la rencontre de son père. Du haut du perron, elle regarda s'avancer le modeste équipage, mais sans sourire, figée dans une attitude glaciale, comme si le retour du voyageur, après une longue absence, ne lui eût causé ni émotion ni plaisir.

Brune, mince et grande, la raideur voulue de sa taille qu'accusait la simplicité de sa robe grise, en alpaga, la gravité de son visage, l'éclat de ses cheveux noirs, la mélancolie qu'exprimaient ses yeux révélateurs cependant d'une âme ardente et passionnée, imprimaient

à toute sa personne cette allure hautaine qui décourage la familiarité. Il y avait de l'énigmatique dans cette vierge de vingt ans. Elle ne possédait pas la beauté parfaite, et néanmoins elle attirait. Nulle part, elle n'aurait passé inaperçue. Mais elle n'était pas de celles qu'on juge au premier abord. Pour l'apprécier, il fallait la connaître et, pour découvrir les trésors contenus en son cœur, se donner la peine de les chercher sous sa figure méditative. Ceux-là seuls qui savent lire dans les âmes pouvaient deviner qu'en celle-là brûlait un foyer inextinguible et que le feu y couvait sous la cendre.

Accoutumé à la voir toujours ainsi et ne s'étant sans doute jamais demandé pourquoi elle ressemblait si peu à la plupart des jeunes filles de son âge, son père ne parut pas surpris d'être froidement reçu. Lui-même, comme subissant le joug d'une habitude pareille, ne se prodigua pas en témoignages de tendresse et de satisfaction. Entre sa fille et lui, quand où elle avait fait quelques pas pour l'embrasser, ne se passa rien de plus que s'ils se fussent vus la veille. A un baiser qu'il donna du bout des lèvres et qu'elle rendit sans plus d'élan, se bornèrent les effusions du retour.

— Ta grand'mère a donc été malade? demanda-t-il, en gravissant d'un pas alourdi les trois degrés du perron.

— Malade, c'est beaucoup dire, répondit Gilberte qui marchait à son côté. Je m'étais d'abord inquiétée de la voir tout à coup tomber en syncope. Mais je me suis bientôt rassurée. Ce malaise était un effet de la chaleur que nous avons eue aujourd'hui. Le temps ayant fraîchi, le malaise s'est dissipé. Il n'y paraît plus maintenant. Vous allez vous en rendre compte. Grand-mère vous attend au salon.

— Cela se trouve bien, reprit Simonnet. J'ai à vous parler à elle et à toi.

Le salon était une vaste pièce voûtée où jadis les moines de l'abbaye prenaient leurs repas. L'épaisseur de ses murailles la rendait fraîche en été et chaude en hiver. Elle recevait la lumière du dehors par six hautes croisées cintrées, précédées d'embrasures assez vastes pour contenir un fauteuil. La vénérable Mme Regnard, belle-mère de Simonnet et grand-mère de Gilberte, était assise dans l'une d'elles, respirant par la fenêtre ouverte l'air du jardin et le parfum de ses fleurs.

Appuyée toute droite au dossier de son siège, la tête haute et les mains sur les genoux, elle évoquait en cette attitude hiératique l'image de ces déesses que nous ont restituées les bas-reliefs de l'Egypte, du Mexique et de l'Inde. L'expression d'impassibilité de sa figure, qui semblait avoir perdu toute vie en même temps que les yeux s'étaient fermés à la lumière, rendait l'illusion d'autant

plus complète que les paupières, abaissées dans une rigidité de mort, attestaient le caractère incurable de la cécité dont la vieille dame avait été frappée quelques années avant et qu'elle supportait avec une résignation toute chrétienne. On l'eût véritablement prise pour un fantôme du passé si le bonnet à rubans mauves, jeté sur ses cheveux blancs et les dentelles jaunies de la robe noire en soie qui couvrait son corps amaigri n'eussent modernisé son visage quasi cadavérique, sillonné dans tous les sens de rides profondes.

En entendant craquer le plancher sous les pas de son gendre et de sa petite-fille, elle les reconnut. Ses traits se détendirent; elle releva plus haut la tête, comme si elle eût tenté de voir à travers ses paupières closes. D'une voix qui, par sa fermeté, témoignait de l'énergie intérieure qu'elle conservait en dépit des infirmités et de l'âge, elle interrogea :

— Est-ce vous, Luc?

— C'est moi, belle-maman, répondit-il d'un ton à la fois obséquieux et jovial. J'ai appris avec regret que vous aviez été mal portante en mon absence.

— Aujourd'hui seulement, fit-elle avec vivacité, et encore, pendant deux heures tout au plus. Je vais maintenant à merveille.

— Il m'a suffi de vous voir pour m'en convaincre. Vous n'eûtes jamais meilleure mine et si Gilberte ne m'avait dit ce qui est arrivé, je ne m'en serais pas douté.

— Preuve que ce fut sans importance, continua l'aïeule; il n'y a plus lieu d'en parler. Dites-moi plutôt si vous avez fait un bon voyage et si vous êtes satisfait de vos affaires.

— Mon voyage a été excellent, répliqua Simonnet. Quant à mes affaires, vous comprendrez d'un mot que je me félicite de la tournure qu'elles ont prise. J'ai trouvé un mari pour votre petite-fille.

Il s'asseyait en face de Mme Regnard, attendant des éloges en récompense de la bonne nouvelle qu'il venait d'annoncer.

— Un mari pour Gilberte! s'écria la grand-mère plus étonnée que mécontente de l'événement qu'elle apprenait à l'improviste.

— Oui, un mari pour elle, et pas le premier venu, comme vous allez le voir. Un gentilhomme, un marquis, ma chère, continua-t-il en s'adressant cette fois à Gilberte; et jeune, et beau, un garçon charmant, quoi!... Eh bien, qu'en dis-tu?

La jeune fille avait accueilli cette révélation inattendue avec indifférence et aussi froidement que s'il se fût agi non d'elle, mais d'une étrangère. La question finale de Simonnet ne la troubla pas davantage. Son étonnant sang-froid se manifesta dans sa réponse.

— Que voulez-vous que j'en dise? fit-elle. Je ne connais pas le monsieur dont vous parlez.

— Je te répète qu'il est charmant, séduisant.

— J'en serai convaincue lorsque je l'aurai jugé par moi-même. Ce qui vous plaît en lui est justement peut-être ce qui me déplaira et me le fera repousser.

— Le repousser! s'écria Simonnet aux joues duquel la stupéfaction fit monter un flot de sang. Repousser un homme honorable, que je t'ai choisi moi-même?

— C'est à moi de choisir mon mari, observa Gilberte sans se départir de son calme. Je ne laisserai ce soin à personne. Il se peut que votre marquis me convienne et me plaise. Mais je ne le saurai qu'après l'avoir vu. S'il est tel que vous le dépeignez, il peut aisément trouver mieux qu'une fille comme moi, et, d'instinct, sa recherche me met en défiance.

— Une fille comme toi! Ne dirait-on pas que tu es un laideron? Apprends donc à te rendre justice. Sans être jolie, jolie, tu as de la grâce, du charme et des qualités morales, ce qui ne gâte rien.

— Ce n'est pas pour mes qualités que ce monsieur songe à m'épouser, poursuivit Gilberte, ni pour ce que vous appelez ma grâce et mon charme puisqu'il les ignore et ne me connaît pas plus que je ne le connais.

— Tu oublies que tu as une belle dot.

— C'est donc pour mon argent qu'il me veut.

La logique de ce raisonnement mit le comble à l'irritation de Simonnet. Il se leva furibond, faisant effort pour ne pas éclater, laissant tomber de ses lèvres contractées des gronderies, des récriminations, des reproches qu'il couronna par ces mots :

— Décarcassez-vous donc pour les enfants, trimez pour assurer leur bonheur, dévouez-vous, voilà la récompense.

Il se retournait vers l'aïeule, oubliant qu'elle ne pouvait le voir et voulant la prendre à témoin de la légitimité de sa colère. Cloîtrée dans ses ténèbres, elle resta silencieuse, soit qu'elle craignît d'envenimer le débat en s'y mêlant, soit qu'elle préférât laisser sa petite-fille se défendre seule. Quant à celle-ci, en entendant son père proférer contre elle une accusation d'ingratitude, elle avait fait un pas en avant, une réponse à la bouche, réponse foudroyante sans doute, à en juger par la flamme qui brilla dans ses yeux comme un éclair. Mais l'indignation et la révolte auxquelles elle avait cédé s'apaisèrent avant de se trahir par la parole, grâce à un effort de sa volonté. Ce qu'elle allait dire ne fut pas dit. Les mots qu'elle prononça coupèrent court à cette scène de famille au moment où elle menaçait de tourner à la violence.

— Comprenez-moi bien, mon père, fit-elle, et ne prenez pas pour un refus de vous obéir ce qui n'est que l'exercice du droit le plus

légitime. Je ne refuse pas de m'unir à l'homme que vous voulez me donner pour époux. Je demande seulement à ne vous communiquer mes intentions définitives que lorsque je serai fixée sur sa valeur morale et me serai convaincue que je pourrai être heureuse avec lui. Je suis donc prête à le recevoir, quand vous voudrez. S'il me plaît, je l'épouserai; sinon, non.

Elle n'attendit pas que son père lui eût répondu et vivement s'éloigna, le laissant en tête-à-tête avec la grand-mère qui persévérait dans son mutisme, encore qu'au fond de son cœur, elle approuvât la résistance de sa petite-fille.

— C'est une barre de fer, cette enfant, murmura Simonnet, les regards fixés sur la porte qui se refermait. Elle est comme feue sa mère. Mais, je la briserai comme j'ai brisé celle-ci; je la contraindrai à m'obéir.

— Irez-vous jusqu'à la tuer comme vous avez tué ma Thérèse, en faisant d'elle, à force de mauvais traitements, la plus malheureuse des femmes?

A cette question posée par l'aïeule d'une voix dont le calme voulu dissimulait mal l'agitation de son âme, Simonnet se retourna tout d'une pièce.

— Accusez-moi donc de l'avoir assassinée, dit-il railleur.

— Je n'accuse pas, je constate, continua Mme Regnard. Ma fille avait vingt ans quand vous l'avez épousée et conduite dans cette maison où vous l'avez tenue comme emprisonnée, sans lui permettre d'en sortir même lorsque je vous suppliais de la laisser venir me voir à Evreux où, depuis la mort de mon mari, je vivais seule.

— Ma demeure vous était ouverte. Vous étiez libre d'y vivre.

— Quel accueil m'y faisiez-vous? Ma présence était un sujet de querelles constantes. J'ai dû renoncer à vous l'imposer et me résoudre à ne séjourner chez vous que lorsque vous étiez absent.

— Alors de quoi vous plaignez-vous? J'étais député. Mon mandat, mes affaires m'obligeaient à de fréquentes absences. Si vous avez résidé ici toutes les fois que j'en partais, vous avez plus longtemps vécu près de votre fille que je n'ai vécu près de ma femme.

— C'est vrai, mais dans quelles conditions? Je redoutais sans cesse de vous voir apparaître à l'improviste, et faire expier à ma fille la tendresse que je lui prodiguais. Je n'ignorais pas que vous me considériez comme une ennemie. Vous l'avez déclaré à Thérèse et ce fut là, non moins que votre conduite envers elle, une des causes de sa mort. Ne protestez pas, Luc, ajouta la vieille aveugle dont l'accent devenu plus véhément contrastait avec la rigidité de son attitude, à vos protestations, je peux opposer les dernières paroles de ma fille mourante. Je les entends toujours ces paroles

qui vous condamnent et vous-même les avez entendues, car vous étiez là, debout au pied de son lit, lorsqu'elle me dit en vous désignant : « C'est lui qui me tue. » Et c'était vrai. Pendant les cinq années durant lesquelles elle a vécu près de vous, sa vie fut un martyre. Elle a été la victime de vos exigences, de vos désordres et de la tyrannie que vous exerciez sur elle, alors même que vous la laissiez ici dans la solitude et l'abandon.

Simonnet ne protestait plus. Peut-être, jugeait-il imprudent de répliquer; peut-être aussi ne savait-il que répondre à cette évocation de souvenirs qui le ramenaient à dix-huit ans en arrière et lui rappelaient des faits indéniables, propres à exciter ses remords s'il eût été capable d'en concevoir. Arpentant à pas comptés et tête basse, la vaste salle où résonnait la voix vibrante de sa belle-mère, il laissait passer le flot des reproches.

Mais Mme Regnard ayant cessé de parler, il vint vers elle et, avec un calme qui témoignait de sa volonté de se contenir, il dit :

— Je tiens pour inutile de discuter avec vous, belle-maman; je renonce à vous démontrer l'injustice de vos reproches. Je ne veux même pas vous demander à propos de quoi vous me faites cette algarade. Je ne vous poserai qu'une question. Si je suis le triste sire que vous dites, pourquoi avez-vous consenti à habiter sous mon toit?

— Pourquoi j'ai consenti? s'écria l'aïeule; il le demande! Pourquoi? parce qu'il y avait ici une enfant au berceau, la fille de ma fille, ma petite Gilberte, et que c'était mon devoir de remplacer auprès d'elle sa mère qui n'était plus. Je n'ai pas voulu qu'elle fût livrée à vos seules mains. Qu'en eussiez-vous fait? Comment l'eussiez-vous élevée? Je vous ai supplié de me la confier, de la laisser vivre chez moi. Vous avez eu la cruauté de me refuser cette joie. C'est sur votre refus que j'ai rompu avec toutes mes habitudes et quitté la maison où j'avais connu le bonheur pour remplir dans celle-ci la tâche que le ciel m'imposait. Il ne m'avait pas encore ravi la vue... Je le bénis tous les jours pour la grâce qu'il m'a faite de me laisser l'usage de mes yeux jusqu'au jour où j'ai pu me rendre la justice d'avoir achevé mon œuvre et préparé Gilberte à tous les devoirs de la vie.

Elle s'arrêta, épuisée par la vivacité de sa réponse. Son corps s'affaissait et sa tête se renversa contre le dossier de son fauteuil. Simonnet put voir alors des larmes suinter des paupières immobiles et glisser le long des joues ridées où elles traçaient un sillon.

— Voilà le résultat de cet inexplicable emportement, fit-il comme apitoyé. Allons, belle-maman, remettez-vous et tâchez de comprendre que ce n'est pas avec des scènes de violence, que rien

d'ailleurs ne justifie, qu'on résout les difficultés. Admettons que j'ai eu tort de menacer. Mais, reconnaissez aussi que c'est bien irritant, quand j'arrive tout joyeux, annoncer à Gilberte que je lui ai trouvé un mari, d'être accueilli comme si je lui annonçais une mauvaise nouvelle ou lui proposais de commettre une mauvaise action.

— Gilberte ne vous a rien dit qui méritât vos rigueurs, reprit Mme Regnard dont la faiblesse accidentelle se dissipait. Elle a usé d'un droit sacré : celui de ne vous faire connaître sa résolution définitive que lorsqu'elle aura été mise à même de juger le jeune homme que vous voulez lui donner pour mari.

— Si je le lui ai proposé, c'est qu'il est digne d'elle.

— Elle veut s'en convaincre. Y a-t-il là de quoi vous irriter? Parlez-moi de lui, ajouta Mme Regnard, rentrée en possession de son calme accoutumé. Que fait-il? Quel est son âge? Que vaut la famille? C'est bien le moins qu'on doive savoir avant de se prononcer.

— Vous posséderiez déjà tous ces renseignements si vous m'aviez laissé le temps de vous les donner, répondit le gendre. Ecoutez-moi et vous aurez toute satisfaction. J'aime à croire qu'alors vous unirez vos efforts aux miens pour décider Gilberte à ne pas perdre une occasion de s'établir, véritablement inespérée. Mon protégé se nomme le marquis François de Fosseuse. Il a vingt-six ans ; il est secrétaire d'ambassade, attaché au ministère des affaires étrangères à Paris, en attendant d'être pourvu d'un poste à l'extérieur où il a d'ailleurs déjà résidé. Il vit avec sa mère, à Paris, en hiver, et en été, dans un vieux château, sur les bords de la Seine, aux environs de Rouen, où elle s'installe dès le mois de juin et où il lui consacre tout le temps de ses congés. La famille est des plus anciennes de la Normandie et des plus considérées. Elle a d'illustres alliances. Il n'y a pas de fortune. Le père mort, il y a quelques années, a tout perdu dans des spéculations malheureuses. Mais pauvreté n'est pas crime, surtout quand elle est dignement portée, ce qui est le cas ici. Gilberte est d'ailleurs assez riche pour s'offrir le luxe d'un mari sans le sou. Mon candidat est intelligent, joli garçon, admirablement noté. Enrichi par son mariage, il pourra prétendre aux plus hauts emplois de la carrière. Que voulez-vous savoir encore?

L'aveugle ne répondit pas sur-le-champ. Elle semblait réfléchir et son silence se prolongea quelques minutes.

— Je voudrais savoir, dit-elle bientôt, quelles raisons peuvent déterminer la famille de Fosseuse, si elle jouit d'autant d'honorabilité que vous le prétendez, à s'allier à la vôtre.

— Je vous ai dit, belle-maman, qu'elle est ruinée.

— Oui, je comprends bien que votre jeune marquis cherche à redorer son blason. Mais il y a, pour un homme comme lui, des

milieux plus propices que le nôtre à ce genre d'opérations. Avec son titre et le nom qu'il porte, avec l'avenir que vous lui prédisez, il peut trouver dans la haute finance ou dans la société cosmopolite de riches héritières en situation moins obscure et moins humble que notre Gilberte, et je m'étonne qu'étant en train de chercher, il n'ait pas porté ses prétentions plus haut.

— Mais savez-vous que votre petite-fille, maîtresse aujourd'hui de deux beaux millions, grâce à son oncle Regnard, le notaire dont elle a été la légataire universelle, en touchera deux fois autant à ma mort, si ce n'est plus, sans parler de ce qui lui reviendra de vous. Le marquis de Fosseuse pouvait-il souhaiter mieux?

Simonnet laissa tomber sur sa belle-mère un regard triomphant. Mais, empêchée de le voir, elle persistait dans son idée, résolue à aller jusqu'au bout.

— Il pouvait souhaiter un beau-père qui n'aurait pas eu, ainsi que vous, de fâcheuses aventures, Luc, fit-elle à demi-voix, comme si quelqu'un eût été aux écoutes.

Elle devait s'attendre à quelque nouvel éclat de colère. Mais son gendre était décidé à ne pas se fâcher. Il haussa les épaules.

— Ces aventures sont des peccadilles; la malveillance les a dénaturées à plaisir. Et puis, elles datent de quinze ans; elles sont bien oubliées aujourd'hui.

— Oubliées par vous, non par autrui, et vous ne ferez pas qu'en toute circonstance où vous vous mettrez en vedette, on ne vous les rappelle. Elles ont eu trop de retentissement pour que le marquis de Fosseuse les ignore. Il doit savoir comme tout le monde qu'étant député, vous avez vendu vos votes à des entrepreneurs de travaux publics; qu'à la suite de ces tripotages, vous avez été contraint de résilier votre mandat, de vendre l'étude d'avoué dont vous étiez titulaire à Vernon et que ce ne fut pas trop des influences gouvernementales dont vous disposiez pour vous soustraire aux tribunaux. Il doit savoir aussi que telle a été l'origine de votre fortune et que les opérations par lesquelles vous l'avez accrue depuis ont été aussi ténébreuses qu'incorrectes.

A ce rappel, Simonnet commençait à perdre patience.

— Ce que sait ou ne sait pas M. de Fosseuse, je ne pourrais le dire, s'écria-t-il. Mais je constate que, quoi qu'il pense, il me prend tel que je suis et consent à épouser Gilberte.

— C'est là justement ce qui m'étonne et autorise mes soupçons, insista l'aïeule. S'il connaît votre passé, et il ne peut l'ignorer, comment souscrit-il à une alliance qui ne lui apporte ni la considération ni l'honneur?

— Elle lui apporte l'argent, ce dont il manque le plus.

— L'argent n'est pas tout, Luc.

— Bah ! il tient lieu de tout.

— Je plaindrais Gilberte si elle devait devenir la femme d'un homme qui pense ainsi.

— Vous m'avez cependant donné votre fille, belle-maman.

— Oui, nous nous sommes lourdement trompés, mon mari et moi, gémit Mme Regnard, et c'est parce que ma Thérèse a cruellement expié notre erreur que je veux épargner à Gilberte les conséquences d'une erreur pareille. Je vous le déclare, Luc, je m'opposerai de toutes mes forces à ce mariage. Votre marquis de Fosseuse ne m'inspire que défiance. Un homme comme lui, s'il ne professait de bas sentiments, ne s'allierait pas à des gens comme nous.

— Sommes-nous donc des vagabonds ? Vous oubliez que votre mari était président du tribunal d'Evreux, que son frère était le notaire le plus achalandé de cette ville, que vous-même, belle-maman, comptez dans votre famille des officiers, des magistrats.

— Je n'oublie aucun des miens ni ce qu'ils valaient. Mais n'est-il pas à craindre que quelque chose ait rejailli sur Gilberte de la tache que vous avez mise sur votre nom ? Et j'en reviens toujours à la même question : comment, ne connaissant pas Gilberte et n'ayant pas, par conséquent, l'excuse de l'amour, M. de Fosseuse n'hésite-t-il pas à s'allier à un homme aussi notoirement taré que vous ? Par ce consentement, il prouve qu'il est indigne d'estime et je ne veux pas plus de lui pour ma petite-fille qu'elle n'en voudra elle-même quand elle saura ce que vous venez de m'apprendre.

— Ah ! par exemple, je vous défends bien de le lui dire, s'écria Simonnet, je vous le défends.

L'aïeule ne répondit pas et, de nouveau, le silence succéda à ses remontrances. Elles avaient exaspéré Simonnet. Mais il venait de constater une fois de plus que sa belle-mère était un roc contre lequel sa colère se briserait. Il eut assez d'empire sur lui pour se contenir et se donner le temps de recouvrer son sang-froid. Alors seulement, il reprit la parole et le fit d'un ton de bonhomie, comme si les durs reproches qu'il avait entendus ne l'offensaient pas.

— Avouez, belle-maman, que je vous donne un bel exemple de patience. Vous m'en avez dit de raides et cependant je n'ai pas bronché. Tâchez donc d'être aussi calme que moi, sinon nous n'en sortirons pas. Voyons, qu'est-ce qui vous choque dans ce mariage ? Le consentement qu'y donne M. de Fosseuse ? Vous voyez là, si je vous comprends bien, l'effet d'un calcul peu honorable. Mon candidat vous apparaît comme un homme intéressé, cupide et vénal, qui ne cherche, en épousant Gilberte, qu'à redorer à tout prix son blason et vous en concluez qu'il est indigne d'elle. Est-ce bien cela ?

— Oui, c'est bien cela, avoua Mme Regnard étonnée de voir son gendre poser ainsi la question, au lieu de s'y dérober.

— Je pourrais vous objecter, poursuivit-il, que beaucoup de mariages contractés dans ces conditions ont été parfaitement heureux. L'homme apporte un beau nom, la femme une belle dot; il y a là un troc équitable. Je ne vois pas en quoi il vous blesse. Si vous le considérez comme contraire aux lois de la délicatesse, vous ne marierez jamais votre petite-fille, car vous ne pourrez faire que sa dot n'attire tout autant que ses beaux yeux. Mais je renonce à vous en convaincre. J'accepte vos objections telles que vous les présentez, basées, dites-vous, sur mon indignité, sur celle du prétendant. Vous avez mauvaise opinion de M. de Fosseuse parce qu'il se déclare prêt, malgré le passé du père, à épouser la fille. Eh bien, d'un mot, je vais vous rassurer. Ce jeune homme ne songeait pas à me demander la main de Gilberte. Maître de lui-même, il ne me l'eût jamais demandée. Mais une circonstance l'a mis à ma discrétion, pieds et poings liés, et j'ai exigé qu'il me la demandât.

— Vous avez exigé! répéta Mme Regnard stupéfaite.

— Absolument, et comme je le tiens, il a bien fallu qu'il cédât. Je vous étonne?...

— Rien de vous ne peut m'étonner, Luc. Quel piège avez-vous pu lui tendre, à ce malheureux, pour le contraindre à vous obéir?

Elle eût voulu le pousser à bout, le faire sortir des gonds, qu'elle ne lui aurait pas parlé autrement. Mais il avait pris son parti des propos dont elle l'accablait, et sa réponse, une fois de plus, révéla sa résolution d'y opposer un calme imperturbable.

— Je n'ai pas tendu de piège. Je n'ai recouru qu'à des moyens licites, autorisés par les lois. M. de Fosseuse père avait été de son vivant administrateur d'une société financière tombée ensuite en déconfiture et déclarée en faillite. Un jugement du tribunal de commerce confirmé par un arrêt de la cour de Paris a rendu les administrateurs responsables du passif, et M. de Fosseuse s'est trouvé de ce chef débiteur d'une somme énorme, dix-huit cent mille francs environ. Quand on la lui a réclamée, il s'est dit hors d'état de payer et a opposé aux poursuites un jugement de séparation de biens, rendu au profit de sa femme. Le syndic en a été pour ses frais et, après avoir attendu des années et des années, il s'est décidé à vendre la créance aux enchères. Je me suis porté acquéreur et l'ai eue. C'est moi qui suis maintenant le créancier des Fosseuse.

— Mais, si le père n'a pu payer, ils ne paieront pas davantage, objecta Mme Regnard.

— Attendez, répliqua Simonnet. Je suis allé trouver la veuve et son fils et, après m'être assuré que je n'en tirerais pas un sou et

que leur superbe château est le château de la misère; je leur ai suggéré un bon moyen d'acquitter la dette du mort : j'ai parlé de Gilberte, j'ai vanté ses mérites, j'ai exposé sa situation de fortune et j'ai dit au jeune homme : épousez-la, non seulement ce mariage vous enrichira et vous permettra de faire figure dans le monde, mais je déposerai dans la corbeille de mariage les titres de ma créance et vous ne me devrez plus rien que de la gratitude pour le cadeau que je vous fais en vous donnant une femme accomplie. Voilà toute l'affaire, belle-maman. Vous voyez qu'il n'y a pas de piège.

— Il y a tout au moins emploi de procédés peu délicats, observa gravement Mme Regnard, sans compter que je ne vois pas l'avantage que vous tirerez d'une telle alliance.

— Vous ne le voyez pas! Il est cependant bien clair. Je procure à ma fille un mari charmant; je la fais entrer dans une famille honorable; en y entrant, elle devient marquise et m'ouvre à moi du même coup la plus brillante société. Quand on m'y verra, ceux qui affectent aujourd'hui de me mépriser me lécheront les pieds.

— Et M. de Fosseuse a donné son consentement?

— Oh! ça n'a pas marché tout seul, confessa son gendre. Ces gens-là sont pleins de préjugés; ils sont vaniteux, très vains de leur noblesse, la mère surtout. Ils ont d'abord repoussé ma proposition. Un Fosseuse, héritier d'une maison qui remonte aux croisades, épouser la fille d'un ancien avoué, d'un plébéien partisan de la république et qui l'a défendue à la tribune lorsqu'il était député, a-t-on jamais vu pareille horreur? Tout, plutôt qu'une telle mésalliance, m'ont-ils déclaré d'abord. Mais je suis têtu, j'ai tenu bon, j'ai menacé, je leur ai prouvé que je pouvais les étrangler. Finalement, j'ai emporté le morceau; mais il y a fallu trois séances, durant lesquelles j'ai assisté à un véritable débordement de récriminations, de supplications et de larmes. Enfin, c'est fait, ajouta Simonnet en finissant. Je suis maître de la place. Les vaincus se sont résignés et, dès demain, M. le marquis de Fosseuse nous fera l'honneur de venir passer la journée avec nous.

— Et vous croyez qu'un tel mariage peut assurer le bonheur de Gilberte? demanda encore Mme Regnard?

— Pourquoi ne l'assurerait-il pas?

— Parce que si M. de Fosseuse est un homme de cœur, il n'oubliera jamais à quels moyens vous avez recouru pour le contraindre à épouser votre fille. Il verra toujours en elle votre complice et ne pourra l'aimer.

Simonnet accueillit cette réflexion par un éclat de rire.

— Des mots, belle-maman, rien que des mots, s'écria-t-il. Comptez-vous donc pour rien la jeunesse du mari, le charme de

Gilberte? L'amour se mettra bien vite de la partie, les enfants viendront. Je vous attends à l'année prochaine. Je triompherai alors, car vous vous unirez tous pour me remercier de ce que vous blâmez aujourd'hui. En attendant, voici ce que j'exige de vous et de Gilberte, c'est que vous fassiez à mon candidat l'accueil qu'il mérite. Je ne veux ni méchante humeur, ni mauvaise grâce, ni parti-pris. Je suis le maître, je tiens à ce mariage, il faut qu'il se fasse et j'entends que vous, belle-maman, me secondiez. Vous avez de l'influence sur votre petite-fille. Personne ne peut, mieux que vous, la disposer à m'obéir et c'est vous, plus encore qu'elle, que je rendrais responsable de sa résistance.

La voix de Simonnet avait revêtu plus de dureté en formulant sa volonté. Ce n'était plus le même homme que tout à l'heure. Le despote qu'il avait toujours été reparaissait en lui et rappelait à l'aïeule consternée qu'il ne reculerait devant aucune extrémité pour arriver à ses fins. Du reste, ils n'avaient plus rien à se dire et il sortit sans attendre que Mme Regnard lui eût répondu.

II

Tandis que Simonnet dévoilait ses projets à sa belle-mère avec le cynisme dont elle avait recueilli, depuis plus de vingt ans, maints témoignages dans ses actes et dans ses paroles, Gilberte, assise au fond du jardin, s'abandonnait aux réflexions que la nouvelle inattendue apportée par son père lui suggérait.

Tout à l'heure, en quittant brusquement le salon sans vouloir rien entendre, elle avait cédé à une poussée de révolte. Ce n'est pas qu'elle trouvât mauvais que son père eût songé à la marier. On ne s'offense pas d'une preuve de sollicitude. Mais encore faut-il qu'elle apparaisse dictée par l'affection, et non par des vues intéressées. Or Gilberte ne comprenait que trop qu'en lui choisissant un mari, son père avait songé moins à elle qu'à lui-même.

Son choix s'était porté sur M. de Fosseuse, non parce que ce jeune homme réunissait toutes les conditions qu'un chef de famille est en droit d'exiger de son gendre, mais parce que cette alliance flattait son orgueil, facilitait ses visées ambitieuses. Le bonheur de sa fille n'entrait pour rien dans les raisons par lesquelles il s'était déterminé. Des considérations personnelles avaient seules décidé de sa conduite. C'était assez pour que Gilberte refusât de courber la tête sous une volonté qu'elle jugeait tyrannique et déraisonnable.

Mais ce qui surtout l'avait offensée et la disposait à la résistance, c'était la prétention émise par son père de lui imposer un

époux, sans l'avoir même consultée à l'effet de savoir si cet époux pouvait lui plaire. Qu'il n'eût pas craint de la traiter avec une telle désinvolture, comme si elle eût été une petite fille, c'est de cela surtout qu'elle ne revenait pas. Une demi-heure encore après l'avoir quitté, elle se demandait si elle lui avait assez énergiquement montré qu'elle ne souscrirait à son choix qu'autant que l'objet de ce choix serait, par ses qualités, conforme à l'idéal qu'elle s'était fait de l'homme dont elle porterait le nom.

A force de se rappeler en quels termes elle le lui avait déclaré, elle se rassura. En se rassurant, son cœur et son esprit s'ouvrirent à l'apaisement, son indignation passagère s'amortit. De ce qu'elle venait d'entendre, elle ne conserva bientôt d'autre souvenir que celui qui lui prouvait qu'il dépendait d'elle, et d'elle seule, de voir sa triste vie se métamorphoser par le mariage.

Prisonnière depuis l'enfance dans cette maison d'où elle n'était jamais sortie, subissant avec impatience le joug du despotisme paternel, dont la tendresse de sa grand-mère n'atténuait qu'imparfaitement les rigueurs, elle en avait trop appris sur le passé de son père, sur le martyre de sa mère, victime comme elle et bien plus à plaindre qu'elle, pour n'être pas plus disposée à le craindre qu'à le chérir; toujours en défiance contre lui et autorisée par trop de preuves à le soupçonner de s'enrichir par des moyens déshonnêtes, il y avait beau temps qu'elle aspirait à la délivrance, n'ignorant pas, d'ailleurs, qu'elle ne se déroberait à cette tutelle torturante qu'en se mariant, ou, si elle ne se mariait pas, que lorsqu'elle atteindrait sa majorité. C'est entre ces deux espoirs qu'elle vivait depuis que sa raison, précocement mûrie par le malheur, lui permettait de comprendre et de juger ce qui se passait autour d'elle.

Lequel se réaliserait le premier? Trouverait-elle un mari avant d'être majeure? Deviendrait-elle majeure avant d'être mariée? C'était le secret de l'avenir. Elle attendait qu'il se dévoilât, et souvent elle trouvait qu'il tardait à se dévoiler. Mais ses résolutions étaient prises. Le jour où soit par un mariage selon son cœur, soit par sa majorité légale, elle jouirait de sa liberté, elle quitterait la maison de son père en emmenant sa grand-mère, dont elle ne voulait pas se séparer, et ce jour-là, incessamment appelé, ardemment souhaité, serait un jour de bonheur.

Au moment où s'ouvre ce récit, six mois seulement la séparaient de cette échéance. Elle en était alors à la moitié de sa vingt et unième année. Elle n'avait plus longtemps à patienter. A défaut du mari qui n'était pas encore apparu, la liberté s'approchait sous une autre forme, non seulement la liberté, mais aussi la richesse, puisqu'elle aurait en même temps la libre possession de l'héritage

de l'oncle Regnard, qui lui était comme tombé du ciel quand encore elle jouait avec les dentelles de son berceau.

Sa grand-mère, qui avait été son éducatrice, une éducatrice admirable, avait mis en son âme trop de hauts et nobles sentiments pour qu'elle se proposât de tirer de cette richesse ni de sa liberté des jouissances basses ou frivoles. Elle en userait pour se prodiguer en bienfaits envers ceux qui souffrent, pour venir en aide aux déshérités, se donner la joie de les soulager et réparer, dans la mesure où elle le pourrait, le mal qu'elle soupçonnait son père d'avoir fait. Pour se distraire de ces graves occupations, elle aurait, si elle était mariée, les devoirs et les joies du foyer, et si son célibat se prolongeait, l'étude, le culte des arts qu'elle n'avait cessé d'aimer. Elle s'abandonnerait, en un mot, à toutes les aspirations naturelles de son esprit et de son cœur, que sa grand-mère s'était efforcée de développer et que son père semblait, tant il les encourageait peu, avoir pris à cœur de contenir et d'étouffer, en la tenant enfermée comme à plaisir dans une vie terre à terre, sans horizon et sans idéal.

C'est en ces circonstances que la proposition inattendue qu'elle venait de recevoir lui apportait à l'improviste, plus tôt qu'elle n'eût osé l'espérer, la possibilité de secouer le joug dont elle était lasse. En l'état d'âme où elle se trouvait, elle eût donc accueilli cette proposition avec joie si son père ne l'eût rendue déplaisante en l'accompagnant d'exigences que le souci de son bonheur, non moins que celui de sa dignité, défendait à Gilberte de subir.

Elle était trop indépendante, elle se faisait surtout une idée trop particulière et trop personnelle des conditions du bonheur dans le mariage pour se marier contrainte et forcée. Avant de donner son consentement, elle voulait acquérir la certitude que l'homme qu'on lui présentait professait des opinions et des croyances pareilles aux siennes, qu'elle pourrait l'aimer et être heureuse avec lui. Elle voulait, en un mot, le connaître. Elle n'avait pas dit autre chose à son père, et en se rappelant qu'il s'en était irrité, elle sentait s'accroître ses défiances. Dans cette irritation qu'aucune de ses paroles n'avait justifiée, elle voyait une preuve de l'indignité du prétendant. S'il eût été tel qu'elle le souhaitait, son père, au lieu de s'emporter, n'aurait pas manqué de lui en donner l'assurance et de discuter paisiblement avec elle le pour et le contre du mariage qu'il avait en vue. En tentant d'imposer son protégé, il l'avait rendu inacceptable.

Que ce jeune homme fût noble et marquis, qu'il descendît d'une race illustre, cela importait peu à Gilberte. Il est même vrai que loin d'être attirée vers lui par son titre et son nom, elle inclinait

plutôt à les considérer comme un empêchement. Jamais, dans ses rêves d'avenir, elle ne s'était vue si haut placée. Les sommets sociaux dont l'accès lui était offert, elle n'avait jamais songé à les gravir et à y briller. Née dans un milieu modeste, n'ayant pas connu les satisfactions d'une grande existence et la sienne, en dépit de sa fortune, s'étant toujours maintenue dans le même cadre que celle de ses parents, elle entendait continuer à vivre ainsi qu'ils avaient vécu. Le bonheur consistait à ses yeux à ne rien demander au monde, à n'en rien attendre, à ne frayer avec lui que dans la mesure où son état social l'exigerait et à ne rien souhaiter au delà des joies d'un foyer embelli par la réciprocité de l'amour et de la confiance.

Si Luc Simonnet avait cru séduire sa fille par l'étalage des titres nobiliaires de l'homme auquel il prétendait l'unir, il s'était lourdement trompé. Sa manœuvre avait eu pour seule conséquence de suggérer à sa fille cette question qu'elle ne cessait de se poser :

« Pourquoi le marquis de Fosseuse désire-t-il épouser l'humble fille que je suis si ce n'est pour s'enrichir en l'épousant? C'est ma dot qui l'attire et non ma personne, puisqu'il ne m'a jamais vue et qu'il ignore si je suis laide ou jolie, si je possède quelques qualités ou si je n'ai que des défauts. »

Et c'en était assez pour la disposer à répondre par un refus immédiat, net et formel, à la recherche dont elle était l'objet.

Elle comprenait cependant la nécessité de ne pas céder à cette disposition, de ne pas écarter sur-le-champ, par une fin de non recevoir, l'offre de son père. Elle lui devait d'examiner cette offre, de recevoir M. de Fosseuse s'il se présentait et de l'étudier sans parti-pris. Il se pouvait après tout qu'il fût honnête homme. Il se pouvait aussi qu'il possédât ces dons d'esprit et de cœur qu'une jeune fille élevée comme elle a le droit d'exiger du compagnon de sa vie. C'eût été une injustice de lui faire expier, en le repoussant avant de le connaître, la sottise et la maladresse de son avocat. Gilberte considérait comme un devoir d'équité de ne se prononcer qu'après l'avoir vu et s'être entretenue avec lui.

C'est à cette conclusion que ses raisonnements la conduisirent et qu'elle se fixa, sous l'influence d'un double motif. Elle ne voulait pas exaspérer son père en lui résistant sans avoir une bonne raison à lui objecter, et d'autre part, puisque l'occasion s'offrait à elle de conquérir dès maintenant sa liberté, sans attendre d'être majeure, il était sage de ne pas la laisser fuir avant de s'être assurée si, oui ou non, elle en pouvait profiter. Elle prit ce parti avec la netteté qu'elle apportait en toutes choses et quand elle y fut résolue, elle

revint au salon afin de communiquer à son père sa décision. Mais elle ne l'y trouva pas. Sa grand-mère était seule.

— Mon père n'est pas là? lui demanda-t-elle.

— Il vient de me quitter, répondit Mme Regnard. Je pense qu'il est dans sa chambre.

— Je vais l'y rejoindre, reprit Gilberte.

— Tu as à lui parler?

— Je veux lui dire, ou plutôt lui répéter, car je le lui ai déjà dit, que je suis prête à écouter M. de Fosseuse, que je le recevrai avec le sincère désir de l'épouser s'il me plaît et si je lui plais.

— Pourquoi renouveler cette déclaration? fit vivement l'aïeule surprise.

— Afin d'apaiser l'irritation dont vous avez été témoin, grand-mère. Elle s'apaisera sans doute lorsque mon père se sera convaincu que je ne lui résiste pas sans raison et que je ne veux autre chose qu'être éclairée avant de me décider.

— Pour t'éclairer, tu n'as pas besoin d'attendre, ma chère enfant. J'ai causé avec ton père et j'en sais assez maintenant pour te mettre à même de prononcer.

— Sans que j'aie vu M. de Fosseuse? s'écria Gilberte, sans que j'aie causé avec lui et me sois rendu compte de ce qu'il vaut tant par l'intelligence que par le cœur?

— Il ne s'agit pas en ce moment de savoir ce qu'il vaut, mais d'examiner si, quelle que soit sa valeur morale, tu peux l'épouser dans les conditions où ton père te le présente; s'il est de ta dignité de te donner vis-à-vis de lui un rôle de complice en une circonstance où il n'est que trop prouvé qu'on lui a fait violence pour le contraindre à demander ta main. Voilà la question qui prime toutes les autres, affirma Mme Regnard, celle qu'il y a lieu de résoudre d'abord.

— Je ne vous comprends pas, grand-mère.

— Ecoute-moi et tu vas me comprendre. Ce jeune homme qui, voici huit jours, ne soupçonnait pas ton existence, n'a pu concevoir la pensée de t'épouser. C'est ton père, dont il est le débiteur en qualité d'héritier du sien, qui la lui a insinuée comme un moyen de se libérer et d'acquitter sa dette. Il a protesté, soutenu par sa mère, contre cet odieux marché. Mais, ton père le menaçant d'exercer avec rigueur ses droits de créancier, le malheureux a cédé pour éviter des poursuites judiciaires qui auraient étalé sa détresse au grand jour. Ton père t'a imposée à lui comme il prétend te l'imposer à toi. Juge, ma pauvre chérie, si tu peux agréer sa demande alors qu'il la fait contre son gré.

La pâleur de Gilberte témoignait de l'indignation qui subitement l'agitait.

— Est-ce la vérité que vous me dites là, grand-mère? interrogea-t-elle d'une voix qui tremblait.

— C'est la vérité, affirma l'aïeule. Je te la répète telle que je l'ai entendue tout à l'heure sortir de la bouche de ton père. Malheureusement, je n'invente rien.

— Alors, je ne veux plus entendre parler de ce mariage.

Elle faisait mine de sortir. Sa grand-mère la retint.

— Attends, ma fille, ne te hâte pas de signifier ta résolution. Elle mettrait ton père en fureur. Mieux vaut ruser et, comme tu le disais, feindre d'être disposée à obéir si ce jeune homme parvient à te plaire. Cette attitude nous fera gagner du temps et ta soumission apparente nous permettra d'aviser aux moyens de déjouer des projets auxquels ta conscience te défend de te prêter.

— Mais à quoi bon feindre aujourd'hui de me soumettre, puisque l'heure viendra vite où je devrai me révolter?

— Il n'est pas sûr que tu sois obligée d'en arriver là. M. François de Fosseuse, invité par ton père à nous venir voir, est annoncé pour demain. S'il est, comme je l'espère, un homme délicat et loyal, il te sera aisé de t'expliquer avec lui et je serais bien surprise si, en vous concertant, vous ne trouviez pas un biais pour rendre votre mariage impossible sans que ton père t'accuse de l'avoir fait échouer.

— Oui, vous avez raison, avoua Gilberte. Peut-être, vaut-il mieux que je me résigne en apparence jusqu'au moment où, mise au courant des véritables dispositions de M. de Fosseuse, je serai mieux en état de voir quelles armes je dois employer pour me défendre.

Elle ne songeait plus maintenant à s'éloigner pour aller retrouver son père. Elle redoutait plutôt de se trouver en sa présence. Elle le savait irritable à l'excès et tenace; elle jugeait inutile de s'exposer à le heurter en discutant avec lui. Il lui semblait d'ailleurs que sa grand-mère ne lui en avait pas assez dit sur les intrigues imaginées par Simonnet afin d'obliger le fils de son débiteur à s'allier à sa famille. Elle voulait en savoir davantage et ne tarda pas à la presser de questions. Mme Regnard n'avait rien à lui taire et lui révéla tout ce qu'elle-même avait appris par son gendre, c'est-à-dire les malheurs de cette « Banque de Navarre », au service de laquelle M. de Fosseuse, le père, s'était ruiné, la crise qui avait suivi cette débâcle et le parti qu'avait tenté d'en tirer Simonnet.

Ces révélations consternaient Gilberte en lui fournissant des preuves nouvelles de l'indélicatesse de son père. Elle avait beau ne

plus conserver, depuis longtemps, des illusions sur lui, elle ne ressentait pas moins à cette heure un réel déchirement de cœur à constater que, si sévèrement qu'elle l'eût déjà jugé, elle ne l'avait pas jugé avec assez de sévérité.

— Nous sommes bien malheureuses, grand-mère chérie, fit-elle d'un accent navré, quand l'aïeule eut épuisé ses confidences.

Elle s'était agenouillée devant elle et lui tenant les mains, les pressant contre son front, elle pleurait en silence.

— Il faut se résigner, mon enfant, murmura Mme Regnard.

— La résignation n'est pas toujours facile quand on n'a pas mérité le mal qu'on endure. Enfin, nous n'en avons plus pour longtemps à subir ce supplice. Dans six mois, je serai majeure et alors...

Elle ne put achever sa phrase. Dans la pièce qui précédait le salon, un bruit de pas se faisait entendre.

— Ton père, fit vivement Mme Regnard en s'arrachant à l'étreinte de sa petite-fille.

Gilberte fut debout aussitôt. Son visage animé par la violence des sentiments qu'elle venait d'exprimer recouvra sa physionomie habituelle, faite de mélancolie et de gravité.

Celui de Simonnet, lorsqu'il apparut au seuil du salon, ne portait plus trace de son emportement de tout à l'heure. Il ne respirait que bonne humeur. Pendant les quelques instants qu'il venait de passer seul en face de lui-même, le père de Gilberte avait réfléchi. Il s'était reproché de n'avoir pas su contenir sa colère. En la manifestant, il avait commis une insigne maladresse. Il savait par expérience que sa fille n'était pas de celles qui se laissent effrayer par des violences et qu'on mate en les menaçant. Sans doute, serait-ce plus sage d'user de douceur et de lui accorder le délai qu'elle demandait. Il serait toujours temps de recourir à d'autres moyens si, ce délai expiré, elle refusait son consentement. Décidé à patienter, il revenait afin de réparer sa sottise.

— Te voilà, mauvaise tête, dit-il en s'approchant de Gilberte, un sourire sur les lèvres et d'un ton qui excluait toute intention de contrainte. Seras-tu maintenant plus raisonnable que tout à l'heure? Comprendras-tu que je ne veux que ton bonheur et que ma proposition ne mérite pas qu'on l'écarte sans y regarder?

— Je ne refuse pas de l'examiner, répondit Gilberte. A la manière dont vous me l'avez faite, j'ai cru comprendre que vous me contestiez ce droit d'examen et que vous vouliez m'arracher un consentement immédiat. Il se peut que ma réponse se soit ressentie de l'interprétation que je donnais à vos paroles. Mais, avant de vous répondre ainsi, je vous avais déclaré que j'étais prête à recevoir votre protégé.

— Alors, nous sommes d'accord, répliqua Simonnet; le tout est de s'entendre. Tu verras, demain, François de Fosseuse. Tu le jugeras et si ce n'est pas assez d'une seule visite pour te le faire voir tel qu'il est, il reviendra. Prends ton temps. Je suis trop sûr de l'opinion que tu te feras de lui pour ne pas me prêter à ton désir.

Gilberte ne s'attendait pas à voir son père condescendre aussi facilement à sa volonté, et sa surprise, en l'écoutant, égalait sa satisfaction.

« La fermeté est donc bonne à quelque chose, pensait-elle. Tout à l'heure, il m'a parlé comme un despote et le voilà maintenant devenu souple comme un gant. »

Malgré tout, elle n'en restait pas moins en défiance. De longues années de vie commune et les confidences de sa grand-mère lui avaient appris à connaître le triste personnage à qui elle devait d'être au monde. Tant de fois, elle l'avait vu tortueux et dissimulé, rusant bassement pour réussir dans ses entreprises, qu'elle ne pouvait se tromper au changement qui s'était opéré en lui. Elle y devinait une de ces comédies dont il était coutumier. Assurément, il cachait de méchants desseins qui éclateraient à leur heure. Elle devait donc se tenir en garde et s'y tint, non sans s'inquiéter de ce qui arriverait lorsqu'elle déclarerait qu'elle ne voulait pas épouser M. de Fosseuse, car elle était fermement résolue à ne pas l'épouser, maintenant que les révélations de sa grand-mère lui avaient appris la vérité.

Quant à Simonnet, pour qui l'âme de sa fille était un livre fermé, il ne vit rien de ce qui s'y passait en ce moment. Satisfait de son apparente docilité, il considérait comme une victoire d'avoir obtenu qu'elle reçût son protégé. Il croyait François de Fosseuse définitivement résigné à devenir son gendre et comptait sur sa jeunesse, son élégance et son esprit pour vaincre la résistance de Gilberte, comme il comptait sur les beaux yeux de celle-ci et surtout sur sa dot pour le séduire lui-même.

Telle fut sa conviction à cet égard qu'il ne douta plus du succès. Mais il évita d'en triompher à l'avance. Il se contenta de louer Gilberte de sa soumission et de remercier sa belle-mère, à l'influence de laquelle il attribuait ce miracle.

— Maintenant que nous voilà d'accord, fit-il, il y a lieu de s'occuper de la journée de demain. Comme je vous l'ai dit, belle-maman, et comme je te le dis à toi, ma fille, je tiens à ce que la réception que nous ferons à M. de Fosseuse ne laisse rien à désirer. L'express du matin nous l'amènera de Paris où il est venu pour s'entendre définitivement avec moi. J'irai le chercher à la gare de Vernon. J'ai loué à cet effet la calèche de Dubosc, en lui recom-

mandant de faire mettre au cocher sa grande livrée. J'ai vu les chevaux, ils sont superbes. Nous serons ici vers dix heures. Je vous présenterai le visiteur, Mesdames, et j'espère que vous lui réserverez toutes vos grâces. Après une conversation générale, je trouverai un prétexte pour laisser Gilberte en tête-à tête avec lui. Cette première entrevue pourra durer près de deux heures; c'est plus qu'il n'en faut pour apprendre à se connaître. A midi, on déjeunera. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il faudra mettre les petits plats dans les grands, des fleurs partout, étaler toute l'argenterie, notre plus beau linge. J'ai demandé à Rouen deux maîtres d'hôtel. Quant au menu, j'en fais mon affaire; mes ordres sont donnés, on peut s'en fier à moi. Notre convive nous quittera dans l'après-midi pour rentrer à Rouen où sa mère l'attendra avec la très naturelle impatience de savoir ce qu'il pense de sa fiancée. Gilberte et moi le ramènerons à la gare. Voilà le programme. L'approuvez-vous?

En couronnant par cette question l'exposé de ses préparatifs, Simonnet laissa tomber sur sa belle-mère et sur sa fille un regard satisfait, qui sollicitait des louanges. Gilberte ne répondit pas. Mais elle dut se contenir pour dissimuler le mépris qu'excitait en elle l'annonce de la mise en scène vaniteuse à laquelle allait donner lieu la visite attendue. Moins maîtresse de ses impressions, Mme Regnard y donna carrière.

— Pourquoi ce faste inaccoutumé, Luc? demanda-t-elle. Est-il nécessaire, en recevant votre visiteur, de lui jeter de la poudre aux yeux? Ne serait-il pas plus sage et plus digne de lui montrer notre existence dans son ordinaire simplicité? Des maîtres d'hôtel dont vous n'avez pas l'habitude, une calèche à deux chevaux quand vous vous servez d'ordinaire d'un cabriolet, un cocher en livrée quand vous vous contentez toujours d'un conducteur en vareuse, à quoi bon? Montrez-nous donc tel que nous sommes et ne vous exposez pas à prêter à rire en jouant au bourgeois gentilhomme.

Ces propos railleurs, que Gilberte n'eût osé se permettre mais que les cheveux blancs de sa grand-mère autorisaient, piquèrent au vif Simonnet.

— Trêve de moqueries, belle-maman, s'écria-t-il mécontent. Je sais ce que je fais. Il importe de prouver à M. de Fosseuse, dès sa première visite chez nous, que notre manière de vivre ne diffère pas de la sienne autant qu'il pourrait le croire, et que, quoique n'étant pas nobles, nous ne reculons pas devant les frais d'une grande existence.

— Quand vous lui aurez fourni cette preuve, vous en estimera-t-il davantage?

— Peut-être. En tous cas, il ne nous prendra pas pour des

grigous. Ce n'est pas à lui, d'ailleurs, de se faire à nos habitudes, mais à nous de nous faire aux siennes ; et vous devez bien penser que lorsqu'il sera mon gendre et Gilberte marquise, il y aura ici des changements. Ce sera l'occasion de se rappeler qu'il entre tous les ans, dans cette maison, plus de deux cent mille francs de rente, et d'en jouir un peu plus que nous ne l'avons fait jusqu'à présent.

— Alors, vous en jouirez seul, Luc, déclara l'aïeule, car je ne me prêterai pas à vos métamorphoses. J'entends continuer à vivre comme j'ai toujours vécu.

Simonnet ne marqua que par un geste l'opinion qu'il se faisait d'une femme capable de tenir un pareil langage, et ce geste significatif ne fut souligné d'aucune parole. Maintenant, chacun se taisait, et bientôt ce silence devint assez embarrassant pour que Simonnet souhaitât d'y couper court.

— Ainsi, tout est bien convenu, fit-il. Vous connaissez mes intentions, Mesdames. J'espère que vous daignerez vous y conformer.

Et, s'adressant à Gilberte, il ajouta :

— Quant à toi, petite, je t'engage à te faire belle et à ne pas nous marchander tes agréments. A ton âge, il suffit, pour être jolie, de vouloir l'être. Tu plairas à ton fiancé si tu veux lui plaire, et il faut que tu lui plaises.

L'insistance de Simonnet n'aurait pas eu raison du mutisme de Gilberte si elle n'eût craint d'offenser son père en affectant de ne pas lui répondre. Mais il n'entrait pas dans ses desseins d'entrer en guerre. Il était même nécessaire qu'il ne pût la soupçonner de nouveau d'un parti-pris et qu'il crût à la sincérité de sa soumission. Ayant à cœur de l'en convaincre, elle répondit :

— Je ferai tout ce qui dépendra de moi, mon père, pour que, si ce mariage n'a pas lieu, vous ne puissiez m'accuser de l'avoir fait échouer.

Il n'attendait pas mieux que cette promesse et s'en contenta, quoiqu'il ne la trouvât pas assez catégorique. Pendant le dîner qu'on avait annoncé au cours de cet entretien, il évita de revenir sur un sujet qu'il considérait comme épuisé. Il ne fut question ni de M. de Fosseuse ni de sa visite, bien qu'en réalité les trois personnes réunies autour de la table ne pensassent pas à autre chose. Il n'en parla pas davantage après le repas. Il voulait laisser fructifier ses avertissements et les laisser aussi produire leur effet. Dans ce but, et pour n'être pas tenté de rouvrir le débat, il abrégea la veillée et rentra dans sa chambre bien avant l'heure où, ordinairement, il se couchait. Gilberte imita son exemple après avoir mis sa grand-mère au lit ainsi qu'elle le faisait tous les soirs.

La nuit ne lui apporta ni l'apaisement ni le sommeil. Certes, dans

ce qu'elle avait appris depuis le retour de son père, tout était pour la troubler, l'émouvoir, la tenir éveillée, et, par dessus tout, la preuve désormais acquise qu'elle était, aux mains de Simonnet, un instrument de fortune, un marchepied pour ses ambitions; mais, ce qui plus encore contribuait à accroître son agitation, c'était la visite annoncée pour le lendemain. Que lui dirait-elle, à ce jeune homme, quand elle se trouverait seule avec lui? Dans quelles dispositions, lui-même, viendrait-il à ce rendez-vous? Ayant vu clair dans le jeu du père, n'avait-il pas été déjà tenté de considérer la fille comme la complice de ces vils calculs? Aurait-elle à se défendre contre ses soupçons? Et si, d'aventure, il arrivait décidé à se prêter à un mariage qui, après tout, devait l'enrichir, est-ce de ses efforts pour la séduire, alors qu'il la mépriserait, qu'elle aurait à se préserver?

Et cette question en engendrait une autre maintenant suggérée à Gilberte par la perspective d'un danger que, d'abord, elle n'avait pas entrevu. Que deviendrait-elle si elle plaisait à M. de Fosseuse et si le malheur voulait qu'elle découvrît en lui les qualités et les agréments qui captivent les jeunes filles? Aurait-elle la douleur d'être contrainte de le refuser alors que, en toute autre circonstance, elle se fût empressée de l'agréer? N'était-ce pas trop certain que, fût-il le plus noble, le plus charmant, le plus attirant des hommes, le plus digne de devenir son mari, le mieux fait pour assurer son bonheur, parvînt-elle à se l'attacher dès leur première rencontre, à se faire aimer de lui, à l'aimer, elle ne pouvait consentir à l'épouser, étant trop loyale pour s'associer à une mauvaise action, et trop fière aussi pour s'exposer à ce qu'un jour cet époux qu'elle devrait à un piège lui reprochât d'en avoir été volontairement l'appât.

Ainsi, dans cette âme pure, se succédèrent, durant cette nuit d'insomnie et de fièvre, des inquiétudes, des appréhensions, des tourments qui la livraient à un désarroi martyrisant et cruel. Elle en était réduite à souhaiter que ce protégé de son père, dont elle attendait la visite, la considérât comme une ennemie, ne possédât aucun de ces dons qui exercent sur les jeunes cœurs un empire irrésistible et les ouvrent à l'amour. A cette heure, si proche de l'épreuve qu'elle était tenue de subir, on aurait pu la comparer, tant son accablement évoquait cette vieille image, à une épave battue des flots si la volonté d'accomplir son devoir, quelque douloureux qu'il pût être, n'eût été, malgré tout, assez énergique et assez forte pour dominer l'orage intérieur contre lequel elle luttait.

Ernest Daudet.

La suite prochainement.

L'ARMÉE FRANÇAISE

AU COMMENCEMENT DE 1904

L'OEUVRE DU GÉNÉRAL ANDRÉ [1]

III

La refonte des règlements des différentes armes (infanterie, cavalerie, artillerie) tient une grande place dans l'œuvre du général André.

De septembre à novembre 1902, l'infanterie a vu se renouveler quatre de ses règlements et instructions de première importance sur cinq : règlements sur le service en campagne, sur les exercices et les manœuvres, sur le tir et sur l'instruction de la gymnastique [2]. Deux de ces règlements sont qualifiés de « provisoires ».

S'imagine-t-on la confusion qui, à la suite d'un tel bouleversement, ne peut manquer de se produire dans l'esprit de milliers d'officiers et de gradés appelés à étudier, à commenter et à appliquer les textes nouveaux? A la longue, les gradés de l'armée active finiront sans doute par surmonter ces difficultés, mais, en sera-t-il de même, avant longtemps, de ceux de la réserve et de l'armée territoriale? Un chef de corps nous disait à ce sujet, il y a quelques mois : « Personne ne sait plus rien; il faut tout réapprendre, ce qui est plus malaisé que d'apprendre la première fois. » Et l'on n'est même pas certain que d'autres changements ne sont pas imminents; le titre de règlements provisoires n'est peut-être que

[1] Depuis la publication des deux premières parties de cette étude (Voy. le *Correspondant* du 10 février 1904), la Chambre a voté en première délibération le projet de loi modificatif de la loi de 1834 sur l'état des officiers, d'après lequel un officier réformé par mesure disciplinaire peut être rappelé par décret à l'activité, à la suite d'une enquête du Conseil d'Etat.

[2] Le règlement sur l'instruction de la gymnastique concerne toutes les armes.

trop justifié. Encore si nous traversions une de ces époques où il faut faire table rase du passé, comme dans les années qui ont suivi immédiatement la guerre contre l'Allemagne ! Mais il n'en est rien, à moins qu'on ne prétende que les ministres de la guerre qui ont précédé le général André, depuis 1871, aient organisé l'armée à contre-sens et édicté des règlements impraticables.

Ajoutons que la réglementation nouvelle risque de n'être jamais que lettre morte pour les officiers de la réserve et de l'armée territoriale. Les conférences organisées à Paris et dans les villes de garnison par des officiers de bonne volonté qui mettent leur savoir et leur expérience à la disposition de leurs camarades, n'ont pas été suffisamment généralisées. Les écoles d'instruction rendent certainement des services, mais on n'a trouvé jusqu'ici aucun moyen pratique sérieux de faire arriver les nouveaux règlements à la connaissance des officiers de ces deux catégories, au fur et à mesure qu'ils paraissent, et de s'assurer que les intéressés les étudient et se tiennent au courant. D'un autre côté, les périodes d'instruction où gradés et soldats se trouvent rassemblés, sont trop courtes pour qu'ils puissent appliquer suffisamment les nouvelles prescriptions réglementaires.

L'instruction sur le service en campagne de l'infanterie du 5 septembre 1902, qui remplace celle de décembre 1896, ne se distingue par aucun principe nouveau un peu saillant. Notre espoir était qu'on y traiterait d'une manière large les dispositions relatives au service de sûreté : il a été déçu. On a réédité l'ancien système d'avant-postes, régulier, timide, méthodique à l'excès, bourré de minuties qui le rendent presque irréalisable dans la pratique, alors qu'on pouvait prendre pour base le système simple et logique des avant-postes irréguliers avec postes à la Bugeaud. Ce dernier s'accorde bien mieux que l'ancien avec cette observation, pleine de justesse, d'ailleurs, de la nouvelle instruction : « Le jugement sera le meilleur guide dans le choix des moyens les plus propres à satisfaire à la mission des avant-postes. » Notre négligence, notre imprévoyance trop connue, dans la manière de nous garder contre l'ennemi, ne justifie aucunement une organisation compliquée des avant-postes.

Les règlements sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie ont, chez nous, le sort des règlements surannés et inobservés. On les refait de temps à autre *ab ovo*, sous le prétexte que les progrès de l'armement imposent une tactique nouvelle, comme si ces progrès n'étaient pas acquis depuis un certain nombre d'années, et comme si la puissance du feu s'était accrue, dans ces derniers temps, au point d'entraîner des modifications fondamentales dans les principes

qui doivent présider à la direction du combat, et dans toutes les règles qui en découlent.

Le nouveau règlement, daté du 8 octobre 1902, est le résultat d'une retouche de celui de 1901, qui a fait suite à celui de 1884, modifié en 1894. Et il n'est que provisoire!

Nous sommes loin de contester la valeur et l'opportunité de la plupart des simplifications et des perfectionnements apportés dans les méthodes tactiques par le règlement de 1902, mais il y aurait eu sérieux avantage à les greffer sur celui de 1884, c'est-à-dire à n'opérer qu'un simple remaniement.

Le règlement de 1902 assigne comme but unique à l'instruction de la troupe la préparation à la guerre; tout ce qui éloigne de ce but a été éliminé. Les mouvements sont simplifiés, leur nombre réduit. Les commandements se font à la voix ou par signaux. Déploiements, ruptures et ploiements ont lieu par les moyens les plus rapides et les mieux appropriés aux circonstances. Ce qui se rapporte au tir, à la conduite du feu et au mode d'action des différentes unités dans le combat est exposé avec une grande clarté. Parmi les suppressions, celle du mouvement de « Présentez arme » est déplorable. Il n'est pas admissible que le soldat rende, l'arme au pied, les honneurs dus au drapeau et aux morts pour la patrie.

L'extrême initiative laissée aux chefs par ce règlement quant au choix des moyens conduisant au but, initiative fondée en grande partie sur leur raisonnement intelligent, l'emploi de formations qu'on peut appeler relâchées par rapport aux formations rigides, la grande rapidité exigée pour l'exécution des mouvements, l'imprécision des commandements, enfin la suppression de tout mouvement de manœuvre régulier destiné à fixer les idées, sont peu propres à assurer la cohésion de la troupe et, par conséquent, l'unité dans les efforts. Alors qu'on s'ingénie à rendre parfaite la discipline du feu, on introduit dans celle du rang un décousu méthodique tel que nous nous demandons avec inquiétude comment les chefs s'y prendront pour tenir en mains tant de fils dispersés, et comment chacun d'eux saura inspirer, en toute circonstance, à ses subordonnés assez de confiance pour que le simple « suivez-moi », substitué à la cascade des commandements de nos anciens règlements, soit le mot magique qui les groupera instantanément et à tout moment autour de lui. Les officiers qui ont appliqué le précédent règlement surmonteront sans doute, plus facilement, cette difficulté, parce qu'ils s'appuient instinctivement sur quelques principes qui leur sont familiers pour passer de là à l'exécution des prescriptions nouvelles, mais les autres?

Le règlement provisoire sur le tir du 18 novembre 1902 est peut-être le mieux rédigé de nos règlements récents. On peut en résumer ainsi les principes et l'esprit : l'instruction individuelle du soldat n'est que le point de départ de sa préparation à la guerre; cette préparation n'a de résultats satisfaisants que si l'on forme des tireurs de champ de bataille; ce n'est pas à dire que les tireurs de précision ne soient plus à rechercher, mais il faut au soldat d'autres qualités qui ne se développent que dans le groupe, et ce groupe emprunte une grande partie de sa valeur à celui qui le dirige.

Jamais l'importance de l'instruction du tir n'a été mise en relief avec plus de logique que par ce règlement. On peut être certain que, dans les corps de troupes, les officiers s'efforceront d'appliquer de leur mieux ses dispositions. Néanmoins, l'enseignement ne fructifiera et ne trouvera sa conclusion que sur les champs de tir et dans les camps d'instruction. Les champs de tir sont presque tous de circonstance. D'après la loi du 17 avril 1901, l'autorité militaire a le droit d'occuper ou d'interdire momentanément les propriétés privées pour l'exécution des exercices de tir, en indemnisant les propriétaires. Seuls, de grands camps d'instruction peuvent permettre de donner à l'instruction du tir un développement sérieux.

Les grands camps d'instruction, réclamés depuis longtemps, sont nécessaires pour exécuter des tirs en évoluant. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les heureux résultats que promettent des manœuvres d'ensemble avec tir, où les différentes armes sont représentées. Il y a quelques années, le principe suivant avait été adopté : utiliser ou créer pour les manœuvres combinées des trois armes quatre grands camps d'une superficie minima de 4,000 hectares; créer des champs plus restreints (2,000 hectares), à raison d'un par corps d'armée ne disposant pas d'un camp pour les trois armes.

Jusqu'à présent, nous n'avons que deux grands camps : ceux de Châlons (6ᵉ corps) et de Mailly (20ᵉ corps, 11,000 hectares). Quand le camp de la Courtine (12ᵉ corps), près d'Aubusson, sera achevé, il comprendra probablement 12,000 à 14,000 hectares; s'il est inauguré et reçoit des troupes dès 1904, ainsi que le ministre l'a annoncé, il n'aura pas encore atteint cette superficie. Des études ont été entreprises à Souesmes (5ᵉ corps). Certains champs de tir peuvent remplir le but proposé à la condition d'être agrandis ou aménagés; ce sont ceux de Sissonne (2ᵉ corps), Auvours (4ᵉ), le Ruchard (9ᵉ), Bourg-Lastic (13ᵉ), la Valbonne (14ᵉ), Carpiagne (15ᵉ) et Songis (18ᵉ). Dans les 1ᵉʳ, 3ᵉ, 7ᵉ, 8ᵉ, 10ᵉ, 11ᵉ, 16ᵉ et 17ᵉ corps, on ne dispose d'aucun terrain convenable. Dans le 1ᵉʳ corps, il ne peut être question de trouver un champ de tir; dans le 3ᵉ et le 7ᵉ,

la solution consisterait à aliéner des portions de forêts, mais le ministère de l'agriculture, croyons-nous, s'y oppose. Dans les autres corps d'armée, des projets existent.

En décidant qu'à partir de 1903, la réunion des troupes de toutes armes dans ces camps, en vue d' « exercices en terrain varié, d'évolutions combinées et de tirs », serait comprise dans le développement normal de l'instruction de l'armée, au même titre que les manœuvres d'automne, le général André a réalisé un notable progrès. Depuis le 5 septembre 1903, le camp de Mailly est considéré comme place de garnison.

Les difficultés budgétaires sont la véritable cause des regrettables ajournements de l'établissement définitif des camps d'instruction projetés. La dépense totale serait d'environ 40 millions de francs, soit 27 pour les acquisitions de terrains et 13 pour l'installation des troupes. Toutefois, pour ne pas dépasser ces chiffres, il faudrait agir en quelque sorte par surprise, afin d'éviter que des spéculateurs n'achètent à vil prix des terrains qu'ils revendent à l'Etat en réalisant des bénéfices énormes. Il existe, croyons-nous, d'autres projets plus vastes, par conséquent plus coûteux; dans ce cas, la dépense serait compensée par des économies annuelles réalisées par la suppression d'une partie des manœuvres de garnison, des manœuvres d'automne et celle des dégâts résultant des manœuvres et des évolutions de cavalerie. Jusqu'à présent (1904 compris), 25,220,000 francs ont été accordés pour organiser les camps d'instruction. Les crédits figurant au budget de 1904 s'élèvent à 3 millions de francs, chiffre inférieur à celui de 1903 [1].

En Allemagne, les études sur ces camps remontent à 1883; leur organisation a commencé en 1891. En 1898, 15 corps d'armée étaient dotés de polygones variant, comme superficie, de 2,500 à 5,600 hectares; à ce moment, la dépense atteignait 109 millions. Actuellement, les Allemands possèdent 20 camps d'instruction ayant coûté 137 millions de francs. Quand ils seront tous organisés, la dépense totale atteindra 175 millions.

*
* *

A côté du tir, dont l'enseignement entre dans une voie plus rationnelle, l'éducation physique a les honneurs du jour. Le professionnel militaire participe aux bienfaits de cette éducation, dans la mesure où il la reçoit, l'agonistique se réduisant pour lui à la

[1] Malgré son importance, la question des camps d'instruction n'a été qu'effleurée (à propos d'un de ces camps : celui de La Courtine), lors des débats à la Chambre des députés sur le budget de la guerre de 1904.

gymnastique et à l'escrime. Les qualités qu'il acquiert en pratiquant méthodiquement ces deux sports, les seuls auxquels il puisse recourir d'une manière régulière et suivie, c'est-à-dire l'endurance, l'adresse, l'agilité, la souplesse dans la force, sont utilisables en tout temps et principalement en campagne dans toutes les circonstances où un effort physique un peu sérieux est nécessaire.

Avant qu'il fût question d'abréger la durée du service militaire actif, on se préoccupait déjà des moyens de préparer physiquement la jeunesse. Les sociétés de gymnastique sont nées en partie de ce besoin, mais, pour bien des raisons, elles n'y ont que médiocrement répondu jusqu'à présent.

Quelle que soit l'importance de l'éducation physique, il ne faut pas l'exagérer jusqu'à lui donner le pas sur l'instruction militaire. Telle est la tendance du moment. Elle s'est encore accusée récemment quand on a décidé d'accorder aux jeunes gens pourvus du brevet de gymnastique et de tir la faveur d'obtenir le grade de caporal par anticipation [1]. Le rapporteur du budget de 1903 n'est-il pas allé jusqu'à proposer de créer des écoles régionales d'éducation physique par les officiers?

L'Ecole normale de gymnastique et d'escrime de Joinville, telle qu'elle a été organisée par l'instruction ministérielle du 18 octobre 1902, donne largement satisfaction à tous les besoins. L'instruction précédente (1894) n'avait en vue que la formation d'instructeurs de gymnastique et de maîtres d'armes; d'après celle d'octobre 1902, l'Ecole a aussi pour but « d'étudier tous les perfectionnements à apporter aux méthodes d'enseignement de la gymnastique et de l'escrime, d'expérimenter les procédés nouveaux, et de proposer au ministre les mesures propres à en vulgariser l'usage dans l'armée ». Un professeur de physiologie appliquée, faisant partie du cadre de l'École, dirige ces études.

L'organisation nouvelle de l'Ecole coïncide avec une véritable révolution dans l'enseignement des exercices physiques. Les procédés de gymnastique importés en France dans la première moitié du dix-neuvième siècle par le colonel espagnol Amoros, et appliqués après lui par son élève, le colonel d'Argy, ont été consacrés pour la dernière fois par le règlement de 1893. Le règlement de l'instruction de la gymnastique, du 22 octobre 1902, a inauguré la méthode du professeur suédois Ling (contemporain d'Amoros et créateur de l'Institut central de gymnastique de Stockholm), basée sur l'organisme humain, sur son fonctionnement et sur les lois

[1] Dans les notes données aux candidats à ce brevet, la marche et la gymnastique sont représentés par 140 points et le tir par 50 points seulement.

qui président à son développement. Par des mouvements d'intensité progressive, on arrive à accroître naturellement la respiration et la vitalité pulmonaires.

Dans ce règlement, on considère les exercices physiques comme des moyens et non comme un but : ils n'ont leur sanction que sur le terrain. Ce sont les officiers, dans leurs compagnies, et non des moniteurs spéciaux qui les enseignent. Les officiers formés à Joinville deviennent les instructeurs des officiers de compagnie. Les exercices physiques sont de deux sortes : ceux de la gymnastique de développement et d'assouplissement, et ceux d'application; les premiers visent spécialement la santé et le fonctionnement normal des organes, les seconds développent la hardiesse du soldat et lui inspirent confiance dans sa force. Ce groupement a déjà été adopté par le manuel de gymnastique de l'Instruction publique.

L'enseignement de la gymnastique ainsi compris coopère directement à l'instruction militaire technique au lieu d'être une branche spéciale de l'éducation du soldat. Il n'est pas certain, cependant, qu'avec des hommes âgés de vingt à vingt-trois ans, il produise des effets aussi heureux et aussi décisifs que ceux qu'on s'en promet; en tout cas, il convient moins bien à des hommes déjà faits, dont la conformation ne se prête pas facilement à des changements, qu'à des hommes plus jeunes, en voie de croissance et par conséquent plus souples et plus malléables. Quoi qu'il en soit, il faut que les exercices prescrits, nombreux et variés, soient pratiqués toute l'année dans leurs différentes parties, mais, alors, il est à craindre que l'instruction militaire technique ne tire pas, à beaucoup près, de ces exercices, un profit proportionné au temps qu'on leur consacrera. Autrement dit, il ne nous paraît pas encore prouvé qu'on a tort d'attacher de l'importance, avec des soldats de vingt et un à vingt-trois ans, au développement de la force musculaire, et que la gymnastique de caserne doive être la prolongation de la gymnastique scolaire.

Il a été question, l'année dernière, d'organiser à l'Ecole de Joinville des cours spéciaux, principalement pédagogiques, à l'usage des instituteurs, en dehors de ceux des officiers. Des pourparlers ont eu lieu, à ce sujet, entre les ministres de la guerre et de l'instruction publique, et l'on a même pris quelques mesures en vue de l'aménagement des locaux destinés aux instituteurs. Depuis, aucune décision définitive n'est intervenue. A cette occasion, constatons une fois de plus la persévérance avec laquelle on s'efforce, par tous les moyens possibles, de mêler l'élément civil à l'élément militaire.

La cavalerie a conservé son règlement de manœuvres de 1899, remontant au ministère de M. Krantz, et marquant sur celui qui l'a

précédé un progrès qu'on peut traduire, dans ce qu'il a d'essentiel, par ces quelques mots : suppression du formalisme des commandements; participation, dans le combat, à l'action engagée par les autres armes.

L'instruction pratique sur le service de la cavalerie en campagne et le règlement sur l'instruction du tir ont été renouvelés par le général André, la première en août 1902, le second en septembre 1903. Le plus bel éloge que l'on puisse faire de la première est l'unanimité avec laquelle les officiers de cavalerie l'apprécient favorablement. Le cavalier, le gradé et l'officier y trouvent nettement tracés leurs rôles respectifs : le premier, éclaireur, vedette, estafette; le second, chef de patrouille ou de poste; le troisième, chef de peloton ou d'escadron. Les principes tactiques de l'arme y sont clairement exposés; il en ressort que la cavalerie doit faire converger son action vers celle des autres armes, avant, pendant et après la bataille.

Le règlement provisoire sur l'instruction du tir dans la cavalerie est rédigé sur le même plan et dans le même esprit que celui de l'infanterie sur le même objet. Les règles établies et les considérations qui les accompagnent, constituent presque un cours de tactique très propre à faire ressortir le parti à tirer de l'emploi du feu dans la cavalerie; nous n'y voyons pas d'inconvénient; cependant, les officiers de cette arme n'étant généralement pas d'accord sur la question de cet emploi, on peut craindre que le nouveau règlement ne prête un peu trop matière à controverse, et ne soit pas accepté par tous, comme l'a été, par exemple, celui de l'infanterie. Quoi qu'il en soit, il consacre un progrès sensible sur le règlement de 1894 qui l'a précédé. En posant en principe que « le commandement, à tous les degrés, doit chercher à développer le goût et la pratique du tir dans la cavalerie », il met suffisamment en relief l'importance du feu trop souvent méconnue. La grande part faite à l'*instruction des cadres*, et le rôle capital assigné au chef qui la dirige sont les traits essentiels du règlement de 1903 dont l'esprit est, d'ailleurs, parfaitement caractérisé par la prescription suivante : « Il importe que le chef de corps maintienne l'orientation morale de ses officiers vers l'esprit d'offensive, et qu'il les garde avec soin de l'erreur qui consisterait à voir dans l'emploi du feu un moyen de se soustraire aux énergiques résolutions que nécessite la volonté d'aborder l'ennemi corps à corps ».

La carabine actuelle de la cavalerie, pourvue d'un chargeur précieux, est une arme excellente bien supérieure à sa devancière. L'action par le feu trouvera certainement à s'exercer utilement dans les coups de main que de petits détachements de cavalerie tenteront

au début de la guerre pour jeter la perturbation dans la mobilisation de l'ennemi. Quant aux attaques par le feu, pendant l'action, nous les considérons comme ayant peu de chances de réussir avec de grandes masses de cavalerie dont les longues lignes de feu bien en vue attireront le feu de l'ennemi; au contraire, dans ce cas, de petits groupes d'escadrons combattant à pied et à cheval, accompagnés ou non d'artillerie, nous paraissent devoir rendre de grands services grâce à leur mobilité, au peu de surface qu'ils présentent et enfin à la possibilité de les employer sur plusieurs points simultanément.

Les missions incombant aux officiers de cavalerie étant extrêmement variées, et les principes posés n'ayant pas tous l'autorité que donne l'épreuve de la guerre, on conçoit qu'ils se trouvent divisés sur un certain nombre de questions. Quel que soit l'intérêt que celles-ci présentent, il nous reste trop peu de place dans cette étude pour les examiner et pour les discuter; telles sont, par exemple, les suivantes : L'action de la cavalerie par le choc est-elle en décroissance? Dans quels cas les grandes masses de cavalerie sont-elles à employer? Faut-il remanier la cavalerie pour la composer exclusivement de régiments du type dragons? L'absence d'infanterie montée constitue-t-elle une lacune à combler? etc.

Des changements fondamentaux ont été apportés, sous le ministère du général André, à l'organisation des divisions de cavalerie indépendantes et des brigades de cavalerie de corps d'armée. Tout d'abord (circulaire du 13 juillet 1902), ont été supprimés comme rouages inutiles, les six arrondissements permanents d'inspection générale pour les brigades de corps; ils existaient depuis vingt-neuf ans. Les généraux commandant les brigades de corps sont désormais placés sous les ordres du commandant de corps d'armée. En outre, une décision du 22 décembre 1902 qui n'a reçu son exécution définitive qu'en 1903, a remplacé l'organisation de la cavalerie en 7 divisions ayant toutes une organisation uniforme (brigade de cuirassiers, brigade de dragons, brigade légère), par un groupement en 8 divisions correspondant à une nouvelle répartition des divisions au moment de la mobilisation. On aura dorénavant des divisions lourdes et des divisions légères, ce qui indique une tendance à revenir aux divisions de cavalerie du premier Empire.

Les 8 divisions comprennent 39 régiments de France. Les 40 autres régiments sont répartis, comme par le passé, entre les 19 brigades de corps d'armée; l'affectation de chacun d'eux à une division d'infanterie n'empêcherait pas le commandant du corps

d'armée de disposer, s'il le jugeait à propos, de la totalité ou d'une partie de sa cavalerie.

Nos 85 régiments[1] se décomposent en 425 escadrons de paix et 340 de guerre. De son côté, l'Allemagne dispose de 389 escadrons de guerre, soit 49 escadrons de plus que nous[2]. Dans une étude publiée, l'année dernière, par la revue *Jahrbücher für die deutsche Armee and Marine*, le général allemand von Pelet Narbonne concluait à la nécessité de porter de 389 à 480 le nombre d'escadrons de guerre de l'armée, soit 140 de plus qu'en France. On comprend que l'opinion publique, une fois préparée à l'éventualité d'une augmentation aussi considérable, s'accommodera plus facilement de l'augmentation de 24 escadrons que propose le général major von Bernhardi dans une publication récente; dans ce dernier cas, le nombre d'escadrons de l'armée allemande serait de 413, soit 73 escadrons de plus que nous. L'éventualité d'une pareille supériorité numérique est bien faite pour nous émouvoir. On aurait le plus grand tort de croire que nous pouvons sans péril n'avoir de forces égales à celles des Allemands que pour les premières opérations sur la frontière et dans le voisinage. Notre loi des cadres avait prévu la formation de 87 régiments de cavalerie; nous n'en avons que 85. Deux sont donc à créer : un de cuirassiers et un de dragons.

L'application de la cavalerie du service de deux ans soulève des difficultés dont la solution n'apparaît pas encore clairement. « Je vous le déclare, s'écriait M. le général Billot il y a un an à la tribune du Sénat, avec deux ans de service, vous n'aurez pas de cavalerie. » Et le comte de Tréveneuc disait, avec non moins de conviction : « En deux ans, vous aurez un homme à cheval, vous n'aurez pas un vrai cavalier, vous n'aurez pas un tout, homme et cheval, capable d'être opposé au cavalier allemand. » De telles assurances méritaient d'autant plus d'être entendues qu'en raison de l'importance de l'action par le feu, l'instruction du tir, devenant plus sérieuse, complique encore la formation du cavalier.

Il a été démontré, sans réplique possible, qu'il est impraticable, avec le service de deux ans, de constituer une cavalerie toujours prête à entrer en campagne, c'est-à-dire dont les effectifs de paix et de guerre soient à peu près égaux, à moins de recourir aux

[1] Y compris 6 régiments de chasseurs d'Afrique, et non compris 4 régiments de spahis nécessaires en Algérie.

[2] En 1902, les effectifs respectifs des cavaleries allemandes et françaises étaient de 66,150 hommes et 60,501 hommes; encore dans ce dernier nombre a-t-on fait entrer l'escadron de spahis sénégalais et les compagnies de remonte.

engagements volontaires et aux rengagements. Encore ne saurait-on dire si, par ces moyens réunis, on parviendra à assurer le complément des effectifs de paix jugés indispensables, et à pourvoir au recrutement des cavaliers spécialistes et des cadres.

En un mot, au moment où notre cavalerie qui, depuis 1871, s'est relevée jusqu'à ne pas avoir à souffrir de la comparaison avec les meilleures cavaleries des puissances étrangères, semble devoir prendre encore plus d'importance en trouvant enfin son utilisation rationnelle, la menace du service de deux ans remet en cause des questions d'organisation et d'instruction que la législation actuelle permet de régler au mieux de ses intérêts : c'est un voile jeté sur son avenir.

*
* *

La même menace plane sur l'artillerie. Qui voudrait affirmer que l'on trouvera tous les rengagés qui lui seront indispensables pour fournir des pointeurs, des ouvriers en fer, des conducteurs dont le rôle serait de servir à l'encadrement, et quelques autres spécialistes? Un affaiblissement de cette arme serait on ne peut plus décourageant en présence de la confiance et de la sécurité qu'inspire notre matériel de campagne.

On peut dire sans exagération que le canon de 75 millimètres, modèle 1897, qui, depuis quatre ans, a remplacé celui de 90 millimètres, ne laisse rien à désirer au point de vue de la rapidité et de la précision du tir, et aussi comme résistance. Sa manœuvre est simple. L'instruction des hommes se fait vite et bien. Si l'on pratique le tir d'une manière suivie, en terrains variés, avec la batterie complète, on obtiendra de merveilleux résultats. Signalons la facilité avec laquelle le nouveau canon se prête à la préparation et à l'exécution du tir masqué. Les boucliers et l'arrière-train du caisson constituent une protection efficace contre la mitraille (la mitraille seulement) de l'artillerie et le tir de l'infanterie. L'adoption d'un casque pour les servants compléterait cette protection. Ce matériel s'est bien comporté pendant l'expédition de Chine; le corps expéditionnaire disposait de 3 batteries à 4 pièces.

Aucune puissance n'a encore un matériel de cette valeur. Les Allemands, après avoir hésité entre un canon Krupp mis à l'essai vers 1895, de dessin analogue au nôtre, et un canon du calibre de 77 millimètres, ont adopté ce dernier. C'est un canon à tir accéléré (8 coups par pièce et par minute) et non à tir rapide; le pointage est nécessaire après chaque coup, tandis que chez nous, une fois la pièce assise, il n'y a plus à y toucher. Cette mobilité relative rendrait illusoire l'emploi du bouclier. En résumé, une plus grande

rapidité de tir et la protection des servants nous donnent l'espoir que nous réussirons souvent à éteindre le feu de l'artillerie ennemie avant d'avoir beaucoup souffert. Les Allemands se préoccupent sérieusement de la supériorité de notre artillerie de campagne. Pendant leurs dernières manœuvres d'automne, ils ont expérimenté quelques canons, modèle 1896, transformés en pièces à recul pourvues du bouclier. Depuis, les usines Krupp et Ehrhardt ont fourni des batteries de modèles différents, ayant donné lieu à des épreuves à la suite desquelles ils se montreraient disposés à adopter une pièce qui serait la combinaison des deux modèles proposés.

Lorsque le canon de 75 millimètres prit place dans notre matériel, des fascicules confidentiels furent distribués pour l'instruction du personnel. Depuis, ces fascicules ont servi de base à l'instruction sur le service en campagne et au règlement provisoire des manœuvres de l'artillerie du 16 novembre 1901.

L'instruction sur le service en campagne, sommaire et très claire, met en relief les principes généraux de l'emploi tactique de l'artillerie et de sa liaison avec les autres armes. Elle affirme la nécessité des reconnaissances à longue portée, et crée le service, presque nouveau dans l'artillerie, des éclaireurs de terrain. Le règlement de manœuvres condense tous les anciens règlements. Au point de vue artillerie, il introduit quelques améliorations de détail demandées par les corps; au point de vue tir, il précise ce qui avait été parfois trop étroitement interprété.

Avec le nouveau matériel de campagne, les exercices en terrains variés s'imposent avec plus de force que jamais. Les différents corps d'armée ont leur champ de tir ou utilisent ceux d'autres corps, mais la plupart sont trop étroits et insuffisamment accidentés; ce sont plutôt des stands que des terrains de manœuvres ou des terrains propres au tir de guerre.

Dans ces conditions, l'emploi de champs de tir de circonstance, c'est-à-dire l'exécution des écoles à feu *en pleins champs*, devient une nécessité. Ce moyen d'instruction, dont l'initiative revient à M. le général Langlois, constitue un moyen d'instruction précieux; c'est la meilleure préparation possible à l'utilisation de l'artillerie « dans la bataille ». Les écoles à feu, ainsi organisées au 20e corps en 1902 et 1903, ont donné des résultats très satisfaisants. Avec le concours patriotique des populations, les mesures de sécurité à prendre sont fort simples et préviennent tout danger.

Une des questions qui ont préoccupé longtemps les officiers d'artillerie, celle de l'endivisionnement de l'artillerie de campagne, a été résolue sous le ministère du général André (décret du

31 mai 1903). Désormais, l'artillerie divisionnaire (un régiment en deux groupes), au lieu d'être placée, en temps de paix, sous le commandement du général de brigade commandant l'artillerie du corps d'armée, sera, en tout temps, aux ordres directs des généraux commandant les divisions d'infanterie. Cette réforme donne toute leur valeur aux manœuvres combinées des deux armes.

Quel que soit le rôle attribué à l'artillerie de corps (un régiment) dans le combat, elle sera toujours employée comme auxiliaire de l'infanterie, ce qui implique qu'elle doit recevoir la même instruction que l'artillerie divisionnaire. Nous en concluons non pas qu'il faut n'avoir, comme les Allemands, en paix et en guerre, que de l'artillerie divisionnaire, mais qu'il y a lieu de réunir en temps de paix l'artillerie de corps à l'artillerie divisionnaire.

La création d'une artillerie divisionnaire s'accorde absolument avec l'idée d'une artillerie, auxiliaire indispensable de l'infanterie, marchant avec elle, ne tirant que pour lui frayer le chemin et pour immobiliser l'ennemi qui l'empêche de progresser; elle exclut, au contraire, l'idée d'une artillerie opérant seule contre l'artillerie ennemie et ne cherchant qu'à éteindre son feu. De là à l'abandon de la conception du fameux « duel d'artillerie », il n'y a qu'un pas, et ce pas a été franchi, bien que l'autonomie de l'artillerie divisionnaire ne soit encore qu'à l'état embryonnaire. L'attaque de l'ennemi par l'infanterie et l'artillerie en liaison est, dorénavant, la règle tactique du début de l'action. Dans sa saine et belle étude sur *les Conséquences tactiques des progrès de l'armement*, à propos des événements dont l'Afrique du Sud a été le théâtre, M. le général Langlois a condamné, en ces termes, les errements suivis hier encore : « Il apparaît nettement que les duels d'artillerie par lesquels certains ont pensé que préluderaient les batailles futures, sont aussi dangereux qu'inutiles; que loin de comporter une lutte successive des différentes armes, le combat, pour produire l'usure de l'ennemi, doit avoir constamment recours à une lutte coopérante de toutes les armes. »

Aucune modification capitale n'a été apportée, depuis assez longtemps, au matériel d'artillerie de place. Les manœuvres de siège faites à Paris et au camp de Châlons ont permis de formuler d'une manière plus précise l'organisation d'un corps de siège. Un nouveau manuel de tir de siège, consacrant d'heureuses innovations, a paru en 1902. On y indique l'observation par les ballons comme devant jouer un rôle important.

Depuis Fachoda, on s'est occupé sérieusement des questions d'artillerie de côte. Les batteries de côte ont été remaniées de manière à donner le moins de prise possible aux coups des navires

et à permettre un ravitaillement rapide. On a cherché à avoir des pièces tirant vite. Les anciens affûts ont été modifiés; une batterie de 24 sur affûts nouveaux tire 4 coups à la minute, une fois le tir réglé. Les nouvelles pièces sont malheureusement très coûteuses.

Les événements qui se sont déroulés récemment au Maroc n'ont peut-être pas été sans contribuer à l'accélération des travaux qui ont abouti à l'adoption d'un canon de montagne de 68 millimètres, à tir rapide, à la suite de la visite du général André à l'arsenal de Bourges, le 1er septembre 1903. Il était temps : le canon de 80 millimètres (1878) ne répondait plus aux nécessités du nouvel armement de l'infanterie.

Par un de ses derniers actes, le général André a donné une suite à la décision du 26 mai 1902, d'après laquelle les sous-lieutenants des armes qui se recrutent à l'Ecole polytechnique doivent accomplir, à leur sortie, un stage d'un an dans la troupe comme sous-lieutenant; un décret a réorganisé l'Ecole d'application de Fontainebleau; la durée des cours est réduite à un an et la création (déjà décidée par une circulaire du 8 juin 1903), dans cette Ecole, d'une division technique destinée à recevoir les officiers d'artillerie appelés à servir plus tard dans les établissements techniques ou constructeurs, est définitivement consacrée.

Cette spécialisation dans l'arme que nous avons préconisée comme féconde en heureux résultats, dans notre étude sur les Ecoles d'officiers [1], s'applique aussi aux officiers du génie; elle est particulièrement favorable à une bonne exécution des travaux de fortification dans les camps retranchés et dans les places, et appelle comme complément une réforme consistant à décharger le génie de la construction et de l'entretien des bâtiments militaires, pour les confier, comme en Allemagne, aux intendants militaires qui pourvoiraient aux besoins en faisant appel au concours des architectes, des ingénieurs et des industriels.

Depuis trois ans environ, l'arme du génie a été l'objet d'assez nombreux changements organiques. Une loi du 24 juillet 1900 a créé un bataillon de télégraphistes constituant l'Ecole de télégraphie militaire; une autre du 9 décembre suivant a augmenté l'arme de deux compagnies de sapeurs-mineurs et d'une compagnie de sapeurs des chemins de fer.

On peut considérer comme terminée l'ère de construction, par le génie, des ouvrages fortifiés. Il ne saurait être question, d'ici à quelques années, que du remaniement de ceux qui existent; sur ce point, le gouvernement n'a pas encore réussi, — heureusement, —

[1] Voy. le numéro du *Correspondant* du 10 novembre 1902.

à faire accepter ses propositions les plus importantes. En février 1899, M. de Freycinet déposait à la Chambre un projet de loi relatif à un nouveau classement des places et des ouvrages, approuvé par le Conseil supérieur de la guerre. Ce classement était gros de conséquences menaçantes pour l'avenir de l'organisation défensive de la France : c'est ce que fit ressortir, dans une lettre du 29 mars 1899, adressée au ministre, le général Béziat, le second du général Seré de Rivières, dans l'œuvre de la reconstitution de notre système de défense. Il s'attacha principalement à démontrer que si les ouvrages de La Fère, Laon, Reims, Langres et Dijon étaient rangés parmi ceux qui ne devaient plus être entretenus, ni armés, ni approvisionnés, ni pourvus de garnisons de paix, les lignes de défense de notre frontière du nord situées en avant seraient réduites à néant.

La Chambre n'en vota pas moins, au pied levé, le projet ministériel, mais le Sénat se prononça pour l'ajournement. Le projet présenté de nouveau au Sénat par le général de Galliffet qui l'avait fait sien, fut renvoyé au ministre pour être étudié.

Là-dessus, le général André remplaça au ministère le général de Galliffet. Le Conseil supérieur de la guerre, auquel le projet fut soumis, décida à la majorité de 9 voix contre 2 (dont, croyons-nous, celle du général Duchesne) qu'il n'y avait pas lieu de revenir sur la question jugée par lui. *Errare humanum est, sed perseverare diabolicum*... Poursuivant sa campagne patriotique, le général Béziat adressa au ministre, le 23 février 1901, une troisième lettre où il précisait, principalement pour Langres, Laon, La Fère et Lille, les points nouveaux qui auraient dû amener le Conseil supérieur de la guerre à revenir sur sa première délibération. Finalement, le gouvernement retira le projet de loi le 14 mai 1901.

Depuis, deux lois ont prononcé le déclassement d'un certain nombre d'ouvrages et de places sous réserve qu'il ne serait définitif que par décret après fixation des voies et moyens de démantèlement. Enfin, le général André a déposé à la Chambre, le 24 juin 1902, un projet de loi relatif à la construction et au déclassement des fortifications, ainsi qu'aux servitudes. Il s'y attribue, aux dépens du Parlement, le pouvoir de décider les modifications à apporter aux places existantes, et les travaux à exécuter en vue d'ouvrages nouveaux.

Avant même que nos deux lignes de défense, en arrière de la frontière, aient été menacées, le réduit du système, c'est-à-dire l'enceinte bastionnée de Paris recevait une très grave atteinte. Sa désaffectation sur une longueur de 10 kilomètres, entre le Point-

du-Jour et le bastion 27, en face de Pantin, a été, en effet, posée en principe par la loi du 17 juillet 1898; elle est subordonnée aux moyens d'exécution et au remplacement par de nouveaux éléments d'enceinte. Il a été déposé, depuis, un projet relatif à l'exécution du démantèlement de l'enceinte entre les portes d'Auteuil et de Maillot, mais la discussion en est suspendue jusqu'à ce que diverses difficultés aient reçu une solution.

La puissance défensive de l'enceinte de Paris repose en grande partie sur sa continuité, sur son intégralité. Tous ceux qui, sous le gouvernement de Juillet, pendant plus de dix ans, défendirent à la tribune des Chambres et dans la presse, le système de l'enceinte continue contre celui des forts détachés, ne seraient jamais parvenus à faire triompher leur opinion s'ils avaient admis un seul instant la possibilité de l'interrompre sans inconvénient. M. de Freycinet n'a jamais voulu se prêter à un dérasement. C'est à l'insuffisance du budget qu'il faut imputer la désaffectation. Au moment où le général Billot l'a proposée, il s'est trouvé dans la cruelle alternative de recourir à ce moyen, ou de renoncer à reconstituer notre matériel d'artillerie. Le coupable, c'est le Parlement.

Maintenant que la brèche est ouverte, elle restera béante... Il n'est même que trop probable qu'on cherchera à l'agrandir encore, et qu'on y réussira, à la faveur de ces temps troublés où les besoins honteux de la politique exigent si souvent le sacrifice du bon sens, et où le souci des intérêts privés prend cyniquement la place du patriotisme.

IV

L'examen d'un certain nombre de questions essentielles restées en dehors des sujets que nous avons traités jusqu'ici, est le complément nécessaire de notre aperçu sur les grands projets de loi émanant de l'initiative gouvernementale ou parlementaire, et sur la situation des différentes armes. Alors seulement, le but de cette étude, qui est de donner une idée générale de l'armée et de l'œuvre du général André, paraît devoir être rempli.

Les questions dont il s'agit se rapportent : à l'armée coloniale qui a pris, dès à présent, une importance assez grande pour avoir une place ici, à côté de l'armée métropolitaine; au haut commandement, dont l'organisation attend encore une solution répondant aux exigences de l'état de paix et de l'état de guerre; à l'Ecole supérieure de guerre, dont des réformateurs impatients seraient bien aise de bouleverser l'enseignement; au stage régimentaire

des élèves de Saint-Cyr et de l'Ecole polytechnique, qui vise à réaliser la communauté d'origine des officiers; au service de santé, dont le bon fonctionnement importe à l'existence et à la solidité de l'armée; aux congés sans solde des officiers, mesure dont les heureux effets sont au moins problématiques; aux retraites proportionnelles pour les officiers, objet de promesses anciennes; au stage des officiers de réserve et de l'armée territoriale, si précieux pour leur instruction; aux convocations des réservistes et des territoriaux, que l'on tend, malheureusement, à abréger; enfin, aux réquisitions des troupes de ligne, grave sujet d'une poignante actualité.

Les troupes coloniales ont été rattachées au ministère de la guerre, sous le ministère du général André, par la loi du 7 juillet 1900, entrée en vigueur le 1er janvier 1901, mais elles conservent leur autonomie. Leur régime est donc distinct de celui des troupes métropolitaines. Elles ont un budget à elles, formé d'une section du budget de la guerre et d'une autre de celui des colonies. Leur organisation, au point de vue de la composition du personnel, de l'instruction, des services et de l'administration, est, en grande partie, l'œuvre d'un de nos plus jeunes officiers généraux, le général Famin. Le ministre, seul, n'eût pas suffi à cette tâche.

Une première organisation de l'armée coloniale a été décrétée le 28 décembre 1900; elle a été remplacée (deux décrets du 19 septembre 1903) par une autre établie sur la base des forces nécessaires à la défense de nos colonies, et où sont prévus les effectifs des diverses unités. Rien n'est changé, d'ailleurs, aux dispositions du décret du 28 décembre 1900, quant au rôle de ces troupes; elles continuent à être organisées spécialement en vue de l'occupation et de la défense des colonies et pays de protectorat autres que l'Algérie et la Tunisie. « Elles sont chargées, en premier lieu, des opérations militaires aux colonies, coopèrent, le cas échéant, à la défense de la métropole, et prennent part aux expéditions militaires hors du territoire français. »

Dès à présent, les ressources en engagements et rengagements répondent aux exigences du recrutement des troupes coloniales. La relève de ces troupes est assurée à peu près exclusivement par des soldats de carrière dont le nombre augmentera peut-être si la Chambre maintient l'article du projet de loi sur le service de deux ans voté par le Sénat, d'après lequel la limite d'âge pour les engagements et rengagements est reculée de 32 à 36 ans.

Un instant on a pu craindre que le ministère des colonies disposât à la fois du pouvoir civil et du pouvoir militaire aux

colonies; il aurait eu dans ce cas une armée à lui; il aurait été le maître absolu des colonies. Le rattachement à la guerre a permis d'éviter ce péril, mais le décret du 9 novembre 1901, en consacrant la subordination des commandants supérieurs des troupes aux gouverneurs des colonies, a laissé la première place au ministère des colonies. Toute opération militaire exige (sauf urgence), pour être exécutée, l'autorisation du gouverneur qui a également le droit de modifier une opération en cours. Partisan convaincu de l'unité de commandement et de la prépondérance du pouvoir militaire aux colonies, nous avons vu avec regret notre organisation coloniale entrer dans la voie opposée; seule une guerre maritime peut nous permettre de l'éprouver.

La question du haut commandement est diversement appréciée sur des points essentiels. C'est ainsi que le principe d'après lequel le chef d'état-major de l'armée doit occuper, en guerre comme en paix, la même position, c'est-à-dire rester auprès du ministre de la guerre, est loin d'être accepté par tous. Un de ses protagonistes, M. le général Zurlinden, dans une étude publiée par la *Revue des Deux Mondes*[1], le considère comme un grand progrès. Les raisons qu'il en donne paraissent tenir surtout aux craintes que lui inspire la prépondérance de l'état-major sur le commandement. « Après avoir, dit-il, préparé la guerre dans ses grandes lignes comme dans ses menus détails, le chef d'état-major de l'armée sera, pendant la guerre même, un aide précieux, indispensable pour le gouvernement. »

Par suite de leur collaboration, en temps de paix, à la préparation de la guerre, il s'établira nécessairement entre le généralissime et le chef d'état-major, une unité de vues tout à fait propre à prévenir des dissentiments ultérieurs et à éviter la dualité de commandement que redoute le général Zurlinden. D'autre part, il paraît logique que l'exécution du plan de campagne appartienne à celui qui est responsable de sa préparation.

Nous aussi, nous avons des craintes quant au fonctionnement du haut commandement en temps de guerre, mais elles nous viennent précisément de la disposition qui maintient, dans ce cas, le chef d'état-major de l'armée au siège du gouvernement. Là, il cessera, fatalement, d'être le collaborateur du généralissime, pour devenir l'instrument du ministre de la guerre et des autres membres du gouvernement. Tout en reconnaissant la nécessité d'une action gouvernementale constante au cours des opérations militaires, nous ne pouvons nous dissimuler le danger, pour le chef

[1] Numéro du 15 juin 1903.

d'état-major de l'armée, de subir de trop près l'influence des fluctuations politiques.

L'arrière-pensée dominante des politiciens du jour tient dans ces quelques lignes du rapport sur le budget de la guerre de 1902 : « Si le commandant en chef, à qui a été confiée la direction des troupes employées sur un théâtre d'opérations, a et doit avoir toute indépendance pour conduire ces opérations contre l'ennemi auquel il est directement opposé, la coordination des divers théâtres appartient au ministre de la guerre et au gouvernement qui ont, seuls, qualité pour donner des instructions d'ensemble spéciales à chaque théâtre d'opérations, et qui disposent, d'ailleurs, pour les donner, d'éléments d'information et de renseignements beaucoup plus étendus. »

Pour donner plus de force à son argumentation, le rapporteur a cru utile de l'étayer de l'opinion de Clausewitz : « L'expérience prouve, dit le célèbre écrivain allemand que, malgré la perfection et la diversité des formes de la guerre moderne, les lignes principales sont déterminées toujours en conseil de gouvernement, c'est-à-dire par une autorité politique et non militaire. » Clausewitz n'a fait qu'énoncer cette vérité, reconnue de tout le monde, qu'il appartient au gouvernement d'indiquer l'orientation d'ensemble à donner à la guerre, et de maintenir celle-ci, par un plan général, dans les limites qu'il juge en rapport avec le but à atteindre : telles sont « les lignes principales » qu'il a le droit et le devoir de « déterminer ».

Mais le rapporteur du budget va plus loin : il fait participer le gouvernement à « la coordination des opérations des divers théâtres » et le considère comme ayant seul qualité, — avec le ministre, — pour élaborer les instructions d'ensemble « spéciales » à envoyer aux généraux. Ce que devient un généralissime, ce que devient un pays avec une telle doctrine, trop de pages de notre histoire nous l'apprennent... Pour se conformer aux instructions « spéciales » du Directoire, Joubert fut conduit à accepter la bataille de Novi qu'il perdit et où il fut tué. Pouvons-nous oublier ce qui se passa en 1870 et 1871? N'insistons pas...

La nature des fonctions dévolues, en temps de paix, aux membres du Conseil supérieur de la guerre, n'a pas toujours été envisagée de la même manière. Jusqu'en 1888, ils conservaient le commandement de leur corps d'armée. Tels ont été, — pour ne citer que quelques noms, — les généraux Chanzy, Ducrot, Douay, le duc d'Aumale et le général Février. En 1888, M. de Freycinet, en fondant les attributions du Comité de défense dans celles du Conseil supérieur de la guerre, composa ce dernier d'officiers géné-

raux désignés pour commander des armées en temps de guerre. Il en résulta que la presque totalité de ses membres résida à Paris sans commandement. En décembre 1899, le général de Galliffet décida que des lettres de service leur feraient connaître le corps d'armée sur lequel s'étendrait leur autorité.

Le général André est rentré dans la voie tracée par M. de Freycinet. D'après un décret du 19 février 1903, les membres titulaires du Conseil désignés pour commander les armées en temps de guerre reçoivent, dès le temps de paix, des lettres de service où sont indiquées les armées dont ils exerceront éventuellement le commandement. La création de généraux d'armées que demandait, en 1897, le général Billot, devient de moins en moins probable; elle n'est pas, d'ailleurs, sans inconvénients, mais il serait très désirable pour la fixité de l'organisation du Conseil supérieur de la guerre et de l'état-major de l'armée, que le régime de la loi fut substitué, en ce qui les concerne, au régime instable des décrets.

Une dernière observation, à propos du haut commandement. Dans l'armée composée passagèrement en vue des manœuvres d'automne, avec des corps d'armée voisins rassemblés pour la circonstance, le commandement ne peut s'exercer, à beaucoup près, comme en temps de guerre. Non seulement ses principaux organes, c'est-à-dire l'état-major d'armée, les états-majors de corps d'armée et de divisions, et les différents services afférents à une armée, n'ont entre eux qu'un lien passager, — ce qui est inévitable, — mais, de plus, les uns sont constitués incomplètement et les autres ne le sont pas du tout. A ce dernier point de vue, on s'est rapproché un peu plus de la réalité de la guerre, pour le plus grand profit de l'instruction des généraux, des officiers du service d'état-major et des chefs de service, en organisant des manœuvres de cadres d'armée avec effectifs de guerre, sans préjudice des manœuvres d'armée en automne.

***

La fièvre de propositions de réformes qui sévit chez nous n'a pas épargné l'Ecole supérieure de guerre. Aucun projet officiel de changement n'a vu le jour, mais on ne peut s'empêcher de constater qu'un certain nombre d'articles de presse ont indiqué, avec précision, dans le même sens, les modifications à apporter à ses programmes d'études. Notre surprise a été grande en voyant figurer un cours de « psychologie des foules » parmi ceux qu'on propose d'innover.

C'est à se demander si l'âme du soldat se façonne aujourd'hui autrement qu'hier et si l'on a découvert un nouveau facteur de la

victoire. Le désordre d'idées qui caractérise notre démocratie apparaît là sans voile.

En admettant que l'armée soit assimilable à la *foule*, on ne saurait la considérer comme une foule rassemblée par le hasard, comme la première cohue venue, composée d'éléments hétérogènes. C'est une foule organisée, ordonnée, disciplinée, en un mot subissant d'une manière continue l'action des chefs qui l'orientent vers un but précis : la guerre. A aucun moment elle ne peut passer pour une foule livrée à elle-même, suivant spontanément ses inspirations et agitée en tous sens par mille courants comme la foule ordinaire.

Alors même qu'on ne verrait dans l'armée que la foule proprement dite avec ses instincts, ses passions, ses entraînements, son inconscience et ses caprices, pense-t-on que l'observation attentive de tous les phénomènes intellectuels et moraux qu'elle présente fournira jamais des moyens pratiques de maîtriser et de conduire les hommes? Si méthodique et si persistante que soit cette observation et fût-elle, même, secondée par une puissance d'analyse exceptionnelle, elle restera toujours stérile ou peu s'en faut. Que peut-on donc attendre de sérieux et d'efficace d'un cours de psychologie des foules aux points de vue de l'éducation de la troupe, de l'instruction de l'officier et de la conduite des armées?

Notre étude antérieure sur les Ecoles d'officiers nous dispense de revenir ici sur les questions d'unité et de communauté d'origine qui les concernent. Nous ne ferons d'exception que pour le stage d'un an imposé aux élèves de l'Ecole polytechnique et de Saint-Cyr aussitôt après leur admission. La reconstitution de notre enseignement militaire, telle que nous l'avons exposée, comporte aussi ce stage, mais dans des conditions bien différentes. Introduit dans notre organisation actuelle, il n'est, au point de vue de l'unité et de la communauté d'origine, qu'une fiction destinée à donner satisfaction aux aspirations démocratiques qu'on encourage dans les masses. On est loin, d'ailleurs, d'avoir envisagé toutes les difficultés qu'entraînera son application.

Et d'abord, si l'on ne veut pas faire brèche au principe d'égalité qui a dicté cette mesure, les élèves des deux Ecoles devraient être traités, au point de vue de l'avancement, sur le même pied que les autres soldats ; sinon, restant simples soldats jusqu'à la fin de leur année de stage, ils auront nécessairement pour chefs, comme caporaux et sous-officiers, un certain nombre d'hommes du contingent et d'engagés volontaires incorporés à la même date qu'eux, et auxquels, dans bien des cas, ils seront supérieurs sous le rapport de l'instruction générale et même de l'instruction militaire. Il y a

plus : les cadres en gradés, constitués dans les Ecoles, ne pouvant dépasser un certain chiffre, la grande majorité des jeunes gens resteront soldats jusqu'à la fin de leurs deux années d'études.

Ce n'est pas tout. Si l'on maintient le stage dans les conditions où il a été voté, d'autres obstacles surgiront. Comment répartira-t-on les stagiaires des deux Ecoles dans les corps de troupe? Leur laissera-t-on le choix des garnisons ou les leur désignera-t-on en se fondant sur le classement d'admission? Les dispersera-t-on ou les groupera-t-on dans les régiments? Les saint-cyriens seront-ils envoyés, les uns dans l'infanterie, les autres dans la cavalerie, ou seront-ils tous fantassins? S'ils ne servent que dans une arme, sur quoi se basera-t-on pour les affecter à une arme plutôt qu'à une autre? Les mêmes questions sont à résoudre pour les élèves de l'Ecole polytechnique. En outre, ces derniers ne choisissant l'arme ou le service où ils désirent entrer qu'après le classement de sortie, comment mettra-t-on d'accord cette disposition avec la nécessité où l'on est de les placer, soit dans l'artillerie, soit dans le génie, aussitôt après leur admission? Exigera-t-on des stagiaires qu'ils suivent les cours des écoles régimentaires? Quoique simples soldats, seront-ils exercés à remplir les emplois attribués aux sous-officiers par les règlements? Enfin, en cas de guerre, les jeunes gens ayant accompli leur année de stage serviront-ils comme soldats?

C'est surtout dans la recherche des solutions à donner à ces questions et à beaucoup d'autres encore, qu'on se rendra compte de la complication dangereuse dont le stage régimentaire menace l'organisation actuelle de nos établissements d'enseignement militaire, déjà dépourvue d'unité.

Après la savante étude publiée il y a peu de temps par le *Correspondant*, sur l'état sanitaire des troupes et l'hygiène des casernements [1], il ne peut y avoir place ici que pour quelques observations.

Parmi les causes de la différence constatée, quant à la mortalité, dans l'armée, en France et en Allemagne, la discussion qui a eu lieu au Sénat, en mars 1903, sur le service sanitaire, a fait ressortir l'incorporation, à la suite des décisions des conseils de révision, d'un grand nombre d'hommes que leur état physique rendait peu propres à supporter les fatigues du service militaire. Déjà une circulaire (20 novembre 1902) du général André avait prescrit une visite très attentive des jeunes soldats du dernier contingent et l'élimination de ceux qui seraient reconnus inaptes à servir. N'ayant pas trouvé suffisants les résultats obtenus par certains

[1] *La morbidité et la mortalité dans l'armée* (n° du 10 juillet 1903).

corps dans l'exécution de cette mesure, le ministre avait recommandé (circulaire du 2 mars 1903) de ne pas hésiter à proposer pour la réforme, à titre temporaire ou définitif, les hommes atteints d'une tare organique et les malingres qui ne pourraient être qu'une cause d'embarras pour le commandement et de dépenses inutiles pour le Trésor. Il ne faudrait pas cependant pousser trop loin la sélection des hommes propres au service militaire, au moment où il est plus particulièrement précieux de maintenir nos effectifs combattants au même chiffre, ou à peu près, que les années précédentes.

A la diminution des effectifs que les éliminations ont entraînée en 1903, est venue se joindre celle qui provient des permissions accordées par le ministre aux hommes de troupe de l'armée active. La réduction du nombre d'hommes présents, résultant des journées à économiser par ce moyen, a été évaluée à 1/5 de l'effectif total. Les corps de l'Est n'ont pas été épargnés.

Bien que les vides créés par les envois en permission ne soient que passagers, les prescriptions ministérielles sont désastreuses pour l'instruction. C'est un véritable attentat à l'existence même de l'armée. Depuis plus de vingt-cinq ans, nous réclamons la surélévation de nos maigres effectifs, et l'on n'a pas craint de les affaiblir encore, alors que ceux que l'Allemagne entretient dépassent les nôtres de près de 50,000 hommes pour l'infanterie, de 5 à 6,000 pour la cavalerie et de 22,000 pour l'artillerie [1]. Dès à présent, les compagnies d'infanterie allemande disposent, pour les exercices, d'un nombre d'hommes presque double du nôtre.

*
* *

En envoyant chez eux, en permission, parfois contre leur gré, un grand nombre d'hommes, on n'a pas seulement nui à l'instruction courante, on a atteint aussi l'esprit militaire. C'est un des nombreux traits de la campagne menée depuis trois à quatre ans contre l'armée, avec autant de suite dans la perversité des desseins que d'inconscience de l'avenir.

L'esprit militaire ne gagnera pas non plus à la mesure par laquelle des congés sans solde, de trois ans au maximum, sont accordés annuellement aux officiers sur leur demande. Le nombre de ces congés est limité. Les officiers admis à jouir de cette faveur doivent compter moins de huit ans de service, dont quatre d'officiers, et peuvent être réintégrés dans les cadres, s'ils le deman-

[1] De 1873 à 1899, l'armée allemande s'est accrue de 156 bataillons, 16 escadrons et 305 batteries de campagne.

dent, avant l'expiration de leur congé. Le temps passé dans cette situation leur compte pour la retraite et la réforme.

Grâce à ces congés qui ont été proposés comme un moyen de faciliter l'adoption des retraites proportionnelles, les officiers, — a-t-on dit, — ne sont pas exposés à s'aventurer dans la vie civile avant d'être certains qu'ils y réussiront.

Non seulement le va et vient incessant des officiers envoyés en congé et des officiers réintégrés est de nature à troubler le service intérieur des troupes, mais la transformation que l'on cherche à opérer ainsi dans l'existence de l'officier ne peut que nuire à son instruction professionnelle, et amener le relâchement du lien qui l'attache à la vie militaire. C'est une forme perfide de la démilitarisation de l'armée.

Quant aux retraites proportionnelles, elles n'ont pas, nécessairement, pour entrée en matière, des congés sans solde. Si la question d'économie ne tenait pas tant de place dans l'accueil fait aux lois parlementaires, le principe de ces retraites, admis depuis trente ans par tous les ministres de la guerre, y compris le général André, serait appliqué depuis longtemps. Leurs avantages sont incontestables à la fois au point de vue du rajeunissement des cadres actifs par l'amélioration des conditions d'avancement, et à celui du renforcement des cadres des officiers de réserve.

L'instruction des officiers de réserve est un des objectifs qu'un ministre ne doit jamais perdre de vue. Le général André, en autorisant ces officiers, ainsi que les officiers territoriaux, en dehors des périodes de convocation des troupes, à s'acquitter de leur stage aux époques qui leur conviennent le mieux, et de le fractionner en plusieurs périodes d'une durée minima de huit jours, leur a fait une faveur qui, sans toucher à l'intégralité de la période, tend à rendre moins sensibles pour eux les inconvénients résultant d'une interruption de leurs occupations dans la vie civile.

Rien de mieux, mais que, d'un autre côté, le maintien des treize et des vingt-huit jours pour les hommes de troupe, territoriaux et réservistes, reste intangible!

En supprimant par voie budgétaire, au mépris d'une loi organique, 1 million sur le crédit affecté aux appels de territoriaux en 1903, la Chambre a atteint le principe même de la convocation. Encore, si au cours de la discussion, les partisans de cette suppression l'avaient justifiée par quelques raisons sérieuses! Mais il n'a été fait appel qu'à de misérables arguments peu encourageants pour les officiers territoriaux si dévoués à leurs obligations, si désireux de ne pas perdre l'habitude du commandement et d'appliquer les nouveaux règlements. De tels débats nuisent à

la confiance des officiers dans l'avenir d'une institution qui est un des éléments de notre puissance militaire, au même titre que la landwehr dans l'organisation allemande. Et l'on sait si la part que celle-ci a prise à la guerre de 1870 a été active et efficace!

Les troubles auxquels ont donné lieu, depuis quelques années, les grèves d'ouvriers, et ceux, plus récents, qu'a suscités la politique gouvernementale vis-à-vis des congrégations religieuses, ont singulièrement augmenté l'intérêt qui s'attache à la question de l'emploi de l'armée pour leur répression.

L'action de l'armée à l'intérieur a, de tout temps, soulevé des critiques et agité les esprits. Lors des derniers événements, suite des mesures prises contre les congrégations, elle a révolté bien des consciences. Plusieurs officiers ont sacrifié leur carrière pour n'avoir pas à se conformer à des réquisitions offensantes pour leurs croyances et leur dignité d'homme. Rien n'est plus triste... Qui peut prévoir ce qui arrive quand on met aux prises l'armée et les populations?

La législation actuelle des réquisitions résulte du décret du 20 mai 1903 sur l'organisation et le service de la gendarmerie, et de l'instruction du 24 juin 1903 relative aux réquisitions des troupes de ligne. Cette instruction du général André a le mérite de condenser les lois, décrets, règlements, etc., anciens, régissant la matière, de préciser l'interprétation à donner aux textes, et de se rapporter à notre organisation militaire et administrative actuelle, mais l'application des règles prescrites n'en reste pas moins délicate et dangereuse [1].

Tout d'abord, on remarquera la disproportion qui existe entre le droit de réquisitionner la force armée dans ce qu'il a d'exorbitant et de redoutable, et l'autorité morale de la plupart des agents de la force publique auxquels la loi permet de l'exercer spontanément. Au début de la Révolution, le lieutenant-général Guibert disait dans ce sens, à propos des municipalités auxquelles la loi « pourrait » conférer le droit de réquisition [2] : « En réfléchissant au pouvoir des municipalités, à l'usage qu'elles en peuvent faire, et aux nuances qu'elles doivent y apporter, on ne peut s'empêcher de sentir que beaucoup de municipalités ne seront pas assez bien composées pour suffire à d'aussi difficiles fonctions. »

La même considération généralisée a motivé en grande partie la

[1] Le cadre restreint de cette étude ne nous permet pas de présenter les observations qu'appellent certaines interprétations et recommandations de cette instruction.

[2] La loi fut faite par l'Assemblée nationale le 3 août 1791 : c'est « la loi sur les attroupements », aujourd'hui encore en vigueur.

proposition de loi déposée à la Chambre par le lieutenant-colonel Rousset en octobre 1902, et d'après laquelle le droit de réquisitionner des troupes ne s'exercerait qu'après un décret rendu en conseil des ministres, et ne pourrait être délégué à une autorité civile nommément désignée que par un arrêté du président du conseil. La rapidité actuelle des communications rend cette solution praticable, mais les difficultés que l'intervention de l'armée fait naître n'en subsisteront pas moins. La question mérite donc d'être examinée à un autre point de vue.

La force publique comprend une force ayant pour objet la défense du territoire contre l'ennemi extérieur, et une force destinée à maintenir la paix entre les citoyens, en assurant la liberté publique et le respect des lois, c'est-à-dire d'une part l'armée, de l'autre la police et la gendarmerie.

Le seul moyen d'éviter l'emploi de l'armée à une besogne indigne d'elle et les difficultés qu'il fait surgir, consisteraient à organiser la force publique intérieure de manière à la rendre capable de répondre à toutes les exigences pour lesquelles elle a été créée. Les autres solutions de la question qui comporteraient le maintien de cet emploi, ne conjureraient pas les funestes conséquences auxquelles nous venons de faire allusion.

Parmi les raisons qui militent en faveur de la non-participation de l'armée à la répression des troubles, l'adoption du service militaire à court terme est loin d'être sans valeur. Rien, en effet, n'est plus préjudiciable à des hommes soumis à des exercices d'entraînement réguliers en vue de la guerre, que d'en être distraits pendant des semaines, parfois pendant des mois, par des occupations étrangères à cet objet. Associés, dans les troubles, aux actes de l'autorité civile, ils perdent des heures précieuses pour leur instruction et leur éducation militaires. Ces hommes, dont on stimule sans cesse l'initiative, et auxquels on apprend que l'offensive est la règle, seront réduits, le plus souvent, à se retrancher dans une défensive pénible. A l'attaque, ils opposent l'inertie. Que ce soit là leur devoir, nul ne le conteste, mais c'est, en même temps, une bien mauvaise leçon de choses.

Les nouveaux éléments à adjoindre à la police et à la gendarmerie actuelles, pour leur permettre de remplir leur mission sans le concours de l'armée, doivent être, avant tout, mobiles, afin d'être utilisables dans un assez grand rayon, sur les points où se produisent des manifestations, prodromes de troubles ou d'émeutes. L'institution d'un corps spécial de gendarmerie composé par moitié de gendarmes à pied et de gendarmes à cheval et organisé en compagnies, semble devoir remplir ce but.

En cas de troubles, on emploierait en premier lieu cette gendarmerie mobile, sauf à faire marcher ensuite, s'il y avait lieu, les brigades de gendarmerie; en temps de guerre, elle servirait à encadrer des troupes de nouvelle formation.

Peut-être alléguera-t-on contre cette troupe de réquisitions par excellence, qu'elle deviendra insuffisante dans un cas extraordinaire, par exemple si une émeute prenait un développement considérable. Nous ferons remarquer que ces gendarmes mobiles, en raison de leur dressage spécial, représentent un nombre de soldats et de cavaliers de beaucoup supérieur à leur effectif réel. Comme on pourra toujours, grâce aux voies ferrées, rassembler promptement, sur un point quelconque, des compagnies de plusieurs régions, et les renforcer par des brigades de gendarmerie, on arrivera à disposer d'une force imposante équivalente à plusieurs régiments. Que si, cependant, l'emploi d'un effectif aussi élevé ne suffisait plus, il faudrait en conclure qu'on se trouve en présence d'une insurrection violente couvrant une grande surface. N'est-il pas évident que, ce cas échéant, le pays tout entier serait bientôt en pleine révolution, mais alors.....

*
* *

De l'ensemble, si complexe, du grand corps de l'armée française, tel que nous venons de le présenter dans ses principales lignes et dans ses traits marquants, l'œuvre du général André se détache, à la fois étroitement soumise à l'influence parlementaire, et imprégnée de ce dangereux sectarisme qui a sa source dans la haine des classes élevées.

Des changements techniques apportés à plusieurs règlements avec une certaine opportunité, et quelques réformes d'organisation répondant à des désiderata anciens ou justifiées par des besoins nouveaux, n'ont pas la vertu de racheter des mesures qui, étant dictées par la passion politique, ne peuvent que tendre à l'affaiblissement de nos institutions militaires. De même, des témoignages de sollicitude prodigués aux soldats ne sont pas capables d'effacer les procédés auxquels le général André recourt pour retarder ou briser la carrière d'excellents officiers de tout rang, dont les opinions politiques et religieuses lui déplaisent.

Il est manifeste, pour les moins clairvoyants, que le ministre n'a ni la volonté ni le pouvoir de faire un pas en arrière dans la voie où il s'est engagé. Se sentant soutenu par le parti démocratique le plus avancé, dont il est le prisonnier, il poursuit sa tâche, sans prendre souci des obstacles, sans reculer devant le chaos grandis-

sant des innovations. Tout autre que lui s'inquiéterait des démissions d'officiers qui se sont multipliées et accusent clairement le dégoût que font naître la délation érigée en principe et l'arbitraire inauguré dans l'avancement.

Pour peu que se prolongent les actes de suspicion, les vexations et les dénis de justice, le corps d'officiers perdra de sa cohésion, et cessera de se recruter dans les milieux sociaux relevés, ce qui l'atteindra directement dans sa force de résistance. Alors, au lieu d'être prête pour la guerre, sa fin glorieuse, l'armée le serait bientôt pour cette servitude sans grandeur rêvée par nos politiciens, et qui a nom *fonctionnarisme*.

Quand nous n'en étions qu'à la période des ébranlements, nous comptions sur quelque événement heureux qui, en ramenant au pouvoir un ministre réparateur, nous épargnerait la tristesse d'entrer dans celle des destructions. Notre illusion s'est dissipée.

Et, cependant, nous conservons l'espoir qu'une orientation nouvelle de notre politique intérieure, est encore capable d'atténuer les suites des actes accomplis, et d'en conjurer d'autres qui s'annoncent comme particulièrement désastreux pour l'avenir de l'armée.

A nos yeux, en effet, le mouvement de réformes militaires qui s'accentue de plus en plus, n'a jamais été le résultat inéluctable du travail de pénétration des masses qu'on est convenu d'appeler l'évolution sociale; il procède tout simplement de courants politiques nés d'intérêts passagers étrangers à l'armée, et déterminés par le jeu factice des partis. Ce que la politique d'hier a fait, la politique de demain peut le défaire. Le mal est qu'il en est de certaines mesures comme de ces maladies qui laissent après elles, quoi qu'on fasse, d'irréparables traces.

Général Bourelly.

EN ROUTE POUR WLADIVOSTOCK

CROQUIS DU TRANSSIBÉRIEN

Depuis longtemps, il n'y avait plus de Pyrénées; aujourd'hui, il n'y a plus de Sibérie. En trois cent quatre-vingt-cinq heures, — déduction faite des changements en longitude, — un boulevardier tant soit peu déraciné peut aller de Paris à Dalni (11,316 kilomètres) voir lever le soleil sur la mer Jaune.

Comme viatique : 50 louis pour le ticket de luxe, autant pour la nourriture et les frais divers, une valise de 16 kilos — maximum réglementaire, — un estomac complaisant, enfin et surtout une patience sans bornes.

. . . .

12 *juillet* 19.. — Grand branle-bas en pleine nuit ! Deux jours après notre départ de Paris, nous arrivons à Alexandrovo, la première station russe. Des douaniers envahissent les compartiments, font main basse sur nos bagages et les emportent dans une salle où se déchaîne un tohu-bohu de tour de Babel. Le conducteur de notre wagon-lit, vieux routier de la légion étrangère, nous engage fortement à surveiller nos montres et nos porte-monnaies. Nous surveillons aussi nos malles et cela dure deux heures, deux heures de ces manœuvres qui ont valu aux douaniers de tous les pays tant de qualificatifs désobligeants ! Enfin, tout rentre péniblement dans l'ordre, et nous repartons avec un retard que nous ne regagnerons jamais.

Vers dix heures du matin, les dômes de Varsovie se dessinent au loin. Là, nous n'avons que le temps de « transiter » d'une gare à l'autre. Un nouveau rapide nous emporte vers Moscou ; c'est un

voyage de colis postal. Pendant toute cette journée, le paysage varie peu et nous méditons à loisir ces réflexions maussades de Théophile Gautier. « Dans une diligence (d'autres disent wagon), l'on n'est plus un homme, l'on n'est qu'un objet inerte, un ballot. Vous ne différez pas beaucoup de votre malle, on vous jette d'un endroit à l'autre, voilà tout. »

A chaque gare, des fillettes aux longs cheveux blonds, vêtues de rouge, viennent vendre des fleurs ou des pommes aux étrangers qui passent. Puis le même panorama se déroule : des plaines de sable et d'eau, des bruyères, des marais, des toits de chaume, des bois surtout. Cette triste région semble une terre d'élection pour les pins sylvestres. Ils défilent en bouquets profonds. Leur taille est fine, leur tige droite, rouge à la tête, grise au pied; leurs aiguilles légères s'argentent au soleil d'été, leur senteur forte et saine parfume la route; un vent d'ouest, venu de France, les agite par rafales, et leur puissant murmure accompagne en sourdine le galop de l'express.

13 *juillet.* — De Varsovie à Smolensk, de Smolensk à Moscou, les plaines et les forêts se succèdent. Chacun, dans le wagon, étranger ou Français, se reporte involontairement aux jours fameux de 1812, où vainqueurs et vaincus furent vraiment des géants.

Moscou! Répit d'une heure pour gagner la gare de Sibérie. Une visite au Kremlin s'impose. Une voiture nous emporte sur un pavé affreux le long de magnifiques bazars. Nous côtoyons les remparts crénelés de la ville chinoise. A chaque coin de rue, notre cocher lâche les guides pour se signer dévotement devant une église. Nous franchissons la porte sainte du Kremlin sous laquelle chacun doit se découvrir. Devant nous se dresse le palais grandiose d'Alexandre II, dominant la Moskowa et le panorama de la ville. Vers l'ouest se profile la montagne des Oiseaux, d'où la grande armée contempla la cité mystérieuse. Rien, en Europe, n'avait à ce point frappé l'imagination de ces hommes qui avaient pourtant vu tant de choses, et nulle émotion ne se comprend mieux. Ce soir, le soleil couchant dans un ciel pur, baigne Moscou d'une lumière très douce. Partout des dômes dorés d'églises, des toits peints en bronze florentin, jettent des reflets d'éclairs sur la forêt de maisons qui remplit la vallée. Des centaines de cloches tintent au loin. Ces appels de prière auxquels répondent des milliers d'âmes humaines avant le repos de la nuit, le spectacle de ce Kremlin qui évoque un passé de magnificence à demi barbare, la vue de cette foule asiatique peuplant du bruit de son négoce la vieille cité russe, tout cela donne une

impression ineffaçable de richesse, de grandeur et de foi mystique.

Sept heures! Il faut s'arracher à cette vision. A la gare, le train nous attend sous vapeur. Celui-là, c'est le Transsibérien. Nous y montons, satisfaits de prendre enfin place dans un wagon définitif. Hélas! il n'est point de bonheur complet! On nous apprend que notre bagage, déjà si maigre, s'est égaré à la traversée de Varsovie! Cette fois, c'est la misère! O reine Isabelle, de catholique mémoire, qui aviez juré de ne plus changer de chemise avant la prise de Grenade, nous allons connaître l'étendue de votre sacrifice! Et nous ne posséderons jamais la perle de l'Espagne!

14-15 *juillet.* — Nous roulons dans le Transsibérien. Après un moment de désillusion dû à la réclame exagérée qui a été faite autour de la nouvelle ligne et à l'installation supérieure des wagons-lits allemands, que nous venons de quitter, chacun finit par se caser et s'habituer à sa coquille.

En tête du train, une grosse locomotive, au ventre accommodant, engloutit charbon, pétrole ou bois suivant les ressources des pays traversés. Elle traîne d'abord le fourgon aux bagages et aux provisions, ensuite le wagon-restaurant, comprenant cuisine, salle de bains, salle à manger avec piano; enfin un wagon de première classe, deux de seconde classe et un mixte, pourvus chacun de deux cabinets de toilette, le tout neuf et propre. La cuisine est suffisante, le service très lent. Un truc pour tuer le temps sans doute! Programme de la journée : lever vers huit heures, chocolat, café, etc., cigarettes; déjeuner vers une heure, café, liqueurs, cigarettes, somnolences, bâillements, causeries, thé, beaucoup de thé; dîner à huit heures, coucher à dix. Et l'express roule toujours et les jours passent...

16 *juillet.* — « Le Volga? A quand le Volga? demandons-nous au vieux légionnaire qui nous conduit. — Vous l'avez franchi cette nuit. » Et comme nous esquissons un geste de regret : « Vous pourrez vous dédommager avec l'Oural, ajoute-t-il, c'est très gentil. »

Le mot nous étonne, mais est bien en situation. Nous nous attendions à voir des rochers, des gorges, des mines, une chaîne volcanique. Nous apercevons des collines harmonieuses, des horizons agrestes, des fermes paisibles. L'ascension se fait comme à travers un parc où des bois de bouleaux et de mélèzes sont disséminés sur des pelouses en des poses de décor. Nous passons devant une grande usine de fer, la seule que nous ayons rencontrée, puis à partir de Zlataoust le train descend en serpentant vers la Sibérie.

A Tchéliabinsk, nous retombons dans le steppe, l'immense plaine brune d'où jaillissent partout des forêts de bouleaux blancs. Sur la gauche de la voie ferrée, une large route dessine sa ligne grise. C'est le chemin de l'exil qui se déroule sans fin à travers un pays d'eau, de lacs, de fleuves paresseux, parmi les champs d'absinthe sauvage et les bois battus par le grand vent d'ouest. A mesure que la nuit tombe, il semble plus triste et plus désert encore. Et dans les brumes froides du crépuscule on évoque, le cœur serré, la mélancolique silhouette de la jeune Sibérienne ou le tragique fantôme de la Maslowa.

17 *juillet*. — Omsk! Omsk! Un grand pont jeté sur l'Irtych, des vapeurs sillonnant le fleuve, une ville de bois, un camp d'artillerie, et la route que suivent les chameliers de Mongolie, pour transporter le fameux thé de Chine, marque la caravane. Nous passons à toute vapeur. Ce voyage est trop rapide sans doute; hommes et choses défilent sur le pied de 30 kilomètres à l'heure; mais bien peu méritent de retenir l'attention et l'on n'est pas tenté de faire halte.

Il y a une quarantaine de voyageurs dans le Transsibérien et, — constatation flatteuse pour notre amour-propre national, — presque tous parlent français. Les étrangers ignorant généralement le russe emploient le « parler de l'Ile-de-France », pas toujours très doux sur leurs lèvres. Cependant, au bout de quelques jours tout le monde se connaît. Les mœurs du temps des diligences renaissent. On cause au buffet, on se promène ensemble pendant les arrêts, on échange des informations et des anecdotes. Quelques heures de conversation suffisent pour se rendre compte combien l'esprit des Russes diffère du nôtre, combien ils sont orientaux, amis de théories vagues, prodigues de leur temps et peu curieux de notions précises. Ils voyagent et ne connaissent aucun détail de l'itinéraire. Tel d'entre eux fait le trajet pour la dixième fois, et ignore ce qu'on travaille dans la seule usine qui se rencontre sur la route. Tel autre habite Irkoutsk ou Moscou depuis cinq ans et n'a aucune notion du nombre des habitants. Le conducteur du train se trompe continuellement dans ses tarifs, les garçons du buffet ne savent jamais le menu. La plupart des voyageurs de première classe sont officiers ou fonctionnaires, membres du Tchin et portent l'uniforme, ils n'en connaissent pas moins imparfaitement le grade et la fonction de leur voisin. Ces petits faits trahissent une apathie, un manque de précision dans les idées qui choquent l'esprit prompt et net des Occidentaux. Le contraste

s'accentue par le contact journalier; nous sommes des agités, eux sont des hibernants.

18 *juillet.* — Toujours la région des eaux! A Obi, nous passons l'Ob sur un pont de sept travées. Après Bolotnoïé, nous traversons le Tom. Il pleut. Les eaux grises du fleuve se marbrent de taches qui frissonnent au vent. Parmi des îles embrumées, à travers des bois touffus de pins et de mélèzes, elles roulent à grands flots dans le lit profond qu'elles se creusent sans trêve de l'Altaï à la Mer glaciale. La brise d'ouest souffle avec force; de gros nuages plombés chassent dans le ciel, charrient de la pluie, de l'ombre, de la tristesse au-dessus de cette terre d'exil.

19-20 *juillet.* — Nous commençons à nous élever sur les premières pentes de l'Altaï. Vers le sud, des chaînes de hauteurs s'étagent en amphithéâtre, des pics surgissent; la nature change d'aspect.

A Krasnoïarsk, un dépôt de matériel de chemin de fer, des ateliers de réparation indiquent un centre très important. Quelques verstes plus loin, un train déraillé vient d'être mis sur une voie de fortune pour nous livrer passage. Tous les ouvriers occupés à le dégager ont le visage couvert d'un masque et les mains garnies de mitaines, pour se préserver des moustiques qui pullulent dans les forêts humides et sur les marécages stagnants de la Sibérie. En nul pays du monde, leur nombre et leurs piqûres ne sont plus redoutables. Attirés par les lampes électriques des wagons, ils pénètrent partout et prélèvent sans pitié l'impôt du sang sur la cargaison du Transsibérien. Maintenant nous traversons de véritables forêts vierges de pins et de mélèzes. La voie tracée « par le fer et par le feu » est bordée de troncs noircis, de squelettes d'arbres carbonisés jusqu'à la cime. De grandes taches rousses marquent encore les ravages de l'incendie, et déjà, au milieu des clairières, fécondées par les cendres, des marguerites blanches ou violettes fleurissent en touffes épaisses.

21 *juillet.* — Au jour, des cimes neigeuses pointent dans le sud. Ce sont les monts Altaï, la muraille glacée qui nous cache la Mongolie et le désert de Gobi.

Vers midi, halte à Irkoutsk, la plus grande ville de Sibérie, avec 50,000 habitants autour de vingt-cinq clochers. Sur le quai de la gare grouille un mélange hétéroclite de tous les sexes, de tous les âges et de toutes les conditions. Tout ce monde porte d'énormes bottes, sans lesquelles on ne peut affronter les fondrières

des villes russes. Nous repartons. Un beau fleuve, peuplé de vapeurs, miroite un instant à nos yeux, puis nous nous engageons dans la vallée de l'Angara que nous remontons jusqu'au point où cette rivière sort du lac Baïkal. Nous suivons la rive gauche sur une voie taillée à flanc de coteau, hors de l'atteinte des hautes eaux. Au-dessous de nous, des îles, de vastes herbages où paissent des troupeaux de bœufs. De petits chevaux tartares y galopent en liberté, crinière au vent. L'hiver, insensibles au froid, ils grattent la neige du sabot pour trouver leur nourriture. Ils sont bien, ceux-là, de la race infatigable et sauvage qui porta les cavaliers barbares, aux époques obscures où les migrations humaines essaimaient des plateaux de l'Asie, marchant avec le soleil vers les doux climats du couchant.

Sur la droite, de hautes falaises boisées font saillie en éperon dans la vallée. Nous les longeons une à une. Les deux rives se rapprochent formant gorge où l'Angara se précipite, et tout à coup, au détour de la voie, on aperçoit un amphithéâtre de montagnes neigeuses, une nappe d'eau bleue, un ciel pur où planent des mouettes : c'est le lac Baïkal, véritable mer intérieure, large de 80 kilomètres et longue de 600. La traversée constitue l'une des curiosités du voyage. Le vapeur *Angara* nous attendait à quelques mètres de la gare. Ceux de nous qui ont préféré l'air pur de la passerelle aux douceurs du buffet, ont pu jouir d'un beau spectacle. A l'ouest, de grands rochers couronnés de forêts; au nord et au sud, une mer bleue fouettée par une légère brise; à l'est, les neiges du Jablonaï et les plateaux du Vitim. Nous sommes au centre de l'Asie et le pont de l'*Angara* fourmille d'un monde hétérogène. Il y a là des Européens de toutes les nationalités, des Chinois, des Tartares, des Khirgiz, une foule bigarrée, dont le vent disperse heureusement les relans de cuir et de peau de mouton.

Quatre heures après le départ de Baïkal, nous sommes rangés le long du quai de Missovaïa, tête de la ligne Est-Chinois. Le matériel de ce nouveau train comporte tout le luxe moderne : wagons confortables lambrissés d'acajou et d'érable incrusté, aération parfaite pour l'été, chauffage et doubles vitrages pour l'hiver, tapis moelleux, grands lavabos et cendriers à profusion pour l'éternelle cigarette russe. Au départ de Missovaïa les spectateurs se pressent sur le quai de la gare; c'est le spectacle à la mode, tout comme à Carpentras. Ici ce sentiment prend de l'ampleur. La voie ferrée nouvelle représente pour les Sibériens le lien unique avec la patrie, avec la civilisation, un prodigieux changement dans la vie. La Russie, la sainte Russie est là-bas, mais, à l'extrémité de ces

rubans d'acier qui miroitent, plus proche qu'autrefois, au loin. Ce soir, le ciel d'été respire une paix, une sérénité pénétrantes. Le grand train glisse doucement à travers le steppe silencieux. Bien des cœurs battent sur sa route, bien des yeux suivent ces lumières venues du pays bien aimé, qui s'éloignent vers un inconnu prestigieux, et se confondent à l'horizon avec les premières étoiles.

22-23 *juillet*. — La route remonte la jolie vallée de la Salenja. Çà et là de grandes colonnes de fumée indiquent au loin des incendies.

A Kharagoune, la gare est établie dans quatre wagons. Une kyrielle de bambins aux cheveux bouclés s'en échappent pour saluer le train.

A mesure que nous avançons dans le bassin de l'Amour, les collines se déboisent, l'air s'épure, les prairies s'élargissent en nappes plus fournies, parfumées de violettes et d'asphodèles. Des bœufs, des moutons, des chevaux, des chameaux par centaines peuplent les lointains des pâturages. Un berger mongol, entrevu tout à l'heure au passage, abreuvait sa monture en plein gué d'eau vive. Au bruit de la locomotive, le cavalier s'est détourné, dressé sur ses étriers. Le cheval a henni, tête haute, et tandis que sa longue queue balayait le courant, de ses naseaux humides ruisselaient des diamants irisés par l'aurore.

A Olaviannaïa, nous traversons l'Onon pour suivre sa rive droite. Les bois ont complètement disparu, le terrain se rase jusqu'à l'horizon; c'est la Mongolie, l'océan d'herbes. Vers Daouria, la plaine apparaît bossuée de tertres plus verdoyants, surmontés de formes bizarres qui s'agitent. Ce sont des marmottes. Bien vivantes, bien éveillées, elles s'effarent du roulement du train, cherchent à se terrer ou bien se dressent curieuses, à la manière des kangourous. Quels épouvantables cauchemars doit donner à leurs sept mois de sommeil, l'animal inconnu jusque-là, qui court avec un bruit de tonnerre et crache des nuages étincelants!

24 *juillet*. — Quelques ondulations d'abord, puis des collines se détachent de l'océan d'herbes. Nous sommes en Chine; mais la voie est gardée par des détachements russes. De station en station défilent des fonctionnaires et des casernes. Ce n'est pas nous qui nous plaindrons d'une telle précaution!

A Irekte, nous commençons l'ascension des monts Kinhgan. Machine en tête, machine en queue, le train gravit de grands lacets parmi des bois de pins et de bouleaux, passe au-dessus d'un tunnel en construction et s'arrête au point culminant. La des-

cente s'effectue d'une façon fort curieuse. Les deux locomotives s'attèlent à l'avant du train qui descend appuyé sur leurs freins, une série de plans inclinés, s'étageant en zigzag. A chaque palier nous stoppons, les deux machines vont s'accrocher à l'autre extrémité du train et nous atteignons ainsi la plaine où un convoi d'émigrants chinois attend pour monter que nous lui ayons fait place. Entassés comme des bestiaux dans des wagons à marchandises; cinq cents coolies sont là et nous regardent passer. L'un d'eux qui parle russe explique qu'ils vont à Mandchouria travailler à la construction de la ville nouvelle. Ses voisins sourient en l'écoutant parler aux étrangers. Tous paraissent tranquilles et résignés. A force de souffrir, ce pauvre peuple a perdu le sentiment de sa misère.

A Boukhédou, une ville russe sort de terre, hâtivement éclose, comme tant d'autres, sous l'action fécondante du chemin de fer. Nous descendons la fraîche vallée du Yalu, un des affluents de la Soungari. Là plus qu'ailleurs on comprend la haute pensée politique et militaire qui a déterminé la construction du Transsibérien. Remblais provisoires, ponts en bois construits dans l'attente des ponts métalliques dont les piles surgissent, tranchées creusées quant à présent à la largeur d'une seule voie, tunnels déblayés à demi, tout révèle la précipitation, la volonté d'en finir à tout prix, d'arriver au plus vite au terme du colossal effort.

Certes, les ingénieurs russes ne se sont pas attardés à contempler la belle nature, et cependant elle est charmante dans ces parages de la Mandchourie, notamment près de Barime où de grands rochers surplombent au bord de la route. Une chaîne de volcans éteints borne l'horizon du sud-ouest; de tous côtés s'ouvrent de gracieux vallons, égayés de ruisseaux. A Chalantoune, où nous arrivons entre chien et loup, une tribu de bohémiens attend le train. Le type ancestral de cette race errante demeure immuable depuis la vallée du Guadalquivir jusqu'au fond de la Mandchourie. Les mœurs et les costumes ne varient pas davantage. Les hommes restent debout à l'écart, hautains. Les femmes s'approchent pour « tirer » la bonne aventure aux étrangers; sur le quai une fillette danse, accompagnée de battements de mains, scandant une mélopée sauvage. La plus belle fille de la troupe quête, vêtue de haillons, coiffée d'une loque rouge. Mais ses cheveux de jais, ses dents blanches, ses yeux étincelants, sa marche souple évoquent les profils d'Esméralda, de Carmen, de ces ensorceleuses qui d'un regard incendient le cœur des hommes et sourient frémissantes à l'éclair des poignards.

25-26 *juillet.* — A mesure que s'éloignent les monts Khinghan, nous retombons dans le steppe, nous retrouvons l'herbe rase et les horizons plats. Vers l'est, quelques monticules relevés par la réfraction semblent des nuages. Aux environs de Kharbine, on sent davantage la main de l'homme. Des meules de foin, des champs de maïs et de blé noir entourent des hameaux abrités des grands vents par des rideaux d'arbres.

A Douitzinchagne, on aperçoit un fortin russe armé d'un petit canon, puis Kharbine apparaît. Nous franchissons la Soungari sur un pont magnifique ; le train stoppe. On nous annonce : « La voie est coupée par les orages entre Moukden et Dalni ; tout le monde descend. » Cham n'eût pas mieux dit.

Kharbine, principale ville de la Mandchourie, est un centre militaire de premier ordre. Une ville russe de fonctionnaires et de casernes se bâtit autour de la gare. Les troupes qu'on n'a pu loger campent dans d'interminables rames de wagons qui obstruent la plupart des voies. A deux kilomètres au sud, sur le bord de la Soungari, la vieille ville fourmille de mercantis, de cabarets et de masures ; et pas un hôtel pour accueillir le voyageur en détresse ! La bonne grâce de l'administration du Transsibérien y supplée de son mieux. On pousse notre wagon-lit sur une voie de garage et nous voici, jusqu'à nouvel ordre, habitants d'une roulotte, la roulotte enviée par nos désirs d'enfants, mais au milieu d'une gare envahie par des bandes sordides de Chinois et des vols de mouches exaspérantes. Il pleut ; Kharbine est un cloaque. En face de notre sleeping une station de voitures nage dans un marécage noir ; les voitures y plongent jusqu'au moyeu, les chevaux jusqu'au jarret ; et les « collignons » de ces lamentables véhicules sont marbrés d'homériques éclaboussures. Au loin, sur les murs de brique sale, des affiches annoncent une représentation pour le soir au théâtre de la ville : *la Fille de Mme Angot !* La voilà bien, la gloire ! Ange Pitou chantant ses couplets frondeurs à 11,000 kilomètres de Paris ! Et fredonnant la fine musique de Lecoq, nous fermons les yeux pour ne plus voir que les silhouettes enrubannées des Merveilleuses, souriant au fond de nos souvenirs.

27 *juillet.* — Les pluies continuent, emportent maintenant les ponts, les lignes télégraphiques, coupant les communications avec Dalni. Force nous est de partir pour Wladivostock, d'où l'on peut gagner la Chine ou le Japon presque sans toucher barre. A trois heures quarante-cinq du soir, le train-poste nous emporte. Nous quittons Kharbine sans regret espérant même le plaisir de quelque

aventure. Un « nouvelliste » de nos compagnons raconte que les brigands tiennent les gorges du Petit Khinghan, que les tigres y abondent et qu'un ours très irrité a tenté, le mois dernier, d'étouffer une locomotive! Il y a là un fonds de vérité. On nous donne une escorte de Cosaques qui font des rondes continuelles et gardent, baïonnette au canon, les wagons affectés aux Chinois, afin de prévenir toute surprise du dedans ou du dehors. De mauvaises langues chuchotent en regardant les mines farouches de nos gardiens, debout sur les marche-pieds : *Custodes quis custodiet!* Un superbe coucher de soleil nous enveloppe et les rails fuient derrière nous en longs rubans roses.

28 *juillet*. — Au petit jour arrêt brusque! Entrecognement général! Un ours? Un tigre? Les brigands? Hélas! ce sont tout bêtement une vache et son veau en passe de se faire écraser.

Nous franchissons le pont de l'Hourka au bout duquel se construit une petite ville militaire. Sur un talus, à l'ombre d'un parasol japonais, un brave soldat russe garde un mignon bébé qui rit en agitant vers le train ses menottes. C'est drôle et charmant à la fois.

Enfin nous abordons les pentes du Petit Khinghan parmi des bois d'essence européenne : coudriers, châtaigniers, chênes et mélèzes, les arbres de la patrie!

De Modaochi à Daïmagoo, la voie monte par de grands lacets en fer à cheval, se plie et se replie comme un serpent. Après des trajets de plusieurs kilomètres, on semble revenu au point de départ, n'ayant gagné qu'en hauteur sur l'horizon grandissant de la vallée de la Soungari. Les deux locomotives halètent, épuisées. On traverse de hautes tranchées déchiquetées par la mine et si étroites qu'on craint de heurter leurs parois; on franchit des tunnels inachevés, puis la voie s'incline en avant, les eaux suivent la même direction, nous descendons décidément vers le Pacifique; après Mouline, une grande courbe en croissant nous ramène aux terres basses que nous ne quitterons plus.

Ce soir, nous franchissons la frontière chinoise pour rentrer dans la Russie d'Asie, et sur toutes les lèvres une question se pose : Les Russes quitteront-ils un jour la Mandchourie?

Une seule réponse semble possible : jamais! Quand on a vu ce travail gigantesque du Transsibérien, senti l'effort grandiose de la nation « amie et alliée » pour s'étendre vers le Pacifique, y créer un port de commerce à Dalni, un point d'appui libre de glaces en toute saison à Port-Arthur, on ne peut admettre que les communications entre la Russie d'Europe et la Russie d'Asie soient remises

à la merci d'une administration chinoise. Déguisée ou avouée, l'occupation militaire actuelle persistera.

29 *juillet*. — Au jour on découvre la mer; un golfe mélancolique, sous un ciel humide, voilé de brume. Une végétation touffue où domine le vernis du Japon couvre des plaines marécageuses, des coteaux déserts. Puis tout à coup, des forts, un camp, des tentes de toile, des maisons de brique dominées par un sémaphore. C'est Wladivostock. Nous sommes arrivés et contents de l'être, en dépit du paradoxe de Théophile Gautier.

Ce raid de dix-neuf jours en chemin de fer laisse l'impression grise, monotone et glaciale du steppe sibérien. Le premier mouvement de curiosité satisfait, on sent que « ça ne vaut pas le voyage » et l'on se promet de ne pas recommencer. Il faut laisser cette course de vitesse aux globe-trotters qui ne craignent ni la fatigue ni la dépense. Tout bien calculé, il est plus pratique de faire le voyage par les mers du Sud, où l'on voit tant de belles choses. Sans doute la traversée dure dix-sept jours de plus, avec un peu de mal de mer et beaucoup de chaleur; mais, sur un bon paquebot, le passager est mieux nourri, mieux couché, mieux porté qu'en des wagons étroits, vibrant sans relâche au bruit des rails, au choc des freins. Il court moins de risques, vit plus librement, et s'il n'habite pas l'introuvable chemise de l'homme heureux, il a la consolation d'en pouvoir changer à sa guise.

En résumé, les dépêches au Transsibérien, les voyageurs aux paquebots, et tout ira pour le mieux de Paris en Extrême-Orient.

A. Delibert.

L'ESTHÉTIQUE CONTEMPORAINE[1]

En examinant plusieurs questions d'art contemporain, M. de la Sizeranne a eu l'idée d'expliquer aussi comment il jugeait et de quelle méthode il usait. C'est une initiative d'autant plus heureuse que la grande majorité du public regarde et juge les œuvres d'art sans trop savoir s'il les regarde bien, et les professionnels ont, presque tous, sur ce sujet, des théories obscures et prétentieuses qui les rendent suspectes. M. de la Sizeranne, qui est à la fois un historien instruit et un esprit libre, ne s'est embarrassé d'aucune doctrine, ni d'aucun préjugé; il a le courage de ses opinions, — et il a des opinions, ce qui est peut-être plus rare encore. Il a ainsi écrit, en tête de son prochain livre, cinquante pages qui sont d'une parfaite clarté et qui pourront avoir une heureuse influence. Elles donneront au public curieux, un peu superficiel et souvent rapide qui fréquente les Expositions et les Salons, une sorte de leçon propre à le mettre fort à son aise, et à lui libérer l'esprit de toutes les idées préconçues et des souvenirs vagues qui gênent son jugement. Ecoutez donc M. de la Sizeranne, ou du moins ce que l'on tâche ici d'en rapporter fidèlement.

*
* *

Devant une œuvre d'art, comment convient-il de juger? Il faut tout simplement consulter son goût instinctif. Mais s'il ne dit mot? En ce cas, il n'y a rien à faire, c'est que vous n'êtes pas né pour les plaisirs ni pour les douleurs esthétiques; aucune science n'y peut rien; c'est un sens qui reste absent. Si, au contraire, vous avez du goût, vous serez sensible aux beautés spécifiques d'une œuvre d'art, vous sentirez la qualité de la sensation colorée, celle de la ligne, celle du relief, celle du mouvement. Le sentiment esthétique est le juge suprême de l'art « parce qu'il en jouit et qu'il en souffre suprêmement ». Il ne s'explique guère à qui l'ignore; comme la faim ou la soif, il est définissable pour ceux-là seuls qui

[1] *Les Questions esthétiques contemporaines*, par M. R. de la Sizeranne, chez Hachette.

l'éprouvent. Certes, il n'est pas tout de suite définitif. Pour qu'il s'exerce librement, il a besoin d'être dégagé de la mode, des exagérations passagères, des associations toutes personnelles, et de prendre pour ainsi dire pleinement conscience de lui-même. Mais, en somme, c'est lui seul qui compte. Cela ne veut pas dire que dans la jouissance que nous donne le spectacle d'une œuvre d'art, il n'y ait d'autres éléments. Et par exemple, les rapprochements historiques, les explications littéraires, les commentaires symboliques peuvent, s'ils sont subtils ou poétiques, ajouter quelque chose au plaisir que nous prenons. Mais ils ne nous apprennent rien sur le jugement qu'il nous plaît de porter. Pour « jouir » d'une œuvre d'art, faites appel, tant qu'il vous plaira, aux poètes, aux philosophes, aux historiens; mais pour « juger », demeurez seuls et fiez-vous à votre sentiment esthétique; il saura vous dire si ce rouge est un beau rouge, si cette ligne est une ligne harmonieuse et si cette ombre est pareille à celle que les arbres qui vous sont familiers jettent sur les champs.

Cet appel au sentiment direct, au témoignage de la conscience, fera le désespoir des esthètes bien disants. M. de la Sizeranne semble avoir prévu les protestations amères que son élégante et discrète franchise soulèvera. Et il a par avance analysé et « démonté » les artifices de la critique d'art contemporaine de la façon la plus jolie du monde. C'est un sentiment confus peut-être, mais très généralement répandu dans le public que dans le grand nombre de ceux qui s'instituent aujourd'hui écrivains d'art, il en est bien peu qui aient quelque chose à dire. Exception faite des historiens consciencieux et de quelques conservateurs de musées compétents, les critiques ont pris l'habitude de développements plus ou moins philosophiques et littéraires, et dans une langue spéciale, volontiers obscure, assez ridicule. Le lecteur sait très rarement, après les avoir lus, si oui ou non l'écrivain a eu devant l'œuvre examinée une émotion esthétique. En revanche, on lui affirme abondamment que c'est ou que ce n'est pas nouveau, que c'est ou que ce n'est pas de la vie contemporaine, que c'est ou que ce n'est pas expressif, que c'est ou que ce n'est pas d'un penseur, etc. Ce n'est pas au hasard que presque tous les critiques contemporains procèdent de la même façon : il s'est formé de nos jours une sorte de doctrine esthétique, d'où ils participent tous. Ils peuvent en avoir plus ou moins conscience; en réalité, ils subissent presque tous l'influence de cette doctrine nouvelle. En quoi consiste-t-elle? M. de la Sizeranne s'est plu à l'analyser avec minutie; il l'a poursuivie jusque dans ses nuances, et il en a donné en quelques pages une description qui méritera d'être lue par ceux mêmes qu'elle atteint.

Il y avait autrefois, — c'était au commencement du dix-neuvième siècle, — des doctrinaires qui pensaient avoir découvert les lois absolues de l'esthétique. C'était l'époque où l'on se croyait avec ingénuité en possession d'un canon définitif, et où on légiférait avec une tranquille assurance sur le beau, le joli et le sublime. Un tableau noble « devait » être du genre historique; un portrait « devait » s'enlever en clair sur un fond sombre d'un côté, en sombre sur un fond clair de l'autre côté; le costume antique était de rigueur ou à peu près; la vie contemporaine ne pouvait servir de sujets, etc. Tels étaient les dogmes. En leur nom, on a longtemps condamné Delacroix, Rude, Corot, Puvis de Chavannes. Il était fatal qu'après ces erreurs une réaction suivît. Elle est venue de notre temps. Aujourd'hui, il n'y a plus dans la nature ni dans l'homme ni beau ni laid, il n'y a que des formes plus ou moins expressives de la vie, symboliques d'une civilisation, représentatives d'une pensée. La nature n'est plus qu'un prétexte à l'art : ce qui compte, c'est la manière dont l'artiste exprime son époque, c'est la personnalité de l'artiste. Or, si la vieille doctrine des naïfs qui avaient mis le beau en maximes absolues était fausse, celle qui a prétendu s'imposer à notre temps ne l'est pas moins. Il n'y a pas de loi, voilà qui est entendu. Mais il reste cependant que la peinture et la sculpture s'adressent au sens de la vue; il reste que le plaisir des yeux existe; il reste enfin que ni les paysages, ni les portraits, ni les statues ne sont faits pour qu'on leur demande le même genre d'émotion qu'à l'analyse psychologique, à la poésie ou à la philosophie. Le grand défaut de certaine critique contemporaine, excellemment mis en lumière par M. de la Sizeranne, est précisément de ne pas tenir compte des qualités spécifiques des œuvres d'art, de la « délectation », de la joie des sens, et de se demander seulement ce qu'elles signifient. On sait l'histoire de ce géomètre qui, écoutant une pièce en vers, demanda : « Qu'est-ce que cela prouve? » Il y a quelque chose de pareil dans l'état d'esprit des critiques contemporains qui sont en quête de significations rares et de pensées personnelles, et qui devant un tableau ou une statue disent : « Quel est le sens? Est-ce nouveau? Est-ce de la vie contemporaine? Est-ce troublant ou, comme on dit, « inquiétant »?

Cette habitude d'esprit a des conséquences singulières, que l'auteur a spirituellement notées. Elle a fait naître en particulier un snobisme inédit, celui de la nouveauté. Comme c'est « l'expression » surtout qui compte, on se croit obligé à n'admirer que l'expression de quelque chose de nouveau. Devant Bail, Henner ou Harpignies, on hésite ou l'on passe, car on ne trouve pas là ce qu'on est convenu d'appeler « l'émotion nouvelle ». En revanche,

on a des tendresses pour tout ce qui étonne, voire tout ce qui est insolite. On veut sembler toujours comprendre; on admet tout, pour ne pas risquer de méconnaître quelqu'un. Les snobs d'autrefois fondaient assez vite leur jugement en disant : « C'est très bien : *il* est de l'Institut. » Ceux d'aujourd'hui jugent tout aussi vite en s'écriant : « C'est très bien : *il* a tout l'Institut contre lui. » On a changé de critérium : la ressemblance avec les œuvres anciennes paraissait autrefois la preuve du talent; aujourd'hui, c'est la dissemblance. Les deux méthodes, conclut M. de la Sizeranne, sont aussi peu esthétiques l'une que l'autre : ni l'une ni l'autre ne font appel au témoignage des sens. « Ni l'une ni l'autre ne comparent l'œuvre avec la nature, qui n'est ni ancienne ni nouvelle, qui ne songe pas à l'Institut non plus qu'elle ne prend son mot d'ordre aux indépendants, qui ne songe ni à différer d'elle-même, ni à se ressembler, ni à se rajeunir, mais qui infiniment changeante et complexe, et semblable, et toujours belle à qui sait l'aimer, contient tous les aspects révélés par toutes les écoles, et une multitude d'autres qu'aucune école n'a jamais révélés, a des flots pour toutes les nefs, des couleurs pour tous les rêves et pour tous les pas en avant, de quelque côté qu'on marche, des horizons. » La méthode de M. de la Sizeranne réclame de la sincérité et de l'indépendance. Elle réclame plus encore du goût : le plaisir des œuvres d'art est promis à ceux-là seuls qui ont des sens. Par là, M. de la Sizeranne a eu le courage d'être peu égalitaire et de penser que *tous* les hommes n'ont pas été crées pareils par la nature. En revanche, il reconnaît à chacun la possibilité d'accroître son plaisir et sa compréhension d'une œuvre d'art par l'analyse psychologique, la connaissance de l'histoire, de la littérature, etc. Mais qu'est-ce que ce cortège de joies secondaires sans la joie spontanée de l'impression directe?

*
* *

Il serait agréable de voir M. de la Sizeranne à l'œuvre, de le suivre dans ses promenades artistiques, dans ses dissertations sur l'ornementation du fer, sur la photographie, sur le vêtement moderne dans la statuaire. Il met fort joliment sa théorie en pratique : le volume qu'il va publier en est la preuve. Il s'y montre libéré des habitudes qui gênent la vision, de l'obsession des modèles anciens, comme aussi du préjugé de la nouveauté. Il n'a garde par exemple de condamner sur une simple impression la forme grêle des ponts métalliques; il se demande si son œil, accoutumé aux formes amples de la pierre, n'a pas quelque injuste difficulté à contempler la fine trajectoire du fer. Mais il ne se croit pas obligé

d'admirer, sous prétexte de modernisme, « les maisons de rapport à vingt étages », ou le vêtement qui habille les innombrables statues de nos places publiques. On ne peut songer à résumer dans ces notes brèves tous les chapitres du livre; mais il est intéressant d'analyser au moins l'un d'eux avec quelque détail : c'est l'étude sur l'impressionnisme qui retiendra ici notre attention.

Il y a trente ans à peu près qu'éclatait la grande révolte impressionniste, et l'on connaît assez quel bruit elle fit dans le monde des peintres, et hors même de ce monde restreint. Depuis ce temps, l'impressionisme est entré dans l'histoire : il a sa place au musée du Luxembourg, il a eu sa place à l'Exposition centennale de l'art français en 1900; les musées étrangers l'ont accueilli; les collections particulières l'honorent. S'il a sa part d'influence sur les peintres contemporains, il ne les domine pas tous, et l'on en citerait des plus originaux et des plus agréables qui ne lui doivent rien. On en peut donc parler avec sérénité, sans que la sympathie semble de l'engouement. Quand les impressionnistes ont paru, une idée régnait en maîtresse : c'est qu'il fallait peindre son temps. L'Italie, les pourpoints, les temples sont loin de nous. Ce qui est à nos portes, c'est Chatou, les fortifications, les usines et le chemin de fer de ceinture. Cela aussi, disait-on, est matière d'art; cela aussi doit être peint. Et les artistes se mirent à l'œuvre. Seulement, c'était vraiment des artistes, et ils ont trouvé le moyen de transfigurer le modèle fort souvent laid qu'on proposait à leurs yeux. On ne leur permettait plus la « composition », ni les symboles, ni le choix des lignes harmonieuses; on leur imposait une réalité en somme triviale, un décor souvent cahotique. Que leur restait-il? La couleur. Elle est toujours la même, indépendamment du décor. Si la lumière varie quelque peu avec les climats, elle ne laisse pas d'être éclatante même sous notre ciel. Et les choses les plus vulgaires empruntent une splendeur au rayon solaire. Les impressionnistes ont usé magnifiquement de la couleur; les Monet, les Sisley, les Renoir et les Cézanne, ont par là joué un grand rôle dans la peinture du dix-neuvième siècle. Delacroix, avant eux, avait songé à la prééminence du coloris, Corot avait déjà vu dans la nature plus du coleur que de lignes; les impressionnistes ont magnifié la couleur, et la ligne s'est évanouie. Dans leurs toiles, le soleil est si ardent qu'il fond les lignes disgracieuses des toits, des cheminées, des maisons ou des vêtements dans un éblouissement; la couleur cache la forme. Bien plus : les ombres mêmes sont des couleurs; et les impressionnistes, rompant avec les habitudes surannées de l'Ecole, firent hardiment les ombres colorées, et quand il était besoin, tout à fait violettes. On

commença par crier au scandale, sans se demander si les ombres violettes n'étaient pas dans la nature, sans prendre garde surtout que les paysages d'autrefois avaient montré des couleurs tout aussi extraordinaires, des plantes vertes qui étaient jaunes et des prairies qui étaient presque noires. La lumière est ainsi devenue l'essentiel du tableau, la lumière mobile, diverse, enveloppant tous les corps, les reliant entre eux, fondant les nuances. La difficulté qui se présentait était de la fixer, de surprendre ses jeux ondoyants, de les analyser et de les retenir. Les impressionnistes la surmontèrent par un effort audacieux, et qui, à vrai dire, tourna à leur avantage ; ils pratiquèrent la « division de la couleur ». Ils proscrivirent de leur palette les couleurs neutres et ne gardèrent que les couleurs vives, jaunes, oranges, vermillons, laques rouges, verts intenses, celles en un mot qui se rapprochent du spectre solaire; ils s'interdirent ensuite de les mélanger sur la palette, et ils posèrent la couleur sur la toile par tons crus; enfin ils finirent par ne pas mélanger les couleurs même sur la toile, mais par les juxtaposer, laissant à l'œil le soin de faire le mélange. Pour obtenir un ton violet, ils posèrent une touche de rouge, puis une touche de violet, et à distance l'œil recomposa du violet. Il y eut d'ailleurs des accommodements à ce programme, mais le principe du moins inspira les peintres, et il faut avouer qu'il les a menés à d'importants résultats. M. de la Sizeranne cite avec raison l'harmonieuse *Danseuse* de Renoir, *les Bords de Seine* de Sisley, l'*Eglise de Vétheuil* de Monet, et il y voit des œuvres durables. L'impressionnisme a excellé à peindre l'éclat des eaux, la vibration du soleil, la légèreté de l'atmosphère, et les insaisissables mobilités de la lumière.

C'est là quelque chose de nouveau et d'infiniment précieux, mais c'est là quelque chose de limité. Si l'impressionnisme a excellemment représenté le paysage splendide au soleil, les accablements de la chaleur et les « Bucoliques de banlieue », il a été moins heureux dans les paysages plus longuement sentis, dans les visions de la montagne ou de la forêt. Les Corot, les Daubigny et les Rousseau de la collection Thomy-Thiéry ont des grâces et des magnificences que la salle Caillebotte ignore. Et, en dehors du paysage, l'impressionnisme a-t-il réussi à quelque autre peinture? Il a été curieux dans le portrait, mais sans aller au delà. L'homme n'est plus dans cette peinture que le produit du milieu où on l'a mis, et du moment où on l'observe. Au lieu de chercher ce qu'il y a dans son modèle de plus individuel et de plus permanent, le peintre impressionniste cherche au contraire à fixer ce qu'il y a de plus superficiel et de plus passager. Et voici qu'après toutes ces observations se distingue la conclusion de M. de la Sizeranne. Certes,

l'impressionnisme a apporté, avec des œuvres remarquables, quelque chose de nouveau et qui demeure; il a affirmé les droits de la couleur; il a beaucoup appris, même à ceux qui s'en défendent; mais il apportait avec lui aussi beaucoup de négations, beaucoup trop de négations; il a eu des peintres de talent; il n'a pas produit de maître; et, selon un mot un peu dur en son raccourci, il a été une découverte, plutôt qu'une peinture. Il est certain que le groupe des peintres les plus frappants de nos jours ne sont plus des impressionnistes. Sans doute, ils ont pu retenir de ses enseignements ce qu'ils ont senti être juste, mais ils sont demeurés eux-mêmes, et fort différents, en somme, de ce que prédisaient les impressionnistes. On annonçait une peinture éternellement claire, des paysages définitivement lumineux... Et l'on a admiré M. Ménard, M. Cottet, M. Dauchez, M. Le Sidaner, M. Simon, M. Prinet, qui sont à la vérité des modernes et qui ne sont pas, au sens étroit du mot, des impressionnistes.

*
* *

Ainsi va le livre de M. de la Sizeranne. Il est fait d'impressions qui ont été très vives et très sincères; et il est fait aussi de méditations qui ont été très réfléchies, très minutieuses et très indépendantes. Les problèmes se posent avec netteté; les explications se déroulent avec aisance; les conclusions suivent avec naturel, sans effort. M. de la Sizeranne, on le devine, a pensé à loisir sur des sujets qui lui sont chers, et il a fixé sa pensée sans autre souci que d'être franc avec lui-même et avec les autres. On peut ne pas être de son avis; mais on ne peut se défendre d'approuver la bonne foi de sa méthode et la rigoureuse netteté de son exposition. Son livre est de ceux qui pourront être le plus utile à l'éducation du public. Il apporte au lecteur moins familier avec l'histoire de l'art, ou moins habile à lire dans sa propre pensée, les enseignements d'un écrivain plus expérimenté, qui a bien voulu mettre à la portée de tous les données d'une sensibilité toute personnelle.

André Chaumeix.

LA VIE ÉCONOMIQUE

ET

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. Le commerce extérieur de la France. — La supériorité de l'Angleterre, de l'Allemagne et des Etats-Unis. — Le rachat des chemins de fer et l'exploitation des compagnies françaises. — Les dividendes des actionnaires et la condition des salariés.

II. Les artistes et les économistes. — Pourquoi la propriété intellectuelle n'est-elle pas perpétuelle? — Doléance des « Amis du Luxembourg ». Différence entre la propriété matérielle et la propriété intellectuelle. — L'avis des jurisconsultes.

III. Le prolétariat agricole. — Les vignerons du Midi et les grèves. — Les bûcherons du Centre. — Congrès et syndicats ruraux. — Souvenirs de 1848. — Le socialisme dans les campagnes.

IV. La vie communale et les intérêts économiques. — Une enquête sur le vote « obligatoire ». Les élections municipales et la représentation proportionnelle des partis.

I

L'enfant a peur des chiffres; l'étudiant dresse avec effroi son budget; la femme du monde s'attriste devant son livre de compte; combien de députés quittent la Chambre, lorsque le ministre des finances entre en scène! Faut-il s'étonner si le lecteur du *Correspondant* tourne la page quand apparaissent les statistiques? Et cependant le chiffre, c'est la précision, la certitude et, dans l'espèce, la vérité économique. Pourquoi a-t-on si peur du vrai?

En l'année 1903, la France commerciale nous offre un tableau suggestif des importations et des exportations. Elle a acheté plus qu'elle n'a vendu, mais elle a surtout vendu à l'Angleterre qui, bien avant « l'entente cordiale », aimait à s'approvisionner sur nos marchés. Les choses changeraient sans doute si le plan machiavélique de M. Chamberlain venait à se réaliser. Du 1er janvier au 31 décembre 1903, les importations se sont élevées à 4 milliards, 648 millions, 906 mille francs, tandis que les exportations ont

atteint le chiffre de 4 milliards, 169 millions, 855 mille francs. La statistique se décompose ainsi :

Importations.	1903
Objets d'alimentation.	921,372,000
Matières nécessaires à l'industrie. . . .	2,914,806,000
Objets fabriqués.	812,728,000
Total. . .	4,648,906,000
Exportations.	
Objets d'alimentation.	645,287,000
Matières nécessaires à l'industrie. . . .	1,158,408,000
Objets fabriqués.	2,102,562,000
Colis postaux.	263,598,000
Total. . .	4,169,855,000

Ce qui est toujours intéressant, c'est la comparaison des grands Etats, nos rivaux, qui s'ingénient à nous enlever des débouchés. Pour la dernière année fiscale, nous voyons que la France atteint, — importations et exportations réunies, — près de 9 milliards pour son commerce spécial, tandis que son commerce général arrive à 11 milliards [1]. Les Etats-Unis ont un commerce général de 12 milliards, 670 millions. L'Allemagne atteint le chiffre de 13 milliards, tandis que l'Angleterre voit ses échanges internationaux s'élever jusqu'à 22 milliards de francs. Cependant, comme pays *exportateur*, ce sont les Etats-Unis qui dépassent aujourd'hui leurs rivaux.

Les amateurs de critiques, ceux qui se plaisent à donner des conseils, répètent que notre infériorité commerciale provient de notre ignorance, de notre défaut d'initiative, de nos rivalités politiques et des lourdes charges fiscales qui nous écrasent. Ce sont là, en effet, des causes d'insuccès et on pourrait en ajouter bien d'autres, telles que le manque d'esprit d'association et la faiblesse de notre marine marchande. Mais combien de peuples ont, eux aussi, des éléments de faiblesse et d'infériorité ! En France, la cause initiale, fondamentale tient à la stagnation de la population. Il faut lire les écrits de MM. Roosevelt et Carnegie pour comparer l'idéal améri-

[1] Le commerce *spécial* désigne l'ensemble des importations destinées à la consommation française et le total des exportations des produits d'origine et de fabrication françaises. Le commerce *général* est plus large ; il s'applique à toutes les marchandises qui entrent en France et qui en sortent (qu'il s'agisse du transit, de la réexportation, des entrepôts, des admissions temporaires) ; en un mot, il comprend tout le mouvement d'échanges qui intéresse la France dans ses rapports avec l'extérieur.

cain à la réalité française[1]. Tandis que les hommes d'outre-mer vantent sans cesse la famille nombreuse, source de la vie, du travail et du capital, affirmant en toute occasion que le foyer domestique est le foyer de la richesse nationale, chez nous, la plupart des lettrés expriment sur le mariage, l'éducation, le but de la vie, des idées paradoxales qui, toutes, ont comme conclusion la jouissance sans l'effort et la richesse sans la vertu. Combien différents sont les conseils que donnait M. Andrew Carnegie aux élèves du « Curry commercial college » à Pittsburg : 1° Commencer sa carrière en acceptant les fonctions les plus humbles; 2° se distinguer des supérieurs en faisant toujours plus que son devoir; 3° se spécialiser au plus tôt et rester fidèle à la carrière choisie. Ils sont nombreux, en France, ceux qui se plaignent de ne pas réussir et qui se refuseraient à suivre les avis de M. Carnegie. Que demande-t-il, en effet, sinon les qualités traditionnelles qui assurent la victoire : le travail et la persévérance. « Les jeunes gens expliquent par toutes sortes de raisons comment, dans leur cas, l'insuccès doit être attribué à des causes exceptionnelles qui rendraient le succès impossible. Certains, à les en croire, n'ont jamais eu *une* chance. Cela est pure sottise. Il n'a jamais existé de jeune homme qui n'ait pas eu une chance, et même une magnifique chance, s'il a occupé un emploi[2]. » Le célèbre Américain montre ensuite que c'est dans la famille modeste et souvent besogneuse que se recrute sans cesse l'élite des travailleurs américains. Il dit à ceux qui veulent réussir : « Ne pénétrez jamais dans un bar; ne touchez pas aux boissons fortes, ou du moins touchez-y seulement aux repas; dépensez moins que vous gagnez; enfin ne soyez pas impatients, car, comme dit Emerson : « Personne ne peut vous enlever le succès final que vous-même[3]. »

Il est utile d'opposer cet enseignement viril et sain aux leçons déprimantes de l'école socialiste! C'est elle qui vante « le droit à la paresse » et qui célèbre la joie de vivre dans l'indolence. Pour elle, la « loi du moindre effort » domine l'activité humaine. Il semble que tout individu qui s'élève nuit à la collectivité et que toute supériorité qui s'affirme entrave l'essor de la communauté. Aussi réclame-t-elle sans trêve la suppression de la liberté du travail et l'établissement des monopoles. On devine quelle a été récemment sa déception au sujet du monopole français des chemins de fer.

Depuis des années, les écrivains socialistes et nombre de jaco-

[1] Voy. notamment Andrew Carnegie, *l'Empire des affaires*, traduit de l'anglais par A. Maillet. Paris, Flammarion, 1904.

[2] A. Carnegie, *op. cit.*, p. 55.

[3] A. Carnegie, *op. cit.*, p. 59.

bins mènent contre les concessions françaises une très vive campagne. Il semblerait que l'exploitation de nos chemins de fer a été confiée à des administrations aussi incapables que cupides. On ne rappelle ni l'origine de nos voies ferrées, ni les services rendus, ni l'accroissement de richesse que leur doit la nation. Cette année, la lutte a recommencé au Parlement, et la Chambre des députés a entendu de nombreux discours vers la fin de janvier [1]. Il ne s'agissait, dans le débat, que des Compagnies de l'Ouest et du Midi, mais la discussion menaçait de durer lorsque, le 26 janvier, M. Rouvier, ministre des finances, monta à la tribune. Il reprit, au nom du gouvernement, les observations précises qu'avait présentées M. J. Plichon, dans la séance du 19 janvier, et détruisit tout le système échafaudé par les partisans du rachat. M. Rouvier avait retrouvé l'éloquence et la conviction des grands jours. Jouait-il ou ne jouait-il pas son portefeuille? Nul ne le sait. Mais il affirma qu'il n'y avait pas au Parlement de majorité pour approuver une opération telle que le rachat des chemins de fer. Il alla jusqu'à dire, au grand désespoir de M. Pelletan, que l'exploitation des chemins de fer, telle que l'ambitionnent les « racheteurs », transformerait une entreprise industrielle en une sorte d'entreprise de bienfaisance; et, après avoir montré que l'exploitation par l'Etat coûte cher aux contribuables dans les pays voisins, il déclara que l'ingéniosité de l'esprit français avait conçu, pour l'exploitation des voies ferrées, un système excellent où se trouvaient associés l'initiative privée et l'Etat. Ce système a fait ses preuves, affirma le ministre des finances, et il conduit l'Etat à l'expiration des concessions, à une idéale solution. « Quelle sera donc la situation de l'Etat dans cinquante ans? Il aura la propriété, — non plus la nue propriété, mais la propriété tout entière de 38,000 kilomètres de chemins de fer; — plus encore, car le réseau n'est pas achevé; mais en n'envisageant que le chiffre actuel, il aura 38,000 kilomètres de chemins de fer ayant coûté à peu près 15 milliards, valant aujourd'hui, à leur valeur vénale, 21 milliards, et qui vaudront probablement beaucoup plus quand ils feront retour à l'Etat [2]. »

Cette expectative d'avoir, dans moins de cinquante ans, en face d'une dette publique qui dépasse déjà 30 milliards, une nouvelle richesse nationale de plus de 20 milliards, séduisit à ce point la Chambre des députés qu'elle se montra disposée à accepter toutes les propositions du ministre. Il se contenta de demander, comme le ministre des travaux publics, un accroissement du réseau de

[1] *Journal officiel*, nos du 19 au 27 janvier 1904.
[2] *Journal officiel*, du 27 janvier 1904, Chambre des députés, p. 142.

l'Etat, et la Chambre, ajournant toute discussion, renvoya à la commission des crédits l'ensemble des résolutions qui lui étaient soumises. Le lendemain, 27 janvier, la presse de tous les partis déclarait que les partisans du rachat étaient bien et définitivement battus. Mais grande fut la colère des socialistes parlementaires qui, à l'exemple de nombreux députés radicaux, avaient inscrit, dans leur programme électoral, le rachat des chemins de fer. Ils allaient donc laisser aux compagnies la continuation des profits et maintenir les ouvriers et employés des voies ferrées dans un servage immérité ! Ce sont là, en effet, les deux grands griefs du parti socialiste.

Heureusement, la réponse ne s'est pas fait attendre. Prévoyant que la question des voies ferrées reviendrait au Parlement, un habile statisticien passa les années 1901 et 1902 à étudier minutieusement l'industrie des chemins de fer et il vient de publier une enquête monographique du plus haut intérêt [1]. Il a pu comparer les bénéfices du capital, la condition des salariés, et après avoir interrogé les ouvriers et les représentants des syndicats, il propose diverses conclusions.

On croit généralement que le capital des compagnies de chemins de fer est réparti entre un petit nombre de privilégiés et que les dividendes distribués atteignent des chiffres élevés. La légende socialiste s'est emparé de quelques calculs et elle a publié, sur les recettes des compagnies, des contes fantastiques. La monographie de M. C.-E. Louis dissipera bien des préjugés. Muni de renseignements, pris aux meilleures sources, voici comment il distribue le capital-action des six grandes compagnies [2] :

	Nombre d'actions de capital et de jouissance.	Actions nominatives.	Actions au porteur.
Est.	584,000	279,140	304,860
Lyon	800,000	379,024	420,976
Midi.	250,000	100,687	149,313
Nord	525,000	285,977	239,023
Orléans. . . .	600,000	330,420	269,580
Ouest	300,000	128,386	171,614
Totaux. . .	3,059,000	1,503,634	1,555,366

Pour les actions nominatives, nous voyons que les 1,503,634 titres sont représentés par 141,100 certificats, donnant une moyenne

[1] Les *Ouvriers des deux mondes*, publiés par la Société d'économie sociale. — *Cantonnier poseur de voie* du chemin de fer du Nord, à Paris, par M. Clément-Eugène Louis, bibliothécaire de la Société d'économie sociale, Paris, 1904.

[2] Statistique dressée au 31 décembre 1901.

de 10 titres 65 par certificat. D'autre part, comme les actions au porteur forment la moitié du capital-action, on peut conclure que les actions des six grandes compagnies sont entre les mains de trois cent mille actionnaires. Ont-ils un grand dividende? Les calculs que nous avons sous les yeux nous donnent un chiffre de 6,09 pour 100. L'Etat a dû, en outre, intervenir en faveur des compagnies par la garantie d'intérêts. Comme les compagnies ont fait de grands emprunts, voici le tableau des « obligations » dont le revenu est de 3 ou 2 1/2 pour 100.

	Nombre d'obligations.	Obligations nominatives.	Obligations au porteur.	Nombre de certificats nominatifs.
Est. . . .	4,681,702	3,392,531	1,289,171	128,983
Lyon . . .	10,845,241	7,563,159	3,282,082	252,773
Midi . . .	3,326,008	2,263,926	1,062,082	67,281
Nord . . .	3,729,352	2,643,114	1,086,238	77,697
Orléans . .	5,254,106	3,956,885	1,297,221	123,832
Ouest. . .	4,917,310	3,444,657	1,472,653	126,852
Totaux. .	32,753,719	23,264,272	9,489,447	777,418

Il résulte de tous ces chiffres que les titres divers des compagnies françaises, loin d'être concentrés en quelques patrimoines, sont répartis, dans les villes comme dans les campagnes, en des milliers de familles. L'auteur conclut, avec les meilleurs statisticiens, « qu'il n'est pas téméraire d'affirmer que les actions et les obligations de chemins de fer français sont la propriété de plus de 700,000 familles, c'est-à-dire de plus de 2 millions de petits rentiers [1] ».

Si on demandait, par un *referendum*, aux ouvriers et employés des compagnies, ce qu'ils pensent de leur situation, ils répondraient qu'elle est enviée par tous leurs camarades de la grande industrie. Ils savent, en effet, apprécier l'avantage de la stabilité de l'emploi, de la fixité du salaire dont le taux s'accroît avec les années, enfin de la pension de retraite. Chose curieuse! Tandis que, çà et là, les agents subalternes voudraient une diminution des heures de travail et un plus grand nombre de jours de congé, d'autres se plaignent de la réglementation du travail et notamment de l'arrêté ministériel du 10 octobre 1901, qui interdit les « heures supplémentaires [2] ». Le parti socialiste a cherché à exciter le personnel des compagnies et le *Syndicat national* des travailleurs des chemins de fer, connu sous le nom de syndicat Guérard, fondé le

[1] *Op. cit.*, p. 483.
[2] *Op. cit.*, p. 499.

3 août 1890, favorisa deux grèves, l'une en 1891, l'autre en 1898. Mais ces grèves n'eurent aucune action; les agents des compagnies se montrèrent, pour la plupart, rebelles aux excitations des meneurs. Le syndicat Guérard a vainement essayé de provoquer un conflit au sujet des salaires. Ce qu'on ne sait pas assez, c'est qu'à côté du salaire en argent, — le seul qu'envisagent les théoriciens de la statistique, — il y a un salaire en nature et un salaire-assurance, c'est-à-dire tout un ensemble de subventions allouées par les compagnies à leur personnel, en raison des besoins exceptionnels et des accidents inséparables de l'existence. Allocations aux familles nombreuses, secours en cas de maladies et d'accidents, soins médicaux et pharmaceutiques, caisses de retraites, assistance des orphelins, etc., rien n'a été négligé de ce qui peut améliorer la condition de l'ouvrier. Aussi dès qu'un poste est vacant dans telle ou telle compagnie, bientôt dix, quinze ou vingt postulants se présentent. Voici, du reste, le total des subventions annuelles, accordées par les compagnies et prélevées sur les bénéfices.

Nord	7,651,465,87
Est	9,593,816,04
Paris-Lyon-Méditerranée. . . .	15,797,800,00
Orléans.	11,491,187,00
Ouest	11,291,573,00
Midi.	6,605,000,00

Voici donc plus de 60 millions, — don gratuit des compagnies, — qui viennent compléter le salaire en argent, évalué par an à 393 millions. L'Etat, par ses impôts sur les titres, prélève à son tour 55 millions. Nous voyons que les actionnaires reçoivent 150 millions. Tels sont les chiffres indiscutables fournis par l'enquête [1].

Est-ce à dire que les ouvriers des chemins de fer n'ont aucune plainte à formuler? Non certes. Ils critiquent et ils ont raison de critiquer les mesures parfois vexatoires non point du haut personnel, mais de ceux qu'ils appellent les « subordonnés-chefs ». Hautains, mal élevés, ne connaissant trop souvent de l'autorité que ses abus, ces sous-chefs sont, dans les chemins de fer, ce que sont si souvent les contremaîtres des manufactures et les sous-officiers de nos régiments. Comment s'étonner si les ouvriers cherchent dans le syndicat un instrument de défense et de lutte. Aussi M. Noblemaire, directeur de la Compagnie Paris-Lyon, recevant, en 1898, une délégation d'ouvriers, leur disait justement: « Je

[1] *Op. cit.*, p. 493.

suis le premier à reconnaître l'utilité des syndicats. Vous pouvez assurer vos camarades que toujours, dans les questions les intéressant, je suis prêt à recevoir leurs doléances par l'entremise soit de votre conseil d'administration, soit de vos délégués [1] ». En ces dernières années, plusieurs associations se sont fondées, qui rendent aux agents des chemins de fer de grands services, telles l'*Association fraternelle*, créée en 1880, et l'*Union catholique du personnel des chemins de fer*, créée en 1898. L'enquête monographique que vient de publier M. C.-E. Louis, sous le haut patronage de la Société d'économie sociale, enrichit d'un document précieux *les Ouvriers des deux mondes* [2].

II

L'artiste, — poète, musicien, peintre, sculpteur, — est-il vraiment sacrifié dans nos modernes sociétés? Les lois civiles ne protègent-elles pas, comme il le mérite, le travailleur intellectuel? Un homme s'isole de la foule; avide de recherches non moins que de renommée, il poursuit, pendant dix ans, la solution de quelque problème industriel ou artistique; il n'épargne ni la fatigue ni la dépense. Un jour, il touche au terme du labeur; il publie son secret, son livre, son invention. Mais alors chacun va-t-il profiter de cette œuvre, la reproduire, bénéficier pécuniairement de la découverte? Ce serait là une véritable négation du droit de l'inventeur, la destruction de la propriété. Cependant, si l'auteur garde à jamais, pour lui et pour ses successeurs, le droit exclusif de reproduire son œuvre, c'est la société qui souvent sera sacrifiée. Il dépendra de tel héritier maussade d'anéantir les œuvres de Victor Hugo ou de garder jalousement, sans vouloir s'en servir, les découvertes d'Edison ou de M. Curie. Voilà tout le problème de la propriété intellectuelle. C'est le conflit entre le droit individuel et l'intérêt social, conflit qui se retrouve sans cesse et que les théoriciens socialistes se plaisent à aggraver.

L'école socialiste, en effet, distingue entre la propriété matérielle et la propriété intellectuelle. Elle reproche à la première d'être exclusive, héréditaire et ainsi de devenir perpétuelle. On répond que l'homme étant maître de ses facultés et de son activité, doit être maître du fruit de son travail. Sa première propriété,

[1] *Op. cit.*, p. 497.

[2] La collection des *Ouvriers des deux mondes*, qui continue les *Ouvriers européens*, publiés par F. Le Play, recueille, sous forme de « monographies », les « Etudes sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières ». Paris, 54, rue de Seine.

c'est lui-même. Il dirige, comme il l'entend, ses forces physiques, intellectuelles et morales pour l'obtention d'un but déterminé. Si l'homme devait être privé du résultat de son travail, ses facultés deviendraient stériles et l'essor de sa personnalité serait vite arrêté. Mais le socialisme précise ainsi son objection, tirée de la propriété intellectuelle. Voilà une propriété, dit-il, que les législateurs limitent arbitrairement; en France, ils assignent une durée de quinze ans à la propriété industrielle; lorsqu'il s'agit de la propriété littéraire, le droit de l'auteur est viager, et ses héritiers n'ont que, pendant cinquante années après sa mort, le droit de percevoir des bénéfices. Tout cela, dit-on, est artificiel et irrationnel. Pourquoi distinguer entre la propriété d'un champ de blé et la propriété d'un livre ou d'une chanson?

Il y a cependant une réponse. L'analyse de la propriété intellectuelle permet de découvrir deux éléments : d'une part, l'idée, la création originale qui, à peine publiée, profite à tous et, d'autre part, la formule de l'idée, le livre, le dessin dont la valeur est très appréciable en argent. C'est cette nouvelle richesse qui doit appartenir à son auteur. Pourquoi le législateur a-t-il limité la durée de la propriété intellectuelle? C'est qu'il a vu, en face du droit individuel, un intérêt social indiscutable. L'idée est bien la création d'un seul, mais, autour de lui et avec lui, combien l'ont préparée! Tandis que l'heureux inventeur courait vers le but, d'autres couraient avec lui; un seul sera récompensé, mais combien d'autres ont stimulé l'effort et tracé la voie du succès! Si donc l'auteur va jouir seul de l'invention, son droit ne sera que temporaire; au bout de quinze ans, vingt ans ou plus, la société retrouvera la libre jouissance d'une découverte utile à tous. Il y a cette grande différence entre la propriété matérielle et la propriété intellectuelle, que la première, pour donner son maximum d'utilité sociale, doit être héréditaire et perpétuelle, tandis que la seconde, en restant temporaire, protège la collectivité contre la mauvaise volonté ou l'inaction de l'inventeur. Il serait trop long de détailler ici l'ensemble des arguments qui justifient la durée relativement courte des droits d'auteur et d'inventeur.

L'artiste, il est vrai, se plaint de sa condition. Il paraît que le prolétariat intellectuel, dont Murger a chanté jadis le joyeux héroïsme, devient morose et sombre. Pour quelques-uns, la vie de bohème confine à l'anarchie. Heureusement toute une pléiade de lettrés, de peintres, de musiciens s'avance gaiement vers l'avenir; mais si elle aime le travail, elle entend bénéficier des fruits de son labeur. Voilà pourquoi la société des *Amis du Luxembourg* a récemment pris parti dans le débat. Plus pratiques que leurs

devanciers, les *Amis du Luxembourg* ne discutent pas, à propos de tableaux, la question théorique de la propriété artistique. Comme peintres, ils s'attristent que telle œuvre, vendue deux ou trois mille francs en France, soit ensuite revendue quelque cent mille francs aux Etats-Unis. Ils ne disent pas qu'il y a là une injustice, mais ils voudraient assurer aux artistes un droit sur la plus-value que leurs œuvres acquièrent dans l'avenir. Ils demandent que l'auteur et ses héritiers profitent de la hausse, qu'ils aient un « droit de suite », bref que le Parlement s'occupe de leurs intérêts et légifère en cette question.

Le public, qui aime ses artistes, a accueilli avec faveur les doléances des « Luxembourgeois »; des lettres ont été publiées et la presse s'est montrée bonne mère pour les représentants de l'idéal. Hélas! les jurisconsultes sont intervenus et les artistes sont dans la peine. La question est, en effet, des plus compliquées. Ce n'est pas seulement une loi française, mais une convention internationale qui pourrait utilement protéger les artistes et leur assurer une part dans les plus-values successives de leurs œuvres. Pratiquement, comment faudra-t-il procéder? Tout tableau devrait-il être vendu en France, par devant notaire? Ou bien une vente publique aurait-elle lieu dans un bureau officiel? Il s'agit avant tout d'enregistrer les prix. Comment espérer que le Parlement arrivera à protéger les artistes, alors qu'il a mis dix-huit ans à protéger les ouvriers contre les accidents du travail? De toutes les solutions, la plus « élégante », comme disent les juristes, a été fournie par un savant professeur de la Faculté de Paris, M. Thaller. Le 8 janvier dernier, M. Thaller écrivait au journal *l'Eclair* : « Je crois pouvoir vous dire que le seul moyen, pour les artistes, de se réserver les plus-values qu'atteindraient leurs œuvres dans les reventes dont elles viendraient à être l'objet par la suite, est de former entre eux une société de protection de leurs droits, un peu sur les modèles des sociétés constituées par le baron Taylor, pour la protection des droits des gens de lettres, auteurs dramatiques ou compositeurs. Ils conviendraient de n'effectuer aucune cession de leurs tableaux ou sculptures en dehors de l'intermédiaire de la société, et la société arrêterait un modèle ou type de contrat que les acheteurs auraient à signer. Par ce contrat, l'acheteur s'engagerait, en cas de revente, à faire bénéficier l'artiste originaire d'un tantième déterminé sur la plus-value, et cette clause devrait également produire effet sur les ventes aux enchères. L'acheteur s'engagerait en outre à faire insérer, dans la convention de revente du tableau ou du bronze, la même clause, de manière à lier le sous-acquéreur, et ainsi de suite. »

Il est à souhaiter que les *Amis du Luxembourg* trouvent une solution selon leurs désirs. Qu'ils sachent bien cependant qu'ils sont déjà favorisés et que les jeunes lettrés n'ont pas, comme eux, les faveurs de l'Etat. Tandis que les peintres, les sculpteurs et les musiciens s'en vont à Rome, pendant trois ans, goûter les joies artistiques de la ville éternelle, les jeunes écrivains ne reçoivent aucun encouragement. C'est, sans doute, pour rétablir l'égalité que MM. P. et V. Margueritte réclament, en faveur des jeunes écrivains, des bourses de voyage. Les uns iraient à la villa Médicis, les autres sous le ciel bleu de l'Algérie; d'autres, enfin, choisiraient Bruges la morte, pour être moins distraits. Mais faudra-t-il un concours et quels seront les juges? Voilà la question dont va s'occuper la Société des gens de lettres. Qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de concours, il y aura toujours des lauréats, ce seront les écrivains privilégiés, les élus du ministre qui, sans doute, se réservera la décision suprême. Nous aurons donc un corps officiel de lettrés, les mandarins.

III

On sait que les villes de France grandissent au détriment des campagnes, et que la gent paysanne déserte ses foyers. L'exode remonte à cinquante ans et les statisticiens n'ont pas omis de le mettre en lumière. Mais la population rurale, débarrassée de tous les nomades, est-elle plus saine, plus vertueuse, plus travailleuse? Pendant longtemps la « supériorité morale des campagnes » fut un thème cher aux prédicateurs; aujourd'hui le thème est délaissé. Bien plus, les pionniers du socialisme assurent que la campagne a entendu leur appel, que les syndicats se forment, que le prolétariat agricole se lève et que les grèves du Midi, aux allures de jacqueries, sont le premier tressaillement du peuple qui s'éveille.

Deux régions de la France sont particulièrement favorables à la propagande socialiste : le Midi méditerranéen, avec les départements de l'Aude, de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône, et le Centre, où les départements du Cher et de la Nièvre sont depuis longtemps « travaillés ». Ici, ce sont les bûcherons qui se sont lentement organisés et fédérés; là, ce sont les ouvriers viticoles qui opèrent bruyamment, en plein soleil. Les uns et les autres s'étaient déjà fait connaître en 1848. Il faut relire le livre captivant de M. Pierre de la Gorce[1], pour comprendre ce que peut devenir l'agitation rurale. De 1848 à 1852 ce sont, dans le Midi, les départements de l'Hérault, de la Drôme, du Var, des Basses-Alpes qui

[1] *Histoire de la seconde République française*, 3e édit. Paris, Plon, 1904. Tome II, livre XXI.

sont tour à tour le théâtre d'insurrections sanglantes; dans la Nièvre, c'est Clamecy qui prend l'initiative d'une révolution meurtrière. Mais la répression ne se fit pas attendre; l'état de siège fut immédiatement décrété et les mesures prises contre les agitateurs furent si rigoureuses, nous dit l'historien, qu'elles éveillèrent quelque intérêt pour les victimes[1]. Depuis lors, aussi bien sous le second empire que sous la troisième république, les mêmes régions du Midi et du Centre ont conservé des *chambrées* ou cercles révolutionnaires. Les victimes du Deux-Décembre ont laissé des continuateurs dont la presse socialiste aime à raviver les souvenirs.

Tel était l'état des esprits lorsqu'au mois d'août dernier, un congrès régional réunit, à Béziers, les délégués des syndicats ouvriers ruraux de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, des Bouches-du-Rhône et du Var. Le congrès fut long, puisqu'il dura les 15, 16 et 17 août; il fut peu nombreux, mais pratique, puisqu'il aboutit à la création d'une « Fédération régionale » dont les statuts furent acclamés. En voici quelques dispositions : I. La Fédération a pour but : 1° d'unifier et de préciser le mouvement syndical paysan; 2° de faire exécuter les décisions des congrès. II. Un congrès aura lieu tous les ans au mois d'août. III. La Fédération adhère à la Confédération générale du travail. — Cette dernière disposition atteste l'esprit nettement socialiste des syndicats ouvriers du Midi.

Le court résumé des délibérations du congrès de Béziers[2] permet de conclure que le socialisme agricole suivra la même méthode d'action que le socialisme industriel. Il aura, dans le Midi, ses chefs, ses syndicats, son programme. Le citoyen Seguy, président du congrès, en ouvrant les délibérations, a tenu à rappeler le but poursuivi : hâter l'organisation prochaine d'une Fédération nationale des ouvriers ruraux; préparer la fusion du mouvement ouvrier et du mouvement paysan en vue de l'émancipation commune; travailler à l'organisation corporative, pour libérer l'ouvrier des champs du joug capitaliste[3]. Ces principes posés, les membres du congrès se sont occupés des questions intéressant l'ouvrier agricole : des lois de protection qu'il doit réclamer, des grèves auxquelles il est convié, d'un journal corporatif à créer, d'un « manuel du paysan », etc. Une des plus intéressantes questions fut la suivante : En cas de grève générale de l'industrie manufacturière, quelle doit être l'attitude des paysans?

[1] *Op. cit.*, p. 590.
[2] Voy. *le Mouvement socialiste*, revue mensuelle internationale, 15 novembre 1903.
[3] *Op. cit.*, p. 450.

Les uns répondirent que « les organes de la production rurale seraient tenus de cesser de fonctionner au même titre que ceux de l'industrie. » Les autres soutinrent que les ouvriers des campagnes devraient « fournir au prolétariat urbain les objets de consommation nécessaires à sa résistance. » Lorsqu'on passa au vote, le premier mode d'action recueillit la majorité des suffrages[1]. Est-ce cette décision qui troubla quelques têtes? Est-ce l'influence de la presse socialiste qui envahit de plus en plus les régions du Midi? Toujours est-il que l'idée de la grève, commentée, discutée dans les milieux ruraux, hantait depuis plusieurs mois les esprits lorsque, dans le courant de janvier, quelques impatients se décidèrent à agir.

Les ouvriers viticoles, mécontents de leurs salaires et de l'accueil fait à leurs revendications, prirent le mot d'ordre de leurs syndicats et refusèrent de travailler. C'étaient surtout des journaliers, des ouvriers « volants » qui ne se fixent sur aucun domaine. Partie de Béziers, la grève se dirigea vers le littoral et éclata presqu'en même temps à Capestang, dans l'Hérault, et à Narbonne, dans l'Aude, pour se répandre dans nombre de communes du Narbonnais. Tandis que les délégués des syndicats ouvriers entraient en pourparlers avec les propriétaires ruraux, les grévistes, inoccupés et bruyants, se répandaient dans les campagnes empêchant leurs camarades de travailler, arrêtant la circulation, prenant des mesures d'ordre ou plutôt de désordre, bref affectant le mépris absolu de la loi et des gendarmes. Ceux-ci, habitués aux manifestations bruyantes, se montrèrent pacifiques. Préfets et sous-préfets apaisèrent le conflit, et, au bout de quelques jours, après avoir entendu patrons et ouvriers, proposèrent des accroissements de salaire qui furent acceptés. Malgré les excitations de quelques meneurs, les grèves du Midi n'eurent pas le caractère de généralité qu'on pouvait redouter. L'éparpillement des grévistes, la diversité des revendications, le défaut d'entente, furent pour eux des causes de faiblesse. Mais à voir les violences qui, dans quelques villages, jetèrent l'épouvante, on devine qu'un mouvement révolutionnaire serait facilement victorieux. Aussi faut-il féliciter les citoyens qui, depuis quelques mois, prévoyant le désordre de la rue et l'attaque des propriétés, constituent des « ligues de défense locale » pour protéger énergiquement leur personne et leurs biens et suppléer à l'inertie d'une administration indifférente et souvent complice.

Comme toute grève importante a sa répercussion sur les pou-

[1] *Op. cit.*, p. 452.

voirs publics, on entendit, le 5 février, M. le député Lasies poser une « question » à M. le président du conseil. Il explique les causes de la grève, en raconte les péripéties et termine par ces mots : « Peut-être l'intérêt de parti vous dictera-t-il de nier ces événements ou d'en diminuer la portée. Je vous demande de faire entendre une parole de gouvernement qui, sans porter atteinte au droit sacré de grève, rassurera tous ces propriétaires honnêtes et laborieux, en ce moment justement effrayés. Si vous n'assurez pas l'ordre et le calme dans nos campagnes, il est à craindre que de graves conflits n'éclatent[1]. » Telle était la pensée qu'exprimait la presse indépendante du Midi, et il fallait un singulier optimisme pour ne pas avouer la gravité des faits qu'on avait relatés. Mais M. Combes dédaigne les agitations qui n'ont rien de clérical. Où il n'y a pas de moines, il n'y a pas de péril. Il répondit donc simplement : « Je donnerais volontiers la grève agricole du Midi, telle qu'elle a fonctionné et qu'elle fonctionne, comme modèle aux grèves à venir[2]. » On sait, du reste, que le président du conseil a réponse à tout. On lui fait remarquer que les grévistes ont arboré le drapeau rouge; il répond : « C'est la bannière du syndicat. » On lui dit que le tocsin appelait les ouvriers à la rébellion, il répond : « Vous connaissez assez les méridionaux pour savoir qu'ils sont remuants au possible. L'idée leur prit de sonner la cloche de l'église; alors le vicaire eut l'amabilité d'apprendre aux grévistes la manière de tirer la corde... Pendant ce temps, la jeunesse de Capestang, filles et garçons, dansait gaiement sur la place publique[3]. » Ainsi il n'y a eu ni violences, ni illégalités, mais des manifestations très exagérées par la presse. Telle fut la conclusion de M. Combes qui, après avoir déclaré qu'il ne faisait jamais de « déclamation », demanda à la Chambre d'adopter l'ordre du jour suivant : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. » Voici quel fut le résultat du scrutin :

Nombre des votants. . . .	543
Majorité absolue	272
Pour l'adoption.	343
Contre —	200

L'addition que la Chambre avait refusée, à la demande de M. le président du conseil, invitait le gouvernement « à protéger le

[1] *Journal officiel*, 6 février 1904, p. 275.
[2] *Ibid.*, p. 275.
[3] *Ibid.*, p. 277.

droit de propriété et la liberté du travail ». Cet ordre du jour ne recueillit que 215 voix contre 349. Faut-il conclure que le Parlement n'a pas une majorité décidée à sauvegarder la propriété et la liberté des citoyens? Nous ne le croyons pas; mais il y a d'abord et avant tout une majorité qui obéit aveuglément aux injonctions du ministère actuel. On a dit avec raison que ce gouvernement peut tout, sauf réglementer les bouilleurs de crû, dont jadis nous avons entretenu nos lecteurs.

*
* *

Mieux organisés que les ouvriers viticoles, les bûcherons du Centre offrent au prolétariat agricole un exemple curieux de persévérance, non moins que d'habileté. Franchement socialistes, reliés aux bûcherons de tous les départements, affichant en toute occasion leurs sentiments d'internationalisme, les ouvriers bûcherons du Cher et de la Nièvre se sont constitués en syndicats et tiennent aujourd'hui des congrès. Il y a donc des congrès de bûcherons? dira le lecteur, surpris d'une organisation que peut-être il ne soupçonnait pas. Oui, certes, il y a aujourd'hui 7,000 bûcherons, constitués en Fédération nationale et répartis en syndicats, dont 30 pour le Cher, 12 pour la Nièvre, 7 pour l'Yonne, 4 pour le Jura, 2 pour l'Indre, et 1 enfin dans les départements suivants : Allier, Eure et Haute-Marne[1]. Le premier congrès des bûcherons eut lieu à Bourges le 29 juin 1902; ce fut là le berceau de la fédération. Le deuxième congrès se tint le 30 août 1903, à la Maison du Peuple de Nevers, où les syndicats, nommés plus haut, étaient représentés. En ouvrant la séance, M. Bornet, secrétaire général de la Fédération nationale des bûcherons, caractérisa en ces termes l'esprit socialiste du congrès : « Nous avons tous la même idée; nous voulons voir réaliser, dans le plus bref délai possible, toutes les réformes susceptibles d'améliorer le sort des ouvriers de la campagne, et cela en attendant qu'une société mieux organisée ait remplacé la société bourgeoise dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Mais ce changement, ce bouleversement de la société actuelle sera-t-il un simple effet du hasard ou s'opérera-t-il en suivant la lente évolution des siècles? Nous ne croyons ni à l'une ni à l'autre de ces hypothèses. Il n'appartient qu'à nous, à nous seuls, par de vigoureux efforts, d'en précipiter l'avènement[2]. » C'est donc le syndicat et l'union des syndicats des ouvriers ruraux

[1] Voy. *le Mouvement socialiste*, 15 novembre 1903.

[2] *Fédération nationale des Bûcherons*, 2e congrès : compte-rendu des travaux, Bourges, imprimerie ouvrière, 1903.

qui apparaissent aux bûcherons français les meilleurs instruments d'émancipation. Mais qu'est-ce que cette émancipation, et comment y travailler pratiquement? Tel était l'objet des délibérations du congrès.

Toute association ou fédération, qui réunit ses adhérents dans un congrès, doit aboutir à un triple résultat : 1° attester une organisation puissante; 2° affirmer un programme de revendications; 3° obtenir des conclusions immédiates et précises. Il semble que le congrès de Nevers a bien compris sa mission. Dès qu'on eut vérifié les mandats des délégués, — dont deux étaient venus de Dôle représenter le Jura, — le camarade Mauger fut invité à montrer comment le prolétariat agricole doit être organisé. On commence à constituer un syndicat purement ouvrier dans une commune ou, si la commune est insuffisante, dans un canton. Les syndicats s'unissent, par départements, pour arriver ensuite à la fédération nationale. Tel est le cas pour les bûcherons français, qui obéissent à un conseil fédéral dont le secrétaire général est le camarade J. Bornet. Comme il existe d'autres fédérations ouvrières, elles sont, toutes, conviées à envoyer leurs délégués à la Confédération générale du travail, qui est, en France, « l'émanation suprême du prolétariat organisé. » Quel est le programme des bûcherons français? C'est d'obtenir, au moyen de syndicats, créés dans toute région boisée, le bénéfice de toutes les lois ouvrières existantes ou futures et surtout la réglementation des heures de travail; c'est ensuite de saisir l'opinion publique des besoins et des réclamations de la corporation, afin d'obtenir l'appui de la presse et des membres du Parlement; c'est enfin « de s'occuper de toutes questions susceptibles d'élever le niveau intellectuel et moral des travailleurs des bois et d'en faire ainsi des hommes conscients de leurs devoirs et de leurs droits. » Jusqu'ici nous ne trouvons pas un programme différent de celui que nous présentent, depuis vingt ans, les syndicats ouvriers de mineurs, de tisseurs, de limonadiers ou d'horlogers. Tous veulent faire des hommes « conscients de leurs devoirs et de leurs droits ». Mais voici les conclusions plus précises du congrès de Nevers.

Quelle que soit la confiance qu'ils aient dans leurs jeunes syndicats, les bûcherons ont voulu d'abord s'adresser aux pouvoirs publics et en cela, ils sont bien dans la tradition socialiste. Ils ont donc décidé, à l'unanimité, qu'une délégation serait envoyée au ministre de l'agriculture pour lui exposer les « revendications bûcheronnes[1]. » Ils ont formulé ensuite les revendications

[1] Compte-rendu des travaux, p. 24.

urgentes. Ils demandent que pour l'exploitation des forêts communales, départementales et nationales, le tarif des travaux soit arrêté par un commun accord entre l'administration forestière et les syndicats. Ils demandent la création de tribunaux de prud'hommes pour l'agriculture et l'extension de la loi sur les accidents du travail aux entreprises agricoles et forestières. Ils forment le vœu que le Parlement mette au plus vite à l'étude la question des retraites ouvrières. Enfin leur délégation doit réclamer que l'Etat exploite directement et en régie ses forêts. Après avoir pris quelques décisions au sujet des grèves et du prochain congrès qui aura lieu à Auxerre, au mois de septembre 1904, le congrès voulut affirmer ses sentiments de solidarité internationale. Ayant appris que, lors des troubles de Kiew, un capitaine russe avait refusé d'obtempérer aux ordres du gouverneur, le congrès adopta, à l'unanimité, la motion suivante : « La Fédération bûcheronne approuve la belle et digne conduite que le capitaine russe a su tenir en présence des grévistes de Kiew et proteste avec indignation contre l'abominable condamnation dont il a été frappé par les bandits du petit père, pendeur et knouteur de toutes les Russies [1]. »

Faut-il considérer comme vaines et sans portée les manifestations des ouvriers bûcherons? Nous ne le croyons pas. Le congrès de Nevers a été une revue de troupes socialistes, comme le congrès de Béziers avait été le rassemblement des ouvriers viticoles « las des antiques servitudes matérielles et morales ». Comment s'étonner si des grèves agricoles éclatent dans le Cher ou dans la Nièvre? Bientôt ce sera la Bourgogne, le Nord, le Pas-de-Calais, qui verront les syndicats d'ouvriers ruraux mener contre les propriétaires et fermiers le bon combat socialiste. Tout les y invite, la presse d'avant-garde qui, chaque matin, porte dans les campagnes l'idée d'antagonisme et le gouvernement qui traite de jeux d'enfants les jacqueries du Midi. On comprend la fierté des chefs socialistes; ils saluent le réveil du prolétariat agricole; ils célèbrent ses congrès, ses grèves, ses revendications; ils mettent en lui leurs espérances.

IV

L'homme sait qu'il est libre et il aime les philosophes qui le lui prouvent, mais, en tant que citoyen, il a souvent des habitudes serviles. Dépendant du milieu, soumis à toutes les influences de comités et de clubs tyranniques, il vote sur commande, et son bulletin, loin d'être un acte d'affranchissement, n'est qu'une des

[1] Compte-rendu des travaux, p. 41.

manifestations passagères de la volonté collective. Cette volonté est d'autant plus oppressive qu'elle obéit souvent à des pouvoirs occultes, irresponsables.

La loi peut-elle affranchir l'électeur? Il existe à la Chambre des députés une commission du suffrage universel, qui cherche à rendre l'indépendance électorale au citoyen. Elle étudie, en ce moment, les propositions de loi concernant la liberté et le secret du vote. Le président du Conseil, consulté par cette commission, accepte, paraît-il, le vote sous enveloppe et l'isolement de l'électeur. La Belgique et l'Allemagne peuvent être consultées à cet égard. Mais si ce sont là d'ingénieux moyens d'accroître la liberté du votant, il faut autre chose pour assurer la sincérité de l'élection. Comment admettre que, dans toutes nos communes de France, le parti vainqueur, grâce à quelques voix de majorité, obtienne la totalité de la représentation? Au mois de mai prochain, chaque ville, chaque village va être transformé en champ de luttes, où, probablement, deux partis, celui de la mairie et celui de l'opposition, seront aux prises. La lutte sera d'autant plus vive qu'il suffira d'*une* voix de majorité pour assurer à telle ou telle liste l'intégrale victoire. Aussi quelle ardeur dans le combat, quelles passions, et, çà et là, quelles fraudes pour gagner la bataille! C'est qu'il s'agit, pour un parti, d'être ou de n'être pas, d'avoir toute la représentation ou d'être un parti mort, anéanti. Or les intérêts de la commune, — les intérêts économiques dont j'ai à m'occuper ici, — concernent tout le corps électoral. Et n'est-ce pas aussi irrationnel qu'injuste de chasser de cette « maison commune » les groupements d'électeurs que le scrutin de liste avait formés et que les hasards de la lutte ont constitués en « minorités ». Pourquoi le conseil municipal n'est-il pas, en France comme dans beaucoup d'Etats, la reproduction exacte du corps électoral, l'image réduite mais fidèle de la commune?

C'est toujours au lendemain des élections municipales que la presse signale les vices de notre régime électoral. Il y a quatre ans, les doléances furent plus vives qu'à toute autre époque. Le *Temps* écrivait le 9 mai 1900 : « Après chaque votation populaire, devant les résulats que donne le système électoral en vigueur, devant les coalitions stupéfiantes qu'il favorise ou auxquelles il condamne, il est impossible que les bons citoyens ne se demandent pas ce que vaut ce système et s'il doit à jamais, chez nous, rester intangible et sacré. Ailleurs, on en a fait depuis longtemps la critique et la réforme, pour le plus grand bien de la démocratie et la plus grande dignité et sincérité du suffrage universel. On a remplacé le système de la moitié plus un par celui de la *représentation*

proportionnelle. » Comme le *Temps* faisait appel aux « bons citoyens », aussitôt la *Petite République* répondit le 10 mai : « Notre confrère a tout à fait raison de compter sur l'appui des socialistes et nous ne lui marchanderons pas notre concours. » De toute part les « bons citoyens » joignirent donc leurs adhésions et aussi leurs protestations contre un système hybride et barbare qui fait du suffrage universel une institution brutale, indigne des races blanches et civilisées. Allait-on commencer une campagne pour la réforme de notre régime électoral et la presse des divers partis voudrait-elle s'unir à cet effet? Le *Journal des Débats*, qui connaît ses confrères et aime à scruter leurs plus intimes pensées, répondit le lendemain 10 mai : « Ce qui nous intéresse et nous touche, c'est l'adhésion imprévue et quelque peu suspecte, que rencontre en ce moment le principe de la *représentation proportionnelle*. Le *Temps*, par exemple, qui l'avait combattu, s'y ralliait hier au soir dans un article tout doctrinal, et c'est là l'imprévu. A son tour, la *Petite République* déclare ce matin que le parti socialiste en a toujours été partisan, et c'est ce qui nous est suspect. »

Le *Journal des Débats* ne s'était pas trompé. On était en mai 1900 et, dès le mois de juin, le zèle des réformateurs avait faibli; leur projet avait vécu ce que vivent les roses. Voici qu'aujourd'hui les partisans de la réforme électorale saisissent l'opinion; ils s'inquiètent des prochaines élections communales : ils les voudraient sincères, sans abstentions et, çà et là, ils font des enquêtes. Une des plus intéressantes, commencée il y a quelques semaines, nous donne la pensée de plusieurs hommes politiques ou savants[1]. Pour tous, l'abstention, au jour d'élection, est le défaut traditionnel du Français; le scrutin lui est à charge; il faut toute l'activité et la ténacité des chefs pour faire marcher les troupes. Comment triompher de cette apathie? L'enquête nous donne trois séries de réponses : les unes réclament le vote obligatoire; les autres se prononcent contre l'obligation; d'autres enfin demandent la représentation proportionnelle avec le vote obligatoire.

Les partisans de « l'obligation », tels que MM. P. de Cassagnac, Jules Claretie, de Dion, Edouard Drumont, Emile Faguet, Jules Lemaître, Ribot et Wallon, estiment que le vote fait partie des devoirs du citoyen, au même titre que le service militaire et l'impôt. Ils ne sont pas d'accord sur la sanction, qui pourrait être l'affichage, le blâme, la suspension des droits électoraux, l'amende et même la prison. En cas de récidive, sans excuses valables, ne

[1] Voy. *les Annales parlementaires*, 15 janvier 1904.

pourrait-on pas déclarer le citoyen incapable de recevoir les palmes académiques, le mérite agricole, la croix du Nichan de Tunis et le dragon d'Annam? Le vénérable M. Wallon écrit : « Je suis partisan de l'obligation du vote et j'avais même, en 1871, déposé un projet de loi en ce sens; mais, ayant recruté peu d'adhésions parmi mes collègues, j'y avais renoncé. La grosse difficulté est évidemment celle des sanctions; néanmoins il y en a deux qu'on pourrait appliquer simultanément : sanction morale, au moyen de l'affichage; sanction pécuniaire au moyen de l'amende (amende proportionnelle aux contributions du délinquant). Le mécanisme serait très simple. Après chaque scrutin, la municipalité établirait un état certifié comprenant la liste des abstentionnistes et l'adresserait directement au percepteur qui, — d'office, — percevrait l'amende[1]. »

Les adversaires du vote obligatoire tels que MM. Bérenger, Cavaignac, Goblet, G. de Molinari, P. et V. Margueritte, Melchior de Vogüé, estiment que chacun doit être libre de s'abstenir comme de voter. Pourquoi ajouter une contrainte nouvelle à tant de contraintes légales que nous subissons? Que de fois l'électeur ne trouve devant lui aucun candidat ou aucune liste qui lui convienne; alors pourquoi l'obliger à déposer un bulletin blanc? « Le vote obligatoire serait une tyrannie de plus, écrit M. Melchior de Vogüé. Prétendrait-on contraindre les électeurs à voter contre leur sentiment pour l'un des candidats déclarés? Je le désire, ce serait une absurdité de plus; peut-être faut-il souhaiter que ces absurdités s'accumulent pour ruiner plus vite le système dit parlementaire, qui parodie chez nous le gouvernement libre et raisonnable auquel aspirent tant de bons Français[2]. »

Il nous semble que le meilleur moyen de triompher des abstentions, de diminuer les fraudes électorales et de rendre à chaque parti la légitime influence, c'est d'établir, pour les élections communales, la représentation proportionnelle. Voilà un corps électoral de 30,000 votants, ayant à nommer 36 conseillers municipaux. Deux listes sont en présence; l'une a 15,001 voix, l'autre, 14,499. Seule, la première liste obtient la totalité des représentants. Ce résultat conduit des majorités artificielles à un véritable despotisme. Et dire que ce système « majoritaire » est celui qui régit en France les élections législatives! On a calculé que les députés du bloc ministériel représentent, sur 11 millions d'électeurs, 3 millions de citoyens. Ces derniers, socialistes ou radicaux, sont fournis en grand nombre par les régions du Midi. Les moindres arrondissements des Pyrénées font échec aux circonscriptions les plus popu-

[1] *Loc. cit.*, p. 10.
[2] *Loc. cit.*, p. 9.

leuses et les plus laborieuses du Nord. Cette situation finit par devenir intolérable. Supposons que la représentation exacte des partis soit admise pour les élections législatives, départementales et communales, alors tout change et chaque assemblée délibérante devient la carte géographique exacte de toutes les opinions du pays. Alors aussi la question du vote obligatoire apparaît secondaire. Faut-il cependant le réclamer? M. Georges Picot et M. Jules Lemaître croient cette réforme utile. « L'électorat est une fonction, écrit M. Georges Picot. Les avantages de la réforme seraient très grands. Elle aurait pour effet de rendre les listes plus précises et d'empêcher les fraudes. Une amende assez faible, 5 francs par exemple, suffirait en France comme elle a suffi en Belgique. Elle serait prononcée par le juge de paix[2]. » Consultés sur le même sujet, MM. Frédéric Passy et Anatole Leroy-Beaulieu estiment que la question du vote obligatoire ne devra être posée que si la démocratie française renonce « au système barbare et enfantin de la représentation majoritaire ». Nous concluerons donc de l'enquête que le scrutin de liste avec représentation proportionnelle et vote obligatoire serait, pour la vie économique communale, un réel bienfait. Déjà, dans quelques bourgades, les citoyens ont voulu organiser la juste représentation du corps électoral et ont même provoqué le referendum des habitants. Pourquoi le législateur n'autoriserait-il pas les municipalités qui en feraient la demande au préfet à expérimenter, dès le mois de mai, l'un ou l'autre système de représentation proportionnelle[2]. Notre régime électoral est condamné; il est aussi irrationnel que déloyal; les Russes diraient qu'il est « japonais ».

A. Béchaux.

[1] *Loc. cit.*, p. 10.

[2] Ces systèmes ont été exposés et discutés dans différentes propositions de loi. Nous citerons notamment la proposition de M. Dansette (dépôt le 14 juin 1896. — *Journal officiel*, annexe nº 1956); la proposition de M. Lemire (dépôt le 25 juin 1896. — *Journal officiel*, annexe nº 1961); la proposition de M. Mirman, concernant spécialement les élections municipales (dépôt le 18 décembre 1899. — *Journal officiel*, annexe nº 1292).

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE DU MONDE

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉATRE

M. Lavedan. — Souvenirs de sa Direction. — Le but de ses efforts. — M. Lavedan et Chapu. — Le général Davout. — L'amiral Maréchal. — M. Emile Deschanel. Le conférencier et l'écrivain. — Une critique. — La chaire d'Histoire de la Littérature française au Collège de France et M. Brunetière. — M. Anatole France et M. Aulard. — La crise de *l'Action*. — Une apostrophe de M. Delpech. — La laïcisation du Val-de-Grâce. — Les Petits Salons. — Le Cercle Volney. — Le Cercle de l'Union artistique. — L'Exposition des Femmes peintres et sculpteurs. — *La Seconde Madame Tanqueray* à l'Odéon. — L'auteur et la pièce. — *Décadence*, par M. Guinon.

Il ne sera jamais trop tard pour parler ici de M. Lavedan, et surtout dans cette chronique où, depuis dix ans, il jetait, en prodigue l'ardeur toujours jeune de son âme, sa fantaisie pleine d'humour, et maints souvenirs personnels glanés au hasard de la plume dans sa mémoire inépuisable. Je le verrai toujours assis à sa table de travail, derrière une bastille de manuscrits, de journaux, de livres et de Revues, avec, tout juste, une place disponible pour sa lampe et pour son papier. Quant à l'encrier, c'était parfois après un véritable voyage au long cours, que nous le découvrions sous l'amas des coupures quotidiennes. Et sa petite écriture fine, admirablement lisible, une écriture d'art, s'allongeait aussitôt pour demander une collaboration... ou refuser un manuscrit. C'est peut-être dans ce dernier cas qu'il employait le plus de séduction

et de grâce aimable; il voulait se faire pardonner une décision toujours pénible à communiquer et, la plupart du temps, il atteignait son but. Nul ne sut mettre plus de miel aux pilules amères.

Pour deux choses, cependant, il était intraitable. Il ne fallait point solliciter une insertion de complaisance pour un travail qui ne répondît pas à la conception qu'il s'était faite de sa chère Revue. « Demandez-moi tout ce que vous voudrez, disait-il; si je puis le faire, comptez sur moi; mais ne touchez pas au *Correspondant.* » Naturellement, dans les meilleures intentions du monde, on cherchait à lui persuader souvent qu'il pouvait avoir tort. A quoi il avait la meilleure des réponses : le succès! Quand il prit la direction de la Revue, elle tirait à peine 5,000 exemplaires. Il la laisse aujourd'hui tout près de 12,000. C'est donc qu'il en avait su faire l'organe de choix du public le plus varié qui soit, puisqu'il se compose principalement de tous ceux, abonnés ou simples lecteurs, dont le nom de catholique est, sans autre acception de parti, le dénominateur commun.

Dans le livre définitif que M. Vallery-Radot a consacré à son illustre beau-père, il est raconté que Pasteur, au moment de son mariage, reçut de sa jeune femme l'assurance touchante qu'elle ne serait point jalouse du laboratoire. Pareille concession fut faite à M. Lavedan. Son laboratoire, c'était son cabinet du *Correspondant*, et quand il assuma la responsabilité du Recueil, il déclara en souriant à sa femme : « Vous ne m'en voudrez pas, mais je me marie aujourd'hui pour la seconde fois! » Et ce furent, en effet, deux excellents ménages illuminés d'un pareil amour et d'un égal dévouement.

L'autre chose sur laquelle notre directeur n'entendait point raillerie, c'était l'intangibilité de ses papiers et de ses dossiers. Dans leur désordre savant, il s'orientait avec aisance. Les journaux chevauchaient les bâtons de chaises, les livres s'empilaient sur les sièges, les coupe-papiers jalonnaient les fascicules des Revues. Et cela durait ainsi plusieurs mois. Puis, à tout le moins une fois l'an, s'imposait non pas le tri, — le temps manquait toujours! — mais un classement embryonnaire. Et les dossiers de notes et de coupures s'entassaient ailleurs, en des enveloppes portant des titres sibyllins, qui ne diraient rien à un profane mais qui, dans leurs flancs gonflés, recèlent, pour un homme du métier, des trésors de documentation!

Que de fois ne surprenait-il pas les auteurs, même d'articles très spéciaux, en leur adressant assidûment les extraits que lui fournissaient ses propres lectures! Le *Correspondant* était, en

effet, sa grande, presque son unique pensée. Il avait des joies d'enfant quand il lui amenait un collaborateur nouveau ayant déjà marqué ailleurs. Une de ses victoires fut d'obtenir de Jules Simon qu'il écrivit quelques pages sur la mort du P. Captier, fusillé par les communards. Et s'il est interdit de dévoiler l'anonymat des nombreuses *** qui prennent souvent place à nos sommaires, les études qu'elles accompagnent suffisent seules à indiquer la haute compétence de leurs auteurs. Un coup d'œil sur nos Tables révèle la grande idée d'union qui hantait son esprit. Le général du Barail y coudoie le duc de Broglie et M. Chesnelong. Aux *Mémoires* du royaliste Falloux succèdent les *Souvenirs* du bonapartiste Feuillet. Et pour m'en tenir aux vivants, le cardinal Mathieu y voisine avec l'oratorien Baudrillart et le dominicain Sertillanges avec le jésuite Piolet; M. Brunetière collabore avec M. Keller; M. Jules Delafosse avec M. Thureau-Dangin; M. Emile Ollivier avec M. de Mun; M. Piou avec M. de Lamarzelle. Et, à côté de la signature du vicomte de Meaux, ancien ministre du 16 mai, l'on voit la signature de M. Etienne Lamy, qui fut, dans une crise historique, le seul député républicain à sacrifier son avenir politique à sa foi religieuse et à briser délibérément la plus brillante carrière pour défendre les idées morales qui sont les nôtres.

Par là, M. Lavedan avait puissamment contribué à constituer, contre le bloc maçonnique et révolutionnaire, le bloc de la défense religieuse et sociale. Dans la mêlée confuse des partis, il cherchait, et il trouvait, — suivant le mot de son maître Dupanloup, — ce qui unit et non ce qui divise. Il sonnait au drapeau, avec une constance, une persévérance auxquelles répondait l'assentiment de nos lecteurs. Son seul regret fut de voir se dérober à ses appels des fidélités qu'il croyait assurées.

Il me disait ses désillusions, mais aussi sa confiance en l'avenir, plus forte et plus tenace que ses déceptions, parce qu'elle s'étayait sur quelques idées nécessaires, bien plus que sur les hommes. Et, ce faisant, il demeurait fidèle à la pensée des fondateurs du *Correspondant*, qui mettaient en exergue de leur premier numéro, le 20 mars 1829, cette devise : « Liberté civile et religieuse », et qui ajoutaient ces mots qu'on dirait, malgré la différence des régimes, écrits pour aujourd'hui : « ... Le Recueil veut enfin que les formes nouvelles de notre gouvernement ne soient pas exploitées au profit des partis, il veut dévoiler l'hypocrisie de ces parleurs de liberté qui ne la réclament que pour eux-mêmes et dans un but d'oppression et de tyrannie contre leurs frères. »

De même il suivait les traditions de M. de Falloux, lorsque le

jeune ministre de l'Instruction publique avait l'habileté de laisser la première place à M. Thiers, dans la préparation de la fameuse loi de 1850; de même il imitait Berryer, favorisant de tout son pouvoir l'Union libérale, sur l'opportunité de laquelle insiste, souvent et avec raison, la Chronique politique. De sorte qu'il avait réalisé au plus haut point cette maxime d'un de nos maîtres, qui est aussi celle de la Revue : « La Cause d'abord, la Cause au-dessus de tout! » Est-il besoin de faire observer que, de cette tactique de dévouement et d'abnégation, de cette subordination des intérêts personnels aux intérêts généraux est sortie la seule loi qui, durant cinquante ans, nous ait permis de défendre utilement notre patrimoine moral et religieux?

Les heures passaient vite à l'entendre exposer ces idées qui formaient la base de sa direction. Combien de collaborateurs, entrés dans son cabinet pour un entretien de cinq minutes, le quittaient beaucoup plus tard, enchantés d'une causerie dont ils auraient pu dire, *mutatis mutandis*, ce que disait un sténographe du Corps législatif, après un discours de Berryer qu'il avait oublié de noter : « J'écoutais!... »

Ce mot me rappelle que M. Lavedan, dont les conseils étaient particulièrement goûtés des écrivains, en donnait aussi parfois d'utiles aux statuaires. Affectueusement lié avec Chapu, il entrait un jour, à l'improviste, dans l'atelier du maître, et le trouvait occupé à donner le dernier coup de pouce à la maquette du monument de Berryer, destiné au Palais de Justice. La statue du grand orateur est flanquée de deux personnages symboliques. D'un côté, l'Eloquence; de l'autre, l'Histoire. Celle-ci était alors représentée par une femme écrivant sur ses tablettes. « Ce n'est pas ça! » dit M. Lavedan, et il raconta, au sculpteur étonné, l'anecdote du sténographe qui, emporté par l'admiration, avait oublié... de sténographier. « Bravo! » s'écrie Chapu, et il se précipite sur « l'Histoire », lui casse le bras droit et le relève, lui tranche la tête et la tourne vers Berryer : le mouvement était trouvé!

Cette collaboration ne se borna pas là. Lorsque le corps de Mgr Dupanloup fut ramené à Orléans, il courut chez Chapu, désireux de voir son ami tailler dans le marbre les traits de « son » évêque.

— Je vous emmène, lui dit-il, il faut que vous soyez le statuaire de Mgr Dupanloup.

— C'est impossible, lui répondit Chapu, je n'ai jamais vu l'évêque d'Orléans, et je ne puis pas travailler « de chic ».

— Mais je vous expliquerai, je vous fournirai tous les documents

que vous pouvez souhaiter, et, de plus, si vous ne l'avez point vu vivant, vous pourrez le voir mort.

— Alors, je le représenterai mort...

— Nous verrons cela plus tard. Pour le moment, partons.

Chapu se laissa conduire, et quand il eût contemplé pour la première fois le masque puissant de l'évêque enfin au repos, il serra la main de M. Lavedan, et lui montrant le corps étendu sur le lit : « Merci, dit-il, voilà la statue! » Il demeura de longues heures à étudier, à dessiner cette tête qu'il comparait à celle d'un empereur romain, et l'on sait quelle œuvre admirable il a donnée à la cathédrale d'Orléans.

Plusieurs de ces dessins, où l'on sent avec la sûreté de la main, la fièvre de l'improvisation, furent soulignés de dédicaces flatteuses par l'artiste enthousiasmé. Ils décoraient le cabinet de travail de M. Lavedan, dans sa maison des champs, à Loury, à deux pas de la forêt d'Orléans, — là même, pour le dire en passant, où, pendant la guerre de 1870, le prince de Joinville était venu offrir ses services au général de Blois qui organisa l'artillerie de l'armée de la Loire. Je ne sais si M. Lavedan, qui aimait la collection et adorait le bibelot, avait songé à inscrire ce fait dans les fastes anecdotiques de son habitation. Il y a tant de choses qu'il voulait faire et que son activité débordante n'arrivait pas même à ébaucher!...

Les pages de cette Chronique ne suffiraient pas à rappeler tous les souvenirs que je garde d'une longue et intime collaboration. Il aimait à me redire le mot de Villemessant mourant à ses jeunes collaborateurs : « Faites toujours le journal comme si je devais le lire le lendemain matin! » Je suis donc sûr qu'il m'interdirait lui-même de céder plus longtemps à l'attrait du passé. Et, du reste, mes glanes seraient bien légères à côté du portrait que M. H. de Lacombe a tracé de lui, dans notre dernière livraison, et après l'adieu d'émouvante éloquence que lui adressa le marquis de Vogüé.

Quelques jours après les obsèques de notre directeur, M. de Vogüé saluait la dépouille mortelle du général Davout, duc d'Auerstaedt, auquel il a succédé récemment à la présidence de la Société française de secours aux blessés militaires.

En des termes d'une martiale sobriété, il s'associait à l'émotion qu'avait déjà soulevée l'évocation des grandes luttes auxquelles avait pris part le général : « Car il fut de ces vaillants qui, dans les jours heureux, furent les artisans de nos gloires nationales et qui, dans

les jours sombres, surent au moins sauver l'honneur. » Il ajoutait, au nom de la Société dont il exprimait l'hommage : « Elle le remercie d'avoir consenti à porter, à côté de son épée, la Croix-Rouge qui panse les blessures de l'épée, la Croix-Rouge qui, au milieu du déchaînement des passions ennemies, rappelle les devoirs de l'humanité, et loin de nuire à l'accomplissement des devoirs militaires, inspire plus d'audace à celui qui joue sa vie pour les remplir avec honneur. »

Le général Davout, qui était né en 1829 et avait fait son éducation au prytanée de La Flèche, n'était que le neveu du maréchal prince d'Eckmühl. Le titre de duc d'Auerstaedt, éteint en 1853 par la mort du second fils du maréchal, fut rétabli en sa faveur par Napoléon III en 1864. M. Davout était alors chef de bataillon depuis juin 1859, où, à la veille de la bataille de Magenta, il avait, avec sa seule compagnie de turcos, mis en déroute un parti d'Autrichiens qui menaçait l'artillerie de réserve. On connaît ses faits d'armes pendant la guerre de 1870. A Saint-Privat, le 18 août, le 95e de ligne qu'il commandait repoussait à trois reprises un violent assaut. Le 31 août, le même régiment s'emparait du village de Noisseville défendu par toute une brigade allemande. Ce coup de *furia* lui coûtait 13 officiers et 223 hommes. Rentré de captivité, le colonel Davout commandait une des colonnes qui entrèrent dans Marseille en révolte. Appelé ensuite devant Paris, à la tête du 36e régiment de marche, il s'emparait successivement du château de Bécon, d'Asnières, des gares de l'Est et du Nord, des Buttes-Chaumont, et, le dernier jour, recevait, comme point final, une balle à la tête. Depuis lors, il gravit successivement tous les échelons de la hiérarchie et succéda, en décembre 1895, au général Février, à la grande-chancellerie de la Légion d'Honneur. Lui-même y fut remplacé, en 1901, par le général Florentin.

Ce poste d'honneur, — ainsi deux fois bien nommé, — réserve, de nos jours, à ses titulaires des surprises amères, depuis que le Parlement s'est avisé de faire retomber sur les grands-chanceliers la responsabilité des bévues commises par l'étourderie ou le cynisme des ministres. Ils n'ont à leur disposition qu'une arme, leur démission, et sans doute est-il permis de croire qu'en un certain monde on les voit en user sans regret. Ce peut être même, de la part de politiciens sans pudeur, une tactique adroite que de les y pousser !

M. Pelletan, lui, va plus vite encore en besogne. Quand la démission se fait attendre, il retire les commandements, au risque

de faire aux meilleurs officiers de notre marine une de ces blessures morales qui affaiblissent l'organisme et préparent les catastrophes. L'amiral Maréchal, qui vient de succomber, était ce commandant d'escadre qui avait eu la prétention de maintenir, parmi ses officiers, la tenue et la dignité dont, jusqu'ici, s'était honoré ce corps d'élite. La bohème et l'uniforme lui paraissaient incompatibles. Et, tout naturellement, M. Pelletan, qui a suffisamment manifesté son horreur de l'uniforme en supprimant la grande tenue, s'empressa de prendre parti contre l'amiral. Du moment qu'une affaire a deux côtés, n'est-on pas sûr que M. Pelletan préférera le mauvais?

Quand l'amiral Maréchal, après avoir remis son commandement, se rendit à Paris et tenta de voir le ministre, il n'y put réussir et trouva porte close. Pas même M. Tissier ne consentit à le recevoir. Une fausse honte a sans doute empêché M. Pelletan de se faire représenter officiellement derrière le cercueil de sa victime. Il s'est contenté de s'inscrire au domicile du défunt. Peut-être aussi répugnait-il à paraître à l'église, même par procuration. Car les restes mortels de l'amiral Maréchal comme ceux du général Davout reçurent la bénédiction du prêtre, et les grands « réformateurs » de notre marine et de notre armée durent contempler avec quelque pitié cette dernière faiblesse!

M. Emile Deschanel, du moins, en fut exempt, et il tint à demeurer fidèle à soi-même dans sa mort comme dans sa vie. Nous le constatons avec tristesse, tout en nous inclinant devant une sincérité qui ne se démentit jamais.

La constance politique, la sérénité un peu railleuse du philosophe désabusé, la bonne humeur, l'esprit, voilà quelques traits de l'image qu'il laissera dans notre mémoire. Tout ayant diminué à la fin du siècle dernier, nous n'avions plus le rire de Voltaire, mais nous avions le sourire de M. Deschanel. Et, en vérité, l'un n'est pas plus concluant que l'autre.

Pour le grand public, M. Deschanel demeurera l'auteur du *Romantisme des classiques*. Ce titre tapageur, singulier, a plus fait pour sa réputation que tout le reste de son œuvre. Non qu'il fût pleinement exact, mais il répondait bien à ce besoin d'inattendu, à cette curiosité ironique, dont le lettré français ne peut se défaire complètement. La formule se réduisait d'ailleurs tout juste à un jeu de mots. C'était, transporté dans le domaine des lettres, un avatar de ces maximes banales : On est toujours le radical de quelqu'un; « un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire, » etc ..

Et cela pourrait aussi bien se réciter de la sorte : pour devenir le classique de l'avenir, il faut commencer par être le romantique du passé. De cette conception initiale, M. Deschanel tira bien d'autres conclusions, et l'essentiel semblait être pour lui d'établir un trait d'union entre les œuvres du grand siècle et les *Misérables*, si ce n'est même avec les *Mystères de Paris*. Ai-je besoin de dire que les lecteurs prirent la démonstration comme il la faisait, — en souriant?

Et le tort qu'il eut peut-être, c'est de vouloir des lecteurs, tandis qu'il pouvait se contenter d'avoir des auditeurs. Ceux-ci ne demandaient qu'à jouir de l'esprit, des saillies, de l'art du professeur, ou mieux encore du conférencier, du « causeur » exquis que tout le monde s'accordait à reconnaître en M. Deschanel. Les lecteurs avaient le temps et le devoir de réfléchir; et d'abord ils regrettaient souvent d'être obligés de parcourir de gros volumes, alors qu'ils auraient volontiers savouré, en une plaquette, ce qu'ils y trouvaient de vraiment neuf. Là-dessus, deux écrivains de tempérament dissemblable, M. Lemaître et M. Brunetière, sont parfaitement d'accord. Ils le sont aussi sur les erreurs d'une documentation qui paraît décidément trop hâtive. M. Deschanel, par exemple, reprochait à Racine d'avoir mis ses quatre filles au couvent, alors que deux seulement y entrèrent, et l'une d'elles même pour en sortir!

La critique la plus amère, — et d'ailleurs très justifiée, — lui vint de la *Revue des Deux Mondes*, en 1885. Sur La Rochefoucauld, sur Pascal et sur Bossuet, la liste des ouvrages que M. Deschanel n'avait évidemment pas lus constitue, en réalité, toute la bibliographie des sujets! Il était demeuré trop exclusivement « le conférencier toujours plus soucieux de plaire à son auditoire ou de l'amuser que de l'instruire », et il occupait, au Collège de France, une chaire « pour laquelle personne n'était moins fait que lui ». Et l'écrivain concluait avec un accent qui emportait la conviction : « Comme si l'histoire de la littérature française était une matière dont on pût parler sans étude et sans préparation!... et comme si Montaigne et Rabelais, Bossuet et Fénelon, Voltaire et Jean-Jacques étaient des hommes de qui l'on pût « causer » au pied levé, je veux dire sans avoir entretenu depuis longues années avec eux un commerce intime et de tous les jours! Puisse, du moins, l'exemple de M. Deschanel prouver à ceux qui ne s'en doutent point que l'histoire de notre littérature a besoin, pour être enseignée, d'avoir été d'abord apprise; — que l'étude en est laborieuse, qu'elle en est surtout longue; — qu'on n'a point

fait les chaires pour les hommes, mais que les hommes devraient être faits pour les chaires!... »

Le monde lettré, — et le politique! — se préoccupent en ce moment de donner un successeur à M. Deschanel, qui, d'après un joli mot de M. Adolphe Brisson, votait au Sénat et parlait rue des Ecoles. M. Chaumié, le roseau du ministère, — un roseau peint en fer et dont la peinture même s'écaille, — « sent le vide que fait sa disparition ». Et l'on se demande quel oracle rendra le ministre, lorsque les professeurs auront, comme il est probable, présenté en première ligne M. Brunetière.

Si l'on ne s'inquiétait que de la compétence et de l'érudition, l'issue du débat engagé dans la presse ne saurait être douteuse. Il suffirait de comparer les conférences données sur Bossuet par M. Deschanel et par M. Brunetière pour conclure que, si jamais homme fut apte à professer l'histoire de la littérature française au Collège de France, c'est évidemment ce dernier. Mais l'éloquent académicien ne s'est-il pas cru le droit, — puisqu'il s'en croyait le devoir, — de venir au catholicisme et même de comprendre autrement que le Bloc l'amour du pays et la liberté d'enseignement? Grave obstacle, et qu'aujourd'hui où la politique aigrit les esprits et les volontés, un certain parti met le gouvernement au défi de franchir.

Voici le moment de consulter les augures! Il en est un qui semble particulièrement cher à M. Combes, c'est M. Anatole France, depuis qu'à Tréguier il lui enseignait, en trois points, la manière de fabriquer une religion d'après une recette hindoue. Espérons que M. Combes l'écoutera, bien que l'appréciation que je vais transcrire date d'une époque où l'on aurait bien surpris M. France si on lui avait prédit qu'il donnerait, comme il vient de le faire, une préface dithyrambique à un livre de haine! « J'aime beaucoup le Collège de France, disait donc l'auteur de *Sylvestre Bonnard*, et cela pour diverses raisons. On y professe à la fois les plus vieilles sciences du monde et les plus nouvelles. L'enseignement qu'on y donne ne sert à rien; aussi garde-t-il une noblesse incomparable. Il y est absolument libre. MM. les lecteurs et professeurs, comme dit l'affiche, traitent de ce qu'ils veulent et comme ils veulent... Cette antique maison a cela d'aimable qu'elle est ouverte à toutes les nouveautés. On y enseigne tout. Je voudrais qu'on y enseignât le reste... C'est une abbaye de Thélème où chacun est libre, parce que tout le monde y est sage. On souffre que la jeunesse y soit bouillante et que la vieillesse y som-

meille quelquefois. On doit y être heureux. Chaque maître a ses auditeurs. L'un est écouté par de jeunes savants, l'autre par des femmes élégantes, un troisième par quelques vieillards frileux. Et chacun a une belle affiche blanche à la porte de sa maison... » Ni M. Combes, ni M. Chaumié ne peuvent être insensibles à des considérations aussi lénitives!

Que s'il leur fallait d'autres accents, qu'ils écoutent ceux de M. Aulard, dans l'*Aurore* : « Je ne voudrais pas contrister les honorables et très estimables concurrents de M. Brunetière, mais enfin il n'y a pas de doute : c'est M. Brunetière qui a le plus de talent. Personne ne le conteste sérieusement. Talent désagréable, si vous voulez, talent au service de déplorables idées et, si vous le voulez encore, d'un caractère antipathique, talent qui nous déplaît, mais talent tout de même, et si M. Brunetière n'avait pas de talent, on ne le combattrait pas tant. »

Voilà qui est bien, et c'est ici l'écrivain qui parle. Mais il faut aussi entendre l'homme politique, dont les préoccupations ne sont pas moins remarquables : « Et si on ne le nomme pas? Quel honneur on lui fera en l'excluant? Quel accroissement d'influence on lui donnera, en ayant l'air ainsi de reculer devant son talent, devant sa personnalité. Vous voulez le diminuer : vous allez au contraire le grandir en faisant croire que vous avez peur de lui, quand je vous assure qu'il n'y a pas du tout à avoir peur de M. Brunetière, qui, avec tout son mérite d'écrivain, n'est que le très peu redoutable zélateur du snobisme religieux de la bourgeoisie. »

M. Aulard se trompe à la fin de son raisonnement. Mais il n'est pas possible de fermer les yeux à l'évidente logique de sa démonstration principale. M. Combes lui-même n'y pourra résister!

Ce qu'il y aurait d'amusant, si, d'autre part, ce n'était profondément triste, c'est de constater combien, en paroles, on nous assure que la liberté ne nous suffit pas pour vivre. La liberté doit nous tuer, dit M. Aulard. Et déjà, en 1850, M. Deschanel nous l'affirmait, bien que, du reste, il nous crût déjà morts[1] ! Mais alors que tarde-t-on? On nous répète sans cesse que nous sommes le mal, qu'il faut purger le monde et d'abord la France, de la lèpre de nos croyances; on se vante d'en posséder le moyen infaillible; nous ne demandons pas mieux que de recevoir ce châtiment suprême, et nous ne pou-

[1] « Au surplus, il faudrait savoir s'il y a encore des catholiques. Nous croyons, nous, qu'il n'y en a plus, et nous le prouverons aisément. » *Catholicisme et socialisme*. Brochure, 1850.

vons pas obtenir qu'on nous l'applique! Plut à Dieu qu'on permît enfin à la liberté de nous achever!

Il y a pourtant une explication à ces mystérieux quiproquos, et l'article documentaire de M. Nourrisson sur la franc-maçonnerie, que l'on trouvera dans cette livraison, la fournit abondamment. Ces beaux discours des coryphées littéraires du Bloc sont simplement destinés à nous empêcher d'ouïr les « batteries » de combat, dont résonnent les temples maçonniques.

Il se passe, du reste, en ce moment, dans leur phalange, des faits édifiants. Depuis quelque temps, nous étions assourdis par les réclames folles destinées à célébrer les fêtes laïques de l'*Action*, les bals de l'Association nationale des libres-penseurs, la fusion de la *Fronde* avec l'*Action*, etc., etc. C'était la régénération du pays, la conquête des intelligences, la grande bataille contre les cléricaux. Subitement, on nous offre un intermède piquant où les bons apôtres d'hier deviennent des frères ennemis et se reprochent mutuellement d'avoir trempé dans des combinaisons louches, d'avoir touché des mensualités peu avouables. Nous n'irons pas jusqu'à dire que cela nous ravit : il n'est guère intéressant de voir des hommes se battre avec de la boue. Mais c'est très instructif.

M. Charbonnel a quitté l'*Action* en prétendant qu'elle était vendue aux coulissiers. D'après lui, M. Bérenger, l'ancien néo-chrétien, aurait, de concert avec M. Delpech, émargé à des « fonds secrets » dont il a très nettement indiqué la provenance. Preuves par indiscrétions téléphoniques, preuves par types d'écriture et par papier de copie : on se croirait revenu aux beaux temps de l'Affaire, et il ne manque plus que des experts pour compléter le gâchis! En tout cela, qu'y a-t-il au juste de vrai? Les débats de la Cour d'assises nous le diront, puisque M. Delpech annonce qu'il poursuit M. Charbonnel. Il est à souhaiter seulement qu'il y mette un peu plus de zèle que d'autres à propos du million des Chartreux...

En attendant, M. le sénateur Delpech s'adresse aux réactionnaires, en un monologue pompeux : « Dites donc, Messieurs les Réactionnaires, que pensez-vous de cet homme? Est-il assez tragique le drame que je vis à cette heure? (Pas autant, croyons-nous, que celui des milliers de religieux et de religieuses que l'on jette dans la rue sans se demander s'ils y trouveront du pain!) Je vous ai bien combattus par la parole et par la plume et vous m'avez traité de sectaire, de violent! Violent, c'est possible, à mes heures de lutte, parce que j'aime passionnément ma

cause de liberté et de justice, TELLE QUE JE L'ENTENDS! Sectaire? Assurément non, puisque je suis un passionné de liberté! »

Que répondre à de si évidentes contradictions? Tout au plus ceci : que, dans un article de l'*Action*, on s'est fait gloire précisément d'être sectaires; et que la liberté, telle que l'entend M. Delpech, n'est plus la liberté, d'après les discussions mêmes des convents qu'il préside! « Je n'ai insulté, ajoute-t-il, ni calomnié aucun de vous! » Pense-t-il donc qu'il peut, ainsi qu'il l'a fait, écrire sur « Dieu le Père » et « Dieu le Fils » les plus plates ignominies sans insulter chacun de nous? Mais l'insulte grossière ou hypocrite est le fond de toutes les discussions, de toutes les polémiques, de tous les discours sous lesquels on tente de nous accabler! M. Delpech demande justice. Nous verrons ce que le jury répondra. La nôtre lui est acquise, et sans doute plus qu'il ne le souhaite!

De même qu'elle est acquise aux laïcisateurs à outrance, à M. Pelletan chassant les Sœurs des hôpitaux maritimes, et à M. André les expulsant des hôpitaux militaires. Les quatre établissements hospitaliers de Saint-Martin, de Vincennes, de Versailles et du Val-de-Grâce ont reçu, le 13 décembre dernier, la notification de leur laïcisation, les contrats prévoyant un délai de trois mois avant la rupture effective.

On emploie ce répit, au Val-de-Grâce, à former les sergents qui remplaceront les Sœurs à la tête des services, et qui auront sous leurs ordres un personnel de deux cents infirmiers choisis parmi les simples soldats. Admettons même que ce nouveau personnel acquière la capacité technique indispensable, lui donnera-t-on l'expérience acquise par les religieuses dont plusieurs occupent leur poste depuis près d'un demi-siècle? Leur donnera-t-on l'esprit de dévouement et de renoncement, le tact, la vaillance devant les épidémies, qui caractérisent les admirables Sœurs de Saint-Vincent de Paul? Suffira-t-il d'un règlement, même sévère, pour empêcher tel infirmier ou tel surveillant de témoigner, par quelque fugue *extra muros*, sa répugnance à passer la nuit auprès des « grands malades »?

Qu'on ne dise pas que dans un hôpital militaire, tout doit être militaire, car on serait obligé de garder les religieuses! Elles sont, en effet, pour la plupart, filles ou sœurs d'officiers de nos armées de terre et de mer. Leur recrutement était à ce point de vue très spécial, non moins que leur formation. La Mère de Moissac avait organisé leur service au moment où les Filles de la Charité étaient

entrées au Val-de-Grâce, il y aura cinquante ans au mois de mai prochain. Elle avait eu pour collaborateurs les médecins en chef, et avait donné à son bataillon de cornettes des allures, une méthode, une précision toutes militaires.

Ont-elles donc démérité; donné lieu à des plaintes? Nullement! Les gouverneurs de Paris leur ont toujours témoigné leur estime. Les médecins se sont toujours prononcés en faveur de leur maintien. C'est évidemment pour cela que, cette fois, on ne les a pas consultés!

M. de Freycinet avait pris plus de précautions, avant de libeller son décret du 25 novembre 1889 sur le service de santé. Il avait d'abord pris l'avis d'une commission composée des chefs les plus haut placés et les plus compétents. Et la conclusion avait été que les Sœurs affectées jusque-là aux services hospitaliers à titre précaire, y furent attachées désormais à titre officiel!

Le général André lui-même, pressenti, il y a quelque temps à ce sujet, avait répondu impatiemment, et dans le style des camps : « Jamais je ne marcherai dans cette machine-là! » Il marche pourtant sous l'aiguillon de M. Clémenceau. Suivant le mot légendaire, il grogne quelquefois, mais il avance toujours.

Pour toute excuse, il nous montrerait peut-être le numéro du journal *le Radical*, du 12 janvier dernier, où se trouve cette déclaration : « Les médecins des hôpitaux, par ce fait qu'ils appartiennent à l'administration..., n'ont rien à voir dans les résolutions gouvernementales. » Cette morale est très simple! De plus elle est uniforme, afin de ne pas compliquer les opérations de l'esprit : Les curés n'ont rien à voir aux affaires d'Eglise; les médecins n'ont rien à voir aux affaires d'hôpitaux! Nous pourrions continuer ainsi par une analogie trop souvent vérifiée : les amiraux n'ont rien à voir à la marine, c'est l'affaire des journalistes; les généraux n'ont rien à voir à l'armée, c'est l'affaire des caporaux-bottiers! Mais est-ce que les ecclésiastiques, les malades, les marins, les soldats qui sont ou deviendront électeurs, n'auraient rien à voir avec le gouvernement de leur pays ni avec les députés qui le soutiennent?...

S'ils en doutaient, je voudrais bien les conduire devant le tableau satirique exposé par M. Jean Veber au Cercle Volney, où s'est ouvert, aux premiers jours de février, le premier en date des Petits Salons annuels. Il s'appelle : *la Terreur* et je ne crois pas qu'on ait jamais représenté la politique du jour sous des traits plus expressifs. Une hideuse mégère, coiffée du bonnet phrygien, d'une taille monstrueuse et d'une opulence surabondante, gît étendue au milieu

d'un village que sa chute a bouleversé. De tous côtés, on relève des morts et des blessés. Au premier plan, des religieuses s'enfuient épouvantées. De nombreuses maisons sont en ruines. Mais l'église dresse encore la flèche intacte de son clocher, comme une protestation. C'est une scène de *Gulliver* transposée à notre usage, et l'on ne peut nier qu'une forte impression n'en reste dans l'esprit, sans qu'il soit besoin de l'analyser plus longuement. M. Jean Veber semble se spécialiser depuis quelques années dans ce genre de compositions, et il faut lui rendre cette justice que les intentions satiriques de sa peinture ne nuisent pas à ses qualités techniques.

J'ai hâte pourtant de contempler des sujets plus agréables, et voici l'envoi de M. Jules Lefebvre, *Carlotta*, qui disperse les souvenirs terrifiants. Un délicieux profil perdu de jeune fille, aux cheveux blonds, à la main diaphane. Les contours de l'image légèrement cernés d'un trait noir donnent à l'ensemble je ne sais quel caractère archaïque dont le charme est attirant. Mais voici, sans doute, le portrait le plus exquis de cette Exposition, celui de *Mlle Sorel dans « Célimène »*, par M. F. Flameng. Ce n'est plus le portrait solennel et triomphal de l'an passé, mais, dans un tout petit format, une œuvre de grâce et presque de mignardise. Les tons chauds du corsage jaune s'harmonisent à souhait avec le vieux rose de la draperie qui l'entoure.

Oserai-je dire ici que les petits cadres me séduisent? On a tant abusé des portraits ambitieux et des anecdotes contées sur des toiles démesurées! M. Piguet a mis dans un espace grand comme la main, le portrait d'un jeune enfant à l'étude, dont l'expression est saisissante. Avec des teintes à peu près plates, il est arrivé à une réelle puissance. Par des procédés d'une autre nature, mais aussi simples, M. Tony Robert-Fleury a peint une *Ouvrière* enfilant son aiguille, d'une délicatesse raffinée. M. Henner a envoyé une *Petite Alsacienne* traitée suivant sa formule traditionnelle, et M. Humbert un très beau portrait de femme. De M. Bonnat, un portrait d'une extraordinaire liberté de pinceau, et qui est, traité dans une gamme de tons clairs, un vrai Goya. Des portraits aussi de M. Gabriel Ferrier, notamment un *Comte de Blois* d'une vie intense et d'une facture en trompe-l'œil qu'on peut aimer plus ou moins, mais dont l'effet s'impose. Un portrait, encore, de M. Pascal Blanchard, dans la note de Flandrin.

Et maintenant des paysages de M. Gosselin, de M. Bisson, de M. Imbert, de M. Rigolot; des marines, et, ce qui est immanquable, des *Venises* multipliées, notamment un *Canal de la Pietà*, de M. Maurice Bompard, aux transparences d'autant plus savoureuses,

qu'elles sont traitées en une pâte plus grasse, mais surtout les envois de M. Iwill, le roi des Venises : un *Canal dei Carceri* entre autres, où le bleu profond des eaux et les verts plus légers des arbres débordant les murs se marient dans une lumière ardente d'un attrait souriant.

A la sculpture, M. Ernest Dubois, l'auteur du beau monument de Bossuet, destiné à la cathédrale de Meaux, a exposé un buste en marbre de M. Le Breton, qui est une œuvre d'une expression et d'une exécution parfaites.

Je ne saurais trouver de meilleure transition pour arriver au buste de *Gérôme*, par Carpeaux, qui occupe la place d'honneur dans le grand Salon du Cercle de l'Union Artistique. Nous sommes ici dans un milieu très choisi. L'Exposition y compte moins d'œuvres qu'ailleurs; l'installation y est plus discrète. On a l'impression de se trouver dans la galerie d'un amateur éclairé, plus que dans une salle destinée au public banal.

La Commission a voulu rendre hommage à la mémoire d'un artiste qui fut pendant longtemps l'honneur de ses expositions; elle a tenu à rappeler aux visiteurs les traits de Gérôme, par le buste de Carpeaux qui date de 1871 et par le portrait d'Aimé Morot qui est de 1894. Ces deux œuvres permettraient, à qui serait tenté de l'entreprendre, de faire des comparaisons entre l'art d'hier et celui d'aujourd'hui. J'aurai garde de m'y laisser entraîner, estimant que, surtout en pareilles questions, il est sage de s'en tenir au *Carpe diem* du vieil Horace.

Nul, peut-être, mieux que Gérôme ne le mit en pratique. Tour à tour orientaliste, portraitiste, paysagiste, animalier, sculpteur, statuaire, il n'est guère de forme d'art qui ne l'ait séduit et de tentatives où il n'ait réussi. Il passait avec facilité d'une scène de cirque romain à une promenade de Louis XIV dans le parc de Versailles. Il exposa des marbres polychrômes et des statues chrysé-léphantines, presque en même temps que des statuettes équestres de Bonaparte d'une précision à émerveiller les collectionneurs d'uniformes! J'ajoute qu'il était un professeur modèle s'intéressant aux succès de ses élèves, ce qui suffirait à expliquer, en les justifiant, la sincérité et l'universalité des regrets qu'a excités sa disparition.

Mais nous avons encore, pour notre plaisir et pour notre honneur, des maîtres dont les œuvres appellent, ici même, notre admiration. M. Bonnat expose, cette année, un portrait de *M. Marshall Field, de Chicago*, où l'on peut voir que la dureté reprochée à

quelques-uns de ses tableaux s'est transformée en simple vigueur. C'est un de ses meilleurs portraits, peut-être même le plus pondéré, celui où il a le plus maîtrisé son sujet, sa palette et ses pinceaux. M. Bordes a envoyé un portrait de *M. Duclaux*, très bien venu en sa pose méditative. M. Humbert, un portrait de *M*ᵐᵉ *F.*, d'une exécution admirable de souplesse et de vie. M. Dagnan-Bouveret, un portrait de femme traité dans cette manière délicate et dans ces teintes légèrement mélancoliques qui sont une des caractéristiques de son beau talent. Du même artiste, je signale un petit portrait presque hiératique du sculpteur Jean Dampt. Puis, des portraits de M. Blanche, de M. Carolus-Duran, de M. Jules Lefebvre, de M. Chabas, de M. Cormon, de M. Ferrier; une charmante *étude* de M. Mercié, une jolie tête de femme encapuchonnée de fourrures et voilée de neige, par M. Gervex; des paysages d'une poésie de rêve par M. Billotte, et un *Doge Morosini*, rutilant, par M. Roybet.

Gérôme, dont les salons de peinture possèdent deux pages d'Orient d'une sincérité réaliste ornée de poésie : le *Fayoum* et *Devant la Mosquée*, est représenté à la sculpture par un cheval pur sang, en bronze doré, de la plus svelte élégance. M. Denys Puech y expose deux bustes de jeunes filles très étudiés; M. Fournier-Sarlovèze une statuette de général très crânement campée; M. de Saint-Marceaux une curieuse tête de bohémienne en pierre, et M. Crauck une sobre statuette, en bronze, du cardinal Perraud.

Hâtons-nous maintenant vers le Salon des Femmes peintres et sculpteurs, et, comme un hommage à la présidente honoraire de la Société, saluons d'abord le buste en marbre envoyé par Mᵐᵉ la duchesse d'Uzès. Quatre pastels y proclament le talent de la présidente en exercice, Mᵐᵉ Huillard. Un d'entre eux représente Mᵐᵉ de Charette, coiffée du « chapeau Charette » à plume blanche, et tous sont remarquables par la brillante audace de l'exécution. Quelques autres portraits retiennent l'attention, celui de *Charles de Luynes*, par Mᵐᵉ Vallet-Bisson, qui est remarquable; celui de *M. Ronjat*, par Mˡˡᵉ Polonceau, d'un dessin très ferme; ceux de Mˡˡᵉ du Frayseix, très séduisants; ceux de Mˡˡᵉˢ Lavrut, de Mˡˡᵉ Lamy, le portrait de Mᵐᵉ Motono, femme de l'ambassadeur du Japon à Paris, par Mᵐᵉ Darmesteter; et les portraits exposés par Mᵐᵉ Bézard-Pératé et par Mᵐᵉ Bourrillon-Tournay.

L'Exposition des Femmes compte 1255 envois de peintures, pastels, aquarelles ou miniatures. Je n'aurai pas l'impertinence de trouver que c'est trop; je dirai seulement que c'est beaucoup. On

y découvre, comme aux grands Salons annuels, des maîtrises d'enfants de chœur, et des cardinaux dans l'intimité. Parmi beaucoup de paysages, il faut citer les *Premiers feux du soir*, où le chevet de Notre-Dame commence à s'estomper dans la brume crépusculaire, de Mme Bézard-Pératé; une bonne *Fenaison*, de Mme Cotard-Dupré; une *Entrée de village*, à l'automne, de Mme Joseph; les *Sous-bois*, de Mlle Popelin, et surtout une *Entrée de maison à Anacapri*, de Mme Sain de Heers, qui est un rayon de soleil, au milieu de trop de toiles molles et sans relief.

Le vrai triomphe du Salon est pour la peinture de fleurs et l'on ne saurait s'en étonner! Je citerai seulement Mme Faux-Froidure pour sa précision sans sécheresse, Mme de la Riva-Munoz pour sa puissance de coloris, Mme Massard et Mlle Duminy. Il est juste de mettre tout à fait hors pair Mme Olivier qui, avec ses *Hortensias bleus*, a su composer (chose unique dans cette Exposition) un grand tableau, frais, agréable, gai, où la couleur un peu étrange des hortensias s'harmonise très habilement avec les teintes douces des roses-thé dont l'artiste a su les encadrer.

Il y aurait là de quoi réconcilier avec la vie les femmes comme « la seconde Mme Tanqueray » dont nous avons appris, récemment, à l'Odéon, la triste histoire. Mais, avant de parler de la pièce, il est peut-être bon de dire un mot de l'auteur, M. Pinero.

Il est un des trois principaux écrivains dramatiques qui, depuis 1872, sont parvenus à faire, dans le théâtre anglais, une place à la Comédie moderne. Des deux autres, le premier, M. Sydney Grundy, a commencé par adapter surtout des pièces françaises; le second, M. Arthur Jones, semble avoir pour but d'attaquer l'exagération de puritanisme dans la petite bourgeoisie. Quant à M. Pinero, il a voulu donner à ses pièces un fondement psychologique, et c'est à quoi son œuvre a dû le succès qui lui reste fidèle. Les titres seuls de ses comédies en indiquent la portée sociale. En 1881, il donne *The Squire;* en 1885, *The Magistrate;* en 1889, *The Profligate*. Ensuite *The Cabinet Minister*. Depuis 1898, où il a fait jouer *Trelanny of the Wells*, dont le réalisme est déjà accentué, on connaît de lui *The gay lord Quex*, *Iris* que Mme Hading se prépare à présenter prochainement au public parisien, et *Letty* qu'on joue en ce moment en Angleterre.

Dans cette série, *la Seconde Madame Tanqueray*, qui occupe la scène de l'Odéon, se place en 1893. C'est une considération dont la critique n'a peut-être pas tenu assez de compte, lorsqu'elle a jugé la pièce de M. Pinero. Sans le dire toujours avec brutalité,

on l'a trouvée vieillotte et démodée. Or dix ans, dans l'histoire dramatique, sont une longue période ! Il y a dix ans, qui nous eût dit qu'Emile Augier, et même Alexandre Dumas fils, seraient entrés, dès aujourd'hui, dans ce demi-sommeil de la renommée dont ils s'éveilleront, je l'espère, mais dont, pour le moment, il est incontestable qu'ils sont la proie ?

Quoi qu'il en soit, on a reproché à M. Pinero d'avoir pillé je ne sais plus au juste combien de pièces françaises. Avouerai-je que la question me paraît mal posée, car l'histoire littéraire, depuis qu'il y a des écrivains n'est, à le bien prendre, qu'une perpétuelle réédition, en des langues et sous des formes diverses, du même fonds commun. Quand on veut être bienveillant, on parle de « nouvelles variations », sinon on emploie le mot de « plagiat ». Et parmi les littérateurs il en est beaucoup qui ne tiennent pas à être trop accueillants aux œuvres de leurs confrères d'Angleterre ; il y a, de l'autre côté de la Manche, une renaissance dramatique dont ils s'inquiètent, sans se préoccuper assez d'en combattre le succès par la valeur de leurs travaux personnels.

Il est, en effet, difficile d'admettre qu'un directeur de théâtre, dont le succès est la suprême loi, donnât la préférence à la traduction d'une œuvre étrangère, s'il avait les mêmes chances de le conquérir avec des œuvres d'écrivains français. Et l'on peut bien convenir que, sauf des exceptions très brillantes mais trop peu nombreuses, notre production dramatique devient assez indigente. La « Revue », dont le domaine autrefois restreint s'étend de plus en plus, et jusqu'à envahir des théâtres de genre, aura bientôt, si l'on n'y prend garde, blessé à mort la « Comédie ».

Voilà pourquoi, au point de vue de l'art dramatique, le succès de la *Seconde Madame Tanqueray* à l'Odéon ne saurait nous être désagréable. La traduction de M. Robert d'Humières, qui a fait connaître en France les œuvres de Rudyard Kipling, n'y est pas pour peu de chose ; elle est élégante, précise et demeure toujours claire. Le sujet de la pièce est assez difficile à raconter ici, car la seconde Mme Tanqueray ne vaut pas la première ! Elle a eu des aventures, et, si Tanqueray l'épouse, c'est parce qu'il lui a découvert une âme à guérir. Paula, c'est son nom, se lance avec passion dans ce sauvetage d'elle-même, tant elle a soif non seulement de considération, mais de véritable amélioration morale. C'est là l'œuvre très personnelle de M. Pinero. Paula voudrait que la sincérité de ses désirs fût récompensée tout de suite par les égards discrets de l'entourage de son mari. Mais tout le monde n'a pas et ne peut avoir ni la bonté de Tanqueray, ni son intelligence

particulière des besoins et des souffrances de Paula. Elle s'énerve, s'aigrit, se sent jugée non seulement par les voisins, mais par la grande fille de son mari, et glisse sans cesse de l'exaltation à l'abattement. Quand elle est pleine de bonne volonté, on la néglige, et l'on vient à elle quand il est trop tard. La vie se passe à manquer l'occasion. Et là, sans doute, est la partie vraiment neuve de la pièce.

De l'affabulation générale, des rencontres pénibles et du suicide final de Paula, à quoi bon parler? L'essence de la comédie, ce qui en fait la valeur, c'est la psychologie de cette âme trop troublée pour retrouver facilement son équilibre, c'est la difficulté de réparer socialement un passé de faiblesses.

Et par là, il est une fois de plus démontré qu'une régénération morale est impossible quand elle ne s'appuie que sur l'humanité. S'il en fallait un nouvel exemple, nous le trouverions dans la pièce de M. Guinon que la censure vient d'autoriser après quelques années d'interdiction : *Décadence*. Il semble bien que la mise à la scène de ce pamphlet soit une réponse au succès du *Retour de Jérusalem*. Ici l'on vise les Juifs. Là on attaque la noblesse. C'est au public de faire la mise au point. A vrai dire, il n'y manque pas! On a beau être démocrate ou socialiste, on ne peut croire sérieusement qu'il existe un rapport quelconque entre notre aristocratie et la famille ducale de Barfleur! Comme la comédie a paru en volume dès l'origine, tous ceux qu'elle peut intéresser l'ont déjà lue, et le nom des personnages est cité couramment, dans la presse, depuis longtemps. Aussi pourrai-je être bref.

Ce qu'on en peut dire de plus exact, c'est qu'elle est fausse pour le fond, et qu'elle retarde pour les accessoires. Il n'y a plus de cirque Molier depuis longtemps. Et à qui fera-t-on admettre qu'un père puisse parler à sa fille comme le duc de Barfleur le fait, au second acte? Il y a là un cynisme révoltant qui suffirait à stigmatiser cette œuvre. Jeannine vendue au juif Strohmann pour avoir du luxe et pour procurer à son père et à son frère l'argent qu'ils dépensent en folies, Jeannine se méprisant, s'avilissant et discutant, justifiant son avilissement... Sommes-nous en 1904 ou en plein romantisme?

La censure a pu laisser passer la pièce, sans aucun danger. Elle n'atteint personne. Ce qui nous surprend davantage, c'est que l'auteur, dont le talent littéraire n'est pas en cause, ait pu croire qu'il avait traité là une crise de cœur! Ce n'est pas expliquer le cœur humain que de le faire parler ainsi, c'est le rabaisser jusqu'à un niveau où il ne descend pas.

Edouard TROGAN.

CHRONIQUE POLITIQUE

23 février 1904.

Les coups de canon ont suivi de près la rupture des relations diplomatiques entre la Russie et le Japon. Le Japon n'a pas attendu de déclarer la guerre pour l'engager. Sans souci des moyens, il a préféré surprendre l'adversaire; et la nuit, tandis que l'escadre russe, trop confiante dans la loyauté de l'ennemi, se reposait sur l'état de paix encore officiel, il envoyait ses cuirassés et ses torpilleurs l'attaquer dans Port-Arthur. Il a réussi à mettre hors de service plusieurs des vaisseaux russes, mais quelque bruit qu'il en ait fait dans le premier moment, les avaries qu'il a causées sont moins graves qu'on ne l'avait cru d'abord, et la réplique que l'agresseur a reçu de ceux qu'il attaquait a pu le faire réfléchir lui-même sur les risques de pareilles entreprises.

L'acte du Japon ne mérite qu'un nom : c'est un acte de pur banditisme. On ne l'eût pas attendu d'un peuple qui paraissait vouloir se donner les apparences de la civilisation la plus raffinée, et dont nul ne méconnaît, d'ailleurs, les rares qualités : l'intelligence, l'activité, l'intrépidité, l'initiative.

Cependant, il ne faut pas croire que l'attentat a soulevé dans le monde l'unanime réprobation qu'il méritait. Le cri sauvage : « La force prime le droit », rugit au fond du cœur de bien des peuples, et quelques-uns n'ont pas craint de le formuler à pleine voix; aux Etats-Unis, le guet-apens de Port-Arthur a été l'objet des plus grands éloges, et l'on écrivait de New-York au *Times* le 9 février :

« Il n'y a qu'un cri d'admiration pour la décision et l'habileté dont les Japonais ont fait preuve dans leur première attaque contre la flotte russe; tout le monde se réjouit de leur succès. »

Le *Times* reproduisait sans déplaisir cette appréciation, et, sous des formes plus ou moins déguisées, elle paraît avoir rencontré plus d'une adhésion dans la presse anglaise. Cependant, le langage des gouvernements ne répond pas partout à cette hostilité des journaux; le roi d'Angleterre, recevant dernièrement le corps diplomatique, avait avec l'ambassadeur de Russie un long entretien

dont l'intention bienveillante se révélait, aux yeux des assistants, sur la physionomie satisfaite de l'envoyé du tsar; les feuilles officielles d'Allemagne ne se sont pas prêtées davantage, sans doute par ordre de leur souverain, à l'apologie de l'attentat des Japonais.

Il n'en est pas moins vrai, que bien des courants multiples et divers se développent sous les attitudes convenues des chancelleries et des cours. On disait autrefois « le secret du roi » pour désigner la politique occulte qui s'agitait souvent, et généralement pour la contredire, à côté de la politique avouée des cabinets. On ne compte plus aujourd'hui les secrets du roi; les maîtres du monde se recrutent désormais un peu partout et plutôt dans les banques, dans les synagogues, dans les comptoirs que sur les trônes. C'est tout un autre ordre d'influences qui a surgi; il n'en développe pas moins à travers le monde des combinaisons rivales qui peuvent à un moment donné, sans qu'ils s'en doutent, changer l'orientation et l'avenir des peuples.

L'Amérique et l'Angleterre se défient évidemment des progrès de la Russie dans l'Extrême-Orient; il est difficile de penser que le Japon, si entreprenant qu'on le suppose, se soit jeté dans l'aventure où il est engagé sans y avoir été encouragé par les rivaux de l'empire moscovite; d'un autre côté, les puissances européennes feront bien de réfléchir avant de favoriser dans le gouvernement de Tokio une ambition qui ne connaît guère de limite et dont leurs propres divisions risqueraient de les rendre victimes.

Depuis leur victoire sur la Chine, les Japonais ont conquis en Asie un prestige qu'ils s'appliquent par tous les moyens à maintenir et à étendre. Suivant l'expression d'un journal, ils sont devenus le « leading peuple de l'Asie », ils entretiennent dans toutes les régions de cet immense empire des missions destinées à ranimer les souvenirs du passé, à relever les anciennes civilisations du monde bouddhiste et musulman pour s'en faire une force et un point de ralliement contre l'influence européenne.

S'ils triomphaient dans leur entreprise, s'ils arrivaient à vaincre les Russes, l'Europe entière se sentirait atteinte par leur victoire, ce serait le monde jaune, se préparant à se lever contre elle; les Chinois sortiraient de leur sommeil, réveillés par ses cris de triomphe, et comme ils sont bons soldats, braves jusqu'à la mort, n'ayant besoin que de chefs, ils marcheraient sous la conduite des Japonais aux destinées que ceux-ci leur auraient fixées. Nous n'en sommes pas là, heureusement, et nous croyons sincèrement que le dernier mot, cette fois, restera aux Russes; mais combien de temps durera cette guerre? Quelles complications peut-elle entraîner? Et si d'autres puissances étaient appelées à y intervenir, combien y

en aurait-il qui pourraient ne pas s'en mêler? — Nul ne peut le dire, et le chef du cabinet anglais, M. Balfour, faisait entrevoir la gravité de cette guerre, qu'il espérait alors ne pas voir éclater lorsque, dans un discours politique, prononcé à Manchester, le 11 janvier, il disait : « Personne ne peut envisager la possibilité d'hostilités entre deux grands pays civilisés, sans un sentiment d'appréhension et de dépression que doivent ressentir les amis de la paix en pareille circonstance; mais comme il est, je crois, inutile de le dire, la Grande-Bretagne remplira pleinement tous les engagements, toutes les obligations que lui imposent les traités à l'égard de ses alliés; je pense que je rendrais un médiocre service à la cause de la paix, si je faisais entrer dans une discussion publique le sujet du désaccord entre le Japon d'un côté et l'empire russe de l'autre. »

C'était assez faire entendre que, tout en souhaitant circonscrire les limites d'une guerre si elle venait à éclater, il était obligé de prévoir les circonstances qui ne le lui permettraient pas. En réalité tous les gouvernements sont sous la même impression, tous ont les yeux et l'esprit tendus vers les événements d'Orient; tous interrogent les forces des belligérants, supputent le nombre de leurs bâtiments, l'étendue de leurs ressources; calculent pour eux-mêmes dans quelles stations ils pourraient envoyer leurs soldats et leurs navires, soit comme observateurs, soit au besoin comme combattants, tous enfin, en désirant la paix, envisagent la guerre.

Il n'y a qu'un gouvernement à qui ces pensées sont étrangères, c'est celui que la France a le malheur de subir. Son chef l'a dit : « Je n'ai pris le pouvoir que pour chasser les congrégations ! » Tout le reste lui est indifférent; que l'Orient soit en feu, que nos établissements soient menacés, que les puissances entrent dans le conflit et que la France soit forcée de s'y mêler, qu'un succès possible quoique improbable des Japonais mette en péril notre empire de l'Indo-Chine, de tout cela, il n'a souci.

A l'heure présente, le nonce apostolique vient de faire une démarche auprès de l'ambassadeur japonais à Paris pour lui recommander les établissements catholiques du Japon; l'ambassadeur, au nom de son gouvernement, lui a promis que tout serait fait, même en pleine guerre, pour assurer leur sécurité.

Pendant ce temps, que voyons-nous en France? Les établissements religieux crochetés et pillés; les maisons des congrégations, les prêtres, les propriétaires traduits tous les jours devant les tribunaux pour avoir commis le crime d'avoir ouvert une école ou un asile. Dans le département de Meurthe-et-Moselle, aux frontières, le ministre de la guerre ferme les cercles militaires et mérite que

l'évêque de Nancy lui adresse cette sévère remontrance : « Vous fermez ces cercles militaires où tout contribue à resserrer les liens des jeunes soldats avec leurs familles et leur patrie, à élever leur caractère, à les attacher plus étroitement à l'armée, au drapeau et à la France; mais vous ne leur interdisez pas les cabarets où ils peuvent lire les journaux les plus ignobles, apprendre tous les vices, entendre *la Carmagnole* et *l'Internationale*. »

A Ploërmel, on chasse les Frères, on expulse de force de pauvres moines accablés par la maladie et dont quelques-uns meurent sous le coup de l'émotion. Pour accomplir cette exécution, le ministre de la guerre et le ministre de l'intérieur, comme s'il s'agissait de se préparer à quelque guerre étrangère, organisent une véritable mobilisation; on emprunte à Vannes trois compagnies du 116°, un escadron et deux batteries d'artillerie; on prévient à Lorient le 62° de ligne pour qu'il se tienne prêt à marcher, et un train est spécialement prévu pour transporter ces forces pendant la nuit. Six officiers ont refusé de marcher contre les vieux moines; on les a mis aux arrêts de forteresses. Voilà quelles scènes se passent en France pendant que les nations, tournées vers le drame japonais, se demandent quel sera demain leur avenir.

Enfin au Sénat, malgré les abjurations de M. de Lamarzelle, de M. de Cuverville, de M. de Chamaillart, de M. de Blois, malgré un superbe et lumineux discours de M. de Las-Cases, le projet de loi qui achève de supprimer les derniers débris de la loi d'enseignement a été voté dans ses premiers articles; il a été voté après une harangue du ministre de l'Instruction publique, M. Chaumié, d'autant plus inexcusable de le soutenir qu'au fond il en était l'adversaire. C'est en vain qu'il a essayé de voiler sous de belles phrases de morale l'iniquité de la thèse qu'il défendait; il osait parler du besoin de créer une nouvelle conscience au peuple dans le moment même où son gouvernement s'attache à détruire le vieux patrimoine de religion et de vertu qui a fait la France; il n'a réussi, par les contradictions auxquelles il s'est condamné, qu'à s'attirer le mépris de ceux-là mêmes qui votaient avec lui. Mais quelle est donc cette morale nouvelle, soit au point de vue social, soit au point de vue privé, que nous réservent ces réformateurs? Nous avons pour nous en instruire leurs maximes et leurs actions. Il n'est pas inutile d'en dire un mot.

Il y a quelques semaines, la révolution envahit quelques-uns de nos départements du Midi; les scènes de jacquerie se produisent. Devant les gendarmes impuissants, les grévistes font régner la terreur; les témoignages sont flagrants. Un ancien ministre, un ancien membre de la majorité, M. Turrel, écrit lui-même pour

raconter les horreurs dont il est témoin; de ces récits, M. Combes ne tient aucun compte; il vient faire à la tribune cette déclaration : « Je donne volontiers la grève du Midi, telle qu'elle a fonctionné, et telle qu'elle fonctionne, comme un modèle pour les grèves à venir. » Voilà pour la paix sociale!...

Un autre exemple nous était offert, ces jours derniers, plein des mêmes promesses; le congrès socialiste vient de tenir ses assises à Saint-Etienne, les guesdistes ne sont pas pour le moment les partisans de M. Combes; s'ils devenaient les plus forts, il n'aurait rien de plus pressé que de les suivre, mais les amis du ministre, MM. Jaurès, Briand, Rouanet, étaient là, ils ont été accueillis à coups de poing par les guesdistes et si l'on ne dit pas que le congrès se soit terminé par une nouvelle charge, il n'en est pas moins vrai qu'entre les guesdistes vainqueurs au vote final et les ministériels, les haines demeurent violentes. Voilà donc encore un indice de la concorde que nous promet la nouvelle morale! Voulez-vous maintenant un autre échantillon des mœurs de ce monde choisi, qui repousse l'enseignement religieux pour y substituer la libre-pensée? Deux journaux marchaient de concert, à la suite de M. Combes, dans cette lutte pour l'émancipation du genre humain : l'*Action* et la *Raison*; tout à coup, la division se met dans les rangs des rédacteurs. L'un d'eux, l'ex-abbé Charbonnel, accuse ses collaborateurs d'avoir comploté, moyennant finances, avec une bande de juifs une campagne contre les agents de change, et l'imputation à peine formulée provoque entre ces amis de la veille, si unis pour la bonne cause, un torrent d'injures plus flétrissantes les unes que les autres. Parmi ces collaborateurs, celui que dénonçait principalement M. Charbonnel est tout simplement un sénateur, M. Delpech, grand dignitaire de la franc-maçonnerie, ennemi personnel du Christ et qui, l'année dernière, venait à Clermont tout exprès pour faire interdire par le préfet la procession séculaire de Notre-Dame du Port. M. Delpech n'admet pas, bien entendu, les soupçons portés contre lui et il appelle ses accusateurs devant la Cour d'assises. Il est vrai que c'est devant la Cour d'assises de l'Ariège, dans un département où il peut compter que les jurés sont ses bons électeurs et où il lui sera plus facile d'étouffer le bruit de la lutte. Notons que l'association des libres-penseurs, présidée par M. Buisson, s'est réunie tout exprès pour tâcher de mettre la paix parmi les combattants et qu'elle n'est arrivée qu'à se partager elle-même en deux camps. Voilà donc encore un symptôme édifiant et rassurant de l'avenir nouveau qu'on prépare à la France.

Que dire du drame abominable qui s'est passé à l'asile muni-

cipal et laïque des aliénés de Tours, et qui se juge en ce moment devant le tribunal de cette ville? Un pauvre fou inoffensif y a été tué, le surlendemain de son entrée, par cinq des gardiens de l'établissement. Familles à qui on enlève les religieux et les religieuses hospitaliers pour soigner vos membres infortunés, savez-vous par qui on les remplace? Par des repris de justice, par des hommes dont l'un a été condamné jusqu'à sept fois pour vol et autres délits, et dont un autre a déjà à sa charge d'avoir laissé périr dans l'eau bouillante un aliéné de Bicêtre! Lorsque les faits ont été révélés et avoués au tribunal devant le maire socialiste de Tours, qui est le principal fonctionnaire responsable, le président et le substitut n'ont pu retenir quelques paroles sévères. Elles s'adressaient moins à ces gardiens dont l'excuse était leur alcoolisme, qu'au gouvernement infâme dont les choix, étrangers à toute considération morale, ne sont inspirés que par des calculs et des convoitises de politiciens.

Il restait à nous donner quelque idée de ce que deviendra, sous ce régime, la magistrature. A part quelques cours dont on ne saurait assez honorer l'indépendance, les juges vivent aujourd'hui sous la crainte d'un ministre qui ne leur laisse pas ignorer qu'il leur demandera compte de leurs décisions; et cette crainte leur fait trop souvent oublier ce qu'ils doivent à la dignité et à l'honneur de leurs charges.

Mais il s'est produit tout récemment un fait qui a surpris ceux-là mêmes qui n'ont plus l'habitude de l'être. On sait que le procureur général à Paris s'appelle M. Bulot; c'est un franc-maçon de marque; il était l'ami des Humbert et on lui a plus d'une fois reproché la protection dont il était l'objet de la part de cette famille. Terrible aux humbles, impitoyable pour les religieux et les religieuses, ce magistrat vient d'être engagé dans une singulière aventure. Une jeune fille du Chili était morte au couvent de l'Assomption, léguant à un agent de change de Paris son immense fortune, qu'on a dit immédiatement être frauduleusement destinée à la communauté; un journal friand de scandales, le *Matin*, a aussitôt ouvert la campagne et s'étonnant de l'inaction du procureur général, il l'a attaqué avec la dernière violence, laissant tomber sur lui, pendant plusieurs jours, les plus noires insinuations. Le procureur général ne répondait pas; mais ce qui est à remarquer, c'est que le rédacteur du journal où il était ainsi attaqué, était au moment même, décoré de la Légion d'honneur. Etait-ce donc, pour le récompenser d'avoir pris à partie M. Bulot? Dans tous les cas, celui-ci a paru comprendre; il a écrit au rédacteur du journal, la lettre la plus déférente et l'insulteur lui a fait grâce.

Mais grand Dieu! qu'est-ce donc que ce monde là? Entre ce gouvernement, ces magistrats, ces journalistes, ces hommes d'affaires, quels secrets? quels marchés? quels trafics? et comme on dit aujourd'hui quels cadavres y a-t-il donc? Et voilà pourtant les gens qui se donnent comme les régénérateurs de la France.

Y aurait-il quelque ébranlement dans les rangs de cette majorité? et devant les événements qui se pressent, les périls qui s'annoncent, les fautes qui se découvrent, les hommes du bloc commenceraient-ils à douter les uns des autres? Deux votes récents fournissent à ce titre des indications qu'on ne peut négliger.

Le premier est relatif à la franc-maçonnerie. Un député de Paris, M. Prache, avait depuis plus d'un an déposé une interpellation sur la situation illégale faite à cette société. La Chambre avait toujours trouvé quelque prétexte pour ajourner la date de cette interpellation. Nous avons souvent gémi de la facilité avec laquelle son auteur acceptait ces délais. Nous ne savons s'il faut le regretter aujourd'hui; la secte a poussé si loin les abus, elle a fait sentir partout, avec tant d'audace, son intolérable pouvoir, que même parmi les indifférents ou même parmi ceux qui peut-être lui étaient favorables, une réaction s'est produite. Toujours est-il que lorsque M. Prache, il y a quelques jours a demandé qu'on fixât enfin une date à son interpellation, la Chambre lui a donné raison, mais raison quand celui qui la présidait était précisément un des bonzes de la franc-maçonnerie. Qu'allait faire M. Brisson devant un tel vote? Le mensonge ne coûte pas aux francs-maçons; seulement, les uns, comme M. Combes, le font en se jouant, les autres comme M. Brisson, avec tristesse. Devant un vote presque unanime, il a donc proclamé, d'un ton lugubre, qu'il y avait doute. A cette impudente prétention, la Chambre tout entière s'est récriée et le président couvert de huées a dû suspendre la séance. Quand on a procédé à un deuxième vote, la majorité a été encore plus grande.

Qu'en adviendra-t-il des enfants de la Veuve? Ne chercheront-ils pas un moyen d'écarter encore cette discussion? Tout est possible, mais la manifestation reste.

Le second symptôme s'est produit dans la même séance à propos du projet de loi sur la réintégration des officiers mis en réforme. On sait que ce projet a été fait pour un homme; il n'a d'autre objet que de faire rentrer dans l'armée M. Picard. Ce gouvernement n'a que deux préoccupations : détruire la religion; refaire, au mépris des arrêts des conseils de guerre, la situation de Dreyfus et de tous ceux qui lui tiennent de près.

Quel est donc le projet inventé par le ministre de la guerre et par la commission de l'armée? Il semble, comme l'ont fait observer

deux hommes compétents, M. de Montebello et le lieutenant-colonel Rousset, qu'il appartienne à l'autorité militaire de réviser les décisions de l'autorité militaire. Mais M. André ne l'entend pas ainsi; pour lui, s'adresser à l'autorité militaire dans une question militaire, c'est faire de la politique, et cette politique comment l'évite-t-il? En s'adressant au Conseil d'État, composé de fonctionnaires qui ne doivent leur situation qu'à la politique. La Chambre, il faut l'avouer, a voté le projet du ministre, mais, malgré les instances de M. André, elle lui a refusé l'urgence qui eût permis de rendre, après une seule délibération, sa décision définitive. Il faudra un second débat, celui-là nécessairement plus approfondi, plus lent, et dont la date peut être éloignée. C'est donc autant de temps de gagné, et pour beaucoup de ceux dont les convictions dépendent des événements, il y a là peut-être des chances de modifier leurs votes selon les circonstances.

M. Delcassé avait préparé, en 1902, un projet de traité avec le Siam qui, malgré quelques essais laudatifs de ses thuriféraires accoutumés, ne put être soumis aux Chambres, tant le sentiment public en était révolté; il vient de signer une nouvelle convention qui paraît destinée à une meilleure fortune si l'on en juge par le langage d'un des adversaires les plus décidés du premier projet, M. Etienne, président du groupe colonial de la Chambre. A dire vrai, les raisons que M. Etienne donne de son contentement ne nous paraissent guère le justifier : ainsi, il reconnaît s'être aperçu avec inquiétude qu'on avait omis de rappeler dans le traité l'engagement pris par le Siam de faire commander dans certaines provinces déterminées les forces de police locale par des officiers français, mais on lui a dit que la clause serait insérée dans une lettre non publique et cela suffit pour le rassurer. De même de la partie relative à la juridiction française; il aurait voulu que les Cambodgiens en bénéficiassent, et il se persuade qu'on pourra, en effet, les comprendre dans cette expression générale : « les personnes asiatiques »; mais alors pourquoi ne pas l'avoir exprimé plus clairement? C'est le cas de répéter le mot de M. de Talleyrand au congrès de Vienne : « Vous dites, cela va sans dire, eh bien! cela ira encore mieux en le disant. »

De ces observations que nous empruntons à M. Etienne lui-même, il semble résulter qu'on a cherché surtout, dans la convention nouvelle, à laisser dans l'ombre toutes les conditions qui pouvaient froisser l'amour-propre des Siamois; en revanche, on annonce bien haut que Chantaboun, dont l'évacuation par nos troupes sera tenue évidemment pour une reculade dans tous ces pays d'Orient, va être restitué aux Siamois. Nous y avons dépensé

10 millions, avoue M. Etienne; en échange, on nous donne le port de Kratt que M. Etienne proclame excellent, mais que M. Denys Cochin déclare avoir eu toutes les peines du monde à découvrir sur la carte.

La Chambre sera-t-elle amenée par la discussion du traité de Siam à s'occuper du conflit qui tient le monde en suspens? Evidemment, elle préférerait n'en rien dire, elle voudrait l'ignorer; cependant, il y a des choses qu'on ne peut laisser passer sans les relever. Renouvelant à Saint-Etienne la campagne qu'il avait commencée à la Chambre en faveur de la Triplice, M. Jaurès a osé dire au congrès socialiste : « Ne faisons rien pour provoquer le Japon, ne faisons rien qui provoque l'Angleterre, ensuite dénonçons une alliance devenue dangereuse et défendons-nous nous-mêmes. » Il a voulu expliquer plus tard qu'il avait dit *détendons* et non *dénonçons*, pure subtilité qui ne change rien au fond.

On répète souvent que ce sont là des utopies de rêveur et de rhéteur auxquelles il n'y a pas à s'arrêter. C'est vouloir ne pas regarder la vérité en face; la vérité est que M. Jaurès est le conseiller principal, le vrai maître du gouvernement. M. Combes ne perd pas une occasion de se vanter publiquement de son intimité avec lui, et il se charge de transformer en lois les rêves de M. Jaurès. Or, que pense M. Combes des opinions émises par son ami à Saint-Etienne? Tout porte à croire qu'il les partage, car il nous revient de plus d'un côté que dans les couloirs de la Chambre, le président du Conseil s'exprime dans le plus mauvais langage sur l'alliance russe. S'il en était ainsi, nous ne comprendrions pas que deux ou trois membres de l'opposition ne s'entendissent pas pour saisir le ministre au moment où il tient de pareils propos et pour le mettre en demeure de venir à la tribune les désavouer ou les confirmer; il faut enfin que l'on sache ce qu'il y a dans la pensée de ce gouvernement.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

Librairie VICTOR LECOFFRE, 90, rue Bonaparte, PARIS (6e).

Nouvelle collection d' « ÉTUDES BIBLIQUES »

Vient de paraître :

L'Evangile selon saint Jean, **traduction critique, introduction et commentaire,** par le P. Th. Calmes Un volume in-8 raisin.. **9 fr.**

Volumes précédemment parus :

Le Livre des Juges, traduction et commentaire, par le R. P. Lagrange, des Frères prêcheurs Un volume in-8 raisin.. **7 fr. 50**
Etudes sur les religions sémitiques, par le R. P. Lagrange. Un vol. in-8 raisin.. **8 fr.**
La Méthode historique. par le R. P. Lagrange. *Edition augmentée sous presse.* Un volume in-12.. **2 fr. 50**

Sinaï Ma'ân Pétra : **Sur les traces d'Israël et chez les Nabatéens,** par A. Sargenton-Galichon. *Avec une lettre-préface du Marquis de VOGUE, de l'Académie française* 1 joli volume in-16 jésus, orné de nombreuses illustrations et de deux cartes hors texte.. **4 fr.**

Les Psaumes, **traduits de l'hébreu,** avec notes et commentaires, par M. B. d'Eyragues. Ouvrage précédé d'une lettre de M. Vigouroux et d'une préface du cardinal Mathieu. 1 volume in 8.. **7 fr. 50**
Le même ouvrage. 1 volume in-12.. **4 fr. »**

Jésus et l'Histoire. Conférence donnée à l'Institut catholique de Toulouse, le 20 décembre 1903, par Mgr Pierre Batiffol, recteur de l'Institut catholique. *Deuxième édition.* Une brochure in-12.. **» fr. 50**

Bulletin de Littérature ecclésiastique, publié par l'Institut catholique de Toulouse. Prix de l'abonnement : Pour la France, **4** fr. ; pour l'Etranger, **5** fr. — Prix du numéro : **50** centimes.

Le numéro de décembre 1903-janvier 1904 contient les articles du P. Lagrange de Mgr Batiffol et de M. Portalié, sur la doctrine de M. Loisy.

"LES SAINTS"

Collection publiée sous la direction de M. Henri JOLY, de l'Institut

Viennent de paraître :

Le Bienheureux Thomas More, par Henri Bremond.
Sainte Germaine Cousin, par Louis Veuillot, complétée par François Veuillot.

Chaque volume se vend séparément : broché **2** fr., avec reliure spéciale, **3** fr.

BIBLIOTHEQUE D'ÉCONOMIE SOCIALE

Collection publiée sous la direction de M. Henri JOLY, membre de l'Institut, président de la Société d'économie sociale.

Vient de paraître :

L'Alcoolisme, **et les moyens de le combattre jugés par l'expérience,** par le Dr Jacques Bertillon, chef des travaux statistiques de la Ville de Paris.

Volumes précédemment parus :

L'Enfance coupable, par M. Henri Joly, membre de l'Institut.
La Coopération, par M. P. Hubert Valleroux, avocat à la Cour d'appel de Paris.
Cartels et Trusts, par M. E. Martin Saint-Léon. *Deuxième édition.*
Les Grèves, par M. Léon de Seilhac.
Mendiants et Vagabonds, par M. Louis Rivière, vice président de la Société d'économie sociale. *Deuxième édition. Ouvrage couronné par l'Académie française.*
La Population, par M. des Cilleuls, membre du comité des travaux historiques et scientifiques. *Deuxième édition.*
La Petite Industrie contemporaine, par M. Victor Brants, de l'Académie royale de Belgique. professeur à l'Université de Louvain. *Deuxième édition.*

Chaque volume in-12. — Prix : **2** fr.

Annuaire-Almanach de l'Action populaire. *Guide social* pour 1904 Un volume in-8 de 418 pages, avec nombreuses illustrations.. **1 fr. 50**

Collection de l'Action populaire : **24 tracts parus.** — Le tract, » fr. 25. — L'abonnement est de **5** fr. Il donne droit à une double série de chacune **12** tracts, soit **24 tracts.**

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS SAINT JACQUES.

LE

CORRESPONDANT

PARAISSANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

PARIS, DÉPARTEMENTS ET ÉTRANGER

UN AN, 35 FR. — 6 MOIS, 18 FR. — UN NUMÉRO, 2 FR. 50

SOIXANTE-SEIZIÈME ANNÉE



10 MARS 1904

Pages.

PARIS

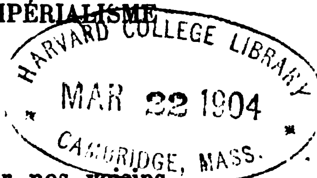
BUREAUX DU *CORRESPONDANT*

31, RUE SAINT-GUILLAUME, 7ᵉ ARRᵗ

1904

LES FINANCES DE L'EMPIRE ALLEMAND
ET LE PARTICULARISME

LE BUDGET DE 1904 ET LA DOUBLE CRISE DE L'IMPÉRIALISME ET DE LA POLITIQUE SOCIALE



L'état des finances de l'empire est devenu pour nos voisins d'outre-Rhin une source très vive d'inquiétudes. Au mois de décembre dernier, en déposant sur le bureau du Reichstag le projet de budget pour l'exercice 1904-1905, le nouveau ministre des finances, M. le baron de Stengel, avouait que le budget de 1903 se soldait par un déficit de 20 millions de marks. Quant à l'exercice prochain, il prévoyait un déficit de plus de 83 millions. La dette de l'empire qui n'était, il y a trente-trois ans, que de 16 millions de marks, s'élève aujourd'hui à plus de 3 milliards. Nous ne parlons pas ici de la dette des Etats confédérés qui dépasse 11 milliards.

Pour tout pays, une telle situation serait grave; elle est plus grave encore pour l'Allemagne : c'est qu'ici la nécessité d'une réforme financière se complique d'une question politique, la plus délicate que l'on puisse agiter au sein de la Confédération, car elle touche au principe même sur lequel repose le pacte fédéral, en mettant en cause les droits des Etats confédérés. On sait qu'en Allemagne la vie politique est loin d'être concentrée entre les mains du gouvernement impérial et du Reichstag. Chacun des vingt-six Etats confédérés a conservé son parlement particulier, compétent pour le règlement de questions de la plus haute importance, telles que celles qui concernent l'Eglise, l'enseignement, une partie du régime fiscal, etc. La majorité des Allemands tient fermement à la conservation de ces droits souverains des Etats et tout projet de réforme qui tendrait à les méconnaître ou seulement à les amoindrir ne saurait manquer d'émouvoir l'âme de la nation allemande jusque dans ses fibres les plus profondes. Et il ne faut pas oublier que cette crise financière se produit au moment où la santé de l'empereur paraît gravement compromise, au moment aussi où le gouvernement impérial vient de déclarer

au socialisme une guerre sans merci et qui, d'ici quelques années, aura été décisive pour l'un des deux adversaires.

Avant de passer en revue l'état des dépenses et des recettes du budget et les moyens proposés pour rétablir l'équilibre des finances de l'Allemagne, il nous semble nécessaire de rappeler les causes qui, en ces dernières années, ont provoqué un tel accroissement des charges budgétaires et une augmentation continue de la dette.

Ces causes, ce sont les deux politiques que le gouvernement poursuit simultanément à l'extérieur et à l'intérieur de l'empire : politique impérialiste et politique sociale.

I

Depuis 1871, l'empire allemand s'est rangé au nombre des grandes puissances qui se disputent l'hégémonie du monde. Tout d'abord il a fallu, en Europe, maintenir l'unité de la confédération au sein de laquelle certains Etats frémissaient encore de la contrainte qu'on leur fit subir; il a fallu garder les territoires brutalement conquis, le Schleswig-Holstein, l'Alsace-Lorraine; il a fallu s'armer jusqu'aux dents pour intimider les voisins et leur enlever tout espoir de revanche. Il a fallu sur nos provinces perdues jeter des lignes de forts infranchissables et en faire, suivant l'expression de Bismarck, « un glacis qui protège toute l'Allemagne ». Mais, en réalité, le César allemand songeait peut-être moins à en faire un glacis qu'à y établir pour ses armées des bases d'opérations futures et à faire jouer, dans l'avenir, à l'Alsace-Lorraine le rôle d'une seconde Provence dans une histoire nouvelle de la conquête des Gaules. Aussi, chaque année, est-ce le budget de la guerre qui absorbe la plus grosse part des ressources de l'empire.

Depuis 1871, à Berlin, deux fois au moins les portes du temple de Janus furent près de se rouvrir et c'est nous qui étions visés. La guerre cependant n'éclata point, mais les années de paix, déjà longues, ne font pas oublier aux Hohenzollern la mission de la Prusse et ils ne croient pas, quoi qu'en pensent les fantoches qui nous gouvernent, que soit close pour l'empire allemand l'ère des conquêtes en Europe.

Il y aurait un grand intérêt à faire mieux connaître aux Français les vraies ambitions germaniques, à mettre en pleine lumière cette campagne pangermaniste qui, avec l'appui occulte du gouvernement de Berlin, se poursuit au delà de toutes les frontières de l'empire. On ne saurait trop rappeler à nos compatriotes qui seraient tentés de se laisser séduire par les discours des Jaurès et des Pressensé que, dans l'extension de ses frontières, l'Allemagne

ne croit pas être arrivée même au milieu de sa course. Au moins de deux côtés encore, à l'ouest et au sud, elle tend les bras aux frères allemands séparés de la grande famille germaine.

A l'ouest, c'est le bassin du Rhin tout entier qu'elle convoite, des Alpes jusqu'à la mer du Nord. Le Rhin, c'est le fleuve allemand par excellence, sacré par les légendes qui l'entourent depuis que se sont déroulés sur ses bords les cycles mystérieux des Nibelungen, plus sacré encore par les efforts inouïs et le sang versé pour le garder ou le reconquérir, image vivante du passé grâce aux vieux burgs et aux églises qui reflètent dans ses eaux leurs créneaux et leurs flèches, gage aussi de la prospérité et de la grandeur du présent et de l'avenir, grâce aux forges qui flambent au confluent de la Ruhr et aux trains de vaisseaux qui le sillonnent de Strasbourg à la frontière de Hollande.

Ce dernier pays est le plus menacé par les convoitises germaniques. La Hollande comme la Flandre, disent les Allemands, sont des pays de race germanique; leurs habitants sont de Bas-Allemands et comme tels ils doivent faire retour à la grande patrie allemande. La Hollande et la Belgique, disent-ils encore, ne sont que le *Vorland* de la Germanie. Une autre raison d'un ordre économique pousse les Allemands vers la Hollande : le désir de faire pénétrer jusqu'à Duisbourg leurs grands steamers. Le jour où la Hollande serait annexée, ils feraient creuser le Rhin de Duisbourg jusqu'à Rotterdam et ne seraient plus tributaires d'un pays étranger pour le transit de l'une des parts les plus importantes de leurs exportations.

Ces visées de l'Allemagne sont si peu platoniques que, dans plus d'une chancellerie européenne, elles ont causé déjà de sérieuses émotions et qu'on s'y est demandé si, en vertu des anciens traités, l'Europe n'était pas garante de l'indépendance des Pays-Bas comme elle l'est de l'indépendance et de la neutralité de la Belgique. Il y a quelques semaines à peine, une nouvelle a paru dans un journal allemand, et de la plus haute importance, quoique à peine signalée dans la presse française, l'annonce d'un traité d'alliance défensive entre la Hollande et la Belgique; les deux petits Etats ont-ils eu raison de mettre en doute, au cas d'une invasion allemande, la possibilité de l'intervention de notre pays, après eux le premier intéressé à leur indépendance, mais conduit aujourd'hui par des hommes incapables de prévoir et de gouverner?

Quant aux sources du Rhin, ce n'est pas seulement une raison de sentiment qui en fait pour l'Allemagne un objet de convoitise. Mais la Suisse est la clef de l'Europe centrale, de la France et de l'Italie. Au point de vue commercial et stratégique, c'est une position de premier ordre.

Le Danube vient prendre sa source près du cours du Rhin, dans la Forêt-Noire, en plein Souabe, au cœur de la Germanie. En tout temps, les Allemands ont associé dans une même communauté de sentiments le Rhin vénérable et le gracieux Danube, *der Vater Rhein und die Mutter Donau.* Le cours supérieur du Danube appartient à l'empire. Son cours moyen est situé dans l'Autriche proprement dite, dans la Cisleithanie, dont les habitants, à peu d'exception près, sont Allemands de race, de cœur et de langage; c'est un fait indiscutable et de là les revendications pangermanistes dont l'écho est parfois si retentissant au sein du Reichsrath de Vienne. Asseoir la puissance de l'empire sur les deux mers, la mer du Nord et l'Adriatique, voilà le plan grandiose des pangermanistes et le désir secret du gouvernement de Berlin, posséder sur l'Adriatique Trieste comme pendant de Hambourg sur la mer du Nord, Trieste, une porte grande ouverte sur l'Orient!

Du côté de l'Orient, l'Allemagne poursuit une politique des plus actives. Faut-il rappeler l'attitude de son gouvernement lors du conflit gréco-turc? le voyage de Guillaume II à Constantinople et à Jérusalem? l'entreprise des chemins de fer en Asie-Mineure? C'est qu'en effet, obligée pour le moment de maintenir la paix en Europe, l'Allemagne déploie son activité et sa force sur le monde entier. La ceinture de tarifs dont l'empire s'est entouré l'a porté naturellement vers la colonisation, conséquence nécessaire de l'abandon du libre-échange qui, en faisant s'éloigner une partie de ses clients, met un pays dans l'obligation de s'ouvrir de nouveaux débouchés.

Il ne rentre pas dans le cadre de notre étude de retracer les pas de géant que l'empire a faits dans le monde, l'occupation en Afrique : du Togo, du Cameroun, du Damaraland, de l'Est africain, en Océanie : de la Terre-de-l'Empereur-Guillaume, de l'archipel Bismarck; enfin, tout dernièrement, la prise de possession de Kiao-Tchou et des îles Samoa.

Le commerce de l'Allemagne, qui dépassait à peine 1 milliard de francs au milieu du dix-neuvième siècle, atteint aujourd'hui 14 milliards. Ses bâtiments de commerce naviguent sous toutes les latitudes. Ses paquebots, plus rapides et plus confortables que ceux des autres nations, desserviront bientôt toutes les grandes routes des mers.

Pour protéger ces intérêts mondiaux, il fallait une flotte à l'Allemagne. L'empire, dans ces dernières années, l'a créée de toutes pièces et le budget des dépenses a grossi d'autant.

II

En même temps que le gouvernement impérial poursuivait cette politique mondiale, il pratiquait à l'intérieur de la confédération une politique sociale plus avancée que celle de bien des républiques qui se disent démocratiques. En Allemagne, depuis une vingtaine d'années, la sollicitude du gouvernement s'est portée d'une façon spéciale vers la classe ouvrière et elle s'est efforcée d'améliorer sa situation.

Le gouvernement allemand a cru, et Bismarck tout le premier a partagé cette erreur, qu'il suffisait d'améliorer la situation matérielle des travailleurs pour rendre l'empire populaire et arrêter les progrès du socialisme. Ce fut Bismarck qui inaugura l'application de la politique sociale.

Au mois de novembre 1880 fut créé le conseil d'économie politique prussien, composé de 75 membres. L'année suivante, l'empereur, dans son message, proclamait hautement le devoir de l'Etat envers ses membres dans le besoin. « Il faut, disait l'empereur, entretenir même dans les classes sans fortune, qui sont les plus nombreuses et les moins instruites, la conception que l'Etat est une institution non seulement nécessaire, mais bienfaisante. »

C'était absolument la doctrine de la Société d'Etudes (*Verein für social Politik*), créée à Eisenach, en 1872, par quelques professeurs, dont Schmoller et Wagner, ceux qu'on nomma « les socialistes de la chaire ». C'était la doctrine aussi du parti « socialiste chrétien », que dirigeait alors le pasteur Stœcker, prédicateur de la cour.

Après avoir posé ces principes, on en vint aux mesures législatives. Ce fut de 1884 à 1887 le vote de la loi sur les assurances en cas d'accident, de 1883 à 1892, sur les assurances en cas de maladie; en 1892 fut votée la loi des retraites pour la vieillesse et en cas d'incapacité de travail.

Lorsqu'en 1888 Guillaume II ouvrit le Reichstag, pour la première fois, il déclara qu'il continuerait l'œuvre législative de son grand-père, « en particulier dans le sens du message du 17 novembre 1881, protection de la population des travailleurs..., suivant les principes de la morale chrétienne ».

C'est pour l'application de cette doctrine que l'empereur réunit à Berlin le fameux congrès international de la législation ouvrière. A ce sujet, Guillaume II avait préalablement consulté quelques grands chefs d'industrie. Comme il interrogeait l'un d'eux, M. Stumm, le plus riche industriel du bassin de la Moselle et popu-

laire dans toute l'Allemagne, sous le nom de « *der Kœnig Stumm* », ce dernier lui répondit : « Sire, j'ai sous mes ordres 6000 ouvriers et je n'ai jamais eu une seule grève. Si Votre Majesté me permet de lui dire franchement ma pensée, je lui dirai que je crois que de tout ce que Votre Majesté fera pour les ouvriers, ceux-ci ne lui auront aucune reconnaissance. »

Les faits ont cruellement confirmé les paroles de M. Stumm. Dans aucun pays du monde le socialisme n'a fait plus de progrès qu'en Allemagne.

La politique d'exception que Bismarck pratiqua contre les socialistes les maintint longtemps dans une sorte d'effacement. Depuis 1890 ils jouissent de nouveau du droit commun, libres d'écrire, de se réunir et de parler. Leur parti qui, aux élections générales de 1877, ne réunissait que 310,000 voix, en a réuni, en 1903, 3 millions. Il n'est pas de paroles plus éloquentes que ces chiffres. La politique sociale du gouvernement a complètement échoué. C'est que, pour lutter efficacement contre le socialisme, il ne convient pas seulement, nous le croyons fermement, d'améliorer le sort de la classe ouvrière et d'introduire dans la législation toutes les réformes sociales compatibles avec le respect de la liberté individuelle, il faut encore, et sans cela tout le reste est vain, répandre dans les masses l'esprit de la justice et de la charité chrétiennes dont le catholicisme seul dispose. Là est vraiment le remède. Ce qui se passe actuellement en Allemagne en est la preuve, et il est remarquable de voir que, de tous les partis, ce sont les catholiques qui, seuls, peuvent lutter avec succès contre les socialistes.

La mégalomanie tudesque devait être facilement séduite par la pensée de poursuivre simultanément l'application de ces deux politiques, ou mieux la réalisation de ces deux idéals, la conquête du monde et l'élévation du prolétariat. Mais, dans les plus grands Etats comme dans les simples ménages, tout se paie et la question financière vient souvent jeter une ombre sur les plus beaux rêves. Ce moment semble arrivé pour l'Allemagne.

III

Les finances allemandes reflètent toute l'organisation politique du pays. Il y a un budget d'empire et un budget particulier à chacun des Etats confédérés.

Un Allemand est donc deux fois contribuable. Il paie l'impôt à l'empire et il le paie encore soit à l'un des royaumes de Prusse, Bavière, Saxe, Wurtemberg; — ou à l'un des grands-duchés de

Bade, Hesse, Saxe-Weimar, Mecklembourg-Schwerin; — ou à l'un des duchés d'Oldenbourg, Brunswick, Saxe-Meiningen, Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg-Gotha, Mecklembourg-Strélitz; — ou à l'une des principautés d'Anhalt, Schwarzbourg-Sondershausen, Schwarzbourg-Rudolstadt, Waldeck, Reuss jeune, Reuss aînée, Schaumbourg-Lippe, Lippe; — ou à l'Alsace-Lorraine; — ou à l'une des trois villes hanséatiques : Hambourg, Brême, Lübeck.

Nous ne nous occuperons ici que des finances de l'empire, mais nous verrons le contre-coup funeste que leur situation mauvaise exerce en ce moment sur celle des Etats confédérés et la difficulté que rencontre une réforme financière, par suite de l'esprit particulariste si enraciné encore dans toute l'Allemagne.

Les impôts d'empire répondent à nos impôts indirects. Ils sont principalement constitués par les droits de douane, les taxes de consommation et l'impôt du timbre.

Cependant, comme les recettes de ces impôts ne sont pas suffisantes pour les besoins de l'empire, chacun des Etats confédérés est frappé d'une contribution calculée d'après le chiffre de sa population, et d'après d'autres principes que nous verrons plus loin. Ce sont les contributions matriculaires (*Matrikularbeitræge*).

L'empire lui-même ne conserve pas tous ses revenus. Depuis 1881, en vertu de la clause dite de Frankenstein, du nom de son auteur, l'empire n'a le droit de prélever que 130 millions sur les revenus des douanes et du tabac. Le surplus de ces recettes, ainsi que tout le produit de l'impôt sur le timbre, est versé aux Etats confédérés.

Ces virements (*Uberweisungen*) furent presque toujours inférieurs aux contributions matriculaires. De là les plaintes réitérées des Etats confédérés, plaintes qui sont devenues plus vives en ces dernières années et qui semblent aujourd'hui acculer le gouvernement impérial à la nécessité d'une réforme financière.

Il n'y a d'ailleurs pas de limites aux contributions matriculaires, pas de limites, voulons-nous dire, autres que les besoins de l'empire. L'article 70 de la Constitution n'ordonne-t-il pas qu'à défaut des autres impôts le budget impérial sera équilibré par les contributions matriculaires des Etats?

L'empire ne s'est pas fait faute de prélever sur les Etats confédérés des contributions bien supérieures à ses virements, sans préjudice, d'ailleurs, du droit que lui confère l'article 73 de la Constitution de recourir à l'emprunt pour toutes les dépenses extraordinaires. Ces emprunts étaient naguère d'autant plus faciles à émettre qu'en Allemagne, comme dans les autres parties de l'Europe, les fonds d'Etat jouissaient d'un engouement général.

Il semble qu'aujourd'hui cette ère soit close et que les capitaux se portent de plus en plus vers les entreprises industrielles.

La dette de l'empire, avons-nous dit, qui était de 16 millions de marks seulement le 1er avril 1871, dépasse aujourd'hui 3 milliards. Le chiffre de la dette s'est accru principalement dans ces dernières années. Comme le député Schœdler le rappelait l'autre jour au Reichstag, tandis que, de 1895 à 1899, la dette n'a augmenté que de 215 millions, de 1900 à 1904, y compris le projet d'exercice de cette année, elle s'est accrue brusquement de 1 milliard 20 millions. Nous verrons plus loin que pour l'exercice 1904 seulement, elle croîtra de plus de 214 millions. Il est certain qu'une telle situation est faite pour donner aux hommes d'Etat allemands de sérieux embarras pour le présent et les plus graves soucis pour l'avenir.

L'année financière allemande commence le 1er avril et se termine le 31 mars. Toutes les dépenses et toutes les recettes sont inscrites dans le budget allemand conformément au principe de l'universalité qui le régit.

En France, pour établir le budget, on se reporte aux résultats de l'avant-dernier exercice. En Allemagne, il n'y a pas, pour cette opération, de règles absolument déterminées; on tient compte de toutes les circonstances propres à fournir des indications.

Le budget est confectionné par le ministre des finances de l'empire. Il est ensuite soumis à l'approbation du Bundesrath, le conseil fédéral, composé des représentants des vingt-six Etats confédérés. Chaque Etat dispose d'un nombre de voix plus ou moins en rapport avec sa force et ses proportions. La Prusse a 17 voix; la Bavière, 6; la Saxe, 4; le Wurtemberg, 4; la Hesse, 3; la Bade, 3; le Mecklembourg, 2; le Brunswick, 2; chacun des autres Etats a 1 voix.

Quand le budget a été examiné et approuvé par le Bundesrath, il vient en discussion devant le Reichstag. C'est ainsi que normalement se passent les choses. En droit, le Reichstag, comme chez nous la Chambre des députés, a l'initiative en ce qui concerne les finances; mais, en fait, les dépenses sont toujours proposées par le gouvernement.

Le budget est annuel, malgré les nombreux assauts que livra au Reichstag M. de Bismarck pour obtenir qu'il fût biennal. Du moins obtint-il à peu près gain de cause sur un point important, le plus important puisque c'est celui qui entraîne le plus de dépenses, l'armée; et il fut décidé que les effectifs militaires seraient votés pour sept ans. C'était le fameux septennat qui fut

l'objet, on s'en souvient, de négociations habiles entre le cabinet de Berlin et la cour de Rome. Le chancelier de fer se départit de sa rigueur envers les catholiques et sollicita de Léon XIII de vouloir bien influer sur les députés du Centre pour les amener à voter son projet. Le septennat a été remplacé depuis par le quinquennat; mais pendant cinq années encore, les membres du Reichstag se trouvent engagés à voter les fonds nécessaires à l'entretien des effectifs légaux.

Voici le projet de budget pour l'exercice 1904-1905. Il atteint le chiffre de 2,460,735,004 marks, en augmentation sur l'exercice courant de 43,706,092 marks.

DÉPENSES

	Marks.
Reichstag	757,200
Chancellerie de l'empire	241,600
Affaires étrangères	15,552,207
Intérieur	68,995,157
Armée	579,267,585
Justice militaire	549,630
Marine et administration de Kiaotchou	99,827,620
Justice	2,178,529
Trésor	17,451,605
Virements	553,931,000
Dette	105,312,550
Cour des comptes	973,820
Pensions	78,867,320
Fonds des Invalides	41,621,399
Postes et Télégraphes	414,139,292
Imprimerie impériale	5,519,181
Chemins de fer	71,861,380
Dépenses extraordinaires	403,687,929
Total	2,460,735,004

RECETTES

	Marks.
Douanes et taxes de consommation	811,682,980
Timbre	88,856,000
Postes et Télégraphes	480,144,130
Imprimerie impériale	8,315,000
Chemins de fer	96,305,700
Banque	11,048,500
Diverses recettes administratives	37,327,320
Recettes administratives provenant d'années précédentes	113,900
Fonds des Invalides	42,562,624
Versement du budget extraordinaire	59,500,000
Compensation	18,096,826
Contributions matriculaires	577,645,860
Recettes extraordinaires et emprunt	229,136,164
Total	2,460,735,004

IV

Nous voyons que pour 1904 les contributions matriculaires atteignent le chiffre de 577,645,860 marks, tandis que les virements aux Etats montent seulement à 553,931,000 marks. Il s'ensuit que 23,714,800 marks des contributions matriculaires ne seront pas compensés par les virements. Les Etats avaient d'ailleurs déclaré à l'empire qu'il leur était impossible de fournir un excédent de contributions matriculaires supérieur à 24 millions de marks.

Au chapitre des recettes extraordinaires, nous voyons figurer 229,136,164 marks. Cette somme comprend le nouvel emprunt proposé par le gouvernement et qui s'élève à 214,713,352 marks.

L'exercice 1904-1905 subira un déficit de 83,214,860 marks. Ce déficit sera couvert d'une part par l'excédent de contributions matriculaires 23,214,860 marks. Il restera 59,500,000 marks qui seront couverts par une partie de l'emprunt. Le reste de l'emprunt servira à couvrir le déficit de 1902-1903.

L'emprunt a pour but de répondre encore à certaines exigences extraordinaires du ministère impérial de l'intérieur, du ministère des finances, de l'administration des postes et télégraphes, de l'armée, de la marine, des chemins de fer impériaux et de l'expédition en Extrême-Orient, encore que, dans toutes ces branches de l'administration, la plus stricte économie ait présidé à l'établissement des dépenses nouvelles.

Le service de la dette de l'empire exige pour le prochain exercice la somme de 105,312,550 marks, ce qui constitue une augmentation de 6,228,330 marks.

En 1899, cette dépense annuelle n'était que de 75 millions. En 1903, elle atteignait 99 millions, aujourd'hui plus de 105 millions. On voit quelle est la rapidité de la progression. Il n'y a jamais eu de tentative sérieuse d'amortissement. Cette situation déplorable n'empêche pas le gouvernement, tout en maintenant à l'intérieur sa politique de protection sociale (retraites, assurances, etc.), de continuer dans le monde sa politique impérialiste.

C'est ainsi que, dans le budget de 1904, nous constatons une augmentation de 734,458 marks pour les affaires étrangères. On augmente le personnel de cette administration et on crée de nouveaux consulats à Atlanta, à la Nouvelle-Orléans, à Seatlh et à Saint-Paul. Quant au budget extraordinaire des affaires étrangères, qui est de 17,699,176 marks, on y a inscrit des crédits pour des recherches scientifiques et ethnologiques en Chine, pour la construction d'hôtels destinés aux légations de Tanger, Bangkok et Téhéran.

En ce qui concerne les colonies, on augmente à peu près partout les anciennes dépenses ou l'on en crée de nouvelles. Ce sont les crédits pour l'exposition des produits coloniaux à l'Exposition universelle de Saint-Louis. Ce sont 1,800,000 marks demandés une seconde fois pour continuer la ligne ferrée de l'Afrique orientale allemande. Une autre somme est demandée pour achever le port de Dar-ès-Salam, capitale de l'Ost-Deutsch Africa. Pour la même colonie, 97,500 marks sont inscrits afin d'effectuer des travaux hydrauliques, et 45,000 marks pour des expériences de culture cotonnière. Une dépense de 3,473,000 marks est prévue pour la construction du port de commerce de Kiao-tchou.

Le budget des colonies est donc augmenté dans des proportions très considérables. Nous constatons la même progression du côté des dépenses militaires. La situation financière peut être embarrassante, le gouvernement impérial ne pense pas que l'heure ait sonné de former les faisceaux et de songer au repos.

Pendant que, dans notre pays, un gouvernement antipatriote poursuit chaque jour la désorganisation de l'armée et l'affaiblissement de la défense nationale, de l'autre côté des Vosges l'entraînement militaire ne s'est pas ralenti, et de plus grands sacrifices sont consentis chaque année pour la force et la grandeur de la patrie.

Pour l'exercice 1904 les dépenses extraordinaires en faveur de l'armée sont de 28,393,828 marks. C'est une augmentation de 3,440,572 marks par rapport au crédit du précédent budget. Cette augmentation a principalement pour but d'élever le traitement des lieutenants-colonels d'infanterie. Au lieu de 5,850 marks ils recevront désormais une solde annuelle de 7,200 marks. Le gouvernement propose aussi une amélioration de la solde des sous-officiers. Voilà comment le gouvernement impérial répond aux provocations des socialistes, aux injures contre l'armée et notamment au tapage qui vient d'être fait dans la presse et au Parlement autour du roman du lieutenant Bilse : *Aus einer kleinen Garnison.*

En même temps qu'une politique impérialiste le gouvernement poursuit une politique sociale.

Les 68 millions de marks du ministère de l'intérieur comprennent les assurances contre la maladie et la vieillesse, telles qu'elles sont établies par la loi du 22 juin 1889. En vertu de cette loi, tout travailleur dont le salaire ne dépasse pas 200 marks par an est tenu de verser une contribution hebdomadaire de 14 à 30 pfennigs. De son côté le patron doit en verser autant. L'ouvrier a le droit de toucher une rente à partir de soixante-dix ans ou quand la maladie l'empêche de gagner au moins le tiers de son salaire. Il faut trente ans de labeur pour avoir droit à la retraite de la vieil-

lesse et cinq ans en cas de maladie. C'est ce qu'on appelle l'*Invaliden Rente*. La rente pour la vieillesse varie de 106 à 191 marks, celle pour la maladie de 114 à 278 marks. L'empire verse 50 marks pour chaque rente. L'assurance devant s'étendre à 11 millions d'ouvriers, quand elle sera complètement appliquée la part de l'Etat sera de 75,000,000 de marks.

Le fonds des Invalides, 500 millions, a été prélevé sur l'indemnité de la guerre de 1870-71. Il a pour but de subvenir au paiement des pensions de l'armée et de la marine accordées à la suite de la guerre.

Nous avons passé en revue les principales dépenses de l'empire, voyons maintenant quelles sont ses principales ressources.

V

Nous avons dit que les revenus de l'empire proviennent d'impôts indirects. En effet, ses principales ressources sont les produits des douanes, les taxes sur les objets de consommation et l'impôt du timbre.

Douanes. — Les recettes des douanes sont évaluées à 490,869,000 marks. C'est sur le précédent exercice une augmentation de 18,306,000 marks.

On sait les nombreuses variations que le régime des douanes allemandes a subi depuis le milieu du dix-neuvième siècle. La question douanière qui joue un rôle si considérable dans la vie de tous les États en a joué un plus grand encore dans la formation et la vie de l'empire allemand. N'est-ce pas le Zollverein qui fut, au dix-neuvième siècle, le point de départ de l'hégémonie prussienne sur l'Allemagne, et n'est-ce pas le succès de cette première union qui a montré la communauté d'intérêts entre les États secondaires et la Prusse, tandis que, à l'autre bout de la Confédération germanique, le Zollbund fondé par l'Autriche échouait parce qu'il ne répondait pas à des nécessités économiques?

Si nous nous reportons à dix années en arrière, nous voyons que les revenus des douanes étaient inscrites au budget de 1894 pour 350 millions de marks; au prochain budget, elles figurent pour 490 millions : on voit que la progression est rapide.

Comme beaucoup d'autres Etats, au milieu du dix-neuvième siècle, la Prusse était devenue libre-échangiste et ce fut sous l'inspiration des doctrines de l'école de Manchester, alors prédominantes dans toute l'Europe, qu'elle conclut, en 1862, un traité de commerce avec la France. Pendant toute cette période du

second empire français et pendant les années qui suivirent, M. de Bismarck proposa et fit voter une série de mesures tendant au rappel des divers droits de douane existants. Encore en 1877, il réussit à faire abolir tout droit d'entrée sur les fers. Mais cette mesure, une de celles qui émurent le plus l'industrie d'outre-Rhin, — les marchés allemands furent envahis par les fers anglais, — allait, par son exagération même, devenir la cause de la conversion du grand homme d'Etat à un système économique sinon plus justifiable en théorie, du moins plus en rapport avec la réalité des faits. Le prince de Bismarck était un politique trop réaliste pour se contenter toujours de vaines formules et pour ne pas prêter une oreille attentive au concert de lamentations sur les funestes effets de la concurrence étrangère, qui s'élevait alors de toutes parts. Fidèle à la vieille méthode d'isolement et de méditation, qu'il pratiqua chaque fois qu'il eut une grande bataille à préparer, le prince se retira plusieurs mois dans son château de Frédérichsruhe. La conversion fut complète. Sa décision était prise et la résolution de s'y tenir, inébranlable. Dans le discours du trône du 12 février 1879, l'empereur annonça au Parlement, qu'il était de son devoir et de l'intérêt de l'empire de revenir à une politique de protection, « aux principes éprouvés sur lesquels le Zollverein avait reposé pendant un demi-siècle ».

On frappa de droits d'entrée tous les objets de consommation. Le 12 juillet 1879, un tarif fut établi sur les céréales et sur les bois. Un autre fut mis sur le pétrole. Les droits sur le bétail furent rétablis. Les droits sur les tissus, le tabac, le vin, le café, le riz et le thé furent élevés. Par la suite, ces droits furent encore augmentés. En 1885, les droits sur les bois furent doublés, ceux sur les céréales furent triplés.

Ces traités, protectionnistes à outrance, provoquèrent une levée de boucliers de la part des industriels. Bismarck avait disparu du pouvoir. Guillaume II résolut de donner satisfaction aux industriels et aussi aux ouvriers qui se plaignaient de la cherté du pain et des denrées premières. C'était l'époque où l'empereur allemand commençait à apporter une si vive sollicitude à l'amélioration du sort de la classe ouvrière. En 1890, le nouveau chancelier, le général de Caprivi, reçut l'ordre de négocier d'autres traités de commerce.

Ces traités ratifiés par le Reichstag, en 1891 et en 1892 étaient signés avec l'Italie, la Suisse et la Belgique et ont expiré le 1er février 1904. Ils fixaient des limites aux droits d'entrée sur la plupart des marchandises. Pour certaines, toute franchise était accordée. Enfin, dans tous les traités, on stipulait la clause de la nation la plus favorisée.

Un nouveau traité de commerce fut également signé avec la Russie, le 5 février 1894. Sa durée fut fixée à dix ans. Les droits sur les charbons et les câbles électriques allemands étaient abaissés. Il en était de même pour les droits sur les tissus, la soie, les produits chimiques. En revanche, l'Allemagne abaissait à 3 marks 50 par quintal son droit d'entrée sur le blé. La clause de la nation la plus favorisée était insérée dans le contrat.

Bien qu'ils soient moins rigoureux que ceux conclus dans les années qui suivirent 1879, ces traités n'en sont pas moins inspirés par un esprit bien net de protection. Ils ont contribué pour une large part au grand essor de l'industrie allemande et ils ont fait bénéficier le trésor de l'empire d'une plus-value de 100 millions de marks. Cependant les agrariens n'ont cessé de protester contre eux, particulièrement contre celui conclu avec la Russie. Ils ne pouvaient pardonner au gouvernement d'avoir abaissé à 3 marks 50 par quintal le droit sur le blé.

Les réclamations des agrariens ont abouti à faire discuter de nouveau les tarifs, en 1902 et au commencement de 1903. Le vote des nouveaux tarifs a donné lieu aux débats les plus passionnés, au point qu'on les a comparés à ceux du Reichsrath autrichien, quand s'y pose la question de race.

Le projet de tarif douanier fut présenté au Reichstag, en novembre 1901, par M. le comte de Bülow. Ce projet prévoyait deux tarifs : un tarif général et un tarif conventionnel, celui-ci variable suivant les traités de commerce; mais le projet stipulait que les droits sur les céréales ne pourraient être abaissés au-dessous d'un certain chiffre.

Les droits sur les céréales, le bétail, le vin, les dentelles étaient élevés. Ce projet, qu'on espérait devoir concilier les différents partis, industriels et agrariens, souleva une tempête générale dans le Parlement. D'autre part, l'Autriche-Hongrie, la Russie, les Etats-Unis et même l'Italie firent sentir leur mécontentement. Dans la presse allemande, une campagne formidable fut menée par les partis. Bebel rédigea contre le tarif une pétition qui réunit trois millions et demi de signatures.

Le projet avait été renvoyé à une commission. Celle-ci, par 14 voix contre 10, votait l'élévation du droit d'entrée sur le froment à 60 marks par tonne.

Le 15 octobre 1902, avait lieu la rentrée du Reichstag et la reprise de la discussion des tarifs douaniers. Les agrariens les plus exagérés, sous la conduite du baron de Wangenheim, défendaient les propositions de la commission, c'est-à-dire l'élévation du tarif à 60 marks sur la tonne de froment. Dans son discours du

16 octobre, M. de Bülow fit tous ses efforts pour ramener les agrariens à une vue plus juste de la situation. Il demandait que les droits ne dépassassent pas 55 marks par tonne de froment et 50 marks par tonne de seigle et d'avoine. En ce qui concernait l'importation des bestiaux, il rejetait l'établissement d'un tarif minimum. Mais la majorité se prononça pour les propositions de la commission.

En France ou en Angleterre, le chef du pouvoir eût démissionné, mais en Allemagne il importe beaucoup moins au gouvernement d'être mis en minorité. Le chancelier demeure, malgré tous les votes du Parlement. Au besoin le gouvernement, d'accord avec le Bundesrath dissoudrait le Reichstag. Au besoin aussi et sans qu'il fût nécessaire d'une dissolution et de nouvelles élections, le gouvernement passerait, malgré toutes les objurgations des députés, à l'exécution de sa volonté comme le prince de Bismarck soutenait qu'il en avait le droit, d'accord en cela avec les plus éminents jurisconsultes de l'empire.

Mais plutôt que de brusquer les choses, M. de Bülow (chez qui l'on a toujours prétendu que les qualités du diplomate sont supérieures encore à celles de l'homme d'Etat) préféra demeurer sur le terrain des négociations. Il s'efforça d'arriver à une entente avec les chefs de la droite et du centre, entente dont l'effet eût été de lui donner une majorité certaine. Pendant plusieurs semaines, ces négociations furent vaines.

Ce fut sur ces entrefaites et à ce propos qu'on modifia le mode de votation au Parlement. Sur la proposition du docteur Spahn, leader du centre, on adopta le système de la Chambre française; à l'appel nominal, on substitua le scrutin secret. En adoptant cette mesure, le gouvernement commençait à se concilier les dispositions du centre. Il allait bientôt, par d'autres concessions, gagner une majorité complète.

Le chancelier, après s'être mis d'accord avec le Bundesrath, accepta quelques augmentations proposées par la commission. Les droits sur les orges furent fixés à un chiffre variant de 30 à 40 marks par tonne. Le gouvernement inscrivit dans son programme l'abolition des octrois en 1910. Il fut convenu qu'une partie des excédents de tarifs serait consacrée à des pensions de secours pour les veuves et orphelins pauvres. Moyennant ces concessions, la majorité du Reichstag abandonnerait les 60 marks par tonne de froment et accepterait le tarif du gouvernement, 55 marks. Elle consentait aussi le tarif proposé par le gouvernement pour le seigle et l'avoine, 50 marks par tonne.

La loi des tarifs, comprenant 946 articles, fut votée en bloc le

14 décembre 1902, malgré l'obstruction formidable de la coalition libérale-socialiste.

Nous avons fait remarquer plus haut la progression continue du rendement des douanes sous leur régime actuel. C'est à partir de 1904 que le nouveau régime va commencer, au moins partiellement, à fonctionner et à donner, le gouvernement l'espère fermement, des revenus supérieurs à ceux du régime actuel. Mais beaucoup d'économistes et des plus éminents pensent que l'Allemagne peut s'attendre de ce côté à enregistrer de nombreux mécomptes.

Si nous nous sommes étendus un peu longuement sur la question des douanes, c'est qu'il s'agit en réalité de la source principale des revenus de l'empire.

Tabac. — Le tabac a rapporté 1 million de moins en 1903 que l'année précédente. Dans le prochain exercice, ses recettes sont inscrites pour 11,855,000 marks, soit 457,000 marks de moins que dans le dernier exercice. N'est pas compris dans ce chiffre le revenu des droits d'entrée sur les tabacs étrangers. Ce revenu, qui monte, à 50 millions de marks, est englobé dans le chiffre des recettes générales des douanes. Il ne s'agit ici que du tabac produit en Allemagne. Mais, étant donné la quantité considérable de cette production, environ 50,000 tonnes, c'est un chiffre de revenu bien minime que 11 millions. Aussi y a-t-il longtemps que de nombreux économistes allemands réclament l'introduction du monopole pour la fabrication et la vente du tabac. Jusqu'ici le gouvernement s'est contenté d'un droit peu élevé sur la première vente. En 1894, on tenta vainement d'établir un impôt sur la fabrication.

Sel et sucre. — Les recettes de l'impôt sur le sel sont inscrites dans le projet du prochain exercice pour la somme de 50,306,000 marks. C'est 1,233,000 marks de plus que dans l'exercice 1903-1904. Mais le gouvernement pourrait bien être trompé dans ses prévisions, car déjà dans le dernier exercice, malgré la hausse attendue, il y a eu un déficit de 2 millions et demi.

Les recettes sur le sucre ont été moins satisfaisantes encore. Il y a pour celles-ci, en 1903, un déficit de 14 millions de marks. Le gouvernement a profité de la leçon et il a, pour 1904, évalué le rendement à 8 millions et demi de moins qu'en 1903, soit 105,322,000 marks.

L'impôt sur le sucre consiste en une taxe de consommation de 18 marks par quintal. Cette taxe a été établie en 1891 et appliquée depuis 1892. On avait établi aussi une prime à l'exportation. Elle a été supprimée en 1902.

Alcool. — Il y a deux taxes qui frappent l'alcool, l'une établie

sur la fabrication, l'autre sur la consommation. La taxe de fabrication (*maischbottischsteuer*) est fixée d'après la capacité des cuves de fermentation. La taxe de consommation (*verbrauchsabgabe*) frappe le produit fabriqué.

L'impôt sur la fabrication a donné en 1903 un déficit de 10 millions. M. de Stengel attribue ce déficit à la limitation de la production de l'alcool en 1902-1903. Dans le budget de 1904 les recettes sont évaluées, pour l'impôt sur la fabrication, à 5 millions trois quarts de moins que dans le précédent exercice, soit 12,775,000 marks.

Quant à l'impôt sur la consommation, il est évalué à 106,400,000 marks, soit, en moins sur l'évaluation de 1903, la somme de 2,267,000 marks.

En 1886, on tenta d'introduire le monopole de l'alcool.

La Bavière, le Wurtemberg et la Bade sont autonomes pour l'impôt sur l'alcool. Leur contribution matriculaire est élevée de ce chef jusqu'à concurrence du rendement de cet impôt dans le Nord.

Bière. — L'impôt sur la bière a subi aussi un déficit en 1903. La taxe est de 4 marks par quintal de malt. De plus, il y a une taxe légère sur la circulation de la bière. Dans le budget de 1904 l'impôt sur la bière est évalué à 29,550,000 marks, soit une diminution de 1,296,000 marks.

La Bavière, le Wurtemberg, la Bade et l'Alsace-Lorraine sont autonomes pour l'impôt sur la bière. Mais ces Etats sont tenus, comme pour l'alcool, de payer à l'empire une contribution qui correspond à la somme que l'impôt produit par tête d'habitant dans le Nord. Ce régime leur est avantageux, car la consommation de bière dans le Sud est bien supérieure à celle du Nord.

Vin. — L'empire ne perçoit pas d'impôt sur les vins en général. Cet impôt est perçu pour le compte des Etats confédérés, sauf par la Bavière et par la Prusse.

L'empire s'est borné à établir, en 1902, un impôt sur les vins mousseux, *schaumweinsteuer*. Cette taxe est évaluée dans le budget de 1904 pour la somme de 4,531,000 marks, comme dans le précédent budget.

Timbre. — Les recettes de l'impôt du timbre sont évaluées, pour 1904, à 88,856,000 marks, soit, sur l'évaluation de l'année dernière, une diminution de 4,172,000 marks. Il faut comprendre sous cette dénomination générale du timbre, le timbre sur les cartes à jouer, le timbre des effets de commerce, le droit de statistique, les impôts de Bourse, les droits de transaction.

A ce propos, disons que le discours du trône annonce une modification dans un sens libéral de la loi du 22 juin 1896 sur les opérations de bourse. Nous ne nous étendons pas davantage sur ce

projet, car, au dire des financiers allemands, cette promesse souvent faite ne paraît pas, cette fois encore, devoir devenir une réalité.

Chemins de fer. — En Allemagne, presque toutes les voies ferrées sont du domaine de l'Etat. Les compagnies privées n'ont qu'un réseau insignifiant. Mais tous les principaux Etats confédérés, sauf la Hesse, ont conservé leur réseau propre. Les chemins de fer d'empire sont donc peu nombreux. Le réseau principal est celui d'Alsace-Lorraine.

L'évaluation des recettes est inscrite au budget de 1904 pour la somme de 96,305,700 marks. De cette somme, il faut défalquer d'abord, comme dépenses ordinaires, 71,460,500 marks, et, comme dépenses spéciales et ne devant pas se renouveler, 6,851,500 marks. Le total net des recettes n'atteindra donc, suivant les prévisions du gouvernement, que 17,993,700 marks.

Postes et Télégraphes. — Les recettes des Postes et Télégraphes sont évaluées à la somme de 480,144,130 marks, et les dépenses ordinaires à 414,139,292 marks. Les dépenses spéciales atteignent le chiffre de 13,271,012 marks. La recette nette est donc de 52,733,826 marks.

Banque. — Nous voyons figurer au tableau des recettes du budget de 1904 la somme de 11,048,500 marks. Cette somme est produite par la taxe perçue sur la circulation des billets de la *Reichsbank*, et principalement par la redevance payée par la banque à l'empire pour le partage des bénéfices. Dans son discours du 9 décembre dernier, M. de Stengel rappelait la diminution des recettes de la banque de l'empire en 1902. Il faut attribuer cette diminution, disait-il, à la crise générale que traverse l'industrie allemande. Cette décroissance a continué en 1903, mais dans des proportions moindres. La *Reichsbank* a fonctionné pour la première fois le 1er janvier 1876. « Sous le titre de *Reichsbank*, disait la loi, est créée une banque placée sous la direction et la surveillance de l'empire; sa mission est de régler la circulation monétaire sur toute l'étendue du territoire, de faciliter la compensation des paiements et de rendre productifs les capitaux disponibles. »

Le capital de la *Reichsbank* est de 120 millions de marks. Il a été fourni par des actionnaires particuliers. Les billets circulant ne doivent jamais dépasser l'encaisse et le portefeuille de plus d'une quantité déterminée.

La banque de l'empire n'a pas comme la banque de France le privilège exclusif d'émettre des billets. D'autres banques en émettent, mais en nombre beaucoup moins considérable et qui va toujours en diminuant.

La banque de l'empire n'appartient pas à l'Etat, c'est un prin-

cipe absolu. Mais elle est surveillée et gérée par l'Etat. La surveillance est directement exercée par le chancelier de l'empire, assisté de trois curateurs. La gestion est confiée à un Directoire nommé par le gouvernement.

CONTRIBUTIONS MATRICULAIRES. — Nous avons voulu parler en dernier lieu de cette source de revenu, car la question des contributions matriculaires est la transition naturelle qui nous conduira à parler de la réforme financière proposée aujourd'hui par le gouvernement et des obstacles qu'elle rencontre.

Dans l'exercice 1904, les contributions matriculaires figurent pour la somme de 577,645,860 marks, qui devra être payée par les Etats confédérés. La quotité de la contribution de chacun d'eux est établie d'après le chiffre de sa population, et aussi d'après d'autres principes comme le fait pour l'Etat d'appartenir ou non à l'union pour la brasserie ou à l'union pour l'alcool.

Il y a donc des contributions matriculaires générales et des contributions matriculaires spéciales. Les premières sont celles auxquelles tous les Etats de la confédération prennent part. Les secondes sont celles que fournissent seulement certains Etats eu égard à l'exemption de perception de telle ou telle taxe sur leur territoire.

Les contributions matriculaires sont compensées comme on l'a vu par les virements que l'empire fait aux Etats confédérés.

Ces virements sont inscrits, dans l'exercice 1904, pour la somme de 553,931,000 marks. Ils sont produits par l'excédent des recettes provenant des douanes et du tabac et par tout le produit de l'impôt du timbre. Les virements sont distribués uniquement au prorata de la population, et donc suivant un principe différent de l'établissement des contributions matriculaires.

C'est une véritable subvention de l'empire aux Etats confédérés. Mais par suite du chiffre énorme qu'atteignent les contributions matriculaires, les virements n'arrivent même pas à compenser, pour les Etats, le sacrifice qu'ils font du chef de leurs contributions.

Aussi les doléances des Etats, depuis quelques années, sont-elles devenues de plus en plus vives. La Prusse, à cause de l'organisation parfaite de son budget, et aussi à cause de ses grandes ressources et de son crédit, supporte encore tant bien que mal la charge des contributions matriculaires. Mais pour les autres pays, cette charge est écrasante, sans compter que les fluctuations constantes des contributions exigées par l'empire, dérangent tous les calculs et toutes les prévisions des ministres des finances. Le moment va venir, comme le disait le député Sattler, où certains de ces Etats devront renoncer au développement de leur civilisation,

jusqu'ici leur premier souci, s'ils doivent répondre longtemps encore à de telles exigences pécuniaires de la part de l'empire.

L'excédent des contributions matriculaires sur les virements fut à peu près constant. De 1872 à 1881, les Etats confédérés ont payé un excédent de 82, 59, 51, 52, 56, 64, 70, 64, 25 millions de marks; en 1881, ils payaient 17 millions, et 1 million en 1882. En 1898, l'excédent fut de 20 millions; de 13 millions en 1899 et en 1900; cependant, de 1883 à 1892, les contributions et les virements s'équilibrèrent. Il en fut de même de 1894 à 1897, et aussi en 1901; mais pendant chacune des années 1902 et 1903, l'excédent fut de 24 millions. Nous avons dit plus haut que, dans le prochain exercice, il est fixé à 23,714,860 marks. Les Etats confédérés ont déclaré qu'il leur était impossible de dépasser désormais 24 millions. « L'institution des contributions matriculaires, dit M. le député Sattler, était bien prévue dans la Constitution, mais on ne la considérait que comme un facteur mobile et relativement peu important, ainsi ajouté parmi les recettes pour donner un jeu plus facile à l'établissement du budget ». Depuis on en a fait, au contraire, un des facteurs principaux du budget de l'empire.

VI

Le projet de budget que vient de présenter au Reichstag le nouveau ministre des finances, M. le baron de Stengel, s'inspire d'un réel souci de remédier aux inconvénients de ce dualisme budgétaire et aussi d'enrayer, s'il est possible, la progression continue des dépenses et de la dette; mais, quelque versé dans les questions financières que soit M. de Stengel, il n'a pu, sinon voulu, prendre les décisions énergiques que comportait la situation. Au lieu d'une refonte générale du système fiscal que chacun attendait et à laquelle il faudra bien arriver un jour, soit par timidité d'esprit naturelle, soit pour obéir à des ordres venus de haut, il s'est contenté de palliatifs et de demi-mesures.

Son projet de réforme peut se résumer brièvement. Il s'attache à deux points principaux. Le premier est de décréter à l'avenir une limitation de la clause de Frankenstein aux termes de laquelle l'empire est tenu, quand il a prélevé 130 millions sur les produits des douanes et du tabac, de verser le reste ainsi que tout le produit de l'impôt du timbre à la caisse des Etats. Comme le faisait remarquer le ministre, cette clause agissait, au début, sur une somme de 40 millions, mais aujourd'hui elle agit sur plus d'un demi-milliard. Les circonstances étant changées, il convient de modifier aussi la loi. Le ministre propose de limiter la clause de Fran-

kentein à l'impôt sur l'alcool. Cet impôt produit, d'une part, 12,775,000 marks (impôt sur la fabrication) et, d'autre part, 106,400,000 marks (impôt sur la consommation). On voit combien seraient ainsi réduits les virements. Ici l'avantage apparaît évident pour l'empire, mais tel quel, il ne serait jamais consenti par les Etats confédérés. Aussi le gouvernement a-t-il eu soin d'inscrire, dans son projet, la contre-partie de cette limitation, et c'est ici qu'apparaît le second point de la réforme proposée par M. de Stengel.

D'après l'article 70 de la Constitution, l'empire a le droit de prélever des contributions matriculaires jusqu'à concurrence de l'équilibre de son budget. Le nouvel article 70 fixera des limites précises et infranchissables. D'autre part, les contributions matriculaires devront être mieux réparties qu'elles ne le sont aujourd'hui. Pour fixer les contributions, au lieu de tenir compte de la population des Etats, on tiendra compte de leurs ressources.

En soi le projet de réforme est bon, mais il est complètement insuffisant. Il est bon, car en fixant des limites précises aux contributions matriculaires, il va mettre un terme au véritable cauchemar qui assiégeait les ministres des finances des Etats confédérés. Quelle difficulté, en effet, d'établir un budget quand il y a un chapitre des dépenses où peut s'inscrire une somme si variable, une somme qui peut passer de 1 à 100 millions et qui, même sous le coup de besoins imprévus de l'empire, pourrait aller bien au delà.

Mais nous avons vu que l'empire limite aussi ses virements. Si le projet de M. de Stengel est voté, l'empire gardera l'intégralité de ses recettes des douanes, du tabac et du timbre. Les virements n'agiront plus que sur l'impôt de l'alcool. Pour que le projet de réforme ne tourne pas au désavantage des Etats confédérés, il faudra que la proportion soit bien gardée entre les deux limitations, celle des virements et celle des contributions matriculaires. Si l'intérêt de l'empire et celui des Etats confédérés sont traités avec les mêmes égards, alors la réforme de M. de Stengel pourra compter comme un léger progrès, en ce sens qu'elle aura au moins contribué à amoindrir et à simplifier le système bizarre des virements et des contributions matriculaires.

Mais si, en soi, le projet de réforme est bon, il demeure cependant complètement insuffisant et, en Allemagne, chacun s'en rend compte, le gouvernement tout le premier. Aujourd'hui comme hier, le gouvernement impérial voudrait supprimer les contributions matriculaires; il voudrait, financièrement parlant, rendre l'empire complètement indépendant des Etats confédérés.

Ce fut naguère la pensée constante de Bismarck. Il souffrait que l'empire en fût, suivant sa propre expression, « réduit à mendier devant la porte des Etats ». Non seulement il voulait que l'empire fût financièrement indépendant, mais il eût voulu qu'il devînt en quelque sorte le banquier de tous les Etats allemands, et que, les contributions matriculaires disparues, les virements demeurassent avec leur caractère véritable de subvention accordée aux Etats, alors qu'aujourd'hui ils ne sont pas même une compensation. L'empire eût perçu des taxes de consommation nouvelles, ou bien celles qu'il perçoit aujourd'hui eussent été élevées. Bismarck songea même à établir, au bénéfice de l'empire, l'impôt sur le revenu. Les Etats confédérés, de leur côté, auraient restreint leurs impôts et, délivrés des contributions matriculaires, ils auraient payé leurs dépenses, pour la plus grande part, avec les virements impériaux.

Ce système cher à Bismarck et qui est demeuré inscrit dans le programme secret du gouvernement de l'empire, ce système qui certainement apporterait dans l'administration des finances allemandes une grande clarté et même une diminution importante de frais, grâce à la simplification des rouages, pourquoi le Reichstag s'oppose-t-il constamment à son introduction? Parce que la majorité du Reichstag est pénétrée de l'esprit particulariste.

Le particularisme a toujours eu en Allemagne des racines profondes. On sait les luttes séculaires qu'il soutint jadis contre le saint-empire. De même dans le nouvel empire allemand, toutes les fois qu'une parcelle de la souveraineté des Etats confédérés a été mise en jeu, qu'il se soit agi des finances, des chemins de fer ou de toute autre administration, les récriminations les plus vives ont surgi dans les Parlements particuliers ou au Reichstag. Bismarck ne s'est jamais fait d'illusions sur ce point, lui, le fondateur de l'empire. « Notre tendance naturelle est de nous dissocier », disait-il au Reichstag, le 6 février 1888, dans un grand discours sur la politique extérieure. Et plus tard, dans ses *Pensées et souvenirs*, il écrivait : « L'Allemand est plutôt prêt à prouver son patriotisme comme Prussien, Hanovrien, Wurtembergeois, Bavarois, Hessois que comme Allemand! et dans les classes inférieures autant que dans les groupes parlementaires, il se passera du temps avant qu'il en soit autrement. »

Il sentait que, pour contenir ce particularisme, il était nécessaire d'agiter toujours le spectre de l'invasion française ou cosaque.

Le particularisme, c'est l'attachement de l'habitant à son propre

pays dans la grande communauté allemande, à ses lois, à ses coutumes particulières, à sa dynastie, c'est surtout l'horreur du voisin et, dans les Etats du Sud, la crainte du Prussien. Ce dernier, d'ailleurs, au dire de Bismarck, est le plus particulariste des Allemands. Ce particularisme, au cours du dix-neuvième siècle, s'est manifesté de différentes manières, d'une manière sanglante même, quand, en 1866, plusieurs Etats prirent les armes contre la Prusse. En 1871, il a fallu introduire de grands ménagements dans la constitution pour sauvegarder toutes les susceptibilités. On a laissé à chacun le droit de s'administrer à l'intérieur comme il lui convient, en dehors de tout ce qui n'est pas exclusivement du domaine de l'empire; encore, en ce qui concerne les affaires étrangères mêmes, certains pays ont-ils le droit de légation actif et passif, mais, en fait, la Bavière seule l'exerce. En ce qui touche à l'armée, la Bavière et la Saxe ont gardé une apparente autonomie.

Les principaux Etats, à l'exception de la Hesse, ont conservé leurs chemins de fer, malgré les offres de la Prusse, qui ne se lasse pas de proposer à chacun de s'associer avec elle. Depuis longtemps, les petits Etats de Thuringe ont accepté ces offres. En 1896, la Hesse s'est rendue aux propositions de la Prusse. En repoussant ces propositions, les autres obéirent certainement à leurs sentiments particularistes, car tous, à l'exception de la Saxe, dont l'administration des chemins de fer est très prospère, auraient eu un avantage considérable à s'associer avec la Prusse. Mais les Etats secondaires y voient l'accroissement de l'hégémonie prussienne, un amoindrissement de leur puissance et de leur activité. Ce sont ces mêmes sentiments qui ont fait échouer autrefois le projet de rachat de tous les chemins de fer de l'empire. Cependant on redoutait encore moins l'empire que la Prusse, mais, avant tout, on voulait rester maître chez soi.

Le parti national-libéral, si affaibli aujourd'hui au Reichstag, représente, dans la plupart des Landtags, le parti unitaire et dans le vote des lois se montre favorable à tout ce qui est propre à renforcer l'unité allemande. Dans les différents Etats, le particularisme n'est pas représenté par les mêmes éléments. En Prusse, ce sont les hobereaux qui en sont les plus chauds partisans, car à l'existence du régime prussien sont liés leurs privilèges. En Wurtemberg, ce sont les démocrates et en Bavière les catholiques qui s'intitulent le parti patriote.

Mais, dans quelque pays que ce soit, il est toujours très vivace; assez, dans certains, comme le Mecklembourg, pour y conserver des Etats organisés suivant une constitution qui date du dix-huitième siècle.

Nous avons rappelé ces faits pour montrer combien sont encore profondes en Allemagne les racines du particularisme, dernière forme sous laquelle les Guelfes poursuivent la lutte séculaire contre l'autorité de l'empire et des Gibelins.

A ce point de vue spécial du particularisme, on peut dire que le projet de M. de Stengel donne satisfaction aux plaintes des Etats en fixant des limites précises aux contributions matriculaires qui pèsent trop lourdement sur leurs budgets; il leur donne satisfaction encore en maintenant ces contributions qui sont la marque sensible de leur autonomie financière.

Mais, avec cette concession faite au particularisme, beaucoup d'obscurités et beaucoup de frais inutiles subsisteront dans l'administration financière de l'Allemagne.

Le projet de réforme est incomplet à bien d'autres points de vue. Tout d'abord, il n'organise aucun amortissement obligatoire de la dette, réclamé depuis longtemps déjà par bon nombre d'économistes et de députés, et un amortissement réel, comme le faisait observer l'autre jour un membre du Reichstag, créé sur les recettes ordinaires du budget et non provenant d'emprunts plus ou moins déguisés, car dans ce dernier cas, il ne saurait y avoir amortissement, mais seulement changement de dette.

Et puis, et surtout, le projet de réforme laisse ouverte une autre question, la plus importante de toutes, puisque, comme par le passé, l'empire se trouve avec un revenu insuffisant en présence de dépenses toujours croissantes. Sans doute, il reste l'emprunt, mais l'emprunt sans amortissement conduit à la banqueroute. Il reste aussi la création de nouveaux impôts, l'établissement de monopoles, l'élévation des taxes actuelles. Mais le contribuable allemand fléchit déjà sous le double poids de l'impôt d'empire et de l'impôt de l'Etat particulier. Il est le plus imposé de tous les contribuables du globe[1].

VII

Pour résumer notre pensée nous dirons en terminant que la situation financière de l'empire allemand est grave. Le budget impérial manque tout à la fois de stabilité et d'élasticité. Les dépenses augmentent dans des proportions très considérables. Beaucoup de sources de revenus ont baissé. La dette, en trente-trois ans, a augmenté de plus de trois milliards. Il n'y a pas d'amor-

[1] L'impôt, en Allemagne, est évalué annuellement à 139 francs par tête.

tissement et, partant, pas de raison pour que cette dette n'augmente pas toujours. Or le crédit de l'empire allemand est limité. Les impôts pèsent lourdement sur les contribuables. Pour ménager le sentiment particulariste, on maintient un système budgétaire extrêmement compliqué, nuisible aux vérifications et au contrôle, obstacle absolu aux prévisions certaines.

Si l'on adopte la réforme actuellement proposée par le gouvernement, on n'aura introduit dans l'organisme financier qu'un léger palliatif aux maux dont il souffre. Si l'on essaie de modifier complètement le système, on mécontente les Etats et tous ceux qui ont conservé des sentiments particularistes; or ils sont nombreux dans l'empire. Dans tous les cas, modifier et même abolir les contributions matriculaires, c'est une réforme qui donnerait plus de clarté, mais qui ne donnerait pas plus d'argent. Le gouvernement devra créer de nouveaux impôts, établir des monopoles. De ce chef, il y a en Allemagne de grandes sources de revenus encore vierges; mais il y a là aussi une occasion de frapper davantage le peuple, de rendre le gouvernement impérial impopulaire et d'activer le mouvement socialiste. Que l'on renonce à créer de nouvelles taxes de consommation et que l'on adopte comme les Etats confédérés un impôt sur le revenu au profit de l'empire, il n'y en aura pas moins une augmentation d'impôts, qui, sous cette dernière forme, quoique paraissant atteindre seulement les riches, retombera cependant lourdement sur les pauvres et, par suite, produira encore au sein de la classe ouvrière le malaise et le mécontentement.

Diminuer le budget des dépenses et pour cela faire un sacrifice du côté de la politique mondiale ou du côté de la politique sociale, peut-être des deux côtés à la fois et, grâce au surplus des recettes sur les dépenses, établir un amortissement, telle serait la réforme efficace à introduire dans les finances de l'empire d'Allemagne. Mais quel sera le chancelier et quel sera le Hohenzollern qui oseront toucher aux dépenses de la guerre, de la marine, des colonies, des affaires étrangères ou à celles des pensions, des assurances et des retraites, à une époque où les races se livrent sur le globe un duel gigantesque et décisif, à une époque aussi où le prolétariat, enhardi par ses victoires, s'avance d'un pas plus audacieux vers de nouvelles conquêtes?

CHAPPEDELAINE.

JOURNAL INÉDIT DU BARON DE HÜBNER

AMBASSADEUR D'AUTRICHE A PARIS SOUS NAPOLÉON III

Le baron de Hübner, décédé il y a quelques années, a marqué naguère dans la société parisienne et s'est même fait un nom dans la littérature française. Employé au ministère autrichien des affaires étrangères, son rare mérite l'avait fait distinguer par le vieux chancelier de Metternich et lui avait valu ensuite, avec l'entière confiance du prince Félix de Schwarzenberg, le poste envié d'ambassadeur à Paris. Neuf années durant, de 1850 à 1859, M. de Hübner fut accrédité auprès du prince-président et de l'empereur : ses fonctions ne prirent fin qu'avec la guerre d'Italie, et l'on n'a point oublié comment les paroles que lui adressa Napoléon III, à la réception diplomatique du 1er janvier 1859, révélèrent l'imminence de l'ouverture des hostilités.

Après la guerre, le baron de Hübner prit prématurément une retraite qui devait se prolonger plus de trente années. Elle fut partagée entre les voyages et l'étude. De tout temps familier avec notre langue, c'est en français qu'il publia avec un vif succès ses impressions de touriste (*Promenade autour du monde — A travers l'empire britannique*), puis le récit du rôle qu'il avait joué, auprès de Radetzky et de Windisch-Graetz, dans la crise autrichienne de 1848-1849 (*Une année de ma vie*).

C'est en français également qu'au cours de son ambassade, il rédigeait des notes quasi quotidiennes, revues plus tard par lui-même. Ce recueil, dont le premier volume paraîtra prochainement à la librairie Plon, sous le titre de *Neuf ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris*, est un document historique du plus haut intérêt, comme nos lecteurs pourront en juger par les quelques extraits qui vont suivre. M. de Hübner manque assurément d'impartialité, et professe à l'égard de la France du second Empire toutes les préventions d'un disciple de Metternich. Mais très répandu dans tous les mondes, causeur séduisant et recherché, aimant à

recueillir, parmi les racontars de la cour et de la ville, tous ceux qui en valaient la peine, expert avec cela à noter le mot piquant ou le détail pittoresque, il donne sur Napoléon III, son entourage et son gouvernement, des impressions trop vives parfois, en tout cas très vivantes toujours, et qui, après avoir attiré la curiosité du grand public, mériteront plus d'une fois de retenir l'attention de l'historien.

L. DE L. DE L.

LE COUP D'ÉTAT ET LA PRÉPARATION DE L'EMPIRE

Mardi 25 *novembre* 1851. — Molé, Falloux, Guizot, La Hitte, Kisseleff et Buol dînent chez moi. La plupart de ces messieurs venaient du Cirque olympique des Champs-Elysées, où, à l'occasion d'une distribution de prix, le Président avait tenu un discours révolutionnaire et, selon quelques-uns de mes convives (les plus importants), « insipide pour ne pas dire bête ». Cet infortuné Louis-Bonaparte fut jugé, condamné et exécuté de la plus belle façon. Il n'y avait qu'une voix sur son incapacité.

Mardi 2 *décembre*. — A huit heures du matin, mon valet de chambre se précipite dans ma chambre : « Les rues, s'écrie-t-il, sont remplies de troupes et barrées; l'Assemblée nationale est occupée militairement. » Une horrible migraine ne m'empêche pas de parcourir Paris et d'envoyer au prince Schwarzenberg deux dépêches télégraphiques et un long rapport expédié par courrier prussien. La princesse de Lieven, quoique encore couchée, me reçut pour échanger ses nouvelles avec les miennes. Plus tard dans la journée, ses salons ressemblaient à un quartier général. Les informations envoyées par des parlementaires s'y croisaient avec celles de ses amis de l'Elysée. En rentrant chez moi, par une pluie douce, je trouvai le pont Louis XV barré et me vis obligé de faire le détour du pont des Invalides. Buol, qui m'attendait à l'ambassade, me conjura de me rendre, en dépit de maux de tête atroces, au dîner que M. de Turgot offrait ce soir au corps diplomatique et qu'il n'avait point décommandé, malgré les événements de la journée.

La ville avait la physionomie particulière d'une révolte militaire. Elle me rappelait Lisbonne, aux jours de *pronunciamiento*. Partout des troupes en grand nombre, les soldats gais et bons enfants avec l'expression que donne la conscience d'être le maître. Les passants, le public en général, calmes et indifférents.

On voyait beaucoup de curieux dans les rues. D'abord des gens bien mis. Plus tard les blouses et des gens à l'aspect sinistre vien-

nent remplacer le bourgeois. Vers le soir les rues se désemplissent et un calme profond succède aux agitations de la journée.

Le Président a parcouru les boulevards à cheval. Il n'y a eu aucune démonstration ni pour ni contre lui. Quoique depuis un an on ne parle que de coup d'Etat, tout le monde, « les bons comme les méchants », semblaient être pris au dépourvu ou plutôt avaient l'air de gens qui n'y comprenaient rien.

Un de ceux qui certes n'y comprenaient absolument rien était notre amphitryon, M. de Turgot. On nous avait distribué des laisser-passer, ce qui me rendait possible de traverser les ponts et d'arriver sans difficultés au ministère des affaires étrangères. On attendait le Président, mais Louis-Napoléon, souffrant d'une migraine, et il y avait de quoi, s'était couché et avait oublié de se faire excuser[1]. A la fin, après une heure d'attente, on se mit à table. J'étais le voisin du maître de la maison, dont la gaieté et l'insouciance, non jouées mais réelles, stupéfiaient ses convives. En face, Mme de Turgot, assise entre le nonce et l'ambassadeur d'Angleterre, ne pouvait au contraire dissimuler ses alarmes. Les chefs de mission étudiaient réciproquement leurs physionomies. Normanby, qui avait l'air sombre, me trouvait gai. Antonini, ministre de Naples, était dans la jubilation. Rogier, ministre de Belgique, ne cachait pas ses inquiétudes. Il sait que Louis-Napoléon déteste, hait et craint les d'Orléans.

Après le festin, chez la princesse de Lieven. Je n'y trouve que Guizot et Werner de Mérode. Plus tard viennent le duc de Noailles, Mme Kalerdgi et Buol. La princesse, complètement démontée, ne sait si elle doit espérer ou craindre. Voici maintenant les événements de la journée. Hier, lundi soir, Louis-Napoléon a, comme d'habitude, reçu à l'Elysée. Pas un mot, pas un regard, pas un geste qui eût pu trahir les émotions du conspirateur.

Persigny, Morny, Flahaut, le nouveau ministre de la guerre le général Saint-Arnaud, le nouveau ministre de la police M. de Maupas, probablement aussi Carlier, qui s'est rapproché du Président dans ces derniers temps, étaient seuls initiés dans l'entreprise. Morny et Saint-Arnaud, l'un la tête, l'autre le bras, en étaient les principaux acteurs. Vers une heure du matin, un aide de camp du prince porta le manuscrit de la proclamation à l'Imprimerie nationale.

De la gendarmerie mobile et un fiacre vide y pénétrèrent à sa suite. Les ouvriers furent strictement surveillés. A quatre heures du

[1] On a su plus tard que le prince était complètement démoralisé, et que Morny et Persigny, effrayés de cette défaillance, lui ont persuadé de se mettre au lit (*note de l'auteur*, comme les suivantes).

matin le fiacre partit, en emportant une première cargaison d'affiches imprimées.

Pendant ce temps-là, les généraux Changarnier, Cavaignac, Bedeau, La Moricière et Le Flô, MM. Thiers, Roger (du Nord), le montagnard Charras et d'autres membres de l'Assemblée nationale furent arrêtés, transportés à Mazas et enfermés dans des prisons cellulaires. Ce matin, le public apprit, à sa grande surprise, que les portes de l'Assemblée nationale étaient fermées, et que la rue de Bourgogne, le pont et la place Louis XV étaient militairement occupés. Pour satisfaire sa légitime curiosité, il n'avait qu'à lire les proclamations qui couvraient les murs : l'Assemblée nationale dissoute, le suffrage universel rétabli, la nation invitée à autoriser Louis-Napoléon à élaborer une constitution basée sur celle de l'an VIII (1800), fixant à dix ans la durée de ses pouvoirs comme Président de la République, etc. Les représentants crurent rêver. Le vieux Dupin, rusé compagnon, se laissa arrêter et garder à vue dans son domicile. A l'Elysée on n'avait aucun motif de ne pas le ménager.

Environ 250 députés légitimistes, orléanistes et autres, parmi eux Berryer, Falloux, Montebello, Oudinot, Lauriston, Jules de Lasteyrie, le duc de Broglie, Piscatory et beaucoup de montagnards, après avoir vainement essayé de pénétrer dans l'Assemblée nationale, se réunirent au dixième arrondissement (rue de Grenelle) et y prononcèrent la déchéance du Président. Arrêtés par le général Espinasse et provisoirement enfermés dans la caserne de cavalerie du quai d'Orsay, ils furent pendant la nuit transférés, dans des voitures cellulaires destinées à l'usage des criminels, et qu'on n'avait pas même eu soin de faire nettoyer, au Mont-Valérien, à Vincennes, à Mazas. Le duc de Broglie et deux autres députés furent mis en liberté.

M. Molé, ayant dans la matinée appris que ses collègues avaient été arrêtés à la mairie de la rue de Grenelle, où ils se trouvaient encore, s'y rendit en toute hâte pour partager leur sort. Mais l'officier qui commandait le poste et ne semblait guère goûter le métier de geôlier qu'on lui faisait faire, refusa de l'admettre en disant : « On ne sort et on n'entre pas ici. »

Cette première journée est considérée comme favorable à la cause du Président. La physionomie de la ville, à son point de vue, est bonne.

Louis-Napoléon s'est montré en public. On assure qu'un coup de feu a été dirigé contre lui et que son aide de camp Fleury a eu sa casquette percée d'une balle.

Mercredi 3. — De grand matin chez la princesse de Lieven. J'y

trouve Guizot et d'autres amis. C'est un va-et-vient continuel. La princesse grandit à vue d'œil avec les circonstances. Nous nous moquons un peu d'elle sous cape, mais c'est une « femme d'Etat » et une grande dame dans toutes les vicissitudes de la vie. Depuis hier la ville a changé d'aspect. Partout des gens en blouse et beaucoup de figures sinistres. On voit que les ouvriers ne travaillent pas. Au ministère des affaires étrangères, tout était sens dessus-dessous. Evidemment les meneurs de l'Elysée ont trop de besogne sur les bras pour s'occuper de l'étranger et de ses représentants. Vers le soir la canaille disparaît, pendant que les troupes se massent du côté du faubourg Saint-Antoine. Dans le centre de la ville on a érigé quelques misérables barricades, aussitôt prises par la troupe. Un nommé Baudin fut tué et un autre montagnard, Madier, blessé et pris.

Malgré une névralgie violente, j'ai passé la journée à courir dans Paris prendre des informations et écrire. Le soir chez la princesse de Lieven. Antonini entre pâle et défait, et quoique personne ne soit disposé à la gaieté, le ministre de Naples est reçu avec des rires bruyants. Personne ne sait avoir peur comme les Napolitains. Il y avait là Buol, M[me] Kalergi et Marion Ellice. Plus tard le duc de Noailles arrive avec la nouvelle qu'on espérait voir les rouges accepter la bataille demain. C'est l'absence d'un ennemi qui rend la situation de l'Elysée plutôt *aukward*, et j'ajouterai dangereuse. Vers onze heures de la nuit, deux cadavres entourés de porteurs de torches sont promenés sur le boulevard du Temple. Les passants, entre eux le baron d'Ottenfels, sont obligés de les saluer. En rentrant assez tard dans ma voiture je ne rencontre âme qui vive.

Seulement dans la rue de Grenelle, où se trouvait l'ambassade, des colonnes de troupes et des ordonnances, ces dernières passant au galop, se succédant presque sans interruption.

Jeudi 4. — La journée d'hier est jugée favorable au Prince. La petite bourgeoisie a pris peur et boude dans ses boutiques. L'arrestation de tant de députés lui déplaît. Dans cette sphère on ignore de quoi il s'agit. Bientôt on le saura. Le gouvernement, faute d'un ennemi à combattre, est fort embarrassé. Si la situation d'hier et d'avant-hier continue, sa position deviendra intenable. Elle est déjà fort critique. Les faubourgs semblent peu disposés à offrir ou à accepter la bataille. Ils préfèrent fatiguer le soldat et l'indisposer contre l'entreprise par des marches et contremarches qui ne mènent à rien. Aussi commence-t-on à douter de la réussite du coup d'Etat. Au ministère des affaires étrangères on ne s'en cache pas vis-à-vis de nous. Ce matin j'appris chez la princesse de Lieven que l'on avait l'intention de laisser aux insurgés (s'il y en a), le temps de

construire leurs barricades avant de les attaquer. En effet, ce ne fut que vers deux heures que le général Magnan, qui commande l'armée de Paris, se mit en mouvement. Il s'agissait de cerner les insurgés entre les boulevards, les rues Saint-Martin et Richelieu et les quais près de l'Hôtel de ville. Sur les boulevards il y avait foule de promeneurs en habit bourgeois [1], de curieux qui évidemment étaient venus pour voir et non pour agir, lorsque soudainement, sans raison apparente, les soldats sur différents points firent des décharges sur les passants de la rue, sur les balcons et les fenêtres. Le feu ouvert sur le boulevard des Italiens, près de l'embouchure de la rue Taitbout, et dirigé d'abord contre les personnes qui remplissaient le café Tortoni et la Maison Dorée, augmenta graduellement au fur et à mesure que la colonne avançait et devint très vif sur le boulevard Poissonnière et près de la porte Saint-Denis. Une grande barricade érigée près de ce monument fut évacuée à la première décharge. A la pointe Sainte-Eustache la garde mobile fit une attaque brillante. Mais, au fait, les émeutiers étaient peu nombreux et ne firent nulle part une résistance sérieuse. Cependant, jusque vers quatre heures, le canon tonnait. A sept heures du soir, la victoire sur cet ennemi moitié imaginaire était décidée; à dix heures de la nuit elle était complète. Pendant toute la journée, un temps doux et humide et un ciel légèrement brumeux semblaient également favoriser les insurgés (le peu qu'il y en avait), les troupes et les badauds, dont un grand nombre ont payé de leur vie la curiosité qui les avait poussés vers les boulevards.

J'ai passé plusieurs fois chez la princesse de Lieven, à qui des amis des deux camps ne cessaient d'envoyer ou d'apporter les dernières nouvelles. Il y eut chez elle une scène pénible causée par les emportements de Mathieu de la Redorte, fervent parlementaire qui, sous l'impression des événements, semblait soudainement atteint d'un accès de folie furieuse. En quittant les salons de la rue Saint-Florentin avec le comte Buol, nous remontâmes les boulevards. Arrivés près de la rue de Gramont, nous fûmes séparés par la foule et je pus voir un peloton faire feu presque à bout portant sur le groupe où se trouvait Buol. Heureusement il ne fut pas touché. Plus loin, près de la porte Saint-Denis, que le militaire venait d'occuper, le hasard me fit témoin d'une scène burlesque. Un orateur de carrefour à la figure patibulaire haranguait un

[1] C'est pour cela que le 4 décembre a reçu et conservé dans l'histoire du coup d'Etat le nom de « la journée des paletots ». Qui a donné l'ordre aux troupes de tirer sur des gens paisibles? On ne l'a jamais su. C'est un des traits les plus sinistres de la conspiration qui a élevé Louis-Bonaparte sur le trône de France.

attroupement de gens en blouse, en criant à tue-tête et en répétant sans cesse : « Frères, asseyons-nous au banquet de la nature! » La foule l'écoutait bouche béante et, évidemment, convaincue. Je tâchai de l'approcher, et imitant l'accent britannique, car les émeutiers respectent l'Anglais plus que les autres étrangers, je lui dis : « Frère, qu'est-ce que le banquet de la nature? » L'interpellé semblait embarrassé, hésita, balbutia et ne sut que dire, si ce n'est qu'un banquet était un banquet et qu'il y avait beaucoup de banquets en Amérique. Cette réponse déplut à son auditoire. J'entendis dire autour de moi : « L'Anglais a raison, il faut qu'il s'explique. » Ainsi par l'expression d'un seul doute j'avais converti ces croyants en sceptiques. Ils auraient fait un mauvais parti à leur orateur si, à ce moment, des cavaliers débouchant soudainement de la rue Saint-Denis n'avaient fait une charge à fond contre nous. J'eus juste le temps de me jeter dans une porte ouverte qui se ferma aussitôt sur moi. Je me trouvais pris et enfermé dans un magasin de confections avec une vingtaine de couturières. Ces jeunes filles me reçurent avec des rires et me donnèrent, pendant que les dragons sabraient les « frères », la plus aimable hospitalité.

Dans mon cercle de l'Union, au coin de la rue de Gramont, peu d'instants avant mon arrivée, les glaces avaient été brisées par des coups de feu sortis des rangs de la troupe qui passait. Un officier suivi d'un piquet pénétra dans la maison, prétendant que des fenêtres des bourgeois auraient tiré sur elle. M. de Bonmont, avec trois ou quatre autres membres du club et parmi eux le général Ornano, eut de la peine à persuader à ce militaire de se retirer sans faire d'arrestations. Pour prouver la fausseté de cette accusation ridicule, les membres du cercle comptaient invoquer le témoignage du général, mais celui-ci avait disparu mystérieusement. Personne ne l'avait vu sortir. A la fin, lorsque les soldats étaient partis, nous découvrîmes, sous une table couverte d'un tapis, deux bottes qui contenaient les pieds du brave général. Personne ne soupçonnera cet excellent Ornano de poltronnerie. Il nous avoua, au milieu d'une explosion de rires, s'être caché parce qu'il ne voulait pas être trouvé dans un club qui passe pour être hostile au prince Louis, et surtout pour être arrêté avec des *pékins*.

Le soir chez la princesse de Lieven. Son salon a changé de physionomie. Plus de burgraves, à l'exception de Werner de Mérode. Heeckeren, hier encore un de ceux qui criaient le plus contre le Catilina corse, s'incline déjà devant le nouvel astre, salue le vainqueur de la journée, et, prenant le verbe haut, coupe la parole à M. Guizot. Oui, le coup a réussi, et les Elyséens, ceux de

la veille et, comme Heeckeren, du lendemain, ont raison de chanter victoire. Louis-Napoléon est devenu le maître de la France. Il l'est devenu avec et par l'armée. En juillet 1830, c'est la bourgeoisie qui a vaincu; en février 1848, le peuple; le 4 décembre 1851, l'armée. Nous voilà arrivés au Mexique!

Vendredi 5. — Ce matin, quelques petites barricades, au nord du boulevard Montmartre, furent occupées par la troupe sans coup férir, et maintenant l'ordre est rétabli partout. J'ai passé la matinée à dicter à mes secrétaires un long rapport sur les événements des derniers jours. Mes informations se fondent sur ce que j'ai vu et entendu moi-même et sur les renseignements recueillis par Ottenfels et Richard de Metternich qui, à l'exemple de leur chef, ont, pendant qu'on se battait, parcouru les quartiers où des rencontres ont eu lieu. Comme moi, ils ont vu beaucoup de troupes, beaucoup de badauds et fort peu d'émeutiers.

Samedi 6. — Le temps, humide et doux pendant les quatre journées du coup d'Etat, s'est mis au beau et au froid, et les boulevards regorgent de promeneurs avides d'inspecter le théâtre des combats, si on peut parler de combats. Mais, certainement, les maisons de ces quartiers riches et élégants montrent les traces d'une pluie de balles et de boulets. Les ravages commencèrent par les rues du Helder et de Gramont et s'étendent jusqu'au delà de la porte Saint-Martin. C'est à grand peine que je pénètre les masses, dirigeant mes pas vers la place Saint-Georges et la rue de la Grange-Batelière pour rendre des visites de condoléance à deux dames que le coup d'État a privées de leurs maris, Mme Thiers et Mme Roger (du Nord). Au reste, M. Thiers a été mis en liberté ce soir. Avec Richard de Metternich dans une loge aux Italiens. La salle est presque vide, et c'est surtout le public élégant qui brille par son absence.

On calcule le nombre des tués à deux mille sept cents. Ce chiffre est peut-être exagéré; mais ce qui ne fait pas de doute, c'est que les curieux forment la majorité des morts et que la troupe a fait usage de ses armes brutalement et sans le moindre discernement. Il est aussi avéré que les barricades ont été toutes évacuées à la première décharge. Les chefs des sections avaient compté sur l'ouvrier, mais l'ouvrier n'a pas voulu descendre dans la rue.

Dimanche 7. — La princesse de Lieven s'est métamorphosée en fervente Elyséenne. Ses amis de la veille, les chefs parlementaires consternés et emprisonnés, ne paraissent plus dans son salon, où ce soir de dimanche on ne voit que des dames russes en grand nombre, et, dans un coin, seul et délaissé, M. Guizot. Ce qui m'amuse, c'est la naïveté avec laquelle la princesse convient de sa versatilité et le sans-gêne avec lequel elle l'affiche.

Dimanche 14. — Dîné chez Valdegamas avec Montalembert, Drouyn de Lhuys, le duc de Broglie, son fils Albert et quelques dames. Mais ce n'était pas un dîner, c'était une bataille. Par le temps qui court, il faut renoncer à réunir autour de sa table des hommes politiques qui ne sont pas tous de la même couleur.

Samedi 24 *janvier* 1852. — Bal aux Tuileries, où je n'avais plus mis les pieds depuis le règne de Louis-Philippe. J'y ai dansé et dîné en 1837 et 1838, au début de ma carrière diplomatique, et j'ai eu plusieurs fois l'honneur d'assister à des bals et concerts de cour dans l'hiver de 1846 à 1847. Lors de ma première visite, l'élément bourgeois prédominait. On voyait beaucoup de députés, dont plusieurs, soit par calcul, soit naturellement, témoignaient par une toilette peu soignée du degré avancé de leurs opinions politiques. Les gardes nationaux paraissaient toujours en très grand nombre. Avec cette foule contrastait Louis-Philippe, dont les traits rappelaient étonnamment ceux de Louis XIV, le maintien royal de la reine Amélie et de sa fille la princesse Clémentine, et l'élégance naturelle de la duchesse d'Orléans. La belle et imposante figure de l'époux de cette princesse m'est restée gravée dans la mémoire. Mais l'ensemble de ces soirées sentait encore la poudre des barricades de juillet. En 1847, la scène avait changé. Le roi, un peu vieilli, un peu épaissi, se sentait consolidé. Les anciennes cours, grâce à sa sagesse, avaient passé l'éponge sur l'origine révolutionnaire de sa royauté. Il possédait dans la personne de son gendre le roi Léopold, qui était souvent son hôte, un intermédiaire fin et habile auprès des souverains et hommes d'Etat de la vieille Europe, et en M. Guizot, qui disposait des Chambres et des électeurs de France, un président du conseil qui semblait destiné à prolonger son ministère jusqu'à la fin de ses jours. La compagnie qu'on rencontrait aux Tuileries était plus choisie et avait l'air moins démocratique que celle d'autrefois. Thiers seul se complut à arborer à la cour la cravate noire. Les courtisans souriaient et vous disaient à l'oreille : « Il n'est pas aussi méchant qu'il veut paraître. » Ce soir tous ces souvenirs me hantaient. C'était comme un rêve très lucide, qui me permettait de comparer le passé avec le présent. Le présent, c'était les salles des Tuileries qui ont un grand besoin d'être nettoyées et rafraîchies, grand nombre de fort jolies jeunes femmes en toilettes élégantes, beaucoup d'uniformes militaires, bien plus que de fracs noirs et pas de garde nationale qui, de fait, a cessé d'être. Le Prince-Président, comme on l'appelle depuis le coup d'Etat, me prit deux fois à part pour m'entretenir de la situation de la France. Il semble impatient de « couronner l'édifice ».

Dimanche 25. — Grand dîner chez moi : comte Molé, duc et duchesse d'Ayen, duc de Richelieu, marquis et marquise de Jumilhac, prince et princesse de Léon, comtesse Alexandre de Girardin, comte Stanislas de Blacas, etc. La consfiscation des biens de la famille d'Orléans a dans la haute société et dans le monde parlementaire déchaîné une véritable tempête. Montalembert, le seul d'entre les chefs de l'ancienne Assemblée nationale qui ait salué le coup d'Etat, se sépare de Louis-Napoléon avec éclat. Ses amis le suivent. Je le conçois ; ce que je ne conçois pas, c'est que les princes de la parole ne comprennent pas que le Prince, en leur fermant la bouche, les a désarmés.

Mardi 3 *février*. — L'empire se fait, l'empire se fera, l'empire est fait. Voilà ce que tout le monde se dit, les uns en soupirant, d'autre pleins d'espérance, les étrangers avec une indifférence mêlée de curiosité. On a les yeux fixés sur l'élu du peuple, on scrute ses traits qui ne disent rien, son regard qui, éteint et endormi, n'est pas plus éloquent que ses lèvres. S'il les ouvre, c'est pour dire des banalités. Pendant la première présidence, avant le coup d'Etat, les chefs parlementaires le taxaient d'ineptie, d'ignorance, de bêtise. Lorsqu'il parlait ou plutôt balbutiait la première fois, Montalembert s'écria : « Mais c'est un discours de suisse » ! Aujourd'hui il est monté en grade : on ne l'appelle plus un imbécile, on l'appelle sphinx.

J'ai fait ce soir des visites chez Turgot (encore ministre des affaires étrangères), Roger (du Nord), orléaniste fanatique, la princesse de Lieven, Mme de Circourt et le comte Molé, où les dames du faubourg Saint-Germain s'étaient donné rendez-vous. Partout le même sujet de conversation : le sphinx, oh ! le sphinx.

Mardi 17. — Dîné chez Molé entre Mme de La Ferté et Mme de Vogüé ; ensuite plusieurs visites dans le noble faubourg et terminé la soirée à l'Elysée, où le Président nous donne un petit bal. Les princesses Schakovskoi et Mentchikoff, la comtesse Voronzoff et la marquise de Contades dansaient la mazurka avec un entrain inouï. Heeckeren, plus bouffon que jamais, conduisit la danse en faisant des entrechats et des sauts de carpe d'un comique irrésistible. Aussi figurera-t-il sur la prochaine liste des sénateurs.

Vendredi 20. — Ce soir, à la place Saint-Georges, chez Mme Thiers. Je ne l'avais plus vue depuis le lendemain du coup d'Etat. Son mari, toujours exilé, se trouve à Londres, où il est un des lions de la saison. Je trouvai Mme Dosne et sa fille, Mlle Félicie, et en fait d'hommes, les deux fidèles amis de la maison, Mignet et Roger (du Nord). Quand j'entrai, un silence morne régnait dans le salon. Cependant Roger n'est pas taciturne

et Mignet, Dieu le sait, ne manque ni d'esprit ni de vivacité. Mais ils semblaient préoccupés. L'absence du maître se fait sentir. Les dames sommeillaient, chacune dans son fauteuil. Le salon, avec ses tentures vertes, avec la *Pietà*, reproduction en petit du chef-d'œuvre de Michel-Ange à Saint-Pierre, qui remplace la pendule de la cheminée (ce qui m'a toujours choqué), tous les meubles, tableaux et petits objets d'art étaient à leur place. Rien n'était changé dans cet appartement, excepté la disposition de l'âme des maîtres et de leurs habitués, soudainement transformés en vaincus de la politique.

Dimanche 21 *novembre*. — Plébiscite aujourd'hui et demain. Il y aura environ huit millions de *oui* et quelques centaines de milliers de *non*, et l'Empire sera fait. Pour fêter l'enterrement de la République, Louis-Napoléon a donné ce soir un petit bal à Saint-Cloud. La compagnie était mêlée : le corps diplomatique, les femmes des ministres, la marquise de Contades, la jeune et belle Mlle de Montijo, fort distinguée par le Président, la comtesse de Bernsdorff, femme du ministre de Prusse à Londres, quelques Bonaparte et une foule d'êtres inconnus et rien moins qu'élégants. Même Flahaut, ce louangeur fervent du fils de la reine Hortense, trouva que c'était par trop démocratique. Et pourtant, les choses et, plus encore, les dehors démocratiques ne sont pas du goût de Louis-Napoléon. Mais, fils du suffrage universel, il ne peut renier son origine et, en ce moment-ci, il doit même l'afficher. Seulement, cela lui coûte. Vers le matin, à la fin du bal, j'ai eu une conversation de plus d'une heure avec lui. Il toucha lui-même les difficultés que suscitait le nom de Napoléon *trois* et nous discutâmes à fond cette question, si délicate, de la reconnaissance du second Empire, moi parlant avec une entière franchise et lui écoutant avec une attention marquée. Mais c'est toujours la même chose. Il s'exprime fort bien et parfois avec un abandon vrai ou simulé, mais il n'entre jamais dans les arguments qu'on lui présente. Il ne veut pas et il ne sait pas discuter. Son regard éteint, qui cependant lance parfois des éclairs, ses traits immobiles forment à la fois un masque et une cuirasse impénétrables et on le quitte toujours avec l'impression de ne pas avoir été compris par cet esprit en apparence obtus, en réalité perspicace, qui ne comprend pas parce qu'il ne veut pas comprendre ou parce qu'il ne veut pas qu'on s'aperçoive qu'il a compris.

Jeudi 25. — Dîner fort élégant chez Persigny, maintenant ministre de l'intérieur, entre sa femme, qui est encore une enfant, et Mme Lehon, qui ne l'est plus. Persigny, de prophète qu'il était avant le coup d'Etat, est devenu censeur austère de son maître

et des cours étrangères. Avec cela, toujours bon enfant. Il est également difficile de le prendre et de ne pas le prendre au sérieux.

Dimanche 28. — Selon mon habitude, vers la fin de la journée, promenade à cheval au bois. Le nombre d'équipages élégants, de cavaliers montés sur des chevaux pur-sang, de piétons bien mis, est inimaginable. Le luxe et le bien-être sont revenus comme par enchantement. La veille du coup d'Etat, la France avait peur; la veille de l'Empire, elle a confiance. Est-elle justifiée? Personne ne se le demande. L'aspect de cette foule brillante semble parler, plus que le plébiscite, en faveur de Napoléon III.

UN JETTATORE

Mercredi 15 *décembre* 1852. — Ce soir, chez moi, petit dîner essentiellement portugais : le duc et la duchesse de Terceira, doña Maria das Dores de Alva, le comte de Villaréal, lord Westmoreland, baron de Mollerus. Ce dernier, ancien consul de Hollande à Naples, ancien résident à Lisbonne, ancien ministre à Constantinople, d'où il revient en ce moment pour rentrer dans la vie privée, jouit dans le midi de l'Europe d'une certaine célébrité. Il y est connu comme le plus grand *jettatore* de l'époque. Pour mettre fin à la casse de glaces, lustres, meubles, qui suivait habituellement son entrée dans un salon, et aux accidents, bébés tombant du haut des balcons, piétons écrasés par une tuile, chevaux emportés et cavaliers désarçonnés, qui marquaient son passage à la via Toledo ou sur la Chiaja, le roi de Naples écrivit de sa main au roi des Pays-Bas, le priant de le délivrer d'un être aussi dangereux pour la paisible existence de ses sujets. Mollerus fut transféré à Lisbonne, où je le connus. Là aussi, en peu de temps, son mauvais œil était devenu proverbial. Enfin, la reine doña Maria II s'en inquiéta, et le roi des Pays-Bas, toujours prêt à sacrifier son fidèle mais incommode serviteur, l'envoya à Constantinople. Malheureusement sa réputation de *jettatore* l'y avait précédé et ne tarda pas de se justifier. A sa première promenade dans un des petits vapeurs qui font le service du Bosphore, le beaupré du bâtiment enleva la façade en bois sculpté de la villa d'un pacha. La mesure était comble et l'infortuné diplomate fut mis à la retraite.

En entrant à table, la duchesse de Terceira me disait : « Vous n'auriez pas dû inviter Mollerus; vous verrez, il nous arrivera malheur. » En effet, au second service, nous vîmes M. de Mollerus, qui n'est pas bel homme, fermer un œil et fixer l'autre sur une des quatre carcelles suspendues au-dessus de la table. La duchesse

pâlissait, et j'avoue qu'il y avait de quoi. Un sourire sinistre errait sur les lèvres du diplomate hollandais et sa figure prenait une expression diabolique. La duchesse saisissait mon bras en tremblant. A ce moment, on entendit un léger craquement. Une des lampes s'éteignit soudainement avant que le maître d'hôtel, obligé de mettre le pied sur la table, ait pu l'enlever. On m'avertit après dîner que le ressort de la lampe se trouvait cassé en mille morceaux. Le moyen de ne pas être superstitieux!

LE MARIAGE DE NAPOLÉON III

Vendredi 7 *janvier* 1853. — Ce soir, chez la princesse de Lieven, on me chuchote à l'oreille que M[lle] de Montijo pourrait bien devenir impératrice.

Mercredi 12. — Bal aux Tuileries. L'empereur est en culotte. Ce vêtement qu'on n'a plus vu depuis la Restauration est une révélation pour la génération actuelle, un souvenir pour les vieux et un sujet de commentaires, pas tous bienveillants, pour les uns et les autres.

A cette fête, un incident faisait sensation parmi les privilégiés admis dans la salle des maréchaux. M[lle] de Montijo parut au bras de James Rothschild, toujours sous le charme de la jeune Andalouse, mais maintenant plus que jamais, car il est de ceux qui croient au mariage. Un de ses fils conduisait M[me] de Montijo. Ces messieurs comptaient placer leurs dames sur la banquette occupée par les femmes de ministres. Une d'elles (M[me] Drouyn de Lhuys), passionnément contraire au mariage et ne voulant pas l'admettre comme possible, dit sèchement à M[lle] de Montijo que ces places étaient réservées aux femmes des ministres. L'Empereur s'en aperçut, se précipita vers les deux dames espagnoles en détresse et leur assigna des tabourets près des membres de sa famille. Grande était la confusion de la sévère gardienne des règles de l'étiquette, qui s'aperçut trop tard de son erreur et qui ne pouvait ne pas s'apercevoir des sourires malicieux de ses collègues. Grande aussi était l'hilarité du corps diplomatique, mais plus grande la surprise des témoins de cette scène presque burlesque qui leur révélait les intentions matrimoniales de l'Empereur. On peut dire qu'à ce bal a eu lieu la déclaration de mariage.

Vendredi 14. — M[me] de Saint-Arnaud me dit que le mariage de l'empereur avec M[lle] de Montijo est décidé.

Lundi 17. — Dîné chez M. Gudin, le célèbre peintre de marine, avec M[me] de Montijo et sa fille; doña Eugenia, quoique pâle et fatiguée, était fort en beauté, mais d'une surexcitation qui frappait

tous les convives. Déjà avant-hier l'empereur l'a demandée en mariage, mais c'est ce soir seulement que le secret commence à transpirer. Après dîner, j'ai eu une longue causerie avec la future impératrice. Elle est bien séduisante.

Chez la marquise de Vogüé, le comte Molé, qui a connu et servi le premier empire, mais n'a aucune envie de se rallier au second, m'a parlé d'une manière très ingénieuse des motifs et des résultats probables du mariage de Louis-Napoléon avec une femme qui n'appartient à aucune famille régnante. Les légitimistes, et, plus encore les orléanistes, sont dans la jubilation.

Vendredi 21. — La nouvelle du mariage a fait mauvais effet dans les départements. Si démocrate qu'on soit, on aurait préféré une princesse.

Samedi 29. — Ce soir, à neuf heures, aux Tuileries, dans la salle des maréchaux, en présence d'une compagnie peu nombreuse, eut lieu le mariage civil de l'empereur avec « doña Eugenia de Guzman », en France appelée Mlle de Montijo. Les fiancés occupaient des fauteuils placés sur une estrade au-dessous de la galerie, le dos tourné au jardin. M. Fould, remplaçant comme ministre d'Etat le maire de l'arrondissement, se tenait près d'une petite table sur laquelle se trouvait le registre des mariages. Parmi les témoins appelés à donner leur signature, on voyait, pour la fiancée, en dehors du ministre d'Espagne, Valdegamas, ses parents Osuna, Toledo et Bedmar, et pour l'empereur la princesse Mathilde, le prince Jérôme, son fils Napoléon et Lucien Bonaparte, les cardinaux, les ministres et Morny. Les quelques membres du corps diplomatique invités à cette cérémonie se tenaient debout; leurs femmes étaient assises sur des tabourets en face du trône. A côté de lady Cowley, de la comtesse Hatzfeld et de Mme Rogier, on avait placé Mme Fould, Mme de Saint-Arnaud, Mme de Persigny (la crème de la nouvelle cour en fait de dames) et les femmes des ministres. A la fin les hommes, chacun avec une dame, défilaient devant l'empereur et doña Eugenia. Mon agréable sort était de donner le bras à la duchesse d'Hamilton. Exaspérée du mariage, elle était dans un état violent. Lorsque nous nous mîmes en marche, elle me dit : « Vous verrez l'esclandre que je ferai quand nous nous trouverons près de mon cousin. — Votre résolution, madame, est-elle prise irrévocablement? — Certainement. — En ce cas, dis-je en m'inclinant, et en retirant mon bras, je prie la duchesse d'avancer toute seule. Je ne la suivrai pas. » La duchesse se calma et notre passage devant Leurs Majestés s'effectua régulièrement et sans esclandre. La fiancée était pâle et fatiguée. Elle portait une robe rose et un magnifique collier de perles. L'empereur, gai et fringant, offrait le

spectacle du dernier degré de la félicité humaine. Après le mariage civil, on passait dans la salle des spectacles, où il y avait un concert dont le grand mérite était de finir à peine commencé.

Dimanche 30. — A onze heures et demie, les membres du corps diplomatique se réunissent chez le nonce et se rendent, de là, processionnellement, dans leurs équipages de gala et entourés d'une nombreuse escorte d'honneur, à la cathédrale de Notre-Dame, où doit être célébré le mariage de l'empereur. Le vieux dôme [1] était décoré avec un luxe prodigieux. Pour faire disparaître les teintes sombres que six siècles ont répandues sur les murs, piliers et voûtes de ce vénérable édifice, ils ont été couverts de cartons peints aux couleurs criardes. En outre, une profusion de fleurs et de cierges, beaucoup de drapeaux et peu de goût. A une heure, le couple impérial descendit sur le perron de la façade et fit, au son de toutes les cloches de Paris et au bruit lointain du canon des Invalides, son entrée solennelle par le grand portail. Mais quelle fut notre stupéfaction lorsque, à ce moment, la musique entonna la marche du *Prophète!* La foule immense qui remplissait l'église resta froide et muette. Pas une acclamation ne salua Napoléon et sa future compagne. Quel contraste avec l'enthousiasme spontané qui éclata, un an après le coup d'Etat, au *Te Deum* chanté dans cette même cathédrale! Que s'est-il donc passé pour expliquer cette indifférence, pour ne pas dire ces dédains, si ce n'est que la nation la plus égalitaire du monde se sent humiliée du mariage non princier du chef de la France? Doña Eugenia, pâle et belle, pauvre enfant! débuta très bien dans son rôle d'impératrice. Peut-être y avait-il dans son maintien un peu trop de dignité et de haute dévotion. Mais ce sont là de petits défauts dont elle se corrigera avec l'usage de la rampe.

La comtesse de Montijo couchera cette nuit au palais de Saint-Cloud et partira demain matin pour l'Espagne. Cet empressement de renvoyer la belle-mère déplaît dans le public qui, pour le quart d'heure, n'est pas en veine de bienveillance. A notre retour de la cérémonie, en suivant les quais de la rive gauche, nous vîmes sur la rive opposée une voiture attelée de quatre chevaux se diriger rapidement vers Saint-Cloud. Le matin, disait un plaisant, la mère a été tirée à quatre épingles, et le soir à cinq clous. Le nombre de quolibets, calembours, bons et vilains mots qui courent les salons et la rue dépasse toute imagination. C'est la vengeance des vaincus,

[1] M. de Hübner use ici d'un italianisme. Dans la péninsule, *il Duomo*, c'est toujours la cathédrale, quand même elle serait d'architecture ogivale comme à Milan (*N. d. l. R.*).

et un peu aussi des vainqueurs, qui s'aperçoivent un peu tard de s'être donné un maître dans un accès de peur.

Lundi 31. — On sait maintenant que sur tout le parcours des voitures de Leurs Majestés, aller et venir, le public est resté froid. Presque pas d'acclamations, mais aussi pas d'insultes. Le peuple indifférent et impassible. On aurait dit des gens au spectacle, qui ne comprennent pas la pièce et trouvent que cela ne vaut pas la peine de demander ce que c'est.

Lundi 7 *février*. — Commencé ma soirée comme presque tous les jours chez la princesse Lieven et terminée à un petit joli bal de la princesse Mathilde. Les personnes qu'on rencontre dans son salon forment un monde à part. Excepté les femmes des ministres, presque pas de dames françaises, mais beaucoup d'étrangers, surtout des Italiens, des Polonais, plus ou moins compromis dans quelque conspiration, les femmes jolies et élégantes, la maîtresse de la maison toujours belle, simple, naturelle et aimable.

MORT DE DONOSO CORTÈS

Mardi 3 *mai* 1853. — Le ministre d'Espagne, marquis de Valdegamas, étant toujours gravement malade, Hatzfeld et moi nous sommes allés demander de ses nouvelles. Le bulletin était mauvais, et impossible de rencontrer âme qui vive dans cette maison déserte. Pas un domestique dans l'antichambre, pas un secrétaire à la chancellerie. Nous étions au moment de quitter la légation, lorsque nous fûmes rappelés par un violent coup de sonnette parti de la chambre du malade. La célèbre sœur Rosalie, qui le soignait, se précipita à notre rencontre pour nous dire que le ministre semblait mourir et demandait un prêtre. Hatzfeld courut à Saint-Philippe du Roule et revint aussitôt avec un vicaire de la paroisse. Puis il se retira dans le salon, trop ému pour assister à l'agonie de notre collègue et ami commun. Je pénétrai donc seul dans la chambre de notre cher Donoso, où j'avais si souvent débattu avec lui les questions les plus ardues, où il couchait, travaillait, méditait, priait et fumait d'innombrables cigarettes. Maintenant je le trouvai étendu sur son petit lit de camp, qui était son lit de mort, entouré du vicaire, de la sœur Rosalie, d'une autre sœur du Bon-Secours et de sa femme de charge, une Basque, qui seule semblait affligée. Le prêtre et les deux religieuses remplissaient leurs devoirs simplement, exactement, professionnellement; mais la Basque pleurait. Le malade reçut l'extrême-onction en pleine connaissance. Toutes les fois que le nom de Jésus-Christ fut prononcé, il leva les mains

vers le ciel. La foi se peignait sur sa figure émaciée, mais *transfigurée* par l'expression d'une ineffable douceur. Dans les tout derniers moments, il embrassa le crucifix avec ferveur. Deux fois il me serra la main, ayant l'air de me reconnaître. Des devoirs du monde m'obligèrent de le quitter, et il expira quelques minutes après mon départ, vers six heures du soir, à l'âge de quarante-quatre ans.

Anachorète perdu dans les steppes arides de la diplomatie, apôtre prêchant aux sauvages des salons, ascète sous l'habit brodé de l'ambassadeur, Donoso Cortès, après avoir donné en vivant le rare exemple d'une conversion politique sincère, offrait en mourant le spectacle édifiant d'une fin vraiment chrétienne. Physiquement, c'était un petit méridional au type péninsulaire, aux traits ni jolis ni laids et que je dirais ordinaires s'ils n'avaient été anoblis par le feu de son regard et l'expression de l'âme d'élite qu'il était. Certes, c'était l'homme le moins fait pour jouir du *small talk* des salons, mais par sentiment de devoir il les fréquentait consciencieusement. Un jour, en le rencontrant sur l'escalier d'un ministère, un de ces terribles mardis ou mercredis de la rive gauche et de la rive droite, il me disait en poussant un petit soupir avec son accent espagnol : « Quand jé mourrai, saint Pierre me demandera : *Donoso Cortès, marquis de Valdegamas, qu'as-tou fait?* et jé répondrai : *J'ai fait des visites.* »

Donoso Cortès, plus tard marquis de Valdegamas, a débuté comme journaliste radical. Mais bientôt sa perspicacité lui fit comprendre l'inanité des doctrines qu'il défendait. Il quitta son journal et son pays, voyagea, étudia en Allemagne, se fit le disciple de Gœrres. Dans son livre devenu célèbre il a emprunté quelques idées à son maître, mais le fond de son ouvrage lui appartient. C'était un esprit profond et original, tel que l'âge d'or de Charles-Quint en a produit à profusion dans son pays et dont l'âge présent produit fort peu, surtout en Espagne. Donoso appartient au seizième siècle, à la renaissance et contre-réforme catholique provoquées par la réforme protestante. Il me rappelle les grands héros ecclésiastiques de ces jours-là, et personne plus que Fray Luis de Grenade.

Une heure après je me trouvais de nouveau rue de Courcelles, dans l'hôtel occupé par la princesse Mathilde en face de la légation d'Espagne. C'était un grand dîner; mais l'animation et la gaieté habituelles, vraies ou fausses, qui distinguent ces festins, disparaissaient sous le crêpe noir que la mort d'un saint jetait sur cette brillante réunion de mondains.

UN DÎNER A SAINT-CLOUD

Lundi 12 *septembre* 1853. — A Saint-Cloud, présentation à l'Empereur de notre mission militaire au camp de Satory. L'empereur Napoléon était fort gracieux et nous invita lui-même à venir dîner le lendemain.

Mardi 13. — Le *dinner party* à Saint-Cloud était *select* : l'Empereur, l'Impératrice, la princesse Mathilde, la grande-maîtresse princesse d'Essling; Mme Aguado, dame de l'Impératrice; le maréchal Vaillant, grand-maître du palais; le colonel Fleury et Bacciochi; d'invités, il n'y avait que le général prince Jablonowski avec ses deux officiers et moi. Un peu maigrie, un peu hâlée, grâce à l'air et aux bains de mer de Dieppe, l'Impératrice était fort causante. Elle l'était encore davantage lorsque l'Empereur, qui souffrait d'une violente migraine, avait, déjà pendant le premier service, dû quitter la table. Je rappelai à ma gracieuse voisine notre dîner chez le peintre Gudin le jour même où son mariage avait été décidé, et elle parla de l'Espagne, me prédisant une révolution pour le mois d'octobre et la prochaine réunion de l'Espagne et du Portugal sous le sceptre de la maison de Bragance. C'est le projet connu des *progressistes* de la Péninsule. Seulement ils se soucient fort peu de la maison de Bragance, mais visent à la République. Ce que me disait doña Eugenia est probablement l'écho du maréchal Narvaez, qui est fort de ses amis. Je disais en riant qu'une Impératrice n'était pas payée pour être progressiste.

L'Impératrice nous retint après le dîner jusqu'à dix heures. Jablonowski a eu du succès auprès de Sa Majesté. C'est le type du général autrichien grand seigneur. Il prit part à la conversation un peu décousue, mais toujours animée, de l'Impératrice qui passait d'un sujet à l'autre, comme font ordinairement les femmes espagnoles, qui ont plus de vivacité que d'esprit et plus d'esprit que de jugement, non parce qu'elles en manquent mais parce qu'elles n'ont pas appris à en faire usage. Doña Eugenia nous parla aussi de l'attentat de l'Opéra-Comique. « La police, disait-elle, est là pour découvrir les complots. Contre des fanatiques comme les derniers régicides de Madrid et de Vienne, il n'y a pas de ressources ni de remèdes. Ainsi, au petit bonheur! » Enfin, c'était une charmante soirée. Le dîner avait commencé sous le régime d'une étiquette d'autant plus stricte qu'elle est de date récente; après la retraite forcée du maître de la maison, il devint un petit festin entre personnes qui se connaissent beaucoup et depuis longtemps et ce festin finit par se convertir en *tertulia* espagnole où ne se rencon-

trent que des intimes, où chacun dit ce qui lui passe par la tête et où chaque chose se nomme par son nom. Chassez le naturel, il revient au galop.

EN BERRY; LA CUISINE DE L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES

Jeudi 22 *septembre* 1853. — Avec le comte et la comtesse Hatzfeld à Menetou, dans le Berry, chez le prince Pierre d'Arenberg. Nous y trouvons, outre le maître de la maison, ses deux fils Louis et Auguste, sa fille comtesse Charles de Mérode et son mari, le prince de Chalais avec sa fille qui, sans être une beauté, vous gagne par le charme de ses manières. Se trouver avec des amis et connaissances agréables et distingués, respirer l'air de la campagne et s'adonner au *dolce far niente*, voilà trois jouissances qu'il n'est pas toujours facile de réunir.

Dimanche 25. — Il pleut à verse, mais le prince Pierre m'a annoncé au cardinal Dupont, archevêque de Bourges, et force nous est de braver le mauvais temps. Nous visitons la cathédrale, où j'admire les célèbres vitraux peints, et la maison de Jacques Cœur, qui semble avoir été en France le Fugger, le Chigi ou le Rothschild de son époque. L'heure était avancée et les deux touristes se trouvaient encore à jeun. Je proposai à mon compagnon de déjeuner avant notre visite à l'archevêché. « Quelle idée! s'écria-t-il; le cardinal nous attend, et ce serait le blesser; nous devons accepter la collation qu'il nous offrira. D'ailleurs on mange toujours bien dans les maisons ecclésiastiques. » Le cardinal nous reçut gracieusement, nous retint au moins pendant une heure qui m'a paru très longue, car je mourais d'inanition, et nous montra lui-même l'archevêché, vaste et somptueuse construction qui date du règne de Louis XV. « La plus belle pièce de la maison, disait Mgr de Bourges, est la cuisine. » Le prince me regarda en clignant de l'œil. Je respirai et complimentai l'archevêque sur l'absence d'odeur de cuisine dans les appartements. C'est, en effet, un vaste laboratoire culinaire, situé au rez-de-chaussée et magnifiquement voûté. Il n'y manquait que le chef, les marmitons, la batterie de cuisine, les provisions et jusqu'au feu dans la cheminée colossale où jadis l'on rôtissait des bœufs entiers. « Voilà, disait Mgr Dupont, comment vivaient mes prédécesseurs. Ils tenaient maison ouverte. Leurs moyens le leur permettaient. » A ces mots il ouvrit une porte qui donne dans la rue et nous congédia de la manière la plus gracieuse.

LES SUSCEPTIBILITÉS DE NAPOLÉON III

Samedi 22 *octobre* 1853. — Je rencontre Persigny dans la rue et nous nous promenons ensemble. C'est toujours le même, mais un peu moins exalté que par le passé. « L'empereur Napoléon, me dit-il, a pour lui les masses. » Ce mot, paradoxal plus que spirituel ou vrai, trahit les souffrances intimes des Tuileries. Elles se sentent dédaignées des vieilles cours du continent.

C'est là le ver rongeur de l'empereur Napoléon. Et de penser que, en ménageant cette faiblesse de parvenu, — c'est l'Empereur lui-même qui s'est appelé ainsi, — au lieu de frapper sur son endroit sensible, on l'aurait pu probablement, je ne dis pas certainement, mais très probablement, ramener doucement dans le bercail! Se voyant franchement accepté par les grandes cours, il aurait probablement rompu avec la Révolution, se serait livré tout entier à la réalisation de ses utopies réformatrices en France, et aurait laissé l'Europe dormir tranquille. Pourquoi a-t-il gardé si bon souvenir au prince Félix Schwarzenberg? Parce que ce grand ministre, dès son arrivée au pouvoir, lui a tendu la main et l'a traité au pied de l'égalité. Mais le prince Félix était un vrai grand seigneur. Il ne connaissait pas la morgue. Un autre exemple. Un jeune prince allemand, placé sous la protection de l'ambassade d'Autriche, ne s'était pas fait présenter à la cour. J'ignorais la présence à Paris du jeune Allemand, qui ne m'avait pas encore rendu visite. Mais l'empereur Napoléon me soupçonna d'être la cause de cette abstention. Pour tirer la chose au clair, il m'envoya Bacciocchi, après lui avoir dit : « Dis-lui nettement de quoi il s'agit. Ne fais pas le diplomate, il te mettrait dedans. Si tu es franc, Hübner, comme je le connais, le sera également. » Son envoyé a poussé la franchise au point de me répéter ces paroles. Je fis chercher le prince dans les hôtels de Paris et le présentai à l'Empereur qui me reçut à bras ouverts et cessa de me bouder pendant quelques semaines. Est-ce clair?

LE COMTE MOLÉ A CHAMPLATREUX

Mercredi 9 *novembre* 1853. — Le temps est toujours délicieux. A Champlatreux avec Hatzfeld; nous y trouvons le comte Molé, la marquise de la Ferté, sa fille, le duc et la duchesse d'Ayen, sa petite-fille, et le comte de Hatzfeld avec ses enfants. C'est toujours avec un vif plaisir que je revois ce château bâti sous le règne de Louis XV, mais non en style rageur. Ici, rien n'est rageur, ni la

maison, ni ses habitants, ni la nature. C'est une construction imposante, solennelle, majestueuse, située entre une cour d'honneur et le parc. Au rez-de-chaussée, exclusivement consacré à la représentation, il y a quelques salons spacieux, richement et en même temps simplement meublés dans le goût du milieu du dix-huitième siècle. Dans une pièce isolée, un portrait en pied de grandeur naturelle du roi Louis-Philippe rappelle une visite de ce souverain à l'époque du ministère Molé, et un conseil présidé par lui. Au premier étage se trouvent les appartements des maîtres et de leurs hôtes. De tous les hommes publics que j'ai rencontrés en France, depuis 1835 jusqu'à ce jour, le châtelain de Champlatreux rappelle le plus, par son extérieur aristocratique, son maintien grave, par l'expression spirituelle et parfois caustique de ses traits et par le don de la parole qu'il possède et par l'usage qu'il en fait, les grands seigneurs hommes d'État des temps passés. Je l'ai vu plus d'une fois à la tribune. Il imposait par son attitude fière et réservée, par ce qu'il disait autant que par ce qu'il ne disait pas, et peut-être aussi par l'abîme qui le séparait de son auditoire. L'affinité entre lui et ces lieux me frappe toutes les fois que je viens le voir ici. Champlatreux semble avoir été bâti pour lui et il semble être né pour l'habiter. Dans l'après-midi, toute la compagnie se promenait dans le parc. Le soleil, déjà sur son déclin, le dorait de ses rayons obliques. Le château, avec ses carreaux miroitants, paraissait embrasé; tout était lumineux dans ce tableau, hormis les ombres foncées que des quinconces séculaires, non encore privés de leur feuillage, projetaient sur la pelouse. Ile enchanteresse, me dis-je, où il m'a été donné de toucher barre pendant quelques heures après une navigation tempêtueuse et avant de reprendre la mer avec ma faible nacelle qui, cependant, porte la paix dans ses modestes flancs. Chavirera-t-elle? Voilà le terrible de ce régime napoléonien, que la moindre divergence de vue menace de dégénérer en guerre, comme une légère indisposition enlève un corps malsain dont le sang est vicié.

La suite prochainement.

LE SOCIALISME MUNICIPAL EN ANGLETERRE[1]

I

Le congrès socialiste international, qui s'est réuni à Paris au mois de septembre 1900, a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

« Attendu que par *socialisme municipal* on ne peut entendre un socialisme spécial, mais seulement l'application des principes généraux du socialisme à un domaine spécial de l'activité politique;

« Attendu que les réformes qui s'y rattachent ne sont pas et ne sauraient être présentées comme devant réaliser la société collectiviste, mais qu'elles sont présentées comme s'exerçant dans un domaine que les socialistes peuvent et doivent utiliser pour préparer et faciliter l'avènement de cette société;

« Considérant que la commune peut devenir un excellent laboratoire de vie économique décentralisée et, en même temps, une formidable forteresse politique à l'usage des majorités socialistes locales contre la majorité bourgeoise du pouvoir central, une fois qu'une autonomie sérieuse sera réalisée :

« Le congrès international de 1900 déclare :

« Que tous les socialistes ont pour devoir, sans méconnaître l'importance de la politique générale, de faire comprendre et apprécier l'activité municipale, d'accorder aux réformes communales l'importance que leur donne leur rôle *d'embryons de la Société collectiviste* et de s'appliquer à faire des services communaux : transports urbains, éclairage, eaux, distribution de la force motrice, bains, lavoirs, magasins communaux, boulangeries municipales, service alimentaire, enseignement, service médical, hôpitaux, chauffage, logements ouvriers, vêtements, police, travaux communaux, etc., de faire donc de ces services des institutions modèles, tant au point de vue des intérêts du public que de la situation des citoyens qui les desservent;

« Que les communes, trop faibles pour procéder à elles seules à

[1] *Report from the joint select committee of the house of Lords and the house of Commons on municipal trading*. 1900. *Municipal socialism* (*articles reprinted from the « Times »*) 1903. Eugène Montet, *Etude sur le socialisme municipal anglais*. Rousseau, 1901. Robert Vermaut, *Les régies municipales en Angleterre*. Courtrai, 1903.

la réalisation de ces applications, doivent s'attacher à former des fédérations communales;

« Que, dans les pays où l'organisation politique ne permet pas aux communes d'entrer dans cette voie, tous les élus socialistes ont pour devoir d'user de tous leurs pouvoirs en vue de fournir aux organismes communaux la liberté et l'indépendance suffisantes pour réaliser ces *desiderata* [1]. »

Jamais programme d'un caractère plus pratique n'a été formulé dans ces assises du socialisme contemporain. Les socialistes français, qui aiment les formules sonores et les manifestations bruyantes, ont heureusement dédaigné jusqu'ici d'en poursuivre la réalisation. L'Angleterre les a devancés et sir Charles Dilke a pu dire avec vérité que le socialisme municipal existe dans ce pays plus que dans tout autre et qu'il n'est pas de limites qu'on puisse assigner à son développement ultérieur.

C'est en effet sur ce point que s'est porté, depuis un certain nombre d'années, l'énergique effort des socialistes anglais qui gardent, jusque dans la poursuite de dangereuses chimères, quelque chose de l'esprit pratique de leur race. Les trois grandes organisations entre lesquelles se répartissent leurs forces se sont trouvées réunies sur ce terrain [2]. Le groupe intransigeant de la *Social democratic federation*, qui se rapproche plus que tout autre des doctrines et des procédés du socialisme continental, reconnaît dans l'œuvre de municipalisation des services publics qui s'accomplit, un pas en avant vers la réalisation de son programme, et déclare, tout en jugeant ce progrès modeste, qu'il importe de ne pas revenir en arrière [3]. L'*Independent labour party*, qui veut une république industrielle fondée sur la socialisation de la terre et du capital, recommande comme un des moyens d'action les plus efficaces, la représentation des principes socialistes dans tous les corps élus. « Le caractère pratique du socialisme, dit l'auteur d'une brochure qu'on peut considérer comme un manifeste de ce groupe [4], n'a jamais été mieux démontré que par les récents progrès de la municipalisation. Le grand point que les expériences de municipalisation qui ont été faites ont mis hors de discussion, c'est que les pouvoirs publics peuvent organiser le travail et pourvoir aux besoins du peuple, non pas moins bien, comme on l'avait

[1] *Petite République*, 29 septembre 1900.

[2] Nous avons, dans une précédente étude sur le *Mouvement socialiste en Angleterre* (*Correspondant* des 25 novembre et 10 décembre 1898), essayé de caractériser les tendances et le mode d'action particulier de chacune de ces fractions du socialisme anglais.

[3] *Justice*, 18 décembre 1901.

[4] *The independent labour party : What it is et where it stands.*

cru jusqu'ici, mais beaucoup mieux que les particuliers capitalistes. Chacun des conseils municipaux de ce pays poursuit quelque application plus ou moins importante de l'idée socialiste à ses besoins particuliers. C'est ainsi qu'avec les idées qui sont au fond de toute action politique efficace, le socialisme opère une transformation révolutionnaire. Les vieilles notions d'entreprise individuelle s'en vont. » Mais si le mouvement a été énergiquement appuyé par les fractions avancées du socialisme anglais, c'était aux possibilistes de la *Société Fabienne* qu'il appartenait de discerner, avec la clairvoyance dont ils ont si souvent fait preuve, les services que pouvait rendre à leur cause l'extension de la municipalisation des services publics, et de travailler avec une persévérante énergie à en favoriser les progrès. Leur représentant le plus autorisé, M. Sidney Webb, en a formulé la théorie; leurs *tracts* populaires l'ont vulgarisée [1]. Leurs vues sur ce qu'ils nomment eux-mêmes le *collectivisme municipal* ont été très nettement exposées dans les résolutions votées en 1896 sous leur inspiration par l'*International Socialist workers and trade unions congress*. Avec la nationalisation immédiate des mines, des chemins de fer, des canaux, des télégraphes, des téléphones et de tous les monopoles nationaux, les auteurs de ces résolutions réclament la municipalisation également immédiate des fournitures d'eau, de gaz et de lumière électrique, des docks, des marchés, des tramways, des omnibus, des bateaux à vapeur, des maisons de prêts sur gage et de tous les monopoles locaux.

Une partie de ce programme est déjà réalisée; chaque jour le mouvement s'accélère et s'étend. Est-ce à dire que dans ces assemblées locales où le socialisme ne compte encore qu'un petit nombre de partisans déclarés, tous ceux qui s'associent à ce mouvement en comprennent et en acceptent toute la portée? Assurément non. Une importante fraction du parti libéral anglais a pris à l'œuvre qui s'accomplit une part considérable, et en doit, dans une très large mesure, porter la responsabilité. Un des jeunes écrivains français qui connaissent le mieux l'Angleterre contemporaine, M. Jacques Bardoux, analysait naguère avec beaucoup de finesse et d'exactitude l'état d'esprit de ces doctrinaires d'une nouvelle école qui font profession d'une sorte de radicalisme démocratique et qui, répudiant la vieille théorie du « laissez passer », demandent, non plus à la liberté seule, mais à l'intervention de l'Etat, la solution des problèmes sociaux [2]. Il les mon-

[1] Voy. les ouvrages suivants de M. Sidney Webb : *Reform of London. Some facts and considerations about municipal socialism* et les *Fabian tracts* 30 à 37.
[2] *Journal des Débats*, 29 septembre 1903.

trait séparés des socialistes, quant à la méthode à suivre et quant au but final à atteindre, mais marchant d'accord avec eux à la réalisation actuelle d'un programme commun. A ces alliés, dont l'action a été décisive, sont venus se joindre en assez grand nombre des auxiliaires plus ou moins inconscients qu'a attirés le prestige d'une grande et audacieuse entreprise d'intérêt général, et que M. Sidney Webb, tout en s'applaudissant de leur concours, a en passant effleurés de ses sarcasmes. « Le conseiller municipal individualiste, dit-il, marche sur le pavé municipal, éclairé par le gaz municipal et nettoyé par les balais municipaux, avec l'eau municipale. Voyant à l'horloge municipale du marché municipal qu'il est de trop bonne heure pour rencontrer ses enfants venant de l'école municipale, située à côté de l'asile des aliénés du comté et de l'hôpital municipal, il se servira du télégraphe national pour leur dire de ne pas venir par le parc municipal, mais de prendre le tramway municipal afin de les rencontrer dans la bibliothèque municipale et au musée municipal où il désire consulter certaines publications nationales en vue du prochain discours qu'il compte prononcer dans la salle municipale du conseil pour la nationalisation des canaux et l'accroissement du contrôle gouvernemental sur les chemins de fer. Ne faites pas, dira-t-il, perdre le temps d'un homme pratique à discuter les absurdités du socialisme. *Self-help*, Messieurs, c'est le *self-help* individuel qui a fait de notre cité ce qu'elle est. L'homme pratique rejette et méprise le socialisme[1]. »

Les sophismes n'ont jamais fait défaut aux artisans d'une œuvre malsaine ni aux défenseurs d'une mauvaise cause. Ceux des partisans de la municipalisation à outrance qui prétendent se défendre de toute complaisance pour les théories socialistes ont invoqué, pour justifier leur attitude, des arguments qui rappellent le langage du personnage mis en scène par M. Sidney Webb. A entendre quelques-uns d'entre eux, cette extension abusive des pouvoirs locaux, qui menace d'étouffer toutes les initiatives privées, n'est qu'une application nouvelle et hardie du principe du *self-government*[2]; c'est, si l'on en croit M. Chamberlain, une forme inconnue de la coopération qui se révèle. « C'est, dit-il en propres termes, l'*activité coopérative* de toute la communauté qui met à la disposition de tous les privilèges et les avantages qui avaient été jusqu'ici réservés aux habitants les plus riches de la commune[3]. » Étrange confusion de mots contre laquelle semble avoir voulu protester un

[1] *Socialism in England*, p. 116.

[2] Albert Shaw, *Municipal government in England*, p. 6, cité par M. Eugène Montet dans sa très intéressante étude sur le socialisme municipal anglais.

[3] *Municipal government, past, present and future*. 1894.

savant économiste peu suspect à coup sûr de tendances individualistes exagérées, lorsqu'il oppose très judicieusement à l'association coopérative, « cette forme libre sous laquelle peut se constituer la solidarité », la « forme coercitive » sous laquelle elle tend à se développer, « forme d'une valeur inférieure au point de vue moral, mais d'une pratique plus facile qu'on appelle le socialisme d'Etat [1] » !

Ces paradoxales théories peuvent servir à défendre devant l'opinion et peut-être à justifier à leurs propres yeux ceux qui, sans faire profession ouverte de socialisme, ont assuré par leur concours le succès de l'œuvre de municipalisation : elles peuvent faire illusion aux esprits superficiels qui n'en ont ni suffisamment compris la portée ni mesuré les conséquences, mais elles ne sauraient modifier le jugement des observateurs sérieux et désintéressés. Un économiste d'une haute valeur, qui occupe une place considérable dans le parti libéral anglais et qu'on n'a jamais accusé de reculer devant la hardiesse d'une réforme, lord Avebury [2], a caractérisé d'un seul mot la transformation sociale qui s'opère sous l'apparence d'une extension des fonctions du gouvernement local. « La municipalisation, a-t-il dit, c'est l'essence du socialisme. » Nous aimons à rapprocher de ces paroles le langage que tenait à la tribune de la Chambre des députés un homme politique français, M. Charles Dupuy [3] : « On nous demande, disait-il en termes excellents, à l'occasion du projet de création d'une pharmacie municipale à Roubaix, de faire le premier pas dans la voie du collectivisme. Ne franchissons pas ce premier pas : il coûterait trop cher. Car une fois qu'il serait fait, tout y passerait, les habitudes, les institutions, les mœurs, la société même, cette société qui est fondée sur deux assises immortelles selon moi : la liberté individuelle et la propriété individuelle. »

Pour ceux qui ont le sentiment de ce péril, l'étude du socialisme municipal anglais présente un incontestable intérêt. Nous voudrions essayer d'en mettre en lumière les principaux traits, d'en esquisser l'histoire, d'en faire entrevoir les conséquences prochaines.

Nous aurons pour nous guider dans cette recherche la grande enquête pleine de faits, bien qu'un peu confuse, de la commission instituée en 1900 par les deux Chambres, les articles du *Times* qui ont produit en 1902 une si vive sensation et provoqué de si ardentes controverses, et deux études, l'une de M. Eugène Montet, œuvre consciencieuse et savante, sympathique dans son ensemble à l'industrialisme municipal, l'autre publiée par un jeune écrivain

[1] Gide, *La coopération*, conférence de propagande, p. 165.
[2] Sir John Lubbock avant son élévation à la pairie.
[3] Séance de la Chambre des députés du 20 novembre 1894.

belge, M. Robert Vermaut, moins optimiste mais empreinte d'un esprit d'impartialité poussé jusqu'au scrupule, l'une et l'autre très documentées, et dont on ne saurait trop recommander la lecture à ceux qui veulent se former une idée exacte de la nature et de la portée de ce grand mouvement.

II

On peut éprouver quelque embarras à trouver une formule d'une exactitude rigoureuse pour délimiter le domaine propre du pouvoir municipal. Ce qu'on ne saurait du moins contester, c'est qu'une municipalité n'est autre chose qu'un gouvernement local et qu'à ce titre elle doit être régie par les mêmes principes que l'Etat. Or s'il est un principe enseigné par tous les maîtres de la science économique et tenu pour certain par tous les publicistes de l'école libérale, c'est que l'Etat ne doit, dans aucun cas, substituer son action aux énergies individuelles et que son rôle consiste uniquement à assurer le maintien d'un régime de sécurité et de liberté propre à favoriser le développement de ces énergies. Vérité fondamentale que consacre en termes excellents la constitution d'un Etat américain[1], lorsqu'elle proclame que « le seul but légitime du gouvernement est de protéger le citoyen dans sa vie, dans sa liberté, dans sa propriété et que, lorsqu'il assume d'autres fonctions, il commet une usurpation ». Par quel étrange défaut de logique ces idées universellement admises en Angleterre, lorsqu'il s'agit de l'Etat, y sont-elles aujourd'hui presque universellement méconnues dans l'ordre municipal?

Il appartient aux autorités locales, dans la sphère d'action qui leur est réservée, de veiller sur la sécurité et sur l'hygiène publique, d'ouvrir des rues et des chemins, de créer des égouts, d'amener et de distribuer les eaux salubres destinées aux usages domestiques, d'exercer, en un mot, dans cet ordre d'idées, toutes les fonctions qui ne sont pas une source de revenus, mais qui peuvent être nécessaires au bien-être de la communauté. Mais il doit leur être interdit de s'engager dans des entreprises commerciales ou industrielles, de mettre le crédit de tous les contribuables au service de quelques-uns, et de courir ainsi des chances de pertes qu'un jour tous les citoyens pourraient être appelés à couvrir. Il ne faut pas surtout que l'esprit d'initiative, d'invention, de dévouement au progrès de l'industrie puisse être mis en échec par les entreprises industrielles des corps électifs locaux.

La plupart des municipalités de l'Angleterre ont adopté un programme bien différent. « Le citoyen anglais, a dit l'auteur

[1] L'Etat d'Alabama.

anonyme d'un des remarquables articles publiés en 1902 dans le *Times* sur le socialisme municipal, est l'objet de la sollicitude des administrations municipales depuis le moment où, enfant, il se nourrit du lait municipal, jusqu'à celui où, après sa mort, il est réduit en cendres au *crematorium* municipal. » Sous une forme humoristique, cette allégation est vraie presque à la lettre. Plusieurs villes, parmi lesquelles il faut citer Liverpool, York, Belfast, fournissent aux enfants le lait stérilisé : Nottingham possède une vacherie pour ses hôpitaux, et déjà la société Fabienne réclame avec insistance la municipalisation absolue de la vente du lait. Si, malgré des tentatives réitérées, la question de la création de grands services publics d'alimentation, tels que minoteries, boulangeries et boucheries municipales, n'est pas encore sortie de la région des discussions théoriques, déjà Cardiff possède une poissonnerie municipale, Colchester fait le commerce des huîtres, la corporation de Torquay élève des lapins dans des terrains qui lui appartiennent et a formé le projet d'avoir des troupeaux de moutons. Ajoutons que Liverpool se livre à la culture des betteraves et Tunbridge Wells à celle du houblon. Dès 1877, M. Chamberlain défendait devant un comité de la Chambre des lords un projet du *Board of Guardians* de Birmingham tendant à la municipalisation de la vente de l'alcool au moyen du rachat des licences accordées aux débitants, et ses efforts couronnés de succès devant le Comité des lords n'ont échoué que devant la résistance de la Chambre des communes. Une proposition semblable présentée plus récemment à Glasgow n'a été écartée qu'à une faible majorité après avoir été prise en considération par un sous-comité du *town-council*. En attendant le jour prochain peut-être où les villes ouvriront des débits de spiritueux, plusieurs ont créé des maisons pour le traitement des alcooliques. Glasgow en possède une, le Comité de Londres vient de créer un établissement similaire. En dehors des hôpitaux municipaux qui sont nombreux, des *sanatoriums* pour les tuberculeux ont été ouverts dans un certain nombre de villes par les soins des autorités locales; Halifax offre aux scarlatineux une maison de convalescence; l'asile d'aliénés de Westham est légendaire : il a coûté 7 millions et demi de francs et met à la disposition des pensionnaires, pour égayer leur réclusion, deux billards et dix pianos! La sollicitude des municipalités ne se borne pas à pourvoir aux besoins matériels de leurs administrés, et à leur assurer des soins dans leurs maladies : elle s'étend à leurs récréations et à leurs plaisirs. Glasgow a installé un panorama; Brighton et Southborough entretiennent des théâtres, sans parler du champ de courses de Brighton qui est en même temps pour la munici-

palité qui l'exploite une excellente opération commerciale, puisqu'il lui rapporte 50 à 75,000 francs par an. Quelques administrations locales ne négligent pas d'ailleurs les entreprises rémunératrices quel qu'en soit le caractère et quelque étranger qu'il puisse paraître à leurs attributions normales. C'est ainsi que Battersea et Cardiff ont monté des scieries, que Leeds, Saint-Helens et West Ham font et vendent des pavés, que Liverpool utilise ses immondices pour fabriquer des bétons, que Glasgow, qui exploite déjà une carrière de pierres, a demandé à contracter un emprunt de 500,000 livres pour acheter des mines.

Nous venons de citer quelques exemples d'entreprises municipales qui présentent un caractère exceptionnel et qui mettent en lumière la véritable portée du mouvement. Il convient d'insister davantage sur celles qui sont d'une pratique plus générale et qui ont pour objet l'éclairage et la force motrice, les transports et les habitations ouvrières.

L'exploitation directe du gaz par les villes est l'une des plus répandues. Les partisans de la municipalisation ont coutume de la représenter comme un succès, et l'exemple en a souvent été invoqué par ceux qui cherchent à faire prévaloir sur le continent le système de la régie. Manchester avait, dès 1843, pris l'initiative de l'exploitation directe. En 1874, M. J. Chamberlain la fit adopter par le *town-council* de Birmingham au nom de ce principe fondamental du socialisme municipal que « tous les monopoles qu'on est obligé de supporter doivent être entre les mains des représentants du peuple et administrés par ces derniers, au bénéfice de tous ». L'exemple n'a pas tardé à être suivi : parmi les grandes villes de l'Angleterre, il n'en est qu'un petit nombre, au premier rang desquelles il faut placer Londres, Dublin, Liverpool, Bristol, Newcastle, Sheffield, qui aient résisté au courant, malgré les objurgations réitérées des apôtres de la société Fabienne [1]. En 1901-1902, sur 705 exploitations, la Grande-Bretagne et l'Irlande en comptaient 251 dirigées par les autorités locales et 454 dirigées par les compagnies. Les capitaux engagés par les villes s'élevaient à 34,045,442 livres sterling (851,136,050 francs) contre 74,977,578 livres sterling (1,874,439,350 francs) engagés par les compagnies dans les entreprises de cette nature [2]; les consommateurs soumis au régime de l'exploitation directe étaient au nombre de 1,872,633, tandis que les villes où l'exploitation était restée confiée à des compagnies concessionnaires en comptaient 2,048,359 [3]. Les villes

[1] *Fabian tracts*, n° 32.
[2] *Board of trade return on Gas undertakings*. 1901, p. 53.
[3] *Economist* du 17 janvier 1903. D'après le même journal, le gaz produit

qui avaient adopté le système de la mise en régie avaient obéi à des préoccupations diverses. Birmingham avait, sous l'impulsion de M. Chamberlain, cherché avant tout à réaliser des bénéfices, afin de mettre à exécution les vastes projets d'amélioration qui devaient transformer l'aspect et les conditions hygiéniques de ses quartiers populaires [1]. Le lord Provost de Glasgow protestait au contraire dans l'enquête parlementaire contre la pensée de faire profiter les finances de la ville de la municipalisation de ses services publics; il déclarait hautement que les bénéfices obtenus ne devaient pas être affectés à une réduction des taxes, mais à la diminution des prix payés par les consommateurs et à l'amélioration des usines. Il faut donc, pour savoir si le régime nouveau a répondu aux espérances de ses auteurs, rechercher quels ont été à ce double point de vue, pour les consommateurs et pour les finances municipales, les résultats de ce régime. Le secrétaire permanent du *Board of trade*, sir Courtenay E. Boyle, a constaté dans sa déposition que le prix moyen de vente du gaz avait été pour les autorités locales de 3 shillings 0 d. 4 (3 fr. 79), tandis que celui du gaz vendu par les compagnies s'était élevé à 3 shillings 6 d. 2 (4 fr. 37); mais il a pris soin d'ajouter que le rapprochement de ces chiffres n'autorisait pas les conclusions qu'on pourrait être tenté d'en tirer; qu'en effet, on ne devait pas oublier que les autorités locales exploitaient le gaz dans les régions les plus populeuses, c'est-à-dire dans celles qui devaient donner les résultats les plus avantageux; que dès lors on ne serait pas fondé à prétendre que, dans des conditions égales, le consommateur trouverait un grand profit à avoir affaire à une ville plutôt qu'à une compagnie [2]. En ce qui concerne les bénéfices qui peuvent figurer aux budgets municipaux, il importe de ne pas s'en tenir aux apparences et de ne pas sortir du domaine de la réalité. Un tableau publié en février 1900, par le *municipal Year Book* [3], fait ressortir pour les exploitations municipales un chiffre de recettes annuelles de 179,441,750 francs et un chiffre de dé-

en 1901 par les usines municipales représentait 54,373,348 pieds cubes; celui des usines des Compagnies, 97,386,619.

[1] Déposition de M. Smith, *town clerk* de Birmingham, devant la commission parlementaire.

[2] C'est à la même conclusion qu'arrive l'auteur d'une étude très documentée sur *les méthodes d'exploitation des services de gaz*. « En Angleterre, dit-il, les prix de vente du gaz sont très sensiblement les mêmes, que les usines soient municipales ou privées, de manière que les consommateurs ne gagnent rien à la municipalisation du service. » Il ajoute qu'à la suite du renchérissement des houilles, les usines municipales ont élevé le prix du gaz plus que les usines privées.

[3] P. 441. Voy. Montet, *Etude sur le socialisme municipal anglais*, p. 44.

penses de 134,149,875 francs; il en résulterait un bénéfice de 45,291,875 francs, c'est-à-dire 6,33 pour 100 du capital engagé, bénéfice assurément très appréciable, bien qu'inférieur à celui de la plupart des compagnies concessionnaires. Mais sir Courtenay E. Boyle a fait observer, dans la déposition que nous avons déjà citée, que ce bénéfice a été calculé, sans qu'il ait été tenu compte de l'intérêt ni de l'amortissement du capital engagé, et que dès lors toute comparaison avec les bénéfices réalisés par les concessionnaires devient impossible. D'après le rapport rédigé par sir Henry Forster en 1900, sur les chiffres du *Board of trade*, le bénéfice annuel moyen pour une période de cinq années ne serait, en réalité, que de 9,258,500 francs, ce qui ne représenterait que 1,83 pour 100 du capital engagé. Si l'on tient compte de cette circonstance que les seules concessions qui aient été rachetées par les villes sont celles qui avaient donné aux compagnies qui les exploitaient des bénéfices importants [1], on hésitera peut-être à reconnaître au système de la régie, soit au point de vue des intérêts des consommateurs, soit au point de vue des intérêts des contribuables, la supériorité que les partisans de ce système lui attribuent sur le régime des concessions.

Quelque opinion que l'on ait sur les avantages qu'a pu offrir aux municipalités anglaises l'exploitation directe du gaz, il est difficile de contester les déplorables résultats que leur a donnés celle de l'éclairage électrique. Le législateur anglais semblait avoir pris à tâche de favoriser cette exploitation. Aux termes de l'*act* de 1882, les municipalités pouvaient obtenir l'autorisation de fournir l'électricité en vertu d'une licence ou d'un ordre provisoire du *Board of trade*. Quant aux entreprises particulières, elles étaient subordonnées au consentement des autorités locales; de plus, les municipalités pouvaient les racheter au bout de vingt et un ans en payant la valeur matérielle des objets repris sans indemnité d'aucune sorte. Comme il était aisé de le prévoir, les capitaux refusèrent de s'engager dans des conditions aussi défavorables, et l'industrie privée s'abstint. De leur côté, les autorités locales se montrèrent peu empressées à entrer dans cette voie nouvelle, soit dans la crainte de compromettre dans une aventure les finances municipales, soit pour ne pas mettre en péril, par une concurrence redoutable, le succès des exploitations de gaz dont elles avaient pris la charge. Quelques-unes opposèrent même leur *veto* aux rares sociétés privées qui ne reculaient pas devant les périls de l'entreprise. Dans ces conditions, cette branche d'industrie ne

[1] Déposition de M. Chandos Leigh, *Counsel to the Speaker*.

pouvait prendre de sérieux développements : elle resta à peu près stationnaire jusqu'en 1888. A cette date, l'*act* de 1882 fut amendé : la condition des entreprises privées fut un peu améliorée par une disposition qui portait à quarante-deux ans la durée de la période pendant laquelle les concessionnaires seraient à l'abri d'une expropriation forcée, et qui, dans le cas où les villes n'useraient pas, au bout de ce délai, de la faculté de rachat, déclarait les concessions renouvelables de plein droit pour dix ans. Sous ce régime nouveau, l'usage de l'électricité se répandit davantage, et un assez grand nombre de villes entreprirent la municipalisation de ce service. Les unes se chargèrent de l'exécution des travaux nécessaires à l'exploitation; d'autres accordèrent des concessions en se réservant une faculté de rachat et se firent céder l'entreprise après l'exécution par les concessionnaires des installations nécessaires. En 1901, les entreprises municipales étaient au nombre de 168, et les entreprises privées au nombre de 78. Des travaux étaient, en outre, en voie d'exécution dans 115 localités : dans 84 d'entre elles, ils étaient entrepris par les autorités locales, et dans 31 par des compagnies. Les capitaux engagés par les villes s'élevaient, en 1900, à 280,368,750 francs, et ceux engagés par les compagnies à 216,950,000[1]. Ces chiffres sont aujourd'hui très sensiblement dépassés. Il paraît résulter des dispositions recueillies dans l'enquête, que les municipalités fournissent, en moyenne, l'éclairage électrique à un prix un peu moins élevé que les compagnies. Mais les conséquences financières de leur gestion sont généralement très défavorables. Si les partisans de l'exploitation directe ont relevé des bénéfices réalisés par un petit nombre de villes[2], on constate dans les petites localités des résultats tout opposés; le *Municipal Journal*, organe des tendances municipalisatrices, reconnaît que, sur 165 villes qui exploitent l'électricité en régie, 72 sont au-dessous de leurs affaires, et M. Vermaut a pu dire avec vérité que « dans l'ensemble, la situation actuelle est lamentable[3] ». On cite la ville de Salford qui, après avoir dépensé jusqu'à la fin de 1901 4,469,150 francs, a dû renoncer, en 1902, à cette exploitation qui lui a laissé une perte de 3,750,000 francs; le nombre des consommateurs au profit desquels les contribuables ont dû supporter cette énorme charge n'a pas dépassé 401. La

[1] Montet, *op. cit.*, p. 59.

[2] Notamment à Manchester et à Liverpool : encore faut-il faire observer que les bénéfices réalisés par la première de ces deux villes ont diminué très notablement dans ces dernières années. Après avoir atteint, en 1898-1899, le chiffre de 17,188 livres sterling, le produit net s'est abaissé, en 1900-1901, à 3515 livres.

[3] *Op. cit.*, p. 53.

corporation de Bath n'a pas été plus heureuse : l'entreprise qu'elle avait rachetée à une compagnie qui réalisait des bénéfices, lui a fait éprouver, de 1898 à 1901, des pertes dont le chiffre est allé sans cesse en croissant. Dans le cours de l'hiver suivant, cette exploitation pour laquelle elle avait dépensé 1,950,000 francs et qui n'intéressait que 330 personnes sur une population de 49,800 habitants, a abouti à un véritable désastre. Aucun concessionnaire n'a consenti à se charger de l'entreprise, et l'ingénieur-conseil appelé à examiner la situation, a déclaré que, pour remettre l'affaire sur pied, une dépense complémentaire de 1,750,000 francs serait indispensable. Birmingham, qui avait acheté moyennant 10 millions et demi de francs la concession d'une compagnie qui faisait de lucratives opérations, a perdu 100,000 à 125,000 francs par an dans les deux premières années. En 1901, Glasgow a perdu 112,925 francs, et Edimbourg 67,250 francs, sans tenir compte de la dépréciation du matériel. On pourrait citer, pour beaucoup d'autres villes, des résultats analogues. En se plaçant à un point de vue plus général que celui des intérêts locaux, on ne peut méconnaître que cet état de choses, qui a découragé les initiatives privées, a singulièrement nui aux progrès de l'industrie électrique. L'Angleterre est distancée sous ce rapport, non seulement par les Etats-Unis, mais par plusieurs nations européennes.

Un *standing order* de 1872 refusait aux municipalités le droit d'exploiter les lignes de tramways qu'elles étaient autorisées à construire ou à acquérir. Dix ans plus tard, cette règle recevait une première dérogation sur la demande de la municipalité d'Huddersfield qui n'avait pu trouver de concessionnaire. Le mouvement ainsi commencé se développa lentement et comme par étapes, et en 1896, à la suite des discussions auxquelles donnèrent lieu au Parlement les demandes de la ville de Leeds et du comté de Londres, le *standing order* de 1872 fut abrogé. Au mois de juin 1901, sur deux cent-treize entreprises de tramways existant dans le Royaume-Uni, cent environ étaient la propriété des villes et une quarantaine étaient exploitées par les autorités locales. Plusieurs de ces exploitations sont prospères : Glasgow et Liverpool vantent avec raison la bonne organisation et l'installation confortable de leurs tramways municipaux et s'applaudissent des résultats financiers obtenus. Londres exploite dans des conditions qui ne paraissent pas défavorables un cinquième environ de ses lignes de tramways [1]. Leeds accusait, en 1901, un excédent de 776,450 francs. Plusieurs villes, au contraire, sont grevées de lourdes charges; un

[1] On doit toutefois remarquer que dans la région du Nord où les tramways sont affermés à une compagnie, le produit net du capital engagé s'élève à

certain nombre ont dû recourir à l'impôt pour combler leur déficit; dans la ville d'Huddersfield qui, la première, a adopté le système de la régie, ce déficit a, depuis l'origine, atteint le chiffre de 1,828,800 francs. D'après les chiffres donnés par sir Henry Fowler, le revenu net du capital engagé dans l'ensemble des exploitations municipales de tramways ne dépasse pas 1,06 pour 100. M. Porter, directeur du onzième cens des Etats-Unis, opposait, en 1901, en termes saisissants, l'organisation des tramways que l'Amérique devait à la libre concurrence aux conséquences du monopole que prétendaient se réserver les autorités locales des principales villes d'Angleterre [1].

« Sans restrictions semblables, disait-il, les compagnies des Etats-Unis ont fait les meilleurs marchés qu'elles ont pu avec les municipalités et ont créé des tramways souvent fort avant dans des districts habités par des populations dispersées et qui sont devenus de vastes et beaux faubourgs, et les municipalités ont tiré d'immenses revenus des taxes perçues sur des communautés auxquelles a donné naissance l'entreprise des chemins de fer américains sur routes. Les travailleurs peuvent installer leurs demeures dans des districts de campagne, à dix ou vingt milles de leur travail, et s'y rendre pour cinq cents... On peut faire, à Brooklyn, dix-huit à vingt milles pour deux pence et demi dans la plus belle voiture qui ait jamais été construite. » Il rappelait qu'il existait aux Etats-Unis vingt mille milles de chemins de fer sur routes, qu'aucun de ces chemins de fer n'était placé sous le contrôle d'un employé municipal, et que le capital engagé dans ces entreprises était évalué à 400,000 livres sterling (10 millions de francs). En regard du profit qu'en avaient tiré les compagnies qui les exploitaient et des avantages qu'elles procuraient au public auquel elles assuraient un service plus économique et plus efficace, il mettait en lumière l'importance des sommes versées chaque année à titre de redevances dans les caisses municipales. C'est ainsi que la *Brooklyn Rapid transit company* paie chaque année à ce titre plus de 5 millions de francs, et l'*Union traction company* de Philadelphie plus de 10 millions de francs de taxes.

Aucune question n'a éveillé à un plus haut degré les préoccupations des municipalités et n'a donné lieu à de plus vives controverses que celle des habitations ouvrières. On sait quelle était à Londres et dans les grandes villes de l'Angleterre l'effroyable

4 3/4 pour 100, tandis qu'il ne dépasse pas 1 1/2 dans la région du Sud où le conseil de comté a entrepris l'exploitation directe.

[1] The Hon. Robert Porter, *Municipal trading in England and the United States*, 1901.

condition des habitants des quartiers pauvres, dans quelles impasses infectes, dans quels bouges sordides où ne pénétrait ni l'air ni la lumière, et qui semblaient, comme on l'a dit, « défier les représentants de la loi comme ceux de la salubrité publique[1] », végétaient entassés, au mépris des lois de l'hygiène et de celles de la morale, des milliers de créatures humaines. Un immense effort fut tenté à la fois par l'initiative privée et par les pouvoirs publics : à la suite des travaux d'une commission d'enquête formée par M. Gladstone et dans laquelle siégeaient, sous la présidence de sir Charles Dilke, le prince de Galles, le cardinal Manning, lord Salisbury et M. Goschen, le Parlement vota en 1890 le *Housing of the Working classes act* qui s'applique à l'Angleterre, à l'Ecosse et à l'Irlande et qui coordonne en les complétant et les amendant toutes les lois antérieures. Dans les pouvoirs dont il investit les autorités locales, l'*act* de 1890 ne sépare pas la destruction des quartiers ou des logements insalubres de la construction d'habitations nouvelles saines et aérées, destinées à remplacer celles qui disparaissent. La première partie de cette loi s'applique aux quartiers insalubres : elle détermine les formalités à remplir pour obtenir du Parlement l'approbation des projets formulés par les autorités locales. Celles-ci sont armées de pouvoirs étendus, peuvent démolir le quartier ou en modifier la configuration, conserver ou louer le terrain, confier à d'autres ou exécuter elles-mêmes les reconstructions projetées. La seconde partie s'applique aux *small areas* ou petits îlots. Les autorités locales peuvent forcer les propriétaires à mettre ces maisons en bon état ou se charger de les faire démolir. La troisième partie de l'*act* leur permet d'acheter ou de louer des terrains vacants pour y construire des logements ouvriers, soit sous forme de maisons séparées, soit sous forme de bâtiments contenant plusieurs logements, et de contracter pour cet objet des emprunts amortissables en soixante ans. Les villes d'Angleterre répondirent avec empressement à l'appel que leur adressait le législateur. L'application de la première partie de l'*act* de 1890 présentait de sérieuses difficultés pratiques. Il était presque impossible de créer, en nombre suffisant pour remplacer les habitations insalubres qui tombaient sous la pioche du démolisseur, des logements propres à recevoir les familles les plus misérables, c'est-à-dire la très grande majorité des expulsés. L'élévation du prix de revient des nouvelles constructions entraînait d'ailleurs, par une conséquence inévitable, une élévation du taux des loyers qui devait les rendre inaccessibles à cette classe déshéritée. Beaucoup de municipalités reculèrent

[1] C.-M. Knowles, *The Housing problem in London*, 1899.

devant les difficultés d'une telle entreprise : se bornant à appliquer la seconde partie de la loi relative aux petits ilôts, elles firent démolir un nombre plus ou moins considérable de maisons particulièrement malsaines et situées dans des quartiers différents : et plusieurs d'entre elles laissèrent à des sociétés particulières le soin de créer les logements qui devaient remplacer ces inhabitables masures.

D'autres eurent des visées plus hautes et de plus vastes desseins. Parmi les autorités locales, aucune ne se montra plus hardie, pour ne pas dire plus téméraire, que le conseil de comté de Londres. Ce n'était pas qu'en Angleterre, et particulièrement à Londres, l'initiative privée se fût montrée inactive ni impuissante. Depuis près d'un demi-siècle, les associations commerciales et les institutions philanthropiques avaient rivalisé d'efforts et suscité un grand mouvement dont M. Georges Picot, dans son beau livre sur *le Devoir social et les logements ouvriers*, a raconté les origines. Pour ne parler que des associations les plus considérables, l'association métropolitaine qui inaugurait, en 1848, sa première maison assure aujourd'hui des logements à près de 7,000 personnes; la Compagnie des logements perfectionnés (*Improved industrial dwellings company*), créée en 1865, par sir Sidney Waterlow, en reçoit 30,000; la Compagnie générale des habitations ouvrières (*Artizans, labourers, and general dwellings company*) en abrite 30,000 dans de confortables maisons isolées, construites dans la banlieue de Londres; enfin, la fondation Peabody loge plus de 20,000 habitants et son fonctionnement cumulatif, aujourd'hui complété par celui du *Guinness Trust*, a permis de calculer qu'en 1961, cent ans après la mort du généreux donateur, si le produit ne baisse pas, la donation dépassera 2 milliards et fournira de bons logements à 350,000 familles [1]. Le Conseil de comté de Londres et les autorités locales d'un certain nombre de grandes villes anglaises ne paraissent pas avoir eu foi dans l'efficacité de ces énergiques efforts et n'ont pas craint de revendiquer pour les pouvoirs publics la lourde responsabilité d'assurer aux classes pauvres des habitations saines et suffisantes. Dès le lendemain du vote de la loi, le conseil de comté entreprit la démolition et la reconstruction d'un des quartiers les plus sordides et les plus misérables de Londres, le quartier de Boundary Street dans Bethnal Green, où 6,000 personnes environ occupaient un espace d'un peu plus de 6 hectares, couvert de masures délabrées, de cours infectes et de passages obscurs. « On y voyait communément, au témoignage d'un écrivain qui a étudié de près ce doulou-

[1] *Congrès international des habitations à bon marché*, 1900. Rapport de M. Rostand. *Musée social*, 1900, n° 7, p. 242, et Vermaut, *op. cit.*, p. 108.

reux problème[1], quatre familles réunies dans une maison de quatre chambres mesurant 8 pieds carrés chacune, la mortalité y était double de ce qu'elle est en moyenne à Londres, et sur 3 enfants qui y naissaient, un mourait avant l'âge de trois ans. C'était, depuis un siècle, le point le plus noir de la ville... » La reconstruction de ce quartier, commencée en 1893, a été achevée en 1899. L'achat des terrains et des anciennes constructions, les dépenses de nivellement, tracé de rues, établissement d'un jardin, représentent, en défalquant la valeur du terrain, une dépense totale de 6,996,000 francs à la charge du budget du Conseil. Le prix du terrain et le coût des constructions nouvelles s'élèvent à 8,290,250 francs. Le Conseil s'est procuré cette dernière somme au moyen d'un emprunt amortissable en soixante ans, dont les loyers des locataires assurent le service[2]. Aujourd'hui, sur l'emplacement des *slums* disparus, s'élèvent de grandes maisons de briques à cinq étages, séparées par des rues spacieuses qui convergent vers une place circulaire. Ces maisons sont divisées en petits appartements bien aménagés de deux, trois ou quatre pièces, et peuvent contenir de 5 à 6,000 personnes. L'ensemble forme une sorte de petite ville qui possède des bâtiments scolaires, des salles de club, une bibliothèque, un établissement de bains, une buanderie munie d'appareils à vapeur. Encouragé par les résultats de cette première expérience, le conseil de comté de Londres a tenté dans plusieurs autres quartiers de Londres des entreprises analogues. Des constructions du même genre ont été élevées sur l'emplacement de la prison de Millbank, à Limehouse, à Shadwell, à Poplar, le long des Docks à Southwark et à Deptford. D'autres projets plus vastes s'exécutent ou s'élaborent. Le nombre total des personnes actuellement logées dans les bâtiments municipaux et de celles qui devront trouver place dans les bâtiments en cours d'érection ou encore à l'état de projet, dépassera 80,000. Les dépenses effectuées ou projetées, à la date du 31 mai 1901, devaient atteindre un chiffre total de 123,403,500 francs, dont 96,185,400 pour l'achat des terrains et le coût des constructions et 27,218,100 pour les frais de démolition[3].

L'action du conseil de comté de Londres n'a pas été isolée. Manchester a rasé plusieurs quartiers et construit cinq blocs de

[1] Knowles, *The Housing problem in London*, p. 7, et Mantoux, *le Socialisme municipal à Londres*, p. 307.

[2] Compte rendu du congrès international des habitations à bon marché, de 1900. *Musée social*, n° 7, p. 248.

[3] Ces chiffres ont été empruntés par M. Vermaut au *London manual*, p. 44, et au *London municipal Year Book*, p. 550-551.

maisons qui reçoivent une population de 2,729 personnes. Liverpool, que le socialiste John Burns avait surnommée la « cité des ténèbres », a activement poursuivi la transformation de ses quartiers insalubres ; les bâtiments municipaux actuellement construits, en construction ou en préparation, offriront des logements à près de 4,000 familles. Edimbourg a consacré 2 millions et demi de francs à la création de *dwellings* pour 2,700 habitants, et travaille à la réalisation d'un projet qui comporte une dépense égale. La ville de Glasgow, qui s'est placée au premier rang par la hardiesse et l'habile exécution de ses entreprises municipales, ne compte pas moins de 12,000 locataires dans les nombreuses maisons ouvrières qu'elle a construites. Elle a également créé des *lodging houses*, pourvues de tout le confortable possible et dans lesquelles 2,500 personnes peuvent loger à la nuit à des prix qui varient de 3 pence 1/2 à 6 pence. Cet exemple a été suivi par la ville de Londres et par plusieurs autres grandes cités. Parmi les institutions spéciales à Glasgow, il faut citer le *Municipal family home*, fondé en 1896, pour recevoir les veufs ou veuves et leurs enfants et pour assurer à ces derniers les soins nécessaires pendant les heures du travail du père ou de la mère. Cet établissement qui contient 160 chambres a coûté 425,000 francs.

Les exemples que nous venons de citer ne peuvent donner qu'une idée très incomplète de l'immense effort qu'ont tenté les municipalités anglaises pour résoudre le problème des habitations ouvrières et auquel se sont associées à des degrés divers une soixantaine environ des principales villes de l'Angleterre. Mais quelle qu'ait été l'importance des résultats obtenus, ces résultats ont-ils pleinement répondu aux espérances de ceux qui ont suscité ce grand mouvement? Il est au moins permis d'en douter.

En entreprenant la démolition de quartiers insalubres et la reconstruction de maisons saines et bien aménagées, les autorités locales avaient dû se proposer pour but de loger dans des conditions meilleures les habitants des bouges infects qui allaient disparaître. Les partisans les plus résolus de l'œuvre entreprise sont forcés de reconnaître que ce but n'a pas été atteint; lord Rosebery le constatait dans un discours prononcé à l'inauguration des maisons ouvrières de Shoreditch. « Vous offrez, disait-il, le logement à 200 familles quand vous en avez dépossédé bien davantage... Vous construisez d'admirables maisons, mais les habitants des maisons nouvelles ne sont pas ceux que vous avez dépossédés. Ces maisons sont si parfaites que parfois elles sont habitées par une classe de personnes pour laquelle elles n'étaient point faites. » L'inspecteur sanitaire en chef confirme à propos du quartier de

Bethnal Green, ces appréciations. « Les conditions et loyers imposés par le Conseil sont tels qu'il est de toute impossibilité pour les gens pauvres d'habiter ces maisons. On a expulsé du quartier de Boundary Street plusieurs milliers de personnes; il en est revenu moins de 5 pour 100. Cela tient à ce que les loyers dépassent ce dont elles peuvent disposer. Où sont-elles allées? Elles ont été tout simplement encombrer les petites maisons déjà peuplées à l'excès de Bethnal Green. » Ainsi, tandis que les vastes bâtiments édifiés à grands frais par le conseil de comté de Londres offraient des logements confortables à une catégorie de locataires relativement aisée, la classe de travailleurs la plus déshéritée, qui devait appeler au plus haut degré la sollicitude des autorités locales comme elle avait éveillé celle du législateur, demeurait sans asile et allait créer sur d'autres points de nouveaux foyers d'infection, pires que ceux qu'on venait de supprimer.

Il n'en pouvait être autrement en présence de l'élévation du taux des loyers des nouveaux logements[1], qui est la conséquence inévitable de l'élévation du prix de revient des constructions municipales. Bien que ce prix de revient ne puisse être très exactement déterminé, à raison des différences qui existent entre la comptabilité des villes et celle des sociétés de construction[2], il est hors de doute qu'il est notablement supérieur à celui des entreprises privées. « Les dépenses, a dit M. Picot au congrès de Bruxelles, ont passé toute mesure; le prix de revient a atteint des chiffres que ne connaissait pas l'industrie. » Nous aurons à expliquer plus loin les causes qui ont fait subir aux municipalités anglaises, et en particulier au conseil de comté de Londres, des conditions de main-d'œuvre exceptionnellement onéreuses. La cherté des terrains a été également une des difficultés à peu près insurmontables qu'ont rencontrées les municipalités dans la réalisation de leurs projets de logements à bon marché. Les socialistes de l'école d'Henry George ont, il est vrai, trouvé un remède dans l'établissement d'une taxe sur les terrains assez lourde pour que les propriétaires fonciers ne trouvent aucun intérêt à les conserver, et soient portés à s'en défaire à des prix abaissés, et déjà le conseil

[1] D'après les renseignements donnés par M. Georges Picot au congrès des habitations à bon marché, de 1900, tandis que M. Guinness trouve moyen de louer des logements aux travailleurs pauvres, moyennant 2 shillings par semaine, le prix minimum des logements loués par le *London County Council*, est de 3 à 5 shillings, ce qui les rend inabordables pour des ouvriers qui, comme ceux des docks, n'ont qu'un salaire quotidien de 2 à 3 shillings.

[2] Voy. la note de M. Georges Picot dans le compte rendu du congrès de 1900, publié par le *Musée social*, juillet 1900, p. 250.

communal de Glasgow a fait un premier pas dans cette voie en frappant les terrains d'un impôt de 2 shillings par livre sterling de leur valeur. Mais en dehors de ce procédé radical qui ne semble pas encore se devoir généraliser, on ne voit pas qu'il soit possible de diminuer la très lourde charge qu'impose aux autorités locales l'acquisition des terrains nécessaires pour la création de grandes agglomérations d'habitations ouvrières. Il faut donc envisager comme une impérieuse nécessité le maintien des taux élevés de loyers, si l'on ne veut inscrire au budget municipal, c'est-à-dire mettre à la charge des contribuables, comme l'a déjà proposé la fraction la plus avancée du conseil de comté de Londres la différence entre les charges qu'impose le prix de revient des bâtiments et un prix de location accessible aux travailleurs les plus pauvres. La majorité résiste encore à une semblable solution : mais nul n'oserait dire que l'intérêt électoral ne l'imposera pas, à une heure donnée, aux autorités locales, et ses partisans s'efforcent déjà de familiariser l'opinion avec cette idée en la rapprochant de ce qui a été fait pour la gratuité de l'instruction, et de ce qu'on prépare pour les retraites ouvrières [1]. Quelle serait, le jour où l'on entrerait dans cette voie, la limite de cet abaissement du taux des loyers? N'en viendrait-on pas à créer aux associations ou aux particuliers qui louent des logements de cette catégorie une injustifiable et désastreuse concurrence? Pour ne pas être immédiat, le péril n'en est pas moins réel. On a déjà, ainsi que l'a fait M. Picot au congrès de 1900, constaté que l'intervention municipale avait amené un ralentissement de l'activité libre et arrêté l'essor des capitaux privés. On peut invoquer, à cet égard, les témoignages les plus autorisés. M. Ashley, fils de lord Shaftesbury, qui a pris une si grande part au mouvement des habitations à bon marché à Londres, a porté un jugement sévère sur l'œuvre du conseil de comté. « L'industrie privée, a-t-il dit, a ressenti l'effet d'une concurrence illégale. D'autre part, a-t-il ajouté, le candidat ou l'élu doit forcément compter avec les désirs avoués ou tacites du collège électoral. » Lord Avebury a également déclaré, dans un discours à la Chambre de commerce de Londres, que l'attitude des villes anglaises avait découragé les grandes sociétés d'habitations à bon marché. Ce n'est pas la moins funeste des conséquences qu'a entraînées le système de municipalisation à outrance, tel que dans cet ordre d'idées il a été conçu et pratiqué.

Albert GIGOT.

La fin prochainement.

[1] Mantoux, *op. cit.*, p. 309.

LE DUC D'ENGHIEN A ETTENHEIM

(1801-1804)

A PROPOS DU CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE SA MORT

Correspondance du duc d'Enghien, publiée pour la Société d'Histoire contemporaine par le COMTE BOULAY DE LA MEURTHE; Tome Ier. — Paris, Picard, sous presse, in-8° avec une héliogravure.

Radieux ou sinistres, belliqueux ou pacifiques, les centenaires se succèdent depuis quinze ans avec une telle abondance que le loisir et l'attention nous font défaut pour les commémorer tous. Celui que va ramener le 21 mars prochain mérite pourtant, par l'atrocité même du souvenir qui y est attaché, de fixer quelques instants nos esprits. Ce jour, ou plutôt cette nuit-là, il y aura un siècle que dans les fossés du château de Vincennes, le dernier descendant des Condé tomba sous les balles d'un peloton de soldats français. Victime peut-être d'une enquête inintelligente et sûrement d'une vendetta corse, enlevé en territoire étranger au mépris du droit des gens, condamné par une sentence rendue contre toutes les formes judiciaires, il périt à trente-deux ans, sans un ami pour recevoir ses recommandations, sans un prêtre pour réconforter et bénir ses derniers moments.

Ce centième anniversaire va précisément coïncider avec la publication du premier volume d'une série de documents relatifs au duc d'Enghien. Le nom de l'éditeur suffit à garantir la haute valeur du recueil. Doué de toutes les qualités de science, de composition et de style qui font les excellents historiens, M. le comte Boulay de la Meurthe s'est consacré, depuis plusieurs années déjà, à l'ingrate et épineuse tâche de mettre au jour des matériaux historiques. Ce n'est point à nos lecteurs qu'il est besoin de vanter sa collection de *Documents relatifs à la négociation du*

Concordat, puisqu'elle a successivement servi ici d'occasion à l'éloquente dissertation de M. le duc Albert de Broglie, de fond au tableau vivant et coloré de S. Em. le cardinal Mathieu. C'est la même patience et la même sagacité que M. Boulay de la Meurthe a appliquées aux pièces qui concernaient le duc d'Enghien, mettant à contribution les archives de Chantilly, les principaux dépôts publics de France et d'étranger, les collections particulières, reconstituant dans leur intégrité les textes inconsciemment défigurés ou maladroitement mutilés par Crétineau-Joly, rassemblant et commentant tout ce qui pouvait jeter quelque jour sur les dernières années et la fin du jeune prince.

Un second volume, qui est en préparation, traitera de l'enlèvement et de la catastrophe. Les pièces qui sont aujourd'hui publiées, ou qui vont l'être, se réfèrent à la période antérieure, moins bien connue; elles renferment la correspondance intime du duc depuis le licenciement de l'armée de Condé. Au personnage de convention dépeint dans les biographies et les oraisons funèbres officielles, elles nous permettent de substituer un être débordant de vie, charmant de fougue, d'esprit et de générosité, digne arrière-petit-fils du grand Condé et arrière-petit-cousin d'Henri IV. En elle-même, et indépendamment du tragique intérêt qui s'attache à la mémoire de son auteur, la correspondance du duc d'Enghien est un vrai régal littéraire; c'est la spirituelle et vibrante causerie d'un grand seigneur d'il y a cent ans, très Français d'allures et de cœur, bien qu'il maudisse la France révolutionnaire, très Gaulois même à l'occasion... Si décidé que fût M. Boulay de la Meurthe à tout imprimer, force lui a été, en un passage au moins, de recourir à la discrète intervention des points de suspension, qui devraient s'appeler ici points de prétérition.

*
* *

La campagne de 1800 fut la dernière que fit le corps de Condé; il avait été adjoint à l'armée autrichienne commandée par l'archiduc Jean. Enghien, principal lieutenant de son grand-père, avait en outre sous ses ordres directs un régiment soldé qui portait son nom, les dragons d'Enghien [1]. Dans la débâcle qui suivit la défaite de Hohenlinden, les Condéens gardèrent seuls quelque cohésion,

[1] L'armée de Condé se divisait en régiments nobles, composés exclusivement de gentilshommes français, et régiments soldés, comprenant des hommes de nationalités diverses, recrutés par le procédé traditionnel du racolage.

si bien que le conseil aulique avait songé, pour le cas où les hostilités continueraient, à leur confier la défense de Vienne.

Mais les Autrichiens étaient à bout de ressources et de résistance. Le 25 décembre, l'archiduc Charles, qui avait remplacé son frère, signait avec Moreau l'armistice de Steyer, prélude de la paix définitive qui allait se conclure à Lunéville, et les troupes prenaient leurs cantonnements. Si peu réconfortante qu'eût été la période des hostilités, Enghien l'estimait encore préférable à « la triste tranquillité du triste armistice », pendant lequel la petite armée de son grand-père fondait à vue d'œil. Les corps soldés, selon l'invariable habitude des mercenaires d'ancien régime, étaient décimés par la désertion, et quant aux gentilshommes, c'était la nostalgie qui faisait des ravages dans leurs rangs. Séparés depuis dix ans de leur pays, souvent de leur famille, désabusés désormais de leur rêve de rentrée triomphale et victorieuse, leurs aspirations se faisaient plus modestes : ils savaient que malgré le perpétuel interdit jeté officiellement sur les émigrés, le gouvernement consulaire les accueillait en réalité sans trop de rigueur, pourvu que leur attitude fût déférente et leur langage discret. Dans bien des âmes généreuses, l'amour de la patrie finissait par triompher de la fierté et même de la fidélité politique. Pour colorer cette très excusable faiblesse, on disait qu'il fallait au roi de dévoués serviteurs à l'intérieur, que Bonaparte, décidé au fond à rétablir la monarchie, « avait besoin de renforts pour se déclarer ». — « Quelle bêtise! » s'écriait le duc en rapportant les propos de ceux qui prenaient « le honteux parti de la soumission ». Mais il ne s'abusait point sur la généralité ni sur l'intensité du mouvement : « La mode est à la rentrée, comme elle a été à la sortie. »

Il y avait pourtant nombre de gentilshommes qui, attachés à l'armée par les liens de l'habitude, de l'affection, du loyalisme monarchique et de l'honneur militaire, ne demandaient qu'à suivre leur chef à Naples ou à Malte, comme il en avait d'abord été question. Ce fut le gouvernement anglais qui les découragea, en déclarant son intention d'envoyer le corps en Egypte ou aux Indes. Devant cet exode sans gloire sous un ciel meurtrier, les plus déterminés reculèrent : « Quant à moi », écrivait le vieux prince de Condé, « mon âge, ma santé, les infirmités qui s'approchent, l'état toujours incertain de la France, le sang des Bourbons qui coule dans mes veines, ne me permettent pas de faire la guerre comme un flibustier. » Il n'avait pas seulement donné son nom à la petite troupe des émigrés en armes : il lui servait de centre et de point de ralliement; sans Condé, l'armée de Condé ne pouvait pas subsister. On procéda donc au licenciement, après quoi les uns s'enga-

gèrent individuellement au service étranger, les autres prirent gîte en Allemagne, et la majorité se dirigea vers la France. Le gouvernement anglais se montra pécuniairement généreux, « magnifique » même, pour les admirables *soldats* qui avaient été à ses gages; la plupart reçurent, à titre d'indemnité, près d'une année de leur solde. Mais cette munificence, si elle les mettait en mesure de faire face aux premières nécessités du lendemain, ne pouvait porter remède à la poignante tristesse de la dispersion. « Je passe ma journée », écrivait encore Condé, « à voir des malheureux fondant en larmes, moins encore de leur sort que de douleur de se séparer d'un corps qui était, en quelque sorte, devenu une seconde patrie. »

*
* *

La lugubre opération terminée, le général sans armée se retira en Angleterre, où étaient déjà fixés son fils le duc de Bourbon (père du duc d'Enghien), le comte d'Artois et les princes d'Orléans. Il espérait que son petit-fils l'y suivrait : mais celui-ci, après avoir d'abord usé d'atermoiements, manifesta l'intention de demeurer sur le continent, et d'élire domicile dans un petit village de la Forêt-Noire, à Ettenheim, dans les possessions allemandes du cardinal de Rohan (celui du Collier).

Un premier motif de cette détermination était qu'alors Enghien se trouvait en froid avec le grand-père qui, à défaut d'un fils médiocre, se plaisait à voir en lui l'héritier des traditions militaires de sa race. Le duc continuait sans doute à traiter affectueusement son aïeul de « cher papa », et quand il écrivait à des tiers, à l'appeler sans façons « le patron », ce qui était presque une anticipation d'un siècle sur notre impertinent argot d'aujourd'hui : mais à cette époque, la familiarité ne régnait entre eux que dans les termes. C'est la malheureuse campagne de 1800 qui avait été une cause passagère de zizanie : Condé avait pris de l'humeur des velléités d'insubordination de son petit-fils, et Enghien des exigences de son grand-père : de plus, le duc reprochait à Condé d'avoir affecté la roideur dans ses rapports avec l'état-major autrichien, et compromis, avec l'harmonie du commandement, le résultat des opérations. Il croyait aussi l'entourage militaire de Condé prévenu contre lui, et évita pour cette raison de s'occuper en quoi que ce fût du licenciement; comme il l'écrivait avec quelque amertume à un confident : « Ayant les bras entièrement liés pour faire le bien, je me suis refusé à voir faire le mal. »

En outre, le séjour en Angleterre lui inspirait une particulière aversion. Il déclarait que cette île lui ferait toujours l'effet d'une

vaste prison. Avec un sens politique très fin, se rendant compte de « l'horreur qu'inspire en France le nom anglais », il jugeait malencontreuse l'inspiration qui portait la majorité des Bourbons à rechercher ou à accepter l'hospitalité britannique.

Tout ceci pouvait expliquer pourquoi il ne rejoignait point son père et son grand-père à Londres ou dans les environs. Mais quant à sa préférence pour la résidence d'Ettenheim, elle n'avait qu'une raison d'être, dont il ne faisait mystère ni à ses parents ni à ses intimes. Usant d'un détour spirituel, dans une lettre à son père (le duc de Bourbon n'était pas pour se gendarmer de la confidence), il appliquait à Ettenheim ce vers d'un opéra-comique en vogue :

C'est ici que Rose respire.

« Rose », c'était la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort, nièce du cardinal. Tendrement liée depuis quelque temps avec le duc d'Enghien, elle était venue le retrouver en Styrie après l'armistice; mais quelque libres que fussent alors les mœurs et les allures, certaines convenances extérieures étaient à sauvegarder, et le tête-à-tête ne pouvait décemment se prolonger sans l'intervention d'une sorte de patronage familial. C'est à quoi pourvut la tolérante indulgence du cardinal.

Jusque dans ces dernières années, quand les dramaturges et romanciers d'outre-Manche se trouvaient en face d'une situation irrégulière, ils avaient pour habitude, afin de ménager le *cant* national, de supposer un mariage secret... Sous l'empire d'une préoccupation analogue, de bonnes âmes ont dit et quelques historiens ont répété que le prélat avait béni sans publicité l'union de sa nièce avec Enghien. Cette version, qu'on souhaiterait de voir fondée, car elle ennoblirait un touchant roman d'amour, est malheureusement inacceptable. C'est déjà une grosse objection que la Restauration, si soucieuse à juste titre de rendre hommage à la victime de Vincennes, n'ait jamais songé à reconnaître la princesse Charlotte comme duchesse douairière d'Enghien; mais nous avons aujourd'hui les déclarations très catégoriques, trop catégoriques, du duc en personne. A son père et à son grand-père, anxieux du tour que prenait cette aventure sentimentale, il protestait que ce ne pouvait être qu'une amourette éphémère : « Je profite du bon temps qui me reste avant que le devoir m'oblige à prendre des liens plus sérieux, mais probablement moins agréables... Je n'ai jamais donné lieu de croire que j'eusse une assez mauvaise tête pour être un jeune homme à grandes sottises... Je n'y ai jamais pensé. » Voilà, j'imagine, qui ruine la légende du mariage secret.

Enghien, dans son orgueil de Bourbon, considérait-il comme une mésalliance un mariage avec toute autre qu'une fille de maison régnante? C'est bien invraisemblable, car il y avait en sens contraire un précédent tout proche et éminemment respectable : sa propre grand-mère, la femme que Condé avait épousée par amour et qui lui avait été trop tôt ravie, était précisément une Rohan-Soubise! Il est à supposer plutôt que le jeune duc se laissait influencer par les fâcheux exemples qui l'entouraient, par les doctrines délétères qui prévalaient dans cette haute société de l'émigration, encore imbue de l'esprit du dix-huitième siècle. Son grand-père Condé avait contracté avec la princesse de Monaco un engagement fortifié par la constance, épuré par l'épreuve, mais que la bénédiction nuptiale ne devait consacrer qu'au bout de *quarante-huit* ans[1]. Son père, séparé de longue date de la duchesse de Bourbon, livré à des caprices infiniment moins durables et moins romanesques, s'orientait vers la voie lamentable et sinistre qui devait aboutir trente années plus tard à l'espagnolette du château de Saint-Leu... Partout, le jeune duc n'apercevait que des ménages désunis, des liaisons amnistiées et presque régularisées par la complaisante adhésion du monde. Comment dès lors ne pas ajouter foi au détestable sophisme à la mode, d'après lequel le lien conjugal aurait été incompatible avec un attachement sérieux, et le véritable amour ne se serait trouvé que hors du mariage? Le duc d'Enghien ne fut assurément point sans reproche: mais de sa conduite, son entourage et son temps portent la plus lourde part de responsabilité.

Ce qui achève de nous déconcerter en cette affaire, c'est que la jeune fille ainsi sacrifiée et compromise de gaieté de cœur apparaît dans la correspondance de son ami comme une créature exquise, très digne d'être la fiancée ou la femme d'un héros. Dans les mêmes lettres où il se défend de songer à l'épouser, Enghien vante l'égalité de son humeur, l'agrément de sa conversation, la vivacité de sa tendresse, et surtout la vaillance de son cœur : « Je suis sûr que l'on me recevra toujours mieux après une campagne qu'avant, et que l'on me fera partir sur-le-champ, loin de me retenir, lorsque l'honneur m'appellera quelque part. » Comme si l'allusion n'eût point été suffisamment transparente, le jeune prince ne pouvait se retenir dans une autre lettre de blâmer nommément, en termes très durs, la charmante et trop sensible Mme de Polastron, dont les larmes passaient pour avoir empêché le comte d'Artois de se rendre

[1] Cf. notre article du 25 janvier 1900, à propos du livre charmant de M. le comte Pierre de Ségur (aujourd'hui marquis de Ségur).

à l'appel des Vendéens et des Bretons ; dans son émotion, il s'exprimait en soldat plus qu'en gentilhomme[1].

*
* *

Le duc d'Enghien séjourna deux ans et demi à Ettenheim. « Je mène ici, écrivait-il peu après son arrivée, une vie monotone, mais agréable. La chasse et l'amitié partagent mon temps. » Quand les sécularisations de Lunéville eurent réuni Ettenheim au margraviat de Bade, le margrave[2] eut la galanterie de donner au prince l'autorisation de chasser sur toute l'étendue de ses domaines. Enghien se livra avec passion à ce divertissement, dressant des chiens, attendant à l'affût les chevreuils ou les lièvres, prenant autant de plaisir à poursuivre un loup dans les sentiers de la Forêt-Noire qu'il avait pu en goûter enfant à participer aux somptueuses chasses de Chantilly.

Il fit, incognito et à pied, une excursion dans les montagnes de la Suisse, dont on commençait à peine à soupçonner le pittoresque. Il reçut à Ettenheim nombre de visites d'anciens Condéens, qui s'en retournaient l'âme ragaillardie et souvent la bourse mieux garnie, car la plus grande joie du duc était de soulager la détresse de ses compagnons d'armes. Une autre occupation encore fut de consoler la princesse Charlotte après la brusque disparition du cardinal de Rohan, qui, au début de 1803, mourut mieux qu'il n'avait vécu[3]. Il instituait pour héritière sa nièce, qui se trouvait désormais chez elle à Ettenheim : la vie y continua comme par le passé.

L'affermissement du gouvernement consulaire, la pacification du continent, en ajournant toute éventualité de restauration, avaient ouvert pour les princes exilés une ère de profonde tristesse, sinon de découragement. La princesse Louise de Condé, tante du duc d'Enghien, traduisait bien cette disposition d'esprit, quand du fond de son monastère de Varsovie, elle écrivait à son père, vers la fin d'un mois de décembre : « Encore une nouvelle année ! Toujours les mêmes souhaits, toujours les mêmes vœux, et malheureusement toujours inutiles ! » La détresse morale commençait à se compliquer de la pénurie financière, doublement douloureuse à qui avait

[1] Mme de Polastron était alors mourante; on sait qu'au spectacle de cette agonie, le futur Charles X se convertit complètement et définitivement.

[2] Il allait successivement devenir électeur, puis grand-duc.

[3] Enghien écrivait à son grand-père, non sans naïveté : « Il a rempli les devoirs d'un bon chrétien, est mort avec toute sa connaissance, et nous a réellement édifiés : vous en serez étonné autant que je l'ai été moi-même. »

joui des splendeurs de Versailles et du Palais-Bourbon. Si, grâce à la simplicité de ses goûts et au petit nombre de ses charges, le duc d'Enghien se suffisait avec une modique pension du gouvernement anglais, la situation de Louis XVIII devenait embarrassante. Un de ses agents de confiance, Thauvenay, en était réduit à écrire à un diplomate étranger : « Le petit-fils de Henri IV et la petite-fille de Marie-Thérèse sont menacés de la misère : ce mot est horrible, mais il n'est que trop vrai. » Au nom de la solidarité monarchique, le tsar Alexandre tentait sans succès d'organiser une sorte de souscription des principaux souverains d'Europe en faveur de leur frère dépossédé.

Cet état de choses n'était point ignoré du Premier Consul, qui rêvait déjà de la couronne impériale et de ce que les écrivains à ses gages devaient appeler la *quatrième* dynastie. Avec l'appui de Talleyrand (qui ne s'en est pas vanté dans ses *Mémoires*), il médita sinon d'acheter la renonciation expresse des Bourbons, du moins d'en faire les pensionnaires déconsidérés de son gouvernement [1]. Mis au courant de ce beau projet, et prié d'en faire part au tsar, le roi de Prusse s'exécutait docilement et hypocritement, en protestant qu'il agissait comme « ami de l'humanité ».

C'était étrangement méconnaître le caractère de Louis XVIII, dont la maîtresse qualité fut sans doute le sentiment de sa dignité royale. Il repoussa les premières ouvertures avec une telle hauteur d'éloquence [2] que Bonaparte fut réduit à faire dire dans ses journaux qu'il n'y avait là qu'une pure fable, inventée et colportée par les agents royalistes. Les princes de la maison de Bourbon, mis au courant de ce qui s'était passé, furent unanimes à adhérer au fier langage de leur chef. Sans prendre le temps de se concerter avec son grand-père, Enghien écrivit incontinent au roi : « Votre Majesté connaît trop bien le sang qui coule dans mes veines pour avoir pu entretenir, un seul moment, le moindre doute à l'égard de l'esprit et du fond de la réponse que vous demandiez. Je suis Français, Sire, Français fidèle à son Dieu, à son Roi, et au serment qui engage son honneur. Un jour peut-être il y en aura qui m'envieront ce triple avantage. »

[1] Talleyrand disait cyniquement à l'ambassadeur de Russie : « Les actes de renonciation ne sont pas valides, selon les lois de l'ancienne monarchie; mais ce qui les rendra tels, c'est l'avilissement des individus, qui sera complet de cette manière. »

[2] « Comme descendant de saint Louis, je tâcherai d'imiter son exemple, en me respectant moi-même jusque dans la captivité et dans les fers; comme successeur de François Ier, au moins je dirai avec lui : « Nous « avons tout perdu, hors l'honneur.

*
* *

Le bruit avait couru en Angleterre que, profitant du voisinage, cédant à une fantaisie ou à une curiosité de jeune homme, le duc d'Enghien s'était secrètement rendu à Strasbourg. Il s'en défendait dans sa correspondance avec une singulière chaleur : « Il faut me connaître bien peu pour avoir pu dire ou chercher à faire croire que j'avais mis le pied sur le territoire républicain, autrement qu'avec le rang et à la place où le hasard m'a fait naître... On peut prendre l'incognito pour voyager dans les glaciers de Suisse, comme je l'ai fait l'an passé, n'ayant rien de mieux à faire; mais, pour aller en France, quand j'en ferai le voyage, je n'aurai pas besoin de m'y cacher. »

Vrai petit-fils de ce Condé qui avait donné en 1789 le signal de l'émigration, Enghien se refusait à admettre, non seulement que l'exode eût été alors un tort, mais que la situation se fût modifiée : « On nous a tant répété que nous étions des sots, que nous avons fini par le croire. On nous a dit, en France, que nous étions des traîtres à notre patrie, et l'on est parvenu à rendre beaucoup de nous honteux de leur conduite. Pour moi, j'en fais ma gloire, et rien ne m'en fera changer. » Il admonestait durement un de ses fidèles officiers, qui n'avait pu résister à la tentation de rentrer en Berri : « Je sais que je vous parais exagéré; je sais que l'air du jour, la mode, l'intérêt, la raison peut-être, parlent contre moi. Mais l'honneur est pour; et c'est beaucoup. »

On voit combien lourde était l'erreur de ces habiles, qui, en quête d'une solution consolidant les résultats politiques de la Révolution sous une étiquette monarchique et bourbonienne, hésitaient entre le duc d'Orléans et le duc d'Enghien. Ce dernier se déclarait « l'ennemi juré de la République française » et protestait de son mépris pour quiconque servait la Révolution, « à commencer par le Premier Consul et à finir par le dernier employé dans le gouvernement ». Le Concordat lui inspirait, à côté d'appréciations tout à fait injustes sur le compte de Pie VII, d'assez plaisantes réflexions : « On est grand homme à bon marché, quand on l'est comme Bonaparte. Rien ne lui résiste, pas même Dieu, qui lui cède beaucoup de ses prérogatives en ce moment. »

Tout en jetant l'anathème à la France issue de la Révolution, Enghien l'étudiait avec une curiosité passionnée, lisant les journaux, interrogeant les allants et venants. Il ne se gardait pas toujours sans doute des illusions inséparables de l'exil, et se persuadait par exemple que les garnisons d'Alsace étaient favorables au rétablissement de la monarchie. Mais par contre, bien des

appréciations témoignent de sa clairvoyance et même de son esprit politique. Non seulement il se rendait compte que dix ans de convulsions intestines avaient abouti à l'établissement d'une autocratie plus forte que celle de Louis XVI, mais il discernait dès 1803 les conditions auxquelles la restauration finirait par s'accomplir : « Du moment où chacun sera sûr de conserver sa place et d'avoir la paix, il n'est plus en France que des sujets fidèles. »

La même perspicacité lui faisait percer à jour le secret des coalitions inspirées en apparence par la défense des principes monarchiques. Derrière les déclarations sonores, il discernait les jalousies séculaires contre la France. Ecrivant à un ami rentré dans sa famille, il usait par précaution de métaphores qui rendaient plus piquante encore l'expression de sa pensée : « Nous sommes payés pour croire que toutes les autres maisons de commerce, qui nous jalousent, ne veulent qu'empirer notre sort. N'importe pour elles qui dirigera les affaires de la maison, pourvu qu'on lui en fasse faire de mauvaises. » C'est l'exacte conclusion à laquelle, au bout d'un siècle, se rangent les historiens; c'est ce que nous aurons prochainement à développer à propos des deux derniers volumes de M. Sorel; c'est ce qu'expriment ces paroles de M. Frédéric Masson, citées dernièrement par M. Brunetière aux applaudissements de l'auditoire académique : « Les coalitions qu'on forme contre la France ne tiennent point au régime intérieur qu'elle adopte; elles tiennent à la configuration même de l'Europe, et à ce fait que toujours la France sera uniquement jalousée parce qu'elle est la France. »

*
* *

Si désenchanté qu'il pût être sur le désintéressement des puissances européennes, le duc d'Enghien, par une inconséquence qui n'était qu'apparente, désirait ardemment mettre son épée au service de l'une d'entre elles. La dispersion de l'armée de Condé, la mesquine réception faite à son grand-père par la cour de Vienne, l'avaient convaincu du discrédit et de l'impuissance où étaient tombés les émigrés : « Etre émigré français, ce n'est être rien. On n'est ni plus aimé ni plus estimé; et l'on vous regarde comme un être dangereux, comme un pestiféré, qui apporte avec lui le venin et la contagion du mal qui l'a frappé. » Soldat dans l'âme, soldat par vocation personnelle autant que par tradition héréditaire, du moment où sa patrie le répudiait et où son roi ne pouvait l'employer, la tentation le prenait de se mettre, comme un princier condottiere, aux gages de quelque souverain étranger, de

faire une grande fortune militaire, analogue à celle du maréchal de Berwick en France ou de certains princes de Lorraine et de Savoie en Autriche : « J'espère bien, cher papa, que vous ne me désapprouverez pas de vouloir suivre, à toute force, la carrière pour laquelle je sens que je suis né; et, s'il faut renoncer à redevenir ce que j'étais, je crois avantageux de faire l'impossible pour acquérir de la considération, pendant que mon âge et ma santé me le permettent, dans la seule route qui me reste ouverte, celle de l'honneur. » Si une telle résolution cadre mal avec notre conception actuelle du devoir patriotique, il faudrait une singulière étroitesse d'esprit pour en méconnaître la générosité et la noblesse.

Dans un langage qui avait lui aussi sa grandeur, le vieux Condé objecta les traditions de famille, qui empêchaient un fils de France d'embrasser un autre service que celui du roi de France : « Cela n'est pas fait pour vous, et jamais aucun des Bourbons passés ou présents n'a pris ce parti. Toutes les révolutions du monde n'empêcheront pas, quoi qu'on puisse vous dire, que vous ne restiez jusqu'à la fin de votre vie ce que Dieu seul vous a fait : c'est ce qu'il faut bien vous mettre dans la tête. Au commencement de la guerre, que j'ose croire avoir faite comme un autre, j'ai refusé d'accepter aucun grade au service de l'étranger : c'est ainsi que vous devez faire vous-même. »

Enghien dut donc, bien à contre-cœur, laisser tomber les ouvertures de l'archiduc Charles, qui lui offrait de la part de son frère un commandement important dans l'armée autrichienne. A la rupture de la paix d'Amiens, la même intervention fit échouer ses démarches auprès du roi d'Angleterre, à qui il demandait de l'employer, fût-ce comme soldat, si le cadre des officiers était complet. Son désespoir s'exhalait en termes saisissants : « Le fatal nom que nous portons nous condamne donc à une nullité honteuse! »

* * *

L'aïeul et le petit-fils se retrouvaient d'accord pour désavouer, même contre la France révolutionnaire, tout ce qui n'était pas la lutte au grand jour et à visage découvert : les conspirations, les plans d'enlèvement ou d'assassinat du Premier Consul, répugnaient également à leur droiture. Ceci ressort jusqu'à l'évidence des pièces publiées par M. Boulay de la Meurthe, et c'est d'autant plus essentiel à constater, qu'en décidant la perte du duc d'Enghien, Bonaparte tout d'abord le crut complice de Georges Cadoudal.

La vérité est qu'un seul d'entre les Bourbons fut au courant des préparatifs du complot. Condé n'en fut informé que lorsque tout

était résolu, par un très loyal gentilhomme breton, le comte de Botherel, qui, « le cœur navré de douleur », lui écrivait : « Ce sont l'assassinat et le chouannage qui ont prévalu. » Un peu plus tard, après la découverte de la conspiration et l'arrestation de la plupart des conjurés, Enghien s'écriait : « Ces moyens ne sont pas dans mon genre... Je ne suis pas fâché, si l'on a cru à propos d'ouvrir mes lettres, qu'on y ait reconnu ma façon de voir et de penser, et la désapprobation continuelle que j'ai toujours donnée à des mesures en dessous et indignes de la cause que nous servons. » — « Vraisemblablement », répliquait Condé, « on a jugé que ce qui vient de se passer n'était pas plus dans mon genre que dans le vôtre; car je n'étais, pas plus que vous, dans la confidence du grand projet qui vient d'échouer. »

Bien loin de songer à conspirer, le jeune duc cherchait, dans ce début de l'année 1804, à étourdir dans les divertissements son oisiveté et son chagrin de ne point faire campagne. « Je commencerai par m'accuser tout de suite de paresse, cher papa, ne vous ayant pas écrit de tout le carnaval, chose dont je vous demande pardon. Mais vous m'excuserez, quand vous saurez que la chasse, la danse et le repos ont pris les trois quarts et demi de mon temps. Il faut bien laisser l'autre demi-quart pour l'amour : vous voyez qu'il ne restait rien de vide. »

L'attrait de la chasse, l'agréable société de quelques fonctionnaires badois, contribuaient à le retenir à Ettenheim, bien que la princesse Charlotte fût prête alors à le suivre dans une autre résidence, et que son grand-père insistât depuis le mois de juin 1803 sur le danger de demeurer si proche de la frontière. Enghien, n'envisageant que l'hypothèse d'un assassinat, écrivait avec son beau courage : « Je vous avoue que la crainte de rencontrer un gueux soudoyé ne me fera jamais faire un pas de plus ou de moins. » Mais Condé, hanté d'un étrange pressentiment, spécifiait que l'idée d'un enlèvement pourrait « passer par la tête du Consul ». Il revenait à la charge, et finissait par écrire : « Je vois qu'il vous en coûterait de quitter un lieu où vous vous plaisez; mais songez que nous avons affaire à un homme capable de tout... Choisissez, croyez-moi, quelque ville un peu plus loin, plus habitée et où il y ait garnison, si cela est possible. » — Cette lettre, qui clôt la correspondance, paraît plus poignante encore, quand on sait qu'elle est du 26 *mars* 1804. Les hostilités et l'état de la mer rendaient alors les communications singulièrement lentes entre le continent et l'Angleterre. A la date où Condé exprimait avec une si clairvoyante vivacité ses préoccupations paternelles, il y avait cinq jours déjà que son petit-fils n'existait plus...

*
* *

Si qua fata aspera rumpas... Plus fort que tous les raisonnements, un invincible et mélancolique attrait nous porte à prolonger par l'imagination ces carrières qui s'annonçaient pleines de promesses, et dont une brusque catastrophe est venue interrompre le premier essor. Qu'il s'agisse de Barnave ou de Hoche, du duc de Bourgogne ou du duc d'Enghien, nous nous surprenons à chercher quel eût été leur rôle et quelle leur influence, au cas où leur existence se serait normalement poursuivie.

Enghien maréchal d'Empire, grand-aigle de la Légion (pourquoi pas prince de Rocroy!), c'est une conception qu'il faut laisser aux badauds qui s'acharnent aux plus invraisemblables conciliations. Si pareille idée a jamais traversé l'esprit de Napoléon, c'est à Sainte-Hélène, alors que ce génie si lucide, si pratique, si précis, tentait de se dérober aux tortures de l'inaction en s'égarant de propos délibéré dans le domaine des chimères. Quant au jeune prince, nous connaissons ses protestations de loyalisme monarchique; nous savons qu'un acte d'adhésion au gouvernement consulaire lui paraissait pure félonie.

Il n'aurait donc reparu à la tête des troupes françaises qu'en 1814. Mais ce qui est vraisemblable, c'est qu'avec ses goûts et ses aptitudes militaires, la sympathie se serait établie, franche et rapide, entre lui et les vétérans de la Grande-Armée, et qu'il aurait servi de lien entre la Restauration et les soldats de Napoléon. Sans doute aussi, son intermédiaire eût rendu les rapports moins tendus entre ses cousins d'Orléans et la branche aînée; le duc d'Aumale n'aurait pas été seulement l'héritier, mais l'élève du dernier Condé. Deux des causes principales eussent été supprimées ou atténuées, qui rendirent possible la révolution de 1830...

Hypothèses vaines autant qu'attachantes! L'âpre faisceau des destins ne s'est point laissé rompre. La réalité, c'est l'enlèvement nocturne, la course haletante vers Vincennes, la commission militaire et le peloton d'exécution. — Sur les détails de ce drame, sur les responsabilités, la suite de la publication de M. Boulay de la Meurthe ne peut manquer d'apporter quelques nouvelles lumières, et nous aurons soin d'en entretenir nos lecteurs. Notre seul but aujourd'hui a été de leur montrer combien la première partie de ce recueil éclaire mieux la physionomie morale de la victime.

L. de Lanzac de Laborie.

EXPIATRICE

III

Les malheurs de la famille de Fosseuse dataient de la Révolution, ce qui est l'histoire de beaucoup de maisons nobles et anciennes. A cette époque, l'arrière-grand-père de François de Fosseuse ayant payé de sa vie, avec sa femme et deux de ses fils, son dévouement à la monarchie, ses biens avaient été confisqués et vendus pour partie au profit de la nation. Le dernier de ses enfants, son unique héritier, que son jeune âge, — il entrait alors dans sa treizième année, — avait sauvé de l'échafaud, s'était trouvé sans ressources, à l'aube de sa vie et n'avait dû qu'à la sollicitude d'une sœur de son père de ne pas mourir de faim.

Lorsque, sous le Consulat, les descendants des victimes de la Terreur étaient rentrés en possession de ceux de leurs biens non encore aliénés, ce jeune homme avait recouvré l'antique château de Fosseuse. C'eût été le bonheur si le domaine lui eût été rendu en bon état. Mais on le lui restituait dépouillé, dévasté, mis au pillage, une partie des bâtiments en ruines et nécessitant de coûteuses réparations, le mobilier saccagé, les terres sans culture. Il avait fallu emprunter, grever l'immeuble pour en reconstituer les revenus que longtemps ces dépenses nécessaires devaient diminuer, alors qu'ils l'étaient déjà par les frais d'exploitation.

Le propriétaire, bien qu'y trouvant à peine de quoi subvenir aux besoins de son existence, avait pu cependant le conserver. Son mariage avec une jeune fille pourvue d'une petite dot et qu'il épousa parce qu'il l'aimait lui avait permis, non d'y faire aussi brillante figure que ses aïeux, mais d'y vivre tant bien que mal et d'élever ses deux fils.

L'aîné entré dans les ordres, était mort peu après. Le cadet, le père de François, s'était marié à son tour et, plus heureux que

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 février 1904.

son père, il avait fait un mariage riche en même temps qu'un mariage d'amour. C'était vers 1872. La ruine survenue en 1793, se trouvait complètement réparée et François de Fosseuse, qui venait au monde près de quatre-vingts ans après cette date fatale à sa famille, semblait destiné à recevoir une fortune égale à celle dont la Terreur l'avait jadis dépouillée. Il en eût tranquillement joui, si son père ne se fût avisé tout à coup de la trouver insuffisante et d'en demander l'accroissement à des spéculations financières, dont les suites eurent sur sa vie une influence assez considérable pour qu'il soit utile d'entrer ici dans quelques détails techniques.

On sait combien fut vive la reprise d'affaires, qui succéda chez nous à la guerre franco-allemande. Comme si les vaincus d'hier eussent voulu prendre, en s'enrichissant, une première revanche de leurs défaites, de toutes parts, se fondaient des sociétés de crédit et se créaient à la faveur d'une pléthore de capitaux, des établissements qui se flattaient d'activer cette reprise. Ces banques, pour la plupart, étaient vouées à une existence brève et précaire et presque toutes se sont effondrées depuis. Mais on croyait alors à leur avenir; on vantait leur utilité, la prévoyance et l'habileté de leurs fondateurs. Le public grisé par une réclame à outrance qui lui promettait d'incalculables bénéfices leur apportait ses fonds, souscrivait à leurs actions que son empressement à en devenir possesseur poussait aux plus hauts prix.

Quelle était la valeur intrinsèque du papier orné de belles vignettes, qu'on lui donnait en échange de son argent, il ne s'en souciait guère et ne le demandait pas. Ce n'était pas pour conserver ces titres en portefeuille qu'il les achetait, mais pour les revendre quand les prix auxquels il les avait acquis seraient dépassés. Tant de gens en voulaient et avaient intérêt à les voir monter, qu'il en résultait une poussée constante vers la hausse, une hausse inconsidérée dont tout le monde était complice, voire un petit groupe de spéculateurs à la baisse, aussi puissants par leurs moyens d'action qu'ils étaient peu nombreux et qui préparaient dans l'ombre l'égorgement de tant de naïfs et de crédules engagés jusqu'au cou dans ces opérations périlleuses.

Entre les diverses banques dont les titres furent ainsi livrés en pâture à la fureur du jeu, aucune ne semblait devoir assurer à ses actionnaires d'aussi gros gains que celle qui s'était fondée au capital de cinquante millions sous le nom de « Banque de Navarre ». En la créant, ses fondateurs ne rêvaient pas d'en faire un instrument de spéculation. D'après ses statuts, elle avait pour but de venir en aide à l'industrie et au commerce par des ouvertures de crédit, accordées à des négociants qui pouvaient justifier de leur honora-

bilité et de l'utilité de leurs entreprises. Le programme était alléchant. Les fondateurs le rendirent plus alléchant encore en s'entourant pour l'exécuter d'hommes considérables par le nom, la fortune, la place qu'ils tenaient dans le monde et dont la présence à la tête de l'affaire était la garantie de la probité avec laquelle elle serait conduite. Parmi ces noms tous respectés et tous également propres à inspirer confiance, le marquis de Fosseuse, père de François, laissa figurer le sien. Ce nom sans tache, inscrit sur les prospectus d'émission, ne contribua pas peu à attirer les capitaux qui vinrent, par leur abondance, faciliter la constitution de la société.

Entrés en fonctions, les administrateurs se donnèrent pour tâche de se renfermer dans le programme qu'ils s'étaient tracé, de se refuser aux spéculations de Bourse et de s'en tenir rigoureusement aux entreprises industrielles et commerciales et aux opérations dites de banque. Ils s'appliquèrent à empêcher les actions de la société de passer des mains des souscripteurs primitifs dans celles des spéculateurs; ils prêchèrent, sous toutes les formes, à leurs actionnaires la nécessité de conserver leurs titres, de n'attendre de bénéfices que du grossissement progressif des dividendes, résultat de la prospérité des affaires sociales et de ne pas céder à la tentation de réaliser le gain qui résulterait pour les vendeurs de l'élévation des cours.

Pendant une année, ils parvinrent à maintenir la discipline dans leur troupe et les actions de la Banque de Navarre échappèrent aux griffes de la spéculation. Mais, lorsqu'après la clôture du premier exercice, on en connut les résultats; lorsque par le rapport qui fut lu à l'assemblée générale annuelle des actionnaires, on apprit que les gains réalisés permettaient de distribuer un dividende supérieur à dix pour cent du capital souscrit, le conseil d'administration cessa d'être maître du marché. Sous l'influence des demandes, les actions rapidement atteignirent des cours inespérés. Jaloux de bénéficier sans tarder de cette plus-value, certains porteurs commencèrent à vendre leurs titres qui s'inscrivaient à la cote de la Bourse à un prix cinq ou six fois supérieur à leur valeur nominale.

Il fut alors facile de voir ce qui allait résulter et ce qui résulta bientôt en effet de ce mouvement ascensionnel. Un jour vint où brusquement il s'arrêta. Les porteurs qui avaient payé des prix trop élevés conçurent la crainte que la baisse ne succédât à l'arrêt subit de la hausse. Ils cherchèrent des acheteurs; les titres s'offrirent en abondance, témoignant de l'effroi de tant de gens qui déjà se voyaient dépouillés. C'est alors qu'à l'effet d'arrêter l'effondrement des cours et d'empêcher des ruines, la Société décida de racheter à tout prix les titres mis en vente. Mais, outre que ses

statuts lui interdisaient ce genre d'opérations, elles eurent pour conséquence de faire sortir rapidement de ses caisses l'argent liquide qui s'y trouvait et, quand elle l'eut épuisé, de la laisser impuissante à continuer ses rachats, au moment où il eût été nécessaire de les poursuivre pour maintenir les prix.

Ce fut le signal de la panique et de la dégringolade; les actions tombèrent à rien avant, pour la plupart, d'être payées par les imprudents qui les avaient achetées à des prix excessifs; le bruit courut que la banque de Navarre était ruinée. Les capitalistes qui y avaient déposé des fonds se précipitèrent pour les retirer. Mais prise au dépourvu avant d'avoir pu réunir ses ressources, la banque dut fermer ses guichets et rester sourde à ces exigences qui se multipliaient d'heure en heure. Il y eut alors des pleurs, des plaintes, des grincements de dents; les hommes de loi et le papier timbré furent mis en mouvement et le tribunal de commerce, assailli par les réclamations des créanciers saisis d'effroi et trop affolés pour comprendre que leur intérêt, bien entendu, commandait la patience, prononça la mise en faillite de l'établissement dont, si peu de temps avant, la prospérité ne faisait doute pour personne.

Quelque arides qu'ils soient, les détails qu'on vient de lire devaient trouver place ici, car, à défaut de cet exposé, les lecteurs ne s'expliqueraient pas la rapidité de cette débâcle. Ce fut comme un coup de foudre qui eût jeté bas un arbre vigoureux. La banque de Navarre succombait en quelques mois, victime tout à la fois de l'imprudence de ses administrateurs, succédant à leur longue sagesse, de circonstances dont ils n'avaient pas été maîtres et surtout de la malveillance d'établissements rivaux qui croyaient pouvoir tirer profit de sa ruine.

Alors s'ouvrit pour elle comme pour tant d'autres la période des procès dont nous avons si longtemps entendu retentir les tribunaux et qui vingt fois renouvelés, recommencés incessamment devant toutes les juridictions ont achevé de mettre sur la paille les plaideurs, en enrichissant seulement les hommes de loi et avec eux tout ce personnel auxiliaire de la justice, qui vit de la ruine d'autrui, liquidateurs judiciaires, syndics de faillite, arbitres de commerce, acheteurs de créances, multipliés comme à plaisir par la législation et par l'usage.

En sa qualité d'administrateur de la banque de Navarre, le marquis de Fosseuse ne pouvait se dérober aux responsabilités qu'il avait encourues comme ses collègues. Il se vit l'objet de procédures multiples, et tandis que d'une part, il constatait la perte de presque tous les fonds qu'il avait mis dans la banque ou dans les affaires qu'elle patronnait, d'autre part, il s'entendait condamner

par le tribunal de commerce de Paris au payement du passif dont l'existence avait déterminé la mise en faillite. C'était pour lui la ruine, une ruine qui le laisserait insolvable et le mettrait, sa vie durant, à la merci de ses créanciers, puisqu'il était bien loin de posséder la somme que le jugement rendu autorisait le syndic qui les représentait à exiger de lui.

Naturellement, il interjeta appel de cette condamnation. Mais, après de longs débats, la cour confirma la sentence des premiers juges. Il se trouva donc en fin de compte débiteur de la faillite pour un total qui dépassait de beaucoup sa fortune. Il devait alors s'attendre aux pires catastrophes et, notamment, à la saisie de ses biens mobiliers et immobiliers. Il s'y était résigné. Avec un grand courage, il donna tout ce qu'il avait à l'exception de la terre de Fosseuse qu'il sauva du désastre à la faveur d'un jugement de séparation de biens, que sa femme avait obtenu et qui lui permit de conserver cette terre en représentation de sa dot engloutie dans le naufrage.

Lorsque, quelques années après, le marquis mourut, en pleine maturité d'âge, tué par les innombrables tourments qu'il devait à ce désastre, il était débiteur envers la faillite d'une somme d'environ deux millions. Son fils avait alors dix ans. Par l'organe de son tuteur d'accord avec sa mère, l'enfant refusa l'héritage paternel dont l'acceptation l'eût rendu responsable de cette énorme dette. Le syndic dut renoncer à la lui réclamer par les voies judiciaires, mais il ne désespéra pas de l'obtenir par d'autres moyens. Comme quelques débiteurs se trouvaient dans la même situation que la famille de Fosseuse, il ajourna à plus tard la clôture de ses opérations avec l'espoir qu'un jour viendrait où les fils de ces débiteurs enrichis par leur mariage ou autrement tiendraient à honneur d'acquitter la dette contractée par leur père.

De temps en temps, par des réclamations et des menaces, il se rappelait au souvenir de Mme de Fosseuse, bien qu'il n'ignorât pas qu'il n'en obtiendrait rien. Mais il tenait à ce qu'elle sût qu'il ne désarmait pas et que si, légalement, il était sans droits contre elle et contre son fils et ne pouvait les poursuivre, il aurait toujours la ressource de les faire rougir de l'insolvabilité du défunt dont ils portaient le nom.

Avec une cruauté qui eût été sans excuse si elle ne se fût inspirée de l'intérêt des créanciers, il ne perdait aucune occasion de reprocher à la veuve de vivre dans un château quand les malheureux ruinés par la faute de son mari étaient réduits à la misère.

« Si vous vouliez vous décider à vendre votre terre, Madame la marquise, lui écrivait-il, vous seriez en mesure de me payer; vous

y perdriez quelque chose de votre bien-être, mais vous vous mettriez en règle avec votre conscience et vous y gagneriez en honorabilité en délivrant votre fils du fâcheux renom qui s'attache au souvenir de son père. »

A ces obsessions injurieuses autant qu'injustes, elle répondait qu'ayant dû, dans sa détresse, recourir à des emprunts, le château était le gage des prêteurs; les intérêts qu'elle leur payait absorbaient en partie les revenus et le peu qui lui restait défrayait à peine la modeste existence qu'elle menait dans cette opulente demeure. Le syndic n'en persévérait pas moins dans ses réclamations. Sous une forme ou sous une autre, elles se reproduisaient une ou deux fois par an et empoisonnaient véritablement l'existence de la malheureuse femme qui se voyait pour toujours à la discrétion de cet homme terrible.

François de Fosseuse, en grandissant, fut le témoin des inquiétudes et des chagrins de sa mère. Dans la retraite où elle vivait avec lui, et presque sans le quitter, si ce n'est, le soir venu, pour rentrer dans sa chambre, elle n'eût guère pu lui cacher ses angoisses. D'ailleurs, n'entretenant que de rares relations avec le dehors, réduite à la société de son fils et du vieux prêtre qu'elle avait pris à demeure en qualité de précepteur, comment se fût-elle privée de la douceur de choisir son unique enfant pour confident de ses angoisses. Jusqu'au moment où il fit sa première communion, soucieuse de ne pas assombrir son enfance, elle les lui avait cachées. Mais, lorsqu'elle l'eut vu, à la suite de ce grand acte, devenir plus grave, plus réfléchi, plus désireux de savoir pour quelles causes il y avait dans la maison tant de tristesse, elle considéra comme une nécessité d'être moins réservée avec lui et de le mieux préparer ainsi à la pratique des devoirs qu'il devrait remplir dès son entrée dans le monde.

Bientôt, François n'ignora plus pour quels motifs sa mère avait si souvent soupiré en lui prodiguant ses caresses et pourquoi si souvent encore, lorsque, le matin, il entrait dans sa chambre pour l'embrasser, il la surprenait les yeux rouges des larmes qu'elle essuyait en hâte en l'entendant venir. Il sut qu'en dépit des apparences, il était sans fortune, qu'il ne devait attendre de sa mère d'autre héritage que la vieille demeure où s'écoulait sa jeunesse et que, pour en conserver la propriété, il faudrait qu'il épousât quelque riche héritière.

Ame généreuse, loyale et sensible, disposée au bien, François professait pour sa mère autant d'admiration que de tendresse. Les révélations que, peu à peu, elle lui faisait eurent pour conséquence de surexciter le désir de lui plaire et de la rendre heureuse, dont il était instinctivement animé. A ce désir vint s'ajouter l'ambition de

la dédommager de la cruauté de son destin en s'efforçant de répondre à tout ce qu'elle était en droit d'attendre de son fils. Il redoubla d'ardeur au travail, fit sous la direction de son vieux maître de brillantes études et n'ignorant pas qu'il était tenu de suivre une carrière, il choisit, dès l'âge de seize ans, celle de la diplomatie où le nom qu'il portait pourrait servir à son avancement.

Cette décision entraînait pour lui la nécessité de faire son droit et de vivre à Paris pendant ce temps. Sa mère alla s'y fixer à ses côtés. Durant plusieurs années, ils y résidèrent, installés dans un petit appartement du faubourg Saint-Germain et n'allant à Fosseuse qu'à l'époque des vacances. Une fois ses grades conquis, François prépara les examens qui s'imposent aux apprentis diplomates. Un peu plus tard, il les passa avec succès et, admis dans la carrière, il y débuta par un séjour à Vienne et à Rome où il fut successivement envoyé comme attaché. Sa mère étant empêchée de le suivre, ils durent alors se séparer. Ce fut le premier chagrin résultant de leur volonté qu'ils eussent jamais ressenti.

Deux années s'écoulèrent encore durant lesquelles, par suite de ces circonstances, ils se virent peu. Puis, François parvint à se faire rappeler à Paris pour y occuper un emploi au ministère des affaires étrangères. Ce retour, en lui permettant de reprendre avec sa mère la vie commune, leur rendit les joies de l'intimité un moment suspendues par leur séparation. On commença alors à les voir dans le monde plus fréquemment qu'autrefois. M[me] de Fosseuse espérant y trouver une femme pour son fils avait renoué beaucoup de relations anciennes. Partout, elle était accueillie avec le respect auquel lui donnaient droit son nom, sa naissance et plus encore le courage déployé par elle au cours des longues épreuves qui l'avaient toujours montrée s'élevant plus haut que son malheur.

La sympathie qu'elle inspirait était égale à ce respect et non moins justifiée. Quoiqu'elle approchât de la cinquantaine, elle conservait quelques-uns des attraits de la jeunesse. Des fils d'argent sillonnaient çà et là ses cheveux noirs. Mais son visage sculpturalement épanoui dans les splendeurs automnales était sans rides; ses yeux n'avaient rien perdu de leur éclat et sa taille demeurait svelte et fine sous les vêtements noirs auxquels elle s'était vouée depuis la mort de son mari. L'âge n'avait pas éteint l'éclat d'intelligence et de bonté dont rayonnait son front et dans ses paroles les plus simples, dans l'accent, dans les inflexions de sa voix éclatait la bonté naturelle de son âme. Orgueilleuse de son fils en qui on s'accordait à trouver de nombreux points de ressemblance avec elle, elle le faisait valoir rien qu'en se montrant à son côté, puisqu'elle

autorisait à penser que sous ses ressemblances apparentes, il possédait les mêmes qualités d'esprit et de cœur que sa mère.

Dès qu'elle eut repris ainsi contact avec le monde, elle se flatta de faire contracter à ce fils chéri, si digne d'être aimé, une belle alliance et, peut-être, alors, dans son ardeur à le marier, perdit-elle trop de vue que tel qu'il était sorti de ses mains merveilleusement éducatrices, il ne consentirait jamais à donner son nom à une jeune fille, si riche qu'elle fût, s'il ne l'aimait.

Cette défaillance d'observation ne s'expliquerait pas dans la femme dont nous avons décrit la nature morale si l'on ne se rappelait qu'elle avait, au prix de douloureuses expériences, acquis la certitude qu'un brillant mariage pouvait seul tirer son fils de la situation précaire à laquelle il serait condamné pour toute sa vie s'il n'acquittait pas les dettes paternelles. La riche héritière qu'elle lui souhaitait, il n'était pas impossible de la découvrir, ne fût-ce que parmi les jeunes Américaines qui tiennent à allier leurs qualités natives aux qualités traditionnelles des Français. Mais vouloir en même temps que les millions toutes les vertus et la beauté par surcroît, ç'eût été peut-être trop haut prétendre et, résolue à exiger chez sa bru une honorabilité familiale aussi bien établie que la fortune, la marquise de Fosseuse inclinait inconsciemment à faire, — ce qui s'était déjà vu, — quelques concessions quant aux agréments personnels de la future si celle-ci en rachetait l'imperfection par le chiffre de sa dot.

C'est ainsi qu'en se lançant à la poursuite de l'argent, des âmes qu'on a toujours connues délicates et scrupuleuses subissent la contagion de l'exemple, perdent quelque chose de leur clairvoyance et en viennent à se figurer qu'à l'aide de beaucoup d'écus, on fera beaucoup de bonheur.

Mais, en se livrant en toute conscience à ces calculs, Mme de Fosseuse comptait sans son fils. Bien qu'il comprît la nécessité de seconder les vues de sa mère, il n'entendait sacrifier, en se mariant, aucune des conditions que devait réunir une femme pour qu'il la jugeât capable de le rendre heureux. Il la voulait avant tout selon son cœur et ne trouva pas conforme à son idéal la première qui lui fut proposée.

C'était une jeune personne de dix-neuf ans, née à Chicago, fille unique d'un constructeur de chemins de fer, qui comptait parmi les « milliardaires » de son pays. Venue en France avec son père, elle voulait s'y marier et, d'accord avec lui, se déclarait toute prête à redorer le blason d'un gentilhomme ruiné. Comme plusieurs de ses compatriotes, moins riches qu'elle, avaient épousé des princes et des ducs, elle ne prétendait pas à moins. Mais, lorsque à l'Opéra, elle

eut aperçu François de Fosseuse et appris son histoire, elle fit savoir tout net qu'elle se contenterait d'un marquis. Le propos fut répété à Mme Fosseuse qui, renseignements pris, se prêta à favoriser une rencontre entre cette sémillante étrangère et son fils. Les jeunes gens se virent, causèrent et le même soir, François fut averti qu'il ne dépendait que de lui de faire entrer dans sa maison les millions ramassés sur les voies ferrées d'Amérique par un spéculateur heureux. Il y en avait assez pour acquitter toutes les dettes et, cette satisfaction donnée aux créanciers, pour assurer une grande existence au ménage. Le père de la future était disposé à tous les sacrifices pour satisfaire le caprice de sa fille.

— Ce dédommagement nous était bien dû, dit la marquise à son fils, en lui faisant part de l'heureux résultat de l'entrevue. Cette fois, nous voilà hors de peine.

— Hélas ! non, maman, pas encore, répondit François.

— Tu refuses ! s'écria la mère qui tombait de son haut, en voyant s'écrouler l'édifice de ses espérances.

— Je refuse, reprit-il.

— Mais que lui reproches-tu, à cette petite ? Elle paraît bien élevée et avoir le plus heureux caractère ; la taille est gracieuse et fine, la tête charmante.

— Il n'y a rien dedans ; rien dans sa tête, rien dans son cœur, ce n'est qu'une jolie poupée.

Ce fut dit d'un ton qui trahissait une résolution définitive. Consternée, Mme de Fosseuse ne trouva rien à répondre. Elle se contenta de soupirer.

— Mais, mon pauvre enfant, si tu es toujours aussi difficile, tu ne te marieras jamais, puisque tu ne peux épouser qu'une fille très riche.

— Vaut mieux ne pas se marier que se condamner au malheur, objecta philosophiquement François.

On n'en parla plus. Mais Mme de Fosseuse mit assez longtemps à se consoler de sa déconvenue. Deux autres tentatives qu'elle fit ne furent pas plus heureuses. A la première, son fils déclara que la jeune personne était vraiment trop laide. La seconde échoua parce que le passé de la famille lui parut suspect. La mère était désolée, elle commençait à se demander si elle parviendrait à marier son fils. Pour comble d'infortune, le syndic de la faillite, qui s'était tenu coi pendant les négociations matrimoniales, s'irritait de ces mariages successivement avortés, perdait patience et renouvelait ses réclamations.

Tout en reconnaissant qu'il était sans droits légaux pour exiger payement des héritiers de son débiteur, il en revenait toujours à

son antienne du devoir d'honneur auquel ils étaient tenus. Aux yeux de la loi, ils ne devaient rien. Mais en était-il de même au regard d'une stricte morale et n'était-il pas scandaleux qu'ils ne fissent aucun effort pour donner satisfaction aux créanciers du défunt? Pour lui, il était las d'attendre. Quinze ans avaient passé depuis la mise en faillite de la banque de Navarre. Il était temps d'en clore les opérations. Puisqu'il ne pouvait rien tirer des créances qui lui restaient encore à recouvrer, il allait les mettre aux enchères et les vendre au plus offrant.

Mme de Fosseuse et son fils s'effrayèrent d'abord de cette menace, voyant déjà la vente affichée sur les murs de Paris et annoncée dans les journaux avec le nom des débiteurs. Mais ils se rassurèrent quand leur avoué leur eut appris qu'il n'était pas d'usage, en pareil cas, de désigner publiquement ceux-ci; que cette vente aurait lieu par devant un notaire et dans son étude, en présence seulement du personnel assez restreint des industriels qui trafiquent des créances réputées irrécouvrables et les achètent à bas prix avec l'espoir de traiter ensuite avec les débiteurs, moyennant un honnête bénéfice. L'homme de loi leur fit même remarquer qu'ils pouvaient, eux aussi, se porter acquéreurs et racheter pour quelques mille francs les droits des créanciers. C'était, à son avis, une occasion inespérée d'en finir à bon compte avec cette désastreuse et pénible affaire.

— Quelques mille francs, c'est bientôt dit, objecta Mme de Fosseuse. Mais encore conviendrait-il de préciser et de savoir si nous pourrons couvrir les enchères.

A sa demande, son avoué s'informa auprès du syndic et sut que la créance Fosseuse serait offerte sur la mise à prix de trente mille francs. Il y avait acheteur à ce prix et même plus haut.

— Où voulez-vous que je prenne cette somme? gémit la marquise.

Elle avait emprunté sur son château jusqu'à l'extrême limite de sa valeur vénale; elle s'était défait peu à peu de ses bijoux, de ses tableaux; une partie de son argenterie avait été portée au mont-de-piété; elle ne pouvait se créer de nouvelles ressources, autant dire qu'elle en serait réduite à laisser la créance passer aux mains des gens véreux desquels les procédés les plus ignobles étaient à craindre.

— C'est dommage, fit l'avoué. Il n'y a donc qu'à laisser aller les choses. On ne peut rien contre vous, Madame, que des procédés de chantage. Si nous sommes attaqués avec ces armes déloyales, nous aviserons aux moyens de nous défendre.

La vente eut lieu quelques jours plus tard. La marquise et son fils s'y firent représenter. A force d'efforts, ils étaient parvenus à

réunir vingt mille francs et leur représentant avait mandat de suivre l'enchère jusqu'à épuisement de ces fonds. Mais ils furent promptement insuffisants, quoique d'abord la mise à prix n'eût pas été couverte et qu'il eût fallu la baisser. Les enchères s'élevèrent à quarante mille francs et la créance fut adjugée.

Comme l'été venait de commencer, la marquise résidait à Fosseuse avec son fils. C'est là qu'une lettre de leur avoué vint leur apprendre le résultat de l'opération qui les délivrait des exigences du syndic, mais lui substituait un inconnu dont, à cette heure encore, ils ne savaient rien, pas même le nom.

« Je vais m'enquérir du personnage, écrivait l'avoué, et savoir ce qu'il a dans le ventre. Avant d'acheter la créance, il a dû, pour en apprécier la valeur, prendre ses informations et n'a pu, par conséquent, nourrir l'espoir d'en être payé en totalité. Sans doute, ne cherche-t-il qu'à la rétrocéder avec bénéfice. En ce cas, une entente ne serait pas impossible sur le prix qu'il convient de lui en donner et sur les conditions de payement. Si nous tombions d'accord sur ces deux points, je considérerais que c'est la meilleure des solutions. »

Ce langage donna confiance aux châtelains de Fosseuse, les disposa à tenir pour un événement heureux celui qui venait de se produire et ramena un peu de tranquillité dans leur esprit troublé depuis si longtemps par les incidents que nous avons racontés. Mais brève devait être cette accalmie et la journée prochaine allait leur apporter des causes nouvelles de tourments.

Le lendemain, vers une heure, dans la vaste et monumentale salle à manger sise au rez-de-chaussée de l'une des ailes du château, ils achevaient de déjeuner lorsque de la place qu'il occupait à table en face de sa mère, François vit une voiture découverte s'engager dans l'avenue plantée de vieux ormes, qui conduit de la grille d'entrée au perron. Dans cette voiture était assis, abrité sous une ombrelle grise, un homme tout en noir, dont il ne pouvait d'ailleurs distinguer le visage, à cause de la distance qui les séparait encore.

— Voilà une visite qui nous vient de Rouen, dit-il; je reconnais un fiacre de la gare. Attendez-vous quelqu'un, maman?

— Je n'attends personne, repondit Mme de Fosseuse en se penchant pour voir à son tour.

— Alors, peut-être, préférez-vous ne pas recevoir. En ce cas, vous n'avez que le temps de donner vos ordres.

Au moment de condamner sa porte, la marquise se ravisa. Elle pensait que si ce visiteur s'était mis en route en plein midi, malgré la chaleur brûlante qui emplissait l'atmosphère, c'est que ce qu'il

avait à dire était pressé. Elle jugeait plus prudent de ne pas le renvoyer sans l'avoir entendu.

— Vous ferez entrer dans le petit salon, ordonna-t-elle au domestique qui servait.

Il sortit pour aller jusque sur le perron à la rencontre de l'inconnu et revint bientôt en rapportant une carte qu'il remit à son maître. François lut à haute voix ce qui y était inscrit :

— « Luc Simonnet, ancien avoué à Vernon, ancien député, membre de plusieurs sociétés savantes, décoré de plusieurs ordres. » Connaissez-vous? demanda-t-il à sa mère, les yeux fixés sur quatre petites croix, indication de décorations, qui s'allongeaient à la suite des qualificatifs qu'il venait de lire.

— J'entends ce nom pour la première fois et je ne me souviens pas d'avoir jamais vu celui qui le porte.

— Alors, je vais lui demander ce qu'il veut, dit François.

— J'y vais avec toi, ajouta sa mère en se levant.

Lorsqu'ils entrèrent dans le salon où les attendait le visiteur, ils le virent allongé dans un fauteuil, sa redingote déboutonnée; il avait mis par terre, à côté de lui, son chapeau haut de forme, posé dessus son large portefeuille noir en maroquin et, à l'aide de son mouchoir, il épongeait son front où la sueur ruisselait. Comme honteux d'être surpris dans cette attitude d'abandon, il bondit, en reboutonnant sa redingote et se retrouva debout, son chapeau à la main, son portefeuille sous le bras, saluant et balbutiant des excuses.

— A quoi devons-nous l'honneur de votre visite, monsieur? demanda François, examinant ce singulier personnage et cherchant à deviner sa réponse.

— Monsieur le marquis de Fosseuse, sans doute? interrogea Simonnet.

— Moi-même, Monsieur.

— Et Madame? La maman, je pense, continua le visiteur en désignant la marquise. Parfaitement, c'est bien à vous que j'ai à faire. Je suis le créancier de la succession de feu le marquis de Fosseuse pour une somme de...

Il ouvrait son portefeuille comme s'il voulait ne préciser le chiffre que pièces en main. Soudain, il se ravisa, le ferma et reprit :

— Enfin, vous savez de quoi je parle. J'ai acheté la créance du syndic de la faillite et je suis venu afin de savoir quand et comment vous voulez me payer.

— Je pourrais vous répondre que nous ne vous devons rien, répliqua vivement François.

— Et vous seriez dans votre droit, avoua Simonnet. Mais ce droit, que je ne conteste pas, entendez-vous en user? Je n'aurais

alors qu'à me retirer en m'excusant de vous avoir dérangés. Seulement, vous avez toujours laissé entendre que vous étiez dans l'intention de mettre un terme à un état de choses assez fâcheux pour le renom de feu votre père. C'est sur la foi de cet engagement que j'ai acheté la créance.

Mme de Fosseuse l'interrompit.

— Notre intention, Monsieur, est toujours la même, déclara-t-elle. Nous avons hâte, nous aussi, d'en finir, et si vous voulez bien aller conférer avec notre avoué, il vous dira ce que nous pouvons faire.

Simonnet se récriait :

— Oh! Madame, je vous en prie, ne mettons pas les hommes de loi entre nous; leur entremise ne peut être que nuisible à un arrangement amiable; tâchons de nous entendre sans eux.

La marquise consulta son fils d'un regard, déjà presque rassurée par l'apparente modération du visiteur. Devinant dans le regard de François qu'il approuvait par avance ce qu'elle allait dire, elle poursuivit :

— Je ne vois à un arrangement amiable d'autres bases que celles-ci. En achetant la créance, vous avez eu le désir, d'ailleurs très légitime, de réaliser un bénéfice et très probablement vous vous l'êtes fixé. Veuillez donc nous faire connaître à combien vous l'estimez. Il s'ajoutera au prix d'achat que vous avez déboursé, quarante mille francs, je crois, et le total de la dette ainsi précisé, nous n'aurons plus qu'à nous entendre sur les dates du payement. Nous vous demanderons de les espacer de six mois en six mois pendant trois années, étant entendu qu'en signant ces conditions, vous recevrez un important à-compte.

Tandis que la marquise parlait ainsi, la figure de Simonnet témoignait de son étonnement. Sa réponse le précisa.

— Mais sur ces bases, Madame, il n'y a pas d'entente possible, s'écria-t-il, et vous vous méprenez du tout au tout quant à mes prétentions. Ce que je réclame, ce n'est pas mes débours grossis d'un gain misérable, c'est la totalité de la dette contractée par M. votre mari : capital, intérêts et frais.

— Vous prétendez toucher deux millions et plus d'une créance que vous avez eue pour quarante mille francs! intervint François de Fosseuse.

— Mais, absolument. Je n'en rabattrai pas un sou, et j'ai la loi pour moi; elle donne au porteur de la créance, quel qu'il soit, les mêmes droits qu'au créancier primitif.

— Alors elle est immorale, et, résolus à ne pas la subir, nous nous retranchons derrière la déclaration que maintes fois nous

avons faite au syndic et que je vous ai répétée tout à l'heure. Mon père est mort; je n'ai pas accepté son héritage et je ne vous dois rien. Vous pouvez vous retirer.

Simonnet devint blême.

— C'est bien maladroit à vous de me mettre à la porte, jeune homme, fit-il. Me croyez-vous donc désarmé, et pensez-vous que je suis venu ici sans m'être enquis au préalable des moyens de vous mettre à la raison? Parbleu! vous entendrez parler de moi.

— Que pouvez-vous donc?

— Je peux faire ce que le syndic n'a pas voulu faire : vous intenter un procès.

— Vous le perdrez comme l'eût perdu le syndic, s'il nous l'eût intenté.

— Oui, je le perdrai, mais non sans avoir étalé au grand jour d'une audience publique la correspondance de votre père quand il était administrateur de la Banque de Navarre, et où il apparaîtra sous un singulier jour; non sans avoir fait reproduire les débats dans les journaux et appris à tout le monde que, tandis que les malheureux qu'il a ruinés pâtissent de ses fautes et de son insolvabilité, sa veuve et son fils se prélassent dans le bien-être, *jouissent* de tous les avantages d'une fortune qu'ils ne doivent qu'à un désastre.

François haussa les épaules en disant :

— On vous prouvera que ce sont là des mensonges, Monsieur. On établira que ces ruines que vous rappelez, ce n'est pas en vous payant ce que vous osez réclamer qu'on les réparera, puisque vous ne le réclamez que pour vous enrichir, et que les premiers créanciers n'en recevront rien. Et puis, on nous connaît; on sait avec quel courage et quelle dignité mon héroïque mère a tenu tête à ses malheurs. Assignez-nous, si vous l'osez; calomniez-nous, nous nous défendrons et vous ne parviendrez pas à nous déshonorer.

— Ce sera tout de même un scandale, insista railleusement Simonnet, oui, un scandale, et retentissant, un de ceux dont il reste toujours quelque chose. Il ne facilitera ni votre carrière, Monsieur le secrétaire d'ambassade, ni votre mariage. Mais vous ne pourrez vous en prendre qu'à vous-même, car c'est bien vous qui l'aurez voulu. Au revoir, Monsieur. Votre serviteur, Madame.

Et, très digne, il gagnait la porte. La marquise y fut avant lui, et, lui barrant la route :

— A quoi bon ces menaces, fit-elle d'un ton également éloigné de la hauteur et de la bassesse, quand vous devez être convaincu qu'elles ne vous mèneront à rien? Quel bien résultera pour vous du mal que vous voulez nous faire?

— Je n'avais que des desseins pacifiques en entrant ici, observa Simonnet qui, lentement, revenait sur ses pas. Mais l'impertinence de M. votre fils m'a fait sortir de mes gonds.

— Mon fils est jeune; il est loyal et bien excusable de s'être irrité de l'excès de vos prétentions. Elles m'ont surpris moi-même, malgré mon expérience de la dureté des gens d'affaires. Vous ne pouvez ignorer que la somme que vous exigez, nous ne la possédons pas.

— Mais, ce château?...

— Il est le gage de mes créanciers personnels; il est aussi la garantie de ma dot aventurée par mon mari et perdue dans ses entreprises, et c'est bien le moins que je m'efforce de conserver à mon fils la maison de ses ancêtres. Vous m'avez reproché l'existence que j'y mène. La connaissez-vous, cette existence? Avez-vous compté les larmes que j'ai versées à l'ombre de ces murailles, les privations que je m'y suis imposées. Visitez-le, ce château, et vous verrez que ce qui en faisait l'ornement et le luxe a disparu. Argenterie, meubles anciens, objets d'art, tout a été envoyé chez les marchands; en fait de tableaux, il n'y reste que des portraits de famille. Pouvais-je décemment m'en dépouiller, les livrer aux brocanteurs? Les fleurs du parterre et les fruits du verger sont vendus tous les matins au marché de Rouen; il n'y a plus de chevaux à l'écurie ni de voitures sous les remises. J'ai fait et je fais encore argent de tout pour m'aider à payer les intérêts dus aux emprunteurs et les frais d'exploitation qui sont considérables. Oui, je vis dans un château, ajouta pour finir Mme de Fosseuse, mais je serais plus heureuse dans une chaumière.

En plaidant sa cause, sa voix était devenue plus vibrante, et Simonnet, en dépit de son insensibilité, ne put taire l'émotion que lui causaient ces aveux. François, qui l'observait, prêt à intervenir s'il prononçait quelque parole blessante, fut tout surpris de constater qu'il s'apitoyait et sentit s'évanouir la colère que lui avaient suggéré ses imprudents propos de tout à l'heure.

— Mais enfin, Madame, fit soudain le visiteur, si votre situation est telle que vous le dites, comment espérez-vous en sortir et en tirer M. votre fils?

— En le mariant, répondit la marquise, oui, en le mariant, et ce jour-là, soyez-en sûr, nous n'attendrons pas vos réclamations pour acquitter les dettes de mon mari.

— Vous avez déjà fait cette promesse au syndic: mais promettre et tenir sont deux, et M. le marquis ne semble pas se résoudre à se marier. Il a refusé déjà de brillants partis.

— Ils ne lui convenaient pas, dit la marquise. Mais il en trouvera qui lui conviendront.

— Et, cette fois, je ne refuserai pas, affirma François qui cherchait maintenant à seconder les efforts tentés par sa mère afin d'adoucir ce créancier tout à l'heure intraitable.

— Vous ne refuseriez pas, Monsieur le marquis, même si ce parti vous était proposé par mon entremise? demanda Simonnet comme sous l'influence d'une inspiration soudaine.

— En avez-vous un à m'offrir? questionna François doutant encore du sérieux de la question et tenté de croire que son interlocuteur plaisantait.

— Ne riez pas, continua celui-ci; c'est très sérieux. Oui, j'en ai un, la personne est charmante : vingt ans, spirituelle, instruite, bien campée, gracieuse, des yeux superbes, presque jolie. Deux millions le jour des noces qui lui appartiennent en propre par voie d'héritage et au moins deux fois autant à la mort du père qui, pour qu'on ne souhaite pas sa mort, assurera par contrat une pension annuelle de cinquante mille francs. Je ne parle que pour mémoire d'une grand-mère maternelle, octogénaire, qui n'a que cette petite-fille en faveur de laquelle elle a déjà testé. C'est assez coquet, comme vous voyez.

— Et le nom? demanda Mme de Fosseuse, convaincue que Simonnet parlait sérieusement.

— C'est ma fille, répondit-il.

Il y eut un froid, comme on dit. Mais notre homme l'avait sans doute prévu, car sans laisser à la marquise et à son fils le temps d'accepter ou de refuser, il se hâta d'ajouter :

— Ne vous prononcez pas maintenant. Ma proposition mérite qu'on se donne le temps d'y réfléchir. Réfléchissez-y; nous nous reverrons. Je vous fais remarquer seulement, Monsieur le marquis, qu'en devenant mon gendre, vous acquitteriez la dette de votre père et que ce serait tout profit pour vous.

Il était au seuil du salon quand sa phrase s'acheva et, cette fois, ses interlocuteurs dominés par l'étonnement ne songèrent pas à le retenir. C'est là probablement ce qu'il voulait, car, sans attendre qu'ils l'eussent salué, il s'élança dans sa voiture qui stationnait au bas du perron.

IV

Après le départ de cet étrange visiteur, la marquise de Fosseuse et son fils restèrent un moment silencieux, regardant s'éloigner la voiture qui ne tarda pas à disparaître au tournant de l'avenue. La surprise leur fermait la bouche et le personnage était déjà loin qu'ils se demandaient encore s'ils n'avaient pas rêvé. Ce créancier

venu pour les mettre en demeure de les payer s'humanisant tout à coup, se transformant en bon père de famille et sollicitant l'honneur de s'allier à eux, n'était-ce pas un comble? Ils n'en pouvaient croire ni leurs yeux ni leurs oreilles.

François fut le premier à se remettre de son émoi.

— Y comprenez-vous quelque chose, maman? demanda-t-il. Il faut que cet homme soit fou pour avoir supposé que je consentirais à épouser sa fille.

— Elle a deux millions dans le présent et en aura beaucoup plus dans l'avenir, observa la marquise d'un air rêveur.

Le calme de sa mère stupéfia François.

— Et voilà tout ce que vous inspire l'offre qui vient de nous être faite? s'écria-t-il ahuri. Elle ne vous indigne pas?

— Elle n'est pas injurieuse et quand un homme aussi riche que celui qui sort d'ici vient offrir sa fille et sa fortune à un garçon comme toi qui ne possède rien, je ne vois pas pourquoi nous nous en offenserions. Les héritières de six millions ne courent pas les rues et puisque nous en cherchons une...

Son fils lui coupa la parole.

— On m'a changé ma mère, dit-il, et je ne la reconnais plus. Pour moi, je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pas jeté à la porte cet impertinent ou tout au moins de l'avoir laissé partir sans lui dire que je refusais. Me voyez-vous le gendre d'un Simonnet, moi, François de Fosseuse, dont les aïeux ont été aux croisades?

— Oh! mon cher enfant, le temps des croisades est loin de nous, objecta la marquise, et les descendants de ceux qui y ont figuré font de nos jours triste figure, lorsqu'ils n'ont d'autre bien que l'illustration qu'ils doivent à ces souvenirs. Et tu n'en es pas moins convaincu que moi puisque, naguère, je t'ai vu disposé à t'allier à la fille d'un Américain qui ne sortait pas, lui non plus, de la cuisse de Jupiter. Si tu ne l'as pas épousée, ce n'est pas à cause de son père, mais parce qu'elle ne te plaisait pas.

— Ce père était un honnête homme.

— Qu'en sais-tu? Avais-tu étudié les origines de sa richesse? Est-il possible d'amasser autant d'argent qu'il en avait sans enfreindre peu ou prou les lois de la morale? Il est vraisemblable qu'il ne valait pas mieux que M. Simonnet. Et cependant, je le répète, si sa fille t'avait semblé mieux douée sous le rapport de l'intelligence et du cœur, elle serait ta femme aujourd'hui.

François ne trouva rien à répondre; ce que lui rappelait sa mère était la vérité même. Mais elle aurait eu tort d'interpréter son silence comme une preuve d'adhésion aux idées qu'elle venait d'émettre, car, après un court instant de recueillement, il reprit :

— Dois-je conclure de vos paroles que vous me conseillez d'épouser Mlle Simonnet, la fille d'un homme dont nous n'avons jamais entendu parler, dont nous ne savons rien si ce n'est ce que nous apprend cette carte de visite? Il l'avait reprise sur la table et la relut à haute voix : — « Ancien avoué, ancien député, membre de plusieurs sociétés savantes, décoré de plusieurs ordres. » Est-ce là le beau-père que vous me souhaitez, un homme qui achète des créances?

— On peut toujours chercher à savoir d'où il vient et par quels procédés il s'est enrichi.

— Les exigences qu'il a manifestées ne suffisent-elles pas pour nous éclairer? Rappelez-vous, maman, ce qu'il nous a dit. Pour moi, j'en ai assez entendu, je suis fixé et je n'épouserai pas Mlle Simonnet.

— Tu as tort de prendre une telle décision, sans t'informer au préalable, insista Mme de Fosseuse. Crois-moi, ne te hâte pas de la prendre; va d'abord aux renseignements. Tu me connais trop pour me croire capable de te pousser à un mariage où tout ne serait pas honorable et tu sais bien que, loin de t'y pousser, j'y ferais opposition. Mais ici, nous ne savons rien ni en bien ni en mal et c'est sagesse de réserver notre décision. Il se peut, après tout, que ce M. Simonnet n'ait contre lui que les apparences et que le fond soit meilleur qu'il n'y paraît.

— Fût-il dix fois meilleur, il y aurait toujours ce que présentent de louche au premier abord les opérations auxquelles il se livre.

— Oui, je reconnais que c'est là le point noir, avoua Mme de Fosseuse, et il est bien évident qu'il faudra y regarder de près. Mais encore importe-t-il d'y regarder et de se rappeler que dans notre monde, on est devenu bien tolérant en fait d'alliances. On en accepte aujourd'hui que nos grands-parents eussent repoussées avec horreur.

— Ce n'est pas le plus beau de notre histoire, soupira François, dont l'insistance de sa mère semblait ébranler la conviction.

— La faute en est à la dureté des temps, remarqua la marquise. La noblesse du sang ne suffit plus, l'argent est tout. Ceux qui n'en ont pas, mon cher enfant, doivent bien se résoudre à s'en procurer quand ils le peuvent faire par des moyens que ne réprouve pas l'honneur. Il s'agit donc uniquement de savoir si ce M. Simonnet est un honnête homme et si sa fortune a été honnêtement acquise. En ce cas, elle est assez considérable pour faire passer sur l'humilité de la naissance de celui qui nous l'offre.

De nouvelles objections montèrent aux lèvres de François. Mais il les contint, non qu'il se fût rangé définitivement à l'opinion de

sa mère, mais parce qu'il eût craint de la mal payer de sa sollicitude, en se donnant l'air de repousser d'avance le mariage qui se présentait. Elle put donc croire qu'elle l'avait persuadé et s'en réjouit. Du reste, on n'en était pas encore à prendre une résolution. « Nous nous reverrons », avait dit Simonnet en se retirant. Il n'y avait donc qu'à attendre de ses nouvelles.

On en eut trois jours après par une lettre qu'il avait adressée à Mme de Fosseuse et dans laquelle, sous la forme la plus explicite et la plus positive, il renouvelait la proposition faite par lui à la fin de sa visite. Il y employait tous les arguments qu'il avait jugés susceptibles de toucher la marquise et son fils. Il insistait sur les qualités de sa fille, « admirablement élevée par sa grand-mère, veuve elle-même d'un magistrat qui a laissé au palais de justice d'Evreux les souvenirs les plus honorables ». — « A quelque rang social qu'elle s'élève, disait-il, ma Gilberte, loin d'en être écrasée, saura s'y distinguer. Personne ne peut l'approcher sans l'admirer et sans la chérir. Par son intelligence, son esprit, sa bonté, elle sera la parure de son foyer, l'orgueil et la joie de son mari. »

Il énumérait les avantages que trouverait dans ce mariage la famille de Fosseuse : ses dettes payées et presque sans bourse délier; possession d'une fortune immense qui permettrait au jeune marquis d'occuper dans le monde le rang auquel il avait droit; le château, dégrevé de toutes ses charges hypothécaires, redevenant la propriété du fils, la dot de la mère remboursée, à moins qu'elle ne préférât qu'un douaire lui fût constitué.

« Et je ne parle pas, Madame, ajoutait-il, du concours précieux que je suis en mesure de vous donner pour la liquidation de vos affaires. Ma fille devenant la vôtre, il sera naturel que je mette à votre service, s'il vous convient de les utiliser, ma grande expérience et mon crédit. »

Du reste pas un mot de lui, ni des origines de sa richesse, ni de son passé. Il y avait là une lacune volontaire ou non et François ne manqua pas de le faire remarquer à sa mère.

— C'est la preuve qu'il n'a rien à craindre, opina-t-elle. S'il redoutait quelque accusation, il serait allé au devant et, prévoyant qu'elle peut venir jusqu'à nous, il s'attacherait à la détruire.

L'objection avait sa valeur. Elle frappa François et quand sa mère lui donna lecture du passage final de la lettre, dans lequel Simonnet, en demandant une réponse à bref délai, déclarait qu'il l'attendait à Paris où ses affaires devaient le retenir une semaine environ, le jeune homme fut d'avis qu'il fallait quitter Fosseuse pour quelques jours, car, à Paris seulement, il pourrait se renseigner et se mettre en mesure de prendre une résolution. Il partit avec sa

mère le même jour; le soir, ils couchèrent dans leur petit appartement de la rue de Lille et le lendemain de bonne heure, ils se mirent en quête de renseignements.

Leur première visite fut pour le notaire chargé depuis longtemps de leurs intérêts. Par malheur il ne connaissait pas Simonnet. Ce nom, il est vrai, lui rappelait vaguement une lointaine et scandaleuse aventure à laquelle le personnage avait été mêlé; mais il en avait oublié les détails et ne put que promettre de s'en informer. En attendant il conseillait la réserve. Il importait de ne rien faire ni de ne rien dire qui pût être interprété comme un engagement.

C'était déjà bien grave que le notaire n'eût pas osé répondre de la probité de Simonnet. Puisqu'il se croyait autorisé à en douter, c'est qu'elle était suspecte. La première impression de Mme de Fosseuse ne tint pas devant ce fait et l'espoir qu'en dépit de l'opinion de son fils, elle avait conçu fut singulièrement ébranlé. Elle ne renonça pas, cependant, à poursuivre son enquête, et François ne voulut pas se refuser à la seconder. Son parti était pris. Il ne s'allierait pas à un homme sur lequel planaient des soupçons et couraient des bruits fâcheux. Mais avant de le lui dire, il fallait se mettre en mesure d'ajouter à une communication aussi déplaisante des raisons propres à la justifier. Plus on posséderait de renseignements sur son passé et plus on aurait chance d'y trouver des armes pour se défendre contre les poursuites dont il avait menacé d'abord Mme de Fosseuse et son fils. Peut-être suffirait-il pour l'empêcher de les exécuter de lui prouver qu'on n'ignorait pas les turpitudes de sa carrière.

Telles étaient les dispositions de François et de sa mère lorsqu'au sortir de chez leur notaire, ils se présentèrent chez leur avoué. Mais là, ils entendirent une autre chanson. La conscience de beaucoup d'hommes de loi est élastique. L'habitude de se mouvoir dans ce qu'on a appelé de nos jours le maquis de la procédure et d'y chercher, au profit des clients, les moyens d'avoir raison de l'adversaire sans chercher à savoir de quel côté est le droit n'est pas très propre à affiner le sens moral.

Ces mœurs qui ne sont que trop répandues et qu'ignoraient Mme de Fossense et son fils faisaient de leur avoué un conseiller détestable en une situation qui ne pouvait être sainement jugée qu'à la lumière d'une conscience scrupuleuse et d'une délicatesse d'âme qui n'existe guère dans les milieux où la moralité des causes plaidées est déterminée surtout par le résultat du procès.

Sans doute, on pouvait objecter des instructions judiciaires ouvertes contre Simonnet, les révélations survenues au cours de divers procès qui lui avaient été intentés, l'obligation dans laquelle il

s'était trouvé de se dépouiller de son mandat de député et de vendre son étude. Mais, ces instructions avaient été suivies d'ordonnances de non lieu ; ces procès s'étaient déroulés devant la juridiction civile ; il en avait même gagné plusieurs et s'il avait quitté la Chambre des députés et le Palais de justice, il pouvait alléguer que c'était à seule fin de se consacrer entièrement à ses entreprises financières devenues de jour en jour plus nombreuses.

Au total, ce n'étaient là que des accidents tels qu'en rencontrent sur leur route les gens d'affaires et auxquels il suffit d'avoir échappé pour que personne n'ait le droit de les leur reprocher.

Cette manière de voir se manifesta dans le langage de l'avoué des Fosseuse quand ils lui eurent fait connaître l'objet de leur visite. Il se garda bien de leur dire qu'il avait reçu la veille celle de Simonnet et qu'alléché par l'espoir de le compter bientôt parmi les clients de son étude, il s'était engagé à appuyer ses démarches dont il feignit d'entendre parler pour la première fois. Il félicita François et sa mère, heureux, dit-il, de les voir au bout de leurs peines.

— C'est qu'on dit pis que pendre de ce M. Simonnet, fit remarquer la marquise, dont l'espoir, ébranlé par les propos de son notaire, commençait à se ranimer à la parole de son avoué.

— Qui l'accuse si ce n'est les gens qui le jalousent ? s'écria celui-ci. On lui en veut de s'être enrichi et on le calomnie.

— On nous a parlé cependant d'une histoire assez scandaleuse, datant de l'époque où il était député, intervint François.

— Oui, je la connais, cette histoire ; on l'a bien exagérée. On n'a jamais rien pu prouver contre lui, et quant à moi, à qui les circonstances ont permis d'examiner l'affaire, je n'y ai rien trouvé d'incorrect pas plus que dans d'autres faits imputés par la malveillance à M. Simonnet. C'est un très brave homme, dont la fortune ne doit rien à personne, malgré les ennuis qu'elle lui a donnés.

— Notre notaire n'est pas tout à fait du même avis que vous.

— Précise-t-il ? Formule-t-il un grief positif ?

— Non, mais il croit se rappeler que la conduite de M. Simonnet a laissé parfois beaucoup à désirer.

— Ce sont ses ennemis qui le disent. Informez-vous, d'ailleurs, Monsieur le marquis, et ne vous contentez pas de propos vagues. Exigez des faits. Ce serait puéril d'obéir à des scrupules excessifs alors que l'occasion s'offre à vous de faire un mariage aussi avantageux. J'ai l'honneur de connaître M[lle] Simonnet, elle est délicieuse.

M[me] de Fosseuse lança, pour la forme, une dernière objection.

— Oh ! s'il n'y avait qu'elle... Mais il y a le père... Il est venu nous voir et il ne nous a pas positivement enchantés.

— Oui, il est un peu fruste; mais c'est tout de même un rude homme, et sa vulgarité, que je ne conteste pas, n'enlève rien à l'étendue de ses moyens, sans compter que ce n'est pas lui que vous épousez. Et puis, voyez-vous, Madame et Monsieur, ajouta l'avoué d'un ton pénétré, si vous ne passez pas sur quelque chose, nous n'aboutirons jamais. En dehors du passif de la faillite, dont on n'a certes pas le droit de vous rendre responsable, mais qu'on ne cessera de vous réclamer, parce qu'avec le nom que vous portez, il n'est pas admissible que vous laissiez peser sur la mémoire du défunt marquis la honte de son insolvabilité, vous êtes criblés de dettes. Comment les payerez-vous, si ce n'est en contractant un beau mariage?

— Nous le voulons honorable, dit François.

— Et moi aussi. Mais si vous exigez, Monsieur le marquis, que tout, absolument tout, y soit d'accord avec vos idées, vous ne vous marierez jamais. Vous avez déjà manqué trois occasions. Le bruit s'en est répandu et on vous a généralement trouvé par trop difficile. En voici une quatrième. Elle met à votre portée une immense fortune. Ne la laissez pas échapper. Votre meilleur ami ne vous parlerait pas autrement.

Cet entretien laissa Mme de Fosseuse plus irrésolue et plus hésitante qu'elle n'était en quittant son notaire. Entre les dires de celui-ci et ceux de l'avoué, elle ne savait comment arriver à la vérité. Quant à François, s'il eût suivi son penchant, il aurait écrit sur l'heure à Simonnet pour décliner son alliance. Mais sa mère le suppliait de ne pas se hâter et de ne pas s'exposer à pousser à bout, par un refus précipité, un homme qu'il y avait lieu de croire vindicatif et qui pouvait devenir malfaisant, si l'on excitait sa colère. Elle pensait aussi qu'avant de rien décider, il fallait voir la jeune fille. Il se pouvait qu'elle fût laide, commune, privée d'esprit; il se pouvait aussi que François ne lui plût pas et que le refus vînt d'elle. C'était une chance qu'il ne fallait pas négliger.

Pour tous ces motifs, François de Fosseuse consentit à céder aux avis de sa mère et à avoir une entrevue avec Mlle Simonnet. Mais il ne donna ce consentement qu'à contre-cœur. Sa répugnance pour le mariage qu'on entendait lui imposer semblait invincible, et lorsqu'un matin, quarante-huit heures après avoir reçu la lettre du père, il alla lui porter sa réponse, sa mère, qui le vit sortir, conçut la crainte qu'il ne parvînt à cacher à Simonnet ses véritables sentiments.

Celui-ci l'attendait de pied ferme.

Une longue pratique des difficultés de la vie et l'habitude de les résoudre sans regarder à la moralité des moyens l'avaient bronzé

contre les appréhensions et les scrupules qui, dans ces heures de crise où entre l'intérêt et l'honneur il faut choisir, s'emparent des âmes honnêtes soucieuses de ne pas sortir du droit chemin. Ayant formé un plan en s'inspirant uniquement de son intérêt, il en avait entrepris l'exécution avec un entrain qu'aucune considération ne pouvait ralentir. L'exécution commencée, il comptait bien la pousser jusqu'au bout et ne songeait même pas à se demander s'il ne s'exposait pas à compromettre le bonheur de sa fille.

Cette indifférence de cœur résultait logiquement de sa perversité. Le sens moral s'était à ce point émoussé en lui qu'il ne saisissait pas ce qu'offrait d'indélicat et d'odieux le procédé dont il usait envers la famille de Fosseuse. Il traitait donc la chose comme une affaire, avec sa rouerie d'homme de loi, accoutumé à exploiter ses clients et familiarisé avec les bas-fonds de la profession.

Ce n'est pas sans impatience que, depuis deux jours, il attendait une réponse à sa lettre, et quoiqu'il ne s'étonnât pas ne l'avoir pas encore reçue, il s'inquiétait du silence qu'on gardait envers lui. Ayant résolu de rester à Paris tant que cette affaire ne serait pas terminée, afin d'en surveiller de plus près la marche, il quittait peu le pied-à-terre que, depuis le temps où il était député, il avait conservé dans le quartier de la Madeleine. Pressé de connaître la réponse des Fosseuse, il ne sortait guère à moins d'y être contraint. Il voulait être là lorsque arriverait la réponse qu'il attendait.

Ce matin-là, il venait de constater, non sans dépit, qu'elle n'était pas dans son courrier, lorsqu'on lui annonça M. de Fosseuse.

— S'il vient lui-même, c'est qu'il m'apporte son consentement, pensa-t-il. Si c'était un refus, il m'aurait écrit.

Il était plein de confiance en recevant son visiteur.

— Comment, Monsieur le marquis, s'écria-t-il en allant à sa rencontre, vous avez pris la peine de monter mes étages! Dois-je en conclure que vous agréez la proposition que j'ai eu l'honneur de vous faire?

— L'agréer, alors que j'ai le regret de ne pas connaître encore Mlle Simonnet et de n'être pas connu d'elle, ce serait peut-être aller un peu vite, répondit François en souriant. Vous serez plus près de la vérité en interprétant ma présence chez vous, Monsieur, comme la preuve que nous sommes disposés, ma mère et moi, à considérer cette proposition comme très sérieuse.

— Elle l'est en effet, affirma gravement Simonnet. Je vous en ai saisi sans vous dissimuler les avantages réciproques qu'elle présente et je n'ai rien à y ajouter, rien à en retrancher, quoique, je vous l'avoue, je vous l'aie faite sans l'avoir préparée, sous l'influence d'une inspiration plus spontanée que réfléchie. Mais, dans une

existence déjà longue, existence de travail et de lutte, je n'ai jamais eu à me repentir d'avoir cédé à mon premier mouvement. Du reste, ma parole vaut un contrat et je maintiens mes offres. Et vous, Monsieur le marquis, m'apportez-vous votre réponse?

— Oui, Monsieur, et j'ai lieu d'espérer qu'elle ne vous déplaira pas, bien qu'elle soit conditionnelle. Nous avons été d'avis, ma mère et moi, qu'elle ne pourra être définitive que lorsque vous m'aurez mis à même de causer avec Mlle votre fille. Elle ne me connaît pas et ne m'a pas donné son agrément.

— Oh! c'est tout comme si elle vous l'avait donné, s'écria étourdiment Simonnet qui se voyait déjà victorieux. Elle n'avait pas besoin de vous voir pour être très heureuse de devenir votre femme. Le bien qu'on lui a dit de vous, votre nom.

François ne le laissa pas achever et reprit, non sans trahir un peu d'étonnement :

— Je suis très flatté de ce témoignage de confiance. Mais vous ne m'en voudrez pas de ne pas l'imiter et d'attendre, pour me prononcer, d'avoir vu Mlle Simonnet. Me prononcer affirmativement, sans la connaître, serait lui donner le droit de penser que j'attache plus de prix à sa dot qu'à ses qualités; ce serait presque lui faire injure.

A cette réplique qu'il s'était imprudemment attirée, Simonnet se mordit les lèvres. Il commençait à comprendre qu'à vouloir traiter le mariage de sa fille avec M. de Fosseuse comme s'il s'agissait d'un emprunt ou de l'achat d'une propriété, il s'exposerait à effaroucher son jeune interlocuteur. Il se tint donc sur la réserve et il y eut comme une hésitation dans sa voix lorsqu'il dit :

— Alors, si je vous comprends bien, vous désirez avoir une entrevue avec ma fille. Oh! je trouve la chose toute naturelle et j'aurais été le premier à vous le proposer si vous ne m'aviez devancé. Le plus simple, il me semble, c'est que vous nous fassiez le très grand plaisir de venir passer une journée chez nous à Vernon. Vous nous excuserez de vous recevoir sans apparat. Nous sommes des gens de mœurs modestes, patriarcales. Je vis, depuis la mort de ma pauvre femme, dans la retraite, entre ma belle-mère et ma fille. Elles n'ont, pas plus que moi, le goût des grandeurs et quoique nous jouissions d'une large aisance, elles n'ont jamais voulu changer nos habitudes. Mais, il est bien évident qu'il en sera tout autrement si vous devenez mon gendre. Alors, c'est entendu. Il n'y a plus qu'à fixer le jour.

— Fixez-le vous-même, Monsieur, répondit François à qui ce langage ne déplaisait pas. Je suis entièrement à vos ordres.

— Eh bien, voyons, voulez-vous après-demain jeudi?

— Va pour jeudi.

— Pensez-vous que Mme votre mère daignera aussi accepter mon invitation? demanda encore Simonnet.

François avait prévu la question et sa réponse était prête.

— Elle préférera, dit-il, me laisser la devancer dans votre maison et ne s'y présenter que lorsque nous saurons si je plais à Mlle votre fille.

— Sa visite n'est alors que partie remise, car vous serez promptement édifié, Monsieur le marquis, sur les sentiments qu'on vous porte. Donc, jeudi, nous n'attendrons que vous. Prenez l'express du matin. Vous me trouverez à la gare de Vernon.

L'accord fait sur ce point, François allait se retirer. Mais Simonnet le retint et insista sur les avantages que le contrat lui assurerait. Il se fit débonnaire, condescendant et paternel. Comme il était heureux, en donnant à sa fille un époux si digne d'elle, de rendre à la famille de Fosseuse son antique splendeur! Quel meilleur usage aurait-il pu faire de ses millions? Et avec quel accent de componction il remerciait le ciel de l'avoir enrichi et mis à même de céder aux élans de son cœur! François ne le reconnaissait pas, tant il ressemblait peu au personnage qui s'était présenté naguère au château, la menace à la bouche. Quand ils se séparèrent, les préventions du marquis étaient bien près de se dissiper.

Mme de Fosseuse fut ravie, quand il rentra, de le voir dans ces dispositions. Elle ne pouvait espérer davantage. Sans doute, tout n'était pas dit et il s'en fallait de beaucoup qu'on touchât au but. On ne connaissait pas Mlle Simonnet; les renseignements que le notaire avait promis n'étaient pas arrivés. Comment eût-on pu, dès lors, prendre un parti définitif? Il convenait de continuer à se réserver. Mais, du moins, on marchait vers la lumière et c'était un fait considérable que François, en allant à Vernon, eût renoncé à ce parti-pris de résistance quand même, que sa mère avait cru d'abord invincible. Durant la journée qui suivit, elle se laissa bercer par son espérance ainsi recouvrée, sans se douter qu'elle était condamnée à la voir s'effondrer, et cette fois irréparablement.

Le coup qu'elle et François étaient si loin de prévoir leur fut porté dans la soirée du même jour. Réunis après dîner, ils s'entretenaient du voyage de Vernon fixé au lendemain, lorsque arriva une lettre de leur notaire. Il leur faisait connaître les résultats de l'enquête à laquelle il s'était livré sur les faits et gestes du sieur Simonnet. Ces résultats étaient lamentables. Dans cette lettre s'étalait son histoire avec les divers épisodes qui en faisaient l'histoire d'un homme sans honneur.

Elle le montrait peu de temps après son mariage, alors qu'il était encore avoué à Vernon, allant fréquemment à Paris pour suivre de près des opérations assez louches dans lesquelles il s'était jeté, et s'attirant promptement le renom d'un ambitieux à qui, pour grossir sa fortune, tous les moyens étaient bons. Dans la plupart de ces affaires, les bailleurs de fonds avaient tout perdu alors que lui-même en avait tiré profit en usant d'assez de prudence pour que presque toutes les réclamations postérieurement formulées par ses dupes, à l'effet de lui faire rendre gorge, eussent échoué. Lors des élections de 1876 pour la Chambre des députés, il avait osé solliciter les suffrages des électeurs de l'Eure et les avait obtenus à force de basses intrigues. Ce mandat lui avait été même renouvelé lors de la législation suivante. Mais il ne s'en était guère servi que pour faciliter des entreprises où son nom n'apparaissait pas et en vue desquelles il se prodiguait auprès des pouvoirs publics en démarches dont il recevait le prix en pots-de-vin.

A propos d'une de ces entreprises, à laquelle l'assentiment des Chambres était nécessaire, on l'avait soupçonné d'avoir vendu son vote et d'être intervenu auprès de plusieurs de ses collègues pour obtenir le leur en le payant. Il avait alors failli se casser le cou, des gens ruinés par lui l'ayant traîné devant les tribunaux. Mais il avait triomphé de leurs poursuites et gagné son procès. Toutefois, le jugement rendu en sa faveur contenait des considérants tellement accablants, qu'il s'était vu contraint de se démettre de ses fonctions de député et de quitter son étude d'avoué.

Là encore, d'ailleurs, il avait été assez habile pour donner le change et pour laisser croire qu'il s'était débarrassé volontairement des unes et de l'autre. Beaucoup de gens, malgré tout, restaient convaincus qu'il avait recouru à ces extrémités sans y être contraint, pour l'unique satisfaction de se rendre libre. Mais en poussant son enquête à fond, le notaire avait démêlé la vérité. Il la reproduisait tout entière dans sa lettre en y ajoutant des détails propres à prouver que Simonnet, à qui ne répugnait aucun métier, pas même celui d'acheteur de créances, avait fait fortune au détriment de son prochain, en le trompant, en le rançonnant, en le pillant, et que les gens assez crédules pour avoir eu confiance en lui étaient, pour la plupart, sur la paille. Le notaire en tirait cette conclusion que des personnes honorables telles qu'étaient Mme de Fosseuse et son fils ne pouvaient s'allier à un homme aussi notoirement taré.

C'était une douche sur leurs espérances. François la reçut sans broncher, il s'y attendait. Mais sa mère fut douloureusement atteinte et humiliée plus encore d'avoir songé à assurer à son fils le bénéfice de tant de rapines.

— Qu'allons-nous faire maintenant? gémissait-elle. Ta visite à Vernon n'est plus possible.

Mais François ne fut pas de son avis. Plus Simonnet se révélait dépourvu de scrupules et de préjugés et plus il y avait lieu de le redouter, de ruser avec lui pour le mettre dans l'impuissance de nuire. Ne pas lui faire la visite promise, s'excuser au dernier moment, c'était le blesser et se mettre peut-être hors d'état de se défendre contre ses violences et ses colères. N'était-il pas capable de tout pour se venger d'un refus auquel il serait d'autant plus sensible qu'il ne pouvait le prévoir?

— Il faut recourir aux mêmes armes que lui, ajouta François, et l'entretenir dans la pensée que nos intentions restent aujourd'hui ce qu'elles étaient hier. De la sorte, nous gagnerons du temps. Tant qu'il croira à leur sincérité, il ne cherchera pas à nous nuire. J'irai donc à Vernon ainsi que je le lui ai promis. Ma visite le maintiendra dans son erreur. Nous l'y maintiendrons jusqu'à ce que nous nous soyons mis en mesure de le braver. Ce n'est pas impossible. Lorsqu'un homme a sur la conscience autant de mauvaises actions que lui, il n'est pas longtemps redoutable aux honnêtes gens. Il doit les craindre plus encore qu'ils ne le craignent.

Quoique Mme de Fosseuse ne méconnût pas la sagesse de l'opinion qu'émettait son fils, elle ne l'approuva pas sans quelque hésitation. Avec sa délicatesse de femme, elle voyait ce qu'il ne voyait pas et le lui signala.

— Le malheur est que, pour tromper le père, tu t'exposes à tromper la fille, dit-elle.

— Il n'y aura que demi-mal; elle est sa complice.

— En es-tu sûr? Pourquoi l'accuser à la légère? Ne peut-on supposer qu'elle ne sait rien des procédés auxquels ce triste sire a eu recours pour rendre votre mariage inévitable? Elle peut être de bonne foi, après tout.

— Comment le croirais-je quand son père m'a avoué qu'elle n'a pas jugé nécessaire de me voir, de m'apprécier, de me connaître, en un mot, avant de se résoudre à m'épouser? Que conclure de son empressement à dire oui, sinon qu'elle se prête à cette intrigue? Je n'éprouve pas plus de scrupules à ruser avec elle qu'à ruser avec lui.

— Mais t'a-t-il dit la vérité? interrogea la marquise qui tenait à son idée. Ne peut-on admettre qu'il a menti en te montrant sa fille si favorablement disposée pour toi, comme, sans doute, il lui a menti à elle pour lui faire croire que tu demandais sa main? Et, s'il en est ainsi, mérite-t-elle que tu la trompes, en lui laissant supposer que tu l'épouseras, alors que tu es résolu à ne pas l'épouser? Que tu joues cette comédie envers son père, soit; il t'a tendu un guet-

apens; tu te défends avec les armes qui sont à ta portée; c'est de bonne guerre. Mais elle!

— Oui, ce point vue m'avait échappé, avoua François. Cependant, je me fais difficilement à l'idée que cette jeune personne pense autrement que son père. Tel père, telle fille.

— Ce n'est pas toujours vrai, objecta vivement Mme de Fosseuse. En tous cas, quel remords pour nous si Mlle Simonnet est de bonne foi et si elle allait t'aimer!

François éclata de rire.

— Oh! maman, supposez-vous qu'elle va m'aimer dès notre première rencontre? Je ne suis pas un Adonis.

— Je gage bien qu'elle te trouvera très séduisant. Tu l'es terriblement quand tu veux t'en donner la peine.

Ce fut dit d'un accent où se révélait tant de tendre et maternelle admiration que François sentit son cœur se fondre dans un sentiment de reconnaissance pour cette mère dont la sollicitude ne se lassait jamais; il l'étreignit cette mère incomparable, l'attirant à lui et l'embrassa, murmurant entre ses baisers :

— Je vous promets de ne pas m'en donner la peine. Je serai froid, cérémonieux, réservé; je ne dirai rien qui m'engage et, quoi qu'il arrive, Mlle Simonnet ne pourra m'accuser de l'avoir trompée.

V

A Vernon, on se préparait à recevoir le marquis de Fosseuse.

Debout dès le matin, Simonnet, en dépit de la chaleur torride qui déjà menaçait la journée commençante, allait, venait, se montrait tour à tour dans la cuisine, à la cave, dans le jardin, dans la salle à manger, dans le salon, effarant quelque peu, par la multiplicité de ses ordres, les deux bonnes et le jardinier qui suffisaient ordinairement au service de la maison.

Vers neuf heures, au moment où il achevait de donner ses instructions aux maîtres d'hôtel arrivés de Rouen par le premier train, sa fille parut en toilette du matin, une robe de laine blanche, serrée à la taille par une cordelière, la masse lourde de ses cheveux noirs contenue par un peigne fixé au sommet de la tête. Elle venait mettre la dernière main aux préparatifs, commencés dès la veille, ainsi que l'attestaient le linge de luxe et la vieille argenterie déjà tirés des armoires et descendus dans la salle à manger.

— Tu n'es pas encore habillée! fit Simonnet surpris.

— J'ai bien le temps, répondit-elle, opposant à l'agitation de son père le calme qui lui était habituel.

— Moins de temps que tu ne penses. Je vais partir pour la gare.

Dans une heure nous serons là et il faut que vous soyez au salon, ta grand-mère et toi, pour recevoir notre convive.

— Nous y serons, mon père; soyez sans inquiétude.

Il haussa les épaules, marmottant des gronderies entre ses lèvres, puis recommença à s'agiter, à se préoccuper de toutes choses, indiquant la manière dont le couvert devait être mis, faisant répandre des fleurs partout, prenant lui-même des mains du jardinier les gerbes de roses pour en remplir tous les vases du rez-de-chaussée, entrant dans les moindres détails, s'informant si la glace était arrivée, recommandant à la cuisinière de ne pas brûler son rôti, important, affairé, ordonnant, rectifiant, soucieux surtout, comme il ne cessait de le répéter, de donner grand air aux appartements et au service.

— Je vois que vous ne m'avez rien laissé à faire, lui dit bientôt Gilberte qu'énervaient un peu cet excès d'activité et la température de plus en plus orageuse.

— Puisque tu le vois, remonte dans ta chambre. Ne songe qu'à te faire belle et ne manque pas de jeter un coup d'œil sur la toilette de ta grand-mère. Elle s'attife quelquefois si mal. Montrez-vous toutes deux sous votre plus beau jour.

Un roulement de voiture sur le sable des allées interrompit ses recommandations. Gilberte, par la croisée ouverte, jeta un regard dans le jardin.

— Voilà le landau, dit-elle.

Simonnet regarda à son tour et s'extasia sur la beauté de l'équipage qui s'arrêtait devant la porte. Décidément, son loueur avait bien fait les choses. Mais il s'étonna du silence de Gilberte. Que ne partageait-elle son enthousiasme!

— Tu n'admires pas! s'écria-t-il.

Elle fit un effort pour feindre d'admirer et reprit d'un air détaché :

— C'est très élégant.

— Il est heureux que tu daignes le reconnaître. Tu pourrais tout de même y mettre un peu plus de bonne grâce et me remercier, car, enfin, si je me donne tout ce mal, si je ne recule pas devant la dépense, c'est pour toi, pour ton bonheur.

Elle s'était bien promis de jouer jusqu'au bout le rôle que les circonstances lui imposaient et de faire contre mauvaise fortune bon cœur. Mais, en devinant un reproche dans le langage de son père, elle ne fut pas maîtresse de sa pensée et sa réponse la trahit :

— Le bonheur serait chose bien méprisable si, pour nous le procurer, il suffisait d'une voiture plus ou moins somptueuse et d'une paire de chevaux de prix.

Le regard de Simonnet se fixa sur elle, inquiet et soupçonneux.

Sous la froideur qu'affectait sa fille, il retrouvait ses dispositions à la résistance qui l'avaient irrité déjà et il se demandait si la veille il s'était trompé lorsqu'il croyait les avoir vaincues.

— Est-ce ainsi que tu tiens tes promesses? dit-il avec humeur. Je n'ai invité M. de Fosseuse que parce que tu m'as promis de le bien recevoir. Si tu dois lui faire cette tête-là, mieux valait ne pas le laisser venir.

Ces paroles rendirent à Gilberte toute sa présence d'esprit et lui firent comprendre qu'elle commettrait une faute en ne se conformant pas à la conduite qu'elle s'était tracée. Elle avait été imprudente en parlant ainsi qu'elle venait de le faire. Elle le regrettait et ne songea plus qu'à dissimuler l'instinctive répugnance dont elle se sentait animée contre ce gentilhomme inconnu qu'on l'obligeait à accueillir ainsi qu'un ami.

— Je n'ai pas l'intention de mal recevoir votre protégé, mon père. Quand il sera là, je serai ce que je dois être.

— Je l'espère bien, parbleu, dit Simonnet qui se rassurait. Allons, va t'habiller, insista-t-il. Moi, je file.

Après l'avoir vu partir, Gilberte regagna sa chambre en soupirant. Elle s'efforçait de maîtriser la sourde colère qui donnait à sa tristesse un caractère agressif et maussade. Pour un rien, elle l'eût laissée se répandre. Elle était exaspérée par la contrainte qui lui était faite, par la perspective de la visite à laquelle on lui défendait de se soustraire. Bientôt, cependant, son exaspération tomba devant la nécessité de subir cette épreuve. Elle n'avait plus que le temps de s'y préparer et d'y préparer sa grand-mère qu'elle supposait encore couchée. Elle ne laissait jamais à personne le soin de la réveiller et n'était pas encore entrée chez elle. Mais, comme elle achevait de se coiffer, sa porte s'ouvrit et Mme Regnard se montra habillée, toute prête, évoquant dans les amples plis de sa robe noire en soie et sous le fragile édifice de dentelles et de rubans mauves, jeté sur ses cheveux blancs l'image d'une douairière façonnée aux manières du plus grand monde.

— Vous, grand-mère! s'écria Gilberte, tandis que l'aïeule, guidée par l'habitude aussi sûrement que si c'eût été par ses yeux, allait s'asseoir dans le fauteuil où elle se mettait quand elle venait chez sa petite-fille. Vous ne m'avez pas attendue!

— J'ai supposé que tu aurais beaucoup à faire ce matin et je me suis passée de tes soins.

— Et c'est vous toute seule qui vous êtes si bien parée!

— C'est moi, répondit avec un sourire de vanité satisfaite Mme Regnard. La femme de chambre m'a un peu aidée pour le bonnet seulement. N'est-il pas de travers?

Un tendre baiser lui répondit et la chère voix, dont les accents toujours lui réjouissaient le cœur, ajouta :

— Vous êtes délicieuse, et je ne vois rien à reprendre, rien.

— Tu n'es pas encore prête? reprit l'aïeule, dont les mains toutes ridées s'étaient posées sur les bras nus de Gilberte.

— Je n'ai plus que ma robe à mettre.

— Pour laquelle t'es-tu décidée?

— Oh! je n'en ai pas des douzaines et mon choix a été vite fait. M. de Fosseuse me verra dans ma robe blanche à pois, passée sur une jupe bleue, ceinture bleue, le collier de perles que vous m'avez donné, quelques roses à mon corsage...

— Il te verra, soupira l'aïeule, je l'envie. Il est plus heureux que moi qui ne peux plus te voir.

Et, tandis que, comme afin de la consoler, Gilberte, de nouveau, l'embrassait, elle continua :

— J'ai tort de dire que je ne peux plus te voir. Je te vois par les yeux de mon cœur, et ceux-là, la mort seule leur ravira la lumière. Oui, je te vois; tu es bien belle, ma fille aimée, aussi belle que l'était ta pauvre mère le jour où, pour la première fois, ton père entra chez nous, jour funeste, jour maudit...

— Oh! grand-mère, murmura Gilberte en lui fermant la bouche.

— Tu as raison. Gronde-moi. Parler ainsi, c'est méconnaître la bonté du ciel qui, sur ce triste mariage, t'a fait pousser, toi, pure fleur, parfum et joie de ma vieillesse...

Le silence succéda à cette évocation de souvenirs douloureux et lointains. Gilberte se taisait, craignant d'exciter, si elle parlait, l'émotion de sa grand-mère qui, maintenant, semblait se recueillir. Et puis, la sonnerie de la pendule l'avertissait qu'elle devait se hâter si elle voulait être prête quand son père et M. de Fosseuse arriveraient, ce qui ne pouvait tarder. Pendant quelques minutes, il n'y eut dans la chambre d'autres bruits que celui de ses pas sur le parquet et celui des tiroirs qu'elle ouvrait et refermait.

— Voilà, c'est fini Descendons, grand-mère.

— As-tu vu ton père? Etait-il de bonne humeur?

— Je l'ai vu, en apparence très satisfait, mais nerveux, préoccupé, craignant, je l'ai compris, que tout ne marche pas très bien.

— A propos de quoi cette crainte?

— Peut-être ai-je trop laissé voir que je répugne à ce mariage.

— Tu as eu tort, dans ce cas, ma chère enfant. Tu ne dois lui laisser soupçonner tes intentions que lorsque tu connaîtras mieux M. de Fosseuse, et lorsque tu pourras justifier ton refus par un prétexte admissible. Je regrette que tu aies oublié mes recommandations.

— Je ne les ai pas oubliées, grand-mère. Mais, si vous aviez entendu comme mon père m'a parlé! Je n'ai pu me contenir. Heureusement, l'incident n'a pas eu de suites et s'il y pense encore, il n'y pensera plus tout à l'heure lorsque ma toilette lui prouvera que je n'ai pas cherché à déplaire à son candidat.

Un sourire éclaira les traits de Mme Regnard.

— Le fait est, dit-elle, que si M. de Fosseuse est un homme de goût, il va te trouver charmante, trop charmante peut-être; car, enfin, s'il allait s'éprendre de toi.

— Il n'en aura pas le temps, grand-mère. Le langage que je lui tiendrai, dès que nous serons seuls, lui prouvera que je ne suis pas une femme pour lui. Et j'aurai d'autant moins de mal à l'en convaincre qu'il vient ici, nous le savons, contre son gré.

— Dis plutôt que nous avons lieu de le supposer.

— Supposition bien vraisemblable d'après ce que mon père vous a dit du procédé dont il a usé pour l'obliger à demander ma main.

— Je la crois fondée, reprit la grand-mère. Mais il peut arriver aussi qu'après avoir subi cette violence avec l'espoir d'en conjurer les effets, M. de Fosseuse se soit ensuite résigné au mariage dont il ne voulait pas d'abord. Tu es si riche, ma pauvre petite; lui, au contraire, est si pauvre... et il tirerait tant de profits de notre alliance... Si, par surcroît, il se laisse séduire par ta jeunesse, par ta grâce...

— Ma jeunesse et ma grâce, comme vous dites, n'ont pas la puissance que vous croyez. Au surplus, mon attitude sera telle que ce danger n'est pas à craindre.

Cet entretien expira au seuil du salon. En y entrant, Mme Regnard quitta le bras de sa petite-fille et gagna sa place accoutumée dans l'embrasure de l'une des hautes croisées cintrées qui donnaient à l'ancienne salle capitulaire de la vieille abbaye un air de chapelle. C'était là, durant les chaleurs, son coin préféré. La fraîcheur qui tombait des hautes voûtes s'attiédissait de l'atmosphère du dehors dont les haleines lui arrivaient toutes chargées du parfum des fleurs. Sur une table à sa portée, à côté du livre dont Gilberte lui donnait la lecture et du tricot auquel elle travaillait en écoutant, il y avait sa planche à écrire, ce guide-main, providence des aveugles, dont, malgré son grand âge, elle usait encore fréquemment, une de ses joies consistant à correspondre avec quelques amies qu'elle avait laissées à Evreux, lorsque, après la mort de sa fille, elle était venue vivre à Vernon.

A cette place, qu'elle appelait son salon d'été, et qu'elle quittait toujours à regret, dès les premiers froids, pour se rapprocher de la cheminée, s'était écoulée, depuis dix ans, la plus grande partie

de sa vie ; là que ses yeux, longtemps accoutumés aux traits délicats de l'enfant qu'était alors sa Gilberte, avaient cessé peu à peu de la voir, ainsi que tout ce qui l'entourait, telle une image qui s'efface, le soir venu, dans les lueurs crépusculaires dont la nuit lentement fait des ténèbres. Néanmoins, de cette heure quasi tragique où sa cécité s'était dressée, comme un mur, entre elle et le monde, elle gardait un souvenir toujours vivant : celui de l'adorable fillette qui déjà, par la figure et les gestes, rappelait sa mère, et sur ce souvenir, elle en avait greffé d'autres, ceux de sa fille, à la lumière desquels, quoique aveugle, elle avait vu Gilberte grandir, se développer, se former et ressusciter dans toute sa personne la pauvre morte que l'enfant n'avait pas connue, mais que l'aïeule pleurait toujours.

— Mes yeux ne peuvent te contempler, disait-elle souvent à Gilberte ; mais ma mémoire me permet de te voir, telle que tu es, puisque je sais que tu ressembles à ta mère.

Et c'est ainsi qu'à ce moment où la destinée de sa petite-fille allait se décider, elle la voyait encore aussi clairement que si elle eût possédé toujours l'usage de ses yeux, la suivait dans les allées et venues auxquelles, en attendant l'invité de son père, Gilberte se livrait afin de s'assurer que les ordres de celui-ci avaient été fidèlement exécutés.

La jeune fille, sa tournée d'inspection terminée, revint auprès de Mme Regnard et s'assit en disant :

— Tout est prêt ; ces messieurs peuvent arriver.

— Ils auront chaud sur la route, le soleil me semble brûlant.

— Il se voile ; le temps devient orageux, dit Gilberte qui, par la croisée, regardait le ciel dont l'azur étincelant jusque-là se chargeait de nuages.

Pendant quelques instants, les deux femmes restèrent en face l'une de l'autre silencieuses et pensives. Brusquement, un éclair sillonna l'espace et, après quelques secondes, un lointain grondement de tonnerre lui succéda.

— Un orage ! s'écria Mme Regnard. Pourvu qu'il ne surprenne pas nos voyageurs...

— Il est encore loin ; ils ont le temps d'arriver avant qu'il n'éclate. Du reste, les voilà.

A l'extrémité du chemin qui de la grande route conduisait à la maison, le landau venait d'apparaître. Quoiqu'il fût découvert, il était encore trop loin pour que la jeune fille pût distinguer les gens qu'il amenait. Ses yeux ne furent d'abord frappés que par le claque haut de forme de son père, qui semblait dépaysé dans le cadre agreste où il venait de se montrer et un autre chapeau, en paille

celui-là, dont un ruban rouge et blanc entourait la coiffe. Mais la voiture avançait, rapidement, se rapprochait et bientôt fut assez proche pour laisser voir à Gilberte sous les ailes de ce chapeau, dernier cri de la mode, un de ces visages que leur air de jeunesse et leur expression rendent agréables à regarder et dont on dit qu'ils sont aimables, avant même de savoir si ce qu'ils cachent égale en bonne grâce ce qu'on voit.

Cette première impression était donc favorable et se confirma lorsque, le landau contournant la pelouse qui s'étendait devant la maison, M. de Fosseuse ayant aperçu ces dames assises près de la croisée, les salua en ôtant son chapeau et en s'inclinant. Gilberte répondit à ce salut d'un signe de tête, que l'aïeule, avertie par elle, imita, demandant :

— Comment est-il ce marquis?

— Très bien, à en juger par les apparences, mis avec goût, grand, svelte, des cheveux châtains, une figure régulière, une moustache fine un peu relevée aux extrémités, des yeux très doux, de jolies manières et tout à fait l'air d'un homme du monde.

Gilberte donnait ces renseignements très vite, à demi-voix, avec la précision de détails à laquelle l'avait accoutumée une longue habitude de décrire à sa grand-mère les personnes et les choses que celle-ci ne pouvait voir. Ce qu'elle n'ajouta pas, c'est que la distinction du visiteur contrastait si visiblement avec la vulgarité de Simonnet qu'elle en était presque humiliée. On eût dit un commis-voyageur à côté d'un grand seigneur tant leurs allures différaient.

— Chère belle-maman, je suis heureux de vous présenter mon jeune ami M. le marquis de Fosseuse.

C'est en ces termes qu'à son entrée dans le salon, Simonnet présenta François à qui il désigna eusuite ces dames, en disant :

— Mme Regnard, ma belle-mère; ma fille.

— A défaut de la satisfaction de vous voir, Monsieur, fit l'aïeule en tournant la tête du côté du visiteur, j'ai celle de vous souhaiter la bienvenue, en mon nom et au nom de ma petite-fille.

De la bonne grâce avec laquelle cela fut dit, François fut convaincu, dès ce premier moment, que cette vieille dame était de beaucoup supérieure à son gendre au point de vue de l'éducation et probablement aussi au point de vue de l'intelligence. Quant à Gilberte, quoiqu'à la révérence qu'elle venait de faire, elle n'eût pas ajouté la parole et qu'il ne connût pas encore le son de sa voix, il était fixé. C'était une créature d'élite et telle qu'on n'en voit pas tous les jours. Le regard dont, en la saluant, il l'avait enveloppée alla d'elle à Simonnet et, les comparant, il se demanda

par quel phénomène de nature ce canard lourd et poussif avait engendré le beau cygne blanc dont il admirait la grâce.

— Je sais gré à M. Simonnet de l'occasion qu'il me donne de vous offrir mes hommages, Mesdames, dit-il en réponse aux propos accueillants qu'il venait d'entendre.

— Attendez, pour me manifester votre gratitude, mon cher marquis, de mieux connaître ces dames, reprit Simonnet avec un gros rire. Ne vous hâtez pas de les admirer. Peut-être seriez-vous obligé de déchanter.

Il croyait probablement la plaisanterie spirituelle et fine. Mais elle tomba dans un froid glacial, ainsi qu'il arrive toujours lorsque, parmi des gens d'esprit, un lourdaud prend la parole et témoigne de sa sottise. Personne ne la releva et le silence serait devenu embarrassant si Mme Regnard n'y avait mis fin en disant :

— Vous avez dû avoir bien chaud sur la route, Monsieur?

— C'était très tolérable, Madame, grâce au vent d'orage qui s'est mis subitement à souffler et à nous rafraîchir.

A cette remarque de François de Fosseuse, Simonnet intervint de nouveau :

— Ce qui vous rafraîchira mieux encore, mon cher marquis, c'est un peu d'eau sur votre figure et sur vos mains. Je vous ai fait préparer un cabinet de toilette, et si vous voulez prendre la peine de monter...

Il fut interrompu par un éclair qui embrasa le ciel d'un zigzag fulgurant et que suivit aussitôt un coup de tonnerre dont les vitres vibrèrent longuement.

— Nous sommes arrivés à temps, poursuivit-il, et je ne me plains pas de cet orage, dont notre jardin avait grand besoin. Je ne pourrai maintenant vous faire parcourir mon petit domaine qu'après déjeuner. Mais, vous le trouverez plus beau lorsque la pluie que voilà l'aura lavé. Quand je dis plus beau, c'est une manière de parler, car il est bien modeste à côté des splendeurs de Fosseuse.

La pluie commençait à tomber en larges gouttes dures comme des balles, qui criblaient de trous les allées, et bientôt se transforma en une ondée violente et tout d'une pièce que le vent secouait de droite et de gauche comme un rideau.

Gilberte se précipita pour fermer la croisée ouverte à côté de sa grand-mère, qui dit simplement :

— Espérons que ça ne va pas durer.

— Non, non, ce n'est qu'une averse, affirma Simonnet d'un ton où se trahissait néanmoins la crainte de voir son programme dérangé.

Et sur un nouveau coup de tonnerre, il ajouta gaiement :

— Et vous pourrez dire, mon cher marquis, que vous êtes entré chez nous à la lueur des éclairs et aux éclats de la foudre; tel Jupiter descendant de l'Olympe chez les humains...

Il était lancé. Où s'arrêterait-il? Mme Regnard et sa petite-fille se le demandaient avec quelque crainte. Heureusement, il entraînait M. de Fosseuse au premier étage, et pour quelques minutes, elles furent délivrées de sa présence.

— Il est très bien, ce jeune homme, dit alors Mme Regnard.

Gilberte se récria, quoique son opinion fût identique.

— Comme vous vous prononcez vite sur lui, grand-mère! A quoi le jugez-vous?

— A sa voix. La voix, mon enfant, est révélatrice. Il est rare qu'un sot ait celle d'un homme d'esprit, et la sienne est celle d'un homme de cœur. Je ne me trompe pas, sois-en sûre.

— Comme je préférerais qu'il ne méritât pas vos éloges et qu'il fût semblable à tant d'autres, soupira Gilberte. Si vous ne vous trompez pas, s'il est tel que vous le supposez, la pensée que j'encours son mépris me sera bien cruelle.

— Que parles-tu de son mépris? Pourquoi te mépriserait-il?

— Pourquoi? Parce qu'il doit croire que, pour l'attirer chez nous, je me suis faite complice de mon père.

— S'il le croit, tu l'auras bien vite détrompé. Il n'y faudra que peu de phrases, surtout si tu ne crains pas d'être franche en lui parlant. S'il t'a soupçonnée, il ne te soupçonne plus. Il lui aura suffi de te voir pour comprendre que tu es incapable de t'associer à une action indélicate.

— N'empêche que j'ai hâte maintenant de m'expliquer avec lui.

Ces messieurs ne tardèrent pas à revenir. Gilberte remarqua qu'il y avait une ombre sur la figure de son père. Quelques mots qu'il prononça en rentrant lui en apprirent la cause. La pluie d'orage continuait à tomber; elle rendait impossible, pour le moment, la promenade dans le jardin, qui figurait au programme comme devant être faite avant de se mettre à table; elle ne pourrait avoir lieu qu'après déjeuner, et encore à la condition que l'orage cessât. S'il ne cessait pas, il y faudrait renoncer. Que faire en ce cas de l'invité? Par quels moyens l'intéresser et le distraire entre les quatre murs d'un salon? La question se posait dès maintenant : le déjeuner ne devait être servi qu'à midi, et Simonnet ne savait comment remplir l'heure qu'il y avait à passer avant que la cloche se fît entendre.

Sa fille, qui l'avait deviné, se rapprocha de lui et le rassura à voix basse, tandis que François de Fosseuse, avec la courtoisie qu'il devait à son éducation, allait faire sa cour à Mme Regnard.

Sensible à ce témoignage de déférence, comprenant, elle aussi, qu'il fallait tuer le temps et se rappelant que son aimable interlocuteur avait, pour ses débuts dans la carrière diplomatique, résidé à l'étranger, elle lui demanda quelles capitales il connaissait. Il désigna Vienne et Rome. De Vienne, elle ne pouvait rien dire, n'y étant jamais allée. Mais, au lendemain de son mariage, elle avait vécu trois mois durant dans la ville éternelle. Elle en savait par cœur les monuments et rappelait, non sans s'attendrir, qu'elle avait été initiée à leurs beautés par son mari. Elle en parla avec enthousiasme, avouant cependant qu'aux chefs-d'œuvre d'art qu'elle avait admirés, elle préférait ceux de la nature, cette campagne romaine si saisissante dans sa nudité et où, dans l'air transparent et léger, semble, à la chute du jour, s'élever la voix des morts endormis depuis des siècles sous les pierres tombales, et flotter leurs ombres blanches et vaporeuses.

A ces appréciations qui trahissaient une intelligence affinée, François répondait en évoquant ses propres souvenirs, animé moins encore du désir de briller que de celui d'exciter la verve de l'octogénaire vénérable dont le visage, où rayonnait la bonté, l'avait tout de suite attiré comme le miroir d'une âme délicate et pure, qu'il ne s'attendait guère à trouver dans la maison Simonnet. Il savait que Mme Regnard avait élevé Gilberte et en l'entraînant à parler, à se révéler, c'est Gilberte elle-même qu'il étudiait. A travers les sentiments de l'aïeule, il croyait découvrir ceux de la petite-fille, supposant avec raison que celle-ci ressemblait à celle-là, et apprenant à la connaître sans avoir à l'interroger.

Mais sa tentative non préparée, uniquement inspirée par les circonstances, eut un résultat qu'il n'avait pas prévu. En entraînant Mme Regnard et Gilberte à se révéler à lui, il se révélait à elles. Sous sa parole pénétrante, elles devinaient son âme, sa droiture, son esprit, son érudition, la sûreté de son goût, son souci de l'honneur, son attachement au devoir, de telle sorte qu'au bout d'une heure d'entretien, alors qu'il ne les avait abordées qu'avec défiance, convaincu qu'il était aussi l'objet de leur suspicion, naissait entre elles et lui une estime réciproque qu'aucun d'eux ne s'était attendu à ressentir et qui modifiait promptement les conditions de leur rencontre. Séduit, dès son entrée, par la distinction intellectuelle et morale de ces deux femmes, constatée sous la tenue réservée de la plus jeune comme dans les propos de la plus vieille, François de Fosseuse ne pouvait se résoudre à croire qu'elles fussent les complices de Simonnet. Ses premiers soupçons tombaient; il ne voyait plus en elles que des victimes, et en le laissant paraître par toute son attitude, il les obligeait à se former de son

rôle une opinion pareille, ou pour mieux dire, il confirmait celle qu'elles avaient conçue de lui, lorsque la veille, pour la première fois, Simonnet leur avait parlé de ses projets.

A la faveur de ces pensées qui donnaient à la conversation un ton de confiance, les moments passèrent sans qu'on eût à faire effort pour en remplir la durée. Simonnet fut tout surpris lorsque le premier coup de cloche annonçant le déjeuner vint l'avertir que l'heure qu'il avait craint de ne pouvoir employer pour distraire son invité était écoulée. Tout le monde semblait satisfait, toute contrainte bannie; et sur les visages se lisait l'animation qu'y avaient mise tant de souvenirs de voyage et d'art, dont l'entretien s'était alimenté.

Il acheva de se rassurer en voyant se dessiner dans le ciel de larges éclaircies. L'orage s'éloignait, et loin de se plaindre de son passage, on était tenté de le bénir puisqu'il avait détendu les nerfs, rafraîchi l'atmosphère et fait tomber des feuillages la poussière dont les avait blanchis la sécheresse brûlante des jours précédents.

Simonnet en fit la remarque en montrant, par les croisées qu'on venait de rouvrir, le jardin reverdi et comme métamorphosé.

— Pendant que nous déjeunerons, ajouta-t-il, le soleil boira l'eau qui a inondé les allées et nous pourrons faire notre promenade sans nous mouiller les pieds. J'eusse été désolé, mon cher marquis, de ne pouvoir vous faire parcourir mon domaine. Il n'est pas immense. Mais vous y verrez quelques beaux arbres qui datent du temps des moines, car nous sommes ici, je crois vous l'avoir dit, dans une ancienne abbaye.

— On le devine aux croisées en ogive, à l'épaisseur des murailles, répondit François.

Ce fut un nouveau sujet d'entretien et pour Simonnet qui, depuis une heure, laissait parler les autres une occasion de prouver qu'il n'était pas un muet et qu'il connaissait lui aussi l'histoire et l'archéologie. Il fut vite aisé de voir que sa science résultait uniquement d'une lecture attentive de ses titres de propriété parmi lesquels, raconta-t-il, se trouvaient quelques vieux parchemins qu'il avait fait traduire. Quand il en eut récité le contenu, rappelé, d'après eux, que l'abbaye avait été construite au quatorzième siècle, qu'il y avait encore, dans le jardin, un bout de cloître transformé en serre et que les moines bénédictins à qui appartenait jadis le monastère en avaient été chassés par la Révolution, il resta court.

Heureusement le second coup de cloche vint le tirer d'embarras. Le maître d'hôtel ouvrit la porte à deux battants et cria, solennel :

— Monsieur le marquis est servi.

Personne ne s'y attendait. François de Fosseuse resta tout interdit

de cette dérogation aux usages, coup de surprise imaginé par Simonnet pour faire honneur à son hôte. Mme Regnard rougit jusqu'aux oreilles, un peu humiliée par cette basse flatterie qui semblait la dépouiller du rôle de maîtresse de maison, qu'elle avait toujours rempli et les yeux de Gilberte se portèrent involontairement sur François à qui il sembla qu'elle s'excusait de la maladresse de son père. Celui-ci, au même instant, y mit le comble en frappant familièrement sur l'épaule de l'invité et en lui disant :

— Vous voyez, mon cher marquis, combien je désire que vous vous considériez ici comme chez vous. Prenez le bras de ma fille.

Lui-même offrit le sien à sa belle-mère et se rangea pour obliger le marquis et Gilberte à passer les premiers. Mais il en fut pour ses frais. Comme il insistait pour avoir raison du refus qu'on lui opposait, François lui dit en souriant :

— Puisque vous tenez à ce que je me considère chez moi, cher Monsieur, c'est à vous de me céder.

Simonnet s'inclina et obéit, laissant derrière lui Gilberte et le marquis. Ils n'avaient pu échanger encore un mot directement et sans être entendus. L'occasion s'en offrait à eux pour la première fois. Gilberte s'empressa d'en profiter pour dire enfin ce qui lui brûlait les lèvres :

— Je n'ignore pas, Monsieur, par suite de quelles circonstances vous vous trouvez aujourd'hui dans cette maison. Mais j'ignore en quelles dispositions vous y êtes venu. J'espère les connaître tout à l'heure puisqu'il nous sera permis de causer un peu librement avant que vous ne partiez. En attendant, j'ai le pressant devoir de vous supplier de ne rien dire pendant le déjeuner qui puisse faire supposer à mon père que vous songez sérieusement à m'épouser. Je suis étrangère aux démarches dont vous avez été l'objet de sa part. Il les a faites sans me consulter et je ne les ai connues qu'après coup.

— Je n'en ai jamais douté, Mademoiselle, déclara François plus ému que surpris et en eussé-je douté avant de vous connaître que je n'en douterais plus maintenant que je vous connais.

— Vous me connaissez bien peu, remarqua Gilberte dont les yeux exprimèrent un regret.

François eut un geste de dénégation et reprit :

— Je vous connais assez pour être assuré que vous ressemblez à votre grand-mère, et la petite-fille de cette noble femme est incapable d'une bassesse.

— Merci pour la bienveillance de votre jugement, Monsieur le marquis ; mais je le mérite ; j'ai mesuré la distance qui me sépare de vous, et dussé-je me brouiller avec mon père, je ne serai jamais votre femme.

Ils avaient échangé ces mots rapidement, à demi-voix, tout en marchant et ils entraient dans la salle à manger au moment où Gilberte achevait sa phrase. François fut donc empêché d'y répondre. Simonnet lui désignait une place à droite de Mme Regnard. Il vint s'y asseoir après avoir conduit Gilberte à celle qu'elle devait occuper en face de lui.

Il était très troublé par la déclaration qu'il venait d'entendre. Ce ne fut pas trop de toute son énergie pour dissimuler l'émotion qui le dominait. Avec plus de force que tout à l'heure, il pressentait dans Mlle Simonnet une créature rare, digne par sa grâce corporelle et ses qualités de cœur, de devenir la compagne d'un homme tel que lui et capable de lui verser, durant de longues années, du bonheur à pleines mains.

Pendant le repas, il lui fut impossible de se soustraire à ces idées. Pénétré de la nécessité de combattre son penchant, il n'en subissait pas moins l'ascendant qu'exercent sur tout homme jeune en quête d'amour les promesses qui rayonnent sur un front de vingt ans. Il éprouvait, ainsi qu'une torture, le regret de ne pouvoir souhaiter que ce cœur virginal, livre mystérieux où personne sans doute n'avait encore lu, s'ouvrît pour lui. Mais il appliquait toute sa volonté à résister au courant qui l'eût entraîné, s'il ne s'était raidi contre sa violence.

C'était difficile maintenant surtout qu'il ne pouvait plus douter de la bonne foi de Gilberte et que par l'aveu qu'elle venait de faire, elle avait prouvé la noblesse de son âme. Il ne croyait pas cependant que ce fût au-dessus de ses forces; il lutterait et il sortirait vainqueur de cette épreuve. Comment en eût-il douté alors que dans cette jeune fille qu'il avait soupçonnée d'être la complice de Simonnet, il trouvait au contraire une complice animée d'un désir égal au sien, de faire échouer l'intrigue ourdie contre lui?

Toutefois, pour rendre ce résultat plus certain, il aurait fallu que Gilberte ne parlât pas, que sa parole fût dépourvue d'éloquence, que son visage n'eût aucun attrait, et que ses yeux ne s'arrêtassent jamais sur la personne à qui elle s'adressait. Mais sa jeunesse donnait à sa voix une sonorité pénétrante et harmonieuse; ses traits étaient séducteurs; son regard qui parfois se voilait reflétait toutes les ardeurs d'une intelligence merveilleusement douée et tout en elle attestait si visiblement qu'elle serait pour l'homme à qui elle donnerait son cœur l'épouse idéale, la compagne rêvée, que plus François de Fosseuse comprenait la nécessité de se dérober à ce charme et plus il le subissait.

Tandis qu'il affectait une entière tranquillité d'esprit et conver-

sait avec ses hôtes, il se demandait angoissé, non s'il succomberait à la puissance des sentiments qu'il sentait naître en lui, — il était sûr de n'y pas succomber, — mais si de sa visite chez Simonnet, il n'emporterait pas une impression ineffaçable qui dégénérerait vite en souffrance s'il l'entretenait par des visites nouvelles et des contacts plus fréquents. Et saisi d'effroi à la pensée des maux qui résulteraient pour lui d'une minute d'abandon, s'il laissait ses résolutions s'affaiblir, il s'engageait vis-à-vis de lui-même à couper court au péril qu'il pressentait en déclarant à Simonnet, dès le lendemain, qu'il ne voulait pas se marier et en refusant de revenir dans la maison, dût cet homme vindicatif tirer vengeance de son refus par la réalisation des menaces qu'il avait proférées lorsqu'il s'était présenté au château de Fosseuse.

François eut assez d'empire sur lui-même pour contenir les pensées intimes qui l'agitaient. Le déjeuner s'acheva sans qu'il en eût rien trahi. On revint au salon où le café fut servi. Puis, Simonnet proposa à son invité d'aller fumer dans le jardin.

— Ces dames viendront avec nous, et je vous montrerai mes beaux arbres, mes fleurs, ma chapelle.

— Allez-y sans moi, Messieurs, dit M[me] Regnard. Mes quatre-vingts ans s'accommodent mal des longues promenades. Gilberte me remplacera.

— Je resterai avec vous, grand-mère, fit Gilberte, soit qu'elle ne voulût pas la laisser seule, soit qu'elle ne tînt plus à s'entretenir avec M. de Fosseuse, jugeant suffisant ce qu'elle lui avait dit.

Mais Simonnet se récriait, protestait, exigeait que sa fille les accompagnât. Elle céda tout de suite. M[me] Regnard les entendit s'éloigner en causant et elle s'assoupit au bruit des voix et des pas qui s'éteignaient peu à peu.

Brusquement, elle fut tirée de son demi-sommeil.

— Qui est là? demanda-t-elle.

— C'est moi, belle-maman, répondit Simonnet.

— Vous êtes seul? Où est Gilberte?

— Dans la serre avec M. de Fosseuse; je les y ai conduits doucement, sans en avoir l'air, et je les y ai laissés sous un prétexte. Ils sont en train de s'expliquer.

Il s'asseyait en face de sa belle-mère en se frottant les mains, ravi de son stratagème et impatient d'en connaître le résultat.

Ernest Daudet.

La suite prochainement.

LA RUE A ROME

On hésite à noter ses impressions sur Rome, et plus encore à les publier. Il semble que tout ait été dit sur la ville éternelle, il semble aussi qu'il restera toujours quelque chose à dire. Les sensations d'aujourd'hui que modifieront celles de demain, peuvent-elles être les mêmes que celles d'hier? La rue surtout ne se transforme-t-elle pas chaque jour, la vie nouvelle n'y jette-t-elle pas des contrastes qui mettent en meilleure lumière les restes des temps passés?

Ce sentiment nous a encouragé à venir, après tant d'autres, retracer ici quelques souvenirs, heureux s'ils réveillent ceux de certains lecteurs et s'ils allument chez d'autres le désir d'une promenade à Rome.

*
* *

Beaucoup ont reçu les confidences du voyageur désillusionné à son arrivée à Rome. Les rues lui semblent noires et sordides, les murailles lépreuses, la beauté des monuments surfaite, le tout mal encadré et d'un aspect misérable. En dehors de Saint-Pierre et du Colisée, tout lui apparaît au-dessous de ce que son imagination s'était figuré; et, plus d'une fois, au détour d'un chemin, en face d'une ruine classique ou d'un palais fameux, il se dit tout bas, comme s'il n'osait se l'avouer : « Ce n'est donc que cela! »

Mais les jours s'écoulent et quelquefois les mois, quand ce ne sont pas les années, et voici que le cœur et les yeux ne peuvent se défendre contre une séduction croissante. On se sent attaché à Rome par le meilleur des amours, celui qui ne s'analyse pas; et quand vient l'heure où il faut quitter peut-être pour toujours la grande cité, on connaît l'amertume des séparations douloureuses. La vue d'une autre capitale, fût-ce Paris, est impuissante à atténuer ces regrets. Combien grises et banales paraissent les grandes voies modernes, combien lourds ces toits de zinc, ces balcons de fonte avec l'obsession de leurs lettres dorées. L'œil qu'a formé le séjour à Rome ne peut plus souffrir ces coupoles manquées, ces hôtels

joujoux, ces maisons uniformes que Canova trouvait « si mesquines et si peu sérieuses », et le regard se fatigue à chercher en vain dans la trouée des avenues un coin où il s'accroche et se repose. L'amoureux de Rome sent alors doublement le prix de ce qu'il a perdu ; de loin il revoit la cité lumineuse vibrant dans l'azur, la ville d'Auguste et de Sixte-Quint, des coupoles et des obélisques, des palais et des églises, des colonnes, des portiques, des frises dentelées, la ville zébrée d'ombre et de flamme, où le marbre habille les ruines et le soleil égaye les cyprès. Il aime à revivre ces jours passés où il montait et redescendait les pentes abruptes des collines romaines, contemplant l'horizon fermé par l'amphithéâtre des maisons ou les ondulations de la montagne, renouvelant ses pensées à chaque pierre du chemin, à chaque contraste des lieux. La rue à Rome! Ces simples mots éveillent une suite d'impressions que nous voudrions retracer ici. Il est entendu que nous resterons dans la rue; nous n'entrerons nulle part, nous ne ferons que passer, regarder et penser.

***

Depuis que Rome est capitale du royaume d'Italie, de grandes voies ont été ouvertes et d'anciens quartiers transformés; la pioche a démoli des palais et effacé des jardins, des ruines ont été achevées et des souvenirs ont à jamais disparu; assurément, le vandalisme a eu sa part. Cependant, aujourd'hui encore, le promeneur qui sait flâner peut se croire toujours dans l'ancienne ville des Papes et reconnaître certains tableaux du président de Brosses, de Stendhal ou de Taine; qu'il abandonne la *via Nazionale* et le *corso Vittorio-Emanuele*, qu'il aille se perdre dans ces quartiers qui avoisinent le Tibre, qu'il monte à l'Aventin ou qu'il parcoure le *Transtévère* et il retrouvera la vieille cité.

Par les lourdes chaleurs de l'été, quel charme de s'engager dans les ruelles fraîches et ombreuses où la voie sans trottoirs se resserre entre de hautes murailles coupées d'écharpes de soleil! On suit machinalement, sur les dalles massives, le sillage creusé au centre de la rue par les torrents des jours d'orage et l'on s'abandonne aux méandres du chemin tortueux. Souvent il s'élargit capricieusement pour se refermer aussitôt en compas; d'autres fois, il se heurte devant la pente verticale d'une autre voie qui escalade une colline. Les perspectives sont toujours originales et imprévues, grâce aux accidents du terrain. Les maisons chevauchent les unes sur les autres; au delà des terrasses surgissent d'autres terrasses que surpassent encore les plumets des cyprès, les coupoles jumelles ou la montagne bleuâtre.

Comme dans tous les pays du Midi, les demeures sont hautes et parfois étroites. Leurs puissantes assises paraissent s'enfoncer jusque dans les entrailles de la terre et les larges ouvertures des soupiraux laissent entrevoir de profondes caves. Les portes d'entrée, généralement grossières, sont d'un bois épais semé de gros clous et armées de formidables cadenas, qui révèlent la crainte d'indiscrets visiteurs. Aux fenêtres, des jalousies multicolores sont rabattues sur des murs également badigeonnés. Tout ce chromo serait vulgaire s'il n'était transfiguré par le soleil. Lorsque le temps a passé sur ces murailles cuites et sur ces volets roussis et que la lumière vient à caresser ces façades, à les barrer de traits d'ombre et de feu, creusant les ouvertures, accentuant les saillies, toute cette architecture s'anime et parle; une âme lui est donnée. La vie est partout, aussi bien sur les tuiles étincelantes des toits mangées par la mousse que sur les terrasses verdoyantes couronnant les corniches monumentales. Les lauriers, les fusains, les bambous, les yuccas, les aloès, y mêlent leurs teintes grises ou sombres, tandis que les liserons et les capucines courent sur le treillage des tonnelles. Aux étages inférieurs, les balcons et les fenêtres sont également festonnés de fleurs et de lierres; les géraniums grimpants et les églantiers enlacent amoureusement les figures des sculptures, se glissant à travers les marbres des balustrades et retombant sur eux-mêmes en grappes inégales. Qui n'a admiré les lianes de vigne vierge pendues aux corniches des pavillons de la villa Aldobrandini ou les tendres glycines qui semblent vouloir redonner de la jeunesse aux murailles des antiques palais!

Les palais romains sont uniques au monde. Nulle autre capitale ne renferme des édifices d'une pareille majesté et d'une grandeur aussi écrasante. Il en suffit de deux ou trois pour meubler tout un quartier. Leurs hautes murailles de forteresse, murailles de briques chaudes éclairées de marbre blanc, défendues contre la voirie par de solides bornes de granit, étalent leurs sombres masses dans les rues les plus étroites. Les grandes ouvertures rectangulaires des fondations laissent plutôt deviner des grottes que des caves, et, aux jours brûlants de l'été, le promeneur sent venir de ces profondeurs un courant glacial; au-dessus d'elles s'alignent les fenêtres du rez-de-chaussée, protégées par de vraies grilles de geôle boulonnées sur des consoles de marbre. La façade a généralement deux étages prodigieusement hauts, les ouvertures étant surmontées d'impostes vraies ou simulées. Au centre est l'entrée monumentale, vaste portique ouvert entre deux colonnes doriques étayant un balcon de pierre. La tiare pontificale ou l'écusson familial sont

sculptés sur le fronton, à moins que les armoiries papales ne fassent pendant à celles d'une ambassade ou d'une famille patricienne.

Le passant qui fouille du regard les sombres voûtes de ces palais a la rapide vision d'un délicieux décor. Au delà d'une cour centrale apparaît une muraille de lierre où s'adosse un autre portique. Entre ses pilastres jaillit d'un rocher mousseux une eau veloutée, à moins qu'un jet d'eau ne retombe en pluie dans la coquille d'une vasque; c'est, à travers l'obscurité, un éclair de lumière qui donne au feuillage et à l'onde l'éclat de l'émeraude et du diamant. D'autres fois, on entrevoit sous le cintre d'une arcade, encadrés dans le feuillage grêle des bambous, quelque Mercure ou quelque Pallas trouvés dans la « vigne » du propriétaire, ou bien encore, ombragé de citronniers, un vieux puits dont l'eau se déverse dans le marbre d'un sarcophage antique.

Ces palais sont l'expression d'une époque. On a construit depuis et l'on construira encore des demeures charmantes, et même majestueuses, mais ce ne seront plus les édifices que les mœurs et les besoins du temps ont inspirés aux artistes de la Renaissance et à leurs élèves. Combien de souvenirs ces monuments ne réveillent-ils pas! En voici dont les murailles noircies sont faites de pierres arrachées au Colisée, d'autres sont ornés de bas-reliefs antiques enchâssés dans leurs murs; cette architecture est de Bramante, cette corniche de Michel-Ange. Mazarin habita ce palais édifié sur les thermes de Constantin; cette demeure fut celle de Béatrice Cenci, cette autre de Chateaubriand. Ici descendit Charles VIII, là mourut Mme Lætitia... La suite de ces évocations historiques ou artistiques est sans fin.

La plupart de ces palais appartiennent encore aux descendants des familles qui les ont fait construire, quelques-uns ont passé en d'autres mains et sont devenus le siège d'ambassades. Mais là encore le passé et le présent se heurtent dans un de ces contrastes si fréquents à Rome. La boutique s'est fait une place sous les salons princiers. Au rez-de-chaussée de ces demeures se sont installées des banques, des pharmacies et même des brasseries. Il est évident que ces enseignes, ces étalages, ces mutilations gâtent les architectures, mais le Romain moderne n'en a cure, et du reste le souci du confortable a dû faire accepter d'autres profanations. C'est ainsi que sur les façades des plus beaux palais se dessinent en Z les tuyaux de poêles rouillés. Ce sont les dégagements extérieurs des nouvelles cheminées que des générations plus rudes n'avaient pas songé à établir dans leurs vastes habitations.



Nous parlerons plus loin des églises; elles sont, avec les palais, les monuments qui caractérisent le mieux la Rome renaissante, mais, chemin faisant, nous sommes arrêtés par les ruines, les obélisques, les colonnes, les fontaines, les inscriptions, et tant d'autres souvenirs qui appellent une réflexion ou donnent une émotion.

Ce n'est pas le lieu de décrire ici les ruines de Rome, mais de noter seulement les impressions qu'elles évoquent. Au sortir même de la gare, les vieilles pierres vous saisissent. Dans l'enceinte de la Petite-Vitesse se voit un pan du mur de Servius, celui qui fermait la ville des rois; les camions et les wagons heurtent ces blocs carrés de pierre volcanique qui sont là depuis plus de deux mille ans. On a taillé un échantillon de cette antiquaille et on l'a porté sur la place *Magnanopoli*, en plein centre de la Rome vivante; les tramways électriques contournent le massif abritant cette relique et semblent, dans leur ronflement continuel, chanter la vie moderne à ces ruines.

La promenade autour des murs devait être délicieuse, il y a quelque cinquante ans, alors que des quartiers nouveaux n'avaient pas débordé l'antique enceinte et que la vue de la campagne n'était pas coupée par ces constructions monumentales aussi misérables que prétentieuses, jetées au hasard sur le sol et pour la plupart inachevées. Quoi qu'il en soit, des coins pittoresques subsistent encore, et la longue muraille sait redire beaucoup d'histoire. Elle est faite de cette brique étroite et rugueuse sur laquelle le soleil et les siècles ont jeté des reflets bronzés. Le temps a emboîté les matériaux les uns dans les autres et ils tiennent toujours, malgré les crevasses béantes d'où s'échappe toute une flore de genêts d'or, de gueules de loup, de roses sauvages, et parfois même les branches d'un vigoureux figuier trop à l'étroit de l'autre côté du mur. Plus de cent tours, les unes crénelées, les autres ébréchées ou décapitées accusent par leur saillie des angles ombreux sur le rempart ensoleillé; pour un instant, la ville moyen âge effacerait la Rome antique et celle de la Renaissance si, à la base de la muraille, n'apparaissaient les restes de fondations impériales et si, de temps à autre, des carrés de marbre blanc enchâssés dans les briques ne reproduisaient les armes pontificales. Enfin, la vie moderne marque aussi son empreinte par les fils télégraphiques accrochés aux angles des créneaux.

Quel charme on éprouve, lorsque le soleil décline, à s'enfoncer dans le chemin creux que dominent à droite les pins de la villa

Médicis et qu'abritent, à gauche, les cyprès de la villa Borghèse; noyé dans l'ombre, on passe sous une voûte de lumière où glissent les ramiers qui ont bâti leurs nids dans les trous des remparts. On poursuit sa route et on arrive à la *porta Pia* dessinée par Michel-Ange, célèbre par sa brèche..., douloureuse blessure qui n'est pas encore fermée. Vient ensuite la porte Saint-Laurent où passe la route de Tibur..., puis la porte Majeure creusée sous un vieil aqueduc, et Saint-Jean de Latran, la cathédrale de Rome, *ecclesiarum Urbis et orbis mater et caput*, qui apparaît comme un arc de triomphe. Sur la balustrade qui couronne l'attique, le Christ, au milieu des évêques et des confesseurs, brandit sa croix dans un geste de conquête; faisant face à l'immensité de la plaine, en ce lieu où les routes du monde semblent aboutir, il se tient là comme l'hôte divin qui reçoit les pèlerins à l'entrée de la ville éternelle. La promenade peut s'achever par la porte Saint-Sébastien ou la porte Saint-Paul, vrais castels du moyen âge, mais, avant de rentrer en ville, on est passé devant la voie Appienne, on a entrevu la plaine grandiose et désolée de la campagne romaine et le *Monte Cavo* dont les pentes veloutées semblent encore être des cendres légères qui vont se perdre jusqu'au rivage d'Ostie.

Les murs de Rome ne sont pas seuls à parler du moyen âge, on le rencontre encore au château Saint-Ange, ce mausolée colossal converti en citadelle au dixième siècle. Rien n'est plus curieux que de retrouver sur le renflement de cette vaste rotonde la soudure des âges, et de considérer comment, jusqu'à nos jours, ce sépulcre s'est peu à peu transformé en forteresse. On peut dire que ce monument découronné, démantelé, dépouillé de ses marbres, pillé, réparé, ravagé de nouveau et encore restauré est comme le symbole de la vieille cité tant de fois envahie et dévastée, mais si riche en art et en souvenirs qu'elle survit à ses destructions.

***

Sans doute le moyen âge se retrouve dans d'autres endroits de la capitale, notamment au centre de la rive gauche, à la *Torre della milizie*, et aux campaniles de nombreuses églises, mais en réalité, la ville qui déborde dans Rome, qui fait même oublier l'antiquité, c'est celle de la Renaissance, celle qui marque l'apogée de la puissance temporelle, celle des Jules II et des Léon X, des Sangallo, des Bramante, des Raphaël, des Michel-Ange, celle surtout de Sixte-Quint et de Fontana qui, après les ravages des bandes du connétable de Bourbon, vit s'édifier les nouveaux palais

et les églises jésuitiques, c'est aussi la Rome du dix-septième siècle et même du dix-huitième, celle qu'on doit appeler en toute justice la Rome du Bernin. Elle apparaît dans la richesse de ses colonnades, de ses statues, de ses escaliers et de ses fontaines monumentales, sacrifiant beaucoup au goût de l'époque qui tourmenta, boursoufla, contourna la pierre jusqu'à l'excès, mais n'en créa pas moins des œuvres charmantes et souvent grandioses.

L'impression que font les premières constructions de la Renaissance est écrasante. C'est le mot qui vient à l'esprit du promeneur lorsque, au détour du chemin, il se trouve brusquement en face d'édifices comme le Collège Romain, ancienne école supérieure des Jésuites, transformée en lycée, ou le palais *Monte Citorio*, ancien palais de justice des Papes, devenu Chambre des députés. Ces bâtiments géants indiquent la grandeur de pensée de ceux qui les conçurent; ils étonnent par leurs proportions autant que par leur simplicité, et les œuvres du *Risorgimento* se chargeraient, s'il en était besoin, de mieux accuser encore la majesté de leur caractère. Considérons par exemple la galerie d'art moderne de la *via Nazionale*, « belle construction, disent les guides, érigée en 1880 pour servir à des expositions ». Si élevé que soit le perron conduisant à la haute arcade centrale couronnée d'un fronton monumental, l'œuvre est insignifiante et à vrai dire manquée. Les siècles ont passé, les sentiments comme les mœurs ont changé et la distance qui sépare le présent non seulement de Michel-Ange, mais même des élèves du Bernin, paraît immense. Elle s'accuse encore plus sensiblement entre les œuvres modernes et celles de l'antiquité. Lorsque, traversant la place d'Espagne, on rencontre la colonne de l'*Immacolata*, que Pie IX fit ériger en 1859, pour rappeler la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception, on voit un monument assurément très honorable; la Vierge de bronze couronne avec grâce le fût de cipollin que ceinture à sa base une dentelle de fer forgé, mais les yeux peuvent-ils arriver à considérer à Rome d'autres colonnes que celles de Marc-Aurèle et de Trajan? Le temps a encore embelli ces marbres; ils ont pris un galbe qui les transfigure et leurs mutilations disparaissent dans les reflets d'ocre et de rose moirant les bas-reliefs qui nous racontent les guerres contre les Marcomans ou contre les Daces. Nous n'entrevoyons, il est vrai, que des formes vagues et des cortèges effacés, mais soutenue par l'art, notre imagination nous remet fidèlement en face de l'histoire, nous nous sentons bien dans la Rome du passé, nous n'en sortons que si le hasard de notre marche rêveuse nous a conduits au *Corso d'Italia*, devant la colonnette de la Victoire, pauvre petite pierre édifiée devant la *porta Pia*, au lendemain du

20 septembre, trop haute encore pour mesurer la grandeur de l'exploit.

Si la colonne Trajane est la plus célèbre, c'est évidemment en raison du cadre où elle se dresse. Placée au centre de cette fosse profonde qui semble être la tombe des grandeurs évanouies, elle domine les fûts brisés qui jonchent le sol comme un chêne isolé survit à la forêt dévastée par l'orage. A ses côtés on a tenté de relever quelques blocs de granit ou de marbre, mais perdus, tronqués, ils n'étalent plus que leur misère, tandis que d'autres plus fiers ou plus las, fatigués de gloire ou d'années restent couchés dans le gazon comme on est couché dans le cercueil.

D'un passé encore plus lointain nous parlent les obélisques qui jalonnent les perspectives de la ville éternelle, obélisques rapportés jadis d'Egypte par le peuple conquérant, retrouvés dans les temples, dans les cirques, dans les jardins, dans les vignes, redressés, recolés, rapiécés, et redisant à chaque nouvelle génération la gloire des Psammétiques et des Césars. Chacun d'eux évoque un souvenir particulier. Le monolithe du Latran ornait, quinze siècles avant le Christ, le temple du soleil à Thèbes; celui du Pincio fut érigé par Adrien en l'honneur d'Antinoüs; celui de la place des Cinq-Cents récemment découvert rappelle la mort des soldats italiens à Dogali. Le *cavalier* Bernin lui-même a voulu en utiliser un et, ne pouvant le contourner, l'a mis, place de la Minerve, sur le dos d'un éléphant baroque qui paraît fort surpris de son fardeau. Au sommet de la rue des Quatre-Fontaines où s'ouvrent de si merveilleuses échappées sur la Rome montante et descendante, un obélisque sur lequel joue la lumière se dresse comme un phare au bout de chaque avenue. Quel spectacle donne celui de la Trinité des Monts lorsque, avant de s'éteindre derrière le *Monte-Mario*, les feux du soleil à son déclin viennent à l'envelopper d'une lueur crépusculaire! La croix couronne la plupart de ces monuments païens, la croix hérissée de rayons symbolisant la catholicité du nouveau culte. Au sommet de l'obélisque de Saint-Pierre, apporté d'Héliopolis par Caligula, il y a mieux que le symbole, il y a les reliques de la vraie croix. *Lapides clamabunt!*

Les fontaines avoisinent les obélisques. « Rome, a dit Stendhal, est le pays des fontaines charmantes. Au milieu des chaleurs extrêmes, le bruit des eaux et leur admirable limpidité produit un effet dont on ne peut se faire l'idée dans les pays froids. » La ville en est remplie non seulement sur ses places publiques, mais aussi, comme nous l'avons vu, dans les cours intérieures de ses palais et de ses maisons. Elles sont l'épanouissement final de ces torrents d'eau limpide descendant de la montagne. Qui n'a entendu parler

de *l'acqua Claudia*, de *l'acqua Marcia*, de *l'acqua Vergine?* Qui n'a vu au moins en image ces aqueducs séculaires, ces tronçons d'aqueducs qui enjambent la campagne romaine et dont certains conduisent encore l'eau vive jusqu'au centre de la capitale? C'était *l'acqua Claudia* qui approvisionnait le Palatin et la Maison dorée de Néron; c'est toujours *l'acqua Marcia* qui, depuis deux mille ans, tombe des monts de la Sabine et jaillit en gerbes diamantées devant les thermes de Dioclétien devenus Sainte-Marie des Anges. Au centre de Rome, encadrée dans les maisons de la *via del Nazareno* se trouve encore l'arcade antique de *l'acqua Virgo*. Cette eau qui doit son nom à la jeune fille qui en découvrit la source à des soldats altérés passe pour une des plus abondantes et des plus pures; elle alimente la *barcaccia* de la place d'Espagne, les fontaines du *Circo Agonale* et remplit aussi les bassins de granit qui ornent la place Farnèse, mais nulle part elle ne déborde avec plus de majesté qu'à la fontaine de Trevi. Quelle surprise attend le promeneur, lorsque, arrivant de la petite *via San Vincenzo*, il se trouve tout à coup en face de cette magnifique architecture du dix-huitième siècle! La nature, en donnant l'harmonie de ses voix aux eaux courantes unit ses séductions à celles de l'art pour captiver le passant; oubliant le Neptune impératif, son armée de tritons et de chevaux marins, les statues, les allégories, les bas-reliefs, il s'abandonne à l'émotion que tant de choses réunies suscitent. Les Romains ont si bien compris que ce beau décor placé au cœur de la ville laisserait un souvenir ineffaçable dans celui du voyageur qu'ils ont propagé la légende d'après laquelle l'amoureux de Rome qui boirait une gorgée d'eau de Trevi et laisserait tomber une offrande dans ses bassins quitterait la ville éternelle avec esprit de retour.

On pourrait écrire tout un livre sur les fontaines de Rome, sur les flots écumants qui bondissent des arcades de la fontaine Pauline, sur le panache qui miroite entre les dioscures de *Monte Cavallo*, sur le bijou ciselé de la place des Tortues, sur le triton essoufflé du palais Barberini, sur les divinités nonchalantes des *quattro Fontane*, sur les coupes débordantes de la place Saint-Pierre où l'onde, chassée par le vent, couvre d'un duvet de mousse le pavé de Benoît XIII, mais nous ne pouvons que passer et voici que notre course nous entraîne au pied des escaliers de l'*Urbs septicollis*.

A tout instant on gravit ces longues échelles de marbre montant à pic, comme à l'*Ara Cæli*, au Quirinal, au *Foro Trajano*, ou à étages superposés comme au *Pincio* et à la place d'Espagne.

La gradinata di S. Trinità de' monti est une des œuvres les plus gracieuses du dix-huitième siècle. Cet escalier, qui est dû à

la libéralité de l'un de nos compatriotes, M. Etienne Gueffier, appartient toujours à la France. La plaque de marbre qui rappelle ce fait omet naturellement le nom du généreux secrétaire d'ambassade, mais redit à la postérité ceux du souverain et de l'ambassadeur sous lesquels le monument fut construit, et le président de Brosses, dans ses lettres, se sert d'un charmant euphémisme en écrivant que le cardinal de Polignac « procura l'exécution de ce nouvel établissement ».

Entrevu à l'angle du *Corso* et de la *via Condotti*, à la fin de la journée, ce monument enchantera toujours les regards. Frappée par les reflets du soleil couchant qui disparaît derrière les pins de la colline opposée, l'église plantée au sommet du *Pincio* apparaît de la plaine comme une forteresse lumineuse qu'éclaire un feu de bengale lointain. Les caresses d'une flamme mourante passent successivement sur les tours, sur l'obélisque, sur les marbres des balustres, et enfin sur chaque marche, jusqu'à ce que tout rentre dans la nuit. Il semble que ce lieu soit le rendez-vous de la lumière, car il n'est pas moins célèbre le matin, lorsque sur les blancheurs éblouissantes de ces pierres, le soleil fait allonger les ombres. A l'heure aveuglante de midi, on voit s'étager sur les marches les groupes des fleuristes et des modèles des peintres, et l'on jouit de l'éclat d'une palette où le brillant des velours et des soies se marie aux fraîcheurs des roses et des violettes.

Le soleil, car il faut sans cesse parler du soleil à Rome, éclaire d'une même traînée la haute cascade de marbre qui descend à pic de l'*Ara Cæli*. Cet escalier, en plein midi, éblouit toujours les yeux et donne une impression de vertige à celui qui, sortant de l'église, voit à ses pieds une partie de la cité. Là, comme en tant d'autres lieux, s'offre la vision des trois Romes, au spectacle du monument de Victor-Emmanuel qui s'édifie sur les ruines du temple de Junon Moneta et sur les restes d'un célèbre couvent de Franciscains. Même impression, lorsqu'au brusque détour de la *via Nazionale*, on arrive devant le trou béant du *Foro Trajano*. Du haut de l'escalier qui mène à la place, on voit au premier plan la colonne plantée au centre du Forum, puis le palais de Venise commandé par la coupole du *Gesù*, et au delà, la ville remontant en amphithéâtre jusqu'au sommet du Janicule où apparaît Garibaldi.

*
* *

Il y a encore à Rome quelques jardins qu'ont respectés les maçons, quelques parterres suspendus dont on envie le séjour, lorsqu'on passe au pied de leurs terrasses, mais, puisqu'il nous

faut rester dans la rue, nous ne décrirons ni les bosquets virgiliens de la villa Borghèse, ni les voûtes tremblantes de la villa Médicis, ni les haies de buis de la villa Mattei, ni les horizons romains de la villa Wolkonsky chère aux Français. Nous n'avons à noter que l'encadrement donné à la rue par les lointaines verdures. Tel le jardin du Quirinal qui, aperçu de l'extrémité de la *via del Babuino* dominant la terrasse sous laquelle s'engage le nouveau tunnel, apparaît comme le bouquet d'un bosquet sacré et met sa tache verte dans l'échancrure de la via *de' due Macelli*. Tel le *Pincio* qui étage si gracieusement les loggias, les balustrades et les statues de ses terrasses au-dessus de la *piazza del Popolo*, tel surtout le jardin Aldobrandini si fièrement perché au carrefour des voies modernes, si romain avec ses pins d'Italie, sa muraille de cyprès et ses buissons de fleurs. Les squares modernes sont rares et sans cachet, ils n'empruntent leur originalité qu'à leurs haies de cactus, aux découpures de leurs palmiers, aux voix plaintives des fontaines et au chant monotone des cigales. Aux abords du Capitole et du Janicule, les lacets des allées ont été dessinés avec grâce, et l'on a eu l'heureuse idée de jeter comme au hasard sur les pentes vallonnées des gazons des débris de marbres antiques, piliers brisés, ou chapiteaux écornés dont les feuilles d'acanthe sont à demi cachées par celles qui croissent sur le talus.

Des avenues d'arbres abritent les nouvelles voies, et l'on doit constater un sérieux effort de la municipalité pour créer de l'ombrage et mélanger aux conifères et aux chênes verts les arbres à feuilles caduques. Ces plantations sont d'un heureux effet et, sur les quais, les couleurs discrètes des platanes s'harmonisent très bien avec les teintes effacées des vieux murs, mais il n'en est pas moins vrai que, sur ce ciel franc et sur ces ruines chaudes, la sombre verdure sera toujours la plus belle. Ici c'est un cèdre altier dont la tête séculaire dépasse un mur croulant, là un figuier penché qui a pris racine sur l'humus d'antiques décombres, plus haut une rangée de pins arrondissant leurs coupoles sur l'horizon. Ce sont aussi des eucalyptus, agités, écorchés avec leur chevelure pleurarde, des palmiers gigantesques, des aloës mourant en donnant leur fleur, des cyprès isolés, immobiles comme une pyramide, et sur ces verdures sévères la lumière des roses grimpantes ou la flamme des œillets rouges.

Je parle de lumière et de flamme, car, ici mieux qu'ailleurs, tout s'allume au grand foyer du firmament. Que serait Rome sans ce merveilleux soleil qui l'habille et la transfigure! Ce n'est pas le jour éclatant de certains pays du Midi ou de l'Orient, mais cette lumière sereine qui tombant d'un ciel perlé enveloppe la cité de

lueurs blondes et transparentes. Les plus légers reliefs sont mis en évidence, les horizons éloignés se rapprochent et semblent trembler dans une poudre d'or, c'est la lumière de Claude Lorrain.

Le matin, s'élève graduellement cette fine vapeur des jours d'été que percent comme des diamants les surfaces réfléchissantes. A midi, c'est l'embrasement général. Sur les places où l'astre peut s'épanouir avec plus d'aise, tout flamboie, les vitrages des fenêtres, les harnais des chevaux, le cristal des fontaines, le visage même des humains; tout ce qui peut donner un reflet travaille et miroite, tout palpite, tremble et vibre. Sur le pavé étincelant l'ombre retrace merveilleusement la dentelle des feuillages et les découpures des toits. O murailles lépreuses de la vieille Rome, sombres rues, demeures éventrées, ruines mourantes, qu'importent votre pauvreté et votre abandon, lorsque le divin ami vous revêt de sa splendeur, n'êtes-vous pas comme le lys de l'Ecriture plus brillantes que ne le fut jamais Salomon? Vos murailles sont d'or, vos ombres des velours, vos ruines des dentelles, vos coupoles des globes de feu, votre ciel l'écrin idéal qui garde ces joyaux!

Les couchers de soleil à Rome sont indescriptibles. Celui qui de la place du Quirinal a vu Saint-Pierre s'endormir dans la pourpre, tandis qu'à l'orient des centaines d'hirondelles affolées et poussant des cris stridents volent en tout sens, celui-là revit de ses visions passées et essaierait en vain d'en retracer les sensations.

Le soleil est si bien l'âme de Rome que, lorsqu'il fait défaut, la ville est morte et navrante, elle perd sa beauté comme un visage auquel aurait été ravi l'éclat des yeux. On s'en aperçoit les jours de pluie : la plupart des rues étant sans trottoirs, le ruisseau central ravine les pentes et charrie bien vite une eau bourbeuse; des toits ou plutôt des terrasses et des balcons sans gouttières tombent de vraies cascades. Les stores des boutiques trempés, fripés s'affaissent sous le poids des torrents; sur les voitures, les cochers tendent leurs parapluies crasseux, les femmes traînent pudiquement leurs jupes dans la boue, chacun se hâte de rentrer chez soi et la voie devient bientôt solitaire. En même temps, les murailles se couvrent de taches et la gamme polychromée des façades est remplacée par une affreuse grisaille. Plus de lumière et plus d'ombres, c'est un décor privé de sa rampe. Le Tibre encaissé, notre Tibre, comme disent les Romains, n'est plus le fleuve d'or, ce n'est même pas le *flavus Tiberis* d'Horace, mais le dégorgement d'un égout qui roule ses eaux à travers des rives limoneuses, enfin les coupoles ruisselantes pleurent lamentablement.

Il m'arrive souvent de parler des coupoles, elles sont en effet une partie caractéristique du panorama de Rome. Le voyageur qui,

pour la première fois, arrive aux portes de la ville éternelle et qui, avide de la contempler, la cherche du regard, au moment où le train franchit le Tibre, n'en a qu'une rapide et incomplète vision, mais déjà au-dessus des rayures des toits, il a entrevu les coupoles des églises. De même au Janicule lorsqu'à la fin du jour le promeneur s'en va contempler la grande cité allongée au pied de la colline, ce sont encore les coupoles qui lui paraissent donner à la capitale du monde chrétien un caractère ineffaçable. Que s'il lui arrive de se perdre un soir dans les solitudes de la campagne romaine et de chercher un point de repère, une tache blanche suffit à l'orienter, c'est la coupole de Saint-Pierre. Un dôme, une lanterne, une boule, une croix, voilà ce qui apparaît au-dessus des terrasses et borne à tout instant l'horizon. On croirait d'abord que toutes ces calottes sont taillées sur le même modèle, mais il suffit d'un peu d'attention pour discerner la différence de leurs courbes et apprécier leur diversité. Saint-Pierre possède assurément le dôme idéal, mais beaucoup d'autres églises romaines sont à bon droit fières de leur coupole, et lorsque les yeux ont été habitués à l'harmonie de ces proportions, ils souffrent en revoyant notre Panthéon.

En revanche, Rome manque absolument de clochers ou plutôt de flèches. On n'y rencontre que la petite tour romane ou Renaissance qui protège un grand nombre d'églises. Ajourée, d'un joli ton de brique, égayée par le marbre blanc de ses pilastres, coiffée d'un chapeau de tuiles, on la retrouve dans chaque quartier de Rome comme une vieille connaissance, mais on aime surtout à la regarder à Sainte-Pudentienne, à Sainte-Marie *in Cosmedin*, à Saint-Silvestre et sur les rives du Tibre, à *S. Spirito in Sassia* dans le feuillage des eucalyptus.

Si les clochers manquent, les cloches sont partout. A toute heure du jour, la gamme des carillons se fait entendre, depuis le bourdon de Saint-Pierre jusqu'à la clochette aiguë des couvents. L'*Angelus*, et surtout l'*Angelus* du soir, l'*Ave Maria*, fait partie de la vie romaine. Elle se règle sur cet appel encore plus que sur le canon qui tonne midi au château Saint-Ange. Le cocher de fiacre pour régler son horaire, le marchand pour livrer sa commande, l'homme d'affaires pour fixer ses rendez-vous, s'en rapportent à l'*Ave Maria* qui varie avec la chute du jour. A la tombée de la nuit, c'est tout un concert de voix chantantes et plaintives, ce sont les cloches de Rome, célèbres à travers le monde catholique, qui invitent les fidèles au recueillement et à la prière.

Et puisque la cloche nous appelle à l'église restons-y un instant, restons au moins sur le seuil pour ne pas quitter la rue.

La multiplicité des églises de Rome surprend le voyageur. Certains guides en disent le nombre; je crois même que Taine en compte trois cent quatorze. A vrai dire, cette énumération sera toujours inexacte et la classification difficile. Comptera-t-on comme église cette chapelle annexe, cet oratoire retiré, cet autel isolé? Autant de sanctuaires divers, autant de portes monumentales ou mystérieuses qui conduisent à un lieu de prière. Quelquefois, dans la même rue, sur la même place, les églises se touchent. Pour ne citer au hasard qu'un quartier, suivons le chemin qui conduit en quelques minutes de la gare au Quirinal, nous rencontrons Notre-Dame des Anges, Sainte-Suzanne, Sainte-Marie de la Victoire, Saint-Bernard, *San Carlino*, Saint-André et la chapelle du collège belge. Pareillement, au centre de la ville, les églises se pressent autour de Saint-Louis des Français, et le *corso* en compte une dizaine. Et lorsqu'après avoir habité Rome pendant des années, promené ses rêveries à travers tous les chemins, coupé et recoupé les quartiers dans tous les sens, lorsqu'on s'imagine ne plus rien ignorer de la ville, voici qu'à l'angle d'un carrefour ou dans l'ombre d'un *vicolo*, on se trouve en face d'un oratoire inconnu; si humble soit-il, il est toujours intéressant à visiter. En revanche, l'extérieur des églises n'appelle que peu de réflexions. Bâties ou restaurées à la fin du seizième siècle ou durant le dix-septième, elles sont toutes coulées dans le moule jésuitique et ne diffèrent les unes des autres que par le développement plus ou moins exagéré des décorations. La plupart du temps, elles sont fermées; lorsqu'elles s'ouvrent pour une *funzione*, la porte est décorée d'une bande de velours cramoisi aux dents frangées d'or qui annonce la cérémonie. Beaucoup d'elles sont dédiées à la Vierge et portent l'inscription : *Deiparæ Virgini;* plusieurs rappellent un souvenir national : *Sancto Andreæ apostolo Scotorum*; *Deo in honorem sancti Dionysii Galliarum apostoli.* On rencontre également Saint-Louis des Français, Saint-Jacques des Espagnols, Saint-Antoine des Portugais, Saint-Claude des Bourguignons, Sainte-Agathe des Goth, Saint-Charles des Lombards, Saint-Jean des Florentins, etc., etc... A beaucoup de ces monuments sont rattachés des souvenirs historiques. La Trinité des Monts, qui est notre propriété comme Saint-Louis des Français, a été construite par Charles VIII et restaurée par Louis XVIII; *S. Andrea delle Fratte* rappelle la vision de M. de Ratisbonne. La rotonde de Saint-Bernard était une *caldaria* des thermes de Dioclétien; Sainte-Pudentienne est l'ancienne demeure de l'amie de l'apôtre Pierre; Saint-Laurent garde les restes de Pie IX; Saint-Alphonse de Liguori est le lieu où l'on vénère Notre-Dame du Perpétuel-Secours; Saint-

Augustin abrite la *Madonna del Parto*, accablée sous les ex-voto et adossée à la muraille faite des pierres du Colisée; citons encore Sainte-Sabine, pleine des souvenirs de saint Dominique et de Lacordaire; Saint-Clément, avec ses trois églises superposées; Saint-Vincent et Saint-Anastase portant à son fronton la figure de Marie Mancini; *Santa Maria in Trastevere*, décorée d'une mosaïque du douzième siècle; Sainte-Croix de Jérusalem et ses célèbres reliques, etc...; pas un monument, en un mot, qui n'ait son histoire à dire au passant.

Les statues peuplent les façades. Saint-Pierre, avec sa colonnade couronnée de saints, en est le plus bel exemple. Ils sont là deux cents, hommes, femmes, évêques, martyrs, moines, abbesses, taillés en coup de vent par le Bernin, chantant, prêchant, bénissant, portant au ciel l'instrument de leur supplice ou le symbole de leurs vertus; debout dans l'espace lumineux, au seuil de l'église des églises, ils semblent des hérauts d'armes qui veillent devant le sanctuaire où trône, dans le bronze rigide, le premier vicaire du Christ.

Chaque église recueille aussi dans ses niches ou sur ses attiques les saints de son choix. C'est saint Louis portant sur un coussin la couronne d'épines; saint Ignace écrasant un serpent à tête de femme; Saint Sébastien, la poitrine hérissée de flèches; un Trinitaire délivre un esclave; un moine montre ses stigmates; un autre lève, en extase, ses bras au ciel; des femmes présentent une fleur ou la palme du martyre; un docteur regarde un livre soutenu par un ange; un évêque, crosse en main, bénit la ville. Et sur les tympans, les attiques ou les balustres, ce sont des gloires armées de trompettes, des espérances jetant l'ancre, des vertus majestueuses portant sur un calice le soleil de l'hostie.

*
* *

En dehors de ses églises, la Rome des Papes n'a pas connu la statuomanie. Aucun pontife n'a voulu élever sur une place publique un monument à la gloire de ses prédécesseurs. Il n'y a rien à Rome du genre de la statue du pape Sylvestre II à Aurillac. Le fait est assez curieux pour être signalé. Les Papes n'ont voulu être glorifiés que dans leurs églises, et saint Pierre est le seul dont la statue se dresse sur la colonne Trajane. Il n'en a pas été de même de la nouvelle Rome; en trente ans, elle s'est trouvé des grands hommes pour orner sa rue. Sans parler de Cavour, qui avait bien quelque droit à un monument dans la nouvelle capitale, on a utilisé des illustrations comme Pietro Cossa, Quintino Stella et quelques autres pour orner les carrefours. Rien n'est plus

récréatif que le spectacle de ces mortels célèbres bedonnant dans leur redingote de bronze, qui ruisselle comme un caoutchouc les jours de pluie, et regardant avec fixité un point de l'espace, comme chez le photographe. Je reconnais que l'art antique était plus à l'aise pour rendre les Dioscures ou Marc-Aurèle, et que les temps modernes nous obligent à nous incliner devant la gloire en jaquette, mais nulle part, comme à Rome, cette nécessité n'est rendue plus pénible par les contrastes. Il semblerait que les décorateurs du *Pincio* et du Janicule l'aient compris. Ils ont supprimé tout ce qu'ils ont pu du corps humain, et posé sur des stèles de pierre une collection mélangée de têtes célèbres, diversifiées seulement par la coiffure : toque, laurier, képi ou par la variété des calvities.

En vérité, il est un seul être qui règne souverainement dans la rue à Rome, que glorifient la peinture et la sculpture, que l'on rencontre à l'angle de tous les chemins, qui s'abrite dans les murailles des palais ou dans masure du pauvre, qui trône même au seuil de la demeure royale : c'est la Madone. Aussi divers que multiples sont ses autels. Ici, la figure de la Vierge sourit dans le soleil d'un ostensoir; là, elle s'abrite derrière une grille décorée de fleurs; plus loin, deux anges adorateurs soutiennent le dais qui protège son image ou tressent au-dessus d'elle une couronne d'étoiles. L'art multiplie ses caprices pour lui faire honneur; c'est un médaillon d'albâtre suspendu à un clou d'or; une ascension sur un nuage de marbre, une terre cuite émaillée de *Luca della Robbia;* une mosaïque ajourée, la peinture d'une Vierge à la chaise, un bas-relief, une fresque ancienne. C'est aussi, dans les quartiers misérables, à l'angle d'un *vicolo*, une pauvre petite statue de plâtre à moitié brisée, qui demeure là comme l'hommage persistant du pauvre. Toujours, à côté de l'image, la lampe qui brûle, humble lampion, brillante lanterne ou ampoule électrique, et toujours aussi l'invocation écrite en lettres d'or : *Regina sine labe concepta; Mater puritatis; Refugium peccatorum; Sub tuum; Ave, Virgo Maria; Mater providentiæ*, etc.

Au Quirinal, devenu palais royal, la Vierge a conservé sa place. Au-dessus de l'entrée d'honneur dominant la loggia, où le Pape donnait jadis sa bénédiction et où paraissent aujourd'hui les souverains, une vierge sculptée dans un ovale de marbre tient son fils dans ses bras et paraît le présenter au monde, tandis que, sur le fronton de la porte, saint Pierre et saint Paul accoudés se font face. De même, à la Chambre des députés, ancien palais de justice des papes, deux bas-reliefs représentant une tête de Christ d'une infinie douceur sont demeurés encastrés dans le mur.

Enfin, chaque succursale du mont-de-piété porte une touchante image de la pauvreté. C'est la peinture d'un Christ absolument misérable, étalant sa nudité et son abandon. A genoux, le corps retombant sur les talons comme celui d'un homme épuisé, les bras rejetés en arrière, la tête renversée et convulsionnée par la douleur, il est le parfait symbole du malheureux dépouillé et épuisé par les luttes de la vie : *Dinumeraverunt omnia ossa mea.*

Il y a à Rome trop de religion chez les uns, trop de superstition chez les autres pour qu'on ait seulement pu songer à détruire ces souvenirs des temps passés; il faudrait, du reste, ébrécher toute la ville si l'on prétendait y effacer la marque imprimée par la Papauté.

La multitude des prêtres et des religieux rencontrés dans la rue rappelle aussi à tout instant que l'on est dans la capitale du monde catholique. On croise à chaque pas le prêtre romain portant le col blanc ou censé blanc, le petit chapeau aux longs poils, le manteau de cérémonie flottant au vent ou ramené sur l'épaule. Le rabat est inconnu en Italie, il n'est en usage que chez le prêtre français, dont il symbolisait le gallicanisme, au temps où le gallicanisme existait. On rencontre aussi le haut prélat; drapé dans sa douillette noire, il passerait inaperçu, si la bande de carmin dont est liserée sa soutane et la flamme qui brille sur son gant ne trahissait un évêque. D'autres fois, c'est le prêtre misérable de Rome ou d'ailleurs, non rasé, les habits en lambeaux, qui, un bâton à la main, arpente fièvreusement la ville, en quête de quelque aumône ou d'une protection pour mettre heureusement fin à un éternel procès avec son Ordinaire. C'est aussi le missionnaire avec sa barbe de fleuve, sa démarche assurée, son visage ravagé où se lisent l'énergie, la souffrance et souvent même la maladie qui l'emportera bientôt.

Passent aussi les collèges ecclésiastiques, groupes de séminaristes de chaque nation qui viennent étudier la théologie et le droit canon dans la capitale de la catholicité.

Voici les élèves de la Propagande, admirable pépinière de missionnaires, où se confondent toutes les nationalités conformément à l'esprit évangélique qui ne connaît ni les races ni les couleurs. On les discerne à leur soutane noire doublée de rouge; leurs cahiers sous le bras, marchant vite et discutant, ils rentrent au *collegium urbanum*. De même, les Français, les Espagnols, les Ecossais, les Belges, les Bohémiens, les Polonais, les Américains du Nord et du Sud, les Arméniens mettent dans la rue la couleur de leurs ceintures bleues, vertes, violettes ou orange, mais les plus célèbres, ceux que les peintres aiment à rendre dans leurs

tableaux, parce que leur silhouette convient le mieux aux décors romains, que ce soit la verdure des bois sacrés ou le marbre des terrasses, ce sont ces grands jeunes gens blonds du Collège Germanique, au regard mélancolique et profond, drapés dans leur soutane rouge.

Les moines ne sont pas moins nombreux : les Passionnistes à l'allure austère portent sur leur sombre costume un cœur crucifié, symbole de leur vie de sacrifices et d'immolation; plus alertes paraissent les Capucins barbus, le chapelet pendu au côté, comme d'autres ont l'épée; on rencontre, vêtus de la même robe de bure, les Franciscains rasés, la taille serrée dans la corde de chanvre; puis, les Carmes avec leur manteau de neige; les Camilliens croisés de rouge; les Trinitaires espagnols, tête découverte, les Dominicains qui, deux à deux, passent pensifs sur les terrasses du *Pincio* La rue connaît moins les religieuses retirées dans leurs cloîtres; mais, comme partout, elle appartient aux Filles de la Charité, diligentes abeilles qui s'activent autour des ruches des pauvres et des malades et vont leur porter, avec les aumônes du Saint-Père, les consolations du cœur.

*
* *

Seul le sacré a gardé le pittoresque des costumes, le profane l'a perdu. Il faut se résigner à ne plus rencontrer que par hasard l'Italien des tableaux avec le chapeau de brigand, le veston de velours et les bandes de toile aux jambes, ou la femme coiffée du *panno* blanc et portant le corset galonné sur la robe bigarrée.

Le goût de la couleur a seul survécu chez la femme du peuple, qui affectionne le jupon rouge, l'étole de tricot safran et quelquefois encore les lourds bijoux d'or ou de corail. Toujours tête nue, elle vit dans la rue; si elle rentre à la maison, elle s'installe à sa porte ou se met à sa fenêtre, la figure à demi ombrée par la jalousie entr'ouverte. Les hommes ont perdu tout caractère; coiffés de l'invariable chapeau mou, ils sont habillés d'un vulgaire complet dont la couleur passée tourne au jaune mousseux et que réveille rarement le blanc du linge. La prolificité de la population apparaît dans les faubourgs. La rue appartient aux enfants qui débordent des maisons. A demi nus, quelquefois même tout nus, quand il fait trop chaud, ces petits êtres charmants grouillent dans le ruisseau ou culbutent autour des voitures. Ils sont les seuls, avec les crieurs publics, à donner un peu d'animation à la ville; car Rome n'a de méridional que son ciel, ses palmiers et les tuiles de ses toits. Personne n'est plus calme et moins Napolitain que le Romain. Jamais pressés, silencieux, les bras ballants, les gens promènent à travers les rues leurs rêves ou plutôt leur indolence. En dehors

des rixes nocturnes des cabarets, où souvent le coup de couteau remplace le coup de poing, pas de bruit, pas de discussions, pas d'attroupements, rien qui manifeste l'activité ou la curiosité. C'est la douce nonchalance d'un peuple qui se contente et vit de peu. Combien de fois n'a-t-on pas l'occasion d'observer, pour ne pas dire d'envier, l'insouciance du dormeur de la rue. C'est un bel enfant étendu sur la rampe d'un escalier, tenant un citron d'or dans sa main; un cantonnier assis dans sa brouette, le rebord du feutre rabattu sur les yeux; un vetturino renversé sur son siège, tandis que son cheval mange une poignée d'herbe fraîche répandue sur le sol; un ouvrier raccourci sur un banc, la cigarette encore aux lèvres; c'est toute la série des mendiants allongés sous les portiques des églises. Le plus actif est encore le lecteur du *Messagero*, couché à plat ventre sous une porte cochère. On dirait que les deux carabiniers noirs, croisés de leur buffleterie blanche, qui, à l'heure de midi, font les cent pas dans la rue poussiéreuse et solitaire, sont placés là pour protéger le sommeil de ces pauvres diables.

Vers quatre ou cinq heures, la vie se réveille; les équipages commencent à circuler; c'est l'heure où les Romaines vont faire leurs visites ou « leur *corso* »; elles passent noblement étendues dans leurs voitures découvertes, regardant avec douceur et indifférence le décor de la rue, répondant aux saluts par un sourire à la fois simple et fier, expliquant merveilleusement par leur attitude le sentiment de Stendhal, lorsqu'il admirait « la tranquillité de physionomie d'une belle Romaine ». On voit aussi se diriger vers les portes de la ville les voitures des cardinaux, ce ne sont plus les carrosses rouges et les laquais à livrée vert-pomme d'autrefois, mais ce sont, dit-on, les mêmes haridelles. Tout l'équipage est noir aujourd'hui, voiture, livrées, chevaux à longue queue; les harnais d'argent achevent de lui donner un aspect encore plus funèbre qu'éclaire seulement le pâle reflet rouge qui vient de l'intérieur.

C'est aussi le moment où défilent, en bon ordre et musique en tête, les régiments suivis comme chez nous par la foule sympathique. Voici les bersagliers si populaires auprès des Romains fiers de leur allure crâne et enlevante : les guêtres blanches volant sur le sol, ils courent plutôt qu'ils ne marchent, faisant flotter à droite les plumes changeantes de leur grand chapeau posé sur le coin de l'oreille.

Les marchands ambulants encombrent les trottoirs. Un maigre gain leur suffit et souvent leur cargaison ne vaut pas une lire. Ils la promènent doucement et présentent aux regards du passant, plutôt qu'ils ne l'offrent, du papier, des crayons, des fruits ridés, des fèves grillées ou de la *castagnaccio*.

Dès que la chaleur arrive, le roi de la rue est le débitant des *Bibite assortite*. Il y en a de tous les genres. Les moins huppés traînent un petit caisson rempli d'eau frappée et barbouillent d'un sorbet jaunâtre les gobelets qui leur sont tendus; d'autres, plus confortablement installés derrière une table ou même sous un kiosque, débitent les *gelati alla Napolitana* ou les *cassati alla Siciliana*. Les citrons dorés sont suspendus dans des résilles de fil de fer, le pavé de glace que l'on rabote à tout instant disparaît sous les feuilles de vigne, ainsi que le tonneau de cristal rempli de *cocco fresco*.

L'odeur de chou pourri, dont se plaignait si fort Stendhal, n'empoisonne plus la ville, mais le chou et surtout les brocolis sont toujours en honneur; les vendeurs en portent des hottes suspendues sur l'épaule comme une double besace, ils font pendant aux marchands de fruits qui tiennent en sautoir la gigantesque balance de cuivre. Quand septembre arrive, le cercle se forme autour du vendeur de pastèques. Installé sous son parasol, dans une attitude d'exécuteur, il tranche d'une lame effilée les longs fruits verts, sanglants à l'intérieur. Rapidement il aligne les morceaux, enlevés pour un sou par les enfants et grands enfants qui mordent jusqu'à la croûte dans les croissants juteux, comme d'autres rongent la viande jusqu'à l'os. En hiver, c'est la *frigittoria* qui est achalandée. L'artiste, sur le seuil de son échoppe, surveille une immense écuelle d'étain et habille dans la pâte frémissante de graisse des légumes, du poisson, de la cervelle ou toute autre chose. Le morceau, encore tout chantant, est emporté dans un cornet de papier. Quant aux spécialités *di bigne alla crema*, ils refroidissent à l'abri des mouches, sous une gaze verte, et attendent les amateurs.

*
* *

Telle est la boutique en plein air, la seule originale dans une ville où l'on vit dans la rue. Il convient cependant de dire aussi un mot de la vraie boutique, de celle qu'on rencontre dans les vieux quartiers et qui n'a pas perdu tout son cachet.

Les marchands de vins sont les plus nombreux. Ne sommes-nous pas aux portes de Frascati, de Marino, de Genzano? Aussi ce ne sont qu'enseignes parlant de *Vini dei Castelli*.

On commence à six sous le litre, on vend du *biancho* et du *rosso*; les crus sont annoncés *nazionali* ou *esteri*, *padronali*, *di famiglia*, Tous sont *scelti*, de même que partout la *cucina è ottima* et les *ristorante* sont *di primo ordine*.

Avec le marchand de vins rivalise le marchand de pâtes. On lit à chaque pas : *Pane e paste*. Les rubans dorés, festonnés comme de

la lingerie féminine, sont suspendus devant les portes des boutiques de Cérès. Parfois la couleur de la pâte tourne à l'orange, c'est la *pasta all'uova*, mais elle est moins estimée et peu recherchée.

Les vendeurs de légumes et de fruits, *erbaggi e frutta*, sont généralement installés en contre-bas du sol, comme les charbonniers à Paris. De la voûte tombent de vraies stalactites de carottes ou de navets, des chapelets d'oignons, de piments et de tomates. Les artichauts sont violacés et colossaux; à la *specialità in carciofi*, on les livre tout chauds sortant de la poêle.

Les étalages de fromages ne sont pas ordinaires, la porte de la boutique semble étayée par les colonnes formées de leurs disques épais et s'ouvre sous une guirlande de fromages de chèvres pareils à des œufs d'autruche. Les boucheries sont peu appétissantes; malgré la profusion des marbres blancs, elles sont sales et vraiment par trop sanglantes. Le spectacle des agneaux écorchés, les veines rompues, la tête en bas, est affreux à voir. Les morceaux mal coupés, les poitrines de bœuf maintenues ouvertes par des bambous croisés, le mélange des œufs et des bottes d'asperges à travers les rognons et les ris, suffisent à arrêter l'appétit. Il y a aussi la *pizzicheria* avec son arcade de jambons papillotés de vert, mais en dehors des séduisants rouleaux de mortadelle marbrée, le reste n'est que de l'affreuse *tripperia*. Viennent ensuite les marchands de *polame e abbachi* (pauvre petite volaille) et la *pescheria* (pauvres petits poissons), enfin la *drogheria* banale que le soleil seul égaye en mettant des reflets de topaze dans les flacons d'huile pendus à la porte.

Devant les cafés, très nombreux, très remplis, les amateurs s'installent au dehors, comme chez nous, lorsque l'ombre le permet, et consomment en dehors du *puro caffe a cinque soldi*, des glaces, des gâteaux, et peu de liqueurs. Les perruquiers, en veston de calicot blanc, attendent sur leur porte les clients; un filet de corde aux mailles serrées défend l'entrée contre les mouches, et, lorsque la chaleur est trop forte, une vraie tente aux rideaux fermés est installée devant les magasins. L'étranger aime à fréquenter les boutiques d'antiquaires. Elles sont nombreuses et sordides; je ne parle pas de celles des grands israélites du quartier d'Espagne qui, par l'élévation de leurs prix, témoignent de la considération qu'ils ont pour leurs visiteurs, mais des antres qui s'ouvrent sur les quais et dans quelques méchantes rues; il y a là tout un fouillis de vieilleries et de déprédations de sacristies où un connaisseur peut faire quelques découvertes à travers mille objets sans valeur. Notons en passant que, même aux environs de Saint-Pierre, la baraque de pèlerinage encombrée de verroteries, comme nous

n'en avons que trop en France, aux alentours de nos sanctuaires, n'existe pas. Sans doute quelques magasins vendent des chapelets, des portraits du Pape et des Saint-Pierre à dix sous, mais il faut aller chercher ces objets, et l'étranger peut passer librement son chemin sans être assailli par le vendeur de cierges ou de médailles.

Il est une autre obsession d'un genre assurément noble dont peut difficilement se dégager le promeneur à Rome, c'est celle des chefs-d'œuvre. Je ne fais pas ici allusion aux sentiments provoqués par la vue des monuments ou des ruines, mais à ceux que suggèrent les vitrines des magasins remplies des reproductions des grands maîtres. La vision répétée de ces copies et surtout de ces admirables photographies finit par laisser dans l'esprit la trace d'une image qui ne disparaît plus. Vingt fois, cent fois par jour sont jetés aux regards le Moïse de Michel-Ange, le Gladiateur mourant, les figures de la chapelle Sixtine, les proportions de Saint-Pierre, et tant d'autres merveilles de l'art, auxquelles on doit les douceurs d'une fascination bienfaisante. Il faut noter aussi l'impression produite par les grands bustes des vieux Romains qui, derrière le vitrage, regardent de leurs yeux blancs le mouvement de la rue. Peu à peu, on finit par se familiariser avec ces illustres personnages, on connaît Cicéron, César ou Auguste, et celui qui a fréquenté les galeries du Vatican ou du Capitole se surprend même à discuter la ressemblance des célébrités qu'il retrouve au *Corso*.

A tout instant apparaît aussi dans « la rue à Rome » la figure de celui qui seul ne peut plus la connaître; sa blanche image frappe sans cesse les regards, c'est aujourd'hui comme hier la main qui s'élève pour bénir *urbi et orbi*.

*
* *

Rome n'est pas seulement un musée de chefs-d'œuvre, elle est aussi un livre où se déchiffre l'histoire. C'est la ville par excellence des inscriptions; depuis des siècles, la pierre les conserve et le savant comme le latiniste aime à s'arrêter devant les murailles parlantes de la Rome impériale comme devant celles de la cité des Papes. Evidemment, la seconde a été guidée par l'exemple de la première. Tous les pontifes qui ont embelli leur ville ont aimé à le dire à la postérité; ils n'ont pas relevé un mur sans y mettre leurs armes, et, suivant l'habitude romaine, sans l'expliquer magnifiquement. Ils sont tous *Pontifex Maximus*, chaque lieu est un *ignobilis vicus* qu'ils ont transformé par un *liberali sumptu*. La municipalité et les particuliers procèdent de même. C'est l'envahissement des plaques. Nous apprenons qu'un illustre inconnu habita

cette maison et y mourut; tel autre sent le besoin de dire que cette demeure est bien la sienne, qu'il l'a bâtie, restaurée ou terminée telle année.

A eux seuls aussi les noms des rues sont suggestifs. Là encore les trois Romes se retrouvent avec tout le prestige de leurs souvenirs. On passe *via della Minerva, di Campo Marzo, Rupe Tarpeia, Sallustiana, Tacito, Pompeo Magno, Scala Sancta, di Propaganda fide, delle Stimate, della Purificazione, del Sudario, della Pietà, Solferino, Napoleone III, Risorgimento, Roma libera*, etc. Il y aussi les rues aux noms capricieux, *del buon Consiglio, del Pozzo delle cornacchie, delle Botteghe oscure, della Spada d'Orlando, dei Satiri, dei tre Ladri*, etc. Enfin celles qui rappellent les groupements des étrangers venus jadis en pèlerinage dans la ville éternelle, se cantonnant dans un quartier, y bâtissant un hôpital, un asile, un couvent, une chapelle, *via degli Armeni, Polachi, Greci, Maroniti, Portoghesi, Spagnuoli, San Luigi dei Francesi, Avignonesi, Genovesi*, etc.

Les affiches salissent les murs comme ailleurs; mais criardes et sans art, elles sont doublement laides. Parquées dans des cadres elles ne dégradent pas les monuments, mais les lieux où les placent les caprices du hasard. C'est ainsi que, place Colonna, la colonne de Marc-Aurèle se détache sur les illustrations triviales d'un bon cacao ou d'une célèbre farine lactée.

Peut-on parler de la rue à Rome sans donner une place aux mendiants qui s'y font si bien la leur? Il m'a toujours semblé qu'on les calomniait. Il est évident qu'aux portes de la ville ou au seuil des églises, on est assailli par un certain nombre de particuliers qui vous invitent à ouvrir votre bourse et ne vous permettent pas de fermer la portière de votre voiture, mais ce sont, en vérité, de doux indiscrets, non arrogants quoique quémandeurs, se contentant de peu, s'effaçant devant ceux qui se défendent; en tout cas la clientèle de la rue est infiniment préférable à celle des correspondants ou des visiteurs à domicile. Une mendicité lucrative est certes l'état idéal pour beaucoup de Romains, mais combien peu dorée a-t-elle besoin d'être pour paraître sortable! Vendre quelques journaux suspendus contre un mur à une ficelle, offrir des allumettes et encore des allumettes, enfin, le rêve, avoir une situation assise sur le perron d'une basilique et tirer sur la corde qui soulève le lourd matelas de cuir servant de porte.

On ne saurait nier la misère à Rome et les quartiers du *Testaccio* et de *San Lorenzo* passent pour être particulièrement éprouvés, mais les corridors graisseux de certaines rues, les taches des maisons, la penderie des linges, font paraître certains logis encore

plus misérables qu'ils ne le sont en réalité. On ferait un tableau incomplet de la rue romaine si l'on se taisait sur l'exposition des lessives. Il y a des quartiers où, de chaque étage des maisons, tombent des draps, des chaussettes, des camisoles, des jupons et toutes autres guenilles qui sèchent; ce pavoisement s'étend même à des demeures plus confortables et jusqu'aux alentours des palais.

*
* *

Les cochers de fiacre sont des puissances de la rue. Bons enfants avec les Romains ou avec leurs clients, ils exploitent impitoyablement les voyageurs et les longues Anglaises en paletot-sac, qui parlementent avec eux, le Bædeker sous le bras. Ils brutalisent peu leurs chevaux, vont droit leur chemin, ne crient jamais gare au passant qui ne s'écarte pas et n'écrasent personne. Quand midi sonne, ils mènent boire leur cheval aux sarcophages qui servent de vasques aux fontaines publiques; s'il vient à pleuvoir, ils plantent sur leur siège un parapluie monumental, tout décoloré par les lavures de l'eau et sous lequel ils sont souvent mieux abrités que le client sous sa capote. Le fiacre fermé est un objet rare.

La gravure a popularisé le *carro di vino* d'un bleu cru décoré de fleurs peintes, portant à côté du siège, comme une cocarde, la célèbre capote à soufflet doublée de toile grise. C'est elle qui abrite le conducteur somnolent contre la bourrasque ou l'ardeur du soleil. Le cheval se dirige à peu près tout seul, agitant tout son attirail de plumes, de clochettes, de pompons accrochés à la robe de son filet. Il traîne des petits barils empilés sur le haquet; car, lorsque la charge est plus lourde, ce sont deux bœufs aux longues cornes qui charrient pacifiquement le vin en tonneau et coupent sans se gêner la file des équipages du *Corso*. D'autres fois, le cheval est aidé par deux mulets attelés de front, les traits lâches, qui trottinent à droite et à gauche, sans avoir l'air de tirer; souvent aussi un petit âne attaché en arrière, comme un pneu de rechange, est appelé en supplément. Les ânes sont nombreux; j'en ai vu, un jour, tout un troupeau traversant la ville dans un nuage de poussière et conduit par un campagnol, qui les stimulait du *pungolo*. Il y a, à Rome, tout un côté « village ». Au centre même de la ville, place Barberini, à côté de l'hôtel Bristol, où descendent les princes médiatisés, au bas de la rampe qui mène au palais de la reine Marguerite, il y a encore un coin de place rustique. Une vieille croix de bois, ornée des instruments de la Passion, comme les croix de mission de nos campagnes, est plantée au carrefour du chemin ombragé d'ormeaux, qui conduit au couvent des Capucins. Les chevaux et les mulets, comme aux jours de foire, sont attachés

à l'arrière des charrettes dételées et broutent l'herbe poussant dans le joint des pierres, tandis que des paysans assis sur un tas de sable causent avec le tonnelier voisin, qui arrondit ses cercles.

Le calme de la *piazza dei Mercanti* au *Trastevere* donne une illusion encore plus complète. C'est le hameau lointain avec les maisonnettes basses, les balcons de bois disparaissant sous le pampre et la basse-cour voisine de l'étable. Le marché existe encore à Rome comme dans nos chefs-lieux de canton. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à se rendre, le dimanche matin, au sortir de la messe, *piazza Monte Savello*; les paysans venus de la campagne, assis sur les bornes des fontaines ou rassemblés autour des baraques causent de leurs affaires ou brocantent. Il faut aussi parcourir dans la semaine le marché du *campo di fiori*. On y vend, avec des vieux habits, des victuailles, de la poterie et de la ferraille. Les paysans discutent, les ânes brayent, les carrioles s'accrochent, les charlatans déclament, les gendarmes circulent; on se croirait à cent lieues d'une capitale, et quand la foule se tasse pour laisser passer un équipage, il semblerait que c'est le hobereau des environs qui arrive. Parfois se rendant à *San Carlo in Catinari*, un enterrement remplit une étroite rue du voisinage. Deux suisses rouges, canne à la main, chapeau en bataille, ouvrent la marche, ils sont suivis par les membres d'une confrérie quelconque encapuchonnés dans une housse de percaline blanche, n'y voyant que par les ouvertures en amande de leur cagoule. Ils marchent deux à deux, pataugeant dans la boue ou la poussière, tous égaux dans leur accoutrement ridicule; viennent ensuite les capucins psalmodiant une plainte lugubre, puis le corbillard, sorte de coffre Louis XV en bois noir verni rehaussé de sabliers ou de tibias dorés, que tirent deux grands chevaux dont la tête balance un plumet. Enfin, derrière le char, un malheureux *facchino* porte sur le dos, comme un bûcheron son fagot, une longue caisse que l'on prendrait pour un cercueil de rechange et qui est simplement la boîte à cierges.

*
* *

La vie moderne, comme on le voit, n'a donc pas absolument enlevé son cachet à la rue romaine. Elle le gardera longtemps encore en raison des contrastes que présente sans cesse une ville où le passé survit avec tant de ténacité. A tout instant, l'esprit, si je puis m'exprimer ainsi, est fouetté par l'opposition des choses. Un bec de gaz est accroché au chapiteau d'une colonne antique, un bouton électrique brille sur les thermes d'Agrippa; sous une arcade du théâtre de Marcellus, un cordonnier a installé son atelier; à une fenêtre creusée contre l'architrave du temple de Minerve, une femme

travaille à sa machine à coudre; sur le Panthéon, je lis : *M. Agrippa consul tertium fecit*, et autre part : *Indulgentia plenaria quotidiana perpetua*; non loin de là, un sacré cœur est resté sculpté sur le ministère de la Marine installé dans un ancien couvent.

Enfin, je ne voudrais pas finir ma promenade à travers les rues de Rome sans parler de la beauté comme de la variété des perspectives qui charment sans cesse les yeux. Si, sortant de Saint-Pierre, l'on s'engage dans le *Borgo Nuovo* ouvert par Alexandre VI, on voit à l'horizon le gracieux décor d'une petite cité : la bande lumineuse du quai coupe transversalement la rue ombrée; au centre, un pauvre clocher s'appuie à un bouquet d'arbres, au loin la ligne jaune des champs se confond avec celle de la montagne dont les tons moirés et changeants ne peuvent se comparer qu'à la diaprure d'une aile de papillon. Même impression en entrant dans la *via Carlo Alberto* où la tour de Sainte-Croix de Jérusalem fait un si gracieux effet entre les monts de la Sabine et la verdure des palmiers de la place Victor-Emmanuel. La pierre elle-même, dans sa froideur, n'est pas moins éloquente, soit qu'arrivant de la *via Bonnella* on entrevoie l'*arco de' Pantani* mettant son accent sur les marbres blancs du temple de Mars *Ultor*, soit qu'au bout du couloir du *Borgo* on ait la fascination de ce trou noir qu'on appelle la porte de bronze et qui donne accès à l'univers catholique pour arriver jusqu'aux pieds du Pape.

Mais rien ne vaudra les visions de la promenade à l'Aventin. On peut y monter par les sentiers buissonneux qui partent de la *via della Marmorata* et qui s'élèvent peu à peu au-dessus de la pyramide de Cestius, du cimetière protestant, de la porte Saint-Sébastien, et finalement de la plaine immense, et l'on redescend en ville par les pentes rapides de l'admirable route de Sainte-Sabine. Les mâts des pins parasols coupent l'écharpe de la montagne, les ruines flambantes du Palatin ouvrent leurs grottes béantes, et sur les ombres mystérieuses se découpe le graphique des cyprès impassibles; brusquement à un coude du chemin, la ville apparaît dans sa splendeur, s'étageant au pied du Capitole dont la tour commande tous les monuments. Une coupole neuve d'un blanc de neige brille au soleil, elle donne le sentiment de quelque chose d'incomplet et qui n'est pas à sa place. En la considérant avec attention, on voit qu'il lui manque ce qui couronne les autres : la croix. C'est la synagogue.

Nous voici rentrés à Rome. Il y aurait encore bien des rues à parcourir, bien des visions à rendre... Il faut s'arrêter, car la course serait sans fin; Rome n'est pas seulement la ville éternelle, elle est aussi la ville infinie.

Fernand Laudet.

CUIRASSÉS FRANÇAIS ET JAPONAIS

EN EXTRÊME-ORIENT

IL Y A TROIS SIÈCLES

Les événements qui se déroulent en Extrême-Orient, les combats acharnés que se livrent croiseurs et cuirassés, me suggèrent une étrange réflexion. C'est que le duel, si la nature n'y avait mis obstacle, aurait pu éclater trois siècles plus tôt, entre flottes également cuirassées. Deux nations possédaient en effet, dès l'époque du Bon roi Henri, des navires blindés, bien que l'histoire, dans sa myopie, n'ait pas encore relevé leur éphémère existence. De ces nations, l'une, à l'affût des derniers progrès de la science militaire, s'initiait déjà aux méthodes européennes : l'autre se mettait en mesure de conquérir la prépondérance en Extrême-Orient. C'était le Japon et c'était la France.

A travers les ice-bergs de la mer Glaciale, une expédition secrète armée aux frais de Henri IV s'avançait, cherchant une fissure pour gagner la Chine et réserver à notre pavillon le monopole du détroit polaire. Et comme les Orientaux ne respectent que la force, d'un coup, se serait déployée dans le Pacifique, drapeau fleurdelysé aux mâts, une flotte de 30 cuirassés. Et quels cuirassés! Des transatlantiques à blindage étanche, où du feutre tenait lieu des fibres végétales qui masquent, en se gonflant au contact de l'eau marine, les déchirures des œuvres vives des vaisseaux modernes!

Ce n'était point la première fois qu'il était question, en France, de navires blindés. A Bayonne, en particulier, nous possédions un *corau barbotat*, analogue à nos canonnières modernes, qui défendait, dès le milieu du seizième siècle, l'embouchure de l'Adour. Et un de nos capitaines de vaisseau, le Marseillais de La Salle, proposait en 1557 de défendre l'entrée de la Gironde par une forteresse flottante à l'épreuve du canon. Mais nous n'avions encore jamais appliqué le blindage à des bâtiments de haute mer de 4 à 500 tonnes, quand un « entrepreneur » vint offrir au roi Henri IV de construire trente bâtiments cuirassés à destination de l'Extrême-Orient.

Vous chercheriez vainement dans nos Annales maritimes son mémoire, qui devrait pourtant faire époque, car il contient un plan d'ensemble de la première flotte cuirassée. Tout y était prévu,

depuis le gabarit, le gréement, les vivres jusqu'aux citernes à eau et aux alambics à eau-de-vie.

Du vaisseau de guerre, le seizième siècle avait fait une merveille, à laquelle les peuples de l'Europe, à l'envi, avaient travaillé. Les Italiens et les Espagnols, en fragmentant la voilure, en la rendant plus maniable, avaient assoupli la manœuvre et donné au voilier une marche supérieure. Les Français et les Anglais avaient introduit à bord une artillerie à tir rapide, se chargeant par la culasse et mobile sur pivot, dont la mise en batterie automatique sauva peut-être en 1545 la flotte anglaise. Aux boulets, les Hollandais opposèrent « une robe de plomb », et c'est désormais le secret de la vogue de leurs constructeurs.

Mais sur eux, le devis présenté en 1605 à Henri IV constituait encore un progrès, car il préconisait l'emploi d'un blindage étanche minutieusement décrit : sur l'étrave, la quille, l'étambot et le gouvernail, un simple revêtement de plomb serti dans du fer. Partout ailleurs, la membrure de chêne, en planches de quatre pouces graduellement amincies de la quille aux bordages, était recouverte de planchettes goudronnées et enduites d'huile, de soufre et de chaux; une couverture de feutre d'Allemagne servait de cloison étanche entre le doublage intérieur et le blindage d'airain qui enveloppait tout le navire, depuis la quille jusqu'à un pied au-dessus de la ligne de flottaison. Contre une pareille cuirasse, les tarets ne pouvaient rien : « les brellins, sappinettes, caffre » et autres ordures glissaient sans adhérer et sans ralentir par conséquent la marche, ce qui rendait moins fréquente la mise du bâtiment en cale sèche. Enfin, les boulets ne pouvaient trouer cette triple enceinte : et le navire atteignait facilement une trentaine d'années, longévité double de la durée ordinaire.

Ces transatlantiques cuirassés n'avaient qu'un inconvénient : ils étaient lourds et, par le fait, leur limite de charge était promptement atteinte. Pyrard de Laval s'en était rendu compte lors du voyage du navire malouin *le Corbin*, en 1602 : encore *le Corbin* n'avait-il, au lieu d'un blindage étanche, qu'une simple robe de plomb. Pour l'alléger, Pyrard conseillait de ne plomber que les jointures des bordages, ainsi que le faisaient les Portugais : du fer blanc eût protégé les œuvres vives de la morsure des tarets.

La construction des trente cuirassés eût coûté au Trésor 4 millions et demi en trois annuités. Si la carte à payer était lourde, elle assurait à l'État une flotte de guerre supérieure, une artillerie de onze cent quarante bouches à feu et deux mille sept cents hommes d'équipage, dont l'entretien ne coûterait rien. Bien mieux, cette flotte constituait un placement de père de famille, puisque « l'entrepreneur » offrait de l'affréter, « de la prendre à fief », à

raison de 20,000 livres par navire et par voyage en Extrême-Orient. Que si le roi préférait opérer pour son compte, les deux tiers des bénéfices couvriraient rapidement ses débours, le reste formant la solde des équipages.

Encore des prélèvements sur la solde devaient-ils préalablement doter des œuvres de prévoyance sociale, dont il est pour la première fois question dans ce lumineux mémoire : tel un hospice pour les matelots infirmes; tel un collège avec chapelle, où seraient instruits les enfants de marins; enfin, une caisse de secours pour les temps de chômage et pour les familles des matelots en campagne.

L'état-major de la flotte cuirassée était, avec l'agrément du roi Henri IV, ainsi composé : capitaine général, Jacques Bron, capitaine en la marine du Ponant; contrôleur général à titre héréditaire, Jean de Mauconduit, sieur de Bunare; facteur général, X...

Mais « l'entrepreneur », l'auteur de cette œuvre de génie, qui ne fut réalisée dans tous ses détails que de nos jours, quel était-il? Quel nom se cachait sous ce modeste incognito? On ne peut le dire d'une façon précise. Mais il est presque certain que c'était un Hollandais : Pieter Lyntgens probablement, un armateur d'Anvers, qu'une scission pour une cause assez confuse avait détaché de la Compagnie néerlandaise des Indes. Il était anabaptiste, et, en raison de ses opinions religieuses, il aurait condamné, paraît-il, la guerre que ses compatriotes soutenaient contre les colonies portugaises. Le paradoxe serait assez curieux que le plan de la première flotte cuirassée fût dû à un contempteur de la guerre!

Si perfectionnés pour l'époque que fussent nos projets de constructions navales, nous étions devancés par les Japonais. Dans les mers de Chine évoluait un de leurs cuirassés lancé dans les premières années du dix-septième siècle. Sous sa carapace blindée et trouée de sabords pour les canons, un système propulseur, formé de rames en fer, était actionné par deux douzaines d'hommes, qui manœuvraient complètement à couvert. Un officier anglais, le major Field, auquel je laisse le mérite et aussi la responsabilité de cette découverte sensationnelle, a même trouvé la reproduction du cuirassé dans un antique manuscrit oriental.

Quelque étrange que la nouvelle ait pu paraître, elle ne me causa personnellement aucune surprise, car elle n'est point invraisemblable. Elle prouverait simplement que, dès lors, les Japonais montrèrent pour les idées européennes ce merveilleux esprit d'assimilation dont nous constatons aujourd'hui les fâcheux effets. Ils avaient pour maîtres, dans l'art de la guerre navale, les mêmes maîtres que nous. En 1609, les Hollandais avaient établi une factorerie sur le détroit de Corée, à Firando, vis-à-vis de l'île Ikki.

Et, pour supplanter les Portugais, ils avaient ébloui les fils de l'Empire du Soleil Levant, en les mettant au courant des inventions les plus modernes. Ils leur avaient enseigné le secret de la fonte des canons : et par la découverte du major Field, on voit qu'ils leur apprirent aussi l'usage des vaisseaux cuirassés. Le prototype japonais des monitors dérive, en ligne directe, de la fameuse *Arche de Delft* dont les Hollandais s'étaient servis en 1575 pour combattre Alexandre Farnèse, navire blindé et actionné à bras par une machinerie interne.

Entre Français et Japonais, aussi formidablement armés les uns que les autres, l'hypothèse d'une rencontre n'était point improbable. Deux cuirassés malouins, le *Corbin* et le *Croissant*, avaient pris dès 1601 la route d'Extrême-Orient. Et si l'un s'était échoué aux Maldives, une nuit que les hommes de quart avaient succombé au sommeil, si l'autre n'avait pas dépassé Sumatra, ils devaient avoir pour relève toute la flotte des transatlantiques cuirassés. Et ce qui rendait presque inévitable un choc avec les Japonais, c'est qu'il n'était plus question de contourner l'Afrique et l'Asie pour pénétrer dans le Pacifique, mais d'arriver directement en Chine par la mer Glaciale.

La genèse des explorations françaises au pôle est des plus curieuses. Elle date de l'expédition de Jean Sauvage et Du Renel à Arkhangel, du jour où le toast porté à la France par le gouverneur de cette ville russe, en 1586, inaugura l'ère des relations amicales entre les deux peuples. C'est par la mer Blanche qu'un facteur, établi à Moscou, exporta désormais, à destination du Havre et de Caen, les productions de l'empire des tsars. Melchior de Moucheron, ainsi s'appelait-il, appartenait à une tribu de treize enfants, issue d'un gentilhomme français et d'une riche héritière de Middelbourg. Comme par une sorte de prédestination, deux de ses frères et lui, baptisés des noms des rois Mages, se sentirent attirés vers l'Orient : l'étoile polaire fut leur guide. Balthasar, mettant à profit les opérations commerciales de Melchior, organisa une ligne de navigation entre Middelbourg et la mer Blanche. Puis, l'idée lui vint d'essayer de pousser jusqu'en Chine à travers l'océan Boréal. Il avait à son service des gens éprouvés, Cornelis Corneliszoon Nai, familiarisé depuis plusieurs années avec la route d'Arkhangel, Pieter Dirckszoon Strickbolle, pilote habile, et François de La Dale, versé dans les langues slaves à la suite de nombreux séjours en Russie. Il leur confia le *Swan*, auquel le syndic de la Frise et les marchands d'Amsterdam adjoignirent trois autres bâtiments, pour chercher le passage polaire. L'expédition appareilla le 5 juin 1594.

Un peu avant d'arriver à la Nouvelle-Zemble, elle apprit, par les mariniers de l'embouchure de la Petchora, qu'il était possible de

traverser l'océan Boréal, pourvu que les navires fussent à l'épreuve du choc des glaces et des redoutables ébats des baleines. Doublant donc la Nouvelle-Zemble, l'expédition pénétra dans la mer Tartare et s'avança sur la côte sibérienne jusqu'à certaine pointe, qui fut nommée la pointe des Idoles. De toutes parts, s'élevaient, par centaines, des statues de bois aux formes étranges, qui n'étaient peut-être que les troncs d'arbres rabougris de la végétation boréale, ébranchés par les ouragans. Des sauvages ostiaks trouvés non loin, on ne put tirer aucun renseignement; aussi jugea-t-on bon d'arrêter là le voyage. Telle est la version du fameux voyage de Nai et de Barendsz selon le chroniqueur Agrippa d'Aubigné, qui met en vedette non point les explorateurs, mais l'instigateur de l'entreprise.

Echec et mat de ce côté, Balthasar de Moucheron tenta ailleurs la fortune, en prenant une part prépondérante dans l'organisation des expéditions hollandaises aux Indes Orientales par la voie du sud. A Moucheron, succéda, dans la recherche du détroit polaire, un autre Français. Originaire de cette ville de Tournai, dont les habitants, se plaisait-il à répéter, ont tous la fleur de lys dans le cœur, le célèbre Isaac Le Maire avait mis au service de ses hypothèses cosmographiques son puissant outillage d'armateur : et en 1608, il s'entourait de renseignements sur le passage nord-est.

Le géographe Plancius, consulté, soutenait qu'il devait exister, du côté du nord, une fissure analogue au détroit de Magellan. C'était aussi l'opinion d'un pilote d'une expédition hollandaise partie trois ans auparavant, et que les ice-bergs avaient arrêtée à la Nouvelle-Zemble, par 73° de latitude. Le pilote pensait qu'il eût été préférable de gouverner droit au nord, au lieu de longer la côte, et d'entrer hardiment dans les mers polaires : on les eût trouvées libres à cause de la profondeur et de l'impétuosité des flots.

L'arrivée à Amsterdam d'un pilote anglais, qui, par deux fois, en 1607 et 1608, avait tenté le passage du nord-est, vint fortifier cette hypothèse. Il était parvenu jusqu'à 81° de latitude, à l'extrémité la plus reculée du Spitzberg : et plus il approchait du pôle, plus le froid allait en décroissant; tandis qu'il n'y avait point d'herbe à la Nouvelle-Zemble, il avait vu, par les 81°, des animaux qui paissaient. Le géographe Plancius confirmait le récit d'Henry Hudson, — car le pilote n'était autre que ce célèbre navigateur, — par cette observation que les rayons du soleil, luisant cinq mois de l'année au pôle, devaient donner au terroir, si faibles qu'ils fussent, une température modérée. Un petit feu continuel, ajoutait-il, réchauffe plus qu'un grand feu aussitôt éteint. Il pensait qu'en s'avançant jusqu'aux 81°-83° de latitude, on trouverait la mer libre et que, par le détroit d'Anian, en suivant la côte orientale de la

Tartarie, on gagnerait la Chine, le Japon, les Moluques. Le résultat pratique eût été immense : au lieu de trois ans, le voyage à l'Insulinde, aller et retour, eût duré six mois, et cela sans l'aléa d'une rencontre avec les Espagnols ou les Portugais.

Mandé à Amsterdam par les directeurs de la Compagnie des Indes, Hudson fut longuement interrogé par eux sur ses explorations. Il satisfit si bien à leurs questions, qu'il obtint la promesse d'être employé par eux à un nouveau voyage de découverte, mais seulement en 1610.

On était en janvier 1609. C'était condamner à une existence difficile Henry Hudson, que ne soutenait plus la Compagnie anglaise qui l'avait employé. Isaac Le Maire s'aboucha secrètement avec lui et fit demander en même temps au président Jeannin s'il ne plairait pas au roi de France de patronner l'explorateur. Lui-même fournirait vaisseau et équipage, à moins que le roi ne voulût y embarquer quelques marins. Il ne demandait, en fait de subsides, que 4,000 écus, insinuant toutefois qu'une prime de 24,000 livres était attachée par les Etats de Hollande à la découverte du détroit polaire. Si Henri IV agréait la proposition, il faudrait se hâter, afin que l'expédition partît en mars au plus tard et ne se laissât point surprendre au pôle par l'hiver.

Jeannin écrivit incontinent à la Cour... Il n'avait pas cacheté sa lettre qu'une dépêche de Le Maire arrivait. Tout était éventé : les directeurs de la Compagnie des Indes, craignant d'être devancés, étaient revenus sur leur décision et avaient engagé Hudson séance tenante : le pilote allait partir incessamment. Malgré ce contretemps, Le Maire maintenait ses offres à Henri IV : il avait à sa disposition un autre pilote, plus expérimenté, qui n'était plus à son coup d'essai. La réponse du roi, en date du 28 février, approuvait en tous points le projet du « marchand d'Amsterdam ». Bien qu'incertaine, Henri IV estimait l'entreprise si honorable et si utile qu'il n'hésitait pas à y engager, le cas échéant, son nom. Un pouvoir en blanc était remis pour le capitaine, solde double promise à l'équipage, avec prime en cas de réussite. Toute diligence fut faite pour mettre à la voile au printemps, de façon à suivre de près Henry Hudson, qui appareillait au Texel le 6 avril.

Un des frères d'Isaac Le Maire vint présenter à nos plénipotentiaires à La Haye le futur explorateur, dont le nom était tenu secret. C'était un homme fort entendu en fait de navigation et d'autant plus désireux de satisfaire Henri IV qu'il espérait être employé à de plus grandes entreprises. Notre ambassadeur Jeannin solda sans discuter les frais d'armement, de beaucoup supérieurs au devis, et versa à la famille que le pilote laissait derrière lui à La Haye, un secours de trois cents livres. La patente de navigation,

délivrée par le prince Maurice de Nassau, portait comme nom d'affréteur Isaac Le Maire, qui était effectivement intéressé dans l'entreprise pour une somme de dix mille livres. Personne, à part les frères Le Maire, ne savait que le voyage se faisait au nom du roi de France. Seulement, le passage du nord-est trouvé, l'expédition arborerait la bannière fleurdelisée et reviendrait tout droit en France; en cas contraire, elle atterrirait en Hollande. Tout étant bien convenu de part et d'autre, le 5 mai 1609, l'explorateur Kerckoven mit à la voile.

Et plus jamais nous n'eûmes de ses nouvelles.

Cependant, en France, on avait escompté un succès. Il s'était formé secrètement une *Compagnie du pôle arctique*, non pas pour découvrir le pôle, mais pour l'occuper. Frère Michel Poncet de La Pointe en était le chef. A la traversée du détroit polaire, on paierait un droit de transit de 2 pour 100 pour l'entretien des garnisons des deux forts bâtis sur les rives. Nul vaisseau ne franchirait la passe sans un certificat de Poncet et sous un autre pavillon que le drapeau français. En cas de contravention, il serait confisqué : le produit de la vente serait partagé également entre le roi, l'amiral, la Compagnie et le capitaine du détroit. Tout ecclésiastique, tout gentilhomme pourrait négocier en Extrême-Orient sans déroger; les trois premières années, franchise de tous droits était accordée aux navires français. Un brevet de consul, analogue à ceux de nos représentants dans les Echelles du Levant, serait délivré pour l'Extrême-Orient à Poncet, qui réclamait en outre le pouvoir d'arborer ses propres armes au-dessous du drapeau fleurdelisé et d'imposer au détroit polaire son nom. La Compagnie, enfin, demandait le remboursement de ses avances en cas de réussite, à raison de 30,000 livres; il n'en coûterait rien au Trésor; les usuriers, aux frais de qui le roi venait de doter la princesse de Conti, paieraient encore, comme rançon de leur métier criminel, un peu de gloire à la France.

Ai-je besoin de dire qu'il n'y eut point de détroit de Poncet? Mais ces conceptions chimériques eurent l'heureux résultat de provoquer parmi nos marins une vive curiosité pour les mers polaires. Et telle y fut l'affluence de nos chasseurs de baleines qu'on put baptiser un instant le Spitzberg du nom de *France arctique*. Les glaces nous empêchèrent de passer outre : et ce fut à un obstacle de la nature que nous dûmes, il y a trois siècles, de ne pas voir nos cuirassés entrer en collision avec les cuirassés japonais.

Ch. DE LA RONCIÈRE.

AU PAYS DE « LA VIE INTENSE »[1]

II

IDÉES ET VUES CANADIENNES. — CHEZ LES IROQUOIS
L'ÉVÊQUE DE ROCHESTER

Montréal. — Un dimanche avec les Indiens. — Les éléments français et anglais. — Répercussion de notre politique antireligieuse. — Analyse du patriotisme canadien. — La station iroquoise d'Oka. — La capitale du *Dominion.* — Avenir et colonisation. — La forêt vierge et les Mille Iles. — Itinéraire imprévu. — Séminaire modèle. — Un évêque réactionnaire aux Etats-Unis.

Nous sommes venus en Amérique moins pour voir le pays que les habitants. Puisque l'été les retient encore à la campagne, allons le finir dans le Nord, dirigeons-nous vers le Canada. Est-il, du reste, possible de se trouver pour la première fois de l'autre côté de l'Atlantique sans s'offrir un pèlerinage, si court soit-il, à cette lointaine portion de la vieille France [2]?

Gracieusement étendue entre la colline boisée d'où elle tire son nom, et les eaux larges du Saint-Laurent; intéressante comme une ville d'Europe, qu'elle semble être avec son histoire de presque trois siècles; riche, aérée, vivante, confortable comme une ville, qu'elle est bien, de notre âge et du Nouveau-Monde, Montréal constitue sans nul doute, en même temps que le centre le plus important du Canada français et de tout le Dominion, l'un des plus agréables séjours d'Amérique. Le climat en est délicieux et réconfortant, sec l'hiver comme l'été, à peine humide quelques semaines de printemps à cause de la fonte des neiges. Le ciel, en ce début de septembre, y sourit bleu et pur comme au-dessus des lacs milanais, et il nous charme d'autant plus que nous sortons de l'atmosphère un peu lourde et humide de la côte Atlantique. Mais, de l'avis de tout le monde, la saison froide est ici la plus saine, la

[1] Voyez *le Correspondant* du 10 février 1904.
[2] Pour ne pas abuser de l'hospitalité du *Correspondant*, je ne dirai rien du séjour à Boston.

plus pittoresque, la plus animée; et c'est principalement de novembre au mois d'avril qu'il fait bon vivre à Montréal.

L'une de nos toutes premières visites est pour le Mont-Royal, qui a donné son nom à la ville. C'est un des parcs les mieux situés du monde, et de son belvédère la vue s'étend sur toute la cité, sur le large ruban bleu dont l'enserre le Saint-Laurent, sur les très vastes plaines que ferment au loin les Adirondacks et les Montagnes Vertes. Si, du parc, on se dirige, par des chemins ombragés de grands arbres, vers le cimetière, on découvre la vallée de l'Ottawa, le lac des Deux-Montagnes, le lac Saint-Louis et l'ensemble de l'île où Montréal continue son expansion. Mais le cimetière lui-même, surtout quand c'est le premier qu'on voit en Amérique, frappe singulièrement l'attention. On n'y sent point de tristesse; les tombes forment de petits parterres; des routes serpentent, où l'on se promène à pied, en voiture, comme dans tout autre jardin public. Et, au fond, n'est-ce pas de la sagesse? Pourquoi voir dans la mort, au lieu d'une simple phase de notre destinée, l'irrémédiable catastrophe?

Le panorama de Montréal nous en paraît plus intéressant que la visite détaillée, et de celle-ci je ferai grâce au lecteur, malgré la conscience que je mis à voir la cathédrale, Notre-Dame, le grand et le petit séminaires, l'université Laval toute française, l'université Mac Gill au système anglais, et divers autres monuments, églises ou institutions.

Les amis qui m'ont reçu ne manquent pas de m'offrir l'émotion classique des rapides de Lachine, les plus courts (ils n'ont que trois milles), mais les plus rudes qu'offre le Saint-Laurent. Chaque matin et chaque soir, le chemin de fer et le tramway, en canadien *char* et *petit char*, amènent au bourg de Lachine des touristes curieux de sensations. On prend le steamer qui fait le service régulier depuis Toronto, et l'on attend son petit danger. Bientôt le navire approche des rapides; il lui faut accomplir une descente de quarante-cinq pieds entre des rochers à fleur d'eau. La chute, heureusement, se partage en plusieurs tourbillons; mais le passage de l'un à l'autre ne laisse pas que d'être « excitant ». Plonger trois ou quatre fois de suite sans du tout se redresser, pendant qu'autour de soi les eaux écument sur des récifs, voilà qui pouvait autrefois donner de sérieuses inquiétudes malgré l'habileté des pilotes Indiens. Mais depuis longues années cela manque d'accidents; et il y a un peu de ridicule à s'y exposer ainsi sans motif avec l'espérance qu'ils ne se produiront point. Il s'en faut, cependant, que je regrette les quelques heures de cette expédition. Rien de plus majestueux que le coucher du soleil par où elle se termine. D'un côté, le Saint-

Laurent fait une sorte de lac rouge; de l'autre, Montréal dresse en silhouettes noires les navires de son port, les murailles de ses docks, et les clochers d'innombrables églises où sonnent les *Angelus*. Le crépuscule s'emplit de beauté, de douceur, de religion, de sérénité. C'est là que je commence à aimer le Canada. Chaque pays a une âme; tant qu'on ne l'a pas sentie palpiter en soi, on ne le comprend pas. L'âme canadienne, à laquelle j'avais peur de rester réfractaire, pénètre dans mon âme ce soir. Le Canada est la région des lacs immenses, des forêts vierges et des neiges sans fin. Son fleuve est le roi des fleuves. Ses espaces sont illimités. Il touche au pôle inerte, à l'Amérique exubérante, à l'Océan qui baigne l'Europe, à l'Océan qui baigne l'Asie. Aux mondes surpeuplés il offre gratuitement ses territoires neufs, et l'avenir est sien. L'avenir est sien, et cependant c'est lui qui garde, comme un bon génie, le trésor traditionnel d'un vieux pays appelé France; que dis-je? par ses restes de peuples primitifs, il fait rêver aux siècles sans histoire. Le Canada, pour l'âme et pour les yeux, est le pays des grands horizons.

*
* *

Si l'on voulait errer dans les glaces du Nord, dans les forêts de l'Est et du Centre, dans les montagnes de l'Ouest, on rencontrerait, fort nombreux encore, des Esquimaux, des Algonkins, fidèles à leurs anciennes conditions de vie. Le Canada, aujourd'hui, renferme plus de cent mille Indiens, — pour leur garder ce nom, d'ailleurs très impropre, mais que l'usage impose [1]. Si le plus grand nombre sont encore à l'état sauvage, certains groupements, bien protégés par les pouvoirs publics, s'adaptent peu à peu aux habitudes civilisées. Non loin de Montréal, dans un village nommé Caughnawaga, se trouve une importante réserve d'Iroquois. A mon désir d'y faire une visite, mes amis cèdent d'autant plus volontiers qu'eux-mêmes n'y sont jamais allés. Nous prenons le train de neuf heures un dimanche matin, et, vers les dix heures, descendus à une simple halte, nous commençons à chercher nos sauvages. Un assez mauvais chemin nous conduit, par des champs de légumes [2], aux abords d'un village banal, où s'espacent, entourées de jardinets, des maisons qui

[1] Le *Statistical Year-Book of Canada for* 1902, publié à Ottawa en 1903, donne exactement le chiffre de 108,112. Depuis quelque temps, leur nombre augmente chaque année, dans des proportions assez faibles, mais constantes.

[2] Les Iroquois de Caughnawaga vivent de l'exploitation du petit domaine qui est concédé à chaque famille, de la part de jouissance qui leur revient sur ce qui reste de terres communes, enfin du salaire que gagnent quelques hommes en travaillant aux fabriques de Lachine. Ce dernier trait est fort récent et regardé comme d'un bon augure.

rappellent assez la plus vilaine banlieue de Paris. Est-ce Caughnawaga, est-ce le Bas-Meudon? Tout est fermé. Les rares enfants qui apparaissent ici ou là, s'éloignent quand nous approchons. Nous supposons que c'est l'heure de l'office et pensons à demander l'église. Mais à qui, et dans quel langage? Fermement résolus, et pour cause, à ne pas dire un mot d'iroquois, nous abordons en français la première personne que nous rencontrons. Elle nous répond en anglais qu'elle ne comprend pas. On s'explique alors, et sur ses indications nous nous rendons à la messe. Le prêtre en est à la préface. Nous tâchons, le plus discrètement possible, de trouver des places, et me voilà sur un banc entre deux dames fort recueillies. Leurs vêtements sont de paysannes endimanchées, mais leurs figures me semblent du plus pur iroquois. Tout heureux de cette constatation, je fais taire, pour le présent, ma curiosité, et je m'unis à la prière commune. Une fois de plus, je savoure la joie profonde, étant catholique, de retrouver partout ma religion, la seule universelle, telle ici qu'à Paris, à Cologne, à Rome, telle qu'elle renaît en Angleterre et en Norvège, qu'elle subsiste en Palestine où elle prit naissance, qu'elle se répand en Australie avec le progrès du monde. Et quand, soudain, l'assistance à demi sauvage qui m'entoure élève sa voix pour les chants liturgiques, peu m'importe le son inconnu et rude des syllabes qu'elle prononce, je sais que les mots traduisent une pensée qui est mienne, que ces accents de louange et d'amour s'adressent au même Dieu que j'adore. Et il me plaît qu'ils chantent en leur langue incompréhensible; notre communion de prières ne m'en paraît que plus haute et plus idéale.

Nous sortons de la grand-messe mêlés à la foule. Nous la trouvons nombreuse, et cependant quelqu'un nous dit que la moitié de la paroisse est allée en pèlerinage à Sainte-Anne de Bellevue. Les costumes sont ceux qu'on porte chez nous, avec des couleurs un peu plus voyantes, des tons un peu plus criards; mais, heureusement, les physionomies ne déçoivent pas notre attente. Si presque partout on devine le mélange des races, il n'est pas de figures qui ressemblent tout à fait aux Européens, et plusieurs répondent sans nulle atténuation au type classique de leur race : cheveux noirs et rudes; pommettes et nez saillants; lèvres minces; teint cuivré de rouge et de vert; mais surtout, dans les yeux enfoncés sous un front étroit, des prunelles énormes et luisantes comme des escarboucles. C'est par l'expression des yeux que volontiers je classerais les hommes. Tant que ceux-ci conserveront un tel regard, ils seront autres que nous. Dans cette foule plutôt laide, je distingue une jeune fille d'une étonnante beauté :

taille harmonieuse, figure douce et fraîche, les yeux modestement baissés. Soudain elle me regarde; la voilà transformée en Indienne féroce! Combien de siècles de christianisme seront-ils encore nécessaires pour adoucir ces terribles natures, et dureront-elles assez pour se fondre en nous? Mille et mille ans de vie errante dans la forêt vierge ont incrusté jusqu'au fond de l'âme, dans toutes les fibres du corps, la sauvagerie indélébile.

Peut-être, et je le souhaite de tout cœur, peut-être me suis-je trompé. Après le repas, que nous prenons chez le missionnaire en unissant nos provisions et son déjeuner, nous faisons avec lui visite à quelques familles. On nous reçoit aimablement, on nous répond avec politesse, on nous montre les pauvres meubles, les chromos encadrés, les objets fabriqués pour vendre, et on nous laisse approcher des enfants. Cependant, je ne me sens pas à l'aise. Ce rôle de curieux est pénible et lourd; je crains d'être indiscret, je revois les yeux fauves.

Apercevant une fillette d'une dizaine d'années qui mène son petit frère par la main dans la rue, je laisse ma compagnie et marche pour les rejoindre. Ils se laissent aborder sans effroi; nous échangeons quelques mots d'anglais et quelques sourires. La situation se détend.

Elle va devenir excellente, si j'en juge aux avances que me fait à l'improviste un grand diable d'Iroquois qui arrive entre trois jeunes gens des Etats-Unis. « Bonjour, mon savant confrère! » s'exclame-t-il en me tendant sans façon la main. Très intéressé, j'accepte son *shake hands* et je lui retourne son étrange salut. « Moi, Big John; ces savants confrères, des Américains. Et toi? » Je lui réponds en me présentant comme Français de Paris, ce qui produit son petit effet.

Les jeunes gens, qui ont sans doute épuisé les conversations du grand Iroquois, m'en abandonnent la complète jouissance. « Toi Français? Moi *speak* français », commence-t-il sans souffler; et le voilà qui, dans la plus étonnante mixture de notre langue et de l'anglaise, me raconte son histoire. D'abord, il a vu la *Queen of England*, et c'est vrai : « *It is true*, Big John pas blaguer. » La reine lui a donné elle-même son portrait, avec signature, sa propre signature de reine. Il a été pilote des rapides du Saint-Laurent. Il a été emmené en Angleterre, je ne comprends pas bien pourquoi, ni en quelles circonstances; à ce qu'il me semble, quand il était jeune et comme champion de jeux ou de courses. On l'a conduit à Windsor, et ce qu'il répond à deux ou trois demandes que je lui fais à ce propos prouve que c'est réel : « Big John pas blaguer. » La reine lui a touché la main, oui, cette main! oui, la reine! Aussi,

quand il est revenu, lui modeste, mais lui faire grands discours aux autres Iroquois. C'est bien dommage que sa femme soit absente, retenue auprès d'une de ses filles malades; sans cela, il conduirait chez lui ses savants confrères. D'ailleurs on lui a offert 250 piastres pour le portrait de la reine et il n'a pas voulu le donner. Ce sera pour ses enfants quand il sera en Paradis, « parce que, si Big John ne va pas en Paradis, il y en a bien d'autres qui n'iront pas, n'est-ce pas, mon savant confrère? — Bien sûr, mon savant confrère. » Et du coup, je perds mon sérieux. Où a-t-il pu prendre ce titre baroque? Dans quel discours, aux portes de quel congrès, l'a-t-il saisi au vol et fixé en sa tête comme la marque distinctive des gens bien élevés?

Big John, à tort, prend mon rire pour du scepticisme. « Viens *to home*. Montre à toi portrait de la *Queen*; Big John pas blaguer. » Aucune proposition ne pouvait me plaire davantage, et je l'accepte, tout en protestant de mon entière confiance. Seulement, avec le portrait, je voudrais voir autre chose : « Tu n'es pas allé chez la reine dans ce costume-là? — *Of course*, non. — Tu avais ton costume d'Iroquois? — J'avais. — Tu l'as encore? — *I have*. — Tu vas me le montrer? — *Yes*, mon savant confrère. — Tu vas le mettre devant moi? — Si plaisir à toi. » Et ce disant, nous atteignons la maison de Big John. Je n'en ai pas vu dans tout le village qui soit si mal tenue; mais soyons indulgents, sa femme est absente. Big John se précipite pour chercher le portrait; il ne le trouve pas. Il fouille tout, bouleverse tout, mais inutilement. Sa déconvenue fait peine : « Big John pas blaguer! » répète-t-il à maintes reprises, et c'est tout juste s'il ne pleure pas. Je le console de mon mieux; je lui dis que je ne mets point sa parole en doute, que je suis sûr « qu'il ne blague pas », qu'il a réellement le portrait de la reine, mais que j'en ai déjà vu plusieurs et que je ne regretterai rien s'il me fait voir son beau costume. D'un bond il monte au grenier; au bout de deux minutes, je le vois redescendre avec son haut bonnet à plumes et son justaucorps étincelant de paillettes et d'ornements variés. Il se redresse fièrement : son regard, le mouvement de ses lèvres, tout marque les distances; je me sens très petit garçon et je vois bien que ce n'est plus le moment de le traiter de confrère, moi pauvre « face pâle ». En vain Big John a repris son paletot et son chapeau de paille; le courant de sympathie est interrompu; nous nous quittons très poliment, mais ce n'est plus l'amitié de tout à l'heure.

Je rentre à l'église juste pour l'heure des vêpres. Par un privilège spécial aux missions de Caughnawaga, de Saint-Régis, d'Oka et d'Oneida, elles sont chantées en iroquois, mais c'est un privi-

lège que nos oreilles n'apprécient guère. Je n'ai jamais rien entendu d'aussi dur, d'aussi monotone que ce pauvre idiome; il semble n'enfermer qu'une dizaine de sons, dont les trois quarts de gutturaux et le reste en nasales.

Après les vêpres, nous visitons en détail l'église. Elle est grande, jolie, bien entretenue; on s'y croirait, dis-je au missionnaire, dans une paroisse de canton français. Il me répond qu'elle fut, en effet, bâtie par les Français au dix-septième siècle, et que le maître-autel, dont les boiseries fort belles, encore qu'un peu lourdes, attirent notre attention, fut envoyé de Paris au nom de Louis XIV. Nous ne nous attendions guère à trouver ici des souvenirs du grand roi. Un souvenir d'autre genre, mais aussi intéressant, nous est montré dans la sacristie : c'est la ceinture symbolique qui fut envoyée aux Iroquois encore païens par une tribu déjà convertie, à la fois comme un signe d'alliance et comme exhortation à embrasser le christianisme : une croix représente la doctrine véritable; de baroques dessins en zigzags représentent les ruses du démon auxquelles on se doit soustraire.

Enfin, comme nous allions prendre congé, le missionnaire nous montre un portrait de M. et de Mme Botrel qui sont venus au Canada cette année même et qui, ayant d'avance annoncé leur visite à Caughnawaga, y ont été reçus en grande pompe. Les Iroquois, charmés de leurs belles voix, leur ont attribué des noms expressifs et qui se lisent au bas de la photographie : « Au cher curé de Caughnawaga et à ses braves et accueillants paroissiens. Souvenir de Rohatico et de Ouikourico [1]. » A cette dédicace le poète breton a ajouté : « Vive Dieu! vive la patrie! » et le quatrain suivant, qui ne vaut pas ses meilleures ballades :

> Bien souvent avec ma « bourgeoise »
> Je parlerai du Canada
> Et de la Réserve Iroquoise
> Qui m'attend à Caughnawaga.

La journée s'avance. Nous passons en bac le large Saint-Laurent, et un « char » électrique nous reconduit à Montréal. J'arrive en retard chez les Sulpiciens de Notre-Dame où je dois dîner. L'accueil n'en est pas moins affectueux. On s'intéresse à nos impressions de Caughnawaga, et plusieurs vicaires, d'âge respectable, me parlent du temps qu'ils ont passé jadis dans les missions d'Iroquois tout à fait sauvages. Ma rencontre de Big-John rappelle à un vieux prêtre le souvenir que voici : « Vers 1860, peu de temps après une visite

[1] Le premier de ces noms signifie *la Douce*, et le second *celui qui chante bien*.

que le prince de Galles avait faite au Canada, j'arrivais à un campement non loin de Toronto, lorsqu'un des chefs sauvages se mit à courir au-devant de moi et à me crier avec des gestes frénétiques : « *Rakeni*, *Queen* son garçon *raksatio*, *akwa raksatio* », c'est-à-dire : « Mon père, le garçon de la reine est un bon garçon, « un très bon garçon. » Le prince avait serré la main à ce brave sauvage. » Mais ce qui me frappa le plus dans les récits du missionnaire fut ce qu'il m'affirma de la profonde fierté de race qu'éprouvent les Indiens. Il voyait encore l'un d'entre eux, converti cependant au catholicisme, se dresser menaçant devant lui, un jour qu'il lui avait fait des reproches très vifs, et s'écrier d'un ton de suprême orgueil : « Tu oublies que je suis un Sauvage ! » Mais, à vrai dire, où est le peuple qui ne se croie le premier du monde? Je ne l'ai trouvé ni chez les Arabes ni chez les Lapons; je ne l'ai trouvé ni en Allemagne ni en Italie, ni en Norwège ni en Espagne, ni en France ni en Angleterre; je ne l'ai pas trouvé à Washington.

*
* *

Si intéressants qu'ils nous apparaissent, les Iroquois ne tiennent cependant pas, au Canada, la toute première place. A qui appartient-elle? A l'élément français ou à l'élément anglais?

La question, il ne faut pas nous le dissimuler, ne se poserait même point si l'on regardait l'ensemble du Canada. Des neuf provinces, en comptant pour une les *territoires* du nord-ouest, des neuf provinces qui forment le Dominion, une seule, celle de Québec, est en majorité composée de Français; et, sur les 6 millions d'habitants de la colonie totale, ce n'est pas plus du tiers qui parle notre langue. La fécondité justement vantée de nos compatriotes d'outre-mer ne suffit pas à lutter contre l'immigration irlandaise, anglaise et américaine. La ville de Québec et presque toutes les campagnes du bas Canada nous restent bien acquises; mais à Montréal déjà, les Français ne jouissent plus que d'une faible avance; et à mesure qu'on se dirige vers l'ouest, on se sent davantage en pays anglais. Dans la province même de Québec, pour être les plus nombreux, nous ne sommes pas en toutes choses les plus influents. Si, par exemple, les carrières libérales sont nôtres, ce n'est pas nous, en général, qui sommes à la tête des plus grandes entreprises, surtout lorsqu'elles exigent d'importants capitaux. Notre langue n'est pas comprise de tout le monde, les Anglais refusant de l'apprendre, tandis que la leur est, en ville du moins, d'un usage universel. Le vieux curé de ma paroisse qui, par exception, ne la sait point, convient que c'est une grande gêne

pour son ministère, et il s'estime fort heureux que ses vicaires ne soient pas dans le même cas. Presque tous les enfants de parents français parlent anglais sans difficulté : Est-ce à dire que la langue française soit en danger de disparaître? Non pas; mais, ce qui est fort remarquable, elle se maintient par un effort conscient, bien plus que par le jeu des lois naturelles. La race française au Canada veut parler français; et rien, heureusement, ne fait prévoir que là-dessus elle change d'avis.

Le catholicisme, par le fait même qu'il groupe étroitement ses fidèles et qu'il continue à user du français dans ses relations avec eux, dans les prédications, dans les catéchismes, dans les livres de prières, dans l'éducation des séminaristes, le catholicisme favorise beaucoup cette vitalité de notre langue. Quand les statistiques nous disent qu'il y a au Canada deux millions de catholiques, nous pouvons, approximativement, et défalcation faite de la population irlandaise, prendre ce chiffre pour le nombre d'habitants qui parlent français. Et en même temps qu'il maintient l'idée et la langue françaises dans le Canada oriental où elles sont établies depuis trois siècles, le catholicisme est à peu près seul à les faire pénétrer dans l'Ouest. Là encore, la France est représentée par ses prêtres et ses religieux. Dans la province archiépiscopale de Saint-Boniface, qui comprend, avec le diocèse du même nom, les diocèses suffragants de New-Westminster et de Saint-Albert, puis les trois vicariats apostoliques d'Athabaska, de Mackenzie et de Saskatchewan, — c'est-à-dire, en somme, dans tous les territoires neufs, — les six évêques sont membres d'une Congrégation française, celle des Oblats de Marie Immaculée, qui naguère desservait le sanctuaire du Vœu national à Montmartre, et qui a été dissoute par la loi de 1901. Parmi les congrégations françaises ayant naguère leur maison-mère en France, et propageant au Canada, avec le catholicisme, l'influence française, nous citerons : les Basiliens, établis à Toronto au nombre de plus de 50; les Pères du Saint-Sacrement, établis à Montréal au nombre de 72; les Dominicains de la province de Paris, établis à Saint-Hyacinthe, à Ottawa et à Montréal; les Eudistes, à Halifax; les Franciscains de la province de France, à Montréal; les Chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception, qui ne possèdent pas moins de 16 maisons au Canada; les Pères de la Compagnie de Marie, établis dans les archidiocèses de Montréal, de Kingston et d'Ottawa; les Sulpiciens, fixés à Montréal depuis 1657 et chargés de deux grandes paroisses en même temps que des séminaires où ils instruisent 302 étudiants de théologie, 106 étudiants de philosophie, 350 élèves de l'enseignement secondaire; les Clercs de Saint-Viateur, qui, dans leurs divers établis-

sements, n'ont pas moins de 5,060 élèves; les Frères de Saint-Gabriel, avec 1,150 élèves; les Frères de Ploërmel, avec 12 établissements; les Frères de la Congrégation de Marie, qui ont des écoles à Winnipeg et à Saint-Boniface; les Maristes, qui dirigent des collèges dans les diocèses de Montréal, Québec, Chicoutimi, Saint-Hyacinthe et Valleyfield. Nous ne parlerons pas, faute de place, des congrégations de femmes, encore plus nombreuses. L'énumération paraît suffisante. Si nous ajoutons que tous ces ordres, à l'exception des Sulpiciens, sont maintenant supprimés en France, on en déduira sans peine la diminution d'influence et de prestige qui en résulte pour nous dans le Canada. Il est toujours parlé du dommage qu'une telle politique nous cause en Orient; cette fois, il s'agit de contrées bien autrement importantes, et qui, si elles présentent moins de souvenirs dans le passé, voient s'ouvrir devant elles un splendide avenir de prospérité. Nous ne perdons pas ici que de la gloire; nous y perdons de la vie. Et quand on songe aux destinées futures de l'Ouest canadien, et quand on se dit, que de propos délibéré, nous détruisons le seul moyen d'action que nous y puissions avoir, que nous y ayons pour rien, l'esprit en demeure confondu.

Il est un autre point de la question que j'ose à peine toucher, tant il est délicat, tant il est douloureux. Que pense de nous, que pense de notre politique antireligieuse le Canada si traditionnel, le Canada si catholique? — Eh bien, oui, ayons le courage de le dire comme nous l'avons vu de nos yeux et entendu de nos oreilles : les Canadiens s'étonnent, s'indignent, se détachent de nous. Et quand, devant leurs blâmes, j'essayais d'excuser la France en la distinguant de son gouvernement, ils me fermaient la bouche de cette réponse, que je devais être aussi condamné à entendre de tous les catholiques des Etats-Unis : « Son gouvernement? la France le supporte! » Plaise à Dieu que ces sentiments d'amertume disparaissent bientôt, eux et la cause d'où ils proviennent; mais, s'ils duraient de trop longues années, c'en serait fini de l'amour des Canadiens pour « le vieux pays ». Peut-être, dans l'histoire, ils vénéreraient encore une France disparue; mais aux Français qui leur feraient visite, ils ne poseraient plus la question touchante : « Quelles nouvelles de chez nous? » et si jamais des heures revenaient comme celles de la guerre prussienne, on ne verrait plus l'émotion s'emparer de chaque village dans la province de Québec, y susciter des souscriptions et des demandes d'engagements pour la France en péril [1].

[1] Qu'on lise, par exemple, dans la *Revue canadienne* de novembre 1902,

Il faut savoir pourtant que, même s'ils nous conservent leur sympathie en ce moment bien hésitante, les Canadiens français n'en resteront pas moins, de loyaux sujets de la couronne britannique. L'œuvre est accomplie, que devaient opérer le nombre, le temps, la nécessité, et, disons-le aussi, le régime libéral dont jouissent les colonies de l'Angleterre. Et si un jour, qui n'est pas proche, les Canadiens devaient rompre le lien qui les attache à ce dernier pays, ce ne serait sûrement pas dans l'idée de revenir à nous. En ce cas, paraît-il, quelques-uns s'adjoindraient volontiers aux États-Unis, qui ne s'y refuseraient pas; mais la très grande majorité, l'unanimité morale, serait pour l'indépendance. Anglais et Français, nous sommes pour eux les « deux nations amies », ainsi que j'ai eu l'occasion de le constater dans les discours, les toasts, les articles, que provoquaient, à Montréal, durant mon séjour, la rencontre de représentants de nos deux marines : Nulle part, certainement, comme le disait un important journal[1], le rapprochement franco-anglais n'a produit plus de joie que « sur cette terre libre du Canada où la France a laissé de si profonds souvenirs, et où l'Angleterre compte de loyaux sujets ». Mais les Canadiens ne confondent leur pays ni avec la France, même l'aimant comme une mère, ni avec la Grande-Bretagne, même s'ils la respectent comme une reine; au-dessus de l'une et de l'autre, comme il est naturel, ils placent leur propre contrée. Il n'y a, au Canada, qu'un vrai patriotisme : le patriotisme canadien.

Si l'on voulait, du reste, analyser ce sentiment, on le trouverait, par l'effet même des circonstances, extrêmement complexe. Les habitants d'origine anglaise paraissent dévoués à peu près également au Canada en général et à leur province en particulier, surtout dans l'Ontario, qui a déjà certaines traditions; ils ne sauraient, d'autre part, hésiter dans leur loyalisme envers l'Angleterre. Pour les Franco-Canadiens de la province de Québec, les plus intéressants à nos yeux, il n'est pas douteux que la patrie véritable, ce soit leur province elle-même, avec tout ce qui s'y garde de fidélité à leur langue, à leur religion, à leurs traditions. Autour de ce sentiment, le plus profond de beaucoup, on en remarque trois autres qui coexistent sans lui ressembler ni se

ce début d'un grave article de M. Alph. Gagnon, *Autrefois et aujourd'hui* : « Des événements politiques qui arrivent aujourd'hui dans le vieux pays de nos ancêtres, il en est qui nous font l'effet d'un mauvais rêve, et nous nous demandons, habitants de l'Amérique, si des excès d'absolutisme comme ceux qui viennent d'avoir lieu peuvent encore se produire au vingtième siècle chez un peuple réputé intelligent et soi-disant libre. »

[1] La *Patrie* de Montréal, 9 sept. 1903.

ressembler entre eux. Par intérêt bien entendu et par amour de l'indépendance, nos Canadiens tiennent à leur fédération avec les autres provinces, et il leur plaît que le *Dominion* fasse figure de nation. Par devoir et raison, ils reconnaissent l'Angleterre comme suzeraine, et comme suzeraine aujourd'hui bienfaisante. Par scrupule de fidélité, par fierté de race, par poésie, par survivance plus ou moins consciente de toutes sortes d'influences subtiles, généreuses et ennoblissantes, ils gardent le culte idéal de la France : de la France d'autrefois, dont ils se croient, non sans prétexte, autant que nous les héritiers; de la France d'aujourd'hui, qui les étonne, les inquiète, les effraie, et cependant, même pour eux, est encore la France. On dirait de ces villageois honnêtes et un peu rudes, s'informant toujours avec intérêt des brillants cousins qu'ils ont à Paris, et qui, sans doute, ont plutôt mal tourné, mais restent pourtant de la famille.

*
* *

La conviction que le Canada est et devient de plus en plus un pays distinct, une patrie, me confirme dans le dessein que j'avais formé d'en aller voir la capitale politique. Si je n'écoutais que les sentiments, Québec l'emporterait; mais j'estime qu'Ottawa, du reste un peu moins connue de nos compatriotes, m'instruira davantage. D'autre part, elle ne me détournera pas de la direction qu'il est temps de prendre vers le Niagara et vers les villes centrales des Etats-Unis.

Trois ou quatre heures sur le *Canadian Pacific* me porteraient directement de Montréal à Ottawa. Mais tout le monde me conseille de faire à mi-chemin une étape à Oka, station très pittoresque de Sulpiciens et d'Iroquois sur le lac des Deux-Montagnes. Je vais donc, en compagnie d'un aimable professeur du petit séminaire, m'embarquer, à Lachine, sur le Saint-Laurent, un peu au-dessus des Rapides, qu'aucun bateau ne pourrait remonter [1]. Par une superbe matinée, nous traversons le lac Saint-Louis, qui n'est qu'un élargissement du fleuve, et, arrivés au confluent d'un bras de l'Ottawa, nous bifurquons sur cette rivière. Elle a vite fait de nous mener au lac des Deux-Montagnes qu'elle alimente elle-même en très grande partie, et il n'est pas onze heures lorsque nous touchons Oka. Dès avant le déjeuner, nous pouvons faire un tour dans les bois qui bordent de très près le village.

Les Sulpiciens, à qui ils appartiennent, ont renoncé à en tirer

[1] Les paquebots qui ont passé les Rapides reviennent à Lachine par la voie d'un canal.

aucun parti, impuissants qu'ils se trouvent à les défendre contre les ravages des Iroquois. C'est réellement, comme on me le dit et comme je le constate, de la forêt vierge en pleine civilisation. Il faut principalement attribuer une telle négligence au peu de valeur du bois dans un pays où il surabonde; mais on doit dire aussi que les Iroquois d'Oka, en dépit de leurs costumes et de leurs logements, sont restés à demi sauvages et professent aussi peu de respect que possible pour l'indulgence des seigneurs de l'endroit. Si jamais quelque brave Yankee s'établit dans leur voisinage, ils auront sans doute bientôt fait d'adopter d'autres manières. Aujourd'hui tout leur rêve semble être de rendre la vie dure à l'honnête congrégation. La plupart sont devenus protestants, et Saint-Sulpice a même eu, cette année, la tristesse de leur voir bâtir un temple sur un terrain lui appartenant. Il faut dire qu'à leur tête est un apostat, autrefois distingué par les prêtres à cause de son intelligence et élevé gratuitement au petit séminaire. Son cas mérite d'être cité comme exemple d'atavisme. Jusque vers l'âge de seize ans, il avait donné à ses maîtres toute espèce de satisfaction pour le travail et la piété. Mais un jour qu'on était allé en promenade de Montréal à Caughnawaga, ayant vu à l'horizon les montagnes d'Oka, il entra dans une agitation indescriptible, laissa ses camarades, grimpa sur un arbre élevé et y resta longtemps à contempler le pays natal. Deux ou trois jours après, il quittait sans rien dire le petit séminaire et s'enfuyait chez lui, poussé par l'invincible attrait de la vie primitive. J'ai de même entendu les Norvégiens du nord affirmer qu'ils ne réussissent pas à garder au delà de l'adolescence les petits Lapons auxquels ils ont fourni jusque-là du travail et qui semblaient d'abord s'attacher à leurs bons traitements, au bien-être, à une vie de tous points meilleure.

Les méchants Iroquois ne m'empêchent point de passer une heure des plus agréables dans la compagnie des bons Sulpiciens. Quiconque a eu le bonheur d'être élevé dans un de leurs séminaires est toujours accueilli par eux en enfant de la maison; et je me sens là bien en famille. Après le repas, une voiture nous mène par des semblants de chemins verts, et toutefois sans perdre complètement l'équilibre, jusqu'à une faible distance du Calvaire, l'une des deux montagnes d'où le lac tire son nom. Comme les arbres l'emportent décidément sur l'herbe jusqu'au milieu de la route, nous grimpons à pied la distance qui nous reste, heureux de saluer de temps à autre quelque station du chemin de la croix, et bien récompensés de notre courage lorsque nous atteignons le sommet du point de vue. Devant nous, à l'infini, s'étend un splendide panorama de montagnes, d'eaux et de forêts : à nos pieds le lac bleu,

au delà, de gracieuses collines boisées; plus loin, de longs morceaux de fleuves, le Saint-Laurent, les diverses branches de l'Ottawa, que les reliefs du sol font tour à tour apparaître, disparaître en une suite de caprices; et, tout au fond, le mur noir des montagnes, dont on ne sait, tant elles sont distantes, si c'est encore du Canada ou si elles appartiennent déjà aux États de Vermont et de New-York.

Redescendu par excès de prudence un peu plus tôt qu'il n'était nécessaire, j'en profite pour faire une visite rapide à une famille d'Iroquois amis de Saint-Sulpice, juste le temps d'atténuer la fâcheuse impression que j'allais emporter de leur race. Et le fait est que ceux-là se montrent des plus affables. La connaissance n'a pas le temps d'être approfondie; mais nous échangeons quelques bonnes paroles, et lorsqu'au moment, tôt venu, de nous quitter, j'embrasse sur les deux joues, après lui avoir tracé une croix sur le front, un candide Iroquois de cinq ou six ans, il me semble que c'est là tout de même un petit élargissement d'âme. En tout cas, cela sort de la vie banale. Mais ce qui en sort davantage, c'est ce qui m'arrive un quart d'heure après, lorsque je suis conduit de l'autre côté du lac par deux Sulpiciens ramant en bras de chemise. Et, me pardonnent les ombres de M. Olier et de M. Icard, c'est qu'ils rament aussi bien que des étudiants d'Oxford! Nous avons vite atteint la petite *flag station* qui est en face d'Oka et qui se compose d'une cabane administrée par un gentleman que j'appellerais garde-barrière, si barrière il y avait. Quand le train passe, notre fonctionnaire fait signe avec un petit drapeau (*flag*) et, deux heures après, je suis à Ottawa.

*
* *

Il en est parfois des villes comme des chefs élus. Lorsque, en 1858, Ottawa devint la capitale du Dominion, cette ville n'avait guère plus de 10,000 habitants, et rien ne l'imposait au choix de la reine, sauf la nécessité de mettre un terme aux prétentions rivales de Québec, de Montréal, de Kingston et de Toronto. La plus petite l'emporta et remplit son rôle aussi bien qu'une autre. Sa population, qui double presque tous les dix ans, est aujourd'hui de 60,000 âmes et représente assez fidèlement, par ses proportions, l'état général du pays. Plus de la moitié sont de langue anglaise, et, sauf les Irlandais, appartiennent à diverses confessions protestantes, principalement la presbytérienne, la méthodiste et l'anglicane. Les Canadiens français et les Irlandais sont tous catholiques, les premiers avec cinq paroisses et les autres avec trois. Ces

paroisses coïncident quelquefois comme circonscriptions, et l'on peut voir deux églises presque contiguës recevoir des fidèles qui ne se mélangent point, comme Saint-Joseph pour les Irlandais et le Sacré-Cœur pour les Français. Le premier ministre, sir Wilfrid Laurier, est Français et bon catholique; les autres membres du gouvernement sont presque tous Anglais.

Ottawa donne bien l'impression d'une capitale improvisée, avec ses rues immenses, dont la moitié reste en terrains vagues, avec ses grands parcs plantés de petits arbres, avec le quartier flambant neuf de ses édifices officiels. Ces derniers ont, du reste, fort grand air dans l'élégante gravité de leur style gothique et de leur granit au ton chaud. Le parlement surtout et la bibliothèque, au bord d'une terrasse qui domine la rivière et un lointain horizon de forêts, marient fort heureusement les impressions de la richesse, de la force et de la beauté. La seule erreur, bien étrange en pays de domination anglaise, a été de faire trop petit, de ne pas assez compter sur l'avenir. On ne pensait pas, en 1860, que le Canada aurait bientôt 6 millions d'habitants. Que sera-ce, lorsqu'il en aura, dans un siècle, 50 si ce n'est pas 100? L'humanité, plus longue à se mettre en marche sur le continent américain, sait maintenant y racheter le temps perdu. Quel étonnant contraste avec des siècles si peu éloignés! J'en ai la sensation aiguë en regardant sur la terrasse d'Ottawa le tronc d'un sapin de Douglas, apporté de la Colombie anglaise, et qui mesurait 8 pieds de diamètre sur 300 de hauteur. Comme on le peut vérifier aux anneaux de croissance, il avait cent quatre-vingt-trois ans lorsque Christophe Colomb découvrit l'Amérique. C'est la lenteur et le calme de la nature en face de nos progrès ou de nos agitations.

La session parlementaire s'est prolongée, cette année, au delà de toute mesure, et a été, paraît-il, violente. On se passionne ici pour des questions de chemins de fer, comme chez nous pour la politique anticléricale. J'assiste, l'après-midi, à une séance de la Chambre des communes, guidé par un des rédacteurs, le savant M. Gérin, et par M. Bourassa, député de Montréal. Si c'eût été la séance du matin, je l'aurais vu commencer par la prière, n'en déplaise à M. Brisson. A l'aspect austère de la salle, à l'habitude qu'ont les députés de parler de leur place, mais principalement à la langue employée, on se croirait à Londres. On a le droit de parler anglais ou français, et le compte-rendu est fait dans les deux langues; mais comme tous les membres Français savent l'anglais et que la réciproque n'a point lieu, c'est notre langue qui est sacrifiée. Du moins n'en ai-je pas entendu une syllabe de toute la séance.

Du parlement à la bibliothèque, — d'ailleurs mise au service des représentants, comme à Washington, — il n'y a que quelques pas. Elle est parfaite d'élégance et de commodité, mais déjà toute remplie de volumes. A l'endroit des Revues, j'ai plaisir à trouver le dernier numéro du *Correspondant*. L'administrateur, M. Decelles, nous en fait les honneurs en érudit et en gentleman, deux qualités que nous apprécions davantage encore quelques heures plus tard, dans la soirée que nous passons chez lui.

C'est dans la conversation de ce Canadien que je comprends et que, pour ainsi dire, je sens ce qu'est le Canada. Je ne m'étonne plus que ses fils l'aiment passionnément, avec la poésie et le loisir de ses longs hivers, avec le labeur entraînant et fécond de ses rapides étés, avec son bien-être solide, avec ses traditions et son honnêteté. Dans les campagnes du Canada français, il n'y a ni gendarmes ni gardes-champêtres; le curé et le *connétable* (nous dirions le suisse) suffisent à mettre l'ordre en cas de besoin; si c'est plus grave, par extraordinaire, on en réfère au *bailli*. A en croire M. Decelles, les geôliers seuls seraient à plaindre. Il m'en cite un, dont la prison est assez éloignée de tout centre urbain, et qui se plaignait à lui, l'an passé, de manquer totalement de pensionnaires malgré l'étendue de sa circonscription. « Au moins, disait-il, l'autre hiver, j'en avais un pour faire ma partie de cartes. » S'il avait su l'histoire des Madrilènes et du Mançanarès, il eût sans doute demandé qu'on vendît la prison ou qu'on achetât un malfaiteur.

Ce soir-là encore, avec M. Decelles et mes hôtes, qui sont ses amis, — quelques Oblats, professeurs à l'université, — nous abordons le sujet de la colonisation. Pour se mettre en état d'en comprendre l'importance, il faut se bien imaginer d'abord que la partie cultivable du Canada, pour ne rien dire de ses plaines glacées du nord, est aussi grande que toute l'Europe du centre et de l'ouest, toute l'Europe moins la Russie. Ce que les Français ont défriché, au bord du Saint-Laurent, sur quelques lieues de large et 150 de long, en représente peut-être la centième partie. Depuis un quart de siècle, c'est-à-dire depuis l'ouverture du *Pacific Canadian*, qu'est en train de doubler parallèlement le *Northern Pacific*, c'est un espace de 6,000 kilomètres qui s'ouvre à l'initiative des colons, de l'embouchure du Saint-Laurent jusqu'aux rivages du Pacifique. La forêt, sur laquelle les colons avaient fait jusqu'en 1870 toutes leurs conquêtes, n'a pas moins de 3,000 kilomètres de long, et elle subsiste encore presque tout entière. Mais au delà, c'est-à-dire entre le lac Supérieur et les Montagnes Rocheuses s'étend, sur 1,500 kilomètres, une plaine extrêmement fertile, et qui, sous les

noms de Manitoba, de Saskatchewan, d'Assiniboia, d'Alberta, offre à l'énergie humaine des facilités d'expansion qu'aujourd'hui, croyons-nous, elle ne trouverait nulle part au monde. Pour ne parler que des jeunes colons disposant d'un petit capital et qui auraient acheté du bétail, ils feraient là de l'élevage à volonté dans des pâturages sans limites; on met en fait que, commençant de la sorte avec 20,000 francs, ils en gagneraient 500,000 en une douzaine d'années. Tout ce qui est requis, c'est l'initiative, le courage et l'endurance du froid. Une telle perspective mérite qu'on se déplace. Avec 2,000 francs on peut aller voir et se décider en toute connaissance de cause. Cela vaut souvent mieux que de prendre de loin des engagements qu'on pourrait regretter. Que si, par grande exception, l'on n'est pas satisfait de ce qu'on trouve là-bas, on en est quitte pour revenir avec l'expérience d'un splendide voyage. Mais, encore une fois, l'insuccès est contraire à toute prévision.

A l'intérêt personnel de la fortune en perspective et de toutes les énergies à développer plus librement, s'ajouterait, pour les âmes un peu hautes, la pensée de favoriser l'expansion et l'avenir de notre race, de notre langue, de notre religion. Jusqu'au dernier quart du dix-neuvième siècle, les éléments français et anglais s'étaient à peu près contrebalancés dans le Canada, le premier tirant de son extraordinaire natalité le même accroissement que le second tirait de l'émigration. Mais l'élément anglais l'emporte de plus en plus. L'année dernière, la grande plaine de l'ouest a vu affluer près de 100,000 colons, dont 1,200 seulement étaient des nôtres, c'est-à-dire Français, Belges ou Canadiens français. Actuellement nous y sommes de 40 à 50,000 en face de 500,000 appartenant à des nationalités diverses, mais qui toutes se fondent rapidement dans l'anglaise. Si, toutefois, dans les dix ou quinze ans qui vont encore s'écouler avant la saturation de cette immense contrée, les Français arrivaient dans des proportions un peu moins dérisoires, ils pourraient dans la suite, grâce à leur natalité deux fois plus puissante, espérer de reprendre le dessus[1].

[1] Le défaut de place m'empêche seul de parler ici de l'excellente université d'Ottawa. Un terrible incendie vient de détruire de fond en comble cet établissement déjà si prospère; mais l'on peut être certain que l'avenir n'en est pas pour si peu compromis. L'énergie canadienne, la générosité catholique, le zèle des Oblats, qui, sous le gouvernement du recteur actuel, le P. Emery, et de son prédécesseur le P. Fallon, ont fait accomplir à l'université d'Ottawa de si rapides progrès, tout garantit qu'avant quelques années, peut-être même à la rentrée prochaine, des constructions plus belles remplaceront celles qui ont disparu et qui, ajoutées au fur et à mesure des besoins croissants, ne brillaient point, si l'on excepte le musée,

*
* *

Qui n'a rêvé de la forêt vierge? Qui ne s'y est, par l'imagination, aventuré en compagnie d'Indiens armés de hache et porteurs de canots? Qui n'en a d'avance admiré les futaies géantes, les lianes inextricables, la flore et la faune fantastiques? Et c'est ainsi, en effet, qu'elle doit se montrer non loin de l'équateur. Il s'en faut bien qu'au nord elle présente le même pittoresque. D'Ottawa à Prescott, où je vais prendre le steamer pour remonter le Saint-Laurent, j'en parcours, un matin, en chemin de fer, lentement, de notables parties, à peine interrompues de quelques clairières habitées. Je n'envie pas le sort de ceux qui doivent, quarante-huit heures durant, la traverser jusqu'au delà du Lac Supérieur. Un enchevêtrement d'arbres verts, de branchage mort et de troncs pourrissants, avec des éclaircies de rochers, de marécages, de landes, voilà, de près, le bois mal entretenu qu'est la forêt vierge canadienne. Mais d'un peu loin, quelle différence! Et combien elle était plus belle, vue du Calvaire des Deux-Montagnes, adoucissant l'arête des collines, comblant le creux des vallées! Combien plus belle encore elle sera tout à l'heure, baignant ses ombres dans le fleuve profond!

Ils furent d'un bon conseil, ceux qui me dirent de remonter le Saint-Laurent au passage des Mille Iles et d'aller rejoindre le Niagara par le lac Ontario. Je leur dois mon initiation à la poésie de l'Amérique.

Ne dût-on voir que le Saint-Laurent, il vaudrait à lui seul la traversée de l'Atlantique. De Prescott, où je m'embarque, jusqu'à la majestueuse entrée dans l'Océan, il serait, certes, admirable à descendre, avec ses nombreux rapides (nous avons dit un mot de ceux de Lachine), avec les villes de Montréal et de Québec, la première gracieusement assise, la seconde audacieusement perchée sur ses bords, avec les gorges sauvages de la Saguenay et le grand cap Eternité. Sur la partie que nous remontons par cette splendide journée de septembre et qui forme frontière entre le Canada et les Etats-Unis, lentement le fleuve se déroule dans un prestige de grâce et d'immensité. Encore qu'il ait l'ampleur des lacs, ses eaux sont pures et claires comme celles des sources dans les montagnes; ses rives, confondues avec l'horizon, se défendent par des forêts sans fin contre la banalité des atteintes humaines, ou si, à de rares

par l'élégance ni l'harmonie. Quant aux étudiants et aux collégiens, réunis là comme dans presque toutes les universités américaines, ils resteront d'autant plus fidèles à leurs maîtres que nulle part dans le Canada ils ne trouveraient un enseignement mieux adapté aux conditions modernes.

intervalles, quelques villes apparaissent, elles ne reflètent dans ses eaux vertes que d'élégantes villas, des hôtels de bon goût, de magnifiques parcs à l'anglaise. Des îles innombrables, — on plutôt on les a comptées, et elles sont plus de mille, — barrent ici le chemin à la monotonie, cette mauvaise fée qui gâte les plus beaux dons. Elles surgissent de toutes parts, variées et inattendues, grandes et petites, simples rochers piqués de trois sapins ou prairies couvertes de maisons de plaisance. Il en est qui s'étalent mollement presque au niveau de l'onde et y baignent les branches de leurs arbres, les tiges mêmes de leurs fleurs épanouies; il en est qui s'élèvent à pic, dressant au sommet des rocs les tours de leurs châteaux, et si splendides comme architecture, comme végétation, que, malgré les noms trop modernes de leurs hôtes, elles font penser au lac Majeur et aux îles Borromées.

Mais non, point de réminiscences ni de comparaisons. Ici les merveilles sont autres que celles de notre vieux monde. Je viens d'en prendre une fois de plus conscience en détachant les yeux de la feuille où mes impressions s'étaient fixées comme d'elles-mêmes, et en rêvant aux grands espaces où s'enfuit notre navire. Les eaux qui nous supportent sont celles d'un fleuve qui est le plus puissant de tous après l'Amazone. Les lacs où tout à l'heure nous entrerons forment comme autant de mers; et c'est ici, pendant six mois de chaque année, le plus grand réseau de navigation intérieure qui existe au monde. Les six autres mois, un froid polaire y arrête les navires, pour ouvrir aux traîneaux une ample route de glaces et de neiges. C'est d'hier seulement que ces contrées sont ouvertes à la civilisation, et des villes y ont grandi qui dépassent en nombre, en prospérité, la plupart des vieilles villes d'Europe; des fortunes s'y amassent, qui nous paraissent fabuleuses, et dont les possesseurs, lorsqu'ils se mettent à encourager les beaux-arts ou la science, font en un an plus de largesses qu'un Médicis en tout son règne. Et les habitants de ce nouveau monde prétendent n'être qu'au début de leurs destinées. Vis-à-vis de l'Europe, ils ont fait une rive Atlantique dont le commerce et l'industrie commencent d'écraser les nôtres; au centre de leur continent, ils cultivent tant de céréales, que nos agriculteurs en sont dans l'effroi et demandent en vain aux gouvernements de les protéger contre l'impossible concurrence. Au delà, voici qu'on annonce, voici que déjà on inaugure une expansion plus grande encore de toutes ces forces entreprenantes. Un nouvel hémisphère prend part à la lutte humaine. Les bords du Pacifique font leur entrée bruyante et douloureuse dans la civilisation. Un monde s'enfante dans les cris et l'effort...

Je peux croire un moment que Kingston va me ramener à la

prose, malgré ce qu'on dit de l'avancement de ses collèges, et malgré ce qui apparaît de l'élégance de ses clochers. Ses *elevators* sont si laids et la haute masse noire de·ces greniers à blé, tout prêts à être déversés dans le navire, fait payer si cher aux beaux-arts les services qu'elle rend à l'agriculture! Mais bientôt le steamer entre dans le lac Ontario. Les rives du Saint-Laurent s'écartent, s'éloignent, disparaissent et c'est, en plein continent, la mer indéfinie. Cinq heures de navigation rapide nous seront nécessaires pour atteindre le prochain port de Charlotte dans l'Etat de New-York, et il en faudra près de huit pour aller de là jusqu'à Toronto sur la rive canadienne. Le soleil baisse à l'horizon, et, comme sur les vrais océans, une route étincelante rejoint notre navire à son disque près de disparaître. A l'occident, le ciel s'empourpre, et le voilà bientôt qui se met à ruisseler d'or, plus riche que les milliardaires de ce nouveau monde et plus sûr qu'eux de ses lendemains. — Maintenant c'est la nuit, tiède et profonde, pleine de silence et chargée d'étoiles. Cette fois, c'en est trop; il faut penser et prier seul : sans compagnon, comme en tout ce jour de solitude bénie; sans même la confidence des futurs lecteurs, uniquement avec Dieu et le souvenir de ceux qu'on aime.

*
* *

La fatigue, vers dix heures du soir, me fait quitter le pont du navire, et quand, un peu plus tard, nous touchons au petit port de Charlotte, je dors dans ma cabine. Réveillé par le bruit, j'attends avec patience le départ, qui est marqué pour onze heures et demie. A minuit, rien ne bouge, ou du moins, pas le steamer. On fait, en revanche, un bruit terrible sur le quai où nous sommes amarrés. Par ma petite fenêtre, j'aperçois des troupes de démons qui versent avec fureur des brouettées de charbon dans notre cale. Je prends un livre et achève de préparer mon séjour de Toronto. On ne part toujours pas; je me lève pour lire plus commodément et je regarde ce qui concerne l'Ouest. C'est pour moi, qui me sens très loin, l'occasion de découvrir, non sans intérêt, que les cinq sixièmes du Canada resteraient à parcourir pour atteindre le Pacifique : nous sommes à peine au milieu de la partie orientale et forestière; resteraient à voir toutes les steppes du centre et la région des Montagnes Rocheuses. Il va être deux heures du matin; je commence l'histoire de la formation des Grands Lacs et même la géologie.

Tant de résignation méritait d'être récompensée. Elle ne le fut pas d'abord sous la forme la plus attrayante. Comme, de guerre lasse, je venais de me remettre au lit, les garçons se lancent dans

les corridors en agitant des cloches, et ils ouvrent les cabines pour nous dire que, décidément, le steamer n'ira pas à Toronto, qu'il faut pour cela en prendre un autre, mais que nous sommes libres de finir la nuit sur le même, à condition de retourner le lendemain avec lui à Prescott, notre point de départ, pour en revenir le jour suivant; charmante perspective pour des voyageurs pressés. Quant à la raison de ce contretemps, nous avons bien autre chose à faire que de nous en informer. En moins de cinq minutes, habillé tant bien que mal et chargé de mes deux valises, j'arrive sur le quai sans savoir que faire. D'un côté, le nouveau steamer qui arrivera à Toronto Dieu sait quand, et peut-être trop tard pour la messe (nous sommes au dimanche); de l'autre, quelques maisons où luisent encore des lumières et où peut-être l'on trouverait une chambre. Je m'en informe auprès d'un débardeur qui m'en vante l'hospitalité, s'empare de mon bagage et m'entraîne tout surpris dans l'antichambre d'un bruyant cabaret. Le patron, fort aimable, mais très affairé avec les matelots du steamer en partance, m'installe provisoirement dans son modeste salon de famille et me prie d'attendre. Je me demande où je suis tombé. Peut-être ferais-je mieux d'aller prendre le bateau de Toronto. Mais suis-je sûr d'y arriver à temps, ou même de le trouver? Du reste, voilà une grande cloche qui sonne, c'est lui qui va partir. Par bonheur, les matelots qui menaient tapage dans la pièce à côté se précipitent pour le rejoindre. L'hôtelier, libéré, m'installe dans une chambre presque propre et je me couche à demi vêtu, espérant, à défaut du sommeil qu'empêche une chaleur étouffante, goûter du moins le repos et le calme. Hélas! nous sommes à la campagne et chacun sait la tranquillité matinale que ce mot comporte. Une heure après mon installation, le coq célèbre sous ma fenêtre le joyeux lever du jour, et, suprême ironie, je l'entends qui chante de tout son cœur : *To-Toronto! To-Toronto!* Après le coq, ce sont d'autres bêtes et gens, tant et si bien qu'il ne reste qu'à se lever. A six heures j'explore le pays, me demandant surtout la manière d'en sortir. Il y a, par bonheur, des voies ferrées et des lignes de tramways. J'entre à l'église dès qu'elle est ouverte, et, la conscience tranquille de ce côté, je reviens à mon auberge. Deux gentlemen, qui ne me font pas très bonne impression me regardent avec curiosité, arrêtent leurs entretiens bruyants et vont avertir l'hôtelier de mon retour. Décidé à me passer de l'inaccessible Toronto, où heureusement je n'ai pas prévenu les Basiliens qui m'avaient invité à leur collège, je demande quels sont les moyens d'atteindre au plus vite Buffalo, où je dois aller aussi et que je sais dans le voisinage. Il y aura, me dit-on, un train dans deux heures. Sur cette douce assurance, je

commande le déjeuner, et, en l'attendant, je vais m'asseoir dehors sur un petit monticule, regardant à mes pieds le lac et jouissant de l'imprévu. Je serai donc à midi dans un collège ami, à Buffalo, et ce soir probablement je verrai le Niagara au coucher du soleil.

En rentrant à l'hôtel, — disons l'hôtel, — j'apprends que le train espéré ne marche pas le dimanche matin, mais que ce soir... Cela, par exemple, non! Perdre une journée dans ce trou et dans cette fournaise, je n'y consens à aucun prix. « Où mènent, demandai-je, les tramways électriques qui passent devant l'église? — A Rochester. — Eh bien, je vais à Rochester. » On trouvera la décision brusque. Mais de Rochester, qui est une ville de 150,000 âmes, les trains pour Buffalo doivent être nombreux; on m'en signale même un que j'atteindrai peut-être et qui y arriverait à midi. Il faut dire aussi que Rochester n'est pas pour moi un nom banal. Il y a là un vieil évêque, du nom de Mac Quaid, qui passe pour l'un des plus remarquables des Etats-Unis et qui a, notamment, construit un grand séminaire dont la réputation s'étend par toute l'Amérique. On m'a, un peu partout, conseillé de lui faire visite. Mais comme, à cause de certains démêlés qu'il eut avec Mgr Ireland, on le donnait naguère, en France, pour très hostile au mouvement d'idées où les circonstances m'avaient impliqué, j'ai refusé toutes les introductions qui m'étaient offertes auprès de lui. Je ne serais pas fâché d'entrevoir, en passant, sa ville épiscopale.

Seulement il faut, avec mes valises, atteindre le tramway, et le pays manque de porteurs. C'est alors que les deux hommes si mal jugés, et qui m'avaient presque fait peur, s'approchent de moi respectueusement : « Vous êtes prêtre catholique? — Oui. — Nous nous en sommes doutés en vous voyant aller de si bonne heure à l'église. Voulez-vous nous donner votre bénédiction? » Et ils se mettent à genoux. « Maintenant, Père, vous allez nous permettre de porter votre bagage? » Et me voilà en route, flanqué de deux ouvriers irlandais, qui me content leurs petites affaires; j'y prendrais goût très volontiers s'ils voulaient bien parler plus lentement et chacun à leur tour. Ils me conseillent, — eux aussi! — de voir, à Rochester, le séminaire de Saint-Bernard, qui est, sans aucun doute, « le meilleur dans le monde ». Au moment de les quitter, je leur serre la main très amicalement; c'est le seul pourboire qu'ils veulent accepter.

Le tramway file sur la route à une allure d'express : j'espère ne pas manquer le train de Buffalo.

Nous devons approcher de Rochester, car les villas, encore espacées, succèdent aux champs et aux prairies. Voici, sur la gauche, une construction immense, élégante, sévère, avec une

tour surmontée de la croix. Ne serait-ce pas le fameux séminaire? Un prêtre vient de monter; je lui pose la question et il me répond affirmativement. A son tour, il me demande d'où je viens, et, comme le clergé de Paris n'a pas trop l'habitude de passer ses vacances près du lac Ontario, ma réponse l'intéresse. « Il faut, dit-il, venir au séminaire. — Mais je vais à Buffalo. — Vous irez plus tard. — Mon temps est très limité. — Cependant, vous n'allez pas traverser Rochester sans faire visite à notre évêque? » Nous y voilà bien! Je fais valoir divers arguments, qui sont tous réfutés sur l'heure : « Enfin, dis-je, me croyant sauf, je n'ai pas d'introduction. — Qu'à cela ne tienne, je suis le supérieur du grand séminaire et je vous présenterai. Vous n'avez donc pas entendu parler de Mgr Mac Quaid? — Mais si, mais si, et justement... J'ai beaucoup de sympathie pour lui, mais je crains... que ce ne soit pas réciproque! Tenez, soyons francs, voici ma carte. » L'effet ne fut pas du tout celui que j'attendais : « Oh! alors, pas d'hésitation! l'évêque sera enchanté de vous voir, j'en réponds. Nous arrivons, laissez-moi prendre votre bagage. » Sitôt dit, sitôt fait, et le tramway faisant une halte, voilà mes valises descendues : il faut bien que je les suive. L'évêché est à deux pas. Le supérieur va prévenir Mgr Mac Quaid et me laisse seul dans le salon, plus qu'étonné de m'y voir.

*
* *

Presque aussitôt, l'évêque arrive et me tend la main de ce même air brusque et affable que j'aime tant chez Mgr Spalding. Je n'ai rien vu encore de si américain que ce vieillard de quatre-vingts et quelques années, droit, trapu, vigoureux, à l'allure franche et décidée, laissant flotter, par dessus le gilet et le pantalon corrects, sa soutane légère et entièrement déboutonnée. Loin de me permettre un mot d'excuse, il se déclare, d'un ton sans réplique, charmé de la rencontre et tout à fait à ma disposition : « Vous venez ici chercher des idées, c'est clair, des informations? — Mais oui, Monseigneur, l'exemple encourageant de ce qui se passe aux Etats-Unis... — Vos compatriotes, en effet, pourraient profiter de ce que nous avons de bon au lieu de... Ils ne voient pas toujours juste, vos compatriotes. Combien de temps pouvez-vous me donner? — Mais je voulais prendre le train de Buffalo à dix heures. Y en a-t-il un à midi? » Pour toute réponse, une figure qui se renfrogne. « Y en a-t-il un à deux heures? — Rien à faire dans de pareilles conditions. Je vous demande combien de jours. — Eh bien, franchement, je resterai jusqu'à demain matin. — Je regrette que ce soit si peu.

Enfin, il n'y a pas de temps à perdre. Voici votre chambre; vous êtes chez vous. Je commande la voiture. » Cinq minutes après, je roulais en landau ouvert avec le prélat qu'on donne en Europe pour le plus conservateur des Etats-Unis.

La conversation, que Mgr Mac Quaid mettait une certaine coquetterie à tenir en français, et qui passa très vite au ton de la confiance, ne devait pas chômer un instant de la journée. « Je vais vous montrer d'abord mon école normale de religieuses. Il faut que les sœurs, avant d'enseigner, reçoivent elles-mêmes une haute culture. Quand j'ai fondé ce diocèse, en 1868, — vous savez que j'en suis le premier évêque, — il y existait huit pauvres sœurs de Saint-Joseph. Je les ai adoptées comme congrégation diocésaine. Aujourd'hui, elles sont quatre cents, et j'obtiens d'elles tous les services que je veux, sans recourir à des supérieurs lointains, sans me heurter à des règles faites pour d'autres conditions. Elles passent leurs examens à Albany, au bureau d'État; ce n'est pas exigé par le gouvernement, mais c'est moi qui y tiens. Vous allez voir comme elles travaillent. » Et, en effet, nous visitons les laboratoires, la bibliothèque, les salles d'études, où beaucoup de jeunes sœurs lisent ou écrivent, la grand-messe étant achevée. De tout ce que je vois, de tout ce que j'entends, se dégage l'impression d'un travail sérieux, de méthodes bien au courant, d'études intelligentes et proportionnées aux aptitudes de chacune. Celles-ci se destinent aux sciences, même du plus haut degré; celles-là aux lettres, à l'histoire, au latin, aux diverses langues vivantes. Sœurs et novices, presque toutes sont du diocèse, un petit nombre viennent d'autres parties de l'Amérique, deux ou trois même d'Allemagne, dont l'évêque parle aussi la langue. « Si vous connaissez, dit-il, se tournant vers moi, de jeunes Françaises qui aient une vraie vocation et ne puissent pas la suivre chez vous, envoyez-les à Rochester. » Cette invitation, très sérieuse, est fort appuyée par la sœur supérieure. Dans toutes les salles où nous passons, cuisine comprise, l'évêque est accueilli avec une joie évidente. Toujours de son même air brusque, il distribue les plaisanteries, les conseils et, quand on la lui demande, sa bénédiction sommaire : *God bless you, God bless you.* On sent que toutes ces bonnes religieuses se jetteraient au feu sur un signe de lui, et qu'il a conscience de leur dévouement.

L'école normale se trouve maintenant à l'entrée de la ville, qui ne cesse de s'étendre. Le prix du terrain a beaucoup monté depuis que Mgr Mac Quaid a acheté ici pour les sœurs une propriété de 60 hectares; récemment, il en a vendu 20, et cela a suffi pour couvrir, non seulement le coût du lot entier, mais celui de toutes

les constructions. C'est ce qu'il m'explique pendant qı
nous mène de là aux gorges et aux chutes de la Ge
descendons sur un pont des plus pittoresques. L'évê
admirer le paysage qui est fort gracieux. « Et tout cel
est aussi instructif que c'est beau. Ces terrains sont
en espèces fossiles; et voyez comme la rivière les
tionnés, comme on y aperçoit aisément les différen
cations. C'est un vrai musée de géologie que la P
préparé là aux séminaristes de Rochester. Nous en av
belle collection et de quoi faire beaucoup d'échanges. »
à l'offre que je fais de le mettre, pour cela, en rapport
Lapparent, qui dirige notre collection de l'Institut ca
Paris.

« Maintenant, vous allez voir mon séminaire. » Et
au ton de cette simple phrase, tout ce que l'idée de *so*
représente pour le vieil évêque de travaux achevés, d'es
dissants, de conscience satisfaite. Et certes, après l'avo
comprend qu'il s'en montre fier. J'ai peur de tomber
dans l'abus, tout américain, de la forme superlative;
ment, je n'ai vu nulle part une meilleure entente, un
application de ce qui peut matériellement, intelle
moralement, favoriser la préparation des jeunes cle
grande mission. Dès l'entrée, dès qu'on a passé sous
gothiques de la gracieuse tour qui partage l'édifice en d
saisi de l'harmonie et de l'ampleur des lignes générales
l'exacte adaptation de chaque détail intérieur à la fin
Rien qui n'ait dû être, longtemps avant la constructi
décidé par le fondateur. Il y a dix ans que le séminai
il y en a trente que Mgr Mac Quaid l'a préparé. Et
l'exécution, a visé au plus simple, il est vrai, mais au
confortable et au plus distingué. Electricité, chauffage
d'eau, aération savante, nombreuses salles de bain, com
meubles, des systèmes de porte ou de fenêtre; q
l'immense et saine cuisine, la boulangerie à pétrin
l'office réfrigérant; le réfectoire, qui est une salle à m
des tables séparées et des couverts d'argent; la salle
qui est un salon, avec des revues et des journaux; les c
sont des chambres, avec des meubles d'une sobre élé
corridors, qui sont des galeries pleines de photographies
vures propres à développer le sens artistique : rien q
ici la civilisation, qui ne marque le noble souci
gentlemen ces jeunes hommes sortis des entrailles du
pourtant destinés à lui servir de guides en sa vie la

10 mars 1904.

Dans la lettre même qu'il vient d'adresser à ses diocésains (20 août 1903) pour leur recommander son petit et son grand séminaires, Mgr Mac Quaid affirme énergiquement la nécessité d'assurer la santé et le confort des jeunes gens qu'on y élève : « Trop longtemps a prévalu cette idée fausse, que des commencements rudes et pénibles affermissent le caractère. Il y a là peut-être une part de justesse, mais on n'a pas le droit d'apprécier ce système sans tenir compte des misères qu'il sème sur sa route, des estomacs ruinés, des nerfs détraqués, des maladies de poitrine, des morts prématurées, par où s'expie ce mépris des lois de la santé. »

L'évêque de Rochester peut juger de la vie que mènent ses grands séminaristes, car il la partage. Il passe parmi eux la moitié de son existence. En arrivant, sans d'ailleurs être reçus par personne, nous allons droit chez lui. *Chez lui*, ce n'est pas le solennel « appartement de Monseigneur, » habité deux fois l'an : c'est la chambre à coucher, qui a servi hier et est prête pour ce soir ou demain ; c'est le cabinet de travail, où le bureau est couvert de livres qui se lisent et de lettres qui attendent réponse. Quand nous allons à la salle à manger, l'entrée de l'évêque, bien que non annoncée, ne fait pas événement. C'est deux couverts à ajouter, voilà tout ; et non pas même, puisqu'il reste des places vides, beaucoup de professeurs allant chaque dimanche aider les prêtres de paroisse.

Le seul trait exceptionnel du repas est le nombre de vins qu'on nous sert : quatre ou cinq, si je ne me trompe pas, ce qui, en Amérique surtout, et dans un séminaire, demande explication. Il faut savoir que Mgr Mac Quaid, comme feu le cardinal Lavigerie, dont il me rappelle plus d'un caractère, est un très grand viticulteur. Il produit je ne sais combien de sortes de vins excellents ; et, presque autant que de son séminaire modèle, il est fier du diplôme qu'ils lui ont valu à une exposition de Bordeaux. Un peu en traître, il m'interrogea sur ceux que nous buvions, et moi, qui m'obstinais malgré lui à les noyer d'eau, j'en goûtai une gorgée de pur en me demandant ce que j'allais répondre. A tout hasard, ou pour être sincère, après un coup d'œil jeté sur la forme oblongue des bouteilles, je déclarai d'un air connaisseur que ce pouvait être du vin de la Moselle, mais qu'il y avait beaucoup plus de chance pour qu'il fût du Rhin. C'était justement ce qu'il fallait dire, les crus de l'évêque de Rochester ayant la prétention, peut-être justifiée, de rappeler, voire d'égaler les Deidesheimer et les Liebfrauenmilch. Je crois bien que ce fut vers ce moment-là que le ton de Mgr Mac Quaid passa de la bienveillance à la sympathie. Quant à mes sentiments

pour lui, ils avaient déjà tourné de la crainte à la curiosité, puis au respect, puis à l'admiration.

Je n'aurais même eu aucune réserve à faire sur son compte, s'il ne m'avait, entre une heure et trois, par une chaleur terrible et à la suite d'une nuit sans sommeil, promené, malgré mes timides réserves, dans toutes les merveilles de son séminaire, depuis les caves, bien garnies, jusqu'aux combles, intelligemment aménagés en gymnases et en salles de récréation pour les jours de pluie. Aussi n'ai-je gardé de beaucoup de choses fort intéressantes, — de la bibliothèque, des musées, des laboratoires, de la chapelle elle-même, — qu'un souvenir assez vague; et tout ce que j'en puis dire, c'est que bien des universités voudraient être équipées de la sorte. A la fin cependant, et comme l'heure approchait d'une conférence que le prélat devait faire à ses séminaristes, je déclarai nettement que je n'en pourrais pas profiter si l'on ne me permettait auparavant une petite sieste. L'infatigable vieillard me regarda avec étonnement et toutefois me conduisit près d'un sofa, où je tombai comme un plomb. Réveillé à temps et tout rafraîchi, j'écoutai avec un extrême intérêt sa causerie de cinq quarts d'heure.

Il parlait réellement à un auditoire d'élite, où l'intelligence, l'honnêteté, la franchise, la santé morale et physique se lisaient sur tous les visages. Les candidats incapables et douteux sont éliminés sans hésitation, les vocations se produisant déjà en assez grand nombre pour permettre un choix très sévère, et l'évêque ne supportant aucune médiocrité dans le sacerdoce. Sur les 134 grands séminaristes, 89 sont envoyés là de toutes sortes de pays à cause de la force des études, et 45 appartiennent à Rochester, ce qui suffit bien pour un diocèse de 110,000 fidèles. Entre cette belle jeunesse et l'étonnant vieillard qui s'adresse à elle, pas un instant la communication ne se ralentit, ni ne cesse de se manifester. Du début à la fin de sa causerie, il reste maître de toutes ces âmes, les faisant, à l'unisson de la sienne, passer du rire à l'émotion, des grandes idées aux familières, du raisonnement à l'enthousiasme. On ne peut rien imaginer de plus vivant ni de plus pittoresque. Mais comment résumer une telle allocution? « La retraite d'entrée, disait-il en substance, était finie de la veille, et les cœurs étaient ouverts à l'amour de Dieu; maintenant il s'agissait d'ouvrir les esprits à la science. Les étudiants de Saint-Bernard étaient bien heureux d'avoir tant de moyens de travailler : les collections, les laboratoires, les livres les plus au courant, les professeurs surtout, les quinze professeurs, qu'on avait envoyés se former pour eux aux vieilles universités d'Europe. Ah! ce n'était pas ainsi de son temps. Apprendre le latin en Amérique, au commencement du dix-neu-

vième siècle, n'était pas chose aisée; il avait dû, pour cela, aller en bateau et en diligence de New-York à Montréal; et que d'aventures le long de la route! En entrant au grand séminaire, il y avait trouvé tout juste deux professeurs, lesquels enseignaient tout et ne savaient rien. On n'avait guère le temps d'étudier alors : il existait, l'année de sa naissance, huit prêtres dans l'Etat de New-York; aujourd'hui il y a neuf diocèses. » Et il ne se lassait point d'opposer ce passé obscur au brillant avenir; avec une compétence de savant, il entrait dans le détail des méthodes pour mieux mettre en évidence les opportunités du présent et les devoirs qui en découlent : ne suivant en tout cela que ce que Pascal appelle l'ordre du cœur, mais le suivant si bien que, lorsqu'il eut achevé de parler, les étudiants continuaient de fixer sur lui leurs regards émus et fiers, comme pour me dire : « Cet homme-là, c'est notre évêque, à nous, et voilà comment chez nous on comprend, on agit, on marche! » Pour moi, en présence d'un catholicisme si prospère, j'avais peine à croire qu'il eût pu se développer en la durée d'une seule vie d'homme, et, quand l'évêque octogénaire parlait des humbles débuts de l'Eglise aux Etats-Unis, je me figurais les premiers apôtres de l'Eglise des Gaules assistant à l'épanouissement de notre treizième siècle.

*
* *

Après sa conférence, l'évêque, réclamé par un visiteur, me confie quelque temps à un séminariste en le chargeant de me montrer les jardins, le verger, le parc, toute une vaste propriété qui s'étend de la grande route au lit encaissé et très pittoresque de la rivière Genesee. Il va sans dire que les jeunes gens, dans leurs récréations, ont la jouissance du domaine complet, sans nulle de ces défenses qui montreraient qu'on ne les traite point en hommes. Mon compagnon ajoute que deux fois par semaine ils font de longues promenades en toute indépendance, visitant leurs amis de la ville ou courant la campagne. Dès que j'ai retrouvé le prélat et que nous avons quitté le séminaire, je lui fais mes sincères compliments de tout ce que j'y ai vu, sans lui cacher que certains usages, et notamment les sorties libres, diffèrent totalement de ce qui se passe chez nous. « C'est pourtant simple, me répond-il : si j'ai confiance en nos séminaristes, je dois les laisser aller où ils veulent; si je n'ai pas confiance en eux, je ne dois pas les ordonner. Je les traite en gentlemen; ils le savent et n'en abusent pas. »

Il me montre, pendant que nous les longeons en voiture, les champs et les vignobles qui appartiennent à la Corporation du séminaire constituée par lui. Tout cela ne suffit pas encore aux frais

d'entretien, bien que les constructions soient totalement payées et qu'il y ait des fondations de chaires; mais des quêtes annuelles et une souscription permanente suppléent très largement au déficit : « Nous avons reçu, en 1902, pour l'œuvre des séminaires, 14,023 dollars, sans dons exceptionnels, le tout par petites offrandes. Près de 75,000 francs pour les séminaires dans un diocèse de 110,000 âmes, qui n'existe que depuis trente-cinq ans et où l'on ne cesse de fonder de nouvelles paroisses avec églises, presbytères, écoles, le tout sans la moindre subvention du gouvernement, qu'est-ce que vous pensez de cela? » J'en pense, sans le dire, que l'évêque est un fameux homme, que le clergé a du zèle et que les fidèles sont généreux. Il est vrai que les catholiques, là-bas, sont libres, comme tout le monde. Un évêque, un prêtre, un religieux y possèdent les mêmes droits, personnellement, que l'ensemble des citoyens; et les associations religieuses sont tout à fait sur le pied d'égalité avec les civiles. La plupart même des institutions confessionnelles, comme les églises, les séminaires, les écoles, les asiles, offrant un caractère d'utilité publique, sont dispensées d'impôt. Sans pousser l'ambition jusque-là, ne pourrions-nous, nous aussi, en cas d'inique suppression du budget des cultes, lutter sur la plateforme du droit commun et conquérir, — je ne dis pas recevoir, je dis conquérir, — les libertés vraiment nécessaires? Qui affirmera qu'en France les catholiques seraient toujours incapables d'un pareil effort? L'énergie naît, et le savoir-faire, lorsqu'ils deviennent indispensables.

Nous arrivons au cimetière catholique, propriété d'une autre corporation, qui paie une partie de ses frais avec la vente des fleurs qu'elle cultive près de là en jardins et en serres. Comme le cimetière de Montréal, c'est, en même temps que le séjour des morts, un lieu de repos et de promenade pour les vivants. Nous en parcourons en voiture les allées ombreuses, et nous ne descendons que pour prier dans la chapelle, où l'évêque officie le 2 novembre. Le culte des trépassés est, en Amérique, aussi fervent qu'à Paris; les tombes y sont aussi bien entretenues, mais sans offrir le même aspect de deuil. Chez ce peuple optimiste par nature et confiant en Dieu, la mort elle-même perd son air de désolation.

« Que pourrions-nous encore voir? Le dimanche n'est pas commode. » Un peu reposé par la voiture et par la fraîcheur commençante du soir, je ne proteste pas. Il faudra bien, du reste, qu'avec la nuit mon cicerone s'arrête. Je me laisse conduire à une académie de jeunes filles, c'est-à-dire à une sorte de couvent, tenu par les sœurs de Saint-Joseph. Nous y arrivons pour assister à la bénédiction du Saint-Sacrement. Conversation, ensuite, avec les

religieuses et les jeunes filles présentes. Nous racontons notre journée. Comme il se trouve là plusieurs maîtresses et élèves du cours de sciences, l'évêque les invite à aller visiter le musée de géologie du grand séminaire et à commencer une collection elles-mêmes, en explorant les gorges de la rivière où elles trouveront nombre de fossiles et de coquillages.

Avec un léger retard sur l'heure du dîner, nous revenons enfin à la maison de l'évêque, ne disons pas l'évêché, car il ne faut, en Amérique, se représenter par là que le presbytère de la cathédrale, où le premier pasteur du diocèse vit, sans train spécial de maison, avec son secrétaire, le curé, les deux ou trois vicaires de la paroisse et quelquefois un vicaire général. C'est, du moins, ce que nous trouverons, comme à Rochester, chez Mgr Spalding et chez le cardinal Gibbons. Le dîner, heureusement simple et rapide, se passe à m'interroger sur la situation religieuse et politique de la France, qui leur paraît à tous absolument invraisemblable.

Mais, le dîner fini, c'est moi qui reprends l'offensive, et dès que je me trouve seul avec mon vénérable hôte, dont je n'ai décidément plus le moindre effroi, je lui demande sans autres précautions la vérité sur ce qu'on raconte jusqu'en Europe de ses différends avec Mgr Ireland. Les adversaires de l'archevêque de Saint-Paul ont, en effet, souvent cité la solennelle protestation que fit entendre contre lui Mgr Mac Quaid, après son intervention contre Tammany dans les élections de New-York. Le vieil évêque, en pleine chaire de sa cathédrale, était allé, s'il faut en croire la traduction que nous avons seule sous les yeux, jusqu'à prononcer des paroles comme celles-ci, qui ne sont pas les plus violentes du discours : « Je prétends qu'en venant ainsi à New-York pour prendre part à une lutte politique, l'archevêque de Saint-Paul a commis un acte inconvenant et contraire à la dignité épiscopale et qui constitue un scandale aux yeux des catholiques bien pensants des deux partis. C'était de plus, de sa part, un acte d'intervention injustifiable que de quitter son Etat et de venir ici détruire toute discipline parmi les prêtres et donner à ceux qui sont hostiles l'occasion de dire que les prêtres sont des partisans et emploient leur influence pour des fins de parti... Ce n'est pas une excuse de dire que l'archevêque travaillait dans l'intérêt d'une réforme gouvernementale. Tout autre clerc aspirant aux honneurs politiques dirait la même chose. Du reste, la ville de New-York est tout à fait capable de conduire ses affaires sans aucune aide du dehors, comme la dernière élection vient de le prouver. Et, s'il faut en croire les journaux, la législature du Minnesopa a grand besoin d'être purifiée, et Sa Grandeur

y aurait pu trouver amplement de quoi exercer son zèle ‖
Mgr Mac Quaid ne serait pas l'Américain, l'homme d
de simplicité qu'il est plus qu'aucun autre, s'il éprouvait
à s'expliquer sur un fait personnel : « Il ne faut pas m
dit-il, pour un ennemi de l'archevêque Ireland. J'a
admiré son zèle, et nous sommes maintenant en exceller
Mais, à l'époque dont vous parlez, il se mêlait par trop
qui ne le regardaient pas. Son intervention dans les él
New-York jetait le trouble parmi les catholiques. C'ét
rable, pour moi surtout, qui ai toujours regardé ce pau
vêque Corrigan comme mon fils spirituel. Il fallait u
tation, je m'en suis chargé, et j'ai frappé fort. A Rome,
pas content. Le cardinal Rampolla m'adressa des reprocl
que le Saint-Siège avait seul le droit de blâmer les évêq
tout de même, Ireland ne se mêla plus des affaires de N
laissa Corrigan tranquille. » L'ensemble de ces souveni
avec le trait final, ne semblait pas désagréable à Mgr M
Je crus donc pouvoir insister et lui demandai ce qu'il
devant la démarche du Saint-Siège : « Je répondis que je
d'avoir déplu au Saint-Père, mais que j'allais envoyer
cations à la Propagande et qu'on verrait bien alors
méritais un blâme, je n'étais pas le seul. » Il ajouta
pause : « Il fallait bien, vous comprenez, me reconnaître c

Tel fut l'entretien par où se termina cette journée im
me retirant de bonne heure pour dormir sous le toit hos
l'évêque Mac Quaid, j'étais plus que consolé de n'avo
Toronto.

FÉLIX]

La suite prochainement.

L'ÉCOLIER

Passant! celui qui dort sans bouquet d'immortelles
Sous cette croix, vivant fut un pauvre écolier,
Désireux de s'instruire, ennemi des querelles,
Mais victime d'un rêve amer et singulier.

Consumé d'un fervent amour de la justice,
Il ne comprenait pas, en sa simplicité,
Comme il se peut qu'en soi le Créateur unisse
Et la toute-puissance et la toute bonté.

Il demeurait surpris de voir des âmes dures,
Des cœurs, sous triple airain fermés à la pitié;
Car il avait senti les maux des créatures,
Jusqu'aux plus bas destins s'étant humilié.

Le mal universel troublait cette âme douce,
Lui qui laisse les rois du jour indifférents,
Lui qui laisse dormir le sage sans secousse,
Sous les palmiers sacrés, à deux pas des torrents!

A deux pas des torrents dont il n'a rien à craindre,
Puisque leur bruit est fait du cri des malheureux,
Et que leur masse d'eau, qui ne doit pas l'atteindre,
Enchante son sommeil d'un murmure nombreux.

Mais du pâle écolier l'esprit plein de détresse
Ne pouvait un instant se détacher d'autrui,
Et, dans tout l'univers voyant souffrir sans cesse,
Ne s'attrister du mal que s'il frappait sur lui.

Un jour donc, il voulut, pour éclaircir son doute,
Consulter les docteurs sur le mal et le bien,

Et, la besace au dos, devant lui prit sa route,
S'en rapportant à Dieu du pain quotidien.

Parmi des jeunes gens à l'attitude austère,
Il monta les parvis de ces palais dorés
Que les villes les plus fameuses de la terre
Se font gloire d'offrir aux maîtres consacrés.

Et le premier lui dit : « La douleur est un rêve.
Ce soir, je réunis chez moi des amis; viens,
Cœur inquiet! Avant que le banquet s'achève,
Je t'aurai démontré qu'il n'est ni maux, ni biens.

Un autre l'écouta, vieillard à tête fine,
Sans surprise, un léger sourire dans les yeux,
Puis le mena devant une antique vitrine
Pleine de ballons, peints de mots mystérieux.

« Jeune homme! Le savoir aguerrit et console;
Regarde : la réponse au doute, la voilà. »
Et ces ballons étaient des arguments d'école
Que l'écolier, d'un coup d'épingle, dégonfla.

Un troisième se mit promptement en colère :
« Tu ne raisonnes pas dans les règles, dit-il,
Et depuis si longtemps que le soleil m'éclaire,
Non! je ne vis jamais un esprit moins subtil. »

Le dernier se montra plus franc : « Le mal des a
A trop s'en occuper on finit sur la croix.
Pour inscrire ton nom parmi les noms d'apôtres,
Tu suivras un chemin plus doux, si tu m'en crois

Amasse de l'or! L'or n'est pas chose si rare;
On en découvre un peu partout, en se baissant :
Aux bouches d'un égout, au fumier d'une mare,
Et parfois, que veux-tu? dans le sang innocent.

L'or, avec les honneurs, confère le génie
Et, — n'est-ce pas à quoi tu vises? — la vertu.
Tu seras un martyr sans subir d'avanie,
Tu seras un héros sans avoir combattu. »

Honteux, humilié, l'écolier, tête basse,
S'échappe de la ville et rentre en son chemin;
Mais, auprès d'un calvaire, un vieux prêtre qui passe
A deviné sa peine et le prend par la main.

Il lui parle : « Dieu seul est au centre des choses;
Ni toi, mon fils, ni moi, n'en avons fait le tour,
Ni ces savants à qui les vérités sont closes
Plus encore qu'à toi, car ils ont moins d'amour.

La souffrance est le lot de toute créature,
La terre un lieu d'épreuve et de perversité,
Et, si le mal partout règne dans la nature,
Hélas! l'auteur en est la seule humanité.

L'humanité commit la faute originelle
Qui pesa désormais sur l'astre douloureux;
Les êtres innocents souffrent à cause d'elle
Sans qu'elle ait de remords ni pour soi, ni pour eux. »

Le vieillard dit encor : « Celui qu'un mauvais rêve
Opprime, se débat, s'épuise avec terreur
Contre de vains dangers; mais, quand l'aube se lève,
Il s'éveille, il respire, il connaît son erreur.

Après la mort, ainsi tout sans doute s'éclaire;
Va! nous saurons pourquoi ce monde fut formé,
Sa part d'illusion, et comment Dieu tolère
La lutte entre Satan et son Fils bien-aimé.

Oui! que ta volonté soit faite, et non la mienne,
Seigneur », dit le vieillard, « sur terre comme aux cieux!
J'attendrai que le jour de ta lumière vienne;
Je ne jugerai pas ton œuvre par mes yeux. »

L'écolier, aux accents de cette foi sévère,
Emu, sent tout à coup s'alléger son fardeau :
« Merci, mon père! » Il court au rustique calvaire
Et tout haut, le front nu, récite le *Credo*.

Frédéric Plessis.

REVUE DES SCIENCES

Découvertes et inventions. — Physique : Les rayons *n* et l'accroissement d'éclat des lumières faibles. — Photographie d'une étincelle électrique sous l'influence des rayons *n*. — Augmentation de netteté de l'image. — Une conséquence problématique. — Les rayons *n* peuvent-ils accroître gratuitement l'éclat d'une flamme? — Observations contradictoires. — Mécanique : Attelages élastiques. — Expériences de Vincennes. — Attelage d'artillerie avec liens élastiques. — Contre la fatigue des chevaux. — Un gain de force de 25 pour 100. — Application aux tracteurs quelconques. — Dans les mines. — Machines d'extraction et gaspillage de la vapeur. — Nouveau dispositif. — Economie considérable de charbon. — L'accumulateur réchauffeur. — Comment on peut utiliser des centaines de chevaux-vapeur perdus. — Chimie : Stérilisation de l'eau en campagne. — L'iode et les microbes de l'eau. — Comprimés stérilisateurs. — Anthropologie : Une négresse blanche. — Agriculture : guerre aux rongeurs.

Rayons N. — Nous avons défini dernièrement [1] les rayons N de M. Blondlot et fait remarquer qu'un grand nombre de corps exposés pendant quelques heures au soleil emmagasinaient ces radiations nouvellement découvertes. Un caillou ensoleillé émet des rayons N. Or ces rayons jouissent entre autres propriétés curieuses d'exalter non seulement la phosphorescence d'un corps phosphorescent, du sulfure de calcium, par exemple, mais encore l'intensité lumineuse d'une flamme et même la vision. Il suffit de placer une source de rayons N près de l'œil pour permettre de lire les caractères d'un journal dans une demi-obscurité, alors qu'on les lirait difficilement avant l'action de ces rayons.

M. Blondlot vient de démontrer par une expérience récente l'accroissement d'action due aux rayons N sur l'impressionnabilité d'une plaque photographique sensible. Il a pris une plaque photographique, il a fait éclater au-dessus une étincelle électrique d'intensité constante; naturellement l'étincelle a marqué sur la plaque une image. Après quoi, il a recommencé l'expérience en faisant intervenir au-dessus de l'étincelle une source de rayons N; dans l'expérience actuelle, deux limes d'acier très riches en rayons. Or, la photographie de l'étincelle électrique a donné une image beaucoup plus nette que dans le premier cas. Le noir de l'image est au moins doublé d'intensité. Par conséquent, là encore apparaît

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 janvier.

nettement l'influence des rayons N sur l'intensité de la lumière ordinaire; elle s'avive et la petite étincelle électrique a évidemment pris de l'éclat, puisque la photographie en fait foi. Les rayons N avivent les rayons lumineux. La pratique ne pourrait-elle tirer parti de cette singulière propriété?

Nous ne le pensons pas personnellement parce que l'accroissement d'éclat est appréciable quand il s'agit de faibles lumières, mais il doit à peu près passer inaperçu vis-à-vis des lumières un peu intenses. Nous n'avons pas observé ainsi de différences bien nettes entre un foyer lumineux ordinaire et un foyer lumineux excité par une source de rayons N. Sur l'écran phosphorescent, il y a augmentation, mais une flamme de lampe ne nous a pas paru briller davantage quand on en approche une source de rayons N, tel un caillou ensoleillé ou un morceau d'acier trempé. Nous devons ajouter que, contrairement à nos observations, un jeune physicien qui demande à ne pas être nommé, prétend être parvenu à accroître la lumière de sa lampe de travail. Il a pris simplement une petite lame d'acier de quelques centimètres carrés qu'il a placée en guise de réflecteur devant la flamme. Or, l'éclat aurait augmenté sensiblement, d'après des mesures photométriques grossières. Nous signalons le fait sous les plus expresses réserves parce que, en matière d'intensité lumineuse, on peut se tromper facilement. Puis la lame d'acier, bien que non polie, peut parfaitement renvoyer dans l'horizontal des rayons qui augmentent un peu l'intensité de la lumière.

Nous mentionnons l'expérience surtout pour engager les spécialistes à la contrôler. Il serait bien intéressant d'arriver à aviver l'intensité d'une flamme gratuitement par l'influence de radiations autres que celles de la lumière.

Le problème à résoudre paraît tout simple de prime abord, mais il l'est moins qu'on ne le suppose. M. Blondlot a découvert, en effet, ces jours derniers que les rayons N étaient loin d'être homogènes; il y en a d'autres qui leur sont mélangés, il en est même toute une espèce qui, loin d'exalter la phosphorescence, la diminue au contraire. Quand on observe un écran phosphorescent normalement à la surface, les rayons émis par une source rend cet écran plus lumineux; si on regarde presque tangentiellement, il y a diminution d'éclat. Les rayons que M. Blondlot nomme rayons N, ont une action inverse des rayons N, ils diminuent la lumière émise normalement et augmentent la lumière émise tangentiellement. La question, comme on voit, se complique et il est indispensable d'attendre que les connaissances acquises aient pris une forme définitive, pour formuler des conclusions certaines.

Il est singulier comme nous avons de la peine en France à tirer parti des découvertes scientifiques faites dans notre pays même. Ainsi il y a bien trente ans que M. J. Marey de l'Institut montra que lorsqu'un homme ou un cheval ou un tracteur quelconque remorque une voiture, on peut faire une économie de force considérable en opérant la traction par l'intermédiaire d'un lien élastique. Des ressorts à l'extrémité des timons, une courroie en caoutchouc et l'on peut réaliser 25 pour 100 sur la force de traction [1]. On gagne un cheval sur 4. Cela fut prouvé expérimentalement en 1874 par M. Marey. Or, depuis, qui a mis en pratique l'attelage élastique? Cependant, si en France personne ne s'en préoccupa, il n'en fut pas de même à l'étranger. La traction par ressorts, dans l'artillerie, fut d'emblée utiliser en Danemark, en Suède, en Allemagne, en Autriche. Des essais furent aussi poursuivis dans plusieurs stations agronomiques avec des résultats extrêmement favorables au système. Pour ménager les chevaux, on a substitué aux traits rigides des traits élastiques. C'est que les ressorts régularisent les excès de travail diminuent les chocs douloureux, la fatigue, etc.

On attendrait peut-être encore en France l'application du système Marey si deux officiers de la 19e brigade d'artillerie, MM. Machart et Ferrus n'avaient eu la bonne idée de mettre en évidence par de nombreux essais les avantages des ressorts élastiques. M. Marey, pour prouver le gain de force que l'on tirait de l'interposition des ressorts s'était servi de dynamomètres que l'on interposait entre le tracteur et la voiture. MM. Machart et Ferrus ont opéré autrement. Depuis 1897 ils ont recherché non seulement l'économie mécanique due à l'emploi des liens élastiques, mais l'économie totale due à ce mode d'attelage sur l'organisme, sur la suppression des chocs douloureux pour les épaules des chevaux. Ils ont eu recours dans leurs longues expériences à la méthode de « retournement », qui consiste à employer simultanément deux attelages placés constamment dans les mêmes conditions, sauf en ce qui concerne le mode d'attelage et le poids traîné. On fait produire aux chevaux le maximum de travail utile avec une ration donnée pendant un certain temps. Au bout de ce temps, on permute les attelages et on leur fait encore produire le maximum de travail pendant une période de temps égale à la première. Par comparaison, on déduit l'économie réalisée au moyen des appareils élastiques. On choisit bien entendu pour ces expériences des chevaux

[1] Certains marchands ambulants ont l'habitude de trainer leurs petites voitures par l'intermédiaire de bretelles élastiques, sans trop se rendre compte des avantages qu'ils en retirent. Cela fatigue moins, disent-ils.

aussi semblables que possible à tous les points de vue : force, taille, âge, etc. Même alimentation, même parcours, etc. Les expériences ont été entreprises avec 2, 3, 6 et enfin 24 attelages. Elles ont duré au total dix-huit mois avec des résultats toujours concordants.

Cette fois, la démonstration ne peut plus être sujette à caution. On est entré en pleine pratique. Or la conclusion des deux officiers est très nette. « Pour des attelages à deux de l'artillerie traînant du matériel ordinaire, l'emploi de ressorts de traction convenable permet d'augmenter de 20 à 25 pour 100 le poids des voitures, la longueur des parcours restant la même. » En général, il y a économie d'un quart par traction élastique. Quelques ressorts intercalés, et l'on peut réaliser une économie très sensible de travail et ménager les chevaux.

L'invention a donc sa portée et mérite d'être signalée puisqu'elle s'applique à tous les modes de transport, depuis les transports militaires jusqu'au halage des bateaux et aux voitures de maître. Et le procédé est à la portée de tous, puisqu'il ne s'agit que d'interposer quelques ressorts métalliques entre le tracteur, quel qu'il soit, et la voiture à traîner.

Il nous paraît utile de signaler aux ingénieurs et aux exploitants de mines un dispositif nouveau très ingénieux qui permet de réaliser de grandes économies dans la production de la force motrice. La solution du problème est due à M. Rateau, ingénieur au corps des Mines; elle est déjà appliquée dans diverses usines avec un succès qui mérite l'attention. Dans une exploitation de houillère à puits profonds, par exemple, les câbles des cages sont entraînés par des moteurs à vapeur d'une façon intermittente. La machine travaille pendant l'ascension et s'arrête pendant le déchargement des bennes. Si le puits a 200 mètres de fond, la vapeur agit dans les cylindres du moteur 18 à 20 secondes, puis, et c'est le cas général, s'échappe à l'air libre. Et ainsi sans cesse. On ne peut guère adopter de disposition plus économique, précisément à cause de l'intermittence du travail. Il en résulte un gaspillage énorme de la vapeur, et par suite de charbon. On ne s'en fait généralement pas une idée exacte. Précisons.

Aux mines du Pas-de-Calais et du Nord, l'extraction moyenne par puits est de 200 tonnes de houille à l'heure remontées d'une profondeur de 250 mètres, ce qui représente un travail de la machine de 175 chevaux. La consommation de vapeur des machines employées s'élève par cheval-heure à environ 40 kilos, ce qui conduit à une consommation totale de vapeur par heure de

7,000 kilos qui s'échappent des cylindres à la pression atmosphérique et sans avoir épuisé l'énergie qu'ils possèdent encore.

Or, un cheval-heure produit par de la vapeur qui travaille entre la pression atmosphérique et un vide au condenseur de 0 kil. 15 consomme environ 15 kilos de vapeur. C'est donc une puissance de 400 chevaux par puits qui s'en va dans l'atmosphère en pure perte. On n'utilise presque rien dans cette manière d'opérer. M. Rateau s'est proposé de récupérer cette puissance perdue et de l'utiliser au grand profit des exploitants. Au lieu de laisser aller la vapeur dans l'air, il s'en sert au contraire. Il l'arrête au passage quand elle sort des cylindres de la machine d'extraction et l'envoie dans une turbine à vapeur à basse pression munie d'un condenseur. Mais cette vapeur doit être emmagasinée pour faire face au débit de la turbine et maintenue à 100°. M. Rateau envoie cette vapeur, à la sortie de la machine, dans un accumulateur de calorique.

L'accumulateur est un appareil bien simple que nous décrirons en quelques lignes. Mais avant, il faut aussi faire remarquer que cet accumulateur est d'autant plus essentiel que la marche de la machine d'extraction étant intermittente, la vapeur ne pénétrerait dans la turbine que par intermittence aussi. Or il lui faut un débit de vapeur constant. L'accumulateur résout la question en constituant comme un générateur auxiliaire de vapeur. Il faut un débit constant parce que la turbine a naturellement à actionner des pompes, des dynamos qui exigent une marche constante.

Par conséquent, la vapeur autrefois perdue qui sort de la machine à extraction est conduite non pas directement dans la turbine, mais dans l'accumulateur d'abord. L'accumulateur est un réservoir en tôle contenant des matières métalliques, cuvettes, plateaux en fonte, etc., ou simplement de l'eau. Le fonctionnement se devine. La vapeur d'arrivée se condense sur ces masses métalliques ou dans l'eau; elle les échauffe. La chaleur s'emmagasine; puis ensuite l'accumulateur restitue une partie de cette chaleur à la nouvelle vapeur qui sort de la machine d'extraction. La turbine est ainsi alimentée sous pression constante. Il est bien clair qu'au lieu d'employer une turbine, on pourrait avoir recours à tout autre moteur à vapeur à pistons. Mais comme la pression de la vapeur est faible, il faudrait donner à cette machine des cylindres de grandes dimensions et d'un grand poids et la vapeur encore se condenserait trop dans ces cylindres. Le rendement serait mauvais. Au contraire, les condensations sont nulles dans la turbine; la vitesse de rotation est grande et l'encombrement de la turbine très réduit. Evidemment, la turbine est toute désignée en pareille circonstance.

L'économie résultant de l'emploi de l'accumulateur régénérateur de chaleur est considérable. Dans les usines métallurgiques, on emploie, comme dans l'exploitation des mines, des machines à vapeur à marche intermittente pour actionner les laminoirs réversibles des aciéries. Si nous considérons des machines à vapeur consommant 20,000 kilogr. de vapeur par heure, ce qui n'est pas rare, dans le système Rateau..., il devient possible avec la vapeur de décharge perdue aujourd'hui d'alimenter une turbine à vapeur pouvant produire plus de 1,000 chevaux. Le gain est énorme. Il ne s'agit pas de projets, d'études ou d'expériences. Toute vapeur de décharge peut être utilisée maintenant. On va appliquer le système aux mines de Béthune (Pas-de-Calais); il est installé depuis 1902 aux mines de Bruay et fonctionnera bientôt en France et à l'étranger dans plusieurs exploitations, notamment aux aciéries de Donetz, de Pœnsgen, à Düsseldorf, aux mines de Fontaine-l'Evêque (Belgique), etc.

C'est un grand progrès réalisé et malgré son caractère technique, il nous a paru indispensable de l'indiquer sommairement aux intéressés.

On cherche toujours un moyen pratique de stériliser l'eau et malheureusement la solution complète et parfaite reste à trouver, les filtres sont insuffisants à moins d'être nettoyés très souvent. Tout procédé physique est du reste à rejeter en campagne parce qu'il exige trop de temps. Pour les voyageurs et les soldats, qui sont les plus exposés à boire des eaux dangereuses, le procédé d'épuration chimique est incontestablement le meilleur. On en a déjà indiqué beaucoup. En Autriche, on emploie des doses de 6 à 8 milligrammes par litre de chlorure de chaux; en Allemagne, le brôme qui tue les germes en trente minutes, à la dose de 6 centigrammes par litre. En France, on a employé les permanganates à une dose telle que la teinte rose produite par ces sels devienne à peine sensible. Dans ces derniers temps, d'après un rapport de MM. Vaillard et Georges au Comité technique de santé, on préconise maintenant le procédé suivant qui serait, d'après le rapport, le plus simple, le plus rapide, le plus efficace et le moins coûteux.

L'iode libre détruit rapidement les bactéries. Toute eau où l'on verse de l'iode libre est stérilisée en un quart d'heure environ. On a eu l'idée, en conséquence, de faire réagir sur de l'iodate de potasse de l'acide tartrique en présence d'iodure de potassium pour dissoudre l'iode. Lorsque l'iode a agi, on le neutralise par de petites quantités d'hyposulfite de soude. Cela semble à première vue très compliqué, mais en fait, c'est simple de manipulation parce

que ces produits divers sont préparés sous forme de comprimés. Voici comment opèrent les soldats en campagne :

Dans chaque escouade, un homme reçoit trois paquets de comprimés, un paquet de comprimés d'iodure de potassium et d'iodate de soude, colorés au bleu de méthylène. Chaque comprimé bleu renferme ainsi 0 gr. 1156 d'une dose préparée pour 100 comprimés de 10 grammes d'iodure de potassium et de 1 gr. 156 d'iodate de soude sec. Le deuxième paquet de comprimés rouges contient 100 comprimés d'acide tartrique en doses de 0 gr. 01. Le troisième paquet renferme 100 comprimés blancs d'hyposulfite de soude (0 gr. 116).

Dès lors, pour traiter une eau que l'on soupçonne dangereuse, le soldat n'a plus qu'à jeter deux comprimés d'abord par litre, le bleu et le rouge, puis quelques minutes ensuite le comprimé blanc. Et la stérilisation de l'eau est complète. Il va de soi qu'il est utile, avant de stériliser, de clarifier l'eau par son passage à travers une étoffe ou un filtre grossier.

Une négresse blanche!... Elle a été présentée à l'une des dernières séances de la Société anthropologique de Berlin. Agée d'une vingtaine d'années, cette négresse a la figure et les cheveux d'une couleur très claire; elle est originaire d'Acora sur la Côte d'Or. Ainsi que le fait remarquer M. le conseiller Sanitaire Lissouer, il s'agit simplement d'un cas d'albinisme complet. On sait bien que l'albinisme est l'état des individus chez lesquels la coloration pigmentaire fait défaut plus ou moins complètement. L'attention est vite attirée sur les cheveux, les cils, les sourcils, qui sont très fin et d'aspect duveteux. L'albinos a la vue courte, la pupille est rouge comme un rubis. Chez la race nègre, l'albinisme est plus rare que chez le blanc. La peau se décolore seulement par régions; le pigment oculaire ne manque qu'en partie; l'œil apparaît le plus souvent bleu. Dans la négresse dont nous parlons, l'albinisme est très complet; elle est blanche comme une blanche et ses yeux sont rouges et clignotants. Son genre de beauté l'avait fait remarquer dès son jeune âge; elle n'en est pas moins négresse à la couleur près. Aucun des membres de sa famille n'a jamais présenté des caractères quelconques d'albinisme. Sa sœur que l'on avait aussi amenée à la Société de Berlin, présente bien le type normal des négresses.

Ce cas est assez rare; toutefois il a des précédents. O'Beccari a vu, à la Nouvelle-Guinée, des jeunes femmes albinos de la tête aux pieds. Livingstone, Simonot et Berchvan ont rencontré plusieurs albinos; de Rochas en a observé aussi à la Nouvelle-Calédonie. On

en trouverait encore des exemples en fouillant les comptes-rendus de notre Société française d'anthropologie. M. E. Deschamps, par exemple, pendant son séjour à Mahé (côte de Malabar) a rencontré huit cas répartis dans huit familles.

Les albinos sont presque toujours mal vus chez les races sauvages. On les repousse et ils vivent ordinairement errants et dénués de ressources ; certaines peuplades les tuent croyant à leur influence néfaste, ainsi chez les Béchuanas, selon Livingstone. Au contraire, dans d'autres tribus, ils sont l'objet d'une sorte de culte analogue au respect proverbial que l'aliénation mentale inspire aux Indiens.

Au Mexique, au Congo et dans l'Archipel indien, on les recherche, et longtemps l'usage exista d'entretenir dans les maisons royales et princières, des albinos, comme jadis les cours d'Europe eurent leurs nains et leurs fous.

On va entreprendre une guerre acharnée contre les rongeurs qui, dans certains départements, ravagent les cultures. Une commission ministérielle a fait récemment des expériences décisives dans le département des Charentes, un des plus infestés par les campagnoles et les rats. On a opéré sur environ 1,200 hectares à l'aide des bouillons de culture microbiens préparés par M. le docteur Roux, sous-directeur de l'Institut Pasteur. Ces bouillons sont absolument toxiques pour les rongeurs. Des récipients ont été emplis de bouillon auquel on a mélangé de petits cubes de pains. Des ouvriers ont semé cette pâture empoisonnée un peu partout et de préférence aux abords des trous habités par les campagnoles : on a employé 1,200 bouteilles de virus, 4,200 kilos de pain et 93,000 kilos d'avoine. Il a fallu 1,200 demi-journées d'hommes. Mais les résultats ont été remarquables. M. le Dr Roux estime que, dans la région ainsi traitée, le nombre des rongeurs empoisonnés s'est élevé à 95 pour 100. On ne trouve partout que des rats morts, quelquefois au nombre de 15 à 20 dans le même trou. A la suite de cet essai, le ministre de l'agriculture a soumis à la signature du président de la République un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 350,000 francs en vue de la destruction des rats des champs dans les départements les plus infestés.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

La guerre du Japon et de la Russie excite une émotion autrement forte que celle de la curiosité : cette guerre soulève des problèmes qui intéressent le monde entier. Plus elle durera, plus elle risque de multiplier les sujets d'inquiétude. Or, généralement, on conjecture qu'elle sera longue. Le Japon l'eût-il commencée par les coups d'éclat les plus formidables, ce n'est pas avec un empire colossal comme la Russie qu'ils auraient pu être des coups décisifs. Outre l'immensité des territoires, les obstacles des parcours, les empêchements de la saison, les difficultés des transports et des approvisionnements, les lenteurs de concentrations qui s'opèrent de loin, les deux adversaires ne sauraient, sur les terrains où ils s'abordent, s'atteindre dans la vitalité de leur puissance. Il faudra l'épuisement de leurs ressources, une suite de défaites désespérantes, avant qu'un des deux drapeaux s'abaisse ; et c'est pourquoi, grâce à plus d'une supériorité, d'abord latente ou tardive, la Russie, que l'agression du Japon semble avoir surprise sur tous les points, finira par triompher. Aujourd'hui, à travers le tourbillon de tant de dépêches contradictoires, on ne discerne que trois ou quatre faits certains : Port-Arthur, quatre fois attaqué, a résisté, et la flotte russe y subsiste presque entièrement ; depuis le 28 février, la flotte japonaise n'a pas reparu à l'horizon. Continuellement le Japon débarque des troupes en Corée et la Russie en amène dans la Mandchourie : les deux armées ont des avant-postes entre le fleuve Yalou et la ville de Ping-Yang. Quant au plan de campagne, il se dessine vaguement : les Japonais veulent prendre ou du moins investir Port-Arthur, avant de s'avancer sur le Yalou, ou soit réduire, soit masquer Vladivostok, avant de pousser vers le Tommen. Les Russes, provisoirement, gardent la défensive. Le soleil du printemps éclairera les grandes batailles, les grandes jonchées de morts et de mourants, sur cette terre étrangère qu'ils seront venus se disputer.

Ceux qui s'étaient écriés, à la première nouvelle de cette guerre, que la France n'avait rien à voir dans ce conflit, rien à faire dans

cet Extrême-Orient, ont, après réflexion, reconnu leur erreur. Si les traités obligent la France à seconder la Russie, dans certains cas déterminés, l'honneur même lui commande le respect de ses engagements. Ses sympathies vont, d'ailleurs, à la nation qui, seule dans le monde, lui a généreusement tendu la main, à une époque où il y avait quelque mérite à le faire. La France n'oublie pas : elle sait aussi discerner ses véritables intérêts; elle sait que l'avenir de sa belle colonie d'Indo-Chine est lié aux succès de la Russie. Les projets du Japon ne sont un mystère pour personne. Les hommes d'Etat européens savent, à l'heure actuelle, ce qu'ils peuvent attendre de lui.

Le Japon n'est pas seulement devenu une puissance forte de tous les arts militaires et navals, de tous les engins, de tout l'appareil technique, qu'il a reçus de l'Europe avec la civilisation du dix-neuvième siècle. Il constitue une puissance plus que consciente d'elle-même, dans ce monde asiatique où, seul, il a gardé la tradition de ses héroïques épopées et le sens, tantôt très exalté, tantôt très raffiné, de l'honneur. C'est un peuple ambitieux et audacieux, enfiévré par un patriotisme violent. Il est fier de son armée et de sa marine, aptes, selon lui, à soutenir la lutte avec celles de l'Europe. Sûr ou non d'un appui éventuel, dans la collision à laquelle il vient de provoquer la Russie, il a agi par lui-même, sans peur de se mesurer avec le plus grand empire du monde. Il a, de plus, agi en violant le droit international sans scrupule : brusque rupture des relations diplomatiques; la guerre entreprise avant toute déclaration; les navires marchands capturés et la flotte de Port-Arthur assaillie, ceux-là une journée et celle-ci une heure avant que la rupture fût signifiée; le combat de Tchemulpo livré dans un port neutre. Les hommes d'Etat européens peuvent-ils, dorénavant, se fier, non seulement à la sagesse du Japon, mais à sa loyauté? Il vient de placer la Corée sous sa domination, par un traité arraché à la pusillanimité de l'empereur Li-Hsi. Il exhorte la Chine à combattre la Russie, alors même que les Etats-Unis obtiennent, pour la neutralité de la Chine, la garantie de toutes les nations intéressées. Comment donc ne pas craindre qu'insidieusement ou désespérément, il ne crée tous les incidents possibles pour mettre les neutres d'aujourd'hui aux prises les uns avec les autres?

Les neutres! Il n'est guère, en Europe, un peuple qui n'ait déjà proclamé solennellement sa neutralité; mais il n'en est pas non plus qui ne s'empresse d'armer : même l'Espagne. A plus forte raison, est-ce le double devoir de la France. Ce n'est pas par l'inertie qu'elle pourrait neutraliser l'Angleterre au profit de la

Russie, comme le veulent son rôle et son intérêt. L'Angleterre, liée au Japon par le traité du 30 janvier 1902, en ressent plus ou moins l'embarras. Si furieusement « japonophile » que soit le peuple anglais, peut-être son gouvernement appréhende-t-il une guerre générale où l'Allemagne se joindrait à la Russie, avec la France. Toutefois, l'Angleterre est la seule qui n'ait rien à perdre dans une défaite de la Russie, en attendant l'époque, plus ou moins prochaine, où le Japon disciplinerait, selon ses méthodes, la race chinoise et pourrait en exploiter militairement l'empire. Il n'est pas même sûr qu'aujourd'hui l'Angleterre ne contemple avec quelque secrète volupté l'affaiblissement mutuel des flottes japonaise et russe. Chaque fois que, sur un océan quelconque, deux marines s'entre-détruisent, l'Angleterre récite, avec les « fellows » de ses Universités, ces vers que Lucrèce semble avoir, par intuition, composés pour elle, pour son égoïsme souverain :

Suave, mari magno turbantibus æquora ventis,
E terra magnum alterius spectare laborem.

L'Allemagne observe. Elle s'apprête, selon le précepte de M. de Bismarck, à remplir, par devers la Russie, l'office de « courtier honnête ». D'ailleurs, si le Japon était vainqueur, ne pourrait-elle pas, tôt ou tard, être dépossédée du Chang-Toung? L'Autriche et l'Italie se réservent pour la question d'Orient. La Suède et le Danemark ont signé une convention, que l'Allemagne approuve sans doute, en vue de fermer à tout belligérant l'entrée de la Baltique. La Hollande prépare la défense de Batavia pendant qu'à la Haye, fonctionne platoniquement ce tribunal des neutres dont le Tsar fut le fondateur. Mais, l'heure la plus critique, ce sera celle, ce semble, où la Russie victorieuse réglera son différend avec le Japon. Se fera-t-il alors une seconde édition du traité de Berlin, qui corrigea, en 1878, celui de San Stefano? Ou bien du traité de Simonosaki, subi par le Japon en 1895? Quelles seront les velléités des neutres? Leur groupement? Et les péripéties de leur intervention?

Si presque tout le monde sent les nécessités (elles valent parfois plus que les traités mêmes) qui unissent, dans les éventualités de cette guerre, la Russie et la France, bien rares sont ceux qui connaissent les engagements exacts des deux gouvernements. La convention du 23 février 1902 a-t-elle des clauses complémentaires? C'est un mystère dont pourraient s'étonner surtout les théoriciens du régime républicain. La République, à en croire ses doctrinaires, devait mettre dans la lumière la plus pleine toutes les affaires du pays, sans exception. On pouvait craindre, vraiment, que, désormais, notre diplomatie ne fût condamnée à ne plus parler ni agir

que sur la place publique! Il n'en est rien. La diplomatie de la République est plus occulte que celle d'aucune monarchie constitutionnelle de l'Europe. M. Delcassé est le maître des secrets de la France, à l'étranger, plus que ne le fut jamais M. Guizot, ni, en Angleterre, lord Palmerston, ni, en Italie, Cavour. Fallait-il l'interpeller? On a beaucoup disputé là-dessus, à droite et à gauche. Finalement, on s'est abstenu. On s'est décidé à l'abstention, là pour des raisons de prudence patriotique; ici pour des raisons de prévoyance électorale et d'épouvante gouvernementale, ailleurs. Le silence aura donc régné, dans le Parlement, sur la question. Après avoir promis et assuré au peuple que l'indiscrétion parlementaire aurait la vertu de l'édifier sur tous ses intérêts, fussent-ils diplomatiques, on argue de cette même indiscrétion pour ne rien lui dire, en ne disant rien au Parlement. M. Delcassé ne se plaindra pas qu'on gêne sa liberté et son génie! L'avenir nous apprendra si on a bien fait. Ce qui est sûr, c'est que, plus la nation reste dans cette ignorance, plus la responsabilité du gouvernement et de sa majorité s'accroît et devient effrayante.

La seule perspective des redoutables complications que, dans la conjoncture, les hasards de la lutte ou les machinations de tel ou tel des rivaux de la Russie, des ennemis de la France, pouvaient occasionner, a d'abord déconcerté, parmi nous, l'opinion publique. L'hésitation pourtant n'a pas été longue. La masse, dans le pays et même dans le Parlement, a compris, si peu initiée qu'elle pût être au « secret » de M. Delcassé, que l'intérêt de la France, non moins que son honneur, était du côté de la Russie; d'autant mieux que la peur de la guerre, lui a-t-il paru, serait une lâcheté nuisible à notre neutralité elle-même. Elle s'est ressaisie patriotiquement. Peut-être l'indignation qu'a excitée M. Jaurès par son discours de Saint-Etienne y a-t-elle contribué un peu. Rhéteur par goût, sophiste par métier, démagogue par affectation et socialiste par ambition, M. Jaurès est, de plus, un « humanitariste » qui habite, non la terre de France, telle que le traité de Francfort nous l'a faite, mais les nuages, par dessus le Rhin, à une hauteur d'où il ne distingue plus les frontières tracées dans notre sang. Mais, qu'il s'agisse de nos affaires extérieures ou des autres, son incapacité politique égale ou même surpasse sa capacité oratoire. Il n'est pas seulement l'homme qui a salué dans la Triple Alliance une puissance créée pour réduire à l'immobilité la nationalité française; il ne s'est pas contenté d'inviter naguère l'Alsace-Lorraine et la France à s' « oublier » réciproquement. Il a fallu que, dans sa harangue de Saint-Etienne, il proférât ces paroles dont la première est un non-sens et la dernière un illogisme qui

tourne à l'absurde : « Dénonçons une alliance devenue dangereuse; défendons-nous nous-mêmes. » Il y avait là un tel parti pris de dénier la vérité historique, une telle méconnaissance de la situation présente et de nos nécessités futures, qu'il s'est élevé, dans la France entière, un grand cri de protestation. Au Sénat et à la Chambre, les groupes les plus ministériels, sauf celui des socialistes, ont désavoué M. Jaurès par des déclarations favorables à « la nation amie et alliée ». En même temps se posait l'anxieuse question de savoir si la France était prête à une guerre, quelle qu'elle fût, et M. Pelletan ordonnait, en toute hâte, quelques envois de croiseurs et de torpilleurs dans les eaux de l'Indo-Chine, pour la parade.

Le Parlement n'avait pas voulu interroger M. Delcassé. N'allait-il pas interpeller M. Pelletan, alors que chacun, jusque sur les bancs du « Bloc », sait que l'incurie de ce fantasque paresseux, sa présomption, son despotisme incohérent, ses complaisances désordonnées, ont mis notre marine dans un déplorable état de désorganisation et que des radicaux eux-mêmes, comme M. Lockroy, M. de Lanessan, M. Chaumet, le dénoncent presque tous les jours? M. Combes a tremblé pour l'existence de son ministère, en constatant que sa majorité était divisée par cette question qui devient toute nationale; il a fait ajourner l'interpellation. Il en démontrait néanmoins, à son insu, l'importance suprême et l'urgence, quand, pour couvrir de sa confiance les fautes de M. Pelletan, il ne craignait pas d'affirmer, avec une jactance qui réveillait un souvenir lugubre, que « rien ne manquait à la marine », quel que fût le danger auquel elle dût tenir tête. C'était une assertion scandaleuse par la témérité ou par l'inconscience du personnage. On l'a senti aussitôt, parmi la majorité que M. Combes prétendait s'associer dans une responsabilité si grave, désastreuse peut-être. M. Doumer, qui préside la commission du budget, a surgi pour annoncer qu'elle demanderait au gouvernement des explications, en discutant les crédits qu'il ne pouvait manquer de lui proposer. M. Combes a dû accepter, sous cette forme, l'enquête qu'il déclinait. Mais telle est, dans des moments si critiques, la force des choses, que l'interpellation qui ne se produisait pas à la tribune, s'est, pour ainsi dire, produite par la presse. Un journal a publié, avec une sûreté presque terrifiante, des documents « dissimulés » par M. Pelletan, et qui attestent sa criminelle négligence dans les armements de nos vaisseaux. La commission du budget s'est assemblée et, devant elle, les plaintes, les révélations, les accusations ont été si nettes, si véhémentes, qu'il est impossible, désormais, que M. Combes conjure ce débat douloureux ou que M. Pelletan demeure

chargé d'une fonction si indignement et si malheureusement exercée par lui.

L'attention du monde est tournée tout entière vers l'Extrême-Orient; M. Combes concentre celle de la France sur les congrégations. Une guerre qui peut entraîner demain la France dans le conflit de trois ou quatre grandes nations, intéresse moins M. Combes que la guerre religieuse, chez nous. Il faudrait l'union de tous les Français, de tous leurs partis, devant un tel péril; M. Combes ne se préoccupe que d'irriter nos dissensions. Pendant que, là-bas, se frappent des coups terribles qui peuvent retentir sur notre patrie et la blesser presque à mort, M. Combes ne s'emploie qu'à fermer des écoles libres, à en expulser des enfants, à en chasser des religieux et des religieuses, à leur extorquer leurs biens, à leur imposer l'exil. Quelle que soit la circonstance, il continue impitoyablement son dessein, son œuvre, comme un halluciné enfermé dans son rêve ou un aliéné absorbé par son délire. Et son Parlement ratifie de plus en plus ses volontés. Le Sénat a voté la loi par laquelle M. Combes restreint si bien la liberté de l'enseignement secondaire que, tour à tour, il l'annule ou l'abolit. Cette liberté, toutefois, n'aura pas été défendue en vain par ses amis, par les nôtres : ni moralement, parce que, leurs protestations, le pays les entendra peu à peu et que l'avenir n'aura qu'à les légitimer; ni effectivement même, puisque M. le comte de Blois, dont il faut louer la dextérité parlementaire autant que l'énergie éloquente, a reçu, pour l'équivalence des grades, deux satisfactions importantes. Maintenant, c'est la Chambre qui délibère sur la loi forgée par M. Combes pour supprimer l'enseignement des congrégations autorisées. Dans ce débat où la majorité, pour être plus tumultueuse qu'au Palais du Luxembourg, n'est pas plus tyrannique, sont intervenus déjà, en faveur du droit et de l'équité : M. Lerolle, si véhément, si pathétique, avec les documents les plus péremptoires; M. Denys Cochin, qui apporte à sa cause des mérites si rares, tant de bon sens et de bonne grâce, tant d'esprit et de justesse, tant d'élévation d'âme et de mesure; M. Charles Benoist, dans un langage brillant et précis; M. Ripert, dont le talent promet un véritable orateur. De l'autre côté, M. Jaurès, inférieur à lui-même et qui, en dénigrant le christianisme, dans une dissertation si gratuite, a bien montré l'intention tout irréligieuse de la loi; M. Gouzy, avec ses comparaisons mathématiquement bizarres; M. Buisson enfin, qui, devant d'autres juges que des sectaires et des Jacobins, discréditerait la violence de cette loi à force d'arguties, d'habiletés misérables, d'équivoques voulues et de démentis involontaires. Tout n'a pas encore été dit, dans ce débat. Mais déjà la leçon des chif-

fres est bien instructive. Ah! si le suffrage universel savait ou voulait! Combien facilement, dans les élections municipales de mai, une manifestation qui inquiéterait les « ministériels » prévaudrait contre M. Combes, le destructeur de nos libertés, et, derrière lui, contre M. Pelletan, le désorganisateur de notre puissance navale, et contre le général André, le restaurateur de cette affaire Dreyfus qui obtient de la Cour de cassation la fallacieuse ordonnance d'une enquête, mais qui n'aura été reprise que comme un complot, pour l'unique vengeance d'une tribu et l'assouvissement d'une bande!...

Le gouvernement de M. Combes a fait éclore un mal qui manquait à la souffrance du pays : la grève agricole. Défiants des raisons qui défendent nos populations rurales contre la propagande révolutionnaire, les artisans de la grève générale n'avaient pas osé, jusque dans ces derniers temps, opérer dans nos campagnes. La tolérance de M. Combes, que le parti socialiste domine ou assouplit, comme il veut, les a enhardis. La grève agricole est un fléau qui ne pourrait être intense et s'étendre, sans détruire non seulement la sécurité, mais la richesse de presque toute la France : en troublant les œuvres de notre agriculture, elle désorganiserait la plus essentielle de nos productions nationales. Et puis, ce genre de grève devient vite une jacquerie : on le sait par plus d'un triste souvenir et par le spectacle même des violences qui ont sévi, au détriment de toutes les libertés, au préjudice de tous les droits du travail et de la propriété, dans les départements de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales. Mais, quand, à la Chambre, on s'est plaint des excès commis sous le regard indifférent et presque encourageant de l'autorité publique, M. Combes n'a eu que des excuses louangeuses pour les grévistes. Insouciant comme un ministre qui aurait perdu le sentiment de son devoir, il a répondu à M. Lasies par cette délaration plus qu'extraordinaire : « Je donnerais volontiers la grève agricole du Midi, telle qu'elle a fonctionné et telle qu'elle fonctionne, comme un modèle des grèves à venir. » Singulier langage! Acte étrange! Un chef de gouvernement indique le genre de grève qu'on peut organiser impunément et fixe le minimum des désordres qu'elle peut susciter! Par bonheur, la grève agricole a eu des causes particulières et locales qui semblent devoir en limiter l'action. On peut croire qu'un règlement équitable de la besogne et du salaire rétablira la paix dans cette région du Midi. Il faut surtout souhaiter que cette région qui possède si peu de syndicats mixtes, sache bien, désormais, que le meilleur moyen d'assurer fructueusement les bons rapports dans le monde agricole, c'est de créer de véritables syndicats « groupant dans une même association propriétaires, fermiers, métayers et ouvriers ».

Le 29 février, M. le marquis de Vogüé prononçait, devant la Société des agriculteurs de France qu'il préside, un discours qui résume et qui précise cette histoire de dix-huit mois que le gouvernement de M. Combes nous a faite si douloureuse, si inquiétante, presque tragique. Avec une éloquence aussi juste que vibrante, M. de Vogüé a dit, courageusement, à ces agriculteurs venus de tous les points du pays et unanimes dans leur approbation, dans leurs applaudissements, quel était l'état réel de la France, le mal, le péril et le salut ou plutôt le devoir. « A quel moment, s'est-il écrié, après avoir décrit ce régime d'arbitraire et d'intolérance, ses violences d'hier, ses menaces d'aujourd'hui même, à quel moment se produit cette perturbation menaçante? A un moment solennel entre tous, où les plus graves problèmes se posent, embrassant la surface entière du globe terrestre : l'équilibre du vieux monde est ébranlé, son axe se déplace, sous la poussée de nations jeunes, ambitieuses, aspirant à se faire une grande place dans le monde et un nom dans l'histoire. Devant cet inconnu redoutable, le devoir le plus élémentaire commande le recueillement, la concentration des forces, l'ajournement des expériences douteuses, l'apaisement des querelles stériles, le seul souci de l'intérêt supérieur du pays. L'histoire n'a pas eu assez de sévérités, assez de railleries dédaigneuses pour les inconscients de Byzance, les rhéteurs, les sectaires qui s'épuisaient en vaines disputes théologiques, en frivoles compétitions de cirque, alors que, dans les profondeurs mystérieuses du monde asiatique, grondait l'orage qui devait les emporter, rayer leur nom de la carte de l'Europe, ensevelir côte à côte, Bleus et Verts, persécuteurs et persécutés, sous les ruines de la patrie. Dieu nous garde d'humiliantes comparaisons! Nous avons foi quand même dans le génie de la France, dans son intelligence traditionnelle, dans ses instincts généreux; nous avons foi dans nos populations rurales, que nous ne jugeons pas d'après des incidents isolés, produits de circonstances locales, d'excitations ou de pressions venues du dehors. Nous savons les réserves de bon sens et de patriotisme qu'elles recèlent; nous n'oublions pas que, dans les jours d'épreuve, elles ont toujours su resserrer leurs rangs, discerner les véritables amis de l'agriculture et les bons serviteurs du pays. »

Jamais, certes, notre pays n'eut un plus grand besoin d'entendre des vérités émouvantes comme celles-là. D'autant plus que, par un néfaste privilège, la France, plus malheureuse que les nations qui sont engagées dans le conflit du jour ou qui peuvent l'être bientôt, mêle la crise de sa politique intérieure à celle de sa politique étrangère. Nous sommes à un moment où, après avoir presque

épuisé nos fautes et nos chances, nous allons voir les événements résoudre deux questions qui sont celles de notre destinée elle-même. La France n'a-t-elle, dans le gouvernement qui menace de la perdre, qu'un gouvernement né de ses erreurs, de ses faiblesses, et fatalement approprié à son indignité volontaire? La maxime de l'illustre écrivain, demi-philosophe et demi-prophète, qui professa qu'une nation n'a jamais que le gouvernement qu'elle mérite, n'est ni certaine dans tous les temps, ni vraie pour toutes les nations. Mais, que sa sentence soit ou non contestable, on ne pourrait pas, sans un pessimisme injuste, ne pas reconnaître que la France vaut mieux, dans son immense majorité, que la minorité qui la gouverne. Sommes-nous, d'autre part, pour des causes moralement profondes, pour des raisons déjà séculaires, un peuple en décadence? C'est la seconde question et le doute, l'angoisse qu'elle laisse, trouble la confiance des uns, énerve l'énergie des autres. Aussi aimons-nous à recueillir également dans les paroles de M. le marquis de Vogüé ce qu'elles ont de réconfortant.

Quand on compare studieusement la France à plusieurs des peuples dont la fortune paraît le mieux assurée par leurs gouvernements; quand on se remémore la série perpétuelle de ses discordes et de ses luttes, depuis ses origines; quand on se rappelle les lamentations du passé sur ses lois, sur ses mœurs, sur sa misère, sur sa chute, pendant les quatre ou cinq épreuves où elle faillit périr et où, à chaque fois, elle trouva la force qui relève et l'homme qui sauve; quand on considère tout ce qui lui reste de vitalité, de ressources et de vertus, son courage, sa générosité, son amour du travail et son goût de l'économie, son esprit ingénieux, son intelligence inventive, sa fécondité scientifique, les élans de sa charité, sa foi religieuse et patriotique, tout ce que M. de Vogüé appelle « le génie de la France », et qui est aussi son âme, son cœur, non, on ne peut pas croire qu'elle soit dans la phase mortelle de la décadence. « La France est un peuple gouverné par la Providence », disait un Pape qui se demandait comment elle avait pu survivre à tant de désordres, à tant de folies mêmes de ses gouvernements. Sans penser que la faveur de la Providence soit éternelle, fût-ce pour le peuple qui a été le plus vaillant serviteur de Dieu dans les œuvres de la civilisation chrétienne; sans oublier non plus que la Providence veut qu'on l'aide, on nous permettra de compter encore un peu sur elle, dans les incertitudes d'aujourd'hui et les vicissitudes de demain.

CHARLES DE LACOMBE

Le *Correspondant* passe de deuil en deuil, de funérailles en funérailles. Après Lavedan, Charles de Lacombe! Après le directeur, qui assurait la prospérité croissante de notre œuvre, tandis qu'autour de nous s'accumulaient les échecs, le chroniqueur politique, notre organe à tous, qui perpétuait, à travers les temps nouveaux, en face des événements contraires, les principes de « liberté civile et religieuse » inaugurés par nos devanciers, gage de succès jadis et, s'il plaît à Dieu, gage de revanche dans l'avenir.

Charles de Lacombe était destiné d'avance à cette tâche, où s'est terminée sa vie laborieuse et sans reproche. Il sortait du collège, quand il écrivit ici même, il y a près de cinquante ans, son premier article. Le P. Gratry, qui fut un grand éducateur avant de devenir un grand écrivain, avait formé son esprit et son âme. Charles Lenormant l'avait initié à l'étude de l'histoire. Sous les auspices de Mgr Dupanloup, il s'enrôla d'abord à l'*Ami de la religion*, dans la phalange résolue à défendre l'Eglise, à la fois contre l'école révolutionnaire qui l'attaquait, contre l'école intolérante qui la compromettait et contre le gouvernement impérial qui la trahissait. Au service de cette cause, et sans abandonner le *Correspondant*, il avait passé successivement de l'*Ami de la religion* à la *Gazette de France*, à la *Défense*. Il n'oubliait pas, d'ailleurs, que la liberté religieuse en France a pour condition nécessaire la liberté politique, et l'une et l'autre libertés, aussi bien que la grandeur et l'intégrité de la patrie, lui paraissaient alors ne pouvoir être mieux garanties que par la monarchie qui avait construit la France, s'était transformée avec elle et l'avait enfin, au début du dix-neuvième siècle, dotée du gouvernement représentatif : la monarchie des Bourbons.

Cette conviction, vers laquelle l'avaient incliné ses traditions et ses affections domestiques, avait été confirmée chez lui par la connaissance de l'histoire, car il ne se contentait pas d'apprécier les

événements arrivés sous ses yeux. Il avait une vocation historique qui se mariait au sens politique. Son premier ouvrage parut d'abord ici, comme son premier article. Il avait pour objet : la *Politique de Henri IV;* il jetait une vive lumière, à l'aurore des temps modernes, sur le régime monarchique, instituant en France la liberté de conscience et de culte, en même temps qu'il sauvegardait la prépondérance de la foi catholique et préparait l'équilibre européen. L'auteur insistait surtout avec complaisance sur l'art et le soin de Henri IV à concilier les sentiments et les intérêts contraires, à mettre un terme aux discordes civiles, ce qui faisait dire à M. Grévy, lorsque, ayant connu Lacombe à l'Assemblée nationale, il avait lu son livre : « Il nous faudrait maintenant un chef d'Etat, je ne dis pas un roi, vous savez que ce n'est pas un roi que je souhaite à la France, je dis un chef d'Etat qui ressemblât à Henri IV. »

Bientôt le jeune historien passait du seizième siècle au dix-neuvième, faisait revivre, après Henri IV, M. de Serres, l'orateur, le ministre qui s'était épuisé à réconcilier la vieille royauté restaurée une fois de plus avec la France nouvelle.

Evoquer de tels souvenirs, professer de tels sentiments, c'était, sous l'Empire, se ranger parmi les vaincus. Charles de Lacombe n'y répugnait point. C'était parmi les vaincus qu'il recherchait accueil. Avec son frère (car les deux frères ne se séparaient point et ne se sont jamais désunis), M. de Montalembert le présentait à M. de Falloux et, comme s'il redoutait le charme de celui-ci, leur disait d'avance : « Prenez garde de vous attacher à lui plus qu'à moi », montrant ainsi quel prix il mettait à cette jeune amitié. M. Berryer et M. Thiers l'attiraient auprès d'eux et l'une et l'autre relations devaient tenir, dans le reste de sa vie, une place considérable.

Lui-même a raconté quel mandat il a reçu de Berryer mourant : la mémoire du grand orateur, du grand royaliste, du grand patriote à sauvegarder et perpétuer, et tous savent comment il a rempli le mandat. Aujourd'hui cette mémoire immortelle est indissolublement liée à celle de l'habile, intègre et fidèle biographe ; elles se conservent ensemble.

Quant à M. Thiers, après l'avoir fréquenté dans sa retraite, il devait le retrouver au pouvoir à Bordeaux et à Versailles. Son alliance avec une famille singulièrement respectée en Auvergne l'avait attiré et accrédité en ce pays et, s'étant promptement fait place à Clermont parmi les meilleurs défenseurs des bonnes causes, il était devenu, en 1871, député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale. Il avait dû de la sorte à son mariage, à la fois le bonheur domestique et l'entrée dans la carrière politique, et, cette

carrière se brisant, il allait lui devoir un autre et plus rare bienfait : la sérénité dans les mécomptes.

J'ai donc vu, durant notre commune vie publique, Charles de Lacombe se rencontrant à l'Assemblée nationale avec M. Thiers, et je ne saurais dire ce que j'ai davantage admiré : la constance de son affection ou l'indépendance de son opinion. Jamais son cœur ne s'est détaché de M. Thiers, et jamais non plus il ne lui a sacrifié ni ses principes ni ses amis. Entre la droite et M. Thiers, il était un intermédiaire naturel, intermédiaire toujours avisé, sûr et discret; plût à Dieu qu'il eût toujours été écouté. Ce rôle de conciliateur lui était d'ailleurs habituel : soit dans les entretiens particuliers où il excellait à gagner la confiance des collègues les plus divers, soit à la tribune, il cherchait ce qui rapproche, il écartait ce qui divise. Que l'on relise son discours sur la décentralisation où il faisait appel aux libéraux de toute origine, son discours sur le Jury où il soutenait une réforme conservatrice proposée par M. Dufaure, son discours sur les lois constitutionnelles où il conviait la droite aux transactions nécessaires; de toutes les opinions honnêtes, il réclamait la mesure pour parvenir à l'accord. Et cette inspiration, il prétendait la tenir de Berryer. Selon lui, le plus redoutable des orateurs était le plus conciliant des politiques.

La même inspiration se retrouve dans ses chroniques. Elle provenait de sa conscience constamment en éveil, plus encore que de son généreux caractère. Aussi, lorsque se voyant mourir, il a dû jeter sur sa carrière le regard sévère du chrétien qui, selon la parole de l'Ecriture, se juge lui-même pour n'être pas jugé, il lui a sans doute été permis d'avoir confiance, car, du début au terme de cette carrière, n'ayant jamais cessé de travailler ni d'écrire, il s'était toujours proposé de servir la vérité sans manquer à l'équité.

C. de Meaux.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Campagne de Russie. 3 volumes in-8°. (Gougy.)

Les histoires générales et partielles de la campagne de Russie de 1812, et les souvenirs militaires qui s'y rapportent, sont relativement peu documentés. Grâce aux consciencieux et méthodiques travaux de recherches de M. le lieutenant Fabry, les historiens de l'avenir auront sous la main tous les éléments nécessaires pour étudier et apprécier, dans les moindres détails, les opérations françaises et russes. A elles seules, les pièces concernant ces opérations depuis le 24 juin, date à laquelle la division Morand franchit le Niémen, jusqu'au 31 juillet, époque où Napoléon, après avoir culbuté l'arrière-garde ennemie au delà de Vitebsk, fit reposer ses troupes, occupent plus de mille pages dans les deux volumes parus; elles sont empruntées aux Archives nationales et aux Archives historiques du ministère de la guerre.

Signalons l'introduction du premier volume où l'auteur a résumé, d'une manière intéressante, les projets d'opérations dont s'inspira le tsar Alexandre, et qui émanaient de Barclay de Tolly, alors ministre de la guerre; du général Phull, conseiller militaire de l'Empire; du comte de Toll, plus tard chef d'état-major de Kutusof; d'un émigré français nommé d'Allonville et des généraux prussiens Knesebeck et Gneisenau, ce dernier futur chef d'état-major du maréchal Blücher.

L'Asie en feu, par MM. Féli-Brugière et Louis Gastine. 1 vol. in-8° écu, couverture en couleurs, br. (Ch. Delagrave).

C'est la mise en action, par une fiction audacieuse et dramatique, de cette pensée d'Elisée Reclus : « En prévision de l'alliance des forces jaunes, des 450 millions d'hommes de l'Asie orientale, on s'est demandé avec crainte ce que feront ces foules quand des conquérants les auront disciplinées et s'en serviront contre le monde européen! »

Les aventures de la « Mission occidentale » en pays jaune, son retour en arrière devant le soulèvement des masses chinoises, le roman du capitaine Mérande, la victoire épique des aéronefs montés par les Blancs sur les aéronefs montés par les Jaunes, qui met fin à l'invasion de l'Europe, forment une chaîne ininterrompue d'épisodes d'un intérêt saisissant et d'une brillante fantaisie.

René Pinon : **L'Empire de la Méditerranée.** — 478 pages in-8° avec trois cartes (Perrin).

L'auteur a préparé et en partie rédigé sur place une suite de monographies très vivantes sur la question marocaine, la Tripolitaine, Bizerte, Malte et Gibraltar. Il leur a donné pour introduction une critique de la récente entente franco-italienne, critique bien faite pour éclairer chez nous les ignorants et désabuser les naïfs. C'est un excellent livre de vulgarisation, pour les questions aujourd'hui posées dans la Méditerranée occidentale.

Excursions artistiques et littéraires, par Gaston Sortais, 1re série, in-12, xv-260 pages; 2e série, in-12 288 pages. Paris, Lethielleux, 10, rue Cassette, 1903. Prix : 5 fr.

La variété, dit-on, est le secret de plaire. On constate la justesse de cette parole en lisant M. Gaston Sortais, dont les *Excursions* nous conduisent de l'antiquité grecque et latine, en passant par les catacombes, le moyen-âge et la Renaissance, jusqu'aux temps modernes et même contemporains. Il y a plaisir délicat et profit véritable à suivre l'auteur dans ses charmantes promenades artistiques et littéraires.

Le mariage de Marie-Antoinette, par Maurice Boudry. — 1 vol. (Emile Paul).

Une œuvre de chercheur et d'érudit. Tout ce qui se rattache historiquement à la figure séduisante de Marie-Antoinette provoque l'intérêt et la curiosité. Aucune étude n'a été mieux comprise et mieux composée pour les satisfaire.

Des appréciations inédites, émanant de sources autorisées, sur l'éducation, le caractère et les goûts de la jeune archiduchesse; l'exposé des préliminaires diplomatiques et des négociations secrètes ou officielles précédant son mariage; les échanges épistolaires des cours de France et d'Autriche; les circonstances ou épisodes du voyage vers Paris avec le cortège des plus rassurantes promesses et des plus confiantes illusions; puis sa rencontre avec le dauphin; tout cela, d'une plume sobre et claire, constitue un récit plein d'attrait.

C'est une souriante préface aux destinées réservées à l'épouse de Louis XVI; aurore empourprée de rayons à laquelle devaient succéder les journées mornes de la royauté et les nuits sanglantes de la Terreur.

Albert Dufourcq, professeur-adjoint à l'Université de Bordeaux, docteur ès-lettres : **l'Avenir du Christianisme**. Introduction : *la Vie et la Pensée chrétiennes dans le passé*. — 1904, IX-779 pages in-8°. (Bloud.)

Ce n'est point en quelques lignes qu'on peut résumer ni même apprécier cette large introduction d'un travail qui s'annonce comme une des plus courageuses et des plus utiles œuvres d'apologétique de notre temps. Contentons-nous donc de signaler ce livre à quiconque veut se rendre sérieusement compte du *bilan* du christianisme avant la période contemporaine.

Louis Batiffol : **Au temps de Louis XIII**. — II-457 pages in-8° (Calmann-Lévy).

Etudes détachées, dont les éléments sont empruntés à des documents inédits, et qui éclairent curieusement les mœurs judiciaires, militaires et religieuses de la première partie du dix-septième siècle.

Jean Morvan : **Le soldat impérial (1800-1814)**. — Tome Ier. VII-520 pages in-8° (Plon).

C'est ici le premier volume d'une étude très fouillée sur la formation, la vie matérielle et la psychologie des soldats de Napoléon. Nous aurons à revenir sur cet ouvrage quand la publication en sera achevée.

Le livre d'or de la Révélation chrétienne. Ouvrage orné de 126 chromolithographies, reproduction de chefs-d'œuvre de grands maîtres et enrichi d'une chronique de famille.

Au moment de sa mort, le Père Didon avait laissé un original commentaire du Nouveau Testament. C'est au R. P. Sertillanges que fut confié le soin d'achever le commentaire sur la Bible, en se chargeant de l'Ancien Testament. L'ouvrage du P. Didon a déjà paru depuis quelque temps. Aujourd'hui, paraît le premier volume dû à la plume du R. P. Sertillanges. Pour illustrer cet ouvrage, on a eu recours aux chefs-d'œuvre des plus grands artistes. Cent vingt-six planches hors texte forment le décor instructif autant que brillant de cette magnifique édition.

Les volumes sont richement reliés en cuir à tranches dorées et munis de fermoirs, le papier est de première qualité, l'impression grande et claire. Un supplément y est joint sous le nom de *Chronique de famille*, cinquante-deux feuillets richement ornés sur lesquels chaque famille pourra inscrire les événements les plus remarquables de son histoire.

Prix de chaque volume de l'édition avec chromos, relié, 150 fr. — L'édition de luxe ne renfermant que le texte, chaque volume broché, 36 fr. — Relié en toile double brune, impression dorée, tranches dorées, 50 fr.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

L'ÉCONOMISTE FRANCAIS

Journal hebdomadaire paraissant le samedi.

ÉDACTEUR EN CHEF : M. PAUL LEROY-BEAULIEU, MEMBRE DE L'INSTITUT

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU SAMEDI 20 FÉVRIER 1904

Bureaux : 35, rue Bergère, Paris (9e).

Abonnements : Paris et Départements : Un an, 40 fr. Six mois, 20 fr.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LE

CORRESPONDANT

PARAISSANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

PARIS, DÉPARTEMENTS ET ÉTRANGER

UN AN, 35 FR. — 6 MOIS, 18 FR. — UN NUMÉRO, 2 FR. 50



SOIXANTE-SEIZIÈME ANNÉE

25 MARS 1904

Pages.

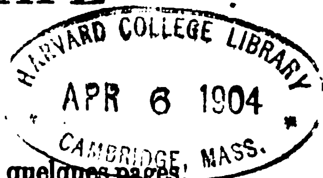
PARIS

BUREAUX DU *CORRESPONDANT*

31, RUE SAINT-GUILLAUME, 7e ARRt

1904

LA PREMIÈRE ÉTAPE



Ce n'est pas moi qui ai choisi le titre donné à ces quelques pages. Je l'ai trouvé dans l'*Action* du dimanche 13 mars 1904, « 25 ventôse, an 112 », en tête d'un article de fonds de M. Charles Beauquier, député du Doubs. M. Charles Beauquier est, à la Chambre, en quelque manière, une figure représentative : c'est lui qui, il y a peu de temps, dénonçait, comme gangrenée par le cléricalisme, l'Ecole de Saint-Maixent parce que la dernière promotion appelée, suivant l'usage, à choisir son nom, avait préféré celui de « promotion d'El-Mounghar » au vocable « d'armée républicaine ». Toute une mentalité apparaît dans cette conception de l'esprit militaire. L'*Action* est, comme on sait, un des journaux les plus dévoués à la politique ministérielle, un de ceux qui exercent sur elle la plus décisive influence. Son langage, d'ailleurs, ne diffère pas de celui que tiennent journellement la *Lanterne* et les autres organes du « Bloc ». Si j'ai retenu, entre tant d'articles semblables, celui de M. Beauquier, c'est qu'il m'a paru, dans sa candide brutalité, exprimer plus clairement qu'aucun autre les passions qui animent la majorité du Parlement. C'est aussi qu'il formule avec une parfaite précision une situation dont l'évidence doit, à l'heure présente, frapper tous les esprits attentifs, mais qu'il est nécessaire de mettre bien en lumière, pour ceux qui ne le sont pas, et c'est le plus grand nombre !

Donc M. Beauquier écrivait, il y a huit jours, au moment où allait se terminer la discussion générale du projet de loi sur l'enseignement congréganiste :

« Enfin, nous allons arriver à la première étape ! Les éducateurs religieux de notre jeunesse vont être, sinon tous, au moins pour une bonne partie, privés du droit d'enseigner. » Il ajoutait, un peu plus loin : « L'enseignement du catéchisme aux enfants constitue un attentat immoral à leur raison, un essai de mutilation de leur intelligence dont ils peuvent souffrir toute leur vie. » Il concluait enfin : « Voilà pourquoi il doit être interdit de donner aux enfants

une instruction religieuse. » Cette franchise est salutaire : elle éclaire la tortueuse dialectique de M. Buisson et met à découvert l'âme secrète de M. Combes, comme le brusque rayon d'un projecteur électrique fouille et illumine un moment la menaçante obscurité de la mer.

Je voudrais profiter de sa lueur pour essayer de reconnaître notre position et de montrer à tous, catholiques, chrétiens, ou indifférents, respectueux cependant de l'idée religieuse, la gravité de cette première étape que nous allons franchir, sur le chemin douloureux où, depuis quatre ans, la France se laisse traîner avec une stupéfiante inertie.

Les journaux, les députés, socialistes et radicaux, payent-ils d'audace, prennent-ils leurs vœux pour des réalités, font-ils enfin une sorte de « bluff » anticlérical, quand ils parlent de la prochaine destruction de toute éducation religieuse? Est-ce bien jusque-là que nous précipite, par une pente toujours plus rapide, la route où nous sommes engagés?

Telle est la question qu'il faut examiner, pour se rendre un compte exact de la situation présente.

*
* *

Elle peut sans doute paraître déplacée après que tant de discours éloquents, tant d'écrits courageux ont dénoncé et dénoncent encore chaque jour les progrès de la guerre religieuse. Je ne la crois pas toutefois superflue.

L'un des plus grands dangers de notre temps, sinon le plus grand, est l'habitude que nous prenons de la persécution. La méthode parlementaire et le mécanisme légal agissent sur l'opinion publique, comme les procédés d'anesthésie sur le patient d'une opération chirurgicale. Les discussions de la Chambre suscitent d'abord quelque passion : on applaudit aux courageuses protestations de la minorité; on en lit avec satisfaction les comptes rendus; on s'indigne un moment des violences de M. Combes et des transports de sa majorité, et puis... c'est la force des choses! on retourne à ses affaires, à ses intérêts, combien, hélas! à leurs plaisirs! Dans ce curieux roman de Sénac de Meilhan, *l'Emigré*, que MM. Franz Funck-Brentano et Casimir Stryienski ont remis au jour, il y a une scène très frappante. C'est le soir du 6 octobre 1789; la famille royale vient d'entrer à Paris, avec son hideux cortège. Dans un hôtel particulier, la compagnie ordinaire, une société d'élite, est rassemblée; de temps en temps, un visiteur arrive : « Avez-vous vu passer le Roi? — Non, j'ai été à la Comédie. —

Molé a-t-il joué? — ... Jouez-vous au whist? — Je jouerai après souper, on va servir... » On entendit du canon : « Le Roi sort de l'hôtel de ville, ils doivent être bien las! » On soupe; propos interrompus; on joue au trente et quarante, et tout en se promenant, en attendant le coup et surveillant la carte, on dit quelques mots : « Comme c'est affreux! »

N'est-ce pas notre état? Que de fois chacun de nous ne l'a-t-il pas entendu, et peut-être, lui-même, redit ce mot de l'insouciance résignée : « Comme c'est affreux! » sans que l'ordinaire de sa vie en fût troublé?

Cependant, après que les Chambres en ont fini avec les discussions écœurantes, dans le pays l'œuvre horrible se poursuit. Chaque matin, dans les journaux, on lit le récit de quelque expulsion nouvelle, de quelque fermeture d'école, de quelque condamnation contre des religieux ou des religieuses. « Comme c'est affreux! » D'abord, c'était en première page; maintenant, c'est à la troisième, à la quatrième, aux faits divers. On s'habitue!

Ces faits divers, pourtant, ce sont autant de petits drames poignants! Des pauvres prêtres qui vivaient, en commun, dans une intime et pieuse fraternité, obligés de se séparer, de se loger n'importe où, n'importe comment, seuls, tristes, déracinés! Des pauvres femmes qui se consacraient, modestement et sans bruit, à quelque œuvre charitable, abritant, sous leur cornette respectée, leur visage et leur nom, jetées dans la rue, sans qu'elles sachent pourquoi, réduites, pour rester fidèles à leur vocation, à s'exiler si la communauté est assez forte pour les envoyer au loin, sinon à cacher, dans une maison amie, leur douleur souvent incomprise, bientôt importune, ou bien à gagner leur vie sous un vêtement d'emprunt qui les choque, les gêne et les humilie. Et puis, c'est le déchirement que Cochin a si bien décrit : « J'ai été élevé dans cette maison qu'on ferme!... Mes enfants ont grandi dans celle-ci!... Mes parents avaient fondé celle-là! »... « Ah! comme c'est affreux! » Mais il y en a tant! On ne sait plus au juste combien, ni où. Au commencement, c'étaient des manifestations publiques, des cris, des tumultes : à présent, plus rien ou si peu de chose, et, de ce peu de chose, le public ne s'occupe qu'un moment. On s'habitue! L'anesthésique opère.

Je parle ici des meilleurs, de ceux qui se sentent vraiment atteints au vif de leur conscience, qui souffrent avec les persécutés. Mais les autres? Je n'entends pas seulement cette foule de braves gens que nous connaissons tous, gens du monde, gens d'affaires, commerçants, propriétaires, qui jugent bien cette politique absurde, insupportable surtout par le bruit qu'elle fait et les discussions

qu'elle suscite, mais n'ont peur, au fond, que pour leur bourse, qui, jusque-là, trouvent que le mal n'est pas si grand, qu'on exagère, que les congrégations, après tout, ne sont pas si nécessaires, que, du reste, c'est leur faute, « la faute des Assomptionnistes et de la *Croix* », et qui se rassurent parce que M. Rouvier est là pour les protéger, tant bien que mal, contre l'impôt progressif. Je n'entends pas seulement ceux-là, bien que ce soit une légion ; mais la masse, la masse qui n'est guère éclairée sur le fond des choses, encore qu'elle doive les trancher par son vote, la masse qu'on trompe si facilement avec des mots, qui croit si volontiers ce qu'il y a « sur le journal », ou ce que lui dit la forte tête du village, ah ! c'est sur elle surtout qu'opère le plus puissant des anesthésiques, la légalité, force intangible, fatalité supérieure, représentée par la signature du sous-préfet et le tricorne du gendarme !

Ainsi, peu à peu, le pays se résigne à la tyrannie. Ce qui, il y a cinq ans seulement, lui eût paru impossible à concevoir, voilà qu'il le subit aujourd'hui, sans révolte, presque sans murmure. C'est la première étape ! L'exemple vaut qu'on le médite. Espérer qu'il en ira autrement, lorsqu'il s'agira de l'impôt progressif et de la propriété laïque, c'est une pure chimère. Les indifférents, qui regardent, sans s'émouvoir, chasser les religieux et confisquer leurs biens, recueilleront alors le fruit de leur égoïsme. On dira peut-être : « Comme c'est affreux ! » Mais, après tout, ce sera la loi : et le pays, façonné à la proscription, courbera la tête pendant que les révolutionnaires crieront : A bas les riches !, comme il la courbe déjà quand ils crient : A bas la calotte !

Notre plus grand mal est là, dans cette passivité, qu'engendrent l'habitude et le fonctionnement coutumier de la machine administrative. La persécution régularisée est la pire de toutes, parce qu'elle a les allures de l'ordre et de la justice.

C'est pourquoi il faut, sans trêve, en réveiller le sentiment engourdi. Lassalle, le tribun socialiste, le disait des misères populaires : les ouvriers s'habitueraient à l'oppression si nous n'étions là pour leur apprendre à connaître leurs souffrances !

Le conseil est bon et marque l'expérience des âmes. Suivons-le.

*
* *

Donc, où en sommes-nous ? Essayons de repasser, en un tableau rapide, le chemin parcouru dans ces quatre années. L'entreprise, sans doute, n'est pas nouvelle, mais on ne la répétera jamais assez.

Je dis dans ces quatre années, et il me faut aussitôt, par une brève explication, débarrasser de toute autre discussion, le terrain

de combat où je voudrais voir se grouper tous les amis de la liberté.

Sans doute, on pourrait, en jetant un regard sur l'histoire de la troisième République, trouver sans peine, à son origine même, dans les discours et dans les actes de ses premiers hommes d'Etat, le principe de la politique antichrétienne dont nous voyons aujourd'hui la violente application. Le trop célèbre article VII, les décrets du 29 mars 1880, les expulsions des religieux alors ébauchées, en furent les premières manifestations, et si les nouvelles générations n'ont, de ces instructifs enseignements, vieux d'un quart de siècle, qu'une notion confuse, les hommes de mon âge n'en ont que trop conservé le souvenir. Plus que tout le reste, la législation scolaire, établie de 1882 à 1886, marque, dans notre histoire, une époque décisive, dont nul ne saurait méconnaître la portée sociale.

En posant à la base de l'éducation populaire ce qu'on a appelé le principe de la laïcité absolue, qui, en fait, s'est traduit, non seulement par la suppression, dans l'école, de toute pratique, de toute leçon confessionnelles, mais par l'obligation faite au maître de n'enseigner qu'une morale indépendante de toute idée religieuse, en jetant un vieux pays comme le nôtre, encore tout pénétré de la tradition chrétienne, dans une expérience si nouvelle et si téméraire, les législateurs de 1886 ont assurément ouvert la porte aux doctrines dont les conséquences frappent aujourd'hui tous les yeux.

La neutralité, condition fondamentale de cette expérience, présentée comme sa justification et promise comme sa garantie, contraire, d'ailleurs, pour tous les chrétiens, à l'idée même de l'éducation, devait nécessairement, en pratique, demeurer, dans le violent conflit des passions religieuses, une conception chimérique. Pas plus que les adversaires de la morale, dite indépendante, ses partisans ne pouvaient l'accepter. Les manuels, inspirés par l'esprit sectaire, les instituteurs, excités à la lutte contre l'Eglise par leurs protecteurs politiques, se chargèrent bien vite de le démontrer.

Ainsi les hommes qui, il y a vingt-cinq ans, profitèrent de leur puissance, alors incontestée, pour imposer aux familles françaises, obligées à subir la loi commune, une éducation de plus en plus antichrétienne, ont pris une responsabilité dont peut-être, aujourd'hui qu'ils se rencontrent avec les générations issues de l'école fondée il y a vingt-cinq ans, ceux d'entre eux qui survivent commencent à mesurer l'étendue. Débordés par leur œuvre elle-même, impuissants à en contenir les effets, et discrédités, pour l'avoir essayé, dans le parti qui les soutenait autrefois, ils sont réduits, quand ils ne veulent pas s'abandonner au courant, à lui opposer d'honorables, mais stériles résistances.

Rien ne serait plus facile que d'instituer un semblable procès,

comme aussi on pourrait, sans plus de peine, en retournant aux sources de l'histoire contemporaine, en remontant aux origines de la Révolution française, découvrir dans ses doctrines philosophiques, dans la rupture qu'elle prétendit consommer entre la loi divine et les institutions publiques, le fondement même des idées modernes sur la laïcisation ou, pour employer l'expression bien plus exacte de M. Clémenceau, la sécularisation intégrale de la société.

Mais ce n'est pas, à mon avis, en pleine bataille, quand il s'agit, hélas! non plus seulement, comme en 1886, d'empêcher l'établissement d'une législation funeste, encore moins de reconstituer l'édifice national, mais de combattre, pied à pied, pour l'existence, qu'il peut être utile de soulever ces débats rétrospectifs. Nous avons lutté, de toutes nos forces, les uns et les autres, en 1886, dans les assemblées et dans le pays, pour prévenir le mal. Peut-être, à cette époque, une mesure radicale, prise par qui de droit contre l'école neutre, eût-elle ouvert les yeux d'un grand nombre de familles, encore assez chrétiennes, pour ne pas en connaissance de cause livrer à l'irréligion l'âme de leurs enfants. La Belgique a fait, de cette énergique méthode, une salutaire expérience. Les terrains, il est vrai, différaient profondément. Les évêques de France, en tout cas, n'ont pas jugé qu'une telle attitude fût opportune et ce n'est pas moi qui me permettrai de les blâmer.

La loi scolaire est ainsi entrée dans nos mœurs. Elle créait aux catholiques une situation toute nouvelle. Sans oublier aucune des réserves de principe que je viens de rappeler, sans méconnaître les responsabilités que, d'un mot, j'ai indiquées, je pense cependant qu'il faut se placer au point de vue de cette situation nouvelle, pour envisager les circonstances présentes et les devoirs qu'elles imposent.

Les lois qui, de 1882 à 1886, établirent la laïcité de l'enseignement primaire, proclamèrent du moins la liberté de l'enseignement privé; les modifications successivement apportées à la loi de 1850 la laissèrent également, en abolissant les privilèges que celle-ci accordait à l'Eglise, subsister dans l'enseignement secondaire. Tel est le fait capital sur lequel, pendant quinze ans, a reposé tout le régime scolaire de la France; on peut dire qu'il constituait, en réalité, la charte de l'enseignement.

Avec quel courage, les catholiques l'acceptèrent, ce n'est pas ici qu'il est nécessaire de le dire.

Grâce à leur énergique activité, les collèges congréganistes passés, depuis les décrets de 1880, aux mains de propriétaires laïques, continuèrent sous cette forme nouvelle leur œuvre éduca-

trice; en même temps, les écoles chrétiennes se multiplièrent de toutes parts et couvrirent le pays, au prix de sacrifices, d'autant plus méritoires, que leurs fondateurs avaient à payer doublement, pour elles et pour leurs rivales.

Jamais, nous pouvons le proclamer hautement, jamais on ne vit plus bel exemple de dévouement à une cause et à une idée, plus noble et plus généreux usage d'une liberté réduite et surveillée, mais subsistant encore dans sa partie essentielle.

Les catholiques, comme en général les Français, se calomnient trop aisément eux-mêmes; les générations successives, à mesure que l'action les emporte, oublient ce qu'ont fait leurs devancières : frappées des maux et des difficultés du présent, irritées des défaites répétées, elles se laissent aller à d'injustes récriminations contre les combattants du passé : cela n'est ni légitime ni profitable.

Quiconque, ami ou ennemi, voudra, de bonne foi, étudier l'histoire des luttes religieuses de notre temps, devra rendre hommage à l'œuvre scolaire accomplie par les catholiques dans les conditions les plus défavorables, sous des ministères toujours hostiles, souvent agressifs. Si la France garde aujourd'hui, aussi bien dans le peuple que dans la bourgeoisie, une intensité de foi religieuse et de vie chrétienne d'où lui viendra peut-être le salut, c'est à ce gigantesque effort qu'elle en est redevable.

Il me paraît équitable de le constater au moment où la flagrante violation de la charte de 1886 et la brusque destruction de toute liberté d'enseignement vont créer encore une fois un état de choses nouveau, bien autrement douloureux, devant lequel, assurément, nul ne songe à désarmer, mais qui nous obligera sans doute à modifier nos positions et nos moyens d'action.

Cet état de choses apparaît aujourd'hui dans toute sa précision. Il faut l'envisager résolument.

*
* *

Je n'examinerai pas dans quelle mesure nos funestes divisions ont pu contribuer à l'aggraver.

Que valent, à l'heure présente, ces disputes? Les faits sont plus forts que les volontés; et, quelles qu'aient été les conséquences de nos discordes, nul ne pouvait prévoir ni empêcher celui qui domine, dans sa tragique fatalité, toute l'histoire de ces quatre années.

L'affaire Dreyfus apparaîtra à ceux qui voudront, plus tard, en pénétrer le secret, comme l'un de ces coups imprévus par lesquels Dieu permet que, soudain, se prépare et s'annonce le bouleverse-

ment des nations. Il faut chercher là, sinon l'explication, du moins le point de départ de la crise actuelle, qui nous jettera dans les violences de la guerre religieuse et, par une inévitable conséquence, dans les épouvantes de la guerre sociale, si, avertis enfin par l'évidence du danger, tous ceux que rapprochent leur foi, leur raison et leur intérêt, ne s'unissent pas en un faisceau compact pour faire face à l'ennemi commun.

Ce n'est pas aux lecteurs de cette Revue qu'il faut rappeler avec quelle passion, à la fois savante et emportée, l'affaire maudite fut, dès les premiers jours, tirée violemment du domaine judiciaire, et transformée en un engin meurtrier contre l'Eglise et contre l'armée, comment cette guerre civile, ouverte entre les âmes, les esprits et les intelligences, forma deux camps dans la nation, désorienta et finit par déterminer toute la politique intérieure du pays, on dira peut-être un jour aussi toute sa politique extérieure.

Mais quand, dans la vie des peuples, des événements surgissent qui mettent en question leur destinée, il dépend encore des hommes, investis du pouvoir par les circonstances, d'en ralentir sinon d'en conjurer les effets, ou de les précipiter par d'irrémédiables complicités. Entre ces deux partis, à l'heure trouble et indécise où la lassitude venait de conduire M. Méline à abandonner une lutte inégale, M. Waldeck-Rousseau eut à choisir.

Il est malaisé de parler, à l'heure actuelle, de M. Waldeck-Rousseau : sa maladie commande les égards. Ce n'est pas y manquer, cependant, que d'établir ici une responsabilité dont le poids ne peut, ce semble, manquer de l'obséder lui-même.

Que de fois, en ces quatre ans, depuis que la France chrétienne et militaire gravit son douloureux calvaire, que de fois j'ai revu, et bien d'autres comme moi, ces séances de 1901 où M. Waldeck-Rousseau, avec sa froide maîtrise, faisait voter la première loi contre les congrégations, trouvant les traits qui s'enfoncent et les mots qui tuent, donnant, pareil aux légistes de la Convention, à la théorie de la proscription sa forme juridique et livrant ainsi le moyen légal de la pousser jusqu'au bout aux jacobins attentifs et surpris d'une si rare fortune.

A ces hommes que longtemps il avait combattus, dont il n'ignorait ni les desseins, ni les passions, M. Waldeck-Rousseau ouvrit le chemin du pouvoir; depuis, ils l'occupent en maîtres. On a dit qu'il les avait appelés parce que d'autres, plus modérés, lui avaient refusé leur concours. Il se peut : fallait-il donc à tout prix qu'il gouvernât?

Quoi qu'il en soit, il a gouverné et c'est à la fois son malheur et sa condamnation. Lorsqu'il voulut, dans un geste désolé, protester

contre son œuvre, on ne l'écouta plus. L'aventure est commune et toujours lamentable : celle-ci comptera, dans l'avenir, parmi les plus instructives.

Pour nous cependant, emportés dans la tempête que déchaîna M. Waldeck-Rousseau, nous subissons les coups de l'arme empoisonnée qu'il jeta, par dégoût ou par calcul, aux mains de M. Combes. Empoisonnée? Oui, je dis bien : empoisonnée par le redoutable sophisme qui est au fond de la loi de 1901, dont M. Combes se sert comme d'un couperet, et que M. Ferdinand Buisson vient d'aiguiser de nouveau, à son usage, en la dissimulant sous l'enveloppe des distinctions subtiles. Ce sophisme, c'est celui de l'incapacité dont frappent, dit-on, le religieux les vœux qui lient sa conscience, et qui le rendent indigne de concourir au ministère de l'éducation. M. Waldeck-Rousseau l'a exposé dans sa célèbre théorie sur l'aliénation des biens qui ne sont pas dans le commerce, et sur l'abdication de la personnalité humaine.

Voilà le couperet, au moyen duquel, depuis quatre ans, on retranche de la société civile, du droit commun des citoyens, tous ceux, hommes et femmes, qui, dans la liberté de leur âme, ont promis d'observer la chasteté, de se soumettre à un supérieur et de renoncer à l'usage personnel de leurs propriétés.

M. Waldeck-Rousseau prétendit subordonner à l'autorisation du pouvoir les effets de cette incapacité, et comme on lui objectait qu'elle portait atteinte au libre exercice d'une religion dont la vie monastique découle naturellement, il se défendit de vouloir pousser jusque-là les conséquences de sa doctrine. Mais on n'arrête pas avec la main le volant d'une machine.

L'ayant entendu, les alliés qu'il s'était donnés, et dont il subissait la protection, prirent aussitôt leurs sûretés pour l'avenir. Qu'était-ce qu'une autorisation légale donnée à des associations fondées sur un illégitime usage de la liberté, sur une violation des règles fondamentales de la société civile? La discussion de la loi de 1901 n'était pas finie que M. Lafferre, l'un des chefs occultes délégués par la franc-maçonnerie au gouvernement de la France, demandait formellement que la congrégation autorisée des Frères des écoles chrétiennes fût dissoute comme les autres. Qu'était-ce encore que cette persistance surannée, reste d'une prudence désormais inutile, à distinguer le clergé séculier et le clergé régulier, l'Eglise catholique et les congrégations? M. Viviani la flétrit en termes enflammés et marqua, d'une parole décisive, la guerre ouverte contre l'Eglise comme le terme nécessaire de la campagne commencée.

M. Waldeck-Rousseau accepta sans protester ces concours

menaçants, et, quand il les fallut payer, froidement il livra à ses auxiliaires impérieux l'Eglise et l'armée, avec le gouvernement du pays, dont il put dire, comme Mirabeau : « Après moi, les factieux s'en partageront les lambeaux! »

*
* *

Henri Grattan s'écriait, un jour, au Parlement anglais : « On suivrait, dans nos annales, l'histoire de l'Irlande, comme on suit un blessé à la trace du sang qu'il perd. » Ainsi peut-on, depuis trois ans, suivre sur la terre de France la trace de la religion et de la liberté. Faut-il une fois de plus écrire leur martyrologe, redire l'indignation qui, d'un élan magnifique, hélas! trop tôt brisé, souleva les âmes chrétiennes et les cœurs libéraux, lorsque, révélant par son coup d'essai ses desseins et ses procédés, M. Combes, à peine assis à la place où M. Waldeck-Rousseau l'avait porté, déchira les engagements pris à la face du pays, prétendit appliquer aux congrégations autorisées une loi qui ne les touchait pas, à l'enseignement primaire un texte qui ne l'atteignait pas davantage, et ferma, au mépris de tout droit et de toute légalité, 8,000 écoles de filles? Faut-il rappeler les femmes du peuple criant, au milieu de Paris stupéfait, leur douleur et leur colère, la Bretagne secouée d'un sursaut de révolte, les bourgs assiégés, les portes brisées, les sœurs traînées sur le grand chemin, les soldats de la France condamnés à cette besogne, réduits à en escorter les louches exécuteurs et placés, entre leur conscience et leur devoir, dans la plus horrible des alternatives?

Puis, qui ne s'en souvient? ce furent, devant la Chambre, transformée par arrêt exprès du Conseil d'Etat en tribunal révolutionnaire, les fournées d'accusés, traduits en bloc, coupables du crime étrange inventé par M. Waldeck-Rousseau, l'aliénation de la personne humaine, déclarés, sans jugement, indignes d'appartenir à une société libre et jetés sous le couperet du sophisme meurtrier : cinquante-quatre congrégations d'hommes, les fils de saint Bruno poursuivis jusque dans leur désert et ceux du Pauvre d'Assise arrachés à leurs œuvres fraternelles, les successeurs de Lacordaire sacrifiés malgré sa gloire et les émules du P. Damien qui donna sa vie pour les Lépreux, les Oratoriens héritiers de Bérulle et de Massillon, et les instituteurs du peuple breton vengeurs du nom de Lamennais, tous confondus dans le même tombereau, comme autrefois les nobles et les artisans, les pauvres et les riches, les prêtres et les magistrats, dans les funèbres convois des échafauds de la Terreur! quatre-vingts congrégations de femmes, obscures ou

illustres, diverses de nom et d'habit, toutes convaincues du crime irrémissible, l'abdication de leur personnalité, elles aussi condamnées au même supplice, qui n'est pas la mort, mais quelque chose comme l'angoisse de Dante :

Je ne mourus point et ne demeurai point vivant!

Alors commença le lamentable exode. Qui n'a vu, chez lui, dans sa ville, dans son village, ces scènes déchirantes, les enfants éplorées, les mères en larmes, et les pauvres sœurs s'arrachant à leurs étreintes pour suivre, dans quelque carriole, le gendarme ou le commissaire, au milieu d'un peuple presque toujours ému de sympathie, souvent de douleur et d'indignation, mais dont la passive résignation fait comprendre, en la renouvelant sous nos yeux, celle qui pliait, il y a un siècle, les ancêtres de ces hommes sous la stupide barbarie des proconsuls de la Convention?

Encore si cette honte n'eût été connue que de nous seuls! Mais les nations étrangères, attentives à cette folie, promptes à en tirer profit, accueillaient avec empressement ces débris de notre force morale jetés, par nos mains, sur leurs frontières ou poussés vers leurs rivages comme des épaves rebutées.

Toutes, pendant qu'ici les aveugles contempteurs du dévouement chrétien en célébraient la proscription comme une victoire de la liberté et de la raison, toutes, au nom de cette liberté même et des droits de l'humanité, offraient aux proscrits la protection de leurs lois. Toutes! l'Allemagne joyeuse d'ouvrir à ces Français, comme un asile hospitalier, l'Alsace germanisée, et jusqu'à l'Italie, notre sœur suivant le rite maçonnique, où le premier ministre Giolitti refusait hier, à un député qui le lui demandait, d'interdire aux congrégations françaises l'entrée du royaume.

Quand les Frères de Ploërmel durent quitter les îles de Saint-Pierre et Miquelon, ils vinrent à la côte, ne sachant qui pourrait se charger de les transporter sur le continent. Un bateau anglais était là qui, aussitôt, leur offrit passage; il fallut y monter. Lorsqu'ils furent à bord, l'Anglais les salua de son canon, tandis que, courbant la tête, ils versaient des larmes : sur le rivage, le peuple poussait des acclamations; dans les barques de pêche, les Terre-neuvas se découvrirent en pleurant. Voilà ce qu'ont fait les hommes qui gouvernent la France.

Et je passe sur les violences de tous les jours, sur les perquisitions, les maisons fouillées, les prétoires encombrés, les procès sans fin, et le cri de ce garde des sceaux, lassé de voir la justice si lente, sommant ses procureurs de faire plus vite avancer les

charrettes, et menaçant les magistrats de sa colère s'ils tardent à les remplir.

*
* *

Une congrégation d'hommes demeurait cependant debout dans la tempête, l'une des plus illustres, celle même dont M. Lafferre réclamait, en 1901, l'exécution au nom du principe établi par M. Waldeck-Rousseau, la congrégation des Frères de La Salle, qui portent comme un titre de gloire ce nom d'ignorantins dont on les voulait flétrir, ainsi qu'autrefois les « Gueux » des Pays-Bas arboraient fièrement l'injure qu'avait cru leur infliger le ministre de Philippe II.

Ces hommes, toute la France les connaît : leur robe de bure à l'agrafe de fer et « aux quatre bras », avec son rabat blanc, passe dans tous les quartiers populaires, saluée de l'universel respect, et Paris fit un jour au Frère Philippe les funérailles d'un roi. Leurs écoles sont partout et partout florissantes, ils ont inventé les méthodes pédagogiques que tous leurs rivaux ont adoptées, fondé les premiers l'enseignement moderne, créé, pour l'apprentissage des métiers, des établissements modèles; ils soutiennent au delà des mers le prestige et l'influence de la patrie; par eux, l'Egypte abandonnée garde encore quelque chose de cette âme française qui la remplit de souvenirs héroïques.

Lerolle a rappelé cette histoire, à la tribune, en termes magnifiques. Aucune congrégation, aucune société d'hommes, ne pouvait, avec tant et de si grands services rendus au pays, montrer, pour sa défense, des titres plus certains et mieux reconnus à l'existence légale. Rattachés à l'Université, ils participèrent à sa vie : leur délégué siégeait au conseil supérieur de l'instruction publique; tous les gouvernements traitaient avec eux.

Cependant ils sont condamnés. Quand ces lignes paraîtront, l'œuvre d'iniquité, qui couronne celle de l'année dernière, sera consommée : l'Institut des Frères aura virtuellement cessé d'exister, avec lui ses écoles et ses pensionnats seront livrés au bon plaisir de l'exécuteur.

Pourquoi? parce qu'ils sont « la congrégation ». Durant deux semaines d'une discussion pressante, M. Combes n'a point donné contre eux d'autre raison, si ce n'est que l'Eglise, en canonisant leur fondateur, a fait de son œuvre, circonstance aggravante, « un véritable article de foi! » Ne lui demandez pas, du reste, ce que c'est que « la congrégation » : c'est l'ennemi et cela suffit; il n'est au pouvoir que pour l'abattre, et on n'a pas plus à l'interroger sur le crime qu'elle a commis, que le bourreau n'est tenu, quand il opère, à savoir pourquoi son patient fut condamné : il exécute par

ordre, comme M. Combes. Mais il faut pourtant, au tribunal, un réquisitoire : M. Ferdinand Buisson s'en est chargé.

On parle communément, à la Chambre et ailleurs, de M. Buisson comme d'un philosophe éminent, d'un penseur profond. Je le veux bien. Mais j'ai vainement cherché, je dois l'avouer, dans son rapport et dans ses discours contre les congrégations enseignantes quelque argument qui ne fût pas devenu, depuis quatre ans, la monnaie courante de l'anticléricalisme vulgaire. J'ai bien vu qu'il faisait, du fondateur des Frères et des Frères eux-mêmes, un éloge plein d'onction, comme aussi qu'il parlait, avec pitié, des larmes que verseront, lorsqu'il leur faudra quitter leur maison, les pauvres femmes qu'il en va chasser. Cet éloge et ces attendrissements, je le dis tout net, m'ont révolté plus que les outrages. Lorsque Saint-Just voulut faire condamner Fabre d'Eglantine, il dit : « On raconte, comme une preuve de la bonhomie de Fabre qu'entendant Camille lire son écrit pour le comité de clémence, il se mit à pleurer : le crocodile pleure aussi ! » M. Buisson pleure comme Fabre d'Eglantine.

Mais de quelque manière qu'on tourne, d'ailleurs, ses explications, il est impossible d'en tirer autre chose que le sophisme de M. Waldeck-Rousseau : la congrégation ou, comme il dit, la société monastique est indigne d'instruire et d'élever la jeunesse, à cause des trois vœux qu'elle prononce. Il faut citer :

« Une société démocratique a besoin, avant tout, d'hommes et de femmes qui acceptent la loi de la liberté et de la responsabilité personnelle..., la loi du travail, avec l'obligation qui en résulte du contact et du conflit avec leurs semblables pour le pain quotidien..., la loi de la famille, fondement de la perpétuité des nations. Or, la société monastique donne à ses membres un idéal très différent. Elle leur fait envisager l'exercice de la liberté intellectuelle et morale comme un fardeau..., le travail individuel et le gain individuel comme un souci vulgaire et égoïste... Elle leur fait envisager, enfin, comme l'état de perfection, non pas le mariage, mais un célibat perpétuel prétendu sacré. » M. Waldeck-Rousseau avait donné la forme juridique du couperet : M. Buisson lui donne sa forme philosophique. Mais c'est toujours le couperet.

Que les religieux, en renonçant au mariage, à la richesse personnelle et à l'indépendance individuelle, ne se proposent pas pour objet de présenter à leurs élèves cette triple abnégation comme la règle de la vie civile, mais seulement, pour obéir à l'attrait de leur propre conscience, de s'affranchir des communes préoccupations afin de se consacrer tout entier à leur œuvre de dévouement, c'est ce que M. Ferdinand Buisson ne peut pas plus ignorer que qui que

ce soit. Car il suffit, pour s'en convaincre, d'observer les faits, lesquels immédiatement renversent l'échafaudage de son prétendu raisonnement.

La moitié du peuple est élevée par les Frères et par les Sœurs; la moitié de la bourgeoisie l'était hier et l'est encore, pour ce qui regarde les filles, par les congréganistes. Est-ce que toute cette foule est un composé d'hommes et de femmes dépourvus d'initiative, incapables d'activité, inutiles à leur pays et à leur temps? M. Buisson sait bien que non : sans parler des transfuges de l'enseignement congréganiste, comme M. Waldeck-Rousseau, dont il ne conteste pas sans doute les mérites intellectuels, il en connaît assurément beaucoup, parmi ceux qui demeurent fidèles aux leçons et aux principes de leurs maîtres, dont les travaux et le talent honorent les lettres et la science, les arts et la politique elle-même. Les exemples, tout le monde le sait, s'en multiplient à l'infini : pour citer des noms, il faudrait de longues pages. M. Buisson pense-t-il que ces hommes n'apprirent chez les congréganistes ni le souci de la responsabilité personnelle, ni le goût du travail, ni l'amour de la famille?

Dans la discussion même qui se poursuit à la Chambre, on parla des écoles professionnelles, industrielles ou agricoles, fondées par les Frères, Saint-Nicolas à Paris, Vaujours, Beauvais, Igny, etc., etc.; on fit, à la tribune, l'éloge de leurs élèves et le récit de leurs succès. Nul n'y contredit, M. Buisson pas plus que les autres. Ces travailleurs modèles, ces artisans, ces cultivateurs, formés par les Frères, ne savent-ils donc rien de la « loi du travail, et de l'obligation qui en résulte du contact et du conflit avec leurs semblables, pour le pain quotidien? » La question ferait sourire, si l'accusation qu'elle suppose ne faisait plutôt bondir d'indignation.

Faut-il aller plus avant, à l'argument qui traîne dans toutes les feuilles de chef-lieu, parce qu'il prête au mot croustillant, et que M. Buisson ramasse, d'ailleurs avec la gravité pédagogique qui lui convient, celui du vœu de chasteté?

Quoi! les religieux ne savent pas enseigner la loi de la famille? Mais que sont donc tous ces pères, toutes ces mères, dont les enfants peuplent, en foule, les provinces demeurées chrétiennes, réserve puissante de la patrie anémiée par l'irréligion, que sont-ils, sinon, pour la plupart, les élèves des congréganistes? Ces maîtres eux-mêmes, est-ce que, précisément ici, M. Georges Bertrin, agrégé de philosophie, docteur ès lettres, n'a pas, dans une étude décisive, devenue depuis un livre précieux, établi par des chiffres, par des statistiques irrécusables, qu'ils forment « l'élite morale de la France » et que la campagne de calomnies qui les poursuit

repose sur une « imposture... cynique jusqu'à l'invraisemblance ».

Quoi! c'est après que la formidable enquête dressée, il y a quatre ans, devant la Commission parlementaire de l'enseignement, a fait éclater, par des témoignages sortis d'eux-mêmes, l'impuissance éducatrice où se débattent les établissements universitaires, c'est après cela qu'on vient encore accuser les congréganistes d'indignité et d'incapacité pour la formation morale de la jeunesse!

J'ai eu tort de parler de sophisme. Littré dit que c'est « un faux raisonnement qui a quelque apparence de vérité ». Celui-ci n'en a aucune.

Mais M. Ferdinand Buisson distingue : il n'attaque pas la liberté du congréganiste, il n'interdit que celle de la congrégation; chacun peut être congréganiste en son âme, se lier par les vœux qu'il condamne, en pratiquer les obligations; la congrégation, seule, est illicite. La distinction, il faut l'avouer, jette l'esprit dans un étrange embarras. Qu'est-ce qu'un congréganiste sans congrégation? M. Aynard a poussé là-dessus le rapporteur, et l'incident qui s'en suivit vaut d'être rapporté.

« Vous ou moi, M. Aynard, répondit M. Buisson, ou tel d'entre nous voudrait mener la vie austère du moine..., je ne reconnais à qui que ce soit au monde le droit de vous en empêcher... Maintenant, si vous, moi, dix, vingt, cent autres, nous avons eu la même idée, si nous nous présentons devant l'Etat pour lui dire : tous les autres citoyens se contentent du droit commun, de l'association ordinaire, de ce que j'appelais tout à l'heure l'honnête et banale organisation de l'association, de l'association qui suffit à tout le monde, cela ne nous suffit pas, il faut que vous ayez la bonté de nous conférer la personnalité civile (*Réclamations à droite*).

. . . .

« M. le Rapporteur. — Vous me demandez, dis-je, la liberté d'être moine. Individuellement vous l'avez; vous me demandez de vivre d'une certaine manière et vous êtes plusieurs.

« M. Aynard. — Moine, tout seul, alors!

« M. Le Rapporteur. — Non, monsieur Aynard. Je le répète, la demande que nous faisons à titre soit individuel, soit d'association ordinaire, nous permet de mener, si bon nous semble, la vie la plus austère, la vie cénobitique, la vie monastique comme nous l'entendrons; mais le jour où nous demandons à être reconnus comme une congrégation autorisée, formant un être factice doué de capacités juridiques spéciales, ce jour-là, l'Etat a le droit et le devoir d'examiner de près s'il fera bien de nous accorder cette autorisation, et je réponds d'avance : il doit nous la refuser. »

La réponse de M. Buisson qui, sans doute, lui a échappé, a des conséquences écrasantes. Si l'association monastique, en effet, est libre par elle-même, si on n'entend lui refuser que la personnalité civile, que l'autorisation qui en fait un « être factice doué de capacités juridiques spéciales », toutes les congrégations non autorisées ont le droit d'exister. Alors, pourquoi, l'année dernière, a-t-on, sans examen, pour la raison de principe posée par M. Waldeck-Rousseau, à cause de l'incapacité civile qui résulte des vœux de religion, pourquoi a-t-on prononcé la dissolution de cinquante-quatre congrégations d'hommes et de quatre-vingts congrégations de femmes? Ce n'est pas seulement le renversement des lois de proscription de 1903, c'est celui de la loi de 1901 elle-même qui imposait, justement, aux congrégations l'obligation de solliciter l'autorisation de l'Etat, cette autorisation que M. Buisson déclare aujourd'hui incompatible avec les règles du droit public? Etait-ce donc un piège?

Oui. M. Combes l'a déclaré avec son habituel mépris des périphrases. On lit dans l'*Exposé des motifs* de son projet pour la suppression de l'enseignement congréganiste : « Le grand service rendu par cette loi (de 1901) a été précisément d'obliger tous ces établissements (non autorisés) à se révéler et *de permettre leur suppression.* »

L'aveu est accablant. Je ne crois pas que jamais manœuvre inavouable ait été plus cyniquement dévoilée. Voilà le terme auquel aboutit toute cette soi-disant philosophie.

Suivons-la encore un peu dans ses applications. Donc la congrégation seule est en cause, selon M. Buisson : le congréganiste reste libre, l'individu peut à son gré lier sa conscience par des vœux de religion, il garde tous ses droits de citoyen, il ne les perd que s'il vit en communauté. Si, à force de la creuser pour essayer de la comprendre, on va au fond de cette doctrine, si on parvient à la préciser en théorie, on y reconnaît bientôt celle de l'individualisme le plus absolu. C'est, en réalité, l'erreur fondamentale de la Révolution qui reparaît ici, celle même contre laquelle tout le mouvement économique et social de notre temps est, dans l'univers entier, en pleine réaction, et cette observation seule suffirait à ruiner la thèse de M. Buisson. Mais il n'est pas besoin de l'élever jusqu'à de si hautes considérations; il suffit de la laisser se détruire elle-même, en la saisissant dans la pratique.

Voici un congréganiste dont la congrégation est dissoute : il est chassé de la maison conventuelle, il se retire dans un appartement privé; c'est un prêtre : il veut exercer son ministère, celui de la prédication qui est, en même temps que sa vocation, son seul

moyen de subsistance; il accepte l'invitation d'un curé de paroisse; son sermon est annoncé. Le juge d'instruction se présente aussitôt, heureux s'il ne s'est pas fait précéder de quelques « Apaches », fidèles lecteurs de l'*Action*, qui auront, au préalable, sommé le prédicateur de quitter sa chaire. Il dit à ce prêtre : « Vous êtes congréganiste, vous n'avez pas le droit de prêcher! — Mais ma congrégation est dissoute, je suis un citoyen comme les autres. — Avez-vous prononcé des vœux? — Je n'ai pas à vous le dire, c'est une affaire de conscience individuelle. — C'est bon, vous serez poursuivi. » Où est la liberté du congréganiste?

En voici un autre : sa congrégation à lui aussi est dissoute; il s'est retiré dans une maison particulière; c'est un écrivain : il offre sa collaboration à la *Croix* qui l'accepte; il n'a pas d'autre moyen de gagner sa vie. Le commissaire se précipite avec des agents, il fouille les meubles, ouvre les tiroirs : « Vous êtes congréganiste, la *Croix* vous appartient! » Le propriétaire du journal, son directeur, appelé en hâte, proteste : « Le journal est à moi, c'est moi qui le dirige; Monsieur est un rédacteur rétribué par nous! — Il n'en a pas le droit, il a été congréganiste, il sera poursuivi! » Où est la liberté?

En veut-on voir un troisième? Son cas est plus frappant encore : c'est un instituteur, la congrégation est dissoute, il s'est sécularisé; le supérieur de son ancienne communauté, l'évêque du diocèse lui ont donné des lettres qui en font foi. Le juge d'instruction arrive, il perquisitionne, regarde le veston de l'instituteur, demande l'adresse du tailleur, trouve une lettre, la lit : « Vous écrivez à un tel qui était hier de la même congrégation que vous; je l'ai vu l'autre jour; il avait un veston pareil au vôtre, votre sécularisation est un mensonge : vous êtes congréganiste, vous serez poursuivi. » Où est la liberté?

Est-ce que ce n'est pas l'histoire de tous les jours? Est-ce qu'à l'heure où j'écris, tous les parquets de France ne sont pas occupés à informer contre les prédicateurs et contre les sécularisés? Est-ce que la Chambre n'est pas saisie d'une foule de projets ingénieux pour traquer les anciens religieux, pour leur interdire l'enseignement dans leur commune, et jusqu'à dix ou vingt lieues à la ronde? Est-ce que M. Combes ne promet pas d'en finir, à défaut de loi, par quelque brutalité de sa façon, avec les congréganistes cachés « sous des déguisements laïques »?

Et si cela est vrai, si, depuis deux ans, comme nul ne peut le nier, la chasse aux sécularisés est organisée d'un bout à l'autre du pays, que devient la liberté du congréganiste et que reste-t-il

de la distinction de M. Buisson? Il n'en reste rien, sinon ce que j'ai dit : l'enveloppe du couperet.

*
* *

Tel est pourtant l'argument fondamental sur lequel a reposé toute la discussion engagée devant la Chambre.

C'est avec ce sophisme qu'on va, demain, détruire cet admirable institut des Frères, l'une des gloires, l'une des forces de la France, et le jeter, comme un cadavre ignoré, dans la fosse commune où déjà sont entassées, depuis un an, toutes les congrégations exécutées par la guillotine sèche de M. Combes. Avec lui, périront quatre cents communautés de femmes, restes encore vivants du troupeau déjà décimé des victimes, d'avance condamnées.

Dans le nombre, il y a les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, connues et vénérées de l'univers entier! Je les nomme parce qu'elles sont, pour ainsi parler, l'expression populaire de la charité; mais combien d'autres qu'il faudrait nommer avec elles, si ces pages y pouvaient suffire!

Ainsi, en moins de deux ans, 15,000 écoles seront fermées qui abritaient 1,600,000 enfants. Où les mettra-t-on? Nul ne le sait : combien coûteront la construction ou l'agrandissement des écoles publiques qui devront les recueillir? Nul ne peut le dire. Les affirmations de M. Combes et de M. Buisson ont été, séance tenante, réduites à néant par les faits qu'à l'envi leur ont opposés les députés de la minorité. Qu'importent, d'ailleurs, la dépense, la ruine de l'État et celle des communes, pourvu que « la congrégation » périsse?

Et puis, est-ce que les catholiques ne sont pas là, dans leur inlassable dévouement, prêts à rouvrir, avec des laïques, une part au moins des écoles fermées? M. Combes le sait bien : il l'avoue avec une incroyable désinvolture; la loi se heurterait, sans cela, dès le premier pas, à une radicale impossibilité; et les conseillers ne manquent pas qui nous disent : « Que faites-vous? vous aidez vos ennemis : ne voyez-vous pas en quel embarras vous les jetteriez, si, d'un seul coup, vous abandonniez toutes vos œuvres, et les hospitalières comme les autres, puisqu'on vous annonce déjà qu'on en chassera vos sœurs, dès qu'on pourra les remplacer? » Cochin a repoussé ces suggestions : il a bien fait. Tant qu'il restera un enfant à élever, un malade à soigner, qui les appelleront à lui, les catholiques ne leur feront pas défaut. Ce peut être leur faiblesse, mais c'est aussi leur honneur : et l'honneur est, ici comme partout, la première des forces. Voulussent-ils, du reste, prêter

l'oreille aux conseils de la politique, les congrégations refuseraient de les entendre : elles feraient, comme en 1792 les sœurs frappées la veille par le décret de dissolution, qui, rappelées par les proscripteurs eux-mêmes, demeurèrent au chevet des malades, jusqu'à ce qu'on vînt les en arracher pour les jeter en prison. Marseille a vu, l'année dernière, quand l'épidémie de variole tomba sur la ville, l'exemple du même dévouement.

Mais quel que soit l'effort, il sera impuissant devant une ruine si profonde. En vain les tardifs remords ou les calculs intéressés des anciens complices de M. Waldeck-Rousseau arracheront-ils à leurs collègues inquiets, pour le londemain, du crime qu'ils vont commettre, une prolongation des délais d'exécution ou la conservation de quelques noviciats destinés aux établissements des colonies. Ce sont, sans doute, celle-ci surtout, pour les condamnés, des adoucissements momentanés à leur supplice qu'ils ne sauraient repousser. Mais ceux-là seuls qui voudront s'illusionner croiront à la durable efficacité de ces promesses d'un jour. M. Combes, s'il demeure en place, en usera, avec les délais et les noviciats, comme il y a deux ans avec les écoles des congrégations autorisées : il traitera les votes de la Chambre comme hier les déclarations de M. Waldeck-Rousseau. Au besoin, le Conseil d'Etat lui donnera, pour le couvrir, un avis en bonne forme.

Si même quelque pâle Thermidor nous délivre de lui un de ces soirs, ce ne sera pas assez pour nous affranchir. La coterie maçonnique et jacobine, un moment surprise, se ressaisira bientôt : tant qu'elle dominera la France et l'Assemblée, il faudra que les ministres lui obéissent. Déjà, comme en 1901, elle prend ses sûretés.

Comme M. Waldeck-Rousseau jetait, il y a trois ans, dans les esprits le principe mortel qui devait fatalement entraîner la ruine de toutes les congrégations, ainsi M. Jaurès a, cette année, aux applaudissements enthousiastes de la majorité, formulé la théorie d'où sortira nécessairement, dans un court avenir, la destruction de tout enseignement chrétien : « Quiconque, a-t-il dit, n'a pas renoncé doctrinalement et pratiquement à contester la liberté absolue de la personne humaine, n'a pas le droit d'enseigner dans une démocratie fondée sur ce principe nécessaire. » C'est dire que tout homme qui soumet à l'autorité divine et à la révélation chrétienne sa conscience et sa raison, est indigne d'enseigner.

Le nouveau sophisme est trouvé, à l'abri duquel le couperet continuera demain sa besogne tracée par l'inflexible logique. Après les religieux, les prêtres; après les prêtres, les laïques! On ne touchera, — c'est M. Jaurès qui le dit, — ni à la liberté de conscience, ni à la liberté de croyances, pas plus qu'aujourd'hui

M. Buisson ne touche à la liberté du congréganiste. Mais, en vertu de « l'intégrité du droit humain », comme aujourd'hui de « l'intégrité de la personne humaine », quiconque sera convaincu d'être chrétien sera déchu du droit d'enseigner.

Ainsi sera vérifiée la parole prophétique de M. Beauquier : « Il doit être interdit de donner aux enfants une instruction religieuse. » Ce sera la deuxième étape.

La première s'achèvera demain. A l'heure où paraîtront ces lignes, tout un siècle de travail, de dévouement et de sacrifices, sera balayé par le vent de folie que déchaîne au milieu de nous la haine du christianisme.

La Chambre aura voté : il n'y aura plus qu'à remplir les formalités d'usage. Le Sénat d'où partit, il y a quatre mois, le signal attendu et recueilli par M. Combes avec l'empressement d'un complice averti, se hâtera d'enregistrer le décret qu'il a lui-même inspiré. M. Loubet le signera, peut-être la rougeur au front, et, sur la porte de l'Elysée, comme on a coutume de le faire aux lieux où s'accomplit quelque mémorable catastrophe, on pourra graver ces mots :

Ici, en l'an 1904,
L'enseignement chrétien fut détruit en France,
M. Émile Loubet étant Président de la République.

A. DE MUN.

EN MANDCHOURIE

LES KHOUNGOUSES

Depuis le commencement des hostilités entre les Russes et les Japonais, les journaux relatent fréquemment les exploits des Khoungouses sur lesquels ils donnent les renseignements les plus fantaisistes. D'ordinaire ils les confondent avec les Toungouses, paisible peuplade nomade, qui vit de pêche et surtout de chasse sur la lisière des forêts de la Sibérie orientale.

Les Khoungouses, dont le nom en chinois veut dire brigands, sont des bandits célèbres à cause de leur audace et de leur habileté. Ils commettent chaque jour nombre de méfaits et ne craignent pas de s'attaquer aux soldats russes eux-mêmes. Ils ont partout, à Moukden, à Girin, à Kharbine, à Dalny, à Port-Arthur, etc., des espions qui les renseignent sur les bons coups à tenter. Dans les villages et même dans les villes, les habitants s'enferment soigneusement le soir, barricadent portes et fenêtres, et se gardent bien de sortir de leur demeure pendant la nuit, même si quelqu'un appelle au secours dans le voisinage. « Les Khoungouses sont là, pense l'indigène, et ils ne me pardonneraient pas d'aller m'interposer entre eux et leurs victimes. »

Les Célestes qui habitent la Mandchourie sont intarissables quand ils commencent à énumérer les exploits de ces brigands. Avec cette tendance à l'exagération qui est inhérente au caractère chinois, ils racontent, non sans trembler eux-mêmes aux passages les plus dramatiques, les sinistres histoires dont les Khoungouses ont été les héros. C'est que les Chinois sont un curieux mélange de hardiesse et de timidité, de bravoure et de lâcheté. Lorsqu'ils se trouvent en face de la mort et qu'ils ne peuvent lui échapper, ils en prennent philosophiquement leur parti et meurent sans faiblesse.

S'ils savent que deux ou trois malfaiteurs dévalisent les passants sur une route, ils n'osent pas s'y aventurer, alors même qu'ils seraient dix fois supérieurs en nombre aux brigands.

Les Khoungouses, qui depuis bien des années mettent la Mandchourie en coupe réglée, ont, pendant longtemps, partagé ce nom avec de paisibles chercheurs d'or dont le seul crime était de se livrer à leur industrie pour leur propre compte au lieu d'en réserver les bénéfices au Fils du Ciel. Brigands et mineurs vivaient séparés et ils ne se sont fondus qu'après une expédition chinoise qui, il y a quelques années, anéantit à peu près totalement les chercheurs d'or.

C'est seulement vers le milieu du dix-neuvième siècle que la cour de Pékin commença à se préoccuper des riches placers aurifères de la Mandchourie septentrionale. Cette région glacée était encore presque inconnue des Célestes eux-mêmes lorsque des marchands mandchous apportèrent en Chine des pépites qui valaient jusqu'à 10,000 francs. Le gouvernement s'émut de cet événement et fit interroger les voyageurs qui durent indiquer les endroits où l'or se trouvait en aussi grande abondance.

On apprit ainsi qu'il existait en Mandchourie trois régions aurifères particulièrement riches. L'une d'elles était située dans le bassin de la Soungari, près de la frontière russe, la seconde dans le massif du Tchan-bo-chan, la troisième, enfin, sur les bords de la Chetouga, affluent de l'Amour.

Le gouvernement céleste, résolu à se réserver le produit de ces placers, menaça les chercheurs d'or indigènes des châtiments les plus sévères s'ils continuaient à recueillir ce précieux métal et recruta partout des mineurs pour les envoyer en Mandchourie. D'immenses convois de Chinois quittèrent ainsi leur patrie de gré ou de force.

L'exploitation fut alors remarquablement organisée par les mandarins que la cour de Pékin avait chargés de cette entreprise. Ils établirent sur les terrains aurifères des magasins de vivres et de vêtements, élevèrent de vastes casernes dont il reste encore des ruines, créèrent des routes à travers les montagnes et les forêts pour faciliter le ravitaillement des mineurs, mais ne purent, malgré leurs efforts, assurer un service régulier de vivres. Des famines terribles décimèrent les ouvriers qu'éprouvait déjà le glacial climat de cette région où la température descend souvent à 40 degrés au-dessous de zéro. Mal payés, mal traités, éloignés de leur famille qu'ils n'avaient aucune espérance de revoir jamais, ces malheureux se laissèrent aller au désespoir. Beaucoup se suicidèrent. Les plus résistants s'enfuirent dans les forêts voisines, bravant la peine

capitale qui frappait les déserteurs lorsqu'ils étaient repris ou que la faim les ramenait aux mines. Ce furent les premiers Khoungouses.

L'existence était singulièrement dure dans les montagnes pour ces proscrits. Sans vivres, sans vêtements, sans abri contre le froid, ils vivaient des maigres ressources que la forêt leur offrait. Ils devaient, en outre, se défendre contre les attaques des bêtes féroces qui pullulent dans ce pays. Nombre d'entre eux devinrent la proie des loups, des ours, des panthères et surtout des tigres qui attaquent les indigènes jusque dans les villages. Il n'existe pas de contrées où l'on vende plus de peaux de tigres qu'en Mandchourie. Quelques-unes atteignent 3 mètres de la tête à la racine de la queue.

Cependant le nombre des Khoungouses augmentait avec rapidité en dépit de leur misérable sort. Les mineurs désertaient les placers par centaines sans que les mandarins, qui dirigeaient l'exploitation des terrains aurifères, pussent songer à les poursuivre dans les forêts. Pour les remplacer, ils réclamaient sans cesse de nouveaux ouvriers à Pékin. Mais la triste existence que menaient les hommes sur les placers avait fini par être connue en Chine malgré la distance. Personne ne voulait plus se rendre en Mandchourie et le gouvernement chinois se vit dans la nécessité de ramasser les mendiants, les vagabonds pour les expédier aux mines. A peine arrivés, ces gens sans aveu s'empressaient de fuir, malgré l'étroite surveillance dont ils étaient l'objet, et il y eut bientôt dans les montagnes des milliers de déserteurs qui se groupèrent suivant leurs affinités pour défendre leur existence. Ils avaient découvert dans les forêts des gisements aurifères qu'ils se mirent à exploiter pour leur propre compte. Des négociants chinois et russes surent vite que ces proscrits avaient de l'or en abondance. Malgré les dangers auxquels ils s'exposaient en commerçant avec les Khoungouses qui se trouvaient hors la loi, ils se mirent secrètement en rapport avec eux, et, en échange de leur métal, ils leur apportèrent des vivres, des vêtements et des outils.

L'existence de ces réfugiés devint alors plus supportable. A peine avaient-ils cessé de souffrir de la faim qu'ils songèrent à s'organiser et à former des associations adaptées aux conditions d'existence que leur imposaient le pays et les circonstances. Ils avaient au milieu d'eux des hommes appartenant aux plus hautes classes de la société chinoise. Depuis longtemps le gouvernement chinois internait dans la Mandchourie septentrionale, à Tsitsikar, les mandarins disgraciés pour raisons politiques et ceux qui étaient affiliés à des sociétés secrètes que la cour considérait comme dangereuses pour la sécurité de l'Etat. Un certain nombre de ces mandarins s'étant enfuis de Tsitsikar étaient venus chercher un

refuge au milieu des Khoungouses. Ces derniers, qui se rendaient compte de la supériorité intellectuelle des déportés, les mirent à leur tête et les chargèrent d'établir les règles des associations sans lesquelles les Chinois ne sauraient vivre.

Dans le royaume du Fils du Ciel il n'existe pas un seul indigène qui ne fasse partie d'une ou même de plusieurs sociétés chargées de lui prêter secours dans les diverses circonstances de la vie. Le gouvernement se souciant fort peu de venir en aide à ses sujets, il a bien fallu que ceux-ci songeassent à se prêter mutuellement assistance. Lorsque les Chinois se trouvent hors de leur pays, ils éprouvent encore plus vivement le besoin de s'unir entre eux et de s'organiser en groupes pour se défendre mutuellement. C'est ainsi que dans tous les pays où les Célestes ont émigré, notamment en Indo-Chine, à Singapore, au Siam, etc., ils ont formé de puissantes congrégations, avec lesquelles les autorités locales sont souvent obligées de compter.

Les mineurs proscrits de Mandchourie créèrent pareillement des fédérations dont les chefs étaient chargés de protéger la vie de chacun et de procurer à la communauté tout ce qui était nécessaire à l'existence de ses membres.

La plus connue est la petite république qui s'était établie, non loin de la frontière russe sur les bords de la Chetouga, affluent de l'Amour, et qui est peut-être la plus curieuse expérience de collectivisme qui ait jamais été tentée. Ses membres, après s'être délibérément placés hors la société chinoise, avaient consenti à faire partie d'une communauté beaucoup plus étroite, beaucoup plus sévère, dans laquelle chaque individu n'était plus qu'une simple unité, un rouage de la machine sociale. Tout était commun, les moyens de production et le produit du travail de chacun. Personne n'avait le droit de posséder quelque chose en propre. Tenter de s'approprier une parcelle de l'or que l'on avait extrait était un délit puni sévèrement par les lois que s'était imposées la fédération. Dérober à la communauté une partie du temps que chacun lui devait était également un crime, mais ce crime n'avait pas besoin d'être puni par la loi, car le coupable se châtiait lui-même. Le travail des membres de la communauté était en effet rémunéré, non en argent, mais en bons de crédit qui permettaient à chacun de se faire délivrer par les magasins de l'association les divers objets dont il avait besoin. Les bons ouvriers pouvaient obtenir tout ce qui existait dans les dépôts. Ceux qui travaillaient peu ne pouvaient se procurer que le strict nécessaire, de quoi ne pas mourir de faim ou de froid. Ceux qui ne voulaient rien faire se voyaient impitoyablement refuser tout secours.

Nos socialistes auraient pu aller prendre de salutaires leçons auprès des citoyens de la république de la Chetouga. Ils auraient constaté que, dans ce milieu, le communisme ne consistait pas à faire vivre les individus aux dépens de l'Etat et à favoriser la paresse de ceux qui auraient voulu être bien nourris, bien vêtus et jouir de l'existence sans s'imposer le moindre effort pour le bien de tous. La république de la Chetouga exigeait, au contraire, de ses membres le maximum de labeur dont chacun était capable.

Parmi ces hommes rudes, constamment aux prises avec les difficultés de l'existence, personne ne pouvait s'affranchir de la loi du travail. La charité était chose inconnue. Celui que la maladie condamnait à l'inaction ne pouvait espérer aucune assistance. S'il avait été économe, s'il avait pu mettre en réserve un certain nombre de bons de crédit, il pouvait attendre pendant quelques mois le retour de sa santé. Et encore n'avait-il pas le droit de rester trop longtemps dans l'inaction. Les bons de crédit n'étaient valables que pendant un an à dater de leur délivrance. Passé ce délai, leur valeur était acquise à la caisse de la république.

Les malades, qui avaient épuisé leurs bons ou qui n'avaient rien épargné sur le fruit de leur travail, devaient se résigner à attendre la mort dans leur hutte.

Ces impitoyables mesures avaient été édictées par un comité de vingt-cinq membres nommés par le suffrage universel. C'était en quelque sorte un corps législatif, chargé d'élaborer les lois qui devaient gouverner la fédération. Ces lois étaient extrêmement rigoureuses. Presque tous les délits étaient punis de mort et l'exécution suivait immédiatement le jugement.

La justice était rendue par deux juges à la nomination du comité législatif qui élisait également, tous les trois ans, deux présidents placés à la tête de la république dont ils dirigeaient les affaires. Ces deux présidents étaient eux-mêmes secondés par trois hauts fonctionnaires chargés, le premier, d'approvisionner les magasins en vivres, outils, vêtements, etc.; le second, de répartir le travail entre tous les membres de la communauté et de surveiller l'exploitation des gisements aurifères; le troisième, d'écouler à l'étranger, et généralement en Chine, en Corée ou en Sibérie, l'or amoncelé dans les entrepôts de la fédération. Ces dernières fonctions étaient fort délicates. On les confiait le plus souvent à l'un des mandarins déportés qui étaient venus rejoindre les Khoungouses. Grâce à sa connaissance du personnel administratif du Céleste Empire, celui-ci parvenait facilement à se créer des intelligences parmi les mandarins qui se trouvaient à la tête des provinces mandchoues, et, avec leur complicité achetée à prix d'or, il faisait

circuler à travers la Mandchourie des convois de métal précieux qu'on embarquait dans les ports au mépris des sévères règlements édictés par le Fils du Ciel contre les trafiquants d'or.

Au retour, ces convois apportaient, sous l'œil bienveillant des intègres mandarins, tout ce qui était nécessaire à l'existence des citoyens de la république de la Chetouga. Personne n'ignorait à Pékin le trafic auquel se livraient les fonctionnaires de la Mandchourie et la source des scandaleuses fortunes qui s'édifiaient si rapidement dans cette région. Les hauts mandarins de la cour ne s'en préoccupaient que pour solliciter leur nomination à un poste de gouverneur d'une des provinces mandchoues et pouvoir partager ainsi avec les Khoungouses les profits de leur illicite industrie.

D'aucuns prétendent que les fonctionnaires russes de la Sibérie orientale n'étaient pas non plus insensibles aux lourdes barres d'or dont les gratifiaient les proscrits de la Chetouga lorsque leurs chariots franchissaient mystérieusement la frontière de l'empire. Un accord intervenu entre la cour de Pékin et le gouvernement russe interdisait, en effet, l'entrée sur le territoire sibérien des convois khoungouses chargés de métal précieux.

Parmi les nombreux groupes que formèrent les mineurs des terrains aurifères de la Mandchourie, la fédération de la Chetouga était assurément la mieux constituée. La perfection et, en même temps, la simplicité de son organisation lui avaient permis d'acquérir un développement vraiment extraordinaire dans une région dépourvue de toutes ressources. Il est vrai qu'au moment de son anéantissement par les troupes chinoises envoyées contre les Khoungouses, elle ne comptait guère plus de vingt-deux mille citoyens et n'en avait jamais eu davantage. Une nombreuse population eût nécessité des rouages administratifs plus complexes et n'eût pas permis d'obtenir, avec un organisme aussi rudimentaire, une prospérité aussi grande que celle dont les chefs de la Chetouga se faisaient gloire. Le communisme ne peut donner de bons résultats que dans un cercle restreint, même s'il est fondé sur des principes d'honnêteté et de dignité comme ceux qui régissaient cette petite république.

Outre le génie de leur race, outre leurs instincts sociaux qui, depuis bien des siècles, éloignent les Célestes de la vie individuelle et les poussent vers les associations collectivistes, les proscrits des placers mandchous se trouvaient dans l'absolue nécessité de pratiquer le communisme. Le pays où il leur fallait vivre ne permettait pas d'autre organisation sociale. Les individus isolés étaient fatalement condamnés à mourir de misère dans cette sinistre région où ils ne pouvaient se procurer ce qui était indispensable à leur exis-

tence. L'or lui-même qu'ils récoltaient ne leur était d'aucun secours, étant donné qu'il n'existait aucune possibilité de l'échanger sur place contre les vivres et les vêtements dont ces malheureux ne pouvaient se passer.

De nouveaux fugitifs venant sans cesse accroître le nombre des Khoungouses, il arriva un jour où tous les gisements aurifères, dont l'exploitation faisait vivre ces proscrits, furent occupés. Les premiers occupants n'étaient nullement disposés à céder la moindre parcelle de leur domaine. Qu'allaient donc devenir les derniers venus, dénués de tout, sous ce climat glacial? Allaient-ils être réduits à faire la chasse aux tigres et aux ours avec les couteaux et les pioches qui constituaient leurs seules armes? C'était la mort par la faim et par le froid à brève échéance. A la vérité, la perte n'eût pas été bien grande, car c'étaient pour la plupart des voleurs et des criminels que le gouvernement chinois avait tirés de leur prison pour les envoyer aux mines, les ouvriers libres refusant de plus en plus de se rendre en Mandchourie.

Comme ils paraissaient décidés à entrer en lutte avec les premiers occupants, ceux-ci consentirent à fournir à ces misérables tout ce qui leur était indispensable pendant trois mois. Mais ils eurent soin d'ajouter qu'ensuite ils résisteraient, même par la force, à toute nouvelle demande. Pour subsister, les nouveaux venus se mirent à piller le pays. Avec leur passé, le brigandage n'était pas fait pour les effrayer. Ils constituèrent des associations de malfaiteurs qui se répandirent dans toute la Mandchourie. Ces bandits furent les véritables Khoungouses. Toutefois, soit par reconnaissance, soit par crainte, ils ne s'attaquèrent jamais aux premiers Khoungouses dont l'assistance les avait sauvés de la mort au début. S'ils rencontraient sur les routes des convois appartenant aux chercheurs d'or, ils les laissaient passer sans prélever la dîme la plus légère sur leur précieux chargement, alors qu'ils pillaient sans remords les chariots qui transportaient les bagages des mandarins, voire même des généraux chinois.

Leurs exploits furent d'abord presque timides. Encore peu nombreux, mal organisés, manquant souvent de vivres, à peine armés de mauvais sabres, ils n'attaquaient guère que les passants isolés ou sans défense. Le plus souvent ils se contentaient d'explorer les poches des voyageurs ou de leur enlever leurs bagages à l'exemple des membres de la *Siao-lu-hoei*, c'est-à-dire de l'association des voleurs en détail, qui prospère dans le Céleste Empire depuis bien des siècles. Ils se rendaient aussi dans les foires et dans les marchés où, au milieu de la foule, ils avaient toute facilité pour exercer leurs talents sur une vaste échelle.

Malheur au marchand qui se séparait de sa sacoche, ne fût-ce qu'un instant! Il avait bien des chances de ne pas la revoir. Quant à celui qui la conservait soigneusement attachée à sa ceinture, il lui arrivait fréquemment de ne plus retrouver que la poignée. Un adroit Khoungouse avait habilement subtilisé la sacoche et son contenu. La seule ressource de la victime était de s'enquérir de la demeure du représentant des brigands dans la ville. Ceux-ci possédaient, en effet, partout des correspondants chargés de leurs relations avec le public. Si le volé n'était pas trop maladroit, il réussissait le plus souvent à rentrer en possession de son bien moyennant une redevance qui ne dépassait guère le tiers de la somme soustraite.

Quand il s'agissait de bagages ou de marchandises que les Khoungouses s'étaient appropriés, il suffisait d'ordinaire de payer un droit équivalent au quart de leur valeur pour les retrouver chez le représentant des brigands.

Rarement les indigènes s'adressaient à la gendarmerie chinoise pour se faire rendre ce qui leur avait été soustrait. Les gendarmes, dont le nom, *Ma kouai*, signifie cavaliers qui fendent l'air, probablement parce qu'ils sont toujours à pied et que leur lenteur est proverbiale, sont, en effet, presque toujours les complices des brigands qui trouvent de précieux auxiliaires dans ces représentants de la force publique. Lorsqu'un Céleste est attaqué par les Khoungouses et qu'il appelle à son secours, les Ma-kouai s'empressent d'accourir, mais, au lieu de protéger le malheureux qui les implore, ils se joignent aux brigands pour le dépouiller et partagent ensuite avec ceux-ci le butin ainsi conquis. Aussi les Chinois volés ont-ils presque toujours recours au représentant des Khoungouses, qui sont en réalité des voleurs fort honnêtes puisqu'ils se contentent d'une partie de leurs larcins alors qu'ils pourraient tout garder. Nous serions parfois bien aise de voir leurs confrères d'Europe agir avec autant de délicatesse.

Les Khoungouses assommaient bien de temps en temps quelques voyageurs qui avaient le mauvais goût de vouloir résister à leurs exigences, mais ces accidents étaient rares et les autorités s'en inquiétaient fort peu, car il s'agissait de petites gens dont la vie était sans grande importance.

Peu à peu cependant ces nouvelles fédérations étaient devenues plus puissantes grâce à l'arrivée de nouveaux déserteurs, grâce surtout à leur lucrative industrie. Leur organisation était calquée sur celle des chercheurs d'or. Les brigands avaient mis volontairement à leur tête des chefs dont l'autorité était presque sans limites. Leur code pénal ne reconnaissait qu'un seul châtiment, la mort. La

peine capitale attendait tous les membres de l'association qui cherchaient à l'abandonner. La loi n'admettait pas de renégats parce qu'une fois partis, ils auraient pu donner aux autorités chinoises des précieux renseignements sur les retraites et sur les forces des Khoungouses. Chose curieuse, ces voleurs punissaient le vol plus sévèrement que tout autre crime. Celui qui dérobait quelque chose à ses camarades ou qui conservait par devers lui le produit d'un de ses vols, ne trouvait jamais grâce devant ses chefs. C'est que le vol était la négation même de l'organisation. Le coupable devait mourir et sa suppression était simplement une indispensable mesure de protection contre l'atteinte portée aux droits de la communauté.

Avec le temps, les Khoungouses devinrent d'une hardiesse extrême. Ils arrêtèrent les caravanes, établirent sur toutes les routes de la Mandchourie des postes qui enlevaient même les convois du gouvernement, pillèrent les petits villages, imposèrent enfin des contributions aux villes les plus importantes. Ils régnaient sur tout le pays par la terreur qu'ils inspiraient aux habitants. Les bateaux eux-mêmes n'étaient pas à l'abri de leurs entreprises. Ils ont attaqué maintes fois les gros bâtiments qui naviguent sur la Soungari. Les barques étaient journellement arrêtées au confluent des rivières qui se jettent dans l'Amour. Les Khoungouses allaient vendre eux-mêmes le chargement à la ville voisine, pendant que le propriétaire de l'embarcation était retenu prisonnier. L'opération faite, les brigands lui rendaient sa barque et lui remettaient le produit de la vente, après avoir toutefois prélevé un droit de 35 à 40 pour 100 afin de s'indemniser de leurs peines.

Il n'était pas rare de voir un Khoungouse se rendre chez un riche négociant chinois, lui enjoindre de le suivre et déclarer à sa famille atterrée qu'elle reverrait seulement son chef le jour où elle aurait versé à l'association une rançon dont le chiffre était proportionné à la fortune du négociant. Ce dernier suivait son ravisseur sans essayer de lui échapper, car il n'ignorait pas que toute tentative de résistance attirerait sur sa tête et sur les siens les pires malheurs. Sa famille aurait pu aller trouver le gouverneur chinois, lui demander d'envoyer des troupes à la poursuite des Khoungouses. Elle s'en gardait bien, car une pareille démarche eût infailliblement causé la mort du prisonnier. Elle se contentait de réunir le plus rapidement possible la somme qu'exigeaient les brigands, et le parent, chargé de leur remettre la rançon du captif, apportait, en outre, un cadeau destiné à la caisse de la fédération. Cette libéralité devait concilier à la famille, ainsi rançonnée, les sympathies des Khoungouses et la mettre pour l'avenir à l'abri de leurs entreprises.

Les brigands pouvaient se montrer en plein jour, même dans les rues de Moukden. Toute la population les connaissait, mais personne n'osait les dénoncer, tellement la terreur qu'ils inspiraient était forte. Il n'est pas bien sûr, d'ailleurs, que le gouverneur chinois eût osé les faire arrêter, car il tremblait lui-même devant eux. Il leur versait un véritable tribut pour pouvoir circuler dans sa province sans en être inquiété. Presque tous les mandarins payaient ainsi aux brigands une sorte d'abonnement qui les mettait à l'abri de toute mésaventure pendant leurs tournées administratives.

Mais la scandaleuse audace des Khoungouses finit par les perdre. Ils enlevèrent des généraux chinois qui s'étaient refusés à traiter avec eux et prétendirent les retenir jusqu'à ce que le gouvernement du Céleste Empire eût payé leur rançon. La cour de Pékin refusa d'obéir à une pareille injonction et résolut de faire un grand effort pour débarrasser la Mandchourie des bandes qui la terrorisaient. Une véritable armée fut envoyée contre les Khoungouses. Mais la plupart des brigands parvinrent à s'échapper en se divisant en petits groupes qui se réfugièrent dans les massifs inaccessibles du Tchan-bo-chan. Par contre, les fédérations paisibles, comme la petite république de la Chetouga, furent presque entièrement anéanties. Elles ne voulurent pas abandonner les territoires qu'elles occupaient depuis si longtemps, et, trop faibles pour se défendre contre les réguliers chinois, elles périrent victimes des exploits des Khoungouses. Les rares survivants s'enfuirent dans les montagnes où ils n'eurent pas d'autre ressource que de se joindre aux brigands. Pour empêcher leur retour sur les placers, le gouvernement chinois accepta les propositions d'une société qui lui offrait d'exploiter les gisements aurifères en lui payant une forte redevance. L'or est tellement abondant dans cette région, que les actionnaires de cette société ont réalisé, dès le début, des bénéfices considérables. Les chercheurs d'or qui, pendant de longues années, avaient extrait d'énormes quantités de métal précieux des terrains aurifères, n'étaient même pas parvenus à les appauvrir.

L'armée chinoise, en se retirant, avait laissé dans les principaux centres des troupes, entretenues aux frais de la nouvelle société et dont la présence ne permettait pas aux Khoungouses de renouveler leurs exploits avec la même sécurité. Beaucoup abandonnèrent cette région devenue inhospitalière pour eux et allèrent s'établir dans d'autres parties de la Mandchourie où ils purent continuer leurs déprédations sans être trop inquiétés. Ceux qui restèrent dans les montagnes du Nord vécurent assez misérablement du pillage des barques qu'ils parvenaient à surprendre sur l'Amour ou

sur ses affluents. C'est là que les Russes allaient les retrouver, et l'incursion que les Khoungouses opérèrent en 1900 sur la rive gauche de l'Amour fut le prétexte qui permit à leurs troupes, campées en Sibérie, d'occuper la Mandchourie. D'après M. Alexandre Ular, un des explorateurs qui connaissent le mieux cette contrée, le pillage par les brigands de quelques huttes de paysans sur le territoire russe, pillage qui a été qualifié d'attaque chinoise contre la Russie, aurait été plutôt encouragé par des émissaires de ce dernier pays.

Le gouvernement de Saint-Pétersbourg qui, par les traités des 8 septembre 1896 et 27 mars 1898 avec le Céleste Empire, avait obtenu le droit de relier Vladivostok à la Sibérie par la Mandchourie du Nord et de construire, à travers la Mandchourie centrale, une autre voie ferrée qui reliait Port-Arthur à la ligne du Transsibérien, attendait impatiemment une occasion favorable pour occuper les points importants de ce pays.

L'incursion des Khoungouses en territoire sibérien se produisit le 1er juillet 1900 près de Blagovechtchensk.

A cette nouvelle, une dépêche officielle, envoyée de Saint-Pétersbourg au gouverneur général Grodekoff et au général commandant à Blagovechtchensk, Gribski, donna l'ordre de « rejeter les Chinois de l'autre côté de l'Amour ».

Mais les brigands avaient repassé le fleuve aussitôt après leur coup de main, et il ne restait plus sur la rive gauche de l'Amour que des Chinois, innocents des exploits des Khoungouses. Malgré cela, le général Gribski exécute au pied de la lettre les ordres de Saint-Pétersbourg. Il fit incendier par ses cosaques tous les villages chinois établis sur le territoire russe.

Blagovechtchensk comptait environ huit mille Chinois, commerçants ou industriels, que le coup de main des Khoungouses remplit d'inquiétude. Mais leur crainte se changea en terreur lorsque les réguliers célestes en garnison à Sakhaline, la ville chinoise située de l'autre côté du fleuve, tirèrent des coups de canon sur la cité russe à l'instigation des brigands. Ces derniers les avaient convaincus qu'une armée chinoise, qui traversait la Mandchourie, allait balayer en trois ou quatre jours tous les postes russes de l'Amour.

Quatre mille Célestes de Blagovechtchensk se hâtèrent de prendre la fuite. Ceux qui restèrent avaient évidemment la conscience tranquille et ne s'imaginaient pas qu'ils pouvaient être inquiétés à cause des exploits des Khoungouses. Mais le général Gribski, qui fut, d'ailleurs, destitué dès que la nouvelle de ces tristes événements parvint à Saint-Pétersbourg, donna l'ordre à ses

cosaques de débarrasser la ville de tous les Célestes sans distinction aucune d'antécédents, de situation ni de fortune.

Quelques jours après l'armée sibérienne franchissait l'Amour et attaquait Sakhaline que les réguliers célestes défendirent vaillamment.

Cependant, définitivement vaincus, ils se résignèrent à prendre la fuite. Alors les Russes incendièrent la vieille cité chinoise et « ce fut, paraît-il, le soir du 3 août, un spectacle féerique que cet incendie de 5 kilomètres de longueur se reflétant dans un fleuve large de plus de 1 kilomètre ! »

Ils envahirent ensuite toute la Mandchourie, et au mois d'octobre 1900 il n'y avait pas une ville importante qui ne possédât une garnison russe. En 1902, les travaux d'établissement des voies ferrées étaient assez avancés pour qu'elles pussent être livrées à la circulation. Un incident toutefois était venu retarder leur achèvement. Les Khoungouses du Nord, qui après leur coup de main avaient jugé prudent de fuir devant l'armée assaillante et d'abandonner leur quartier général, avaient détruit sur leur passage une partie de la ligne transmandchourienne ainsi que plusieurs dépôts de matériel. Cette catastrophe, qui consterna les généraux russes, fut loin de produire la même impression sur tout le monde. On prétend, en effet, que les ingénieurs et les conducteurs des travaux virent sans trop de peine ce motif de nouvelles dépenses, — et de nouveaux bénéfices.

Pendant que les cosaques poursuivaient les brigands qui s'étaient retirés vers le Sud après avoir détruit le chemin de fer et qu'ils réussissaient à tailler en pièces quelques bandes khoungouses dont la défaite fournit à l'Europe de nombreuses dépêches de victoires, le général Grodekoff faisait réparer la ligne avec une hâte fébrile. Lui aussi avait failli être rappelé par le tsar et il tenait à rentrer en grâce auprès de son souverain.

Voici un exemple typique de la rapidité avec laquelle les travaux étaient poussés. Un pont de bois, jeté sur une rivière, s'affaissa un jour au moment du passage d'un train. Presque tous les wagons disparurent sous l'eau. Aussitôt les ingénieurs de la ligne accoururent, mais au lieu de perdre un temps précieux à repêcher dans le fleuve les matériaux du pont effondré, ils reconstruisirent immédiatement un nouveau pont par-dessus les débris du premier et, quelques jours après, les trains circulaient sur la ligne comme par le passé.

Ces installations provisoires sont destinées à disparaître rapidement. Quand on voyage aujourd'hui en Mandchourie, on s'aperçoit subitement que la vitesse du train a diminué. C'est qu'il

descend en zigzag vers le lit de la rivière pour la franchir sur un pont de bois dont le tablier se trouve presque au niveau de l'eau. Si on lève les yeux, on aperçoit au-dessus de sa tête un pont en fer que les ingénieurs s'apprêtent à lancer.

Bientôt on aura achevé de creuser au-dessous des monts Khingan un long tunnel où passeront les trains qui suivent actuellement une voie ferrée, à rampes très dures, malgré ses nombreux lacets. Deux locomotives poussent et tirent les convois, occupant alternativement la tête et la queue suivant les changements de direction. Lorsque la neige tombe abondamment, ce qui n'est pas rare dans ces hautes régions, des armées de coolies sont employées au déblaiement de la ligne. Malgré cela, les trains ne circulent qu'avec une difficulté extrême.

Lorsque tous ces travaux seront terminés, le voyage de Paris à Vladivostock ou à Port-Arthur ne paraîtra pas plus extraordinaire que le voyage en chemin de fer de New-York à San Francisco à travers l'Amérique du Nord.

Une fois en possession de la Mandchourie, les Russes ont fait preuve d'une activité extraordinaire pour s'y fortifier et s'y maintenir et, partout, on a vu surgir des villages et des villes russes. Les trains ont déversé des flots d'émigrants qui se sont installés dans les plus fertiles vallées des provinces de Girin et de Moukden. Actuellement, il y a déjà 100,000 colons en Mandchourie, et d'après le Bulletin du Comité de l'Asie française du 1er juillet 1903, 800,000 émigrants doivent peupler un jour cette région où l'on ne trouve guère plus de 12 millions d'habitants, disséminés sur un territoire dont la superficie est le double de celle de la France.

Lorsqu'ils ont été maîtres de tous les points stratégiques, qu'ils ont tenu entre leurs mains toutes les routes et les voies fluviales du pays, les Russes ont voulu se concilier les sympathies des indigènes. La première impression avait été mauvaise. Les cruautés de Blagovechtchensk n'étaient pas faits pour rassurer les populations. Il fallait changer ces dispositions. L'autorité estima avec raison qu'elle obtiendrait rapidement ce résultat en faisant régner l'ordre dans une région constamment troublée et en contraignant les mandarins célestes à respecter la propriété et la vie de leurs administrés. Ses représentants soumirent les fonctionnaires chinois à leur autorité. Aucun mandarin ne put être nommé sans leur approbation. Les gouverneurs généraux des trois provinces ne durent avoir à leur disposition que le nombre de soldats fixés par les commandants russes. Chaque fusil dut porter la marque officielle russe. L'artillerie tout entière et le contenu des

arsenaux, poudrières et forteresses furent confisqués, ainsi que les armes qui portaient l'estampille chinoise.

Le docteur Morrison, le célèbre correspondant du *Times* à Pékin, qu'on ne peut soupçonner d'être russophile, reconnaît lui-même qu'à part les larcins commis par des soldats sans solde, les habitants de la Mandchourie n'ont aucun grief sérieux contre les Russes.

Pendant un séjour de deux mois qu'il a fait dans cette contrée, il n'a eu connaissance d'aucun acte de brutalité vis-à-vis des Célestes. Les Russes, et notamment les officiers, paraissaient adopter à l'égard de ces derniers une attitude amicale, presque familière.

Enfin les millions de roubles, versés dans ce pays, ont valu à ses habitants une prospérité matérielle qu'ils n'avaient jamais connue auparavant. L'abondance règne dans les villes et tout le long des grandes voies de communication, les Célestes ont construit d'immenses caravansérails qui pourront, encore longtemps, suffire aux besoins du commerce malgré son importance sans cesse grandissante. La guerre actuelle peut éloigner momentanément les Chinois, ralentir l'activité des affaires, provoquer une recrudescence de brigandage, ce ne sera qu'une alerte passagère. Le mouvement commercial, un instant interrompu, reprendra fatalement son essor et, dans quelques années, la Mandchourie riche et florissante ne se souviendra même plus que le conflit russo-japonais a marqué un temps d'arrêt dans sa marche en avant.

Cependant malgré l'active surveillance exercée par les troupes russes, les Khoungouses se montrent plus entreprenants que jamais depuis l'ouverture des hostilités. Je ne serais pas éloigné de croire qu'ils reçoivent des encouragements, sous forme d'armes et de subsides, des Japonais dont les émissaires connaissent tout le parti que l'on peut tirer de ces brigands.

Les journaux russes affirmaient, il y a quelques jours, que 7 à 8,000 Khoungouses, réunis sous le commandement d'un chef connu, s'avançaient à travers la Mandchourie, pillant et brûlant tout sur leur passage. Cette nouvelle paraît tout à fait exagéré à ceux qui connaissent les habitudes de ces brigands. Leurs bandes se composent d'ordinaire de 2 ou 300 hommes. Jamais elles ne dépassent 1,000 hommes et encore n'atteignent-elles ce chiffre que s'il s'agit de tenter un coup de main sur une ville d'une certaine importance.

Pour que le fait fût vrai, il faudrait que des Chinois de la partie méridionale de l'empire, où règne actuellement une famine terrible, se fussent rendus en Mandchourie avec l'espoir de piller cette région à la faveur de la guerre. Ces nouveaux venus auraient grossi les bandes khoungouses.

Il serait encore possible qu'aux brigands fussent venus se joindre des réguliers chinois dont le départ serait tenu caché par la cour de Pékin. Il ne déplairait certes pas au gouvernement chinois de causer des embarras aux troupes russes s'il pouvait le faire sans encourir de responsabilité.

Dans le cas présent, les brigands endosseraient tous les méfaits des soldats du Céleste Empire.

Chaque fois, d'ailleurs, que les troupes chinoises ont tendu des embûches aux soldats russes en Mandchourie et que le gouvernement de Saint-Pétersbourg a adressé des plaintes au Fils du Ciel, le Tsong-li-yamen a invariablement répondu : « Ce ne sont pas nos soldats, ce sont les Khoungouses. »

A l'heure actuelle, les avant-postes russes sont sans cesse harcelés par des bandes de brigands bien armés dont l'audace est extrême. Il n'est pas rare de trouver le matin des sentinelles poignardées par eux.

Leur parfaite connaissance du pays rend les Khoungouses très dangereux. Ils se glissent silencieusement la nuit entre les troupes chargées de les poursuivre et celles-ci ne s'aperçoivent que le lendemain de leur fuite. Un des grands sujets de préoccupation des autorités russes est la surveillance de la ligne de l'Est Chinois dont elles redoutent sans cesse de voir quelques ouvrages importants détruits par les brigands à l'instigation des espions japonais.

La nécessité où se trouvent les Russes de ne pas perdre de vue les mouvements des Khoungouses leur fait amèrement regretter aujourd'hui de n'avoir pas débarrassé le pays de ces bandits avant le commencement de la guerre. Mais ils n'étaient pas alors très pressés de détruire ces bandes, dont la présence assurait à la Mandchourie une réputation d'insécurité que la politique moscovite mettait fréquemment à profit. Grâce aux Khoungouses, les troupes du tsar avaient toutes facilités pour réoccuper les villes qu'elles avaient évacuées conformément aux termes du traité du 8 avril 1902 avec le gouvernement de Pékin. Suivant cette convention la Russie rendait à la Chine le droit d'exercer les pouvoirs administratifs et souverains en Mandchourie, à la condition que le Celeste Empire pût maintenir l'ordre et assurer la sécurité dans le pays.

Au moindre trouble, les Russes reprenaient possession des villes et n'en sortaient plus. C'est ainsi qu'ils réoccupèrent Bodouné. Une bande de 7 à 800 Khoungouses avait mis le siège devant cette ville qui n'avait pour toute garnison que 2 ou 300 réguliers chinois. Elle réussit à s'en emparer, pilla les magasins, mit le feu à nombre de maisons et fit prisonnier le gouverneur lui-même.

A cette nouvelle, un général russe, qui se trouvait non loin de là, envoya quelques centaines d'hommes avec deux canons qui attaquèrent la ville, capturèrent 80 brigands et les pendirent après un jugement sommaire.

Comme le gouverneur chinois était manifestement incapable de résister à une nouvelle tentative des Khoungouses, une garnison russe fut réinstallée à Bodouné. Elle y était encore lorsque se produisit le conflit russo-japonais.

Bien entendu, cette guerre a été le signal d'une réoccupation générale de la Mandchourie. Les forces russes, qui s'étaient retirées le long de la voie ferrée, sont rentrées dans toutes les villes importantes. Aujourd'hui, fortement retranchées sur tous les points stratégiques, maîtresses du transmandchourien, en possession d'un immense réseau de lignes télégraphiques, qui couvre le pays entier de ses mailles serrées et permet aux commandants russes d'apprendre en quelques minutes ce qui se passe dans les régions les plus éloignées de la Mandchourie, elles peuvent attendre en toute sécurité l'approche de l'armée nipponne, si toutefois les soldats du Mikado parviennent jusque-là.

« Pas un Japonais débarqué sur le continent asiatique ne reverra sa patrie », a dit Nicolas II. Si les événements réalisent cette parole du tsar de toutes les Russies, la Mandchourie et la Corée seront définitivement annexées à l'empire.

Une semblable éventualité ne doit guère sourire aux Khoungouses, car le jour où elle se produira, leur anéantissement ne sera guère éloigné. Le prétexte des déprédations de ces bandits n'étant plus nécessaire au gouvernement pour justifier la présence de troupes russes en Mandchourie, il se hâtera de détruire les Khoungouses jusqu'au dernier afin de se concilier définitivement les sympathies des habitants.

Francis Mury.

CE QUE COUTERA
LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE
POUR UNE CAMPAGNE DE SIX MOIS

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

On n'est pas d'accord sur la durée probable de la guerre russo-japonaise. Pendant que les uns estiment jusqu'à vingt-quatre mois le temps nécessaire pour amener le contact décisif des deux armées, d'autres inclinent à penser que les hostilités seront beaucoup plus courtes : six mois, huit mois tout au plus.

L'opinion publique, quelque peu troublée, sans doute, par le fracas des bombardements, égarée dans le réseau des dépêches anglo-américaines, semble manquer du calme et de la sérénité indispensables pour bien juger. La presse française accepte elle-même, sans examen ni contrôle, les plus audacieuses invraisemblances, commettant d'inexplicables méprises.

N'avait-on pas prédit, même chez nous, une foudroyante offensive des Japonais? Cependant, la simple réflexion indiquait que cette offensive était improbable; que les glaces du littoral coréo-mandchourien et les rigueurs de la température, — on était en février, — étaient de nature à interdire pour le moment tout débarquement et toute marche en avant. Ensuite, le dégel, la débâcle des neiges et des glaciers rendaient impraticables jusqu'en avril les routes et les défilés de la Corée.

Une autre erreur non moins curieuse est celle qui prête aux cosaques un rôle prépondérant dans cette guerre. Imagine-t-on sérieusement de brillants raids de cavalerie dans la Suisse mandchoue et dans les Apennins de la Corée, comme dans les steppes de l'Ukraine ou la plaine du Don?

On dit encore : « Les batailles décisives se livreront autour de Kharbine, au nœud du transsibérien et du transmandchourien! »

Comment supposer que les Japonais seront assez fous pour s'en aller, à 1,000 kilomètres à vol d'oiseau (et à 1,700 kilomètres par les sentiers et les défilés) de Chemulpo, leur port de débarquement, présenter la bataille aux Russes dans la plaine de Kharbine? Réfléchit-on qu'à la bonne vitesse de 15 kilomètres par jour, une armée japonaise, marchant sans obstacles et sans arrêt, mettrait cent quinze jours (près de quatre mois) pour y parvenir?

« C'est la supériorité numérique de ses armées qui fera triompher la Russie. » Peut-être. Mais si paradoxale que puisse paraître notre réflexion, on peut affirmer que ce ne sont pas les 500,000 soldats de Kouropatkine qui vaincront le Japon, ce sont les ingénieurs du transsibérien, les modestes surveillants et employés de la gigantesque voie ferrée. Que le matériel et les rails du chemin de fer résistent à la formidable épreuve de traction à laquelle il va être soumis par le fait des transports, et l'armée russe de Mandchourie réalisera les prodiges qu'on attend d'elle. Mais qu'au contraire le ruban ferré qui relie Port-Arthur à Moscou trahisse les calculs de la science et l'espérance des stratégistes, et c'en sera fait de l'armée russe. La famine, le rigoureux hiver prochain, en viendraient à bout, et d'autant plus vite qu'elle serait plus nombreuse.

Une armée ne vit pas seulement de gloire, elle mange, elle dépense, elle coûte. S'imagine-t-on les quantités, les poids, les prix des vivres nécessaires aux 800,000 ou 900,000 soldats, blancs et jaunes, qui se heurtent en Extrême-Orient? Apprécie-t-on suffisamment le coût des transports? Connaît-on, d'après les moyennes des grandes guerres modernes, l'évaluation probable des pertes en hommes, en chevaux, en munitions, en approvisionnements; évaluation d'autant plus compliquée à faire ici, qu'elle doit être forcément très différente chez deux antagonistes aussi dissemblables?

La vérité est qu'en France l'on ignore à peu près tout des conditions de cette guerre. Et, pourtant, elle intéresse les Français par bien des côtés! Nos finances, notre politique, notre richesse, notre avenir militaire, colonial et maritime, y sont partiellement engagés. On voudrait pouvoir en connaître l'issue, ou, tout au moins, pouvoir évaluer, sur pièces à l'appui, l'étendue de l'effort à accomplir par chacun des deux adversaires, afin d'être fixé sur le résultat probable.

Ces pièces existent. Il y a de ces documents, amassés avec une patience de bénédictins, par des spécialistes dont la passion est de ne se laisser jamais surprendre par les événements, parce que leur zèle consiste à prévoir toutes les hypothèses susceptibles de se présenter.

Le document suivant a été constitué de façon analogue. Tel qu'il est, on peut le considérer comme le tableau, mis au point, des recherches de tout genre auxquelles a donné lieu, dans des milieux français, l'hypothèse, réalisée aujourd'hui, d'une guerre de la Russie avec le Japon.

I. — ARMÉES DE TERRE

A. — Dépenses de mobilisation.

JAPON

Le gouvernement de Tokio ayant mobilisé 330,000 hommes, il a fallu 768 trains pour amener cette grande armée aux ports d'embarquement de Saseho, Nagasaki, Kobé, Nugata : les lignes n'étant qu'à une voie et au nombre de 4, une ligne ne pouvant guère donner plus de 15 trains par jour, c'est un total maximum de 60 trains par jour sur les 4 lignes. Il a donc fallu 13 jours pour amener ces troupes aux ports d'embarquement.

Il convient d'ajouter 5 jours pour la réquisition des moyens de transport, en même temps que pour le transport des réservistes aux points d'habillement et de concentration. Ajoutons 5 jours pour le retour des wagons et des locomotives aux stations où elles se trouvaient quand l'ordre de mobilisation a été lancé, on obtient un total de 23 jours d'immobilisation des moyens de transport.

Les recettes des 6,800 kilomètres de chemin de fer japonais se sont élevées, en 1902, à 48 millions de yens. Cela fait, pour un délai de 23 jours, une recette manquée de 7,800,000 fr. L'Etat japonais devra aux compagnies la somme de. . . . . **7,800,000** fr.

Le retour des troupes après la guerre exigera la même somme, car si le rapatriement s'exerce sur un moins grand nombre d'hommes, il faut tenir compte des renforts qui auront été transportés pendant le cours des hostilités, de façon à maintenir à l'effectif de 330,000 hommes le total des troupes japonaises en Corée ; soit. . . . . **7,800,000** fr.

Transport et retour de 70,000 chevaux (cavalerie, train des équipages, artillerie) et de 800 pièces d'artillerie avec leurs caissons (300 trains au départ et 200 au retour). En tout, 19 jours, y compris le temps nécessaire au rétablissement du trafic, ci. . . . . **7,500,000** fr.

Embarquement pour la Corée. — Un paquebot peut prendre à son bord, outre l'équipage, la proportion de 1 homme par 4 tonneaux de jauge brute. Exemple : un cargo-boat de 6,000 tonneaux pourra transporter 1,500 hommes de troupes avec officiers et sous-officiers, ainsi que les armes et les vivres.

La distance des ports d'embarquement aux ports coréens (Tchemulpo, Masampho, Mok-Po, Fusan, Gensan) est, en moyenne, de 250 milles marins.

Une flotte de transport escortée par des navires de guerre est supposée marcher à la vitesse économique de 10 nœuds à l'heure. Elle doit mettre 1 jour plein de 24 heures pour effectuer le voyage des ports japonais aux

ports coréens. Mais, en fait, la durée du voyage aller et retour, en escomptant les lenteurs, les difficultés du débarquement, demande 10 jours de réquisition.

On sait qu'un cargo-boat de 5 à 6,000 tonneaux exige une puissance de 2,500 chevaux-vapeur pour donner ses 10 nœuds de vitesse, et qu'un cheval-heure demande 400 grammes de charbon. Le charbon vaut 30 fr. la tonne de 1,000 kilos.

L'équipage japonais d'un cargo-boat de ce tonnage est de 100 hommes payés 1 fr. par jour.

Les vivres valent 0 fr. 75 par jour et par homme.

On a donc : Nombre de transports nécessaires : 330,000 hommes × 4 tonnes = 1,320,000 tonnes : 6,000 = 220 transports.

Ces 220 transports dépenseront en charbon, en vivres et en solde d'équipages pendant 10 jours, chacun :

1° Charbon : 400 gr. × 2,500 chevaux par jour × 24 heures × 10 jours × 0 fr. 000003 = ... 7,200 fr.

2° Vivres : 0 fr. 75 × 100 hommes × 10 jours = ... 750 fr.

3° Solde de l'équipage : 1 fr. × 100 × 10 jours = ... 1,000 fr.

Chaque transport de 6,000 tonnes dépensera. . . . . 8,950 fr.

Les 220 transports dépenseront. . . . . 1,969,000 fr.

Même somme pour le rapatriement après la guerre. . 1,969,000 fr.

Même somme (approximativement) pour le transport de 70,000 chevaux et 800 pièces d'artillerie. . . . . 1,969,000 fr.

Retour au Japon après la guerre. . . . . 1,969,000 fr.

Manque à gagner des compagnies. — Les bénéfices annuels des compagnies japonaises de navigation se sont élevés, en 1902, à 25 fr. par tonneau de jauge ou 0 fr. 07 par tonneau et par jour. Si l'on suppose 1,320,000 tonnes employées pendant 10 jours, on a (bénéfice manqué) : 0,07 × 10 × 1,320,000 = ... 924,000 fr.

Aménagements nécessaires aux transports (10,000 fr. par navire) : 220 × 10,000 = ... 2,200,000 fr.

Dépenses supplémentaires (avaries). . . . . 1,000,000 fr.

Total. . . **34,100,000** fr.

RUSSIE

L'envoi de 400,000 hommes en Extrême-Orient s'effectuera exclusivement par le transsibérien. Pour évaluer le prix du transport sur cette ligne, il convient de savoir : 1° Que cette ligne appartenant à l'État russe, c'est le Trésor impérial qui supportera à lui seul l'interruption du trafic; 2° Le prix d'un voyage en 3e classe de Saint-Pétersbourg à Port-Arthur par Kharbin est de 127 roubles, ou 336 fr.; 3° La valeur des recettes effectuées en 1902 a payé les frais du personnel (14,000 employés).

L'interruption du trafic est supposée durer 6 mois. Le transport d'un soldat reviendra, comme frais, à la moitié du prix d'un billet de voyageur de 3e classe, soit 168 fr., ou seulement 114 si l'on suppose que la concentration s'opère à Kharbin (à 5,700 kilomètres de Moscou).

Enfin le nombre des employés de la ligne devra être doublé. Ils sont payés 2 roubles 1/2 (6 francs) en moyenne, chacun, et comme ils seront 28,000 employés, ce sont des frais quotidiens de 168,000 fr. pour le personnel civil.

En résumé : Transport de 400,000 soldats à 114 fr. chacun, soit 400,000 × 114 = ... **45,600,000** fr.

Personnel civil, dont les appointements ne sont plus couverts par les recettes du trafic : 168,000 fr. × 180 jours = ... **30,240,000** fr.

Retour des soldats dans leurs foyers après la guerre. **45,600 000** fr.

Construction d'un *ferry-boat* sur les glaces du Baïkal 50 kilom. × 20 000 le kilomètre = ... **1,000 000** fr.

Transport de 100,000 chevaux (artillerie et cavalerie) à 20 chevaux seulement par wagon. Sur les 120,000 chevaux nécessaires à l'armée russe, on suppose que 20,000 seront fournis par les cosaques de la Sibérie et les Chinois de Mandchourie.

Le transport d'un cheval est évalué à 0 fr. 03 le kilomètre, transporté à ces distances. Donc 0 fr. 03 × 5,700 × 100,000 = . . . **22,800 000** fr.

Retour des chevaux. . . . . **22,800,000** fr.

Transport de 1,000 pièces d'artillerie avec caissons et matériel, une pièce d'artillerie avec ses accessoires pèse 2,500 kg. Le transport coûtera 0 fr. 005 la tonne kilométrique soit pour les 1,000 pièces d'artillerie 2,5 × 5,700 × 1000 × 0,005 = ... **71,500** fr.

Total. . . **168,071,500** fr.

B. — Transport des vivres pendant 6 mois (180 jours de guerre).

JAPON

Un soldat japonais mange : 1 kg. de riz par jour, 100 gr. de viande et boit 2 litres de thé et café, soit 2 kg. de matières environ à transporter par jour et par homme.

En tout :

2 kg × 330,000 hommes × 180 jours = ... **118,800,000** kg.

Transport des fourrages pour la cavalerie, en poids :

20 kg. de foin × 70,000 chevaux × 180 jours = . . . 252,000,000 kg.

5 kg. d'avoine × 70,000,000 chevaux × 180 jours = . 63,000,000 kg.

Total. . . **315,000,000** kg.

Transport du matériel d'artillerie, des cartouches pour remplacer le matériel avarié (1/7 environ du stock en poids).

45,000 fusils × 5 kg. = ... 225,000 kg.

15,000,000 cartouches × 32 gr. = ... 480,000 —

50,000 obus × 15 kg = ... 750,000 —

100 pièces × 2,000 kg = ... 200,000 —

Matériel du génie, train des équipages. . . . . 500,000 —

Total. . . **2,155,000** kg.

Rapatriement des blessés et malades, et envoi d'un nombre égal d'hommes de renfort (75,000 blessés et malades, 75,000 hommes de renfort).

150,000 hommes × 65 kg. (poids moyen d'un homme) = . 9,750,000 kg.

Transport de 20,000 chevaux pour remplacer les indisponibles :
20,000 chevaux × 300 kg. = ... 6,000,000 kg.

Transport total en poids :

Vivres pour hommes.	118,800,000 kg.
Vivres pour animaux.	315,000,000 —
Matériel.	2,155,000 —
Hommes de remplacement.	9,750,000 —
Chevaux de remplacement.	6,000,000 —
Total. . .	**451,705,000** kg.

Soit un transport de 451,705 tonnes nécessitant 100 navires pendant 10 jours et coûtant. . . . . **2,000,000** fr.

Manque à gagner des compagnies. — 600,000 tonnes × 0,07 × 10 jours — . . . . **420,000** fr.

Aménagements nécessaires aux transports (10,000 fr. par navire), soit 100 × 10,000 = ... **1,000,000** fr.

Transport des vivres de Chemulpo au Yalou par le chemin de fer militaire en construction. Comme ce chemin de fer ne peut être terminé qu'en trois mois et que dans les trois mois restants il aura à transporter les deux tiers environ de ces 451,000 tonnes (voy. explications plus loin au chapitre J) et qu'on peut estimer à 0 fr. 01 par tonne kilométrique le prix du transport de matériel sur les 400 kilomètres séparant Chemulpo du Yalu, on a :

Prix du transport sur terre 0 fr. 01 × 300,000 × 400 = . **1,200,000** fr.

Total. . . **4,620,000** fr.

RUSSIE

Un soldat russe en campagne consomme par jour :

700 gr. de pain, 140 gr. de légumes, 30 gr. de sel, 0 gr. 5 de poivre, 36 gr. de conserve de potage, 25 gr. café non grillé, 25 gr. de sucre, 35 gr. de tabac, 400 gr. de bœuf, 20 gr. de graisses, 250 gr. de biscuits, 9 centil. d'eau-de-vie, 5 gr. de thé.

Et pour 500,000 hommes et 180 jours, c'est un total en poids de :

Pain :	700 gr.	× 500,000 × 180 jours	= 63,000	tonnes.
Légumes :	140 gr.	× —	= 12,600	—
Sel :	30 gr.	× —	= 2,700	—
Poivre :	0 gr. 5	× —	= 45	—
Conserves de potage :	36 gr.	× —	= 3,240	—
Café :	25 gr.	× —	= 2,250	—
Sucre :	25 gr.	× —	= 2,250	—
Tabac :	35 gr.	× —	= 3,150	—
Bœuf :	400 gr.	× —	= 36,000	—
Graisse :	20 gr.	× —	= 1,800	—
Biscuits :	250 gr.	× —	= 22,500	—
Eau-de-vie :	0 kg. 9	× 8,100,000 lit.	= 7,290	—
		Total. . .	**156,825**	tonnes.

Transport des fourrages pour 120,000 chevaux, en poids (3 rations de 10 kg. de fourrage par cheval et par jour, plus 5 kg. d'avoine).

30 kg. de foin × 120,000 × 180 jours = ... 648,000 tonnes.
5 kg. d'avoine × 120,000 × 180 jours = ... 108,000 —
Total. . . 756,000 tonnes.

Transport du matériel d'artillerie, des cartouches, des fusils, des fourgons, des ambulances, des fours de campagne pour remplacer le matériel avarié (1/7 du stock).

70,000 fusils × 5 kg. = ... 350 tonnes.
22,000,000 cartouches × 0 kg. 032 = ... 704 —
75,000 obus × 15 kg. = ... 1,125 —
150 pièces d'artillerie × 2,000 kg. = ... 300 —

Fourgons, matériel divers (4,400 chariots, fourgons, fours de campagne pour le remplacement du matériel détruit) :

4,400 × 800 kg. = ... 3,520 tonnes.

Matériel du génie (rails et wagonnets pour chemins de fer de campagne, pelles pour retranchements en terre) : . , ... 4,000 tonnes.

Au total, le transsibérien, après avoir assuré le transport des troupes et du matériel de guerre, devra pouvoir transporter : Vivres, 156,825 tonnes; fourrages, 756,000 tonnes; matériel, 10,000 tonnes; au prix kilométrique de 0 fr. 005, soit en définitive 922,825 tonnes × 0,005 × 8,000 kilomètres.
Total. . . 36,883,000 fr.

Rapatriement des blessés et malades, et envoi d'un nombre égal d'hommes de renfort; nous supposons qu'à cause de la distance, la dixième partie au lieu de la totalité des malades ou blessés seront rapatriés pendant la durée de la guerre. Mais comme, d'une part, leur rapatriement devra s'effectuer tôt ou tard et comme, d'autre part, le nombre des morts en restreindra malheureusement le chiffre, nous admettrons : 1° l'envoi de 75,000 hommes de renfort espacé sur 6 mois et le retour de 50,000 blessés ou malades, réparti sur un nombre indéterminé de jours.

1° Envoi de 75,000 hommes de renfort :
75,000 × 0 fr. 02 × 5,700 = ... 8,045,000 fr.
Retour de ces 75,000 hommes dans leurs foyers. . . . 8,045,000 fr.
2° Retour de 50,000 malades ou blessés :
50,000 × 0,04 × 5,700 = ... 11,400,000 fr.
Envoi de 20,000 chevaux de remplacement :
20,000 chevaux × 300 kg. × 0 fr. 01 la tonne × 5,700 km. = 3,420,000 fr.
Total. . . 67,793,000 fr.

C. — Prix des vivres pour hommes et chevaux.

JAPON

Un soldat japonais dépense par jour :

1 kg. riz biscuité. . . . 0 fr. 15
100 gr. de viande. . . . . 0 fr. 175
2 litres de thé et café. . . 0 fr. 30

Total. . . 0 fr. 625 (officiers : 2 fr. 50)

Un cheval japonais dépense par jour :

20 kg. de fourrage à 0 fr. 01 = ...	0 fr. 20
5 kg. d'avoine à 0 fr. 10 = ...	0 fr. 50
Total. . .	0 fr. 70

Prix total des vivres pour 330,000 hommes et 180 jours :

0 fr. 625 × 330,000 × 180 = ...	**37,125,000** fr.
2 fr. 50 × 8,000 officiers × 180 = . .	**3,600,000** fr.

Prix total des vivres pour 70,000 chevaux et 180 jours :

0 fr. 70 × 70,000 chevaux × 180 = .	**8,820,000** fr.
Total. . .	**49,345,000** fr.

RUSSIE

Pour 180 jours.

HOMMES :

Pain :	63,000	tonnes	×	400 fr.	la tonne	=	**25,200,000** fr.
Légumes :	12,600	—	×	150 fr.	—	=	**1,890,000** fr.
Sel :	2,700	—	×	200 fr.	—	=	**540,000** fr.
Poivre :	45	—	×	3,000 fr.	—	=	**135,000** fr.
Potages (conserves) :	3,240	—	×	1,100 fr.	—	=	**3,564,000** fr.
Café non grillé :	2,250	—	×	4,000 fr.	—	=	**10,000,000** fr.
Sucre :	2,250	—	×	600 fr.	—	=	**1,350,000** fr.
Tabac :	3,150	—	×	7,000 fr.	—	=	**22,050,000** fr.
Bœuf :	36,000	—	×	1,000 fr.	—	=	**36,000,000** fr.
Graisse :	1,800	—	×	1,000 fr.	—	=	**1,800,000** fr.
Biscuits :	22,500	—	×	200 fr.	—	=	**4,500,000** fr.
Eau-de-vie :	7,290	—	×	2,100 fr.	—	=	**15,309,000** fr.
Thé :	450	—	×	4,000 fr.	—	=	**1,800,000** fr.

CHEVAUX :

Fourrages :	648,000 tonnes	à 10 fr. la tonne.	. . . .	**6,480,000** fr.
Avoine :	108,000 —	à 160 fr. —	. . . . . .	**17,280,000** fr.
		Total.	. .	**146,898,000** fr.

D. — Solde des officiers et hommes.

Quadruple de celle du temps de paix au Japon.

JAPON

En temps de paix, les hommes touchent 2 fr. 25 par mois, et en temps de guerre 2 fr. 25 × 4 = 9 fr., soit pour 6 mois une solde totale de :

9 × 6 × 330,000 = ... **17,820,000** fr.

En temps de paix, les officiers japonais ont des appointements un peu inférieurs à ceux de leurs collègues d'Europe. En moyenne 2,500 fr. par an qui, multipliés par 4 en temps de guerre donneraient 10,000 fr. pour 12 mois ou 5,000 fr. pour 6 mois. Les 8,000 officiers coûteraient ainsi comme solde. . . . . **40,000,000** fr.

En temps de paix, les sous-officiers japonais sont payés 0 fr. 25 par jour,

soit 1 fr. en temps de guerre; à raison de 25,000 sous-officiers cela fait 1 fr. × 25,000 × 180 jours = ... **4,500,000** fr.

Il convient d'ajouter les subventions qui sont d'ordinaire accordées aux familles de réservistes nécessiteux : Jean de Bloch, l'économiste russe bien connu, estime ce nombre à 25 pour 100 des réservistes incorporés, soit, dans le cas présent, $\frac{200{,}000 \text{ réservistes} \times 25}{100} = 50{,}000$ réservistes devant être subventionnés. Un ouvrier japonais gagnant 0 fr. 75 par jour, l'Etat devra aux familles de 50,000 réservistes × 0 fr. 75 × 180 j. = **6,750,000** fr.

Total. . . **69,070,000** fr.

RUSSIE

En l'absence de tous renseignements précis sur la solde de guerre des soldats russes, nous avons un critérium infaillible pour évaluer la dépense afférente à ce chapitre.

Les soldes payées pendant la guerre russo-turque permettent de déterminer ce qu'elles seront dans la guerre actuelle.

Pendant les 34 mois de la guerre russo-turque, le nombre des journées d'officiers et soldats présents sous les drapeaux et en activité de guerre fut de 412,710,000 journées, on leur paya comme solde 166,329,917 roubles. La solde d'une journée moyenne (soldats, sous-officiers et officiers) fut donc de 0 rouble 403 ou 1 fr. 068. Si l'on suppose dans le conflit actuel 500,000 hommes en activité de guerre pendant 180 jours, on obtient : 1 fr. 068 × 180 × 500,000 = ... **96,120,000** fr.

Il convient également d'ajouter les subventions aux familles nécessiteuses des réservistes (1 fr. 20 par jour). Le nombre des réservistes sera environ la moitié du nombre total des combattants et l'on estime que le nombre des familles nécessiteuses est le quart de ce chiffre.

Donc : 1 fr. 20 × 180 jours × 60,000 familles = . . . **12,960,000** fr.

Total. . . **109,080,000** fr.

E. — Service des ambulances.

JAPON

Pharmacie (75,000 malades ou blessés en 6 mois) à 20 fr. de dépenses par blessé. . . . . **1,500,000** fr.

Evacuation des malades par les coolies et les Coréens (réquisition d'auxiliaires) 0 fr. 50 × 25,000 auxiliaires × 180 = . . **2,400,000** fr.

Service vétérinaire : 10 fr. par cheval × 70,000 chevaux = **700,000** fr.

Total. . . **4,600,000** fr.

RUSSIE

Pharmacie, soins aux blessés et aux malades, etc. . . **5,000,000** fr.

Service vétérinaire : 10 fr. par cheval × 120,000 chevaux = **1,200,000** fr.

Total. . . **6,200,000** fr.

F. — Vêtements chauds.

JAPON

Vêtements chauds, peaux, pelisses, sandales fourrées pour les opérations dans le nord coréen, en prévision d'une longue campagne (achat au dehors) 80 fr. par homme; soit pour 330,000 hommes :

80 × 330,000 = ... **26,400,000** fr.

RUSSIE

Vêtements chauds (50 fr. par homme). . . . . . **25,000,000** fr.

Ce prix de 50 fr. par homme est ainsi évalué parce qu'on suppose une campagne d'hiver. Les vêtements de fourrures se fabriquant en Russie, les Russes peuvent les obtenir à meilleur marché que les Japonais.

G. — Pertes en chevaux.

JAPON

Dans les pays montagneux de la Corée et du Sud mandchourien, les pertes en chevaux japonais, lesquels sont petits et faibles, paraissent devoir être considérables, au moins 20 pour 100 de l'effectif, soit 15,000 à 250 fr. chacun (les chevaux japonais étant d'un prix bien inférieur aux chevaux d'Australie ou d'Europe), soit. . . . . **3,750,000** fr.

Achat de nouveaux chevaux hongrois, australiens ou argentins plus résistants; et transport au Japon puis en Corée :

1,000 fr. par cheval × 15,000 = ... **15,000,000** fr.

Total. . . **18,750,000** fr.

RUSSIE

Perte de 20,000 chevaux × 750 fr. = ... **15,000,000** fr.

Ce total de 20,000 chevaux perdus peut sembler considérable. Néanmoins il faut tenir compte de la plus grande somme de travail demandée aux chevaux russes d'artillerie et de cavalerie, peu habitués aux montagnes, au climat et obligés de fournir un service d'avant-garde très étendu.

Total. . . **15,000,000** fr.

H. — Chemins de fer.

JAPON

Construction d'un chemin de fer de campagne, au moins entre Séoul et le Yalu pour assurer l'envoi des vivres, et entre Séoul et Fusan pour maintenir les communications par terre à travers la Corée méridionale. En Europe, l'établissement d'un petit chemin de fer volant pour opérations militaires coûte 16,000 fr. le kilomètre. Prenons pour le Japon un chiffre moitié moindre à cause du bas prix de la main-d'œuvre et malgré les difficultés d'exécution résultant du terrain, soit 8,000 fr. le kilomètre.

La distance à couvrir (en tenant compte des sinuosités obligées de la voie) sera de 1200 kilomètres.

Soit 1,200 × 8,000 = ... 9,600,000 fr.

On doit y ajouter encore 800 kilomètres de rail à travers la zone d'opérations en Mandchourie, soit 800 kilomètres dont le prix kilométrique sera au moins aussi considérable :

Soit 800 kilom. × 8,000 = ... 6,400,000 fr.

Total. . . **16,000,000** fr.

RUSSIE

Chemins de fer militaires à voie étroite posés par les sapeurs et les hommes du génie à travers la Mandchourie :

1,000 kilomètres à 16,000 fr. le kilomètre = ... 16,000,000 fr.

Le chemin de fer en question irait d'un point de la ligne Kharbin-Port-Arthur, il s'embrancherait par exemple à Liao-Yang et se dirigerait en plusieurs tronçons vers le Yalu. L'estimation donnée de 16,000 fr. le kilomètre est subordonnée à la précaution par les Russes d'amener le matériel du génie jusqu'à Moukden, de façon à n'avoir qu'à effectuer la pose de voie. Il en est de même, du reste, pour les Japonais, mais il y a lieu de remarquer que le transport du matériel par bateau est infiniment moins onéreux que par voie ferrée.

Total. . . **16,000,000** fr.

I. — Perte en matériel de guerre.

JAPON

Les expériences faites dans les guerres de la dernière moitié du dix-neuvième siècle démontrent que les armes et munitions se perdent, se gaspillent ou se détériorent dans la proportion d'un quart du stock. Et cela, abstraction faite, bien entendu, des prises faites par l'ennemi victorieux.

Le quart du stock de fusils est de $\frac{330,000}{4}$, soit : 82,500.

Un fusil en Europe exige 85 fr. pour sa fabrication. Comme le Japon a des manufactures d'armes à Ithabaska, Kouré, Osaka, Tokio, et peut travailler à 50 pour 100 de rabais sur les prix d'Europe, l'usure ou la perte des fusils représente 82,500 × 42 fr. 50 = ... 3,506,250 fr.

Chaque soldat étant muni soit d'un fusil, soit d'une carabine à tir rapide, brûlera au moins 300 cartouches à 0 fr. 05 chacune (prix du Japon).

Soit 300,000 × 300 × 0 fr. 05 = ... 4,500,000 fr.

La perte en pièces d'artillerie résultant de l'usure du mécanisme assez délicat des 7^{cm},5, et des marches en montagne affectant les roues, les avant-trains, les caissons, s'élèvera au quart du stock, soit $\frac{800 \text{ canons}}{4}$ = 200 canons et 400 caissons.

Une pièce d'artillerie vaut en Europe 70,000 fr. Elle coûte moins cher au Japon, c'est incontestable, mais si l'on ajoute à la perte probable accidentelle de 200 pièces d'artillerie, celle des caissons et des autres voitures qui suivent généralement les batteries d'artillerie, on peut tabler sur une perte sèche de 200 canons × 70,000 fr. = ... 14,000,000 fr.

Un obus d'une pièce de campagne (poids 5 kg.) coûte 200 fr. en Europe et 100 fr. au Japon. On estime que chaque pièce lancera au moins 250 obus en six mois. (Au tir accéléré, ce stock d'obus lancé par la même pièce serait dépensé en une heure.) La valeur financière des obus dépensés sera donc 100 fr. × 250 × 800 = ... **20,000,000** fr.

Gargousses, mines, fusées d'éclatement, dynamite. . . **5,000,000** fr.

Usure du matériel (trains des équipages, matériel télégraphique, harnachements, ambulances), 50 pour 100 du prix d'installation.

Soit. **15,000,000** fr.

Total. . . **62,006,250** fr.

RUSSIE

Pour la Russie, nous estimons les pertes en matériel de guerre à :

125,000 fusils × 85 fr. = ... **10,625,000** fr.

300 cartouches × 500,000 × 0 fr. 10 = ... **15,000,000** fr.

250 pièces × 80,000 fr. = ... **20,000,000** fr.

250 obus × 1,000 canons × 200 fr. l'obus = ... **50,000,000** fr.

Matériel d'intendance, de génie et d'artillerie, usure. . **40,000,000** fr.

Pour comprendre les bases sur lesquelles sont établis ces chiffres, il suffit de lire le chapitre correspondant relatif au Japon, et faire les corrections nécessitées par le prix d'achat des matières et la valeur de la main-d'œuvre européenne plus chère que la main-d'œuvre asiatique.

Total. . . **135,625,000** fr.

J. — Matériel d'intendance.

JAPON

Malgré la construction probable d'un chemin de fer militaire de Fusan à Séoul et de Séoul à Wiju, et en tenant compte des avantages que peut procurer au Japon un réquisitionnement du matériel militaire coréen (voitures, charrettes, coolies), on ne peut guère estimer à moins de 40,000 coolies supplémentaires le nombre d'hommes nécessaire chaque jour pour effectuer le transport des vivres.

Si l'on admet que chaque coolie transporte 20 kg. par jour — soit pour les 40,000 coolies 800,000 kg. par jour et pour les 180 jours 144,000,000 kg. — il restera pour le chemin de fer (451,000,000 kg. — 144,000,000) plus de 300,000,000 kg. ou 300,000 tonnes à véhiculer en 180 jours ou 1,600 tonnes par jour, ce qui suppose 8 ou 10 trains journaliers.

De sorte que 40,000 coolies réquisitionnés à raison de 0 fr. 50 par jour coûteront aux Japonais 40,000 × 0 fr. 50 × 180 = . . . **3,600,000** fr.

La nourriture en plus 0 fr. 40 × 40,000 × 180 = . . . **2,880,000** fr.

Total. . . **6,480,000** fr.

RUSSIE

Hommes appointés pour assurer l'adduction des denrées, à partir du quartier-général de Kharbin jusqu'aux divers points de concentration de l'armée russe.

Pendant la guerre russo-turque, on eut besoin de 100,000 conducteurs

de chariots auxquels on donnait journellement 6 roubles et demi par groupe de 4, à condition qu'ils fournissent ensemble un fourgon à 2 chevaux. Le système des chemins de fer militaires à voie étroite permettra de restreindre dans la proportion des trois quarts ces moyens onéreux. Néanmoins il faut compter encore sur 20,000 conducteurs civils, qui à raison de 6 roubles par jour pour 4 hommes (ou 1 rouble et demi par jour et par homme) coûteront au trésor russe :

20,000 × 1 rouble et demi × 180 — 5,400,000 roubles, ou (en francs)

Total. . . **14,400,000** fr.

II. — ARMÉES DE MER

A. — Usure de l'escadre d'opérations.

JAPON

On sait que le matériel naval est extrêmement fragile. Les chaudières s'encrassent, la machinerie se détraque, les canons refusent à la longue de tirer, et deviennent plus redoutables pour ceux qui s'en servent que pour l'ennemi. Malgré les réparations incessantes (réparations qui ne peuvent être que superficielles dans une marine comme celle du Japon, obligée d'être constamment en mouvement pour surveiller la flotte russe, convoyer les débarquements, protéger les transports des vivres), malgré ces réparations faites au jour le jour, il est incontestable que l'excellente marine japonaise aura perdu au moins un tiers de sa valeur après six mois de campagne.

Les 6 cuirassés d'escadre, ayant coûté chacun 25 millions de francs, auront perdu 8 millions chacun, soit 6 × 8,000,000 . . **48,000,000** fr.

Les 6 croiseurs cuirassés, de 18 millions chacun, auront perdu chacun, en valeur, 6 millions, soit : 6 × 6,000,000 =. . . . . **36,000,000** fr.

Les 18 croiseurs protégés de 3,000 à 4,000 tonnes, ayant coûté chacun 12 millions, auront perdu chacun en valeur 4 millions, soit : 18 × 4,000,000 =. . . . . **72,000,000** fr.

Les 20 contre-torpilleurs à 1,000,000 fr. pièce, auront perdu chacun 333,000 fr. × 20 =. . . . . **6,660,000** fr.

Les 50 torpilleurs mobilisés à 300,000 fr. pièce, vaudront en moins 100,000 fr. × 50. . . . . **5,000,000** fr.

Il est bien entendu que cette détérioration du matériel est indépendante de toutes les pertes subies par le fait des canons ou des torpilles de l'ennemi. Nous n'avons envisagé que la dépréciation inévitable du matériel naval.

Achat par le Japon des croiseurs cuirassés *Kisshin* et *Nassuga* aux chantiers Ansaldo; voyage de ces bateaux d'Italie au Japon; installation de l'artillerie et de la torpillerie; essais. Il faut compter 22,000,000 fr. chacun soit : 22,000,000 × 2 =. . . . . **44,000,000** fr.

Usure de ces deux bâtiments après quatre mois de campagne (25 pour 100 de leur valeur), soit : $\frac{44,000,000}{4}$ =. . . . . **11,000,000** fr.

Total. . . **222,660,000** fr.

RUSSIE

(1/3 *de la valeur du matériel neuf*).
5 cuirassés à 25 millions dont le 1/3 de la valeur est =. 42,000,000 fr.
7 croiseurs cuirassés à 20 millions; 1/3 =. . . . . . 46,700 000 fr.
10 croiseurs à 15 millions; 1/3 =. . . . . 50,000,000 fr.
12 destroyers à 1 million; 1/3 =. . . . . 4,000,000 fr.
20 torpilleurs à 300,000 fr.; 1/3 =. . . . . 2,000,000 fr.
Navires saisis par les Japonais, 8 navires × 4 millions =. 32,000,000 fr.
Croiseur coulé, le *Variag* =. . . . . 18,000 000 fr.
Total. . . **194,700,000** fr.

B. — Dépenses d'artillerie à bord de l'escadre.

JAPON

L'escadre japonaise d'opérations porte 48 grosses pièces de 305mm ou de 203mm, 276 pièces moyennes de 152mm et 1,000 petites pièces de 76mm ou de 37mm.

On admet que les grosses pièces tireront, en six mois, chacune 150 coups. Un coup de canon de ces pièces monstres vaut 3,000 fr. en Extrême-Orient. 21,600,000 fr.

Les pièces moyennes (152mm) tireront chacune 300 coups dont la valeur est de 1,200 fr. chacun, soit, pour 276 pièces : 1,200 fr. × 300 × 276 =. . . . . 99,360,000 fr.

Les petites pièces lanceront chacune 500 obus, dont la valeur propre est 100 fr. chacun, soit à raison de 1,000 canons : 1,000 × 500 obus × 100 fr. =. . . . . 50,000,000 fr.

Total. . . **170,960,000** fr.

RUSSIE

L'escadre russe porte 44 grosses pièces de 305mm ou de 254mm; 210 pièces moyennes de 152mm et 500 petites pièces d'artillerie.

Chaque coup de canon de grosse pièce, en Europe, coûte 5,000 fr. Si chaque grosse pièce tire 150 coups, c'est une dépense par pièce de. . 750,000 fr.
Ou pour 44 pièces. . . . . 33,000,000 fr.

Chaque coup de pièce moyenne vaut 1,500 fr. ou pour 210 pièces, à raison de 300 coups par canon à 1,500 fr. × 210 × 300 =. 94,500,000 fr.

Les petites pièces ayant à faire face aux attaques des torpilleurs, lanceront chacune au moins 500 obus d'un prix de 200 fr. chacun, soit 500 obus × 200 fr. × 500 pièces =. . . . . 50,000,000 fr.

Total. . . **177,500,000** fr.

C. — Torpillerie.

JAPON

Les Japonais achètent leurs torpilles à la fabrique de Fiume en Autriche. La valeur d'une torpille est de 9,000 fr. Étant donné le grand usage que les Japonais font des torpilles, on peut tabler sur l'emploi de 1,500 torpilles en six mois, ou. . . . . **13,500,000** fr.

RUSSIE

500 torpilles en six mois à 9,000 fr. chaque torpille = 4,500,000 fr.
Perte du croiseur porte-torpilles *Ienissei*. . . . . . 4,500,000 fr.
Total. . . **9,000,000** fr.

D. — Dépenses de charbon.

JAPON

Nous supposons que l'escadre du Japon sera la moitié du temps sous pression, capable de marcher à la vitesse économique de 10 nœuds pour les cuirassés, 12 nœuds pour les croiseurs et 14 nœuds pour les destroyers et les torpilleurs.

A 10 nœuds, un cuirassé de 15,000 tonnes dépense 500 gr. de charbon par cheval-heure et exige une force moyenne de 8,000 chevaux-vapeur par heure. Les 12 cuirassés ou croiseurs-cuirassés dépenseront donc à raison de 0 fr. 00,003 le gr. de charbon, et pendant 90 jours de service :

12 cuirassés × 0,500 gr. × 0 fr. 00,003 × 24 heures × 90 jours × 8,000 chevaux-vapeur. . . . . 3,106.400 fr.

Les 18 croiseurs protégés, à 6,000 chevaux-vapeur par heure : 18 croiseurs × 0,400 gr. × 24 heures × 0 fr. 00,003 × 90 jours × 6,000 chevaux-vapeur. 2,799,360 fr.

Les 70 torpilleurs et contre-torpilleurs à 14 nœuds pendant 45 jours seulement (1/4 du temps en service). . . . . 1,200,000 fr.
Total. . . **7,105,760** fr.

RUSSIE

Cette dépense est peu considérable, la flotte russe paraissant rester presque constamment enfermée dans Port-Arthur.

Au maximum. . . . . 1,000,000 fr.

Cette somme ne serait considérablement augmentée que si la flotte, en construction dans la Baltique, était terminée et prenait la mer à destination de l'Extrême-Orient. Mais cet événement ne peut guère se produire avant l'automne prochain, après l'écoulement de la période de six mois que nous avons fixée. Il n'y a pas lieu d'en tenir compte dans cette première évaluation.

Total. . . **1,000,000** fr.

E. — Vivres et solde de l'équipage. (*Supplément de guerre*).

JAPON

Un marin japonais coûte à son pays 1 fr. 50 par jour (nourriture comprise) en temps de paix. En temps de guerre, il lui coûte le double.

Le supplément de dépenses est donc de
1 fr. 50 × 12,500 hommes d'équipage × 180 = . . . 3,375,000 fr.

Les officiers, quartiers-maîtres, aspirants ou enseignes de vaisseau nécessiteront un supplément de solde et de vivres de. . . 3,000,000 fr.

Paye des ouvriers de constructions navales pris en supplément (9,000 ouvriers à 0 fr. 75 par jour), soit pour 180 jours :
9,000 × 0,75 × 180 = ... 1,200,000 fr.
Total. . . . **7,575,000** fr.

RUSSIE

Les 8,000 marins russes dépensent chacun (en vivres et solde) 1 rouble 9 dixièmes par jour soit 5 fr. en tout, pour 180 jours. . **7,200,000** fr.

Il faut y ajouter pour les 800 officiers 12 fr. par jour en moyenne, c'est-à-dire pour 180 jours :

12 fr. × 800 × 180 = ... **1,700,000** fr.

Total. . . **8,900,000** fr.

RÉCAPITULATION

Armées de terre.

	Japon.	Russie.
A Dépenses de mobilisation. . . .	34,100,000 fr.	161,071,500 fr.
B Transport des vivres pendant six mois.	4,620,000	67,793,000
C Prix des vivres pour hommes et chevaux.	49,345,000	148,898,000
D Solde des officiers et des hommes. .	69,070,000	109,080,000
E Service des ambulances.	4,600,000	6,200,000
F Habillement (vêtements chauds) . .	18,750,000	15,000,000
G Perte en chevaux.	6,400,000	16,000,000
H Construction de chemin de fer de campagne.	16,000,000	16,000,000
I Perte en matériel de guerre. . . .	62,006,250	135,625,000
J Matériel d'intendance.	6,480,000	14,400,000
Total (armées de terre). . .	**271,371,250** fr.	**690,067,500** fr.

Armées de mer.

	Japon.	Russie.
A Usure de l'escadre d'opérations.	222,660,000 fr.	194,700,000 fr.
B Dépenses d'artillerie à bord de l'escadre.	170,960,000	177,500,000
C Torpillerie	13,500,000	9,000,000
D Dépenses de charbon.	7,105,760	1,000,000
E Vivres et solde de l'équipage (supplément aux dépenses de paix).	7,575,000	8,900,000
Total (armées de mer). . .	**421,800,760** fr.	**391,100,000** fr.
Total général { armées de terre. .	271,371,250 fr.	690,067,500 fr.
Total général { armées de mer . .	421,800,760	391,100,000
	693,172,110 fr.	**1,081,167,500** fr.

Quelles conclusions doit-on tirer de ces chiffres? Il y en a beaucoup. Mais voici les principales.

Une guerre sur mer coûte énormément plus cher qu'une guerre sur terre. La flotte japonaise, qui ne porte que 13,000 marins, coûtera aux finances du Nippon un tiers de plus, en six mois, qu'une armée de 330,000 hommes! La Russie dépenserait, d'après le tableau ci-dessus, 1 milliard 81 millions 167 mille francs, et le Japon seulement 693 millions 172 mille 110 francs. Il y a loin de là aux 20 millions par jour annoncés dans certains journaux.

Il est vrai que le document précédent n'envisage que les pertes à prévoir d'avance, et ne tient pas compte des ravages causés effectivement chez l'un et l'autre des belligérants par les péripéties de la guerre elle-même (navires coulés, villes bombardées, prises de guerre, capitulations, accidents et incidents de la lutte, indemnité de guerre). Mais, d'autre part, les dépenses pour l'armée de terre comme pour l'armée de mer n'ont pas toutes, évidemment, un caractère d'urgence. Il est certain, par exemple, que le remplacement des armes et des munitions dans les arsenaux, et la réfection des navires de guerre avariés pourront être effectués dans les exercices budgétaires ultérieurs et ne nécessiteront pas des déboursés immédiats.

La guerre russo-turque, en 1878, avait coûté 4 milliards à la Russie, mais elle dura deux ans et impliqua même, à un certain moment, l'emploi de 800,000 hommes. L'effort quotidien imposé aux finances russes par la lutte actuelle peut donc être comparé à celui que le Trésor impérial dut s'imposer journellement pour la guerre russo-turque. Cette égalité, — étrange, à première vue, si l'on tient compte de la différence des distances, — s'explique par ce fait qu'en 1878 les voies ferrées n'existaient pas dans le sud de la Russie et le Caucase.

Le transsibérien aurait à transporter, en 6 mois, 923,000 tonnes de matériel, plus 1 million environ de voyageurs militaires. Or, ses capacités de transport, en 1902, n'ont été que de 1,000,000 tonnes (voyageurs et marchandises), espacées sur toute l'année. La voie ferrée, assez faiblement construite, trop peu consolidée encore, résistera-t-elle à la brusque intensité d'une traction doublée? Le problème de la guerre, au point de vue russe, est là. Il n'est que là.

La dette de la Russie est, comme on le sait, de 17 milliards. Son budget annuel est de 6 milliards. Le budget annuel et la dette du Nippons ont respectivement de 600 millions et de 1,600. 1 ou 2 milliards de plus, ajoutés à la dette russe, ce n'est pas énorme relativement. Mais 693 millions accroissant la dette du Japon, c'est effrayant. Financièrement, en effet, le Japon est pauvre et faible. Avec son budget de 600 millions de francs, sa dette de 1,600, une certitude de dépenses d'au moins 700 millions pour six mois, il est dans la situation exacte d'un Etat européen affligé d'une dette de 12 milliards, supportant une charge annuelle de 3 milliards et demi, qui s'endetterait tout à coup de 5 milliards en une demi-année!

En résumé, combien de temps tiendra la Russie? Il faut poser la question aux ingénieurs. Combien de temps, le Japon? La parole est aux économistes.

***

LA FIÈVRE POLAIRE

LA DERNIÈRE CAMPAGNE DE PEARY

En racontant, dans un récent article[1], les péripéties de la dernière expédition du *Fram*, nous avons dit comment, le 5 octobre 1898, Sverdrup s'était rencontré par hasard avec l'Américain Peary, et de quelle façon, quelques mois plus tard, un heureux accord avait pu s'établir entre les deux explorateurs, un moment rivaux, en vue de délimiter leurs champs d'action respectifs.

Bientôt, d'ailleurs, les éléments se chargeaient d'assurer le respect de cette convention, et le commandant du *Fram*, dans toutes ses tentatives de pénétration vers le nord, voyant se dresser devant son navire une barrière de glaces infranchissable, se résignait, pour le plus grand profit de la science géographique, à tourner toute son activité du côté de l'ouest.

Peary avait donc le champ libre, et nul ne lui disputerait plus, pendant quatre années, l'honneur d'arriver le premier au pôle par le Groenland. D'un autre côté, durant cet intervalle, sûr d'être ravitaillé à plusieurs reprises par des bateaux spécialement apprêtés dans ce but, il allait, semblait-il, se trouver dans des conditions exceptionnellement favorables; et il n'était guère douteux qu'avec de tels avantages, il ne dût voir son indomptable persévérance récompensée par le résultat si longtemps ambitionné.

Cependant l'heure n'était pas encore venue. A tous les efforts de l'intrépide Américain, le pôle nord a opposé une résistance invincible. Dans les derniers jours de l'année 1902, Peary rentrait en Amérique, ayant battu de moins d'un degré seulement le *record* obtenu en 1882 par Lockwood; et il laissait encore, entre lui et le pôle, plus de 600 kilomètres inviolés, alors que, au nord de la

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 janvier.

terre François-Joseph, Nansen, d'un côté, Cagni, de l'autre, ne s'étaient arrêtés qu'à environ 400 kilomètres du but.

Les revues géographiques d'Amérique et d'Angleterre viennent de publier la relation[1], écrite par Peary lui-même, de cette mémorable tentative. En dépit de son insuccès final, elle fait trop d'honneur au vaillant officier pour qu'il n'en soit pas donné ici un court résumé. D'ailleurs, si le but visé n'a pu être atteint, du moins la géographie a-t-elle récolté de précieuses conquêtes; et, d'autre part, il a été accompli, durant cette campagne, de tels prodiges d'énergie, que même en l'absence de tout autre résultat, le récit mériterait d'en être précieusement gardé.

Nous rappellerons, pour l'intelligence de ce qui va suivre, quelques données relatives au théâtre des opérations. Au nord de la baie de Baffin, entre le Groenland, à l'est, les terres de Grinnell et de Grant, à l'ouest, s'ouvre une succession de canaux, débutant par le détroit de Smith, auquel font suite, d'abord l'élargissement appelé bassin de Kane, puis les canaux plus étroits de Kennedy et de Robeson. L'ensemble de ces coupures a environ 350 kilomètres de long; et au delà, vers le 83° degré de latitude, à leur débouché dans la mer Arctique, la côte se courbe des deux côtés à angle droit, entourant le pôle comme une ceinture, à une distance moyenne de 750 kilomètres.

La condition des canaux de Kennedy et de Robeson est extrêmement variable suivant les époques. De 1853 à 1857, Kane eut beaucoup de peine à y naviguer et, en 1861, Hayes dut renoncer à pénétrer en bateau au delà du détroit de Smith. Au contraire, en 1871, l'Américain Hall, montant le *Polaris*, atteignit sans difficulté, dans des eaux libres de glace, l'extrémité septentrionale du canal de Robeson, par 82°16′ de latitude, au lieu dit Repulse Bay. Un peu en arrière de ce point, par 81°38′, il trouva pour son navire un excellent abri d'hivernage. A la vérité, le chef de l'expédition succombait bientôt, des suites d'un refroidissement contracté au cours d'une reconnaissance sur la côte, et ses restes reposent au lieu où il avait si fièrement planté le drapeau des Etats-Unis. Du moins le *Polaris*, avec son équipage, réussit-il en 1872 à faire sans accident la route de retour.

Ce fut mieux encore, trois ans plus tard, quand, pour regagner l'avance qu'elle avait un moment laissé prendre à d'autres marines, l'Angleterre envoya dans ces parages les navires *Alert* et *Discovery*, sous le commandement de celui qui est aujourd'hui l'amiral

[1] Voy. notamment *Bulletin of the American Geographical Society*, vol. XXXV (5 décembre 1903).

Nares, assisté du lieutenant Markham, actuellement parvenu au même grade. La petite escadre pénétra aisément dans les détroits, et, le 24 août, la *Discovery* prenait ses quartiers d'hiver, par 81°44′, contre la terre de Grant, au nord d'une baie baptisée du nom de Lady Franklin, veuve du célèbre marin qui fut une des premières victimes de l'exploration arctique. Tout à côté se trouvait l'île Bellot, dont le nom rappelle l'officier français qui trouva la mort en essayant de retrouver les traces du navigateur disparu.

Au commencement de septembre, l'autre navire, l'*Alert*, atteignait 82°37′, c'est-à-dire une latitude où la nuit polaire dure *cent quarante-deux fois vingt-quatre heures*. C'est de là que, dans la campagne de 1876, Beaumont, Aldrich et Markham explorèrent tout le littoral arctique. Le premier de ces officiers, devenu aussi amiral comme son chef, s'avança très loin vers l'est, et dut, au retour, se débarrasser de son sextant, dans un *cairn* ou abri de pierres érigé par lui au cap Britannia. Enfin, tandis qu'Aldrich poussait, dans l'extrême ouest, jusqu'au cap qui forme le coin de la terre de Grant, Markham partait du cap Hécla pour pousser, sur la mer glacée, une pointe en traîneau dans la direction du pôle, jusqu'à 83°20′26″. Malgré ce succès, Nares ordonnait bientôt la retraite, déclarant qu'à ses yeux le pôle était inaccessible par cette voie, en raison de l'état effroyablement chaotique de la glace; jugement que l'expérience paraît avoir définitivement confirmé.

Enfin, en 1881, c'est avec la plus grande facilité que le *Proteus*, le navire de l'expédition Greely, atteignit l'ancien hivernage de la *Discovery*. Mais, l'année suivante, le *Neptune* ne parvenait pas à rejoindre la mission, arrêté qu'il était dès 79°30′; et, lors de son second voyage, le *Proteus* faisait naufrage en route, écrasé entre deux banquises.

Ainsi, durant de longues périodes, le chenal conduisant de la baie de Baffin à la mer glacée du pôle avait été tour à tour libre ou encombré, lorsqu'en 1892 Peary commença ses premières explorations. Prenant pour point de départ l'entrée même du détroit de Smith, il effectua à deux reprises, entre 1892 et 1895, la traversée complète, par terre, du haut plateau groenlandais, entièrement couvert de neige, sur un trajet de 600 kilomètres. Ce voyage le conduisit à la côte orientale de la contrée, en face de l'Atlantique, dans des conditions qui lui permettaient d'affirmer que le Groenland devait être une île ou se terminer au nord par un groupe d'îles, vers le 83° degré de latitude.

Il semblait raisonnable de penser qu'au nord de ce rivage la nappe de glaces qui recouvre la mer arctique devait jouir d'une stabilité plus grande qu'à l'est, où elle est sollicitée par le courant

rapide qui engendre la dérive des banquises tout le long de la côte orientale du Groenland. Le bord septentrional de cette région ou celui de la terre de Grant, en son point extrême, le cap Hécla, paraissait donc offrir le meilleur point de départ pour renouveler la tentative de Markham; et Peary, ne pouvant se résoudre à accepter le verdict de Nares, se flattait de l'espoir que la banquise n'offrirait pas d'aspérités insurmontables pour une expédition pourvue de bons attelages de chiens. D'ailleurs, aguerri par de fréquents séjours dans le pays, ayant déjà noué de bonnes relations avec les Eskimos qui se hasardent près de ces lointains parages et sûr de pouvoir compter sur leur utile concours, il se croyait en mesure d'aborder l'obstacle avec plus de chances de succès que ses devanciers.

Dans ces conditions, il élabora un plan de campagne très complet, dont il fit l'exposé en 1897 devant la Société de géographie de New-York. Cette communication provoqua l'efficace adhésion de plusieurs de ses compatriotes qui, sous l'impulsion de l'un d'eux, M. Morris Jesup, décidèrent dans ce but la fondation d'un club spécial, le *Peary Arctic Club*. Les adhérents de cette association obtinrent des pouvoirs publics que Peary, alors lieutenant dans la marine des Etats-Unis (en même temps qu'il portait le titre d'ingénieur civil), fût gratifié d'un congé de cinq ans.

Sans perdre de temps, dans le courant de l'été de la même année, Peary s'empressa de se rendre au Whale Sound, où se trouvent, par 77° de latitude, les derniers établissements de pêcheurs Eskimos. Il s'entendit avec les indigènes, leur donna ses instructions, et leur fournit provisions et ustensiles en vue de la prochaine entrée en campagne. Puis il profita de son retour pour enlever, faire charger à bord et rapporter dans sa patrie un énorme bloc de fer natif, considéré comme une météorite, qui gisait sur le bord de la baie de Melville, faisant pendant au bloc que, trente ans auparavant, Nordenskjöld avait recueilli plus au sud, sur l'île de Disco, et qui figure aujourd'hui au musée de Copenhague.

A la fin de la même année, l'infatigable Peary se trouvait à Londres. Ce voyage lui valut un don princier. M. Harmsworth, le propriétaire du journal *Daily Mail*, le mécène qui, quatre ans auparavant, avait organisé de ses deniers l'expédition de Jackson à la terre François-Joseph, offrit à l'explorateur américain de mettre à sa disposition le *Windward*, bateau déjà célèbre dans les fastes polaires; car c'est lui qui, après avoir ravitaillé en 1896 les explorateurs de la terre François-Joseph, en leur campement du cap Flora, avait eu l'honneur de ramener en Norvège Nansen et Johannsen, miraculeusement échoués aux quartiers d'hiver de

Jackson à la suite de leur pointe héroïque vers le pôle. Il restait à faire subir au bateau quelques réparations et à le munir d'une nouvelle machine, ce dont le généreux mécène déclarait vouloir se charger.

Au printemps de 1898, le *Peary Arctic Club*, définitivement organisé, avait pris toutes ses mesures, et Peary se disposait à partir en mai aussitôt qu'arriverait le *Windward*. Le navire fut bien exact au rendez-vous; mais le changement jugé nécessaire n'avait pas pu être exécuté, à cause de la grève des ouvriers mécaniciens en Angleterre. Incapable de filer plus de trois nœuds et demi, le *Windward* ne pouvait guère rendre plus de services qu'un voilier. Mais comment attendre, alors surtout que le norvégien Sverdrup venait d'annoncer son départ sur le *Fram*, et qu'on lui prêtait un plan de campagne en tout semblable à celui de Peary?

Aussi, comme a dit ce dernier dans son rapport : « L'extrême lenteur du navire et l'introduction d'un facteur de trouble, *un autre* étant venu s'approprier mon plan et mon champ de recherches, me contraignirent à m'assurer le concours d'un bateau auxiliaire, si je ne voulais pas être distancé. »

Il était temps, en effet! Le *Windward* ayant quitté New-York le 4 juillet 1898, Peary s'embarquait le 7 à Sydney (pointe du cap Breton) sur le *Hope*, frété par le club. Il touchait le Groenland pour prendre à bord sa troupe d'indigènes, et, bientôt rejoint par le *Windward*, s'installait le 13 août sur ce dernier navire, en vue du prochain hivernage, au cap d'Urville, coin de la terre de Grinnell, par 79°30′ de latitude. Or le 17, c'est-à-dire *quatre jours après*, le *Fram* venait se cogner, à environ 80 kilomètres au sud, contre des glaces impitoyables, qui l'obligeaient à s'arrêter au cap Sabine, pointe nord-est de la terre d'Ellesmere; et jamais plus il ne lui serait donné de franchir la barrière qui le séparait des quartiers d'hiver de Peary!

Tout cela se passait près du pôle, c'est-à-dire sans témoins. Autrement, quelle émotion ce *match* n'eût-il pas excitée, et avec quelle anxiété le *ring* n'aurait-il pas suivi une arrivée aussi disputée? Toutefois le rapport de Peary est muet à cet égard. De sa rencontre avec Sverdrup, dont le nom n'est même pas prononcé; de la visite à lui faite, quelques mois plus tard, par le lieutenant du *Fram*, et de l'accord conclu avec ce dernier, il n'est pas dit un mot; comme si l'explorateur américain, jugeant qu'il lui suffisait de s'abstenir de toute récrimination, s'était résolu à faire le silence complet autour du cauchemar qui avait un moment troublé son repos. S'il a joui de son succès, il l'a fait en homme

pleinement maître de lui, et la phrase discrète que nous avons reproduite plus haut, jointe à l'omission sur sa carte de tout nom rappelant l'expédition norvégienne, est la seule manifestation des sentiments qu'a pu lui inspirer une concurrence bientôt écartée.

Le plan de campagne de Peary consistait à profiter du refuge élevé en 1881 par l'expédition Greely, vers le 82e degré de latitude, sur la rive occidentale du canal de Kennedy et connu sous le nom de fort Conger. Atteindre ce refuge le plus tôt possible, le remettre en état et le garnir de provisions, pour en faire de bonne heure le point de départ d'une tentative vers le pôle par le cap Hécla, distant de là d'une centaine de kilomètres, telles étaient les intentions bien arrêtées de l'explorateur. Mais d'abord il convient de rappeler dans quelles conditions le fort Conger avait été établi, et quels souvenirs, à la fois glorieux et néfastes, il rappelait.

En 1879, un congrès de météorologistes et de physiciens, réuni à Hambourg, avait décidé l'organisation d'une série de stations circumpolaires, où seraient poursuivies des observations simultanées, en vue des grands problèmes de la physique terrestre. L'Amérique avait pris à sa charge l'établissement d'une de ces stations au point où avait eu lieu, de 1875 à 1876, l'hivernage de la *Discovery*, c'est-à-dire par 81°45′ de latitude. Ce point avait été choisi, tant en raison des bons souvenirs laissés par cette expédition, que parce qu'on connaissait l'existence, dans le voisinage, d'une couche de charbon qui devait, semble-t-il, constituer une précieuse ressource. Le campement serait installé sur le bord de la baie dite de Lady Franklin; aussi la mission reçut-elle le nom officiel de « mission américaine de la baie de Lady Franklin ».

Bien que la conférence, tenue à Berne en 1880, eût ajourné à 1882 l'exécution de la décision prise, les Etats-Unis ne voulurent pas renoncer à ce qu'ils avaient résolu. Le commandement de l'expédition fut confié au lieutenant Greely, officier du *Signal Office*, assisté de deux lieutenants, parmi lesquels Lockwood, de dix-neuf hommes appartenant à l'armée de l'Union, et de deux Eskimos. Un naturaliste français, M. Pavy, s'était adjoint à ce personnel, ce qui portait à vingt-cinq le nombre de ses membres.

Amenée sans encombre à son poste par le *Proteus*, qui lui laissait en repartant pour deux ans de vivres avec 140 tonnes de charbon, l'expédition commença par édifier une confortable maison de bois, avec pièces distinctes pour les officiers, et construite de façon que les occupants pussent bien résister à toutes les rigueurs du plus rude hivernage. On donna à cette construction le nom de fort Conger, en l'honneur d'un membre du congrès des Etats-Unis, qui avait été le plus actif promoteur de l'entreprise. Puis, en 1882,

les travaux de reconnaissance commencèrent et Lockwood réussit à s'avancer, le long de la côte nord du Groenland, jusqu'à 83°24', point le plus septentrional qu'on eût jamais atteint à cette date. Chemin faisant, il retrouva intact, au cap Britannia, le sextant que Beaumont avait dû y abandonner en 1876, et le rapporta au fort Conger.

Il avait été convenu que la mission serait ravitaillée tous les ans. On était alors sous l'impression des facilités qu'avaient rencontrées les expéditions précédentes, depuis celle du *Polaris*. Mais les canaux du nord n'allaient pas tarder à se montrer rebelles, et c'est ainsi que le vaisseau envoyé en 1882 fit naufrage bien avant d'atteindre le but. Aussi, au mois d'août 1883, se conformant aux instructions qu'il avait reçues à l'origine, Greely se décida-t-il à partir, avec quatre embarcations, dont un canot à vapeur. L'état des canaux rendit bientôt ces bateaux inutilisables et il fallut suivre la côte en se dirigeant vers la terre d'Ellesmere. Juste à ce moment, un navire de secours parvenait à déposer, à l'intention de la mission qu'il ne pouvait rejoindre, d'abondantes provisions sur l'île Littleton, située jusqu'en face du cap Sabine. Mais Greely, qui suivait la côte occidentale des détroits, où il ne rencontrait que d'insignifiantes cachettes de vivres, ignorait cette circonstance, dont l'état du canal de Smith, à ce moment libre de glaces, l'eût d'ailleurs empêché de profiter.

Les provisions étaient donc épuisées lorsque, le 21 octobre, la troupe de Greely vint établir son camp au cap Sabine, n'ayant rien de ce qu'il fallait pour se défendre contre les intempéries, et réduite à essayer de vivre du maigre produit de la chasse des deux Eskimos. Et la nuit profonde arrivait! Ainsi commença un lamentable drame, destiné à durer neuf grands mois, au bout desquels, sur vingt-cinq hommes, douze étaient morts de faim, quatre avaient succombé à des accidents divers, un autre même avait dû être fusillé pour vol de vivres à un moment où la discipline, en cette matière, avait le strict devoir de se montrer impitoyable.

Lorsque, le 22 juin 1884, une flottille de secours, commandée par le capitaine Schley, parvint à retrouver les huit survivants, on vit, se traînant à terre, à côté des débris d'une tente que la tempête avait renversée, et qu'aucun des malheureux n'était plus de force à relever, de véritables squelettes, réduits depuis le 14 mai, jour de la dernière ration de 16 onces de viande, à vivre de lambeaux de peau arrachés à leurs vêtements, peut-être même, à en juger par l'état des cadavres voisins, de la chair des compagnons décédés! L'un de ces fantômes était Greely. Il eut encore la force de se faire

reconnaître en murmurant : « Oui, nous ne sommes plus que huit, tous épuisés; mais j'ai rempli intégralement ma mission. »

Alors se passèrent des scènes horribles, quand, à la suite d'un premier et discret ravitaillement, tel que le commandait la prudence, il fallut empêcher les infortunés de se ruer, comme des bêtes sauvages, sur la nourriture dont ils avaient été si longtemps privés. Encore ne furent-ils pas tous sauvés; et l'un d'eux, dont les membres avaient été gelés, devait mourir, peu de jours après, des suites de l'amputation jugée nécessaire.

C'est donc le fort Conger, point de départ de cette lugubre odyssée, que visait Peary, pour en faire sa base d'opérations. Un peu plus de 306 kilomètres en ligne droite l'en séparaient. Avec de bons attelages de chiens, une telle distance pouvait être franchie en une dizaine de jours. Il semble donc que l'explorateur n'eût autre chose à faire que d'utiliser le temps qui lui restait avant la nuit polaire, pour préparer l'expédition finale et établir quelques dépôts de provisions à proximité de la station d'hivernage, prêt à se lancer en avant aussitôt que le jour commencerait à poindre.

Cependant Peary rêvait d'un autre plan. A l'époque où il exécutait ses premiers voyages à travers les neiges du plateau groenlandais, il avait, à plus d'une reprise, savouré la beauté de la nuit polaire, quand la lune brille de tout son éclat, ou que les aurores boréales illuminent l'horizon de leur feu d'artifice. Ainsi avait germé dans son esprit l'idée de profiter des lunaisons favorables de son premier hivernage, pour semer des dépôts de provisions sur la route du fort Conger. De cette façon, pensait-il, il lui serait facile d'y amener toute sa troupe au commencement de février; et alors, dès le retour du soleil, on partirait de là pour commencer sans délai l'attaque du pôle.

Ce plan, si hardi qu'il paraisse, aurait été admissible, si l'expérience du pays eût permis de compter en hiver sur des périodes de temps calme et clair. Mais rien n'autorisait cet espoir. Au contraire, dans les récits d'expéditions arctiques, il n'est guère question, à toute époque, que de tourbillons de neige, de tempêtes aveuglantes et de froids invraisemblables. Affronter dans ces conditions une marche de plus de 300 kilomètres, sur une glace certainement très inégale, et cela, comme l'a dit Peary lui-même, « en plein minuit de la Grande Nuit », ce pouvait être une superbe folie, mais, à coup sûr, c'était une folie. Que Peary l'ait tentée, ce serait à ne pas le comprendre si l'on ne songeait que, chez lui, la « fièvre polaire » (qu'on nous permette cette expression) était à son paroxysme.

Il est visible, en effet, qu'une pensée l'obsédait depuis longtemps,

celle de n'être pas « distancé ». Il savait que quatre jours d'avance lui avaient seuls permis de laisser son concurrent bloqué à 80 kilomètres en arrière. Mais l'*autre* pouvait essayer de se dédommager. Ne l'avait-il pas déjà rencontré à deux heures seulement du *Windward?* Et, dans cette courte entrevue, aucun engagement n'avait encore été pris. Pour rien au monde, l'Américain, depuis si longtemps hypnotisé par son idée fixe, n'entendait perdre le fruit de sa persévérance. Et c'est pourquoi, fermant les yeux devant les effroyables dangers qu'il allait affronter, il se résolut à entreprendre la marche nocturne dont nous allons lui emprunter le récit.

Le 20 décembre 1898, dès la première apparition de la lune, Peary quittait sa confortable installation du *Windward*, en compagnie de son docteur, d'un nommé Henson, et de quatre Eskimos. Il emmenait trente chiens, c'est-à-dire tout ce qui lui restait des soixante animaux recrutés à son arrivée au Groenland. Ainsi, moins de deux mois de nuit avaient suffi pour faire périr la moitié de l'équipe!

Le début ne fut pas encourageant. Un vent glacial balayait le canal de Kennedy, accompagné d'une neige épaisse. Il fallait, pour ne pas s'égarer, rester collé à la côte, en suivant la banquise ou *pied de glace* (*ice-foot*) qui la borde. L'état de cette banquise était abominable, et on employa huit fois vingt-quatre heures (il n'est plus permis ici de parler de *jours*) pour parcourir les 140 premiers kilomètres, en établissant le long du chemin une série d'abris de neige en vue du retour.

Satisfait néanmoins d'avoir réussi à amener ses provisions au cap Lawrence, c'est-à-dire juste à la moitié de la distance à prévoir, Peary quitta le cap le 29 décembre, n'emmenant, cette fois, que des traîneaux légers, avec l'espoir d'atteindre le fort Conger vers le 2 janvier. Il avait à suivre, pendant plus de 150 kilomètres, le pied de la falaise rectiligne qui borde le promontoire extrême de la terre de Grinnell. Rapidement la glace devint de plus en plus inégale, au point de rendre la circulation des traîneaux presque impossible. La lune ne se montrait plus que pendant un petit nombre d'heures et, même au meilleur moment, elle donnait une clarté si faible qu'on ne pouvait même pas songer à se rendre compte si, vers le milieu du canal de Kennedy, sur la mer gelée, on ne trouverait pas une route moins impraticable.

Au cap Defosse, quand il y avait encore 60 kilomètres à faire, la troupe venait de consommer le dernier biscuit et la dernière poignée de haricots. Le vent soufflait avec tant de violence qu'un des Eskimos, dont la résistance se trouvait affaiblie, à la suite d'un séjour qu'il avait fait l'année précédente aux Etats-Unis, fut inca-

pable de continuer. Force était de s'arrêter, de creuser une tanière dans la neige et d'y laisser le malade sous la garde d'un compagnon, avec les chiens les plus fatigués.

La tempête passée, Peary reprit la marche. Mais il n'y avait plus de lune! La glace était hérissée d'aspérités. Il fallait tâtonner dans la nuit profonde, trébuchant ou tombant à chaque pas, se heurtant parfois à des blocs dans les fissures desquels on était obligé de se glisser, souvent enveloppés dans de furieuses rafales sans avoir à sa portée de neige où l'on pût creuser un abri, sans pouvoir chercher un refuge dans les cavités d'une glace où le froid devenait intolérable au bout d'un instant. Enfin, on atteignit la baie de Lady Franklin, dont la traversée, sur un chaos de glaçons brisés et entassés, dura huit mortelles heures; et, en arrivant sur la rive nord, on dut, pour manger, faire le sacrifice d'un chien.

Les difficultés ne furent pas moindres pour atteindre le havre de la *Discovery*. Peary fut contraint d'abandonner en route un traîneau brisé et neuf chiens épuisés. Enfin, le 6 janvier 1899, la petite troupe, à bout de forces, venait trébucher contre des morceaux de bois. C'étaient les débris de la porte du fort Conger.

Pendant toute la traversée, le minimum moyen de la température avait été de 51° sous zéro, et, une fois, le thermomètre était tombé au-dessous de 54° centigrades.

Ce n'était pas tout d'avoir touché le port. Il fallait y retrouver des provisions utilisables et, pour cela, avant toute chose, faire de la lumière. Un peu d'huile, que Peary avait pu conserver, permit d'allumer la petite cuisine portative du traîneau, et l'on put ainsi reconnaître, dans le carré des officiers, l'endroit où se trouvaient le poêle et le fourneau. Bientôt on parvenait à y faire du feu. A ce moment, Peary éprouva une sensation suspecte, comme s'il avait du bois au bout de ses jambes. Il enleva ses bottes. « Je m'aperçus, dit-il, à mon grand ennui, que j'avais les deux pieds gelés. »

Mais un soin plus pressé s'imposait encore. La lumière allait s'éteindre. Comment l'entretenir, et que devenir si on la laissait disparaître? Tout d'abord, on parvint à découvrir, sur une table, une boîte de café et un peu de biscuit, dans l'état même où la mission Greely avait dû les laisser, quinze ans auparavant, le jour de son départ. Les estomacs vides ainsi réconfortés, les recherches furent reprises avec plus de succès et amenèrent la trouvaille d'une demi-bouteille d'huile d'olive. A l'aide d'une soucoupe et d'un morceau de linge, une petite lampe fut bien vite improvisée et, grâce à l'addition de lard et de graisse de porc, on eut enfin la certitude de posséder, pour plusieurs jours, une source de lumière assurément bien faible, mais pouvant suffire.

Alors seulement la troupe se crut permis de s'étendre pour se reposer sur les cadres de la chambre des officiers, après que Peary eut pris, en vue de la guérison possible de ses pieds, les mesures que la situation pouvait comporter. Puis, brisés de fatigue, tous dormirent, « longuement et bruyamment, » dit le rapport. Mais le réveil fut triste; car, ajoute Peary, « il me devint évident qu'il fallait me résigner à perdre, en totalité ou en partie, plusieurs de mes orteils et à demeurer immobilisé pendant quelques semaines ».

Durant le mois de janvier et la moitié de février, la vie des prisonniers du fort Conger fut « une existence à la Robinson Crusoé ». Les recherches se poursuivaient, à la faveur de la lueur presque imperceptible que fournissait le rudiment de lampe. Pourtant, peu à peu, on arrivait à mettre la main sur le nécessaire, et les braves Eskimos excellaient à dénicher, soit des restes de conserves de porc et de bœuf, soit des vieilles boîtes et des barils vides pour entretenir le feu. Même ils trouvèrent moyen d'aller chercher les animaux restés en arrière et de s'assurer que les deux camarades abandonnés en route avaient dû reprendre le chemin du navire.

Enfin, le 18 février, la lune revenant, et, avec elle, le crépuscule du jour qui allait bientôt commencer à reparaître, Peary ordonna le retour au *Windward*. Mais dans quelles conditions? Incapable de se tenir debout, il allait, à lui seul, former la charge complète de l'un des deux traîneaux, sur lequel il serait solidement attaché, les pieds et les jambes enveloppés dans des peaux de bœufs musqués. Il ne restait plus que douze chiens, presque épuisés, dont six affectés à Peary, les six autres devant être réservés au second traîneau, chargé des provisions. Quant au reste de la troupe, il fallut qu'il accomplît à pied, au milieu de difficultés de trajet comparables à celles du début, la course entière, soit, avec les détours, *quatre cents kilomètres*, qu'on réussit à parcourir en onze jours. Ce que put souffrir le blessé ainsi cahoté, lui seul pourrait le dire; mais il n'a même pas daigné en faire mention.

Juste deux semaines après son arrivée au *Windward*, Peary subissait l'amputation des orteils gelés; et c'est seulement le 29 juin qu'il se sentait suffisamment remis pour essayer de reprendre la marche. Voilà tout ce qu'il avait gagné à vouloir aller trop vite. Pour n'être pas « distancé », il venait de s'infliger, avec une mutilation irrémédiable, un retard d'une année entière dans l'exécution du projet qui lui tenait au cœur!

Cela ne l'empêcha pas, aussitôt qu'il put quitter ses béquilles, de vouloir compléter lui-même l'exploration des abords du fort Conger, où il s'était fait reconduire en traîneau; et là, on le vit escalader en personne des hauteurs de 1200 à 1400 mètres.

Le 28 juillet il rentrait au *Windward*. Mais, abandonnant sa station du cap Sabine, il fit traverser au navire le détroit de Smith et résolut cette fois de s'établir en face, au lieu dit Etah, à proximité des Eskimos qui pouvaient ravitailler son équipage de chiens. Là, il était bientôt rejoint par le vaisseau *Diana*, que le club envoyait à son intention. A la fin du mois, laissant les deux navires retourner en Amérique, après avoir donné pour lui la chasse aux phoques, il organisa son campement, très convaincu, après la précédente expérience, qu'un hivernage au fort Conger aurait pour conséquence inévitable la perte de la plupart des chiens.

En 1900, la marche d'Etah au fort Conger demanda vingt-quatre jours, dont six pendant lesquels la tempête immobilisa les explorateurs. Peary, redevenu marcheur, s'accommodait bravement à sa condition. Laissons-le parler lui-même : « La nécessité de plier les tendons et les muscles de mes pieds à leurs nouvelles fonctions, et la cicatrisation de mes plaies, marchant de pair avec le service qu'il fallait exiger des parties récemment amputées, furent chose *désagréable;* mais je crois que le succès final était complet ; et je sentis que je n'avais pas de motif de me plaindre. »

L'année fut consacrée à l'exploration de la côte nord du Groenland. Il fallait s'y essayer avant d'entreprendre la vraie partie, que Peary ne pouvait tenter qu'après avoir repris la pleine possession de son activité. Cheminant tout le long du rivage, à chaque instant interrompu par le débouché de quelque petit fjord gelé, Peary eut la satisfaction, en arrivant au cap Washington, atteint en 1882 par Lockwood, de constater que ce n'était pas la pointe la plus septentrionale de la terre ferme. « Venant de si loin, c'eût été pour moi, a-t-il écrit, un grand désappointement de constater que les yeux d'un autre s'étaient posés avant les miens sur l'*Ultima Thule* ». Il atteignit cette dernière le 13 mai, lui donna le nom de cap Morris Jesup, du nom du fondateur du Peary Club, et poussa en avant jusqu'à 83°50′, de manière à dépasser de plus de 40 kilomètres le *record* de Lockwood. Après quoi, poussant toujours à l'est, il finit par toucher, par environ 83° de latitude et 25° de longitude ouest de Greenwich, le cap par lequel le Groenland se termine au nord-est, avant que la côte se recourbe brusquement devant l'Atlantique.

Cette marche de plus de 700 kilomètres établissait définitivement le caractère insulaire de la contrée, en face de laquelle la mer glacée du pôle s'étend à perte de vue. Chose à peine croyable! Dans ces parages extrêmes, la vie ne faisait pas défaut, comme en témoignaient la rencontre d'une troupe de quinze bœufs musqués et celle de quelques lièvres. Les traces d'un loup furent également aperçues.

Revenu au fort Conger le 10 juin, Peary compléta son étude de la contrée et hiverna sur place, pour retourner, en avril 1901, dans le sud, avec l'espoir de s'y ravitailler. En effet, le *Windward* venait d'arriver en compagnie d'un autre vaisseau, l'*Erik*, et Peary, prévenu en route, les rejoignait le 6 mai, pour avoir la surprise d'y trouver, avec Mme Peary, sa petite fille, revenant pour la première fois aux lieux de sa naissance.

Après cette gracieuse visite, Peary, toujours résolu à accomplir son projet primitif, laissa repartir les navires avec les êtres aimés, leur donnant rendez-vous pour l'année suivante. Et, cette fois, il choisit comme lieu d'hivernage, près du cap Sabine, l'anse où le *Fram* avait trouvé abri de 1898 à 1899. Seulement, à cette occasion, le *havre du Fram*, débaptisé, devint *havre de Payer*.

Le 6 mars 1902, avait lieu le départ pour le fort Conger, atteint cette fois en douze journées. Le 6 avril commençait enfin la pointe vers le pôle à partir du cap Hécla. Peary était accompagné d'Henson et de quatre Eskimos. Au préalable, on venait de faire en un mois près de 700 kilomètres d'un trajet des plus durs, par des températures qui variaient de 37° à 50° sous zéro.

Ce que fut la marche finale, il faut le lire dans le récit de l'explorateur. A chaque instant, les chiens disparaissaient dans quelque trou de neige. Il fallait, tantôt piocher pour dégager les traîneaux tombés et coincés dans une fissure, tantôt soulever ces traîneaux tout d'une pièce pour leur faire traverser une barricade de glaçons; tourner sans cesse à droite ou à gauche, doublant la longueur du chemin pour éviter de grandes flaques d'eau; se tailler un passage à coups de patins ou de piolets. Au bout d'un jour, tout en s'épuisant à ce labeur, on n'avait guère conquis qu'une dizaine de kilomètres. Encore, pendant les arrêts, était-on souvent exposé à voir le glaçon sur lequel on campait se rompre en deux morceaux avec un craquement sinistre.

Pendant quinze jours, la lutte se poursuivit, à travers une glace toujours aussi rebelle, et, de plus, affectée d'un déplacement constant et appréciable dans la direction de l'est, en même temps qu'elle était entrecoupée de flaques d'eau dangereuses. Aussi, le 21 avril 1902, parvenu à 84°17′ de latitude, Peary en était-il réduit à écrire sur son journal :

« La partie est perdue! C'en est fait de mon rêve de seize ans. Le temps s'était éclairci pendant la nuit, et nous nous étions remis en route ce matin. La neige était épaisse. Après avoir franchi deux anciens icebergs, nous avons de nouveau trouvé une forte couche de neige, ainsi que de vieilles accumulations de glaçons brisés. Du sommet de l'un d'eux, je me suis assuré que cet état

de choses persistait au nord, à l'est et à l'ouest, aussi loin que le regard pouvait porter. Décidément, il n'y a pas moyen de passer, et j'ai donné l'ordre de dresser le camp. Je viens de livrer la plus rude bataille que j'aie connue, et je crois que j'ai bien combattu. Mais je ne peux pas accomplir l'impossible. »

Dans sa retraite, Peary et ses compagnons eurent grand peine à retrouver la piste qu'ils venaient de suivre, tant elle était déjà disloquée par le mouvement perpétuel des glaces ou masquée par la neige fraîche. Enfin, la troupe revint au fort Conger, pour le quitter le 6 mai et atteindre le havre de Payer, le 17. Le 5 août arrivait le *Windward*, cette fois pourvu de sa nouvelle machinerie, et ramenant encore Mme Peary avec sa petite fille. On y embarqua, pour les rapatrier, ceux des Eskimos qui n'avaient pas succombé (car il en manquait au moins six à l'appel), et, le 17 septembre, l'explorateur débarquait à Sydney.

La prévision de l'amiral Nares ne s'était que trop bien réalisée. Avec les moyens dont l'homme dispose actuellement, le pôle nord doit être regardé comme inaccessible, du moins pour qui veut l'atteindre en traîneau. D'ailleurs, la science a bien peu de chose à attendre de nouvelles tentatives. Ce n'est pas trop s'avancer de dire qu'il ne doit plus y avoir une seule terre à découvrir au passage. Il ne s'agit donc plus que d'un *sport*, et nous n'hésitons pas à dire qu'un tel exercice entraîne des sacrifices hors de proportion avec le résultat.

Passe encore pour la condamnation infligée aux malheureux chiens, fatalement voués à la mort après avoir rudement peiné; mais que d'existences humaines ont dû être offertes en holocauste, que de misères irréparables ont dû être subies, pour procurer à quelqu'un la problématique satisfaction de pouvoir dire : « J'ai planté un drapeau à l'endroit où l'axe terrestre traverse la croûte de glace, d'ailleurs constamment mobile, qui couvre la surface de l'océan arctique!

En effet, cette mobilité de la glace du pôle nord se trouve maintenant constatée partout, bien qu'elle atteigne un moindre degré au nord du Groenland que du côté exploré par Nansen. A cet égard, l'amiral Nares, s'il voyait juste quant à l'impossibilité de se frayer un chemin sur la glace chaotique, s'était trompé quand il avait cru y voir le produit d'une congélation poursuivie pendant une longue suite de siècles, c'est-à-dire, selon sa propre expression, une glace *paléocrystique*.

Il lui semblait difficile d'expliquer autrement l'épaisseur de certains glaçons et leur prodigieux enchevêtrement. Mais la dernière tentative de Peary paraît avoir dissipé tous les doutes. Il

s'agit bien d'une nappe mobile, d'une épaisseur sans doute modérée, au milieu de laquelle sont pincés des *floes*, c'est-à-dire des icebergs, détachés des glaciers de la côte, et qui ont quelque temps flotté en mer libre. Ce n'est pas le vent tout seul qui pousse ces blocs les uns sur les autres; un courant réel les emporte, et si, dès le mois d'avril, la masse est sujette à craquer et à se modifier partout, on peut préjuger qu'au cœur de l'été, bien des vides momentanés s'y produiraient, destinés à regeler au bout de quelques semaines, mais capables, dans l'intervalle, d'ajouter une difficulté d'un nouveau genre à celles que la marche y rencontre déjà.

Laissons donc flotter à son gré cette inhospitalière calotte. Au lieu de s'aventurer à sa surface, il y a, selon nous, quelque chose de plus utile à faire, et qui donnerait place encore à de belles manifestations d'énergie : ce serait d'asseoir définitivement les rapides conquêtes que vient de faire la géographie, en délimitant exactement, jusqu'au champ de neiges de l'intérieur, les contours si découpés des dernières terres arctiques; en précisant l'altitude des sommets, le parcours des fjords et la composition du terrain, où se cachent encore tant de traces du lointain passé; enfin, en recueillant au passage, avec méthode et non dans la fièvre inséparable d'un *rush*, où l'amour-propre est trop engagé, tous les renseignements qui peuvent intéresser la météorologie et la physique terrestre.

A ce point de vue, il est un objet que nous croyons devoir signaler tout particulièrement à l'attention.

Quand on repasse l'histoire des tentatives dont le détroit de Smith a été le point de départ, on constate que, impraticable aux navires entre 1860 et 1871, la série des canaux groenlandais a offert à la navigation des facilités exceptionnelles entre 1871 et 1882, pour se fermer de nouveau jusqu'en 1902.

Or il existe un rapport de fait entre ces alternatives et les variations du climat de notre Europe. De 1860 à 1870, nous étions dans l'une des périodes relativement sèches et chaudes du cycle de M. Brückner [1]. De 1871 à 1885, nous avons traversé une série d'années froides et humides. Enfin, la chaleur et la sécheresse ont repris, en moyenne, de 1886 à 1901.

Dès lors, on ne peut s'empêcher de remarquer que, pour nous, les bonnes périodes sont celles pendant lesquelles les détroits groenlandais ont été fermés à la navigation. Au contraire, le froid et l'humidité nous viennent quand ces détroits se dégagent. Et n'est-il pas naturel qu'il en soit ainsi?

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 février.

En effet, quand la fermeture des canaux se produit, c'est que la glace y demeure immobile; au contraire, quand ils s'ouvrent, c'est que la glace se disloque et les quitte pour s'écouler dans la seule direction qui lui soit ouverte, celle du sud. Alors, par la baie de Baffin, les icebergs viennent former des convois qui envahissent l'Atlantique. Là, ils refroidissent à la fois l'eau et l'atmosphère, provoquant des condensations qui engendrent des tempêtes et des pluies, ce qui modifie dans un sens défavorable les conditions physiques de l'Europe.

Précisément, au moment même où nous écrivons, il semble que l'expérience vienne donner à cette thèse une remarquable confirmation. Personne n'ignore que les derniers jours de février et le début de mars 1904 ont été marqués par une rigueur tout à fait inusitée de la température. Toute la France en a été simultanément affectée. A Charleville aussi bien qu'à Perpignan, on a vu tomber des quantités de neige qui jamais, à pareille époque, n'avaient été aussi abondantes. Or les journaux du 1er mars publiaient la dépêche suivante, adressée au ministre de la marine par le consul de France à Terre-Neuve :

« Hiver très rigoureux, violentes tempêtes générales, *glaces couvrant l'Océan* à plus de 300 milles de côte de Terre-Neuve y compris les bancs. »

D'où peuvent venir ces glaces, qui nous valent ce refroidissement exceptionnel? En partie de la côte orientale du Groenland, mais en partie aussi de la baie de Baffin. Et il y a gros à parier qu'en ce moment se produit, dans les canaux du nord, un commencement de dislocation, qui pourrait les rendre bientôt aussi praticables qu'en 1876.

Que cette conjecture soit ou non hasardée, on conviendra que le rapprochement des faits lui donne quelque probabilité. Aussi nous semble-t-il que les nations européennes devraient s'entendre pour établir, au voisinage du détroit de Smith, un poste permanent d'observation, sous la protection d'un édifice bien défendu contre le froid. De là partiraient, en temps favorable, des reconnaissances destinées à constater l'état des glaces. On n'aurait à craindre ni la famine, ni les orteils gelés, ni les périls des glaçons mouvants, et peut-être, au bout de quelques années, aurait-on réuni des documents du plus haut intérêt, surtout si ces observations étaient systématiquement combinées avec l'étude du régime des glaces flottantes devant le cap Farevel comme au large de Terre-Neuve.

Mais, hélas! le moment est bien mal choisi pour proposer une entente scientifique internationale, quand le monde entier semble

atteint de la fièvre des combats et que l'étincelle partie du Japon menace d'entraîner une conflagration universelle! Aussi ne doit-on se faire aucune illusion sur l'accueil que pourrait rencontrer un projet de ce genre.

En attendant de meilleurs jours, il est probable que le silence va se faire, pour quelque temps au moins, dans ces solitudes glacées du Groenland, si étrangement troublées depuis quatre ans, comme elles ne l'avaient jamais été auparavant.

La petite Ahnigito Peary ne reverra sans doute pas les latitudes inhospitalières où la vaillance de ses parents lui a valu le privilège de naître. En revanche, les troupeaux de bœufs musqués, tant de fois décimés par Sverdrup ou par Peary, vont pouvoir reprendre la paisible jouissance des maigres herbages dont leur extraordinaire sobriété sait si bien s'accommoder. Les Eskimos, s'il en reste, échapperont au surmenage, comme aux dangers où les entraînait l'appât d'un gain exceptionnel. Le bruit des coups de feu ne se mêlera plus au craquement des glaces. La vilaine fumée du charbon de terre cessera de s'élever sur les rives des détroits, et les détritus de l'occupation humaine ne viendront plus souiller la blancheur des neiges.

Il semble, du reste, que, même sans le vouloir, l'expédition Peary ait présidé aux apprêts d'une clôture générale des fastes de l'archipel arctique, car, avec la constatation bien formelle de l'inutilité d'un nouvel effort, l'explorateur a récolté, pour le ramener aux Etats-Unis, tout ce que ses devanciers avaient laissé comme traces de leur passage, à savoir : les papiers, rapports et documents de l'expédition Greely, retrouvés au fort Conger; le sextant de Beaumont, les rapports laissés en 1876 par Nares et Markham dans les *cairns* des îles Norman Lockyer et Washington Irving; enfin le rapport déposé au nord du Groenland par Lockwood, en 1882; toutes ces reliques d'ailleurs en parfait état, grâce à la sécheresse du climat.

Peary semble donc avoir joué le dernier acte de la longue suite de drames dont ce pays a été le théâtre. A l'admiration que mérite son énergie, il ajoutera encore un nouveau lustre, s'il dissuade tout autre explorateur de se laisser gagner à son tour par la fièvre du Pôle Nord.

A. DE LAPPARENT.

LE SOCIALISME MUNICIPAL EN ANGLETERRE

III

Nous avons essayé d'indiquer les caractères et les résultats généraux de la municipalisation des services entreprise par un grand nombre de villes d'Angleterre. Il est à peine nécessaire d'ajouter qu'elle n'a pas été partout pratiquée dans les mêmes conditions ni dans la même mesure, et que suivant les circonstances locales, suivant les méthodes employées, suivant la valeur des hommes qui ont dirigé le mouvement, elle a donné des résultats différents.

C'est de Birmingham qu'est partie l'initiative. Elle remonte à 1872, c'est-à-dire à l'administration de M. Joseph Chamberlain, dont on retrouve l'impulsion partout où ont été répudiées les traditions de la vieille Angleterre. Le *town-council* dont il était le chef réunissait alors un certain nombre d'hommes énergiques et influents qui formèrent longtemps une sorte d'oligarchie industrielle dirigeante et qui mirent au service de l'œuvre de transformation qu'ils étaient déterminés à accomplir une remarquable intelligence des affaires et une persévérante volonté. Pour la réalisation de leurs grands projets, des ressources considérables étaient indispensables : ils résolurent de les demander aux industries municipalisées. Quelque jugement que l'on porte sur les mérites de ces projets et sur la valeur du procédé financier employé, on ne peut méconnaître l'habileté administrative avec laquelle l'exécution en a été poursuivie. Est-ce à dire que même conduite par ces administrateurs d'une indiscutable valeur, la municipalisation ait fourni à la ville de Birmingham des ressources aussi abondantes que celles qui lui avaient été promises et ait mis les contribuables à l'abri d'une augmentation sensible de charges publiques? On l'a très sérieusement contesté. On a calculé que si le *municipal trading* représente pour Birmingham une diminution de taxes de 25 millions de francs répartie sur une période de vingt-sept ans, cette diminution de charges ne dépasse guère 1 pour 100 par an du capital engagé. Si l'on a pu vanter (non peut-être sans

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 mars 1904.

quelque exagération) les brillants résultats de l'exploitation du gaz, on ne peut nier que la municipalisation de l'éclairage électrique a abouti à un insuccès, et la reprise des tramways aujourd'hui décidée ne paraît pouvoir être réalisée qu'au prix de sacrifices importants et en vue de bénéfices problématiques. On s'accorde d'ailleurs à reconnaître qu'on ne retrouverait plus aujourd'hui pour diriger des entreprises nouvelles le personnel d'élite qui se groupait, il y a trente ans, autour de M. Chamberlain. L'Angleterre n'a pas échappé à cet abaissement du niveau des pouvoirs publics qui semble la loi des démocraties. Birmingham en a déjà fait l'expérience : les chefs des grandes industries ont, pour la plupart, cessé de résider dans la ville et tendent à se désintéresser des affaires locales : ceux qui y ont conservé leur résidence se résignent malaisément à subir, pour obtenir les honneurs municipaux, le joug des politiciens ou le mandat impératif des *trade unions*. Ils cèdent de plus en plus la place à une couche nouvelle de petits commerçants, de *solicitors*, de représentants plus ou moins autorisés des travailleurs peu préparés par leurs occupations antérieures à la conduite et au maniement des industries municipalisées; le soupçon qui n'atteignait pas leurs devanciers ne les a pas toujours épargnés, et on les a plus d'une fois accusés de s'inspirer d'autres préoccupations que le souci désintéressé de la chose publique. La direction effective des grands intérêts dont ils ont la garde passe de plus en plus à un état-major de fonctionnaires dont on voit de jour en jour grandir le nombre et l'importance. Au-dessous d'eux s'est formée une armée d'employés et de travailleurs de tout ordre, au nombre de huit mille environ, du vote desquels peut dépendre l'élection municipale. On a pu lire dans un journal de Birmingham [1] l'histoire d'un cocher de tramway qui, ramené, pour cause d'incapacité professionnelle, à un emploi inférieur, prétendit exiger de la municipalité qu'on lui rendît son poste et qui, sur le refus de l'administration, déclara que, s'il n'obtenait pas satisfaction, il se faisait fort, aux élections prochaines, d'empêcher la réélection de la municipalité. Ce ne sont pas toujours de vaines et ridicules menaces, et il ne faut pas s'étonner que, dans le cours de l'enquête, le *town-clerk* de Birmingham, M. E. O. Smith, ait proposé, pour prévenir des abus possibles, d'enlever aux employés municipaux le droit de vote [2].

Birmingham a été appelée longtemps *la Mecque du municipalisme :* c'est à Glasgow que revient aujourd'hui ce titre d'honneur.

[1] *Birmingham daily post* du 15 septembre 1902.
[2] La même opinion a été émise dans l'enquête par Sir Thomas Hughes,

Aucune ville du Royaume-Uni ne présente un aspect plus correct et plus symétrique; aucune n'a fait preuve d'une vie locale plus intense; aucune ne s'est engagée plus résolument dans la voie du socialisme municipal que lui a ouverte l'action directe de Henry George. Elle ne se contente pas de fournir à ses habitants l'eau, le gaz, la lumière électrique, les tramways et les téléphones. Elle possède et loue au détail environ 2,500 maisons, 78 garnis, une maison de famille, 372 boutiques, une centaine de magasins ou de fabriques; elle a créé une *nursing-house*, un théâtre, un panorama, une buanderie et une boulangerie : elle exploite 1,000 acres de terre, fabrique des engrais avec les résidus de ses égouts et en fait le commerce; elle a des carrières de pierre et dessèche des marais. Nous avons dit déjà qu'à la différence de ce qui a été fait à Birmingham, l'administration municipale de Glasgow n'a pas cherché dans ces opérations industrielles et commerciales si diverses une source de revenus; elle n'a pas prétendu davantage affecter les bénéfices réalisés à une réduction des taxes locales, mais elle veut les consacrer à améliorer les services dont elle a pris la charge et à les organiser au meilleur marché possible. On ne peut nier que la réalisation de ce programme a été poursuivie par des administrateurs habiles et laborieux. Ce sont, pour la plupart, des commerçants ou des industriels honorables qui, malgré des occupations absorbantes, consacrent une part de leur temps aux intérêts de la cité : ils sont assistés par des chefs de service d'une compétence technique éprouvée : à l'exception d'une dizaine de socialistes élus dans les quartiers ouvriers, ils appartiennent à la fraction la plus avancée du parti progressiste. On s'accorde à citer les tramways de Glasgow comme un modèle de confortable, d'élégance et de bonne organisation. Ses maisons ouvrières sont bien construites, saines, spacieuses et aérées; ses *lodging-houses*, sa maison de famille offrent à ses habitants des conditions de bien-être et de salubrité qu'ils chercheraient vainement ailleurs : mais, comme à Londres, ces habitations modèles reçoivent une population d'élite et d'un niveau relativement élevé, tandis que les habitants des anciens *slums*, que l'expropriation a chassés de « ces foyers de contagion et de crimes », restent sans asile. Ces grandes entreprises ont fait peser sur la cité d'assez lourdes charges :

alderman du conseil de cité de Liverpool. « Je ne verrais pas, a-t-il dit, un grand inconvénient à ce que, lorsqu'un homme devient l'employé de la corporation, il cessât d'avoir une voix pour l'élection de son maître. » M. James Wilson Southern, alderman du conseil de cité de Manchester, s'est prononcé dans le même sens, *Report on municipal trading*, p. 153, 184 et 200.

de 1887 à 1901, la dette locale a passé de 133,384,975 francs à 321,880,475 francs : bien que les impositions municipales soient moins élevées que dans la plupart des grandes villes anglaises, elles ont cependant subi une certaine augmentation : mais M. Vermaut constate que, tandis que les impôts sur les occupants ont modérément progressé, ceux qui pèsent sur les propriétaires ont presque quadruplé. C'est, dit-il avec raison, « du démocratisme à fortes doses ». On en peut dire autant de l'établissement d'une taxe sur les *land-values* dont nous avons déjà parlé et dont les *Single-taxers* de l'école de Henry George ont obtenu le vote.

Là, comme ailleurs, la multiplication des services municipaux a entraîné un accroissement formidable du nombre des fonctionnaires et employés de toute nature. On n'en compte pas moins de 10 à 12,000, dont 7000 sont électeurs sur 137,000. Là, comme à Birmingham, une fraction importante de l'opinion s'est préoccupée de cet état de choses et demande que le droit de vote soit enlevé à tous ceux qui sont investis d'un emploi municipal quelconque.

Peut-on du moins espérer que les résultats qu'on glorifie donnent pleine satisfaction aux ardeurs des municipalisateurs à outrance? Il n'en est rien. Les projets succèdent aux projets dans le conseil municipal de Glasgow; et, en février 1902, on a proposé un nouvel emprunt de 18,750,000 francs destiné à couvrir les frais d'achat de terrains, de construction de nouvelles maisons ouvrières, de travaux de toute espèce dont on n'avait pas même pris soin de spécifier la nature. Cette fois l'opinion s'est émue; un cri d'alarme a été poussé; une enquête a été réclamée par une ligue formée sous le nom de l'*Union des citoyens*. La Chambre de commerce a protesté et provoqué un pétitionnement auquel se sont associés les principaux propriétaires et commerçants.

Il faut attendre l'issue finale pour pouvoir apprécier dans son ensemble cette œuvre municipalisatrice de la ville de Glasgow qui a fait le sujet de tant de panégyriques enthousiastes. L'avenir dira si ce brillant tableau ne comporte pas au moins quelques ombres. Ce qui est malheureusement certain, c'est que l'exemple de cette ville a entraîné dans la voie qu'elle avait ouverte des cités de moindre importance et les a conduites à de véritables désastres.

C'est ainsi qu'à Halifax toutes les entreprises municipales sont en perte, que la dette locale a atteint le chiffre de 75 millions de francs, que les taxes ont dû être élevées jusqu'à 7 shillings 4 pence 3/4 par livre de la *rateable value* [1] pour faire face aux charges de ces emprunts.

[1] On sait que les *rates* ou taxes municipales directes frappent comme matière imposable le revenu de la propriété foncière. La *rateable value* ou

C'est en particulier dans les bourgs métropolitains que s'est donné carrière le génie municipalisateur. Celui de Battersea, qui compte aujourd'hui 169,000 habitants, est la citadelle du *labour party* et le centre d'action de M. John Burns. Les amis de ce dernier forment la majorité du conseil municipal : tous les emplois largement rétribués leur sont réservés. Sous leur direction et sous la tutelle impérieuse des *trade unions*, les ouvriers occupés aux travaux de la ville se sont fait attribuer le maximum de salaires en ne fournissant que le minimum d'efforts. On cite la construction de l'égout d'Albert Bridge read pour lequel le scandale a été tel que M. John Burns lui-même a dû faire observer aux ouvriers qu'à peine avaient-ils fait à dix l'ouvrage d'un seul. Les résultats de cette étrange façon de conduire les affaires locales se sont fait sentir. Une conversation du secrétaire de la *Battersea labour League*, M. William Sanders, rapportée par le *Times*, renferme sur ce point d'intéressants détails : « Nous avons, dit-il, cru de notre devoir de préparer l'avènement de la société nouvelle au moyen de la socialisation des corporations municipales..., mais le problème de la démocratie est bien plus difficile et compliqué que nous ne l'avions imaginé... Vous savez que c'est l'honneur de l'Angleterre de n'avoir pas laissé pénétrer dans son administration la corruption de l'administration américaine... Cependant nous avons récemment, pour la première fois, à Battersea, été forcés de constater qu'avec le développement du pouvoir gouvernant des masses, un commencement de corruption démocratique se faisait jour. Les employés municipaux cherchent à exploiter leur qualité d'électeurs pour obtenir de la caisse publique des salaires beaucoup plus élevés que ceux établis par les *trade unions* et que ceux qu'on pourrait obtenir des meilleurs patrons. La conséquence, c'est que, pour supporter ces salaires exceptionnels, il faut imposer à l'ensemble des contribuables des charges plus lourdes. En un mot, la communauté est regardée, suivant l'expression d'un chef influent du *Labour party*, comme un citron à presser. »

Ces résultats que constate loyalement un des chefs du mouvement ont causé dans l'élite de la population un mécontentement général. Il s'est énergiquement manifesté lorsqu'en 1900 l'évaluation quinquennale a augmenté de 2,650,000 francs le chiffre de la valeur imposable. Cette augmentation a été ramenée à 1,500,000 fr. à la suite de l'énergique résistance de l'association qui s'est formée sous le nom d'*Alliance municipale* pour réagir contre cet état de

matière imposable était en 1900, pour l'Angleterre et le pays de Galles, de 4,390,550,000 francs; le montant des rates de 1,018,850,000 francs. (Voy. Vicary Gibs, *Municipal trading*, 1902.)

choses. Il faudra à ces courageux citoyens de longs et persévérants efforts pour arrêter l'accroissement constant des charges publiques; en effet, dans le cours des dix dernières années, la dette a passé du chiffre de moins de 2 millions de francs à celui de 12 millions et demi, le taux des taxes locales de 5 shillings à 8 shillings par livre de la *rateable value*.

Une autre municipalité métropolitaine suburbaine, celle de West Ham, qui compte 275,000 habitants, s'est engagée plus avant encore dans la voie du socialisme municipal, pour aboutir encore à de plus désastreux résultats. Le champ d'expériences avait été bien choisi : le *county borough* de West Ham comprend de très grands établissements industriels tels que les Docks Victoria, une partie des Royal Albert Docks, les ateliers de construction des locomotives et du matériel roulant du *Great Eastern Railway*, et d'importantes usines appartenant à de puissantes compagnies qui supportent la presque totalité des taxes locales sans exercer un droit de vote dans cette circonscription : à côté de ces représentants de la richesse industrielle du pays, elle renferme une population ouvrière très considérable qui ne figure que pour de faibles sommes sur les rôles des contribuables, mais qui forme l'immense majorité du corps électoral. On ne doit pas s'étonner que, dans cette agglomération suburbaine dont la charte d'incorporation ne remonte qu'à 1886, les affaires locales aient été administrées de telle sorte que la dette a atteint le chiffre de 35 millions de francs et le taux des taxes celui de 10 shillings 8 d. par livre. Cette administration s'est donné libre carrière lorsqu'à la suite de la grève des Docks de 1890 qui avait mis en lumière un certain nombre de personnalités bruyantes, le parti socialiste est entré en possession des fonctions municipales. On a vu, non sans surprise, dans une ville de près de 300,000 âmes, élever à la dignité d'*aldermen* le charretier d'un boulanger et un vieux directeur de théâtre. Les élus avaient accepté le mandat impératif, sous la sanction d'une amende : un petit commerçant qui s'était permis un acte d'indépendance, se vit rappeler à la discipline du parti par la mise en interdit de sa boutique.

L'administration nouvelle débuta, comme il convenait, par l'établissement d'un *département des travaux* : la création d'emplois nouveaux que comportait cette organisation lui permit de rémunérer les services d'électeurs influents ; elle embaucha de nombreux ouvriers en vue de l'exécution de vastes projets encore mal étudiés et mal définis; elle leur accorda, comme don de joyeux avènement, la journée de huit heures et un taux de salaires supérieur de 20 pour 100 à celui des *trade unions* : les non-unionistes

furent impitoyablement exclus des chantiers municipaux. Au commencement de 1900, les salaires annuels des ouvriers employés par la municipalité de West Ham atteignaient le chiffre de 2,756,525 francs. Des logements confortables leur étaient assurés dans des maisons construites à grands frais par la ville qui les leur louait à perte. La somme de travail fournie par ce nombreux personnel diminuait dans la même proportion que s'élevaient les salaires et les avantages correspondants. Les ouvriers auxquels il convenait de suivre les débats de l'assemblée municipale dont les séances avaient lieu à six heures du soir, quittaient le chantier dès quatre heures pour aller remplir la tribune publique et applaudir les orateurs du parti. Un alderman a caractérisé d'un mot énergique cet étrange régime : « C'est, a-t-il dit, la municipalisation de la paresse. »

Il était facile de prévoir quels seraient les résultats financiers d'un tel régime. Le prix de la main-d'œuvre municipale dépassait dans des proportions énormes le prix de la main-d'œuvre des entreprises particulières. La construction des habitations ouvrières constituait une détestable opération commerciale. Les dépenses annuelles de la ville s'étaient accrues de 750,000 francs. Il fallut recourir à l'emprunt et élever les taxes de 6 à 10 shillings 8 d. par livre, ce qui entraîna une augmentation du taux des loyers de 12 à 20 pour 100. En présence des conditions économiques nouvelles dans lesquelles ils se trouvaient placés, plusieurs chefs de grandes industries parlèrent de réduire leur personnel et d'échapper par l'emploi de machines aux difficultés de main-d'œuvre qui leur étaient créées; quelques-uns songèrent à quitter le pays. Ces projets alarmants pour la prospérité locale reçurent un commencement de réalisation. Une grande manufacture installée à West Ham, mais qui avait une succursale à l'étranger, fit fabriquer dans cette succursale la plus grande partie de ses produits et renonça à tout projet d'amélioration de son outillage. Une autre, dont le siège devait être fixé à West Ham, se transporta sur le continent. La compagnie du *Great Eastern Railway*, qui occupe dans cette ville 5,000 ouvriers, mit à l'étude la translation de ses ateliers dans une autre localité.

Les intérêts matériels se sentirent menacés; au sentimen d'inquiétude qui gagnait les esprits, vint s'ajouter l'émotion provoquée par un incident d'un autre ordre. Un des chefs de la faction socialiste la plus avancée avait obtenu l'admission sur les tables de la bibliothèque publique d'une publication périodique dans laquelle les croyances chrétiennes étaient violemment attaquées. C'était blesser à plaisir la conscience publique dans ce qu'elle a de plus intime et de plus profond. Une députation de

chrétiens de toute dénomination se rendit au conseil pour protester, un prêtre catholique porta la parole en son nom; quelques-uns des membres qui avaient accepté le mandat impératif se révoltèrent contre le joug qu'on prétendait leur imposer : la majorité fut désagrégée.

Dès le mois de juillet 1899, une alliance municipale, formée sous l'influence de ces causes multiples de mécontentement et d'inquiétude, avait groupé dans son sein tous les partisans d'une réforme du gouvernement local. Leur premier effort introduisit dans le conseil une imposante minorité, et lorsqu'en 1900 l'administration municipale proposa un nouveau programme de travaux publics montant à 64,901,650 francs et comprenant la construction de 3,000 maisons ouvrières et de garnis municipaux, ce projet échoua devant l'opposition de tous les esprits éclairés.

Aux élections de novembre 1901, l'entrée au conseil de 28 membres de l'alliance et de 6 indépendants contre 14 socialistes mit fin à la domination du parti qui pendant trois années avait menacé tous les intérêts. Mais l'héritage qu'a recueilli l'administration nouvelle sera lourd. Il faudra pourvoir aux charges qu'entraînera l'achèvement des travaux en cours et dont la dépense ne sera pas inférieure à 48 millions de francs. Cette liquidation n'exigera pas moins de dix années d'une gestion économique et prudente, et l'on doit prévoir qu'avant qu'il soit possible d'en abaisser le taux, les taxes locales atteindront au moins le chiffre de 12 shillings par livre.

IV

Nous avons essayé de résumer les caractères essentiels du socialisme municipal anglais, d'en suivre les développements dans un certain nombre d'industries, de constater la situation qu'a créée à quelques villes d'Angleterre l'application de ce régime. Il nous reste à en dégager, d'une manière générale, les conséquences financières, économiques et sociales.

Depuis vingt-cinq ans, le chiffre de la dette locale en Angleterre s'est accru dans des proportions considérables. Il résulte de tableaux dressés par M. Dixon Henry Davies, secrétaire de la Chambre de commerce de Chesterfield et dont l'exactitude n'a jamais été contestée[1], que, tandis que, de 1878 à 1897, la dette nationale était réduite de 3,350,000,000 de francs (134,000,000 de

[1] *The Cost of municipal trading,* by Dixon Henry Davies. Conférence faite à la Société des arts de Londres, sous la présidence de l'attorney général sir Richard Webster.

livres), la dette locale s'accroissait, pendant la même période, de 2,250,000,000 de francs (114,000,000 de livres). Alors que, dans cet intervalle, la population n'avait augmenté que de 25 pour 100, et le revenu foncier, qui sert de base aux taxes locales, de 27 pour 100, la dette locale s'était accrue de 120 pour 100. D'après les mêmes tableaux, cette dette représentait en moyenne, pour l'Angleterre et le pays de Galles, 200 francs (8 livres), par tête d'habitant; mais cette moyenne était singulièrement dépassée pour certaines villes; elle s'élevait jusqu'à 254 fr. 80 (10 l. 2 shil. 3 d.) pour la métropole; à 425 francs (17 livres) pour Birmingham; à 725 francs (29 livres) pour Manchester. Cette charge, qui représentait, en 1875, 16 shillings par livre de la *rateable value*, s'élevait, en 1899, à 1 l. 12 shill. 1 d.[1]. Depuis la date à laquelle ont été dressés ces tableaux, le mouvement que nous signalons a suivi une progression constante. Le chiffre de la dette locale était, en 1902, d'après un témoignage autorisé[2], de 8,250,000,000 de francs (330,000,000 de livres), ce qui représentait 250 francs (10 livres) par tête d'habitant.

Pour assurer le service de cette énorme dette, la plus lourde qui existe dans le monde[3], les taxes locales avaient dû subir un accroissement correspondant. De 1875 à 1900, elles avaient passé, pour l'Angleterre et le pays de Galles, de 479,950.000 francs (19,190,000 livres), à 1,018,350,000 francs (40,734,000 livres), en augmentation de 112 pour 100. Elles ne dépassaient pas, en 1875, 3 shil. 3 d. par livre de *rateable value*, et 16 shillings par tête d'habitant pour l'Angleterre et le pays de Galles; en 1900, elles se sont élevées à 4 shil. 11 d. par livre de *rateable value*[4], et à 1 l. 5 shil. (7 francs) par tête. Les partisans de la municipali-

[1] *Municipal Finance and municipal enterprise*, annual address of the Right Hon. Sir Henry Fowler, président of the Royal statistical society. 15 mai 1900.

[2] *Municipal trading*, by the hon. Vicary Gibbs M. P. 19 novembre 1902. Les chiffres des emprunts contractés par certaines villes sont énormes. Sir Alexandre Henderson établit que Birmingham a emprunté 386 pour 100, Bradford 438 pour 100, Manchester 534 pour 100, Huddersfield 563 pour 100 de la *rateable value*.

[3] M. Montet constate qu'en 1890 le montant de la dette locale, qui atteignait en Angleterre le chiffre, aujourd'hui dépassé, de 180 fr. 50 par tête, n'était en France que de 84 fr. 36 et en Italie de 36 fr. 48, et il n'hésite pas à dire qu'en 1900 l'écart doit être plus considérable encore. (*Op cit.*, p. 118.)

[4] On a vu plus haut que la *rateable value*, c'est-à-dire le revenu de la propriété foncière, était en 1900 pour l'Angleterre et le pays de Galles de 4,390,550,000 francs (175,622,000 livres). La somme perçue à titre de *rates* représentait 23 fr. 19 pour 100 de cette valeur.

sation contestent les conséquences que l'on veut tirer de l'autorité de ces chiffres. Ils refusent d'admettre que cette augmentation de la dette locale ait eu pour cause le régime nouveau dont ils sont les défenseurs : ils font observer que cet accroissement n'est pas spécial à l'Angleterre, et ils citent l'exemple de la France où, de 1874 à 1902, la dette locale a passé de 43 millions à 206 millions et demi. A ce dernier argument, M. Leroy-Beaulieu a très justement répondu que cet accroissement incontestable de la dette municipale française s'explique, dans une large mesure, par les charges nouvelles que, durant cette période, la législation française a imposées aux communes [1]. Ce qui est certain et ce que personne ne saurait nier, c'est que l'augmentation dont il s'agit a été plus grande en Angleterre que partout ailleurs, et que les villes où elle a atteint le chiffre le plus élevé sont celles qui ont appliqué sur la plus grande échelle le système du *municipal trading*. C'est ainsi que les charges qu'a entraîné l'application de ce système entrent pour 61 pour 100 dans la dette totale de Birmingham, pour 64 pour 100 dans celle de Liverpool, pour 75 pour 100 dans celle de Manchester.

Sir Henry Fowler, dans la remarquable étude que nous avons déjà citée, a décomposé la dette locale anglaise : il estime que les deux tiers des sommes empruntées ont été affectés soit à des services qui rentrent dans les attributions nécessaires des municipalités, soit à des objets éducatifs ou récréatifs et qu'un tiers a été consacré à des entreprises industrielles ou commerciales. A peine est-il besoin de dire, ainsi que le démontrent d'ailleurs les chiffres qui précèdent, que, dans les grandes villes, cette proportion est notablement dépassée.

Les entreprises en vue desquelles a été contractée cette dernière portion de la dette sont, dit-on, des entreprises productives (*reproductive undertakings*) qui devront dédommager les villes dans l'avenir des sacrifices qu'elles s'imposent dans le présent. Les chiffres cités plus haut ont déjà montré ce qu'il faut penser du caractère rémunérateur qu'on attribue aux industries exploitées par les villes anglaises. Nous avons vu que les bénéfices obtenus, lorsqu'il en existe, ne servent pas toujours à améliorer la condition des finances municipales, mais qu'un assez grand nombre de villes les emploient à alléger les charges des consommateurs et que d'autres en profitent pour perfectionner le fonctionnement des industries qu'elles exploitent, de telle sorte qu'on peut se demander quels avantages réels obtiennent les contribuables en compensation de l'accroissement des taxes qu'ils supportent. Que

[1] *Journal des Débats* du 29 août 1903.

faut-il penser d'ailleurs de l'importance des bénéfices réalisés? Sans parler des industries qui, comme celle de l'électricité, paraissent avoir laissé aux villes qui les ont exploitées plus de pertes que de gains, il est en général extrêmement difficile de se former une idée exacte des résultats de cette exploitation, d'après les données de la comptabilité officielle qui est établie sur des bases très différentes de celles de la comptabilité commerciale ordinaire. C'est ainsi que certaines municipalités négligent de tenir compte de la dépréciation des installations et du matériel, ou n'en tiennent compte que d'une façon très insuffisante. D'autres transportent certaines dépenses d'un chapitre à l'autre, de manière à rendre tout contrôle sérieux à peu près impraticable : on a notamment fait figurer plus d'une fois dans les travaux d'amélioration des voies publiques des sommes dépensées pour l'achat de terrains sur lesquels devaient être construites des habitations ouvrières.

Sir Henry Fowler a établi que, sur l'ensemble des industries municipalisées, les sommes obtenues au moyen de l'emprunt et engagées dans les entreprises dites productives ne laissaient pas aux villes un bénéfice supérieur à 1/2 pour 100. Que deviendrait cette rémunération déjà si faible du capital engagé, si, par suite de l'état général du marché financier ou à raison de l'accroissement excessif des dettes des villes, le taux auquel elles trouvent à emprunter venait à subir une élévation?

Le développement excessif d'une énorme dette est un incontestable danger pour les finances d'un pays. Le malaise qui en résulte ne disparaît pas parce qu'une portion de cette dette a été contractée en vue d'entreprises dites rémunératrices, en supposant que tel soit indiscutablement le caractère des entreprises en faveur desquelles il a été fait appel au crédit. Pour assurer le service de cette dette, les taxes locales doivent être élevées dans de notables proportions. Cette charge pèse surtout sur les propriétaires, les manufacturiers, les commerçants, c'est-à-dire sur des couches sociales qu'une certaine école considère volontiers comme des quantités négligeables[1]. Mais il faudrait ignorer les lois économiques les plus élémentaires pour ne pas reconnaître que le poids en retombe indirectement sur les classes laborieuses.

L'augmentation progressive et constante de la dette locale en Angleterre constitue donc un péril réel, péril d'autant plus grand

[1] La compagnie des Docks de Londres et de l'Inde paie des taxes dans vingt-trois paroisses où elle possède des propriétés. Le chiffre total de ces taxes a passé de 1890 à 1900 de 1,462,475 francs à 2,527,400, en augmentation de 1,065,425 francs. De 1882 à 1902, les taxes locales payées par les compagnies de chemins de fer se sont accrues de 3,068,150 francs.

que le mouvement peut s'accélérer encore, soit que les villes entraînées par le courant et par la force de la logique élargissent la sphère d'action des industries municipalisées, soit que les inévitables perfectionnements de l'outillage et les transformations que peut exiger la découverte de procédés nouveaux imposent aux autorités locales des dépenses nouvelles et les forcent à contracter de nouveaux emprunts. Lord Avebury a évalué à 7 milliards de francs les dépenses qu'auraient à supporter les villes anglaises, le jour où elles voudraient opérer le rachat de toutes les compagnies auxquelles elles ont accordé des concessions. La réalisation d'une telle opération ne semble pas prochaine : mais se rend-on un compte exact des conséquences financières qu'elle entraînerait, et est-il bien certain que d'aussi ruineuses fantaisies trouveraient un frein dans le contrôle jusqu'ici singulièrement indulgent du Parlement?

Ce n'est pas seulement sur les finances municipales que le régime nouveau a exercé une action funeste, c'est sur la vie municipale elle-même. L'Angleterre a eu la rare fortune de voir l'administration de ses grandes villes confiée depuis longtemps à une classe d'hommes exercés à la pratique des affaires, recrutés pour la plupart dans le monde du commerce, de l'industrie, de la finance, admirablement préparés par le maniement assidu de grands intérêts privés à la gestion des intérêts publics dont ils acceptaient la charge. Etrangers aux préoccupations des politiciens, dédaigneux des théories abstraites, pénétrés du sentiment de leur responsabilité et de ces traditions d'intégrité qui sont l'honneur et la force du milieu social auquel ils appartenaient, ils ont pu, ainsi que nous l'avons dit déjà, atténuer dans une large mesure les vices du système auquel, pendant ces dernières années, beaucoup d'entre eux ont prêté leur concours. Mais ce n'est pas un des moindres inconvénients de ce système que d'exiger des membres des conseils locaux une part de plus en plus grande de leur temps et de leur travail. Les hommes les plus capables et les plus expérimentés, qui sont souvent aussi les plus occupés de leurs affaires personnelles, ont commencé à s'effrayer de cette surcharge et des responsabilités qu'elle entraîne, et tendent de jour en jour davantage à s'éloigner des fonctions municipales qu'ils ont longtemps remplies au grand profit de leurs concitoyens. Lord Avebury l'a constaté dans l'enquête en invoquant son expérience personnelle comme ancien membre du conseil de comté de Londres dont il a fait partie pendant neuf années et dont il a été successivement vice-président et président. « J'ai, a-t-il dit, une très haute opinion de ce conseil; et mes observations ne sont pas inspirées par un défaut de respect envers lui ou par un esprit d'opposition, mais uniquement par mon

désir que ses membres aient réellement le temps d'étudier les grands problèmes que soulève l'immense tâche à laquelle ils doivent suffire... Lorsque j'en faisais partie, je ne pouvais pas m'empêcher de sentir bien souvent qu'ayant tant à faire, nous étions obligés de prendre des décisions sans avoir eu le temps ou le moyen de les préparer avec tout le soin qu'elles auraient exigé, et naturellement plus vous accumulerez les affaires dont le conseil de comté de Londres et les autres municipalités auront la charge, plus vous accroîtrez la difficulté. Un des derniers avis donnés à ce point de vue par lord Rosebery était celui-ci : « Ne cassez pas les « reins au conseil de comté de Londres ». Le temps nécessaire pour remplir convenablement même aujourd'hui les devoirs imposés à un membre de ce conseil est énorme, et j'imagine que nous savons tous qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des candidats réellement capables de consacrer à tous ces problèmes le temps et l'attention qu'ils méritent[1]. »

Le mal que nous signalons a pu être atténué jusqu'ici par l'organisation très intelligente et très pratique qui existe dans la plupart des grandes villes anglaises et qui répartit le travail entre un nombre plus ou moins considérable de comités et de sous-comités. On ne saurait cependant en contester l'existence. Il est certain que, sous le rapport de la valeur intellectuelle, le niveau des conseils locaux s'est abaissé : on peut douter qu'au point de vue moral, il se soit maintenu à cette hauteur dont les Anglais se montraient justement fiers. Les rapports des *Elective Auditors* chargés de vérifier les comptes de plusieurs grandes villes contiennent à cet égard des détails instructifs. On y trouve relevés certains désordres et certaines pratiques indélicates qui ont fait scandale[2], et qui semblent justifier la crainte exprimée par M. Leroy-Beaulieu « que l'extension des industries gérées par les municipalités soit incompatible avec une vie municipale régulière, impartiale et correcte[3] » ; d'autres abus moins graves mais dont s'est amusée la malignité publique y sont également signalés. A l'imitation de ce qui se fait dans certains pays du continent, les membres des assemblées locales anglaises font volontiers des voyages d'études soit dans les différentes parties du Royaume-Uni, soit à l'étranger. La critique s'est exercée sur ces excursions coûteuses et d'une utilité contestée, et l'on a qualifié de *travelling scholarships*, ou bourses de voyages scolaires, les crédits ouverts pour cet objet dans les budgets municipaux. L'auteur d'un des rapports que nous citons s'étonne

[1] *Report on municipal trading*, p. 124.
[2] Notamment à Manchester en 1900.
[3] *Traité de la science des finances*, t. I., p. 113.

de voir figurer parmi les dépenses faites par les conseillers de Liverpool, pendant les deux jours qu'a duré l'inspection des rues, des lunchs à 12 shillings, 6 d. par tête. « Je tremble de penser, ajoute plaisamment le rapporteur qui donne ces chiffres, quelle aurait été la dépense s'il avait pris fantaisie à ces Messieurs du *Street committee* de dîner par dessus le marché [1]. » C'est sous la rubrique *municipal extravagance* qu'un autre *auditor* nous apprend ce qu'ont coûté à la ville de Leeds les voyages des membres de son comité des tramways. Les frais de la seule visite qu'ils ont faite à l'exposition des tramways de Londres se sont élevés à 2950 francs, soit 155 francs par tête. Rochdale a inscrit à son budget pour voyage et séjour de quatorze délégués chargés de suivre à Londres une affaire de tramways une somme de 13,650 francs. Il ne semble pas que ces piquantes révélations soient de nature à accroître ou à maintenir la bonne renommée et la haute autorité morale dont ont joui si longtemps à bon droit les membres des municipalités anglaises.

Le développement des régies municipales, l'impossibilité pour les membres des conseils électifs de donner à la direction de ces services tout le temps nécessaire et peut-être d'y porter toute la compétence qu'elle exigerait, le besoin d'assurer la permanence et l'esprit de suite que réclame une administration aussi importante ont eu pour conséquence la création d'un personnel nombreux de fonctionnaires de tout ordre et l'attribution effective à une bureaucratie fortement organisée d'une part de jour en jour plus grande dans la gestion des affaires locales. C'est tout une transformation qui s'opère dans les conditions de la vie municipale : la bureaucratie, que Montalembert a nommée « l'armée permanente de la mauvaise démocratie » et qui ne trouve en elle-même ni le stimulant ni les freins que l'intérêt personnel assure aux entreprises privées, peut bien imprimer aux services administratifs la régularité et la stabilité dont ils ont besoin, mais elle n'est faite ni pour favoriser le progrès industriel ni pour encourager la libre initiative des citoyens. Le rôle prépondérant qu'elle tend à prendre dans l'administration des principales agglomérations urbaines de l'Angleterre alarme plus d'un esprit clairvoyant, resté fidèle aux vieilles traditions britanniques. « Mes préoccupations et mes craintes pour l'avenir, dit M. Dixon Henry Davies dans la conférence que nous avons déjà citée, sont que la force vive de la nation ne soit étouffée par les replis de ce boa constrictor qu'est le fonctionnarisme, dont les progrès ont été si rapides depuis quelques années. »

[1] Vermaut, *op. cit.*, p. 215.

Ce n'est pas seulement un état-major de fonctionnaires qu'a créé de toutes pièces le socialisme municipal, c'est une armée d'ouvriers qu'il a mise à la solde des grandes villes. Une tendance naturelle devait porter ces dernières à supprimer l'intermédiaire des entrepreneurs pour les travaux qu'entraîne l'exploitation des industries municipalisées et à substituer au régime de l'adjudication et de la concurrence celui du *direct employment*. Le conseil de comté de Londres en a donné l'exemple en instituant un *département des travaux* : beaucoup d'autres autorités locales sont entrées après lui dans la voie qu'il avait ouverte. Il y a là un fait économique considérable sur lequel on ne saurait trop insister.

Dès 1889, le conseil de comté de Londres s'était préoccupé des obligations à imposer aux adjudicataires, relativement à la durée du travail et aux taux des salaires de leurs ouvriers. Le 27 mai 1892, sur la proposition de M. John Burns, il décidait que « tous les entrepreneurs seraient obligés de signer une déclaration portant qu'ils paieraient des salaires fixés par les *trade unions* et qu'ils observeraient la durée du travail réglée par ces dernières dans les lieux où les contrats devraient être exécutés ». Des pénalités étaient imposées pour la violation de ces prescriptions. Les entrepreneurs étaient astreints à l'obligation de produire leurs livres de paie et d'en laisser prendre des extraits à toute personne autorisée.

Le résultat de ces décisions que les *trade unions* saluèrent comme une victoire fut d'écarter des adjudications les industriels les plus sérieux. En présence de cette abstention, le conseil décida la création d'un *Works department* qui ferait exécuter directement les travaux[1] : sans même attendre la mise à exécution de cette résolution, d'importants travaux furent entrepris sous la surveillance d'un comité. Voici en quels termes, après une bien courte expérience, le *manager* du département des travaux constatait, au mois d'avril 1895, les résultats de l'organisation nouvelle :

« Si le système avait été imaginé tout exprès pour faire exécuter au plus haut prix possible les travaux que nous avons entrepris, rien n'aurait été mieux calculé pour atteindre ce but. Sans doute, ces résultats sont dus pour une large part à ce qu'il y a eu de la part des ouvriers spéciaux que nous avons employés une tendance générale à ne pas nous fournir la somme de travail qu'ils auraient fournie à un entrepreneur, et ce n'est qu'après de nombreux renvois que nous avons pu triompher de cette disposition... Je crains,

[1] Cette institution nouvelle succédait, après un court intervalle, au *Metropolitan Board of Works* qui avait disparu à la suite de l'émotion causée par la découverte de scandaleux arrangements conclus avec les entrepreneurs.

en outre, que les visites faites à nos travaux par les membres du conseil qui parlent aux ouvriers n'aient fait naître des malentendus: ceux-ci leur exprimaient leurs griefs souvent fort exagérés et l'autorité des chefs de chantiers en souffrait[1]. »

Ainsi, dès le début, apparaissaient les vices du nouveau régime. Les résultats financiers ont été tels qu'on devait s'y attendre. De 1893 à février 1902, les dépenses des travaux directement exécutés pour le conseil de comté de Londres ont dépassé les prévisions de 1,975,000 francs.

Si ces résultats ont justement alarmé les partisans d'une administration sage et régulière, le parti socialiste ne s'est pas mépris sur l'intérêt que présentait pour lui la transformation accomplie. Il a vu avec raison dans l'adoption du système de *travail direct* un grand pas fait vers la réalisation d'un des principaux articles de son programme, « le transfert à l'Etat ou à la municipalité de la distribution de tout travail rémunérateur ». Un *tract* de la société Fabienne, publié sous ce titre *Facts for socialists*, s'exprime à cet égard en termes significatifs : « L'établissement du département des travaux, dit-il, et le système de travail direct sont une conséquence du développement municipal qui transforme chaque année des centaines de travailleurs en serviteurs de l'Etat. Par ces moyens et autres similaires largement étendus, on arrivera lentement mais sûrement à l'émancipation des travailleurs du joug du monopole privé. »

Aux mains du parti qui tenait ce langage, l'institution des *Works departments* est devenue une arme de guerre. Les ouvriers employés et grassement rétribués par les municipalités des grandes villes forment une fraction importante du corps électoral. Combinée avec celle des *trade unions* et des groupes socialistes, leur influence sur le vote peut être considérable et entraver la réélection de conseillers qui ne se seront pas montrés suffisamment dociles à leurs exigences. Dans la plupart des grands centres industriels, des comités d'ouvriers municipaux se sont formés; plusieurs ont pris la forme de *trade unions* et se sont rattachés à la Fédération nationale; à Bristol, le comité est exclusivement choisi parmi les unions; ailleurs, comme à Edimbourg, à Leicester, à Sheffield, à Bradford, à Swansea, les *municipal workers committees* sont composés, dans des proportions variables, des délégués des *trade unions* et de ceux de l'*Independent labour party*. Plus d'une fois, leur action dans la lutte a été décisive et ils ont tenu dans leurs mains les destinées électorales de ceux qui étaient à la fois leurs représentants et leurs *employers*. Ainsi qu'on pouvait le prévoir,

[1] *Municipal Socialism*, articles reprinted from the *Times*.

ils font de l'adoption de leur programme la condition de leur concours [1]; et ce programme n'est autre que celui de tous les groupes socialistes : maximum de salaires, minimum de durée de travail, extension graduelle et continue des industries municipalisées, en attendant, suivant les expressions même d'une adresse aux travailleurs de Bradford en 1897, la création d'une « gigantesque organisation coopérative dont le seul objet sera de pourvoir aux besoins de la communauté ».

Les dangers économiques et sociaux d'un tel état de choses ont été signalés par plusieurs des déposants entendus dans l'enquête. Ils l'ont été notamment, avec beaucoup de force et d'autorité, par M. William Shepherd, ancien président de la *London master buildings association* [2]. « L'établissement de départements des travaux par les municipalités, a-t-il dit, est un système vicieux; il ne permet pas de maintenir les relations normales entre *employers* et ouvriers. Nous estimons qu'un *employer* doit être, jusqu'à un certain point, le *maître*, bien que le mot soit aujourd'hui un peu démodé; et il nous paraît que la position des *employers*, dans les travaux entrepris par les autorités municipales, sous la forme du travail direct, est tout autre que celle d'un *maître*. Ils sont nécessairement aux mains de leurs employés... Chacun sait, a-t-il ajouté, que ceux qui préconisent le système du travail direct pour le compte des municipalités professent le collectivisme et le communisme. Ils ne forment qu'une faible portion des contribuables et des électeurs; mais il faut considérer qu'ils sont organisés, et, quoi qu'on puisse penser en sens contraire, je crois qu'en ce qui concerne les élections municipales de la métropole, le *trade unionisme* est un pouvoir distinct. Ils sont organisés, ils sont en mesure de faire sentir la force de leur organisation partout où bon leur semble, et il est à remarquer que dans les districts qui avoisinent la métropole et où l'on peut supposer que résident les membres des *trade unions*, ce principe du *municipal trading* a fait de grands progrès. » A cette question posée par le président du comité : « Croyez-vous que la qualité et la quantité du travail exécuté par un ouvrier municipal soient dans des conditions d'infériorité par rapport à celui qu'exécute un ouvrier au service d'une entreprise

[1] C'est ce qu'ils expliquent dans une brochure intitulée : *How we do it*, en ajoutant sous forme d'avertissement : « Il y a environ 30,000 employés municipaux à Londres ou dans les environs. Quelle armée! » On comprend qu'ainsi que nous l'avons dit déjà, des partisans résolus de la municipalisation aient demandé que le droit de vote fût enlevé à tous les employés salariés des administrations locales.

[2] *Report on municipal trading*, p. 276.

privée? » M. Shepherd a très nettement répondu : « J'en suis certain, et non seulement ce travail est inférieur, mais il exerce une influence funeste en dehors de sa sphère... Il serait impossible d'affirmer que cela est dû à l'adoption du système de travail direct par le conseil de comté de Londres et les municipalités voisines; mais le fait est que je puis dire que le coût actuel du travail dans l'industrie du bâtiment a augmenté de 33 pour 100 dans les dix dernières années... J'admets qu'une augmentation se serait produite, alors même que le *municipal trading* n'aurait pas existé, mais je suis sûr qu'elle aurait été moindre. Le système qu'ils ont adopté dans la sphère propre de leur action et qu'ils ont imposé autant qu'ils l'ont pu aux entrepreneurs qui travaillent pour eux, consiste à payer à tout ouvrier le taux du salaire des *trade unions*, sans tenir compte de la différence qui existe entre les aptitudes des ouvriers et les facultés qu'ils peuvent avoir d'employer les meilleurs procédés pour un objet donné... Je soupçonne fort qu'ils paient à plein tarif tous les ouvriers, bons, mauvais ou indifférents. C'est peut-être un des motifs pour lesquels le prix de revient de leurs travaux dépasse leurs propres prévisions. »

V

Tel est, dans ses grandes lignes, le nouveau régime que tendent de plus en plus à adopter les principales villes de l'Angleterre. Sans entrer, sur son fonctionnement, dans des détails que ne comporte pas le cadre de cette étude, nous en avons signalé les périls ainsi que l'altération profonde des principes traditionnels de la vie municipale anglaise qu'il entraîne. Par un étrange renversement des idées et des choses, c'est un régime d'autonomie communale presque sans limites, c'est-à-dire un régime fondé sur la libre initiative des citoyens qui aboutit à son extrême contraire, qui suscite un développement, inconnu jusqu'ici, de la bureaucratie dans la gestion des affaires municipales, qui provoque un accroissement excessif des taxes locales infligé à la propriété par l'omnipotence du nombre, et qui, en étouffant les initiatives privées et la concurrence, qui sont l'essence d'un régime de liberté, inaugure un état de choses qu'on a très justement appelé « l'application graduelle à la commune du socialisme d'Etat[1] ».

On ne saurait se dissimuler que ces idées sont actuellement défendues par une majorité compacte. Elles ont pour elles tous les partisans plus ou moins avoués des doctrines socialistes à la tête

[1] Vermaut, *op. cit.*, p. 255.

desquels il faut aujourd'hui placer les *trade unions*, les esprits trop nombreux que fascine la mégalomanie, et tous ceux (et le nombre en est grand dans le Royaume-Uni comme sur le continent) pour qui la grande industrie n'est autre chose qu'une sorte de féodalité nouvelle dont un nouveau 4 août devra bientôt faire justice.

Toutefois, s'il est destiné à triompher, le socialisme municipal ne triomphera pas sans résistance. Un mouvement de réaction s'est produit, une opposition active et énergique s'est organisée dans des milieux avec lesquels il faut compter. Les chambres de commerce anglaises, et au premier rang celle de Londres qui ne réunit pas moins de 4,000 membres, ont pris la tête de ce mouvement au nom des grands intérêts qu'elles représentent et qui se sentent menacés. Aucun moyen d'action n'a été négligé par ces puissantes institutions : appels à l'opinion sous toutes les formes, publications de brochures, d'articles de revues et de journaux, circulaires, pétitions aux pouvoirs publics, tout a été mis en œuvre : elles surveillent les clauses des *bills* ou des *provisional orders* qui pourraient favoriser l'extension de l'industrialisme communal, elles les combattent souvent avec succès et les signalent à la sollicitude du Parlement. A côté d'elles luttent pour la défense de la même cause de grandes ligues ou libres associations qui ont mis au service de l'initiative privée contre les envahissements du municipalisme leur activité, leurs ressources et la force de leur organisation [1]. Une importante société d'études qui jouit à Londres d'une légitime autorité, la *Society of Arts*, leur a prêté son appui : c'est là qu'a été faite, en 1899, la remarquable conférence de M. Henry Dixon Davies que nous avons plus d'une fois citée, et que s'est engagé, sous la présidence de l'Attorney general sir Richard Webster, un débat dans lequel les doctrines individualistes ont été défendues avec autant de vigueur que de talent. Aux mois d'août et de septembre 1902 paraissaient les articles du *Times*, sur le socialisme municipal qui ont eu un retentissement si considérable et produit une si profonde impression. Aux colères qu'elle a soulevées, on peut mesurer l'importance de la brillante campagne conduite par le puissant journal qui passe en Angleterre pour traduire ou pour devancer l'opinion. Cette publication constitue assurément le document le plus complet et, dans son ensemble, le plus exactqui ait paru sur les envahissements et les abus du municipalisme industriel; c'est le coup le plus rude qui ait été porté à ce système.

C'est aux efforts combinés de la Chambre de commerce de Londres et de la *Ligue pour la défense de la liberté et de la pro-*

[1] Telles sont l'*Industrial freedom League*, la *Liberty and property defense League*, la *London municipal Society*.

priété, qu'est due la nomination de la commission d'enquête parlementaire. Une pétition revêtue de nombreuses signatures fut présentée à la Chambre des communes par sir John Lubbock (lord Avebury) et à la Chambre des lords par lord Wemyss. Elle était ainsi rédigée : « Attendu que de nombreux *bills* locaux actuellement soumis au Parlement contiennent des dispositions nouvelles et plus graves en faveur du *municipal trading* et qu'elles sont de nature à porter préjudice aux contribuables et aux commerçants, à entraver les entreprises privées, et à arrêter le progrès national, il est désirable, avant que ces dispositions n'aient reçu la sanction de la législature, qu'il soit institué un comité des deux Chambres ou une commission royale pour déterminer les limites dans lesquelles le *municipal trading* peut être sanctionné par le Parlement, et que toutes les dispositions des *bills* locaux favorables à l'extension du *municipal trading* soient suspendues jusqu'à ce qu'ait été déposé le rapport de cette commission. »

C'est à la suite de cette pétition qu'a été nommé en avril 1900, un *Joint Committee* composé de dix membres dont cinq nommés par la Chambre des lords et cinq par la Chambre des communes à l'effet « d'étudier et de faire un rapport sur les principes qui doivent régler les pouvoirs accordés par les *bills* et les *provisional orders* aux municipalités et autres autorités locales pour les entreprises industrielles exploitées dans les limites ou au delà des limites de leur juridiction ».

Cette commission a commencé ses travaux le 18 mai 1900, et les a terminés le 27 juillet suivant; elle a entendu un grand nombre de dépositions dont le procès-verbal constitue un ensemble d'informations d'un haut intérêt. Mais le temps lui a manqué pour résumer dans un rapport les conclusions qui lui auraient paru se dégager de cette étude et elle s'est bornée à demander au gouvernement de proroger ses fonctions pendant la session suivante. Aucune suite n'a été donnée à cette demande [1], et le rapport qui devait contenir les propositions de la commission n'a jamais été déposé.

Peut-être aurait-elle éprouvé quelque embarras à faire sortir des solutions pratiques des opinions contradictoires soutenues par les témoins entendus dans l'enquête. Aurait-elle, à l'exemple des États-Unis, proposé d'imposer des limites fixes au droit de taxation qui appartient aux autorités locales? Aurait-elle du moins proposé de

[1] Au mois d'août 1901, M. Balfour a déclaré à la Chambre des communes, qu'à raison de l'opposition qui se manifestait contre le *Joint committee*, il ne lui semblait pas possible de faire avancer la question pendant cette session et qu'il ne pouvait donner aucune indication au sujet de ce qui pourrait se produire à la session suivante.

limiter leur faculté d'emprunter? Aurait-elle réclamé l'organisation d'un contrôle gouvernemental plus rigoureux sur la gestion financière des villes? Aurait-elle demandé, en dehors des pouvoirs de tutelle qui appartiennent au Parlement en matières d'entreprises municipales, mais dont il n'a fait jusqu'ici qu'un usage singulièrement restreint, une limitation légale des attributions des autorités locales? Quelle aurait été, dans ce cas, la limite qu'elle aurait jugé désirable d'inscrire dans la loi? Questions graves et complexes pour lesquelles on est peut-être en droit de reprocher aux adversaires du socialisme municipal de n'avoir pas proposé des solutions suffisamment nettes et pratiques.

Le remède, a dit l'un des plus considérables et des plus vaillants d'entre eux, est aux mains des contribuables [1]. C'est, en d'autres termes, à l'opinion qu'il faut faire appel; c'est d'elle seule qu'il faut attendre le succès. Tous les efforts doivent donc tendre à l'éclairer, et malgré le caractère un peu confus d'une collection de témoignages divergents dont on a jusqu'ici négligé de tirer les déductions logiques, l'enquête fournira de précieux renseignements à ceux qui ne porteront dans cette étude que la préoccupation désintéressée du bien public et de la vérité. Ceux qui ont entrepris cette tâche patriotique la poursuivront sans se laisser décourager. Ils soutiendront la lutte avec la même énergie et dans le même esprit. Ils resteront animés des sentiments élevés et généreux qu'exprimait lord Wemyss dans la séance de la Société des arts du 9 février 1899 : « Je crois, disait-il, à la liberté par dessus toute chose, à la liberté de travailler pour le salaire qu'on veut accepter, pour le nombre d'heures que l'on veut et pour qui l'on veut, à la liberté pour le trade-unioniste aussi bien que pour le non-unioniste, et à la liberté du commerce... Je crois à l'entreprise libre et non à l'ingérence de l'Etat, à la parfaite liberté du contrat qui est l'âme de la société et du commerce. C'est la liberté du contrat qui, dans une large mesure, a fait cette nation... Je crois à la liberté sous toutes ses formes. J'ai lutté toute ma vie pour elle. Je n'ai plus longtemps à vivre; mais quelle que soit la santé et quel que soit le temps qui me seront laissés, je les consacrerai à cet objet, estimant comme je le fais que la liberté est la seule chose pour laquelle il vaille la peine de vivre. »

Il semble que ce noble langage soit la protestation de la vieille Angleterre. Puisse-t-elle être entendue de l'Angleterre nouvelle! C'est le vœu de ses admirateurs et de ses amis.

Albert GIGOT.

[1] Lord Wemyss, *The dangers of municipal trading*.

EXPIATRICE

VI

La serre où Simonnet avait laissé sa fille et François de Fosseuse en tête-à-tête dressait ses armatures de fer et ses vitrages sur l'emplacement d'un oratoire élevé jadis à la Vierge par les moines dans le jardin de l'abbaye. Indépendamment des fondations de cet oratoire, utilisées par le constructeur de la serre, les dévastations commises sous la Terreur en avaient épargné quelques parties : un pan de la muraille contre laquelle était adossé l'autel sous une fenêtre en ogive, un bas-relief où figuraient divers personnages, un fût de colonne brisée et la conque du bénitier.

Ces débris, vestiges du passé, avaient été encadrés avec autant d'art que de goût dans la construction nouvelle. Sous le rideau de lierre et de clématites dont le temps les avait çà et là couverts, ils donnaient à cette serre une physionomie grandiose, mystérieuse, monumentale, disait emphatiquement Simonnet. Aussi était-il très fier de cet édifice qu'ombrageaient des marronniers séculaires. Il ne manquait jamais d'y conduire les rares visiteurs qu'il recevait et c'était pour lui l'occasion de raconter l'histoire de l'antique monastère où, à l'exemple de ses parents, il avait fixé sa demeure.

Rien donc de plus naturel, de plus conforme à ses habitudes que l'offre qu'il avait faite à François de Fosseuse de lui montrer ce que lui-même appelait le bijou de sa propriété. Après l'avoir promené de tous côtés dans le jardin en désignant à son admiration quelques beaux points de vue, il l'avait conduit dans la serre, accompagné de Gilberte dont la présence était indispensable à l'exécution de son dessein. Il les y avait ensuite laissés tous deux, en profitant, pour s'esquiver sans les prévenir, de ce que son invité donnait toute son attention au bas-relief qui représentait l'Adoration des mages.

Lorsque François, ayant fini d'admirer ce chef-d'œuvre d'un artiste inconnu, se retourna, c'est en vain qu'il chercha Simonnet.

— Monsieur votre père n'est plus là? fit-il non sans surprise.

Un sourire éclaira le visage mélancolique de Gilberte.

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 février et 10 mars 1904.

— Il n'est plus là, dit-elle. Son petit stratagème a réussi, car c'est intentionnellement qu'il nous a conduits dans la serre; c'est par sa volonté que nous y sommes seuls, Monsieur; il a pensé qu'une explication était nécessaire entre nous. Il m'avait avertie d'avance. Je savais ce qui allait se passer. Ne le saviez-vous pas aussi?

— Comment l'aurais-je su puisqu'on ne m'en avait rien dit?

— Vous deviez bien supposer, cependant, qu'on nous mettrait à même de causer librement, sans témoins, car, enfin, ajouta Gilberte d'un ton d'ironie, puisque mon père a décidé que je vous épouserais, il faut bien que nous puissions nous entendre avant de consentir ou de refuser.

— C'est vrai, cependant, qu'il veut nous marier, reprit François en s'asseyant à côté de Gilberte sur un banc où elle venait de prendre place; je l'avais oublié. Oui, en vous écoutant, Mademoiselle, en vous devinant probe et loyale, en admirant votre vénérable grand-mère, j'avais presque oublié que si je suis ici, c'est par l'effet d'une contrainte.

— Dont je ne suis pas complice, s'écria Gilberte avec un geste de protestation, vous avez dû le comprendre, Monsieur, par ce que je vous ai dit tout à l'heure en allant à table. Non, je ne suis pas la complice de ce qu'a fait mon père.

— N'insistez pas, Mademoiselle, si je vous accusais avant de vous avoir vue, je ne vous accuse plus; je vous tiens pour la plus noble des femmes et pour incapable d'une déloyauté. Il reste qu'on veut nous marier et que nous sommes ici pour décider si nous aussi nous le voulons, si nous pouvons et devons le vouloir.

— Je vous ai déjà fait connaître ma réponse, Monsieur. Je ne serai jamais votre femme.

Ce fut net et spontané. L'énergie de l'accent trahissait le caractère irrévocable de la décision. Mais de quelles causes s'inspirait-elle? François un peu surpris par ce non si catégorique se le demanda. Etait-ce qu'il ne plaisait pas à Mlle Simonnet ou qu'avant de le connaître, elle avait déjà disposé d'elle? Etait-ce uniquement parce que les intrigues de son père pour conduire à ses pieds M. de Fosseuse lui faisaient horreur et qu'il lui répugnait de s'y associer? Il aurait voulu le savoir. Bien qu'il eût reconnu lui-même, dès le premier moment, l'impossibilité de ce mariage, il se sentait quelque peu humilié, en pensant que si Gilberte ne voulait pas plus que lui, ce n'était peut-être pas pour les mêmes raisons et que, sous son refus péremptoire, se cachait non la révolte de sa dignité blessée par les exigences de son père, mais un défaut de sympathie pour le protégé de celui-ci. Et le doute qui, d'une manière aussi contradictoire qu'étrange, s'emparait de François, eut pour conséquence le désir soudain d'obtenir de Gilberte une explication atténuant ce

que pouvait avoir d'offensant son refus pour celui à qui elle venait de le signifier sans ménagements ni détours.

— Je n'ai pas eu l'orgueil de croire, Mademoiselle, dit-il, qu'il vous suffirait de me voir pour me juger digne d'être agréé par vous. Vous ne considérez pas le mariage comme une affaire. Une femme comme vous ne laisse à personne le soin de lui choisir un mari; elle se le choisit elle-même, après avoir étudié, jugé. Mais, autant j'aurais été surpris d'être accepté sans plus d'informations, autant je m'étonne d'être refusé si rapidement...

— Ma déclaration vous a donc déplu? interrogea Gilberte déconcertée par le regret qu'elle devinait sous le langage de François.

— Elle est telle qu'hélas! j'étais tenu de la souhaiter. Mais, avant de me la donner ainsi, dès notre première entrevue, n'auriez-vous pas dû au moins attendre?

— Attendre quoi? fit-elle de plus en plus troublée.

— D'en savoir sur moi un peu plus long que vous n'en savez.

— Qu'avais-je besoin d'en savoir davantage, puisque, à peine entré dans ma vie, vous allez en sortir et sans doute pour n'y plus reparaître jamais? En vérité, Monsieur, je ne comprends pas la susceptibilité que trahissent vos paroles. Dois-je l'interpréter comme un regret conçu par vous en constatant que nous aurions pu vivre heureux ensemble? N'est-elle qu'un témoignage de courtoisie, destiné à me laisser croire que vous m'épouseriez si les obstacles qui se dressent entre nous n'existaient pas? Je ne sais; mais, encore une fois, vous m'étonnez et je ne comprends pas.

— C'est cependant bien simple, répondit François. Il m'a semblé que dans votre refus il y avait du mépris, comme si vous pensiez que tout en me plaignant de la contrainte qui m'est faite, je suis venu, résigné à la subir, attiré par votre fortune.

— Oh! détrompez-vous, s'écria Gilberte. Ma déclaration de tout à l'heure ne s'inspirait pas de l'opinion plus ou moins hâtive que je me suis faite de vous. Je n'éprouve même aucun embarras à vous avouer qu'à première vue, cette opinion ne vous a pas été défavorable. Mais puis-je accepter un mari qui vient vers moi par force, — c'est vous qui l'avez dit, — et non par sa volonté? Si je vous ai parlé comme je l'ai fait, c'était pour vous rassurer, pour vous prouver que j'étais prête à chercher avec vous les moyens de nous dérober à celle de mon père.

La prudence commandait à François d'arrêter là ce dangereux entretien. Mais la sympathie qui, dès son entrée chez Simonnet, l'avait poussé vers cette jeune fille d'une âme si droite et d'une dignité si haute, loin de s'affaiblir grandissait. Tout attendri en pensant qu'elle était comme lui la victime de Simonnet et non sa complice, il laissa parler son cœur.

— Ainsi, dit-il, vous auriez consenti à être ma femme?

Elle fixa sur lui ses yeux clairs où se lisaient la franchise et répondit :

— Oui, Monsieur, j'aurais consenti, car je ne crois pas m'être trompée en vous considérant comme un homme de cœur, fidèle au devoir. Mais, à quoi bon nous attarder à de vaines réflexions? Ce qui eût peut-être assuré mon bonheur et le vôtre est impossible.

— Oui, impossible, répéta François comme un écho. Quel dommage! fit-il tristement, alors que je découvre en vous la compagne de mes rêves.

Gilberte se leva.

— De grâce, pas de faiblesse, Monsieur. Plus un devoir est cruel, plus il faut du courage pour le remplir. Faites appel au vôtre et ne me détournez pas du mien.

Mais il lui prenait la main, l'obligeant à se rasseoir et d'une voix très douce, il reprit :

— Craignons de nous décider trop vite. Quand on passe à côté du bonheur, quand on le tient presque, faut-il le laisser fuir sans essayer de le garder? Est-il impossible après tout ce mariage et si vous ne doutez pas de mon désintéressement, si vous êtes convaincue que ce n'est pas votre fortune qui m'attire et que de misérables calculs n'entrent pour rien dans les sentiments qui se sont éveillés en moi en vous voyant et en vous écoutant...

Gilberte ne lui permit pas d'achever et debout de nouveau, s'éloignant de lui, elle dit d'un accent de reproche :

— Pourquoi me parlez-vous ainsi? C'est mal de m'obliger à vous rappeler ce qui nous sépare : votre naissance, votre rang social, la triste réputation de mon père, la violence qu'il vous a faite. Si j'étais assez faible pour céder moi aussi aux sentiments qui vous aveuglent à cette heure et vous empêchent de voir ce que votre situation vous commande, à quels périls ne serais-je pas exposée dans l'avenir, lorsque vous auriez à vous débattre contre les inconvénients certains d'un mariage que, dans votre monde, on considérerait comme une mésalliance! Si je vous aimais, quel ne serait pas mon supplice d'être la cause de votre malheur! Et ne serais-je pas humiliée et torturée si quelqu'un vous accusait d'avoir préféré l'argent à l'honneur et de jouir d'une fortune dont l'origine est suspecte?

Ebranlé par la logique et la chaleur de ce langage, François cependant se débattait encore contre l'évidence.

— De cette fortune, il y a au moins une part dont l'origine est pure, celle qui vous appartient, qui n'appartient qu'à vous, puisqu'elle vous est venue par héritage. Nous nous contenterions de celle-là; nous répudierions l'autre...

— Personne ne vous saurait gré de ce sacrifice; le monde refu-

serait d'y croire et vous n'en seriez pas moins le gendre d'un homme méprisé.

Cette fois, François se tut; il ne trouvait rien à répondre. Le silence se prolongea quelques instants et, l'un debout, l'autre assis, les jeunes gens se regardaient sans essayer de dissimuler l'amertume et la réciprocité de leurs regrets. Enfin, François se leva à son tour.

— Vous avez raison, Mademoiselle, avoua-t-il; c'était un beau rêve; il y faut renoncer, non que j'admette toutes vos raisons et celles notamment que vous tirez de la crainte d'être un jour l'objet de mes reproches. Mais il en est d'autres auxquelles je suis tenu d'obéir. J'appartiens à une famille dont l'honorabilité n'a jamais été contestée. Je me dois au souvenir et aux exemples qu'elle m'a légués. Mais, en le reconnaissant, j'ose vous déclarer mon admiration pour l'énergie qu'au prix d'un sacrifice que je devine, vous avez mise à me montrer mon devoir. Je suis malheureux, profondément malheureux et je le serai toujours car je ne vous oublierai jamais.

— Il ne faut dire ni jamais ni toujours, répondit simplement Gilberte. Vous allez partir, et bien vite mon image s'effacera de votre mémoire.

François protesta d'un geste et Gilberte n'insista pas.

« Protestation ordonnée par la politesse », pensait-elle.

Et tout haut, elle reprit :

— Qu'allons-nous faire maintenant?

— Ce que vous déciderez, Mademoiselle. Songez seulement qu'il ne nous sera pas aussi facile d'en finir que vous semblez le croire. Déclarer à votre père, chacun de notre côté, que nous n'avons pu nous entendre ni nous plaire devrait être la suite naturelle de notre résolution. Mais se tiendra-t-il pour battu? Acceptera-t-il comme définitif notre refus de lui obéir et ne soupçonnera-t-il pas plus spécialement l'un de nous d'avoir fait échouer son projet? Et si c'est moi qu'il soupçonne, si c'est à moi qu'il impute la responsabilité de l'échec, n'ai-je pas tout à craindre de sa colère?

— Que pouvez-vous en craindre? demanda Gilberte. Ma grand-mère m'a bien expliqué l'état des choses. Mon père, créancier de la succession du vôtre, n'a aucun droit sur vous puisque vous n'avez pas accepté cette succession; vous ne lui devez rien et il en sera pour ses menaces.

— Il peut me faire un procès.

— Il le perdra; vous n'êtes pas son débiteur.

— Il le perdra, oui, et il le sait par avance. Mais il aura remué de la boue; il en aura fait jaillir les éclats sur la mémoire de mon

père. Ne prétend-il pas posséder une correspondance dont la divulgation serait une injure pour le nom que je porte et un scandale? Il ment, sans doute; mais soyez bien convaincue qu'avant de se lancer dans cette affaire, il a pris toutes ses mesures pour la dénouer à son gré. Voilà ce qu'il faut prévoir.

— Je l'avais prévu, déclara Gilberte; j'y ai réfléchi et je crois qu'on peut paralyser ses méchants desseins.

— Les paralyser, comment?

— Moi, en prenant, vis-à-vis de lui, l'initiative du refus; vous, Monsieur, en feignant d'en être affligé.

— C'est une comédie que vous me conseillez de jouer et que vous êtes prête à jouer vous-même.

— Une comédie, vous l'avez dit, et que, pour ma part, je jouerai sans remords. On se défend comme on peut. Je ne croirai pas mal faire en persuadant à mon père que vous êtes tout prêt à m'épouser et que c'est moi qui ne veux pas de vous. Du reste, ce n'est pas dès maintenant que je me poserai en révoltée, c'est dans six mois; je serai alors majeure et sa volonté se brisera contre mon obstination.

— Mais, jusque-là, Mademoiselle, questionna encore François, quel prétexte invoquerez-vous pour résister?

— Un prétexte très légitime. J'entends me donner un délai avant de m'engager irrévocablement. Je vous ai prié d'ajourner nos pourparlers jusqu'à l'expiration de ce délai; qui oserait m'en blâmer? Il faudra bien que mon père attende que je sois en état de me décider.

— Il attendra, je veux le croire, dit François, mais il exigera que, pendant ce temps, nous ne cessions pas de nous voir.

— Eh bien, nous nous verrons, répliqua Gilberte; nous ferons tout ce qu'il faudra faire pour le convaincre de notre sincérité et pour gagner du temps.

Elle disait ces choses sans bravade, mais fermement, élucidant si bien les difficultés et mettant en lumière avec tant d'éloquence l'efficacité du moyen qu'elle conseillait, que François finit par se ranger à son avis. Tout fut définitivement convenu entre eux. Simonnet serait averti sur-le-champ que M. de Fosseuse, subjugué par Gilberte, n'attendait que son consentement pour la conduire à l'autel, et que si quelque retard mettait obstacle à son désir, la faute en était uniquement à la jeune fille qui ne se décidait ni dans un sens, ni dans un autre.

Comme leur entente venait ainsi d'être scellée, et Gilberte affectant d'en être satisfaite, François ne put retenir une réflexion qui montait à ses lèvres.

— Quelle ironie que la vie, pourtant, murmura-t-il attristé; nous allons, pour nous détacher l'un de l'autre, nous donner plus

de peine que nous n'aurions à en prendre pour demeurer unis; et ce que nous sommes résolus à faire pour nous séparer ne nous séparera pas. Nous sommes des alliés et quel que soit le but de cette alliance, elle va nous rapprocher, nous étreindre dans les bras de notre complicité.

Il courbait la tête, se demandait si c'était là ce qu'il avait prévu lorsque, quelques heures avant, il entrait chez Simonnet, si loin de penser qu'il y laisserait une part de son cœur. Quant à Gilberte, bien qu'elle eût feint de ne pas l'entendre, elle n'avait rien perdu de ses paroles. Elle reconnaissait qu'il avait dit vrai et, elle aussi, se demandait si, par les moyens auxquels elle recourait pour empêcher un lien de se former, elle n'allait pas en hâter la formation et le rendre indestructible. De ces pensées, qui leur étaient communes, résulta une émotion que trahit leur visage; ils restèrent en face l'un de l'autre, pâles, intimidés, troublés, n'osant rien ajouter à tout ce qu'en si peu de temps ils s'étaient dit de révélateur et de définitif.

A l'improviste, Simonnet montra au seuil de la serre sa figure souriante qu'empourprait sa curiosité surexcitée. Impatient de connaître le résultat de l'entrevue, il était venu s'en informer; mais il n'était pas venu seul. Sous prétexte de faire faire à sa belle-mère une promenade, il l'avait amenée avec lui afin qu'elle fût témoin de la scène de famille à laquelle il s'attendait. Un regard jeté sur sa fille et sur François de Fosseuse lui apprit que leurs résolutions étaient prises, et comme il ne pouvait venir à sa pensée qu'ils eussent été tentés de résister à sa volonté, il se prépara à entendre des paroles solennelles, constituant un acte de soumission et d'engagement. Puis, un peu déçu par le silence qui avait suivi son entrée, il les provoqua en disant, paterne et bénisseur :

— Eh bien, mes enfants, qu'avez-vous décidé? Allez-vous nous réjouir le cœur, à belle-maman et à moi, en nous annonçant que vous vous êtes mis d'accord; car c'est bien de cela qu'il s'agissait, n'est-ce pas? Nous le savions tous, quoique chacun de nous eût l'air de l'ignorer. Maintenant, ce serait puéril de nous faire des cachotteries et des mystères. Parlez donc franchemant et dites-nous si nous pouvons célébrer vos fiançailles?

Au lieu de répondre, François regarda Gilberte comme si c'était à elle de le faire, et Simonnet, à son tour, parut vouloir percer sa fille de ses yeux interrogateurs.

— Célébrer nos fiançailles, déjà! fit-elle d'un accent de bonne humeur. Mais il ne peut encore en être question, mon père. Dans votre hâte de me voir heureuse, vous oubliez que je vous ai demandé du temps. Ce n'est pas en une demi-heure qu'on peut prendre une décision d'où dépend toute notre existence à venir. Je

l'ai dit à M. de Fosseuse et il m'a approuvée, n'est-ce pas, Monsieur?

— Par pure condescendance, Mademoiselle, déclara vivement François, jouant son rôle; car pour moi, vous le savez, je n'ai pas besoin d'un plus long délai. Ma détermination est prise, sous la seule réserve du consentement de ma mère qui, d'ailleurs, ne saurait me le refuser. Mais je suis ici pour obéir et pour attendre le vôtre aussi longtemps que vous le jugerez nécessaire.

— On ne pourrait mieux dire, souffla Mme Regnard à l'oreille de son gendre, dont elle n'avait pas quitté le bras.

— Lui, sans doute, répliqua sur le même ton Simonnet, plus mécontent qu'il ne voulait le paraître, mais Gilberte? Que signifient ces hésitations quand elle n'a qu'à dire oui pour que tout soit conclu?

— Elle vous a prévenu qu'elle ne dirait pas oui tout de suite, reprit l'aïeule, à qui la réponse de François avait fait soupçonner l'accord secret intervenu entre Gilberte et lui.

Mais cette objection n'arrêta pas Simonnet. Il ne se rappelait plus sa promesse de laisser sa fille se prononcer librement, à son heure. Il voulait qu'on s'expliquât sans plus de lenteur et, l'interpellant :

— C'est donc toi qui n'es pas décidée, dit-il?

— Je ne le suis pas encore, répliqua-t-elle résolument, ce qui ne veut pas dire que je ne me déciderai pas.

— Quand cela?

— Vous m'en demandez trop, mon père. Sera-ce dans six jours, dans six semaines ou dans six mois? je n'en sais rien. J'ai fait part à M. de Fosseuse des causes de mes hésitations. Il consent à attendre, il vient de vous le déclarer. Ne soyez pas plus impatient qu'il ne l'est.

La colère sourde de Simonnet augmentait. Encore un peu et il n'en serait plus le maître.

— C'est un peu fort tout de même, gronda-t-il, que lorsqu'un homme tel que lui te fait l'honneur...

Une pression énergique de la main de Mme Regnard sur son bras l'arrêta et il comprit qu'il était allé trop loin, lorsqu'il entendit la vénérable vieille lui dire :

— Etes-vous fou, Luc?

Néanmoins, peut-être allait-il continuer, lorsque François, s'approchant, lui fit en quelques mots entendre raison.

— N'insistez pas, Monsieur, si vous ne voulez me perdre à jamais dans l'esprit de Mlle Simonnet et m'enlever le bénéfice d'un entretien qui a bien autrement servi ma cause que ne le pourraient des exigences.

C'était dit à voix basse, tandis que Gilberte, impassible, avait

gagné le fond de la serre et semblait fort appliquée à cueillir quelques fleurs.

— Je vous laisse avec elle, belle-maman, s'écria soudain Simonnet, lâchant le bras de Mme Regnard pour prendre celui du marquis. Prêchez-lui la soumission ; car je ne souffrirai pas, qu'elle le sache bien, qu'on se révolte contre ma volonté.

— Demander du temps, ce n'est pas se révolter. Vous êtes aussi par trop despote, Luc.

— C'est bon, c'est bon... Venez, mon cher marquis. Vous me raconterez ce qui s'est passé entre cette indisciplinée et vous. Croyez que je déplore qu'elle mette à l'épreuve votre patience. Caprice de femme, on n'y peut rien.

Il entraînait François, laissant Mme Regnard au seuil de la serre. L'aïeule y resta immobile jusqu'à ce qu'elle eût cessé d'entendre les pas des deux hommes qui s'éloignaient. Alors, à demi-voix, elle appela :

— Gilberte. Où es-tu, mon enfant?

— Je suis là, grand-mère.

Et sur son front tout ridé, grand-mère sentit qu'une bouche jeune et fraîche mettait un baiser.

— Asseyons-nous, reprit-elle, et fais-moi part de ce que vous vous êtes dit, M. de Fosseuse et toi. J'ai été d'abord bien surprise, tu le devines, de l'entendre déclarer qu'il était prêt à t'épouser, alors que nous supposions, toi et moi, le contraire. Ce consentement auquel je m'attendais si peu est-il sincère, ou, comme je l'ai ensuite pensé, n'est-il qu'une feinte?

— C'est une feinte, grand-mère, et quand vous m'aurez entendue, vous comprendrez que le plus sûr moyen d'empêcher notre mariage, sans qu'il en résultât de conséquences fâcheuses pour ce jeune homme, c'était que, dès maintenant, il parût y consentir. Donc, lui consent, il attend ma réponse ; c'est moi qui tergiverserai en attendant que je refuse. Par conséquent, mon père ne pourra s'en prendre qu'à moi.

Pour achever de renseigner sa grand-mère, Gilberte entrait dans les détails de son entretien avec François. Bientôt, l'aïeule en sut autant qu'elle et approuva.

— C'est bien imaginé. Mais nous aurons des orages dans la maison, ton père ne désarmera pas.

— Nous y tiendrons tête, ma grand-mère chérie ; nous ferons de notre mieux en attendant ma majorité, et s'ils deviennent intolérables, alors, ce jour-là, nous partirons ; j'aurai mon indépendance, je disposerai de ma fortune, et mon père ne pourra nous retenir. Nous irons nous réfugier dans votre maison d'Evreux, nous y vivrons ensemble ; nous n'y serons pas malheureuses.

— Toi, peut-être, objecta Mme Regnard; mais pas moi. Je tremblerai à toute heure en pensant que, d'une minute à l'autre, la mort peut me prendre. A mon âge, comment se flatter d'un long avenir? Les jours qu'on vit sont des jours de grâce. Je songerai sans cesse à l'isolement qui t'attend quand je ne serai plus là. Demeurée seule, que deviendras-tu?

— Pourquoi prévoir que vous n'y serez plus? demanda Gilberte en entourant de ses bras sa grand-mère. Vous êtes taillée pour devenir centenaire, ma chérie, et Dieu ne voudra pas vous ravir à ma tendresse. Et peut-être aussi mettra-t-il sur ma route un honnête garçon bon, modeste, généreux, qui m'épousera, non parce que je suis riche, mais parce qu'il m'aimera et m'approuvera lorsque, à la mort de mon père, si je lui survis, je donnerai son héritage aux pauvres.

— Que dis-tu là, mon enfant? s'écria Mme Regnard.

— Rien que je ne sois décidée à faire, déclara Gilberte. Eclairée par un reproche qu'il y a peu de temps vous adressiez à mon père, j'ai beaucoup réfléchi et je me suis convaincue que les biens qu'il possède sont en grande partie mal acquis. Vous me l'aviez dit d'ailleurs vous-même. Je ne veux pas en jouir et je ne les conserverai pas.

— Ah! tu es bien la digne fille de ta mère, reprit l'aïeule; scrupuleuse et délicate comme elle, docile à la voix de ta conscience. Mais te dépouiller volontairement, c'est peut-être excessif.

— C'est une idée que m'a suggérée M. de Fosseuse, poursuivit Gilberte; elle lui est venue spontanément, tandis qu'il s'efforçait de me prouver que notre mariage n'est pas impossible, ce qui d'ailleurs ne m'a pas empêchée de lui déclarer que je n'y consentirai pas.

— Ainsi, il était prêt à t'épouser!

— Oui, grand-mère, il me l'a donné à entendre, et si j'avais voulu c'était fait. Il se contentait de ma fortune personnelle, nous aurions refusé celle de mon père. En se révélant à moi tel qu'il est, consciencieux lui aussi, désintéressé, il aurait eu raison de mes résolutions si elles n'étaient inébranlables.

Mme Regnard répondit par un soupir qui trahit le regret douloureux qu'elle éprouvait en constatant que sa petite-fille venait de toucher de si près au bonheur et avait dû y renoncer.

Sous ses paupières closes, deux larmes se glissèrent. Gilberte les vit.

— Pourquoi pleurez-vous, grand-mère?

— Parce que tout ce qui se passe m'attriste et déchire mon cœur. Je crains que la journée d'aujourd'hui n'ait été pour le tien une épreuve bien cruelle. Constater que M. de Fosseuse eût été pour toi

un mari tel que tu l'as rêvé et être obligée de l'éloigner, de fermer les yeux et les oreilles pour ne pas subir l'attrait qu'il inspire. Pourvu que, maintenant, tu ne sois pas obsédée de son souvenir!

— Rassurez-vous, grand-mère, je n'y penserai bientôt plus.

Son affirmation était sincère. Mais elle ne rassura qu'à demi l'aïeule. Elle savait par expérience que nous ne sommes pas toujours les maîtres de nos impressions, que souvent elles s'incrustent en nous ineffaçablement, et elle redoutait que l'âme vaillante et pure de sa petite-fille se fût ouverte à l'amour.

Pendant ce temps, Simonnet avait entraîné François dans le salon et le confessait. En peu de mots, le jeune homme lui avait appris ce qu'il désirait savoir et confié par le menu tout ce qui pouvait être répété de son entretien avec Gilberte, sans laisser soupçonner leur accord. Non content de ces confidences qui dissipaient son humeur de tout à l'heure en lui démontrant que les dispositions de François étaient telles qu'il les souhaitait, il aurait voulu plus de détails et le pressait de questions. François répondait sans rien perdre de sa présence d'esprit, ne disait que ce qu'il devait dire, de telle sorte que lorsqu'il eut épuisé ses aveux, Simonnet ne douta pas que lui-même ne connût toute la vérité.

— Ce que j'y vois de plus clair, fit-il pour conclure, c'est que Gilberte va mettre notre patience à l'épreuve et nous faire attendre sa résolution.

— Elle est dans son droit, Monsieur.

— Parbleu! vous en prenez à votre aise, mon jeune ami, reprit Simonnet qui se familiarisait avec la pensée que dans un délai plus ou moins long, M. de Fosseuse serait son gendre. Il faudra bien subir l'attente que ma fille vous impose, puisque les lois n'ont pas prévu la résistance prolongée des enfants et ne fournissent au père aucun moyen d'en avoir raison. Mais, pour un homme comme moi, accoutumé à mener rondement les affaires, tous ces retards sont bien irritants. Et je dois supposer qu'ils le seront pour vous aussi.

— Oh! moi, je me ferai toujours un devoir de me conformer à la volonté de M[lle] Simonnet, déclara François.

— Ne le lui dites pas trop souvent, vous encourageriez ses indécisions. Montrez-vous pressé, au contraire, plaignez-vous du retard qu'elle met à vous répondre; qu'elle soit convaincue que vous tenez, comme moi, à ce mariage. Peut-être vos instances la toucheront-elles et se décidera-t-elle plus tôt.

— C'est que maintenant je n'aurai pas souvent l'occasion de la revoir. Puisqu'elle ne m'a pas agréé encore, mes visites ne peuvent être fréquentes; je devrai pour revenir attendre qu'elle m'appelle.

— Voilà ce que je n'admets pas, par exemple, protesta Simonnet. Si vous voulez vaincre, il faut combattre. Si vous désertez trop

longtemps le champ de bataille, vous serez vaincu. Venez, venez à tout risque; qu'on vous voie, qu'on vous entende, qu'on vous sente ardemment amoureux.

— Je m'expose à déplaire en me montrant trop.

La remarque était juste et Simonnet en convint.

— Nous pouvons, du moins, faire naître des occasions de rencontre, les multiplier soit à Paris, soit même à Fosseuse. Mais, oui, à Fosseuse, fit-il, comme ravi de son idée. Pourquoi ne nous inviteriez-vous pas à aller y passer quelques jours? Il est assez naturel que Madame votre mère désire connaître sa future bru. Voilà un prétexte tout trouvé pour justifier votre invitation. Chez vous, vous verriez ma fille à toute heure sans qu'elle pût se plaindre de vos attentions et peut-être aussi la bonté de Madame votre mère et les splendeurs de votre demeure contribueraient-elles à hâter sa décision, à la rendre favorable.

François n'avait pas prévu cette mise en demeure que son interlocuteur lui signifiait avec le sans-gêne d'un créancier qui, sous une forme ou sous une autre, entend exercer tous ses droits sur son débiteur. Mais, pour dire le vrai, elle ne lui déplut pas. Il avait senti trop vivement depuis quelques heures le charme de Gilberte pour en être déjà délivré. Ce charme opérait encore et lui rendait singulièrement agréable la perspective de la réunion imaginée par Simonnet pour activer les choses. Il était dans un de ces états d'âme où l'on ne regarde guère au delà de l'heure présente, et si sa raison lui conseillait de ne pas rechercher des satisfactions de sentiment, dont il ne pouvait jouir que d'une manière accidentelle, au prix même d'une capitulation de conscience, d'autre part, son admiration pour Gilberte l'incitait à ne pas s'en priver, alors qu'elles venaient à lui sans qu'il eût rien fait pour se les procurer.

Et, de plus en plus captivé par l'adorable créature que la destinée semblait n'avoir mise sur son chemin que pour lui en faire apprécier la grâce corporelle et la beauté morale et lui inspirer l'éternel regret de ne pouvoir se l'attacher par des nœuds sacrés, il inclinait de plus en plus vers le parti de s'en remettre au hasard du soin de dénouer l'étrange situation en laquelle il se trouvait.

— Je m'abandonne à lui, pensait-il. Il fait bien toutes choses. Là où il me conduira, j'irai.

Comme il venait d'étouffer sous cette réflexion la voix de la sagesse, parurent M[me] Regnard et Gilberte. Elles venaient le rejoindre, Gilberte ne voulant pas se donner l'air de le fuir pendant les quelques instants qui devaient s'écouler jusqu'à son départ. Il n'y eut d'ailleurs entre eux aucune gêne. On n'eût pas dit qu'ils avaient échangé tant de graves explications ni qu'ils se fussent unis en vue d'un but déterminé, connu d'eux seuls par une convention

secrète. La conversation, qui reprenait de plus belle comme avant le déjeuner, roula sur des objets sans rapport avec celui de la visite du marquis. Tout le monde y prit part, jusqu'au moment où Simonnet annonça que c'était l'heure de partir pour la gare.

On était plutôt en avance. Mais on en profiterait pour s'en aller par la route la plus longue et montrer à l'invité le pays qu'il ne connaissait pas. On insista auprès de Mme Regnard à l'effet de la décider à être de la partie. Elle remercia et déclina cette offre que sa petite-fille et Fosseuse s'efforcèrent vainement de lui faire agréer. Par suite de sa cécité, les promenades étaient pour elle sans attraits. Elle préférait demeurer seule. En revanche, Gilberte dut accompagner son père et M. de Fosseuse. Elle monta en voiture avec eux, cachant tant bien que mal le petit émoi que lui causait par avance cette course, durant laquelle elle aurait M. de Fosseuse pour vis-à-vis, et très résolue à tenir tête à son père si, pendant le trajet de retour, il s'avisait de la chapitrer pour lui arracher un consentement immédiat. Mais elle n'eut pas à se débattre contre lui. Les remontrances qu'elle redoutait ne se produisirent pas. Simonnet s'était dit que ce serait plus habile de ne pas la tourmenter et de laisser agir les impressions que nécessairement elle devait garder de la visite d'un brillant gentilhomme, jeune et séduisant, qui s'était efforcé de lui plaire.

Lorsqu'ils eurent vu partir le train qui l'emportait, ils remontèrent en voiture pour rentrer.

— Un mot, ma fille, dit alors Simonnet, et ce sera le dernier. Tu veux réfléchir avant de te décider, réfléchis donc. Seulement, si tu comprends tes véritables intérêts et si tu trouves juste de me récompenser du dévouement que je t'ai prodigué depuis que tu es au monde, tu ne me la feras pas attendre longtemps ta décision et elle sera favorable.

Elle ne broncha pas en entendant son père parler de dévouement, alors qu'elle devait uniquement à celui de sa grand-mère tout ce qu'il y avait de bon en elle. Elle ne fut même pas tentée de lui rappeler que c'était surtout par défaut de tendresse et de sollicitude qu'il avait péché et s'était aliéné ce cœur qui ne demandait qu'à le chérir. A quoi lui eussent servi les récriminations et les plaintes alors qu'il venait de lui prouver qu'elle n'était à ses yeux qu'un instrument dont il entendait se servir au profit de ses visées ambitieuses? Elle trouva plus digne de garder le silence; d'un signe de tête seulement, elle marqua qu'elle avait entendu et compris.

A Paris, la marquise de Fosseuse attendait avec impatience le retour de son fils. Elle avait beau se dire que le voyage de François à Vernon n'aurait aucun résultat pratique, qu'un Fosseuse ne pouvait s'allier à un Simonnet et que cette Gilberte, fût-elle aussi

parfaite que le prétendait son père, il y avait, par suite de l'indignité de celui-ci, un obstacle insurmontable à l'alliance des deux familles, elle n'en subissait pas moins l'impérieux besoin de connaître ce que son fils aurait vu et observé dans cette maison dont les habitudes, l'éducation, le rang de ceux qui l'habitaient dissimulaient la richesse.

Vainement, durant toute cette journée, elle s'était raisonnée et admonestée pour vaincre son inexplicable curiosité, elle en restait littéralement possédée, sans oser s'avouer qu'à son impatience se mêlait un espoir, l'espoir que dans les renseignements recueillis par son notaire sur Simonnet, il y avait eu peut-être une part d'exagération calomnieuse.

Quel que fût, au surplus, le mobile de son agitation, à partir de six heures du soir, — le train avait dû entrer en gare à cinq heures et demie, — elle commença à ne plus tenir en place, allant de la porte à la croisée, écoutant les bruits de la rue, tendant l'oreille au roulement des voitures. Enfin, elle en entendit une qui s'arrêtait devant la maison. Elle devina son fils. Elle lui ouvrit elle-même, l'entraîna dans sa chambre et, sans le laisser souffler, l'interrogea.

— T'a-t-on bien reçu? Quelle impression t'ont faite ces gens-là? Conserves-tu la même opinion sur le père?

— Il n'y a rien à y changer, hélas! répondit François.

— Et la fille? Tout son portrait, sans doute, lourde de corps et d'esprit comme lui et, comme lui, vulgaire, mal élevée?

— Non, non, tout le contraire, une créature délicieuse, belle, instruite, d'une rare distinction, ardente, pure, généreuse, une belle âme, pour tout dire, formée par une grand-mère en qui semblent réunies toutes les vertus, et qui l'a façonnée à son image. Ah! chère maman, pourquoi Mlle Simonnet est-elle la fille d'un tel père?

Il était dolent, gémissant, comme désespéré, et Mme de Fosseuse, en écoutant le récit de sa visite, dut concevoir une inquiétude et se demander s'il s'était subitement épris de cette jeune fille qu'il lui était interdit d'épouser.

VII

La semaine suivante, arriva à Vernon une lettre de Mme de Fosseuse. Sous la forme la plus cordiale, elle invitait le père, la fille et l'aïeule à passer quelques jours chez elle. En les laissant libres de fixer eux-mêmes la date de leur visite, elle les priait instamment de ne pas la retarder. Elle le leur demandait au nom de son fils. Il était en ce moment au château; il y passait le temps des vacances

que lui accordait tous les ans le ministre des affaires étrangères. Mais son congé touchait à son terme. François espérait que Mlle Gilberte daignerait venir avant qu'il ne fût parti.

Ayant provoqué cette invitation, Simonnet l'attendait et n'en fut pas surpris. En revanche, elle étonna Gilberte. La jeune fille sut même assez mauvais gré à François de cette tentative pour la contraindre à se rapprocher de lui. Après ce qu'ils s'étaient dit, il ne pouvait douter de sa répugnance à se prêter sans nécessité à une entrevue nouvelle. Elle ne comprenait pas qu'il eût négligé d'en tenir compte. A la réflexion, cependant, en se rappelant leurs accords, elle en conclut que l'invitation, qui d'abord l'avait mécontentée, n'en était que la suite naturelle et logique, un moyen de prouver à son père le bon vouloir des Fosseuse et de gagner du temps.

Du reste, sous quel prétexte eût-elle répondu par un refus à l'aimable lettre de la marquise? Comment l'eût-elle fait sans rendre suspecte aux yeux de son père la résignation apparente que, d'accord avec François, elle avait reconnue nécessaire pour conserver sa liberté? Elle dissimula donc son étonnement. Sa grand-mère consultée, elle se déclara prête à partir avec son père, à la date qu'il fixerait. Cette docilité enchanta Simonnet, acheva d'endormir ses défiances; il y vit la preuve que cette fille indomptable s'assouplissait, mollissait dans sa résistance, commençait à subir l'influence de l'amour et ne tarderait pas à se soumettre à ce qu'il avait exigé d'elle.

Telle fut sa satisfaction, qu'il ne s'offensa pas du refus obstiné qu'opposa Mme Regnard au désir qu'il lui exprimait de la voir accompagner Gilberte à Fosseuse. Elle avait objecté son infirmité, son grand âge, son horreur pour tout ce qui dérangeait ses habitudes et l'embarras que causerait sa présence dans une maison étrangère. Il se rendit sans peine à ses raisons. Il fut convenu qu'il partirait seul, le surlendemain, avec Gilberte en laissant l'aïeule à la garde de sa femme de chambre, personne dévouée, accoutumée à lui donner des soins. L'absence des voyageurs devait durer trois jours. Une lettre de Simonnet les précéda à Fosseuse. Elle faisait part de ces décisions aux châtelains.

Quelles que fussent les résolutions de Gilberte, elle était singulièrement émue lorsque, quarante-huit heures plus tard, au cours de l'après-midi, elle arriva à Rouen, en compagnie de Simonnet. Comme le train entrait en gare, elle aperçut, debout sur le quai, François de Fosseuse. Il était venu à leur rencontre. Ce fut lui qui ouvrit la portière de leur wagon.

En cette minute qui les réunissait, déjà complices et alliés, en vue de la comédie qu'ils avaient imaginée pour tromper Simonnet,

Gilberte ayant deviné à l'empressement de François, à l'expression de son regard qu'il se réjouissait de la retrouver et constaté qu'elle goûtait un plaisir égal au sien, comprit que, pour tenir le formel engagement qu'elle avait pris vis-à-vis d'elle-même, elle aurait à lutter non seulement contre le charme que portait en soi l'aimable héritier des Fosseuse, mais aussi contre les entraînements de son propre cœur.

Il était au plus haut degré séduisant, ce jeune homme. Toute femme eût été fière de porter son nom, heureuse de l'avoir pour époux et de toute son attitude résultait pour Gilberte la preuve qu'à ce qu'elle pensait de lui, il le pensait d'elle. C'est là ce qui surtout la troublait. Décidée à ne pas l'épouser, condamnée à feindre le contraire, comment parviendrait-elle à se défendre contre lui, s'il n'apportait pas une volonté égale à la sienne dans cette résistance aux vues de Simonnet, en prévision de laquelle ils s'étaient entendus? Elle se l'était à plusieurs reprises demandé depuis la visite de François à Vernon. La question se posa plus impérieuse encore au moment où ils se revoyaient et où le péril qu'elle redoutait devenait plus pressant.

Mais, de ce qu'elle éprouvait, il ne devina rien. Elle s'était armée de sang-froid et de calme. L'émoi de son âme ne se trahit ni dans ses yeux ni dans sa parole, même lorsqu'avec une effusion communicative dont elle ne pouvait suspecter la sincérité, il lui marqua ainsi qu'à Simonnet combien sa mère et lui étaient heureux de leur visite à Fosseuse. La marquise n'était pas venue à leur rencontre; mais elle avait chargé son fils de leur présenter ses excuses et ses regrets. Un incident domestique la retenait chez elle ce jour-là.

Dans la cour de la gare, une calèche attendait ainsi qu'un petit camion pour les bagages. Simonnet toujours remuant alla les désigner lui-même à un homme d'équipe, pendant que sa fille montait en voiture avec François. Les jeunes gens durent à cette circonstance d'être seuls un moment.

— Il m'est très doux de vous revoir, Mademoiselle, déclara François, et ma mère est impatiente de vous connaître.

— Je suis touchée de vos sentiments, Monsieur, et de l'honneur que daigne me faire Madame la marquise. Mais pourquoi cette invitation si peu de jours après votre visite?

— C'est M. Simonnet qui en a eu l'idée. Me la suggérer c'était me l'imposer. D'ailleurs, n'était-il pas convenu que nous nous reverrions aussi souvent que l'exigerait le subterfuge auquel nous avons dû recourir?

— Il faut nous voir le moins possible, déclara simplement Gilberte; cela vaudra mieux.

François ne releva pas le propos, soit qu'il n'eût rien à y répondre, soit qu'il craignît de dévoiler les impressions contradictoires dont son cœur était agité. Epris de Gilberte dont la grâce et l'esprit l'avaient captivé dès leur première entrevue, il ne se le dissimulait pas plus à lui-même qu'il ne l'avait dissimulé à sa mère. A la suite de ses confidences, la mère et le fils, depuis trois jours, tournaient et retournaient dans leurs entretiens, à l'effet de la résoudre à leur gré, la question de savoir si les obstacles qui leur avaient paru s'opposer au mariage de François avec Gilberte étaient invincibles.

Dans ce débat, l'un apportait avec sa fougue juvénile les arguments que peut inspirer à un cœur d'amoureux le désir de réaliser ce qu'il considère comme son bonheur; l'autre les préoccupations d'une mère soucieuse de l'avenir de son fils et qui ne fuit qu'à regret l'occasion de rendre cet avenir tel qu'elle l'a rêvé. Le fils n'avait en vue que les dons qui lui étaient apparus dans la délicieuse créature à laquelle il songeait sans cesse; la mère se disait qu'à ces dons de nature, qui avaient charmé son fils s'ajoutait une immense fortune bien faite pour en relever le prix. Les conditions qu'elle avait toujours considérées comme indispensables pour assurer le bonheur de François, elle les trouvait réunies là, sauf une seule: l'honorabilité du père. Que cette condition manquât, c'était certes grave. Mais était-ce suffisant pour rendre ce mariage impossible et quand elle pouvait d'un seul coup délivrer la mémoire de son mari et la carrière de son fils des nuages qui les obscurcissaient, devait-elle, par un excès d'exigences et de rigorisme, repousser ce moyen de redorer le blason des Fosseuse? François, de plus en plus disposé à répondre négativement, se payait de raisons tirées moins encore de son intérêt que de ses sentiments. Sa mère semblait se ranger à son avis; puis, comme se reprenant, elle s'écriait;

— Mais ce père, ce malheureux père, comment l'accepter?

— Ce n'est pas lui que j'épouserais, objectait François.

— Non, sans doute, mais quelque chose de sa mauvaise réputation ne rejaillira-t-il pas sur nous?

Durant trois jours et encore que la marquise et son fils n'eussent pas causé d'autre chose, la question qu'ils discutaient n'avait pas fait un pas ni dans un sens ni dans un autre. Ils en étaient toujours aux mêmes indécisions. Leurs stériles entretiens se dénouaient par des mots que prononçait la mère en soupirant.

— Quel dommage que ce M. Simonnet soit un malhonnête homme! Enfin, il faudra voir.

Quand donc Gilberte arrivait au château de Fosseuse, sur la foi d'un accord auquel, bien qu'elle regrettât d'être contrainte d'y souscrire, elle avait souscrit sans pensée de retour, ceux qui se préparaient à l'y recevoir étaient moins résolus qu'elle à le tenir

pour irrévocable. Ils souhaitaient et espéraient quelque circonstance inattendue qui rendrait possible ce qui d'abord leur avait semblé irréalisable.

Si le tête-à-tête ménagé par Simonnet aux jeunes gens, dès l'arrivée à Rouen, se fût prolongé, la suite de la conversation eût révélé peut-être à Gilberte ces espoirs inavoués. Mais, après avoir retiré ses bagages et tandis qu'on les chargeait sur le camion, Simonnet était monté à son tour en voiture. Sa présence avait coupé court à un plus long échange de paroles confidentielles. Gilberte ne put soupçonner que la résolution définitive de la marquise restait suspendue, subordonnée aux jugements qu'elle porterait sur sa jolie visiteuse, lorsqu'elle la connaîtrait autrement que par les yeux de son fils.

La voiture eut promptement traversé la ville. Au delà des barrières, elle s'engagea le long des rives de la Seine toutes baignées de soleil. A sa gauche, Gilberte pouvait admirer le miroir étincelant des eaux, à sa droite, des maisons riantes auxquelles des prés faisaient un cadre d'émeraude et que dominaient des hauteurs boisées. Au bout d'une heure, on tourna pour prendre un chemin montant, au sommet duquel, sur un vaste plateau, on vit surgir d'entre la masse assombrie des arbres d'un parc les cimes ardoisées du vieux manoir de Fosseuse. On y accède par une longue avenue formée d'une quadruple rangée de hêtres, barrée à son extrémité par une haute grille en fer forgé qui marque l'entrée de la cour d'honneur. Sur toute la largeur de cette cour, le château déroule sa façade monumentale. De chaque côté deux ailes en retour, d'une architecture identique, achèvent de donner à l'ensemble de ces constructions une physionomie grandiose.

Gilberte, déjà séduite par la beauté silencieuse des bois qui les entourent, fut très impressionnée par ce qu'elles gardent d'évocateur des temps d'autrefois, durant lesquels la famille de Fosseuse connut l'opulence et la gloire. Mais, ce qui la frappa plus encore et lui serra véritablement le cœur, c'est le voile d'abandon et de vétusté à travers lequel elle pouvait deviner la grandeur de ces jours disparus. Sur les murs dégradés, sur la façade grisâtre toute sillonnée des traces de l'eau des pluies, sur les toitures moussues, dans les plates-bandes du parterre, où ne se voyaient que de rares fleurs et jusque sur les caisses des orangers, brisées par places et décolorées, elle lisait la longue et toujours vivante détresse des habitants de ce domaine.

Cette impression douloureuse allait s'accentuer plus encore, à son entrée dans le château, au spectacle des pièces peu ou mal meublées, de leurs plafonds noircis, de leurs tentures fanées. Elle reconnut que son père avait eu raison lorsque, en lui parlant pour

la première fois de cette demeure, il l'avait appelée le château de la misère. L'idée lui vint qu'il était bien ironique et regrettable que la fortune qu'elle possédait ou devait posséder un jour et dont elle ne saurait jamais que faire n'appartînt pas aux châtelains de Fosseuse, qui auraient pu l'employer plus utilement qu'elle. En songeant que si elle eût été la fille d'un homme digne d'estime, elle serait devenue sans doute la femme de François, elle regrettait de ne pouvoir disposer de tout son bien en sa faveur.

Loin de dissiper ces impressions qui étaient aussi profondes que spontanées, l'accueil qu'elle reçut de Mme de Fosseuse les accrut et les rendit plus poignantes. En la voyant descendre de voiture, la marquise était venue vers elle. Simple, souriante, la dévisageant d'un regard affectueux, elle lui avait ouvert les bras. Si, durant cette courte étreinte, Gilberte n'eût été retenue par ce qu'elle savait du passé de son père, si elle avait pu céder au mouvement de son cœur, elle se fût écriée :

— Je serai heureuse de devenir votre fille, Madame.

Et ce cri, c'est moins encore l'attrait exercé sur elle par François de Fosseuse qui le lui eût arraché que l'ardent désir dont elle se sentait brusquement saisie d'entrer, comme une Providence, dans cette maison si longtemps victime des tourmentes, d'en réparer les ruines, d'y répandre ses bienfaits et de verser du bonheur dans ce cœur maternel où elle découvrait d'inextinguibles trésors de tendresse, prêts à se prodiguer pour la jeune fille qui consentirait à devenir la compagne de François.

— Rêves que tout cela, se dit-elle bientôt. Il faut m'en défendre et n'y plus songer.

Elle revenait à ses résolutions premières, de plus en plus convaincue que la fille d'un Simonnet ne pouvait, en aucun cas, s'allier à la famille de Fosseuse. Ce n'était pas l'avis de son père qu'excitait et encourageait dans ses desseins la grâce de l'accueil que sa fille et lui venaient de recevoir.

On leur avait donné des chambres voisines l'une de l'autre. Comme Gilberte entrait dans la sienne pour changer de robe, son père vint l'y rejoindre.

— Eh bien, qu'en dis-tu? s'écria-t-il. Est-ce assez superbe ici? Comprends-tu quelle résidence admirable on peut faire de ce château avec cent mille francs bien dépensés! Et que de satisfactions pour la souveraine de ce royaume! Marquise, châtelaine, riche à millions et femme d'un garçon charmant... Tu serais difficile si tu refusais et j'espère bien qu'avant que nous ne partions d'ici, tu auras dit un bon oui. Nous l'attendons tous avec impatience.

— Je ne suis pas aussi pressée que vous, mon père, répondit-

elle froidement. J'entends, je vous le répète, ne me prononcer qu'à mon heure et je suis loin de m'engager à donner une réponse affirmative. Je vous rappelle que vous m'avez promis de me laisser libre.

— Quant aux délais, oui, mais non quant à la décision finale. Je ne m'accommoderais pas d'un refus, je t'en avertis.

Cette signification brutale d'une volonté qu'elle ne voulait pas subir la mit hors des gonds. Elle oublia qu'elle s'était promis de ruser. Emportée par un souci de dignité dont elle n'était plus maîtresse, elle reprit :

— Vous persistez donc à vouloir me marier malgré moi?

— Je persiste à vouloir un mariage qui m'est utile pour mes affaires et qui assure ton bonheur.

— Vous ne pouvez me l'imposer et je ne vois pas ce que vous feriez si je refusais définitivement.

— Ce que je ferais, ce que je ferais...

Il répéta deux fois ces mots, bégayant de colère, le sang au visage, comme s'il allait éclater. Puis, après un court silence et devenu plus calme, il continua :

— Ce que je ferais, c'est bien simple. Comme si François de Fosseuse ne parvenait pas à t'arracher ton consentement, je le tiendrais pour ton complice ou pour un sot indigne de toute pitié, je le traînerais devant les tribunaux, pour l'obliger à acquitter la dette de son père.

Gilberte haussa les épaules, murmurant railleusement :

— Encore cette menace! M. de Fosseuse ne vous doit rien; le procès que vous lui feriez, vous le perdriez. Vous ne pouvez rien contre ce jeune homme.

— En es-tu sûre? demanda Simonnet, devenant railleur à son tour. Connais-tu les pièces que j'ai dans les mains, les lettres du père, terribles, oui, terribles, entends-tu? accablantes pour sa mémoire, pour le nom que porte le fils. Je les ferai lire à François, si tu le veux, et c'est lui qui te dira si je ne peux rien...

Cette menace eut raison de l'emportement que Gilberte n'avait pu maîtriser. Elle comprit qu'en bravant son père, en l'irritant, elle avait commis une faute. Elle ne s'appliqua plus qu'à la réparer.

— Mais, enfin, si le refus venait de moi, interrogea-t-elle radoucie, de moi seule, serait-ce juste d'en demander compte à M. de Fosseuse, de l'en punir?

— Juste ou non, c'est lui qui en pâtirait, lui et sa mère du même coup, et je ne leur laisserais pas ignorer qu'ils seraient les victimes de ton fol entêtement.

Elle ne se troubla pas outre mesure de ce langage. Elle pénétrait

la pensée de son père, elle pressentait qu'il cherchait surtout à l'effrayer. Mais elle n'en était pas assez sûre pour le pousser à bout en persistant dans une résistance ouverte et prématurée.

— Epargnez-vous et épargnez-moi les menaces, dit-elle; elles sont hors de propos, puisque je ne vous ai pas fait connaître ma réponse définitive. Vous m'avez accordé un délai, j'entends en user et je vous rappelle votre promesse. Vouloir m'obliger à me prononcer avant notre départ d'ici, ce ne serait pas la tenir.

Il ne répondit pas, ne trouvant aucune objection à opposer à ce raisonnement. Il sortit sans ajouter un mot à ce qu'il avait dit. Le battement de la porte qu'il refermait avec violence fut le seul témoignage de l'irritation qu'excitait en lui son impuissance à briser la volonté qui se mettait en travers de sa route. Lorsque quelques instants après, il descendit au salon, son visage ne gardait plus trace de sa colère. Incapable de contenir son premier mouvement, il lui fallait peu d'instants pour se dominer. Gilberte qui, par ce côté, lui ressemblait, s'était apaisée aussi. Ni Mme de Fosseuse, ni François ne soupçonnèrent le débat qui s'était élevé, sous leur toit, entre leurs hôtes.

La visite du château, une longue promenade dans le parc, une station à la ferme emplirent les heures de l'après-midi et aidèrent à attendre le soir. Durant presque tout le temps, Gilberte resta en tête-à-tête avec Mme de Fosseuse. Elles marchaient ensemble en avant. Son père et François, comme s'ils se fussent entendus à cet effet, affectèrent de ne pas se mêler à l'entretien des deux femmes. Simonnet en espérait des résultats décisifs et immédiats; il ne pouvait croire que sa fille ne se laissât pas captiver par la bonne grâce de la marquise. François, de son côté, avait voulu donner à sa mère l'occasion de se convaincre qu'en lui vantant les mérites exceptionnels de cette jeune personne, il n'avait rien exagéré.

Bien loin de lui supposer de telles intentions, persuadée que tout ce qui se passait n'était que comédie et que l'accord conclu trois jours avant entre elle et François tenait toujours, Gilberte se laissa aller aux entraînements de sa nature, se montra telle qu'elle était, grave au besoin, enjouée quand il le fallait, spirituelle toujours, sans se rendre compte qu'elle était, de la part de la marquise, l'objet d'une véritable enquête et que les diverses questions qui lui étaient posées n'avaient d'autre but que de la contraindre à se faire connaître en y répondant.

Très habile dans l'art d'interroger, Mme de Fosseuse obtint de sa jeune invitée, sur sa famille, son éducation, sa manière de vivre, de voir, de sentir, tous les renseignements qu'elle souhaitait. Il n'y eut que de rares et lointaines allusions aux projets de mariage. Mais, sur tout le reste, Gilberte, en quelques heures, se

révéla si complètement que la marquise dut se confesser que les louanges prodiguées par son fils à M[lle] Simonnet, quand il parlait d'elle, étaient toutes méritées.

Cette découverte ne pouvait qu'accroître ses regrets et ses hésitations. De nouveau, elle déplorait la mauvaise réputation du père et, tout en s'avouant qu'elle constituait un obstacle, elle se demandait de plus en plus s'il n'existait aucun moyen d'en conjurer les conséquences.

S'étant trouvée seule avec son fils pendant que ses invités, rentrés dans leur chambre, s'habillaient pour le dîner, elle lui fit part de ses impressions.

— Elles sont donc favorables à M[lle] Gilberte, constata-t-il; j'en étais sûr. Dès lors, chère maman, que décidez-vous?

La réponse de la mère ne fut qu'un aveu nouveau de son incertitude.

— Que veux-tu que je décide et que veux-tu que je te dise? Elle a tout pour elle, cette jeune fille : la grâce, la distinction, cet ensemble de qualités morales qui sont la condition du bonheur dans le mariage; en outre, elle est assez riche pour t'assurer une grande existence; elle me plaît de tous points, et s'il n'y avait qu'elle... Mais il y a le père!... Que n'est-elle orpheline? Cela arrangerait tout.

— Malheureusement, nous ne pouvons attendre, pour prendre un parti, que le père soit mort, objecta François en souriant.

— Ne pourrait-on lui faire comprendre qu'il est le principal obstacle au mariage de sa fille? insinua M[me] de Fosseuse, lui suggérer l'idée de quitter les affaires, de vivre à l'écart, de se faire oublier?

— Voilà ce à quoi il ne consentira jamais. Il ne s'est jamais senti plus jeune, plus actif; il nourrit des ambitions désordonnées; il se croit destiné à accomplir de grandes choses. Pour les accomplir, il compte sur une belle alliance que son argent lui assurera. Il protesterait si nous lui demandions de dételer; il n'y fut jamais moins disposé.

— Oui, et c'est bien là ce qui m'épouvante et me fait hésiter. Mais, toi, que penses-tu?

— Si je ne prenais conseil que de moi-même, répliqua-t-il résolument, j'épouserais M[lle] Simonnet puisque je l'aime... Je l'ai aimée en la voyant et je la sais digne de mon amour. Mais je ne l'épouserai pas malgré vous, ma mère. Vous m'avez élevé dans l'obéissance; en toutes les circonstances où j'ai eu à me prononcer, je ne l'ai fait qu'après avoir pris votre avis et d'accord avec vous. Je n'entends pas me conduire autrement aujourd'hui.

— Tu me mets dans un cruel embarras, mon pauvre enfant, murmura-t-elle.

— Le mien n'est pas moindre que le vôtre, ma mère, reprit François, et il se complique de toutes les craintes que les dispositions de Mlle Simonnet me font concevoir. Si je demandais sa main, ne me heurterais-je pas à un refus? Rappelez-vous ce qu'elle m'a dit; je vous l'ai répété.

La marquise eut un geste de doute.

— Ce qu'elle t'a dit, je ne l'ai pas pris au sérieux, fit-elle. C'est un trait de dignité, une preuve de sa loyauté, une manière de nous convaincre qu'elle désapprouve les moyens indélicats auxquels a recouru son père pour la jeter dans tes bras, et qu'elle y est restée étrangère. Mais persévérerait-elle dans son refus devant une demande formelle de notre part? Je ne le crois pas. Où trouverait-elle jamais un mari qui te vaille, une alliance mieux faite pour la flatter; et si nous passions l'éponge sur le passé de son père, est-il vraisemblable qu'elle se montrerait plus difficile que nous?

— Son langage a été cependant bien net.

— Il lui fait honneur; mais je doute que ce soit son dernier mot. Du reste, on peut s'en assurer; je causerai avec elle...

François interrompit sa mère.

— Ah! prenez garde, chère maman; si vous vous décidez à l'interroger, mesurez vos paroles. Lui laisser deviner que nous ne tenons pas pour définitives les intentions dont elle m'a fait part, ce serait lui avouer que les nôtres demeurent subordonnées aux siennes; ce serait presque un engagement anticipé, car enfin, si répondant à vos questions et malgré ce qu'elle m'a si positivement déclaré, elle consentait à devenir ma femme, n'auriez-vous pas perdu le droit de lui objecter que c'est nous qui ne voulons pas?

L'argument frappa Mme de Fosseuse.

— Sois sans inquiétude, dit-elle. Si je cause de ces choses avec Mlle Simonnet, je serai prudente.

Elle comprenait, en effet, en quelle situation délicate elle se trouvait. Jusqu'à ce moment, elle était censée ne savoir qu'une chose, c'est que son fils et Gilberte, reconnaissant qu'ils ne pouvaient se marier, s'étaient mis d'accord pour tromper Simonnet et conjurer, en gagnant du temps, les poursuites judiciaires dont il menaçait, en cas de refus, la famille de Fosseuse. Elle n'avait qu'un moyen de prouver qu'elle adhérait à cet arrangement, c'était de garder le silence envers Gilberte, ou tout au moins de se borner à la remercier de sa généreuse résolution.

Aller plus loin, l'interroger, se montrer soucieuse de connaître la pensée véritable de la jeune fille et ses sentiments intimes, c'était lui donner à entendre qu'elle, la mère, n'approuvait pas l'accord auquel son fils avait prêté les mains et que loin de considérer le mariage comme impossible, elle souhaitait de découvrir le moyen

d'en faire une réalité. Or, tel n'était pas encore le vœu de la marquise; elle demeurait incertaine. Les mérites de la fille qui lui étaient apparus dans tout leur éclat l'attiraient et l'indignité du père l'éloignait. Séduite par la fortune qui s'offrait à son fils, il lui suffisait d'en étudier l'origine pour redouter de l'en voir jouir; elle voulait et ne voulait pas, se débattait parmi tant de causes de réflexions confuses et contradictoires, sans parvenir à prendre un parti.

Quant à François, il avait pris le sien. Il n'attendait pour l'exécuter que le dernier mot de sa mère. Lorsqu'elle se serait prononcée, et si sa réponse finale était telle qu'il la souhaitait, il aborderait résolument Gilberte, ne lui dissimulerait rien de ses sentiments, s'attacherait à vaincre ses scrupules et la supplierait de se rendre.

« Je vous aime, lui dirait-il, je n'aimerai jamais que vous et je suis sûr de vous devenir cher; nous pouvons donc être heureux. En ces conditions, nous refuser l'un à l'autre, ne serait-ce pas folie? »

Et avec la belle confiance de la jeunesse, il ne doutait pas du succès, de plus en plus persuadé que la Providence n'avait pas mis sur son chemin cette rare créature pour la lui ravir aussitôt.

Le soir venu, un peu après sept heures et comme le premier coup de la cloche annonçant le dîner s'était déjà fait entendre, la marquise, sa toilette achevée, descendit au salon. Elle désirait y être la première pour y recevoir ses invités. A sa grande surprise, elle y trouva Simonnet. Un peu raide et comme endimanché dans son frac qui semblait avoir été fait pour la circonstance, cravaté de blanc, un large ruban violet à la boutonnière, il était assis près d'une croisée par laquelle entraient les derniers rayons d'un clair soleil de juillet, il lisait un journal. En voyant Mme de Fosseuse, il se leva et vint vers elle, souriant, empressé.

— Très heureux de me trouver un moment seul avec vous, Madame. L'occasion de causer librement ne s'est pas encore présentée et j'en avais cependant grande envie.

« Nous y voilà », pensa-t-elle.

Et tout haut, elle dit :

— J'ai le même désir que vous et je suis à votre disposition.

Elle n'éprouvait aucun embarras, son rôle lui étant tout tracé par ce qu'elle savait de l'entente de son fils avec Gilberte et consistant à paraître consentante à leur mariage.

— Avant tout, Madame, reprit Simonnet, quelle opinion, maintenant que vous connaissez ma fille, avez-vous d'elle?

— L'opinion qu'en ont certainement tous ceux qui la connaissent, répondit la marquise en s'asseyant et en désignant à Simonnet un fauteuil. Elle est bien telle que je la supposais d'après

ce que m'en avait dit mon fils et je comprends sans peine qu'il soit sous le charme. Elle me plaît plus que je ne puis l'exprimer.

— Elle vous paraît donc digne de lui?

— Il ne pourrait trouver mieux.

— Alors, vous ne voyez aucun motif de vous opposer à leur mariage?

Comme elle semblait hésiter à répondre, il poursuivit d'un accent d'insistance :

— En voyez-vous un?

— J'en vois un, Monsieur, la différence des situations de famille. Il suffirait, si j'étais libre de ma volonté, à me dicter, malgré les mérites de Mlle Simonnet, une réponse négative. Mais je ne suis pas libre; je dois courber le front sous vos exigences et dans ces conditions, en même temps que pour la forme au moins je donne mon consentement, je dois remercier le ciel qui a doté de tant de vertus visibles la bru qui m'est imposée.

Il ne releva pas ce qui, dans cette réponse, pouvait être interprété comme un reproche; il feignit de n'avoir entendu que ce qui flattait en lui l'orgueil paternel.

— Je suis heureux et fier de vous entendre parler ainsi, dit-il; et, puisque nous voilà d'accord, il ne nous restera qu'à nous entendre définitivement sur les clauses du contrat que je vous ai d'ailleurs indiquées, et qu'à fixer la date des noces.

— Mais Mlle Gilberte n'a pas encore donné son avis, objecta la marquise un peu inquiète de se sentir engagée.

— Elle le donnera tel que nous le souhaitons, affirma Simonnet.

— Mais encore faut-il attendre qu'elle l'ait donné. Tout ce que nous déciderions avant ce consentement nécessaire serait superflu.

Il fut obligé d'en convenir. Il le fit de mauvaise grâce, s'exaspérant intérieurement de la résistance de sa fille, alors que, du côté des Fosseuse, tout marchait comme sur des roulettes. Puis, en homme qui veut battre le fer quand il est chaud, il ajouta :

— M'autorisez-vous, Madame, à lui dire que vous m'avez demandé sa main?

— Oui, Monsieur, je vous y autorise.

Leur colloque fut interrompu. La porte s'ouvrait et Gilberte apparut au seuil du salon, jolie et fine à miracle dans une robe blanche qui montrait ses bras nus jusqu'au coude et la naissance des épaules. Elle tenait à la main une gerbe de roses blanches, que François venait de faire déposer dans sa chambre. Toute sa personne révélait tant de distinction, ses yeux tant de pureté, son front tant d'intelligence, que Mme de Fosseuse, littéralement éblouie, subit une impression pareille à celle qu'avait subie son fils lors de sa visite à Vernon; regardant Simonnet, elle se demandait quel caprice

de la nature avait donné à cet être vulgaire et quasi grossier cette enfant merveilleusement douée, en qui semblaient être réunis tous les dons d'une race aristocratique, dont aucune mésalliance n'aurait altéré le sang.

« Il n'y a pas à dire, pensait-elle, ce serait là une belle fleur à greffer sur l'arbre des Fosseuse. »

Et cette sensation déjà ressentie à l'arrivée de Gilberte s'accrut encore lorsque, s'approchant d'elle, la jeune fille, comme entraînée par une irrésistible sympathie, parut offrir naturellement son front à ses baisers.

— Vous êtes adorable, ma chère petite, murmura la marquise en l'embrassant.

Relevant les yeux, elle vit son fils. Il était entré derrière Gilberte; il n'avait rien perdu de cette scène; il semblait en jouir, et, dans son regard, sa mère lut cette question?

— Allez-vous me la refuser?

Pendant le dîner, durant les heures qui suivirent et jusqu'au moment où l'on se sépara, l'attitude et le langage de Mlle Simonnet contribuèrent à fortifier les sentiments qu'elle avait inspirés à la mère et au fils. Simonnet ne s'y méprit pas. Il acquit la conviction que le consentement des Fosseuse se doublait maintenant d'une réelle satisfaction, qu'ils lui pardonnaient de leur avoir fait violence, et qu'ils seraient bien déçus si sa fille se refusait. Aussi, lorsqu'il se retrouva seul avec elle, ne résista-t-il pas au désir de la chapitrer une fois encore pour lui arracher le mot décisif. Mais, dès la première phrase, elle l'arrêta :

— Ah! de grâce, mon père, supplia-t-elle, ne recommençons pas. Je veux réfléchir encore. Je vous répondrai dans quelques jours, quand nous serons rentrés à Vernon.

Il se le tint pour dit et la laissa seule. Mais il ne doutait guère plus de la réussite de son projet. Il en aurait douté moins encore, s'il avait entendu les propos qu'échangeaient, au même moment, Mme de Fosseuse et son fils.

— Epouse-la donc, puisque tu l'aimes, disait la mère; je suis vaincue, je n'ai pas le courage de m'opposer à ton bonheur, encore que j'aie lieu de craindre que le passé du père ne vienne souvent le troubler.

— Merci, merci, mère chérie, répondait François, le regard rayonnant.

Et, soudain, anxieux, il reprenait :

— Pourvu que ce ne soit pas elle qui, maintenant, me refuse.

Ernest DAUDET.

La suite prochainement.

AUX CONFINS DU DÉSERT DE SYRIE

D'APRÈS LE JOURNAL DE ROUTE DE M. HONORÉ

Grâce à la facilité des communications actuelles, à la rapidité et à la diminution du prix des transports, un nombre toujours croissant de pèlerins se rend, chaque année, en Terre-Sainte; et les personnes trop occupées ou trop peu fortunées pour faire ce voyage, peuvent s'en dédommager, dans une certaine mesure, en lisant, dans les récits des touristes ou même dans des guides fort complets, la description exacte des lieux consacrés par la Vie et la Passion du Sauveur.

Mais si Jérusalem et la Palestine, — c'est-à-dire la longue bande de terre comprise entre la Méditerranée d'une part et le Jourdain et la mer Morte, d'autre part, — sont aujourd'hui bien connues, on n'en saurait dire autant de la région située à l'est du Jourdain et confinant au désert de Syrie. Jusqu'à une époque récente, bien peu d'Européens y ont pénétré; et aujourd'hui encore, il est, dans cette contrée, beaucoup de localités que les chrétiens peuvent difficilement visiter; car il serait imprudent de s'y aventurer sans des intelligences avec les tribus, et surtout sans la protection d'une forte escorte.

Au commencement de mars 1903, M. Frédéric Honoré, trop bien connu dans le monde des affaires et dans la société parisienne pour qu'il soit nécessaire de le présenter aux lecteurs du *Correspondant*, se rendit par l'Égypte à Jérusalem, afin d'y passer la semaine sainte. Comme tous les pèlerins, il séjourna dans les Lieux saints, visita le Saint-Sépulcre, la ville et les environs de Jérusalem, et assista aux solennités religieuses de Pâques. Mais, tandis que les pèlerins, une fois ces visites faites, considèrent leur voyage comme terminé et reprennent le chemin de l'Europe, l'ambition de M. Honoré allait plus loin; il voulait s'associer à une caravane, aller à l'est du Jourdain, et explorer une région qui recèle tant de trésors archéologiques, tant de ruines, romaines ou autres, à peu près inconnues.

Ce voyage n'est pas sans difficultés ni sans danger. Longues courses à cheval, par un soleil brûlant ou par un vent terrible, nourriture mauvaise et incertaine, eau parfois détestable ou insuffisante, coucher sous la tente par des nuits aussi froides que les après-midi sont torrides, absence ou insécurité des routes, toutes ces épreuves inévitables étaient d'avance acceptées résolument par nos voyageurs: mais comme ils en furent dédommagés par tout ce qu'ils virent et apprirent au cours de cette exploration!

Chaque jour, pendant la halte du déjeuner, ou, le soir, sous la tente, M. Honoré écrivait à ses enfants, leur racontant l'emploi et les aventures de la journée, leur décrivant les lieux qu'il avait visités et les impressions qu'il en conservait. Ces lettres, expédiées quand l'occasion s'en présentait, arrivèrent pourtant à leurs destinataires. Nous avons obtenu de l'obligeance de la famille l'autorisation de faire sortir quelques-unes de ces lettres du cercle intime auquel elles furent adressées. S'il semble inutile de reproduire celles qui parlent de l'Egypte, de Jérusalem et même de la Galilée, on ne lira pas, croyons-nous, sans intérêt le récit du voyage à l'est du Jourdain et de la mer Morte, jusqu'aux confins du désert de Syrie.

I

La caravane qui partit de Jérusalem comptait, outre l'escorte, huit voyageurs, les PP. Jaussen, Fernandez et Brooks, dominicains, de l'école des Études bibliques; deux professeurs ecclésiastiques, MM. H... et C..., venus de France; un Français, professeur de droit au Caire, M. M...; un jeune étudiant, M. B..., et enfin M. Honoré.

L'avant-veille du départ, ce dernier écrivait à ses enfants : « Nous voyagerons sous la conduite de ces chers compatriotes qui soutiennent l'honneur de la France dans leurs études bibliques, — de ces Dominicains savants et courageux qui ont fondé cette école spéciale du couvent de Saint-Étienne, pour répondre, au point de vue catholique et français, à tous les travaux protestants des exégètes allemands et anglais, avec une science complète de tout ce qui s'apprend seulement sur place.

« Les supérieurs, comme le P. Lagrange et le P. Séjourné, ont une notoriété aussi grande chez les Bédouins du désert qu'à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et être enrôlé comme volontaire dans un voyage d'études des Dominicains de Saint-Etienne est une faveur dont je leur garde une profonde reconnaissance. »

II

Ce fut le lundi de Pâques, 13 avril 1903, que la caravane se mit en route :

Il est sept heures du matin quand nous quittons Jérusalem, écrivait M. Honoré, le jour même du départ. Nos tentes, avec nos moucres, sont, depuis le grand matin, en route pour le campement du soir vers Jéricho. Nous n'avons gardé avec nous que deux de nos hommes. Mais notre troupe s'est renforcée de trois cavaliers, M. M., le médecin de l'hôpital français, et M. S., le fils du consul de Damas qui est attaché au consulat général, escortés d'un cawas. Ils profitent des aimables relations du grand muphti avec M. B ,

notre consul général et avec le P. Jaussen pour voir Nebi Moussa (le tombeau de Moïse) pendant les fêtes arabes.

Nous passons par Béthanie et suivons la route de Jéricho.

Au bout de deux heures environ, nous prenons à droite dans la montagne et nous suivons une série d'ondulations de ce sol pelé qui forme le désert de Juda, et, plus nous avançons, plus nous trouvons de petites colonnes d'une demi-douzaine d'Arabes à pied ou avec des ânes, qui paraissent se rendre par toutes sortes de directions vers le Nebi Moussa. Quelques femmes seulement se voient les accompagnant.

Enfin, en contre-bas d'un sommet qui l'abrite du terrible vent d'est, nous découvrons une construction basse et carrée couverte en terrasse; elle est jaune comme le sol nu qui la porte. Tout alentour sont quantité de gens accroupis et d'animaux au piquet.

On se rassemble; le cawas et le P. Jaussen prennent la tête et nous nous présentons en bon ordre devant tous ces fanatiques un peu surpris de voir des *roumis* en pareil lieu.

Nous nous arrêtons et nous attendons que la reconnaissance de notre troupe soit faite. Le P. Jaussen revient pour nous dire de mettre pied à terre.

Aussitôt les chevaux sont rassemblés par nos moucres et notre petite troupe marche vers la porte de l'enceinte carrée qui s'offre à nous. On nous fait passer rapidement et on nous conduit à une chambre haute où les prêtres musulmans nous réservent le plus souriant accueil et nous offrent l'inévitable limonade avec le café.

Bientôt on nous annonce le dîner dans une chambre voisine. En effet nous voyons là, par terre, au milieu des nattes, un immense plat de cuivre sur lequel se trouve un amas de riz et un autre de morceaux tout petits d'os et de chair noire que son affreux goût de suint nous annonce être du mouton.

On s'assied joyeusement, mais là commencent les difficultés. Faute d'habitude, je pique un de mes éperons dans le fond de ma culotte et j'en éprouve une douleur profonde en pensant que cette culotte ne doit me quitter ni jour ni nuit pendant toute la caravane et que les sacoches de mon cheval ne me réservent aucune rechange! Il y a des moments pénibles comme cela dans la vie où l'on n'a pas peur pour sa peau, mais pour son pantalon.

S'asseoir, c'est déjà bien; mais avoir le bras assez long pour enfoncer sa main dans le riz et en faire adroitement une boulette avec ses doigts, la transporter sans désastre jusqu'à sa bouche et renouveler cet exercice avec des morceaux de mouton autant de fois qu'il faut pour se nourrir! Cela, pour la première fois, vous tourne et la tête et le cœur. Ensuite on s'habitue...

Nous retournons au divan où trois petites fenêtres nous permettent de voir les pèlerins entassés dans la cour étroite au milieu de laquelle est le Nebi ou l'espèce de mosquée, formant au centre un pâté carré avec sa coupole écrasée. Sur le pourtour intérieur de l'enceinte, il y a des bâtiments bas où l'on vend des sucreries dont les Orientaux sont si friands et où grouille une foule confuse sous des bouts de toile tendus d'un mur à l'autre. Enfin quelques gaillards se mettent à rugir en cadence, d'autres tapent des mains, d'autres encore brandissent des sabres et des fusils et tous ces hommes s'excitent peu à peu et s'entraînent en une espèce de procession qui piétine sur place, puis tourne lentement dans la cour, s'arrête, s'apaise et recommence sans qu'on puisse comprendre pourquoi; et les muphtis de continuer à nous faire paisiblement les honneurs de la chambre haute où nous sommes toujours soigneusement renfermés.

Mais, tout d'un coup, les volets claquent, l'air s'obscurcit et un vent de sable couvre le pays en un clin d'œil. Nous voyons au dehors nos pauvres chevaux la tête entre les jambes sous les rafales de sable, les gens qui se blottissent dans leurs burnous, et puis tout cela devient jaune, et finalement, nous nous abritons derrière nos volets et l'on attend.

Au bout d'une heure, le vent a diminué. On revoit nos bêtes au dehors. Que faire? Rester ici ou partir. Je suis d'avis de partir tout de suite. Et nous enfilons un escalier dérobé qui nous amène dans la cuisine toute barbouillée du sang des moutons.

Sous le bâtiment qui nous abrite, nous gagnons le dehors de l'enceinte et chacun de saisir son cheval, de rajuster son harnachement et de sauter en selle.

Nous disons adieu à nos amis qui retournent à Jérusalem et nous piquons droit vers la vallée du Jourdain qu'on ne tarde pas à découvrir derrière un premier sommet laissé à notre droite.

Descendre un bon millier de mètres sans voir revenir l'ouragan nous semble délicieux. Et d'aise, nous voilà galopant dans la plaine du Jourdain au pied des monts. Mais elle est longue cette plaine et Jéricho y fait mirage. D'ailleurs quand nous en approchons enfin sur le soir, le P. Jaussen nous dit : « Ce n'est pas cela du tout. Tournez à gauche; nous allons reconnaître le Jéricho d'Hérode, à 2 ou 3 kilomètres d'ici, à l'entrée de la route de Jérusalem dans la plaine. » Il n'y a rien de tel pour graver dans la tête la différence des lieux et nous voilà partis vers des champs cultivés parmi lesquels sont les ruines de bassins, ouvrages d'Hérode le Grand et d'où s'écoule un joli ruisseau où nos chevaux peuvent enfin boire. Cela leur donne un entrain nouveau pour aller encore plus loin à la

recherche du Jéricho de Josué, celui qui fut exploré par ses deux émissaires comme chacun sait. Cet échelonnement de position des trois villes répond à l'idée du dessèchement progressif de la vallée.

En regardant bien pour découvrir, au pied des monts de Juda, les quelques monceaux qui marquent seuls la vieille ville biblique, nous apercevons les pavillons tricolores qui flottent sur nos tentes, la joie du soir pour chaque jour de caravane!

Nous sommes au pied du mont de la Quarantaine où nous distinguons un couvent grec agrafé au rocher.

Entre la montagne et nous défile une troupe d'Arabes, moitié à cheval, moitié à pied, avec un étendard vert, des lances et des fusils. Ils tirent de temps à autre et chantent aussi, allant vers Nebi Moussa. Les monceaux leur dérobent fort à propos la vue de notre camp. Celui-ci est délicieusement établi sur un terrain sec en contre-haut d'une jolie petite rivière qui coule sous des arbres, limpide, à nos pieds. Quelle joie d'y faire ses ablutions, de souper aux dernières lueurs du jour avec du vrai pain venu de Jérusalem! Si le vent ne renverse pas nos tentes, cette nuit, nous serons à ravir.

III

Arrivée à l'est du Jourdain, la caravane aborde une région peu fréquentée par les touristes européens; dans quelques jours, elle sera dans un pays qu'ils ignorent absolument. Pour cette partie du voyage, on ne saurait mieux faire que de reproduire intégralement les lettres de M. Honoré, en retranchant seulement, à certains endroits, les paragraphes qui n'intéressent que sa famille :

Mardi, 14 avril 1903.

Au camp de l'ouadi Hesban, à l'est du Jourdain.

La nuit a été bonne. Le vent n'a pas renversé nos tentes. Les chiens, nourris par nous hier soir, ont fait bonne garde. A sept heures, nous étions à cheval, tentes abattues.

Nous partons pour la mer Morte, ce qui nous conduit d'abord au Jéricho d'aujourd'hui.

Quelques misérables maisons, un ou deux couvents grecs ou russes et un hôtel. A l'entour, des figuiers, des palmiers, des bananiers, toutes les plantes des tropiques dans des essais de jardins qui produiraient tout ce qu'on voudrait, tous les fruits de la terre promise, sous ce climat de feu à 400 mètres au-dessous du niveau de la mer, s'il n'était pas tellement insalubre qu'on ne peut y résister.

Nous ne tardons guère à nous engager dans une sorte de plaine vallonnée comme les vagues de la mer, vagues de 10 mètres de

haut, couvertes de nitre ou de sel, non seulement sur le sol, mais sur toutes les plantes qui y croissent. On cueille une fleur, une brindille. Elle est toute argentée, miroitante au soleil, mais on ne peut la conserver. Elle tombe en poussière. Cette navigation à cheval nous amène au rivage de la mer, qui a dû se retirer sensiblement depuis les temps bibliques.

La plage de la mer Morte est toute plate. A droite, les monts du désert de Juda, rouges et désolés. Devant nous, au delà de la lame qui déferle, l'horizon marin absolument libre, coupé par l'unique felouque qui navigue sur ces flots sans un seul poisson. A gauche, les monts de Moab, qui descendent dans la mer d'une façon moins sauvage. Un grand amphithéâtre de montagne s'y dessine. C'est le lieu où s'élevait la maison de campagne d'Hérode et qui fut la scène de la danse de Salomé et de la décapitation de saint Jean-Baptiste.

Tout a été dit sur la composition de l'eau de la mer Morte, bitumeuse et sursalée. On s'en approche avec curiosité, on s'en éloigne sans regret. Elle est bonne à voir de loin.

Nous partons pour le gué du Jourdain, où les Latins placent le baptême de saint Jean. Les Grecs le placent un peu plus haut. Il n'importe. L'aspect du fleuve est le même ici et là, limoneux comme le Nil, encaissé dans de hautes berges, coupé d'îlots et couvert d'une épaisse végétation sur ses bords. Il tire tout son éclat du soleil qui darde ici de terribles rayons, mais surtout du prestige de l'histoire.

Nous reprenons notre pérégrination dans les vallonnements nitreux sans fin, qui nous laissent tout le temps de rêver à Sodome et à la femme de Loth changée en statue de sel.

A midi et demi, nous arrivons au pont du Jourdain. Ce pont est une double poutre en bois, en treillis à l'américaine, que j'ai été stupéfait de trouver ici; mais qui, certes, est bien préférable au gué antique. Deux ou trois soldats turcs en ont la garde, ce dont ils s'acquittent avec tout le talent possible pour rançonner les passants.

Aussi ils commencent par nous refuser le passage, puis exigent un fort backchisch; puis, sur notre menace de leur passer sur le corps, attendu que nous sommes armés et les plus forts, ils nous laissent traverser. L'entretien du pont est aussi à la turque. Il y a des trous partout. On n'a qu'à les éviter.

Nous gagnons l'autre rive bien vite et, malgré quelques bédouins rôdeurs, nous nous installons délicieusement à l'ombre, dans les lauriers-roses et les tamaris.

Hommes et chevaux, tout le monde mange; ceux-ci, des conserves étalées sur un tapis, qui sera notre table pour tout le voyage; ceux-là, une belle herbe qui est arrosée par l'eau du Jourdain. Quelle

halte enchanteresse et comme les dormeurs s'oublieraient volontiers à la sieste sous la feuillée! Mais, à deux heures un quart, on est en route et le soleil frappe dur sur les casques et sur les turbans.

Il s'agit d'atteindre le pied des monts de Moab. Le pays est riche et bientôt nous cherchons notre route à travers les blés presque mûrs et les orges, traversant des cours d'eau bordés d'arbustes connus et inconnus. Je note au passage l'arbuste d'un vert grisâtre qui donne la pomme de Sodome et, à cinq heures et demie, nous trouvons nos tentes dressées sur les bords très humides d'un gros ruisseau, la Magara Aqua ou ouadi Hesban. Nous voilà sur cette rive, qui est directement sous la main des bédouins des monts de Moab. Aussi nous devons nous garder la nuit.

Ablutions, souper, coucher à huit heures sous le poids d'une journée torride et l'on dort avec la plus parfaite confiance, les chevaux sous la main au piquet devant les tentes.

Mercredi 15 avril 1903.

Cette journée est consacrée à l'ascension des monts de Moab, parmi les rochers, dans un pays tout en fleurs. Ce n'est pas la forêt vierge, c'est la prairie vierge, car on s'étonne de ne pas voir une âme, pas un troupeau paissant dans ce tapis diapré de tant de couleurs. Peut-être, après tout, est-ce un pauvre manger pour les moutons et puis, dans un mois, le soleil aura desséché toute cette végétation.

Dans ce désert nous rencontrons une borne millitaire de route romaine, mais la route a disparu.

Plus haut, au détour d'une roche, nous arrivons dans une gorge ravissante dont le fond nous montre une cascade, une vraie cascade d'eau claire, avec des saillies horizontales de la roche calcaire sous lesquelles nous apercevons, de l'autre côté du ravin, des sortes d'habitations et plus bas une source abondante et limpide. En face, la vue s'échappe par la coupure de la vallée jusque sur les monts de Juda par delà le Jourdain.

Il est midi et ce site enchanteur d'Aïn Moussa nous donne une des plus jolies haltes du voyage. Même il y a quelques arbres autour de ces eaux fraîches, ce que nous ne verrons plus de plusieurs jours.

Nos chevaux rattrapés non sans peine dans les rochers, nous gravissons cette fois les crêtes et nous arrivons à un sommet couronné par les ruines d'un couvent ou d'un château qui contient une église à trois nefs avec abside en cul de four.

Dans l'amoncellement des débris, on retrouve quelques fûts de colonnes et un chapiteau dont la sculpture indique la complète décadence de l'art. Est-ce bien un édifice du sixième siècle? Je

photographie le chapiteau à titre de document. Et notre admiration se concentre sur la vue que l'on a depuis le mont Nebo, car c'est lui qui est sous nos pieds et c'est le souvenir de Moïse qui a fait jadis construire une église en ce lieu.

La mer Morte se développe devant nous, prolongée par la vallée du Jourdain. Au delà ce sont tous les monts de la terre promise, depuis la Galilée au nord, la Samarie, Juda et le pays au sud de Juda derrière la mer Morte. Même nous voyons le mont des Oliviers, marqué par le grand clocher des Russes comme un point imperceptible sur la ligne d'horizon. Moïse a donc pu voir où serait Jérusalem ! Et nous aussi nous jetons à la ville sainte un suprême adieu.

La chaîne des monts de Moab est comme un mur de terrasse soutenant le haut plateau au-dessus de l'effondrement de la vallée du Jourdain. Le bord de ce plateau est sillonné de vallonnements formant une bande de terres relativement fertiles avant le désert. La terre est cultivée par des fellahs, vivant sous la tente et tributaires des Arabes de la grande steppe. Et c'est au milieu des blés et des orges couvrant le sol à perte de vue que nous chevauchons vers Madaba.

Deux ou trois fois, nous rencontrons, faisant une tache noire au revers de quelque ondulation de terrain, les tentes arabes sous lesquelles grouillent quelques enfants et quelques femmes d'une laideur parfaite, vêtues uniformément d'une longue robe de toile bleue relevée par une ceinture et fendue sur le milieu de la poitrine.

Le campement est gardé par des chiens d'une race très pure uniformément jaunes, de moyenne taille, de formes élancées, avec le museau pointu, les oreilles bien droites sur la tête et la queue relevée et recourbée exactement sur l'axe de l'échine, absolument tels que nous les avons vus dessinés sur les monuments égyptiens.

Les tentes sont très basses; il est presque impossible de s'y tenir debout. Leur couleur noire est parfois mouchetée de blanc par les fromages que les femmes font égoutter sur le tissu de la tente, ce qui produit à distance un effet très singulier.

Les campements d'Arabes cultivateurs se fixent à proximité des champs, selon la nature du travail et la saison. On les établit toujours dans une dépression en contre-bas d'une crête. De cette façon, on s'abrite du vent et aussi des surprises, la crête masquant le campement en même temps qu'elle sert d'observatoire.

Les campements des pasteurs nomades se placent en suivant les mêmes règles et de plus, comme ils sont souvent exposés, dans leurs migrations, à camper en pays où la razzia est déclarée, ils font alors un premier campement du soir qui n'est qu'une feinte. Puis, pour éviter une surprise, ils décampent la nuit venue et vont

rétablir leurs tentes plus loin, derrière quelque autre crête qui les dissimule absolument par rapport à la première position prise.

Nous croisons deux Arabes montés sur de superbes juments, l'un armé d'un fusil porté comme toujours sur les genoux en travers de la selle, l'autre d'une énorme lance qu'il tient à bout de bras à la moitié de sa longueur.

Bientôt le sol s'abaisse très légèrement devant nous. Nous découvrons alors Madeba formant comme un tas de terre grise dans la plaine verte, et, tout à l'horizon, une longue ligne d'un rouge violet. C'est le grand désert de Syrie.

Madeba est mentionné sur la stèle de Mésa en 896 avant J.-C. — C'était une ville ornée de monuments au commencement de notre ère; c'est aujourd'hui un village chrétien assez important. Nous y sommes reçus en amis.

La population y est mi-partie catholique, mi-partie chrétienne grecque. Cela tient à une circonstance qui nous a été racontée par l'ancien curé du pays. Le curé grec avait deux vicaires quand l'idée prit aux habitants d'en avoir un troisième qui fût de chez eux. Ils vont trouver le patriarche grec à Jérusalem. Celui-ci, qui ne voyait pas grande utilité à la chose, leur dit : « Eh bien, amenez-moi quelqu'un de chez vous et je le ferai instruire. » Chose dite, chose faite. Nos gens trouvent parmi eux un brave père de famille pieux et l'amènent. C'est bien, leur dit-on. Revenez dans six mois et il sera vicaire. Au bout des six mois, on va le chercher; mais au patriarchat on répond qu'il n'est pas assez instruit, qu'il faut encore deux mois, et nos gens de revenir au temps indiqué. Même réponse. Ils reviennent une troisième fois et toujours même réponse. On ne les reçoit que dans la cour du patriarcat; ils étaient en nombre; ils se fâchent et disent qu'ils ne partiront pas sans avoir vu leur homme. On parlemente; on en réfère au patriarche qui cède sous la menace.

Le madabite descend au milieu d'eux et leur dit :

— On ne fait rien de bon ici. Je veux revoir ma femme et mes enfants. Croyez-moi. Allons chez les Latins et demandons-leur un curé.

Les compagnons, irrités du mauvais accueil du patriarche, partent et se laissent conduire chez le patriarche latin.

On fait entrer la petite troupe au divan, le patriarche vient les recevoir lui-même. Bon accueil, pas d'objection. Les madabites sont ravis et bientôt ils reçoivent un curé latin, l'installent, et voici le village partagé entre les deux Eglises.

Que voulez-vous? Pour ces gens simples, les nuances qui font le schisme leur échappent. Ils sont tout de même profondément religieux à leur façon, et je n'oublierai de ma vie un madabite que j'avais vu

à Jérusalem, venu pour faire soigner ses yeux, et que j'ai retrouvé chez lui, priant avec une figure inspirée qui semblait d'un apôtre.

Voici, d'ailleurs, un exemple que je tiens de la bouche même du curé à qui l'aventure est arrivée.

Un jour, il prêche sur le pardon des injures, suivant le texte de l'Evangile; mais l'un des principaux du village l'interrompt en pleine église pour dire aux assistants : « Un tel langage ne peut se souffrir. Nos femmes elles-mêmes nous mépriseraient ! »

En effet, au désert, il n'y a d'autre loi que la loi du sang, et toute razzia, tout meurtre réclame le meurtre ou la razzia. Or, précisément, un madabite avait été laissé pour mort sur la route de Jérusalem à Jéricho par des bédouins qui l'avaient confondu avec des gens contre lesquels ils étaient en razzia. L'homme avait été recueilli par des voyageurs et ramené à Madeba; il guérit de ses blessures, mais il resta imbécile.

Deux ans s'étaient passés et les madabites chrétiens n'avaient pas tiré vengeance.

Les bédouins de la tribu qui avaient fait le coup pensent qu'on a oublié : aussi, un jour de marché, quelques-uns se risquent à Madaba, et, parmi eux, l'auteur du meurtre. On le reconnaît, car tout se sait au désert. Le frère de la victime va aussitôt chez le curé :

— L'assassin de mon frère est ici. Je te préviens que je vais le tuer !

Le curé comprend qu'aucune parole ne l'empêchera. Il se lève, prend l'Evangile, l'ouvre, le présente à lire à l'Arabe, et les deux hommes restent silencieux.

L'Arabe sort, va chez lui prendre sa jument, l'amène sur la place où est le meurtrier de son frère :

— Prends ma jument et va-t'en ! lui dit-il.

L'autre se voit reconnu et comprend que la jument est le seul talisman qui lui permette de sortir vivant du pays. Il saute dessus et disparaît.

Le curé de Madeba, capable d'obtenir un pareil effort dans l'âme de son paroissien, n'est d'ailleurs pas un homme ordinaire. Il a 2 mètres de haut, un visage ouvert, une barbe de Moïse, une force peu commune et l'âme sereine de l'homme vraiment fort. Il aime ses Arabes avec passion.

Quand il a pris possession de sa paroisse, les gens de Madeba étaient en guerre avec une puissante tribu nomade. Le péril était grand. Le curé trouva moyen d'acheter deux cents fusils à tir rapide provenant de la défaite de Tell el-Kébir et qui avaient passé la frontière égyptienne. Il les tira de Gaza avec leurs munitions.

Les madebites une fois armés, il les exerça au tir et on attendit

les bédouins qui vinrent donner l'assaut au village pendant toute une journée, mais furent si chaudement reçus que la paix s'ensuivit.

— Vous avez fait le coup de feu? lui dis-je.

— Non pas. J'ai posté tout mon monde. J'ai barricadé le village et dirigé la défense, mon bâton à la main, mais rien de plus.

Ce qu'il n'ajoutait pas, c'est qu'il avait conquis parmi les Arabes l'auréole d'un grand chef et qu'on ne l'appelle que Abou-Daoud, le père ou le roi David. Voilà ce qu'est devenu le pauvre missionnaire luxembourgeois arrivé à Madeba avec le nom presque ridicule de P. Zéphirin. Voilà comment il a appris à ses chrétiens à se faire respecter et même parfois à pardonner.

Nous visitons à Madeba des ruines d'autant plus dévastées que la ville est restée habitée de tout temps. Ce qui domine, ce sont des débris d'églises, de basiliques ou d'autres édifices de médiocre grandeur avec une décoration qui révèle l'art grec de l'époque des Antonins, chapiteaux corinthiens, etc.

Mais ce qui fixe l'intérêt, ce sont les mosaïques.

D'abord, dans l'église grecque, construction toute moderne, on conserve en place dans le sol une mosaïque qui donne la géographie, non seulement de la Palestine, mais des pays avoisinants et qui a fait l'objet de travaux et de commentaires très importants.

Un peu plus loin, chez un marchand, on trouve en place la mosaïque du sol d'une chapelle chrétienne avec une longue inscription grecque et à un mètre en dessous de cette mosaïque détruite par moitié, on voit une superbe mosaïque païenne avec des rinceaux du plus riche dessin et d'un superbe coloris enroulés autour de médaillons qui représentent chacun un arbre et un animal du pays. Les médaillons des angles ont des têtes humaines antiques.

Ces mosaïques sont au nord de l'église latine. — Au sud-ouest, nous en avons encore vu une moins belle, quoique importante. Enfin, il en existe une autre, dite du Satyre, que nous n'avons pu voir, car ces visites chez les habitants ne sont pas toujours faciles à cause des femmes.

Du camp de l'ouadi Hesban au camp de Madeba la différence d'altitude est de 1200 mètres, et la nuit venue sur ce plateau découvert, la transition a été dure; aussi avons-nous eu besoin de toutes nos couvertures sous la tente. C'est dans ces cas-là qu'on vérifie si tout a été bien prévu. Le tapage des chiens a seul troublé notre sommeil, ce qui arrive quand on campe aux portes d'une ville et ce qui fait préférer la grande solitude.

Il n'y avait, en ce moment, à Madeba que très peu d'habitants à cause des travaux des champs; car les Madebites couchent sous la tente comme des nomades, pendant huit mois de l'année, pour

pouvoir cultiver les terres sur ces immenses étendues que nous parcourons.

16 avril.

Après la matinée passée à Madeba où l'eau est détestable, nous gagnons, pour la halte de midi, les ruines romaines d'Hesban, toujours à travers les moissons à perte de vue avec la ligne rouge du désert formant l'horizon à l'est. Les rares indigènes que nous rencontrons avec leurs chameaux ou leurs bœufs sont tous armés. Leurs fusils sont de vieux fusils arabes ornés en cuivre, mais transformés en fusils à piston. Les petits pâtres ont au moins une bonne matraque.

Hesban est sur un col qui domine la plaine. Au delà, nous traversons un pays plus vallonné entre Bela ât et Ben Ayat. Tous ces noms sont relevés sur la carte; car nous ne trouvons aucun habitant. Nous campons le soir près d'une source, au pied d'une hauteur devant un grand bassin qui reçoit l'eau de notre source. Quelques Arabes viennent rôder autour de nos tentes. Cependant nos jeunes gens, partis en reconnaissance, découvrent sur la hauteur un chrétien qui a un bon réduit en pierre, du lait et du fromage dont nous profitons.

De mon côté, j'examine quantité de tombeaux taillés dans le calcaire de ce monticule qui se nomme Abou Djaber.

La nuit tombe et, peu à peu, de tous les points de l'horizon, nous voyons converger, aux dernières lueurs du jour, des troupes de cigognes, qui se rassemblent au nombre de près d'un millier au bord de notre étang. Quelques ânes et quelques vaches viennent boire. La ligne de la grande steppe à l'horizon passe du rouge au violet; on a soupé; nos chevaux frappent du pied au piquet. Auprès d'un petit feu qui fume devant la tente des moucres, notre sentinelle veille; chacun se blottit dans sa tente. Et puis, sous l'immense voûte étoilée, règne un silence si profond, volontiers je dirais si pur, qu'une impression délicieuse s'empare de vous; on prie, on rêve, on s'endort dans un air qu'aucune vibration n'ébranle.

17 avril.

Ce matin, trois heures de cheval nous ont suffi pour arriver à Ammon. Toujours ces cultures sans habitants à perte de vue. Nous trouvons sur notre route un édifice carré d'au moins 10 mètres de côté et de 2^{m},50 de haut mouluré finement comme un socle énorme. Une voûte basse permet d'y pénétrer sous terre, mais l'entrée est comblée. Est-ce un tombeau, est-ce un réservoir? Nous observons en même temps à notre gauche, trop loin pour y aller, une colonnade d'ordre ionique, ruines de même aspect que celles d'Ammon.

Ainsi tout ce pays désert a été couvert de monuments au commencement de l'ère chrétienne.

Plus loin nous rencontrons des Tcherkesses avec leurs chariots à roues pleines en bois. Ces chariots font notre admiration dans un pays où pas un véhicule ne circule jamais et où le chameau est le seul moyen de porter les lourdes charges.

C'est le sultan qui a attiré ces farouches Caucasiens en leur donnant des terres pour faire à Ammon et le long du chemin de fer de Damas des colonies militaires.

Il s'agit en effet pour lui de protéger la voie ferrée qu'il fait construire de Damas à la Mecque, le long de la grande steppe, contre les Arabes du désert qui tentent de la détruire. Et les Tcherkesses lui donnent un contingent d'une valeur précieuse, pour batailler contre les tribus.

Blonds, grands, superbes cavaliers, admirablement montés, musulmans fanatiques, ils portent le costume cosaque, et voyagent avec femmes et enfants, traînant leurs chariots du Caucase à travers le pays sans route.

Un peu plus loin, nous tombons sur les camps des misérables Italiens qui travaillent à ce chemin de fer, mais nous les évitons avec soin, car ce sont des foyers de pestilence. Sous leurs tentes en toile et dans leurs mauvaises baraques, ces malheureux manquent de tout et surtout d'eau potable et la dyssenterie, le choléra, les ravagent.

Enfin, au bord même du désert, nous voyons des remblais, des ponceaux, une voie ferrée presque établie. Dès maintenant le chemin de fer fonctionne de Damas à Mzèrib sur la moitié de la distance qui sépare Ammon de Damas.

La civilisation est à la veille de reconquérir ce pays qu'on n'aurait pu visiter il y a vingt ans et que, déjà, nous parcourons à peine armés. Où nous campons, il y aura des stations; où nous comptons par journées de cheval, on va compter par heures de chemin de fer.

Il faut s'en féliciter devant ces ruines romaines que le pied de nos chevaux heurte partout et qui témoignent de la civilisation et de la richesse de ce pays jusqu'au sixième siècle.

L'islam se laisse enfin infuser un peu de civilisation occidentale. C'est sa mort, mais c'est le salut pour ce malheureux pays ruiné, depuis tant de siècles, par les hordes grandes ou petites, par l'insécurité et par le pillage dont le Turc garde l'instinct, même quand il administre en temps de paix!

17 avril (soir).

Ammon « la ville des eaux », comme l'appelle le roi David qui l'enleva aux Moabites, est sur une jolie petite rivière. Et nous y

voyons des arbres! saules, peupliers, figuiers, les premiers arbres où reposer nos yeux depuis Aïn Moussa. Nous descendons dans une gorge assez étroite au fond de laquelle nous voici devant une scène de baigneurs. Nous passons et repassons à gué la rivière qui coupe deux fois notre chemin dans la ville, pour nous installer sous quelques arbres en face de l'énorme ruine d'un théâtre romain taillé dans la montagne.

Un édifice, baptisé Odéon, forme un côté de la place devant le théâtre. L'autre côté est bordé d'une colonnade corinthienne.

Plus en amont sur la rivière, il y a une grande construction dont les absides s'avancent comme des tours au-dessus de l'eau, des thermes probablement, en somme une architecture romaine de blocages, avec revêtements d'entre-colonnements, de niches et de pierres sculptées, sur les faces intérieures de l'édifice. Mais tout cela est dévasté par les masures arabes qui sont agrafées comme le lierre à toutes ces ruines. Un peu plus loin, une basilique, mais l'entrée en est impossible, car on en a fait une mosquée, et les Arabes rivalisent ici de fanatisme avec les Tcherkesses.

Dans l'unique rue étroite où ces gens se croisent avec les Italiens, il faut circuler avec une certaine prudence en tenant en respect du regard les gens que l'on rencontre. Les débris abondent aussi par le chemin et nous y trouvons, comme une simple borne, un torse drapé, deux fois grand comme nature. C'est un superbe fragment de statue en marbre blanc.

Nous revenons sous les arbres pour dîner à midi au milieu des mouches qui volent de tous les immondices sur les aliments, sans qu'on puisse s'en défendre. En dépit de ces eaux limpides et de ces frais ombrages, une odeur infecte s'exhale de tout ce qui entoure ces demeures sous un soleil ardent et nous inspire un tel dégoût, une telle inquiétude qu'on n'a d'autre idée que de fuir, malgré la beauté du site. La visite des ruines de la ville basse s'achève à cheval par un temple situé à mi-côte et nous escaladons les 150 mètres qui nous mènent à la ville haute ou citadelle.

Sur ce sommet, la confusion des débris est complète. C'est à grand peine qu'on y circule à pied dans les enceintes éboulées. En arrivant par le nord on voit d'abord une jolie décoration avec de petits frontons et des niches ornant extérieurement un édifice bas dont l'intérieur est détruit; puis un superbe monument d'architecture arabe qui rappelle, comme plan général, la mosquée du sultan Hassan au Caire. Quatre angles massifs ornés de sculptures contrebutent quatre énormes voûtes ogivales et donnent à l'intérieur une forme de croix. On peut supposer qu'une coupole en bois couvrit jadis le centre. Des tombes musulmanes l'avoisinent. Puis nous

nous retrouvons dans les ruines romaines et nous admirons les proportions gigantesques des colonnes d'un temple qui semble renversé par un tremblement de terre; les bases seules sont en place. Je mesure une colonne couchée sur le sol en tronçons tombés tous à la suite dans un ordre parfait, évidemment d'un seul coup. Elle a 1m,50 de diamètre à la partie inférieure et 12m,50 de haut, y compris la base et le chapiteau corinthien fort beau qui la termine. Des débris analogues l'entourent, ainsi que des fragments d'un riche entablement de même style.

Ces proportions sont comparables à celles des monuments de Palmyre. Plus loin, nous trouvons une énorme citerne d'où s'exhale une odeur étrange. Un Arabe nous confie que c'est là qu'on jette les corps des cholériques, ce qui détermine le P. Jaussen à sonner la retraite. Quelques vautours charognards planent mollement autour de nous sous l'ardent soleil et nous regagnons nos chevaux, heureux de retourner aux grands espaces couverts de blés verts à perte de vue et toujours sans habitants.

Le chemin que nous suivons nous conduit dans une forêt de térébinthes ravagée par les troupeaux et par le feu des pâtres, puis dans un frais vallon. Nous y trouvons nos tentes sous un massif de térébinthes superbes, au bord d'une jolie source qui s'échappe entre des pierres renversées, portant encore visibles en haut relief les aigles romaines.

Quelle joie de se retrouver dans la solitude! — N'est-ce qu'une illusion? Le P. Jaussen demande deux hommes de bonne volonté pour relever une sculpture qu'on a aperçue à 500 mètres dans la broussaille. L'abbé H. et moi nous y allons; mais on nous recommande de ne pas nous quitter et nous acquérons la certitude de n'être pas seuls malgré les apparences.

Notre dessin terminé, nous revenons pourtant sans accident. L'un de nos moucres avait emmené avec lui son fils, un gamin arabe monté sur un brave âne aussi gamin que lui et qui marche tantôt avec les bagages et tantôt avec nous, suivant la longueur des étapes, l'âne galopant à plaisir, le gamin chantant, jouant tout le long du jour. On l'appelle Boulbouli, rossignol en arabe. Au soleil couchant, on s'aperçoit qu'on nous a volé son âne. A lui seul, le gamin s'échappe dans la broussaille, le rattrape et le ramène au camp. Enfin, la nuit, à une heure du matin, nous sommes réveillés par deux coups de feu. C'est notre sentinelle qui a tiré sur des maraudeurs rôdant pour voler nos chevaux. Le P. Jaussen bondit dehors et crie : « Que personne ne sorte des tentes et surtout qu'on ne tire pas! » Mais comme le plus ancien de ma tente, j'ai sauté dehors avec mon revolver, pris contact

avec le Père et nos moucres qui sont tous sur pied. Après cette alerte on se dit : ce ne sera rien; et vite, je retourne dormir avec cette tranquillité qu'on acquiert bien aisément par habitude.

18 avril.

Ce 18 avril au matin, on a levé le camp à six heures et demie et nous voici descendant dans de pittoresques vallons jusqu'à la belle vallée d'El Bkeiâ. Dans les herbes, entre les roches, j'aperçois une cigogne à portée et, de dessus mon cheval, je l'abats d'une balle de revolver pour montrer à nos hommes que si nous ne tirons pas, notre poudre peut tout de même porter juste.

Malheureusement, la cigogne est un animal impur pour nos musulmans. Impossible de la rapporter. Ils m'inventent toutes sortes d'histoires, comme tous les gens superstitieux et je suis obligé de renoncer à l'envie que j'avais d'en faire un rôti pour le soir.

La vallée nous a ramenés dans de belles cultures de blé et nous avons vu quelques tentes sur une montagne voisine. Mais nous ne tardons pas à nous engager dans une suite de gorges étroites et sauvages, vraies embuscades de brigands. Heureusement pour nous, le pays est si rarement parcouru que les brigands n'y trouveraient pas de quoi vivre. Nous arrivons ensuite à une longue rampe rocheuse avec une pauvre source autour de laquelle paissent les chameaux d'une caravane. Enfin, après cinq heures de cheval, nous franchissons à gué l'oued Zerba, le plus gros affluent du Jourdain et nous voici délicieusement sur le sable et à l'ombre sous les lauriers-roses qui croissent touffus sur ses rives.

Quand on a souffert sous le soleil, les cavaliers comprennent bien cette gracieuse image du cerf altéré qui soupire après l'eau des fontaines. Nos chevaux eux-mêmes avaient dû soupirer comme les cerfs, à la façon dont ils aspiraient l'eau du gué.

Aussi quelle halte ravissante, quel dîner de midi et quelle détente pour les amateurs de sieste!

Nous sommes à 450 mètres plus haut que le Jourdain et cependant le soleil est dur pour remonter l'autre flanc de la vallée. C'est alors qu'à cinq heures et demie du soir, après une longue tirée, nous débouchons dans une vallée bien ouverte et devant nous se dresse soudain un superbe arc de triomphe romain.

C'est Djerach qui s'annonce fièrement et va continuer par une féerie de temples, de colonnades et de ruines de toutes sortes.

Le soleil, qui baisse sur l'horizon, éclaire à peine la façade de l'arc de triomphe dont les ombres accentuées font ressortir la masse. Il y a, d'ailleurs, ce qui ne manque jamais aux édifices antiques, le charme du site et la valeur due à sa situation domi-

nante par rapport à la voie romaine qui nous y conduit. L'enthousiasme, le saisissement, nous font presser nos chevaux. Mais l'accumulation des débris nous oblige à mettre pied à terre devant les colonnes de la façade, bizarrement décorées de feuillages à leur base. Nous passons sous l'arcade centrale et tout aussitôt, à gauche de notre route, se découvre un long bassin dont les murs, presque intacts, aboutissent à un hémicycle. C'était là, paraît-il, une naumachie; et, en effet, la rivière qui coule à notre droite, au fond de la vallée, avait eu, sous les Romains, une dérivation alimentant à ce niveau les châteaux d'eau que nous retrouverons dans la ville; toutefois, au premier moment, tout cela semble invraisemblable.

Nous remontons à cheval, car plus de 500 mètres nous séparent du commencement des colonnades et des monuments dorés par le soleil couchant, dont nous avons hâte de nous rapprocher.

Sur un monticule, toujours à notre gauche, une grande masse sombre se dresse. C'est la cella d'un superbe temple, entouré naguère de colonnes d'ordre corinthien de 12 à 13 mètres de haut, dont pas une n'est restée debout. Devant nous, une place circulaire d'environ 100 mètres de diamètre; le pourtour ou péribole est formé par une colonnade d'ordre ionique avec plus de cinquante colonnes encore debout. Elle sert de point de départ à la voie triomphale où nous allons nous engager.

Avant d'aller plus loin, nous jetons un coup d'œil à gauche, derrière le temple, sur un grand théâtre presque intact, adossé au monticule, et où nous reviendrons à loisir.

Nous voici engagés dans la voie triomphale, toute bordée de colonnes corinthiennes de hauteurs différentes, variant de 5 à 7 mètres, suivant les édifices dont elles décoraient les façades alignées.

Sur la droite se détache une autre voie romaine perpendiculaire. Elle descend à un pont de cinq arches, dont la plus grande franchit la rivière.

Sur la gauche, on passe devant un monument élevé de deux étages purement décoratifs, avec des niches toutes vides encadrées de frontons surmontant des entablements chargés de fines sculptures, qui devraient reposer sur de délicates colonnes de marbres précieux; mais les entablements restent accrochés au mur de fond et les colonnes ont été enlevées comme les statues. Tout ce riche monument a pour base un immense socle en beau calcaire blanc et poli et constitue un château d'eau dont le bassin bordait la voie triomphale.

Nous continuons péniblement, au milieu des jonchées de fûts de

colonnes, et nous voyons se dresser un autre monument analogue au précédent, avec une grande porte au centre. Par-dessus, des colonnes lointaines en pleine lumière dardent dans le ciel. Puis, des confusions d'édifices de toute sorte vers la rivière, et au loin, dans la campagne, fuient encore des rangées de colonnes ioniques.

Tant de choses deviennent confuses devant les yeux.

La lumière baisse. Hâtons-nous de passer sur l'autre rive qu'éclairent les derniers rayons du soleil couchant.

Nous traversons le village tcherkesse, établi depuis peu, au grand dommage des ruines. Une belle eau limpide forme un abreuvoir sous un socle monumental, reste d'un château d'eau ruiné. Nous y poussons nos braves bêtes avec d'autant plus de joie que le drapeau tricolore flotte tout auprès, sur nos tentes, dans un temple en ruines, à côté d'une colonne corinthienne encore debout, et nous révèle à la fois notre souper et notre gîte.

19 avril, dimanche.

La messe au camp.

C'est sous la tente des religieux. On met leurs lits dehors. Deux planches sur des tréteaux font l'autel et tout ce qui est chrétien, dans notre troupe, compose l'assistance. Nos musulmans se tiennent à l'écart, avec leur respect profond de tout homme qui prie.

On restera aujourd'hui à Djerach. Aussi, après l'office, nous allons visiter, au nord, l'extrémité de la ville, que nous avons aperçue seulement de loin hier soir.

Remontant la rivière au-dessus du camp, nous la passons à gué, près d'un moulin arabe, et nous escaladons le coteau pour atteindre la voie bordée de colonnes ioniques. Celle-ci suit, dans la vallée, un alignement différent de l'alignement de la voie triomphale, à raison de la courbure même de la vallée. Le raccordement entre les deux directions est obtenu au moyen d'une place entourée de portiques d'ordre corinthien qui concourent à décorer l'entrée d'un théâtre moins grand que celui de l'extrémité méridionale de la ville.

Ce théâtre a ses gradins interrompus à une certaine hauteur par des niches ornées et des arcades servant à venir occuper les places depuis le vomitorium. Il suppose par sa disposition deux classes de spectateurs tenus bien à distance les uns des autres.

Tous les gradins une fois escaladés, on atteint le haut de la colline à laquelle s'adosse le théâtre et nous sommes attirés par les colonnes d'ordre colossal que nous voyons, depuis la veille, darder dans le ciel au-dessus de toute la ville.

Pour y parvenir, il faut traverser une esplanade qui nous rappelle en petit les terrasses du temple de Jérusalem. Je l'ai

mesurée; elle a 80 mètres de façade au-dessus de la voie triomphale et 150 mètres de profondeur. Ce superbe atrium était entouré d'un portique d'ordre corinthien. Quelques colonnes sont encore debout, les autres sont indiquées par des bases ou des parties de fûts.

Le temple lui-même, placé sur un soubassement de plus de 2 mètres de hauteur, qu'on franchit par des degrés, et ayant sa façade au milieu de l'esplanade, est précédé d'un portique de six colonnes de face. Ces colonnes sont de l'ordre colossal que nous avons déjà contemplé au temple renversé au-dessus de la ville d'Ammon et au temple que nous avons vu hier à l'extrémité méridionale de Djerach. Elles ont également de 12 à 13 mètres de haut. La cella derrière le portique est en grande partie ruinée, ce qui donne aux colonnes leur silhouette hardie, découpée sur le ciel, tandis que la chute des colonnes du temple du sud fait, au contraire, ressortir la masse épaisse de sa cella perchée d'ailleurs un peu comme un donjon sur son étroit monticule. Ainsi jusqu'aux diversités dans la dévastation, tout différencie ces deux monuments et ajoute au charme des ruines.

De la terrasse où nous sommes, nous avons une vue d'ensemble sur toute la ville et nous pouvons apprécier le groupement merveilleux de ses édifices.

La voie triomphale est à nos pieds s'allongeant de gauche à droite, du nord au sud. La rivière court parallèlement du nord au sud au fond de la vallée. Perpendiculairement à ces deux lignes et juste devant nous, se dresse une basilique que nous allons revoir tout à l'heure, ayant son portique sur la voie triomphale et son abside sur la rivière.

Au fond du tableau se développe le village tcherkesse, étagé sur le coteau qui nous fait face, entre le château d'eau avec le temple où sont nos tentes à gauche et une énorme construction de voûtes en blocage à droite.

Sur la rive où nous sommes, à gauche de la basilique et en face du petit théâtre, sont les thermes. A droite, une série d'édifices dont il ne reste que les colonnes bordant la voie triomphale, le magnifique château d'eau que nous avons vu hier, puis, au loin, la grande place avec le grand théâtre, le temple voisin et, tout à l'horizon, l'arc de triomphe qui fut notre première surprise en arrivant.

Et toute cette ville était enveloppée de murailles passant loin derrière la terrasse où nous sommes, par la crête des hauteurs de la rive droite, descendant à la rivière aux deux bouts de notre panorama, revenant enfin couronner la crête de la rive gauche en face de nous.

. . . .

Comment ne pas admirer cette conception générale de toute une cité, et encore plus, la puissance souveraine qui réalise un tel ensemble d'un seul jet! Il faut rester encore sur la terrasse du temple pour contempler ce long alignement des colonnes, des façades, des monuments, qui se déroule à notre droite jusqu'à la grande place du péribole avec son grand théâtre et son temple.

Nous sommes passés si rapidement hier dans ces deux derniers monuments, que force est d'y revenir pour les admirer plus à loisir, et comme la voie triomphale est singulièrement longue et attachante, c'est encore à la fin du jour que nous venons nous asseoir sur les gradins du grand théâtre où plusieurs mille spectateurs pouvaient se placer comme nous.

La scène subsiste ornée de colonnes de marbre rose sous un joli entablement qui couronne des entrecolonnements alternés de portes et de niches. Et, devant cet agencement des portes, on se représente aisément les entrées et les sorties des acteurs, comme aussi les scènes en pleine lumière et en bonne acoustique devant les murs pleins, ornés de niches.

Les spectateurs avaient naturellement le soleil à dos, la salle faisant face au nord, tandis que le soleil éclairait en plein le jeu des acteurs. Enfin, tous ceux qui occupaient les gradins supérieurs voyaient la ville elle-même comme un décor au-dessus de l'architecture de la scène.

La nuit vient une seconde fois nous arracher à toutes ces merveilles et nous empêcher de voir une foule de choses de second ordre ou plus enfouies dans l'herbe et les décombres.

Les inscriptions à relever abondent, rattachant la splendeur de Gérasa à Vespasien et au temps des Antonins. Il faudrait s'installer ici, faire des fouilles et surtout avoir la puissance d'arrêter la destruction de cette ville antique qui ne s'est conservée depuis l'invasion des Arabes, que grâce à ce que, totalement dépeuplée, elle est restée enfouie dans le désert.

Voilà les Tcherkesses arrivés : la dévastation reprend et nous avons vu ces gens construisant, au bout de leur village, une petite mosquée dont tous les matériaux étaient arrachés aux ruines. Même ce misérable édifice va reposer sur d'élégantes petites colonnes en marbre précieux; les unes cannelées, les autres à fûts lisses trouvées dans le sol, ce qui prouve combien des fouilles intelligentes pourraient être fructueuses.

Mais quand les hommes arrivent, c'est la destruction qui va la première non seulement où règnent les Turcs, mais aussi où dominent les Anglais, comme nous en avons été témoins à Philoé.

Djerach a pourtant une valeur qui mériterait de trouver grâce et par son importance, puisque ses ruines se développent sur plus de 2 kilomètres de longueur, et par la belle expression de l'art gréco-romain au temps des Antonins.

On y voit, clairement manifestée, l'architecture adoptée dans toutes ces villes frontières de la Syrie et dont, ailleurs, on n'a plus qu'une manifestation incomplète : le temple qui domine le théâtre, les thermes, la basilique, ces organes de la vie romaine et puis ce système de décoration qui attribue exclusivement au temple l'ordre colossal, et à tous les autres édifices, les colonnades aux proportions plus humaines variant de 5 à 7 mètres de hauteur, et qui emploie exclusivement l'ordre corinthien dans la cité et l'ordre ionique dans les abords, le *sub urbe;* — la construction de tout le gros œuvre avec la roche du pays (ici un beau calcaire blanc largement veiné de jaune) et l'emploi des matériaux précieux limité aux pièces de décoration, telles que statues ou colonnes monolithes de petite dimension.

Il serait à souhaiter que la France envoyât à Djerach quelque architecte, élève de Rome, ayant assez de temps et d'énergie pour restituer, au moins par le dessin, cette ville avec ses monuments, et conserver aux érudits et aux amis du beau l'image, sinon la réalité, d'un pareil spectacle.

IV

Lundi, 20 avril 1903.

Nous quittons, par le nord, la vallée de Djerach, à 7 heures du matin et nous poursuivons une marche monotone dans les vallonnements couverts de blés et d'orge, sans aucun habitant. Nous avons toujours le désert à l'est. Enfin, à midi, dans un pli de terrain, voici un misérable village avec une douzaine de maigres figuiers qui ne peuvent nous abriter du soleil. C'est pourtant là qu'il faut faire la halte avec de l'eau apportée de Djerach. De là, nous commençons à voir les cimes de l'Hermont couvertes de neige, bien loin dans la direction de Damas.

Nous avons rencontré une caravane de chameaux et une colonne d'une vingtaine de cavaliers qui, heureusement, défilent à un millier de mètres de nous et n'ont pas l'air de nous chercher.

Nous apprenons, le soir, que ce serait une troupe plus ou moins régulière qui se promène par là pour écarter les Arabes de la steppe; et c'est tout ce que nous avons vu dans la journée.

Promptement remontés à cheval, nous arrivons avec satisfaction,

dès trois heures et demie, à El Hoesn, village chrétien, où l'on décide de rester pour la nuit.

A peine sommes-nous installés devant nos tentes que les bonnes gens, attirés par la vue des Pères, viennent demander des consultations de médecine. Le P. Jaussen traduit en arabe tout ce que sa science, combinée avec celle de M. M., lui inspire. Les cas embarrassants se succèdent et nous voilà constitués en académie de médecine dont la candeur est presque égale à celle des pauvres femmes qui forment le gros des clients.

L'envie de faire un peu de bien nous rend fort graves pourtant.

Sur ce, une tempête de vent éclate au moment du souper, si bien que la prudence nous oblige à jeter bas nos tentes et à nous réfugier avec nos sacoches et nos couchettes dans une manière de galerie voûtée dépendant de l'église latine et où nous passons la nuit avec bonheur!

Mardi 21 avril.

Nous reprenons notre route à travers un pays semblable à celui parcouru la veille, mais sous l'empire d'une préoccupation particulière. En effet, nous sommes dans la zone interdite par les quarantaines contre le choléra et, pour en sortir, il faut nous tirer d'affaire avec les autorités turques. Nous allons tout droit sur l'obstacle, le caïmacan qui réside à Irbid. — Et, à neuf heures, nous voici au séraï d'Irbid, sorte de maison forte sur un monticule.

Nous mettons pied à terre devant le poste turc et nous attendons le bon plaisir du caïmacan. Celui-ci, qui est un nouveau venu dans le pays, se trouve être un fonctionnaire très aimable. Après l'attente nécessaire pour qu'il s'habille à l'européenne, il nous reçoit dans son divan, nous fait passer de la limonade, se caresse galamment la plante des pieds avec les mains, nous fait donner des cigarettes et prolonge largement cette période de silence qui doit précéder toute conversation ordonnée.

Enfin, quelques mots sont échangés et il envoie chercher le médecin. Autre chance heureuse après une nouvelle attente, le médecin qui arrive en redingote noire est un Arménien. Il a fait à Constantinople des études françaises et fait actuellement son service militaire comme médecin sanitaire. Aussi tout s'arrange au mieux; en prenant le café, le docteur, qui est ravi de se montrer civilisé avec les Européens, nous fabrique une patente parfaite de santé. Le caïmacan nous vise nos teskiérés avec attestation que nous n'avons pas été dans les régions infectées et, prudemment, il nous engage à prendre tout de même une escorte. Nous nous confondons en remerciements et nous acceptons un gendarme.

Saluts à l'arabe et à l'européenne et vite en selle quand nous voyons arriver, sur un beau cheval noir, un nègre loqueteux avec son turban en poil de chameau, son yatagan, sa carabine à tabatière en travers sur les genoux et une sorte de dolman où nous retrouvons quelques brandebourgs orange qui distinguent le gendarme en Syrie. Et, comme son keffié lui masque la moitié du visage à la façon des gens du pays, il a l'air d'un vrai bandit.

Nous voilà en pleine confiance et nous recommençons une longue tirée à travers les vallons solitaires. Une petite source se rencontre où nous trouvons pourtant deux pâtres qui, voyant notre nègre et moi d'abord seuls, glissent rapidement des balles dans le canon de leurs longs fusils, mais incontinent ils voient toute notre troupe surgir entre les rochers. Nous sommes les plus forts. Donc, ils sont nos amis et notre nègre leur donne à garder son cheval et son fusil pendant qu'il boit avidement à la source.

Nous marchons vers l'ouest depuis Irbid et nous retrouvons les térébinthes et la montagne avec quelque culture parmi la forêt et les roches, puis, à un détour, nous découvrons les monts de la Galilée par delà le Jourdain et, gravissant une dernière crête qui domine tout le pays, nous voici à Umkeiss, village niché tout au sommet d'un amas de ruines romaines. Derrière apparaît, à nos pieds, le lac de Tibériade, dont les eaux étincellent aux feux du couchant, dans une ceinture ravissante de petites montagnes aux tons d'un vert assombri par le déclin du jour.

Le camp est dressé devant cet horizon que dominent, à l'ouest, la masse arrondie du Thabor et, au nord, les cimes blanches et lointaines de l'Hermont. L'arrivée à Umkeiss s'était faite au travers de tombeaux romains, tous taillés et sculptés dans une lave noire absolument semblable à la lave d'Auvergne.

Déjà, dans les murs d'Irbid, nous avions trouvé quelques fragments de cette même lave noire. Nous sommes, en effet, séparés du massif de l'Hermont par un plateau hérissé de cratères volcaniques qui ont déversé, aux âges géologiques, des couches de lave autour du lac de Tibériade et zébré de noir la bancheur des montagnes calcaires.

Umkeiss est l'antique Gadara. Elle était trop en évidence au-dessus du Jourdain pour échapper à la destruction. Aussi ne nous offre-t-elle plus que deux théâtres à peine debout dont les gradins, adossés au petit mamelon qui pyramide sur la montagne, n'ont pas encore été tous arrachés et laissent lire la forme de ces deux édifices.

La ville se développait en contre-bas du mamelon sur la crête de la montagne, car nous trouvons une voie romaine dont le dallage subsiste creusé par le roulement des chars. Elle est bordée de fûts

de colonnes corinthiennes renversées et s'allonge, au nord-ouest, sur près de 2 kilomètres dans les champs où surgissent partout des débris de constructions.

Toutes ces ruines sont absolument noires, de ce noir mat des laves volcaniques, et l'aspect de ces monuments tout noirs taillés et sculptés, comme les monuments gréco-romains, ordinairement de tons chauds et clairs, devait être étrangement triste, car je doute qu'à cette époque l'architecture fût assez polychrome pour masquer le ton de la pierre.

Sur l'étroite esplanade où est notre camp, le réveil du 22 avril est plein de joie. La Galilée, cette terre promise de notre voyage, n'est-elle pas devant nous, illuminée par le soleil levant qui frappe directement sur ses montagnes. Aussi avec quel entrain nous suivons la voie romaine pour gagner le Jourdain. Seulement, nous avons 600 mètres d'altitude à descendre et notre brave nègre, qui se pique de nous guider, nous égare à fond dans les roches glissantes sur des pentes impossibles et nous voici dévalant, les uns à cheval, les autres à pied vers la vallée du Jourdain où frémissent sous la brise de superbes champs de céréales.

Notre premier mouvement est d'y pousser le plus tôt possible nos chevaux pour courir à l'aise comme sur les confins du désert; mais le P. Joussen nous retient impérieusement en nous prévenant que les estimables fellahs de la vallée ont l'habitude de recevoir à coups de fusil les bédouins, quand ils descendent comme nous de la montagne pour faire quelque incursion dans leurs récoltes.

Notre troupe, bigarrée de costumes arabes et européens, se trouve en danger d'être mal reçue et force nous est de nous prolonger dans les roches jusqu'à la rencontre d'un chemin bien long à atteindre.

Le voici enfin et quelle joie de galoper sur la terre de la vallée vers le pont de Medjemah, qui se dresse noir et saillant, comme le dos d'un chameau, par dessus le fleuve.

Il y a des cavaliers sur le pont. Nous laissera-t-on passer? Notre nègre va les reconnaître. Ce sont des gendarmes comme lui. Il n'y aura pas d'objection. Alors nous courons joyeusement parmi les lauriers-roses couverts de fleurs sur les roches basaltiques entre lesquelles cascade le fleuve, chacun cherchant quelque coin d'ombre pour son repas de midi.

Le départ est pénible sous l'écrasant soleil, à 200 mètres au-dessous du niveau de la mer, dans cet encaissement au pied des monts de Galilée.

Le vieux pont de pierre noire date au moins des croisés avec sa

grande arcade ogivale flanquée de deux étages de petits arcs plein cintre.

Nous côtoyons le fleuve en le remontant jusqu'à sa sortie du lac de Tibériade et nous rencontrons nos moucres et leurs mulets complètement embourbés au passage d'un petit torrent. Tentes et provisions ont roulé à l'eau. Et bêtes et gens de se repêcher. Nous les devançons vers des tentes de mauvais augure. Cette fois nous tombons décidément sur la quarantaine où l'on veut nous arrêter.

Un seul gendarme turc est en ce moment de garde et notre nègre, brave comme le chien qui sent son maître derrière lui, le prend de haut et bouscule le collègue. Celui-ci cède. Nous passons la ligne. Mais il se ravise, veut chercher main forte et le P. Jaussen qui pense au convoi resté derrière, engage un long palabre pendant lequel nos moucres désembourbés nous rallient et filent devant nous. Alors nous fermons la marche, rendant sa liberté au factionnaire et prenant gaillardement la nôtre en trottant vers Tibériade.

V

Arrivés en Galilée, M. Honoré et ses compagnons abordaient une région qui a été maintes fois visitée et décrite, et les lettres qu'il continua d'adresser à ses enfants n'ont plus la nouveauté de celles qu'on vient de citer. Nous laissons donc de côté le récit de la visite de Tibériade, qui occupa la journée du 22 avril, et ne reproduisons plus que des fragments de l'excursion que la caravane fit, le 23 avril, sur les bords du lac de Génésareth.

Jeudi, 23 avril.

Sous l'influence de la vie civilisée, nous levons le camp à neuf heures, après un dernier tour dans Tibériade et nous partons suivant le bord du lac par le pied de la montagne jusqu'à Magdala. Ce nom qui évoque le souvenir de la belle pécheresse au cœur si plein du plus ardent amour, est porté par un pauvre village, bâti de maisons en briques cuites au soleil rappelant les villages de la vallée du Nil. Quelques femmes, quelques enfants surtout jouant au bord de l'eau. La misère arabe ou galiléenne, la plus complète, la plus absolue, voilà ce que nous montre Magdala sur un sol merveilleux, dans un site ravissant au milieu des arbres et des fleurs d'une végétation luxuriante, sur cette rive de la mer de Génésareth, qui vous renvoie l'éblouissement des souvenirs divins avec le miroitement de ses eaux bleues sous le soleil.

Nous contournons le village de Magdala au nord et laissant la plaine de Génésareth à notre gauche, nous tournons le dos à la

mer pour remonter le ouadi el Hanâm qui nous conduit dans une gorge étroite entre deux cimes aiguës. Celle de droite, complètement inaccessible depuis la base, nous laisse voir à flanc de rocher, près du sommet, des grottes qui ont formé la forteresse d'Ibn Maan, d'où Hérode délogea les brigands qui y avaient établi leur repaire.

L'ouadi cascade délicieusement au-dessous de nous dans le fond de la gorge où la chaleur tropicale unie à l'eau courante fait pousser figuiers, bananiers, tout ce qu'on voudrait, si l'on voulait, mais l'homme ne veut pas et, à côté d'une bande de culture de quelques semelles de largeur, c'est l'enivrante floraison sauvage.

Je dis enivrante sans aucune métaphore, car l'odeur de l'anis et de cinquante autres fleurs, jointes aux roses trémières, aux glaïeuls d'un rouge violacé, nous incommodait sur nos chevaux. Il fallait sortir de là, et, après une marche rétrograde dans le lit du ruisseau, nous nous jetons sur sa rive gauche, au débouché dans la plaine de Génésareth, à laquelle nous voici revenus et que nous voulons traverser en diagonale pour atteindre le rivage de la mer à l'extrémité opposée à Magdala.

Mais il est l'heure de midi. Notre guide s'égare à fond dans les hautes herbes qui nous enveloppent de toutes parts jusqu'aux oreilles de nos chevaux.

Plusieurs ouadis coupent la plaine portant leurs eaux à la mer. Nos chevaux menacent de s'embourber, la marche devient épuisante. Enfin, nous trouvons une tente noire de fellahs et deux ou trois champs cultivés, et, nous guidant sur le cours d'un ouadi, nous venons échouer sous des lauriers-roses, au bord de la mer, sur une plage ravissante couverte d'un sable fin semé de coquilles d'une nacre rosée éclatante. Chacun de se faire un nid à l'ombre pour le dîner de la halte en lâchant les chevaux entre les broussailles et le flot. Et de place en place devant nous, les rochers de basalte, comme des monstres au repos, font émerger de l'eau leur tête noire et luisante arrondie par le choc des jolies lames bleues.

Quitte à me faire plaisanter par mes jeunes compagnons, je fais une distribution de quinine préventive. Hélas! parmi ceux qui n'en ont pas pris se trouve le P. B..., dominicain anglais, le plus aimable compagnon de caravane qu'on puisse voir, s'essayant au français avec une humour charmante et avec toute l'heureuse gaieté de ses vingt-six ans. Il est mort de la fièvre à Jérusalem, six semaines plus tard, demandant au ciel, en pleine confiance, ce Sauveur dont il avait cherché la trace sur les bords du lac de Tibériade.

Reposés de notre mieux, nous reprenons notre route, et, cette fois, les Européens défiants, le P. Jaussen, M.... et moi ne quittons

plus la tête de la colonne. Bientôt, à travers les bouquets d'ombrages d'une rive enchanteresse, nous atteignons une croupe de montagne que nous contournons très aisément à une jolie hauteur au-dessus du lac, grâce à un aqueduc ruiné qui nous sert de chemin, et nous arrivons, par un sentier, dans des blés superbes, à une nouvelle plaine qui s'ouvre par de beaux arbres encadrant une source délicieuse avec une maison européenne.

C'est Aïn-et-Tabigha!

Ce qui veut dire en bon français pour notre caravane, repos, bonne table, bon gîte, accueil cordial, tout ce que peuvent rêver des gens fourbus et privés de tout cela depuis longtemps.

Et quel est notre hôte?

Abou Daoud lui-même, le bon géant, le P. Zephirin de Madeba, qu'on a transféré ici depuis peu pour diriger la colonie catholique allemande qui s'organise dans le but de ramener doucement ce pauvre peuple galiléen à la prospérité du temps du Christ.

. . . .

Nous restons au bord du lac tout l'après-midi. On s'y baigne, on s'y repose, et surtout on contemple ce pays. Devant nous, n'avons-nous pas la montagne des béatitudes avec Capharnaüm au bord de la mer? Je dis la mer, car l'eau est très légèrement salée. D'ailleurs, les petites montagnes qui nous entourent sont d'une proportion si parfaite que le lac, avec ses 9 kilomètres de large, paraît une mer, d'autant mieux que, vers le sud, c'est l'horizon marin le plus complet. En effet, la vallée du Jourdain, toute droite, suivie de la mer Morte, enfoncée 200 mètres plus bas encore que la mer de Tibériade, donne un vide de plus de 200 kilomètres de long qui prolonge étrangement les 21 kilomètres de la nappe d'eau et donne cette sensation de l'infini en étendue qu'on n'éprouve qu'au bord de la mer.

La rive rocheuse par places est formée, presque partout, d'une plage de sable et de petits galets, ayant 4 à 5 mètres de large. La pente assez forte permet d'arrêter une barque tout près du rivage et de profiter de ce que la voix porte sur l'eau pour haranguer, par un temps calme, une foule groupée sur le bord.

La montagne est toute proche pour s'y retirer.

La mer, avec ses 9 kilomètres, est assez large pour qu'en la traversant on change de pays, et nous allons l'éprouver, car, aujourd'hui encore, on n'est pas en sûreté quand on passe sur la rive orientale.

VI

Une dernière citation s'impose : c'est la page que M. Honoré consacre à ses impressions sur la Galilée qu'il vient de parcourir.

Il y a, dans ce pays, une harmonie particulière qui en fait comme un abrégé du monde.

Au delà des petites montagnes qui nous touchent, les cimes neigeuses du grand Hermont pointent au nord au fond de l'horizon. Les plantes de notre climat tempéré s'y rencontrent avec le figuier, le grenadier, le palmier et jusqu'au bananier dans certains endroits, car l'altitude au-dessous du niveau de la mer permet des manifestations de la flore tropicale.

Impossible de voir une nature qui vous dise mieux l'Evangile, le résumé du monde terrestre dans la main humaine du Fils du Père céleste.

Grâce aux Arabes, rien n'a survécu ici à l'empire romain. Toutes les jolies petites villes sont en ruines, enfouies sous l'herbe et les fleurs; plus de routes; presque plus de barques même sur ce lac.

Il reste tranquille sous son beau ciel devant Dieu, bien mieux que dans la main des civilisés, et l'on y goûte en paix un charme que rien ne trouble, dans ce recueillement sublime que donne la nature et que la pensée complète ici mieux qu'en aucun lieu du monde.

C'est bien le lieu fait pour recevoir la loi nouvelle, substituant l'idée du Père accessible à sa créature, à l'idée, de plus en plus séparative, du Dieu terrible.

L'enfant aimé a remplacé le serviteur soumis à la loi dure.

Nous nous garderons d'ajouter aucun commentaire aux pages qui viennent d'être citées. Quelle valeur des réflexions écrites au fond d'un cabinet de travail pourraient-elles avoir, à côté du témoignage d'un voyageur qui décrit fidèlement ce qu'il a vu, sans autre préoccupation que celle d'intéresser ses enfants; car il ne s'attendait guère, en leur écrivant, à travailler pour les lecteurs du *Correspondant*.

Anatole LANGLOIS.

LECTURES D'HISTOIRE RELIGIEUSE

Le Bienheureux Thomas More (1478-1535), par Henri Bremond. Paris-Lecoffre, 1904, VIII-193 pages in-16 de la collection *les Saints*. — P. Marie, Léon Serrant, religieux de la Grande-Trappe : *l'Abbé de Rancé et Bossuet*. Paris, Téqui, 1903, XVI-611 pages in-8°. — J. Meuret : *le Chapitre de Notre-Dame de Paris en* 1790. Paris, Picard, 1904, VIII-297 pages in-8°. — R. P. Laveille, de l'Oratoire : *Jean-Marie de Lamennais* (1780-1860). Paris, Poussielgue, 1903, 2 vol. in-8° écu de XLI-564 et 680 pages.

Le *Correspondant* ne saurait se flatter de signaler à ses lecteurs toutes les œuvres intéressantes, instructives et édifiantes que produit l'étude de l'histoire religieuse, de plus en plus creusée de nos jours. Pour la période moderne ou contemporaine, nous voudrions du moins appeler leur attention sur quatre livres récemment parus, qui se rapportent à des personnages ou à des événements très différents les uns des autres, mais qui ont pour trait commun, avec la parfaite orthodoxie de l'inspiration, le mérite de l'exécution.

I

« Le Bienheureux Thomas More », c'est ce chancelier d'Angleterre qu'en Latins endurcis que nous sommes, nous nommons plus volontiers Thomas *Morus*, et qui, après avoir été comblé de faveurs par Henri VIII, paya de son sang son refus de suivre ce prince dans l'apostasie. Quant à M. Henri Bremond, différents *essais* avaient déjà mis en relief, avec sa connaissance approfondie de la

littérature anglaise et du tempérament britannique, sa dextérité à manier ce délicat instrument qu'est la langue française, sa sympathique curiosité pour les conceptions originales et les idées généreuses, son égal éloignement du parti-pris et de la banalité. Il s'est surpassé dans cette courte biographie, toute pétillante d'esprit, vibrante d'émotion, pénétrée d'impartialité.

L'idée générale de la collection *les Saints*, publiée avec un succès croissant sous la direction de notre collaborateur M. Henri Joly, est de rappeler aux chrétiens comme aux incrédules (les uns et les autres l'oublient volontiers à l'heure actuelle) que la sainteté n'est exclusive ni d'aucune qualité humaine, ni surtout de la vie, dans ses manifestations les plus variées. Trop souvent, selon une spirituelle remarque de M. Bremond, nous sommes portés à considérer les saints comme des personnages supraterrestres, figés dans l'attitude solennellement hiératique de cette procession que le pinceau d'Hippolyte Flandrin a déroulée autour de la nef de l'église Saint-Vincent-de-Paul. En réalité, ils ont vécu une existence analogue à la nôtre, passé par des épreuves semblables aux nôtres, et se sont seulement distingués par un degré éminent de vertu.

Cela est surtout vrai de Morus. Désiré Nisard, à qui M. Bremond le fait payer cher, s'est évertué à chercher en lui un précurseur des universitaires *juste-milieu* de 1830. C'était au contraire un pur Anglais du début de la Renaissance, lettré avec une pointe de pédantisme, un père de famille à la fois vigilant et débonnaire, un excellent avocat, un homme d'Etat de valeur, et par dessus tout un éminent représentant de cet *humour* britannique, dont son biographe marque si finement les différences avec la gaieté française : « Chez nous l'esprit est dans une série d'étincelles dont chacune, isolée et mise sous verre, n'aurait plus de sens. La plaisanterie anglaise est faite d'unités plus résistantes. Dans ce pays gris on cultive, on choie une belle répartie, comme une tulipe rare. Une fois éclose, on l'annonce, on se la passe de mains en mains jusqu'à ce que, un peu embellie en route, elle soit recueillie par un écrivain. A ce titre encore, Th. More est un des premiers représentants de l'esprit national. »

Un autre enseignement de la carrière de Morus (et son historien s'y est arrêté avec une visible et légitime satisfaction), c'est qu'avant la campagne de Luther, les meilleurs d'entre les catholiques envisageaient avec une rare largeur d'esprit la nécessité des réformes, et que la révolution religieuse a brutalement interrompu une évolution aussi intéressante que féconde. Ami et confident d'Erasme, Morus à ses débuts dénonçait les abus et préconisait les remèdes avec cette sereine hardiesse que donne une foi inébran-

lable au dedans et respectée au dehors. Quand vint le furieux assaut contre les dogmes essentiels, Morus, forcé de parer au danger imminent, ne se préoccupa plus que de défendre la tradition catholique; c'en était fini pour plusieurs siècles des confiantes et dociles audaces[1]. Fini aussi, en Angleterre du moins, de cette gaieté, j'oserai presque dire de cette jovialité candide dans la foi, qui ne va guère qu'avec le catholicisme. Pour trouver à quoi comparer les libres effusions de son héros, M. Bremond est obligé de recourir aux œuvres de saint François de Sales. Tout en rendant hommage aux admirables élans qui, dans l'anglicanisme et dans les sectes dissidentes, ont soulevé tant d'âmes vers l'infini, il adresse un salut, plein d'émotion et de mélancolie, à « la simple piété souriante, l'âme de jeunesse de cette Angleterre religieuse à la fois reposée et sereine, qui va mourir avec Thomas More ».

La vie et la mort de ce dernier méritaient encore d'être mises en lumière à un autre point de vue. L'histoire officielle semble chez nous avoir pris à tâche de représenter les premiers réformés comme les champions exclusifs de la liberté de conscience, de soutenir que les tortionnaires et les bourreaux étaient tous au service du catholicisme : quand elle a maudit Philippe II, Marie Tudor et la Saint-Barthélemy, elle s'arrête, comme à bout d'anathèmes, et ne trouve plus que des couleurs très atténuées, sinon favorables, pour peindre les princes et les chefs protestants. Cette vue fausse est d'autant plus importante à rectifier, que la liberté d'enseignement court actuellement plus de périls. La vérité est que la conception de la liberté de conscience, totalement étrangère au droit public du seizième siècle, ne se présentait alors, et de manière assez imprécise, qu'à quelques intelligences d'élite. Thomas Morus fut du nombre : convaincu en principe que l'hérésie était punissable, surtout lorsqu'elle inspirait des violences anarchiques, il se montra en pratique d'une infinie mansuétude à l'égard des dissidents traqués par Henri VIII pendant la période d'orthodoxie de ce prince. Il témoigna plus éloquemment encore de son respect pour la liberté de conscience, car c'est pour elle qu'il mourut autant que pour la foi catholique. Sa disgrâce et sa condamnation furent motivées par son refus de souscrire à une formule qui niait la suprématie papale : or, Morus ne croyait pas

[1] Ceci n'est pas spécial à l'Angleterre. Nous aurons prochainement à revenir sur cette question, quand seront parus tous les fascicules de *l'Histoire de France* de M. Lavisse relatifs à la Réforme, et quand notre collaborateur, M. l'abbé Baudrillart, aura réuni en volume les conférences qui, en ce moment, attirent à l'Institut catholique de Paris un auditoire considérable.

que cette suprématie fût un dogme défini et arrêté; mais il l'admettait par conviction personnelle, et c'est simplement pour ne point abjurer son sentiment individuel que, sourd à toutes les compromissions, il monta sur l'échafaud. « Grâce à la pitié et à la puissance de Dieu », écrivait-il à sa fille, « je n'ai jamais pensé à consentir à quoi que ce fût contre ma conscience. » M. Bremond a donc mille fois raison de revendiquer pour lui le titre de martyr de la « liberté de penser », laquelle n'est nullement synonyme de la « Libre Pensée », ce fanatisme étroit et inintelligent entre tous.

Les derniers jours de Morus offrent un étonnant mélange de naturel et de sublimité. Torturé par les sollicitations de ses proches, il avait la force de leur résister sur un ton enjoué, et de donner un tour plaisant à son indomptable ténacité. Nullement porté aux forfanteries ni aux bravades, très éloigné du tempérament d'un Polyeucte, il retrouva pour se défendre toutes ses ressources d'avocat consommé, et offrit les concessions qui ne lui paraissaient pas incompatibles avec sa conscience. Contre l'avis de ses meilleurs conseillers, le despote irrité se refusa à la conciliation proposée. Morus alors ne se prépara plus qu'à mourir, non pas théâtralement, mais dignement et simplement. Après avoir rappelé le souvenir de saint Paul, associé au triomphe céleste de saint Etienne au supplice duquel il avait participé, il dit à ses juges : « C'est mon espoir et c'est ma prière fervente que Vos Seigneuries, qui ont ainsi concouru à ma condamnation sur la terre, me retrouvent au ciel, où nous nous réjouirons ensemble pour toujours. » Quelques jours plus tard, il marchait au supplice, avec la même attitude enjouée et sereine, aussi loin de toute exaltation que de toute défaillance, triste sans doute des larmes des siens, mais heureux de verser son sang pour sa foi, et comme inconscient de l'héroïsme que faisait ressortir la lâcheté de tout un peuple.

II

C'est une biographie complète de l'abbé de Rancé, et non pas seulement un récit des relations de ce saint homme avec Bossuet, que vient d'écrire le P. Marie-Léon Serrant, religieux de la Grande-Trappe. Si l'austérité de la règle cistercienne ne lui a pas permis de faire au dehors toutes les recherches nécessaires pour rassembler des documents, les archives de son monastère lui en offraient une mine incomparable. Il les a mis en œuvre avec une conscience et un savoir-faire qui, sous la robe du moine, décèlent l'érudit et le lettré.

Condisciples de Sorbonne, séparés d'abord par la divergence de

leurs goûts, encore plus que par la diversité de leurs carrières, Bossuet et Rancé renouèrent une étroite amitié quand le filleul de Richelieu, le disciple de Retz, le prêtre mondain et ambitieux eut donné l'exemple de la pénitence la plus sévère et la plus soutenue. Le prélat, malgré les occupations qui l'absorbaient, fut parmi les assidus visiteurs de cette abbaye de la Trappe, arrachée à une obscure décadence et devenue le centre respecté de la réforme cistercienne. Leur longue et régulière correspondance montre de part et d'autre autant de déférence que d'ouverture d'âme. Quand Bossuet septuagénaire apprit que son ami l'avait précédé dans la tombe, il adressa au successeur de Rancé ces quelques lignes, que le P. Serrant a bien raison d'appeler un magnifique sommaire d'oraison funèbre : « Je ne puis en dire autre chose, sinon que c'était un autre saint Bernard en doctrine, en piété, en mortification, en humilité, en zèle et en pénitence; et la postérité le comptera parmi les restaurateurs de la vie monastique. »

Sur les années de jeunesse et de dissipation d'Armand Le Bouthillier de Rancé, son nouveau biographe a passé rapidement, comme il convenait à un fils spirituel : il s'est contenté d'indiquer l'essentiel et de réfuter quelques légendes, pressé qu'il était de nous montrer le pénitent et le réformateur de la Trappe. Les détails qu'il donne à cet égard ne sont pas seulement édifiants : il procède le plus possible par citations, et sans approcher de la majesté du style de Bossuet, les écrits de Rancé révèlent, avec une parfaite culture classique, des dons remarquables de force et de lucidité.

Les noms de Trappe et de Trappiste sont devenus, grâce à Rancé, synonymes de ce que la mortification chrétienne a de plus héroïque, de plus redoutable à la naturelle mollesse de notre nature. Il paraît qu'au dix-neuvième siècle, on a trouvé moyen de renchérir encore en fait d'austérités, et de *réformer* la réforme même du saint abbé. A des laïques, elle produit pourtant une impression presque terrifiante : multipliant les jeûnes, réduisant la journalière portion d'aliments, rendant le vêtement et le coucher plus inconfortables, Rancé n'alla-t-il pas jusqu'à supprimer les soins médicaux? Ces mortifications ou privations physiques n'étaient rien auprès des épreuves morales, comme le silence *perpétuel* et la pratique ordinaire des *humiliations*. Ce qu'on désignait ainsi, et que nous serions tentés de nommer *avanies*, c'étaient des reproches très durs, adressés par les supérieurs à l'occasion de fautes insignifiantes, afin de plus efficacement mater l'amour-propre. Au dix-septième siècle déjà, certains critiques objectaient qu'une telle pratique se conciliait mal avec le respect de la justice et de la

charité; mais Rancé la justifiait par la tradition des anciens cénobites, et au retour d'une visite à la Trappe, le futur cardinal Le Camus, l'une des lumières de l'épiscopat, écrivait avec une exquise simplicité : « Comme j'ai beaucoup d'orgueil, c'est ce qui m'a semblé le plus contraire au vieil Adam. »

Impitoyable pour lui-même et pour les religieux qui se vouaient sous sa direction à une vie d'expiation, l'abbé de la Trappe envisageait tout autrement les devoirs de la pénitence pour les chrétiens du monde qui recouraient à ses avis. Non seulement il leur interdisait absolument les mortifications nuisibles à la santé, mais il développait volontiers cette idée que nous supposons moderne, à savoir que la meilleure pénitence dans le monde consiste à accepter d'un cœur soumis les épreuves de la vie : « Dieu nous connaît mieux que nous-mêmes, et se réserve le soin de nous envoyer des croix proportionnées à nos nécessités et à nos besoins. » Fort de son expérience mondaine d'autrefois, il allait jusqu'à donner à la duchesse de Guise de très spirituels et très sagaces conseils de toilette : « Pour la coiffure, elle peut bien n'être pas comme on l'avait il y a trente ans, parce que les manières changent souvent en ces pays-ci, et qu'on serait regardée comme une personne qui viendrait de l'autre monde. Il faut cependant qu'il y ait de la différence entre celles qui se proposent de plaire à Dieu et d'être agréables aux hommes. »

Il apporta le même esprit de prudente mesure dans les relations qu'il dut conserver avec les autorités civiles et religieuses. Si ses amis de cœur dans l'épiscopat étaient des prêtres modèles, comme Bossuet, comme Le Camus, comme Barillon, évêque de Luçon, il eut soin de ménager à son abbaye et à ses écrits la protection de prélats plus influents qu'édifiants, tels que Le Tellier, le frère de Louvois, et Harly de Champavallon. Il déclina dignement le patronage inattendu de Mme de Montespan, qui s'offrait à intervenir dans le débat entre la stricte observance et la large observance; mais élevé dans les traditions gallicanes, il ne se fit point scrupule de recourir au pouvoir royal pour empêcher ou atténuer l'effet de brefs pontificaux qui lui semblaient mettre son œuvre en péril.

Son renom de sainteté était tel, qu'on réclamait de toutes parts son avis dans les controverses religieuses qui préoccupaient la société du dix-septième siècle. Vainement s'excusait-il sur son ignorance ou son isolement du monde : on savait que le brillant docteur de Sorbonne continuait dans sa retraite à méditer les questions de théologie; ses lettres, copiées, communiquées, parfois imprimées à la dérobée, étaient avidement attendues et passionnément commentées; la modération même du ton en accroissait l'effet. Malgré

d'anciennes relations avec Arnauld et Nicole, Rancé adhérait aux condamnations portées contre le jansénisme; mais comme il s'élevait en même temps contre ce que Bossuet appelait énergiquement « les ordures des casuistes », sa lettre, adressée au maréchal de Bellefonds, lui valut les attaques des deux partis extrêmes. Pressé plus tard par deux cardinaux romains d'écrire un traité sur les affaires du quiétisme, il s'y refusa par humilité, sans déguiser que ses convictions comme ses sympathies étaient du côté de Bossuet; il lui adressa même, pour l'encourager à réfuter les *Maximes des Saints*, une lettre que le prélat déclarait « d'une force incomparable ».

Il est une autre polémique, presque aussi célèbre, où Rancé joua le premier rôle, car il s'agissait de l'institut à la réforme duquel il avait voué sa vie depuis sa conversion. Les fils de saint Benoît devaient-ils s'adonner aux études intellectuelles, ou se cantonner dans les travaux manuels? Tel fut l'objet de la controverse qui s'éleva entre Rancé et le docte Mabillon, et où les deux champions firent assaut de science, d'éloquence, de piété et de courtoisie, ou plutôt de charité. Le différend se termina à la Trappe par une scène touchante, où tous deux, s'étant mis à genoux, se donnèrent l'accolade en s'excusant des vivacités qui auraient pu leur échapper.

Il nous semble, à nous autres profanes, que la contestation reposait sur un malentendu : hommes d'étude et hommes de travail corporel, bénédictins de Saint-Maur et trappistes, sollicités par des vocations différentes, occupent des logis distincts dans la maison du Père céleste. La question de savoir lequel des deux instituts était plus fidèle aux traditions du monachisme primitif paraît subsidiaire à nos esprits imbus de l'idée d'évolution : il en allait autrement au dix-septième siècle, et sous l'irréprochable convenance des termes, on sent de part et d'autre une émotion intense. Bossuet, par aversion pour l'abus de l'érudition et de la critique, se prononça pour son ami, sans intervenir ouvertement. Mais deux siècles plus tard, la question a été tranchée en sens inverse par une décision du grand Léon XIII, engageant les trappistes à élever au sacerdoce le plus grand nombre possible de leurs religieux, et imposant à ceux-là des études approfondies de science ecclésiastique. Le livre même du P. Serrant n'est-il pas la meilleure et la plus éloquente preuve qu'on s'est quelque peu relâché à la Trappe de l'implacable ostracisme de l'abbé de Rancé à l'égard des travaux de l'esprit?

III

Dans le cours du dix-neuvième siècle, tandis que la plupart des chapitres des églises cathédrales de France se réduisaient à recueillir les prêtres qui avaient usé leurs forces physiques dans l'exercice du ministère paroissial, celui de Notre-Dame de Paris faisait, il fait encore exception : par le nombre de ses membres, par la relative jeunesse de plusieurs d'entre eux, par leur assiduité à l'office canonial, par l'esprit de corps qui les anime, il perpétue en une certaine mesure les traditions du temps où les chanoines de Notre-Dame étaient de puissants et révérés personnages, traitant d'égal à égal avec les premières autorités de la ville.

Ce temps revit dans le livre à la fois très documenté et très littérairement composé de M. l'abbé Meuret. A l'aide surtout des anciennes archives capitulaires, aujourd'hui déposées à l'hôtel Soubise, l'auteur a montré d'abord ce qu'était le chapitre de Notre-Dame à la veille de la Révolution, puis résumé l'histoire de sa suppression.

Plutôt même que de former le conseil épiscopal et de pourvoir à l'administration du diocèse pendant la vacance du siège, la fonction essentielle des chapitres était d'assurer dans l'église cathédrale la régularité et la solennité de l'office divin. De ce soin, au dix-huitième siècle comme dans les antiques périodes de ferveur, les chanoines de Notre-Dame s'acquittaient avec une édifiante ponctualité. Au nombre de cinquante et un, assistés d'un important personnel subalterne, un règlement sévère et une tradition respectée les astreignaient à faire continuellement acte de présence au chœur, à moins de sérieux empêchement. Les plus valides d'entre eux assistaient même à l'office de nuit, chanté alors quotidiennement à Notre-Dame comme dans les monastères.

Dieu me garde de médire des admirables manifestations de foi dont la cathédrale de Paris est à présent le théâtre, et qui n'ont peut-être point leur équivalent dans les âges précédents! Mais au point de vue de la splendeur des cérémonies, rien actuellement ne peut nous donner l'idée des grandes « fonctions » du dix-huitième siècle. Qu'on se représente d'abord la vieille église, non pas ramenée à l'artificielle et morte unité de décoration du *restaurateur* Viollet-le-Duc, mais parée des richesses qui étaient le tribut successif de vingt ou trente générations de croyants, et des drapeaux qui étaient les trophées des victoires de Condé, de Turenne, de Luxembourg et de Maurice de Saxe. Au milieu de ces magnifi-

cences, un nombreux clergé, revêtu d'ornements historiques[1], et déroulant la pompe de la liturgie parisienne. Sur ce dernier point, mes contemporains peuvent du moins faire appel à leurs souvenirs d'enfance : ils se rappellent avec un soupçon de regret les degrés de l'autel occupés par les « induts » en dalmatiques d'or, le colossal ostensoir promené sur un support, la bénédiction du Saint-Sacrement *chantée* sur la foule prosternée, les ornements *cendrés* au Carême, rouges et noirs à la Passion; et par dessus tout les séquences du moyen âge reprises en chœur, ces séquences aujourd'hui reléguées au Salut, où la plupart des maîtres de chapelle les passent purement et simplement sous silence. — Plusieurs fois par an, les portes de la basilique donnaient passage à une somptueuse procession du chapitre, qui tantôt parcourait les rues étroites de la Cité, tantôt se rendait à Sainte-Geneviève, à Saint-Germain-l'Auxerrois ou dans quelque autre sanctuaire. Outre les fêtes proprement religieuses, le calendrier liturgique du chapitre comportait la célébration solennelle de certains anniversaires nationaux et patriotiques, comme l'expulsion des Anglais au quinzième siècle et l'entrée d'Henri IV dans Paris.

Obligés de demeurer à proximité de l'église, les membres du chapitre occupaient un quartier spécial, le *Cloître*, dont les maisons, aujourd'hui démolies en grande partie, ne pouvaient appartenir qu'à des chanoines. En tant que personne morale, le chapitre exerçait sa juridiction sur une partie de la Cité, et possédait, tant à Paris que dans la banlieue, de nombreux immeubles, sans parler de la seigneurie de plusieurs villages et du droit de dîme sur près de dix-sept mille hectares.

Ces gros revenus avaient leur contrepartie. Le chapitre pourvoyait à l'entretien du culte dans la cathédrale et dans les paroisses de la Cité. Partout où il possédait soit des domaines, soit des droits féodaux, sa générosité s'exerçait large et intelligente. Un de ses dignitaires, le Chantre, avait la haute main sur ce qu'on appelait alors les « petites écoles » de Paris et de la banlieue, et les deniers capitulaires contribuaient efficacement au développement de l'instruction primaire.

Les chanoines actuels de Notre-Dame passent pour justement jaloux de leurs prérogatives. Mais ici encore, ils n'approchent pas de leurs devanciers, qui, se considérant comme chez eux dans leur église, n'accordaient réglementairement à un évêque qu'une légère inclination de tête, et ne consentaient à installer l'archevêque de

[1] Beaucoup avaient été donnés par des rois ou reines à l'occasion d'événements mémorables.

Paris lui-même qu'après que ce prélat, *agenouillé* devant les chanoines *assis* et *couverts*, avait prêté serment de ne jamais porter atteinte aux immunités du chapitre! Cette cérémonie traditionnelle s'accomplit pour la dernière fois en 1782, lors de l'intronisation de M. de Juigné, avec qui d'ailleurs les chanoines firent assaut de prévenances. C'est qu'ils avaient la noble prétention d'être la vivante représentation et comme l'incarnation de leur cathédrale, traditionnellement liée aux plus augustes souvenirs de la monarchie. Notre-Dame de Reims sans doute était l'église du sacre, et Saint-Denis la royale nécropole : mais Notre-Dame de Paris était sans conteste, comme le chapitre l'écrivait déjà à Henri II, « votre paroisse et l'église principale de votre royaume ».

La Révolution fit litière de ce glorieux passé, comme elle dispersa les richesses accumulées sous les vieilles voûtes. Tout en s'inquiétant de certaines tendances subversives, le chapitre était loin de s'être systématiquement opposé aux innovations. Son cahier, qui témoignait de l'orthodoxie catholique des chanoines, admettait et réclamait, avec des réformes politiques, la suppression de la plupart des privilèges financiers. Le chapitre souffrit la tenue d'assemblées électorales dans l'église, se prêta à toutes les bénédictions de drapeaux et chants de *Te Deum* qui furent demandés, offrit même une partie de ses locaux à l'Assemblée Nationale, quand, après les journées d'Octobre, elle s'installa provisoirement à l'archevêché.

Tant de bonne grâce ne désarma point ceux qui étaient décidés à confisquer les biens du clergé et à refondre l'organisation ecclésiastique au gré de leur esprit de secte. Après avoir été dépouillé de sa fortune temporelle, dont il fit consciencieusement l'inventaire, le chapitre fut supprimé comme inutile, au même titre que les monastères. Sa fin fut décente et digne : après avoir rappelé les principes dans une protestation fortement motivée, les chanoines cédèrent à la force, s'éloignant de ce chœur et de cette salle capitulaire que le schisme allait profaner. Un seul d'entre eux, sur près de cinquante, devait prêter le serment constitutionnel.

IV

Le nom de Lamennais évoque avant tout le souvenir du grand écrivain qui traduisit avec une souveraine éloquence les espérances et les revendications de l'Eglise de France, avant de la consterner par le scandale de sa chute. A peine sait-on que Féli de Lamennais avait un frère aîné, Jean-Marie, prêtre comme lui, qui sans approcher du génie littéraire de son cadet, marqua dans le clergé

du dix-neuvième siècle, non seulement par le persévérant éclat de ses vertus et par la fondation d'une importante congrégation enseignante, mais par d'éminentes qualités d'esprit. Eclipsé d'abord, puis quelque peu compromis par la réputation de son célèbre et terrible frère, Jean-Marie de Lamennais n'a pas obtenu pleine justice de ses contemporains. Le vingtième siècle semble promettre à sa mémoire de légitimes réparations : pendant que ses fils spirituels obtiennent les honneurs de la persécution, l'Eglise se prépare à le placer sur les autels à côté de son précurseur Jean-Baptiste de la Salle. Un Oratorien, le P. Laveille, vient de consacrer au futur bienheureux, à l'aide des riches archives de la communauté de Ploërmel, une érudite, copieuse et très attachante biographie, qui rendra désormais inexcusable notre ignorance au sujet de la vie et des œuvres de Jean-Marie de Lamennais.

Celui-ci naquit en 1780, à Saint-Malo, d'une famille de riches armateurs, que le blocus continental devait, plus tard, ruiner. Encore enfant, le spectacle de la persécution religieuse détermina en lui le germe de la vocation sacerdotale. Confirmé à la dérobée par le dernier évêque de Saint-Malo, M. Cortois de Pressigny, qui, dès la nuit suivante, partait pour l'exil, l'adolescent passa le temps de la Terreur à escorter, à protéger, à cacher les quelques prêtres qui, sous un déguisement, continuaient leur ministère apostolique. L'épreuve ne fit qu'ancrer ses résolutions : à peine le calme rétabli, il reçut les ordres sacrés, qui lui furent administrés avec quelque hâte, en raison de ses excellentes dispositions et de la disette de prêtres qui sévissait alors. Un labeur acharné, puis des relations suivies avec M. Emery et les Sulpiciens, remédièrent à ce que cette préparation pouvait avoir eu de trop sommaire. Tout en collaborant aux premiers écrits de son frère Féli, le jeune prêtre, fixé dans sa ville natale, s'occupait à la fois d'exercer son ministère de vicaire et de faire prospérer un établissement d'éducation, qui tenait à la fois, selon la pratique du temps, du collège communal et du petit séminaire.

En 1813, le désastre commercial de son père vint lui rendre douloureux le séjour de Saint-Malo. L'honneur, sans doute, était sauf, et l'abbé Jean, se substituant au vieillard pour la triste besogne de la liquidation, avait fait apprécier des créanciers sa délicatesse en même temps que sa parfaite entente des affaires. Mais cette délicatesse même l'avertit qu'il serait préférable de s'expatrier : il accepta de devenir secrétaire de l'évêque de Saint-Brieuc, l'un de ces frères Caffarelli que Napoléon protégeait en mémoire de l'aide-de-camp tué devant Saint-Jean d'Acre.

Ce prélat mourut au début de 1815. L'installation de son suc-

cesseur fut longtemps retardée, et l'abbé de Lamennais, nommé vicaire capitulaire en compagnie de prêtres cassés par l'âge, se trouva en fait régir le diocèse de Saint-Brieuc pendant plus de quatre ans. Comme les routes étaient à peu près inconnues, il faisait à cheval la visite des paroisses. C'était pour l'administration ecclésiastique une période difficile : la conclusion, puis l'ajournement du Concordat de 1817, troublaient les esprits; le clergé, même en Bretagne, manquait encore d'homogénéité et comptait d'assez nombreux vétérans de l'Eglise constitutionnelle. De plus, et malgré les apparences, la parfaite bonne volonté des princes était entravée par les traditions gallicanes et presque joséphistes qui prévalaient dans l'esprit de beaucoup de fonctionnaires. Féli cédait sans doute à son habituel amour du paradoxe quand il écrivait, à propos des tribulations de son frère : « On était presque dans le paradis, sous Bonaparte, en comparaison. » Mais si l'Eglise était alors à l'abri de toute persécution, elle n'était point sauvegardée contre les interventions mesquinement tracassières.

Un nouvel évêque prit, enfin, possession du siège de Saint-Brieuc : ses généreuses qualités étaient voilées par de graves défauts de caractère. Il ne tarda point à s'offusquer de l'influence qu'avait conquise son vicaire général. L'abbé de Lamennais eut le tact de s'arracher à la nouvelle patrie avec laquelle il avait contracté tant de liens d'affection. A peine venait-il de donner sa démission que le prince de Croÿ, archevêque de Rouen et grand-aumônier de France, le mandait à Paris comme vicaire général de la grande aumônerie. Contrairement aux précédents tant de l'ancien régime que de l'Empire, Louis XVIII avait résolu de confier au grand-aumônier la direction supérieure des affaires religieuses, et notamment la préparation des nominations épiscopales. C'était un vrai ministère, que le vicaire général dirigea en fait, comme il avait dirigé l'évêché de Saint-Brieuc. Si les belles dames de la cour souriaient parfois de son inélégance sous la soutanelle et le petit collet, sa piété édifia tous ceux qui l'approchaient, et son administration eut le suffrage des hommes les plus éminents du clergé.

Elle prit fin quand on eut constitué un ministère des affaires ecclésiastiques; le grand-aumônier, réduit à ses attributions auprès du personnel de la cour, n'avait plus besoin de vicaire général. Déclinant les postes brillants qui lui étaient offerts de différents côtés, et tourmenté d'un désir qui devait solliciter tant d'âmes généreuses pendant le dix-neuvième siècle, Jean-Marie de Lamennais résolut de fonder une société de prêtres qui, unis par des préoccupations et des inclinations communes plutôt que par des

vœux, se livreraient ensemble au travail, à la prière, et s'efforceraient de fournir aux nouvelles générations une apologétique appropriée à leurs besoins. L'idée était féconde et l'exécution parut d'abord pleine de promesses : tout s'écroula dans la catastrophe de Féli.

Les deux frères, en dépit de l'antinomie de leurs caractères, s'aimaient tendrement, et leurs premiers travaux littéraires avaient été faits en commun. La légende veut que, malgré ses répugnances, Féli ait été poussé à la prêtrise par les instances de Jean-Marie : en réalité, celui-ci se réjouit de ce qu'il appelait la vocation *fraternelle*, mais la responsabilité de la décision appartient à un saint prêtre, l'abbé Teysseyre, qui montra ici plus de zèle que de clairvoyance. Quand vint l'heure de la tentation, Jean-Marie s'épuisa en efforts pour calmer les rancunes de son frère, pour réveiller ses sentiments de foi et d'humilité. Après même l'apostasie, il continua à le voir tant que Féli vint en Bretagne. Lorsqu'il sut ce dernier gravement malade, quoique lui-même fût presque impotent, il prit le chemin de Paris et fut arrêté à Rennes par la nouvelle de cette mort affreuse, de cette agonie désespérée autour de laquelle avaient fait le guet des amis qui n'étaient pas tous des sectaires. L'âme brisée, Jean-Marie voulut, quelques semaines après, revoir la Chesnaie; il eut la force de dire la messe sur l'autel où les deux frères s'étaient si souvent succédé naguère; mais, essayant ensuite de faire quelques pas dans le parc, il s'écria dans un sanglot : « Féli! oh! Féli! » et tomba en syncope.

Dès la publication de l'encyclique, et surtout après l'apparition des *Paroles d'un croyant*, Jean-Marie avait multiplié les marques d'adhésion aux décisions pontificales. Sans tenir compte de ce que ces démarches coûtaient à son cœur, certains intransigeants insinuèrent qu'elles manquaient de netteté; d'autres firent brutalement entendre que le nom de Lamennais était désormais trop compromettant. Le saint prêtre s'inclina, et renonçant à son rêve de formation d'une élite intellectuelle dans le clergé, voua les vingt-cinq dernières années de sa vie à l'éducation religieuse des enfants du peuple.

Au temps où il était vicaire capitulaire à Saint-Brieuc, il avait gémi de l'ignorance totale où était plongée la population bretonne (il faut se rappeler qu'avant 1815, il n'y avait *pas* en Bretagne *une seule* école gratuite). Les Frères des Écoles chrétiennes, installés avec succès dans la ville épiscopale, ne pouvaient tenir les écoles rurales, puisque leurs statuts leur interdisaient de vivre autrement qu'en communauté. L'abbé de Lamennais eut l'idée de fonder une association provinciale, dont les membres iraient individuellement

comme instituteurs dans les villages, sous la surveillance des curés. De là les *Frères de l'Instruction chrétienne*, appelés communément *Frères de Ploërmel*, du nom de la ville où fut installée plus tard la maison-mère.

Les débuts furent humbles et, comme il convient aux œuvres d'avenir, entourés de mille difficultés. L'abbé de Lamennais, dans la rédaction des règles, s'était inspiré des idées du saint chanoine de Reims, qui, prêtre comme lui, avait fondé comme lui un institut dont les membres renonçaient à la perspective du sacerdoce pour instruire les enfants du peuple. Mais il était attentif à accueillir toutes les idées nouvelles, en ce qu'elles avaient de plausible : dès 1826 par exemple, alors que la férule sévissait encore dans toutes les écoles, il faisait à ses Frères un cas de conscience de frapper un enfant.

Les Frères de l'Instruction chrétienne n'échappèrent point à la tourmente antireligieuse qui suivit la révolution de Juillet : mais dès 1832, le protestant Guizot, qui avait l'esprit trop élevé pour se laisser dominer par les préjugés de secte ou de parti, saluait en l'abbé de Lamennais un des meilleurs auxiliaires de la diffusion de l'instruction primaire, et lui accordait le patronage officiel du ministère de l'instruction publique[1]. En 1846, le comte de Salvandy lui fit décerner la croix de la Légion d'honneur, que l'humble prêtre ne voulut jamais porter.

Cependant les novices arrivaient de plus en plus nombreux, pénétrés de l'admirable foi bretonne et prêts à tous les dévouements. Le fondateur, qui les tutoyait paternellement, leur infusait son zèle et son expérience. Bientôt l'institut, répandu et populaire dans les cinq départements bretons, essaimait dans d'autres provinces, comme la prochaine Normandie et la lointaine Gascogne. Il fondait des écoles dans la plupart des colonies françaises : aux Antilles et au Sénégal, les bienfaits de l'instruction religieuse préparaient l'émancipation des esclaves et prévenaient les inconvénients du brusque affranchissement en masse. Quand l'abbé Jean-Marie de Lamennais mourut octogénaire en 1860, le bien opéré par ses modestes disciples avait de quoi le consoler du scandale causé par l'orgueil de celui qui lui touchait de si près.

En avril 1902, les Frères de l'Instruction chrétienne, au nombre de plus de deux mille six cents, distribuaient l'enseignement, sous toutes les latitudes, à soixante-quinze mille enfants. Depuis lors, et au lendemain du jour où s'était ouvert le procès de béatification

[1] Plus tard, Guizot tint à avoir un Frère de l'Instruction chrétienne comme instituteur dans son école du Val-Richer.

de leur fondateur, ils ont eu à pâtir de la crise de folie qui s'est déchaînée dans notre malheureux pays. C'est pour assurer la mise sous séquestre de la tombe de l'abbé Jean-Marie, c'est pour prévenir les protestations de la population de Ploërmel, qu'on mobilisait dernièrement une petite armée. Pour les Frères de Ploërmel, comme pour tous ceux qui participent à la même épreuve, l'histoire du passé garantit les réparations de l'avenir, et cette confiance les aide à supporter les tristesses de l'heure présente.

Noël Clazan.

Bien qu'il ne rentre pas absolument dans le cadre de cet article, je voudrais signaler en post-scriptum à nos lecteurs, et particulièrement à nos lectrices, un livre posthume de la princesse Carolyne de Sayn-Wittgenstein[1]. On sait, au moins par l'intéressante biographie parue dernièrement ici même, qu'en cette âme d'élite les sentiments romanesques s'alliaient à une foi chrétienne ardente et à de précieux dons d'observation. Ecrivain ardent et souvent pittoresque, mais inhabile en l'art de se borner, comme il arrive souvent aux imaginations slaves, trop vraiment humble avec cela pour se faire ou se laisser publier de son vivant, la princesse a laissé des œuvres fortes et charmantes, riches de conseils efficaces et de réflexions profondes, qui n'avaient besoin que d'être élaguées pour obtenir le plus légitime succès.

C'est ce travail délicat que M. Laubarède vient de très heureusement exécuter sur une suite de méditations ou plutôt de causeries familières, destinées aux femmes du monde. Envisageant les rapports avec les égaux et les inférieurs, la princesse étudie successivement, à la lumière de son expérience mondaine et de ses convictions religieuses, deux qualités et deux défauts, la bienveillance et la coquetterie, l'indulgence et l'irascibilité. Je puis certifier que ce petit livre est très intéressant à feuilleter, même pour les hommes; me sera-t-il permis d'ajouter que les préceptes en sont utiles à méditer, surtout pour les femmes?

N. C.

[1] Princesse Carolyne de Sayn-Wittgenstein, *Nos égaux et nos inférieurs, ou la vie chrétienne au milieu du monde*. Entretiens pratiques recueillis, révisés et publiés par Etienne Laubarède. Paris, Téqui, 1904, xv-418 pages in-12.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE DU MONDE

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉATRE

La joie populaire aujourd'hui et autrefois. — L'abus du drapeau. — Un centenaire oublié; Mme de Girardin. — Une fable d'actualité. — Le centenaire de Raffet. — Raffet et le baron Gros. — Le mois des Œuvres. — L'*hôpital Saint-Joseph :* le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation; résultats et avenir; discours de M. Faguet. — Les noces d'argent de l'*Hospitalité de nuit* : une journée de fraternité; reconnaissance des assistés; les leçons des statistiques. — *L'association Valentin Haüy* : l'utilisation sociale de l'aveugle; 700 copistes volontaires; l'exposition vivante des métiers d'aveugles; discours de M. François Coppée. — La *Société des Œuvres de Mer* : une enquête en Islande; le droit aux sinapismes; les hôpitaux des Sœurs et les hôpitaux du gouvernement. — La *Société des Agriculteurs de France* : Discours du marquis de Vogüé. — L'affaire Pini-San Malato. — Le duel et les femmes. — *La Fille de Roland* à l'Opéra-Comique. — La *Dette* à l'Odéon. — Série de « grandes pièces ».

La France s'ennuie, disait Lamartine, à la veille de la révolution de Février. Pourrait-on le répéter aujourd'hui?... Ce qu'il y a de certain, c'est que la joie populaire n'existe plus. Il suffirait, pour s'en convaincre, de voir de près ce qu'on est encore convenu d'appeler les fêtes de la Mi-Carême. Suivez les groupes, mêlez-vous à la foule en ce jour de prétendue liesse, — si toutefois vous ne redoutez pas les brusqueries discourtoises ou les brutalités préméditées, — et vous serez les témoins d'une transformation profonde des mœurs de la rue. Parmi les promeneurs qui avancent à pas menus sur les trottoirs encombrés, et dont la curiosité s'épuise à attendre vainement quelque chose qui mérite d'être regardé, c'est une fatigue morne, une sorte d'hébétude passive à accomplir un rite qui n'a plus de sens.

Il est entendu qu'un jour de Mardi gras, de Mi-Carême, le petit bourgeois, le boutiquier, l'employé, etc., se doivent d'aller « s'amuser » sur les boulevards. Et ils y vont. Et ils ne s'y amusent pas du tout. Leur après-midi se passe dans le plaisir négatif de l'expectative. La lassitude amortit les sonorités du rire et de la parole. Et plus cet affadissement est général, plus se remarquent les excitations des bandes d'énergumènes dont la grande joie semble être de rudoyer les femmes, de bousculer les

groupes, de remplacer la gaieté par le tapage et le rire par les hurlements. Ainsi se forment deux courants dans la foule. A travers la masse qui marche paisible et tranquille, se précipitent les mêmes hommes qui font le sac des églises et dont l'esprit perverti se réjouit surtout de transformer en coups de poing des gestes qui devraient être gracieux. On a la sensation très nette qu'au lieu d'une pluie de confetti, ils voudraient laisser échapper des projectiles de ces mains qui s'ouvrent brusquement devant vos yeux et votre bouche, et que leur suprême régal serait de vous blesser au lieu de vous salir! Ceux-là sont les monomanes de la haine sociale, sans but précis autre que la destruction, le dilettantisme de la souffrance d'autrui, à tout le moins de son mécontentement.

Soudain, sur la chaussée, apparaissent les casques et les retroussis rouges des gardes municipaux, tandis que déchirent l'air les accords cuivrés de quelque fanfare essoufflée. La cavalcade! hélas! C'est à de tels résultats qu'aboutissent les appels dithyrambiques des « lavoirs » et des sociétés « estudiantines »!... Un défilé sans cesse coupé, tâtonnant, hésitant, de chars qui oscillent, — le mot ne fut jamais plus juste! — entre la prétention et la réclame.

Ce qui attire le plus le regard, c'est le drapeau national. Il y a là une profusion, un ruissellement de nos « trois couleurs » qui est pénible et pitoyable. Bien des fois déjà on a agité la question de savoir s'il en fallait permettre ainsi l'usage jusqu'à l'abus, et il est vraiment fâcheux que la routine persiste toujours! Le même drapeau que le colonel présente solennellement chaque année aux nouvelles recrues dans la cour des casernes, devant les lignes rigides des compagnies, aux sons stridents de la musique militaire, le même drapeau que déployait Marchand dans son raid aventureux, que nos troupes saluaient naguère en Crète, en Chine, en l'honneur duquel meurent nos petits troupiers aux quatre coins du monde, abrite ici des pasquinades, des grimaces et des exhibitions d'où l'on devrait bien l'arracher.

Ce n'est pas aux figurants de ces annuelles mascarades que je m'en prendrai. Ils font leur métier, après tout! Ils se croient destinés à régénérer la vieille gaieté française et, parfois, ils vont jusqu'à la gauloiserie, si ce n'est plus loin. Que la reine des reines fasse, avec componction, le tour des bureaux de rédaction, entre une escale à l'Elysée et un arrêt à l'Hôtel de Ville, pour y récolter des madrigaux et quelques bracelets, faible butin de son éphémère triomphe, soit. Et que le pavillon où elle s'abrite, au petit bonheur, contre les intempéries d'une inclémente saison, s'orne d'un drapeau, ni plus ni moins qu'un ministère, soit encore! Mais que des

réclames pour des biberons, du lait concentré, pour un café-concert ou une ménagerie, se panachent de l'étendard qui, dès 1848, avait fait le tour de l'Europe, et qui, depuis, a fait le tour du monde, c'est là un abus sans excuse et contre lequel on ne saurait trop vivement protester. On a interdit l'usage des serpentins parce qu'ils risquaient d'étouffer les pousses printanières des arbres de nos boulevards. Ce déclassement du drapeau est bien autrement dangereux. Il banalise jusqu'à la déchéance un symbole dont le P. Monsabré disait un jour, à Notre-Dame, qu'il est le sacrement de la patrie!

Encore si le drapeau, dans ces fêtes populaires, planait au-dessus d'une foule enthousiaste de vivre, enivrée de joie saine, et dont le dernier cri, comme il advenait autrefois, tant son âme était chauvine, fût : « Vive la France! » on pourrait être plus accommodant! Mais le voir cahoté, flasque et honteux, dans ces cortèges presque funèbres, mêlé aux défroques lamentables d'une figuration dérisoire, c'est intolérable. Car, encore une fois, la joie populaire est morte. Les appréhensions de toute espèce assombrissent les esprits; elles se glissent, latentes mais déprimantes, jusque dans les âmes les plus habituées au fatalisme réaliste de la vie au jour le jour. Une oppression universelle pèse sur tous. Suivant un mot de Mme de Girardin : « On s'ennuie de s'amuser! »

Et que dirait aujourd'hui le spirituel auteur de ces inimitables *Lettres parisiennes*, où elle nous a laissé un si vivant tableau de la capitale il y a trois quarts de siècle? Nous n'avons plus, en effet, ces explosions de bonne humeur, ces avalanches de gaieté qui mettaient de la joie pour des mois dans la vie du peuple, et qu'elle dépeint d'un style si alerte : « Quant au quartier du centre de Paris, il ne valse ni ne danse, il ne saute ni ne croule; il tourne, il roule, il tombe, il se rue, il se précipite, il s'abîme, il tourbillonne, il fond comme une armée, il nous enveloppe comme une trombe, il nous entraîne comme une avalanche, il nous emporte comme le *seymoun*...; c'est une apparition un jour de fièvre, c'est un cauchemar, c'est le sabbat, c'est enfin un plaisir terrible qu'on nomme le *Galop de Musard*... Le quadrille des *Huguenots* est d'un effet merveilleux, rien de plus fantastique...; c'est un étrange spectacle que ces figures joyeuses, que ces déguisements de toutes couleurs, de toutes gaietés... Tous ces fantômes bruyants, démons de joie ou de folie, s'ébranlent par colonnes, s'élancent par torrents, et tout cela tourne, roule, s'avance, se presse, se pousse, se heurte, se choque, recule, revient, passe, repasse toujours, toujours et toujours, et jamais ne s'arrête... »

Pourquoi cité-je aujourd'hui cette vision du passé? Pour le plaisir

de le revoir d'abord. Et aussi pour célébrer, modestement, un petit centenaire... Au milieu de toutes les commémorations qui préoccupent nos contemporains, rien n'est plus savoureux que de découvrir un centenaire oublié! Celui de la naissance de Mme de Girardin est du petit nombre de ceux-là. Comment la presse a-t-elle laissé passer inaperçue cette date qui aurait dû l'intéresser doublement, puisqu'il s'agit d'une femme journaliste qui épousa un des maîtres du journalisme français? Lui en veut-on encore d'avoir écrit cette *Ecole des journalistes* où sont stigmatisés un certain nombre de leurs travers, et a-t-on voulu lui faire porter la peine de la préface qu'elle y mit, et où elle parlait de ces publicistes « qui trouvent l'inspiration dans l'attaque et que la paix ruinerait »? Je ne sais.

Il y aurait, cependant, bien des rapprochements à faire entre l'œuvre de cette féministe avant le féminisme, et notre temps. Est-ce en 1824 ou de nos jours que fut écrite cette fable : *Le loup et le Louveteau*, dont la moralité s'imposerait à notre esprit?

... Dans la forêt j'entendis tout à coup
Une lugubre voix; c'était celle d'un loup.
A son élève il parlait de la sorte;
Car ce vieux loup était sage, prudent,
Et même un peu pédant :
— Mon fils, lui disait-il, avant tout il importe
D'examiner ici les rapports différens
Qui peuvent exister entre la nourriture,
Les costumes, les mœurs et la magistrature
Des moutons dévorés et des loups dévorans.
Déjà nous connaissons, grâce à l'arithmétique,
Le nombre des agneaux,
Des brebis, des chevreaux,
Que nous avons croqués par ordre alphabétique;
Maintenant il nous faut songer
A démêler avec adresse
La politique du berger.
Ainsi donc, partez, le temps presse;
Vous savez mes desseins secrets,
Allez et secondez nos communs intérêts...

C'est à croire que M. Combes connaît, comme pas un, son fablier du temps passé! Et n'est-il pas vrai que les centenaires ont parfois du bon, quand ils permettent de pareils à-propos?

Plus que les journalistes, les artistes ont du zèle pour leurs aînés. Et c'est pourquoi, Raffet étant né en 1804, nous allons avoir une Exposition de son œuvre. A vrai dire, elle sera difficilement plus complète que celle que les amis du peintre-dessinateur provoquèrent il y a quelques années. Elle fut suivie de l'inauguration du monument qui se morfond, — on n'a jamais su pourquoi, — dans

le *Jardin de l'Infante*, au Louvre. Il en est peu, au reste, qui soient plus bizarrement compris. Tout le monde se souvient d'avoir remarqué, en quittant le pont des Arts, avant de s'engager dans la Cour carrée, une colonne, autour de laquelle un tambour de voltigeurs bat la charge, en jouant à cache-cache. La colonne est surmontée du buste de Raffet. On regretta alors, et le regret n'a fait que grandir, que les deux grands dessinateurs du soldat français au commencement du dix-neuvième siècle, Charlet et Raffet, n'eussent pas la consécration du même monument, et ne pussent fraterniser dans le bronze, comme ils avaient fraternisé dans la vie.

M. Dayot avait eu l'heureuse idée, — il en eut de moins bonnes, depuis, avec la statue de Renan à Tréguier, — d'élever le monument commun tout près de l'Ecole militaire, au milieu du peuple des soldats. D'autres préférences l'emportèrent, et l'occasion fut manquée de réaliser une œuvre qui eût pu être émouvante. Ces deux dessinateurs militaires resteront, en effet, unis dans l'histoire de l'art, comme y demeureront liés Edouard Detaille et Alphonse de Neuville. Et l'on perdit ainsi l'occasion d'une de ces leçons de choses qui forment l'érudition des enfants et des foules.

Raffet fut un obstiné travailleur qui, après ses premiers succès, finit par ne plus admettre le dessin fait d'imagination et de souvenir. Il voulait surtout étudier la nature, et passait de longues heures à faire des croquis « d'amphithéâtre », pour mieux rendre l'expression de la mort dans les scènes de bataille. Pour mieux surprendre l'accent de la vie, il suivait les armées en campagne et courait du siège d'Anvers, en Espagne, en Italie et en Russie, tantôt surpris par le tsar au camp de Vosnessonsk, tantôt arrêté par une sentinelle au moment où il dessinait, à Grenade, les statues d'une caserne d'artillerie. Il se donnait tout entier à l'œuvre du crayon et n'avait pas l'art des légendes comme Charlet. Dans l'œuvre de ce dernier, l'esprit ou l'humour des titres aidait au succès presque autant que l'œuvre graphique. On citerait par douzaine les mots de bivouac qui, au bas des dessins de Charlet, appellent le sourire. Celui-ci, par exemple, jeté par un vieux grenadier, chevronné et suffisant, à des enfants de troupe manœuvrant sur une place de village : « Au commandement de halte, rapportons vivement le pied qui est à terre à côté de celui qui est en l'air, et restons *mobiles!* » Raffet dédaignait ces procédés, et se contentait de mettre dans l'allure de ces « hommes » assez de vie, assez de mouvement pour n'avoir pas besoin de les interpréter par une légende amusante ou explicative.

Un de ses biographes, M. Bry, rapporte une anecdote qui met en relief le labeur obscur et la volonté tenace de ses débuts. Le baron

Gros, le grand peintre de batailles, achetait un jour sur les quais la lithographie d'un *Waterloo*, et, l'ayant examinée avec attention :

— C'est très beau, dit-il au marchand, de qui est ce dessin?

— D'un jeune élève de M. Gros, qu'on appelle Raffet.

— Vous êtes dans l'erreur, M. Gros n'a pas d'élève de ce nom.

Et, sur les protestations du vendeur :

— Je ne connais pas ce Raffet, et je suis le baron Gros.

Rentré à son atelier, le maître s'informa, et les camarades de Raffet répondirent à son enquête en désignant un jeune homme timide et fort ému.

— Ah! c'est vous qui avez fait cela? demanda-t-il en montrant la lithographie. Et d'après qui?

— Mais d'après personne... j'ai lu les relations de cette grande bataille et j'ai composé mon sujet.

— Alors que venez-vous faire ici?

— Je viens apprendre ce que j'ignore.

— Soyez moins modeste, mon ami, vous n'ignorez pas grand chose, conclut le grand artiste, et vous savez qu'en fait de batailles je m'y connais!

La prochaine exposition nous permettra de constater de nouveau, par nous-même, la vérité de ce jugement, — à moins que l'antimilitarisme qui fleurit en haut lieu ne trouve le moyen de l'empêcher...

Folle crainte, direz-vous? — Qui sait? Toutes les suppositions ne deviennent-elles pas plausibles en un temps où l'on n'a pas voulu solenniser le centenaire de la création des lycées, pour ne pas réduire un ministre du Bloc à faire l'éloge de Napoléon Ier et à constater la part que, dans l'instruction, l'Empereur entendait faire à la religion!...

*
* *

Au milieu du désenchantement général qui met de la torpeur en bas, des appréhensions en haut, de la tristesse partout, il est un réconfort à la portée de tous, c'est la participation aux œuvres de salut social qui groupent déjà de si nombreuses énergies, mais devant qui l'avenir s'ouvre si vaste, que toutes les désillusions et tous les dévouements peuvent s'y abriter sans craindre d'exagérer l'effort ou de dépasser le but. Plusieurs, parmi les plus importantes, ont tenu, en ces dernières semaines, leurs assises annuelles, et c'est avec fierté que nous devons en enregistrer les résultats. Rien n'encourage et ne soutient davantage la marche ascensionnelle vers le mieux, que la conscience du bien déjà accompli. A ce titre, les succès de demain sont assurés, puisqu'ils sont gagés sur les œuvres d'hier. Il suffira d'entr'ouvrir ces livres d'or de la charité pour

exciter le désir de les feuilleter plus assidûment — et de s'y inscrire.

Voici d'abord l'hôpital Saint-Joseph dont cette année marque les noces d'argent. Lorsque, il y a vingt-cinq ans, Mgr d'Hulst en jeta les premiers fondements, avec le patronage du cardinal Richard, plusieurs le taxèrent de présomption, et quelques-uns pensèrent qu'un hôpital privé était une superfétation à côté des nombreuses maisons hospitalières de la capitale. Il se trouve que ce prêtre, à l'esprit très fin et à l'âme éprise d'audacieux dévouements, avait prévu l'avenir et préparé, pour nos jours de laïcisation outrancière, un dernier asile aux religieuses persécutées et à ceux qui préfèrent la cornette blanche à la cocarde bicolore des infirmières de l'Assistance publique.

Longtemps on a voulu justifier les décisions qui éloignaient les religieuses du chevet des malades en disant que leurs vêtements pouvaient s'imprégner des microbes et propager les maladies au lieu de les prévenir. Il suffit de voir fonctionner le service d'aide médicale et chirurgicale à l'hôpital Saint-Joseph pour constater que les religieuses ne demandent pas mieux que de se conformer aux exigences de la science en s'enveloppant entièrement d'un vêtement spécial dûment préparé pour éloigner tout risque de contagion. Au moment où l'on parle avec quelque emphase des cours suivis par les infirmières laïques et des brevets dont elles sont dotées, il n'est pas inutile d'ajouter que l'hôpital Saint-Joseph abrite une école d'infirmières qui est un véritable centre d'études pour les sœurs de Saint-Vincent de Paul et des autres ordres hospitaliers. Il suffira de citer les noms des éminentes personnalités qui leur décernent les diplômes pour montrer la sérieuse valeur de semblables certificats. Ce sont : MM. le docteur Bucquoy, agrégé de la Faculté, membre de l'Académie de médecine et médecin des hôpitaux; le docteur Martin Roux, médecin des hôpitaux, et le docteur Potherat, chirurgien des hôpitaux. J'insiste sur ces détails techniques pour bien montrer, en passant, à la fois le zèle des religieuses et la sécurité que doivent inspirer leurs connaissances sanctionnées par un tel jury. Il est bon de nous habituer, dans la pratique, à faire confiance à ceux des nôtres dont les aptitudes sont sérieusement contrôlées sans qu'elles aient pourtant l'estampille officielle. Peut-être notre avenir est-il dans cette voie!

Sait-on maintenant quel développement peut acquérir une œuvre d'initiative privée en vingt-cinq ans? L'hôpital Saint-Joseph compte aujourd'hui 316 lits et il peut s'agrandir encore : que dis-je? on y travaille en construisant un nouveau pavillon. La charité a tout fait dans cette œuvre et au milieu de tant d'autres moyens ingénieux de subvenir aux frais croissants, je me reprocherais de ne

pas citer celui qui consiste, lorsqu'un de ceux que nous aimons tombe malade, à intercéder pour lui en versant en faveur d'un pauvre, pendant le temps de son épreuve, le montant de quelques journées d'hôpital, dont le prix varie de 3 à 5 francs. On parle beaucoup de solidarité, à notre époque. En est-il une forme plus touchante?

Je souhaiterais, après cela, donner l'impression que produit l'ensemble de cette organisation modèle, qui compte une vingtaine de pavillons, possède un budget annuel de près de 550,000 francs et totalise près de 100,000 journées de malades! Bien mieux que je ne le saurais faire, M. Faguet l'a traduite dans le discours qu'il prononça à la dernière réunion. Ainsi que le trésorier de l'œuvre le disait justement, l'éminent académicien a prouvé, à un moment où la charité catholique est attaquée dans son principe même et dans toutes les branches de son activité, que les esprits les plus éclairés et les plus libéraux font cause commune avec les plus humbles religieuses pour la défense de la liberté des œuvres catholiques.

Une « cité d'amour », c'est ainsi que M. Faguet résume sa pensée sur ce qu'il a vu à l'hôpital Saint-Joseph. Et se reportant aux débuts de l'œuvre, il en résume l'histoire en ces mots éloquents: « Vous avez commencé avec rien, je veux dire avec le commencement de toutes les grandes choses, avec l'espérance et la confiance; vous avez commencé avec l'avenir. Quand on met l'avenir dans son jeu par la foi ardente dont on l'embrasse, c'est un peu, c'est vraiment comme si l'on y mettait l'infini. » Et s'élevant ensuite à des considérations d'une portée générale, M. Faguet formule sa pensée en ces termes sur lesquels je voudrais appeler non seulement l'attention mais la méditation de tous ceux qu'épouvante l'audace de nos adversaires : « Pratiquer la charité libre, c'est faire œuvre doublement patriotique, parce que c'est faire œuvre de propagation de la charité et de propagande de la liberté. Pratiquer la charité libre, c'est, d'abord, être charitable, et c'est à cela surtout, et, Dieu merci, ce n'est guère qu'à cela que vous songez; mais c'est aussi, et il y faut songer quelquefois, donner un exemple qui peut être suivi d'association libre, de travail libre en commun, d'activité libre en vue d'une belle œuvre. On ne saurait trop donner de ces exemples-là. Il faut que les particuliers s'exercent, dans cette France, qui compte toujours trop sur ceux qu'elle charge d'agir pour elle, à agir par eux-mêmes, à faire œuvre par eux-mêmes, en se groupant selon leurs affinités naturelles et selon leurs idées, selon leurs tendances communes et en vue de buts bien déterminés; et il faut qu'ils mettent comme leur gloire, comme leur amour-propre très légitime dans cet exercice libre de leur activité propre. »

L'Hospitalité de nuit a également atteint vaillamment le vingt-

cinquième anniversaire de sa fondation, au mois de juin dernier, et le baron de Livois, qui en est l'infatigable inspirateur et président, a rappelé dans la séance annuelle du 21 mars à quelles touchantes manifestations a donné lieu cette commémoration. Ce jour-là, commencé par l'assistance à la messe, se termina par des agapes fraternelles dans les quatre maisons de l'œuvre. Les administrateurs, en groupes nombreux, s'y rendirent pour servir leurs hôtes et participer à leur joie. Après le dessert, on but du café au rhum, et il y eut distribution de cigares et de tabac à priser!

Cette fête de famille laissa plus qu'une trace passagère. Quelques jours après, en effet, au mois de juillet, une dame mise avec une extrême simplicité se présentait au siège social.

« Pouvez-vous me faire un reçu? demanda-t-elle à la gérante intérimaire.

« — Parfaitement, Madame. »

« Et, raconte M. de Livois, la gérante s'attendait à la voir sortir de sa poche une modeste cotisation..., un billet de 100 francs, peut-être. Quelle ne fut pas sa stupéfaction en la voyant étaler sur la table une liasse de billets de 1,000 francs. Il y en avait soixante! Après quoi, la généreuse donatrice repartit en omnibus sans donner son nom. »

Il ne faut rien moins que de pareilles aubaines pour répondre aux besoins de l'œuvre, car ses revenus couvrent à peine le tiers des dépenses courantes indispensables. Songez que, dans la seule année 1903, l'Hospitalité de nuit a hébergé 69,677 personnes qui ont couché 209,272 nuits. Depuis la fondation de l'œuvre, le total des pensionnaires s'élève au chiffre de 1,756,549, et celui des nuits à 4,814,588! A tous ces malheureux, on a fourni, dans la seule année 1903, 218,050 rations de pain, et 25,827 bons de fourneaux. De plus 6,949 soupes ont été servies aux femmes.

On comprend que les hospitalisés auxquels le règlement n'accorde que trois nuits, parfois quatre, regrettent des asiles où on les reçoit avec des soins qu'ils sont loin de trouver ailleurs. Aussi ne faut-il pas s'étonner que certains d'entre eux cherchent à tromper la surveillance et le contrôle des « capitaines ». C'est ainsi qu'un terrassier nommé Dubois, ayant déjà couché quatre fois à l'asile du boulevard de Vaugirard, se constitua l'usufruitier des papiers d'un de ses compagnons de misère, et résolut de dormir encore quatre bonnes nuits, sous le nom de Fournier. Les débuts de cette supercherie furent très heureux, mais deux agents cueillirent le trop habile Dubois au moment où il quittait l'établissement après un sommeil réparateur.

— Vous êtes bien Fournier? lui demanda l'un d'eux.

— Oui.

— Dans ce cas, vous êtes inculpé d'infraction à une interdiction de séjour prononcée contre vous; suivez-moi.

Malgré ses protestations, Dubois dut se rendre au commissariat de police où il expliqua le stratagème et prouva qu'il n'était pas l'homme recherché. Hélas! Comme le gendarme de Courteline, le commissaire est sans pitié, et il retint le malheureux pour avoir fait usage d'un faux état civil!

Le plus grand nombre des hospitalisés agit avec une entière loyauté. Beaucoup d'entre eux, quand ils ont pu s'évader de leur misère, se souviennent de l'œuvre qui leur fut accueillante, et, chaque année, M. de Livois peut citer des exemples de cette reconnaissance particulièrement émouvante. C'est un brave homme qui offre « de rendre service à un individu dans une mauvaise situation, en l'obligeant par un peu de travail et un peu d'aide comme il l'a été lui-même autrefois »; c'est une femme pauvre et dans une position très précaire, qui trouva encore moyen d'offrir à l'œuvre « quelques effets » dont elle peut disposer...

C'est la meilleure récompense du zèle apporté par l'œuvre à s'occuper de ses hôtes passagers. Elle a placé, l'année dernière, 286 hommes et 23 femmes. En trois mois, le gérant d'une seule maison a pu rendre à leurs parents quatre enfants de quinze à dix-huit ans qui avaient fait la vie buissonnière. L'Hospitalité de nuit est, en effet, le refuge des misérables de toute catégorie. Les ouvriers du sol y furent les plus nombreux en 1903 (15,000 en chiffres ronds), suivis immédiatement des terrassiers (2,250), mais il ne faut pas croire que les professions libérales ou artistiques n'y ont pas de clients : on y a recueilli 129 professeurs, 91 instituteurs et 23 étudiants; 182 photographes et 183 artistes; 2 architectes et aucun peintre ni sculpteur. C'est le kaléidoscope de la misère et, d'instinct, la plainte divine monte aux lèvres : *misereor super turbam!* Surtout quand on trouve, par exemple, dans les tableaux récapitulatifs admirablement dressés, la mention de 145 fillettes ne dépassant pas l'âge de cinq ans!..

Ces longs alignements de totaux ne sont abruptes que pour qui ne prend pas la peine de les parcourir attentivement. Bien des leçons s'en dégagent, même au point de vue des relations internationales. Sait-on quels pays fournissent le plus de leurs nationaux aux asiles de nuit de la Société? En 1903, il y eut près de 3,000 Belges, 700 de plus que d'Alsaciens-Lorrains, 900 Suisses, près de 300 Allemands, 341 Italiens et seulement 101 Russes, et 94 Anglais...

Tout ce monde de besoigneux est reçu gratuitement. On ne leur demande, chaque soir, que de s'unir à une courte prière, en exi-

geant seulement de ceux qui ne partagent pas nos croyances, qu'ils les respectent et restent, pendant cet acte de foi, debout et découverts. C'est ainsi que l'Hospitalité de nuit entend unir la tolérance la plus large aux convictions les plus arrêtées. Il ne peut être mortifiant pour personne de savoir que la main qui donne sait faire le signe de la croix.

Les deux œuvres dont nous venons de voir les beaux résultats et l'utilité constante s'occupent surtout, du fait même de leur destination, de secourir temporairement ceux qu'elles obligent. L'association Valentin Haüy nous fait entrer délibérément dans un autre domaine, celui de l'*utilisation* sociale. Elle fait plus que secourir, elle soutient. Destinée au bien des aveugles, son but n'est pas de subvenir transitoirement aux besoins actuels des malheureux frappés de cécité; il est de les rendre capables de gagner leur vie et de les seconder dans la lutte pour l'existence. Ce qu'on y recherche avant tout, c'est la force morale. Ce qu'on y pratique de préférence, c'est le patronage individuel.

Il y faut, dira-t-on, une vie tout entière consacrée à coordonner les efforts. Mais on ne s'étonnera pas que l'œuvre prospère quand elle a pour fondateur et pour âme M. Maurice de la Sizeranne. Sa vie, il la dépense sans compter pour ses frères, les aveugles. Et l'on ne saurait sans injustice oublier les dévouements qui s'empressent autour de lui, guidés par son expérience, entraînés par son exemple.

En dehors des autres branches de l'Œuvre, qui ont permis d'en étendre le bénéfice à 441 nouveaux patronnés (ce qui porte le total général à 4,505), il faut signaler, sans se lasser, la copie en écriture Braille des volumes ou des articles pouvant intéresser les aveugles, — et au nombre desquels nous sommes fiers de voir figurer de nombreux travaux parus dans le *Correspondant*. Quand on réfléchit que pour traduire en points saillants la matière d'un volume ordinaire à 3 fr. 50, il ne faut pas moins de 12 volumes in-8° dont le prix s'élève à 36 francs, on se rend compte du puissant intérêt que présente une occupation très facile et qui permet d'utiliser chrétiennement, c'est-à-dire charitablement, les plus courts loisirs. Déjà 700 copistes, dispersés dans toute la France, prêtent leur concours à cette entreprise de lumière morale, et l'on ne saurait trop répéter, à ce sujet, ce qu'écrivait notre regretté confrère, M. de la Brière : « C'est pour un seul pauvre que travaille une femme charitable quand elle coud une robe ou une chemise; c'est à des générations, c'est à mille pauvres spécialement intéressants qu'elle rend service, sans bourse délier, quand elle occupe ses loisirs à transcrire, pour la Bibliothèque des aveugles, un livre

utile, un poème, un fragment qui lui a plu. Son bienfait vise les âmes; il en vaut donc bien un autre!... »

S'apitoyer sur le sort navrant des pauvres gens privés de la vue, traduire sa compassion par une cotisation annuelle (et celle de l'Association Valentin Haüy est telle qu'il est étonnant que les souscripteurs ne soient pas plus nombreux : *un* franc par an!) c'est bien. Mais il est peut-être encore mieux de se rendre compte que beaucoup d'entre eux sont capables de travailler utilement. Il faut d'habitude quelque réflexion pour convenir que l'ouvrage d'un aveugle peut être aussi bien fait, — dans les spécialités qui répondent à ses aptitudes, — que l'ouvrage d'un voyant. C'est pour répondre à cette préoccupation, pour détruire cette défiance, que l'Association a organisé, ces jours derniers, une exposition en action dans la salle des fêtes du *Petit Journal*. Trois après-midi durant, on y a pu voir des aveugles appliqués à toutes sortes de travaux d'utilité ou d'agrément. Les retardataires éprouvaient même quelque difficulté à approcher des ouvriers, tant la foule était grande et tant l'attrait d'une semblable révélation était piquant pour les visiteurs.

Ici, c'était la fabrication des sacs en papier, de tapis en lisière, de lacets de cuir, de couteaux, de paniers, de brosses, de tricots, de sièges, de tonneaux. Là c'était un coupeur d'étoffes pour vêtements. Plus loin, des accordeurs de pianos, des dactylographes. Ailleurs des aveugles jouaient aux dominos, aux échecs. Et partout, les gestes étaient d'une précision déconcertante, la main d'une souplesse, d'une habileté merveilleuses. Le contact entre le grand public sincèrement ignorant de tant de virtuosité et ces ouvriers privés du sens peut-être le plus essentiel à l'homme obligé de gagner sa vie ne saurait manquer de produire une recrudescence de sympathie pour l'Association qui étend sur les aveugles de France le réseau de sa protection intelligente et sans cesse en éveil.

Plus que jamais elle mérite qu'on lui vienne en aide, et M. François Coppée l'indiquait avec insistance dans le discours qu'il prononçait, il y a quinze jours, au moment de l'Assemblée générale.

« Notre tâche est bien difficile, à coup sûr, disait-il, et, en dehors des obstacles accoutumés, elle en rencontre parfois d'inattendus. Cette année, par exemple, la fermeture des écoles tenues par des religieuses a privé de leur emploi plusieurs jeunes filles aveugles qui y donnaient des leçons de musique. C'est une douleur et une tristesse de plus, en ce temps où nous en sommes accablés. Mais vous ne sentirez pas pour cela, j'en suis certain, le moindre découragement. Dans la république des fourmis, quand le

pied brutal d'un passant a détruit leur demeure commune, les laborieux insectes se mettent immédiatement à la besogne pour la reconstruire. Il en est de même chez les gens de bien comme vous. Quand le mal est accompli en votre présence, vous le déplorez, certes, mais, sans perdre une heure à vous plaindre, infatigablement, vous entreprenez aussitôt de le réparer.

La *Société des Œuvres de mer*, qui a tenu son Assemblée générale le 16 mars, nous transporte loin du pays, avec les Terre-Neuvas et les Islandais. Nos lecteurs n'ont pas oublié l'appel que leur adressait récemment ici même M. le commandant marquis de Fraysseix. Ses informations ont été complétées depuis lors par M. de Valence qui a fait connaître le résultat de sa mission en Islande en 1903. Et j'y puiserai quelques détails par où l'on se rendra compte de l'urgence et de l'importance de l'Œuvre qu'il sert.

Ce qu'il faudrait, avant tout, à la Société pour remplir son but, c'est un navire-hôpital; et l'on sait que, faute de subvention gouvernementale, il n'a pu en être armé pour la saison dernière. Le navire-hôpital, — et l'on souhaite qu'il soit à vapeur, — a pour but principal de recueillir à l'accostage les pêcheurs malades, en dispensant ainsi l'équipage des bateaux d'interrompre sa besogne fructueuse en pleine pêche. Sans lui, ou bien il faut transporter le malade à terre, et la tentation est forte d'ajourner le voyage ruineux, ou bien il faut se contenter des médicaments contenus dans le coffre des navires. Et c'est ici que se révèle une des plus ineptes prescriptions qu'ait jamais libellées une Administration. Suivant qu'un navire possède un équipage de 20, de 35 hommes ou d'un nombre supérieur, non seulement la quantité de médicaments et pansements obligatoires varie, — ce qui est rationnel; mais leur nature et leur espèce, — ce qui est extravagant! Ainsi un équipage qui ne dépasse pas 20 hommes n'a pas droit au salicylate de soude, ni aux sinapismes!... Or, dans la flotille d'Islande, 91 bateaux sont dans ce cas. L'administration « compétente » a oublié d'y interdire, par la même occasion, les rhumatismes et les congestions! L'on se perd à chercher les motifs d'une telle aberration...

Puisqu'ils n'avaient pas de navire-hôpital à leur portée, pendant la saison de 1903, les 2,917 matelots montant les 155 bateaux de la flottille ont dû évacuer leurs malades sur les hôpitaux de l'île. A Reykyavick, ils ont trouvé l'hôpital desservi par les Sœurs françaises de Saint-Joseph de Chambéry, qui contient 50 places, et où 15 Français et 230 Islandais reçurent asile l'an dernier. Ils en trouvaient aussi un autre..., construit par le gouvernement, le même gouvernement qui refuse une subvention à la Société! Dans

l'immeuble tout neuf, qui peut accueillir 20 malades, on a reçu 2 Français et pas un Islandais. Les seuls clients de la maison laïque vont être ses infirmiers!

A Faskrudsfjord, — ce nom rébarbatif signifie fjord de la beauté, — le ministère a fait mieux encore, il a refusé de payer plus longtemps aux Sœurs qui desservaient l'hôpital leur rétribution habituelle, de sorte que la maison allait être fermée si la Société des œuvres de mer n'avait pris l'entretien à sa charge! 15 lits y sont disponibles. Là aussi le gouvernement va élever un hôpital laïque. Ses officieux annonçaient même, il y a un an, que tout y était prêt et qu'on n'y attendait plus que les malades. Or, à ce moment-là, il y avait quelques piquets jalonnant le sol, rien d'autre, et certainement la maison ne sera même pas ouverte en 1904! Telle est la bonne foi de nos adversaires. Mais l'Islande est si loin, pensent-ils. Le malheur pour eux c'est qu'on y peut aller, et qu'on en revient! Si ces détails que je relève dans le très instructif rapport de M. de Valence ne suffisaient pas à révéler les besoins urgents de l'œuvre, et à lui confirmer la sympathie de tous, j'ajouterais que les pêcheurs qu'elle entoure de sa sollicitude mènent une existence des plus rudes et des moins lucratives. Quand un homme a reçu 300 francs de denier à Dieu et pêché 3,000 morues à 0 fr. 22, il a accumulé la somme de 960 francs. Mais comme il faut en défalquer les frais d'équipement évalués à 150 francs, il reste que sa saison de pêche lui en a rapporté 800. Pour avoir droit à la retraite, il lui faut fournir 300 mois de navigation semblable! Et c'est à ces hommes-là que le gouvernement retire son concours, en refusant ses subsides à la Société des œuvres de mer! A-t-elle tort, cependant, d'estimer que la croix du chrétien est aussi une croix d'honneur?

Mais un ministère peut-il avoir assez de sincérité pour convenir de ses méfaits à l'extérieur quand son chef apporte à la tribune l'approbation d'une grève comme la grève agricole qui troubla naguère le midi de la France et dont toutes les traces sont loin d'être effacées? Faudrait-il voir dans une telle attitude le dépit que lui inspire le succès grandissant d'une institution toute de paix et de labeur, comme la Société des Agriculteurs de France? Plus de 12,000 membres prirent part à sa session annuelle dans les premiers jours de ce mois. Ils discutèrent les problèmes les plus ardus de l'organisation agricole avec une liberté et une compétence qui suffiraient à justifier le régime parlementaire quand il ne dégénère pas en parlementarisme.

Le président de la société, M. le marquis de Vogüé, après avoir rappelé, dans le discours d'ouverture, les regrets imposés par la

situation, et les craintes, mais aussi les espoirs, de l'avenir, conclut par ces paroles, où l'assemblée entière sentit passer le souffle d'éloquence des vrais hommes d'Etat :

« L'histoire n'a pas eu assez de sévérités, assez de railleries dédaigneuses pour les inconscients de Byzance, les rhéteurs, les sectaires qui s'épuisaient en vaines disputes théologiques, en frivoles compétitions de cirque, alors que, dans les profondeurs mystérieuses du monde asiatique, grondait l'orage qui devait les emporter, rayer leur nom de la carte de l'Europe, ensevelir côte à côte, bleus et verts, persécuteurs et persécutés, sous les ruines de la patrie. Dieu nous garde d'humiliantes comparaisons! Nous avons foi quand même dans le génie de la France, dans son intelligence traditionnelle, dans ses instincts généreux ; nous avons foi dans nos populations rurales, — que nous ne jugeons pas d'après des incidents isolés, produit de circonstances locales, d'excitations ou de pressions venues du dehors, — nous savons les réserves de bon sens et de patriotisme qu'elles recèlent, nous n'oublions pas que, dans les jours d'épreuve, elles ont toujours su resserrer leurs rangs, discerner les véritables amis de l'agriculture et les bons serviteurs du pays. »

***

Je me suis laissé entraîner à parler un peu longuement de ces œuvres sociales où palpite le meilleur de l'âme française, d'abord parce qu'elles ont tenu la plus large place dans les faits du mois, et aussi parce qu'au récit de leurs luttes et de leurs succès, l'on peut puiser, me semble-t-il, un peu de cette force et de cet encouragement dont a besoin plus que jamais la partie saine de notre pays. Cela ne vaut-il pas mieux que de s'intéresser outre mesure, comme on l'a fait, au duel « sensationnel » de deux maîtres d'armes italiens? Pendant des jours et des jours, cette rencontre parut au moins aussi importante que celles de la flotte russe et de la flotte japonaise! M. le chevalier Pini n'arrivait pas, et M. le baron Athos de San Malato rugissait comme un mousquetaire. Les procès-verbaux se succédaient avec des allures de protocoles, jusqu'au procès-verbal de carence rédigé contre le retardataire. Ce fut un grand émoi, mais bref. Car peu de jours après, on se battit. Il y eut des invitations et des contrôleurs. Et les épées se tendirent menaçantes contre des torses nus. Les chroniqueurs ne nous firent grâce ni du jeu d'un muscle ni d'un mot des combattants. Il n'y manquait que le cinématographe. La lutte fut, dit-on, épique, admirable à souhait, et l'on frémit souvent devant les éclairs des lames. Il paraît que ce fut très beau comme escrime.

Et tout se termina par une ampoule dans la main de M. de San Malato. Je me trompe, tout se termina à table, à la table du docteur, dans les flots de champagne qui, les photographies en font foi, portait le même nom que le chirurgien. En voilà jusqu'à l'année prochaine; car ces rencontres chroniques induisent à se demander si, à notre époque où triomphe la presse, le point d'honneur lui-même ne devient pas périodique!

J'aurais voulu que les duellistes entendissent l'éloquente catilinaire de M. Coubé contre le duel. L'ancien Jésuite, en effet, a consacré à cet usage « bien porté » une de ses récentes conférences; et il employa contre cette mauvaise façon de comprendre la justice et de défendre l'honneur, tout ce que sa dialectique a de plus convaincant, et son esprit de plus justement agressif.

En prêtre qui connaît le monde, il s'adressa aux femmes pour avoir raison des hommes. Les femmes seules pourront vaincre ce que les « épéistes » les plus passionnés appellent eux-mêmes un préjugé, — quand ils ont fait leurs preuves. La plupart des hommes, — je parle de ceux que leur foi ne suffit pas à arrêter, — auraient peur de paraître avoir peur.

Ce que dit M. Coubé pourrait peut-être, sans trop d'inexactitude, se résumer ainsi : Les hommes d'aujourd'hui, comme les preux de jadis, trouvent souvent leur suprême récompense dans le sourire des femmes. Le jour où elles ne souriraient plus à l'homme qui refuse de confier à ses muscles le soin de justifier son esprit ou de défendre son âme; le jour où elles seraient sévères à l'homme qui, pour prouver qu'il a raison, se donne le tort d'attenter à deux vies : celle de son adversaire et la sienne propre, — ce jour-là, le duel aura vécu.

*
* *

On en laisserait le bénéfice à la tragédie ou à l'opéra, car c'est un « moyen » dont ni les dramaturges, ni les musiciens ne se dessaisiraient volontiers. Du *Cid* aux *Huguenots*, de *Faust* à *Cyrano*, comptez, si vous le pouvez, les stances, les ballades, les duos, les airs, les chœurs et les cavatines, les prières et les élégies qui se sont débités, déclamés, sussurrés ou vociférés depuis qu'il y a des théâtres et qu'on s'y bat, particulièrement au clair de lune! Il faut être Gérald et amoureux de la fille de la belle Aude pour se battre en plein soleil, et tous les jeunes premiers n'ont pas à reconquérir Durandal!...

Qui ne se souvient, — puisque tout le monde a vu ou lu la *Fille de Roland*, — de la scène pathétique où Bornier a exprimé les angoisses haletantes de Charlemagne et de Berthe pendant que

Gérald combat le Maure insolent? Elle gagne encore en puissance dans la traduction musicale que M. Henri Rabaud vient d'en donner à l'Opéra-Comique. C'est la première œuvre dramatique du jeune compositeur. Et il y a longtemps qu'un semblable début n'avait réjoui les amateurs de belle et saine musique. A quelle école appartient l'auteur? A l'allemande, à l'italienne? Le vrai c'est qu'en dehors des spécialistes, on ne s'en préoccupe guère, et nous sommes loin des grandes querelles qui saluaient, il y a vingt ans, les premières de Saint-Saëns, de Leo Delibes, ou de Massenet. M. Rabaud est lui-même, ce qui veut dire qu'il est bien Français. Sa partition prouve de la science, de la conviction, de l'art, — et du courage. Etre soi, par le temps qui court, peut passer pour une exception!

L'œuvre nouvelle se caractérise, avant tout, par une belle entente des ensembles et des *crescendo* où le développement de la force demeure toujours harmonieux. Au premier acte, les chœurs invisibles qui interprètent les remords de Ganelon durant son monologue ont un caractère de puissance indéniable. De même, la malédiction du traître, les larges sonorités de l'évocation de l'avenir par Charlemagne, et les vibrations entrecoupées de l'orchestre pendant le duel. De même encore le finale où l'empereur et la foule saluent le départ de Gérald. La partie purement mélodique a moins d'envergure, mais elle vaut par la grâce et le charme, comme dans les stances de Gérald au seuil de Berthe, le duo des jeunes gens au second acte, et surtout la prière de Charlemagne : « O France, ô douce France. » On attendait l'auteur au fameux *Chant des Epées*. On avait tort. C'est une complainte moyennageuse, où l'on souhaitait, — à contre-sens peut-être, et je me rends bien compte de l'effet de contraste qui est voulu, — un air de bravoure. Je préfère l'entendre dire par Mounet-Sully.

Telle qu'elle est, cette « tragédie musicale » est une œuvre homogène, — chose rare! — forte et belle. Elle méritait l'Opéra. Mais elle n'en fait que plus d'honneur à l'Opéra-Comique. Bornier, qui eût tant goûté ce nouveau succès, n'a pas été trahi, et M. Rabaud a posé le premier jalon de sa propre maîtrise.

L'Odéon nous a donné la contre-partie de la *Fille de Roland*, et encore plus du *Cid*, avec la *Dette* (une comédie en *six* actes!). Peut-on épouser la fille de celui qui a tué votre père, même au théâtre? Telle est la question. Et les auteurs de répondre : oui, pourvu que le père survivant disparaisse. La conviction contraire est trop admise pour que le public ne résiste pas aux nouvelles tendances. D'autant plus qu'on ne le prépare guère à changer d'avis!

Supposez deux associés, Villetanelle et Bonnières, dont le pre-

mier a une fille, Hélène, et le second un fils, Paul, et que Villetanelle ruine Bonnières et lui vole sa femme. C'est le prologue. Au premier acte, tout le monde a vieilli de vingt ans, ce dont une fidèle servante, Pélagie, n'a pas l'air de se douter, car elle est demeurée toujours aussi jeune d'accent. Il est vrai que son maître Bonnières a vieilli pour deux : il a refait sa fortune, mais sans pouvoir assouvir sa vengeance sur l'associé félon qui a fui au Brésil. Villetanelle revient juste à temps pour que Bonnières, qui va mourir, confie à son fils Paul le soin de le tuer pour lui. Et comme il existe une Hélène Villetanelle, vous pensez bien que Paul Bonnières va l'aimer et qu'elle l'aimera, et que Paul oubliera de tuer son futur beau-père. Reste Mme Bonnières, à qui son mari n'a jamais voulu accorder le divorce. Elle ne reconnaît pas son fils qu'elle a abandonné tout enfant ; et, depuis *César Girodot*, la « voix du sang » ne parle plus. Quand l'imbroglio est suffisant, le fils se dévoile, car pour allonger les choses, il avait d'abord pris un faux nom ; Hélène flaire un mystère ; la vieille Pélagie (toujours aussi jeune) prêche la vengeance ; Paul tente de redevenir terrible, et Villetanelle, pour tout arranger, donne sa parole, — la parole de Villetanelle ! — qu'il va disparaître pour que sa fille puisse demeurer ignorante et être heureuse ! Ce serait sans doute l'objet d'un septième acte. Mais il y en a déjà six de trop. J'oubliais de signaler Nantouillet qui est le lien, par quoi tout cet amas se tient à peu près debout. Les auteurs ont trouvé là un hanneton précieux qui parle quand il faudrait se taire et réciproquement. Mais (quoique excellemment joué par Albert Lambert) le personnage est essentiellement épisodique, et comme, sans lui cependant, la pièce ne tiendrait pas, on voit ce qui reste d'une comédie, — qui est une erreur.

Nous entrons maintenant dans la série des grandes pièces de l'année et les théâtres donnent, au moment où paraît cette chronique, les premières du *Mannequin d'osier*, de M. Anatole France, et de la *Montansier*, de M. Robert de Flers. Sans tarder, nous aurons le *Varennes*, de MM. Henri Lavedan et Lenôtre. Nous y joindrons, le mois prochain, *Oiseaux de passage*, de MM. Descaves et Donnay, dont le sujet mérite l'attention.

Les *Nouveautés* jouent, de M. Feydeau, une comédie où l'on s'amuse, mais où la morale s'ennuie. C'est le moins qu'on en puisse dire ! La pièce s'appelle *la Main passe*. Je dois en faire autant.

Edouard Trogan.

CHRONIQUE POLITIQUE

Entre toutes les grandes nations dont le conflit russo-japonais peut émouvoir les intérêts, la France seule est gravement troublée dans sa vie civile, puisqu'elle l'est dans sa paix religieuse. Ce fait, M. Combes devrait être le premier à le constater. Or il dédaigne, très certainement, de s'en inquiéter. Il continue de vouloir avec fureur la loi qui supprime l'enseignement des congrégations autorisées. On l'a prié d'en ajourner le débat. Il l'a refusé. Pas de trêve : ni pour aviser aux moyens budgétaires d'exécuter la loi sans trop obérer les communes; ni pour ménager les sentiments des populations, à la veille de leurs élections municipales. Soit qu'il craigne de ne pas retenir sa majorité dans une obéissance suffisamment servile, soit qu'il se laisse emporter par la violence de sa passion sectaire, M. Combes active à outrance le vote de la loi. C'est malgré lui que la Chambre s'est accordé un répit de quarante-huit heures. M. Combes est impatient; mais il est aveugle aussi : car il ne peut ignorer qu'après cette loi, il faudra qu'il en imagine une autre pour contenter l'âpreté anticléricale de son parti. Peu lui importe, évidemment, et personne, parmi son entourage, ne jugera bon de lui rappeler ce mot de Robespierre disant, le 5 décembre 1793, dans le rapport où il réprouvait les attentats impies de la Commune, qu'il fallait « s'occuper plutôt du salut de la patrie que des disputes théologiques »...

Après la loi de M. Combes, il ne restera plus, dans la République, une seule garantie contre le caprice despotique du législateur. Principes et traditions, engagements et traités, tout est méconnu ou répudié. La loi dément celle de 1882 sur l'enseignement primaire : M. Jules Ferry laïcisait l'enseignement public, sans lui attribuer un monopole; il ne supprimait en rien l'enseignement privé; il laissait à l'école libre la faculté de sa concurrence, à la famille la possibilité du choix. La loi outrepasse et fausse celle de 1901 sur l'association : M. Waldeck-Rousseau avait spécifié qu'elle ne portait aucune atteinte à la liberté de l'enseignement, et, le 25 mai 1899, M. Delcassé adressait à M. Nisard,

ambassadeur de France près le Saint-Siège, cette dépêche : « J'ai fait part au président du Conseil de votre récent entretien avec le cardinal Rampolla et des appréhensions exprimées par le secrétaire d'Etat, au nom du Saint-Père et au sien propre. Le président du Conseil m'a déclaré sur le premier point que, d'accord avec le ministre de l'Instruction publique, il n'a nullement le dessein de mettre en question la liberté d'enseignement. » La loi de M. Combes renie la Déclaration même des Droits de l'homme, qui affirme, par son article XI, que « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme » : c'était admettre la liberté de l'enseignement comme un droit naturel, quel que fût le maître, le père, l'enfant. Enfin la loi de M. Combes viole le Concordat, qui a proclamé que la religion catholique devait être « librement exercée en France ». Cette liberté du culte a pour corollaire celle de l'enseignement; une religion n'est plus libre, dès qu'elle ne peut plus instruire publiquement, à l'école, l'enfant dont l'âme lui appartient : pour cette raison, aussi bien que pour toutes les autres, la plainte du Souverain Pontife, dans le discours qu'il vient de prononcer devant le Sacré-Collège, est hélas! plus que légitime. C'est avec ces oublis, ces renoncements, ces contradictions, ces mensonges mêmes, que M. Combes compose sa loi. Et il croit qu'ainsi adultérée moralement et historiquement, elle aura, pour la République, la valeur d'une institution! Il ose supposer qu'elle durera plus sûrement que ces quatre-vingt-sept lois contre les congrégations, édictées en Italie, de 1848 à 1882, et qu'un simple arrêt de la Cour de Rome a pu abolir, le jour où elle a reconnu aux religieux le droit de s'associer!

Mais ce ne sont pas seulement ces hautes raisons qui protestent contre la loi de M. Combes; ce sont les chiffres, dans leur brutale constatation. Le 18 décembre 1903, M. Combes avait déjà fermé 10,049 écoles des congrégations non autorisées et prononcé, pour la même catégorie, la fermeture de 1,300 autres que, provisoirement, telle ou telle difficulté administrative l'empêchait de supprimer. Il fermera, en vertu de la nouvelle loi, 4,269 écoles des congrégations autorisées. Total : 14,618! Il y a, dans les écoles menacées aujourd'hui, plus d'un million 300,000 élèves. Il y en avait, dans les écoles interdites, plus de 318,000. C'est donc une population de plus d'un million 618,000 enfants que M. Combes, sans égard pour ceux qu'il sépare de leurs instituteurs préférés et sans souci de ceux qu'il livre au vagabondage, expulse de leurs écoles. C'est une « dragonnade » aussi que cette expulsion! Et cela, bien que la guerre religieuse ne règne pas dans le pays; bien

que nous vivions sous le régime de la République, royaume idéal de la tolérance et de la justice! Ce que coûtera l'exécution de la loi, M. Combes l'avait évalué d'abord à 25 millions; puis ce fut à 33. La jonglerie de son arithmétique a beaucoup varié. Actuellement, ses calculateurs les plus complaisants estiment à 60 millions les frais généraux de la loi. Un document officiel qui nous est fourni par la Statistique de l'enseignement primaire (tome VI, page 199), fixe à 56 francs le coût moyen d'un élève; c'est donc d'une somme annuelle d'au moins 87 millions que la loi de M. Combes grèverait le budget de l'Etat et de nos communes. Encore son énumération des écoles qu'il faudra construire ou agrandir est-elle inexacte pour la plupart des départements. Un chiffre achève cette démonstration toute positive. Les députés à qui M. Combes a fait voter l'urgence de sa loi ont été 307; or, ils représentent 2,693,397 électeurs sur 11 millions et demi. Tant de coups de force, tant de contraintes douloureuses, tant de perturbations, tant de dépenses, pour gouverner la République, à l'aide d'une fiction parlementaire et presque d'une monstruosité légale, contre la vérité même de son principe : à savoir que la République est le gouvernement de la majorité!...

Ce que M. Combes n'avait pas prévu, c'est l'opposition qui s'élève contre sa loi, non plus seulement au centre de la Chambre, mais à gauche, jusque dans les rangs du parti radical. Est-ce la certitude, enfin, qu'il a outré, dans sa violence, leur propre esprit de secte? Est-ce la vue des colères que sa loi provoque et des souffrances qu'elle crée, dans le pays? Est-ce la crainte des électeurs? Est-ce une secrète lassitude de ce despotisme personnel que M. Sarrien a reproché à M. Combes et que, presque dans le style des Conventionnels, il a qualifié de « tyrannie »? Ils se détachent de lui, un à un. Ils murmurent contre la loi. Ils sollicitent des tempéraments, des exceptions. Ils déclarent avec M. Noulens, du haut de la tribune, que M. Combes engage leurs votes bien au delà de leurs programmes électoraux; ou bien ils s'étonnent, avec M. Loques, qu'illogiquement partial, il sévisse contre une religion, en épargnant les autres. Survient, après M. Collin, M. Caillaux, naguère ministre des finances : il réclame, lui, un délai de dix ans, pour l'application de la loi, parce qu'elle surchargera dans une proportion excessive, inopportunément, les finances des communes. Par une feinte, par une équivoque, M. Combes s'est vainement évertué à se dérober. La Chambre a accepté l'amendement de M. Caillaux. Ils sont bien problématiques, ces termes de dix ans, de cinq ans, sur lesquels on disputait, et, certes, l'arbitraire de M. Combes, s'il prolongeait tout ce temps-là

sa domination, s'exercerait aussi aisément dans une période que dans l'autre. Quoi qu'il en fût, M. Combes subissait, moralement, un échec. Enfin, c'est M. Georges Leygues, naguère ministre de l'instruction publique, qui décrit, avec un patriotisme aussi juste qu'émouvant, les services rendus à la France, à sa nationalité, à sa langue, à son influence, à sa civilisation, dans toutes ses colonies et à l'étranger, par les congrégations enseignantes, et qui demande qu'on respecte leurs noviciats. Convaincue par le chaleureux discours de M. G. Leygues, la Chambre adopte sa proposition. Une fois encore, la majorité est de onze voix; une fois encore, M. Combes baisse la tête et garde quand même son portefeuille : tel est son régime parlementaire, à lui.

Peu s'en était fallu que l'assaut très inattendu qu'un troisième ministre de M. Waldeck-Rousseau, M. Millerand, avait donné à M. Combes ne fût une victoire. Plus que M. Georges Leygues ou M. Caillaux, M. Millerand semblait apte à démembrer la majorité. Il est dûment socialiste, bien que les collectivistes l'aient anathématisé; il est anticlérical autant que M. Combes ou M. Jaurès, si même il ne l'est davantage par ses origines. Or les griefs qu'il produisait contre M. Combes étaient aussi valables démocratiquement que parlementairement. Il se plaignait, au nom de la Commission de prévoyance sociale, qu'il préside : d'abord, que M. Combes, malgré la déclaration faite par lui en commençant son règne ministériel, ait omis, obstinément, de reprendre le projet de loi des retraites ouvrières; ensuite, que la Commission eût en vain convoqué, dix fois, le ministre des finances, pour étudier les moyens budgétaires du projet. Qu'est-ce que M. Combes pouvait répondre? Ce qu'il a répondu, selon son mode habituel : que M. Millerand visait le pouvoir, qu'il trahissait la République et qu'il aidait odieusement la « Réaction », la « Congrégation », dans leur noir complot. Ces arguments n'auraient pas suffi à M. Combes, si M. Jaurès, qui protégeait naguère M. Millerand contre les collectivistes, n'était venu défendre M. Combes contre M. Millerand, par une des harangues les plus redondantes et les plus faussement sentimentales qu'on ait jamais entendues de lui. Malgré tout, il n'a manqué à la minorité que 10 voix; 37 radicaux avaient abandonné le ministère. Cet autre présage est une menace singulièrement inquiétante pour M. Combes, que le sort plus ou moins prochain de M. Pelletan remettra dans un cas périlleux. Mais il reste surtout de ce débat un enseignement grave pour les malheureux ouvriers que cette promesse des retraites qu'on leur annonce, de législature en législature, depuis 1892, hallucine, le jour des élections : c'est qu'on les illusionne, on les

abuse, puisque, sans un budget quasi inépuisable ou plutôt sans un trésor fabuleux, aucun Parlement n'osera voter, aucun gouvernement ne pourra exécuter cette loi. M. Combes et M. Jaurès lui-même, avec sa phraséologie larmoyante, se sont vus obligés d'en convenir.

La désorganisation de notre marine est devenue un scandale dont l'étranger est l'avide témoin, dans le moment même où le secret importerait le plus à notre puissance nationale. Ce scandale, hélas! M. Pelletan l'a rendu fatal par l'incroyable impéritie de sa gestion. Bon gré, mal gré, il a comparu devant la commission du budget, ou plutôt devant le tribunal de l'opinion publique. Lui qui, tant de fois, avait dénoncé à la Chambre les fautes des ministres de la marine, il avait à se disculper contre des accusations qui alarmaient la France entière. Il ne s'est pas justifié, malheureusement pour notre pays. Son plaidoyer n'a consisté qu'à éluder les questions ou à mettre en cause ses prédécesseurs, ou à invoquer, tantôt la raison d'Etat, tantôt sa dignité personnelle, pour refuser à ses interrogateurs la communication des documents dont la commission a le plus besoin. Encore lui a-t-il échappé des aveux lamentables : par exemple, quand il a confessé que, sur les 44 millions alloués pour créer, dans nos colonies, les « points d'appui » de notre marine, il en a seulement employé 13 et demi. Donc il reste vrai que, comme les amis politiques de M. Pelletan le crient eux-mêmes si haut, ni les lois n'ont été obéies, ni les crédits utilisés, ni les conseils techniques entendus ou écoutés, ni les travaux entrepris, ou continués, ou achevés; que M. Pelletan a modifié arbitrairement le plan de la défense nationale; que nos colonies ne sont pas protégées et qu'elles n'offrent à nos vaisseaux ni les moyens de se ravitailler, ni ceux de réparer leurs avaries; que nos constructions navales ont été, les unes supprimées, les autres ajournées, les autres systématiquement retardées; que nos escadres, sauf une, sont incomplètes et qu'elles manquent, soit des effectifs nécessaires, soit des appareils indispensables; qu'il y a, dans les arsenaux, pénurie de munitions et d'approvisionnements; que le personnel se décourage ou se démoralise; que la démagogie règne parmi les ouvriers des ports et que la discipline s'affaiblit parmi les matelots; que l'incurie du ministre laisse attendre six mois, neuf mois, un an même, ses ordres et ses avis. Il a fallu conclure que les deux hommes (puisque le désorganisateur en chef a un second), dont la présomption gouverne notre marine, sous le regard approbateur de M. Combes, y ont fait et défait tout ce qu'il leur a plu et que ç'a été l'absolutisme dans l'incapacité, avec un optimisme dont l'inconscience inspire autant de stupeur psycholo-

gique que de patriotique douleur. Mais mieux vaut connaître virilement, comme on l'aime en Angleterre, le mal, ses causes et l'urgence du remède. M. Pelletan est condamné. Il faut, pour la sécurité nationale et pour l'honneur de la France, que la sentence ait sa sanction.

Si M. Pelletan avait été homme à profiter d'une leçon donnée par la Révolution, l'histoire de notre marine, pour la période de 1791 à 1795, eût instruit sa témérité. La flotte française alors, fière des batailles qu'elle avait gagnées avec Suffren, puis avec Guichen, avec d'Estaing, dans la guerre de l'Indépendance américaine, et forte du nombre de ses vaisseaux, disputait au pavillon anglais l'empire de la mer. Passe le souffle orageux de la Révolution : cette marine se désorganise. Suspectés, les chefs les plus capables s'en vont ou sont destitués. On les remplace par des officiers, « patriotes » sans doute et vaillants, mais qui n'ont ni savoir professionnel, ni autorité. Les villes maritimes forment de petites républiques dont les municipalités aspirent à gouverner « les choses de la marine » et protègent contre les chefs d'escadre les ouvriers renvoyés des arsenaux et les matelots punis sur les navires : à Toulon, la foule traîne en prison l'amiral d'Albert de Rions; à Brest, Bougainville, rebuté par les refus de service et les outrages, dépose son commandement et voit son escadre licenciée. Emeutes à Lorient, à Rochefort, à Cherbourg, à Brest, à Toulon, au Havre, à Saint-Malo. C'est bientôt l'impuissance : en 1792, l'escadre de Toulon, qui doit attaquer Cagliari, recule, les marins refusant de se battre; en 1793, l'escadre de Brest prend la mer et rentre presque aussitôt, ses équipages ne connaissant pas la manœuvre; un autre jour, elle se mutine, pendant que l'amiral Morard de Galle la mène au combat. Puis c'est un désastre : l'amiral Trogoff livrant la flotte de Toulon aux Anglais. Et, sur l'Océan, sur la Méditerranée, partout des défaites, parmi les exploits d'un héroïsme isolé : celle de l'amiral Martin, en 1793; celles de Villaret Joyeuse, en 1794 et en 1795. Ni les millions prodigués par le Comité de Salut public; ni l'atroce rigueur de ses ordres; ni le proconsulat de Jean-Bon-Saint-André, malgré son intelligence, son activité et sa bravoure, ne purent remédier à cette décadence. On finit par se contenter de la guerre de course. On avait pu « organiser » la victoire sur terre; une expérience néfaste avait prouvé que, sur mer, c'était impossible.

L'empire allemand nous présente un nouvel exemple de la sollicitude que la paix religieuse lui inspire et de l'importance morale et politique qu'elle a pour lui. Le Conseil fédéral, sur la demande instante de M. de Bülow et selon le vœu trois fois émis par le

Reichstag, a résolu d'abroger le paragraphe 2 de la loi du 14 juillet 1872, qui permettait d' « expulser » de l'Empire les Jésuites, s'ils étaient « étrangers », ou de « leur assigner certaines localités comme séjour », s'ils étaient « régnicoles ». Ce n'est pas encore, pour la Compagnie de Jésus, le droit de rétablir son ordre en Allemagne; c'est du moins pour ses membres la liberté individuelle, avec le libre accès du pays qui leur était fermé depuis trente-deux ans. On les avait chassés, ils rentrent; on les internait, ils iront et viendront comme il pourra plaire à leur âme et à leur cœur, comme les besoins de leur conscience et de leur existence le voudront. Exilés, traqués, ramenés, respectés, tour à tour : c'est leur sort dans l'Eglise, leur fortune devant Dieu! Cette décision du Conseil fédéral « cimente », a dit le journal de M. Bebel, « l'alliance du gouvernement avec le parti catholique », et, néanmoins, les socialistes se félicitent, intelligemment, qu'une loi d'exception soit abolie. Mais, pour s'expliquer la résolution du gouvernement allemand, il n'est pas besoin de considérer cette concession comme un compromis parlementaire de M. de Bülow et du Centre. Si l'intérêt politique de l'Empire veut qu'il s'entende avec le groupe qui est devenu, dans le Reichstag, l'arbitre de la majorité, ce même intérêt lui commande de satisfaire les populations fidèles de l'Allemagne catholique : l'Empire tient ainsi compte d'une puissance. C'est un nouvel acte de pacification, à l'intérieur, et c'est, extérieurement, un nouveau gage offert à la bienveillance du Vatican; c'est, de plus, un principe d'autorité, un élément d'ordre et de conservation que l'Empire se restitue à lui-même. Et puis, l'expérience historique qui ne profite pas à la France, l'Empire ne la néglige pas. D'une part, M. de Bülow achève l'œuvre réparatrice de M. de Bismarck, contraint de rétablir lui-même la paix religieuse qu'il avait troublée par son inutile *Kulturkampf*. D'autre part, l'empereur imite son ancêtre le grand Frédéric, appelant les Jésuites dans ses Etats, quand la France les exilait. Le contraste entre l'Allemagne protestante gouvernée par Guillaume II et la France catholique violentée par M. Combes a pour nous une ironique et mélancolique éloquence : il y a plus de liberté, plus de justice, au delà des Vosges, qu'en deçà...

Pendant que la guerre russo-japonaise prépare, au nord de la Corée, ses coups décisifs, l'expédition anglaise chemine mystérieusement dans le Thibet. S'il fallait que l'Angleterre écoutât les clameurs de ses journalistes et du public, elle oserait davantage : elle s'engagerait dans la lutte, aux côtés du Japon. Mais son gouvernement est plus sage, heureusement : il mesure mieux les dangereuses complications d'une telle guerre. Peut-être, d'ailleurs,

la neutralité de la France, dont il ne veut pas se faire une ennemie, garantit-elle la neutralité de l'Angleterre; et la France s'efforce, on n'en peut douter, d'assurer les bons rapports des deux nations, selon le gré si cordial du roi. L'Angleterre peut, sur ses rivages du moins, contempler avec quelque sérénité les événements. Elle a couvert d'armements formidables son littoral, ses ports et, au loin, les places d'où elle surveille les grands passages du monde maritime. Sa marine est prête : elle a des escadres puissantes, non seulement sur l'Océan et la Méditerranée, mais sur la mer Jaune. Tout en demandant 62 millions de plus pour le budget de cette marine, M. Balfour pouvait dire avec raison à la Chambre des Communes, le 1er mars : « L'amirauté ne s'est pas écartée du principe de l'égalité de la flotte anglaise avec les flottes réunies de deux puissances. » C'est une remarque plus qu'exacte, à l'égard de la marine française, puisque, dans ces derniers temps, l'Angleterre construisait vingt-cinq navires et la France un. M. Pelletan n'est pas pour inquiéter l'Angleterre et même on a ri, sur le banc des ministres, quand sir Henry Campbell Bannerman, attestant « l'amitié » de M. Delcassé pour le peuple anglais, en a énoncé cette preuve étonnante : « Le 23 novembre, M. Delcassé déclarait que la France n'avait pas besoin de paroles pour manifester son opinion sur l'initiative d'une mesure qui diminuerait les armements, puisqu'elle avait agi, pendant plusieurs années, de manière que ses budgets de la guerre et de la marine fussent légèrement en diminution. » Si ce n'était pas louer l'humilité du gouvernement français, c'était, vraiment, s'égayer de son imprévoyance!

Du côté de l'Orient, là même où l'inquiétude de l'Europe était naguère si vive, l'attention est, aujourd'hui, un peu moins anxieuse. On s'applique, avec une bonne volonté visible ou même latente, d'y sauvegarder la paix. Et l'Autriche y veille. Les circonstances semblent lui créer, actuellement, un grand rôle, avec un grand devoir, dans cet Orient où la France oublie ses traditions, où la Russie laisse, par une nécessité temporaire, reposer ses intérêts et où la politique des autres puissances se contente d'atermoiements : l'Autriche y est devenue la gardienne de l'ordre. Les querelles de ses royaumes ont elles-mêmes une accalmie. C'est un trouble passager seulement que les rixes des étudiants tchèques et allemands qui ont voulu avoir, en petit, dans les universités de Prague et de Vienne, leur conflit russo-japonais. Autrement grave serait, dans le Reichsrath, l'opposition systématique des députés tchèques, s'ils y empêchaient tout travail parlementaire et tout office ministériel, malgré la menace de dissolution déjà prononcée

par M. de Kœrber. Mais, en Hongrie, la crise est finie, l' « obstruction » a cessé : l'accord s'est rétabli entre le Parlement et le comte Tizsa. Grâce à la médiation du vénérable Koloman Thaly et à la prudence du comte Tizsa, si énergique pendant toute cette lutte, le règlement de la Chambre ne sera pas modifié et le gouvernement remettra en délibération les projets de loi, conditionnellement retirés, que la Hongrie attend avec tant d'impatience. Plus libre dans le cercle si compliqué de ses affaires intérieures, l'Autriche tournera plus efficacement ses efforts vers la Macédoine, où le sultan retarde le fonctionnement de la police européenne, et vers la Bulgarie, où il faut que la nouvelle convention signée avec la Turquie soit loyalement mise en pratique. Présentement, les bandes macédoniennes et bulgares guerroient avec moins de violence, même avec moins d'activité, que dans l'automne de 1903. Dieu veuille que cette demi-trêve dure et qu'elle favorise l'apaisement général!

Dans la guerre du Japon et de la Russie, aucun coup décisif n'a encore été frappé. Le 10 mars, la flotte japonaise a, pour la cinquième fois, attaqué Port-Arthur. Ce jour-là, les torpilleurs russes ne sont pas restés inertes; l'amiral Makharoff, récemment arrivé, en a conduit cinq, avec trois croiseurs, à l'ennemi, quelle que fût la supériorité numérique de l'adversaire : de part et d'autre, un torpilleur a été coulé. Les Japonais nient toujours leurs pertes; si bien que leurs rapports emphatiques et leurs télégrammes fallacieux commencent à n'avoir plus de crédit, même à Londres, même à New-York. Il y a un fait dont le langage, du moins, est certain : c'est que, six semaines après le 9 février, les Japonais n'ont encore, malgré l'avantage de cette tragique surprise, ni détruit, ni seulement investi Port-Arthur. Au nord de la Corée, les belligérants ne paraissent pas avoir changé leurs positions. Le gros des troupes russes, que le général Kouropatkine va commander, se tient à une assez longue distance du Yalu; les Japonais, dont la concentration est plus lente qu'on ne l'avait présumé, se massent de plus en plus autour de Ping-Yang : dans l'intervalle, les éclaireurs des deux armées se rencontrent, çà et là; simples escarmouches que l'imagination des nouvellistes n'ose pas même transformer en combats. Pour les grandes opérations, il faut attendre que les neiges fondent et que les deux armées aient le temps de se rejoindre, à travers l'immensité des territoires. Quant à la médiation dont certaines gazettes de Berlin ont prétendu la France et l'Angleterre bénévolement occupées, ce n'était qu'une hypothèse, ou plutôt une fantaisie, contre laquelle les journaux officieux de Saint-Pétersbourg ont aussitôt protesté. Qu'on le déplore ou non, dans les

cabinets de certains diplomates amateurs ou dans les banquets de nos « pacifistes », la guerre aura maintenant tout son cours.

Même au bruit des batailles de l'Extrême-Orient, les « pacifistes », (qui se baptisent de ce nom nouveau, faute de pouvoir s'appeler des pacificateurs), continuent, doctrinalement, de soupirer leur espérance d'abolir la guerre. Dans un ordre du jour solennel, M. Frédéric Passy et ses disciples ont déclaré qu'ils « regrettent, non sans quelque étonnement », que les puissances neutres n'aient pas su se servir des articles 3, 7, 8 et 27 de la Conférence de la Haye, pour « prévenir ou arrêter les hostilités ». Nous nous reprocherions de les railler : il ne faut pas trop médire de certaines utopies. Qui ne souhaiterait avec eux, non seulement l'épargne sacrée de la vie humaine, mais celle de tant d'argent, alors qu'un cuirassé coûte 30 millions, tel canon 300,000 francs et telle torpille 8000? Et n'est-ce pas un beau rêve, pour le cœur humain aussi, que celui de la paix universelle et perpétuelle? Mais, l'idéologie, c'est de la confier à un tribunal international qui n'a pas sa gendarmerie et de vouloir le désarmement avant la pacification. Henri IV, qui avait beaucoup fait la guerre et qui avait su tout à la fois conquérir son royaume sur ses sujets et le reconquérir sur l'étranger, pensait, dans son « grand Dessein », qu'il fallait régler « les démêlés mutuels des peuples [1] », avant de leur imposer, par devant les députés des « quinze dominations » européennes, un arbitrage qui conservât dorénavant la paix. Jusqu'au jour où ce règlement sera établi sur tous nos continents, il sera sage que des « pacifistes » ne régentent pas nos armées et nos flottes. Entre temps, nous saluerons en eux des bienfaiteurs éminents de l'humanité, de la France surtout, si, avant de supprimer la guerre étrangère, ils suppriment seulement la guerre civile.

[1] *Henri IV et sa politique,* par Charles de Lacombe, 3e édition, p. 397

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS SAINT JACQUES.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME DEUX CENT QUATORZIÈME

(CENT SOIXANTE-DIX-HUITIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du *Correspondant* dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des sujets dont il est question dans les articles.
ABRÉVIATIONS : Art., article; — C. R., compte-rendu.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 mars 1904.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME DEUX CENT QUATORZIÈME

TABLE

DU TOME CENT SOIXANTE-DIX-HUITIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(DEUX CENT QUATORZIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON. — 10 JANVIER 1904

2e LIVRAISON. — 25 JANVIER 1904.

3e LIVRAISON. — 10 FÉVRIER 1904.

4e LIVRAISON. — 25 FÉVRIER 1904.

5e LIVRAISON. — 10 MARS 1904.

6e LIVRAISON. — 25 MARS 1904.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS-S.-JACQUES.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS SAINT JACQUES.



